

ŒUVRES COMPLÈTES

DE

M^{GR} X. BARBIER DE MONTAULT

PRÉLAT DE LA MAISON DE SA SAINTETÉ

« *Contemplata aliis tradere* »

(S. THOMAS D'AQUIN.)

TOME DOUZIÈME

ROME

VI. — HAGIOGRAPHIE

(*Quatrième partie*)



POITIERS

IMPRIMERIE BLAIS ET ROY

7, RUE VICTOR-HUGO, 7

1897



Bibliothèque Saint Libère

<http://www.liberius.net>

© Bibliothèque Saint Libère 2007.

Toute reproduction à but non lucratif est autorisée.

ŒUVRES COMPLÈTES

DE

M^{GR} X. BARBIER DE MONTAULT

AU LECTEUR

Le nom du chevalier Augustin Canron, avocat à Avignon, revient souvent à ma mémoire parmi mes bons souvenirs de Rome, rendez-vous des pèlerins de la foi et de la science et qui m'a procuré l'avantage de faire sa connaissance. A son occasion, je parlerai hagiographique, sujet encore de ce douzième volume, où, en manière d'introduction, je voudrais dire un mot de son enseignement dans les établissements ecclésiastiques.

Mon docte ami, quoique laïque, avait un goût prononcé pour l'ecclésiologie, qu'il cultiva avec succès dans toutes ses branches. Il écrivit surtout dans les revues et journaux, mais il a laissé quelques publications qu'il sera toujours utile de consulter, par exemple *la Cour de Rome*, où il me fit de larges emprunts; une *Notice sur les Martyrs Japonais* (Œuvres, t. IX, p. 379), qui rappelle son voyage à Rome, lors de leur canonisation; la *Vie du B. Pierre de Luxembourg*, dont il me montra avec émotion les reliques, lorsqu'en sa compagnie je visitai avec fruit les monuments de la ville qu'il habitait et possédait à fond.

Son œuvre capitale fut la traduction de l'immortel ouvrage de Benoît XIV sur la béatification et canonisation des saints. Pie IX l'y encouragea particulièrement. La mort l'a enlevé avant qu'il ait pu réaliser son projet de publication. Néanmoins, son idée reste et s'impose. Il conviendrait de rééditer en petit format les cinq volumes in-folio de l'illustre pontife et, au lieu de les traduire littéralement, d'en condenser la substance dans un seul volume, à l'usage des séminaires et des bibliothèques du clergé.

Il serait temps qu'on accordât à l'hagiographie la place qui lui revient dans l'enseignement ecclésiastique, de bas en haut.

Au Petit Séminaire d'Angers, où j'ai été élevé, on lisait au réfectoire les histoires de France, d'Angleterre, de Napoléon, de la Compagnie de Jésus, de la Vendée militaire. Il y aurait à la fois édification et instruction à aborder désormais la vie des saints, en sui-

vant l'ordre du calendrier. C'est chose facile maintenant avec les vulgarisations des Petits Bollandistes et du *Pèlerin*.

Nous traduisions avec ennui deux livres de versions, intitulés : *Selectæ e profanis scriptoribus historiæ* et *Appendix de Diis*. Comme des extraits des Actes des Saints seraient autrement intéressants pour de jeunes clercs !

Au grand séminaire, de l'ensemble on passerait au détail et l'on entendrait au réfectoire, non plus les histoires ecclésiastiques de Longueval, Henrion, Receveur, Rorbacher et Darras, mais les grandes vies des saints les plus renommés, comme S. Dominique, par Laccordaire, Ste Cécile, par Dom Guéranger, etc. Le cours spécial d'histoire ecclésiastique, qui n'existait pas encore de mon temps à S.-Sulpice et qui est devenu à peu près général, se doublerait de l'étude de l'hagiographie, surtout diocésaine, et là interviendraient nécessairement, sous forme de prolégomènes, quelques leçons tirées de Benoît XIV, pour initier à la procédure canonique et à ses conséquences pratiques.

Dans nos universités catholiques, l'histoire doit former deux cours distincts, l'un pour l'histoire proprement dite, y compris celle du diocèse, et l'autre pour l'hagiographie, où le propre et le Martyrologe diocésain auront une large place. La vie des saints peut s'étudier par siècles, par groupes similaires (martyrs, vierges, abbés, etc.), par contrées. Dans ce dernier ordre d'idées, mettons notre pays au premier rang. Je serais heureux d'avoir pu, par ces simples lignes, provoquer une publication, vraiment scientifique, qui s'appellerait *les Saints de l'Église de France*.

La Touche, le 23 octobre 1895.

BIBLIOGRAPHIE

I. — LES SAINTS DE LA MESSE.

1. L'on appelle *Saints de la Messe* ceux dont les noms sont inscrits dans l'ordinaire de la messe et qu'invoque spécialement le prêtre, chaque fois qu'il célèbre le saint sacrifice. Voici les passages du texte liturgique où il en est question.

Au pied de l'autel, le prêtre, dans la confession de ses péchés, se recommande à la Ste Vierge, à S. Michel, à S. Jean-Baptiste, aux SS. apôtres Pierre et Paul et à tous les saints :

Confiteor Deo omnipotenti, beatæ Mariæ semper virgini, beato Michaeli archangelo, beato Joanni Baptistæ, sanctis apostolis Petro et Paulo, omnibus sanctis..... Ideo precor beatam Mariam semper virginem, beatum Michaellem archangelum, beatum Joannem Baptistam, sanctos apostolos Petrum et Paulum, omnes sanctos..., orare pro me ad Dominum Deum nostrum.

Lorsqu'il baise l'autel, le prêtre fait mémoire des saints dont les reliques y sont incluses et aussi de tous les saints :

Oramus te, Domine, per merita Sanctorum tuorum, quorum reliquiæ hic sunt et omnium sanctorum, ut indulgere digneris omnia peccata mea. Amen.

Avant l'Évangile, est rappelée la purification des lèvres du prophète Isaïe par un charbon ardent :

Munda cor meum ac labia mea, omnipotens Deus, qui labia Isaïæ prophetæ calculo mundasti ignito.

A la bénédiction de l'encens, on demande, par l'intercession de S. Michel et de tous les élus, que cet encens soit agréable au Seigneur :

Per intercessionem beati Michaelis archangeli, stantis a dextris altaris incensi, et omnium electorum suorum, incensum istud dignetur Dominus bene ✕ dicere et in odorem suavitatis accipere.

Après le lavement des mains, le prêtre déclare que l'oblation se fait en l'honneur du Christ, de sa mère, de S. Jean-Baptiste, des

saints Pierre et Paul, de ceux dont les reliques sont dans l'autel et de tous les saints :

Suscipe, sancta Trinitas, hanc oblationem, quam tibi offerimus... in honorem beatæ Mariæ Virginis et beati Joannis Baptistæ et sanctorum apostolorum Petri et Pauli et istorum et omnium sanctorum, ut illis proficiat ad honorem, nobis autem ad salutem et illi pro nobis intercedere dignentur in cœlis quorum memoriam agimus in terris.

Les Préfaces admettent quatre formules finales, qui détaillent plus ou moins les neuf chœurs célestes, composés des Anges, des Archanges, des Trônes, des Dominations, des Puissances, des Vertus, des Séraphins, des Chérubins, en écartant toutefois les Principautés¹, et en groupant tous ces esprits bienheureux sous la dénomination générique d' « armée du ciel » :

Et ideo cum Angelis et Archangelis, cum Thronis et Dominationibus, cumque omni militia celestis exercitus, hymnum gloriæ tuæ canimus, sine fine dicentes (*Noël, Epiphanie, Pâques, Ascension, Apôtres*). — Per Christum Dominum nostrum. Per quem Majestatem tuam laudant Angeli, adorant Dominationes, tremunt Potestates, cœli cœlorumque Virtutes ac beata Seraphim socia exultatione concelebrant. Cum quibus et nostras voces ut admitti jubeas deprecamur, supplici confessione dicentes (*Carême, Passion, Ste-Vierge, Fêries*). — Sed et supernæ Virtutes atque Angelicæ potestates hymnum gloriæ tuæ concinunt, sine fine dicentes (*Pentecôte*). — Quam laudant Angeli atque Archangeli, Cherubim quoque ac Seraphim, qui non cessant clamare quotidie, una voce dicentes (*Trinité*).

Au Canon, avant la consécration, il est fait mémoire de la Ste Vierge, des douze apôtres Pierre, Paul, André, Jacques majeur, Jean, Thomas, Jacques mineur, Philippe, Barthélemy, Mathieu, Simon et Thadée ; des douze martyrs : Lin, Clet, Clément, Sixte, Corneille,

1. « Angelorum Ordines novem nominibus in Scriptura vocantur. Primum est nomen *Angeli*, quod locis innumeris ejusdem Scripturæ habetur. Secundum est nomen *Archangeli*, quod habetur I ad Thessalonic. 4: « In tuba et in voce archangeli »; et in Epistola Juda: « Cum Michael archangelus ». Quatuor nomina *Principatum, Potestatum, Virtutum* et *Dominationum* habentur ad Ephes. I per illa verba: « Supra omnem Principatum et Potestatem et Virtutem et Dominationem ». Septimum est nomen *Throni*, quod habetur ad Coloss. I: « Sive Throni, sive Dominationes. » Octavum est nomen Cherubim, quod habetur Psalmo 79: « Qui sedes super Cherubim ». Nonum est nomen *Seraphim*, quod habetur Isaïæ, 6: « Et Seraphim stabant super illud ». Et Patres quidem, tum Græci tum Latini, Ordines Angelorum his nominibus recensent, ut videri potest apud Suarez, lib. I, *De Angelis*, cap. 13, num. 3 ». (Benedict. XIV, *De serv. Dei bealific.*, lib. IV, pars II, cap. 30, n. 2).

Dom Fonteneau (t. 80, à la Bibl. de Poitiers) rapporte l'inscription du XI^e siècle, qui, à l'abbaye de S.-Savin en Poitou, dédiait à S. Michel et aux neuf chœurs des anges l'autel du transept nord.

Cyprien, Laurent, Chrysogone, Jean et Paul, Côme et Damien et aussi de tous les saints :

Communicantes et memoriam venerantes, in primis gloriosæ semper virginis Mariæ, genitricis Dei et Domini nostri Jesu Christi; sed et beatorum Apostolorum ac Martyrum tuorum, Petri et Pauli, Andreæ, Jacobi, Joannis, Thomæ, Jacobi, Philippi, Bartholomæi, Matthæi, Simonis et Thaddæi; Lini, Cleti, Clementis, Xysti, Cornelii, Cypriani, Laurentii, Chrysogoni, Joannis et Pauli, Cosmæ et Damiani, et omnium sanctorum tuorum: quorum meritis precibusque concedas ut in omnibus protectionis tuæ muniamur auxilio.

Après la consécration, vient un triple souvenir des sacrifices primitifs d'Abel, d'Abraham et de Melchisédech :

Supra quæ propitio ac sereno vultu respicere digneris et accepta habere sicuti accepta habere dignatus es munera pueri tui justi Abel et sacrificium patriarchæ nostri Abrahæ et quod tibi obtulit summus sacerdos tuus Melchisedech, sanctum sacrificium, immaculatam hostiam.

Dans l'oraison suivante, le prêtre réclame l'assistance de S. Michel, pour que son offrande soit présentée à la divine majesté; cependant Honorius d'Autun (*Gemma animæ*, lib. I, cap. 106) et S. Bonaventure (*Expositio missæ*, édit. de Rome, 1588-1596, t. VIII, p. 84) interprètent *Angelus* par *Christus*.

Supplices te rogamus, omnipotens Deus, jube hæc perferri per manus sancti Angeli tui in sublime altare tuum, in conspectu divinæ majestatis tuæ.

Avant le *Pater*, il est fait appel de nouveau aux apôtres, aux martyrs et à tous les saints. Parmi les apôtres, trois seulement sont nommés : Jean, Mathias et Barnabé. Les martyrs sont au nombre de douze : Étienne, Ignace, Alexandre, Marcellin, Pierre, Félicité, Perpétue, Agathe, Lucie, Agnès, Cécile et Anastasie.

Nobis quoque peccatoribus famulis tuis, de multitudine miserationum tuarum sperantibus, partem aliquam et societatem donare digneris cum tuis sanctis Apostolis et Martyribus: cum Joanne, Stephano, Matthia, Barnaba, Ignatio, Alexandro, Marcellino, Petro, Felicitate, Perpetua, Agatha, Lucia, Agnete, Cæcilia, Anastasia et omnibus sanctis tuis.

Après le *Pater*, voici de nouveau la Ste Vierge, S. Pierre, S. Paul, S. André et tous les saints :

Libera nos, quæsumus, Domine, ab omnibus malis, præteritis, præsentibus et futuris et intercedente beata et gloriosa semper virgine Dei genitrice Maria, cum beatis Apostolis tuis Petro et Paulo, atque Andrea et omnibus sanctis, da propitius pacem in diebus nostris.

Après l'*Agnus*, sont rappelées les paroles de paix adressées par le Christ aux Apôtres ;

Domine Jesu Christe, qui dixisti Apostolis : Pacem relinquo vobis, pacem meam do vobis, ne respicias peccata mea, sed fidem Ecclesiae tuae eamque secundum voluntatem tuam pacificare et coadunare digneris.

Si nous groupons ensemble ces textes séparés, nous arrivons à cette conclusion : La Ste Vierge figure toujours au premier rang et est quatre fois mentionnée : au *Confiteor*, au *Suscipe* qui suit le *Lavabo*, au *Communicantes* et au *Libera*.

La milice céleste n'est inscrite que dans les Préfaces, mais son chef revient jusqu'à trois fois : au *Confiteor*, à la bénédiction de l'encens et au canon.

L'Ancien Testament est représenté par quatre personnages, à l'évangile et après l'élévation : le juste Abel, le patriarche Abraham, le prêtre Melchisédech et le prophète Isaïe.

S. Jean-Baptiste apparaît deux fois : au *Confiteor* et au second *Suscipe*.

Le collège apostolique n'est complet qu'au *Communicantes* et le *Nobis quoque peccatoribus* y ajoute les deux derniers, S. Mathias et S. Barnabé. En plus, S. Pierre et S. Paul sont désignés dans le *Confiteor*, le second *Suscipe* et le *Libera*, qui y annexe exceptionnellement S. André ; S. Jean a également une deuxième mention au *Nobis quoque peccatoribus*.

Les autres saints sont tous des martyrs : Chrysogone, Jean et Paul, Côme et Damien, au *Communicantes* ; Marcellin et Pierre, au *Nobis quoque*. Parmi les autres, s'établissent plusieurs catégories, réparties entre les deux parties du canon : *Papes* : S. Lin, S. Clet, S. Clément, S. Sixte, S. Corneille, S. Alexandre ; *Evêques* : S. Cyprien, S. Ignace ; *Diacres* : S. Laurent, S. Etienne ; *Vierges* : Ste Agathe, Ste Lucie, Ste Agnès, Ste Cécile et Ste Anastasie ; *Femmes* : Ste Félicité et Ste Perpétue.

Tous les saints sont invoqués en bloc dans cette sextuple circonstance : le *Confiteor*, le baisement de l'autel, la bénédiction de l'encens, le second *Suscipe*, le *Communicantes*, le *Nobis quoque* et le *Libera*.

Enfin, les reliques incluses dans l'autel lors de sa consécration motivent le double rappel du début et de l'offertoire.

2. Comme on le voit, les saints occupent une place importante dans les prières de la Messe et on peut en faire deux groupes,

comme l'a fait M. Rohault de Fleury, qui a restreint ses études aux SS. du Canon ; c'est-à-dire qu'il exclut S. Michel, les SS. Anges et les saints de l'Ancien Testament. Il ne fait d'exception que pour S. Jean-Baptiste, qui n'a pas été inséré au canon.

Tenons-nous en donc à cette classification, quoiqu'elle soit incomplète ; mais un volume de plus eût été nécessaire et l'auteur trouve que c'est assez d'en consacrer cinq à cette question hagiographique.

Son ouvrage a pour titre : *les Saints de la Messe et leurs monuments, études archéologiques*, par Ch. Rohault de Fleury, auteur du mémoire sur les *Instrumente de la Passion*, études continuées par son fils ; Paris, May et Motteroz, 1894, in-4°, t. I, de 220 pages, avec 409 pl. gravées ; t. II, de 258 pages, avec 113 planches gravées.

Le premier volume est rempli par les trois monographies de la Ste Vierge, de Ste Cécile et de Ste Agnès. Pour la Vierge il n'est question que de sa principale église, qui est Ste-Marie Majeure, l'auteur ayant épuisé la partie historique et archéologique dans deux publications antérieures, d'une haute valeur scientifique, *l'Évangile et la Vierge*. Je ne m'arrêterai point aux deux autres saintes, dont j'ai très longuement parlé dans la *Revue de l'art chrétien* : ce serait faire double emploi, mais je dois déclarer qu'il y a là, sous le rapport architectural et iconographique, de très précieux renseignements que je mettrai à contribution dans la réimpression de mes deux mémoires sur les illustres vierges romaines ¹.

Le second volume s'occupe spécialement de Ste Agathe, Ste Lucie, Ste Anastasie, Ste Perpétue, Ste Félicité, S. Chrysogone, SS. Jean et Paul, soit en tout cinq saintes et trois saints. Je dirai de chacun d'eux ce qu'il est utile de retenir.

3. *Ste Agathe, vierge et martyre*. Née à Catane (Sicile), elle y subit le martyre, l'an 252. Trois églises y rappellent un triple souvenir, car elles sont bâties sous son vocable pour fixer la tradition : la maison qu'elle habita, oratoire dit maintenant *Sta Maria di Grazia* ; la fournaise ardente où elle fut jetée, *S. Agata alla fornace* ; la prison, où elle fut enfermée et guérie par S. Pierre, *S. Agata al carcere*.

1. Pour Ste Agnès, voir *Œuvres*, IX, 291.

Son tombeau, de style classique, est conservé à *S. Agata la vetera*, ancienne cathédrale de Catane.

Les reliques qui subsistent d'elle sont, dans l'ordre alphabétique, sans parler de celles qui ne sont pas dénommées :

Bras : à la chapelle palatine de Palerme; au monastère de S.-Sauveur, à Palerme; à Naples, égl. S.-Paul; à la cathédrale de Ferrare, à S.-Fermo de Vérone; à l'abbaye de S.-Ouen, archidiocèse de Rouen.

Côte : à Cologne, dans l'abbaye bénédictine *Hortus Mariæ*.

Crâne : à Pise, église S.-Paul et à Volterra.

Dents : à Chieti (Italie), et à Cologne, église S.-Pantaléon.

Doigt : à Ste-Agathe des Goths (Deux-Siciles), et à Cologne, monastère de Ste-Agathe et égl. *Hortus Mariæ*. « Les Bollandistes, dit l'auteur, émettent quelques doutes au sujet des reliques de Cologne, considérant que, parmi les compagnes de Ste Ursule, une des jeunes filles portait le nom d'Agathe »; à Crémone, égl. Ste-Agathe; à Rome, égl. Ste-Marie de la Consolation.

Epaule : à Ste-Agathe des Goths, près Bologne.

Mâchoire : à Cologne, abbaye de S.-Pantaléon.

Mamelle : à la cathédrale de Gallipoli (Deux-Siciles), à celles de Siponto et de Capoue.

Menton : à la cath. de Cambrai.

Ossements : à Crépy-en-Valois et à Ste-Agathe, dioc. de Clermont; à Wittenberg (Allemagne).

Tête : à Dijon; à Cologne, égl. S.-Géréon; au Mont Athos, en Orient. Néanmoins, la partie la plus notable doit être à Catane, dans le buste du xiv^e siècle, que l'archéologie admire (*Œuvres*, IX, 280, 286).

Des reliques d'un autre genre sont : son *voile*, conservé à Catane et dont il existe de notables fragments à S.-Laurent de Florence et à Gladbach (Allemagne); l'empreinte de ses pieds, au seuil de sa prison, à Catane et son épitaphe, dite la *tablette angélique*, à Crémone, où malheureusement elle est invisible, car il y aurait tout intérêt pour la science à ce qu'elle fût photographiée pour pouvoir être étudiée à loisir (*Œuvres*, IX, 280, 290).

Les églises dédiées à Ste Agathe sont, parmi les plus célèbres : à Rome, Ste-Agathe *alla suburbana*, Ste-Agathe au Transtévère et Ste-

Agathe *ai pantani* (ont disparu Ste-Agathe de *Caballo*, au Quirinal; Ste-Agathe *ad colles jacentes*, près Ste-Cécile; Ste-Agathe *ad caput Africæ*, entre le Coelius et l'Esquilin; Ste-Agathe *in posterula*, actuellement Ste-Marie *in posterula* et Ste-Agathe de *Burgo*, au Vatican). — *Etat pontifical* : Ste-Agathe Majeure, à Ravenne. — *France* : Ste-Agathe de Crépy, dioc. de Beauvais; Ste-Agathe de Longuyon, dioc. de Nancy.

A Rome, un autel lui était dédié dans la basilique de S.-Pierre au Vatican.

Dans la même ville, les tisserands l'avaient prise pour patronne et à Naples, elle l'est des orfèvres. En Allemagne, sont sous son patronage les corporations ouvrières des « mouleurs, fabricants de balances, de poids, de chandeliers, d'anneaux, de robinets, les calandriers, tourneurs, etc. ».

On invoque Ste Agathe contre la foudre et les tempêtes, ainsi que les incendies. A cet effet, on place la formule *Mentem sanctam* sur les cloches et les clochers ¹, et même sur les maisons particulières (Allemagne).

Son iconographie résulte de nombreux monuments. Voici ses attributs ordinaires : *Cheveux longs*, couronne entre les mains, symbole de récompense céleste; *croix*, emblème de prière et de sacrifice, instrument de martyre; *diadème perlé* sur la tête; *livre*, où elle médite; *mains levées*, dans l'attitude de l'orante; *palme* du triomphe; *poitrine nue*, lacérée par les bourreaux; *tenailles*, qui coupèrent ses seins; *seins coupés*, qu'elle tient sur un plateau; *vêtements riches*, à cause de sa naissance illustre; *voile* sur la tête, signe de pudeur.

Les plus anciennes représentations sont les mosaïques de Ravenne, à S.-Apollinaire-le-Neuf (VI^e siècle) et de Ste-Cécile, à Rome (IX^e siècle).

Le moyen-âge, qui avait le sentiment de la pudeur, s'est abstenu de figurer Ste Agathe de façon à offusquer les regards des fidèles, délicatesse de sentiment que n'ont pas connue les artistes modernes qui ne cherchent que des occasions de montrer le nu. Dans ce cas, la poitrine n'est pas découverte, mais la vierge martyre se contente

1. A Conques, diocèse de Rodez, « la veille de Ste Agathe (5 février), on sonne les cloches toute la nuit ».

d'exhiber un de ses seins par une fente étroite de sa robe. Je l'avais signalée ainsi à M. Rohault de Fleury au portail de l'église de Longuyon, où sa statue a été sculptée au xiv^e siècle; mais on peut remonter plus haut jusqu'au xiii^e, avec la belle statue de la façade latérale de l'église de Candes (Indre-et-Loire).

Les traits de sa vie sont peu nombreux : elle comparait devant le *juger*, qui la condamne au supplice; on la jette en *prison*; debout, elle est liée à une *croix* ou un *potéau* et flambée avec des *torches*; deux bourreaux lui enlèvent les *seins*, que *S. Pierre* lui remet dans sa prison; elle est exposée au feu d'un *bûcher* ou plongée dans une *fournaise* ardente.

4. *Ste Lucie, vierge et martyre.* — *Ste Lucie* souffrit le martyre à Syracuse, l'an 298, dans un endroit hors les murs, indiqué par une colonne commémorative. Son tombeau est vénéré à *Santa Lucia fuori* et la cathédrale est dédiée sous son vocable. Le monastère de la Conception conserve « le vêtement qu'elle portait au moment de son supplice, le voile, la tunique et les chaussures ».

Son corps émigra successivement à Constantinople, puis à Venise (1204) et enfin à Metz, où fut élevée la belle église abbatiale de S.-Vincent et Ste-Lucie.

Les reliques dispersées sont : les bras, à S.-Pierre du Vatican, à Prague, à S.-Martin de Séez, à Oirsbeck (Pays-Bas); un autre à Metz, où le crâne était dans un « chef de bois doré », en même temps qu'il était revendiqué par la cathédrale de Bourges; la mâchoire inférieure, à Anvers; un os de la tête, à la cathédrale d'Ancône; une main, à S.-Georges de Venise; un doigt, à Pesaro et à Metz; des cheveux, au dôme de Milan et à Padoue; une côte et de la chair, à Ste-Lucie de Padoue; une vertèbre, à Ottange (dioc. de Metz); un os du pied, chez les jésuites de Venise; un tibia, chez les Cisterciens de S.-Sauveur, dioc. d'Anvers; une dent, à *Sta Lucia a Mare* (à Naples) et à Wittenberg; six dents, à Anvers; la coiffe, à Ste-Lucie, dioc. de Nantes; un linge teint de son sang, à Vérone. Des os sont signalés à Wittenberg (Allemagne), à Ste-Lucie de Vérone et *Sta Patritia*, à Naples. Je n'insiste pas sur les reliques de Cologne, parce qu'« on craint de faire confusion, avec « une des onze mille vierges qui portait ce nom et y est très vénérée ».

Les églises les plus illustres dédiées sous son vocable sont, à Rome,

qui en comptait huit et n'en a plus que trois, SS.-Vincent et Lucie, à Metz; Ste-Lucie, à Séville; Ste-Lucie, à Spolète; Ste-Lucie, à Pithiviers; Ste-Lucie, à Upson (Angleterre).

On l'invoque spécialement pour la guérison des maux d'yeux, par une allusion directe à son nom.

A Beaucaire, elle était patronne des tailleurs.

En iconographie, ses attributs sont : *immobilité*, car on ne put l'ébranler ni avec des cordes ni en la faisant tirer par des bœufs; la *palme* du martyr; la *couronne*, sur la tête ou à la main, qui en est la récompense; les *flames*, au milieu desquelles on essaya de la faire brûler; la *lampe* ardente des vierges sages; le *livre* de la prière assidue; le *tombeau de Ste Agathe*, devant lequel elle sollicita la guérison de sa mère; le *poignard* ou le *glaiive*, qui lui transperce le cou. Des miniatures du XII^e siècle, en Bavière, la montrent *décapitée* et le *corps coupé en deux* ou le *glaiive déchirant ses entrailles*, détails qui ne sont guère conformes à sa légende. La *coupe* où sont ses deux yeux, qui est un de ses attributs fréquents, ferait croire, ce qui n'est pas, qu'elle subit ce genre de supplice, qu'on reporte généralement à une autre vierge du même nom; iconographie spéciale qui, selon M. Rohault de Fleury, ne s'est pas « vulgarisée avant le XIV^e siècle ».

Vingt-cinq planches illustrent les monuments et l'iconographie de la noble vierge de Syracuse.

5. *Ste Anastasie, vierge et martyre*. — L'identification est difficile, car on hésite entre deux saintes du même nom, toutes deux romaines de naissance : l'une souffrit le martyre à Rome l'an 69, et l'autre dans l'île de Palmarole, sous Dioclétien, l'an 303. M. Rohault de Fleury tient pour cette dernière.

Il énumère ainsi ses reliques : le corps, à Rome, sous le maître autel, mais disputé par *S. Paolo a ripa*, à Pise et Pavie; la tête, à S. Girolamo de Milan; le crâne, à Munich; la mâchoire et plusieurs dents, à Zara en Dalmatie; une dent, à Wittenberg; un bras, à Munich et du sang, à Naples. Je laisse de côté quelques ossements innommés.

Les églises les plus illustres qui lui ont été dédiées sont : à Rome, Ste-Anastasie, titre cardinalice bâti sur l'emplacement de sa maison; à Vérone et à Zara.

Sa protection s'étend aux enfants malades, à S.-Flour (Cantal).

Les attributs les plus ordinaires sont : le *livre* de la prière, la *palme* et la *couronne* du martyr; le *poteau*, auquel elle fut attachée pour être brûlée; le *bûcher*, qu'on dressa pour son supplice et le *glaive* de sa décollation. On y ajoute exceptionnellement, en Allemagne, une *botte à onguents* et, en Orient, une *fiolle*, « en souvenir des soins qu'elle donnait aux confesseurs de la foi et des baumes qu'elle appliquait sur leurs plaies. » A Nîmes, on la voit portant des vivres à S. Chrysogone, et à Kiev, elle tient cette croix à main « que les Byzantins prêtent à tous les personnages dont ils veulent désigner la sainteté ». Une autre caractéristique, fournie par Venise et Zara, aux XII^e et XVIII^e siècles, est l'attitude dite de l'*orante*, les bras levés exprimant la joie de la béatitude céleste.

6. *Ste Perpétue, martyre.* — L'illustre africaine fut égorgée, l'an 203, après avoir été exposée à une vache furieuse : le *glaive* et la *vache* sont donc ses attributs ordinaires.

On a d'elle son cilice, à Faenza, et le crâne à Vierzon, diocèse de Bourges, qui eut une importante abbaye sous son vocable ; des bénédictines étaient installées au monastère de la Celle, dioc. de Fréjus ; l'église de Ste-Perpétue, à Nîmes, a été reconstruite en 1852.

Elle est, à Vierzon, la patronne des jeunes mères et des mariniers ; à Montpellier, on l'invoque pour la guérison des « enfants noués ».

Suivant une pratique fort ancienne en France, « le 7 mars, jour de la fête de la sainte (à Vierzon), il y avait une cérémonie curieuse, qui a été supprimée à cause de l'encombrement et des accidents qui pouvaient en résulter. La châsse était portée processionnellement, et toutes les femmes ayant au bras leurs premiers nés se faisaient un devoir de passer dessous pendant la marche du cortège¹ ». Cette dévotion des mères et des enfants provient de ce que Ste Perpétue donna ses soins à Ste Félicité, qui venait d'accoucher en prison, et qu'elle-même fut arrêtée, allaitant son enfant.

Le P. Dreves, dans les *Analecta hymnica mediæ ævi*, 18^e fasc., pag. 197-200, a publié l'office rythmé de Ste Perpétue, d'après un bréviaire manuscrit du Puy, du XVI^e siècle.

7. *Ste Félicité, martyre.* — Elle est associée à Ste Perpétue dans

1. *Œuvres*, IX, 597, au mot *Passage*.

le culte populaire. Les plus anciennes représentations se voient sur les mosaïques de Ravenne et de Venise. Les reliques sont : le corps, autrefois à l'abbaye de Beaulieu (dioc. de Tulle), qui a conservé un bras, enfermé dans un bras d'argent du XIII^e siècle ; des cheveux et deux petits ossements, à Wittemberg (Allemagne). Limoges avait une église sous le vocable de Ste-Félicité.

8. *S. Chrysogone, martyr.* — « Le bourreau coupa la tête de Chrysogone et la jeta, ainsi que son corps, dans les flots, calendes de décembre 269 », à San Canziano, près d'Aquilée.

Son corps repose à Zara, qui possède aussi un bras, deux pieds, « le pommeau de son épée et le marbre sur lequel il eut la tête tranchée ». Le chef a été partagé entre Rome, Cattaro et Spalato.

A Cestre, diocèse de Dijon, on invoquait S. Chrysogone « pour obtenir la pluie ».

M. Rohault de Fleury donne en détail l'intéressante monographie de l'église de Zara et de celle de S.-Chrysogone, à Rome, qui a conservé une curieuse mosaïque du XIV^e siècle, le figurant à la droite de la Vierge et en face de S. Jacques Majeur¹. « Il porte le costume adopté par les peintres du moyen âge pour représenter les guerriers, la chlamyde et l'épée qu'il va dégainer. »

Son iconographie est très restreinte : comme les chevaliers romains, il est armé, bardé de fer et monté sur un cheval ; en qualité de chef de milice, il arbore une bannière ; l'épée rappelle sa décapitation. Le P. Cahier ne lui donne qu'un attribut, *empereur*. J'irai plus loin. A la voûte absidale de son église au Transtévère, des stucs dorés, exécutés en 1627 aux frais du cardinal Borghèse, restaurateur de l'édifice roman, montrent en trois tableaux : S. Chrysogone distribuant ses biens aux pauvres, comparaisant devant l'empereur et confessant sa foi, enfin décapité.

Une miniature d'un charmant bréviaire du XV^e siècle, à la bibliothèque de Clermont-Ferrand, représente S. Chrysogone en costume civil, et dans sa prison ; il joint les mains et est consolé par un

1. Pour montrer avec quelle négligence certains écrivains renseignent leurs lecteurs, je crois utile de faire cette citation : « La madone dite *di Carmine*, dans l'église de S.-Chrysogone, est une très ancienne mosaïque. La Vierge est assise dans une sorte de niche, en forme de trône, tenant l'enfant Jésus de la main gauche. A droite est S. Paul, à gauche est S. Pierre » (Laforge, *la Vierge* p. 43).

rayon de lumière céleste ; les bourreaux se tiennent derrière lui, prêts à le frapper.

9. *SS. Jean et Paul, martyrs.* — Je renvoie pour leur martyre, leurs corps, leur maison et leur iconographie à Rome, au tome IX de mes *Œuvres*, p. 358 ; mais comme mon docte ami a singulièrement élargi le sujet, je vais compléter mes renseignements personnels à l'aide des documents qu'il fournit et qui nous font sortir de la ville éternelle.

Les têtes ont émigré à Casamari, les bras se retrouvent à Venise ; Avignon avait deux vertèbres, une portion du corps était à l'abbaye de Reichenau, en Autriche.

On les invoque spécialement pour les biens de la terre, la sérénité de l'air et la pluie, ainsi que contre le tonnerre et les tempêtes, en Bavière. On leur demande aussi la guérison des énérgumènes.

Leur iconographie comporte plusieurs éléments, selon le point de vue auquel on se place. *Chrétiens*, ils tiennent l'évangile, qui est le livre de leur foi ; *martyrs*, ils ont la hache de leur décollation, la palme et la couronne, par exemple dans les mosaïques de Ravenne, au vi^e siècle ; *chevaliers*, ils portent l'équipement militaire, *armure, lance, épée, bouclier* ; *bienheureux*, leurs mains sont levées pour indiquer qu'ils sont entrés au paradis. Un manuscrit français du xiv^e siècle ajoute exceptionnellement la croix, portée miraculeusement devant eux dans une bataille contre les Scythes, où elle valut la victoire à Gallicanus. Pour Milan, voir *Œuvres*, XI, 524.

Outre le titre cardinalice de Rome, les cathédrales de Ferentino et de Canosa leur sont dédiées, ainsi que l'église abbatiale de Casamari (États pontificaux), important édifice du xii^e siècle ; une autre église, fort remarquable et datant du xiii^e siècle, porte leur nom, à Venise, où la prononciation vulgaire l'a dénaturé en *Zanipolo*.

10. Je n'ai, par cette sèche analyse, donné qu'une idée bien imparfaite du beau et profitable ouvrage de M. Rohault de Fleury. L'hagiographie s'étudie de deux façons, par les *textes* et les *monuments*. Les premiers sont de la compétence des Bollandistes, tandis que les seconds ressortissent aux archéologues. Or les monuments embrassent à la fois la *lipsanographie*, qui traite exclusivement des reliques et s'occupe également de leurs reliquaires ; l'*iconographie*, qui reconnaît leurs images dans le cours des siècles et constate les

attributs distinctifs ; le culte en général, soit public, soit privé, comme invocation spéciale pour les biens de l'âme et du corps, qui s'étend particulièrement à la construction des églises et à l'érection des autels. Par ce côté absolument nouveau, l'œuvre intéresse vivement les archéologues, qui se réjouiront à l'examen approfondi des monographies, si savamment détaillées et figurées, des titres cardinalices de Ste-Anastasia et des SS.-Jean et Paul, ainsi que des abbayes de Vierzon et de Casamari, pour ne citer que ces quatre monuments.

La répartition est faite par régions : de Rome, on passe successivement aux États pontificaux et à l'Italie, à la France et à l'Allemagne, puis à la Belgique et aux Pays-Bas, pour finir par l'Espagne et l'Orient. Dans chaque catégorie, les localités explorées se suivent selon l'ordre alphabétique.

Quand on ferme ces gros volumes, qui font trouver très courtes les heures consacrées à leur lecture, on reste émerveillé et de ce que l'auteur a si patiemment colligé et de ce que le lecteur peut apprendre lui-même en si docte compagnie. Le clergé ne doit pas demeurer indifférent en présence d'une œuvre de haute science qu'il est plus à même que tous autres d'apprécier à sa juste valeur, car, à son style et à ses tendances, elle semblerait plutôt composée par quelqu'un des nôtres que par un laïque.

Que Dieu conserve longtemps à la science ecclésiastique un de ses champions les plus valeureux et les plus éclairés !

II. — DÉCRET DE LA S. C. DES RITES¹.

1. En 1860, la Sacrée Congrégation des Rites rendit un décret par lequel elle réservait les vitraux des églises aux seuls saints canonisés, prohibant d'y représenter les bienheureux et les vénérables. Elle se basait sur cette considération que le vitrail constitue un culte public, qui doit être refusé à ceux qui n'y ont pas encore droit (*Œuvres*, IX, 184-186).

Le 14 août 1894, la Congrégation est revenue sur cette décision, qu'elle a jugée avec raison trop sévère, car, en réalité, il en est du vitrail comme d'un tableau et d'une fresque, qui peuvent

¹. Décret de la S. C. des Rites dans la *Rev. de l'art chrét.*, 1894, pp. 520-521. Compte-rendu par M^{re} Ballandier, dans les *Analecta juris pontificii*, 1895, p. 190.

fort bien n'avoir qu'un caractère purement historique. Ce nouveau décret a été rendu très probablement à l'occasion du concours pour les vitraux de la cathédrale d'Orléans, relatifs à Jeanne d'Arc, qui ont fait quelque bruit et qu'on était en droit de combattre, vu la loi portée par le Saint-Siège. Il n'en est plus de même aujourd'hui : des conditions sont imposées qui rendent ces vitraux licites.

La question a été préalablement étudiée par les théologiens et les archéologues, qui ont fait leur rapport, lequel a été imprimé. Nous espérons que ces *volum*, comme on dit à Rome, seront publiés, car ils forment les considérants du décret et nous feront mieux pénétrer dans son esprit.

La conclusion pratique est celle-ci, après approbation de S. S. Léon XIII : Tout décret contraire est aboli. On peut représenter dans une église, par la peinture sur mur, sur toile ou sur verre, les hommes et les femmes, morts en odeur de sainteté, lors même qu'ils ne seraient officiellement ni bienheureux ni saints, mais n'auraient que le titre de serviteurs de Dieu, à la condition expresse qu'ils ne domineront pas l'autel et ne porteront autour de la tête ni nimbe ni rayons ou autres signes de sainteté, qui constituent à proprement parler le culte public. Il est requis de plus que le sujet ne soit ni profane ni étranger aux habitudes ecclésiastiques : il doit donc viser directement à l'édification et promouvoir des sentiments religieux.

Le décret, pour répondre à une difficulté, autorise à la fois les *imagines* et les *gesta*. L'image, c'est le personnage isolé ; le geste, une scène quelconque de sa vie.

Voici la teneur de cet important décret général, qui fera loi désormais dans l'iconographie chrétienne et la décoration artistique des églises.

Decretum generale. — Inter constitutiones Romanorum Pontificum ac S. Rituum Congregationis decreta, quæ edita fuere pro moderando cultu servorum Dei, qui cum fama sanctitatis vel martyrii decesserunt, sed inter beatos aut sanctos ab Apostolica Sede adhuc relati non sunt, nonnulla ad eorum imaginum, sive in templis sive in publicis oratoriis, appositionem pertinent. Recenter etiam cum vicarius apostolicus districtus occidentalis Scotiæ retulisset in vitris coloratis, quibus templorum fenestras decorantur, præfatas imagines interdum depingi; Sacra eadem Congre-

gatio per decretum, die 24 martii 1860 editum, hunc morem minime approbandum censuit.

Verumtamen cum non raro, nedum in ejusmodi vitris, sed etiam in templorum parietibus facta ac gesta repræsententur quorum Dei famuli vel præcipui actores vel pars aliqua fuerunt; dubitatum est num prohibitio illa etiam ad historicas hujusmodi repræsentationes sese porrigat. Re itaque maturo examini subjecta, auditisque votis virorum in sacra theologia et in ecclesiastica quoque archeologia præstantium, Sacra Rituum Congregatio, referente subscripto cardinali eidem præfecto, in ordinariis comitiis, subsignata die ad Vaticanum habitis, respondendum censuit : Imagines virorum ac mulierum qui cum fama sanctitatis decesserunt, sed nondum beatificationis aut canonizationis honores consecuti sunt, neque altaribus utcumque imponi posse neque extra altaria depingi cum aureolis, radiis aliisque sanctitatis signis; posse tamen eorum imagines vel gesta ac facta in parietibus ecclesiæ seu in vitris coloratis exhiberi, dummodo imagines illæ neque aliquod cultus vel sanctitatis indicium præferant neque quidquam profani aut ab Ecclesiæ consuetudine alieni. Dei 14 Augusti 1894.

Facta postmodum Sanctissimo Domino Nostro Leoni papæ XIII per me subscriptum cardinalem præfectum de prædictis relatione, idem Sanctissimus Dominus Noster Sacræ Congregationis sententiam ratam habuit, confirmavit et ita decreta quæ in contrarium facere videantur, intelligi debere jussit. Die 27 iisdem mense et anno.

† Caj. card. Aloisi-Masella, S. R. C. præf. — Aloisius Tripepi, secretarius. — L. † S.

2. Voici immédiatement l'application de ce décret à des vitraux historiques projetés :

Un prospectus réclame de la piété des fidèles des fonds pour garnir de verrières une église historique, qui a été autrefois prieuré. On y lit entr'autres : « Le vitrail du fond représentera l'histoire de la fondation... Les autres fenêtres seront garnies de riche grisaille, au bas de laquelle se détacheront en médaillon ou en plein les sujets suivants : Le château-fort et la vieille église paroissiale qui va être détruite... J'ai pensé à ne réserver que la partie inférieure de chaque baie pour y exécuter treize petits sujets rappelant les principaux épisodes de l'histoire du prieuré... La chasse du roi de Bretagne, du prix de 1325 fr., est offerte à l'église par une généreuse famille. »

Le programme n'est pas acceptable dans sa partie profane, car les vitraux sont faits, dans une église, non pour apprendre l'histoire locale, mais pour édifier les fidèles qui viennent y prier. Il y au-

rait donc lieu d'en modifier la composition sur certains points. Par exemple, les vues du château et de la vieille église ne peuvent intéresser que les archéologues : or les édifices religieux ne sont pas construits à leur intention. Quant à un sujet de chasse, cela dépasse absolument ma compréhension, rigoureusement ecclésiastique et dans le sens même du décret de la Congrégation des Rites relatif aux vitraux.

3. On lit dans la *Revue du Bas-Poitou*, 1894, p. 505 : « Dans la basilique de Notre-Dame-des-Armées, élevée à Domrémy en l'honneur de Jeanne d'Arc, M^{me} la duchesse de Chevreuse, promotrice de l'œuvre, a voulu que les vitraux rappellent les *gloires chrétiennes de la France*. Sur l'initiative de M. le marquis de La Rochejaquelein, député des Deux-Sèvres, une des verrières sera consacrée au souvenir des trois généralissimes qui se sont succédé à la tête de la grande armée catholique et royale de la Vendée ; elle portera les écussons des Cathelineau, d'Elbée et de La Rochejaquelein ».

L'intention est excellente, sans doute ; mais on oublie trop qu'il s'agit d'une église et non d'un musée et que la question de rejet même de nos *gloires chrétiennes* et des *généralissimes de l'armée catholique de la Vendée*, a été réglée récemment par la Congrégation des Rites, qui n'autorise pareil honneur qu'aux *vénérables*, aux *bienheureux* et aux *saints* : tel n'est pas le cas actuel.

III. — SOUVENIRS DE PÈLERINAGES 1.

L'inventaire des meubles du château de Pau (1564-1562), publié par MM. E. Molinier et Mazerolle et qui est un document de premier ordre, contient la mention de quatre importants pèlerinages, dont deux n'ont pas été suffisamment mis en lumière.

« 401. Deux Nostre Dames de Lorette, d'argent. — 531. Une Nostre Dame de Lorette, de nacre de perles, garnie d'un petit cercle d'argent doré ». La première image est une statuette, représentant la Vierge miraculeuse, avec son voile et sa chape. La seconde est un médaillon ou enseigne, comme l'indique la monture métallique.

« 193. Ung Saint Anthoine... et une Nostre Dame du Puy, qui n'ont poinct de fondz, le tout d'or. — 254. Une enseigne où y a

1. Dans la *Correspondance historique et archéologique*, 1894, pp. 252-253.

une Nostre Dame du Puy, enlevée, sans émail ». Je ne crois pas qu'il s'agisse ici « de la confrairie de Notre Dame du Puy d'Amiens », mais bien de la célèbre Vierge du Puy en Velay.

« 342. Une Nostre Dame d'agate, tenant son effant dedans un navire d'or ». La Vierge dans un bateau est propre à Boulogne sur-mer, conformément à la légende qui la fait arriver miraculeusement par mer.

« 301. Ung pillier d'agate, enchassé en or, lequel se œuvre et y a dedans une Nostre Dame esmaillée de blanc; avec son estuy bien petit ». Le *pilier* me fait songer au célèbre sanctuaire de Notre Dame *del pilar*; si la Vierge n'est pas ici sur son pilier, c'est sans doute faute d'espace, puisque l'objet est « bien petit », mais on l'a enfermée, d'une façon très originale, dans le support de la statue.

IV. — MINIATURES ¹.

Les manuscrits à miniatures de la maison de Savoie, par François Mugnier; Moutiers-Tarentaise, Fr. Ducloz, 1894, in-8° de 124 pages. Édition de luxe, sur papier Hollande, tirée à 100 exemplaires seulement, avec 17 phototypies, prix 30 fr.; édit. avec 5 similigravures, 7 fr. 50.

Cet ouvrage se recommande à un triple point de vue auprès des amateurs. Il a été imprimé avec le plus grand soin par un éditeur intelligent, qui a maintes fois fait ses preuves dans la *Bibliothèque Savoyarde*, due à son initiative et à son zèle patriotique. L'auteur est un écrivain d'archéologie : on le voit de suite aux nombreux renseignements qu'il fournit à l'histoire, à la liturgie et à l'iconographie. Les dix-sept phototypies permettent de se rendre un compte exact de la beauté et de la variété des miniatures. Nous ne pouvons donc qu'adresser nos sincères félicitations aux trois collaborateurs qui ont mis en commun leurs efforts pour mener à bien une œuvre de haute valeur.

Les trois manuscrits, décrits et reproduits, sont : le *Bréviaire de Marie de Savoie, duchesse de Milan*, exécuté pour des franciscains vers 1439 et conservé à la bibliothèque publique de Chambéry; le *Livre d'heures du duc Louis de Savoie*, que l'on peut dater de 1440

1. Dans la *Revue de l'art chrétien*, 1893.

à 1445 et que possède la bibliothèque Nationale de Paris ; le *Livre d'heures du duc Amédée IX*, écrit en 1466 et maintenant à la bibliothèque de Chambéry. Nous sommes donc tout le temps en plein xv^e siècle, époque assez connue pour que l'interprétation des sujets religieux ne laisse pas subsister le moindre doute ou la plus petite difficulté. Aussi je proposerai quelques explications ou rectifications qui me paraissent nécessaires.

« Un pape devant l'autel » (p. 19) et « messe dite par le pape, un cardinal de chaque côté de l'autel » doit s'entendre de la *Messe de St-Grégoire*, qui eut tant de vogue à la fin du moyen âge et à la Renaissance.

Page 87 : « Grande miniature intéressante : Dieu le Père et Dieu le Fils sont assis sur un trône, surmonté d'une tiare dorée qui est soutenue par deux anges... Ils posent une couronne ducal sur la tête d'une jeune femme, aux cheveux blonds, déployés sur un manteau bleu rehaussé d'or. Couronnement d'Anne de Chypre? ou de l'Église? » Les points d'interrogation sont de trop, car la mise en scène, avec le concert des anges, et l'escorte d'anges à ailes en plumes de paon, ne convient qu'au couronnement de la Vierge, dont la pureté est attestée par le semis de lys en fleur qui rehausse son manteau.

Page 89. « Fidèles retirés par un ange du feu de l'enfer », ce qui serait contraire au dogme catholique : « In inferno autem nulla est redemptio ». Je ne vois là qu'un *lapsus*, que l'époque même rend facile à corriger, car dès lors s'introduit sous cette forme l'iconographie du *purgatoire*.

Page 94. « Le pape, assis, avec la tiare, longue barbe blonde, présente un très grand crucifix... à un prince sans barbe, agenouillé. Nous ne croyons pas nous tromper en disant que nous avons sous les yeux Amédée VIII, devenu Félix V, et son fils Louis, auquel il présente le crucifix en signe des souffrances que le fardeau de la souveraineté lui impose ». En se reportant à la planche, on constate tout simplement que le duc Louis, pour qui a été fait le manuscrit, est à genoux devant la Sainte Trinité : le Père, en pape, chapé, tiaré et avec le *nimbe crucifère* ; le Fils, attaché à la croix et le Saint Esprit, en colombe, posé au sommet de cette même croix.

Les préoccupations historiques offrent souvent l'inconvénient de faire voir de travers les choses les plus claires.

« Saint Louis, roi de France, mitre blanche bordée de rouge, très haut sceptre à la main, robe fleurdelysée » (p. 50). — « Saint Louis, roi de France, confesseur, manteau bleu parsemé de fleurs de lys, crosse rouge, mitre blanche sur le devant de laquelle deux croix? Peut-être saint Louis de Marseille, évêque » (p. 71). *Peut-être* doit se transformer en *certainement*, car la mitre, la crosse et la chape (appelée partout *manteau* dans l'ouvrage) dénotent l'évêque de Toulouse, que les fleurs de lys et le sceptre proclament de race royale.

Page 97. « La tête (de S. Jean-Baptiste) est apportée sur un plateau par une servante, en très longue robe verte, suivie de deux musiciens ». Ces musiciens, qui ont joué pour faire danser, précèdent le nom de la personne les précédant : ce ne peut-être une servante, ainsi parée, mais Salomé elle-même. L'office du 29 août, à laudes, a ces deux antiennes : « Puellæ saltanti imperavit mater : Nihil aliud petas nisi caput Joannis ». — « Domine mi rex, da mihi in disco caput Joannis Baptistæ ».

M. Mugnier semble affectionner le mot « homme » quand il ne sait quel nom donner au personnage. « L'Exaltation de la croix. Un homme nu, avec un très court caleçon à braguette, couronne ducale dorée sur la tête, porte une mince et haute croix dorée; il s'avance vers un petit édifice rouge » (p. 71). La légende du bréviaire, au 14 septembre, permet de nommer Héraclius : « Regnum ab Heraclio impetravit (Chosroas), quibusdam conditionibus acceptis, quarum ea prima fuit ut crucem Christi Domini restitueret... Quam rediens Jerosolymam, Heraclius solemniter suis humeris retulit. Quod factum illustri miraculo commendatum est. Nam Heraclius, ut erat auro et gemmis ornatus, insistere coactus est in porta quæ ad Calvariæ montem ducebat. Quo enim magis progredi conabatur, eo magis retineri videbatur. Cumque ea re et ipse Heraclius et reliqui omnes obstupescerent, Zacharias, Jerosolymorum antistes : Vide, inquit, imperator, ne isto triumphali ornatu, in cruce ferenda parum J.-C. paupertatem et humilitatem imitere. Tunc Heraclius, abjecto amplissimo vestitu, detractisque calceis ac plebeio amictu indutus, reliquum viæ facile confecit et in eodem Calvariæ loco crucem statuit, unde fuerat a Persis asportata ».

Ces quelques critiques prouveront avec quel soin méticuleux il importe de décrire les miniatures, que l'on comprendra toujours sans peine en tenant compte à la fois des règles iconographiques et des particularités propres à chaque période de l'art.

V. — ICONOGRAPHIE.

1. *S. Charles Borromée*¹. — On lit dans le *Saint-Maixentais* du 5 janvier 1895 à propos de l'oratoire du château de Villaine (Deux-Sèvres) : « On y remarque encore une toile, un peu délabrée aujourd'hui et figurant un saint en prières devant un livre et un crucifix. Il est en mozette ou camail rouge et rochet, près de lui sa barrette cardinalice. Je ne sais pourquoi (peut-être à cause de cette dévotion au crucifix), j'ai pensé à S. Charles Borromée ».

M. Louis Lévesque a raison ; quoique je n'aie pas vu ce tableau, les trois attributs du *livre*, du *crucifix* et des *insignes cardinalices*, conviennent parfaitement à S. Charles, très souvent représenté ainsi dans d'anciennes gravures et peintures ; parfois, il porte la *cappa*, mais la mozette est plus régulière, conformément à un décret de la Congrégation des Rites, qui a eu son application à Ste Radegonde de Poitiers dans un tableau provenant de l'abbaye de Ste Croix et fait à l'occasion de sa canonisation. Agenouillé devant le crucifix, qu'il portera solennellement en procession, le saint archevêque de Milan prie pour la cessation de la peste.

Une autre caractéristique, non moins probante, serait sa physionomie si personnelle, avec son long nez.

2. *Visitation*². — Le *Bulletin de la Société Archéologique du Limousin*, 1894, pp. 292, 293, décrivant deux émaux du xvii^e siècle, dit de la *Justice* : « Elle repose sur une sorte de terrasse sphérique dont on ne verrait que le haut et qui est peinte en vert et ornée d'herbes et fleurs en noir, rouge et or » ; et de la *Tempérance* : « Tenant du bras droit, relevé à hauteur de l'épaule, un pot d'où un liquide va s'écouler dans un autre vase en forme de pichet, qu'elle tient de la main gauche contre la hanche ».

On peut être plus précis. La « terrasse sphérique », herbue et

1. Dans la *Revue Poitevine*, 1895, pp. 346-347.

2. Dans la *Corresp. hist. et arch.*, 1894, pp. 314-315.

fleurie, n'est autre que le globe terrestre : la Justice, en effet, domine le monde.

« Un liquide » s'écoulant d'un vase dans un autre ne constitue la vertu de tempérance qu'autant que l'ardeur du vin est modérée par une addition d'eau.

Le même *Bulletin*, p. 526, mentionne une tapisserie d'Aubusson, à la cathédrale de Mende, représentant « la *Fuite en Égypte*, ou peut-être encore le départ de Jésus-Christ allant annoncer l'Évangile. Deux personnages, dont l'un paraît être Jésus, s'embrassent ; deux femmes font de même. Un âne, à côté, paraît attendre le départ ». La scène est celle de la Visitation : les deux femmes sont sainte Élisabeth et la sainte Vierge ; les deux hommes, saint Zacharie et saint Joseph. L'âne, sur lequel Marie était montée, annonce plutôt l'arrivée.

3. *Ste Claire*¹. — Une notice nécrologique vient d'être publiée sur l'artiste belge *Le baron Béthune* — pourquoi dit-on *baron*, puisqu'il était *comte* romain ? — Elle est appuyée, pour faire valoir son talent, de deux phototypies représentant l'église abbatiale de Maredsous qu'il a construite et le tableau de *Ste Claire* qu'il a peint. Le tableau est suave comme une peinture de l'école Ombrienne, mais pourquoi s'y est-il glissé une faute iconographique ? La fondatrice des Clarisses abrite sous son manteau les saintes et bienheureuses de son ordre : toutes sont nimbées. Rome a déclaré bien des fois que la béatification ne donnait droit qu'au rayonnement de la tête : on ne peut s'émanciper de cette règle.

L'abbaye de Maredsous présente, à sa façade, quatre croix : une au porche, une au pignon, une à chacun des deux clochers. Trois s'expliquerait encore, mais quatre est une fastidieuse redondance. On oublie trop que la croix ne peut être un amortissement banal qu'on met faute d'autre chose.

4. *S. Michel*². — *L'Archivio storico dell'arte*, Rome, 1894, 4^e livr., p. 285, reproduit un tableau, du xv^e siècle, qui est à Faenza (Italie). Au-dessous de la vignette est écrit : *La Madonna, San Giacomo - l'arcangelo Raffaele*. Le texte, au contraire, dit : *La Madonna, San Michele arcangelo e San Giacomo* ; c'est lui qui a raison. En effet,

1. *Corr. hist. et arch.*, 1894, p. 357.

2. *Ibid.*, p. 357.

le tableau fut destiné à la « *compagnia di San Michelino di Faenza* » ; le costume est celui de l'archange, qui occupe la première place à la droite du trône : armure militaire, glaive tiré et figure imberbe ; derrière lui dans le paysage deux scènes le mettent en évidence : l'apparition au Mont Gargan sous la forme d'un taureau et au mausolée d'Adrien, à Rome.

5. *Ste Ursule* 1. — Dans le dernier numéro de la *Correspondance* (p. 320), se trouve, à propos du tableau conservé dans l'église de Saint-Thibaut de Joigny, la description suivante : « Une femme debout, vêtue d'un riche costume, tient deux flèches dans sa main et lit dans un livre ». Les trois attributs conviennent à Ste Ursule. Le *livre*, qui indique la vie de prière ; les *flèches*, instrument de supplice ; le *riche costume*, parce qu'elle était princesse.

6. Parmi les dons offerts au musée des arts décoratifs, il s'en trouve un ainsi décrit : « Statuette à mi-corps, représentant une sainte, les cheveux retombant sur les épaules, grand manteau et corsage d'hermine ; elle tient dans chaque main des attributs. Bois sculpté et peint. France. xvi^e siècle ». (*Correspond. hist. et arch.*, 1895, p. 232). On ne saurait être trop précis pour établir l'identification, qui ici reste dans le vague, faute de deux mots essentiels. Le manteau et le corsage pourraient faire songer à Ste Catherine : ses *attributs*, qu'il eût été si facile et si utile de désigner, auraient fourni immédiatement le nom de la sainte.

VI. — PATRON ET TITULAIRE 2.

« Le patron d'une paroisse ou église est saint Jean-Baptiste. La fête du titulaire, car ici c'est le même que le patron, se célèbre, de temps immémorial, le jour de la Nativité de saint Jean-Baptiste. Mais nous avons découvert, par la tradition et les titres, que la célébration devrait être au jour anniversaire de la Décollation.

« Que faire alors ? Les fêtes religieuses ont dégénéré en fêtes civiles, tapageuses et contraires à leur but premier. Conséquemment, déplacer la fête religieuse, c'est créer deux fêtes balladoires et rien de plus. Faudrait-il le faire quand même ? Et, dans ce cas, comment ordonner les choses ?

1. *Corr. hist. et arch.*, 1897, p. 357.

2. Dans le *Prêtre*, 1894, pp. 1064-1066.

« Le meilleur ne serait-il pas, s'il était possible, et pour ne rien changer au culte extérieur établi, de faire seulement l'office du bréviaire à la Décollation et pendant l'octave, de célébrer la messe au jour de l'incidence, avec une simple bénédiction après (par permission de l'évêque). Dans ce cas proposé, la fête de la Décollation passerait-elle forcément de 1^{re} classe? Alors il faudrait une solennité extérieure, le dimanche suivant, et alors aussi, sans doute, nous ne pourrions pas avoir la solennité extérieure du dimanche qui suit la Nativité, parce que nous aurions ainsi deux fêtes du titulaire ».

La question est complexe, car il s'agit à la fois du fait et du droit qui ne s'accordent pas.

La solution, en tout cas, n'appartient nullement au clergé de la paroisse, mais exclusivement à l'Ordinaire, qu'il importe de renseigner et consulter avant tout.

Puisqu'on me fait l'honneur de me demander mon avis, voici quelle est, suivant moi, la ligne de conduite à suivre en cette occurrence.

Le curé fera à son évêque un rapport circonstancié et motivé, où il signalera l'erreur admise et fournira les preuves certaines et authentiques, antérieures à la révolution, qui exigent une modification à l'état de choses actuel.

L'évêque, informé et convaincu, rendra une ordonnance, contenant ces trois points : la suppression de l'abus, la substitution de la légalité et les règles à suivre à l'avenir pour la pratique du culte.

Cette ordonnance sera lue au prône et transcrite sur le registre de la paroisse, afin que personne n'en ignore présentement et ultérieurement; un double en sera conservé aux archives de l'évêché, et, par surcroît de précaution, la Semaine diocésaine en reproduira la teneur.

Voilà pour le droit strict, qui, pour l'office, se basera sur les rubriques spéciales, afférentes aux patrons, tout en tenant compte des modifications qui sont la conséquence directe du concordat.

En fait, cette réhabilitation peut avoir des inconvénients au point de vue civil, mais ce sont des considérations extrinsèques, qui ne me semblent pas devoir contrebalancer la décision à prendre, laquelle doit viser directement le but à atteindre, c'est-à-dire la réintégration de la fête primitivement fixée. La Décollation, fête se-

conculaire relativement à saint Jean, devient fête principale par le choix qui en a été fait à l'origine, tant par l'élection de la population que par l'évêque consécrateur, à supposer qu'il n'y ait pas de doute à cet égard. Je réponds donc *positis ponendis*.

VII. — VÉN. JEANNE D'ARC¹.

1. Les *Notes d'Art et d'Archéologie* ont donné en phototypie la bannière offerte récemment à Notre-Dame de Paris et l'inscription qui l'accompagne. Je ferai à ce propos deux observations critiques.

L'inscription est sur « une plaque de cuivre ». Le cuivre est moins monumental que la pierre; de plus, sa durée est moindre, car on peut l'enlever facilement. La rédaction laisse à désirer, en raison de quelques singulières coupures :

Cette bannière semblable — à celle de Jeanne d'Arc (au lieu de cette bannière — semblable à celle de Jeanne d'Arc).

A été déposée ici en souvenir — de la fête célébrée à Notre-Dame (pour a été déposée ici — en souvenir de la fête)...

Ici ne suffit pas et ne dira rien quand la plaque aura quitté Notre-Dame.

S. E. le cardinal Richard nécessitera une recherche avant cent ans. Pourquoi ne pas avoir précisé en ajoutant *archevêque de Paris*?

Le dessin de la restitution est assurément exact au point de vue du style. Comment se fait-il qu'en trois endroits, et toujours par la même distraction, l'iconographie en soit gravement défectueuse sur un point essentiel, qui est le nimbe, signe de sainteté? Sur la face, les anges agenouillés n'ont pas de nimbe, tandis que le Christ l'a crucifère, ce qui était de rigueur. Au revers, les deux tenants de l'écu de France ne sont pas non plus nimbés et pas davantage la Vierge de l'Annonciation, quoique l'ange Gabriel le soit.

J'ai insisté sur ces irrégularités flagrantes, afin qu'on soit averti pour en éviter de pareilles dans une occurrence analogue.

2. ² M. Filolcau, qui veut bien se souvenir de la fondation que j'ai faite à Angers du Musée diocésain, me permettra, à l'occasion de sa belle planche du *Salve regina*, publiée par *l'Enlumineur*, n°

1. Dans la *Corresp. hist. et arch.*, 1894, pp. 215-216.

2. *Ibid.*, 1894, p. 240.

du 1^{er} août 1894, de lui signaler deux erreurs iconographiques. La Vierge, en reine, tenant l'Enfant-Jésus sur le bras gauche, est enveloppée dans une auréole rayonnante et flamboyante : ni l'un ni l'autre n'ont le nimbe, dont l'auréole ne dispense pas. Il le faudrait donc uni pour la mère et crucifère pour le fils.

Par contre, Jeanne d'Arc, agenouillée, a autour de la tête un nimbe circulaire, qui ne convient qu'aux *saints* : or, elle n'est que *vénéérable*.

VIII. — S. GÉTULE.

S. Gétule (*Getulio*, on dit aussi *Zotico*), né à Tivoli, y épousa Ste Symphorose, dont il eut sept enfants : S. Crescence, S. Julien, S. Némésius, S. Primitif, S. Justin, S. Strattée et S. Eugène. Il vivait au *ii^e* siècle et fut tribun militaire. L'empereur S. Adrien le fit mettre à mort, parce qu'il était chrétien, à Gabies en Sabine, où il avait une propriété ; on se servit pour le flageller de sarments de vigne. Son épouse rapporta son corps à Tivoli ; dans la même tombe furent inhumés la mère et les enfants. Ste Symphorose, suspendue par les cheveux à un orme qui a donné son nom à la place *dell'Olmo*, la tête en bas au-dessus d'un brasier dont la fumée devait la suffoquer, fut jetée dans l'Arno, une pierre au cou, tandis que ses fils étaient empalés.

A la fin du *v^e* siècle, le pape S. Simplicie, originaire de Tivoli, éleva, en l'honneur de S. Pierre, une église qui a pris le nom *della Carità*, depuis que Pie VII en confia la desservance à la confrérie de la Charité, dont il était membre. Le corps de S. Gétule fut alors placé, sous le maître-autel, mais le pontife en sépara la tête pour être vénérée à part. Une première invention eut lieu en 1724 et une seconde en 1894. A cette dernière date, le 26 juillet, deux chirurgiens constatèrent que le corps est entier, moins deux tibias et la plante des pieds.

Le crâne de S. Gétule est conservé depuis 1587 au Gesù, qui a pris le nom de Ste Symphorose et qui possède huit fragments d'os provenant de S. Ange *in pescheria*, qui en fit don à la même date. Cette église nous intéresse particulièrement, car elle fut construite pour les jésuites aux frais du cardinal Cointrel, qui était français.

La fête de S. Gétule se célèbre le 10 juin. A Tivoli, il est, à cause du genre de son supplice, protecteur des vignes et patron des vignerons. A l'occasion de sa nouvelle reposition, M^{sr} di Carlo, archiprêtre de la cathédrale et prieur de la confrérie qui dessert l'église *della Carità*, a fondé une espèce de semaine religieuse intitulée *Il tribuno cristiano*, par allusion aux fonctions de S. Gétule.

La crainte des Lombards fit transporter les corps saints à l'intérieur de Rome. C'est pour cela que S.-Ange *in pescheria* reçut ceux que nomme une inscription, retrouvée en 1866 (*Œuvres*, t. II, p. 216, note 2); je ne me charge pas de concilier comment les reliques sont encore en même temps à Rome et à Tivoli.

IX. — S. JÉRÔME ¹.

M. Demange vient de publier à Nancy une brochure, avec planches, sur *Les vitraux de l'église de Blénod-les-Toul*, dont il est curé. On y apprend que le Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts lui a alloué, pour leur restauration, « une subvention de 7,500 francs » et que « la présente étude a eu pour but principal d'aider l'artiste » qui « rendra à toutes ces verrières leur aspect primitif ». Comme l'auteur a eu la gracieuseté de me citer plusieurs fois, je crois répondre à ses intentions en lui signalant quelques inexactitudes qui pourraient induire en erreur le peintre-verrier.

On lit page 18: « Le personnage nimbé représenté ici est S. Sébastien. Il n'est vêtu que d'un manteau rouge, qui ne cache ni ses pieds ni ses bras. Le saint devait être lié à l'arbre qui se voit derrière lui. Il n'est plus possible de le constater à cause des rajustements faits à cet endroit. Un lion peint en jaune est à ses pieds ».

Aidé du dessin, dont je n'ai pas à contester l'exactitude, je reconnais sans peine, à cette place, non pas S. Sébastien, car il n'y a là aucune de ses caractéristiques, mais S. Jérôme, dont l'identification est certaine, grâce à des attributs multiples qui, réunis, ne conviennent qu'à lui. L'illustre prêtre et docteur est dans un désert, suffisamment caractérisé par des rochers et un grand arbre feuillu. Il est agenouillé, car il prie : de la main droite il se frappe la poitrine

1. Dans la *Correspondance hist. et arch.*, 1895, pp. 237-238.

avec un caillou et de la gauche tient la hampé d'une croix dont la partie supérieure a disparu; à côté je crois voir un livre fermé. Son lion est à ses pieds. J'ai assez longuement disserté de toute cette iconographie dans la *Revue de l'Art chrétien*, à propos du *Culte des Docteurs de l'Église à Rome*, ainsi que dans le tome IX de mes *Œuvres complètes*, à l'occasion d'une peinture murale à Tulle, pour n'avoir pas besoin de revenir ici sur ce sujet.

Je renverrai également au tome VI pour la *Messe de S. Grégoire*, où je tiens à relever quelques particularités. Pages 22-23 : « S. Grégoire célèbre la messe... Il porte la tonsure monacale ». Pourquoi pas tout simplement *cléricale*? — « Sa chasuble... est ornée de deux bandes de drap d'or assez étroites, qui se coupent sur les épaules et forment la croix ». Ces bandes sont des *orfrois* de passementerie. — « Un coussin rouge est appuyé contre le retable ». C'est un corporalier rectangulaire, muni de houppes vertes aux quatre coins. — « Une sorte de niche en orfèvrerie richement travaillée clôt le fond du tableau; on y aperçoit à gauche un petit personnage en pied, qui doit être la sainte Vierge... On ne peut plus voir le saint Jean de l'autre côté ». Cette prétendue « niche » est un retable, dont la partie supérieure est trilobée. Comme d'habitude, il représente la crucifixion, avec la Vierge à droite (la droite du Christ) et saint Jean à gauche: de l'évangéliste il reste encore la tête et le crucifix est masqué par l'apparition. — « Un cardinal, vêtu du manteau rouge », c'est-à-dire de la *cappa*, dont le chaperon coiffe sa tête, sous le chapeau rouge. — « Une lampe ou couronne descend de la voûte » : ni l'un ni l'autre, mais un pavillon d'étoffe verte, par respect pour l'autel où se fait la fonction ¹.

M. Demange a aussi publié une brochure intitulée : *Une curieuse statue de Sainte-Anne*, qu'il date « du xv^e siècle ». La phototypie me permet de l'attribuer plus sûrement à la fin du xiii^e siècle. C'est, à ma connaissance, le plus ancien exemple de cette iconographie spéciale: Sainte-Anne porte sur le bras gauche la Sainte Vierge qui allaite l'enfant Jésus.

1. Ailleurs, on trouve « lobes ogivales » (p. 18), quoique lobe soit du masculin; p. 27: « Sainte Catherine enfonce une épée dans une tête de païen ». ce païen est son persécuteur Maxence; p. 25: « une pèlerine d'hermine de petit gris », bien que l'hermine et le petit-gris soient deux fourrures absolument distinctes, exemple dans les chapitres des basiliques de Rome.

X. — B. JOACHIM PICCOLOMINI.

Les Bollandistes ont donné, dans les *Analecta Bollandiana*, t. XIII, pp. 386-397, la *Vita ac Legenda B. Joachimi Senensis*. Or le B. Joachim Piccolomini, natif de Sienne et profès de l'ordre des Servites, mourut en 1305 : sa vie a été racontée par un contemporain qui l'a connu. Elle est suivie des *Miracula*, où je relève plusieurs traits relatifs à des *Ex-voto* originaux : ce sera le complément de ce que j'en ai écrit au tome VII des mes *Œuvres*. Tous ces vœux sont en cire modelée, usage qui s'est perpétué jusqu'à nous, au moins pour la forme humaine ou partie du corps.

Un convers de l'ordre est guéri d'une hernie, il porte lui-même son image votive au *bienheureux*; ce que fait également un enfant tombé d'une fenêtre. — Un passant reçoit une pierre sur la tête, un enfant se casse un bras en tombant de son lit, un florentin est guéri d'une hernie; tous trois apportent en reconnaissance un *cierge* de leur hauteur. — Un chien mord un enfant et un doigt est coupé; comme il a repoussé miraculeusement, un doigt d'argent est suspendu au tombeau. — Un paysan est mordu à la cuisse par un serpent, il offre une cuisse en cire; un autre se fait une blessure au pied avec une fourche, il se présente avec un pied de cire. — Un soldat renversé de cheval a les côtes brisées : le B. Joachim l'ayant sauvé, il lui porte son effigie à cheval. — Un prisonnier mal surveillé ayant pu s'évader se fit représenter enfermé dans sa prison.

Quidam cœpit beatum Joachinum valde laudare et quasi super omnes ipsum extollere, dicens quod non modicum mirabatur quomodo Dominus per eum mirabilia non ostendebat. Conversus autem quidam de ipsorum Ordine ibi cum iis sedebat, qui habebat quandam infirmitatem gravissimam, quam vulgariter inguinariam vocavit; et tumescente inguine, erat ibi factum apostema gravissimum, et cum in crastinum a medico deberet incidi, valde timebat. Audiens autem vitam beati Joachini sic sanctam et miraculis plenam, mentem et devotionem in ipso posuit, et cœpit se vovere dicens : *O pater sanctissime Joachinc, si vera sunt quæ de te audivi, roga omnipotentem Deum ut in me incipiat tua miracula demonstrare; et ego tibi promitto illud propalare, et personaliter imaginem ceream in meam similitudinem tibi ferre.* Factum est autem in crastinum, adveniente medico ad incidendum, cum elevaret pannos, fuit inventus ita perfectissime liberatus ac si nunquam aliquod malum ibi fuisset. Tunc prædictus conversus, portans propriis manibus imaginem ceream, ad locum venit, et dictum miraculum declaravit.

Quidam sæcularis, dum per viam transiret incaute, accidit ut ab uno lapide percuteretur desuper veniente, a quo non mediocriter exstitit vulneratus; et cum sanguis multus inde exiret, ita ut capilli et infula infunderentur sanguine, sentiens ictum lapidis, valde doluit, et beatum Joachinum, devotione qua potuit, invocavit. Et cum subito pro medico missum esset, adveniente medico, nullum vestigium vulneris ibi repertum fuit, nisi caput cum infula sanguine cruentatum. Tunc homo ille infulam simul cum lapide ad ejus sepulcrum fecit suspendi, et imaginem ceream longitudinis suæ staturæ portavit.

Senis, quidam puer sex annorum panem in manu portabat, et per viam, ut pueri faciunt, comedebat; cui cum quidam canis obviasset, voluit panem de manu pueri arripere. Puer autem, ad semanum retrahens, a cane taliter morsus fuit, ut unum de digitis manus simul cum pane abscinderet. Quod mater et pater pueri cernentes, postquam vulnus medicari fecerunt, beatum Joachinum tota devotione cordis invocarunt. Secunda autem die, adveniente medico pro ipso curando, invenit digitum integrum noviter ibi natum. Nam primus totaliter erat abscissus. Tunc cum lacrimis ad tumulum ejus puerum adduxerunt, et ibi unum digitum argenteum suspendi fecerunt.

Rusticus quidam, cum per silvam Laci transiret, serpentem magnum et nigrum obviam habuit; qui serpens, cum esset in media die, tempore æstus, valde elevato capite et audacter incedebat. Rusticus vero, accepto baculo quem manu tenebat, serpentem super dorsum percussit. At serpens super rusticum se jactans, ipsum crudeliter in crure momordit et in vulnus venenum infudit. Cum autem rusticus reverteretur ad domum, intumuit crus valde. Ipse autem devotionem acceperat in B. Joachim..... Et vovit se beato Joachino, quod si eum liberaret, ferret sibi crus unum de cera, secundum possibilitatem quia pauper erat. Qui obdormiens vidit unum fratrem cum habitu Servorum, dicentem sibi: Ostende mihi crus tuum, ut illud sanem, quia ego sum sanctus Joachinus quem invocasti. Et cum tangeret eum, evigilavit æger a somno et invenit se perfectissime liberatum. Tunc gratias Deo egit et quod voverat adimplevit.

Domina quædam unicum filium trium annorum habebat, quem tenerrime diligebat. Cum autem ad ecclesiam vadens, filium dimitteret dormientem in lecto, accidit ut filius evigilaret a somno et se solum inveniens plorare cœpit. Et cum vellet de lecto exire, in terram cecidit, et brachium dextrum confregit. Mater vero ab ecclesia revertens, cum intraret domum, audivit puerum plorantem, et currens ad eum invenit quasi semimortuum jacere in terra. Et cum elevaret eum et mitteret pro medico sicut decet, positus est super lectum. Mater vero vovit beato Joachino quod, si filium ante reditum patris liberaret, imaginem longitudinis filii de cera sibi offerret. Secunda autem die, adveniente medico, ita brachium consolidatum inventum est ac si læsio numquam ibi fuisset.

Soldatus quidam, nomine Guillielmus, quando beatus Joachinus incœpit

facere miracula, Senis erat; sed cassatus cum sociis a communi Senarum, Bononiæ ad stipendium est receptus. Cum autem esset Bononiæ, habebat quemdam equum magnum, cui difficiliter mittebatur frenum, et se calcibus et dentibus defendebat. Sed cum quadam die a scutifero frenari non posset, ipsemet frenum accepit. Equus autem, elevatis calcibus, prædictum Gulielmum in pectus percussit et quasi mortuum in terra dejecit. Veniens autem medicus dixit quod plures de costis pectoris erant contractæ. Soldatus vero recordatus fuit miraculorum beati Joachini, quæ viderat cum esset Senis. Et statim tota mentis devotione se vovit, quod si eum liberaret, equum et seipsum super equum in statua cerea suo altari faceret offerri. Qui statim meliorari incœpit, et in paucis diebus fuit perfectissime liberatus; et quod voverat sancto, fideliter adimplevit.

In civitate Forolivii, cum quidam frater noster miracula sancti Joachini in populo prædicasset et devotionem magnam in eum populus concepisset, accidit quod paucis post evolutis diebus hastiludium magnum fieret in platea communis. Sed cum quidam puerulus Vannorum, ad fenestram cum pluribus pueris ad videndum maneret, capite incaute et pueriliter inclinato, per fenestram capite verso in terram corruit; cujus altitudo a terra est fere brachiorum XXX. Cum autem multi currerent ad juvandum puerum, invenerunt eum super pedes suos tamquam pennam unam leviter cecidisse. Mater vero pueri videns cadere filium, qui in alia fenestra erat, beatum Joachinum invocavit, quia fuerat ad prædicationem, quando frater noster ejus miracula dixerat. Interrogatus vero puer qualiter se haberet, respondit: *Bene, quia quidam frater de Ordine Servorum, habens coronam valde lucidam in capite, meipsum calentem acceperat et leviter in terra super pedes meos posuerat.* Tunc dominus Jacobus, avus pueri, Deo devotus et homo utique bonæ famæ, beatum Joachinum in tribus locis civitatis depingi sollemniter fecit, et imaginem ceream solidam Senis ante suum altare fecit suspendi.

In comitatu Aretii quidam, nomine Bartholus, audierat de miraculis et vita beati Joachini, quia illis diebus Senis fuerat. Dum autem quandam arborem in quadam die incidere vellet, incaute securim elevans, super pedem sinistram securi se percussit, et ita pedem fortiter laceravit quod usque ad terram vulnus per longitudinem pedis transiret. Sed cum pœnam magnam in ictu percussione sentiret, clamavit dicens: *Sancte Joachine, adjuva me.* Cum autem pararet asinum ut ad civitatem accederet ut curaretur, sensit dolorem pedis totaliter recessisse; et ponens pedem in terra, vidit quod se poterat firmare super ipsum. Tunc elevavit fasciam magnam, quam uxor sua ibi posuerat cum stuppa et albedine ovi. Et invenit vulnus totaliter solidatum et perfecte sanatum; sed remanserat ibi ex utraque parte cicatrix, credo in signum miraculi. Tunc ipse cum pluribus de contrata sua Senas venit, et fratribus miraculum enarravit, et instrumentum publicum de hoc fratres fieri fecerunt, et ipse imaginem cruris cum pede de cera satis magnæ staturæ ante ejus sepulcrum fecit appendi.

In civitate Florentiæ, quidam nomine Lippus, de fraternitate ipsorum, videlicet Servorum, erat inferius non mediocriter ruptus, ita ut intestina ad loca inferiora quasi omnia descendissent. Et cum dolores non modicos sustineret, vovit se beato Joachino, quod si ejus meritis liberaretur, veniret pedibus nudis de Florentia usque Senas, et ibi poneret unam imaginem ceream suæ longitudinis, et sibi offerret unum doplonum pro illuminando Corpore Christi. Qui mane surgens, se invenit perfectissime liberatum, et illam infirmitatem ulterius non sensit, cum superviveret ultra viginti annos. Unde et Senas nudis pedibus venit, et quod promisit fideliter adimplevit.

In civitate Massæ Maritimæ erat quidam qui injuste captus, cum falso esset contra illum probatum, ad capitis truncationem judicatus erat. Cum autem valde tristis in carcere permaneret, eo quod sic inique esset damnatus, venit sibi in mentem beatus Joachinus, et hoc propter multa quæ de ipso audierat Senis. Et sic recordatus miraculorum quæ audierat, se devotissime vovit, quod si meritis beati Joachini liberaretur a tali morte et a carceribus, portaret ad ejus altare compedes et faceret fieri unum carcerem de cera et imaginem suam intus. Et ecce custodes de sero, somno gravati, carcerem apertum dimiserunt, et se dormitioni dederunt nutu Dei. Quod captivi cernentes, sine labore aliquo inde fugerunt, non solum ipse, sed et omnes alii. Tunc ipse Senas pedibus nudis venit, et compedes per medium civitatis usque ad locum fratrum suis manibus tulit, et carcerellum de cera, sicut voverat, fieri fecit.

XI. — SAINT JOSEPH ¹.

1. Le Bréviaire romain a cette rubrique, au chapitre XXX des *Rubricæ generales* : « Commemorationes communes seu suffragia de Sanctis, quæ habentur in psalterio post vespervas sabbati, dicuntur in fine vesperarum et laudum ». Il y en a cinq : de la croix, de la Sainte Vierge, des Saints apôtres Pierre et Paul, du patron et de la paix. Cette addition, après le *Benedictus* et le *Magnificat*, ne se

1. *Le Suffrage de S. Joseph, au XVI^e siècle.* Tulle, Crauffon, 1895, in-8° de 7 pag. Extr. du *Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze* 1895; tir. à part à 50 ex.— Comptes-rendus : Par M. Ledos, dans le *Polybiblion* t. LXXIV, p. 187. « Le même érudit étudie, d'après les Heures gothiques exposées à Tulle par M. le chanoine Pau, le *Suffrage de saint Joseph au XVI^e siècle.* Ce document, qui correspond à l'époque où le culte du père nourricier de Notre Seigneur a commencé à se développer, valait assurément la peine d'être signalé, et les liturgistes sauront gré à M^r Barbier de Montault de l'avoir tiré de l'oubli et de l'avoir si soigneusement étudié. Dans le répons, il nous semble inadmissible de compter *via* pour une seule syllabe; l'accent tonique s'y oppose. » Par M. de Camprémy dans *l'Enlumineur*, 1895, p. 64 : « *Le suffrage de S. Joseph* est une étude très clairement faite et décrite, qui intéressera beaucoup nos lecteurs ». Par M^r Battandier, dans les *Analecta juris pontificii*;

fait qu'à des jours déterminés. Elle comporte une antienne, un verset et une oraison.

Voici, quant à l'expression propre, les définitions du Dictionnaire de Boiste : « *Commémoration* ou *commémoration*, mémoire d'un saint, le jour de la fête d'un autre. » — « *Mémoire*, commémoration d'un saint. » — « *Suffrage*, prières, terme de liturgie. »

Tout cela est vague et insuffisant. En effet, « prières » ne dit pas grand'chose à l'esprit, car le bréviaire n'est qu'un recueil de prières diverses, et le lexicologue oublie la forme et la place du suffrage.

Mémoire est le terme courant, donné comme synonyme de *commémoration*; deux mots qui, en conséquence, se définissent l'un par l'autre. Êtes-vous réellement plus avancés, quand vous savez que la *commémoration* est une *mémoire* et la *mémoire* une *commémoration* ?

La mémoire d'un saint a bien lieu « le jour de la fête d'un autre »; c'est le cas de deux fêtes concurrentes, ce que la rubrique appelle « *commemoratio alicujus festi concurrentis* »; celui qui est éliminé de l'office par un autre reparaît seulement sous forme de mémoire. Mais ce n'est pas le seul cas; il y a aussi les mémoires fixes, qui conviennent à certains temps de l'année et à certains rites inférieurs : « *Ab octava Epiphaniæ usque ad dominicam Passionis exclusive et ab octava Pentecostes usque ad Adventum exclusive, in dominicis,*

1895, p. 1054 : « Le savant liturgiste s'occupe du culte de St Joseph dans la liturgie et la dévotion privée, mais plus spécialement dans celle-ci. Il apporte en preuve de son antiquité un incunable du xvi^e siècle, du diocèse de Tulle, qui contient, le jour de la fête de ce saint, le 19 mars, une antienne, qui est un hymne à trois strophes, avec verset et oraison. Cette fête n'était pas commune alors, car les heures si connues de Simon Vostre, imprimées en 1507, ne portent pas la fête de ce saint, mais le document transcrit par M^{sr} Barbier de Montault prouve qu'elle commençait alors à s'introduire. Avant la prière, on lit cet avertissement en français : *Quiconque dira, etc.* Le dernier membre de phrase montre que la confiance que l'on place en ce grand saint pour faire réussir les affaires difficiles est ancienne et la continuité de cette dévotion prouve que l'évènement l'a justifiée. Dans l'hymne en forme d'antienne qui précède l'oraison, S. Joseph est appelé *virgo*, ce qui est la tradition la plus généralement suivie, contre l'opinion de S. Hilaire. De plus, la Ste Vierge Marie y est appelée *gerula*, c'est-à-dire porteuse; aussi nous voyons que dans la plupart des anciennes représentations de la Vierge, à commencer par celles des catacombes, elle porte toujours son enfant, soit sur ses genoux, soit sur ses bras. Cependant, on devrait voir dans quelques types d'*orante*, trouvés dans des peintures des catacombes ou des verres cimétériaux, le type de la Ste Vierge, bien qu'elle ne soit pas *gerula* de son divin fils (*Analecta*, p. 359, note), ce qui démontrerait que les figures de la Vierge seule ont, elles aussi, une haute antiquité. Citons enfin cette finale de l'antienne, qui contient une donnée historique et une prière : *Cum securi, etc.* »

feriis et festis, nisi officium sit duplex, vel infra octavas, etiamsi de dominica vel semiduplici infra eas fiat ».

Voilà donc le caractère du suffrage nettement établi d'après la liturgie. Mais, au moyen âge, il y eut aussi les suffrages extra-liturgiques, correspondant à la dévotion privée. On les trouve plus ou moins nombreux dans les livres d'heures manuscrits ou imprimés et ils se réfèrent à trois sources distinctes, suivant que la dévotion est *générale, locale ou personnelle*.

Ce suffrage ne diffère pas de l'autre, son aîné, et, comme lui, il se récite en latin, langue avec laquelle les fidèles s'étaient familiarisés.

2. Je vais en citer un exemple notable, extrait d'un incunable du xvi^e siècle, qui appartient à M. le chanoine Pau et que j'appellerai, faute de titre spécial, *Heures gothiques*. Ce petit volume précieux, que j'ai feuilleté avec plaisir et profit, a figuré à l'Exposition rétrospective de Tulle : il y a donc lieu de révéler une des curiosités pieuses qu'il contient.

Je reproduis d'abord le texte intégralement; je le commenterai ensuite, pour montrer l'intérêt particulier qui s'y attache.

Quiconque dira de bon cœur l'oraison de Saint Joseph, père nutritif de Notre Seigneur Jésus-Christ, il gagnera grans pardons et parviendra au dessus de ses affaires.

DE SAINT JOSEPH, XIX DE MARS.

Antienne.

Salve, Joseph, Salvatoris
Sancte pater nomine,
Locum tenens tunc tutoris,
Cum Maria conjuge :
Virgo custos es uxoris,
Vicem gerens gerule.

Sponsus testis et pudoris,
Sponse tante gratie,
Ad te patrem putativum
Dolens fundo gemitum
Ut me factum abortivum
Ad tutum ducas exitum.

Cum securi, faber sancte,
Excide in me vitium
Ut sim lignum adoptivum,
Ad celi ducas palatium.

Ĵ. Orate pro nobis, Joseph et Maria.

ŕ. Ut ad celi gaudia festinemus in via.

Oremus. Deus, qui beatum Joseph pueri Jesu nutritium ac custodem cum Virgine desponsata delegare voluisti et sic per maritale consortium ducere et legis opprobrium ipsos devitare voluisti; concede ut quorum memoriam agimus in terris ad illorum gloriam in celis pervenire valeamus. Per Dominum.

3. Le culte de saint Joseph commence à se manifester d'une manière sérieuse au xv^e siècle, la Renaissance l'a développé considérablement et lui a assigné une place définitive dans la dévotion. Le suffrage de notre incunable correspond à cette seconde phase. Il a son pendant, sous la même forme, dans un livre d'heures manuscrit, aussi des débuts du xvi^e siècle, d'origine angevine et que possède la bibliothèque publique de Poitiers : je l'ai publié au tome IX de mes *Œuvres complètes*, pages 370-371, qui donne des détails très circonstanciés sur le culte du saint patriarche dans le passé.

L'« oraison de saint Joseph », car tel est son titre dans l'incunable, est précédée d'une rubrique, qui fait cette triple recommandation : elle doit être récitée « de bon cœur », c'est-à-dire avec piété et conviction, pour atteindre le but que l'on se propose ; sa récitation entraîne l'acquisition d'indulgences spéciales, de « grans pardons », comme on s'exprimait autrefois, car l'indulgence efface la peine due au péché, mais on oublie trop facilement de dire quels ils sont et qui les a octroyés, ce qui permet de douter de leur authenticité, d'autant plus qu'ils ne sont indiqués nulle part ailleurs ou du moins ne les ai-je pas encore rencontrés ; enfin cette oraison vaut surtout pour les personnes embarrassées dans leurs « affaires » et ce n'est pas à tort qu'on invoque saint Joseph dans ces circonstances difficiles, lui-même s'étant trouvé dans des phases analogues, comme son doute sur la vertu de la Vierge et la fuite en Égypte, où Dieu lui vint visiblement en aide.

La fête de saint Joseph¹, après avoir quelque temps varié de date, est fixée là au 19 mars, qui fut accepté par l'Église comme jour natal. Ce jour-là, le suffrage devait ne pas être omis, sans préjudice toutefois de sa répétition selon l'occurrence.

L'« antienne » revêt ici une forme particulière. Ce n'est pas l'an-

1. Sur son établissement à Senlis, en 1588, voir les *Notes d'art et d'archéologie*, 1895, p. 100.

tienne proprement dite, comme dans les Heures de la Bibliothèque de Poitiers, mais une espèce d'hymne, dont le type procède du moyen âge, qui en est arrivé même à versifier toutes les parties d'un office, ainsi qu'en témoignent les *Analecta hymnica mediæ ævi*, si laborieusement et utilement compilés par le R. P. Dreves. Un des exemples les plus populaires est le répons de saint Bonaventure, *Si quæris miracula*, qui forme l'antienne du *Magnificat* dans l'office rimé de saint Antoine de Padoue.

Cette petite hymne se compose de trois strophes; les deux premières ont six vers et la troisième quatre seulement. Mais cette division n'est pas exacte et les assonances n'en établissent que deux, chacune de huit vers : il serait opportun de rétablir l'ordre normal.

Les vers sont assonnants. Dans la première strophe, les rimes sont entrecroisées et le rythme, basé sur l'accentuation, non sur la quantité, est alternativement de huit et de sept pieds.

La mesure est moins bien observée dans la seconde strophe, où le quatrième et le sixième vers admettent à tort huit pieds, tandis que le dernier en compte neuf. De plus, elle est monorime, moins un vers, le cinquième, qui va chercher sa rime trop haut.

Le mot *Salve*, placé au début, indique tout d'abord ce qu'on nommait un *salut* ou salutation dévote, en s'adressant directement au saint.

Deux mots appellent notre attention : *Virgo* et *gerule*. Saint Joseph est le père putatif de l'Enfant Jésus, *pater nomine*, n'en portant que le nom : il est le tuteur, « *locum tenens tutoris*, » de Marie, son épouse, dont il a été constitué gardien, « *custos*, » vierge lui-même, *virgo*. La virginité de saint Joseph, hardiment proclamée de nos jours, a été contestée dès les hautes époques du christianisme : en effet, les Évangiles apocryphes, qui sont dépourvus de toute autorité canonique, sans pour cela manquer de valeur historique, le disent père de plusieurs enfants et veuf, lorsqu'il épousa la Sainte Vierge. Saint Hilaire, évêque de Poitiers, était de ce sentiment, tandis que M^{sr} Pie, son successeur à longue distance, écrivait « le virginal époux de Marie ». Qui croire des deux ? Evidemment le plus ancien, qui devait, en cette qualité, être plus à portée d'être mieux informé et qui y ajoute les titres de *saint* et de *docteur*.

Gerula, c'est la porteuse : Marie a porté son fils dans ses bras et

c'est ainsi que toute la tradition la représente. Il a fallu l'esprit nouveau, qui souffle souvent par ignorance, pour lui ôter son enfant ou le placer entre ses jambes. Gardons nos vieilles Saintes Vierges, telles qu'elles nous ont été transmises par les siècles antérieurs ; les modernes ne peuvent être qu'une exception, basée sur les apparitions de la Médaille miraculeuse, de la Salette, de Lourdes. Quant à celle d'Issoudun, elle a été ramenée par Rome au type primitif, dont il convient de ne pas s'écarter. La Maternité de Marie ne contredit pas, même aux yeux, son Immaculée Conception ; bien au contraire, comme en témoigne l'oraison de son office, imposé à l'Eglise universelle, après la proclamation du dogme.

Saint Joseph, au même titre que Marie, fut porteur de l'Enfant Jésus. D'abord, il le prend par la main, comme le représente la statue du Musée de Langres, qui est du xvi^e siècle ; puis, au siècle suivant, il le porte dans ses bras. L'iconographie contemporaine ne connaît guère d'autre type : on voit qu'elle a sa racine dans le passé.

La fin est une prière. Après avoir redit les titres à la vénération, le dévot se retourne vers lui-même et, plein de confiance, il invoque, lui avorton, « abortivum, » la puissante intervention de saint Joseph pour obtenir une bonne mort, ce qu'on lui demande encore de nos jours : « Ad tutum ducas exitum. »

Saint Joseph a travaillé le bois, il passe pour avoir été charpentier et, comme tel, il tient la hache, instrument du métier. L'invocation finale s'adresse à l'ouvrier, « faber sancto, » et la hache prend tout d'un coup une intention symbolique : elle servira à retrancher, couper le vice, selon la parole de l'Évangile, qui montre la hache au pied de l'arbre stérile. L'arbre, une fois débarrassé des branches pourries, n'a plus qu'un bois utile. Purgés de nos vices, nous devenons ce « bois adoptif », qui ornera le palais du ciel, « lignum adoptivum, » « ad celi palatium ». Ce symbolisme, qui n'est pas exagéré, fait plaisir à rencontrer à une époque aussi tardive que le xvi^e siècle.

Le verset ne s'adresse jamais qu'au saint : ici, les deux époux sont associés et Marie n'est pas séparée de Joseph. La même pensée a inspiré les mémoires de l'époux qui se font aux fêtes de l'épouse, comme à celle des fiançailles.

Suivant une autre pratique du moyen âge, le répons rime avec son

verset. De la sorte on a deux vers de douze pieds et, pour ne pas en trouver quatorze, il importe de compter, dans *gaudia* et *via, ia* pour une seule syllabe, quoique ce soit singulièrement anormal. Peut-être le répons se compose-t-il de deux vers, chacun de sept pieds ?

L'oraison terminale unit encore les deux époux, dont elle rappelle l'association voulue par Dieu. En sorte que leur commune médiation est un moyen efficace de parvenir à la gloire dont ils jouissent dans les cieux.

Le texte porte au verset *nobis* et au répons *festinemus*. Ce pluriel dénote que la prière est collective et empruntée à l'office de saint Joseph : reste à déterminer dans quel bréviaire elle figurait.

L'oraison s'exprime aussi au pluriel, *agimus, valeamus*. L'intention est évidente et les deux parties du suffrage se tiennent.

Si le suffrage eût été fait exclusivement pour la dévotion privée et individuelle, le texte se fût contenté du singulier : les livres d'heures sont sur ce point très précis.

Le suffrage de saint Joseph que je viens d'analyser est peu de chose assurément dans l'histoire, encore à faire, de la sainte liturgie ; mais, puisque je le rencontrais sur mon chemin, il était de mon devoir de faire pour lui ce que personne n'avait encore tenté, montrer quelle place honorable il tient parmi les documents anciens.

XII. — St NICOLAS ¹.

Vie de saint Nicolas, évêque de Myre, patron de la Lorraine, par Emile BADEL ; Abbeville, Paillart, 1894, in-32 d'une feuille, avec de nombreuses vignettes. — Cette vie, bien racontée, deviendra vite populaire. Son illustration abondante en rehausse surtout la valeur ; toutefois, je lui ferai le reproche de n'avoir jamais nimbé les anges. Je signalerai également deux expressions qui ne sont pas canoniques : Saint Nicolas de Port est qualifié *insigne église patronale*. *Insigne* ne peut se concéder que par le Saint-Siège et encore à une collégiale seulement. Si saint Nicolas est réellement *patron de la Lorraine* (on ne cite aucun acte authentique à l'appui), il ne s'ensuit pas que son église soit par cela même *patronale*, titre

1. Dans *le Prêtre*, 1894, p. 1000. — Voir *Œuvres*, t. IX, pp. 386-397.

absolument inusité. Je vois avec plaisir que ce pieux opuscule est muni de *l'imprimatur* de l'Ordinaire, fait d'une extrême rareté en France.

XIII. — SAINT PHILIPPE NÉRI ¹.

Les livres illustrés ont grande vogue actuellement. Nous ne devons pas rester en retard à cet égard sur la librairie profane. Divers essais ont été tentés à plusieurs reprises et ils ont généralement réussi : telles sont les vies de la Sainte Vierge, de sainte Cécile, de saint François d'Assise, de saint Michel, de saint Martin et de saint Vincent de Paul. Continuons à suivre cette voie, qui offre de précieuses ressources aux artistes et même aux simples amateurs.

Il est question, en ce moment, d'illustrer une vie de saint Philippe Néri, écrite par une dame française et l'on me fait l'honneur de me demander mon avis sur le mode de publication. J'applaudis de tout cœur à l'idée et je ferai tous mes efforts pour aider à sa réalisation. Le xvi^e siècle est une grande époque pour l'art et saint Philippe a vécu à une date si rapprochée de nous que les documents ne font pas défaut : il y en a même peut-être trop et il faudra faire un choix sévère parmi ceux que conservent avec un soin jaloux les *Filippini* de la *Chiesa nuova* ². On a là tout sous la main, ce qui facilite singulièrement le travail.

D'abord, nous avons le portrait du saint dans le magnifique tableau du Guide qui surmonte son autel : il faudra y ajouter un des masques de cire moulés sur son visage après sa mort.

Une vue d'ensemble de la chapelle s'impose, avec un détail pour l'autel où il repose.

Plusieurs lettres autographes donneront son écriture et sa signature à diverses époques. Une étude graphologique ne pourra qu'intéresser les lecteurs.

Parmi les objets de la dévotion personnelle, voici un crucifix, un reliquaire donné par saint Charles Borromée, une Madone peinte sur bois, un triptyque, que saint Philippe portait dans ses visites aux malades, son chapelet et une image coloriée par sainte Madeleine de Pazzi.

1. *Illustration de la vie de St Philippe Néri*, dans *le Prêtre*, 1894, pp. 706-707.

2. A l'occasion du 30^e centenaire de S. Philippe, la *Vera Roma*, 1895, n^o 22, p. 4, donne la liste des reliques, d'après mon *Année liturgique* et la *Correspondance de Rome*, mais sans me citer : le journal est rédigé en italien, la citation seule est en français. Je proteste contre ce plagiat, un peu trop sans gêne.

Le service ecclésiastique comporte un calice, la clochette qu'on sonnait à sa messe, un bénitier, une chasuble, un confessionnal.

A la vie privée se rapportent une armoire, un banc, un lit, une chaufferette, des lunettes, une montre, un siège de bois, la porte de sa chambre, une tasse, une cuiller.

De ses vêtements, il reste des bas, un gilet, deux caleçons, une ceinture de soie, des chaussons, des pantoufles, un bonnet de nuit.

Pour le placer dans son milieu, on lui adjoindra le cardinal Baronio et le célèbre compositeur Palestrina, qu'il a encouragés à la science.

Sa canonisation sera rappelée par la statue de marbre élevée dans la basilique de Saint-Pierre et la médaille frappée par Grégoire XV à cette occasion en 1622. On ne peut oublier non plus la statue que lui érigea à Bénévent le cardinal Orsini, préservé de la mort par son intercession au milieu des ruines de son archevêché à la suite d'un tremblement de terre.

Dans les édifices publics on trouverait quelques bons tableaux de maîtres, dignes d'être reproduits : j'en ai donné la liste dans mes *Musées et Galeries de Rome*.

Enfin, une place doit être faite, dans cette revue générale, à l'église de La Vallicella qu'il fit reconstruire, à la Madone qu'on y vénère et à l'amphithéâtre des jardins de S. Onuphre, où il réunissait les enfants pour les instruire et leur faire chanter des cantiques.

XIV. — S. PIERRE 1.

Le Musée Fol, à Genève, possède un fragment de verre doré, qui est ainsi décrit par son fondateur dans *Choix d'intailles et de camées antiques*, Genève, 1876, t. II, p. 265, et figuré pl. LXVII, n° 5 : « Diamètre : 32 c. Style chrétien. Fond de calice, tête de S. Pierre et de S. Paul de profil, avec l'auréole ; devant les saints on voit P (*pax*) croisé avec les clefs formant X, en dessous Ω allongé et encore en dessous D N (*Dominus Noster*) I C (*Jesus Christus*) ; le tout est doré entre deux feuilles minces de verre opalin, entouré d'un bourrelet de verre bleu saphir ».

La gravure, quoique assez imparfaite, rend mieux compte de l'objet, qui serait un de ces médaillons d'or historié qui ornaient les

1. Dans la *Revue de l'Art chrétien*, 1895.

patènes eucharistiques de verre bleu : mais je ferai observer que plus ordinairement les médaillons se détachent en bleu et non en blanc sur le fond dans lequel ils sont incrustés. Si le fragment est authentique, il faudrait corriger « fond de calice » et lui assigner comme date environ le iv^e siècle, plutôt avancé.

Les deux têtes, chevelues et barbues, n'offrent pas de caractéristique assez accusée pour pouvoir distinguer les apôtres l'un de l'autre; de plus, elles ne sont pas en regard, mais à peu près superposées et de profil, tournées à gauche, celle du spectateur. Cette disposition me paraît suspecte, d'autant plus que le nimbe, bandeau zigzagué, forme comme un ovale au-dessus de la tête, au lieu de l'entourer. Au iv^e siècle, ce nimbe ferait exception; quant à sa forme en perspective, elle n'est autre que celle adoptée par la renaissance.

Le chrisme, composé des deux lettres X P, est si connu que je m'étonne de voir l'initiale traduite *Pax* et la seconde lettre convertie en deux clefs mises en sautoir. Or, il n'y a pas ombre de clefs, qui feraient ici allusion au pouvoir de S. Pierre. L'*oméga*, qui appellerait aussitôt l'*alpha* dont il n'est jamais séparé, n'est pas, en réalité, une lettre grecque, mais un de ces signes d'abréviation que l'on dit *arqué* à cause de sa forme particulière. L'inscription est à rebours, comme sur un sceau. J'y vois donc sur trois plans, de haut en bas : le chrisme \times^p , puis N D et enfin I C. Il faut alors lire, soit *Xpistus Dominus Iesuc*, soit *Iesuc Dominus Xpistus*. D N ne donne pas deux initiales et, comme il n'y a qu'un mot, la contraction est indiquée par le sigle. De même IC ne formerait pas deux mots, mais un seul, conformément au monogramme grec, dont l'origine et les transformations sont très connues des archéologues. Mais la composition est encore là non moins insolite. Aussi je considère ce fragment de verre comme apocryphe et l'œuvre d'un faussaire. Il est essentiel de ne pas laisser accréditer une erreur, qui se couvre de l'importance du Musée Génevois et de la notoriété de son fondateur.

XV. — RECTIFICATIONS.

1¹. Le *Manuscrit* (n^o de juin 1894) contient trois descriptions de

1. Dans la *Corresp. hist. et arch.*, 1894, pp. 251-252.

miniatures, qui me paraissent inexactes chacune sur un point :

« La danse d'Hérodiade, dans un intérieur. — La tête de S. Jean-Baptiste remise par le bourreau à Hérodiade » (page 90). Hérodiade est la mère et Salomé la fille. C'est Salomé qui a dansé devant Hérode et reçu la tête coupée.

« Un saint pape écrivant sous l'inspiration du S. Esprit » (p. 91). Cette iconographie est propre à S. Grégoire-le-Grand.

« Le roi Louis XI, sous la figure de S. Marc, l'évangéliste, peignant le portrait de sa fille en grand costume de dame de l'Annonciade et tenant dans ses bras l'Enfant Jésus » (p. 97). L'évangéliste S. Luc a seul pourtraicturé la Vierge, témoin le beau tableau de Raphaël, à l'Académie de S. Luc, à Rome.

2¹. Un tombeau roman à effigie vient d'être découvert à Bruay, près Valenciennes. Au-dessus du cénotaphe, en enlevant des décombres, M. le curé a trouvé trois petits vases en terre cuite, à anse double, de 7 à 8 centimètres de haut. L'un de ces vases était recouvert de vernis rouge et verdâtre que l'on trouve sur les poteries les plus grossières, et les deux autres d'une couche blanchâtre très friable, provenant sans doute d'un émail jaune dont on les avait décorés ; ces deux derniers vases sont ornés de rinceaux du XI^e ou XII^e siècle. « La présence des trois petits vases semble indiquer une vénération, un culte » (*Rev. de l'art chrétien*, 1894, p. 298). *Culte*, c'est trop dire ; je n'y vois que la trace d'une coutume liturgique de ce temps, parfaitement justifiée par l'abbé Cochet : ce sont les vases où fumait l'encens autour du corps et qu'après la cérémonie funèbre on déposait dans la fosse ou le sarcophage.

3². Les titres constituent un privilège : il faut donc ne les employer qu'à bon escient. Un journal religieux parlait dernièrement de la « cathédrale de Monza » et de la « basilique de Saint-Louis-des-Français. » Il y a là une double erreur. Saint-Louis, simple église nationale, n'a jamais été et n'est pas *basilique* dans les deux acceptions du mot : son plan, quoique à trois nefs, n'est nullement *basilical*, comme sont encore à Rome Sainte-Agnès-hors-les-Murs et les Quatre-Couronnés dont l'architecture n'a pas été dénaturée, ainsi qu'on le voit à tant d'autres édifices, par exemple Saint-Jean-de-La-

1. Dans la *Corresp. hist. et arch.*, 1894, p. 354.

2. *Qualificatifs d'église*, dans la *Corresp. hist. et arch.*, 1894, p. 279.

tran et Sainte-Cécile. A Rome, les basiliques sont de deux sortes, *majeures* et *mineures*; Saint-Louis n'appartient à aucune de ces catégories.

L'église Saint-Jean-Baptiste, bâtie par la reine Théodelinde, n'a jamais été érigée en cathédrale; elle relève directement du siège archiépiscopal de Milan. Elle était *collégiale*, c'est-à-dire desservie par un collège de chanoines. Je dis *était*, car la collégiale, supprimée en droit par le gouvernement piémontais, s'éteint graduellement; il ne reste plus actuellement que deux chanoines. Or, d'après l'axiome, *tres faciunt capitulum*, il n'y a donc plus de chapitre.

4¹. On lit dans *l'Ami du clergé paroissial*, 1894, p. 443 : « A l'époque où le baptême se conférait par immersion, les baptistères formaient un édifice à part, mis sous le patronage de saint Jean-Baptiste; c'était (*sic*) des monuments remarquables par la richesse et le luxe de leurs décorations. On peut en juger encore par les baptistères de Saint-Jean-de-Latran à Rome, de Milan et de Pise. »

Cette nomenclature n'est ni complète ni exacte. D'autres baptistères italiens peuvent revendiquer l'honneur d'être mentionnés ici : tels sont ceux de Florence et de Parme. Milan n'a pas de baptistère distinct du dôme.

5². Il vaut mieux laisser le nom en italien, quand on ne lui trouve pas un équivalent en français, que de forger un mot nouveau. *Rubis de balasso* est tout simplement un rubis balai. *Floriere* se traduit *fourrier*. *Bottilier* est calqué sur *bottigliere*, mais le dictionnaire a *bouteiller*. *Grembial*, imité de *grembiale*, se dit liturgiquement *grémial*. « Pour *propine* », est ici pour étrennes, pourboire, qui se dit en italien *propina*. « Six étuis pour le missel, les livres des évangiles, l'épistolaire et le Rituel » : on parlerait correctement en écrivant *housses*, couverture d'étoffe des livres liturgiques, dont deux sont dénommés par la tradition *évangélaire* et *épistolier*. « Jean de Faconde, n'est pas exact : *Johannes a sancto Facundo* se traduit ordinairement *Jean de Saint-Facond* ou *Jean de Sahugun*. Ces petites erreurs se relèvent dans les *Analecta ecclesiastica*, livraison de septembre, pages 357, 358, 359.

6³. « Derrière lui (S. Bernard) sont S. Bartholomé et S. Jean. —

1. *Baptistères d'Italie*, dans la *Corr. hist. et arch.*, 1894, p. 339.

2. *Traductions*, *Ibid.*, 1895, pp. 216, 217.

3. *Néologisme*, *Ibid.*, 1895, p. 216.

« Je citerai aussi un beau S. Bartholomé ». (*Notes d'art*, n° d'octobre, pp. 156, 158).

Bartholomé dérive évidemment du latin *Bartholomæus*, qui a produit l'italien *Bartolomeo*. En français, on a toujours dit *Barthélemy*. Y avait-il lieu d'écrire autrement ? Je ne le pense pas : un néologisme n'est opportun que quand la tradition ne fournit pas le mot nécessaire au langage ou qu'il y a avantage réel à modifier l'acception reçue.

XVI. — S. ANGE GARDIEN.

1. M. le baron de Rivières m'écrit d'Albi, le 25 juin 1895 :

MONSIEUR, Dans le tome X de vos Œuvres, que vous avez envoyé à la Société archéologique du Midi, vous parlez des anges gardiens et aux pages 298 et 299, vous citez l'article du *Monite* de M. d'Azambuja.

A ce sujet-là, je vous dirai que, dans tout le Midi de la France, notamment dans le Haut-Languedoc, les gens de la campagne qui parlent patois, quand ils se rencontrent, se saluent par ces mots : *Adissias amay la compagno* ; traduction littérale : *A Dieu soyez et votre compagnon*, traduction libre : *Bonjour à vous et à l'ange gardien* (votre compagnon).

Des gens superficiels ont cru que cela voulait dire *Bonjour vous et la compagnie*. Mais le sens réel est celui que je vous ai donné plus haut. Je ne passe pas de semaine, quand je suis à Rivières, sans entendre cette formule de salut qu'on m'adresse lorsque je rencontre un paysan. Et je réponds de même : *Adissias*. Mais ce mot *Adissias* a été détourné de son sens primitif, et quand on prend congé de quelqu'un, on lui dit : *Adissias*, absolument comme en français on dit *bonjour* pour prendre congé. Le mot *Adissias* est formé des trois mots : *A Dioussins*, *A Dieu soyez*. Il se trouve dans le *Trésor du Félibrige*, dictionnaire romano-français, publié il y a quelques années¹ et composé par le poète Mistral.

J'ai pensé que cette digression vous intéresserait.

2. Le P. Dreves, dans les *Analecta hymnica medii ævi*, 17^e fascicule, pp. 40-43, a reproduit l'office du S. Ange gardien, d'après le Bréviaire de Valence, en Espagne, imprimé à Venise, en 1489, à Saragosse, en 1503 et à Valence en 1533. Je le lui emprunte pour compléter ce que j'ai dit de cette dévotion dans le volume précédent.

1. Aix en Provence, Remondit-Aubin, 2 vol. in-fol., t. I^{er}.

De sancto Angelo custode.

In I Vesperis. Super psalmos Antiphona

Plaude, regnum ; gaude, Valentia,
Comitata duce angelico ;
Offer Deo cordis frequentia
Laudes promptas devoto cantico ;
Sed non desis, tu, Catalonia,
Defensata ense cherubico ;
Pange, pro me pro nostro Angelo
Invitata, tu, Aragonia.

℞. Solis adpersa radiis
Tellus gaudet, ex æthere
Cum nobis missis angelis
Deus cessat a verbere ;
Cuncta succedunt prospere
Sub cura tanti principis.
Ÿ. Deus nobis dedit in vespere
Præsidentem custodem hominis.

Ad Magnificat A.

Transit custos ad vallem flentium,
Dux ad plebem, princeps ad popu-
[lum,
Consolatur luctum gementium,
Gaudent urbes per suum Angelum.

Ad Completorium. Super psalmos A.

O patriarche populi,
Qui curam geris hominum,
Ad te suspirant famuli
Quos premit culpa criminum ;
Funde preces ad Dominum
More custodis Angeli.

Ad Nunc dimittis. A.

Christus lapis, verus Deus,
Supponatur capiti ;
Somnus noctis ne sit reus,
Adsit lucta Angeli ;

Sursum tendant oculi
Ad locum montis Carmeli,
Ubi nil aliud est quam
Domus Dei, porta cœli.

Ad Matulinum. Invitatorium.

Adsunt custodis Angeli
Regni nostri solemnia,
Devotione vigili
Laudes promat Ecclesia.

In I nocturno antiphonæ.

1. Custos fortis et providus,
Datus pro scuto populi,
Quo justus fit intrepidus,
Plectit coronam homini.

2. Servat amicitiam
Homini prælatus,
Impetrat munditiam
Angelus beatus.

3. Confidenter agimus
Sub tanto patrono,
Per quem vitam trahimus
De cœlesti throno.

Responsoria.

1. Castra movens per, suum Ange-
[lum,
Trahit Deus subjectum populum,
Nocte portat accensum cereum
Per iter devium.

Ÿ. Miles insequitur,
Mare dividitur,
Pharao mergitur,
Populus graditur.

2. ¹ Timet, tremit Elias fugiens,
Dormit, adest custos subveniens,

1. Le *Breviarium Ordinis SS. Trinitatis*, imprimé à Valence en 1519, donne cette variante :

Immolandum Abraham filium
Deus jubet per suum Angelum,
Sed revocat præceptum positum,
Dum permanet fixum consilium.

Ÿ. Ad hæc pater e. emit gladium,
Ponit manus ad nati jugulam.

Cibum affert, somnum excutiens

Et viam dirigens.

ÿ. Surge, mande et perge profinus
Montem pete, hæc ait Angelus.

3. Viam vitæ pergens diluculo,
Vir Tobias cum lucis Angelo;
Manet pater cæcus in clauculo,
Innitens baculo,
Magnus in populo.

ÿ. Decoratus patri reducitur,
Excæcatus lumini traditur.

In 2 nocturno Antiphonæ.

1. In hujus maris fluctibus
Et procellarum flatibus
Exstinguit ensem igneum
Deus per suum Angelum.

2. Trahit ad robor animi
Tutela sancti Angeli,
Datur virtus conamini
Et venia piaculi.

3. Exardescit ira cum gladio,
Expavescit rex coram angelo,
Sic tepescit pestis in populo.

Responsoria.

1. In fornacis ligati medio,
Sidrach, Misach, sanctus Abdenago,
Descendente ad ipsos Angelo,
Irrorantur dulcore nimio.

ÿ. Torquet flamma Chaldæos de-
[vorans,
Mulcet sanctos ad laudem provo-
[cans.

2. Pestis devorat populum
Regis David pro scelere,
Furentem videt Angelum
Rex ferientem aspere.

ÿ. Ait David : corde condoleo ;
Statim ad hæc parcitur gladio.

3. Dum sequentem Loth expectat
Suadentem Angelum,
Impellentem mox prospectat

**Ad instantem exitum,
Prohibentem ne tepescat
Intra fines urbium.**

ÿ. Trahit secum paucos clamans,
Civitatis culpam damnans
Provocantem Dominum.

In 3 nocturno. Antiphonæ.

1. Revelavit Deus
Grande mysterium,
De supernis loquens
Per suum Angelum.

2. Verba Dei nuntiat
Fidei ad lumen,
Sic a morte revocat
Gladii acumen.

3. Civitatis ostia
Angelus custodit,
Ne subintrent odia
Murum anteposit.

Responsoria.

1. Scalam videt tangentem superos
Scandentes et descendentes angelos,
Deum cernit cum levat oculos
Jacob innoxios.

ÿ. Sed constringente brachio
Conluctatur cum Angelo.

2. O spem miram, quam dedisti
Urbem hanc incolentibus,
Cum Angelum statuisti
Præsidentem civibus !
Imple, Deus, quod dixisti,
Indulgens peccatoribus.

ÿ. Qui sic mundum dilexisti
Ut traderetur Filius
Et custodem transmisisti :
Dedicatum mortalibus.

*Verbena*¹.

Indulge, custos, et defende populum
Semperque intercede pro nobis ad
[Dominum,
Prece sedula Deum nobis placa,

1. Cette prose est tirée d'un manuscrit du xvi^e siècle, au séminaire de Gironne.

Expurga nostra corda a commissa
[culpa,

Ut mereamur habere gratiam
Et tecum possidere æternam glo-
[riam,

Ubi semper tecum dicamus
Te Deum laudamus.

In Laudibus. Antiphonæ.

1. Pugil noster Angelus
Draconem prostravit,
Concrepemus vocibus:
Dominus regnavit.

2. Offert præsul hostiam,
Sperate in eo,
Ad nostri custodiam,
Jubilare Deo.

3. Te ad laudem excitat
Custos ne sis reus,
Tecum corde jubilat:
Deus, Deus meus.

4. Alte præco clamitat:
Ad cælum prospicite
Et vox de cælo promicat:
Deo benedicite.

5. Tonat in cælestibus,
Omnes properate
Custos noster Angelus:
Dominum laudate.

Ad Benedictus A.

Præsul, custos, tutor sanctissime,
Urbem istam serva tutissime;
Inimicum pelle, fortissime,
Pestem cunctam sana, piissime.

Ad Horas Antiphonæ.

Ad Primam.

Au⁴ preces supplicis
Angeli beati;
Confer, Deus, servulis
Sint immaculati.

Ad Tertiam.

Serva, pastor ovium,
Regni hujus gregem,

Qui per sanctum Angelum
Tuam pandis legem.

Ad Sextam.

Fove quo per Angelum
Populus profecit,
Qui sequendo invium
In multis defecit.

Ad Nonam.

Plantent mentis hortulum
Tui credibilia
Qui per sanctum Angelum
Facis mirabilia.

In Vesperis. Antiphonæ.

1. Adest dies lucidus,
Quo plebs gratulatur;
Aquam movet Angelus,
Languidus curatur.

2. Purgat labia calculo
Prophetæ tacentis
Deus, misso Angelo
Ad salutem gentis.

3. Portat pium Lazarum
Ad sinum cælorum
Et cœleste gaudium
Chorus Angelorum.

4. Laudant Deum pueruli
Christo adherentes,
Horum sancti Angeli
Deum sunt videntes.

5. Adstant plures Angeli
Thronum circumdantes,
Digna vota populi
Deo præsentantes.

Ad Magnificat A.

O virtus debilium,
Splendor castitatis,
O ductor humilium,
Decor puritatis,
O princeps nobilium,
Ardor caritatis,
O scala sublimium,
Nos junge beatiss.

XVII. — SAINTE SYRE ¹.

Si j'avais un conseil à donner à M. le chanoine Pau, qui ne m'en demande pas, je lui dirais : « Vous avez exposé à Tulle une série d'objets liturgiques, qui m'ont fort intéressé et que j'ai cherché à faire connaître en détail, ici-même ; mais les expositions sont fugitives et n'apprennent pas tout. Je suis persuadé que vous avez autre chose encore dans votre collection. Rédigez-nous du tout un catalogue descriptif, qui restera comme document et instruira ceux qui ont besoin, à divers titres, d'y recourir. Ces inventaires ne sont pas assez fréquents et beaucoup d'objets utiles à connaître échappent ainsi aux studieux. »

Je reviens volontiers sur les Heures gothiques, imprimées au xvi^e siècle et dont j'ai déjà présenté deux extraits, à propos de la Sainte Face et de Saint Joseph. Je vais lui emprunter aujourd'hui l'« Oraison de Sainte Syre ».

Le texte est double. Le premier est en vers français et le second en vers latins.

La pièce française compte trente-six vers, de huit pieds chacun, dont les rimes se suivent ou sont alternées. Sainte Syre est féconde en « miracles merveilleux » : on lui demande, entre autres, la guérison de la « gravelle » et de la « pierre ».

La pièce latine, plus courte, n'a que dix-huit vers, de huit pieds. On y apprend que Sainte Syre, fille du roi d'Ecosse, était sœur de Saint Fiacre, qu'elle resta vierge et que la « Champagne » possède son « tombeau » très fréquenté. L'oraison finale, très explicite, informe que Sainte Syre rend la santé aux « herniaires » et à ceux qui sont affligés de « ruptures », de « calculs » et de « diverses infirmités »².

1. *L'oraison de Sainte Syre*, Tulle, Crauffon, 1895, in-8, de 3 pag. Extr. du *Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze*, tir. à part à 50 ex.

2. Le *Dictionnaire hagiographique de l'Encyclopédie théologique* de Nigne distingue trois saintes du même nom :

« Sainte Sire, *Sira*, martyre en Perse sous Cosroès I, souffrit vers le milieu du vi^e siècle. — 28 février.

« Sainte Syrie ou Syre, *Syria*, martyre à Troyes, était une dame illustre de cette ville, qui fut une des premières à se convertir au christianisme, lorsque l'Évangile y fut annoncé. Il est probable qu'elle souffrit sous le président

Oraison de Sainte Syre.

O glorieuse dame pucelle,
Sainte Syre, de Dieu ancelle;
Pleine de paix et de concorde,
De douceur et de miséricorde
Dévotement je te requier
De cueur enclin et te supplie
Qu'il te plaise de nettoier
Mon corps de toute maladie,
Afin que puisse te prier
Et en priant ton nom louer,
Car tu es de louange digne
Et de maladie médecine,
Par tes vertuz et saintetez
De reins pierres grosses et dures
Sont boutés hors et déjectez
De toutes povres créatures
Et gravelle pareillement,
Doulce dame, tu fais yssir
De maintes gens incontinent
Voulans de cueur toy requérir.
Aussi plusieurs vont démonstrez
Autres miracles merveilleux
De jour en jour et exaucez,
Où repose ton corps précieux.
Vierge plaisante et gracieuse,
Très humblement je te requier
Que de mon âme sois curieuse
Quand du corps la faudra vuidier

Et pour moy veuillez deprier²
Le roy des cieulx et requérir
Que icelle puisse purger
Et tout plaisir mondain fuir
Et me impétrer par ta bonté
Que avec toy puisse à la fin
Veoir Dieu, qui est plein de bonté
En la gloire qui est sans fin. Amen³.

*De Sancta Syria ant.*⁴

O Syria, virgo pura,
Regis Scotie filia,
Sancti Fiacri⁵ soror,
Tu es stella eximia,
Pefulgens virginum gemma.
Campanie laus et honor,
Ad sepulchrum confugiunt
Tuum populi et sumunt
Sanctitatis remedium.
Omnium plena virtutum,
Medicina egrotorum,
Fer miseris auxilium.
Prepotens in miraculis,
Omnibus auxiliatrix,
Sis infirmis advocata,
Sis cunctis clemens et pia
In corpore et anima
Ut possideamus regna. Amen.
ÿ. Ora pro nobis, beata Syria.
ñ. Ut digni, etc.

Oremus. Omnipotens sempiterna Deus, qui beneficiis beate Syrie, virginis tue, herniosis, ruptis, calculosis et a diversis infirmitatibus detentis sanitatem prestas, quesumus ut quicumque eam cum devotione implorant, puritatem mentis et corporis te impetrasse sentiant et letentur. Per Dominum, etc.

Rictiovare, vers l'an 287. Son chef est à Paris, dans l'église de Saint-Merry.
— 8 juin.

« Sainte Syre, *Syra*, vierge, était sœur de Saint Fiacre et florissait dans le VII^e siècle. Elle est honorée dans le diocèse de Meaux. »

Le P. Cahier, dans ses *Caractéristiques des Saints*, en mentionne quatre : Sainte Sire de Brie, invoquée pour la gravelle; Sainte Sire de Champagne, *Syre, Syria*; Sainte Sire d'Irlande; Sainte Sire de Perse.

1. Il faut retrancher *et* pour retrouver la mesure.

2. Du latin *deprecari*.

3. On remarquera cette conclusion latine.

4. *Antiphona*. Le texte latin prend la forme du suffrage, qui se compose d'une *antienne*, d'un *verset* et d'une *oraison*.

5. Le rythme exige *Fiacrii*.

XVIII. — S. HILAIRE.

L'Antiphonaire de Bangor, qui date de la fin du VII^e siècle et est conservé à l'*Ambrosiana* de Milan, contient, sous le nom de S. Hilaire, évêque de Poitiers, une hymne liturgique, racontant la vie du Christ; il importe de la reproduire, parce qu'elle est peu connue, et de la commenter, pour montrer dans quels rapports elle se trouve avec l'iconographie primitive.

Hymnus Sancti Hilarii de Christo.

- | | |
|--|--|
| <p>1. Hymnum dicat turba fratrum,
Hymnum cantus personet ;
Christo regi concinentes,
Laudes demus debitas.</p> <p>2. Tu Dei de corde verbum,
Tu via, tu veritas,
Jesse virga tu vocaris,
Te leonem legimus.</p> <p>3. Dextra Patris, mons et agnus,
Angularis tu lapis,
Sponsus idem vel columba,
Flamma, pastor, janua.</p> <p>4. In prophetis inveniris,
Nostro natus sæculo ;
Ante sæcla tu fuisti,
Factor primi sæculi.</p> <p>5. Factor cœli, terræ factor,
Congregator tu maris,
Omniumque tu creator
Quæ Pater nasci jubet.</p> <p>6. Virginis receptus membris,
Gabriele nuntio,
Crescit alvus prole sancta,
Nos monemur credere.</p> <p>7. Rem novam nec ante visam
Virginem puerperam.
Tunc Magi stellam secuti
Primi adorant parvulum.</p> <p>8. Offerentes thus et aurum,
Digna regi munera ;
Mox Herodi nuntiatum,
Invidens potentiæ,</p> <p>9. Tum jubet parvos necari,
Turbam fecit martyrum,</p> | <p>Fertur infans oculendus
Nili flumen quo fluit ;</p> <p>10. Quis refertur post Herodem
Nutriendus Nazareth ;
Multa parvus, multa adultus
Signa facit cœlitus,</p> <p>11. Quæ latent et quæ leguntur
Coram multis testibus,
Prædicans celeste regnum
Dicta factis approbat.</p> <p>12. Debiles fecit vigere,
Cæcos luce illuminat,
Verbis purgat lepræ morbum,
Mortuos resuscitat.</p> <p>13. Vinum quod deerat hydris
Mutari aqua jubet,
Nuptiis mero retentis
Propinato populo.</p> <p>14. Pane quino, pisce bino,
Quinque pascit millia,
Refectis fragmenta cœnæ
Ter quaternis coribus.</p> <p>15. Turba ex omni discumbente
Jugem laudem pertulit ;
Duodecim viros probavit
Per quos vita discitur.</p> <p>16. Ex quibus unus invenitur
Christi Judas traditor,
Instruuntur missi ab Anna
Proditoris osculo.</p> <p>17. Innocens captus tenetur
Nec repugnans ducitur,
Sistitur falsis, grassantur
Offerentes Pontio.</p> |
|--|--|

18. Discutit objecta præses,
Nullum crimen invenit,
Sed cum turba Judeorum
Pro salute Cæsaris
19. Dicerent Christum negandum,
Turbis sanctus traditur,
Impiis verbis grassantur,
Sputa, flagra sustinet.
20. Scandere crucem jubetur
Innocens pro noxiis,
Morte carnis quam gerebat
Mortem vicit omnium.
21. Tum Deum clamore magno
Patrem pendens invocat,
Mors secuta membra Christi
Laxat stricta vincula.
22. Vela templi scissa pendent,
Nox obscurat sæculum,
Excitantur de sepulchris
Dudum clausa corpora.
23. Affuit Joseph beatus ;
Corpus myrrha perlitum,
Linteo rudi ligatum
Cum dolore condidit.
24. Milites servare corpus
Annas princeps præcipit
Ut videret si probaret
Christus quod sponderat.
25. Angelum Dei trementes,
Veste amictum candida,
Qui candore claritatis
Vellus vicit sericum.
26. Demovit saxum sepulchro
Surgens Christus integer.
Hæc vidit Judæa mendax,
Hæc negat cum viderit.
27. Feminæ primum monentur
Salvatorem vivere,
Quas salutat ipse mœstas,
Complet tristes gaudio.
28. Seque a mortuis paterna
Suscitatum dextera
Tertia die redisse
Nuntiat apostolis.
29. Mox videtur a beatis
Quos probavit fratribus,
Quod redisset ambigentes,
Itrat clausis januis.
30. Dat docens præcepta legis,
Dat divinum spiritum ;
Spiritus Dei perfectum,
Trinitatis vinculum.
31. Præcipit totum per orbem
Baptizari credulos,
Nomen Patris invocantes,
Confitentes Filium.
32. Mystica fide revelat
Tinctos Sancto Spiritu,
Fonte tinctos innovatos
Filios factos Dei.
33. Ante lucem, turba fratrum,
Concinamus gloriam
Qua docemur nos futuros
Sempiterna sæcula.
34. Galli cantus, galli plausus
Proximum sentit diem,
Nos canentes et precantes
Quæ futura credimus.
35. Majestatemque immensam
Concinemus uniter
Ante lucem nuntiemus
Christum Regem sæculo.
36. Ante lucem nuntiemus
Christum Regem sæculo,
Qui in illum recte credunt
Regnaturi cum eo.
37. Gloria Patri ingenito,
Gloria Unigenito,
Simul cum Sancto Spiritu
In sempiterna sæcula.

Cette hymne est bien de S. Hilaire, comme l'atteste la tradition. S. Isidore de Séville place l'évêque de Poitiers au premier rang parmi les hymnographes, c'est-à-dire qu'il est le premier en date et

après lui vient chronologiquement S. Ambroise : « Sunt autem divini hymni, sunt et humano ingenio compositi. Hilarius autem Gallus, episcopus Pictaviensis, eloquentia conspicuus, carmine floruit primus. Post quem Ambrosius episcopus » (Isidorus Hispalen., *De Eccles. officiis*, lib. I, cap. 6).

Le concile de Tolède, en 633, associe les noms de ces deux évêques pour la composition des plus anciennes hymnes : « Quos beatissimi auctores Hilarius et Ambrosius ediderunt » (Mansi, *Concil. ampliss. collect.*, t. X, page 622, canon 13) ¹.

Le vénérable Bède appelle l'hymne du Christ très belle, « hymnus pulcherrimus », et il la cite en exemple du rythme trochaïque tétramètre, dont il explique ainsi la formation prosodique : « Metrum trochaicum tetrametrum, quod a poetis græcis et latinis frequentissime ponitur, recipit locis omnibus trochæum, spondeum omnibus præter tertium. Currit autem alternis versiculis ita ut prior habeat pedes quatuor, posterior pedes tres et syllabam. Hujus exemplum est totus ille hymnus pulcherrimus : *Hymnum dicat turba fratrum*, etc. In quo aliquando et tertio loco prioris versiculi spondæum reperies, ut *Factor cæli, terræ factor, Verbis purgat lepræ morbum* » (Beda, *De arte metrica*, apud *Patrolog. latine*, t. XC, col. 473, § 23).

1. Le P. Gerbier écrit dans la *Semaine religieuse du diocèse de Poitiers*, 1895, p. 795 :

« On connaît l'hymne que le Saint, alors en exil, envoya à sainte Abre : *Lucis largitor splendide*. Georges Cassander et Grégoire Fabricius lui ont attribué aussi celle de la Pentecôte : *Beata nobis gaudia*, celle du Carême : *Jesus Quadragenariæ*, et enfin celle de l'Épiphanie : *Jesus refulsit omnium*. Hincmar de Reims lui attribue la longue pièce qui commence : *Hymnum dicat turba fratrum*. — Le faux Alcuin désigne saint Hilaire comme ayant complété le *Gloria in excelsis*. Un mémoire de M^{re} Cousseau lui attribue également le *Te Deum*, mais, dit dom Guéranger, sans raisons suffisantes.

« Le manuscrit d'Arezzo du *Liber Hymnorum* nous permet d'ajouter trois autres hymnes à celles déjà citées. La première, composée de 20 strophes acrostiches, est un résumé frappant de la doctrine catholique opposée à l'erreur arienne. On y voit une réfutation vigoureuse de l'hérésie dont l'évêque plaçait ainsi la formule populaire sur les lèvres des fidèles. La seconde, également acrostiche, a pour sujet l'âme célébrant le bonheur de sa foi, *Renata sum, Christiana vivo, Locata in cælestibus*. Ce texte féminin a fait supposer à M. Gamurrini qu'une néophyte, peut-être sainte Florence, pourrait bien en être l'auteur. Mais il paraît plus vraisemblable d'admettre que le sujet est plus large que celui d'une conversion privée. Une troisième hymne exalte les victoires du nouvel Adam sur Satan. »

Toutes les attributions ci-dessus, moins celle d'*Hymnum dicat*, sont plus que douteuses. Dans l'énumération est oubliée l'hymne bien connue : *O lux, beata Trinitas*.

Appliquons cette théorie à l'hymne elle-même. Mais auparavant il faut définir les trois termes spéciaux employés. « *Tétramètre*, vers grec, latin, de quatre pieds : *tetra*, quatre ; *metron*, mesure. — *Trochée*, pied d'une longue et d'une brève. — *Spondée*, pied de vers composé de deux syllabes longues : *spondé*, sacrifice » (Boiste, *Dictionn. univers. de la langue française*).

Les vers sont alternés. Le premier et le troisième admettent quatre pieds, chacun de deux syllabes ; le second et le quatrième ont aussi quatre pieds, mais les trois premiers comptent deux syllabes, tandis que le dernier n'en a qu'une. Le vers est donc bien tétramètre.

Hymnum | dicat | turba | fratrum
Hymnum | cantus | perso | net.

M. Warren a numéroté l'hymne par strophes de quatre vers. Au temps de Bède, il n'en était pas ainsi, car il place au n° 3 la strophe *Factor cæli*, qui est maintenant au n° 5 : pour lui la strophe avait donc huit vers, ce qu'indique la coupure en plusieurs endroits où la phrase continue d'une strophe à l'autre.

L'hymne de S. Hilaire se récitait à l'office de la nuit, avant le jour, au chant du coq. Le texte le dit expressément : *Ante lucem* (n°s 33, 36). — *Galli cantus* (n° 34). Elle avait donc sa place marquée, dès l'origine, dans la liturgie gallicane.

Elle raconte en détail la vie du Christ, et tout le chœur des fidèles y prend part : *Turba fratrum* (n°s 1, 33).

Cette vie est extraite des quatre évangélistes concordants. Sur un point seulement, paraît une réminiscence des évangiles apocryphes, lorsqu'il est question des miracles de l'enfance : « *Multa parvus... signa fecit* ».

Après la première strophe, qui sert d'appel, se groupent les symboles, que d'anciens textes appellent *nomina divina* : on en trouvera de curieux et plus complets spécimens dans le *Spirilegium* du card. Pitra et les *Analecta hymnica* du P. Dreves. Il y a ici treize noms, sur lesquels je ne m'appesantis pas, parce que j'aurai occasion d'y revenir ailleurs en détail : *Agneau, Colombe, Droite du Père, Époux, Flamme, Lion, Montagne, Pasteur, Pierre angulaire, Porte, Verbe, Verge de Jessé, Vérité, Voie*.

Au n° 4, le Christ est annoncé par les prophètes.

Au n° 5, les mages sont dits les *premiers* adorateurs de l'Enfant

nouveau-né : ici sont oubliés les pasteurs, qui les précédèrent.

Deux dons seulement sont énumérés au n° 8, l'or et l'encens : il manque la myrrhe, qui s'adressait à l'humanité du Sauveur, tandis que les deux autres le proclament *Roi* et *Dieu*. « *Digna Regi munera* » fait alors le pendant de « *Christo Regi concinentes* » (n° 1).

On remarquera les trois expressions : « *Linteo rudi ligatum* » (n° 22), qui se dit d'un suaire de grosse toile ; « *Vellus sericum* » (n° 25), qui montre la soie *blanche*, non teinte, en usage déjà dans les Gaules au iv^e siècle ; et « *Tinctos Sancto Spiritu, fonte tinctos* » (n° 32), qui rappelle l'usage antique de l'administration du sacrement de confirmation aussitôt après le baptême, comme font encore les évêques quand ils baptisent.

Les deux derniers vers de la 35^e strophe se répètent au commencement de la suivante. N'y aurait-il pas là une erreur de copiste ?

La doxologie terminale est précédée d'une profession de foi formelle sur la résurrection des corps et la gloire éternelle qui s'en suivra pour les élus.

L'hymne va beaucoup plus loin que l'iconographie du iv^e siècle, comme on peut s'en convaincre par la comparaison avec les sarcophages du musée chrétien de Latran, dont j'ai donné le catalogue complet et détaillé au tome I de mes *Œuvres*. On y voit entr'autres la création d'Adam et d'Ève, ce qui justifie jusqu'à un certain point l'appellation de *terræ factor* ; la nativité, avec le cortège des bergers et des rois ; les noces de Cana, qui ouvrent la série des miracles évangéliques ; l'arrestation du Christ et sa comparution devant Pilate. Là s'arrête la Passion. Il n'est pas plus question de la Résurrection que de l'Annonciation, qui sont des scènes plus tardives, comme l'Ascension et la Pentecôte ; mais plusieurs fois nous rencontrons le collège apostolique et, avec le marbre de la galerie Sciarra, se manifeste la première idée du jugement dernier, précurseur de la félicité éternelle.

Quoique l'hymne de S. Hilaire ait dû être populaire, dès le iv^e siècle, je ne vois pas qu'elle ait eu une influence réelle sur l'art chrétien primitif, qui pouvait tout aussi bien s'inspirer directement de l'Évangile, suivi presque pas à pas par le saint docteur.

XIX. — COMPLÉMENTS DIVERS.

1. Les erreurs qui se trouvent souvent dans les journaux ne méritent guère attention, car le journal passe et se collectionne peu. Dans les revues, que l'on peut feuilleter et consulter, la chose est plus grave, et il convient de s'y arrêter. C'est un devoir de signaler ce qui se rencontre de défectueux dans un livre, qui aura beaucoup de lecteurs, surtout s'il est destiné à la vulgarisation. Dans ce cas est *le Meuble*, publié par la maison Quentin dans sa *Bibliothèque de l'enseignement des Beaux-Arts*.

Or, tome I, p. 118, je lis, à propos d'un dressoir de la collection Basilewski, sculpté au xv^e siècle : « Sur la partie centrale est figurée une statue de sainte Anne ». En me reportant à la planche, donnée à la page précédente, je vois de suite d'où provient l'erreur : une banderole, à hauteur de la tête, porte en capitales S^t AN. D'abord, il y a eu abrégé *saint* et non pas *sainte*, puis la statuette permet de compléter ainsi (*ieh*)AN. En effet, il s'agit bien de l'évangéliste S. Jean, reconnaissable à sa figure imberbe, ses cheveux à la nazaréenne, son double vêtement en qualité d'apôtre, sa main droite bénissante, tandis que la gauche tient la coupe, en forme de calice, contenant le poison auquel le condamna Domitien.

2. Sur un dressoir, du commencement du xvi^e siècle, qui a figuré à l'exposition de Lyon en 1878, *le Meuble*, par M. de Champeaux, t. I, p. 120, signale « deux volets, décorés de serrures à jour et de bas-reliefs empruntés au Nouveau Testament ». Il suffit de se reporter à la planche de la page 119 pour reconnaître dans ces bas-reliefs l'Annonciation et la Nativité : on ne peut laisser le lecteur dans le vague de l'interprétation, d'autant plus que le sujet de la vie du Christ se continue au-dessous par « l'Adoration des Rois et la mise au tombeau ».

3. Le *Bulletin monumental* (1895, p. 185) signale, dans l'église de Planey (Aude), un vitrail du xvi^e siècle, où figure, entr'autres saints, « S. Etienne ». D'après la planche annexée, les attributs seraient la dalmatique et l'évangélaire ouvert, qui caractérisent en effet le premier martyr; mais, comme la main gauche pendante tient une chaîne, cet attribut particulier ne peut convenir qu'à S. Léonard, qui délivre les prisonniers et qui porte le costume des diacres.

4. M. Brune, faisant la description des curiosités de l'ancienne église abbatiale de Baume-les-Messieurs (Jura), dit : « La Vierge donnant le rosaire à S. Dominique et à Ste Claire ». Ce tableau est de l'an 1552; suivant la tradition iconographique, le pendant de S. Dominique est, non pas la franciscaine Ste Claire, mais la dominicaine Ste Catherine de Sienne. — « Ste Catherine est représentée avec ses attributs ordinaires : la couronne sur la tête, une palme à la main gauche et à la droite une longue épée dont la pointe s'appuie sur l'épaule d'un personnage couronné et portant un sceptre, que la sainte foule aux pieds, une roue brisée fait pendant à ce personnage ». (*Bull. arch. du Com. des trav. hist.*, 1894, pp. 464, 475). L'illustre vierge et martyre est ici dans l'attitude du triomphe, elle foule avec mépris son persécuteur Maxence.

5. M. le curé de Montbré, dans l'archidiocèse de Reims, a publié en brochure spéciale : *le Retable de Montbré*, le beau monument « en pierre, du commencement du xvi^e siècle », qui orne son église. J'y relève trois inexactitudes.

« Le retable repose sur une plinthe. » Cette plinthe, ou plutôt gradin, a un nom spécial, *predella*.

« A gauche de la crucifixion, nous voyons S. Pierre. » D'après la planche, S. Pierre est à la *droite* du Christ en croix et à *gauche* du spectateur, qu'en pareil cas, on doit négliger, parce que ce n'est pas lui qui règle l'ordonnancement général, mais bien le Christ, occupant la place principale.

« Dans le compartiment voisin nous trouvons une sainte femme, portant un vase de parfum. » Ce vase suffit à la désigner : c'est Ste Madeleine myrrhore.

Les statuette[s] qui couronnent le retable, à la hauteur de sa galerie, sont, de gauche à droite : 1^o le prophète Isaïe.....; 2^o le roi David.....; 3^o Moïse.....; 4^o Aaron.....; 5^o l'ange Gabriel..... saluant Marie, placée en face de lui, à droite de la crucifixion. Les quatre autres personnages ne sont pas d'une interprétation facile; cependant, à considérer les deux personnages du milieu, on croit reconnaître deux religieux ou deux ecclésiastiques discutant contre des philosophes. » Selon la planche, ils ont cette triple caractéristique qui convient aux prophètes : le bonnet pointu, la robe longue, le

phylactère ou le geste qui indique qu'ils voient et montrent Celui dont ils annoncent la venue pour racheter l'humanité.

6. Le *Bulletin de la conférence d'histoire et d'archéologie du diocèse de Meaux*, n° 3, p. 114, publie le dessin d'une médaille du xiv^e siècle. Elle représente, sur la face, le Christ sortant du tombeau, acosté de deux anges, les gardes endormis, avec la légende : †. VENITE . BENEDICTI . PATRIS . MEI . et, au revers, un homme à longue robe et capuchon, agenouillé, tenant des deux mains une croix qu'il adore; en exergue : VOTA . MEA . DNO . REDDAM.

L'auteur de la notice hésite sur l'attribution et croit que cet objet de piété « est un témoin palpable du vœu de visiter les Lieux saints, au moins un souvenir de pèlerinage à quelque saint sépulcre célèbre, peut-être même d'une sorte de brevet constatant l'affiliation à une confrérie de ce nom ».

L'affectation n'est pas douteuse. Il s'agit du méreau de la confrérie du S. Sépulcre, érigée à Paris et qui se composait de pèlerins de Terre Sainte¹. Les deux sujets s'y réfèrent complètement. La face montre le S. Sépulcre, ou plutôt la résurrection du Christ qui l'a rendu glorieux². L'exergue avertit que ce pèlerinage est béni de Dieu qui y appelle. Le pèlerin, agenouillé sur le Calvaire, adore la croix qui y fut plantée pour le salut du genre humain et il déclare qu'il rend grâces à Dieu du pèlerinage accompli par vœu.

XX. — L'ARCHIVIO STORICO DELL'ARTE.

L'*Archivio storico dell'arte* est une revue de premier ordre, qui rend les plus grands services à la science archéologique par ses monographies érudites et l'abondance de ses reproductions photographiques. Toutefois, sans m'en offusquer le moins du monde, car le

1. Ces pèlerins se nommaient *paumiers*, parce qu'ils revenaient du pays des palmiers et qu'ils en rapportaient avec eux. Ils étaient érigés en confrérie à Paris. On trouvera de très amples détails sur cette confrérie dans un ouvrage intitulé : *Anciens statuts de l'ordre hospitalier et militaire du S. Sépulcre de Jérusalem, suivis des bulles, lettres patentes et règlements authentiques dudit ordre*. Paris, Cailleau, 1776, in-8° de 308 pages. A la suite est insérée une brochure de 56 pages, qui a pour titre : *Statuts et règlements de l'archiconfrérie royale des chevaliers voyageurs et confrères de dévotion du S. Sépulcre de Jérusalem, avec le tableau des offices divins et fondations qui se célèbrent en la chapelle dudit ordre. En tête figure la bulle de Benoist XIII, accordée aux archiconfréries du S. Sépulcre de Jérusalem, l'an 1726*.

2. « Erit sepulchrum ejus gloriosum » (Isaï., XI, 10).

bon l'emporte de beaucoup sur le défectueux, j'ai relevé de ci de là quelques expressions, relatives à l'iconographie, qui ne sont pas rigoureusement exactes.

1. Un tableau a été exposé à Londres : on l'attribue à Jacopo Bellini, mais il serait plutôt de l'école de Domenico Morone.

Vi e rappresentato un frate Domenicano, predicante in piazza ad un numeroso assembramento di popolo. Vi si scorgano parecchi nomini con capelli lunghi e turbante in testa a guisa di rabbini. Secondo la tradizione, il santo domenicano Vincenzo Ferrer ebbe a predicare frequentemente in diversi paesi e a fare molte conversioni, specialmente fra gli Ebrei. Pare dunque giustificata la congettura del catalogo che il soggetto avesse a rappresentare la predica di detto frate. La facciata della chiesa è stata da alcuni identificata quale quella di sant'Eufemia a Verona » (1895, p. 247).

Ces indications conviennent mieux à S. Pierre, martyr, qui était originaire de Vérone et qui prêchait souvent en plein air, à cause de la foule de ses auditeurs. On voit encore en dehors de l'église de S. Eustorge, à Milan, la chaire où il prêcha (*Œuvres*, XI, 501, 505).

2. A Casale Monferrato, le tympan de la porte de l'église de S. Dominique, qui date du xvi^e siècle, représente les donateurs, agenouillés devant la Vierge et présentés par les patrons de l'ordre à qui l'église appartient. « L'esser essi senz'attributi rende malagevole d'indovinare se siano San Domenico con un altro santo del suo ordine, quale san Tommaso o san Bernardino, oppure i due principali dignitari del convento a tempo in cui fu fatta l'opera. Decida chi vuole » (1895, p. 296). La solution est facile à fournir, surtout en face de la planche. Deux dignitaires, contemporains, seraient absolument insolites à cette place, qui ne convient qu'à des saints. S. Bernardino est un franciscain. Le pendant de S. Dominique pourrait donc être S. Thomas d'Aquin.

3. Une planche (1895, p. 79) porte à la lettre : « Erodiade, di Bartolomeo Veneto », célèbre peintre du xvi^e siècle. La jeune fille parée, qui tient dans un plat la tête coupée de S. Jean-Baptiste, n'est pas *Hérodiade*; mais la fille de cello-ci, qui se nommait Salomé.

4. Page 94, on lit à propos d'un tableau de l'école de Van Eyck, qui est à Londres dans la galerie nationale :

Vi e rapresentato Sant'Eligio, il quale, seduto da un lato in abito da eremita, accoglie vel suo grembo un grazioso daino sfuggito ad una compagnia di cacciatori, che si vedono in distanza, mentre sul davanti un

gentiluomo laico ed un ecclesiastico venerano il santo, inginocchiandosi dinanzi a lui a mani giunte. E probable che l'autore sia uno di quei pittori delle Flandre che verso la fine del XV secolo furono in Francia e vi esercitarono una influenza sulla pittura locale, potendosi ciò arguire dalla circostanza che un'altra tavola dello stesso, perfetto riscontro alla qui indicata, rappresentava nel fondo l'interno della cattedrale di Saint Denis presso Parigi, dentro la quale vedesi Sant'Eligio che, mentre celebra la messa, ed un angelo gli apparisce dall'alto. »

Eligio traduit *Eligius*, qui signifie *Eloi*. Ici, les deux traits cités se réfèrent exclusivement à S. Gilles, dont le nom latin est *Egidius*, qui se traduit en italien *Egidio*. Il y a donc *sbaglio*, comme disent les Italiens, sur le nom propre. De plus, S. Denis n'a jamais été cathédrale, mais simplement abbatiale.

5. En 1895, p. 27, à propos d'une crucifixion peinte à fresque, en 1495, à Milan : « A gauche de la croix, Longin se tient debout, portant la hampe avec le roseau pour humecter les lèvres du Christ mourant ». Ce rôle est rempli, non par Longin qui de sa lance perce le côté, mais par celui que les fresques de S. Urbain *alla Caffarella*, à Rome, nomment *Calpurnius*.

6. L'*Archivio*, 1895, p. 304, note, au tombeau de Louis II, marquis de Saluces, à Saluces, qui date du XVI^e siècle, la représentation des « sept vertus théologiques ». En réalité, d'après la planche, ce sont les trois vertus théologiques et les quatre vertus cardinales, qui expriment ici que le défunt les a pratiquées pendant sa vie.

7. Au devant du tombeau de Francesco Ammanati, à Pise, est sculptée « una mezza figura di Cristo uscente dal sepolcro » (1895, p. 272). On pourrait croire à la représentation de la résurrection, tandis qu'il s'agit du type bien connu du Christ de pitié. Ce sujet convient à un monument funèbre, et on y voit comme l'écho de la strophe finale du *Dies iræ* : « Pie Jesu Domine, dona eis requiem ».

8. En 1895, pp. 62, 63, voici sur un sarcophage du XIV^e siècle, « quegli Evangelisti che stanno ridotti a undici » : il faut rectifier *apôtres*. Sur la foi de l'historien Roncioni, on nomme *Pise* (p. 60) ou personnification de cette ville, une femme couronnée et allaitant deux enfants, qui n'est autre que la *charité*, reine des vertus, et pour cela exaltée sur les épaules des quatre vertus cardinales¹.

1. Didron, qui en donne la représentation dans les *Annales archéologiques*, t. XXI, p. 57, ne s'est pas mépris sur son identification (pp. 5, 58).

Page 58, S. Paul est décrit exactement avec son front chauve et sa barbe pointue, ainsi que son glaive baissé; mais on laisse sans nom la tête qui apparaît à sa droite et qui est celle de S. Pierre, telle que l'a fixée la tradition : figure plutôt grosse et ronde, avec des cheveux et la barbe crépus et abondants.

Je ne puis m'expliquer le doute exprimé à la même page : « Intanto il significato che avrebbero dovuto avere quelle figure nel pulpito non è ben chiaro; quella statua con le bilancie e la cartella ove è scritto : *Veritas de terra orta est et justitia de cælo prospexit*, è essa il Christo o una figura allegorica? » D'après les monuments analogues et contemporains, l'hésitation n'est pas possible sur l'identification : il ne s'agit nullement du Christ, mais de la vertu de Justice, que le texte biblique nomme *justitia*, et qui se distingue en outre par la balance, son attribut ordinaire.

XXI. — UN OSTENSOIR MONUMENTAL.

J'ai été consulté par un savant et pieux Lorrain, sur cette question : « Une circulaire imprimée et répandue pour la « construction » d'un ostensorio monumental, dit : « L'ostensorio aura 1,25 de hauteur; sur un pied ogival et, au milieu d'une gloire dans le style « de l'église, le bienheureux (Pierre Fourier) se tiendra debout, « élevant la sainte hostie de ses deux mains, comme à la procession « du 1^{er} juin 1597. » Cette nouveauté est-elle licite? »

J'ai répondu, dans le *Prêtre* du 22 août 1895, p. 591 : « Les ostensorios à effet sont repoussés par le bon goût et par suite de l'incommodité réelle occasionnée à qui doit les porter. Il convient donc de ne pas en exagérer inutilement les proportions. Pour admettre le B. P. Fourier à cette place et dans cette attitude, il serait opportun de consulter la S. C. des Rites. Je doute qu'un évêque ose assumer cette responsabilité, en donnant son autorisation ».

Ces quelques mots n'ont pas satisfait l'auteur du projet, M. J. Marchal, curé de Mattaincourt, qui m'écrivait le 10 décembre :

Il ne me semble pas que ce soit une nouveauté de mettre une statue de saint en dessous de l'hostie dans l'ostensorio. Souvent (je ne parle pas de l'image du Sacré-Cœur, qui peut se dire chez lui à cette place), on voit le patron de l'Église; qu'il tienne l'hostie, en levant les bras au-dessus de sa tête, ou qu'il joigne les mains, peu importe, à mon sens. Il y a des ostensorios célèbres, où la Sainte Vierge tient cette place, v. g. Lourdes,

Albert, etc., pour ne citer que les plus renommés. Ailleurs, v. g. Avenue Friedland, chez les PP. du S. Sacrement, c'est S. Michel.

Je comprendrais encore une mince hésitation, si le personnage en question n'avait pas été revêtu du sacerdoce. Sur terre, il pouvait tenir l'hostie, et depuis son entrée au ciel il ne le pourrait plus; voilà pour le prêtre élu. Pour un simple élu, il voit et touche Dieu là-haut; pourquoi l'écartier ici-bas?

J'avais d'abord proposé mon Bienheureux avec son costume traditionnel qui le fait reconnaître de tous; mais, comme il est supposé en procession, je lui ai fait mettre l'aube, le cordon, l'étole, la chape, etc.; il est donc en règle.

Vous admettez bien qu'il serait licite de poser là une chimère, une bête quelconque, qui supporte l'hostie, somme toute; et vous prétendriez écarter un Bienheureux, qui vit en très bonne intelligence avec le divin maître?

Je regrette de n'avoir pas encore la photogravure de l'ostensoir, qui est fait et qui est ravissant; je serais heureux de vous l'envoyer; mais vous me feriez bien plaisir si vous me donniez soit par le *Prêtre* (et alors je vous serais très obligé si vous m'adressiez le n°), soit autrement, votre avis sur mes objections et sur leur bien-fondé. L'appréciation d'un maître comme vous en science sacrée est trop précieuse pour que je n'essaie pas de l'obtenir.

Je maintiens toute ma critique et les considérations pieuses invoquées pour provoquer mon adhésion ne me font nullement changer d'avis. Puisqu'il le faut, j'accentuerai ma manière de voir, toute platonique maintenant, l'ostensoir étant *fait*. D'après le prospectus, je serais seul à penser ainsi, car l'idée de ce projet, lancée une première fois, a été accueillie par tous avec le plus magnifique élan. Je n'en suis pas troublé davantage.

Rome ne connaît pas, et avec raison, nos grandes machines françaises d'orfèvrerie. Restons donc dans la tradition liturgique, qui est aussi celle de l'esthétique.

Le mot *nouveauté* n'est pas déplacé et les exemples produits sont, en effet, tous *très modernes*. Il y a là tout simplement imitation d'un système très contestable sous tous les rapports.

Je ne vois pas qu'une tige d'ostensoir comporte forcément une *chimère*, une *bête quelconque*, qui ne pourrait exister là qu'au point de vue symbolique. Et encore la bête ne soutiendrait pas l'hostie, mais serait vaincue par sa puissance!

« Au milieu d'une gloire dans le style de l'église, le bienheureux

se tiendra debout ». En iconographie, la gloire est le complément du nimbe et de la canonisation : il y a donc anticipation intempes- tive et usurpation de privilège.

Le style de l'église n'a rien à faire ici et c'est réellement une pué- rilité que d'exiger l'uniformité jusque dans les vases sacrés, dont le type est indépendant de celui de l'architecture.

Que veut-on rappeler en la circonstance ? Un fait historique : « Le premier acte de ministère du Bienheureux avait été la procession de la Fête Dieu, durant laquelle il ravit tous ses paroissiens par sa rare modestie et sa foi ardente en la présence réelle ». On eût obtenu, sans fracas, le même résultat en représentant « ce fait sail- lant » sur le pied de l'ostensoir, en émail ou en bas-relief. Mieux encore, on pouvait figurer le bienheureux à genoux, mains jointes, adorant dévotement l'Eucharistie, ce dont aurait rendu compte une inscription latine.

En réalité, que nous offre-t-on dans « ce monument commémo- ratif » ? Deux gloires superposées : celle de l'hostie et celle du bien- heureux. La seconde ne nuit-elle pas à la première ? Ne distraira- t-elle pas les fidèles en concentrant sur le bienheureux l'attention qui revient exclusivement à « la Présence réelle ». Ce rapproche- ment est absolument contraire à la pratique romaine, qui s'affirme surtout dans l'œuvre si touchante et bien pondérée des Quarante heures, où est exclu tout autre culte que celui de l'Eucharistie.

L'intention est excellente, je n'en doute pas ; mais ce n'est pas assez pour un projet qui visait à l' « immortalité ». En pareil cas, il eut fallu le mûrir davantage et avant tout consulter, d'abord les vrais savants, puis l'autorité compétente, la seule qui puisse nous éclairer et nous guider. J'insiste de nouveau pour que la S. C. des Rites, gardienne vigilante des convenances et des traditions, soit appelée à se prononcer définitivement sur une initiative, ré- cente, française et absolument anormale. Les enthousiastes trou- veront peut-être là une idée géniale ; pour moi, elle n'est pas même ingénieuse, car elle semble la copie d'une célèbre affiche pa- risienne, où un homme debout montre, le bras tendu, une large pastille Géraudel. Ne copions pas à l'église le style de la réclame.

XXII. -- S. EUTROPE.

M. Louis Audiat, qui a publié une excellente vie de S. Eutrope, dont j'ai rendu compte au tome IX, p. 320, recherche avec avidité tout ce qui concerne l'évêque de Saintes. Aussi m'a-t-il demandé de lui transcrire les divers textes édités par le R. P. Dreves dans les *Analecta hymnica medii ævi*, parce que même par cette voie ils ne parviennent pas à la connaissance de tous ceux que le sujet intéresse. Je m'empresse de le satisfaire, en reproduisant les quatre documents suivants, empruntés à l'ancienne liturgie.

1. Prose, d'après deux missels manuscrits de l'abbaye de la Trinité de Vendôme, conservés à la bibliothèque de cette ville, l'un du xv^e siècle et l'autre de l'an 1457 (*Anal.*, 10^e fasc., *Sequentiæ ineditæ*, Leipzig, Reisland, 1891, pp. 170-171).

- | | |
|--|--|
| 1. Plectrum linguæ moderetur
Et affectus excitetur
Vocum consonantia. | 10. Et in urbe Jebusæa
Erat, quando plebs Hebræa
Christo venit obvia, |
| 2. Lyræ chorda temperetur
Et in servo collaudetur
Rex, qui regit omnia. | 11. Lazaro jam suscitato,
Parum ante circumdato
A Judæis Messia. |
| 3. Non discordet voci vita;
Si vox cordi sit unita,
Dulcis est symphonia. | 12. Hæc et plura vidit signa
Salvatoris fide digna
Fœlix hic Eutropius. |
| 4. Decantemus in hac die
Eutropii pii pie
Pia natalitia. | 13. Mente Christo jungitur,
Cujus mortis nititur
Felix fore socius. |
| 5. Discant omnes et discant singuli:
Xantonensis hic salus populi,
Lux, decus et hostia. | 14. Cum audisset Christum passum
Mortem crucis, non incassum
Jam passo compatitur. |
| 6. O quam felix, quam præclarus
Fuit martyr Deo carus
Ex regum propagine ! | 15. Mox relictis omnibus,
Auro, gemmis, opibus,
Ad has partes mittitur. |
| 7. Summi regis opera
Videns, sprevit prospera
Cum mundi caligine. | 16. Vita, signis
Vir insignis
Corde, ore
Miro more
Verbum Dei prædicat. |
| 8. Erat præsens in deserto,
Cursu currens tunc incerto,
Quando quinque millia | 17. Multi credunt,
Morbi cedunt,
Mœstis risum,
Cæcis visum |
| 9. Panis vivus satiavit,
Bis sex sportas cumulavit
Quinque panum copia. | |

- Reddit, ægros visitat.
 18. Mundi facit contemptores
 Deo parcos et victores,
 Morbos fugat et languores,
 Reprimit dæmonia.
 19. Dat captivis libertatem,
 Vitæ confert novitatem,
 Ditat dictam civitatem
 Horum affluentia.
 20. Christi martyr, lux decora,
 Prece pia Christum ora
 Et pro nobis nunc implora
 Ejus patrocinia.

21. Nostra salus, spes reorum,
 Consors regni beatorum,
 Pressos mole vitiorum
 Deo reconcilia.
 22. Assistentes tuæ laudi,
 Pretiose martyr, audi :
 Quos hic soles confovere
 Post hanc vitam lucis veræ
 Transfer ad palatia.
 23. Quos hic Christo scis servire
 Ora pœnas non sentire;
 Sed, cum dies erit iræ,
 Nobis confer et largire
 Sempiterna gaudia.

2. Hymne des vêpres et des laudes, d'après un bréviaire ms. du XIII^e siècle de l'abbaye de Vendôme, à Vendôme; un autre bréviaire ms. du XV^e siècle, de même provenance, *ibid.*; un bréviaire ms. de Saintes, XV^e s., à Paris et le *Breviarium Senonense*, imprimé à Paris en 1519 (*Anal.*, 12^e fasc., *Hymni inediti*, 1892, pp. 115-116).

1. Collætentur corda nostra
 Et exultent labia,
 Quia vicit Satan sanctus
 Miles Eutropius.
 2. Qui ad urbem convertendam
 Christo missus Xanctonas,
 Complendo jussum necatur,
 Sociandus superis.
 3. Hunc deducunt angelorum
 Chori super æthera

- Cum triumpho percepturum
 Præparata bravia.
 4. Hujus tanti congaudentes
 Cœlesti tripudio,
 Jubilemus die festo
 In hymnis Altissimo.
 5. Sempiternæ Trinitati
 Honor sit et gloria,
 Largienti servis suis
 Infinita gaudia.

3. Office rythmé (*Anal.*, 13^e fasc., *Historiæ rhythmicæ*, 1482, pp. 135-137). Les sources sont : un brev. ms. de la Trinité de Vendôme, à Vendôme, XIII^e s.; un brev. ms. de Troyes, à Troyes, XIII^e s.; un brev. ms. de Saintes, à Paris, XIV^e s.; deux brev. ms. de Saintes, à Paris, XV^e s.; un brev. ms. de Troyes, à Troyes, XV^e s.; un brev. ms. de Limoges, à Paris, XV^e s.

In 1 vesperis. Ad Magnificat.

Eutropii festiva celebremus martyr
 Pastorisque primo missi a Roma Xanctonicis,
 Ut pro eo condonemur infinitis gaudiis.

Ad matutinum.

Invitatorium.

Offeramus Christo summa laudum sacrificia,
Quo fruens sacerdos ejus regnat Eutropius.

In 1 nocturno. Antiphonæ.

1. Vera narrans gesta laudis de membris dominicis,
Gloriosum caput Christum prædicat in subditis.
2. Ad hæc verbis commonemur non frustra Davidicis,
Cum sit horum Jesus noster retributor facilis.
3. Colentes ergo triumphum magni Eutropii,
Recitemus vitam ejus mercedis non dubii.
- 1 *ñ.* Ad se Christus prædicandum primos legit nuntios,
Legerunt primi secundos ac secundi tertios.
ÿ. De quibus fuisse sanctus fertur Eutropius.
- 2 *ñ.* Quem successor Petri Clemens sacravit pontificem
Ac Xanctonas veritatis fidum misit indicem.
ÿ. Monuit hunc fore Christi testem invincibilem.
- 3 *ñ.* Dum ad urbem destinatam miles sanctus properat,
Invento Simonis ense hostes Christi enecat.
ÿ. Vertit Deus auditores et per ipsum intonat.

In 2 nocturno. Antiphonæ.

1. Animas lucratus multas, sanctus venit Xanctonas,
Errores verus propurgat, lux tenebras effugat.
2. Serere nunquam cessabat semen evangelicum,
Unde gaudens Deo fructum obtulit vivificum.
3. Nam omnis fere conversa regio Xanctonica
Christo laudes referebat per fidem et opera.
- 1 *ñ.* Quod sobrius fuit, castus, mitis et humilimus
Testatur elector ejus Clemens beatissimus.
ÿ. Quadriga virtutum vectus Satan stravit ocus.
- 2 *ñ.* Signa multa vivens fecit, non est dubitabile :
Probant hæc quæ egit mira subsequenti tempore.
ÿ. Publicavit miraculis se non falsa prodere.
- 3 *ñ.* Præobtusa quidam mente lacrimabant idolo,
Cum luceret valde vita signis et eloquio.
ÿ. Is securi caput cæsus migravit a sæculo.

In 3 nocturno. Antiphonæ.

1. Post excessum cujus instat tanta persecutio
Ut pauci deferrent illi vix qui ejus tumulo.
2. Ipsum unde confessorem recolentes posterii
Decoratum nesciebant corona martyrii.

3. Quod ostensum est constructa condigne basilica
Translatoque illuc ipso præsulè Palladio.
- 1 R. Cum spectarent corpus sancti duo ex abbatibus,
Visa est cicatrix plagæ securis in capite.
- Ÿ. Quibus nocte subsecuta sic per visum loquitur :
Jesu quem vidistis sanctum complevi martyrium.
- 2 R. O martyr prævenerande, Eutropi, Xanctonæ,
Quam celeres miraculis, quam benignus miseris!
- Ÿ. Sentiat te rogans quisquis, pontifex mirabilis.
- 3 R. A Clemente papa date patriæ Xanctonicæ,
Eutropi, præsul sancte, nos peccatis eripe.
- Ÿ. Pro corona tui cursus laudes Christo promimus.

Prosella.

Erepti aquæ, igneæ pœnæ, umbrosæ
Valle et putridæ ac immensæ,
Tua prece, petimus
Dei vitæ hæredes simus
Veræ æternæque :
Sic pie a tormentis nos eripe.

Ad laudes. Antiphonæ.

1. Evangelizatum missus præsul Eutropius,
Non tacebat Christi laudes diebus ac noctibus.
2. Ostendebat cara Deo laudum sacrificia,
Orthodoxa fide facta caritatis opera.
3. Ilujus vita Deo laudes, idolis opprobria
Diffamabat circumcirca mira Dei gratia.
4. Laudemus Christum in sancto cuncti Eutropio,
Qui pro vita tulit nostra corporis dispèndia.
5. Auctorem totius laudis prædicamus Dominum
Qui certare dat electis et vincendi præmium.

Ad Benedictus. Ant.

O quam præstas, gloriose Eutropi pontifex,
Duobus modis vincendi, duobus martyrii;
Eo, nam semper audiris, posce danda indigis.

In 2 vesperis. Ad Magnificat Ant.

O totius bonitatis nesciens fons nimii,
Qui quod petunt sæpe præbes alienis fidei,
Vitam nobis sanctam sanctus oret Eutropius.

On trouve ces trois variantes dans le Bréviaire manuscrit de
Saintes du xv^e siècle.

Aux premières vêpres, *super psalmos* :

O Eutropi egregie,	In omnibus amabilis
O pontifex præcipue,	Et in cunctis laudabilis,
O fulgens gemma martyrum,	Sis nobis clemens ubique
O et sidus eximium,	Quibus es præsens Xanctonæ.

2^o répons du 3^o nocturne :

Intercessor egenorum,	Eutropi, profutura
Pie potens ad Dominum,	Quæque nobis impetra.

ÿ. Id te posse mundo multis
Clarum fit miraculis.

Antienne du Magnificat aux deuxièmes vêpres :

Præfulgens roseis, Eutropi sancte, trophæis,
Lux Aquilanorum, rosa propria Xanctonicorum ;
Tu surdis auris, lux cæcis, semita claudis,
Naufragio mersos, vincit solvens religatos,
Solve, jubente Deo, nexus a pectore nostro,
Namque quod in terris solvis solvetur in astris.

4. Hymne, tirée du Bréviaire ms. de Limoges, xv^e s. (*Anal.* 19^e fasc., *Hymni inediti*, 1895, pp. 125-126).

- | | |
|--|---|
| 1. Æternum regem gloriæ
Collaudet plebs fidelium,
Qui corona lætitiæ
Coronavit Eutropium. | 5. Lapidatur, flagellatur,
Ense cæsus et ascia,
Verberatur et lucratur
Cælestis regni gaudia. |
| 2. Hic Babylone genitus
Et Admirandi filius
Christo se jungit penitus,
Patrem linquit puer pius. | 6. Sic certavit fideliter,
Mundana spernens præmia ;
Patri, matri præbens iter
Per quod regnant in gloria. |
| 3. Romam venit, Petrum quærit,
A quo præsul efficitur ;
Per Neronem Petrus perit,
Post quem Clemens præficitur. | 7. Quæsumus, auctor omnium,
In hoc paschali gaudio,
Ab omni mortis impetu
Tuum defende populum. |
| 4. Pastor missus a Clemente
Civitate Xantonica,
Christo semper hæret mente,
Nil quærens præter cœlica. | 8. Gloria tibi, Domine,
Qui surrexisti a mortuis,
Cum Patre, et Sancto Spiritu
In sempiterna sæcula. |

XXIII. — S. Louis ¹.

1. *L'église nationale de St-Louis-des-Français, à Rome, notes historiques et descriptives*, par Mgr d'Armailhacq, recteur de l'église de

1. Dans la *Revue de l'art chrétien*, 1895, p. 426.

St-Louis-des-Français ; Rome, Guggiani, 1894, in-12 de 372 pages, avec 23 phototypics.

L'idée qui a inspiré ce livre est excellente : raconter l'origine et le développement de notre église nationale, montrer les souvenirs et les œuvres d'art qu'elle contient. Les planches en augmentent puissamment l'intérêt. Malheureusement, l'exécution est faible : aussi serais-je tenté d'appeler ce travail plutôt un *essai*, qu'améliorera une seconde édition, préparée plus sérieusement. L'auteur me permettra donc de lui signaler ici les principaux *desiderata* des studieux. On voit tout de suite qu'il est novice en l'art d'écrire et d'imprimer. Les épreuves n'ont pas été suffisamment corrigées, de là de nombreuses fautes typographiques : je sais ce qu'il en est et ce qu'il en coûte, car j'ai eu souvent affaire aux compositeurs romains, qui ne connaissent pas du tout notre langue ou ne la possèdent que très imparfaitement. Il n'a pas l'habitude des termes du métier, aussi un mot est-il souvent employé pour un autre ; mais les planches permettent heureusement de rétablir la confusion ¹. C'est surtout sur les noms propres qu'il faudra exercer une surveillance particulière ; on ne peut que sourire en lisant ces traductions du latin : « card. Burdesio » (p. 309), pour *de la Bourdaisière* ; « Rupisoard », pour *de Rochechouart* (pp. 289-371), etc.

Sous forme d'appendice sont données les principales inscriptions de l'église. Non seulement, le relevé n'est pas complet, mais la reproduction n'en est pas faite épigraphiquement. Il faudra donc de toute façon recourir au recueil de Forcella pour se renseigner exactement.

Ce qui est non moins grave, c'est que l'écrivain ignore la littérature du sujet. Ainsi, il n'a pas un mot pour la brochure du chapelain Héry, qui est la première concernant St-Louis-des-Français et pas davantage sur tout ce que j'ai publié : inventaires, inscriptions, textes, etc. Je ne suis donc pas médiocrement étonné de voir, entre autres documents, considérés comme inédits, le catalogue des reliques et le calendrier des fondations.

1. Page 206, à propos du « monument » du peintre Sigalon : « C'est un rectangle, terminé dans le haut par un tympan ». Au lieu de *rectangle*, mettez *cippe* et remplacez *tympan* par *fronton*. — Ailleurs, p. 246 : « Une niche formant *fenêtre*, d'où *émerge* un buste » ; p. 250 : « Le chœur est recouvert d'une voûte à *voile* » ; p. 293 : « marbre *cipolin gris-bleu*, » or la vraie couleur du cipollin est le *vert*, tandis que le gris-bleu convient au *turquin*.

J'arrête ici cette critique, qui n'a qu'un but : promouvoir une œuvre approfondie, digne du monument national qu'elle décrit et reproduit ¹

2. Les reliques de S. Louis sont peu nombreuses à Rome. Le catalogue de S.-Louis-des-Français enregistre, au n°71 : « De ossibus S. Ludovici, Galliarum regis » (*Œuvres*, I, 257). Le procès-verbal de consécration de l'église, en 1589, par le cardinal de Joyeuse, indique, au maître-autel, dans le sépulcre, des reliques de S. Louis, comme l'a cru M^{sr} Lacroix et le répète M^{sr} d'Armailhacq. Piazza écrivait en 1713, dans l'*Emerologio di Roma*, p. 248 : « Al Giesu, nel giorno sequente (26 août) s'espone un braccio di detto santo in un nobile busto d'argento, all'altar di S. Ignazio » — Les autres reliques signalées au tome VII, p. 580, sont : du crâne au palais Massimo et des ossements à la cathédrale d'Albano ².

3. Notre église nationale est sous son vocable, ainsi qu'une des chapelles latérales ; une chapelle aussi lui est dédiée à S. Ildephonse.

4. Sa fête se célèbre à Rome le 25 août ³. Dans le bréviaire, elle est du rit semi-double ⁴ et n'a de propres que l'oraison, les trois leçons du 2^e nocturne qui racontent la vie et celles du 3^e, dont l'homélie est de S. Ambroise. A S.-Louis-des-Français, où la messe est chantée pontificalement par un évêque, les cardinaux tiennent chapelle à dix heures, en présence de l'ambassadeur de France, qui se rend en train de gala, reçoit lui-même le Sacré-Collège et occupe un fauteuil dans le chœur, au côté gauche ; l'Académie de France et les pieux établissements français ont des sièges au haut de la nef. Le soir, à six heures, le pape, accompagné de sa noble antichambre, vient à S. Louis, où il est reçu par l'ambassadeur et le clergé de l'église ; après avoir adoré le S. Sacrement, il passe à la sacristie,

1. Est-il bien certain que « ce fut sous Louis XVI, le 20 avril 1775, qu'elle fut canonisée » (p. 213) ? Jeanne de Valois ne se trouve pas sur le catalogue des canonisations (*Œuvr. comp.*, tome IX, p. 143) et, d'autre part, on sait que « Benoit XIV approuva le culte de la bienheureuse Jeanne de Valois, établi de temps immémorial » (*Ibid.*)

2. « Ejus corpus postea Lutetiam Parisiorum translatum est, quod in celebri S. Dionysii templo asservatur ac colitur, caput vero in sacra rede Sanctae Capellae ». Il y aurait lieu de corriger cette partie de la 6^e leçon.

3. « Ubi vero festum S. Bartholomaei celebratur die 25, de S. Ludovico fit die 26 ». (*Rubriq. du bréviaire*).

4. « Semiduplex, in Gallia vero duplex ». (*Rubr. du brév.*).

où il admet au baisement du pied le supérieur et les chapelains de S.-Louis, les secrétaires et attachés d'ambassade et les personnes présentes admises par faveur.

5. S. Louis est patron de la France, de l'Académie française et de l'Académie des sciences. Les cathédrales de Blois, la Rochelle, Versailles et Carthage portent son nom. Le P. Cahier indique sous son patronage les corporations ouvrières des barbiers et coiffeurs, bou tonniers, brodeurs, distillateurs, merciers, lapidaires, ouvriers en bâtiment : il faut ajouter les contrepointiers, les lapidaires, les ma çons, les maquignons, les passementiers, les tailleurs de pierres et les tapissiers. On l'invoque spécialement « contre l'acidification de la bière ». L'ordre militaire de S.-Louis fut créé en son honneur. Les aveugles ont confiance en sa protection, parce qu'il fonda pour eux l'hospice des Quinze-Vingts.

6. M^{er} d'Armailhacq apporte ainsi sa contribution à l'iconogra phie de S. Louis :

Dans les niches (de la façade) sont placées des statues : d'un côté Charlemagne... ; du côté opposé, S. Louis, roi de France, en costume du temps de Louis XIV, tenant en main la couronne d'épines (p. 159). — Les quatre statues qui garnissent les niches ne sont pas anciennes ; l'auteur de la *Rome antique et moderne*¹, ouvrage publié en 1750, disent qu'elles sont récentes. Elles sont, en effet, du sieur² de l'Estache, pensionnaire de l'Académie de France à Rome, qui a dû les exécuter vers 1730 (pp. 161-162).

Charles Natoire, né à Nîmes en 1700, ayant remporté le prix de peinture en 1721, fut envoyé à Rome comme pensionnaire de l'Académie de France ; à la fin de ce premier séjour, il obtint le prix de l'Académie romaine de S. Luc. De retour en France, il s'acquit une grande réputation par ses décorations dans le genre de Boucher ; il peignit dans la chambre de la reine, au château de Versailles, la Jeunesse et la Vertu présentant deux princesses à la France, ce qui lui valut d'être nommé membre de l'Académie de peinture. En 1751, il fut nommé directeur de l'Académie royale de France à Rome, en remplacement du sieur de Troy. Le plus important travail qu'il exécuta depuis cette époque est la peinture de la voûte de S.-Louis : cet ouvrage lui mérita de nouveaux honneurs, car il fut à la suite nommé chevalier de S. Michel. Au premier plan de cette vaste fresque, on voit la France éplorée, pleurant à genoux près du cercueil du roi qui se trouve placé à l'entrée de la tente, au camp de Tunis : un guerrier

1. Quelques notes me paraissent indispensables pour compléter ou rectifier l'auteur. Cet ouvrage est en italien et a pour titre : *Roma antica e moderna*.

2. Singulière expression, qui n'a plus cours.

debout, portant l'oriflamme, cache ses larmes et sa douleur; à l'arrière-plan s'aperçoivent au milieu du camp des malades secourus par les ministres de la religion; deux génies, aux côtés du cercueil, portent l'un les armes de la France, l'autre la couronne d'épines. Dans la partie supérieure, S. Louis est transporté au ciel par un groupe d'anges, dont les uns portent les emblèmes des vertus royales ¹. Lui-même est appuyé sur la Religion, qui tient d'une main le calice surmonté de la sainte hostie et soutient de l'autre le bras du saint roi. A côté, l'empereur Charlemagne, ayant en tête la couronne fermée, porte le globe du monde surmonté de la croix. Au-dessus, Notre Seigneur, avec le signe de la rédemption, dans un soleil radioux et au milieu des anges, ouvre les bras pour recevoir son fidèle serviteur. L'ensemble de cette composition, l'exactitude du dessin, la fraîcheur du coloris font justement apprécier cette œuvre par les critiques de l'art ².

Natoire entreprit ce travail en 1754, il y mit beaucoup de soin et de zèle. Voici ce qu'il en dit dans sa correspondance : « 10 décembre 1753. Je lis, il y a environ un an, étant engagé par M. l'abbé de Caillac (alors auditeur de Rote), une pensée pour le plafond ³ de l'église de S.-Louis, que l'on continue toujours à décorer. Il en fut si content qu'il la fit voir au pape ⁴ et elle fut approuvée. Comme elle sera faite à fresque, elle sera moins fatigante et moins longue. Cela représentera la mort de S. Louis, dans sa dernière croisade, à Tunis et son passage dans le ciel. M. l'Ambassadeur s'intéresse beaucoup pour cet ouvrage, il compte qu'à la S. Louis prochaine cette église sera achevée et qu'il sera en état de faire les honneurs à tout le Sacré-Collège qui vient ce jour-là célébrer la feste ».

Et, au mois d'avril suivant, il écrit : « Mon ouvrage de S.-Louis s'avance, je suis dans la peinture à fresque jusqu'au cou. C'est une opération toute différente à laquelle les peintres ne devraient pas ignorer. J'ai fini le grand carton avec assez de succès, il a trente-trois pieds de proportion. » (Cf. *Nouvelle biographie générale*, publiée par Firmin Didot, article Natoire; *L'Académie de France à Rome*, par Lecoy de la Marche, pages 270, 272).

Ce travail absorba Natoire pendant environ trois mois et nous donne une preuve de la rapidité de son exécution, qui ajoute un nouveau prix à ce chef-d'œuvre (pp. 165-167).

S. Louis, patron de notre église, est particulièrement honoré dans la chapelle qui suit celle que nous quittons (de la Vierge). Anciennement, elle était dédiée à l'apôtre S. André; ce fut après les réparations de 1750 qu'elle fut affectée au culte du saint roi de France ⁵. L'entrée de cette

1. Il eût été nécessaire de désigner ces vertus.

2. En réalité, elle est un peu trop dramatique et allégorique.

3. Il serait plus exact de dire que la voûte est en plein cintre.

4. Benoit XIV, qui s'entendait mieux en droit qu'en art.

5. Cette façon d'agir est contraire à la tradition ecclésiastique : il n'y a pas lieu d'assigner une chapelle particulière au saint qui a l'église tout entière sous son vocable.

chapelle est enrichie d'une grande draperie en stuc avec fleurs de lys et couronnes royales dorées sur fond bleu, tombant en plis onduleux, qui débordent jusque sur les piliers et sont soulevés de chaque côté par des anges ; sur l'archivolte et au milieu des draperies, se montrent, vêtues en guerrières, le casque en tête, la Foi avec le monogramme du Christ et la Religion, tenant sous ses pieds un infidèle qu'elle frappe de sa lance. Cette décoration ne manque pas de goût et produit un bel effet.... L'autel supporte deux colonnes corinthiennes de marbre jaune antique.... Au-dessus de la corniche et des colonnes sont assis deux anges en marbre blanc, qui soutiennent une couronne assez large en bronze doré

Sur les deux parois de la chapelle est un lambris en forme de soubassement, surmonté, aux deux extrémités, de deux demi-boules en relief. Au-dessus s'appuie un cadre cintré, dont le milieu renferme, sur marbre noir antique, deux inscriptions en dédicace, l'une à Louis IX, l'autre à Louis XIV, surmontant les armes du donateur ¹.

L'ornementation particulière de notre chapelle est l'œuvre d'une femme, architecte et peintre. L'agent de Louis XIV à Rome, Elpidius Benedetti, avait voulu consacrer à l'embellissement de la chapelle de S. Louis une partie de la fortune qu'il avait gagnée aux affaires de France. Il confia les travaux à l'amie d'une de ses sœurs, Plautilla Bricci, qui jouissait alors d'une certaine réputation. On trouve son nom inscrit aux archives de l'Académie de S. Luc parmi ceux des sociétaires de cette illustre Académie, elle finit sa vie dans un couvent. L'abbé Benedetti lui avait fait construire un petit palais, *palazzino*, près la porte S. Pancrace, qui fut détruit lors du siège de Rome en 1849 et qui était cité comme l'une des villas agréables des environs de la ville.

Plautilla n'était pas seulement architecte, elle était aussi peintre ; elle avait commencé par peindre des miniatures et ne recula pas devant la grande peinture. C'est à son pinceau que fut confié le soin de représenter S. Louis. Son tableau supporterait bien quelques critiques : le roi de France, la couronne en tête, tenant le sceptre d'une main et s'appuyant de l'autre sur une grande croix, se tient dans une pose théâtrale. A ses côtés et presque à ses pieds, on voit le haut du corps de deux personnes, dont l'une tient un livre ouvert, probablement les *Constitutions de*

1. Il convenait de reproduire ces inscriptions dont la teneur se trouve dans Forcellia, *Iscriz. delle chiese di Roma*, t. III, p. 48, n° 125, ann. 1680 :

MAGNI LVDOVICI
XIV
REGVM OPTIMI
VIRTUTE AC VICTORIS
MAXIMI
ROMÆ NEGOTIORVM GESTOR
ELPIDIVS
AB * BENEDICTVS DECORAVIT

DIVO LVDOVICO
IX
REGVM SANCTISSIMO
PIETATIS AC RELIGIONIS
AMANTISSIMO
ANNO DNI
M. DC. LXXX

* Abbas.

S. Louis et l'autre une croix. Ce tableau manque de vigueur et d'énergie....

Les deux parois de la chapelle sont ornées et couvertes de deux grandes toiles, de 5^m,30 de hauteur. Celle du côté de l'épître est l'œuvre de Louis Geminiani, né à Rome en 1644, peintre de l'école florentine, mais qui subit, après un séjour à Venise, l'influence des écoles vénitienne et lombarde. Il devint, sous le pape Alexandre VII, conservateur de la galerie du Quirinal. On admire, à Ste-Marie-des-Monts, sa Ste Marie-Madeleine de Pazzi; au Gesù, son S. François de Borgia; à S. Silvestre *in capite*, sa fresque du baptême de Constantin. Ici son tableau représente S. Louis, roi de France, remettant aux mains de l'archevêque de Paris ¹ la couronne d'épines; le saint roi est entouré de ses preux qui l'ont accompagné pendant la croisade; l'archevêque le reçoit à l'entrée de la basilique: un groupe d'anges assiste du haut du ciel à ce pieux hommage rendu à la sainte relique; la composition est pleine d'harmonie et d'un coloris très doux à l'œil.

Sur le côté opposé est une toile de même grandeur, œuvre de Nicolas Pinson, né à Valence dans la Drôme, devenu presque romain par un très long séjour. On doit à cet artiste les belles peintures qui sont dans l'église d'Aix en Provence. Le sujet qu'il a traité ici a été inspiré par le souvenir des bienfaits d'une reine de France pour notre église: Catherine de Médicis, agenouillée et entourée des dames de sa cour, montre à S. Louis, glorifié dans les cieux, les plans du monument qu'elle veut faire construire en son honneur ² et que lui présente un jeune page. L'ensemble de cette composition mérite d'être remarqué, aussi bien que les détails et les agréments du coloris (pp. 273-280).

7. Méry s'exprime en ces termes dans la *Théologie des peintres*, Paris, 1765, pp. 163-165, 251-253 :

S. Louis, roi de France. — On auroit raison de s'étonner qu'un sujet aussi intéressant pour nous qu'est l'histoire et les actions de S. Louis, qui présentent un champ si vaste à l'art et au génie des peintres, ait néanmoins été si négligé ou si mal rendu, en sorte qu'on ne hazarderoit point trop si l'on disoit que dans la collection immense des tableaux qui décorent les églises de cette capitale (Paris), à peine en trouve-t-on trois ou quatre de S. Louis, qui méritent l'estime des connaisseurs. Nos peintres qui se sont exercés avec tant de succès et d'émulation sur toutes sortes de sujets de piété ont été si peu curieux de traiter celui-ci qu'il semble que Le Brun est le premier qui ait produit, en ce genre, quelque chose d'excellent par le tableau de S. Louis qu'il a peint pour la chapelle de M. Pelletier, ministre d'État, située à Villeneuve-le-Roi. Cet habile artiste a

1. Paris n'était pas encore érigé en archevêché.

2. Fea (*Descript. de Rome*, 1821, t. III, p. 21) dit plus exactement: « Catherine de Médicis accorda de grands secours pour la construction de cette église », dont elle est *bienfaitrice* et non *fondatrice*.

commencé en effet à donner à ce saint un air de vérité, une expression, un caractère, qui le distinguent de tout ce qu'on avoit fait avant lui sur ce sujet. Aussi il paroît qu'il a consulté, d'un œil savant et judicieux, tous les monuments qui présentent quelques traits de S. Louis ou qui en ébauchent la figure, afin de ne point donner de ce saint un portrait qu'il auroit imaginé, comme l'on avoit fait jusqu'alors, puisqu'il semble que les peintres précédents et plusieurs même de ceux qui sont venus après lui n'avoient pas plus l'idée de S. Louis, en le représentant, que celle du roi Gontran ou de Charlemagne. Il est certain que le tableau de Le Brun est d'une belle composition, la figure du saint est noblement dessinée, l'attitude marque les sentiments de religion que lui inspire la vue et la présence de la croix, avec la couronne d'épines du Sauveur; les anges qui paroissent ravis et frappés de ce spectacle, tous les ornements enfin qui l'accompagnent, contribuent à la grandeur et à la dignité du sujet.

Je ne parle pas de la peinture du dôme des Invalides, exécutée par la Fosse et qui est d'un grand goût. Elle demanderoit une description et des réflexions plus étendues que je laisse à une plume plus disert et plus habile.

Le tableau dont j'ai parlé a été gravé par Gerard Edeline, dont tout le monde connoît le mérite et le talent qu'il avoit pour rendre les morceaux des grands maîtres.

Il y a dans l'église de la maison professe des jésuites, rue S.-Antoine, un tableau de S. Louis, placé au maître-autel et peint par Vouet; dans la sacristie, un S. Louis mourant, par Le Sueur. — Dans la coupe du dôme du Val de Grâce, S. Louis qui présente la reine Anne d'Autriche à Jésus-Christ dans la gloire, par Mignard. — Chez les Frères de la Charité, dans l'une des salles de leur hôpital, S. Louis pansant les malades, par Louis Testelin, morceau fort estimé. — Dans la coupe du dôme des Invalides, peinte par La Fosse, S. Louis offrant à Dieu sa couronne et lui consacrant en même temps son épée. — A Notre-Dame, on verra, dans la chapelle des Noailles, à côté de l'autel, une statue de S. Louis, sculptée en marbre par Jacques Bousseau. — Dans le chœur de l'église S. Eustache, la statue de S. Louis, sculptée par Sarrazin. — On pourra voir encore, dans les chapelles qui sont autour du dôme des Invalides, les principales actions de la vie de S. Louis, représentées en bas-reliefs au-dessus des portes et sculptées par nos meilleurs maîtres ¹.

8. Le P. Cahier assigne cinq attributs à S. Louis : *Armoiries, Clous, Couronne d'épines, Drapeau, Église*. A Rome, j'attein le chiffre de dix-huit.

Apothéose. Les anges enlèvent S. Louis au ciel, où il est reçu

1. Rien n'égale peut-être, sous le rapport de l'art, les splendides vitraux de la Sainte-Chapelle de Champigny-sur-Vecde (Indre-et-Loire), peinte au xvi^e siècle, et représentant en détail la vie de S. Louis.

par le Christ. C'est la traduction des dernières paroles prononcées par le roi mourant : « Sed cum iterum transmisisset, bellum Saracenis illaturus jamque castra in eorum conspectu posuisset, pestilentia decessit in illa oratione : Introibo in domum tuam, adorabo ad templum sanctum tuum et confitebor nomini tuo » (6^e leçon). Tel est le sujet de la grande fresque qui tapisse, à S.-Louis-des-Français, la voûte de la nef médiane, peinte par Natoire en 1754.

Armoiries. Natoire les a représentées près du cercueil du roi défunt. Elles se blasonnent : *D'azur, semé de fleurs de lis d'or.* Les fleurs de lis n'ont été réduites à trois, en l'honneur de la Ste Trinité, que sous le règne de Charles V.

Clous de la Passion. Ils rappellent sa dévotion à la Passion du Sauveur ¹. Une fresque du cloître de S. Isidore les lui met entre les mains, au nombre de trois (xvii^e siècle), quoique Paris n'en ait possédé qu'un seul.

Collier. Le collier d'or, porté au cou, est un insigne royal, au xv^e siècle, sur le retable en bois peint de l'église Ste-Brigitte et, au xviii^e, sur une peinture murale de Ste-Marie *in Ara cœli*.

Corde. Elle ceint ses reins, parce qu'il était tertiaire de S. François, comme on le voit à l'*Ara cœli*, dans la grande nef, au-dessus des colonnes.

Couronne. La couronne royale, posée sur sa tête ou tenue par des anges, dénote sa haute dignité. C'est un insigne pour ainsi dire commun à toutes ses représentations, comme le cloître de la Trinité des Monts (xviii^e siècle), une fresque de 1605 à S. Onuphre, un stuc à S. Ildephonse (xvii^e s.), le retable de Ste-Brigitte (xv^e s.) et le panneau peint par Mantegna, galerie Doria.

Couronne d'épines. S. Louis l'acheta à l'empereur Beaudouin et fit construire, pour la conserver, le magnifique édifice de la Sainte Chapelle. Il la tient en main pour la montrer aux fidèles (*fresq. du cloître de Ste-Marie-des-Grâces, à Bénévent, XVII^e s. ; statue de la façade de S.-Louis-des-Français, xviii^e s. ; stuc, à S. Ildephonse*) ou la fait porter par un ange (*fresq. de Natoire*) et la remet à l'évêque de Paris (*toile de Geminiani*).

1. « Singulari devotione passionis Christi instrumenta, spineam coronam, et insignem crucis partem, et alias sanctorum reliquias honorabat, quas ab Imperatore Constantinopolitano potissimum impetratas et magnis impensis in Galliam advectas, ut Parisiis susceperet » (*Breviar. Franciscan.*).

Croix. Employée comme attribut par Natoire et Plautille, à S.-Louis-des-Français, elle rappelle sa croisade. « Cum jam vigesimum annum in regno ageret, in morbum incidit; quo tempore cogitavit de recuperanda possessione Jerosolymorum..... Mare cum ingenti exercitu trajiciens, primo prælio Saracenos fugavit. Sed cum ex pestilentia magna militum multitudo periisset, victus ipse captusque est » (4^e leç.).

Fleurs de lis. Elles attestent la souveraineté. Non seulement on les voit sur l'écusson, mais encore elles rehaussent la couronne royale, la tunique, le manteau, l'oriflamme et le sceptre.

Glaive. Le glaive que S. Louis tient de la main gauche au retable de Ste Brigitte convient à la fois au guerrier, qui combat les Sarrazins et au justicier, qui protège les bons et punit les coupables ¹. Il complète le costume chevaleresque ².

Livre. Il ne paraît qu'une seule fois au tableau de Plautille : se référant alors aux Ordonnances, il est le symbole de la loi écrite.

Main de justice. Attribut royal, elle se voit à S. Onuphre et à la Trinité des Monts.

Manteau. Il est exceptionnellement blanc, au musée chrétien du Vatican, panneau du xv^e siècle; mais plus ordinairement bleu, comme le portaient les rois de France, par exemple à S. Onuphre, à la Trinité du Mont et à Bénévent. Dans l'un et l'autre cas, il est parsemé de fleurs de lis d'or ³. La Trinité et l'*Ara cæli*, au siècle dernier, y ajoutent un chaperon d'hermine.

Nimbe. Il indique la canonisation : « Ipse clarus miraculis a Bonifacio papa octavo in sanctorum numerum relatus est » (6^e leç.). Les peintres ne l'ont pas oublié à Ste-Brigitte et à la Trinité.

1. Sur une miniature du commencement du xiv^e siècle, conservée à la Bibliothèque nationale et publiée par de Wailly dans son édition de Joinville, S. Louis, assis et couronné, rend la justice : trois malfaiteurs sont pendus à des arbres.

2. Un manuscrit du Musée britannique dit qu'à son départ pour la Croisade le peuple l'entoura « pour contempler le bon roi qui si loin s'en allait férir ».

3. A la Sainte-Chapelle de Riom, en Auvergne, un vitrail du xv^e siècle, qui représente sa vie, lui donne pour attributs la couronne fleurdelisée et le manteau bleu semé de fleurs de lis.

A Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire) un tableau daté de 1609 figure S. Louis en tunique bleue fleurdelisée d'or, avec un chaperon d'hermine, le sceptre dans la gauche, la main de justice dans la droite, et portant sur la tête une couronne d'or à fleurs de lis.

Oriflamme. Sur la fresque de Natoire, elle fait allusion à ce souvenir historique consigné dans le Bréviaire : « Ubi convaluisset, vexillum ab episcopo Parisiensi accepit » (4^e leç.).

Pauvres. « Multa ædificavit monasteria et pauperum hospitia, beneficentia egentes sublevabat; frequens visebat ægrotos, quibus ipse non solum suis sumptibus omnia suppeditabat, sed etiam quæ opus erat manibus ministrabat » (6^e leç.). Mantegna, dans le beau panneau de la galerie Doria, a peint S. Louis, vêtu d'un costume chevaleresque, en style du x^ve siècle, mi-partie civil et militaire, debout à la porte de son palais, distribuant aux pauvres l'or que lui présente un de ses gens.

Sceptre. Il a pour pendant la main de justice (la Trinité des Monts) et se termine par une fleur de lis sur le retable du x^ve siècle à Ste Brigitte et sur la fresque du cloître du Pincio, au xviii^e.

Tunique. Elle est bleue et fleurdelisée, pour le roi; brune, pour le tertiaire franciscain, comme à S. Isidore, l'*Ara cœli* et à Bénévent (*cloître de Ste-Marie-des-Grâces*), où le manteau royal la recouvre et où cette fresque du xvii^e siècle est accompagnée de cette inscription :

S. LUDOVICUS REX GALLIÆ CONFESSOR 3ⁱ ORD^{is}. (*tertiū ordinis*) OBIIT ANNO 1270.

Résumons cette quadruple série de caractéristiques : *Roi* de France, S. Louis en revêt ou porte les insignes, collier, couronne, fleurs de lis, main de justice, manteau, sceptre et tunique; *Croisé*, il se distingue par son costume guerrier, le glaive et l'oriflamme; *Tertiaire*, il a la tunique et la corde des franciscains; enfin, sa *dévotion* s'atteste par les clous de la Passion, la couronne d'épines et l'amour des pauvres.

Au point de vue archéologique, notons : au x^ve siècle, les tableaux de Mantegna, du Musée du Vatican et de l'église Ste-Brigitte; au xvii^e, la fresque de S.-Onuphre; au siècle dernier, les fresques de l'*Ara cœli* et de la Trinité des Monts ¹.

9. Je ne puis me dispenser de reproduire ici, d'après M^{sr} d'Armailhacq, pp. 315-318, cet extrait du *Diarium Pauli Alaleonis*, maître

1. On ne s'attendrait guère à voir S. Louis sculpté sur une râpe à tabac, datée de 1720, et qui appartient à M. Desmarests, à Bagnaux (Maine-et-Loire), si on ne savait que sa présence indique le nom de baptême de celui à qui elle était destinée, et que l'inscription appelle M^r. IOLY.

des cérémonies de la chapelle papale, sur la visite de Sixte V à l'église de S.-Louis, en 1587 :

*Feria 8ta, 24 septembris 1587, pontifex mane post novum quod heri habuit de quadam victoria in Gallia, habita a duce Guisixæ contra gentes rebelles, ivit pedester a monte Quirinali, descendens ad ecclesiam Sti Ludovici, nationis Gallorum, cum stola supra mozzettam, præcedente cruce et sequentibus eum cardinalibus in mantelletis pedester similiter et prælatis et aliis et in porta ecclesiæ aspersit se et alios, ministrante aspersorium Illmo D. Cardi. Sancta Crucio, priore presbyterorum cardinalium; audivit missam lectam de Spiritu Sancto; qua audita, cantores dictæ ecclesiæ cantarunt 19 psalmum *Exaudiat te Dominus in die tribulationis et totum cum Gloria Patri*. Deinde a sacrestano dictæ ecclesiæ in choro, cocta induto, fuerunt cantati sequentes versus et a cantoribus responsum cum tribus orationibus, ut dicam :*

Ÿ. Posuisti nos, Domine, in contradictione vicinis nostris.

Ṛ. Et inimici nostri subsannaverunt nos.

Ÿ. Domine virtutum, converte nos.

Ṛ. Ostende faciem tuam et salvi erimus.

Ÿ. Ecce qui elongant se a te peribunt.

Ṛ. Perdidisti omnes qui fornicantur abs te.

Ÿ. *Mihi autem adhærere Deo bonum est.*

Ṛ. Ponere in Domino meo spem meam.

Ÿ. Domine, in virtute tua lætabitur rex.

Ṛ. Et super salutare tuum exultabit vehementer.

Ÿ. Domine, exaudi, etc. Ṛ. Et clamor, etc.

Ÿ. Dominus vobiscum. Ṛ. Et cum, etc.

Oremus. Omnipotens sempiterne Deus, in cujus manu sunt omnium potestates et omnia jura regnorum, respice in auxilium christianorum, ut gentes tibi rebelles, quæ in sua feritate confidunt, dexteræ tuæ potentia conterantur. Per Christum Dominum nostrum. Amen.

Ÿ. *Ora pro nobis, sancta Dei genitrix.*

Ṛ. Ut digni efficiamur promissionibus Christi.

Oremus. Concede nos famulos tuos, quæsumus, Domine Deus, perpetua mentis et corporis sanitate gaudere et gloriosæ beatæ Mariæ semper virginis intercessione a præsentis liberari tristitia et æterna perfrui lætitia.

Ÿ. *Ora pro nobis, beate Ludovice. Ṛ. Ut digni, etc.*

Oremus. Deus, qui beatum Ludovicum, confessorem tuum, de terreno regno ad coelestis regni gloriam transtulisti, ejus, quæsumus, meritis et intercessione Regis omnium Jesu Christi, Filii tui, nos cohæredes efficias. Per Christum Dominum. Amen.

Dum cantabatur psalmus *Exaudiat* supradictus et versiculi etiam supradicti, pontifex et cardinales stabant, ad orationem vero genuflexi steterunt sive permanserunt.

Dicto vero psalmo *Exaudiat*, versus et orationes dedit mihi Sanctissimus in scriptis et ore mandavit ut prius ordo servatus servaretur. Quo peracto, pontifex rediit ad montem Quirinalem in lectica vectus, associatus a maiore parte cardinalium equitantium supra mulis, ex illis qui pedester cum pontifice ad ecclesiam S. Ludovici venerunt.

XXIV. — LA FUITE EN ÉGYPTE.

M. Prost, dans le *Trésor de l'abbaye Saint-Bénigne, de Dijon*, p. 9, reproduit cet article de l'Inventaire de 1395 : « Item, une imaille de Saint Joseph, qui porte un bourdon, une robe (?), ensemble le barry qui pend à une chenotte et tout est d'argent et y faut une pierre ». Il ajoute en note : « Dans l'iconographie religieuse du moyen âge, le bourdon et le baril de pèlerin n'ont jamais été les attributs de Saint Joseph : ce sont ceux de l'apôtre Saint Jacques le Majeur. Je proposerais donc la correction : Saint *Jacque*, au lieu de Saint *Joseph*, si plus loin (art. 47) l'inventaire ne mentionnait pas une imaille de Saint *Jacque*. Je ne vois pas de quel autre saint il peut être ici question. En tout cas, il ne figure aucun reliquaire de Saint Joseph dans l'inventaire de 1519 ».

Cet inventaire, sous le n° 19, donne la solution du problème :

Item, une ymaige de Notre-Dame, qui est assise sur l'asne, tenant sur sa main dextre un petit cloché, duquel le milieu est un cristalain rompu et y a des reliques; et, à l'autre main, tenant son enfant sur ses genoux, l'asne ayant bride et croupière d'argent, garnie de pierreries tant ledit asne que ledit ymaige, sans y en faillir que deux. Et entour de laditte ymaige sont quatre pilliers de la hauteur de la coronne dudit ymaige lesquels soutiennent un tabernacle; sur lequel tabernacle sont huit tant clochers que pommeraux et y en souloit avoir neuf, mais à présent en y faut trois; ledit tabernacle garny de pierres devant et derrier, sans en point faillir. Le pied dudit ymaige est de cuivre fueuillagié d'argent; lequel fueuillage tient à cloud d'argent et est ledit pied garny à l'entour de pierres et en y faut cinq. Et est assis ledit pied sur quatre Lyons de cuivre, le tout d'or (doré), le font et les fleurettes d'argent et sont allentour dudit font en nombre de trente trois.

Le n° 7 du premier inventaire est moins explicite :

Item, une ymaige de Nostre-Dame et qui chevauche la mule, laquelle a une bride d'argent et porte laditte ymaige un cloichot où il a des reliques et y faut 111 petites pierres et une fulète d'argent.

Les deux textes se correspondant parfaitement, on peut en conclure à l'identité de la représentation, qui n'est autre que la Fuite

en Égypte, abritée sous un *tabernacle*, probablement pour honorer la relique que la Vierge tenait en main. Mais, conformément à la tradition iconographique, la scène n'était pas complète sans S. Joseph, qui en fait partie intégrante. Sans doute, il n'y avait pas place pour lui sur le pied de cuivre, car il aurait alors fallu l'allonger disgracieusement, au détriment de l'ensemble. Il n'en est pas absent toutefois, mais simplement séparé. Les nos 7 et 8, bien que distincts, forment en réalité un seul groupe, que S. Joseph peut précéder ou suivre, car on rencontre les deux types, quoique le premier soit préférable, parce qu'alors il sert de guide à l'âne.

De plus, les attributs sont bien ceux du patriarche dans la circonstance : étant représenté en voyageur, on y trouve, d'ordinaire, le bâton, les hardes et la gourde. Le *bourdon* est ici le bâton de marche sur lequel il s'appuie et auquel sont suspendus les objets indispensables, vu la longueur de la route. Souvent le bourdon, qui est plus solennel, se change en un vulgaire bâton qu'il pose sur son épaule. La *robe* s'entend d'un vêtement de rechange; le baril, plein de vin, est attaché par une chaînette au bourdon.

De cette façon, tout s'explique naturellement et il n'y a plus la moindre difficulté à l'interprétation du texte.

XXV. — LA GAZETTE DES BEAUX-ARTS, EN 1880 ET 1881.

1. Dans la *Gazette des Beaux-Arts* de 1880, François Lenormand n'a pas été gracieux pour Léon Palustre, qui aurait pu le lui rendre avec usure, c'était facile. Il a l'air d'avoir découvert les monuments des bords de l'Adriatique. On en parlait pourtant longtemps avant lui et on en parlait encore récemment. Un érudit peut ne pas connaître l'important travail publié au siècle dernier, par Mgr de Vita, de Bénévent, qui a donné une description suffisante pour l'époque et d'assez bonnes planches des portes de Monte Sant' Angelo; mais il est vraiment impardonnable de ne pas même citer les grandes et belles publications de Schultz et de Salazaro, qu'on ne peut désormais se dispenser de consulter, pas plus que le voyage de Paris à Sybaris.

2. P. 111 : « La relique du saint Lacet » ne peut être qu'une faute typographique pour le saint *Laict*, que le chanoine Cerf a si bien élucidé dans le *Bulletin monumental*, mais nous ne pouvons ad-

mettre qu'on dise, p. 141 : « L'église de S. Jacob, » comme s'il s'agissait du patriarche de l'Ancien testament, tandis qu'il faut écrire S. Jacques, l'apôtre et patron de Compostelle, à qui est dédiée l'église de la place Navone, à Rome.

3. P. 141 : « Il (Pinturicchio) fit, au Vatican, le portrait de Julie Farnèse, et plaça, au-dessous de l'image de la Vierge, la femme qui était épouse adultère et maîtresse du pape ». Le fait est absolument faux. Julie Farnèse n'accompagne point l'image de la Vierge, qui est isolée au-dessus d'une porte et qui ne comporte pas, dans son médaillon restreint, un autre personnage (*Œuvres*, II, 279), pas plus que cette Vierge impersonnelle n'a été représentée sous les traits de la susdite Julie, comme on l'a écrit ailleurs. Pure invention, contre laquelle j'ai protesté, en 1875, dans le *Journal de Florence*, dans deux articles du 4 avril et du 16 mai, intitulés *Alexandre VI et son dernier historien*. Réccmment, la calomnie de Grégorovius, copiée de Vasari, a été réfutée par le Dr Pastor (*Geschichte der päpste im zeitalter der Renaissance*, t. III, p. 498), qu'appuie la *Civiltà cattolica* (1896, t. I, p. 713).

4. P. 142 : « Pinturicchio avait peint, en outre, plusieurs portraits de Lucrece et de César Borgia et de leurs frères. Tout cela est détruit, égaré, ignoré. » Le portrait du duc de Valentinois, ou *duc Valentino*, comme on disait à Rome, n'est pas détruit et on peut le voir encore dans une des chambres Borgia (*Œuvres*, II, 279) : il n'est pas égaré, car il tient à la muraille même, ayant été peint à fresque ; il n'est pas non plus ignoré, car j'en ai parlé dès 1867, à Rome même.

5. P. 178, à propos de la pamoison de la Vierge, on lit cette singulière phrase : « Son costume de veuve, son voile d'abbesse signifie que la perfection reste au cloître ; sa conformation, intentionnellement dessinée, suppose une femme à peine pourvue des dons féminins. » La sculpture ainsi décrite date du xv^e siècle. Ce n'est, en général, qu'au siècle suivant que la Vierge perd son voile pudique et qu'on lui donne des seins rebondis comme à une nourrice. Mais on se demande ce que signifient ici les termes mal placés de *veuve* et *d'abbesse*.

6. P. 234. A propos du tombeau du cardinal du Prat, à Sens (1535) : « Sur un emmarchement de deux degrés s'élevait un soubassement long, cantonné aux angles de quatre vertus, en avant par la Force, avec

l'épée et la boule, et par la Prudence, avec un compas et une horloge; les deux autres se voient trop incomplètement dans le dessin pour être particularisées. » Ces quatre vertus sont faciles à nommer, d'après les monuments contemporains : ce sont les *vertus cardinales*. Ce n'est pas la *Force*, qui tient le glaive et le globe du monde, mais bien la *Justice*; cela a été péremptoirement démontré par maint exemple dans les substantiels articles de la *Revue de l'art chrétien* et des *Annales archéologiques* relatifs à l'*Iconographie des vertus*.

7. P. 239 : « Enfin l'autre long bas-relief représente l'entrée à Sens. Il faut, à ce propos, faire remarquer que le cardinal, beaucoup plus occupé des affaires de la cour et de la politique que de celles de son diocèse, n'y a jamais mis les pieds. Il n'y vint que mort. » Le sculpteur n'a pu, ainsi que le chapitre de Sens, se moquer de la postérité en représentant un fait qui n'avait pas eu lieu. L'interprétation du sujet doit donc se chercher ailleurs.

Suit le détail de cette prétendue entrée dans la ville épiscopale : « Il ne faut pas croire que toutes les crosses se rapportent au cardinal, qui n'a pas eu moins de cinq évêchés, et entre autres abbayes, celles de Fleury et de Saint-Benoît-sur-Loire. On voit ici dix crosses, une croix simple et une à double croisillon, en tout treize, et elles se rapportent à la ville de Sens, où se trouvaient treize prêtres cardinaux. » Les *curés-cardinaux* n'ont jamais eu la crosse comme insigne. La *croix simple* se rapporte au *métropolitain*, la *croix double* au *légal*, et les *crosses* au cortège des *évêques*, qui suivent à cheval ce même légal.

« Il (le légal) est à cheval, sous un dais dont on ne voit que trois bâtons, et donne la bénédiction avec deux doigts. » On ne l'a jamais donnée qu'avec *trois doigts*, et si le pouce ne paraît pas, cela tient uniquement à la disposition de la sculpture.

8. P. 242. Au tombeau de Tristan de Salazar, archevêque de Sens (1519) était sculpté ce rébus : « Ce sont d'abord, avec des moineaux, trois têtes d'épis; les deux syllabes TE NO, avec un tilde sur l'O; cinq autres épis et les deux syllabes TE HA. C'est évidemment un rébus ou plutôt une devise. Maucler a conservé le souvenir que cela signifiait *épi, ne te hâte*, c'est-à-dire : ne mûris pas trop vite. » Il faut lire les quatre syllabes à rebours, c'est-à-dire de droite à gauche NON | TE | HA | TE. Si l'épi mûrissait trop vite, les moi-

neaux seraient là pour le dévorer. Evidemment ces pillards bien connus ne doivent pas être négligés dans l'interprétation de la sculpture, car ils forment avec les épis le *corps* du rébus.

9. P. 338. « Une plaque d'ivoire (vi^e siècle) représente un personnage, vu de face, tenant un livre de la main gauche et levant la main droite pour bénir. — Quel est ce personnage? — Un évangéliste sans doute. » Le *livre* convient bien à l'*évangéliste*, mais non la *bénédiction*. Tout fait croire que ces deux caractères réunis indiquent le Sauveur.

10. P. 340. La statuette de S. Blaise, à Namur : « C'est un ouvrage fort curieux que ce petit évêque, chapé et mitré, tenant, en sa main gauche, sa crosse épiscopale et, dans la droite, le râteau, instrument de son supplice. » Ce n'est pas avec un *râteau* que les flancs de l'évêque de Sébaste ont été déchirés, mais avec un peigne de fer. Le râteau appartient à S. Zanobi, de Florence, qui n'est pas mentionné dans les *Caractéristiques des saints*.

11. P. 391. « Sur le plat de l'envers un autre cartouche contient la devise du bibliophile. Celle de Grolier est assez singulière pour être mentionnée : *Portio mea, Domine, sit in terra viventium*. Que ma part de bonheur, ô mon Dieu, soit sur la terre des vivants. » Il n'y a pas du tout de singularité dans cette devise empruntée à l'Écriture Sainte et faisant allusion au *Ciel*, qui est la vraie *terre des vivants*. Le xvi^e siècle aimait à citer la Bible qu'il connaissait et souvent les maisons de l'époque reproduisent, à leur façade, un verset latin, que les protestants ne mettaient, eux, qu'en français.

12. P. 491. Dans la galerie du château de Chantilly, « la Vierge d'Alessandro, près de Ste Elisabeth, qui montre un grand livre au bambino ». Lisez *Sainte Anne*, la mère de la sainte Vierge et non Ste Elisabeth, mère de S. Jean-Baptiste.

13. P. 543. L'écusson de Léon X, ici figuré, se blasonne : *d'azur, à une bande jumelle de gueules; au chef d'argent, à la boule (ou tourteau) aux trois fleurs de lis de France, acosté des lettres L X (Léon X); au lambel abaissé à quatre pendants de gueules, et trois fleurs de lis entre les pendants*. Où a-t-on pris ce blason fantaisiste et si peu héraldique? Il aurait fallu le dire, c'était de première nécessité. Pourtant les armes de Léon X sont bien connues de tous ceux qui ont visité le Vatican (*Œuvres*, t. III, p. 371, n^o 219). Ce

sont celles des Médicis, avec la tiare et les clefs sur l'écu.

Mieux aurait valu copier un blason réel que d'en inventer un aussi faux et absurde, complété en outre par deux branches de laurier et de chêne, qui ne sont pas davantage dans la tradition.

XXVI. — S. BENOIT LABRE ¹.

Un prospectus-réclame, pour pèlerinages et envois de fonds, porté comme adresse : « Marçay-Saint-Labre. » Il y a là une nouveauté et une irrégularité contre lesquelles proteste le plus vulgaire bon sens.

D'abord, *S. Labre* n'existe pas dans le calendrier de l'Eglise, qui ne connaît, avec ses prénoms, que *S. Benoit-Joseph Labre*. Dans un saint, le nom de famille disparaît, à tel point qu'il n'existe même plus dans la liturgie. Laissons donc aux ignorants — ce qui ne devrait pas être le cas d'un curé — cette manière de parler qui est toute française.

Marçay est le nom de la commune et l'autorité compétente peut seule modifier cette appellation en l'allongeant : or la nécessité ne s'en fait pas précisément sentir.

L'addition d'un nom de saint n'est possible que dans une seule circonstance, celle du patronage de la paroisse, en vertu d'un indult pontifical, qui n'a certainement pas été sollicité ni accordé.

Qu'on laisse donc les choses en l'état et imitons la modestie du saint, qui fuyait l'ostentation. *Marçay-S.-Labre* est une appellation à effet, un peu trop humaine et laïque pour qu'elle soit de notre goût.

XXVII. — B^e MARGUERITE-MARIE.

Un curé a posé cette question à *l'Ami du clergé*, 1896, p. 191 :

Je fais construire dans notre église paroissiale une chapelle qui sera dédiée au Sacré Cœur. Je me propose de mettre au-dessus du tabernacle, dans une niche, la statue du Sacré Cœur de Jésus ; à droite de la statue du Sacré Cœur, par conséquent du côté de l'évangile, la statue de Notre-Dame du Sacré Cœur ; à gauche de la statue du Sacré Cœur de Jésus, c'est-à-dire du côté de l'épître, la statue de la B. Marguerite-Marie, faisant pendant à N.-D. du Sacré Cœur. Prière au savant liturgiste de *l'Ami*, de me

1. *Œuvres*, X, 318.

dire si cet arrangement n'est pas contraire aux prescriptions liturgiques... Si l'on supprimait la statue du milieu, pourrait-on mettre la statue du Sacré-Cœur de Jésus du côté de l'évangile et celle de N.-D. du Sacré Cœur du côté de l'épître, lui servant de pendant ?

Il a été répondu qu'aucune statue ne pouvait reposer directement sur le tabernacle, c'est-à-dire que le tabernacle ne peut lui servir de support, et que les deux statues du Sacré Cœur de Jésus et du très pur cœur de Marie pouvaient se mettre en regard. « Licetne applicare ad utrumque latus introitus sanctuarii, ita ut sibi invicem adversentur, effigies seu statuas sacratissimi Cordis Jesu et purissimi Cordis B. M. V. ? S. R. C. resp. : Nihil obstare in casu. » (*In Cadurcen.*, 31 mart. 1887.)

La difficulté ne me semble pas résolue. Le décret pour Cahors défend de poser la statue du Sacré Cœur même en arrière du tabernacle (*Œuvres*, XI, 55). Pourquoi ? Afin de ne pas surajouter une dévotion nouvelle à celles déjà suffisantes du Crucifix et du S. Sacrement.

Du côté de l'évangile, qui est très honorable, le Sacré Cœur n'aura plus qu'une place secondaire, accessoire : je ne vois pas alors d'inconvénient à l'y mettre et à lui donner pour pendant la sainte Vierge. Mais quel sera le type de la Vierge ? Evidemment, ce ne peut être Notre-Dame du Sacré Cœur, car ce serait *bis in idem*, puisque le culte se réfère indirectement au Cœur de Jésus, plutôt qu'à celui de Marie.

Quant à Marguerite Alacoque, on oublie trop facilement qu'elle n'est que bienheureuse et, à ce titre, elle ne peut faire vis-à-vis à la sainte Vierge ; mais aussi que la S. C. des Rites a déclaré qu'elle n'entre pas dans le groupe du Sacré Cœur comme partie intégrante, puisque cette dévotion s'est établie en dehors de son influence directe, ainsi qu'en témoigne la concession de l'office faite par Clément XIII, et qu'elle n'est que *bienheureuse*, c'est-à-dire ne jouissant pas d'un culte universel dans l'Église.

S. ANTOINE DE PADOUE¹

I.—FÊTE

1. S. Antoine ² de Padoue, ainsi nommé du lieu où il mourut en 1231, naquit à Lisbonne en Portugal. A Padoue, on l'appelle par antonomase *Il Santo*, c'est-à-dire le saint par excellence ³. Le Martyrologe l'a inscrit au 13 juillet, qui est son jour natal, après sa canonisation par Grégoire IX, en 1232 ⁴.

2. Piazza écrivait, en 1713, dans l'*Emerologio di Roma*, page 392:

« La fête de ce glorieux saint se fait, avec beaucoup de pompe et apparat, musique et panégyrique, indulgence plénière et octave; dans la basilique des SS. Apôtres, où dans sa noble chapelle, toute couverte d'ex-voto et de riches offrandes, se conserve son capuce. A l'*Ara cœli*, il y a également solennité et octave. A la noble église des Portugais *alla scrofa*, il y a indulgence plénière; cette pieuse

1. *Le culte de S. Antoine de Padoue, à Rome, dans la Voix de S. Antoine*, revue mensuelle, Paris, 1896.

2. « Il était âgé de vingt-six ans lorsqu'il prit l'habit de S. François : et afin que ses parens ou ses amis n'eussent moyen de s'inquiéter sachant où il seroit, il changea son nom de Ferdinand en celui d'Antoine, à cause de la dévotion du lieu où il prenoit l'habit, qui portoit ce même nom » (*Les nouvelles fleurs des vies des Saints*, Lyon, 1720).

3. « Le jour qu'il mourut, ses frères désiraient cacher sa mort, afin de le pouvoir enterrer en leur église, sans être empêché par le peuple de Padoue; mais les enfans, inspirez de Dieu, allèrent par toute la ville, criant à haute voix : *Le saint est mort*. Dont le peuple fut fort étonné et peut-être que la coutume de l'appeller simplement saint et non saint Antoine, vint de là; encore aujourd'hui à Padoue, ils ne l'appellent que *saint* » (*Fleurs*, p. 575).

Lequile (Didaco). *Il Santo di Padova dall'estrema Spagna all'estrema Italia. Epiche narrative a cinque gran Monarchi per mezzo di cinque Reverendissime Eminenze*. Roma, Dragondelli, 1662, in-8, avec gravures, très rare.

4. *Œuvres*, t. IX, p. 139, n° 75. — « Les miracles que Dieu fit après sa mort furent si manifestes et si communs qu'un an après, qui fut l'an 1232, le pape Grégoire IX, étant à la Pentecôte en la ville de Spolète, le canonisa et le reçut au nombre des saints » (*Fleurs*, p. 575). — « *Magnis laboribus pro gloria Dei perfunctus, meritis et miraculis clarus, obdormivit in Domino, idibus junii, anno salutis millesimo ducentesimo trigesimo primo, quem Gregorius nonus, pontifex maximus, sanctorum confessorum numero adscripsit* » (6^e *leg. de son office*).

nation, chaque jour, fait honorer le saint qui en fut l'ornement et la splendeur. A Ste-Catherine *della rota*, l'église fut autrefois dédiée à ce saint; à la basilique de S. Pierre, qu'il visita, on expose partie de son chef dans la chapelle dédiée à S. Antoine et à S. François; à S. André *a monte cavallo* existent de ses reliques et dans toutes les églises de l'ordre de S. François, il y a indulgence plénière. A S. Hommebon, se fait la fête des tailleurs, *giubbonari* et *calzettari*.»

3. Voici ce que j'écrivais en 1868 dans la *Correspondance de Rome*, p. 343: 13 juin. S. Antoine de Padoue. Fête à son église, qui est l'église nationale des Portugais: l'ambassadeur de sa Majesté très Fidèle assiste en grande pompe à la messe pontificale, chantée à dix heures et demie en musique.

Aux SS. Apôtres, l'église est parée de tentures de damas rouge et la *machina* est exposée au milieu de la nef: l'on place devant un autel pour y célébrer la messe.

Le dimanche suivant, il y a messe en musique et, dans l'après-midi, a lieu la procession solennelle ¹, qui sort des SS.-Apôtres et fait un assez long parcours, en passant par le *Corso*. Un piquet de dragons, en grande tenue, ouvre la marche. La confrérie de S. Antoine est précédée de sa bannière et escortée d'une escouade de dragons, échelonnés de distance en distance: leur présence est motivée sur ce que leur caserne est située sur la paroisse, place *della Pilotta*. Viennent ensuite les quatre principales branches de l'ordre de S. François: conventuels, observantins, capucins et tertiaires. La musique d'un régiment de ligne précède le curé de la paroisse, accompagné de deux prêtres en chape, qui porte la relique de S. Antoine. La statue, en costume de conventuel, est traînée sur un brancard qui a la forme d'un temple antique. Un second piquet de dragons ferme la procession, qui se termine par un groupe de personnes pieuses, hommes et femmes, chantant le chapelet.

Ce même dimanche, l'archiconfrérie de S. Antoine, qui a son siège dans l'église de Ste-Lucie aux *botteghe oscure*, célèbre la fête de son patron. Elle est précédée d'un triduo, qui se fait à sept heures du soir et est suivi de la bénédiction du S. Sacrement. Le samedi, à quatre heures, on chante vêpres. Dans la matinée, le lendemain, à sept heures, il y a communion générale et, à dix heures, messe so-

1. Elle a été supprimée par les Piémontais, maîtres de Rome.

lennelle. A six heures du soir, le panégyrique précède la bénédiction du S. Sacrement. Pie IX, par rescrit du 22 février 1856, a accordé l'indulgence plénière aux fidèles qui, s'étant confessés et ayant communie, visitent l'église de l'archiconfrérie depuis les premières vêpres jusqu'au coucher du soleil le jour suivant et y prient aux intentions du souverain pontife.

4. La fête complète comporte un ensemble de pieux exercices qu'il est utile de signaler. Elle est annoncée et préparée par une neuvaine ou un triduo. La veille se chantent les vêpres. Le jour, il y a le matin, communion générale et grand'messe; dans l'après-midi, panégyrique, bénédiction du S. Sacrement et procession solennelle ¹. La fête se continue pendant l'octave.

5. Dans les lieux où existent des couvents de franciscains, c'est à eux et non au clergé séculier à célébrer la fête de S. Antoine, puisqu'il appartient à leur ordre. Il y a là une question de convenance et de droit primordial, qu'on est étonné de voir contester.

En 1671, la S. C. des Rites donne gain de cause aux conventuels de Lugo, diocèse d'Imola, qui prétendaient faire seuls la neuvaine et la procession de S. Antoine, soit au jour de sa fête, soit pendant l'octave, malgré les réclamations de l'archiprêtre : en cela, elle maintint ses déclarations antérieures rendues pour Casal maggiore en 1664 et 1667.

Imolen. S. R. C., inhærendo declarationibus factis pro Casali majori die 22 novembris 1664 et 2 aprilis 1667 contra archipresbyterum ejusdem loci, iterum declaravit, audita quoque relatione vicarii generalis, non licere archipresbytero terræ Lugæ celebrare neque processionem seu novenam facere dicti S. Antonii de Padua in die illius festi et infra octavam respective, sed tale jus spectare ad fratres minores conventuales S. Francisci ejusdem loci ab immemorabili. Die 13 junii 1671.

La S. C. des Rites écrivit à l'évêque d'Urbania la lettre suivante que je traduis de l'italien :

Urbanien. A l'évêque. M. l'Eminentissime cardinal Sacchetti a proposé de nouveau à la S. C. des Rites la controverse qui s'est élevée entre le P. Gardien et les autres PP. conventuels de S. François, de la ville d'Urbania d'une part et de l'autre, le chapitre et les chanoines de la cathédrale

1. « La ville de Padoue a témoigné une grande dévotion au saint, ayant fait bâtir une belle église à son nom, célébrant sa fête tous les ans avec une procession générale, en laquelle on porte ses reliques avec grande solennité » (*Fleurs*, p. 375.)

de la ville susdite, au sujet de l'accompagnement de la statue de S. Antoine de Padoue à la procession solennelle qui se fait chaque année, le jour de la solennité dudit saint. La S. C. a cru devoir rescrire: *Ad mentem*. Son intention est que, la veille de la fête dudit saint, les susdits P. P. conventuels aillent processionnellement prendre la statue du saint au lieu où elle se trouve pour la porter à la cathédrale et l'y laisser. Et que, le jour de la fête, on fasse, avec la susdite statue, la procession accoutumée, qui devra se terminer au lieu où la veille elle a été prise, de façon qu'elle soit remise dans l'endroit où elle se conserve habituellement toute l'année. Enfin, la fonction terminée, les pères conventuels seront tenus d'accompagner processionnellement le chapitre jusqu'à la cathédrale. Rome, 23 janvier 1694.

La même année, les conventuels se plaignirent que les chanoines de la collégiale de S. Pierre, à Avignon, fissent, à leur préjudice, pour célébrer la fête de S. Antoine, une quête, une procession et une neuvaine. La S. C. répondit que le chapitre ne pouvait rien de tout cela sans la permission de l'évêque.

Avenionen. Relata in S. R. C. ab Emo D. cardinali Pamphilio contra capitulum et canonicos parochialis et collegiatae ecclesiae S. Petri, civitatis Avenionensis, P. P. conventualium instantiae, supplicantium prohiberi dictis canonicis et capitulo celebrare festum S. Antonii de Padua, quæstuationem, processionem ac novenas ejusdem sancti peragere in eorum grave præjudicium, necnon decretorum hujus S. C. in hac eadem materia pluries edictorum; eadem S. C., visis et auditis juribus a patribus prædictis tam in scriptis quam in voce deductis, respondit: Non licere canonicis et capitulo collegiatae præfatae sine licentia episcopi facere quæstuationem, processionem et novenas. Et ita imposterum exequi et servari mandavit. Die 20 novembris 1694.

II. — OFFICE.

1. L'office se célèbre, au bréviaire, du commun des confesseurs. Sont propres seulement l'oraison et les trois leçons du second nocturne, peu longues et qui ont un caractère purement historique.

2. En 1670, à la demande du cardinal Barbadigo, évêque de Padoue, Clément X éleva au rite double pour toute l'Eglise, aussi bien pour les réguliers que pour les séculiers, l'office de S. Antoine, qui n'était que semi-double, comme il conste de ce décret de la S. C. des Rites.

Urbis et Orbis. Ssmus D. N. Clemens, divina providentia papa X, ad preces Emi Barbadici, episcopi Patavien., benigne indulisit ut officium S. Antonii de Padua, quod hactenus ab Ecclesia universali sub ritu

semiduplici recitatum est, in posterum sub duplici ab omnibus qui ad horas canonicas tenentur, tum secularibus, tum regularibus utriusque sexus recitetur. Et ita servari mandavit. Die 18 junii 1670.

III. — RELIQUES.

Le corps repose, à son autel, dans l'église de S.-Antoine, à Padoue.

Tel est le relevé que j'ai fait, au tome VII, p. 578, des reliques de S. Antoine à Rome et aux environs :

Du capuce, aux SS.-Apôtres et à la Conception des Capucins.

Des *cedres*, aux SS.-Apôtres.

Des *cheveux*, à S.-Pierre au Vatican, aux SS.-Apôtres et à Monte Cavi.

Du *cilice* de laine grise, à S.-Grégoire sur le Coelius.

Du *crâne*, aux SS.-Apôtres.

Des *ossements*, à S.-Roch, SS.-Pierre et Marcellin, Castel Gandolfo et Ariccia.

De la *peau* de la tête, à S.-Pierre au Vatican.

De la *tunique*, à Ste-Marie in Ara cæli.

Reliques sans désignation, aux SS.-Jean et Paul, à Ste-Marie in Campitelli et à Frascati.

IV. — PATRONAGE.

1. S. Antoine est patron de l'ordre franciscain et des villes de Hildesheim, Lisbonne, Naples et Padoue.

2. Sont sous son vocable les corporations des faïenciers, des porcelainiers, des verriers et des marchands de fraises.

3. On l'invoque spécialement pour les épizooties, la fièvre, la peste et la contagion, les objets perdus. S. Bonaventure, dans le répons *Si quæris*, y ajoute la lèpre, la maladie, les dangers sur mer et la délivrance des captifs.

4. Le mardi lui est spécialement consacré (*Œuvres*, X, 127)¹, ainsi que le nombre treize, parce qu'il mourut le treize juin, qui était un mardi.

1. *Officio di Sant' Antonio e modo di fare li suoi nove martedì*, Turin, 1709. C'est une *neuvaine* de mardis.

Voici le titre de deux autres ouvrages italiens : *Officio breve del miracoloso S. Antonio di Padova colla sua novena*, Rome, 1710. — *Esercizio sacro in onore del glorioso S. Antonio di Padova*, Rome, 1733.

5. J'emprunte à Dom Guépin, au sujet des *objets perdus*, la note suivante, qui a été reproduite par plusieurs *Semaines religieuses* :

Saint Antoine de Padoue est resté cher à la piété populaire. En Italie, on l'appelle vulgairement le « saint des miracles » ; les fidèles recourent à lui avec une touchante familiarité dans les moindres incidents de la vie et des grâces innombrables récompensent presque journallement leur confiance. Mais entre toutes les faveurs qu'on lui demande le plus souvent, il faut mettre au premier rang celle de retrouver les objets perdus. C'est, si nous osons parler ainsi, la spécialité de saint Antoine ; et en France même, où la dévotion pour les saints s'est si malheureusement refroidie, cette prérogative n'a pas été oubliée par les fidèles.

Les historiens de saint Antoine ne donnent pas l'origine de cette dévotion. Elle se rattache peut-être à un miracle rapporté par quelques-uns d'entre eux. Le père d'Antoine, disent-ils, ayant eu le maniement de certains deniers publics, fut cité en justice pour rendre compte de sa gestion et exposé au déshonneur parce qu'il avait perdu ses quittances. Antoine, alors en Italie, fut soudainement transporté en Portugal, et apparut devant les juges pour leur présenter les pièces au défaut desquelles son père eût été condamné.

Un autre fait de la vie d'Antoine, plus universellement rapporté que le précédent, a pu encore donner l'idée d'invoquer le saint dans les occasions que nous signalons. On lit dans le livre des miracles de saint Antoine, que, pendant son séjour à Montpellier, le diable persuada à un novice de quitter l'Ordre et d'emporter dans sa fuite un psautier avec gloses, dont le Saint faisait usage pour enseigner ses frères. Dès qu'il eut connaissance de ce double malheur, Antoine se mit en prières : et, touché par l'affliction de son serviteur, Dieu condamna l'instigateur de la faute à la réparer lui même.

Dans sa fuite, le voleur avait à traverser un pont ; voilà qu'à l'entrée, le démon se présente à lui, en brandissant une hache : « Retourne, lui dit-il, au serviteur de Dieu Antoine et à ton Ordre, et rapporte le psautier, sans quoi, par l'ordre de Dieu, je te tuerai et je te jetterai dans le fleuve. » Le novice voulut résister ; alors le diable prit la stature et l'aspect d'un géant tellement hideux et féroce que le fugitif épouvanté revint en toute hâte se jeter aux pieds de saint Antoine et lui remettre le psautier en demandant avec larmes le pardon de sa double faute¹.

Parmi les miracles présentés à l'examen du Souverain-Pontife pour obtenir la canonisation de saint Antoine, on n'en trouve aucun qui fasse allusion à son don spécial de retrouver les objets perdus ; mais, tout

1. Quant au pouvoir spécial de saint Antoine pour retrouver les objets perdus, le savant bollandiste Papebroch, qui n'a jamais passé pour un esprit faible, s'applique tout spécialement à le mettre en lumière dans son commentaire sur la vie de ce grand thaumaturge.

prête à croire que les fidèles ont constaté ce privilège, dès que le glorieux thaumaturge fut élevé sur les autels. Un répons, attribué à saint Bonaventure, fut admis dans toute la chrétienté comme formule spéciale de prière pour obtenir de saint Antoine les grâces de cette nature.....

Non seulement à Padoue et en Italie, mais en Espagne, en France, en Portugal, en Allemagne, nous voyons que les fidèles faisaient souvent chanter ce répons par les frères Mineurs pour obtenir le recouvrement d'un objet de prix : et il est impossible de ne pas reconnaître une intervention miraculeuse de saint Antoine dans les découvertes ou les restitutions tout à fait inattendues, qui récompensaient presque à chaque fois cette naïve confiance. Ces faveurs ont été pour beaucoup dans la popularité du culte de saint Antoine de Padoue, qui se propagea au moins autant que celui de saint François d'Assise. Une foule de petits écrits, publiés depuis le xvi^e siècle dans le but de répandre cette dévotion, contiennent des recueils de miracles opérés par saint Antoine de Padoue. Cette manifestation de la puissance du saint thaumaturge ne s'est pas arrêtée de nos jours, et chaque année apporte un accroissement à cette série ininterrompue de prodiges.

On est embarrassé pour choisir dans ces ouvrages quelques traits propres à montrer la puissance de saint Antoine pour rendre à ses clients les objets volés ou perdus. Des hommes illustres par leurs dignités et leur savoir ont eu l'habitude de recourir à lui pour cet objet aussi bien que les ignorants et les pauvres. Citons par exemple un célèbre théologien de l'Ordre de Saint-Dominique, élevé plus tard à l'épiscopat, frère Ambroise Catharin. Partant un jour de Toulouse, il emportait un ouvrage qu'il allait confier à l'imprimeur, et des notes qui lui servaient dans ses disputes contre les hérétiques. Il perdit ses manuscrits en route, et ne s'en aperçut qu'après plusieurs lieues de marche. Aussitôt il rebroussa chemin et mit tout en œuvre, avec le concours du gouverneur de Toulouse, son ami, pour retrouver ce fruit de ses études. Ces efforts furent inutiles ; et n'ayant plus humainement aucun espoir de secours, Catharin invoqua saint Antoine de Padoue, et s'engagea, s'il retrouvait ses manuscrits, à publier hautement cette faveur dans un livre qu'il préparait sur la gloire des saints, et à stimuler la dévotion des fidèles envers le saint thaumaturge. A peine avait-il fait cette promesse, qu'un voyageur se présente et lui demande s'il n'a pas perdu un livre et des papiers. Catharin répond affirmativement et indique à quels signes on peut reconnaître ses manuscrits. « Tout cela, répartit le voyageur, est intact à tel endroit. » Catharin s'y transporta en effet, et retrouva son paquet, auquel personne n'avait encore touché. Il a raconté lui-même ce fait avec de longs détails, dans un de ses ouvrages.

Un gentilhomme espagnol, nommé don Jean Gomez Cano, était à Bruxelles, en l'année 1650, occupé à la poursuite d'un procès, lorsqu'il s'aperçut que des pièces indispensables pour le succès de son affaire,

avaient été enlevées de son dossier. Il les cherchait en vain depuis trois mois, quand il eut enfin la pensée de recourir à saint Antoine. Il promit de faire célébrer plusieurs messes en son honneur, et vint, immédiatement après, au couvent des Frères Mineurs pour les recommander. A peine était-il entré dans le cloître qu'un religieux très vénérable s'approche et lui demande l'objet de sa visite. Jean Gomez raconta et son malheur et son vœu. « Allez, lui répondit en espagnol le religieux, entendez une messe en l'honneur de saint Antoine, et soyez certain que vos pièces vous seront rendues demain. » Il dit et disparut, sans que Gomez put découvrir sa trace. Le lendemain, les pièces volées étaient restituées au gentilhomme qui gagna son procès. Il resta convaincu que ce religieux inconnu n'était autre que saint Antoine lui-même, et plaça un *ex-voto* dans l'église des Franciscains de Bruxelles en témoignage de sa reconnaissance.

En 1656, le P. Célestin de Saint-Simon, provincial des Carmes réformés en Belgique, se rendait au chapitre général de son Ordre avec trois de ses Frères, prêtres comme lui. En route, ils perdirent neuf écus d'or, et firent aussitôt des recherches minutieuses pour les retrouver ; mais tout fut inutile. Le lendemain, sans s'être concertés entre eux, ils célébrèrent tous les trois la messe en l'honneur de saint Antoine de Padoue, afin de retrouver cette somme, nécessaire pour la continuation de leur voyage. Ils poursuivirent cependant leur route et ne s'arrêtèrent dans une hôtellerie qu'après huit ou neuf heures de marche. Ils étaient assis ensemble près du foyer, lorsqu'en préparant le feu ils trouvèrent une pièce d'or parmi des branchages. Un instant après, ils se mirent à table ; quand ils se levèrent après le repas, ils virent sept autres pièces semblables tomber à leurs pieds, devant plusieurs personnes, qui restèrent stupéfaites comme eux de ce prodige. En se retirant dans leur chambre, ils aperçurent un neuvième écu sur le plancher. Dès leur arrivée à Rome, il vinrent à l'église d'Ara cœli, desservie par les Franciscains, pour y célébrer de nouveau la messe en l'honneur de saint Antoine et déposer officiellement de ce miracle.

Parmi les clients de saint Antoine de Padoue, on serait surpris de trouver Charles II, roi d'Angleterre, si l'on ne savait pas que ce prince était secrètement attaché à la religion catholique. Se trouvant, durant son exil, à Cologne, il fut dépouillé, par un vol, du peu d'argent qu'il possédait encore. Il envoya aussitôt un de ses gentilshommes chez les Frères Mineurs pour leur demander d'invoquer pour lui saint Antoine de Padoue. Le lendemain, un des religieux, traversant l'église du couvent, aperçut un homme qui lui montrait du doigt un confessionnal, et s'esquiva ensuite sans lui parler. Le père courut au lieu indiqué et y trouva un sac plein d'argent qu'il porta aussitôt au gardien. On y trouva exactement la somme volée au roi d'Angleterre, qui donna une attestation de ce fait, signée de sa main et scellée de son sceau.

Personne n'eut jamais une dévotion plus tendre et plus confiante à saint

Antoine de Padoue que le P. Benoît Colnago, saint religieux de la Compagnie de Jésus, mort à Catane en 1617. Sa piété envers le glorieux thaumaturge revêtait les formes les plus ingénieuses et les plus aimables : aussi Antoine se prêtait-il à toutes les volontés de son serviteur. Quand les fidèles avaient perdu quelque objet de prix, ils ne manquaient pas de se recommander au pieux jésuite, qui sommait pour ainsi dire saint Antoine de venir à leur secours.

Un homme avait perdu un mulet, et le cherchait en vain depuis quarante jours, quand il eut enfin la pensée de réclamer les prières du père Colnago. Celui-ci lui donna une branche de giroffier, qu'il tenait par hasard à la main. « Allez, ajouta-t-il à la chapelle de saint Antoine, et offrez-lui de ma part cette fleur. Il les aimait beaucoup durant sa vie, et il ne pourra pas résister à une prière qui lui sera présentée avec une fleur. » L'homme obéit ; mais il revint quelques jours après dire au père qu'il n'avait pas obtenu l'objet de sa demande. Colnago lui ordonna d'offrir encore un bouquet à saint Antoine. L'homme obéit. Le lendemain, au point du jour, il entendit frapper à sa porte. C'étaient deux religieux Franciscains qui demandaient à lui parler. L'un deux était assis sur le mulet, perdu depuis si longtemps. L'homme descendit en toute hâte ; mais il ne trouva plus que le mulet à sa porte. *Les deux Franciscains avaient disparu.*

Une fois, le P. Benoît avait longtemps prié pour obtenir qu'une femme recouvrât un cheval perdu. Croyant que sa demande n'était pas exaucée, il envoya à la chapelle du Saint un enfant de chœur, auquel il remit un caillou. « Va, lui dit-il, et parle de ma part à saint Antoine en ces termes : Le P. Benoît me charge de vous dire que votre cœur est plus dur que cette pierre, puisque vous refusez d'accorder un bienfait tant désiré. L'amour se prouve par des actes : pourquoi tant de retards lorsqu'un besoin urgent réclame un prompt secours ? » L'enfant obéit ; et sa commission faite, il déposa le caillou sur l'autel de saint Antoine. Il allait se retirer lorsque le saint lui apparut et lui dit en souriant : « Prends ton caillou, retourne vers le P. Benoît et dis-lui de ma part, que c'est lui qui a un cœur de pierre. Après tant d'expériences répétées, comment n'a-t-il pas compris qu'il était exaucé ? » Le cheval en effet avait été retrouvé, sans que le P. Benoît en fût averti. Le pieux jésuite demanda pardon au Saint de la liberté qu'il avait prise envers lui, et ne douta plus de l'efficacité ni de la promptitude de son intercession. On le vit accomplir sur-le-champ des miracles éclatants au nom et par la puissance de saint Antoine.

Nous avons cité ces faits, entre mille autres, qui peuvent servir à encourager la confiance des fidèles envers saint Antoine de Padoue. L'expérience journalière apprend que son pouvoir n'est pas diminué, et que, pareil à ces anges préposés par le ciel à notre garde, il est toujours prêt à nous secourir, dès que nous recourons à lui. Puissent ces pages encourager la confiance des fidèles envers ce grand thaumaturge et mettre de plus en plus en honneur la touchante dévotion qui s'est perpétuée parmi

nous comme un des derniers restes de la piété simple de nos aïeux !

6. S. Antoine est titulaire, à Rome, des deux églises des Portugais et des Franciscaïns, *via Merulana*.

Une chapelle spéciale lui est dédiée, à mi-côte de la rampe qui conduit à S.-Pierre *in Montorio*.

On trouve des chapelles ou autels sous son vocable dans les églises de Ste-Marie *in Ara cæli*, S.-Isidore, S.-Barthélemy-en-l'Île, SS.-Côme et Damien, S.-Sylvestre *in capite*, SS.-Apôtres, *Domine quo vadis*, l'*Angelo custode*, S.-Paul *alla regola*, Ste-Marie *in via lata*.

7. A la façade des maisons de Rome, on ne voit pas seulement des Madones, mais aussi la représentation de S. Antoine, jusqu'à trente-quatre : trois sont en marbre, treize en toile peinte, dix à fresque, cinq en papier, deux en majolica et une en stuc (Rufini, *Indicazione delle immagini di Maria santissima collocate sulle mura esterne di taluni edifici dell'alma città di Roma*, Rome, 1853, t. II, p. 287).

La maison n° 53 de la *Via di Marforio* est ornée d'une fresque du siècle dernier, devant laquelle brûle une lampe, toutes les nuits. S. Antoine tient l'Enfant Jésus dans ses bras : le médaillon, de forme ovale, est abrité par un dais de bois et au-dessous est gravée cette inscription, qui sollicite la dévotion du passant :

*Antonio il santo, o passiegere, adora,
Che fu sì di miracoli fecondo,
Mentre visse non solo,
Ma morto ancora,
Che stupir fece la natura e il mondo :
Però con viva fede a lui t'affida
Che perir non puo mai chi in lui confida.*

V. — PIEUSE UNION.

1. Rome possède : aux SS.-Apôtres, une confrérie de S. Antoine ¹ ; à Ste-Lucie, aux *botteghe oscure*, une archiconfrérie et, à S.-Antoine près le Latran, une pieuse union. Je vais traiter seulement de cette dernière.

1. Un tableau de l'Académie de S. Luc représente la confrérie de S. Antoine de Padoue.

2. En 1894, une pieuse union a été instituée, avec l'approbation du général de l'Ordre des frères Mineurs et du Cardinal-Vicaire, dans l'église de S. Antoine, près de S.-Jean-de-Latran. Elle a pour but de promouvoir le culte de S. Antoine, auquel on expose ses besoins spirituels et temporels, d'étendre la vraie foi aux infidèles, aux juifs, aux hérétiques, aux schismatiques et aux incrédules, enfin de procurer du pain aux indigents. Les obligations consistent dans la récitation quotidienne du *Gloria Patri* en l'honneur de la Ste Trinité et du répons *Si quæris* ou, pour ceux qui ne le savent pas, d'un *Pater, Ave* et *Gloria*, de faire une aumône pour les pauvres, l'inscription sur le registre de la pieuse union et la confession et communion, le jour de S. Antoine ou pendant l'octave.

Pia unio a S. Antonio Patavino nuncupata in ecclesia S. Antonii de Urbe canonice erecta.

Nota est omnibus singularis in S. Antonium de Padua universi populi christiani devotio et fiducia ejusque cultus ubique terrarum mirabili modo propagatus omnibus similiter patet. Hinc templa vel altaria aut statuae in memoriam ejus erecta, hinc imagines et picturae arte decoratae, sancti effigiem varie illustrantes, hincque solemnia festa in ejusdem honorem ubilibet magno populi concursu concelebrata.

Causa tam vividæ tamque diffusæ erga sanctum devotionis non aliunde procul dubio derivat nisi ab ejusdem speciali privilegio, a Deo communicato, miracula operandi, favores innumerasque gratias dispensandi. Quæ omnia in notissimo responsorio *Si quæris miracula* seraphicus doctor S. Bonaventura paucis expressit et complexus est, unde sanctus noster gloriosum thaumaturgi titulum in Ecclesia Dei quasi jure sibi acquisivit.

Quod si S. Antonii intercessio ac protectio potentissima quidem est apud Altissimum ad quascumque calamitates arcendas morbosque pellendos, ea tamen singulari modo refulget in mirabili privilegio a Deo ipsi collato quo ad ejus invocationem *res perditæ* inveniuntur; quod quidem, exorato S. Antonio, experti unanimes testantur.

Verum non res materiales tantummodo, sed quod nunquam satis laudandum, et ipsa dona supernaturalia persæpe amittuntur; ad hæc etiam nostri thaumaturgi potentia se extendit, qui, dum vitam ageret, zelo vere apostolico flagravit tum ad infidelium conversionem, tum ad hæreticos et peccatores ad veritatem divinamque gratiam reducendos. Non mirum igitur si infelix homo, Dei gratia privatus, per hujus sancti invocationem recuperare eandem possit, si perdidit, vel invenire, si numquam habuerit.

Hisce rationibus moti, clarissimi viri, S. Antonio maxime addicti ac de proximorum salute valde solliciti, approbante Ministro Generali ejusque definitorio, in id devenerunt ut in ecclesia S. Antonii de Urbe, prope in-

signem basilicam Lateranensem exstructa et fidelium frequentia celebrata, institueretur *Pia Unio* universalis, a S. Antonio Patavino nuncupata.

Omnes quibus res innotuit pium opus summis laudibus extulerunt, præsertim Eminentissimus cardinalis Lucidus Maria Parocchi, vicarius Sanctitatis Suæ, qui ejusdem ecclesiæ primarium lapidem posuit ac deinceps templum, assistentibus decem ex ordine nostro præsulibus, solempni ritu consecravit. In diversis quidem regionibus ac locis, præsertim in ecclesiis franciscalibus, non paucæ existunt piæ sodalitates in hunc modum thau-
maturgi canonicè institutæ; attamen opportunum visum est aliam erigere in Urbe, quæ sedes est Pontificis summi, Christi in terris vices gerentis, apud dictam ecclesiam a S. Antonio nuncupatam, quæ, Deo ita disponente, residentia facta est *Ministri Generalis totius ordinis Minorum*, ut tam omnes patriarchæ Assisiensis asseclæ quam cæteri christifideles qui Romam ex omnibus orbis partibus conveniunt, præfatam Piam Unionem facilius agnoscere eique nomen dare valeant, ad propriam devotionem erga S. Antonium augendam et ad proximorum salutem promovendam.

Caput I. *Finis Piæ Unionis.*

Hujus Piæ Unionis finis duplex est :

Art. 1. Gratias agere Deo munificentissimo, qui tot eximia gratiarum dona S. Antonio Patavino contulit et non solum in cælis sed et in toto terrarum orbe glorificat.

2º Rogare S. Antonium ut omnes qui rebus ad salutem animæ et corporis necessariis destituti existunt vel primum regnum Dei et justitiam ejus quærunt, hæc omnia, S. Antonio intercedente, inveniant.

Hinc : a) Ut pagani, increduli, hebræi, hæretici et schismatici veram fidem inveniant, quam nunquam habuerunt vel misere perdiderunt.

b) Ut peccatores, quos tantopere adamavit S. Antonius, divinam gratiam, quam propria culpa amiserunt, recuperent, ad veram pœnitentiam reducti.

c) Ut fratres et sorores trium Ordinum S. P. Francisci seraphici spiritus thesaurum, quem super omnia quæsivit S. Antonius, quærant et ipsi indesinenter, secundum propriam regulam et constitutiones ac tandem inveniant vel inventum cum omni sollicitudine custodiant.

d) Ut panem quotidianum ad vitæ sustentamentum necessarium pauperes inveniant.

e) Ut fortunæ vel famæ bona reperiant, qui tribulationibus vel calamitatibus oppressi, illa amiserunt.

Caput II. *Obligationes.*

3º Ad assequendos descriptos fines christifideles adscripti debent : Recitare quotidie tria *Gloria Patri*, in gratiarum actionem SS. Trinitati, quæ tantam intercessionis potentiam thau-
maturgo nostro impertire et elargiri dignata est.

4º Singulis diebus recitare responsorium *Si quæris* in honorem S. Antonii, vel qui nesciunt, unum *Pater, Ave* et *Gloria*.

5° Aliquam eleemosynam pauperibus erogare, quoties S. Antonii intercessione ac patrocinio aliquam gratiam obtulerint.

6° P. Directori Piæ Unionis, ut infra, communicare narrationem gratiarum et favorum, intercedente S. Antonio, obtentorum; quæ quidem narratio a proprio confessario vel alia persona fide digna, in quantum fieri potest, subsignata, in archivo conventus S. Antonii asservabitur.

7° In festo S. Antonii vel infra octavam ejusdem, sacramenta confessionis et communionis suscipere.

Caput III. *Conditiones pro admissione.*

8° Omnes utriusque sexus fideles qui admitti desiderant Piæ Unionis directori, a Ministro Generali instituto et Romæ in conventu S. Antonii, *via Merulana, 124*, commoranti, tradere vel transmittere nomen, cognomen et nomen patriæ ac residentiæ. — Omnes parochi ceterique sacerdotes, præsertim vero franciscalium conventuum superiores et cujusvis piæ associationis præsides, sive per se, sive per aliam personam ab ipsis delectam, colligere possunt nomina, cognomina ac residentiam adscribendorum eaque collective transmittere P. directori.

9° Fideliter supradictas obligationes adimplere.

Caput IV. *Fructus.*

10° Omnes christifideles quum vix adscripti fuerint, participes sunt fructuum unius missæ quæ pro ipsis ceterisque ejusdem ecclesiæ benefactoribus qualibet feria tertia applicatur in præfata ecclesia, in qua ultra quinquaginta missæ quotidie celebrantur.

11° Virtute communicationis a Rmo P. Generali ordinis peractæ, omnes adscripti participes sunt omnium orationum et bonorum operum quæ in ordine minorum S. Francisci, cui ipse præest, quotidie fiunt.

Approbatio. Lucidus Maria, miseratione divina episcopus Albanensis, S. R. E. cardinalis Parochi, SSmi Dni nostri Papæ vicarius generalis, Romanæ curiæ ejusque districtus judex ordinarius, etc.

Piam christifidelium Unionem a S. Antonio Patavino, cujus finis est excitare vel augere devotionem in eundem S. Thaumaturgum, ejus privilegia recollere ac per eum obtinere a Deo opt. max. quæ animæ et corpori sunt necessaria, nos, potestate nostra ordinaria, erigimus in ecclesia illi dicata, in *via Merulana, prope archibasilicam Lateranensem* et canonicè erectam esse pronuntiamus ejusque constitutionem quatuor hisce capitulis ac undecim articulis consignatam adprobamus.

Datum Romæ ex ædibus Vicariatus, die 13 februarii A. D. 1894. — L. M. card. Vicarius. — Petrus C. Cecchi secretarius.

3. Par rescrit du 6 avril 1895, la S. C. des Indulgences accorde au général des Frères Mineurs la faculté de déléguer des prêtres, séculiers ou réguliers, pour inscrire les fidèles à la pieuse union de S. Antoine et former des centres secondaires.

Beatissime Pater, Fr. Aloysius a Parma, minister generalis totius or-

dinis Fratrum S. P. Francisci, ad pedes Sanctitatis Tuæ humilliter provolutus, exponit quod, incunte anno 1894, ab Eminentissimo cardinali Vicario Sanctitatis Tuæ Pia unio S. Antonii Patavini franciscanorum in ecclesia eidem thaumaturgo dicata, via Merulana, prope Lateranum, canonicè erecta fuerit et exinde adscriptorum christifidelium numerus ex omnibus orbis partibus ad centum millia circiter excreverit. Quibus præmissis, a Sanctitate Tua enixe implorat orator ut sacerdotes, tam regulares quam sæculares, delegare possit ad effectum utriusque sexus christifideles in singulis orbis regionibus prælaudatæ Piæ Unioni adscribendi, cum participatione indulgentiarum quas Sanctitas Tua eidem Piæ Unioni benigne elargiri dignata est; itemque, quoties opus fuerit, ejusdem Piæ Unionis centra secundaria in cunctis nationibus constituere valeat. Quam gratiam, etc.

S. C. Indulgentiis sacrisque Reliquiis præposita, utendo facultatibus a SSmo Domino nostro Leone pp. XIII sibi specialiter tributis, benigne annuit pro gratia in omnibus juxta preces. Præsenti in perpetuum valituro absque ulla brevis expeditione. Contrariis quibuscumque non obstantibus.

Datum Romæ, ex secretaria ejusdem S. C., die 6 aprilis 1895.—Fr. Ignatius card. Persico præf. — Alexander archiep. Nicop., secret ¹.

4. Les indulgences accordées par Léon XIII à la pieuse union, le 4 mai 1894, sont : *Indulgences plénières*, le jour de l'inscription ou le dimanche suivant; le jour de S. Antoine, patron de l'union; le 25 février, anniversaire de la translation de ses reliques; une fois l'an, aux conditions ordinaires, pour un exercice en l'honneur de S. Antoine pendant treize mardis de suite; à l'article de la mort. *Indulgences partielles* : sept ans et sept quarantaines, chaque jour de la neuvaine qui précède la fête du 13 juin; cent jours, une fois le jour, pour la récitation de trois *Gloria Patri* en l'honneur de la Ste-Trinité; cent jours, une fois le jour, pour toute prière correspondant au but multiple de la pieuse union. Toutes ces indulgences sont applicables aux âmes du purgatoire.

Speciales indulgentiæ conceduntur Piæ unionis a S. Antonio Patavino sodalibus.

Beatissime Pater, Fr. Raphaël ab Aureliaco, procurator generalis ordinis minorum S. P. Francisci Aësisien., ad pedes S. V. humiliter provolutus,

1. *La Voix de S. Antoine*, 1896, pp. 358-361, a publié une *Instruction pratique sur la Pieuse Union de S. Antoine*, signée du Rne P. Général de l'ordre franciscain. Elle concerne les « centres nationaux, diocésains ou provinciaux et paroissiaux », les « devoirs des directeurs », le « pieux exercice des treize mardis en l'honneur de S. Antoine », les « pouvoirs personnels accordés aux prêtres », le « billet d'admission dans la pieuse union », « la Voix de S. Antoine », « la croix de S. Antoine » et « le pain de S. Antoine ».

exponit quod in ecclesia S. Antonii Patavini, prope archibasilicam Lateranensem, canonicè erecta fuit Pia Unio in honorem ejusdem S. Taumaturgi. Jamvero ut christifideles huic piæ societati nomen dare magis excitentur, a S. V. enixe implorat, consuetis conditionibus lucrandas et animabus in purgatorio detentis applicabiles, indulgentias plenarias et partiales.

S. C. Indulgentiis sacrisque Reliquiis præposita, utendo facultatibus a SS. D. N. Leone pp. XIII sibi specialiter tributis, christifidelibus præfatæ Piæ Unioni nomen dantibus indulgentias uti infra benigne concessit, nimirum plenarias : 1^o Die adscriptionis vel die dominico eandem adscriptionem immediate sequenti. 2^o Die festo S. Antonii Patavini conf., piæ unionis patroni cœlestis; 3^o necnon translationis ejusdem reliquiarum, quæ recolitur quotannis die 23 februarii; 4^o In tredecim feriis tertiis continuis, quovis tempore, sed semel in anno tantum, iis sodalibus qui memoratis feriis pium aliquod exercitium in honorem ejusdem sancti devote peregerint, dummodo in singulis enuntiatis diebus vere pœnitentes, confessi ac S. Synaxi refecti, aliquam ecclesiam vel etiam publicum oratorium visitaverint ibique ad mentem Sanctitatis Suae oraverint; 5^o In mortis articulo, si vere pœnitentes, confessi sacraque suscepta communione, vel, si hæc præstare nequiverint, saltem contriti semel SS. Jesu nomen ore, si minus corde, devote recitaverint.

Partiales vero iisdem sodalibus tributa est : 1^o Septem annorum totidemque quadragenarum, in singulis novendialium precum diebus immediate præmittendarum ante festum ejusdem sancti, quod die 13 junii celebratur; 2^o centum dierum, semel in die, devote recitantibus ter *Gloria Patri*, in gratiarum actionem SSmæ Trinitati ob mira dona eidem sancto tributa; 3^o pariter centum dierum, item semel in die, aliquam precem effundentibus ad fines assequendos quos sibi præponit Pia Unio.

Quas omnes indulgentias eadem S. C. declaravit fore etiam applicabiles animabus igne purgatorii detentis.

Præsenti in perpetuum valituro, absque ulla brevis expeditione. Contrariis quibuscumque non obstantibus.

Datum Romæ, ex secretaria ejusdem S. C., die 4 maii 1894. Fr. Ignatius card. Persico præf. — Alexander archiep. Nicopol. secret.

VI. — INDULGENCES.

1. Le 8 juillet 1894, Léon XIII a accordé par bref une indulgence plénière aux fidèles qui, confessés et communiés, visitent, le mardi, une église franciscaine, où le S. Sacrement est exposé en l'honneur de S. Antoine.

Indulgentia plenaria in honorem S. Antonii conceditur christifidelibus visitantibus ecclesias ordinis Minorum singulis feriis tertiis exposito SS. Sacramento.

Leo pp. XIII. Ad perpetuam memoriam. Ad augendam fidelium reli-

gionem animarumque salutem procurandam cœlestibus Ecclesiæ thesauris pia charitate intenti, omnibus et singulis utriusque sexus christifidelibus, vere pœnitentibus et confessis ac S. communionem reffectis, qui expositioni SSmi Sacramenti in ecclesiis fratrum ordinis minorum S. Francisci, cujusvis orbis provinciæ, singulis feriis tertiis anni haberi solitis, per aliquod temporis spatium devote interfuerint atque pro christianorum principum concordia, hæresum extirpatione, peccatorum conversione ac S. matris Ecclesiæ exaltatione pias ad Deum preces effuderint; qua feria prædictarum id egerint, plenariam omnium peccatorum suorum indulgentiam et remissionem, quam etiam animabus christifidelium quæ Deo in charitate conjunctæ ab hac luce migraverint, per modum suffragii applicare possint, misericorditer in Domino concedimus. Præsentibus perpetuis futuris temporibus valituris. Volumus autem ut præsentium litterarum transumptis seu exemplis, etiam impressis, manu alicujus notarii publici subscriptis et sigillo personæ in ecclesiastica dignitate constitutæ munitis, eadem prorsus fides adhibeatur quæ adhiberetur ipsis præsentibus, si forent exhibitæ vel ostensæ.

Datum Romæ, apud S. Petrum, sub annulo piscatoris, die III Julii MDCCCXCIV, pontificatus nostri anno decimo septimo. — C. card. de Ruggiero.

2. Répons de S. Bonaventure. —

Cherchez-vous des miracles? La mort, l'erreur, les calamités, le démon, la lèpre, prennent la fuite : les malades se relèvent en santé.

La mer et les chaînes cèdent; jeunes et vieux demandent et recouvrent l'usage de leurs membres et les objets perdus.

Les dangers disparaissent, la nécessité cesse aussi; qu'ils le racontent ceux qui l'ont éprouvé; que les habitants de Padoue parlent.

La mer, etc.

Gloire au Père, et au Fils et au Saint-Esprit.

La mer, etc.

ÿ. Priez pour nous, bienheureux Antoine.

ñ. Afin que nous devenions dignes des promesses du Christ.

Prions. — Que votre Eglise, ô Dieu, soit réjouie par la pieuse com-

Si quæris miracula,
Mors, error, calamitas,
Dæmon, lepra fugiunt,
Ægri surgunt sani.

Cedunt mare, vincula;
Membra resque perditas,
Petunt et accipiunt
Juvenes et cani.

Pereunt pericula,
Cessat et necessitas;
Narrant hi qui sentiunt,
Dicant Paduani.

Cedunt mare, vincula, etc.

Gloria Patri, et Filio, et Spiritui sancto.

Cedunt mare, vincula, etc.

ÿ. Ora pro nobis, beate Antoni.

ñ. Ut digni efficiamur promissionibus Christi.

Oremus. — Ecclesiam tuam, Deus, beati Antonii Confessoris tui com-

mémoraison du bienheureux Antoine, votre Confesseur, afin qu'elle soit toujours munie de secours spirituels et mérite la jouissance des joies éternelles. Par le Christ Notre-Seigneur. Ainsi soit-il.

memoratio votiva lætificet, ut spiritualibus semper muniatur auxiliis, et gaudiis perfrui mereatur æternis. Per Christum Dominum nostrum. Amen.

Le Souverain Pontife Pie IX, par décret de la S. Congrégation des Indulgences, du 25 janvier 1866, a accordé à tous les fidèles, chaque fois que, de cœur au moins contrit et avec dévotion, ils réciteront ce *Répons* avec le verset et l'oraison annexés : une indulgence de cent jours ; une indulgence plénière, une fois le mois, en un jour au choix, à tous ceux qui auront récité ce répons, tous les jours pendant un mois, pourvu que, vraiment repentants, confessés et communiés, ils visitent une église ou un oratoire public et y prient quelque temps selon l'intention de Sa Sainteté.

3. *Bénédition de S. Antoine.* — On appelle *bénédition* ou *bref de S. Antoine* ¹ la formule suivante, qui a la vertu de chasser le démon : « Les personnes qui la portent avec confiance obtiennent force et courage dans les tentations, les peines, les épreuves et les maladies », dit la petite feuille imprimée qui se distribue aux fidèles.

Ecce crucem † Domini. Fugite, partes adversæ. Vicit leo de tribu Juda, radix David. Alleluia. Alleluia ².

Léon XIII, le 21 mai 1892, a accordé une indulgence de cent jours, une fois le jour, pour la récitation de cette formule, qui a été inscrite, avec cette mention, sur la croix qui est le signe distinctif de la pieuse union de S. Antoine, à Rome.

Rescriptum quo indulgentia quandam invocationem recitantibus conceditur.

Beatissime Pater, Fr. Raphaël ab Aureliaco, procurator generalis totius ordinis minorum, ad pedes Sanctitatis Vestræ, ordinis Seraphici protectoris benevolentissimi, provolutus, ad fovendam christifidelium devotionem erga Dominicæ Crucis recordationem, humiliter implorat indulgentiam

1. Sur une gravure romaine du xvii^e siècle, il est intitulé : *Breve di S. Antonio di Padoa contro li demonii*. Après *crucem* est tracée une croix.

2. Elle forme la troisième antienne des laudes et des vêpres dans l'office de l'Exaltation de la croix. Sixte V l'a fait graver, en 1586, à la base de l'obélisque qui se dresse sur la place du Vatican (*Œuvres*, VII, 513).

300 dierum, semel in die lucranda et animabus in purgatorio detentis applicabilem, ab omnibus christifidelibus, devote et corde contrito recitantibus sequentem invocationem ex Breviario Romano desumptam, a S. Antonio Patavino, ut fertur, crebro usurpatam, et a s. m. Papa Sixto V prædecessore Vestro, ad basem obelisci S. Petri inscriptam :

Ecce Crucem Domini, fugite partis adversæ, vicit leo de tribu Juda, radiæ David. Alleluia.

SSmus D. N., in audientia habita die 21 maij 1892 ab infrascripto secretario S. Congregationis Indulgentiis sacrisque Reliquiis præpositæ, benigne concessit indulgentiam *centum dierum*, semel in die lucranda, ab omnibus utriusque sexus christifidelibus, qui prædictam invocationem corde saltem contrito ac devote recitaverint : quam indulgentiam eadem Sanctitas Sua etiam animabus igne purgatorii detentis applicabilem declarare dignata est. Præsentî *in perpetuum* valituro absque ulla brevis expeditione. Contrariisque quibuscumque non obstantibus.

Datum Romæ, ex secretaria ejusdem S. Congregationis, die 21 maij 1892.
— A. card. Seratini. † A. Archiep. Nicopolitan., secret.

VII. — COSTUME.

1. La question du costume propre de S. Antoine a été l'objet de longues controverses, que je n'entends pas réveiller. Je crois cependant qu'elle peut être élucidée par l'archéologie et que, pour la trancher, il suffit de recourir à l'histoire et aux monuments.

Or nous savons positivement que S. Antoine fut disciple de S. François, de son vivant même. Il est donc à croire qu'il se modèla sur son maître : or le costume du patriarche d'Assise est bien connu, entre autres par la fresque contemporaine du *Sacro Speco*, à Subiaco.

Les deux plus anciennes représentations de S. Antoine datent de la fin du XIII^e siècle et se voient aux mosaïques absidales de S. Jean de Latran et de Ste-Marie Majeure ; elles donnent le costume exact.

Les monuments subséquents ont varié sur ce point, suivant la branche de l'ordre qui faisait la commande. Dans cet ordre d'idées, les types divers se résument à trois, et S. Antoine est costumé indifféremment en Observantin, en Conventuel et en Capucin. Les Observantins ont droit à des égards particuliers, car ils continuent la filiation directe, et leur costume a de grandes chances d'authenticité. Cependant, celui des Capucins, qui ont prétendu remonter à la source, offre de sérieuses probabilités. Les Conventuels seuls de-

vraient être exclus, car la forme, la couleur et la matière ne sont plus les mêmes qu'au temps de la règle primitive ¹ : ils forment une mitigation, que le Saint-Siège a sanctionnée de son autorité.

Rome tolère la divergence, quoiqu'il soit facile, avec un peu de bonne volonté, d'en venir à l'unification du type, ce que je souhaite ardemment.

2. Voici la série des décrets de la S. C. des Rites qui concerne le costume de S. Antoine.

En 1654, à Monterchio, diocèse de Borgo S. Sepolcro, la statue de S. Antoine devant être portée en procession, revêtue de l'habit des capucins, il y eut une protestation contre cette innovation. La S. C. des Rites consultée se contenta de répondre que cet habit n'était point défendu dans l'espèce, et que la concession regardait l'évêque seul, qui pouvait l'admettre ou le rejeter, en se conformant aux décrets du concile de Trente et d'Urbain VIII sur la matière.

Burgi S. Sepulchri. Stante altercatione in terra Monterchii, diocesis S. Sepulchri, super delatione simulacri S. Antonii de Padua in processione, respectu habitus capucinatorum cum quo efficiendus est; S. R. C., ad quam negotium deductum est, respondit habitum hujusmodi non esse vetitum in casu de quo agitur et ideo permittendum arbitri oepiscopi. Die 18 julii 1654.

En 1659, une image de S. Antoine ayant été imprimée à Vérone, la S. C. des Rites, par ordre du pape Alexandre VII, enjoignit d'enlever le distique qui y était apposé et, conformément au décret de l'Index ², de changer, à la lettre, les mots *la vraie forme en la plus vraie forme*. De la sorte, on ne laisse pas dire que l'habit des capucins soit la véritable forme donnée par S. François à ses religieux,

1. « Nous pouvons ajouter à cela le grand zèle qu'eut ce glorieux père de l'observation de la règle, combien il souffrit pour empêcher le relâchement et entretenir la manière de vivre que S. François leur avoit laissée, parce que frère Hélié étant ministre général de l'ordre, commença à introduire de nouvelles coutumes contraires à la pauvreté évangélique et à la sainteté dont leur père et ses premiers compagnons avoient toujours fait profession et parce qu'ils lui résistoient en cela, il les affligea et tourmenta en toutes manières et S. Antoine, comme le plus zélé, lui résista et frère Hélié l'ayant voulu faire prendre, il s'échappa et appella de la sentence au pape Grégoire IX, devant lequel il le convainquit et rendit muet; ce qui fut cause que le pape déposa frère Hélié de son généralat et y établit un autre qui eut le premier esprit de leur fondateur » (*Fleurs*, p. 573).

2. « Un des décrets généraux met à l'index toutes les inscriptions des images de S. François et de S. Antoine de Padoue annonçant que l'habit dans lequel ils sont peints est celui-là même qu'ils ont porté (§ 3, n° 8) » (*Anal. jur. pont.*, t. I, col. 1289).

mais on permet de déclarer, au seul point de vue archéologique, que cet habit est la *forme* qui semble la *plus vraie*.

Ordinis Capuccinorum. In C. S. R. ordinaria, habita coram SSmo, ad relationem Emi D. cardinalis Rospigliosii, Sanctitas Sua mandavit ex imagine S. Antonii de Padua, Veronæ impressæ cum habitu capuccinorum, deleri disticon et dedicatoriâ reduci ad formam decreti Congregationis Indicis, nempe ubi dicitur *la vera forma dici la piu vera forma.* Die 27 septembris 1659.

« Le Saint-Siège, écrit M^{sr} Chaillot (*Anal. jur. pont.*, t. XX, col. 466), n'a rien décidé sur la forme de l'habit porté par S. Antoine de Padoue; il a permis d'habiller le saint, soit en costume de conventuel, soit comme capucin. Cependant Innocent X rendit un bref prescrivant l'habit conventuel pour une statue de S. Antoine, conservée dans le trésor de l'église métropolitaine de Naples. En 1667, la S. C. des Rites écrivit au nonce de Naples d'engager les conventuels à user modérément de leur succès, de façon à ne pas froisser les capucins. Par malheur, les conventuels ne se conformèrent pas aux conseils de modération qu'on leur donna, car ils firent imprimer et propagèrent en divers points de l'Italie le décret, avec une note affirmant que le Saint-Siège avait absolument prohibé d'exposer l'image avec l'habit des capucins. Cela fit que la S. C. des Rites dut faire connaître publiquement qu'elle avait uniquement statué pour l'église métropolitaine de Naples. »

Dno nuntio Neapolitano. Cum ex decreto S. R. Congregationis sub 15 hujus in controversarium causa inter capucinos et conventuales istius civitatis jussum sit omnino executioni mandari breve sa. me. Innocentii X ad favorem conventualium editum super expositione S. Antonii de Padua in sacello Thesauri S. Januarii, insigni Amplitudinis tuæ curæ ab eadem S. C. prædicta commissa fuerit executio, prout ex aliis ejusdem litteris tibi datis constat. Nunc denuo Emi DD., ad penitus et radicitus tollenda dissidia omnia et lites multis abhinc annis propter prædictam causam agitata et ad conciliandos ambarum partium animos confirmandosque, prout decet, religiosos militantes sub eodem vexillo S. Francisci, censuerunt tibi addere præsentis has litteras ne graveris ad te advocare omnes conventualium superiores istic commorantes, quibus nomine et præscripto S. C. jubeas ut decreto super hac re ad ipsorum favorem emanato omni debita moderatione utantur et speciatim ne jactent hac de lite victoriam et triumphum, ne per strepitum talis acclamationis capuccinorum animi conturbentur. Præsertim quia S. R. C. super veriori et proprio habitu S. Antonii nihil innovari intendit, sed decreta desuper emanata in suo

robore reliquit, sine præjudicio ambarum partium, erit igitur tuæ Amplitudinis hoc onus ut in executione talis decreti omnia pacifice succedant ne scandala suboriantur, quod uti spero a prudentia tua prospere successurum, ita precor Amplitudini tuæ omnem incolumitatem. Romæ, hac die 15 januarii 1667. Amplitudinis tuæ uti frater amantissimus. M. card. Ginettus. Bernardinus Casalius, S. R. C. secretarius.

En 1667, la S. C. des Rites autorisa l'exposition, dans la cathédrale de Naples, d'une statue de S. Antoine, avec le costume des conventuels, à l'exclusion de celui des capucins; ceux-ci se plainquirent de l'extension du décret, qui est local et ne concerne pas tout l'univers. Pour mettre fin à la controverse, elle déclara qu'il n'obligeait qu'à Naples, laissant dans son intégrité la question générale.

Romana seu Neapolitana. Cum S. R. C., die 9 novembris 1667, declaraverit statuam et simulacrum S. Antonii de Padua esse exponendum in sacratio et Ecclesia metropolitana Neapolis in habitu conventualium et nullo modo in habitu capucinorum in eadem ecclesia, prout in dicto decreto, etc. Et quod postea fratres conventuales istud typis mandaverint Romæ, Venetiarum, Brixix, Mediolani et Novariæ, cum hujusmodi intitulatione: *Decretum S. Congregationis super simulacro divi Antonii Patavini, ne ipsum ullo modo in habitu capucinorum exponatur sed tantummodo in habitu minorum S. Francisci conventualium.* Et proinde exponentibus capucinis varia exinde oriri discrimina, cum a nonnullis interpretatur non in sola metropolitana Neapolitana, sed ubique locorum; eadem S. C., ad illa removenda et majorem cautelam et satisfactionem, declaravit emanare et intelligi pro et in sola metropolitana civitatis Neapolis. Die 21 julii 1668.

En 1680, les capucins ayant voulu exposer avec leur habit S. Antoine dans l'église de l'Annunziata, il fut répondu à l'archevêque de Naples que le décret de 1668 s'étendait à toute la ville et n'était pas restreint seulement à la cathédrale.

Neapolitana. Audita epistola Emi archiepiscopi Neapolitani sub data die 19 aprilis proxime præteriti, ubi quæsitum fuit declarari: An per litteras die 6 aprilis mensis elapsi sibi transmissas circa prohibitionem expositionis simulacri S. Antonii Patavini in habitu PP. capucinorum in ecclesia SSmæ Annuntiationis civitatis Neapolis derogatum censeatur decreto die 21 julii 1668 favore capucinorum edito, quo dictum fuit decretum editum die 19 novembris 1667 favore patrum minorum conventualium emanasse et intelligi non pro tota civitate Neapolis, sed pro et in sola metropolitana ejusdem civitatis? S. Rituum Congregatio, supplicante P. Procuratore generali minorum conventualium, declaravit decretum emanatum die 21 julii

1668 pro patribus capucinis intelligi debere pro tota civitate Neapolis, et non pro sola metropolitana ejusdem civitatis, quibuscumque in contrarium non obstantibus. Et scriptum fuit Emo archiepiscopo pro executione. Die 6 maii 1680.

La controverse existant à Teano entre deux branches de l'ordre de S. François fut ainsi tranchée par la S. C. des Rites; les observantins feront la procession le jour de la fête, et l'on y portera une statue avec le costume des observantins, tandis que les capucins la renverront au dimanche dans l'octave, mais avec faculté de l'habiller en capucin.

Theanen. S. R. C., super controversia orta inter minores observantes reformatos ordinis S. Francisci, civitatis Theani ex una et fratres capucinos ejusdem civitatis partibus ex altera, circa processionem S. Antonii Patavini, inhærendo decretis alias ad favorem capucinatorum emanatis et signanter in Romana seu Neapolitana die 21 julii 1668 et Beneventana 7 junii 1673, censuit processionem S. Antonii esse faciendam per dictos fratres minorum observantium in die festivitatis S. Antonii cum delatione statuæ ejusdem sancti in eorum habitu; et per fratres capucinos in dominica infra octavam, pariter cum delatione simulacri S. Antonii in habitu capucinatorum. Et ita declaravit. Die 22 maii 1683.

VIII. — ART ET ARCHÉOLOGIE.

1. L'art, à Rome, a glorifié S. Antoine d'une façon éclatante, par une série de chefs-d'œuvre, dont il importe de faire le relevé minutieux. La *Voix de S. Antoine*, illustrée avec tant de goût et d'à-propos, en a déjà fait connaître plusieurs par d'excellentes reproductions qu'elle a l'obligeance de mettre à ma disposition : elle continuera, dans l'intérêt de la science et de la dévotion, à propager les meilleurs types.

Je classe ici les peintres par ordre alphabétique :

BIANCHI. L'original est à Ste-Marie-des-Anges et il en a été fait une copie en mosaïque pour le retable de la chapelle des chanoines, à S.-Pierre du Vatican. S. Antoine est agenouillé devant l'Immaculée Conception (*Voix*, 1895, p. 117), fig. 8.

CALANDRUCCI. Apparition de l'Enfant Jésus, tableau du retable, au maître-autel de S. Antonino (*Voix*, 1895, p. 170), fig. 6, et à S.-Paul *alla regola*.

CARRACHE (Annibal), 1560-1609 : Apparition de l'Enfant Jésus,

qui de la main caresse le visage de S. Antoine; tableau copié sur l'original de Carlo Veneziano, dans la chapelle de S.-Antoine, aux



Fig. 1. — Tableau d'Evangelisti, à S.-Jean-Porte-Latine, à Rome.
SS.-Côme et Damien au Forum, église du tiers ordre franciscain
(*Voix*, 1895, p. 265).

La Vierge, entre Ste Cécile et S. Antoine de Padoue : Pinacothèque du Capitole, première salle, n° 32.

De l'école des Carrache, six petits tableaux à fresque, représentant des traits de la vie, à l'autel de sa chapelle, dans l'église de S.-Barthélemy-en-l'île.

DOMINIQUIN (Dominique Zampieri, dit le), 1581-1641 : Apparition de l'Enfant Jésus, à l'Académie de S. Luc.

EVANGELISTI (Philippe) : tableau, à S.-Jean-Porte-Latine (*Voix*, 1894, p. 52), fig. 1.

FERRARI (Gaudence) : Introduction au ciel de S. Antoine, gal. Sciarra, 3^e salle, n° 17.

GAROFOLO (Benvenuto Tisio, dit le), 1481-1559 : S. François et S. Antoine, Pinacothèque du Capitole, 2^e sal., n° 164.

La Vierge, S. Joseph, S. Jean et S. Antoine, gal. Borghèse, 2^e sal., n° 56.

GIORDANO (Luca), artiste napolitain, mort en 1705. Vision de S. Antoine, toile du retable de son autel, à l'*Angelo custode*, objet d'une grande vénération, attestée par de nombreux ex-voto.

JACQUES DE TORRITA (fra), franciscain : S. Antoine priant, mosaïques absidales de S.-Jean-de-Latran et Ste-Marie-Majeure (*Voix*, 1894, pp. 17, 140), fig. 2, 9.

LUTTI, 1686-1724 : Apparition de l'Enfant-Jésus, aux SS.-Apôtres (*Voix*, 1893, p. 187), fig. 5.

ODAZI (Jean) : S. Antoine, église Ste-Marie *in via lata*.

PALMA LE VIEUX : La Vierge, entre S. Antoine et S. Paul ermite, gal. Borghèse, 11^e sal., n° 32.

PINTURICCHIO (Bernardin), 1454-1513 : peinture murale à sa chapelle, dans l'église d'*Ara cœli*. (*Voix*, 1894, p. 35), fig. 7.

Saints de l'ordre franciscain, à la Pinacothèque du Vatican, 4^e sal., n° 23.

SACCII (André), 1598-1661 : S. Antoine ressuscitant un mort, galer. Barberini, 1^{re} salle, n° 3. Même sujet, à la Conception des Capucins.

SCARSELLA (Hippolyte), dit le Scarsellino : S. Antoine, gal. Corsini, 10^e salle, n° 23.

SPAGNA (dello) : S. Antoine, galer. Campana.

TITIEN VECELLI, 1477-1576 : Plusieurs saints, parmi lesquels S.

Antoine : à la Pinacothèque du Vatican, 4^e sal., n^o 20. Ce tableau est signé : TITIANVS FACIEBAT.

VÉRONÈSE (Paul Cagliari, dit) : S. Antoine prêchant aux poissons, gal. Borghèse, 11^e sal., n^o 2. Ce tableau est fort remarquable ¹.

2. L'archéologie est fort bien représentée dès le siècle même de S. Antoine.

xiii^e s. Mosaïques absidales de S.-Jean-de-Latran et de Ste-Marie-Majeure, exécutées par Jacques de Torrita, franciscain, à la demande du pape Nicolas IV, aussi de l'ordre de S.-François.

xiv^e siècle. Panneau peint du musée chrétien du Vatican, 10^e armoire, n^o 7 (*Œuvres*, t. II, p. 251, n^o 7).

xv^e siècle. Au musée chrét., volet d'un triptyque, daté de 1435, avec cette inscription (*Œuvres*, t. II, p. 256, n^o 1) :

. S. ANTONIVS. DE. PA

DVA. DIE. X^o XVI^o. MARTII

Galerie Campana, deux tableaux. — Panneau, au palais Massimo. — Fresque de Pinturicchio, à l'*Ara cœli*. — Statuette de marbre au tombeau du cardinal Riario, aux SS.-Apôtres et au retable offert par le card. de Portugal, à Ste-Marie-du-Peuple, en 1489.

xvi^e siècle. Au musée chrét. (*Œuvres*, t. II, p. 251, n^o 8), et salle des cartes géographiques au Vatican, où figure deux fois sa prédication (*Œuvres*, t. II, p. 143, n^{os} 11, 19), avec des inscriptions explicatives. — Peinture, à Ste Marie-des-Monts. — Gravure romaine de 1587.

xvii^e siècle. — Peintures à la *Navicella*, à S.-Isidore, à l'*Ara cœli*, aux SS.-Apôtres, à S.-Barthélemy-en-l'île, au Mont-de-Piété, et à Ste-Anastasia, avec cette inscription : SANCTUS ANTONIUS ULYSSYPON. — Statue à S.-François à *Ripa* (*Voix*, 1894, p. 102), fig. 4.

xviii^e siècle. Fresques à S.-Sylvestre *in capite* et à l'*Ara cœli*; toiles à Ste-Prisque, Ste-Dorothee, SS.-Apôtres et S.-Antoine *in Montorio*; statuette en bois du musée Antonin.

3. *L'Archivio storico dell'arte*, 1892, p. 364, a donné la reproduction d'une rarissime gravure de la seconde moitié du xv^e siècle, que M. Paul Kristeller a découverte à Rome parmi les gravures de la *Biblioteca Casanatense* ou de la Minerve. Elle mesure 0,268^m de

1. *L'Archivio storico dell'arte*, 1895, p. 228, a signalé à Soligo un tableau de la Vierge, entre S. Joseph et S. Antoine, qui paraît l'œuvre du peintre Milanaise Francesco Pagano Figini, vers 1537-1542.

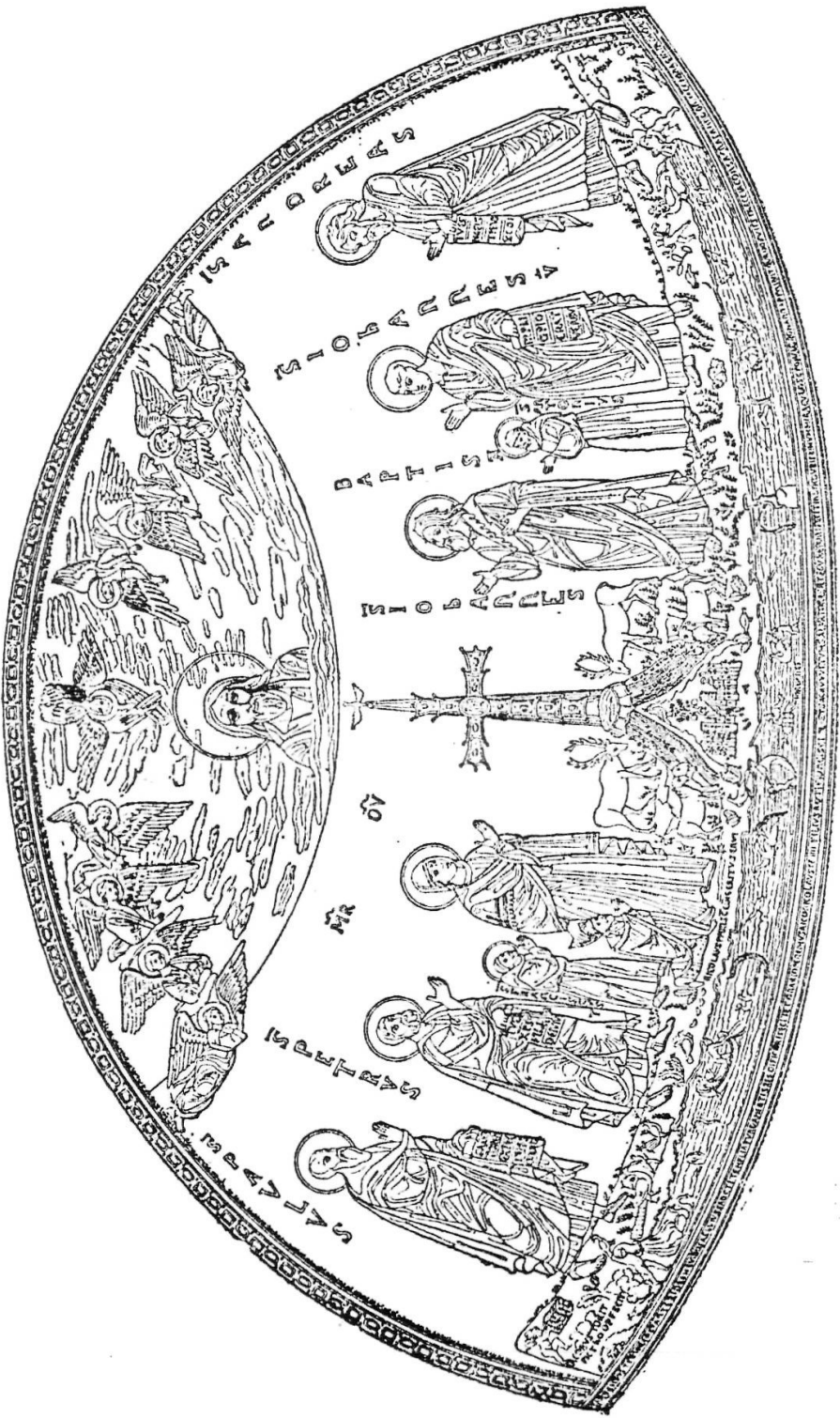


Fig. 2. — Mosaïque absidale de S.-Jean de Latran, à Rome.

hauteur sur 0,205 de largeur. Le sujet principal y est entouré de treize panneaux relatifs à la vie du saint et a pour but d'exciter la dévotion des fidèles envers lui, en traduisant le répons *Si quæris* en dialecte Toscan. Voici cette curieuse inscription :

SE TV CERCHI E MIRACOLI MORTE ERRORE CALAMI
TA DEMONIO LEBRA FVGGANO GLIFERMI SIEVO
N SANI DA LVOGO IL MARE 7 IECAMI ADDO
MANDINO LE BMENBRA ET LE COZE PERDVTE
E RICEVERANNOLE ET GOVANI 7 EVECHI PESC
HONO E PERICOLI CESSANO LA NISICITA
DICHILLO COLORI E QVALI LO SENTANO

S. Antoine, SANCTVS. ANTONVIS (*sic*) DE PADVA, imberbe, nimbé et habillé en franciscain, est assis sur le tronc d'un noyer, où son ami Tiso lui avait préparé, à Camposampiero, une espèce de cellule en paille, à toit aigu, qu'entourent des branches chargées de fruits. Il a devant lui une table, sur laquelle pose un livre ouvert, tandis qu'il en consulte un autre, ouvert à sa droite sur un pupitre bas. De la sorte il pouvait travailler dans la solitude et respirer un air pur. Il montait à ce noyer par une petite échelle, appuyée contre le tronc de l'arbre. A droite est agenouillé un franciscain, qui l'invoque, les mains jointes; à gauche, se tient aussi à genoux un cardinal, coiffé du chapeau rouge et vêtu de la *cappa*, qui le regarde avec confiance, les mains croisées sur la poitrine.

Les petits sujets se succèdent dans cet ordre, d'abord en haut, puis en descendant à droite et en remontant à gauche: S. Antoine, debout dans une chaire cubique, prêche en présence du pape, de sa cour et de nombreux fidèles.

Assis sur la marche de l'autel, auquel il tourne le dos, il entend la confession d'un pécheur qu'il réconcilie avec Dieu ¹.

Accompagné de son *socius*, il guérit un lépreux, couvert de plaies et jambes nues.

1. « Se convertirent 22 voleurs signalés, lesquels se confessèrent à lui » (*Fleurs*, p. 511). — « Il paroissoit souvent à quelques-uns en songe et leur disoit : lève-toi et te va confesser d'un tel péché, que tu as commis contre Dieu et fais pénitence, encore que le péché fût si secret qu'il n'y evoit que Dieu et celui qui l'avoit fait qui le sceussent » (p. 572).

Sur un navire, il apaise une tempête par sa bénédiction, qui fait fuir le démon.

Il guérit un paysan, qui l'accueille reconnaissant à l'entrée de sa maison.

Il montre du doigt le tyran de Padoue que l'on va enterrer¹; on remarquera, en tête du clergé, deux croix processionnelles².

Il remet le pied coupé.

Il n'a pas peur ni du tyran ni de ses soldats armés.

Par sa bénédiction à la manière latine, il chasse les démons du corps de trois possédés qui invoquent son secours.

Habillé de la chasuble et descendant de l'autel, où il vient de célébrer et qui porte encore le calice, il présente sur la patène l'hostie que l'âne adore, à la stupéfaction de son propriétaire.

Guérison d'une malade qui est au lit.

Il donne un vêtement à un pauvre qui lui rend grâce.

Il rend la vie à un enfant que sa mère lui présente.

IX. — ICONOGRAPHIE.

Le P. Cahier, dans ses *Caractéristiques des saints*, page 803, énumère vingt et un attributs, qui sont : *Ane, Apparition de l'Enfant Jésus, Banderole, Cadavre, Chaire, Chasse, Cœur, Coffre, Grenouille, Crucifix, Feu, Groupe, Jambe, Langue, Livre, Lis, Mission, Monstrance, Orage, Pied, Poisson*. Nous les retrouvons presque tous à Rome, qui en compte jusqu'à cinquante-deux que je classe ici par ordre alphabétique.

Agencouillement. Cette attitude, qui est celle de la prière et de l'extase, se rencontre assez fréquemment, par exemple aux SS.-Apôtres, à l'*Angelo custode*, à S.-Jean-Porte-Latine et à S.-Barthélemy-en-l'Île, surtout pour les apparitions de l'Enfant Jésus et de la Vierge.

Ane. On dit indifféremment *mule* et *mulot*. Il adore, en pliant les genoux, l'hostie que S. Antoine lui présente, tandis qu'il le regarde

1. « Une fois que Padoue étoit oppressé par le cruel tiran Ancelin, il sortit de son sépulchre une voix claire et articulée, qui dit à Barthélemi Conradin, gardien de ce couvent, lequel déplorait un soir devant le saint les misères que la ville enduroit de ce tiran, qu'il tint pour assuré que l'octave d'après sa fête elle seroit consolée et délivrée du déplorable état où elle étoit, comme il arriva » (*Plours*, p. 573).

2. *Œuvres*, t. II, p. 504, au mot *Croix*.

même pas l'avoine qui lui est offerte par son maître, que cette preuve convaincante de la présence réelle convertit¹. Le fait est très connu et populaire. Citons surtout une gravure du xvi^e siècle, une fres-



Fig. 3. — Tableau de Campagnola, à Padoue.

que de S.-Barthélemy-en-l'Île, xvii^e s., et une toile du xviii^e, à Ste-Prisque. Fig. 3.

1. *Insigne miraculum de sacrosancta Eucharistia agnita ab asina, concionante divo Antonio Ulyssiponense, vulgo de Padua, ad hæreticos Patarenos,*

Anges. A Saint-Barthélemy-en-l'Île, ils regardent S. Antoine avec admiration ; de même, au tableau de Calandrucci ; sur une gravure du xvi^e siècle, ils l'honorent d'une couronne et l'enlèvent au ciel, sur une fresque de sa chapelle, à S.-Barthélemy. Aux SS.-Apôtres, à la coupole, peinte au xvii^e siècle, un ange tient son lis.

Attitude. S. Antoine est à genoux ou debout.

Autel. Il prie devant (*toile du XVIII^e s., aux SS.-Apôtres*) et à la son apparition de l'Enfant Jésus (*toile du XVII^e s., à la Navicella*).

Barbe. Elle est très légère, à peine sensible, sur la belle fresque de Pinturicchio, à Ste-Marie *in Ara cœli*, pour indiquer l'adolescence, époque de sa vie où il entra dans l'ordre de S. François ¹.

Bourse. Une statuette en bois, du xviii^e siècle, au musée Antonin, rappelle ainsi ses aumônes et son amour des pauvres. En effet, quoique riche par sa naissance, il se dépouilla de tout pour s'attacher uniquement à la pauvreté.

Branche d'olivier. Je ne la rencontre qu'une seule fois, dans la main droite, sur une gravure romaine, datée de 1587. Elle exprime

Arimini et non alibi evenisse demonstrat Jac. Villanius, Arimini, 1667, in-4^e, ouvrage rare. — La scène se serait passée à Bourges, selon la *Vox de S. Antoine*, 1895, pp. 188, 189, 230.

« Disputant avec un nommé Bouibille, qui étoit un des plus obstinés et qui nioit la vérité du très saint sacrement de l'autel, le saint le combattit et si bien qu'il ne sçavoit plus que répondre. L'hérétique, suivant leur stile ordinaire, lui demanda des miracles, et S. Antoine en fit un de grande édification. L'hérétique avoit un mulet enfermé, qui fut trois jours sans boire ni manger. Le saint, après avoir dit la messe, prit la sainte hostie en grande révérence, fit venir le mulet affamé, auquel il dit ces paroles : Au nom de ce Seigneur que je tiens, moi indigne, en mes mains, je te commande que tu viennes présentement faire la révérence à ton créateur et que tu confondes la malice des hérétiques, faisant entendre à un chacun la vérité de ce très haut sacrement. Tandis que le saint disoit cela, l'hérétique cribloit de l'avoine à son mulet pour le faire manger ; mais, ayant plus de connoissance que son maître, il s'agenouilla, sans se soucier de son avoine, se prosternant devant le très saint sacrement et l'adorant comme son créateur et seigneur. Ce miracle si évident consola fort tous les catholiques et les hérétiques en enragèrent, hors celui-ci qui fut converti à la foi catholique » (*Les Fleurs*, p. 572).

Une hymne du xiii^e-xiv^e siècle contient cette strophe (Dreves, *Anal. hymn.*, XVI, 82) :

« Jesu, quem negat infidus,
In cibo mulus sternitur,
Sancto jubente, qui fidus
A Jesu sæpe visitur ».

1. Il avait 26 ans quand il entra chez les franciscains et 36 ans lorsqu'il mourut.

tout ensemble la paix qu'il procurait aux âmes et l'onction fécondante de ses discours.

Capuchon. Il le porte rabattu sur les épaules, comme sur la splendide mosaïque de l'abside de Ste-Marie-Majeure, qui date de la fin du XIII^e siècle.

Chapelet. Le chapelet est un objet de dévotion que S. Antoine n'a pas porté, car, dans le principe, il fut propre à l'ordre des Frères Prêcheurs; Rome a même condamné le chapelet franciscain. Toutefois, par la fantaisie des artistes, on le voit pendu à son côté, dès le XVII^e siècle, au Musée chrétien du Vatican; puis, aux derniers siècles, à sa statue de S.-François à Ripa (fig. 4) et au tableau de Filippo Evangelisti, à S.-Jean-Porte-Latine.



Fig. 4. — Statue, à S.-François à Ripa, à Rome.

Chevelure. La sienne est rasée et il ne reste à la tête qu'une couronne de cheveux, ce qu'observent les franciscains (fig. 5). Dans sa chapelle, à Saint-Barthélemy-en-l'Île, il bénit une femme, à laquelle il rend instantanément la chevelure que son mari lui avait arrachée dans un moment de colère ¹.

Cœur. Un tableau du XVI^e siècle, que j'ai vu chez le cardinal de Falloux, lui met dans la main un cœur de chair, rouge, au naturel. A Sainte-Marie-des-Monts, à la même date, il le tient également à la main, mais il en sort un lis. Au siècle précédent, Spagna avait

1. Le cochon ne figure pas parmi les attributs de S. Antoine de Padoue, quoiqu'en dise un romancier, d'Hervilly, dans l'ouvrage intitulé : *Le grand St Antoine de Padoue, sa belle jeunesse, ses miracles, ses tentations, son apotheose et son petit cochon*. Ill. de Bush, in-8.

adopté cet attribut, à Notre-Dame-des-Anges¹. C'est bien son propre cœur qu'il offre à Dieu, car il sait que sa pureté le lui rend agréable². Cependant, pour un cas particulier, le P. Cahier donne cette autre interprétation, page 234 : « Montrant un cœur sur des écus, dans

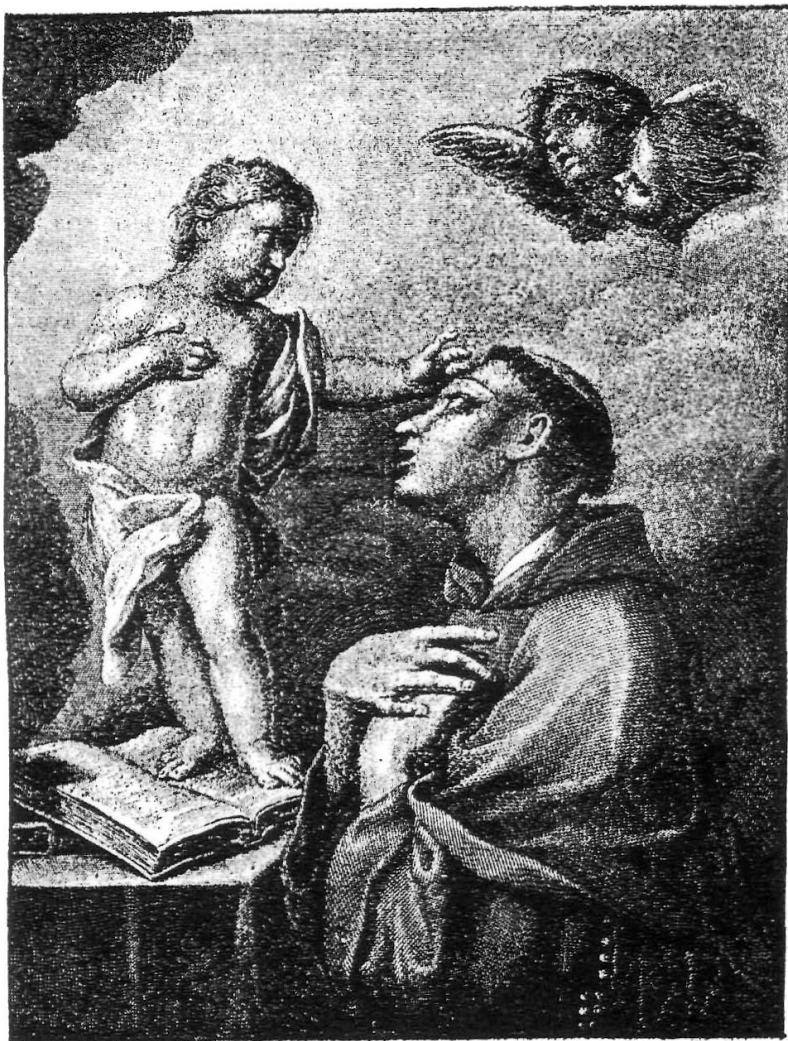


Fig. 5. — Tableau de Lutti, aux SS.-Apôtres, à Rome.

un coffre-fort. Parfois on lui met ce cœur sur un livre. Aux funérailles d'un usurier, le saint convia les assistants à se rendre dans la

1. *La Voix de S. Antoine* en cite plusieurs exemples. 1896, p. 348.

2. « A Monte Paolo, S. Antoine contempla, un jour, entouré de la corde franciscaine, un cœur sur lequel était l'empreinte du Christ. J'y vois à la fois l'image du cœur d'Antoine et un présage de la dévotion au Sacré-Cœur » (*Voix*, t. II, p. 325). Ce cœur est bien un cœur humain et non celui du Sauveur : deux caractéristiques le disent pénitent et mortifié, le crucifix qui le marque et la corde qui l'entoure.

maison du mort pour juger de ce qu'était une vie toute employée à thésauriser par n'importe quels moyens. La cassette ouverte, on y trouva le cœur de ce malheureux qui n'avait songé qu'à s'enrichir. *Act. SS., Juni, t. II, p. 709* ».

Confession qu'il entend (*Gravure du XV^e siècle*).

Costume. Complet, il comprend les pieds nus avec sandales, une tunique brune ou noire, une corde à trois nœuds autour des reins, un chapelet pendant, un capuchon fixé à un chaperon ou à une pèlerine, la figure et la tête rasées, avec une couronne de cheveux. Revendiqué de part et d'autre, il est vêtu de brun par les franciscains et les capucins, et de noir par les conventuels. Les deux costumes suivants se rencontrent à Rome : *Franciscain de l'observance* : mosaïque de Ste-Marie-Majeure, XIII^e s. ; panneau du XV^e siècle au musée chrétien du Vatican ; fresque de S. Isidore, statue de S. François à Ripa, XVII^e siècle ; tableau de Bianchi, à Ste-Marie-des-Anges, traduit en mosaïque dans la chapelle des chanoines, à S.-Pierre ; *Conventuel* : fresque de la coupole et tableau de Lutti, aux SS.-Apôtres, XVII^e siècle ; statuette du musée Antonin, XVIII^e siècle. Dans cette diversité, la tradition donne raison au premier type. Voir *Gris*.

Dans le tableau de Luc Giordano, la tunique de bure rapiécée atteste l'amour de la pauvreté.

Couronne. Les monuments l'offrent de deux sortes : couronne de cheveux autour de la tête rasée (tableau de Lutti), comme font encore les franciscains de l'observance et récompense céleste que deux anges au ciel tiennent au-dessus de lui (*grav. du XVI^e s.*).

Debout. C'est l'attitude la plus ordinaire, par exemple, la fresque de Pinturicchio, à l'*Ara cæli* et la statuette, datée de 1489, à un retable en marbre de Ste-Marie du-Peuple. Parfois, le corps s'incline, par respect pour l'Enfant Jésus (*tableau de Calandrucci*).

Démons, qu'il met en fuite et dont il délivre les possédés (*grav. du XV^e s.*)

Discipline. Cet instrument de pénitence, qui se constate dans les resques de S.-Sylvestre *in capite* et de Ste-Dorothee, au siècle dernier, peut avoir une double signification, suivant qu'il se réfère aux

mortifications pratiquées par S. Antoine ou à celles qu'occasionnèrent ses sermons ¹.

Ecritoire, pour indiquer l'écrivain (*fresque de l'église Sainte-Dorothee*).



Fig. 6. — Tableau de Calandrucci, à S. Antonino, à Rome.

Enfant, qu'il rend vivant, à la prière de sa mère (*grav. du XV^e s.*)

Enfant Jésus. Les trois caractéristiques principales de S. Antoine sont l'*Enfant Jésus*, le *lis* et le *livre*; parfois elles sont groupées

1. « Un carême qu'il prêcha à Padoue, toute la ville fut tellement convertie à pleurer et faire pénitence que plusieurs s'assemblèrent et se disciplinèrent par les rues, demandant miséricorde à Dieu, ce qui se passa de cette ville-là en d'autres et on tient que de là est venu l'usage des disciplines publiques que l'on fait la Semaine sainte » (*Fleurs*, p. 572).

ensemble. L'apparition du Christ, en forme d'enfant ¹, seul ou tenu par la Vierge, au-dessus d'un autel (*toile du XVII^e s., à la Navicella*) ou d'une table, est des plus populaires. Le petit Jésus l'embrasse, le caresse, lui touche le front (*tabl. de Lutti*), le bénit (*tabl. à Ste-Anastasie*) et lui donne un lis (*toile du XVIII^e s., aux SS.-Apôtres*). S. Antoine lui baise la main (*Calandrucci*) (fig. 6), le pied, le porte à son bras ou le tient debout sur son livre² (*grav. rom. de 1587*).

Extase. Lutti l'a ainsi représenté aux SS.-Apôtres (*Voix de S. Antoine, 1895, p. 187*).

Ezzelino ³. De petites fresques, de l'école des Carrache, dans sa chapelle, à Saint-Barthélemy-en-l'Île, garnissent les parois : et parmi elles, on remarque S. Antoine bravant la fureur d'Ezzelino et de ses soldats ⁴.

Feu. S. Antoine le tient pétillant sur la paume de sa main *tableau de Spagna ; panneau du musée chrétien, 1439 ; fresque de Pinturicchio, à l'Ara Cæli ; statuette, aux SS. Apôtres ; (gal.*

1. La vision eut lieu à Châteauneuf, en Limousin, où le seigneur qui l'hébergeait le vit, par « le trou de la serrure de la porte », « à genoux », avec l'Enfant Jésus, « entre ses bras ». « L'aimable *bambino* parlait avec tendresse à son bien aimé serviteur ; il jeta même ses bras autour du cou d'Antoine, le pressa sur son cœur, l'embrassa tendrement Antoine, enivré d'amour par la bonté du saint Enfant, le couvrait à son tour de ses caresses » (*La Voix de S. Antoine, 1893, p. 294*).

2. « Le saint étant seul la nuit dans une chambre, l'hôte qui l'avoit reçu en sa maison, y alla par occasion, y vit une grande clarté et en même tems il aperçut un très bel enfant et extrêmement agréable, qui étoit dessus son livre, lequel se mettoit après en les bras de S. Antoine, qui l'embrassoit et le consolait avec, sans pouvoir ôter ses yeux de sa divine face » (*Fleurs, p. 573*).

3. *Vita e gesti d'Ezzelino III di Romano, de l'origine al fine di sua famiglia, sotto la cui tirannide mancarono di morte violenta più di dodeci mile Padovini*, aut. P. Gerardo Bassano (vers 1678), petit in-12, avec portrait en taille-douce.

4. « Ancelin, tiran de Padoue et d'autres villes de Lombardie, étoit l'un des plus fiers et épouvantables monstres qui ayent jamais été au monde Il fit massacrer tout d'un coup, avec des supplices les plus terribles dont il se put aviser, onze mille Padouans qui vivoient à sa solde en la ville de Véronne, sur ce qu'on lui rapporta que Padoue s'étoit révolté contre lui. S. Antoine alla trouver ce tyran, qu'il reprit avec [les paroles sévères et blâma sa méchanceté exécrable, le menaçant de l'ire de Dieu et du feu éternel qui lui étoit préparé. Les satellites d'Ancelin n'attendaient autre chose sinon qu'il leur commandât de tuer le saint ; mais il prit sa ceinture et se la mit comme une corde au tour du col, se prosternant aux pieds de S. Antoine, avec promesse de s'amander, encore qu'il n'en fit rien. Ce qui causa ce grand changement en ce tyran, fut qu'il vit sortir du visage de S. Antoine, comme il parloit à lui, une splendeur divine, qui le fit trembler et fléchir par force. » (*Les Fleurs, p. 574*).



Fig. 7. — Fresque de Pinturicchio, à l'Ara Cæli, à Rome.

Campana, grav. du XVI^e s.) ou il en est entouré sur le sol (*panneaux du XIV^e s. et de la Renaissance, au Musée chrét.*). Ce fait n'a pas, à l'origine, un sens symbolique, qui n'a pu venir que très tard ¹. Les artistes italiens ont transporté à S. Antonino un des attributs de S. Antoine, abbé, ce qui veut dire que tous deux protègent également contre le feu matériel, et par conséquent l'incendie et contre le mal de S. Antoine, qui est une maladie de la peau. A la Renaissance (*Mus. chrét.*), on méconnaît déjà la signification des flammes, car S. Antoine prie Dieu de le bénir, parce qu'il est placé au milieu du feu qui ne l'atteint pas.

Fleurs. Le sol qu'il foule aux pieds en est jonché, en signe de félicité éternelle, dans la fresque si suave de Pinturicchio.

Gris. Le même peintre a adopté la couleur cendrée, qui était celle des franciscains à son époque². Elle n'est plus portée à Rome que par les évêques de l'ordre et par les tertiaires de S. François.

Hostie. Elle est tenue à la main au-dessus d'une patène, pendant que l'âne l'adore (*toile du XVIII^e s., à Ste Prisque*).

Imberbe. Ainsi sont exprimées d'abord sa jeunesse, puis la pratique des franciscains qui ne laissent pas croître leur barbe. Il est rasé sur les tableaux de Bianchi, à Ste Marie des Anges et de Lutti, aux SS. Apôtres, xvii^e siècle.

Infirmes. Sa guérison est représentée à S.-Barthélemy-en-l'Île, dans une des fresques de l'école des Carrache.

Jambe. Sur une gravure du xvi^e siècle, on voit le miracle de la jambe coupée, remise à un homme étendu sur son lit; la hache meurtrière est placée sur un escabeau pour indiquer de quelle façon il s'est grièvement blessé ³.

Jeunesse. Très apparente sur la même gravure, elle résulte souvent aussi de l'absence de barbe.

Lépreux, qu'il guérit (*grav. du XV^e s.*).

1. Même attribut, sur la peinture de Spagna, à la Portioncule d'Assise.

2. A Sainte-Marie-des-Anges, la relique du vêlement de saint Antoine montre une « étoffe grossière, de couleur grise ».

3. « Il vint un autre pêcheur, qui avoit donné des coups de pied à sa mère, lequel s'accusa de ce grand péché. Le saint l'en reprenant aigrement, lui dit que l'enfant qui avoit frappé sa mère du pied méritoit qu'on le lui coupât. Ces paroles demeurèrent si avant au cœur du pénitent qu'incontinent après sa confession, étant de retour au logis, il se coupa le pied; dont le saint averti fit oraison et rassembla le pied avec la jambe qui se prit et l'enfant se trouva guéri » (*Fleurs*, p. 573).

Lis. Symbole de virginité absolue ¹, il est remis par l'Enfant Jésus (tableau de Calandrucci; toile du XVII^e s., aux SS. Apôtres), tenu par un ange (fresq. de la coupole des SS. Apôtres) ou par lui-même, tantôt à droite (panneau du XV^e s., au palais Massimo), tantôt à gauche (statue à S. François a Ripa; toile du retable, à S. Barthéle-



Fig. 8. — Tableau de Bianchi, à Ste-Marie-des-Anges, à Rome.

my, XVII^e siècle). Il sort même de son cœur (à Ste Marie des Monts), ou est posé sur son livre, pour exprimer la pureté de sa doctrine (tableau de Bianchi, à Ste Marie des Anges), fig. 8. Parfois le peintre

1. *La Voix* (1895, p. 232) a rapporté qu'en Corse on fait bénir des lis en l'honneur de S. Antoine.

l'en débarrasse en le posant à ses pieds, comme à Ste Anastasie on le donnant pour attribut unique, ainsi qu'est peinte une toile du xviii^e s. au Mont-de-Piété. La branche de lis, sur une gravure de Giovanni Battista Rossi, que j'ai offerte au musée Antonin, porte trois fleurs, parce que, suivant la tradition franciscaine, elles traduisent les trois virginités de Marie, avant, pendant et après son enfantement ¹.

Livre. Presque toujours unique, il est ouvert habituellement et souvent aussi fermé (*panneau du XIV^e s., à Bologne, et du XVI^e, gal. Campana; grav. rom. du XVI^e s.*). Il le tient d'une main (*fresq. de Pinturicchio*) ou même des deux (*panneau du XVI^e, gal. Campana*). Au musée chrétien du Vatican, la couverture est marquée de la lettre T̄, qui signifie peut-être *Theologia*. En effet, ce fut son étude favorite et il y excella; aussi l'observe-t-on sur sa table de travail. A Saint-Barthélemy-en-l'île, un des petits tableaux de sa chapelle montre S. François qui remet à S. Antoine une lettre, inscrite à ces mots : *Placet mihi quod sanctæ theologiæ litteras fratribus interpreteris* ². Ce livre devient sacré par l'Enfant Jésus qui s'y tient debout (*peint. de l'Ara cæli*) et parfumé de la bonne odeur de sa vertu par le lis qu'il supporte.

Plusieurs livres, déposés à ses pieds et accompagnés d'une corbeille d'osier, dénotent une vie de travail, tant pour l'instruction de ses frères qu'en vue de la préparation de ses sermons.

Mains. Le geste varie suivant l'occurrence. Croisées sur la poitrine, elles attestent l'humilité et la confiance en Dieu de qui il attend tout (*tabl. de Bianchi*); enveloppées d'un linge blanc, elles témoignent d'un profond respect pour l'Enfant Jésus qu'elles n'osent toucher directement (*tableau de Calandrucci, formant retable au maître-autel de S. Antonino*); suppliantes, elles invoquent la Mère

1. Le lis aux trois fleurs se voit dans le beau tableau de Giov. Batt. Benvenuti, detto l'*Ortolano*, qui est à Milan dans la galerie Visconti Venosta à Milan et qui est reproduit dans l'*Archivio storico dell'arte*, 1894, p. 103. Les autres attributs sont, yeux au ciel, mains en croix, costume des observantins. Dans le fond, en perspective, on remarque un couvent et S. Antoine debout sur un arbre et prêchant à la foule, assise ou debout, qui entoure le tronc.

2. Voici le texte de cette lettre, tel qu'il est rapporté par Wadding (*Annales Minorum*, t. II, p. 49) : « Charissimo meo fratri Antonio, frater Franciscus, in Christo salutem. Placet mihi quod sanctæ theologiæ litteras fratribus interpreteris, ita tamen ut, neque in te, neque in cæteris (quod vehementer cupis), extingatur sanctæ orationis spiritus, juxta regulam quam profitemur. Vale ».

de Dieu (*mosaïque de Ste Marie Majeure, fin du XIII^e siècle*). Une seule, posée sur la poitrine, semble faire un acte de foi (*retable à Saint-Barthélemy-en-l'Île*). Une seule ou toutes les deux sont le soutien naturel des divers attributs.

Noyer, où il s'installe pour travailler (*grav. du XV^e s.*).

Pain. Il ne se rencontre qu'une seule fois, à l'*Ara cœli*, où Pinturicchio l'a placé dans la main gauche sur le livre, comme pour dire que sa doctrine était une nourriture spirituelle ou pour symboliser sa vie pénitente et mortifiée, ainsi que sa sobriété ¹, car, à cette époque, il n'était pas encore question de l'aumône du pain de S. Antoine.

Paysan. Ecrasé sous les roues d'une charrette, il est sauvé par S. Antoine (*fresq. à S. Barthélemy*).

Pieds. Historiquement, selon la tradition franciscaine, ils sont nus et chaussés de sandales (*mosaïque de Ste Marie Majeure, fresq. de Pinturicchio, statue de S. François à Ripa*). La nudité absolue, qui est un privilège réservé en iconographie à Dieu, aux anges et aux apôtres, n'est guère qu'une fantaisie d'artiste, sur une gravure du XVI^e siècle et un panneau de la Renaissance au Vatican.

Plume. Elle caractérise l'écrivain et est l'accompagnement obligé de l'écritoire sur la table de travail, au retable de S. Barthélemy.

Poissons. S. Antoine, pour convaincre les hérétiques, prêche sur le bord de la mer; les poissons sortent la tête hors de l'eau pour l'écouter (*fresque du pontificat de Grégoire XIII, dans la salle des cartes géographiques au Vatican; fresq. du XVII^e s., à S. Barthélemy; toile du XVIII^e s., à l'oratoire de S. Pierre in Montorio*) ².

1. Dans les grottes de Brive, « la pierre lui servait de couche. Son abstinence égalait sa mortification; le pain qu'il emportait de Brive devait être souvent bien dur et il ne pouvait se résoudre à quitter sa bien-aimée solitude pour aller quérir le peu d'eau qui lui servait de breuvage » (*Voix, t. II, p. 323*).

2. « Étant en la ville d'Arimini, où il y avoit plusieurs hérétiques, le saint désirant les réduire à la connaissance de la vérité, ils bouchèrent leurs oreilles de peur de l'ouïr; et lui s'en alla sur le bord de la mer, avec une grande confiance il appella les poissons, afin qu'ils l'écoutassent et leur dit : Entendez-moi, vous autres, puisque ces hérétiques refusent de m'entendre. Ce fut une chose merveilleuse de voir, à cette parole, une infinité de gros et de petits poissons, tous en ordre, sortant la tête hors de l'eau pour l'écouter attentivement. Le saint les appela frères et leur fit un sermon des bienfaits qu'ils avoient reçus de Dieu et des grâces qu'ils lui en devoient rendre et comme ils le devoient servir. Quand il eut achevé son discours, les poissons baissèrent

Prédication. Il est en chaire, S. François lui apparaît ¹ (*salle des cartes géographiques*); il a pour auditeurs un dominicain et un augustin ² (*panneau de la Renaissance, au musée chrétien*).

Prière. Aux SS.-Apôtres, une toile du xviii^e siècle le montre priant devant un autel.

Résurrection d'un mort, peinte à fresque, au xviii^e siècle, dans la chapelle de S.-Antoine, à S.-Sylvestre *in capite* et à la Conception des Capucins ³.

S. François d'Assise lui apparaît pendant qu'il prêche (*salle des*

leurs têtes, comme pour recevoir sa bénédiction et s'écoulèrent au fond de l'eau. Tout le peuple qui voyoit cela demeura tout surpris et les hérétiques mêmes furent si honteux et si confus qu'ils se jetèrent à ses pieds pour le prier de leur enseigner la vérité et la plupart, sortant des ténèbres de leurs erreurs, furent illuminés de la clarté divine » (*Les Fleurs*, p. 572).

1. « Comme il prêchoit de la Passion de notre Rédempteur dans un chapitre provincial, le séraphique père S. François, qui étoit bien loin de là, lui apparut, comme pour approuver tout ce que S. Antoine disoit » (*Les Fleurs*, p. 572).

2. « On l'envoya en la ville de Forly, avec d'autres religieux qui alloient aux ordres, où se rencontrèrent aussi quelques pères de l'ordre des frères précheurs, lesquels étant tous assemblés, à l'heure de la conférence, le supérieur de la maison dans laquelle ils étoient, pria les frères précheurs que quelqu'un d'entr'eux expliquât la parole de Notre-Seigneur, mais tous s'en excusèrent, comme Dieu le permit pour donner lieu à ce qui en arriva, car le gardien de S. Antoine lui commanda de parler et le contraignit de le faire, non obstant ses excuses qu'il s'étoit toujours employé aux charges des frères plutôt qu'à l'étude des lettres et à la subtilité des écoles. Il parla donc par obédience et discourut si hautement qu'il ravit l'assistance en admiration des choses profondes qu'il avait traitées et des termes propres et significatifs dont il s'étoit servi » (*Fleurs*, p. 571).

3. « Une autre fois son père fut faussement accusé d'avoir tué un homme et comme l'on étoit sur le point d'exécuter la sentence de mort qui avoit été rendue contre lui et contre quelques-uns de ses serviteurs, S. Antoine, qui étoit alors à Padoue, sent par révélation divine, le danger auquel étoit son père ... Ce soir, il fut porté par un ange de Padoue à Lisbonne et s'en alla le matin prier le juge par les entrailles de J.-C. de ne pas faire mourir ces innocents. Le juge faisoit difficulté de rétracter sa sentence. Ce qui fut cause que le saint ressuscita le mort et lui demanda, en présence de toute la justice, si ces hommes là qui étoient condamnez et que l'on alloit exécuter étoient coupables de sa mort : il répondit que non Son père, qui étoit innocent, par le moyen de ce miracle fut absous. Le ressuscité retourna dans son tombeau et le saint à Padoue, d'où il étoit venu » (*Fleurs*, p. 575).

Peut-être s'agit-il du miracle qui eut lieu, en 1224, pendant que S. Antoine prêchait le carême à S. Eusébe de Verceil. « Il interrompit son discours, adressa au Seigneur une ardente prière; puis, saisi de l'Esprit d'en haut, arrêta le cortège et, d'une voix vibrante, s'écria : Jeune homme, au nom de Jésus-Christ, lève-toi. Le mort obéit; nouveau Lazare, il se leva, couvert encore de son linceul » (*Voix*, 1895, p. 249).

cartes géographiques) et lui ordonne par lettre d'enseigner la théologie aux religieux (*fresq. de S.-Barthélemy-en-l'Île*).

Ste Vierge. A S.-Isidore, il dit de Marie qu'elle est sans tache : ABSQVE MACVLA; sur le tableau de Bianchi, à Ste-Marie-des-Anges, il est agenouillé devant l'Immaculée Conception qui se manifeste au ciel. Ses mains et ses yeux sont tournés vers elle, sur la mosaïque absidale de Ste-Marie Majeure (fig. 9). Elle lui apparaît à



Fig. 9. — Mosaïque absidale de Ste-Marie-Majeure, à Rome.

Brive, le jour de l'Assomption (*Voix de S. Antoine*, 1895, pp. 183, 323) et lui présente elle-même l'Enfant Jésus, quoiqu'il n'en soit pas question dans le récit de cette vision. Dans le tableau de Calandrucci, disposé en retable au maître-autel de S.-Antonino, la Vierge descend du ciel; l'Enfant quitte ses bras et, marchant sur les nuages, se présente à S. Antoine qui, les mains recouvertes d'un linge blanc, prend sa main et la baise en s'inclinant.

Symboles. La chapelle de S.-Antoine, dans l'église de S.-Isidore, construite et décorée au XVII^e siècle, représente en grisaille, aux pendentifs, quatre allégories pour dire qu'il brûla du désir du martyre, lança la vérité comme une flèche, fut appelé l'arche d'alliance et le marteau des hérétiques :

Une tour sur un éléphant, rappelant le mode de combat antique et la mort d'Eléazar ¹ : FERVET AD MARTYRIVM ².

Une flèche, encochée sur l'arc et lancée vers le ciel : VERITATIS IACVLIS ÆQVE FERIEBAT.

L'arche d'alliance de l'ancienne loi ³ : ARCA TESTAMENTI.

Un marteau frappant une enclume ⁴ : MALLEVS HÆRETICORVM.

Table. Elle joue un rôle important, car elle reçoit l'Enfant Jésus, à Saint Isidore, sur une fresque du xvii^e siècle qu'accompagnent ces deux vers :

QUID MIRUM SI MIRA FACIT QUI STRINGIT IESUM
SACRATO EX ILLO PECTORE MIRA TULIT

Là encore il se tient sur son livre, pour attester que la saine doctrine émane de lui directement. A Ste-Dorothee aussi, la table sur laquelle il est descendu porte une écritoire et un livre; au retable de S.-Barthélemy, sur la table sont une plume, une écritoire et un livre ouvert, comme dans le tableau d'Annibal Carrache : tout cela dénote une vie studieuse. Sur la gravure de « Gio. Battista in Navona », qui a pour légende : S. ANTONIO DI PADVA, la table ne reçoit qu'un livre; l'Enfant Jésus s'y tient debout, la tête rayonnante et presque nu; il bénit S. Antoine à trois doigts, qui est la manière latine et le caresse au visage.

Tempête qu'il apaise, en faisant fuir le démon qui l'a suscitée (*grav. du XV^e s.*)

Tête. Rasée, elle ne garde qu'une couronne de cheveux (*même gravure*) et s'incline modestement (*fresque de Pinturicchio, tableau*

1. « Et turres lignæ super eos firmæ protogentes super singulas bestias.... Et vidit Eleazar, filius Saura, unam de bestiis loricatis loricis regis. Et eucurrit ad eam audacter in medio legionis Et ivit sub pedes elephantis et supposuit se ei et occidit eum : et cecidit in terram super ipsum et mortuus est illic » (*Lib. I Machabæor.*, VI, 37, 43, 45, 46).

2. « Martyrii desiderio incensus, ad Franciscanum ordinem transiit » (*4^e leç., au Bréviaire*).

3. « Ad prædicandum Evangelium missus, dicendi sapientia et copia tantum profecit tantamque sui admirationem commovit ut eum summus pontifex aliquando concionantem audiens, arcam testamenti appellavit » (*5^e leç.*).

4. « In primis vero hæreses summa vi profligavit ideoque perpetuus hæreticorum malleus est vocatus » (*5^e leç.*) — « Plusieurs hérétiques furent réduits par ses sermons, car il les poursuivoit de si près avec tant de persévérance qu'il fut à bon droit nommé le fléau de l'hérésie » (*Les Fleurs*, p. 572).

de Bianchi): Les yeux sont baissés par humilité ou levés vers le ciel, dans l'ardeur de la prière (*statuette de Ste-Marie-du-Peuple*).

Tête de mort. Elle figure sur la table, dans le tableau de Luc Giordano, à l'*Angelo custode*.

Vêtement qu'il donne à un malheureux (*grav. du XV^e s.*).

X. — ÉGLISE DE S.-ANTOINE-DES-PORTUGAIS.

1. M. Armellini, dans son docte volume intitulé *le Chiese di Roma dalle loro origini sino al secolo XVI*, Rome, 1887, se contente de cette courte notice :

La noble église de S.-Antoine-des-Portugais s'élève près la petite place *della scrofa*¹. Son origine ne remonte pas au-delà du xv^e siècle, c'est-à-dire vers l'an 1440, quand elle fut édiflée par le cardinal Martínez di Chaves, sous le pontificat d'Eugène IV, après son retour en 1439 du concile de Florence. Il choisit cet endroit parce que là existait, depuis le commencement du même siècle, à partir de 1417, un hospice fondé, dans sa propre maison, par une pieuse dame portugaise, nommée Jeanne de Lisbonne, pour les pèlerines de sa nation qui venaient à Rome visiter les lieux saints. L'église primitive était très petite, mais elle fut reconstruite avec plus d'ampleur et achevée à la fin du xvii^e siècle sur les dessins de Martin Lunghi et de Paul Falconieri. A l'église est annexé un hospice ou établissement à l'usage de la colonie portugaise.

Charles Fea fournit d'autres renseignements dans sa *Description de Rome*, Rome, 1821, t. III, p. 28 :

L'église de S. Antonino² des Portugais, édiflée d'abord par Martin Chevez, portugais, du temps de Sixte IV, fut reconstruite en entier aux frais de la nation, par Martin Lunghi le jeune; mais la façade ne fut achevée que vers l'année 1695 par l'architecte Christophe Shor. L'église fut ornée de beaux marbres et de stucs dorés. Le tableau de Ste-Élisabeth, dans la chapelle à droite, est une belle invention de Cadès, peinte par Louis Agricola : la sainte y est représentée au moment où elle rétablit la paix entre son mari et son fils, qui étaient en guerre et prêts à prendre les armes. Le saint Antoine du maître-autel est de Calanducci; le chevalier Concioli, élève de Battoni, a peint la chapelle de la Vierge.

2. L'histoire de l'édifice est en partie écrite sur ses murs, grâce à

1. Ainsi nommée à cause d'une truie, sculptée en haut relief, qui en forme la fontaine.

2. *Antonino* est le diminutif d'*Antonio*, pour distinguer cette église de celle bâtie sur l'Esquilin et appelée *Sant' Antonio maggiore*.

57 inscriptions, dont un grand nombre n'existent plus. Forcella les a toutes recueillies au tome III de ses *Iscrizioni delle chiese di Roma*, pp. 529-552, en les empruntant surtout à d'anciennes copies qui ne sont pas toujours exactes. Il importe de donner ici le texte des principales, à titre de documents historiques, témoignant de l'amour des Portugais pour S. Antoine qu'ils honorèrent pendant leur vie et qui, après leur mort, vinrent dormir leur dernier sommeil dans les caveaux de sa nef et de ses chapelles seigneuriales, où se disaient chaque jour des messes pour les défunts.

3. En 1790, le pavage de l'église fut entièrement renouvelé et fait en marbres de diverses couleurs. Les dalles tumulaires disparurent alors; mais, pour conserver le souvenir des bienfaiteurs, le collège des administrateurs décida d'inscrire leurs noms sur une grande table, à deux colonnes, placée à droite en entrant. Les inscriptions relevées sont au nombre de vingt-quatre. Plusieurs sont intégralement reproduites. Il eût mieux valu assurément les garder toutes: si elles déparaient l'église, n'aurait-on pas pu les abriter dans l'hospice? Cette dévastation systématique est déplorable au point de vue archéologique. Récemment, le même fait s'est reproduit à S.-Louis-des-Français (*Œuvres*, t. I, p. 213) et à la Minerve, où, mieux inspiré, on a du moins gravé à nouveau, par à peu près, les anciennes inscriptions, tandis que notre église nationale a cru qu'il suffisait de les relever sur le papier.

Tel est le début de la longue inscription, justement appelée *nécrologe*:

Necrologium compendiose complectens nomina et elogia singulorum
 quorum in pavimento aedis sacrae Lvsitanicae gentis in vrbe
 inscripti lapides tituliqve sepulcrales existebant
 confectum ex auctoritate collegii civi eiusdem aedis cura commissum est
 ne eorum beneficiorumqve ab ipsis collatorum memoria periret
 ob veteres lapides remotos ac pavimentum elegantioribus marmoribus
 substratum
 anno a Christo CIO IO CCXC

4. En 1682, mourut le romain Jean-Baptiste Cimini, dont la générosité, comme le porte l'épithaphe apposée par sa femme, aussi romaine de naissance, comprit l'érection d'une chapelle en l'hon-

neur de son patron ¹, la fondation d'une messe quotidienne dans cette même chapelle et la dotation de jeunes filles se destinant à la vie religieuse.

D O M

IOANNI . BAPTISTAE . CIMINIO . ROMANO

QVI . HOC . SACELLVM . IN . HONOREM . BEATI . PRAEVRSORIS
EX . POSTREMA . SVA . VOLVNTATE . EXTRVENDVM . SPLENDE . ORNARI
ET . QVOTIDIANO . SACRO . AVGERI . VOLVIT
ATQVE . INSVPER . TOTVM . ET . INTEGRVM
QVINQVAGINTA . MILLIVM . MONETAE . PATRIMONIVM
IN SVBSIDIVM . PVELLARVM . QVAE . CAELESTI

SPONSO . VIRGINITATEM . VOVISSENT

DEO . BONORVM . OMNIVM . DATORI

A . QVO . TALENTA . MVLTPLICANDA . ACCEPERAT

PIA . LARGITIONE . RESTITVIT

CATHARINA . RAYMVNDA . ROMANA

MARITO . AMANTISSIMO . ET . DE . SE

OPTIME . SEMPER . MERITO

CVM . LACHRYMIS . POSVIT

VIXIT . ANNIS . LXII . MENS ² . VIII

OBIIT . NONIS . OCTOBRIS . MDCLXXXII

En 1717, mourait Catherine Raimondi ³, femme de J.-B. Cimini ; émuile de son mari, ainsi que le constate l'inscription placée sous son buste de marbre, elle institua, dès 1703, son héritière la chapelle de S.-Jean-Baptiste et fonda l'exposition du S. Sacrement au maître-autel, le lundi de chaque semaine.

D O M

CATHARINÆ RAIMVNDÆ CIMINÆ FEMINÆ
CLARISSIMÆ QVOD ÆMVLA LIBERALITATIS
ET RELIGIONIS IOANNIS BAPTISTÆ CIMINI
EIVS VIRI DIE TERTIA DECEMBRIS AN
NO MILLESIMO SEPTIGENTĒSIMO TER
TIO INSTITVERIT HÆREDEM OMNIVM

1. Sur le culte de S. Jean-Baptiste à Rome, voir le tome X, pp. 538 et suiv.

2. *Mensibus*.

3. Peut-être se rattache-t-elle aux Raymond dont il est question à S.-Louis-des-Français (*Œuvres*, t. I, p. 573).

BONORVM SVORVM SACELLVM HOC CHRI
STI PRAECVRSORI DICATVM OLIM AB EO
DEM IOANNE BAPTISTA CIMINO ERECT
VM CVM ONERE AC FRVCTIBVS EX TOTO
ASSE PROVENIENTIBVS EXPONENDI CIVI
SLIBET HEBDOMAD.E FERIA SECVNDA VE
NERABILE EVCHARISTIE SACRAMENTVM
AD ALTARE MAIVS HVIVS REGALIS ECCLE
SIE NATIONIS LVSITANÆ ET NE TANTI
BENEFICII ARGVMENTVM DRESSET IMMO
AD OMNIVM CHRISTI FIDELIVM PIETA
TEM PROMOVENDAM AVGENDAMQVE
CONGREGATIO EIVSDEM NATIO
NIS LVSITANÆ PERPETVVM HOC
GRATI ANIMI MONVMENTVM
EXTARE CVRAVIT
ANNO MDCCXVII

Une autre inscription, gravée également en 1717, dans la cha-
pelle de S.-Jean-Baptiste, rappelle les bonnes œuvres de Catherine
Raymond, qui décora la chapelle dédiée à S. Antoine, avec obliga-
tion d'une épigraphe commémorative et d'une messe solennelle à
l'anniversaire de sa mort, le 5 décembre; établit au même endroit
l'exposition du S. Sacrement et dota, par l'abandon de tous ses biens,
la chapelle de S.-Jean-Baptiste, en vue de cette exposition.

D . O . M

CATHARINÆ RAIMONDI CIMINI
FOEMINÆ PIJSSIMÆ
QVOD PRIMARIVM HVIVSCE TEMPLI SAC¹,
D. ² ANTONIO DICATVM
AMPLIOREM IN FABRICÆ MOLEM
ELEGANTER EXORNARI DECREVERIT
TERCENTVM ET PLVSQVAM FORTASSE
DVO SVPER MILLIA SCVTORV^m LARGE

1. Sacellum.
2. Divo.

SVPEDITANS EO CVM ONERE
VT NONIS DECEMBRIS DIE SVI OBITVS
TAM PRO ILLIVS A^{MA} 1. QVAM IOANNIS MARI^{TI}
STATVTVM SOLEMNITER IMMORTALI
NVMINI SACRIFICIVM OFFERRI
HONORARIVM DEHINC EXCITARI T^{VM} 2
SVPPPLICATIONIBVS RITE INIVNCTIS
IJSQ. IN FIDELIVM DECESSOR^{VM} LEVAME^N
CONSVETIS PERPETVO CVRETVR
QVODQ. SACRARIVM
B. 3 IOANNIS BAPTIST.E
ERECTVM A PREFATO CONIVGE
HEREDEM SVORVM OMNIVM BONORVM
RELIQVIT AD ID MVNVS EXPONENDI
SCHILICET PRIMARIO IN DICTO SACEL^{LO}
SVMMÆ RELIGIONIS ERGO CVIVSLIBET
HEBDOMADE FERIA SECYNDI TER
VENERANDVM EVCHARISTIE SACRA^{TVM} 4
REGALIS ISTIVS ECCLESIE CONGREGA^{TIO}.
TANTI HAVD IMMÉMOR BENEFICIJ
SANCTÆQVE OBTEMPERANS VOLVNTA^{TI}
BENE DE SE MÉRIT.E POSVIT
ANNO SALVTIS MDCCXVII.

En 1739, Jean V, roi de Portugal, obtint de Clément XII qu'une taxe serait imposée sur chaque expédition de la chancellerie romaine concernant ses sujets, au profit de l'église et de l'hôpital de Saint-Autoine, grâce à l'intervention de S. Exc. frère Joseph-Marie Fonseca, ex-général des franciscains, conseiller du roi et son ministre plénipotentiaire, élu à l'évêché de Porto : la congrégation ordonna en conséquence une messe quotidienne à perpétuité pour son royal bienfaiteur.

IOANNI V. LUSITANLE REGI PIO FELICI OPT 5 :

QVOD

1. *Anima.*
2. *Titulum.*
3. *Beati.*
4. *Sacramentum.*
5. *Optimo.*

SINGULIS APOSTOLICORUM DIPLOMATUM EXPEDITIONIB¹ :
PRO OMNIBUS REGNIS SUO IMPERIO SUBIECTIS
CERTAM PECUNIE SYMMAM
IN SUBSIDIUM ECCLESIE AC NOSOCOMII
NATIONIS LYSITANÆ UNICA VICE EROGANDAM IMPONI
AC A SUM : PONTIF : ² CLEMENTE XII.
CURANTE

EXCELLM̄O ET RMŌ D.D. FR. ³ IOSEPHO MARIA FONSECA
ORD. MIN : EX GLI. ELECT. EPO ⁴ PORTUGALLEN : EIUSDĒ REGIS A CONSIL ⁵ :
NEC NON APVD S. S. ⁶ CVM̄ PLENĀ POTESTATĒ ADMINISTRO
PONTIFICIUM SUPER ID INDULTUM IMPETRARI PERMISERIT
GUBERNATORES ET NATIONALIS CONGREGATIO
TANTI BENEFICII MEMORIAM TESTAM ⁷ VOLENTES
QUOTIDIANO AC PERPETUO SACRIFICIO PRO REGIO BENEFACTORE
DECRETO
M. P. ⁸ ANNO MDCCXXXIX

Au XVIII^e siècle, Hyacinthe de Oliveira, noble Portugais, décora à ses frais la chapelle de la Crèche, où il voulut être enseveli.

HYACINTHVS DE OLIVEIRA ABREO ET LIMA
NOBILIS OLISIPONENSIS
AERE SVO EXORNAVIT
HVMILEM SIBI SEPVLTVRAM SVB ABSIDE
MORTALIVM VIAE MEMOR
VIVENS ADHVC ELEGIT

5. Parmi les bienfaiteurs, il est juste de citer quelques noms.

En 1625, décéda Jacques Grau, clerc de Lisbonne, qui institua l'église de Saint-Antoine son héritière :

D O M
IACOBO GRAV CLERICO VLISBONEN

1. *Expeditionibus.*
2. *Summo pontifice.*
3. *Excellentissimo et Reverendissimo Domino Domino fratre.*
4. *Ordinis minorum ex-generali, electo episcopo.*
5. *Consiliis.*
6. *Sanctam sedem.*
7. *Sic au lieu de testatam.*
8. *Monumentum posuerunt.*

QVI EX TESTAMENTO HANC ECCIAM ¹
HEREDEM CONSTITVIT QVAE
GRATI ANIMI CAUSA POSVIT
OBIT DIE XXIII FEBRVARII MDCXXV
ETATIS SVAE . LVI

En 1637, Antoine Lopez Nabo, de Lisbonne, et sa femme Marie Danscues laissèrent leur fortune à l'église et à l'hospice, moyennant la célébration de deux messes chaque jour à perpétuité, et de huit messes, chaque année, pendant l'octave des morts.

D . O . M
HIC IACET ANTONIVS LOPEZ NABO
VLIXBONEN
QVI VNA CVM MARIA DASNCVES ²
EIVS CONIVGE
HANC ECCLESIAM ET ZENODOCHIVM
HAEREDEM PISSIME INSTITVIT
CVM ONERE DVAS MISSAS QVOTIDIE
IN PERPETVVM CELEBRANDI
ET OCTO ALIAS SIMILITER
SINGVLIS ANNIS
IN OCTAVA DEFVNCTORVM
HAERES PRAEDICTAE HANC IAM VITAE DEFVNCTAE ³
ALTERI VERO ADHVC VIVENTI
GRATI ANIMI POSVIT
ILLE VIXIT ANNOS LXV . OBIT
DE MENSE APRILIS MDCXXXVII

6. Voici le relevé des épitaphes des personnages de marque qui furent enterrés à Saint-Antoine : l'analyse suffisant, je renvoie au texte donné par Forcella dans son tome III.

1502. Le comte Henri Colino, docteur *in utroque*, protonotaire apostolique, conseiller du roi et son ambassadeur auprès d'Alexandre VI.

1. *Ecclesiam.*

2. *Sic. Le Necrologium porte Neves.*

3. La copie doit être défectueuse, car cette ligne n'a pas de sens ; puisqu'il s'agit du mari, il faudrait *Jam vita defuncto.*

1503. Pierre et Edouard Borgia, nobles portugais et écrivains apostoliques; le second des deux frères fut maître de chambre du cardinal de Portugal.

1504. Jacques Fernandi, docteur *in utroque*, familier du card. de Portugal.

1508. Le chevalier Jérôme Cavallo, grand-maître de la maison et préfet de la famille du roi de Portugal.

1508. Le comte Edouard Menesio, jurisconsulte, ami de l'ambassadeur du roi près de Jules II.

1510. François Lupi, Portugais, licencié en droit, chevalier de S. Jacques.

1525. Alvaro Gomito de Lisbonne.

1526 ¹. Etienne Bravo, de Braga, *a militibus gladiis confossus*.

1533. Jérôme Araugio, prêtre de Braga.

1545. Emmanuel de Bairros, chanoine de Silves en Portugal, procureur de l'archevêque de Braga.

1548. Arius Gomez, de Lisbonne ².

1549. François Faria, secrétaire de l'ambassade de Portugal.

1575. Benoît Henrique, Portugais, et Arius Diaz, son neveu.

1575. Ruivaz de Cermache, Portugais, docteur en théologie venu à Rome pour le jubilé et mort de la fièvre.

1582. Antoine Paulo, Portugais et citoyen romain.

1586. Martin d'Azpilcueta, de la Navarre, jurisconsulte, professeur de droit à Salamanque et à Coïmbre, auteur de plusieurs ouvrages estimés, et bienfaiteur de l'hospice de Saint-Antoine.

xvi^e siècle. Marc Godinio, âgé de 2 $\frac{1}{2}$ ans, ami de l'ambassadeur de Portugal.

xvi^e s. Emmanuel Fialho, docteur en droit canonique.

1600 ³. Jérôme Rodriguez, de Coïmbre, femme d'Edouard Paulo.

1619. Emmanuel Menesio, fils de l'ambassadeur Ferdinand.

1638. Louis de Gama, archidiacre de Porto, faisant partie de la cour de l'ambassadeur de Portugal près d'Urbain VIII.

1639. Melchior Barbosa, prêtre du diocèse de Braga.

1649⁴. Diego Lopez de Franca, prêtre du diocèse de Lisbonne.

1. Dans le Nécrologe, 1531.

2. Le Nécrologe donne la date de 1514.

3. 1606, dans le Nécrologe.

4. 1639, selon le Nécrologe.

xvii^e s. Louis Malheiro, de Lisbonne.

1678. Ferdinand Bottilio ¹, familier du duc Altemps.

1679. Horace Marie Battala, citoyen de Bologne et avocat à Rome.

1691. Béatrix de Gusman, femme du chevalier Benoit Correa de Sylva.

1698. Benoit de Fonseca, chevalier de l'ordre du Christ, conseiller du roi, sénateur et résident auprès d'Innocent XII.

xvii^e s. Gaspar de Francia, prêtre de Lisbonne.

1704. Dominique Barreiros.

1803. Alexandre-Emmanuel de Souza de Holstein, de Lisbonne, ambassadeur près le Saint-Siège.

1846. Le comte Emmanuel-Rodriguez Gameiro Pessoa, chargé d'affaires du Brésil.

1853. Le baron Jean-Pierre Migueis de Carvalho, ambassadeur près le Saint-Siège.

1868. Antoine de Figueredo, fils de l'ambassadeur du Brésil, à Rome.

7. En 1705, Clément XI, ayant visité le S. Sacrement exposé à l'occasion de la maladie du roi de Portugal, accorda à perpétuité par bref une indulgence plénière, aux conditions ordinaires de confession et communion, à tous les fidèles qui viendront, le lundi de chaque semaine, adorer le S. Sacrement exposé, en vertu d'un indult spécial.

CLEMENS. XI. PONT. MAX.

POST EFFUSAS IN HAC REDE PIAS AD DEVM PRECES

VII KAL. MARTII ² ANNO MDCCV.

ANTE SSSM ³ EVCHARISTIE SACRAMENTVM SOLEMNI RITV EXPOSITVM

VT CELESTEM IMPLORARET OPEM

PRO INTEGRA DIVTYBNAQVE INCOLVMITATE

PETRI II. LVSITANIE REGIS

GRAVI TVNC MORBO LABORANTIS

VNIVERSIS CHRISTI FIDELIBVS

VERE POENITENTIBVS ET CONFESSIS SAGRAQVE COMMVNIONE REFECTIS

TEMPLVM HOC VISITANTIBVS SECVNDA FERIA CVIVSLIBET HEBDOMADE

1. Ou Botelli, d'Elva, dit le Nécrologe.

2. 23 février.

3. Sanctissimum.

QVA PRÆFATVM SSSM SACRAMENTVM EIVSDEM PONTIFICIS PERMISSV
PVBLICÆ VENERATIONI IBIDEM PROPOSITV
PLENARIAM OMNIVM PECCATORVM INDVLGENTIAM
APOSTOLICO DIPLOMATE PERPETVIS FVTVRIS TEMPORIBVS VALITVRO
CONCESSIT

8. En 1635, le prêtre portugais Antonio Dias, du diocèse d'Evora¹, fonda quatre dots, à distribuer chaque année, en la fête de S. Antoine², ainsi qu'une aumône aux pauvres. L'inscription commémorative n'existe plus, mais elle a été donnée, d'après d'anciennes copies, par Forcella, dans ses *Iscrizioni delle chiese di Roma*, t. III, p. 540, n° 1291.

D . O . M³
ANTONIO . DIAS
PRAESBITERO . LVSITANO
EBOREN . DIOC⁴ . QVI . STVDIO
PIETATIS . INTENTVS
XXI . LOCA . MONTIVM
QVORVM . FRVCTIBVS
QVATVOR . VIRGINES
SINGVLIS . ANNIS . IN . FESTIVITATE
D⁵ . ANTONII . DOTARENTVR
ET . VN̄ . QVI . SIMILITER . PAVPERIB⁶ .
DISTRIBVERETVR
HVIC . ECCLESIAE . PISSIME . RELIQVIT
EIVS . VLTIMI . ARBIT⁷ . EXECVTORES
MEMORIAE . CAVSA . PONI . FECERVNT
OBIIT . DIE . II . MAII . MDCXXXV
EXEC⁸ . TESTAMENTARII . PP⁹ .

En 1762, Emmanuel de Azevedo, gentilhomme de Lisbonne, et sa sœur Marie-Ursule laissèrent à l'église de S. Antoine plusieurs

1. Evora, capitale de l'Alentejo, en Portugal.
2. *Oeuvres complètes*, t. VII, p. 165, n° 52.
3. *Deo optimo maximo*.
4. *Eborensis diocesis*.
5. *Divi*.
6. *Pauperibus*.
7. *Arbitrii*.
8. *Executores*.
9. *Posuerunt*.

lieux du Mont de S. Pierre pour l'entretien du maitre-autel, la fondation de plusieurs dots et l'achat d'une niche d'argent pour l'exposition du S. Sacrement. L'inscription qui rappelle tant de générosité est placée dans l'église, en entrant : la reproduction de Forcella (III, 548) est pleine d'incorrections.

D . O . M .

EMANUEL SUEIRO DE AZEVEDO

NOBILIS ULISSIPONEN ¹.

EIUSQ ². SOROR MARIA URSULA

REGIAE HUIC LUSITANORUM ECCLESIAE

RELIQUER ³. TOT LOCA MONT ⁴. S . PETRI

QUOT SUFFICIUNT UT EX EOR ⁵. REDDITU QUOT

AN ⁶. LX . AUREI SACERDOTI DENTUR PRÆSTENTURVE

SINE ULLA DEDUCTIONE AD ARÆ CULTUM USUROS

DUOR . ALIOR . LOCOR . MONT ⁷. TRIBUI . IUSSER ⁸. PRÆTEREA

EX FRUCTIBUS LOCOR . SIMILIMUM CCXXI . ET ULTRA QUOT

ANNIS POST MORTEM EORUM QUIBUS EOSDEM PRO MERI

TIS FRUENDOS RELIQUERUNT TOTIDEM SUBSIDIA DOTA

LIA AUREORUM L . HONESTIS VIRGINIBUS PRÆTER VESTEM ⁹.

TRIBUENDA MANDAVERUNT ARGENTEAM UMBELLAM SS ¹⁰.

EUCCHARISTIE SACRAMENTO EXPONENDO IMPENSIS COM

PLURIBUS AUREORUM MILLIBUS PARARI VOLUERUNT

HÆC OMNIA RELATA SUNT IN TABULIS PETRI

COELESTINI PALMERII N . C ¹¹.

HYACINTUS DE OLIVEIRA DE ABREV ET LIMA HÆR . FIDUCIAR ¹².

JO . BAPT ¹³. MATTHEUCCIUS IN . ROMAN ¹⁴. CURIA

1. *Ullissiponensis.*

2. *Ejusque.*

3. *Reliquerunt.*

4. *Montis.*

5. *Eorum.*

6. *Quotannis.*

7. *Duorum aliorum locorum Montis.*

8. *Jusserunt.*

9. *Œuvres, VII, 129.*

10. *Sanctissimo.*

11. *Notarii Capitolini.*

12. *Hæres fiduciarius.*

13. *Joannes Baptista.*

14. *Romana.*

ADVOCATUS EXECUTORES TESTAMENT ¹.

ANNO M . P . C ². 1762

9. En 1794, deux inscriptions furent placées dans la sacristie, par les soins du gouverneur et des administrateurs de l'église et de l'hospice, pour rappeler qu'en 1770, en ce même lieu, par une faveur inusitée, Clément XIV porta lui-même en train de gala et donna la rose d'or à l'église de S. Antoine, en présence du Sacré Collège et des chargés d'affaires du S.-Siège et de la nation.

CLEMENTI . XIV . P . M ³.
OB . ROSAM . AVREAM
EXEMPLO . NVSQVAM . ALIBI . VISO
HOC . IN . SACRARIVM
SVIS . MANIBVS . INLATAM
DEO . DEVOTAM . LVSITANIS . RELICTAM
GVBERNATOR
ET . CVRATORES . SACR . REG ⁴. AEDIS . ET . HOSPITII
TITVLVM . DEDICARVNT
A ⁵. MDCCLXXXIV

QVOD
REBVS . LVSITANIS . ROMANISQVE . IN . VETEREM
CONCORDIAM . RESTITVTIS ⁶. CLEMENS . XIV . P . M
ADVOCATO . PATRVM . PVRPVRATORVM . COLLEGIO ⁷
VIII . KAL . OCT ⁸. MDCCLXX . REGIS . IOSEPHI . I . NOMEN
AMPLISSIMIS . VERBIS . LIBENS . COMMENDARIT
EADEMQ . DIE . TEMPLVM . LVSITANICAE . GENTIS
GESTIENTE . OMNIYM . ORDINVM . FREQUENTIA
SOLEMNIORI . CELEBRITATE . ADIERIT
CIVES . LVSITANOS . QVOTQVOT . ADERANT . OMNES
HOC . IN . SACRARIO . PERAMANTER . EXCEPERIT
ROSAM . AVREAM . RITE . SACRAM . ADSTANTIBVS
S . R . E ⁹. CARDINALIBVS . AD . PERPETVVM

1. Testamentarii.

2. Monumentum poni curavere.

3. Pontifici maximo. — 4. Sacrae regiae. — 5. Anno.

6. Allusion au Concordat. — 7. Consistoire. — 8. Kalendas octobris, 24 septembre. — 9. Sanctae Romanae Ecclesiae.

IVCVNDITATIS . MONVMENTVM . RELIQUERIT
 INNOCENTIO . ARCHIEP¹. TYRI . RES . PONTIFICIAS . APVD . REGEM . ET
 FRANCISCO . COMMEND². DE . ALMADA . RES . REGIAS . APVD . PONT³. AGENTE
 GYBERNATOR
 ET . CVRATORES . HARVM . AEDIVM . ET . HOSPITH
 GRATISSIMAM . FACTI . RECORDATIONEM
 REPETENDAM . CENSVERVNT . A . MDCCLXXXIV.

10. L'église de S. Antoine fut visitée trois fois par les papes : en 1705, par Clément XI ; en 1770, par Clément XIV et, en 1870, par Pie IX. Cette dernière visite est attestée par cette inscription érigée dans la sacristie :

REGNANTE LUDOVICO I.
 PIUS IX P . M .
 HANC AEDEM
 II KAL . IUNII⁴ A . D⁵. MDCCLXX
 INVISIT

11. Un certain nombre de fondations de messes sont relatées par des inscriptions.

xvi^e s. Diego de Carvalhais (orthographe du Nécrologe), prêtre portugais, légua une maison, située à *Campo Marzo*, avec obligation d'une messe quotidienne.

DIEGO CARVAGHAES LVSITANO VIR . OPT⁶.
 QVI IN VRBE SACERD⁷. TRANQVILLE SINE LITE
 SVO CONTENTVS OMNIB . GRATISS⁸. ETATEM
 EGIT
 DOMVM SVAM IN CAMPO MARTIO IN QVOTIDIANI
 SACRIFICII PERPETVO FACIENDI EXPERS⁹. HVIC
 TEMPLO MORIENS LEGAVIT
Armoiries
 VIX . ANN¹⁰. L

1. *Archiepiscopo.* — 2. *Commendatore.* — 3. *Pontificem.*

4. 31 mai. — 5. *Anno Domini.*

6. *Viro optimo.*

7. *Sacerdos.*

8. *Omnibus gratissimus.*

9. Ce mot a été mal lu par les anciens copistes que reproduit Forcella.

10. *Vixit annis.*

MICHAEL SYLVIVS D.¹. EMANVELIS II
LVSITANOR . REGIS LEG². AMICO
B . M . EX TEST . F . C³.

1656. Antoine Bivar, prêtre du diocèse de Lisbonne, en l'honneur du Portugais S. Antoine, fonda une chapellenie d'une messe quotidienne, pour lui et ses héritiers.

D . O . M .
DIVO LVSITANO ANTONIO
ANTONIVS BIVAR PRAESBITER LVSITANVS
OPPIDI DE BORRES NOVAS
VLIXBONEN̄ DIOECESIS
QVOTIDIANAM MISSAM PER PECVLIAREM
CAPELLANVM IN HOC TEMPLO INSTITVIT
VSQVE AD VLTIMAE TVBAE SONVM
SIBI SVISQVE HAEREDIBVS MORTVIS
VIVENS POSVIT
ANNO SALVTIS MDCLVI
AETATIS SVAE LXXXI
CVM DIMIDIO OBIT

1656. Antoine de Almeida, noble portugais, établit à perpétuité un chapelain, qui devait célébrer pour le repos des âmes de lui, de son frère Sébastien et de sa famille.

D . O . M
ANTONIVS DE ALMEIDA BORGES
NOBILIS LVSITANVS OPPIDI DE VOV
SELLA VISEN̄ ORDINARIO CAPELLAN⁰
INSTITVTO PRO SVA FRATRISQ SEBAS
TIANI VIEIRA BORGES PREMORTVI
SVORQ ANIMABVS PERPETVO CE
LEBRATVRO
HOC MONVMENTVM POSVIT
ANN̄ DNI M . DCLVI

1. Domni.

2. Lusitanorum regis legatus.

3. Bene merenti ex testamento fieri curavit.

1658. Le buste en marbre d'Antoine de Almeida surmonte son épitaphe, où il est dit qu'il mourut à Lorette et voulut être transporté à S.-Antoine, qu'il avait enrichi de ses dons : par reconnaissance, l'administration de l'église et de l'hospice lui éleva ce monument, puis fonda à son intention deux messes par semaine et, chaque année, deux offices solennels, aux anniversaires de sa mort et de son enterrement.

D . O . M

ANTONIUS DE ALMEIDA BORGES NOBILIS LVSITANVS
VIR MORIBVS SPECTATIS ¹
RELIGIONE IN DEVM IN OMNES HVMANITATE EXIMIVS
POST MVLTAS PERAGRATAS ORIENTALIS ORBIS PLAGAS
AD SACRAM LAVRETANAM ÆDEM SE CONFERENS
VT QVI DEIPARÆ VIRGINIS OBSEQUIIS SEMPER ADDICTVS
IBI SVPREMVVM DIEM CLAVSIT
IN DIVVM ANTONIVM VLYSIPONENSEM OPTIME ANIMATVS
EIVS IN VRBE TEMPLVM ET XÆNODOCHIVM
MAGNIS PROVENTIBVS DITAVIT VLTIMIS VOTIS
EQVE PROPRIOS ASPORTARI CINERES MANDAVIT
INSTITVTO PRIVS SIBI SVISQVE QVOTIDIANO PERPETVO SACRO
LVSITANÆ NATIONIS
CONGREGATIO D . ANTONII DE VRBE
VIRO BENEMERENTI
IN GRATI ANIMI MONVMENTVM
DVO PER SINGVLAS HEBDOMADAS OFFERRI SACRIFICIA
OBITVS ET DEPOSITIONIS OFFICIA QVOTANNIS
IN PERPETVVM CELEBRANDA DECREVIT
HOCQVE MONVMENTVM ERIGENDVM CVRAVIT
ANNO A PARTV VIRGINIS M DC . LVIII.

1659. Fondation d'une chapellenie, avec messe quotidienne à perpétuité, par Ferdinand Nunez, prêtre de Viseu (dans la province de Beira).

C . I . R ²

FERDINANDVS NVNEZ PRESBYTER VISEN

1. *Spectatissimus.*

2. *Christo Jesu Redemptori.*

HIC EXPECTAT RESVRRECTIONEM
OBIIIT ANNO . M . DC . LIX
DIE VERO XXV MAII

Armoiries

FACTA DONATIONE HVIC ECCLESIAE
VIGINTI LOCORVM MONTIVM
PRO INSTITVTIONE CAPELLANIAE
CVM MISSA QVOTIDIANA PERPETVA
VT APPARET EX AGTIS
SEBASTIANI CESII NOTARII

1671. *Diego de Villalobos de Bottafogo*, noble portugais, clerc du diocèse d'Elvas, légua quatre lieux du Mont de la foi à l'église et hôpital dont il fut gouverneur, pour la fondation d'une messe à perpétuité chaque semaine.

D . O . M

DIDACO DE VILLALOBOS DE BOTTAFOGO
CLERICO NOBILI ELVENSII
HVIVS ECCLESIAE ET HOSPITALIS
GVBERNATORI ET BENEFACTORI
MVNIFICO
QVI VITA SOLERTEM IMPENDENS OPERAM
MORTE AETERNAE CONSVLENS SALVTI
LOCA . IV . MONTIS FIDEI
CVM ONERE VNIVS MISSAE PERPETVAE
QVALIBET HEBDOMADA
LARGITVS EST
EXECVTORES TESTAMENTARII
BENEMERENTI LAPIDEM POSVERE
OBIIIT ANNO DOMINI MDCLXXI
DIE XXV IANVARIII

1730. *Emmanuel Pereyra de Sampaio*, ministre plénipotentiaire de Sa Majesté très fidèle, après avoir acheté pour sa sépulture la chapelle de la Conception, y fonda des chapellenies.

D . O . M

EMMANUEL PEREYRA DE SAMPAIO EX ALGARBIIS

JOANNIS V LUSITANIE REGIS FIDELISSIMI
ADMINISTER APUD S. SEDEM PLENIPOTENTIARIUS
CAPELLAM HANC UBI JACET AERE SUO COMPARARI JUSSIT
AC HEREDEM EX ASSE QUO CAPELLANIE FUNDARENTUR
INSTITUIT

OBIT DIE XIII FEBR. ¹ MDCCL ANNUM AGENS LVIII

1783. François de Almada et Mendoza, chevalier de l'ordre du Christ, vicomte de Villanova et ministre plénipotentiaire auprès du S.-Siège, établit deux prêtres pour célébrer à perpétuité des messes pour lui et les siens. Sa tombe est placée devant la balustrade du maître-autel.

D . O . M

FRANCISCO DE ALMADA ET MENDONÇA EQVITI ORDINIS CHRISTI
VICECOMITI A VILLA NOVA DE SCVTO D'EL REY
LVSITANIE REGVM APVD SANCTAM SEDEM
BENED. ² XIV. CLEM. ³ XIII. CLEM. XIV. ET PIO VI. PONTT. MAXX. ⁴
IN APLICO ⁵ SOLIO SEDENTIB. MINISTRO PLENIPOTENT. ⁶
VIRO MORVM COMITATE AC PIETATE INSIGNI
CVIVS INSTINCTV BINA IN HAC REGIA ECCLIA ⁷
PERPETVA INSTITVIT SACERDOTIA
AD SACRIFICIA CELEBRANDA
IN SVI SVORVMQ. EXPIATIONEM
VITA DEFVNCTO XIV. CAL. FEBR. ⁸ MDCCLXXXIII.
AET. ⁹ SVAE LXXVIII. MENSE IV. DIE V.
JOANNES DE ALMADA E MELLO
MAIEST. FIDELISS. ¹⁰ A CONSILIIIS
SENATVS ET CVRIAE PORTVEN. PRAESES
FRATRI DESIDERATISSIMO
PERENNE SVI MOERORIS
MONVM. PON. CVR. ¹¹

1. Februarii. — 2. Benedicto. — 3. Clemente. — 4. Pontificibus maximis. —
5. Apostolico. — 6. Plenipotentiaro. — 7. Ecclesia. — 8. Calendas februarii.
— 9. Aetatis. — 10. Majestatis fidelissimæ. — 11. Monumentum poni curavit.

SAINT GABRIEL

I. — CULTE.

1. La fête de S. Gabriel ¹ est fixée au 18 mars², sous le rit double majeur.

2. L'office est entièrement propre, moins les hymnes. On y revient plusieurs fois sur la triple apparition de l'archange à Daniel, à Zacharie et à la Vierge. La première occupe le premier nocturne, la seconde le second et la troisième, le dernier nocturne ; les deux dernières sont l'objet des antienne de laudes et de vêpres. Les leçons du premier nocturne se réfèrent à la vision de Daniel, tandis qu'il n'est question que de la mission auprès de Marie dans celles des second et troisième nocturnes ³.

1. Le nom hébreu a passé dans le latin, qui l'a rendu déclinable ; dans le français, qui s'est contenté de le féminiser, *Gabrielle*, et dans l'italien, qui y a ajouté une voyelle finale pour la douceur de la prononciation, *Gabriele*.

2. Benoît XIV donne ainsi la raison du choix de ce jour : « Gabriel archangelus fuit missus ad beatissimam Virginem ut ei annuntiaret ipsam Salvatoris nostri matrem esse futuram ; quamobrem factum est ut officium illud in nonnullis locis recitetur die 18 martii, quæ est dies octava præcedens Annuntiationem, in aliis recitetur die 5 aprilis, quæ est octava a die festo, uti notat Guyet, *De fest. propr.* SS., lib. 2, cap. 4, qu. 2, ubi hæc habet : « Omnes puto ex affinitate quam habet idem archangelus cum mysterio Incarnationis, cujus præco fuit ac paranympus, diem ipsi affinem præstituerunt ». Alia plura apud Bollandianos videri possunt quoad cultum S. Gabrielis archangeli, tom. 3 martii et tom. 2 maii ; locis quippe citatis referunt officium S. Gabrielis archangeli pro die 24 martii fuisse approbatum Viterbii a Leone X, ejus festum insuper celebrari in Ecclesia Græca » (*De serv. Dei beatif.*, lib. IV, pars II, cap. 30, n. 12).

La fête de S. Gabriel est inscrite sous rite double, au 18 mars, dans un calendrier liturgique de S.-Sernin de Toulouse, du xiv^e-xv^e siècle : « XV Kalendas Aprilis. Gabrielis Archangeli. duplex ». Le calendrier du xv^e siècle inscrit seulement « Gabrielis » (*Bull. de la Soc. arch. du Midi*, n^o 16, pp. 163, 175).

3. Un manuscrit de Saint-Martial de Limoges (xii^e siècle), maintenant à la Bibliothèque Nationale, contient « Homiliæ Beleti in festivitate Omnium Sanctorum et Gabrielis archangeli ». (*Bull. de la Soc. arch. du Limousin*, t. XLIII, p. 52).

Les versets se répètent plusieurs fois et deviennent répons brefs à tierce et à sexte. On y établit, par l'application du texte, que l'ange non désigné est certainement S. Gabriel, qui se tient près de l'autel, avec un encensoir d'or en main, pour faire monter jusqu'à Dieu le parfum de la prière.

Ÿ. Stetit Angelus juxta aram templi. R̄. Habens thuribulum aureum in manu sua.

Ÿ. Ascendit fumus aromatum in conspectu Domini. R̄. De manu Angeli 1.

3. La S. C. des Rites a déclaré pour Luçon, le 29 décembre 1894, que S. Gabriel, patron ou titulaire, a droit aux secondes vêpres entières, avec mémoire de S. Joseph.

Ubi festum S. Gabrielis archangeli celebratur sub ritu duplici 1 classis, utpote patroni seu titularis ecclesiæ, debentne vesperæ integræ fieri de eo cum commemoratione sequentis S. Josephi vel de S. Josepho cum commemoratione præcedentis? — Vesperæ integræ faciendæ de S. Gabriele, attenda solemnitate ejusdem festi, utpote patroni seu titularis ecclesiæ, verum addita commemoratione S. Josephi.

4. La fête paraît avoir commencé en Espagne et dans les ordres religieux², où elle existait dans nombre de villes et diocèses avant la réforme de S. Pie V. Le diocèse de Jaën demanda la concession de l'office usité antérieurement, ce qui lui fut accordé en 1666.

Giennen. — S. R. C., ad preces episcopi, cleri et regimenti civitatis et diocesis Giennen., referente Emo et Rmo D. cardinali Sforzia, censuit concedendum esse, prout concessit, ut in dicta civitate et diocesi Giennen. recitari possit officium S. angeli Gabrielis sub ritu duplici, prout recitatur in quamplurimis civitatibus et diocesis Hispaniarum, sub die 18 martii et prout in dicta civitate et diocesi Giennen. recitabatur ante sa. me. Pium V. Hac die 13 februarii 1666.

1. « Et alius angelus venit et stetit ante altare, habens thuribulum aureum : et data sunt illi incensa multa, ut daret de orationibus sanctorum omnium super altare aureum, quod est ante thronum Dei. Et ascendit fumus incensorum de orationibus sanctorum de manu Angeli coram Deo » (*Apoc.*, VIII, 3-4). — *Œuvres*, XI, 120, note.

2. « In plerisque etiam Ecclesiis Hispaniarum, hoc est in Toletana, Oveten., Oxomen., Caurien., Calceaten., Pacen. et in ordinibus S. Jacobi, S. Hieronymi, SS. Trinitatis redemptionis captivorum, B. Mariæ de Mercede redemptionis captivorum, S. Francisci de Paula, et in toto ordine S. Francisci, necnon in omnibus regionibus Hispaniarum regi subjectis, recitatur officium S. Gabrielis archangeli » (Ben. XIV, *Ibid.*)

5. Faute d'église qui lui soit nommément dédiée¹, la fête de S. Gabriel se fait à Rome sans solennité².

6. L'inscription de dédicace de l'église cardinalice de S.-Ange *in pescheria*, qui date de l'an 770, mentionne, parmi les reliques que déposa dans l'autel le consécrateur le pape Étienne III, celles de S. Gabriel, dont la nature n'est pas spécifiée (*Œuvres*, t. XI) :

Hæc sunt nomina sanctorum eorum beneficia hic requiescunt, id est..... Sancti Michael et Gabriel Archangeli.

7. S. Gabriel est le patron des courtiers de commerce, des facteurs et des messagers.

Un institut français s'est mis sous son patronage : ce sont les Frères de Saint-Gabriel, dont la maison-mère est en Vendée et qui tiennent des écoles primaires et pour les sourds-muets³.

II. — NEUVAINES.

Le souverain pontife Pie IX, par rescrit donné à Gaète, le 5 janvier 1849 et par un autre de la S. C. des Evêques et Réguliers, en date du 23 janvier 1850, a accordé à tous les fidèles qui, d'un cœur contrit et dévot, feront dans l'année, en quelque temps que ce soit, la *Neuvaine en l'honneur de l'archange S. Gabriel*, publiée par le

1. « *Templa eidem esse dicata tum Bononiæ. tum Messanæ et ejus fieri commemorationem die 6 maii in collegio gregoriano, ordinis S. Benedicti, Congregationi de Propaganda fide consociato* » (Bened. XIV, *ibid.*)

Une église existait à Milan sous le vocable de S. Gabriel, elle fut supprimée au xvii^e siècle (*Beroldus*, p. 172). — L'évêque d'Exeter, qui mourut en 1310, fonda une chapelle sous le vocable de S. Gabriel. On lit dans ses *Comptes* publiés par la *Cambden Society*, en 1874, p. 44 : « *Pro j acra terre in Clist, approprianda nove capelle S. Gabrielis ibidem constructe pro anima testatoris, vj s. vij d.... In constructione predicte capelle et aliarum domorum pro capellanis ibidem, una cum libris et ornamentis pro eadem, ccc lib.* ».

2. « La fête de S. Gabriel archange se célèbre chez les carmes, dans plusieurs autres religions et en diverses parties de la chrétienté, » écrivait Piazza en 1713 dans l'*Emerologio di Roma*, p. 196.

3. S. Gabriel paraît avoir été invoqué spécialement pour la bonne mort, ainsi que S. Michel. L'*Albia christiana*, qui a le tort de ne pas reproduire les textes intégralement, a donné en 1896, pp. 54 et suiv., l'analyse du testament d'un prêtre, fait en 1494. On y lit : « Quand le moment de quitter ce monde sera venu, il recommande lui, son âme et son corps, à Dieu le Père tout puissant, à son divin Fils N.-S. J.-C., à la toute bienheureuse Marie sa mère sans tache, aux bienheureux archanges Michel et Gabriel, à l'ange gardien que lui a attribué la bonté divine Plus, au bassin des âmes du purgatoire de la susdite église N.-D. de Salclas, il assigne cinq deniers tournois, à payer en une fois ».

prêtre Joseph Falcone, de la Mission, une indulgence de 300 jours pour chaque jour et une indulgence plénière, au cours de la neuvaine ou un des huit jours qui suivent immédiatement, si, vraiment repentants, confessés et communifiés, ils prient pour la Sainte Eglise et le souverain pontife.

Par rescrit de la S. C. des Indulgences, le 28 novembre 1876, le même pontife a permis de gagner la même indulgence en faisant la neuvaine en l'honneur de S. Gabriel archange avec n'importe quelle autre formule de prière, pourvu qu'elle soit approuvée par l'autorité ecclésiastique compétente (*Raccolta di orazioni e pie opere per le quali sono state concesse dai sommi pontifici le SS. indulgenze*, Rome, 1886, p. 346).

III. — ICONOGRAPHIE

1. S. Gabriel fait partie du groupe des archanges, où il occupe la seconde place, après S. Michel et avant S. Raphaël. Je l'ai déjà montré dans la quadruple série des deux, trois, quatre ¹ et sept archanges (*Œuvres*, XI, 201, 217). ²

2. Le P. Cahier inscrit à son nom ces trois attributs : « Anges, Iis, groupe » (p. 823). Ce n'est pas assez, Rome les multiplie jusqu'à douze. ³

Attitude. Elle est triple, en suivant une gradation. A la *Chiesa Nuova*, sur un triptyque byzantin du XIII^e siècle, l'archange se tient debout devant la Vierge; dans le tableau de Lippo Lippi, galerie

1. M. Mordret, à Angers, possédait un livre d'Heures, écrit sur vélin à la fin du XVI^e siècle : *L'Oratio ad Dominum* y invoque : Sancte Michael, Sancte Gabriel, Sancte Raphaël, Sancte Uriel ».

Dans les Litanies des Saints, après Michel, Gabriel et Raphaël, vient l'invocation *Sancte Uriel*, dans les Heures gothiques « à l'usage de Rome », imprimées à Paris en 1509, par Gilles Hardouyn.

2. M. Perruchon, dans les *Chroniques de Zara Yaegob et de Breda Mariam, rois d'Ethiopie de 1434 à 1478*, Paris, 1893, p. 76, dit que Zara « ordonna de célébrer les fêtes des neuf archanges, savoir : celle de S. Michel, le 12 de chaque mois; celles de Gabriel, le 19 et le 22 de Tahsas et le 22 de Sani; celle de Raphaël, le 3 de Paguemen; celle de Raguel, le 3 de Maskaram; celle de Fanuel, le 3 de Tahsas; celle de Suryal, le 27 de Ter; celle de Saquel, le 5 de Hamlé; celle d'Uriel, le 21 de Hamlé; celle d'Ofanim, le 8 de Hedar ». S. Michel était le plus favorisé, puisqu'il avait douze fêtes par an, une chaque mois; S. Gabriel en avait trois, à trois mois différents, tandis que les sept autres archanges n'en avaient chacun qu'une seule par année.

3. S. Michel et S. Gabriel assistent à la crucifixion sur une fresque du XIV^e siècle, à Vérone, et une croix du XV^e, à Rostoff, en Russie (*Rev. de l'art chrét.*, 1896, pp. 119, 123.)

Doria, il s'incline respectueusement; à S^{te} Marie au Transtévère, fresque du xv^e siècle, il s'agenouille, ce qu'observent aussi deux panneaux à fond d'or du musée chrétien du Vatican et une broderie du xvi^e siècle, au palais Massimo.

Bâton. Il est droit, sur la mosaïque de Jean VII; surmonté d'une boule, au xi^e siècle, à S^{ts} Marie au Transtévère (*linteau de la porte latérale*) et, au xiii^e, sur la mosaïque du ciborium de S^{te} Marie in Cosmedin. C'est l'insigne ordinaire des hérauts et des messagers, le signe propre de leur mission. Plus tard, il se transformera en sceptre.

Branche d'olivier, symbole de la paix apportée au monde par l'Incarnation ¹. Je n'ai rencontré cet attribut qu'une seule fois, dans la galerie du marquis Campana, actuellement dispersée.

Costume. Il comprend une robe longue (*pann. du xv^e au mus. chrét.*), une tunique (*Ibid.*), un manteau agrafé sur la poitrine (*Ibid.*) et une étole, en qualité de ministre du Très-Haut. L'étole liturgique s'observe dès le xv^e siècle, à Ste-Marie au Transtévère et au Musée chrétien; la mosaïque de S.-Césaire et la tapisserie d'Urbain VIII, au palais Barberini, continuent la tradition en 1600. Croisée sur la poitrine, comme fait le prêtre pour la messe, elle est semée de croisettes, sur le triptyque à fond d'or du Musée du Vatican. Le message divin porte, en effet, sur la rédemption par la croix.

Couronne. Elle effecte la forme d'un diadème (*panneau du xv^e s., au Mus. chrét.*), comme au xiv^e à la Portioncule d'Assise; dans le tableau de Lippi, elle est tressée de roses.

Geste. Il est de trois sortes, suivant que l'archange bénit et montre le ciel qui l'envoie (*mosaïq. de S. Césaire*) ou la colombe divine qui en descend, comme à l'ambon de Pistoie, sculpté en 1250. Le plus ordinaire est celui qu'on a nommé *de la bénédiction*, peut-être à tort, car l'ange ne bénit pas, mais il déclare que celui qui l'envoie a béni particulièrement Marie, qu'il déclare en effet bénie entre toutes les femmes ². Ce geste expressif se rencontre, au xiii^e siècle,

1. Au musée chrétien, sur un panneau daté de 1433, le livre que tient la Vierge à l'Annonciation est ouvert à ce texte de David : « Audiam quid loquatur in me Dominus meus cum loquetur pacem in plebem suam. » (*Œuvres*, t. II, p. 236, n^o 1.)

2. « Angelus ad eam dixit benedicta tu in mulieribus » (S. Luc., I, 28).

sur le triptyque de la *Chiesa nuova*; au xv^e, sur un panneau à fond d'or du musée chrétien, et en 1587, sur une gravure romaine.

Les mains croisées sur la poitrine indiquent à la fois respect et vénération (*fresq. du xv^e s., à S^{te} Agnès place Navone et trois panneaux de même date, au musée chrétien*).

Lis. Emblème de la virginité que Marie conservera malgré sa maternité, la tige de lis fleurie se manifeste au xv^e siècle, à Ste-Marie au Transtévère, galerie Campana et au musée chrétien du Vatican; au xvi^e, panneau peint de Ste-Catherine *della rota*, galerie Campana, musée du Capitole, galerie Doria, galerie Barberini, palais Massimo; au xvii^e, toiles de S.-Chrysogone et de S.-Sauveur *a ponte rotto*.

Palme. Signe de victoire sur le démon jusque-là triomphant, je la rencontre hors de Rome, au xiv^e siècle, sur un panneau de la Portioncule et, à Milan, sur un vitrail du xvi^e. A Arezzo, dans l'église S.-François, une peinture du xv^e siècle agenouille l'archange devant le Père éternel, qui la lui remet en main.

Pieds nus. Caractéristique habituelle des anges (*fresq. de Ste-Agnès et triptyq. de la Chiesa nuova*), en raison de leur mission qui est de porter les ordres célestes.

Phylactère. Déployé, il exprime que la personne parle. Au musée chrétien, deux panneaux du xv^e siècle donnent les premiers mots de la salutation angélique : *Ave Maria gracia* et *Ave plena gracia*¹.

Rayonnement. Au musée chrétien, sur un panneau du xv^e, le corps est lumineux; il en était ainsi à Arezzo, à la même date.

Sceptre. Destiné à symboliser la puissance de Dieu qui délègue son ministre, il est l'attribut du xiii^e s., à la *Chiesa nuova*, et du xv^e, au musée du Vatican.

3. Je n'ai envisagé ici que la scène de l'Annonciation², où S. Gabriel remplit un rôle important. Au point de vue artistique, il faut signaler les œuvres des maîtres : Botticelli (Alexandre), galerie Barberini; Garofolo, au Capitole, tableau de 1528; Lippi (Lippo), gal. Doria; Masaccio, gal. Campana.

1. Le texte de S. Luc porte : « Ave, gratia plena », sans *Maria*.

2. On pourra ajouter, d'après une gravure romaine, de 1828, le *miroir* et la *lanterne*, dont j'ai donné l'explication t. XI, p. 231.

L'archéologie réclame la mosaïque de *Ste-Marie in Cosmedin*, XIII^e s. et une broderie du XVI^e, chez le prince Massimo.

J'ai cité la mosaïque de Jean VII, qui remonte au VIII^e siècle et provient de la basilique Vaticane ¹, un peu par analogie : Un ange présente les mages à l'enfant Jésus, assis sur les genoux de sa mère. Si l'ange qui annonça sa naissance aux bergers est bien S. Gabriel, pourquoi ne paraîtrait-il pas comme guide des mages ? Dans le chœur de l'église S.-Pierre, à Chauvigny, diocèse de Poitiers, un chapiteau, sculpté à la fin du XI^e siècle, inscrit sur le nimbe de l'ange qui chante le *Gloria*, GABRIEL ANGELUS ² et, au-dessus, DIXIT GLORIA IN EXCELSIS DEO; le berger ³ qui l'écoute, gardant ses deux moutons et appuyé sur son bâton, est qualifié PASTOR BONVS.

Le Breviarium S. Trinitatis in Alpibus, ms. de 1455, affirme, dans une hymne, que c'est l'archange Gabriel qui fut envoyé à S. Joseph pour lui dire d'accepter Marie, et de fuir en Égypte le massacre des Innocents (Dreves, XXII, 150) :

O Joseph, noli timere
Mariam accipere,
Sic te voluit monere
Nuntius a sidere.....
Cum destinatis ad cœdem
Innocentum milibus
Mortem sumit in mercedem
Rex Herodes invidus,
Iterumque Gabrielelem
Mandat Pater cœlicus.
Tolle puerum et matrem,
Sic te monet Gabriel.

Je vais plus loin. Si l'archange Gabriel a reçu une palme verte au moment de l'Annonciation, comme signe de son message, n'est-il

1. Rohault de Fleury, *l'Évangile*, t. I, pl. XXIII.

2. « Et ecce angelus Domini stetit juxta illos et claritas Dei circumfulsit illos Et dixit Angelus : Nolite timere, ecce enim evangelizo vobis gaudium magnum quod erit omni populo » (S. Luc., II, 9-10). S'il n'y a qu'un ange qui parle, le *Gloria* est chanté par la multitude des anges : « Et subito facta est multitudo militiæ celestis, laudantium Deum et dicentium : Gloria in altissimis Deo et in terra pax hominibus bonæ voluntatis » (S. Luc., II, 13-14).

3. S. Luc parle de plusieurs bergers : « Et pastores erant Pastores loquebantur ad invicem » (II, 8, 15).

pas naturel de conclure que c'est lui-même qui porta à S. Jean la palme qui ornera les funérailles de Marie¹ ? De part et d'autre existe une certaine corrélation, se référant au triomphe sur le démon et la mort.

IV. — SAINTS DU MÊME NOM.

Le *Dictionnaire hagiographique* de Migne énumère trois saints et un vénérable qui ont honoré le nom de Gabriel :

S. Gabriel, abbé de S.-Etienne de Jérusalem, vers 489. 26 janvier.

S. Gabriel, martyr, en 813. 22 janvier.

S. Gabriel, crucifié au Japon en 1597. 5 février.

Vén. Gabriel Taurin Dufresse, évêque de Tabarca, martyrisé en Chine le 14 septembre 1815.

Cette liste se complète par deux noms de bienheureux :

B. Jean Gabriel Perboyre, prêtre du diocèse de Cahors et de la Congrégation de la Mission, martyrisé en Chine le 11 septembre 1840, et béatifié par Léon XIII, le 10 novembre 1889 (*Anal. jur. pontif.*, V, 512, 798).

B. Gabriel Ferretti, mineur observantin. En 1753, la S. C. des Rites reconnut le bien fondé de la sentence portée par l'évêque d'Ancone sur le culte immémorial.

Anconitana. Canonizationis beati Gabrielis Ferretti, religiosi professi ordinis Minorum observantium S. Francisci. Cum a S. R. C. ordinaria die 10 februarii anni proxime præteriti, ad relationem Emi et Rmi cardinalis Tamburini, S. R. C. præfecti et ponentis, admissa fuerit commissio introductionis causæ B. Gabrielis Ferretti et a SS. D. N. Benedicto papa XIV postmodum signata; juxta tenorem præfatæ commissionis, ad instantiam fratris Josephi Amadei a Taurino, sacerdotis ordinis Minorum de Observantia S. Francisci postulitoris, propositum fuit ab eodem Emo ponente atque in dicta S. C. discussum infrascriptum dubium: An sententia lata per Rmum episcopum Anconitanum super cultu ab immemorabili tempore prædicto beato præstito, sive super casu excepto a decretis Urbani pp VIII, sit confirmanda in casu et ad effectum de quo agitur? Et S. eadem

1. « Ecce angelus cum multo lumine eidem adstitit et reverenter utpote sui matrem Domini salutavit. Ave, inquit, benedicta Maria, suscipiens benedictionem illius qui mandavit salutem Jacob. Ecce autem ramum palme de paradiso ad te Dominam attuli, quem ante feretrum portare jubeas, cum die tertia de corpore assumeris, nam tuus filius te matrem reverendam expectat His dictis, angelus cum multo lumine caelos ascendit, palma autem illa nimia claritate splendebat et erat quidem virgæ viriditate consimilis, sed folia ipsius ut stella matutina fulgebant » (*Leg. aur.*, édit. Grasse, p. 505).

C., audito R. P. D. Ludovico de Valentibus, fidei promotore, qui voce et scripto suam sententiam exposuit, rescribendum censuit : Affirmative, si Smo D. N. visum fuerit. Die 15 septembris 1753. Factaque deinde per me secretarium de prædictis eidem SSmo D. N. relatione, Sanctitas Sua benigne annuit. Die 19 ejusdem mensis et anni 1753. — D. F. card. Tamburinus præfectus. M. Marefusus, S. R. C. secretarius.

Le catalogue des causes des saints en instance auprès de la S. C. des Rites, imprimé en 1895, enregistre le serviteur de Dieu Gabriel de la Vierge de douleurs, passionniste.

V. — OFFICES PROPRES.

Je donne ici trois offices propres, des xv^e et xvi^e siècles, du genre qu'affectionnait le moyen âge, c'est-à-dire rythmés. Il y a là une exagération, car, en liturgie, la poésie était avec raison réservée aux hymnes et séquences. C'est donc, pour les amateurs, une simple curiosité, qui montre les tendances d'une époque, quoique l'un d'eux soit Romain.

Les antiennes et les répons sont en vers assonnants, souvent à rimes alternées.

On y constate plusieurs sortes de style ecclésiastique : la forme *traditionnelle* persévère dans l'antienne empruntée à un verset du psaume; la forme *historique* ou narrative prévaut souvent; la forme *symbolique* est plus rarement usitée et elle a alors une saveur particulière; enfin par la forme *imprécative*, on adresse à S. Gabriel une prière ardente pour les divers besoins de la vie présente et l'obtention de la vie éternelle.

Dans les hymnes, on se plaît à copier un rythme déjà connu, ce qui entraînait le même chant; ailleurs, on introduit, plus ou moins heureusement, des citations d'autres hymnes. Tout cela était dans le goût du temps.

I. Dans le bréviaire de Pibrac, ms de 1440 (Dreves, XVIII, 73-77):

In 1 Vesperis Antiphonæ.

1. Gaudemus omnes in Domino,
Nam Gabriel missus est angelus
Ad Mariam, Deum in utero
Concepturam, pacem hominibus.
Gaudet, Virgo, ita de cetero,
Nam paries, ut dicit Dominus.

2. Ave, Virgo, Gabrielis ore,
Ecce, ait, Deum et hominem
Concipies mirabili more,
Præcursorem Dominus me misit,
Adunatio jam admirabilem
Redemptorem quem olim pro-
misit.

3. *Beatus es, angele Gabriel,
Qui veniens prodixit Emanuel,
Exortum est lumen in tenebris,
Rectis corde tu bene veneris
Nunc et semper.*

4. *Repleatur os nostrum laudibus,
Laudabile est nomen Domini,
Gabrielis adventum colimus
Et divinum laudate, pueri,
In æternum.*

5. *In æternum Verbum veritatis
Apud Patrem erat et permanet,
Sed descendit pro gentibus gratis
In virginem desponsatam Joseph,
Dum Gabriel, vir auctoritatis,
Fuit missus ad urbem Nazareth.*

Hymnus ¹

1. *Pange, Virgo, gloriosi,
Angeli proloquium,
Gabrielis pretiosi
Verbi ministerium,
Regis sponsi generosi
Mirum matrimonium.*

2. *Cum orarem mente tota
Angelorum Dominum,
Sollicita de matrona
Regis sponsi virginum,
Ecce jam audivi nova
Redemptoris hominum.*

3. *Venit ad me paranympus
Quidam magnus subito,
Gabriel, ille benignus
Angelus, insolito
Salutavit, commendavit
Et turbavit oppido.*

4. *Ad me missus est de cœlis
Gabriel archangelus,
Dicens: Ave, mater eris,
Nam veniet Dominus
Vitæ; per te, si tu velis,
Salvus erit populus.*

5. *Et quomodo fiet istud,
Gabriel archangele,
Quia virum non cognosco?
Hoc erit mirabile,
Opus est omnipotentis,
Verbum ineffabile,*

6. *Novum factum, novum mirum,
Nova placent omnia,
Virgo circumdedit virum,
Ave, plena gratia;
Fiat mihi sicut, dixit
Semper virgo Maria.*

7. *Ecce, virgo concepisti,
Gabriele nuntio,
Et sic, mater, remansisti
Virgo sine dubio,
Immaculata fuisti
Semper ab initio.*

8. *Alma mater, virgo pura,
Æterna virginitas,
Te extollunt dona plena,
Signanter humilitas,
Angelica te natura
Salutat et deitas.*

9. *Gloria, laus in excelsis
Patri sit et Sophiæ
Procedenti ut est *αὐτῆς*
Et virgini Mariæ,
Quam semper Deus dilexit
Tanquam sponsus propriæ.*

Ad Magnificat Ant.

*Elevetur humana natio
Et nunc consors supernæ gratiæ
Confortetur mentis devotio
In Domino qui misit Mariæ
Gabrielem, archangelum fortem,
Qui virginis ab æterno sortem
Nuntiavit vitamque homini.
O Maria, ancilla Domini,
Isaie legens prophetiam ²,
Concipies; juxta Jeremiam,*

1. Dreves, XI, 136. Les trois hymnes des premières vêpres, des laudes et des secondes vêpres sont aussi dans le Bréviaire franciscain.

2. On représente souvent la Vierge tenant un livre et méditant au moment

Circumdabis virum et Messiam ;
Novum magnum vide, ne timeas,
Ut venisti virgo permanes,
Crede Deo et redde gratias
Gabrieli.

Ad matutinum. Invitatorium.

Adoremus Deum absconditum,
Emanuel, qui nos visitavit ;
Salutemus virginis uterum
Quem Gabriel sanctus salutavit.

In 1 nocturno. Antiphonæ.

1. Admirabile nomen Emanuel,
Collatum homini, dum venit Ga-
briel,
Hic minor angelis paulo perfici-
tur
Ad nutum virginis et Deus dici-
tur.

2. In cælo Dominus præsidens po-
tenter
Pauperum lacrimas clementer
respexit

Misit archangelum, qui venit
libenter

Pro pace hominum quos Deus
dilexit.

3. Virtutes Domini, qui signa fa-
citis,

Signum magnum apparuit in
Virgine,

Virgo circumdedit virum, ut cer-
nitis,

Mulier amicta solari lumine.

1. Gloria, laus in excelsis Omni-
potenti detur

Et in terra dilectio hominibus
ametur,

Tanti fœderis bajulus

Quem Pater misit, angelus

In terris adoretur.

1. Angelus Gabriel, missus ad vir-
ginem,

Deum adnuntiat fieri hominem,
Ut homo, homine assumpto, sal-
vetur

Et caro fluida Verbo sustentetur.

2. Archangelus e cælo mittitur,
Fortitudo qui Dei dicitur,

Ad virginem, viro confortatam
Tanquam sponsam Deo præpara-
tam.

3. Benedixit Gabriel beatam,
Virtutibus omnibus ornatam.

4. Benedictus qui venit in no-
mine Domini

Et benedictus Dominus, quia
venit,

Benedictus sit Spiritus Altissimi,
Et benedicta Maria quæ conce-
pit.

5. Congaudeat turba fidelium,
Benedictus qui misit Filium.

In 2 Nocturno. Antiphonæ.

1. A summo nuntius egressus cœ-
lorum,

Nazareth veniens, verbum eruc-
tavit

Bonum, sed melius, quæ nesci-
vit thorum,

Virgo concipiens Deum incarna-
vit.

2. Dominator adveniens
Intrat claustrum clausis portis

Et angelus præveniens
Adnuntiat potentem foris.

3. In Domino laudabitur
Anima diligens vitam,

Archangelum qui mittitur
Et Domini benedictam.

de l'Annonciation, sur ce texte d'Isaïe : « Ecce virgo concipiet et pariet filium et vocabitur nomen ejus Emmanuel » (Isaï., VII, 14).

1. « Femina circumdabit virum » (Jerem., XXXI, 22).

2. Voir sur la signification de cette expression, *Œuvres*, XI, 208.

- 1 R. Responso accepto virginis
inclitæ,
Respondit angelus Gabriel pla-
cide :
Virtus Altissimi faciet utique
Quod quæris, Maria, conserva-
tante.
- ÿ. Deus, potens verbo et opere,
Omne verbum audi sollicite.
- 2 R. Jam lucis orto sidere,
Oportet adorare
Trinitatem et credere,
Quam novit revelare
Gabriel missus æthere
Mariam salutare.
- ÿ. Ecce nunc dies salutis,
Ecce nova de fœdere
Quæ venit nuntiare.
- 3 R. Ecce concipies, ait angelus
Ad eam et virgo Deum paries
Olim notum in Judæam,
Tunc dices laudes septies
Cum ut castrorum acies
Gentem disperdet Hebræam.
- ÿ. Fiat virtus mea Deus,
Vir meus et notus meus
Veniat in Nazaream.

In 3 Nocturno. Antiphonæ.

1. Cantate Domino, omnes creaturæ,
Homines, angelicæ qualis censuræ,
Consortes gloriæ, psallite de jure.
2. Exsultet terra laudibus,
Exsultent filii Judæ,
In terra pax hominibus
Orta est, lux in nube,
Cum Gabriel archangelus
Venit pro mundi salute.
3. Benedic Domino, virgo benedicta,
Benedic nuntio qui te benedixit,
Inter mulieres speciosa, digna
Pro regis filio qui te concupivit.

- 1 R. Lætetur omne sæculum
Gabrielis adventu jucundo,
Veneremur sanctum archange-
[lum,
Nobis missum de cœli profundo,
Qui virgini attulit annulum
Nuptialem et pacis cumulum.
- ÿ. Gabrielem archangelum,
Nostræ salutis nuntium,
Nos oportet depræcare
Debita reverentia.
- 2 R. Gabriel angelus, missus ad Ma-
[riam,
Venturum in eam nuntiat Mes-
[siam,
Turbatur Maria de verbo angeli,
Ancillam se dixit humilem Do-
[mini.

- ÿ. Ecce ancilla humili
Maria respondente,
Fit virgo mater Domini,
Fit verbum caro famuli,
Domino operante.
- 3 R. Missus est magnus angelus
Ad portam in conclave¹,
Quem misit manus Domini,
Mariæ dixit Ave ;
Virginis formidinem
Demulcens et confortans,
Blando sermone virginem
Alloquitur exhortans.
- ÿ. Ave, virgo, ne timeas,
Gratiam invenisti
Apud Deum, sed gaudeas,
Nam eris mater Christi.
- In Laudibus. Antiphonæ.*

1. Mirabilis in altis Dominus,
Qui decorem cum fortitudine
Indutus est in matre virgine,
Ut prædixit Gabriel angelus.
2. Jubilate, terra et omnia ;
Angelica psallit melodia.

1. On a ici une des trois phases de l'icôno-graphie : l'Annonciation a lieu dans un jardin, à la porte de la maison ou dans la chambre de la Vierge.

Plaude, virgo nomine Maria,
Mater, sponsa, ancilla, filia.

3. Missus est ergo Gabriel
Ad virginem desponsatam
Viro Joseph, præparatam
Pro venturo Emanuel.
4. Benedicat Maria angelum
Gabrielem et laudet Dominum.
Benedicant homines virginem,
In qua Deus se fecit hominem.
5. Laudamus te, beata Trinitas,
Que de cœlis angelum misisti
Ad virginem quam præparave-
ras;
Laudamus te quod nos redemisti.

Hymnus ¹.

1. Verbum æternum oriens
A Patre misit nuntium;
Ad opus suum exiens,
Venit ad completorium.
2. Sedens ad Patris dexteram,
Stellatum habens solium,
Venit ad mundi vesperam
Deus in adjutorium.
3. Angelus autem mittitur,
Ad virginem per Filium,
Per quem Mariæ loquitur
Deus, nostrum refugium.
4. Gaudet similis simili
In cœlesti collegio,
Gabriel missus virgini
Nazareth in rosario ².
5. Laus regi plena gaudio
In sæculorum sæcula;
De Gabriele nuntio
Gaude, turba paupercula.
6. Ales diei nuntius,
Consors paternæ dexteræ,
Splendor paternæ gloriæ
Vultum solatur virginis.

7. Primo dierum omnium,
Jam lucis orto sidere,
Concinat plebs fidelium,
En gratulemur hodie.
8. Primo Patri et Filio
Spirituque medio
Cum matre Dei Maria
Omnis honor et gloria.

Ad Benedictus. Ant.

Benedictus adventus
Sancti Gabrielis,
Benedictus populus
Novi Israëlis,
Benedicta bajula
Sit Emanuelis,
Ad quam sanctus missus est
Gabriel de cœlis.

In 2 vesperis. Antiphonæ.

1. Gabriel principium
Tecum fuit hora,
Qua Nazareth veneras
Nuntiare nova.
2. Gabrielis memoria
Ab illis benedicitur
A quibus digne colitur
Nomen virginis Maria.
3. Gabrieli committitur
Nostræ pacis tractamentum,
Angulare fundamentum
Domus Dei cum jacitur.
4. Gabrielem confitemur
Venisse desideratum
Propter Verbum incarnatum,
Hodie congratulemur.
5. Gabriele nuntiante
Pacem, salvator populi
Concluserit verbo angeli
Sermonem confirmante
Matre Maria Domini,
Spiritu confortante.

1. Drevcs, XI, 137.

2. A la Renaissance, les Italiens ont aimé représenter la scène de l'Annon-
ciation dans un jardin planté de rosiers.

Hymnus 1.

- Verbum æternum prodiens
 A Patre naturaliter,
 Opus suum incipiens
 Se fecit temporaliter
 Carnem, salutem siliens
 Hominum paternaliter.
2. Verbum misit ad virginem
 Ab æterno ordinatam
 Gabrielem, ad hominem
 Joseph viro desponsatam,
 Ut præpararet angelus
 A Domino præparatam.
3. Gabriel exit sedulus
 A solis ortus cardine,
 Nostræ salutis æmulus
 Exsequitur cum lumine
 Mandatum quod acceperat
 De salutanda virgine.
4. Salutat virgo virginem
 Nostræ salutis nuntius,
 Pavet puella juvenem
 Qui venerat propitius,
 Conceptit homo hominem
 Obumbrata perfectius.
5. Gaude, virgo, Gabrielis
 Adventu salvifico
 Et magni Emanuelis

Conceptu mirifico ;
 Regnabis semper in coelis
 Cum rege magnifico.

6. O Gabriel archangele,
 Benedic Patri Domino,
 Nam opus admirabile
 Tibi commisit oppido,
 Justum rationabile,
 Pro redimendo populo.
7. Patri Deo et Filio,
 Procedenti Flamini
 Honor, virtus et gloria
 Et matri semper virgini
 Signanter hyperdulia
 Sit in nomine Domini.

Ad Magnificat Ant.

Exsultet cœlum laudibus
 Nam datur pax hominibus
 Et gaudeat terra nostra,
 Quæ Gabrielem archangelum
 Suscepit gratia multa.
 O quam magnum mysterium
 Virginem ferre filium,
 Qui populum salvabit !
 O quantum beneficium !
 O divinum consilium !
 O stupendum commercium !
 Quis illud enarrabit ?

II. Le second office de S. Gabriel se trouve dans les deux bréviaires Vénitiens : *Breviarium secundæ correctionis*, ms de 1481, et *Breviarium de Camera secundum morem Romanæ Ecclesiæ*, imprimé en 1521.

In 1 Vesperis. Antiphonæ.

1. Jam protervorum capita
 Quassabit Dei Filius,
 Hinc robustorum abdita
 Pandit robustus nuntius.
2. Felix nimis oraculum
 Redemptionis gentium,
 Quod datur per miraculum
 Ad robore cœlestium.
3. Exoriente lumine

Recto perfusis flamine,
 Laus datur magno Numini
 A septiformi agmine.

4. Quod reverentur omnia
 Nomen cœleste panditur,
 Jesu voce præconia
 Per quem ad cœlum scanditur.
5. Psallamus coram angelis
 Qui nobis opem tribuunt
 Et cum septem archangelis

Hæc omnia distribuunt.

Ad Magnificat Ant.

Robur Dei fortissime
Princepsque invictissime,
Robustum sacramentum
Denuntias Christiferæ
Per quod cladi mortiferæ
Datur medicamentum ;
Quod Abrahæ promiserat
Os tuum clare reserat,
Nostrum oblectamentum,
Jesum, vitam et gaudium,
Lumen et ignem cordium,
Hominis complementum.

Ad matutinum.

Invitatorium.

Regem archangelorum Dominum
Venite, adoremus.

In 1 nocturno. Antiphonæ.

1. Lex meditanda panditur
In Jesu, Dei Filio,
Qui sinu matris clauditur,
Divo canente nuntio.
2. Jam hodie concipitur
Æternus fusus homini,
Dum Gabrieli dicitur:
Ecce ancilla Domini.
3. Fuit Deus memor hominis,
Dum ipsum visitavit
Nobisque tamquam dominis
Terrestria substravit.
- 1 R. Gabriel ut collegium
Cognovit Trinitatis
Decrevisse remedium
Nostræ fragilitatis,
Jussus venit ad prædium
Perfectæ integritatis.
- ÿ. Suscipe, virgo, medium
Salutis nostræ et tædium
Fugato humanitatis.
- 2 R. Per cuncta semper sæcula

Quæ donat Dei digitus,
Prodigia, miracula,
Quibus hostis est territus,
Legem, lucem, oracula
Sancti ministrant Spiritus.

- ÿ. Robora, signa, fercula
Sacra, ritus, piacula
Et cuncta data cœlitus.
- 3 R. Portat robur angelicum
Nobis jucunditatem,
Dum in hortum Davidicum
Virgæ fecunditatem
Affert et donat medicum
Ad nostram infirmitatem.
- ÿ. Suscepit virgo cœlicum
Germen et nexum unicum
Et mundi integritatem.

In 2 nocturno. Antiphonæ.

1. Egressus fuit magnificus
A vertice cœlorum
Sermo vero deificus
Cum domina angelorum.
2. Robustus rex in prælio
Mariæ portam intravit,
Quæ tremens in subsellio¹
Viri vocem expavit.
3. Circumdat bonus angelus
Omnes timentes Deum,
Sed Gabriel archangelus
Matrem quæ gestat eum.
- 1 R. Stabat imago cœlica
In horto voluptatis,
Divinorum famelica
In statu dignitatis,
Quam turbavit terrifica
Figura antiquitatis.
- ÿ. Sed vox curat angelica
Formata vi deifica
A culpa sceditatis.
- 2 R. Certat homo per stadium
Militiæ terrestris,

1. L'iconographie montre Marie debout, assise ou agenouillée.

Ut assequatur bravium,
Sed serpens a sinistris
Multos sternit per gladium
Nequitiae scelestis.

ÿ. Sed nuntius cœlestium
Nos protegit per radium
Divinum, stans a dextris.

3 R. Orat legatus maximus
In facto nuptiarum,
Quas fauste nos contraximus
In nexu naturarum,
Unde statum ereximus
In regnum creaturarum.

ÿ. Jam, Gabriel, conjunximus
Mentem, cum quo dileximus
Opè precum tuarum.

In 3 Nocturno. Antiphonæ.

1. Annuntiat in gentibus
Mysteria cœlorum
Et populis quærentibus
Consortia divinorum.

2. Annuntiarunt angeli
Justitiam et pacem,
Viderunt omnes populi
Salutem Dei veracem.

3. Benedicant assistentes
Cœlorum opifici
Et obediant ministrantes
Sacrorum artificii.

4 R. Prævenit princeps inclitus
Primam juvenularum,
Tympanizantem cœlitus
Concinia divinarum,
Dum sonat sermo insolitus,
Fit unio naturarum.

ÿ. Cujus corpus chrysolithus,
In vultu fulgor solitus
Ardentium lampadarum.

2 R. Ecce vir unus Gabriel
In veste figurali,
Sicut prospexit Daniel

Furore prophetali,
Cui subvenit Michael
In facto divinali.

ÿ. Et suam medelam Raphael
Affert, quam constat Uriel ¹,
Pro grege rationali.

Ad Laudes antiphonæ.

1. Jesus decorem induit,
Quo decorantur omnia
Mensque cœlestis splenduit
Terrenturque dæmonia.

2. Omnes ovantes jubilent
Dum Verbum humanatur,
Et quod obscura nubilant
In luce reseratur.

3. Excussa jam caligine,
In luce vigilemus
Verbumque clara indagine
In carne nunc laudemus.

4. Benedicant archangeli
Tribunal Trinitatis
Et homines et angeli
Cum omnibus creatis.

5. Laudet omnis spiritus
Opificem cœlorum,
Ex quibus Gabriel inclitus
Fit nuntius sacrorum.

Ad Benedictus Ant.

Ascendit jam crepusculum
Quo lux splendere incipit
Solis et jussa suscipit
Fecit donandæ Gabriel;
Tunc virginis corpusculum,
Sensus et cor perterritur,
Dum arcanum detegitur
Quod pariet Emanuel,
Qui illuminet in tenebris
Euntes et in semitam
Pacis regat et perditam
Viam collustret Uriel.

1. Voir sur Uriel, *Œuvres*, t. XI, pp. 209 et suiv.

III. Le troisième office est emprunté aux Bréviaires de Barcelone, xv^e s. et 1540; de Tarazona, 1484; de Majorque, 1506; de Celsa, 1514, et de Lérida, 1533 (Dreves, XVII, 102-105).

In 1 Vesperis. Super psalmos Ant.

Qui carnem vestis, ut dones gaudia

[mæstis,

Et nos informas, Gabrielem lau-

[dibus ornas,

Da nobis, Christe, jam sæclum

[spernere triste,

Et sursum cœlis nos suscipe, rex

[Gabrielis.

¶. O Gabriel, dignus es honorari:

Tractasti Et Maria incarnari,

Quos mortis fel habuit dulcorari

Et Israel gaudet cœlo locari.

ŷ. Ergo fac mel cœleste nobis dari,

Quod Michael et sancti gustant

[cari.

Ad Magnificat.

O Gabriel epicharis,

Archangelus fons jubaris,

Quem Deus exaltavit

Dum per te, non per alium,

Suum dilectum Filium

Mariæ nuntiavit;

Fac, stans ante Dominum,

Ut sarcinam peccaminum,

Quæ diu nos gravavit,

Luat qui nos creavit.

Ad Matutinum. Invitatorium.

Adoremus humiliter

Regem archangelorum,

Cum quo vivit feliciter

Gabriel, lux sanctorum.

In 1 Nocturno. Antiphonæ.

1. Gabriel privilegium

Præ creaturis omnibus

Habet pandendo Filium

Dei Mariæ auribus.

2. Nunquam fuit nec fuerit

In mundo nec in cœlis,

Per quem virgo conceperit

In verbis Gabrielis.

3. Ergo, Gabriel, carius

Precamur ut obsequium

Sumas nostrum lætantius

Et sis nobis præsidium.

1. ¶. Gratulanter Dei Ecclesia

Gabrielis agat solemnia,

Deferentis Mariæ nuntia

Nobis salubria.

ŷ. Hic ingens nuntius

De cœlis grandius

Adduxit sanctius

Pro nobis gaudia.

2. ¶. Tu es lux et signaculum

Et Dei instrumentum,

Nostrum pia piaculum

Per tuum interventum,

Ad cœli tabernaculum

Nos ducas et proventum.

ŷ. Sis nobis adminiculum,

Gabriel, in periculum

Satan ad temptamentum.

3. ¶. Plaudat fidelis concio,

Cognoscens beneficia

Gabrielis obsequio

Nobis provenientia

A divina clementia.

ŷ. Danielelem hic imbuit

Visionum scientia,

De Johanne prædocuit

Et de Christo magnalia.

In 2 Nocturno. Antiphonæ.

1. Gabrielem, quem Trinitas

Pro nobis misit nuntium

1. Le répons avant l'hymne des vêpres était général en France. Le rite parisien l'affectait aux premières, mais le rite angevin l'admettait aux deux.

- In orbem, nostra caritas
Extollat, fundens gaudium.
2. Lux Gabriel purissima,
Claras fac nostras mentes
Tua prece sanctissima
Ut sint Deum videntes.
3. Solemnizemus hodie
Diem sanctam et piam,
Gabrielem rex gloriæ
Qua misit ad Mariam.
- 1 *℣.* Hierusalem per hunc subversio
Danieli futura paruit
Et feras, quas vidit in somnio,
Quosdam reges esse disseruit,
Antichristum sua narratio
Minime tacuit.
- 2 *℣.* Occidendum Christum veraciter
Desolandum templum totaliter
Gabriel posuit.
- 2 *℣.* Commendemus cordis lætitia
Gabrielem, divinum nuntium,
Ipse tulit nobis exennia,
Quæ nunquam quis attulit nun-

Assequimur cœlicum gaudium.

- 3 *℣.* Hoc dolet furia inferni tristius,
Hoc congaudet cœlestis plenius;
Talem decet laus et obsequium.

- 3 *℣.* O quam gaudet in gloria
Gabriel, plenus gaudio,
Confirmatus in gratia,
Nullo turbatus tœdio;
Fructum gustat eximium
Quem virgo tulit gremio,
Semper carentem vitio!

- 2 *℣.* Illic ditavit regnum cœlestium,
Dum tractavit tantum consortium.

In 3 Nocturno. Antiphona.

1. Per gratiam, sol gratiæ,
Gabriel, lue sæces
Nostræ mentis plenarie
Et audi nostras preces.

2. Tu es stella lucentior,
Gabriel, fixa sursum;
Tu es Deo propinquior,
Dirige nostrum cursum.

3. Flos Gabriel eximie,
Perornans paradisum,
Odorem da fragrantie,
Hostem fuga invisum.

- 1 *℣.* Gabriel dignis laudibus
Mariam salutavit
Et pro nostris sceleribus
Delendis nuntiavit
Eidem, plenæ moribus,
Dominum, peramavit,
Cui mox ipsa favit :

- 2 *℣.* Ecce, dicit, ancilla Domini,
Ita fiat ut placet Numini
Et os tuum narravit.

- 2 *℣.* Beati sunt qui cessant linquere
Et nituntur in Christo vivere,
Pro his misit Deus ab æthere
Gabrielem, puellam jungere
Suo Nato sub sancto fœdere.

- 3 *℣.* In Nazareth salutatur virginem,
Eve mutans amaritudinem
In dulcorem divino opere 1.

- 3 *℣.* Cantet, laudet agmen fidelium
Sancti festum cum pleno gaudio
Gabrielis, civis cœlestium,
Qui fidelis exsultat bravio.

- 2 *℣.* Nitet, videt divinum Filium,
Virum mirum, vitam credentium,
Qui nos salvat ex posse proprio.

In Laudibus. Antiphona.

1. O lumen indeficiens,
Gabriel, tuo lumine
Tenebras sis ejiciens
Quæ nos gravant peccamine.
2. Templum tu regis gloriæ,
Gabriel, semper purum,
Contra ausus discordiæ
Pro nobis te da murum.

1. Le même jeu de mots existe dans l'*Ave maris stella* : « Mutans Eve nomen. »

3. Archangele, quo Trinitas,
Gabriel, declaratur,
Roga quod sua pietas
Nostri misereatur.

4. Nos decet totis nisibus
Gabrielem laudare,
Ut nobis suis precibus
Velit Deum placare.

5. Tu, Gabriel, a gladio
Nos serva proditoris
Et fac ut tecum gaudio
Fruamur Salvatoris.

Ad Benedictus Ant.

O quam gaudet feliciter
Gabriel et sublimiter,
Cum videt exaltatos
Mariam matrem virginem
Et Deum factum hominem
Supra cunctos salvatos,
Exstitit quorum nuntius,
Complens commissa plenius.
His nos reddat beatos
Et in pace fundatos.

Ad Horas antiphonæ.

Ad Primam.

O creatura stabilis,
Qui nunquam deliquisti,
Gabriel admirabilis,
Nos mundo serva tristis.

Ad Tertiam.

O Gabriel, eximie
Mariæ nuntiator,
In hac valle miseræ

Sis nobis consolator.

Ad Sextam.

Infestant nos hostilia,
Gabriel, bella multum,
Defende nos ex gratia
Et duc ad Dei vultum.

Ad Nonam.

O quam est beatissimus
Gabriel, princeps magnus,
Quem pascit suavissimus
In cælo Dei Agnus.

In 2 Vesperis.

ñ. Festinemus nunc diem gaudii,
Qua Gabriel dixit ad Virginem :
Mater fies Domini Filii
Et paries Deum et hominem,
Nullam perdens integritudinem.
ÿ. Ejus nomen Jesus vocabitur,
Ejus semper regnum firmabitur,
Plebi dabit beatitudinem.

Ad Magnificat Ant.

O dulcis creatura,
Gabriel, te ornatur
Paradisus, lux pura,
Et in te gloriatur
Salvator incarnatus,
Quem tu denunciasti
Cœlique potentatus
Et quam tu salutasti
Virgo et informasti
Fac jungamur his casti.

VI. — HYMNES.

Les hymnes peuvent se classer en trois catégories, suivant qu'il y en a trois propres pour vêpres, matines et laudes ; ou deux, pour matines et laudes, ou simplement une seule.

Presque toujours elles ont des strophes de quatre vers assonnants, à rimes croisées, qui calquent pour ainsi dire le mètre iambique.

Ces hymnes sont dispersées dans plusieurs fascicules des *Analecta hymnica medii ævi*. Il y avait tout avantage à les grouper ensemble, de manière à en faire un corps. J'espère qu'on y puisera un jour, dans la réforme souhaitée du Bréviaire Romain, afin de remplacer par trois hymnes propres celles qui, étant du commun, déparent l'office de S. Gabriel.

On remarquera qu'une seule est romaine; les autres proviennent de France, d'Allemagne, d'Angleterre, d'Irlande, d'Espagne, ce qui prouve l'universalité du culte. Parmi les ordres religieux, signalons les franciscains et les mercédaires.

L'iconographie fera son profit des renseignements nouveaux fournis par l'hymnologie sur le rôle historique de S. Gabriel.

Les dates des pièces liturgiques vont du XIII^e au XVI^e siècle.

a) *Le Psalterium Oculense*, aux Archives nationales de Madrid, qui date du XIV^e siècle, fournit ces trois hymnes.

A vêpres (Dreves, XVI, 136).

- | | |
|--|--|
| <p>1. In júbilo mirabili
Christo cantet hæc concio,
Quæ Gabriel archangeli
Mira canit cum gaudio.</p> <p>2. Gabriel fortis mittitur
Ad salutandam virginem,
Per quam salus promittitur,
Quæ gignat Deum hominem.</p> <p>3. Apparet totus fulgidus¹
Cum virginem alloquitur,</p> | <p>Ave, loquens impavidus,
Jesus nam ex te oritur.</p> <p>4. Ad cujus verbum dubitans
Virgo stupescit florida,
Viri amplexum devitans,
Rore cœli lit gravida.</p> <p>5. Per te, o fulgens Gabriel,
Nobis præstetur ventâ,
Et Michaël ac Raphaël
Ducant in cœli gloria.</p> |
|--|--|

A matines (Dreves, XVI, 137).

- | | |
|--|---|
| <p>1. Dum orat virgo fervide,
Gabriel ei mittitur,
Quam salutavit provide,
Christus ex ea nascitur.</p> <p>2. Blande affatur virgini :
Concipies et paries
Deum conjunctum homini,
Ut ejus mater fieres.</p> <p>3. Quomodo, inquit, angele,
Quod faris potest fieri,</p> | <p>Cum molem lacte, labore
Perhorrescam intueri.</p> <p>4. Spiritus quo circumdaris
Te obumbrabit dulciter,
Mater Dei efficeris,
Quo regnabis perenniter.</p> <p>5. Te laudantes, o Gabriel,
Conforta nunc solamine,
Dulcedo tua super mel
In angelorum agmine.</p> |
|--|---|

1. L'expression *fulgidus, fulgens*, correspond au corps rayonnant ou à l'aurole de l'iconographie.

A laudes (Dreves, XVI, 137).

- | | |
|--|--|
| 1. In cœlesti rosario
Gabriel unus sistitur,
In virginis sacrario
Fortis athleta cernitur. | Nunc abundat et fertilis
Fructus ex ea nascitur. |
| 2. Cum ave fertur virgini,
Modum tunc ei indicat,
Quia verus dulcedinis
Hoc sacramentum explicat. | 4. Ecce, respondet angelo,
Ancilla sum Altissimi,
Fiat motu tam prospero
Fructus verbi dulcissimi. |
| 3. Helisabeth, quæ sterilis
Fructu privata noscitur, | 5. Per te, o sancte Gabriel,
Congaudeat Ecclesia,
Quæ conlaudans Emanuel,
Fac, nos ducat in gloria. |

b) Antiphonairo franciscain, à Dublin, xv^e s.; Bréviaire de Besançon, imprimé à Paris, en 1531.

A vêpres (Dreves, XIX, 141).

- | | |
|---|---|
| 1. Ordo ut juris postulat,
Gaudere omnes audeant,
Dum Gabriel nunc bajulat,
Nova, unde congaudeant. | 4. Ipse Deus ultionum
Pius pater est effectus,
Perit cultus nationum,
Sanctus crescit nunc affectus. |
| 2. Nullus unquam ad mortales
Missus est talis bajulus,
Qui faciat commensales
Ejus, cujus est famulus. | 5. Illum ergo veneremur
Per quem sumus sublimati,
Ab angelis reveremur,
Postquam sumus Christo nati. |
| 3. Per te lux nova oritur,
Nova per te sunt omnia,
Virgo parit, mors moritur,
Umbra perit et somnia. | 6. Gloria sit Trinitati
Per nuntium Gabrielem
Nos jungat æternitati
Atque populum fidelem. |

A matines (Dreves, XIX, 142).

- | | |
|---|---|
| 1. Archangelus in conclave
Per ostium non patulum
Virginis intrat, ut Ave
Offerens salvet sæculum. | 4. Plenitudo est temporis,
Jubet Natum incarnari
Pater in templo corporis
Ejus nobisque donari. |
| 2. Exsequitur officium,
Dulci fatur eloquio,
Turbat ejus judicium
In tam grandi proloquio. | 5. Archangelus pacificat
Post teritiam ejus mentem,
Altum opus clarificat
Et æmuli ferit dentem. |
| 3. Tunc maxima pertractantur
In isto consistorio,
Virgo claudit quæ mandantur
Mentis suæ armario. | 6. Gloria sit Trinitati
Quæ fecit per Gabrielem
Hæc et ejus bonitati
Grates reddimus fidelem. |

A laudes (Dreves, XIX, 142).

- | | |
|--|---|
| <p>1. Gabrielis sancti laudes
Nunciet virgo Maria,
Si proloqui secum audet,
Prædicet cum Zacharia.</p> <p>2. Præservat matrimonium
Virginem ab infamia,
Nam tulit testimonium
Præco de castimonia.</p> <p>3. Dum Christus in agonia
Sudat, venit hunc confortans,
Qui verbo portat omnia
Ut sufferat fit exhortans.</p> <p>4. Satis exstat credibile,
De angelis fuit unus</p> | <p>Qui sepulchri ad cubile
Prædixit non esse fumus.</p> <p>5. In mortis sacræ triduo
Christi matrem confortavit,
De actu ejus arduo
Alta nova reportavit.</p> <p>6. Non defuit ascendenti
Inter magnos præcipuus,
Qui adfuit descendenti
Christi præco tam strenuus¹.</p> <p>7. Laus sit semper Trinitati
Sicut et ab initio,
Bonis Verbi incarnati
Fruamur cum hoc nuntio.</p> |
|--|---|

c) Hymnes des bréviaires de Compostelle (1497, 1569) et d'Orense (1501).

A vêpres et à laudes (Dreves, XVI, 138).

- | | |
|---|--|
| <p>1. Gabriel, fulgidus
Inter consocios,
Potensque validus
Ad actus varios,
Laudetur hodie.</p> <p>2. Hunc cœli nuntium
Jesu mysterii,
Famosum nimium
Christi collegii
Reddit credentiæ.</p> <p>3. In tot agminibus
Cœli spirituum
Iste præ omnibus
Ad nimis arduum
Opus eligitur.</p> | <p>4. Quod excellentiæ
Majus indicium
Quam quod clementiæ
Tantæ mysterium
Isti committitur?</p> <p>5. Hujus legatio
Cum sit, præ aliis
Dignus præconio
Est et amabilis
Cum reverentia.</p> <p>6. Servet, stabiliat,
Ab hoste liberet,
Nos lætos faciat
Deoque fœderet
Gabriel fulgidus.</p> |
|---|--|

A matines (Dreves, XVI, 225).

- | | |
|--|---|
| <p>1. Vitam, quam Lucifer
Per Evam abstulit,
Gabriel dulcifer
Per plenam attulit
Mariæ gratiam.</p> <p>2. Fortis vocabulo,</p> | <p>Virtute fortior,
Devicto zabulo,
Victoriosior,
Corona floridus.</p> <p>3. Servet, stabiliat, etc.</p> |
|--|---|

1. Cette hymne est très importante, car elle étend, grâce à la tradition, le rôle de S. Gabriel dans l'histoire. Quatre points y sont fixés : Il est le consolateur du Christ au jardin des Oliviers et de la Vierge après la crucifixion ; on le nomme un des deux qui parlèrent aux trois Maries lors de leur visite au sépulcre et aux apôtres, à l'Ascension.

d) Hymnes de sept bréviaires espagnols, xv^e et xvi^e s.

A vêpres (Dreves, XVI, 139).

1. Collaudet plebs fidelium
Ex totis suis viribus
Gabrielem egregium,
Regnantem in cœlestibus.
2. Daniele hic docuit
Futura mala noscere,
Zachariæ exposuit
Ingentem prolem gignere.
3. Sed quia fuit dubius
Et quærens signum fieri,
Os sibi clausit, satius
Usus post ortum pueri.
4. Post hæc salutatur dulciter
Ex parte Dei virginem,
Quæ sibi credens pleniter
Ei concepit et hominem.
5. Qui clauso matris utero
Natus, passus, pestiferum
Orcum privavit, Cerbero
Posse tollens damniferum.
6. Laus Deo sit et gloria
Pro Gabriele angelo,
Cujus dulcis memoria
Exaltetur in gloria.

A matines (Dreves, XVI, 139).

1. Exsultet nunc Ecclesia
Gabrielis archangeli
Gratis agens solemnia,
Nihil admittens scandali.
2. Hic est legatus nobilis,
Cujus sancta legatio
Mortis interminabilis
Nobis fuit evasio.
3. Hic fortitudo dicitur,
Qui fortiozem nuntiat
Mariæ, per quem vincitur
Satan, quem Orcus cruciat.
4. Omnino iste laudibus
Dignus est et lætitiis,
Qui tanta de cœlestibus
Nobis fert beneficia.
5. Ergo laudemus propere
Hunc, qui est cœli speculum,
Corde, voce et opere,
Aspernantes hoc sæculum.
6. Laus Deo, etc.

A laudes (Dreves, XVI, 140).

1. Cætus gaudet cælestium
Gabrielis consortio,
Plaudat et plebs fidelium
Adsitque jubilatio.
2. Ipsum decet solemnitas,
Honor, laus et obsequium,
Per quem nostra calamitas
Celsum capit imperium.
3. Hoc nunciante, regia
Virgo concepit filium,
Quo infernorum furia
Grande suffert exitium.
4. Sancti sanctorum unctio
Verbis istius noscitur,
Jerusalem subversio
Et reductus proponitur.
5. Antichristum non tacuit
His venturum, qui omnia
Vastabit, sicut patuit
Ex hujus eloquentia.
6. Laudandus est hic nuntius,
Per quem nostra salvatio
Carnem sumit clementius
Sacri alvi palatio.
7. Laudemus ergo dignius
Hunc legatum, ut audiat
Nostras preces attentius
Et intentos nos faciat.
8. Manus vacent justitiæ
Ad laudem tanti nuntii,
Pedes regantur sobrie,
Sensus sit culpæ nescius.
9. Laus Deo, etc.

e) Hymnes du bréviaire de Zamora, XVI^e s.

A matines (Dreves, XVI, 141).

1. Hæc noctis hora, Gabriel,
Qua pangis altis gloriam
Pacem bonisque nuntias,
Te nos canamus, inclite.
2. Tu Danieli mystica
Arcana pandis plurima,
Futura quæ sint posteris,
Hebdomadis hæc computans.
3. Tu Zachariæ nuntias
Hunc nasciturum filium,
Magnum Johannem, lucifer
Qui Christi foret prævius.
4. Ad virginem tu missus es,
Dicturus alta mystica,
Gnatum Dei quæ gigneret,
Mansura semper integra.
5. Joseph volenti linquere
Sanctam suamque conjugem
Apparuisti, proferens,
Plenam fuisse Flamine ².
6. Summo Deo sit gloria,
Quem laudat omnis angelus,
Ter sanctus est hunc clamitans,
Qui trinus est et unicus.

A laudos (Dreves, XVI, 141).

1. O Gabriel archangele,
Archangelorum maxime,
Cœlestis aulæ nuntie,
Princeps poli fortissime,
2. Pastoribus tu gaudium
Annuntias quam maximum :
Est natus infans Bethlehem,
Salvator, inquis, omnium ¹.
3. Qui semper adstans es Deo,
Nostri memor sis, quæsumus ;
Pro plebe Christo supplica,
Quæ te vocat cum laudibus.
4. Da robur in certamine,
Vincamus hostes Tartari
Et carnis oblectamina
Mundique cuncta prospera.
5. Summo Deo, etc.

f) Bréviaire de Grasse, imprimé en 1328.

A vêpres (Dreves, XIX, 140).

1. Sancta mater Ecclesia,
Tam militans quam triumphans,
Gabrielis præconia
Est hodie solemnizans.
2. Sacratumque collegium
Angelum hunc veneratur
Spirituum cœlestium,
Cum ibidem laureatur.
3. Dum Gabriel præconizat,
Verbum Dei concipitur,
Synagoga jam declinat
Et lex nova tunc nascitur.
4. Virgo sacra certis horis
Cum Gabriele loquitur
Fitque mater Salvatoris
Nec virginitas perditur.
5. O Gabriel gratissime,
Cum virgine tunc conferens,
Nunc desolatis maximo
Adsis grate subveniens.
6. Ora nunc pro Ecclesia,
Repleta multis fletibus,
Verus pastor dominia
Teneat tuis precibus.
7. Sit laus, honor et gloria
Trinitati deificæ,
Quæ angelos in patria
Exaltavit mirifice.

1. Sur ce point, l'hymne du xv^e siècle concorde avec la sculpture poitevine du xii^e.

2. Autre fait traditionnel : l'ange Gabriel apparaît à S. Joseph pour mettre fin à ses doutes.

A laudes (Dreves, XIX, 141).

1. Tibi, Christe, splendor Patris,
Vita, virtus cordium,
In conspectu angelorum
Volis, voce psallimus,
Eternantes concrepando
Melos damus vocibus.
2. Zachariæ jam turbato
Archangelus loquitur,
Ne timeas, inquit ei,
Datur tibi filius,
In cujus nativitate
Fit gaudium gentibus.
3. Vocabitur hic Johannes
Propheta Altissimi,
Ex utero suæ matris

- Sanctus erit certius
Fitque pater totus lætus
Gabrielis vocibus.
4. O angele venerande,
Pastorem Ecclesiæ
Fac lætari et gaudere
Nec formident filii
Redire ad pium patrem,
Sic non erunt devii.
 5. Gloriam Patri melodis
Personemus vocibus,
Gloriam Christo canamus,
Gloriam Paraclito,
Qui trinus Deus et unus
Exstat ante sæcula.

g) Les trois hymnes suivantes ont été copiées sur trois manuscrits allemands du xv^e siècle.

A matines (Dreves, IV, 140).

1. In Gabrielis ordine
Æterna lucet claritas,
Ardet amoris lumine
Seraphica limpinitas.
2. Throni, Virtutes, Seraphim,
Potestates, Archangeli,
Dominationes, Cherubim,
Principatus et Angeli.
3. Illi spiritus angelici
Assistent Deo jugiter
Et Trinitati simplici
Sanctus proclamant dulciter.
4. Ex quorum cœtu mittitur
Nostræ salutis bajulus,

- Hic Gabriel qui dicitur
Magni consilii angelus.
5. Ab arce missus cœlitus
Divinam per indaginem,
Virtute fatur Spiritus
Sanctam repleti virginem.
 6. Declarat hoc mysterium
Gabriel sanctæ virgini,
Quæ clamat, pandens gaudium :
Ecce ancilla Domini.
 7. O signifer angelice,
Qui donas mundo gaudia,
Tuis præsentia cœlicæ
Æterna frui gloria.

A laudes (Dreves, IV, 141).

1. In hierarchia cœlica
Mirus fulget hierarchicus,
Secreta rimans deica,
Dux angelorum unicus.

2. Ardens amore nimio
Divino dictus Seraphim,
Plenus Dei mysterio,
Digne vocatur Cherubim.

1. L'invocation pour le *verus pastor*, dans l'hymne de vêpres et ici pour le *Pastor Ecclesiæ*, permet de supposer que ces hymnes sont plus anciennes que le xvi^e siècle, époque seulement de leur impression. La composition doit remonter au grand schisme d'Occident.

3. Virtus de cœlo prodiit
Per hunc virtutum cumulom,
Cœlum cæcis aperuit
Nobis Deus per angelum.
4. Potestas ejus cernitur
Cum volat missus subito
Et caro Christi gignitur

Ex ejus verbo credito.

5. Thronorum robur Gabriel
Ignaram captat virginem
Concipere Emanuel,
Trinitatis imaginem.
6. O signifer angelice, etc.

A vèpres (Dreves, IV, 142).

1. Lux cœlorum,
Angelorum,
Decus decantat veniens
De Maria
Melodia :
Verbum supernum prodiens.
2. Ave stella,
Dei cella,
Navigantis in æquora,
Roris plena
Vitæ vena,
Illumina nunc pectora.
3. Devotorum
Angelorum,
Precibus fuis hodie,
Vota sume,
O rex summe,
Te deprecamur hæc.

4. Tu de cœlis
Gabrielis
Voce venisti angeli,
Nos defendes,
Cum descendes,
Jesu, salvator sæculi.
5. Jesum natum
Per affatum
Gabrielis præfulgidi,
Confitemur
Et scutemur
Hostis a telo perfidi.
6. Cum beatis
Nobis datis
Sanctorum sertis numerum,
Vitam donet,
Nos coronet
Conditor alme siderum.

h) Antiphonaire de Bobbio, XIII^e s. (Dreves, XX, 171).

1. Missus bajulus Gabriel Verbi fidelis
Cœli salutat Mariam sacris loquelis.
2. Ave, inquit angelus, carens omni labe,
Verbum bonum nuntians pandit et suave,
Plena gratiæ, veniet Christus de cœlis
In te habitans, crede tu meis loquelis.
3. Tunc Maria respondit angelo dicenti :
Qualiter istud erit mihi asserenti,
Ignorans virum, tu dicis : Natum habebis,
Quæ devota sum Domino atque fidelis.
4. Mariæ tunc angelus : Noli trepidare,
Descendet Paraclitus tecum habitare,
Ex te nascetur Filius Dei de cœlis,
Jesus dicetur, crede jam meis loquelis.
5. Ecce, ait angelo respondens Maria,
Dei esse cupio humilis ancilla,

**Suum Filium Dominus mittat de cœlis
In ventrem meum, credo jam tuis loquelis.**

6. Angelus disparuit et statim Mariæ
Uterus intumuit, fulgens omni die,
Virgo peperit Filium Dei de cœlis,
Virgo permansit post partum mater fidelis.
7. Eia, mater Domini, Deum genuisti,
A angelis et homini pacem tribuisti,
Roga pro nobis Dominum, Virgo fidelis,
Ut nos vivere faciat tecum in cœlis.

i) Hymne, extraite de vingt-cinq Bréviaires espagnols des xiv^e, xv^e
et xvi^e siècles (Dreves, XVI, 135).

1. Gabriele[m] veneremur, summi regis nuntium,
Per quem Deus delegavit sacrum ministerium,
Ex virgine incarnatum Jesum suum Filium.
2. Gabriel, virtus divina, debiles fortifica,
Ut vincamus inimicum, ipse nos corrobora,
Ut peccata remittantur ipse nobis impetra.
3. Angelus in mundum missus ad Mariæ thalamum
Te solum Deus elegit suum secretarium,
Nostras preces tu præsentâ ante cœli Dominum.
4. Gloria et honor Deo usquequo altissimo,
Una Patri Filioque, inclito Paraclito,
Qui tot dona jam donavit Gabrieli archangelo.

j) Bréviaires de Toulouse, xiv^e s. ; Romain, xv^e s. ; du Puy, xv^e s.
(Dreves, XIX, 140).

1. Veneremur Gabriele[m], summi Regis nuntium,
Per quem Deus delegavit sacrum ministerium,
Ex virgine incarnandum Jesum suum Filium.
2. Paranympus Dei missus ad Mariæ thalamum,
Ad hoc Deus te elegit suum secretarium,
Fidem præbens virgo parens et concepit Dominum.
3. Gabriel, virtus divina, debiles fortifica,
Ut vincamus inimicum veni, nos corrobora,
Ut post mortem conregnemus intra cœli limina.
4. Gloria et honor Deo, etc.¹

k) Hymne, dans le bréviaire de Valence (1489, 1503) et celui de
l'ordre de la Merci, imprimé à Lyon en 1560 (Dreves, XVI, 136).

- | | |
|--------------------------|---------------------------|
| 1. Veneremur inter omnes | Gabrielem, hunc in mundum |
| Cœlestis exercitus | Sæpe missum cœlitus, |

1. Cette hymne a la plus grande analogie avec la précédente, dont elle constitue une variante.

- | | |
|--|--|
| <p>Nuntium nostræ salutis
Collatæ divinitus.</p> <p>2. Hunc Deus Pater tegavit
Ad Mariam virginem,
Ut sibi magni secreti
Explicaret ordinem,
In se Verbum incarnandum
Ad sanandum hominem.</p> <p>3. Ergo Gabriel ingressus
Virginis in thalamum,
Ave, dixit, o Maria,</p> | <p>Mundo ferens gaudium,
Utero tuo portabis
Salvatorem omnium.</p> <p>4. Gabriellis virgo prudens
Tandem verbis annuit,
Unde claustro virginali
Suo Deum genuit
Atque cœli conditoris
Dici mater meruit.</p> <p>5. Gloriam Patri melodis, etc.</p> |
|--|--|

l) Hymne *ad vespas*, dans le *Breviarium Abulense*, imprimé à Salamanque, en 1551 (Dreves, XVI, 140).

1. Summi regis paranympus per orbem recolitur,
Qui sublimi ex Olympo ad virginem mittitur,
Cujus alvo consecrata Verbum caro efficitur.
2. Totus fulgens et decorus, exponit mysterium;
Expavescit virgo sacra, dum audit oraculum,
Quam archangeli superni confirmat alloquium.
3. Gloria et honor Deo usquequo altissimo,
Una Patri Filioque, Paracletto inclito,
Cui laus est et potestas per immensa sæcula.

VII. — SÉQUENCE

Le P. Dreves ne publie qu'une seule séquence de S. Gabriel ; elle est dans le *Missale Ultrajectinum*, imprimé à Paris en 1507 et à Anvers en 1540, et dans le *Missale Sarisbériense*, imprimé à Paris en 1521 [Dreves, VIII, 131].

- | | |
|--|--|
| <p>1. Proloquium altum recitemus
Gabrielis, ut nos incitemus,
Ad amorem omnes vocitemus,
Ad has laudes corda, ora demus.</p> <p>2. Imperatrix, cujus imperio
Tota gaudet cœlestis concio,
Tanta laus est tibi in filio
Quod humana non capit ratio.</p> <p>3. Benedicta et venerabilis,
Pia, prudens, decora, nobilis,
Universis incomparabilis,
Tibi nunquam fuit consimilis.</p> | <p>4. Te creavit Pater ingenitus,
Obumbravit te Unigenitus,
Fecundavit te Sanctus Spiritus,
Tu es facta tota divinitus.</p> <p>5. Te creavit Deus mirabilem,
Te respexit ancillam humilem,
Te quæsit sponsam amabilem,
Tibi fecit nunquam consimilem.</p> <p>6. Te beatam laudare cupiunt
Omnes sancti, sed non sufficiunt,
Nam tot laudes tibi conveniunt
Quod laudantes omnes deliciunt.</p> |
|--|--|

7. Quia tamen caput es virginum
Et laus summa non habens ter-
[minum,
Angelorum laudes et hominum
Promereris, prima post Dominum.

8. Cum humani sisteret generis
Loqui præco, dignior cæteris,

Vale dicit reginæ ætheris,
Cujus sedes manet in superis.

9. Vale, sancta sanctorum omnium,
Laus et honor, decus fidelium,
Aula Christi, domus, palatium,
Deitatis reclinatorium.

S. GRÉGOIRE LE GRAND

Quatre fois déjà, j'ai appelé l'attention sur ce pape, à propos de l'*Autel Grégorien* (*Œuvres*, IV, 189), des *Stations* (VI, 76), de la *Messe de S. Grégoire* (VI, 235) et du *Reliquaire de Ste-Croix de Jérusalem* (II, 312). Ici je vais traiter en particulier de quelques détails historiques et archéologiques qui le concernent.

I. — SAINTE SYLVIE ¹.

1. Ste Sylvie fut la mère de S. Grégoire, qu'elle mit au monde, suivant la tradition, là où est actuellement l'église de la *Divina Pietà*.

2. Sa fête se célèbre à S.-Grégoire, le 5 novembre, quoique Piazza l'assigne au 3, avec le Martyrologe romain.

3. Gibelli dit que « partie du chef est conservée à S.-Grégoire » : on l'expose, à son autel, à S.-Grégoire, dans un reliquaire donné par Grégoire XVI. Il y a de ses reliques à Ste-Marie in *Campitelli* et de ses ossements à l'Ariccia. Piazza indique d'autres reliques à San-Stefano del Cacco et le corps, à St-Grégoire-sur-le-Cœlius (p. 660).

4. Il ajoute, d'après un manuscrit de la Vallicellana, que, pendant son veuvage, elle habita l'Aventin, à l'endroit où s'élève l'église de St-Saba ². « Beata Silvia manebat tunc prope portam B. Pauli, in loco qui dicitur *Cella nova*. » Au-dessus de la porte d'entrée de l'ancienne abbaye, on lit cette inscription commémorative, gravée sur deux lignes :

ECCLESIA S. S. ³ SABAE ET ANDREAE APVD CELLAM NOVAM VBI PRIVS

1. Dans la *Revue de l'art chrétien*, 1892, pp. 302-303.

2. La porte de Saint-Saba étant presque constamment fermée, un étranger désappointé y a écrit ce distique :

« Quare extraneis ad montem errantibus ulla
Porta patet, tenuit Silvia ubi hospitium? »

3. *Sanctorum*.

ET DEINDE ORATORIVM S. SILVIAE MATRIS S. GREGORII PP.
EX QVA DOMO QVOTIDIE PIA MATER MITTEBAT AD CLIVVM SCAVRI
FILIO SCVTELLAM LEGVMINVM ¹

Cette écuelle d'argent est devenue célèbre par le don qu'en fit S. Grégoire à un pauvre, au rapport de Jacques de Voragine :

Quadam vice, dum quodam in monasterio suo, ubi abbas præerat ², scriptitaret, angelus Domini in specie naufragi sibi affuit sibi que misereri lacrymabiliter postulavit... Qui cum ab eodem totidem argenteos recepisset, iterum vice tertia reversus, misereri sibi importunis clamoribus postulabat; sed Gregorius, cum a procuratore sui monasterii didicisset nihil dandum præter scutellam argenteam quam mater sua cum leguminibus mittere solebat, in monasterio remansisse, illam statim dari præcepit, quam libenter accipiens lætus abscessit. Illic autem angelus Domini fuit, sicut seipsum postmodum revelavit (*Leg. aur.*, édit. Græsse, p. 198).

5. L'église de Sainte-Sylvie-sur-l'Aventin n'existe plus : l'inscription de la porte de S. Saba l'appelle *oratorium* ³. Tel est le nom qui convient à l'édifice élevé sur le Coelius, en 1604, par le cardinal Baronio, qui, dans une longue inscription, rappelle sa maternité, sa sainteté, son image commandée par S. Grégoire après sa mort, son église de l'Aventin tombée en ruines, et la restitution de son culte au Coelius, où le cardinal plaça sa statue dans l'oratoire qu'il fit construire, en consacra l'autel avec ses reliques et obtint de Clément VIII une indulgence plénière pour la fête du 5 novembre. Le même cardinal avait légué une rente de 25 barils d'huile pour qu'une lampe brûlât continuellement devant cette statue.

SACRAE MEMORIAE SANCTAE SILVIAE

RESTITVTAE

S. SILVIA S. GREGORII MAGNI ROM. PONT. ⁴

MATER EGREGIA CLARVIT SANCTITATE NAM

ADHVC VIVENTEM OB EIVS INSIGNIA VITAE

MERITA BEATAM ANGELVS PRAEDICAVIT

POST OBITVM VERO IDEM S. GREGORIVS

1. Ces *legumina* étaient, paraît-il, des lentilles.

2. Le monastère de Saint-André-au-Coelius.

3. « Ste-Silvie. C'est une des trois petites églises, près S. Gregorio al clivo di Scauro, réédifiée par le célèbre cardinal Baronio. L'ancienne église était sur l'Aventin, près du lieu devenu illustre par le monastère de Saint-Saba. » (Armellini, p. 615.)

4. *Romani pontificis.*

PERPETVAE EIVS MEMORIAE SACRAM
IMAGINEM DEDICAVIT. CUIVS ET NOMEN
SEMPER SANCTITATIS TITVLO INSIGNITVM
PVBLICIS MONVMENTIS EST AD POSTEROS
PROPAGATVM ET SACRAE RELIQVIAE CVLTAE
EIVS QVOQVE NOMINE ECCLESIA APVD
S. SABAM IN LOCO CELLANOVA DICTO
IN VRBE ANTIQVIVS STRVCTA CVLTV
SANCTIS DEBITO FREQVENTATA EST
QVAM INIVRIA TEMPORVM DIRVTAM
ET OBLIVIONE SEPVILTAM ITA IACERE
INDIGNVM PIETATE CHRISTIANA RATVS
CAESAR BARONIVS TITVLI SS. NEREI ET
ACHILLEI PRESBYTER S. R. E. ¹ CARDINALIS
HIC OPPORTVNIVS IN SACRIS FILII AEDIVS
RESTITVENDAM CVRAVIT. VBI ET EIVS
STATVAM ANTIQVO DECORAM SCHEMATE
COLLOCAVIT ET ALTARE RELIQVIVS IPSIVS
IN EO CONDITIS CONSECRAVIT DIE V
NOVEMBRIS QVA ET EIVS MEMORIA
ANNIVERSARIA SOLEMNITER CELEBRATVR
PLENARIA CONCESSA EA DIE LOCVM
VISITANTIBVS INDVLGENTIA ANNO
SALVTIS MDCIII. D. N. ² CLEMENTIS
PAPAE VIII ANNO XIII

Le cardinal Borghèse, en 1609, décora l'oratoire de peintures murales et d'un plafond à caissons, en chêne sculpté, avec ses armes au milieu (*Œuvres*, t. III, p. 373, n^o 235), ainsi que l'atteste cette épigraphe placée au-dessus de la porte :

SCIPIO . TIT. ³ S. CHRYSOGONI . S . R . E . PRESB . CARD . BVRGHESIVS
MONASTERII . COMMENDATARIVS . ORATORIVM . S .
SILVIAE . A . CAESARE S . R . E . CARD . BARONIO . EXTRVCTVM
LAQVEARI . AC . PICTVRIS . ADDITIS . CONSVMMAVIT . A . ⁴ MDCIX

1. *Sanctæ Romanæ Ecclesiæ.*

2. *Domini Nostri.*

3. *Tituli.*

4. *Anno.*

6. Le P. Cahier, dans ses *Caractéristiques des saints*, signale seulement ce fait que Ste Sylvie est patronne de Palerme ¹, mais se tait complètement sur son iconographie, qui, à Rome, se réduit à trois attributs : le *livre*, la *palme* et la *vieillesse*.

Les monuments qui la représentent sont peu nombreux.

Une ancienne image, peut-être celle que fit peindre S. Grégoire, ne nous est plus connue que par le tableau d'Angelo Rocca, qui en est la copie et la gravure qui, par ses soins, le reproduisit au xvi^e siècle. Ste Sylvie est coiffée d'une espèce de turban blanc et vêtue d'une robe blanche, le blanc étant la couleur des veuves et des personnes vouées à Dieu; sur son livre ouvert est écrit : *Vivit anima mea et laudabit te*, etc.

Sur une fresque du xiv^e siècle, à S. Saba, elle tient une palme, quoiqu'elle ne soit pas martyre. Peut-être est-ce par allusion à ce texte : « *Justus ut palma florebit, sicut cedrus Libani multiplicabitur* », car elle a fleuri et produit un fruit agréable à Dieu.

En 1469, fut sculpté le maître-autel de S.-Grégoire au Coelius. Parmi les statuettes qui le décorent est celle de Ste Sylvie, les pieds chaussés de sandales et tenant en main le livre de la méditation et de la prière.

En 1604, le cardinal Baronio, abbé commendataire ² de S.-Gré-

1. « S. Silvia, matrona nobilissima, Siciliana... di alto lignaggio in Sicilia, venerandola la città di Messina come sua concittadina e di dote così facoltosa che di essa l'istesso S. Gregorio ne fondò in quel regno sei monasteri di monaci vicino a Messina e Palermo, che il Gallonio stima fossero dell'ordine di S. Basilio... Ne può negarsi che non dia gran credito alla pretensione di così eccellente prerogativa solamente l'antica devozione de' Messinesi, nella cui insigne città vogliono esser' ella nata ed educata, di che ne fanno ampia testimonianza il tempio, gli altari, gli oratori e le imagini ad essa per molti secoli dedicati... Soggiunge il sudetto prelado (Vincenzo Bonincontro, vescovo di Agrigento) in prova che la santa matrona fosse Siciliana e cittadina Messinese, non solamente gl'onori anniversari che si danno alla santa con una solennissima processione, che si celebra con l'intervento del clero e del senato, magistrati e tutta la città di Messina nel giorno istesso di S. Gregorio, li 12 marzo, per unire il culto del figliuolo e della madre. » (Piazza, *Emerologio di Roma*, pp. 660-661.)

2. La commende n'est pas condamnable, quand elle sert à faire le bien. On a sur ce sujet : *L'Abbé commendataire où l'injustice des Commendes est condamnée par la loy de Dieu, par les décrets des papes et par les ordonnances, pragmatiques et concordats des rois de France, pour les défendre contre la calomnie de ceux qui en prétendent autoriser cet abus*, par Des Bois Franc. Cologne, Nic. Schouten, 1673-1674, 2 part. en 1 vol. in-12. Rare. La première partie est de dom Delfau, bénédictin de Saint-Maur, à qui cet ouvrage valut d'être exilé dans la Basse-Bretagne, où il mourut. La seconde est de dom Ger-

goire, fit sculpter sa statue par le célèbre Nicolas Cordier. L'autel venait d'être consacré par lui, comme il est inscrit sur sa table :
SACRIS . RITIBVS . DEO . CONSECRATVM . IN . MEMORIAM . S . SILVIAE . MATRIS
S . GREGORII . PP .

Au-dessous de la statue, érigée sur l'autel, il mit cette dédicace :

S . SILVIAE . S . GREGORII . MAGNI . PP . MATRI
CAES . BAR . ¹ S . R . E . PRESB . CARD . P ²

Le livre de Ste Sylvie porte le texte que choisit lui-même S. Grégoire et qui est emprunté au psaume 118, verset 175 :

PSAL ³	CXVIII
VIVIT ⁴	ET IVDI
ANIMA	CIA TVA
MEA ET	ADIVVA
LAVDA	BVNT
BIT TE	ME

II. — LA CROSSE ⁵.

Les archéologues doivent se prémunir contre deux écueils auxquels ils sont fréquemment exposés : d'une part, ils sont portés à

beron. L'ouvrage fit beaucoup de bruit et donna lieu à divers écrits fort intéressants.

1. Le cardinal Baronio fit inhumer sa tante à St-Grégoire, avec cette épitaphe :

MARTIAE BARONIAE
VIDVAE . RELIGIOSISS .
AMITAE . SVAE
CAES . BARONIVS
PRESB . CARD . POSVIT
VIXIT . ANN . LXXXVII
OBIT . KAL . DECEMB .
ANNO DOM . M . DC . V .
MARTIA . QVAE . DICOR . TRES . HOSTES . VNA . SVBEGI
NON . OBI . VT . PETREM . PRAEMIA . TERNA . ABI

2. *Posuit.*

3. *Psalmus.*

4. *Sic, au lieu de vivet, que porte la Vulgate.*

5. *Le symbolisme du bélier sur les crosses d'ivoire au moyen âge.* Lille, Desclée, 1883, in-4° de 23 pag., avec 2 vignettes. Tir. à part à 100 ex. Extr. de

trop vieillir les monuments ; de l'autre, ils leur attribuent parfois un sens et une signification qu'ils n'avaient certainement pas dans l'origine.

La vraie science procède par voie de chronologie et de comparaison, c'est-à-dire que l'on va, comme en mathématiques, du connu à l'inconnu : ce que l'on sait suffit à éclairer les doutes qui peuvent s'élever, à fixer les incertitudes et à combattre l'ignorance. Partant d'un principe sûr, qui est une date démontrée et incontestée, on peut échelonner ainsi de distance en distance des points de repère, jalons qui guident avec autorité pour la route à parcourir. C'est alors que la méthode comparative intervient pour préciser rigoureusement ce que l'on veut connaître, et le monument que l'on compare à ceux que l'on a déjà sous les yeux se place ou à côté de ceux-ci, s'il est de même date, ou dans l'intervalle qui les sépare, si l'époque de confection ne peut être déterminée avec une précision absolue.

Il y a autre chose à faire que de dater un monument ou un objet antique : il faut savoir aussi s'il doit être interprété symboliquement ou non, et quel est le sens caché, généralement incompris de nos jours, qu'il présentera aux hommes studieux.

Le symbolisme est à l'art chrétien du moyen âge ce que l'imagination est à la raison, la poésie à la prose, la fiction à la réalité, l'éloquence au discours, l'émail au métal. Par d'ingénieux aperçus,

la *Rev. de l'art chrét.* Comptes rendus : par Dom Piolin, dans *le Monde* du 9 août 1883 : « Parmi ces mémoires, nous distinguons celui de Mgr Barbier de Montault » et par Léon Palustre, dans *le Bulletin monumental*, 1884, t. IV, p. 172 : « L'auteur commence d'abord par étudier la crosse de l'église S.-Grégoire, à Rome ; il conteste son attribution au vi^e siècle et ne pense pas devoir la faire remonter au-delà du xi^e. Puis il examine quatre autres monuments à peu près semblables, qui se trouvent, l'un à Bâle, l'autre à Côme, les deux derniers dans la collection Basilewski, à Paris. Tous se font remarquer par la représentation d'un bélier, enserré dans la volute du bâton pastoral. Avec toute la science et tous les développements que les lecteurs du *Bulletin* connaissent bien, Mgr Barbier de Montault explique la signification d'un tel animal à cette place. Il montre le bélier personnifiant tantôt Jésus-Christ, vrai gardien des âmes, chef du troupeau qu'il a racheté par son sang et auquel il donne encore chaque jour sa nourriture ; tantôt l'apôtre, à qui une portion de la bergerie a été confiée et qui est devenu lui-même chef d'un troupeau particulier ; tantôt enfin les évêques, successeurs des apôtres, dans leur mission et continuateurs de l'œuvre du Christ. Quand ces derniers ont à la main le bâton pastoral, ils doivent considérer dans le bélier, sculpté à la hauteur de leurs yeux, le modèle accompli de leur devoir et de leur charge ».

il récrée l'esprit, et s'étudie à captiver l'attention par de fines allusions; il se cache pour mieux paraître et se voile pour se faire chercher. Il donne à la pensée de l'artiste de l'animation et de la vie, parvient même à idéaliser la matière. Sa langue est mystérieuse, parce qu'elle est toute de convention et les initiés peuvent seuls la comprendre.

Quelquefois des inscriptions traduisent aux yeux ce qu'il importe de savoir et empêchent ainsi l'esprit de divaguer dans ses recherches. Mais, la plupart du temps, l'œuvre est muette et les signes conventionnels parlent seuls. C'est alors que naît l'embarras et plus d'un auteur a fait fausse route, en s'écoutant trop soi-même.

Le moyen âge seul peut expliquer ses propres œuvres, parce qu'il les a conçues avec des idées qui ne sont pas les nôtres, sous l'influence d'une éducation religieuse toute différente de l'instruction moderne. C'est donc aux auteurs de l'époque qu'il faut s'adresser pour saisir le sens symbolique qui nous échappe et demander la raison de mille combinaisons qui nous étonnent.

Personne actuellement ne nie plus l'existence du symbolisme, qui est un fait acquis à la science archéologique. Mais où les divergences d'opinions commencent, c'est lorsqu'il s'agit d'appliquer aux œuvres d'art les théories puisées aux sources authentiques, car le symbolisme varie suivant les temps, les contrées, les auteurs; uniforme dans l'ensemble et pour le fond, il admet néanmoins au détail, non des contradictions, mais des variantes importantes.

Les artistes d'autrefois ont accepté, en général, le symbolisme, mais ce serait certainement errer qu'affirmer que tous en ont fait usage, même dans leurs œuvres les plus soignées; beaucoup, c'est un fait évident, n'ont nullement eu cette préoccupation, et, soit système, soit impuissance, ils ont négligé un des moyens les plus propres à élever l'art dans des régions inaccessibles aux intelligences vulgaires.

Les esprits les mieux préparés aux études symboliques, ce sont assurément les moines, dont la vie retirée et contemplative ne prend des choses de la terre que juste ce qu'il faut pour s'élever à Dieu. Aussi c'est surtout dans les cloîtres que s'est trouvée cette phalange d'élite, qui compte parmi ses plus valeureux adeptes Hugues de Saint-Victor, saint Bernard et saint Thomas d'Aquin.

I. J'avais besoin de cet exposé de principes, qui me met maintenant parfaitement à l'aise, avant de discuter l'âge et le symbolisme d'une crosse fort intéressante et dont il a été trop peu parlé jusqu'à ce jour, car elle avait sa place marquée dans les savantes monographies publiées à différentes époques par le R. P. Martin, le chanoine Barraud ¹ et le comte de Bastard ².

La crosse, dite de S. Grégoire le Grand, que l'on conserve à Rome dans l'église dédiée sur le Coelius au saint Docteur, a attiré l'attention de deux archéologues, dont je vais reproduire les notes beaucoup trop sommaires. Je commence par le comte de St-Laurent :

La lutte entre le serpent et la croix est devenue un des cycles de l'art chrétien exploité principalement pour l'ornement d'un grand nombre de crosses sculptées. Il est de ces monuments où il n'y a de représenté que la croix et le serpent ou le dragon, le dragon n'étant que le serpent avec des attributs d'orgueil et de force ; il y en a aussi où l'Agneau divin prend lui-même part au combat en élevant la croix comme un étendard, contre lequel l'ennemi déploie sa rage impuissante. Le point de contact entre ces représentations et le crucifix devient alors plus sensible, et nous aurions été autorisé à les faire figurer parmi les monuments où l'association de l'Agneau et de la croix prélude à la pleine impatronisation du crucifix, s'il était vrai que la crosse en ivoire, conservée dans le monastère de St-Grégoire sur le mont Coelio, à Rome, ait réellement appartenu au grand pape de ce nom. Quoi qu'il en soit de son degré d'antiquité, cette crosse est un spécimen des plus anciens et des plus remarquables du genre. Il est propre à éclairer la question qui nous occupe et les abonnés des *Annales* sauront gré à M. E. Didron d'avoir tiré de ses cartons le dessin qu'il avait préparé pour le faire graver à leur profit (*Annal. archéol.*, tome XXVI, p. 222.)

M. de St-Laurent a parfaitement raison d'émettre un doute au sujet de l'attribution de cette crosse à saint Grégoire le Grand, quoique à Rome on en juge ainsi. Voici ce qu'il ajoute comme justification de sa pensée :

Si cette crosse avait servi à saint Grégoire le Grand, il faudrait que ce

1. *Le Bâton pastoral*, étude archéologique par l'abbé Barraud et Arth. Martin, extrait du tome IV des *Mélanges d'archéologie, d'histoire et de littérature*.

2. *Rapport fait à la section d'archéologie, le 28 juillet 1856, par M. le comte Auguste de Bastard, membre du Comité, sur une crosse du XII^e siècle, trouvée dans l'église de Tirou, arrondissement de Nogent-le-Rotrou*, publié dans le *Bulletin du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France*, 1860, tome IV, pages 401 et suiv.

fût avant d'être pape, car il ne paraît pas que les papes se soient jamais servis de crosse, leur bâton épiscopal étant la fêrûle, sorte de croix ¹.

Cependant le Père Arthur Martin a fait observer qu'il a trouvé, dans un manuscrit du XIII^e siècle, appartenant au duc d'AreMBERG, S. Léon et S. Grégoire, chacun avec une crosse (*Mélanges d'arch.*, t. IV, p. 163); mais il n'y voit qu'un effet de l'ignorance de l'enlumineur. D'un autre côté, on ne concevrait guère que, simple abbé de son monastère, S. Grégoire se fût servi d'un insigne d'autant de prix. Aucune des crosses publiées par le P. Martin et représentant l'agneau, la croix et le dragon, ne paraît remonter plus haut que le XI^e siècle. Il n'est pas hors de vraisemblance, comme le fait remarquer l'auteur, que, sur certaines crosses pastorales, la représentation du serpent, procédant de la verge d'Aaron changée en serpent, ait précédé celle de la lutte entre la croix et le serpent (*Annales arch.*, tome XXVI, p. 223.)

Ces observations sont fort judicieuses; mais comme elles manquent de fermeté, elles peuvent fort bien laisser planer quelque doute dans l'esprit du lecteur. Il est bien certain que les papes n'ont pas fait usage de la crosse (j'en dirai plus loin la raison) et qu'ils emploient à sa place, en certaines circonstances, l'instrument nommé fêrûle ². De ce qu'un peintre ait, au XIII^e siècle, mis la crosse entre les mains de deux papes, il ne s'ensuit nullement que ce soit un insigne pontifical, car ce fait insolite, qui ne peut être attribué qu'à l'ignorance de l'artiste, est combattu victorieusement par une foule d'autres monuments d'une bien plus haute portée. S. Grégoire ne s'en est pas servi davantage comme abbé, puisque les abbés eurent le *tau* pour insigne jusque vers le XIII^e siècle; mais je n'admets pas cette raison, que c'était à cause de son prix, l'ivoire n'étant pas de

1. Ailleurs M. de St-Laurent qualifie, « la fêrûle apostolique, sorte de croix stationale que portaient les papes ». (*Annal. arch.*, tom. XXIII, p. 266.) Ceci n'est pas exact car les croix stationales n'ont pas de hampe, comme le montrent celles conservées dans la basilique de Latran. De plus, elles se portaient en tête du clergé à la procession aux seuls jours des stations et, pendant la messe, se plaçaient sur l'autel. Il n'y a donc aucun rapport, ni comme forme, ni comme usage, entre la fêrûle et la croix stationale.

2. « C'est une tradition constante dans l'Église Romaine, que les successeurs de S. Pierre n'ont jamais porté la crosse, et l'histoire nous montre seulement qu'ils se sont longtemps servis de la fêrûle, bâton plus ou moins long, mais toujours droit comme un sceptre. » Cette citation est de M. Barraud et je l'extraits de la monographie déjà citée. L'érudit chanoine aurait dû ajouter, pour être plus précis, que la fêrûle sert encore de nos jours et que son bâton a toujours eu les mêmes dimensions que celui des crosses, puisque le pape, en le tenant à la main, ne l'élève pas, mais l'appuie à terre (*Œuvres complètes*, III, 508, au mot *Fêrûle*.)

sa nature une matière riche et précieuse. La comparaison de cette crose avec bon nombre de celles données par le P. Martin mettait directement sur la voie de la date vraie, qui est le xi^e siècle environ.

M. Édouard Didron a trouvé aussi à redire à la note de son collaborateur M. de St-Laurent. Il s'exprime en ces termes, qu'à mon tour je me permettrai de contredire :

Les papes ne portent-ils pas la crose dans certaines circonstances, ainsi quand ils consacrent des évêques? Notre honorable et savant collaborateur nous permettra de ne pas être de son avis; une crose en ivoire, comme celle que nous publions, est la crose la moins riche et la plus simple que l'on puisse trouver; elle ne peut être comparée sous ce rapport aux crosses émaillées et couvertes de pierreries, vraiment épiscopales, que le moyen-âge nous a léguées en si grand nombre; on peut donc l'accepter pour un simple bâton abbatial de la famille des *taus* (*Annal. archéol.*, tome XXVI, p. 223).

Pour enlever toute hésitation, je répondrai à cela : les papes ne portent pas la crose aux consécrations d'évêques; celle-ci n'est point un bâton abbatial, ce qui laisserait soupçonner qu'on peut l'attribuer à l'abbatiate de S. Grégoire, et enfin sa terminaison en volute l'empêche de la classer dans la famille des *taus*, parce qu'elle n'a, ni de près, ni de loin, la forme traditionnelle du tau abbatial, qui est la potence double.

J'ai fait ces deux citations, sous toute réserve cependant, pour montrer l'état actuel de la question en France au point de vue archéologique. Pour être complet, je dois ajouter qu'une très belle gravure de la crose a été publiée dans les *Annales archéologiques* (tome XXVI, page 223) pour accompagner un article de M. de Saint-Laurent, consacré à l'Iconographie de la croix et du crucifix. En 1854, j'avais signalé cette crose au directeur des *Annales*, qui s'empressa de la faire dessiner par son neveu, de la grandeur de l'original et avec tout le soin que des archéologues aussi judicieux savent apporter à de tels travaux. M. Adolphe Varin a traduit ce dessin en une gravure excellente, habilement burinée, mais qui a un défaut grave, celui de laisser croire, au moyen d'un fond noir, que la volute est opaque, tandis qu'elle est découpée à jour. La planche que je donne ici réduite est une reproduction exacte, moins cette incorrection, de la gravure des *Annales*. Je remercie volontiers M. Didron qui m'a permis d'en illustrer ma dissertation. En effet, pour bien

juger un monument, il faut, sinon l'avoir sous les yeux, au moins en posséder une image fidèle.

II. Je sais bien que je m'aventure sur un terrain épineux, car la question n'est pas seulement archéologique. Elle a aussi son côté hagiographique, que je tiendrais pourtant à respecter; il m'en coûte réellement de contester une authenticité admise à Rome même.

Les auteurs anciens qui ont parlé, soit des reliques de Rome, soit des curiosités qu'elle renferme, ou qui ont rappelé les souvenirs du saint docteur et décrit l'église qui lui est dédiée sur le mont Coelius, se taisent à l'unanimité sur cette relique, qui n'a fait son apparition à St-Grégoire que sous le pontificat de Grégoire XVI. D'où vient-elle? je n'ai pu le savoir bien exactement. Les uns m'ont dit qu'elle provenait du nord de l'Italie et avait été offerte au pape, qui, en raison de son étiquette, l'avait donnée au couvent qu'il habita longtemps comme camaldule. D'autres, au contraire, m'ont affirmé qu'elle avait toujours existé dans le couvent, où elle aurait été, pendant de longues années, sinon oubliée, au moins négligée. En tout cas, jusque-là elle ne paraît pas avoir été l'objet d'aucun culte et on ne l'exposait pas en public.

Il serait fort intéressant de connaître par quelle voie Grégoire XVI fut amené à l'enfermer dans un reliquaire et à en attester l'authenticité par une inscription gravée sur métal et placée au soubassement. Ce reliquaire a la forme d'un tableau, muni d'une vitre à la partie antérieure, de manière à laisser voir commodément la crosse. Les contours, ainsi que le support, sont en bois d'ébène, rehaussé d'appliques en métal doré. Trois fois par an, il est exposé dans l'église de St-Grégoire : le 12 mars, pour la fête patronale; le vendredi qui suit les Cendres et le second dimanche de carême, à l'occasion de la station. Mais, comme il est alors placé sur l'autel, on ne peut l'apercevoir qu'à distance et il est difficile de saisir les détails de la crosse. Pour la voir plus à l'aise, il faut en demander l'autorisation à l'abbé du monastère, qui se prête très obligeamment à la légitime curiosité des archéologues, comme il l'a fait pour M. Didron. Nous en aurions même tiré une photographie, si la vitre ne s'y était opposée par son miroitement.

Enfin, pour donner satisfaction aux archéologues et compléter la série des objets antiques, la crosse a figuré, pendant plusieurs mois,

à l'exposition religieuse de Rome, en 1870. Là elle a été soigneusement examinée par des hommes de haute science. Qu'il me suffise ici de nommer Victor Gay, avec qui j'ai été pleinement d'accord sur la date à peu près certaine de cet insigne liturgique.

III. Le sujet qui nous occupe doit être traité avec tout le développement qu'il comporte. Aussi convient-il de n'omettre aucune des difficultés qui peuvent se présenter tant pour la fixation de l'âge que pour l'interprétation de notre petit monument. Trois points principaux doivent attirer notre attention : Les papes se sont-ils servis de la crosse? Quelle est la vraie date de la crosse romaine? Quel est son symbolisme?

Sur la première question, je répondrai hardiment par une négation, en m'appuyant à la fois sur les textes, la tradition ecclésiastique et les monuments. Quelques auteurs, il est vrai, ont eu des doutes à cet égard, comme Macri, Ciampini et de Bastard ¹, mais leurs raisonnements tombent devant l'affirmation continue de la vraie doctrine. De plus, les témoignages invoqués n'ont aucune valeur probante, parce qu'ils se rapportent à des monuments d'une date relativement récente (ils ne sont pas antérieurs au XII^e siècle) et qu'ils témoignent de l'ignorance de l'artiste qui vivait évidemment en dehors des traditions et des habitudes de Rome. Or, jusqu'à présent l'on n'a encore cité que cinq représentations de papes tenant la crosse à la main. Une sixième ne peut être invoquée ni pour ni contre, car elle n'attribue au pape Gélase II qu'un bâton surmonté d'une boule. Or, qui se portera garant de cette dernière figure, dont le contrôle est devenu impossible par suite de la disparition de l'original? C'est une sage règle de critique archéologique de ne pas accorder confiance absolue aux miniaturistes et en général aux artistes qui, dans les deux derniers siècles, reproduisaient les actes du passé.

Je ne multiplierai pas les citations, car ce serait tomber dans le même inconvénient que le comte de Bastard, qui a écrit sur la férule pontificale vingt-huit pages, pleines de science, mais aussi de confusion, à tel point que le lecteur se perd au milieu de ce délale de citations et souvent de contradictions. Un seul texte suffit, à mon

1. V. le rapport de ce dernier, pp. 826 et suiv.

avis, pourvu qu'il soit clair, concluant et émanant d'une autorité compétente. Comment pourrait-on récuser le témoignage du pape Innocent III dont personne ne s'avisera de nier la vaste science? Pouvait-il être quelqu'un mieux informé que lui de ce qui se faisait de son temps et de ce qui était l'objet de la tradition romaine? Ses paroles ont même une telle autorité, dans l'Église, qu'après avoir figuré d'abord dans un traité du saint sacrifice de la Messe, elles ont été insérées, comme document authentique, dans le Corps même du droit qui contient la loi ecclésiastique. « *Baculo pastorali non utitur Pontifex romanus, tum propter historiam, tum propter mysticam rationem. Pro eo quod B. Petrus apostolus baculum suum misit Eucharario, primo episcopo Trevirensi, quem una cum Valerio et Martino ad prædicandum Evangelium genti Theutonicæ destinavit, cui per baculum sancti Petri de morte fuerat suscitatus. Quem baculum usque hodie cum magna veneratione Trevirensis servat Ecclesia.* » (Lib. I *Decretal.*, cap. de *Sacrosancta unctione.*)

On m'objectera peut-être que le fait ici rapporté admet plusieurs variantes ¹. Je ne le nie pas, mais comme elles n'ont trait qu'aux personnes, le fait lui-même n'en subsiste pas moins. D'ailleurs, que telle soit l'origine de l'absence du bâton pastoral entre les mains du pape célébrant, peu importe. Une seule chose nous intéressait dans la question présente, à savoir la possibilité de constater cette absence au XIII^e siècle et de la rattacher par une tradition non interrompue aux temps apostoliques.

Pour Innocent III et Moroni, il s'agit de S. Euchère, évêque de Trèves, et de son compagnon et successeur S. Materne; tandis que, selon l'opinion la plus accréditée en France (à laquelle je me range sans difficulté), le fait concerne S. Martial, apôtre d'Aquitaine, et S. Front, évêque de Périgueux.

Saint Martial ayant donné l'hospitalité à S. Pierre dans sa maison de la *Via Lata*, à Rome, fut par lui désigné pour aller prêcher l'évangile dans les Gaules. L'apôtre le consacra évêque et lui adjoignit pour compagnon de ses travaux un jeune romain du nom de Front. Tous deux se dirigèrent vers le nord de l'Italie; mais, au vingtième jour de marche, Front tomba malade et mourut. Aus-

1. *Œuvres*, XI, 376.

sitôt Martial revint à Rome consulter le chef de l'Église, qui lui donna son bâton, en lui enjoignant de l'appliquer avec confiance sur le cadavre du défunt. Martial repartit joyeux. Suivant le commandement qu'il en avait reçu, il mit sur le corps de Front, mort depuis quarante jours, le bâton qui lui avait été confié. Quand il lui eut dit au nom de S. Pierre de se lever, Front ressuscita plein de santé, puis continua sa route vers les Gaules. S. Martial devint apôtre de l'Aquitaine. Lorsqu'il eut établi son siège à Limoges, il fit de S. Front le premier évêque de Périgueux¹. On a vénéré pendant des siècles, comme une relique, à Limoges même, le bâton miraculeux de S. Pierre.

C'est en souvenir de ce fait et de la tradition du bâton pastoral par S. Pierre lui-même que le Pape, évêque de Rome, officie pontificalement sans la crosse, qui est un des insignes épiscopaux, et le symbole de la juridiction.

Les commentateurs ou glossateurs, après avoir admis le fait historique, indiqué par ces mots : *propter historiam*, cherchent le sens mystique, sommairement énoncé ainsi : *tum propter mysticam*. Voici la raison qu'ils donnent : « *Raison mystique*, parce que le bâton offre, à son sommet, une courbure comme pour attirer, ce qui n'est pas nécessaire au pontife romain, car nul ne peut, en définitive, se détacher de lui, puisque l'Église ne peut pas ne pas être; ou parce que le bâton désigne la contrainte ou le châtiment. C'est pour cela que les autres pontifes reçoivent de leur supérieur des bâtons, car ils tiennent leur pouvoir d'un homme. Le pontife romain ne fait

1. « S. Pierre qui présidoit à Rome, pour multiplier la foy catholique, envoya des disciples de JÉSUS-CHRIST en plusieurs et diverses régions, scavoir est... S. Marcial en la seconde Aquitaine... Pour accompagner S. Marcial et luy aider à convertir à la foy le país d'Aquitaine, S. Pierre luy bailla deux disciples, scavoir est Austricliniam et Alpiniam; et dès la première journée de leur voyage, Austricliniam trépassa soudainement. Pour lequel trépas saint Marcial retourna diligemment vers saint Pierre et luy déclara l'accident. Saint Pierre le renvoya et luy bailla son baston, luy disant qu'il en touchast au nom de JÉSUS-CHRIST Austricliniam et qu'il ressusciteroit. Ce qu'il fit et Austricliniam ressuscita : à la raison de quoy on diet que nostre Saint Père le pape n'use de baston pastoral, parce que saint Pierre le bailla à saint Marcial, fors que quand il va en une église où le baston a esté depuis réservé et gardé : toutesfois il y a autre raison spirituelle que je laisse, parce que ce n'est ma matière et renvoye sur ce les lecteurs à la première partie de la Cronique Anthonine, tître sixiesme et chapitre vingt-cinq. » (Jean Bouchet, *les Annales d'Aquitaine*. Poitiers, 1644, p. 13.)

pas usage du bâton, car il tient son pouvoir de Dieu seul. »

Le comte de Bastard a pleinement raison de dire que l'explication de la glose « ne paraît nullement admissible en matière d'archéologie » (page 826 du rapport). S. Thomas d'Aquin, dont l'esprit était très pénétrant, voit plus clair dans ce symbolisme. Il s'exprime donc de la sorte : « Il faut dire que le pontife romain ne fait pas usage du bâton, car Pierre le donna pour ressusciter un sien disciple, qui plus tard fut fait évêque de Trèves ; et c'est pour cela que, dans le diocèse de Trèves, le pape porte le bâton, et non ailleurs ; ou aussi en signe qu'il n'a pas une puissance resserrée, *coarctatam potestatem*, ce que signifie la courbure du bâton. »

La volute α , en effet, une signification symbolique très précise. Comme elle est repliée sur elle-même, elle atteste un pouvoir limité, une juridiction qui a des bornes. La fêrule, au contraire, qui est une croix portée sur une hampe, exprime parfaitement l'idée d'un pouvoir sans restriction, étendu au monde entier, comme la croix elle-même dirige ses bras aux quatre coins cardinaux. Voir, comme l'a fait le P. Martin, dans la fêrule la croix même de la crucifixion de S. Pierre, c'est aller trop loin et modifier la raison mystique, car le pape sur la terre, étant le vicaire du CHRIST, arbore comme lui le même signe de puissance. En faire encore, avec le même archéologue ¹, le symbole de l'autorité temporelle, c'est se tromper grossièrement, car le pape n'en fait usage que dans les cérémonies pontificales et seulement dans l'exercice de son pouvoir spirituel.

J'ai parlé de fêrule, tel est effectivement le terme propre pour nommer l'instrument qui remplace la crosse pour les souverains pontifes. Le mot, actuellement, est tombé en désuétude, mais la chose subsiste toujours et, dès le x^e siècle, nous le voyons employé lorsque Benoît V remet au pape Léon VIII les insignes du ponti-

1. Le P. Martin s'exprime ainsi : « La fêrule était remise au pontife en même temps que les clefs du patriarcat à la prise de possession du palais de Latran... elle n'était donc qu'un insigne temporel. » Il ne s'agit pas ici de la prise de possession du palais, mais bien de celle du siège épiscopal de Rome, Saint-Jean-de-Latran étant la cathédrale. D'ailleurs il y a corrélation évidente, pour signifier le pouvoir spirituel, entre la remise des clefs et celle de la fêrule. C'est, en effet, à Pierre et à ses successeurs que Jésus-Christ a dit : *Tibi dabo claves regni cœlorum* (S. Matth., XVI, 19.) — Le comte de Saint-Laurent a combattu l'idée du savant jésuite relativement à l'origine de la fêrule. (*Ann. arch.*, t. XXIII, p. 266.)

ficat ¹ : « Pallium sibi abstulit, quod simul pontificali ferula quam manu gestabat, domino Papæ Leoni reddidit, quam ferulam idem Papa fregit ². » Baronio rapporte que, lors de l'élection du pape Pascal II, en 1100, la fêrule lui fut mise en main : « Est locatus in utrisque curulibus sedibus, scilicet eburneis, data est ei ferula in manu. » Cencio Savelli, qui devint plus tard pape sous le nom d'Honorius III, racontant l'élection du pape Célestin III, parle de la fêrule qu'il dit être le symbole de l'administration et de la correction : « Idem electus sedet ad dexteram in sede porphyretica, ubi prior basilicæ sancti Laurentii dat ei ferulam, quæ est signum regiminis et correctionis. »

Ces deux derniers mots ont besoin de commentaire. Avec la croix qui surmonte la fêrule, le pape régit l'Église; avec la pointe qui termine la hampe à la partie inférieure, il aiguillonne les retardataires, pique ceux qui sont égarés et corrige les coupables ³.

Si nous recourons maintenant aux monuments, nous les trouvons aussi explicites que les textes et la tradition. Je ne connais pas à Rome une seule représentation où les papes soient figurés avec la crosse. Je ne puis en citer qu'une seule où S. Grégoire le Grand tienne en main la fêrule ⁴. Le docte Angelo Rocca a publié en gravure cette peinture, contemporaine du pape lui-même et dont il n'existe plus qu'une copie dans l'église de St-Saba sur le faux Aventin. Le nimbe carré, qui y est attribué à S. Grégoire, est un indice certain que la peinture a été exécutée de son vivant ⁵. J'admets même avec de Bastard qu'elle ne soit que du ix^e siècle ⁶, c'est déjà

1. Ce texte et les suivants sont donnés en français par le comte de Bastard, p. 832 de son rapport.

2. « Ubi ventum est ante basilicam ipsam... idem electus sedet ad dexteram in sede porphyrica, ubi prior basilicæ sancti Laurentii de palatio dat ei ferulam, quæ est signum regiminis et correctionis, et claves ipsius basilicæ et sacri Lateranensis palatii, quia specialiter Petro apostolorum principi data est potestas claudendi et aperiendi. » (Ordre Romain du card. Cenci.) — « Itum est ad capellam sancti Sylvestri et primo sedens et quasi jacens Papa (Léon X) accepit a priore canonicorum, claves primo, deinde ferulam, in quo actu idem prior, cum daret ferulam, dixit certa verba ad propositum illius actus, videlicet dirigere, sanctificare et regere, ut ego edidi in meo Ceremoniali. » (Paris de Grassis.) Cette cérémonie tomba en désuétude, lors de l'élection de Sixte V.

3. La Glose commente ainsi la décrétale d'Innocent III :

« Stimula lenta, punge per imum, punge vagantes. »

4. De Bastard en a donné une gravure, p. 830 de son rapport.

5. J'insiste sur ce nimbe, malgré l'affirmation contraire de de Bastard, p. 837.

6. Page 838 du rapport.

une respectable antiquité et l'on ne peut dès lors inférer que la férule n'a été introduite dans l'Église qu'au XII^e siècle¹. Heureusement nous pouvons remonter beaucoup plus haut. Il est vrai que les mosaïques de Rome ne représentent pas les papes avec la férule et qu'ils ont seulement aux mains l'église qu'ils ont bâtie ou enrichie de leurs dons; mais, dès l'an 578, je vois S. Laurent portant à la main la férule dans la mosaïque de l'arc triomphal de la basilique qui lui est dédiée hors les murs². Ailleurs encore le même insigne lui est confié et dès lors il devient son attribut distinctif. Que signifie donc cet attribut? Tout simplement que S. Laurent étant diacre du pape S. Sixte II, dans les cérémonies, précédait le pontife dont il tenait la férule. Plus tard, la croix pattée et unie fut ornée d'un Christ et l'insigne papal, par extension, fut accordé aux légats, aux primats, patriarches et archevêques. C'est-à-dire que la férule se dédoubla : pour les bénédictions, où elle est nécessaire, elle resta telle que la tradition l'avait transmise, tandis qu'elle varia, quant à la forme et à l'ornementation, pour les processions, et c'est alors que le sous-diacre apostolique en eut la charge³.

Après tous ces raisonnements, je suis donc en droit de conclure que les papes n'ayant jamais porté la crosse, mais bien la férule, la crosse d'ivoire qui nous occupe n'a pu appartenir à S. Grégoire le Grand en tant que Pape.

S'en serait-il servi antérieurement comme abbé du monastère qu'il fonda dans sa maison du Coelius? Je ne le pense pas, car il n'est pas prouvé que les abbés fissent alors usage de la crosse proprement dite, et ensuite parce que celle qui leur est attribuée par les monuments jusqu'au XII^e siècle a la forme d'une potence ou de la lettre T⁴, mais surtout, et cet argument dispense de tous les

1. Page 827 du rapport de de Bastard, qui s'étaie du sentiment de Ciampini.

2. Voir aussi le S. Laurent en mosaïque de l'église de Galla Placidia, à Ravenne, qui date de l'an 440.

3. A la cathédrale du Mans, sur un vitrail du XIII^e siècle placé dans le triforium, le pape Innocent IV, la tiare en tête et vêtu de la chasuble, appuie sur son épaule une croix latine, dont la tige est bleue et la tête blanche. A Milan, au Musée Brera, sur un panneau du XV^e siècle, S. Pierre, costumé en pape, porte, outre les deux clefs symboliques qu'il tient de la main gauche, la tiare, la chape et la férule, dont la hampe est surmontée d'une boule, sur laquelle est plantée une croix pattée. De la sorte l'instrument du salut domine le monde qu'il a racheté.

4. Voir sur le *tau* les savantes recherches du chanoine Barraud, du P. Martin

autres, parce que, comme je vais le démontrer, cette crosse n'est pas du vi^e siècle, mais au plus tôt du xi^e. Je passe donc à sa description.



Crosse en ivoire de l'église St-Grégoire, à Rome. xi^e siècle.

IV. La crosse de l'église St-Grégoire est en ivoire massif, que le temps a jauni, éraillé et brisé. Elle porte en différents endroits de la volute des traces de rinceaux, faits au pinceau et qui sont très caractéristiques de l'époque romane. L'art en est grossier, peu soigné et dénote une main inhabile ou mal apprise. On travaillait l'ivoire

et du comte de Bastard. Je ne citerai que trois faits qui ont échappé à leurs investigations.

Un ancien sceau de l'abbaye de la Chaise-Dieu, qui paraît dater de l'époque romane, porte, à côté d'un abbé encapuchonné qui bénit et tient un livre, un long bâton en *tau*, qui atteinait la hauteur de sa tête. Le sceau moderne de l'abbaye de la Chaise-Dieu est timbré, au milieu de l'écu, d'un bâton en *tau*. — A Fournols, prieuré fondé en Auvergne par Robert, abbé de la Chaise-Dieu, l'on assurait que le bâton d'ivoire de ce saint lui avait été apporté dans la chapelle par la sainte Vierge, une nuit qui précéda l'Assomption, pendant qu'il pria à son autel. Dom Tiolier dit avoir vu à Fournols une peinture retraçant ce miracle : le bâton avait trois pieds de long et ressemblait à la potence d'un boiteux. — J'ai publié à Angers, dans une brochure intitulée *Reliques du B. Robert d'Arbrissel*, le dessin lithographié du tau qui a appartenu au fondateur de l'ordre de Fontevrault (*Œuvres*, XI, 556).

infiniment mieux que cela aux vi^e et vii^e siècles ¹, époque d'ailleurs où la sculpture était encore représentée à Rome, à Monza et à Ravenne, par des œuvres d'un certain mérite. Il n'y a pas jusqu'à la volute qui n'indique dans son agencement une double maladresse et un goût fort équivoque. On ne comprend pas comment une surface plate, une tablette, vient se superposer à une partie circulaire qu'elle doit continuer. On s'explique encore moins qu'à l'œil ou au compas l'artiste n'ait pas mieux arrondi la volute.

Le nœud a la forme d'une boule unie, prise entre une gorge et un large filet. Une brisure montre parfaitement comment, faute de douille, cette *pomme*, pour me servir de l'expression usitée dans les anciens inventaires, s'ajustait sur la hampe. Une tige de fer pointue, mais non à vis, comme l'a fait de Bastard pour la crosse de Bâle ², ressortait de la pomme et se fixait dans la hampe.

La volute est contournée par un double filet, creusé dans l'ivoire, et l'extrémité offre une tête de dragon, aux oreilles de quadrupède, au museau très développé et aux dents acérées. Au milieu se dresse un bélier, retenu en avant et en arrière par deux tenons, ménagés dans la découpe de l'ivoire. Il marche à droite, se détourne pour regarder, comme le fait d'ordinaire l'Agneau pascal, et appuie une de ses pattes de devant contre la tige d'une croix pattée qui ressemble parfaitement à la fêrule.

Au-dessus, mais brisé malheureusement, je crois distinguer un ange dont on voit encore la tête fruste, une aile déployée, le buste et le bras droit qui brandit contre le dragon une arme meurtrière, lance ou épieu.

Qu'on examine cette crosse sans préoccupation aucune d'attribution, surtout qu'on la compare à la crosse de Bâle, et l'on se rangera vite à mon opinion, que nous sommes en face d'une œuvre importante, quoique malhabile, du xi^e ou du xii^e siècle au plus tard.

La crosse de Bâle est identiquement de la même époque et du même style que celle de Rome, mais moins complète et un peu plus ornée. Le nœud est aplati et serré à la partie supérieure dans une collerette feuillagée. Le bélier, aux cornes fortement accentuées, se

1. Voir ma *Bibliothèque vaticane*, p. 63, et *Œuvres*, II, 202.

2. Page 472 de son rapport.

détourne également et tient une croix pattée, régulièrement dessinée. Sur les côtes il porte un de ces dessins fantaisistes que l'on retrouve fréquemment à cette époque sur les étoffes, chaque fois qu'on y représente une bête. La volute chanfreinée se termine par une tête de dragon, ouvrant démesurément la gueule et tirant la langue. Les deux orilles du monstre, l'extrémité de son museau et plus bas quelques tenons empêchent cette partie de se briser. Enfin, vis-à-vis, rampe un animal que l'on peut prendre pour un lionceau et qui continuerait ainsi l'idée du CHRIST, vainqueur et ressuscité ¹.

A l'exposition de 1878, au Trocadéro, M. Basilewski avait mis, dans une de ses vitrines, deux crosses d'ivoire noir peint, où le bélier arborait une croix pattée. Leur date pourrait être le XII^e siècle environ.

A la cathédrale de Hildesheim, est conservée la crosse de l'évêque S. Godehard (XI^e siècle), que reproduit la *Revue de l'art chrétien*, 1889, p. 332. L'œil de la volute, après un double contour, est rempli par une tête de bélier, qui mâche une croix tréflée.

M. Paul Blanchet, à Rives (Isère), possède une crosse du même genre, où le bélier mâche une croix : il en a été fait une photographie que je dois à l'obligeance du propriétaire.

La crosse, aussi en ivoire, dite de S. Bernard, que conserve l'abbaye de Bellefontaine, au diocèse d'Angers, a sa volute plate, terminée par une tête de griffon, qui symbolise ici le serpent infernal. On peut supposer, dans l'œil, un hélien vainqueur, dont on voit encore les points d'attache au pourtour intérieur ².

Voici donc sept crosses à peu près identiques. Continuant toujours le même ordre d'idées, nous en trouvons, au musée du Vatican, une huitième plus élémentaire encore et qui doit être le prototype des autres ³ ; car, comme l'a judicieusement observé

1. Le P. Martin a reproduit, dans les *Mélanges d'archéologie*, t. IV, plusieurs crosses d'ivoire où figure l'agneau, ce qui est un symbole identique. Il a donné, page 198, la crosse de Bâle, qui est passée ensuite au prince Soltikoff. Que sera-t-elle devenue à la dispersion si regrettable de cette collection importante ? Serait-ce une de celles de la collection Basilewski ? Cependant, elle me paraît offrir une différence notable.

2. Elle a figuré à l'Exposition rétrospective d'Angers, en 1895, où la photographie m'en a été refusée, comme si elle n'avait pas été reproduite, dès 1864, dans la *Revue de l'art chrétien*, p. 505.

3. Voir ma *Bibliothèque Vaticane* (Rome, 1867, page 67). Dans le même ouvrage, j'ai signalé une autre crosse analogue, que j'ai décrite ainsi : « Volute

M. Didron, les idées sont toujours simples à l'origine et elles deviennent complexes en se développant. C'est le commentaire qui s'adjoint au texte primitif pour lui donner plus de lucidité et de force. En effet, cette crosse, dont il ne reste plus que la volute sans son nœud, se termine simplement par une tête de bélier qui broute un feuillage. Le style est exactement le même de part et d'autre.

V. Reste maintenant à élucider le symbolisme de ces crosses, mais surtout de la crosse romaine.

Prise dans son ensemble, elle signifie la victoire et le triomphe du Christ. Si nous groupons, pour n'en faire qu'un seul tout, les éléments épars dans ces cinq compositions du même âge, nous arrivons sans peine à un poème tout entier qui se fractionne en plusieurs chants.

L'ange, au nom de Dieu, combat l'ennemi révolté et en est victorieux. Le dragon infernal, emblème de Satan, est transpercé par l'instrument de la vengeance céleste. Le bélier montre Jésus-Christ fort et vainqueur ¹; la croix, instrument de son supplice, devient le trophée de sa victoire ². Le lionceau ³ exprime la résurrection et le feuillage brouté par le bélier la parole même de Dieu annoncée aux fidèles.

La plupart de ces symboles sont déjà connus. Aussi je ne ferai que les effleurer, pour m'arrêter plus particulièrement au bélier que l'on rencontre moins fréquemment.

L'histoire naturelle du moyen âge rapporte que le petit du lion meurt en naissant et que le souffle de son père peut seul le rappeler à la vie. C'est, il est vrai, une légende fondée sur des observations inexactes, mais il faut en tenir compte, parce qu'elle a été longtemps

de crosse en ivoire, terminée par une tête de veau et semée de petits ornements circulaires disposés en croix (x^e ou xi^e siècle). » — *Œuvres*, t. II, p. 203, n^o 269, 270.

1. Voir dans la *Revue de l'art chrétien*, t. IX, pp. 413 et suiv., un excellent article de M^{me} Félicie d'Ayzac, intitulé : *Le bélier, zoologie mystique et monumentale*.

2. « Cujus trophæum crux. » (Liturgie de l'Eglise gallicane, oraison pour none, le vendredi-saint). — « Ille est qui virtute propria fretus, cum diabolo, tenebrarum principe, dimicavit : et, prostrato, victoriæ trophæum ad cœlos magnifice portat. » (Prière du Missel Mozarabe.)

3. Le P. Martin ne voit pas dans la crosse de Bâle un lionceau, mais « le renard, le dévastateur de la vigne du *Cantique des Cantiques*, le *golpis* du moyen âge, l'esprit de fraude et de mensonge. » Je ne puis être de cet avis.

en vogue et qu'on l'a directement appliquée à la mort et à la résurrection du Sauveur.

Voici en quels termes le *Physiologus* raconte le fait et en tire une déduction morale : « Quum læna peperit catulum, generat eum mortuum ; et custodit eum tribus diebus, donec veniens pater ejus, die tertia insufflat in faciem ejus et vivificat eum. Sic omnipotens Pater Dominum nostrum JESUM-CHRISTUM filium suum tertia die suscitavit a mortuis, dicente Jacob : « Dormivit tanquam leo et sicut « catulus leonis, quis suscitavit eum ? » (*Mélanges d'archéologie* ¹.)

Et le lionceau qui dormait s'est réveillé, le lion de Juda s'est levé ; il a triomphé de la mort, et pour mieux assurer sa victoire, il l'a renversée et *mordue* comme sa proie. Aussi la liturgie imagée du moyen âge a-t-elle, dans une des antiennes de l'office de Pâques, entonné un joyeux *alleluia* pour le CHRIST, fils de Dieu, qui, semblable au lion, a déployé sa force au jour de sa résurrection :

« Alleluia. Resurrexit Dominus hodie. Resurrexit Leo fortis, CHRISTUS Filius Dei. »

Si le cierge pascal, dans nos églises, a pour but de représenter la vie de Jésus sur la terre jusqu'à son ascension au ciel, l'Église romaine entre plus avant encore au cœur de cette pensée symbolique, en donnant pour support à ce cierge le lion qu'ont présagé les livres saints, et cela aux plus hautes époques de l'art, alors que la main de l'artiste, savante et inspirée, sculptait et émaillait de ses plus fines mosaïques les candélabres de marbre blanc qui figurent parmi les meubles les plus gracieux des basiliques de St-Clément, de Ste-Marie *in Cosmedin* et des Sts-Côme-et-Damien.

Au moyen âge, la liturgie voit ses paroles traduites par les monuments figurés ; aussi le peuple retient-il plus facilement les textes qu'il récite à l'église et saisit-il mieux l'à propos des allégories qu'il a sans cesse sous les yeux. L'art embellit la matière, la science vivifie l'esprit, et tout, jusqu'au moindre détail, devient une aspiration pieuse, un cantique de foi et une salutation d'amour.

L'ange qui combat, au nom de Dieu, et lui assure la victoire dans les régions célestes, est nommé par la tradition l'Archange S. Michel.

1. V. sur le symbolisme du lion le rapport du comte de Bastard, pp. 433 et suiv.

Nous sommes là au début d'un motif iconographique qui prendra surtout son extension au XIII^e siècle dans les belles crosses émaillées de Tolède ¹ et de Fontevrault ². Mais les monuments s'appuient sur un texte précis de l'Apocalypse, qui parle d'un grand combat livré dans le ciel contre le démon ³.

« Et factum est praelium in caelo : Michaël ⁴ et Angeli ejus praeliabantur cum dracone et draco pugnabat, et angeli ejus : et non valuerunt, neque locus inventus est eorum amplius in caelo. Et projectus est draco ille magnus, serpens antiquus qui vocatur diabolus et Satanas, qui seducit universum orbem, et projectus est in terram, et angeli ejus cum illo missi sunt. Et audivi vocem magnam in caelo dicentem : Nunc facta est salus, et virtus et regnum Dei nostri, et potestas Christi ejus : quia projectus est accusator fratrum nostrorum, qui accusabat illos ante conspectum Dei nostri die ac nocte » (*Apocalips.*, XII, 7-10).

Le dragon, comme vient de nous le dire très explicitement S. Jean, est donc le serpent ⁵, qui, au premier jour, séduisit l'homme, le

1. V. page 472 du rapport de de Bastard.

2. Elle est conservée au Musée d'Angers et a été publiée à tort par de Caumont dans son *Abécédaire* comme étant la crosse de Robert d'Arbrissel.

3. Le R. P. Martin cite également l'Apocalypse pour expliquer la crosse de Bâle (v. p. 793 du rapport de de Bastard). — Le symbolisme du dragon est longuement expliqué dans le même rapport, pp. 447 et suiv. — « Le dragon exprime une idée de puissance dans le mal. » (*Guide de l'art chrét.*, t. III, p. 299). Le bréviaire romain, à la fête de S. Michel, empruntant le fait à l'Apocalypse, montre l'archange combattant le dragon infernal : « *Factum est silentium in caelo, dum committeret bellum draco cum Michael archangelo* » (1^{er} répons des Matines).

4. Sur une châsse du XII^e siècle, qui fait partie du riche trésor de Saint-Maurice d'Agaune (Suisse), les quatre archanges, y compris l'apocryphe Uriel, sont ciselés à la toiture. S. Michel, lance en main, terrasse le dragon qu'il foule aux pieds. A Saint-Michel d'Entraigues, près d'Angoulême, le même sujet, sculpté à la même époque au tympan de la porte, est expliqué par cette inscription empruntée textuellement à l'Apocalypse : *MICHAEL PROELIABATUR CUM DRACONE* †

V. encore, sur l'iconographie de S. Michel, le rapport de de Bastard, p. 533.

5. Une idée secondaire est la verge de Moïse changée en serpent. « Non minus etiam virgens ille serpens, qui Moysi pavorem incussit ita ut fugeret illum et rursus accipiens illum caudatenus, effectus est virga, typice in hoc facto perspicendus est. Signatur per serpentem ex virga factum Deitatis potentia ex sanctae Mariae Virginis carne induta. Per Moysen enim judaicus populus qui cernens Dominum Jesum verum Deum et hominem, fugit ab eo incredulus; sed recipiet illum circa finem seculi, quod exprimitur per caudam serpentis. » (Radulph. Glaber., *Hist.*, lib. V, apud *Historiens de la Gaule*, t. X, pp. 57-58.)

démon lui-même dont le nom est Satan. Dès le XI^e siècle, les crosses offrent de nombreux exemples du serpent ainsi attaché en permanence à l'extrémité de la volute dont il devient le principal ornement ¹. Ne doit-on pas voir là, traduit aussi littéralement que possible, cet autre verset du texte mystérieux : « Et vidi angelum habentem catenam magnam in manu sua, et apprehendit draconem, serpentem antiquum, qui est diabolus et Satanas, et ligavit eum per annos mille » (*Apocalips.*, XX, 1) ².

Le feuillage que le bélier tient à la bouche symbolise, dit S. Eucher, la doctrine prêchée, annoncée, divulguée : « Folium, sermo doctrinæ » ³. S. Grégoire le Grand, dans ses *Formules spirituelles* ⁴, y voit de préférence l'arbre de vie, dont les feuilles ne tombent pas, parce que la parole du CHRIST est impérissable et que le peuple fidèle trouve en elle remède et salut : « Folium, verbum, unde : Et folium ejus non defluet, quod de CHRISTO, qui est lignum vitæ, dictum est, cujus folium vere non defluet, quia verbum ejus non præteribit. Hujus ligni folia sunt ad salutem gentium, quia in verbo ejus medicina et salus est languentium animarum. »

Je donnerai ici quelques développements de détail. « L'ivoire est le symbole de la douceur. » (*Rev. de l'art chrét.*, t. XVI, p. 470.) « Le cou, dont l'érection altière décèle les hommes superbes, figure l'indomptable orgueil : « Quid enim collum Leviathan istius nisi elationis ostensio designatur? » (S. Greg., *Moral.*). Les dents sont l'emblème naturel de la cruauté, de la persécution violente : « Dentes, crudelitates. Dentes, persecutores Ecclesiæ. Dentes, persecutiones dæmonum. » (Raban. Maur., *Allegor.*) La tête, prêtée à l'es-

1. V. le rapport de de Bastard, pp. 499, 516, 523, 536.

2. Le dragon était donc un trophée de victoire. C'est pour cela, ainsi que le raconte Jacques de Vitry, qu'on le portait à la procession de l'Ascension, au XIII^e siècle. « Draco autem in plurimis locis primis duobus diebus deportatur et cruce precedit cum cauda longa et inflata. Tertio autem die retro vadit, cauda incurvata et dimissa, quod non vacat a mysterio. Per draconem enim diabolus designatur. Per tres dies, tria tempora significantur, tempus scilicet ante legem, sub lege et sub gratiâ. Duobus primis diebus, princeps hujus mundi tanquam dominus præcedebat et fere omnes ad se trahebat. Tempore autem gratiæ, conculcatus est a CHRISTO nec jam audeat ita aperte sævire. » (*Sermons de Jacques de Vitry*, fer. 11, in *let. min.*, ed. Venet., 1518, p. 762.) — Voir mon étude sur le symbolisme du dragon dans le *Trésor de l'abbaye de Sainte-Croix de Poitiers*, pp. 180-200.

3. Pitra, *Spicilegium Solesmense*, t. III, p. 402.

4. *Ibid.*, p. 412.

prit du mal, signifie, quand elle est unique, la concupiscence coupable dont il se fait l'instigateur : « Caput, concupiscentia hostis. » (Raban Maur., *Allegor.*) Enfin, l'haleine, fétide et nauséabonde, marque les suggestions perverses : « Halitus, suggestio diaboli. » (*Ibid.*) Ces citations sont empruntées à un remarquable travail de M^{me} Félicie d'Ayzac (*Rev. de l'art chrét.*, t. XVI, pp. 196, 203, 204).

VI. La représentation du bélier est le motif principal de la crosse; relativement, les autres symboles ne sont qu'accessoires et secondaires, car tous se rapportent à lui, comme au centre même de la composition.

On reconnaît le bélier à ses cornes, qui ne laissent aucun doute sur son attribution. Ce n'est donc pas un agneau. Or, chaque siècle se distingue par un certain courant d'idées qui lui appartient pour ainsi dire en propre, et ce courant se prolonge jusqu'à une époque qu'il est facile de déterminer. Si donc la crosse de S. Grégoire eût été sculptée au VI^e siècle, ce n'est pas un bélier, mais bien un agneau que nous eussions vu à cette place d'honneur, pour exprimer le triomphe du CHRIST, comme les sculptures des sarcophages et les mosaïques nous autorisent à le croire.

Écoutons d'abord le chanoine Martigny :

Quelques antiquaires ont regardé le bélier comme un symbole distinct de l'agneau et lui ont assigné une signification particulière, quand il paraît sur les monuments chrétiens. S. Ambroise dit qu'il est pris pour symbole du Verbe, même par ceux qui nient la venue du Messie (*Epist. LXIII*), et fait ensuite de curieux rapprochements par lesquels s'expliquerait la pratique reçue dans la primitive Église de mettre quelquefois le bélier à la place de l'agneau sur les épaules du Bon Pasteur ¹. « Le bélier, dit ce Père, nourrit sa toison et la lave dans l'eau pour en augmenter la blancheur, et pour nous plaire. Ainsi JÉSUS-CHRIST a porté nos péchés et les a lavés dans son sang, afin que nous puissions plaire à Dieu son Père. Le bélier, par sa voix, guide le troupeau dont il est le chef et revêt le

1. Le bélier sur les épaules du Bon Pasteur symboliserait, d'après le P. Minasi, « le sacrifice », en souvenir de celui d'Abraham, « JÉSUS-CHRIST lui-même » étant victime et pasteur tout à la fois, comme le redit dans ses vers un poète chrétien : *Victima quæ dabitur, cum victima pastor habetur.* (*Bullet. monum.*, 1873, p. 296.) Le bélier remplace, en effet, la brebis dans certaines représentations des IV^e et V^e siècles; voir Garrucci, *Stor. dell' arte crist.*, pl. 467; pl. 428, pour un monument de Constantinople; pl. 465, pour un verre gravé, où le bélier est surmonté d'un disque portant le chrisme entre l'omega et l'alpha; *Revue des soc. sav.*, 3^e sér., t. VI, pour le sarcophage de Tipaza (p. 123).

berger de sa laine; ainsi JÉSUS-CHRIST, en tant que Dieu, nous revêt par sa création et sa providence; il nous conduit vers le port du salut par sa doctrine, par sa rédemption et par sa grâce. » (*De Abraham*, II, c. 8.) — « Le bélier combat et terrasse les loups; JÉSUS-CHRIST dompte le démon. » (*Enarrat. in ps. XLIII.*) — « Le bélier fut arrêté par les ronces pour être sacrifié à la place d'Isaac; JÉSUS-CHRIST, qui devait élever avec lui notre chair de cette terre, s'est fait victime pour nous; et de même que le bélier se tait devant celui-ci qui le tond (*Is. LIII*), ainsi JÉSUS-CHRIST n'a pas ouvert la bouche devant ceux qui lui donnaient la mort. » (*De Abraham*, I, 6).

D'autres Pères ont considéré le bélier arrêté dans le buisson, comme l'image de JÉSUS couronné d'épines (*St Prosp., De promis. Dei*, pars I, c. 17), ou de JÉSUS crucifié (*Aug., in ps. IV*). C'est sans doute pour ce motif qu'on trouve souvent deux béliers affrontés, avec une croix au milieu d'eux, particulièrement sur les chapiteaux de colonnes, par exemple à Saint-Ambroise et à Saint-Celse de Milan (*Alleganza, Sacra M. di Mil.*, tav. VI, etc.). On voit que le point de départ de toute cette doctrine est le bélier du sacrifice d'Abraham, et Notre-Seigneur nous dit lui-même qu'il fut donné au saint patriarche d'entrevoir toutes ces analogies et qu'il s'en réjouit grandement. (*Martigny, Dictionnaire des Ant. chrét.*, au mot *Bélier*.)

Je m'étonne de la distraction qu'a eue l'auteur du *Dictionnaire des antiquités chrétiennes*. S'il avait lu la clef de Méilton et cherché à en tirer parti, il aurait vu aussitôt que l'exemple qu'il cite en preuve, d'après les églises de Milan, n'a aucune valeur dans la question; car, au lieu d'un seul bélier, il nous en montre deux accompagnant la croix. Dès lors que, suivant la tradition, le bélier signifie, non seulement le CHRIST, mais aussi les apôtres, le sujet s'explique ainsi de lui-même, comme je le dirai plus loin.

Ceci soit dit en passant et par anticipation sur l'article suivant. Je vais continuer à montrer dans le bélier le symbole du CHRIST ¹, au

1. Le chanoine Corblet, dans son *Vocabulaire des symboles*, dit du bélier : « Figure de JÉSUS-CHRIST, en vue de son immolation sanglante; emblème des apôtres, des pasteurs d'âmes, de la force chrétienne. » (*Rev. de l'art chrét.*, t. XVI, p. 343.)

M. du Ranquet, dans le *Bulletin monumental* (1895, p. 435), décrivant les modillons de l'église romane de Chamalières (Puy-de-Dôme), combat l'idée de Viollet-le-Duc, qui y voyait des bouts de poutre, décorés de copeaux. « De biaux, ils rappellent énormément une tête de bélier. Ne serait-ce pas cela que nos premiers imagiers auraient voulu faire? Ces enroulements, qui, en avant sont plus forts, nous donneraient d'abord les deux cornes du bélier, puis la laine bouclant sur le col. Le bélier n'a-t-il pas été de tout temps, même dans les catacombes, la figure du divin crucifié? Alors, quoi d'étonnant qu'on en ait multiplié l'image sur son temple? Quoi d'étonnant encore qu'on ait pris son image pour soutenir le couronnement de l'édifice? La religion n'est-elle pas le couronnement de son œuvre et n'est-ce pas lui qui soutient la reli-

moyen des textes nombreux que le savant cardinal Pitra a ajoutés comme commentaire à la formule si précise que donnait au second siècle S. Mélicon. Or, d'après cet évêque, le bélier est le CHRIST lui-même, et il appuie aussitôt son assertion sur un texte de la Genèse (XXII, 13) : « Aries, CHRISTUS. *Ecce aries tenebatur planta in virgulta Sabec* ¹. »

Raban Maur et l'anonyme de Clairvaux voient dans le bélier le Verbe fait chair, le Fils de Dieu incarné et offert en sacrifice : « *Aries, caro CHRISTI, ut : Vidit arietem hærentem cornibus* ². »

Pierre de Capoue explique que le bélier céleste est le CHRIST et donne la raison du feuillage que nous avons vu sur une crosse dans la bouche de l'animal :

Aries campi, mundi, cœli et tartari... Aries cœli, CHRISTUS. Genesis : Vidit Abraham... Primus pascit herbas camporum, secundus gramina scripturarum. Tertius pascua virtutum et honorum operum, verbi gratia : florem lilii per castitatem, florem violæ per humilitatem, florem rosæ per martyrii patientiam, florem olivæ per misericordiam, florem uvæ per prædicationem, florem spicæ per bonorum operum maturitatem... Primus est dux pecorum; secundus, dux simplicium; tertius, dux omnium fidelium ³.

gion?... Cette opinion, donnée pour ce qu'elle vaut, disons... » Cette opinion ne vaut absolument rien et je l'arrête ici pour qu'elle ne fasse son chemin, car elle est toute d'imagination et nullement scientifique.

1. *Spicileg. Solesmen.*, t. III, p. 24.

2. *Ibid.*, p. 25.

3. *Ibid.* — L'idée du Christ figuré par le bélier que sacrifia Abraham revient plusieurs fois dans la liturgie du moyen âge :

Dans un manuscrit d'Evreux, du XII^e siècle (Dreves, *Anal. hymn.*, XX, 173), Marie est saluée mère chaste du bélier immolé :

Salve, cœli janua,
Porta paradisi,
Vervæcis ingenua
Genitrix occisi.

Un manuscrit du XIII^e siècle (Dreves, X, 101) voit dans le bélier substitué à Isaac la figure du Christ :

Vervex nobis ille datur,
Qui pro Isaac mactatur,
Dulce sacrificium.

Le *Breviarium Zamorense*, du XV^e siècle, dans l'office de S. Ildephonse, applique au Christ la figure du bélier (Dreves, XVI, 173) :

Illam pulsa pia prece
Quæ te cœlitus contexit,
Immolatum pro vervæco
Suo utero evexit
Stellam maris Mariam.

L'auteur anonyme des *Distinctions monastiques* trouve dans le bélier la double signification du principat¹ que le CHRIST possède sur l'Église et le monde et de son incarnation :

Aries significat CHRISTUM propter principatum; unde : Agnus, ovis, vitulus, serpens, aries, leo, vermis. Agnus, propter innocentiam; ovis, propter patientiam; vitulus, propter obedientiam; serpens, propter sapientiam; aries, propter principatum; leo, propter resurrectionem, fortitudinem et confidentiam; vermis, propter humilitatem.

Aries significat carnem CHRISTI; unde aries immolatus est pro Isaac vivente, quia caro CHRISTI mortem passa est, deitate impassibili permanente (*Spicileg. Solesm.*, p. 25).

Pierre de Riga décrit en beaux vers le symbolisme du bélier :

Unus post vitulum vervex occiditur, Aaron
Imponente manus progenieque sua.
Quum CHRISTI mortem vervex vitulusque² figurent,
Rem variando tamen, distat uterque sibi.
Signatur vitulo mors quæ fuit in cruce CHRISTI,
Quam surgens ultra noluit ille pati.
Victima vervece signatur, quæ datur ariæ,
Quam modo presbyteri voce manaque sacrant.
Offeritur totus aries, quum CHRISTUS in ara
Creditur oblatus, qui Deus est et homo.
Totum non affert in CHRISTO, quisquis adorat
Absque Deo carnem, vel sine carne Deum³.

Je compléterai les citations du laborieux bénédictin par quelques autres documents. Le tropaire de S. Evroul, qui est du XII^e siècle, donne comme séquence de la 4^e férie de la Pentecôte les noms divins. La 5^e strophe nomme le Christ : « Mons, Lapis, Aries, Aquila, Agnus, Ovis, Hadus, Vitulus, Leo, Serpens » (Dreves, VIII, 37).

Voici la strophe d'une hymne que j'ai copiée à l'abbaye de Sainte-

1. S. Augustin, dans sa 43^e épître, traitant de l'Église romaine, parle du principat que lui donne sur toute la terre le Siège apostolique : « Romanæ Ecclesie, in qua semper Apostolica Cathedra, viguit principatus et cæteris terris. » Raban Maur, au IX^e siècle, disait du CHRIST : « Aries propter principatum » (page 104 de l'édition de Mayence). A la cathédrale de Strasbourg, la rose de la façade méridionale du transept, qui date du XIII^e siècle, renferme un certain nombre d'allégories relatives au CHRIST. « La cinquième (femme) offre un bélier... Inscription : IN ARIETE PROPTER PRINCIPATUM. » (Guerber, *Essai sur les vitraux de la cathédrale de Strasbourg*, p. 41.)

2. J'ai cité plus haut, au musée chrétien du Vatican, une crose à tête de veau. Le veau est ici un nouvel emblème du CHRIST immolé pour la rédemption du genre humain.

3. *Spicileg. Solesmen.*, t. III, p. 26.

Scolastique, près Subiaco, dans un hymnaire manuscrit du XIV^e siècle :

Hec vervetis est occisi
Genitrix ingenua.

Il s'agit ici de la Ste Vierge, mère du bélier immolé pour nous.

Le Bestiaire de Philippe de Thann, composé au XIII^e siècle, explique que les cornes du bélier, longues, torsées et striées, dirigées en avant et repliées en arrière, expriment la prescience du Christ, qui connaît l'avenir comme le passé :

E li cornes signefient selonc ço que alquant dient,
Qui sunt recercelez, lungs, grant, par pleez furmez,
Signefient itant, que arère et avant
Notre Sire esgardat ainz que le mund furmat,
E arère et avant cun li corn vunt tortant,
E en l'esgardant tent senz nul redutement
Tut veit quanque il fereit e cum l'en aveindreit.

Aries est caro CHRISTI, ut in Genesi Isaac in altari ponitur, sed aries mactatur, quod CHRISTUS crucifigatur, sed sola ejus caro moritur. (Rab. Maur., *Allegor. in univ. sacr. script.*) — Aries, non Isaac, immolatus est : quia caro CHRISTI, hærens cornibus crucis inter vepres tribulationis¹, non deitas, quæ per Isaac significatur. (S. Anselm. Cantuar., *Enarrat. in Matth.*, 1, pars 3, col. 1, t. I Oper.) — Quocirca, diu ante paschæ institutum, aries pro Isaac immolatus non obscura fuit CHRISTI figura. (S. Brun. Astens., *In Gen.*, XII.)

Dans la liturgie gallicane, le prêtre disait à la préface, le jour de Pâques : « Ipse (CHRISTUS) est aries in verticem montis excelsi de vepre prolatus, sacrificio destinatus. »

Adam de St-Victor, dans la prose pascale *Zima vetus*, dit d'Isaac :

Puer nostri forma risus,
Pro quo vervex est occisus
Viltæ signat gaudium.

Un manuscrit du XIII^e siècle, qui est à la bibliothèque de Poitiers, voit, dans le bélier substitué à Isaac lors du sacrifice d'Abraham, la chair du CHRIST qui souffrit sur la croix sans qu'atteinte ait été portée à sa divinité :

Hinc tamen est aries, non infans, sacrificatus.
Sic Xpi caro, non deitas est in cruce passa.

1. La même pensée se retrouve dans ce distique du moyen âge :

Nil Isaac patitur, aries dum victima; CHRISTI
Nil deitas patitur, cum patitur homo.

Le Manuel de l'église d'Exeter (Angleterre), écrit au xiv^e siècle et conservé à la bibliothèque de Coutances, contient, pour la fête de la Trinité, la séquence *Alma chorus*, qui énumère tous les noms divins. Une des strophes est ainsi conçue : « Agnus, ovis, vitulus, serpens, aries, leo, vermis. » C'est l'hexamètre cité par les *Distinctions monastiques* (*Rev. des Soc. sav.*, 7^e sér., t. VI, p. 46.)

Le *Missale ad usum Ecclesie Westmonasteriensis*, qui date du xiv^e siècle et a été publié à Londres en 1891, t. 1, col. 373, dans la séquence *Christo Salvator*, attribuée au jeudi de l'octave de la Pentecôte, qualifie le Christ : « Primogenitus, invisibilis, principium, mons, lapis, aries, aquila. »

Dans le *Missale Trajectense*, du xv^e siècle, à propos de S. Lambert, il est parlé du Christ, blanc par sa chasteté, rouge par sa passion, que symbolise la peau de bélier, blanche et rouge, qui couvrait le tabernacle ¹ (Dreves, IX, 206) :

Vellex pelle rubricata	Qui torcular sic calcavit
Super nivem dealbata	Et qui vestem dealbavit
Tegens tabernaculum,	Agni veri sanguine,
Passione rubricatum,	A peccatis absolutos
Castitate candidatum	Cœlo jungat et ablutos
Gessit habitaculum.	Nos reddat a crimine.

Dans l'office de la Ste Couronne d'épines, au *Breviarium Aarhusiense*, imprimé en 1519, le second répons du deuxième nocturno voit dans le bélier du sacrifice d'Abraham, qui se prend par les cornes dans les ronces, une figure du couronnement d'épines infligé au Christ par les Juifs (Dreves, *Anal. hymn*, V, 48) :

In figuris pluribus	Aries, sic sertibus
Sertum figuratur,	Christus coronatur.
Inter vepres cornibus	Pravorum manibus
Hærens demonstratur	Sua sancta corona paratur.

1. Adam de Saint Victor, dans la prose de S. Vincent (L. Gautier, I, 317), dit du diacre martyr :

Hic, hostia medullata,
Vellex pelle rubricata
Tegens tabernaculum.

« Au chap. xxvi de l'Exode, on lit que le Seigneur recommanda à Moïse de couvrir le tabernacle de peaux de bélier teintes en rouge : *Facies et operimentum aliud tecto de pellibus arietum rubricatis* (v. 14). C'est encore un symbole du sang des martyrs répandu pour la foi et servant à préserver l'Eglise, comme les peaux du tabernacle le préservaient des injures de l'air » (p. 320).

Des textes passons aux monuments.

Le comte de St-Laurent, dissertant du sacrifice d'Abraham, dit : « Ce sujet renferme trois figures du Sauveur : Abraham, comme sacrificateur; Isaac, comme victime volontaire; le bélier comme victime effective... Sur le beau sarcophage conservé dans la basilique de Ste-Marie-Majeure,... le bélier est là et son attitude témoigne qu'il s'offre volontairement. Ce sentiment de l'offrande de soi-même, de la part de ce bélier, devenu évidemment l'Agneau divin, est encore mieux senti sur le sarcophage de Junius Bassus, où il est élevé sur un monticule ¹, circonstance qui n'est certainement pas indifférente, vu le caractère de ces monuments. » (*Guide de l'Art chrétien*, t. IV, pp. 53-54).

J'ai remarqué, à la base de l'élégante colonne de marbre, mosaïquée d'émail, qui forme le chandelier pascal de l'église de St-Pancrace, à Rome, un bélier ailé, et à corps de serpent, qui supporte, à l'angle, l'instrument liturgique. Or, à cette place, l'on mettait d'ordinaire, au moyen-âge, un lion couché dont j'ai expliqué précédemment la signification. Le bélier symbolise donc également le Christ ressuscité, et tel est le sens que j'attacherai à ses deux ailes, emblème du vol qu'il prit vers les cieux en sortant victorieux du tombeau ².

1. La représentation se trouve dans Bosio, *Roma sotterranea*, p. 73, et dans la *Revue de l'art chrétien*, t. IX, p. 416.

2. J'ai reproduit dans la *Revue de l'art chrétien*, 1883, p. 552, la lettre que m'écrivait du petit séminaire de Servières, à la date du 22 mai, M. le chanoine Poulbrière : « Monseigneur, Le très savant article, que vous venez de nous donner sur le symbolisme du bélier dans les crosses d'ivoire, m'engage à prendre la plume pour une petite indication. Vous dites du chandelier pascal de l'église S. Pancrace, à Rome : (*suit la citation*)... Je choisis ces lignes dans votre œuvre de préférence à d'autres, parce que le petit monument rappelé dans ma mémoire, par votre travail, est, lui aussi, un bélier *support*, mais sans ailes et porteur d'une croix. On le voit en la paroisse de Peyrelevalde, canton de Sornac, diocèse de Tullo, sur le bord d'un chemin. C'est tout simplement une croix rustique, une croix de pierre, où le corps assez massif d'un bélier accroupi sert de piédestal au signe du salut. Je ne saurais, pour le moment, ni vous en donner le dessin, que je n'ai pas, ni vous en préciser la date, qui me serait un problème, ni vous en fournir l'entière description, qui m'échapperait à vingt lieues de distance et dix ans de souvenir; mais je puis garantir l'existence de l'œuvre et certes, si cette œuvre n'est pas une œuvre d'art, c'est bien un des curieux monuments de l'iconographie. On n'y trouvera pas tout le symbolisme développé dans le bélier des crosses; il faudra s'y restreindre à la personnification sacrée de J.-C.; mais n'est-ce pas déjà chose suffisamment intéressante que de voir ainsi, sur le bord d'un chemin, présentée à la confiance, à l'hommage, aux prières des foules, cette *victime effective* du grand sacrifice, portant sur son dos reposé et le bois sanglant de son immolation et l'étendard glorieux de sa victoire ? »

Il symbolise aussi le CHRIST, immolé pour nos péchés, dans ce vers relatif au sacrifice d'Abraham, que j'emprunte à un cuivre gravé du XII^e siècle, qui faisait partie de la collection Labarte (*Annal. arch.*, t. VIII, p. 41) : *HOE ARIES PREFERT QVOD HOMO DEVS HOSTIA DEFERT.*

On peut, sans crainte d'exagération, pousser plus loin encore le symbolisme du bélier. En effet, la volute de la crosse se recourbe comme la corne de cet animal. Or la corne est un symbole fort connu de la force et de la domination, qui sont les attributs propres du CHRIST vainqueur, triomphant et roi :

Cornu, regnum CHRISTI : *Et erexit cornu salutis nobis in domo David* (Luc., I, 69). — Cornua, potestas CHRISTI per omne tempus. — Cornua, trophœum crucis (S. Meliton. *Clavis.*) — Cornu, regia potestas, fortitudo, eminentia deitatis, brachia crucis. (Raban. Maur.) — Cornu est salutaris, sive protectionis, regie potestatis, potentie. (Petrus Cantor.) — Cornu, potentia CHRISTI, regie dignitatis, potentie, redemptionis nostre (Petrus Capanus). — Cornu significat regiam potestatem, ut ibi : *Dominus sublimabit cornu CHRISTI sui.* (*Distinct. monast.*) — Cornu significat fortitudinem (*Ibidem*). — Per cornu scimus significari CHRISTUM (*Ibidem*). — Cornu, fortitudo vel regnum (S. Eucher.).

Tous ces textes sont empruntés au *Spicilegium Solesmense*, tome III, pp. 22, 402.

La conséquence directe et immédiate de la victoire est la joie, l'allégresse, manifestée par des transports et des signes extérieurs. Il est écrit de Judith qu'elle se réjouissait de sa victoire sur Holoferne, parce que son peuple était délivré de son plus cruel ennemi : « *Dominus.... revocavit me vobis, gaudentem in victoria sua, in evasione mea et in liberatione vestra.* » (Judith, XIII, 20). Et le peuple, pendant trois mois, célébra la joie de la victoire : « *Et per tres menses, gaudium hujus victoriae celebratum est cum Judith.* » (Jud., XVI, 24.)

Or, d'après les psaumes de David, le bélier par ses bonds est l'emblème d'une grande joie : « *Montes exultaverunt ut arietes... Montes exultastis sicut arietes.* » (Psalm. CXIII, 4, 6).

Le bélier ne pourrait-il donc pas avoir été spécialement choisi pour exprimer la joie qui doit résulter pour tout le peuple chrétien de la victoire remportée par le CHRIST sur le démon ?

« Par une anomalie des plus extraordinaires, la cathédrale de

Troyes présente, sculpté à une clef de voûte, un agneau de Dieu en bélier. Les formes de ce bélier sont nettement caractérisées et le dessin qu'on en donne ici montre deux cornes très bien indiquées et très puissantes... Les cornes sont le caractère de la force matérielle; elles signifient peut-être que ce bélier divin est le symbole de la puissance divine du Fils. » (Didron, *Hist. de Dieu*, pp. 331-332). Sans doute cette sculpture est peu commune : cependant, rapprochée des crosses et du chancelier pascal, elle s'explique fort bien. Le nimbe crucifère dénote la divinité; les cornes, la puissance; la croix avec l'oriflamme, la résurrection. Or, ces trois caractères, fréquents pour l'agneau pascal, signifient ici le CHRIST ressuscité par sa propre vertu, en raison de sa divinité. Cette sculpture est de la « fin du XIII^e siècle, » et « orne une clef de voûte placée à douze mètres du sol dans une chapelle du latéral méridional ».

Dans l'Apocalypse, l'agneau fut vu par S. Jean avec sept cornes : « *Agnum stantem tanquam occisum, habentem cornua septem* » (V, 6). Au chapitre XIII, verset 11, il n'en a plus que deux, puisque la bête lui est assimilée par ce côté : « *Et vidi aliam bestiam ascendentem de terra et habebat cornua duo similia Agni et loquebatur sicut draco.* » Or ces deux cornes transforment précisément l'agneau en bélier.

Pour ne rien laisser dans l'ombre, je citerai encore quelques monuments moins connus.

Martigny donne deux représentations du bélier : dans l'une, du cimetière de Domitille, il porte la houlette avec le vase de lait (p. 27); dans l'autre, il fait l'office de lampe et y joint cette double caractéristique, la croix sur la poitrine et sur la tête, la seconde surmontée de la colombe divine (p. 28) : cette lampe de bronze a été publiée en 1853, par Ferd. de Lasteyrie dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, t. XXII.

Parmi les lampes découvertes à Carthage et qui datent du IV^e siècle, plusieurs fois on rencontre le bélier, modelé à la surface (*Rev. de l'art chrét.*, 1891, p. 40, n^{os} 136, 137, et p. 41, n^{os} 140, 141, 142, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150.) Au n^o 137, il est surmonté du chrisme qui précise sa signification.

Au lieu de l'agneau paraît le bélier sur la colline aux quatre fleuves mystiques, sur un fond de coupe, de verre doré, du v^e

siècle, gravé dans la *Revue de l'art chrétien*, t. IX, p. 414.

« La croix de Bazergues, peinte sur bois au ^{xii}^e siècle, porte, au milieu un agneau, AGNVS; à droite LEO suppose un lion et, à gauche, ARIES, un bélier; en bas..... IES, un..... » (De Laurière, *Promenade archéologiq. dans le Val d'Aran*, p. 105.)

Au porche de l'abbaye de S. Saba, à Rome, qui date du commencement du ^{xiii}^e siècle, au milieu d'un bandeau de mosaïque qui sous-tend un arc en plein cintre, saillit, dans un médaillon sculpté, un bélier, qui marche à gauche, détourne la tête et porte une croix; ses cornes ne laissent pas de doute sur son identité.

Au musée de Toulouse, sur un tombeau d'évêque du ^{xiv}^e siècle, aux armes des de Lévis, est figuré un bélier, au nimbe crucifère.

A Pérouse, sur un panneau peint du ^{xv}^e siècle, Ste Agnès de Montepulciano a pour attributs un lis, un livre, le costume dominicain et un bélier, avec le nimbe crucifère autour de la tête.

VII. Le bélier ne symbolise pas seulement le Christ. Avec toute la tradition nous devons y voir également les apôtres, fils et hérauts du bélier divin. Après S. Méliton, voici le témoignage irrécusable d'un grand nombre d'auteurs ecclésiastiques :

Arietes, apostoli : Afferte Domino filios arietum ¹.

L'anonyme de Clairvaux cite à l'appui un texte différent : « *Apostoli, ut Induti arietes ovium* ². »

Écoutons maintenant Raban Maur, S. Brunon d'Asti et S. Eucher :

Per arietem, sancti apostoli, ut in psalmis : Induti sunt arietes ovium, quod apostoli, qui fidelibus præsunt, Sancto Spiritu sunt vestiti. (Rab. Maur., *Allegor.*)

1. Psalm. LXXXVIII, 1. — S. Melitonis clavis. *Spicileg. Solesm.*, t. III, p. 24.

A Milan, dans l'église Saint-Gelse, on voit sur un chapiteau du ^{xi}^e siècle, une croix haute, pattée à ses extrémités et accostée de deux béliers. Ces béliers sont évidemment les apôtres S. Pierre et S. Paul, chefs du collège apostolique, comme ailleurs on trouve plus ordinairement deux agneaux à la même place.

Paciandi, *De sacris christianorum balneis*. Rome, 1758, planche 3, donne le dessin d'un lavoir de l'époque romane, où l'agneau est vainqueur du serpent par la croix et accompagné d'un bélier en face d'un loup, ce qui est le même emblème répété de deux manières différentes. En effet, le bélier symbolise S. Pierre et le loup S. Paul, à cause de sa conversion, comme l'explique une peinture murale de l'église Ste-Marie Transpontine à Rome.

2 Psalm. LXIV, 17. — *Spicileg. Sol.*, t. III, p. 25.

Arietes autem significant Apostolos vel Ecclesiarum principes, unde in psalterio : *Afferte Domino filios arietum*. Hi, tanquam duces gregum, in causas Domini perduxerunt populum christianum. Arietes autem bene sunt Apostolis comparati, quoniam, ut diximus, animalia ipsa plurimum fronte valent et objecta semper impingendo dejiciunt ; quod prædicando fecerunt Apostoli, qui diversas superstitiones et idola firmissima cœlestis verbi quadam fronte ruperunt (Raban. Maur., *De universo*, VIII, 7.)

Arietes... Apostoli sunt et doctores, qui in toto grege ecclesiastico majores sunt et principatum tenent, et ex aqua et Spiritu sancto nos hædos et agnos Domino generant (S. Brun. Astens., in psalm. *Afferte*.)

Arietes, Apostoli, vel Ecclesiæ principes (S. Eucher., *Form. spir.*, 4).

Pierre de Capoue n'est pas moins explicite :

Arietes mundi, Apostoli, qui totum mundum prædicatione sua post se traxerunt, quia *in omnem terram exivit sonus eorum* ¹.

Les *Distinctions monastiques* vont plus loin, car elles affirment que les cornes du bélier, qui sont sa puissance, expriment les deux testaments qui faisaient la force des Apôtres ².

Arietes dicti sunt Apostoli, qui cornibus utriusque testamenti hæreticos ventilabant ; unde est illud : *Afferte Domino filios arietum*, id est vosmetipsos quos per evangelium Apostoli CHRISTI generant. Est autem Domino filios arietum afferre, conservos ad fidem CHRISTI, a vita, id est conversatione veteri, ad novam transferre ³.

Enfin le symbolisme du bélier, transformé en Apôtre, a inspiré à Pierre de Riga quatre distiques qu'il est utile de reproduire :

**CHRISTI signantur testes vervece secundo,
Quorum grata Deo mors pretiosa fuit,
Discipuli bis sex aries fuit iste secundus,
Post CHRISTUM quorum purpura pinxit humum.
Inde canit cytharista puer : *Domino dominorum*
Hos afferte, gregis quo genuere duces.
Bisseni patres sunt ergo duces gregis : horum
Proles, pro CHRISTO qui meruere mori ⁴.**

1. Psalm. XVII, 6. — *Spicil. Sol.*, t. III, p. 25.

2. Le symbolisme des cornes se retrouve dans la signification des deux pointes de la mitre. « Item per cornua mitræ pontificalis significantur duo testamenta. » (*Distinct. monast.*, lib. I, de cornu). Le *Pontifical romain* fait dire à l'évêque consécrateur lorsqu'il remet la mitre à l'élu : « Imponimus, Domine, capiti hujus antistitis et agoniste tui galeam munitionis et salutis, quatenus, decorata facie et armato capite cornibus utriusque Testamenti, terribilis appareat adversariis veritatis. »

3. *Spicileg. Sol.*, t. III, p. 25.

4. *Spic. Sol.*, t. III, p. 26.

VIII. L'idée est tellement féconde qu'elle donne lieu à une troisième application mystique, conséquence directe des deux autres. Le bélier représente donc encore l'évêque, placé par l'Église à la tête d'un troupeau spirituel qu'il est spécialement chargé de paître. Or le devoir du prélat est de s'immoler pour son troupeau et de le nourrir de la parole divine. C'est ce qui résulte évidemment des textes suivants, empruntés à Raban Maur, à l'anonyme de Clairvaux, aux *Distinctions monastiques*, à S. Jérôme et à S. Grégoire le Grand.

Voici comment s'expriment ces Pères de l'Église et ces auteurs ecclésiastiques :

Aries, prælati, ut : Afferte Domino filios arietum ¹. *Per arietes, prælati qui sunt in ecclesia* (Rab. Maur., *Allegor.*)

Item aries, prælati qui debent immolari pro subditis. Sapientia : Tria sunt quæ bene gradiuntur, leo, fortissimus bestiarum, gallus succinctus lumbos, et aries ².

Aries, quia dux est gregis, significat tam principes laicos quam prælatos ecclesiasticos, unde in Daniele legimus per arietem fuisse figuratum Darium, regem Persarum. Et de hujusmodi arietibus dixit Deus per Isaiam, in consolationem primitivæ Ecclesiæ : Omne pecus Cedar congregabitur tibi, arietes Nabaioth ministrabunt tibi ³.

Arietes dicuntur quilibet boni prælati; de quolibet est illud psalmistæ : Montes exultaverunt ut arietes ⁴.

Omnes Dominici gregis arietes cum animarum lucris apparebunt, qui sanctis suis prædicationibus Deo post se subditum gregem trahunt. (S. Gregorii Magn., *Homil. XXVII in Matth.*)

Arietis nomine primus intra Ecclesiam sacerdotalis ordo exprimitur, ut ibi : Tria sunt quæ incedunt feliciter, leo, gallus et aries. Apte quidem aries sacerdotalem ordinem exprimit, quia sequentem post se populum, quasi ovium gregem, trahit. (S. Greg. Magn.)

S. Léon IX, parlant des églises d'Afrique, dit : « Quondam innumeralis grex Domini sub numerosis arietibus exultabat alta pace. » (Harduin., *Concil.*, t. VI, p. 950.)

S. Ambroise, parlant d'Abraham, lib. I, cap. VIII, place le bélier à la tête du troupeau : « Qua ratione arietem? Quasi præstantem utique cætero gregi? »

1. Raban. Maur. — *Spicil. Sol.*, t. III, p. 25.

2. *Proverb. XXX, 31.* — *Spicil. Sol.*, t. III, p. 25.

3. *Isai., LX, 7.* — *Spicil. Sol.*, t. III, p. 25.

4. *Psalm. CXIII, 4.*

Alcuin, au VIII^e siècle, écrivait à un évêque, lettre 22 : « Tu vero aries, cui juxta Salomonem nullus resistere valet. »

Adam de Saint-Victor, au XII^e siècle, dans la prose *Aquas plenas* (L. Gautier, *Œuvr. poétiq. d'Adam de Saint-Victor*, t. I, p. 271), compare S. Thomas de Cantorbéry au bélier, qui meurt pour son troupeau :

Novus vervex pro grege moritur,
Et pro matre proles occiditur.

Le commentateur ajoute, p. 276 : « *Vervex*, *proles* désignent le fidèle, *grex* et *mater* désignent l'Église ». Il y a là une erreur : *grex* est le troupeau du pasteur; *mater*, l'Église; *proles*, l'enfant de l'Église ou S. Thomas, appelé aussi *vervex*, parce qu'il est le chef du troupeau.

Dans le *Breviarium Roschildense*, imprimé à Paris en 1517, comme dans le *Breviarium Aberdonense*, imprimé à Edimbourg en 1510, l'évêque S. Magne, au troisième répons du premier nocturne, est qualifié *bélier*, parce qu'il régit le troupeau et le protège contre le loup (Dreves, V, 202) :

Magnus prædo mutatur penitus,
De raptore fit pater inclitus,
Agnus redit ad caulam perditus.
Sacri plenus afflatu Spiritus,
Gregem regit hic vervex redditus.

L'Église romaine, à la seconde lamentation des ténèbres du jeudi saint, s'est approprié ce texte de Jérémie, qui montre les princes de Sion comme des béliers errants :

Et egressus est a filia Sion omnis decor ejus : facti sunt principes ejus velut arietes non invenientes pascua et abierunt absque fortitudine ante faciem subsequentialis. Recordata est Jerusalem dierum afflictionis suæ... cum caderet populus ejus in manu hostili et non esset auxiliator. Deposita est vehementer, non habens consolatorem : vide, Domine, afflictionem meam quoniam erectus est inimicus ¹.

J'ai multiplié à dessein ces citations, malgré leur longueur, parce qu'elles sont essentielles à la confirmation de la thèse que je soutiens.

1. Ce texte fait vraiment tableau et explique naturellement quelques-unes des crosses d'ivoire : *l'ennemi s'est dressé, le bélier s'en est allé sans force, il a été déposé (mis à terre); le secours ne peut venir que de Dieu, par la vertu de sa croix.*

Leur développement considérable, dont je ne me dissimule pas l'aridité, m'a interdit nécessairement tout commentaire. D'ailleurs, les textes s'interprètent d'eux-mêmes et la pensée qui s'en dégage est des plus claires et des moins discutables.

M^{me} Félicie d'Ayzac, dans une étude très érudite sur *le Bélier*, écrit, à propos d'une sculpture et d'une peinture des premiers siècles :

Sur le sarcophage de Pauline, extrait des catacombes romaines, un bas-relief des plus curieux qu'ait enfantés l'esprit mystique des premiers siècles chrétiens, très antique, on voit le bon Pasteur, debout entre sept béliers. L'un, qu'il porte sur ses épaules, se retourne pour le baiser ; deux autres broutent ou ruminent, un autre se repose contre ses pieds, un cinquième quête ses caresses, un autre semble lui parler de l'attitude et du regard ; lui-même, il tire par sa courte queue le septième et dernier bélier (Bosio, p. 513) ; aimable tableau pastoral qui paraît, au premier coup-d'œil, retracer l'intimité sainte à laquelle le sacerdoce est admis de la part de Dieu, mais qui décèle, peut-être, un sens plus précis et plus spécial à un examen attentif de ses caractères de détail. Ceux-ci, en effet, semblent s'adapter complètement, non aux sept églises d'Asie mentionnées au deuxième chapitre de l'Apocalypse, comme le pense Bottari, mais aux sept évêques eux-mêmes de ces églises primitives. En effet, dans aucune œuvre d'art, pas plus que dans le mysticisme des Livres saints, le bélier n'a représenté une réunion de fidèles ; et ceux-ci, visiblement emblèmes de sept apôtres ou pasteurs, semblent une expression exacte et scrupuleusement fidèle de la scène rapportée de l'Apocalypse et des dispositions diverses reprochées à ces sept pasteurs. Les poses de ces sept béliers ont des analogies frappantes avec ce qu'on lit dans le texte sur ces anges des sept églises. Dans ce texte, l'évêque de Philadelphie et celui de Smyrne sont loués et encouragés ; celui d'Éphèse est excité à reprendre la voie première, l'évêque de Laodicée est fortement réprimandé, mais avec amour et tendresse ; ceux de Pergame et de Thyatise sont approuvés sur plusieurs points, mais gravement repris pour d'autres et, enfin, l'évêque de Sardes est appelé *vivant de nom*, mais mort néanmoins par ses œuvres. Ce détail si net, si précis, nous semble se retrouver dans l'œuvre sculptée ; les évêques de Philadelphie et de Smyrne, consolés avec tant d'amour, ne peuvent-ils pas être caractérisés, l'un par le bélier debout au centre, se serrant contre le Pasteur et semblant même lui parler, l'autre par celui qui lui parle aussi en se retournant vers son visage et qui est porté sur ses épaules ? Celui qui rumine tout seul au plus haut point du monticule, mais qui regarde le Pasteur, ne semble-t-il pas figurer l'évêque d'Éphèse, auquel est si fort reprochée la domination de sa charité ? Le pasteur de Laodicée, accusé de tant de tiédeur, ne semble-t-il pas avoir son type dans le bélier

qui broute à l'aise en tournant le dos au berger, dont l'œil plein de sollicitude observe et suit ses mouvements ? Les deux regardant vers l'ouest ne personnifieraient-ils pas à leur tour les évêques de Pergame et de Thyatire ; par leur attitude, ils montrent affection et docilité, mais sans recherches de caresses. Celui de Sardes, le coupable qui est repris si sévèrement, ne serait-il pas le septième et dernier bélier, dont le berger tire la queue ; cet acte rappelle cet *aurem vellit* de Virgile (*Ecl.*, VI, 4) dont chacun sait la tradition. Remarquons, en effet, ici que la queue, écourtée comme on le voit sur ce bas-relief, dépeint, dans la langue sacrée, le mépris des choses de Dieu, l'oubli total des fins dernières, caractères très convenables à celui que l'Apocalypse nomme *mort* aux yeux du Seigneur...

Les peintures murales des catacombes, qui mettent en scène la brebis fatiguée portée sur les épaules du bon Pasteur, conformément au texte évangélique, ne pouvaient manquer de montrer la même faveur accordée au chef du troupeau. On voit sur une de ces peintures le Pasteur céleste portant un bélier sur son cou et cheminant entre deux autres petits béliers pacifiquement affrontés (Bosio, *Roma*). Sur une autre, on voit le même Bon Pasteur en marche entre deux brebis qui le regardent avec extase, tandis qu'un bélier, porté sur ses épaules, semble chercher à le baiser (Bosio, *Roma*, fresque de voûte du 4^e *cubiculum* dans les catacombes de Ste Agnès). Ce bélier, figure du prêtre, est-ce un déserteur ramené, est-ce un serviteur défaillant assisté par le divin Maître ? Ce fut sans doute l'un et l'autre ; et l'on peut voir dans ce Pasteur celui qui convertit S. Pierre, coupable de reniement, celui dont la compassion gratifia le même apôtre de la pêche miraculeuse, après une nuit fatigante d'un âpre et stérile travail (*Rev. de l'art chrét.*, IX, 421-424).

Je souscris volontiers à cette interprétation, quelque raffinée et minutieuse qu'elle paraisse. Sur le sarcophage, les sept béliers font une allusion transparente aux sept évêques de l'Apocalypse ; sur la peinture, les trois béliers ou le bélier unique offrent encore la même signification mystique des chefs du troupeau ramenés dans la vraie voie par le Christ. Le sarcophage du Vatican, où sont sculptés les trois béliers, est accompagné d'un poisson et d'une ancre, pour exprimer que les évêques, comme Celui dont ils continuent la mission sur terre, fournissent aux fidèles qui leur sont confiés la nourriture spirituelle et le moyen d'arriver sans encombre au port du salut.

IX. Le bélier, par cela seul qu'il représente un chef, signifie aussi l'abbé, qui est vraiment prélat dans son monastère. Thierry d'Apolda et après lui le Père Lacordaire (chap. 18), ainsi que les Bollandistes, dans leur *Vie de S. Dominique*, rapportent la bulle par laquelle

Grégoire IX décréta la canonisation du fondateur de l'ordre des frères prêcheurs. L'Église triomphante y est comparée à un char, traîné par quatre chevaux et conduit par le CHRIST. Suivent d'autres chars symbolisant les ordres religieux. « Le troisième char, dit le pape, est venu avec des chevaux blancs, c'est-à-dire avec les frères des ordres de Cîteaux et de Flore, qui, semblables à des brebis tondues et chargées des fruits de la double charité, sont sorties du bain de la pénitence, ayant à leur tête S. Bernard, ce bélier revêtu d'en haut de l'esprit de Dieu, qui les a amenées dans l'abondance des vallées couvertes de froment. »

Le bélier convenant aux abbés comme aux évêques, en tant que chefs de troupeau, je ferai observer que l'ivoire, matière moins précieuse et brillante, était plus en harmonie avec la simplicité monastique, surtout pour les prélats habillés de blanc, comme Cisterciens et Camaldules, tandis que le métal doré et gemmé aurait été réservé aux dignitaires séculiers. Je ne donne ceci que comme une hypothèse, qu'il y aurait lieu de contrôler par les textes.

X. Au moyen-âge, l'idée était très élastique et on l'étirait jusqu'aux limites extrêmes. Étant donc donné que le bélier exprime symboliquement tout chef spirituel et, partant, le CHRIST, les apôtres, le pape, les évêques et les abbés, qui, à des titres divers, ont gouverné et gouvernent l'Église, avec une juridiction plus ou moins étendue sur tout ou partie du troupeau, on en a déduit logiquement que le même animal pouvait aussi figurer les chefs inférieurs, « les princes de Sion », comme dit Jérémie. Or, dans un diocèse, l'élite du clergé, sa tête en un mot, car là est le sénat et le conseil de l'évêque, forme le chapitre cathédral. Un proverbe brutal a déclaré, presque en axiome, que le mot *capitulum* décomposé donne *caput muli*; c'est peu respectueux, mais les faits se sont souvent chargés de démontrer l'exactitude de ce renversement des lettres. Les chapitres, en général, n'ont pas une réputation de douceur et de patience, mais bien de résistance et parfois d'insubordination. Il est plus noble de les comparer à des béliers vigoureux qu'à des mulets entêtés. D'ailleurs, ce sont eux-mêmes qui ont choisi ce symbole. Douet d'Arcq, dans son *Catalogue des sceaux des Archives de l'Empire* (t. II, p. 581), décrit la bulle de plomb dont usait en 1214 le chapitre de Saint-Trophime d'Arles, qui a pour exergue : ✕ SIGILLVM CAPI-

TVLI ARELATENSIS. Dans le champ, cinq têtes de bélier sont aboutées de manière à former une étoile. Les chanoines *brillent* donc dans le monde surtout par leur *force de résistance*.

XI. Dans l'ordre civil, aux chanoines correspondent les échevins et les magistrats municipaux. A Lectoure, en 1303, le sceau orbiculaire des capitouls portait pour emblème ou meuble d'armoiries, un *bélier passant* : (Douet d'Arcq, t. II, p. 350.) C'était un peu moins pacifique que les agneaux des armoiries de Toulouse, de Carcassonne et de Rouen.

XII. Ce n'est pas tout. Le bélier signifie encore le prêtre, qui instruit son troupeau. Bède le Vénérable, sur les *Proverbes*, XXX, constate ce symbolisme : « Gradiuntur bene tria, nomen leo significans Christum et gallus prædicatores et aries ordinem sacerdotum bonis exemplis gregem instrumentum » (*Sylva allegoriarum*, au mot *Ambulare*).

Raban Maur, dans ses *Allégories*, n'est pas moins explicite : « Arietes, ordo sacerdotalis, ut in parabolis : *Et aries, nec est qui resistat ei, quod sancto quod in Ecclesia est sacerdotio et ipsi reges et principes terreni subduntur.* » — « Per arietem prædicatio, quæ agnos bono Pastori generat. » (S. Hieronym., *Epist.* 143, n° 6.) — S. Brunon d'Asti répète, *In psalm. Afferte*, la même doctrine : « Arietes... apostoli sunt et doctores, qui in toto grege ecclesiastico majores sunt et principatum tenent et ex aqua et Spiritu Sancto nos hædos et agnos Domino generant. »

XIII. Enfin, le bélier représente encore le fidèle, soit qu'il se tienne près du Bon Pasteur, soit que celui-ci le prenne sur ses épaules ¹. Martigny dit à cette occasion, p. 98 :

C'est comme symbole de la force et comme encouragement à combattre vaillamment l'ennemi du salut que le bélier est figuré sur certains monuments relatifs au baptême, notamment sur une vasque baptismale de Pissaire, dans les cimetières où les chrétiens cherchaient un asile pendant les persécutions (Perret, vol. III, pl. VIII) et enfin sur les pierres annulaires (*Id.*, IV-XVI), où ils aimaient à retracer des images propres à les soutenir dans ces temps malheureux. S. Ambroise conclut que nous aussi, nous devons nous faire béliers (*In ps. XLIII*), et repousser, abattre notre ennemi commun par la foi et la vertu de J.-C., qui est figurée par cette corne dont il est parlé au psaume XLIII, 7 : *In te inimicos nostros ventilabimus*

1. *Rev. de l'art chrét.*, t. IX, pp. 420, 421, 424.

cornu, c'est en vous que nous trouverons la force de terrasser nos ennemis, littéralement que nous jetterons en l'air nos ennemis avec les cornes.

XIV. Il est temps de conclure et de déduire l'enseignement qui résulte de cet examen approfondi, motivé tout à la fois sur les monuments figurés et sur les documents écrits, en sorte que les uns et les autres s'éclaircissent mutuellement. Les textes ne sont donc pas une lettre muette, si l'on peut en conclure que les artistes ou s'en sont inspirés directement, ou du moins ont travaillé sous l'empire des idées admises de leur temps. De leur côté, les représentations graphiques justifient pleinement les textes, qui ne peuvent plus être dès lors considérés comme de chimériques abstractions ou des rêveries restées à l'état idéal.

Nous assistons au développement graduel de l'idée symbolique du bélier. Dans le principe, c'est-à-dire du second au vi^e siècle, on s'exprime d'une manière brève et concise. Le moyen-âge s'empare du canon traditionnel et lui donne plus de corps, mais l'idée n'acquiert toute son extension que du ix^e au xiii^e siècle, époque privilégiée qui offre le symbolisme le plus riche et l'art le plus beau.

Le symbole, resté longtemps à l'état de germe, ne prend corps qu'à la fin de cette longue période : alors seulement, il commence à se traduire aux yeux par des signes matériels qui le rendent plus facilement saisissable. Malheureusement, quand l'idée atteint tout son développement naturel, l'art était en retard.

Voilà pourquoi les crosses qui viennent de nous occuper sont d'un éclat incomparable comme symbolisme, mais d'une exécution médiocre. Et lorsque l'art, arrivé à son apogée, aurait pu rivaliser avec la pensée qui en était l'âme, il avait échappé aux mains pieuses qui le dirigeaient et s'était sécularisé.

Malgré son état d'imperfection, mais en raison du symbolisme qui l'embellit, je n'hésite pas à proposer la crosse de l'abbaye romaine comme un modèle à suivre de nos jours. Non qu'il faille la copier servilement jusque dans ses défauts et dans ses maladroitures. Tout en lui laissant quelque peu de sa naïveté originale, on peut en faire un objet charmant, que je recommande tout particulièrement aux soins éclairés et au goût vraiment artistique de M. Armand Caillat, l'habile orfèvre de Lyon, qui se plaît au vieux rajeuni.

Je résume en quelques mots le symbolisme de cette crosse vrai-

ment merveilleuse, où le bélier prend, à bon droit, une triple signification. D'abord, c'est Jésus-CHRIST, vrai pasteur des âmes, chef du troupeau qu'il a racheté par son sang et auquel il se donne encore chaque jour en nourriture. Puis, quand l'Église est fondée et que son auteur est remonté aux cieux, il la gouverne encore par les ministres de sa parole et le bélier représente, une seconde fois, l'apôtre à qui une portion de la bergerie a été confiée et qui est devenu lui-même chef d'un troupeau particulier.

Enfin, lorsque la parole des apôtres eut retenti dans le monde entier et créa dans l'unité de foi de vastes chrétientés, distinctes par les lieux qu'elles habitaient, il se forma dans ces mêmes chrétientés d'autres troupeaux, dont la garde fut remise aux évêques. Successeurs des apôtres dans leur mission, les évêques sont donc les continuateurs de l'œuvre du CHRIST. Quand ils ont à la main le bâton pastoral, symbole de leur juridiction spirituelle, ils doivent considérer dans le bélier, sculpté à la hauteur de leurs yeux, le modèle accompli de leur devoir et de leur charge.

Qu'on me dise maintenant s'il est, dans tout le moyen âge, parmi les crosses si nombreuses qui nous ont été conservées, un monument dont le sens mystique soit aussi élevé et aussi profond. Qu'on me dise encore si jamais objet du culte a mieux été approprié à sa destination. C'est pour nous une nouvelle occasion d'admirer ce moyen âge si productif en œuvres de tout genre et qui, pendant plus de trois cents ans, a su se maintenir à une telle hauteur que nous, ses fils dégénérés, nous sommes souvent impuissants à le comprendre et presque toujours réduits à l'imiter, ne pouvant ni l'égaliser ni le surpasser.

XV. J'ai montré le type primordial, voici maintenant son altération. Le bélier devient bouquetin ¹, c'est-à-dire que la force di-

1. Le chanoine Duc m'a adressé d'Aoste la lettre suivante, qui prouve qu'il n'a pas bien saisi ma pensée, car j'ai dit seulement que le bouquetin était l'altération du type iconographique du bélier. Que de gens, bien intentionnés, mais trop zélés, s'empressent de rectifier là où il n'y a pas lieu !

« Monseigneur, A mon retour de Rome, j'ai trouvé votre cartoline qui s'est croisée en route avec ma dernière lettre. Je vous remercie des éloges donnés à mes publications et des observations qui les accompagnent. Elles servent de leçon autant à d'autres qu'à moi, elles empêchent la continuation des mêmes erreurs, et impriment une sage direction.

• Dans votre *Symbolisme du bélier sur les crosses d'ivoire*, j'ai vu que vous

minue; les pattes, dès le premier choc, faiblissent; l'ange consolateur disparaît. Nous sommes à la seconde période, celle où l'artiste, moins pénétré de son sujet, copie un modèle transmis par tradition d'atelier, sans chercher à saisir la pensée profonde qui l'a inspiré. Il n'en voit plus, pour ainsi dire, que le côté matériel; de là l'amaigrissement du symbole et l'amaigrissement de la forme. Le XI^e siècle est passé, le XII^e touche à sa fin, le XIII^e s'annonce.

Mgr Barelli a publié en lithographie la crosse d'ivoire, dite de S. Félix, p. 5 des *Studi archeologici su la provincia di Como* (Côme, 1872). Page 52, il en a donné cette description sommaire :

En 1611, lorsqu'on ouvrit l'urne (de granit, placée dans la crypte de San-Carpoforo, au-dessus de l'autel et qui contient le corps de S. Félix), on trouva à l'intérieur les restes d'un cadavre, avec un petit calice de verre et une crosse de bois. Le premier fut laissé à sa place et la seconde serait celle que l'on voit actuellement à la sacristie et qui se décompose

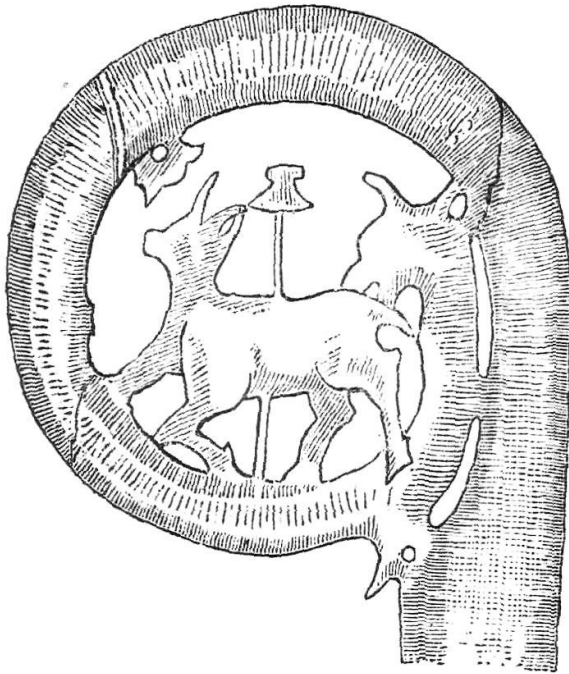
considérez le *bouquetin* comme une altération du bélier. Si celui-ci a une altération, ne faudrait-il pas l'appeler de tout autre nom que *bouquetin*? Un de nos ecclésiastiques a publié en 1830 un *Mémoire sur les bouquetins*. 42 pages in-8°. Le bouquetin, spécialité de nos montagnes, est vraiment, selon lui et l'opinion des habitants de la vallée, l'animal roi de nos glaciers, comme l'aigle est le roi des airs, le lion, celui des forêts. Nommé en latin *hirco-cervus* ou *ibex*, et en italien *stambeno*, il est une espèce de bouc sauvage, supérieure à l'autre espèce qui s'appelle *chamois*. La chasse au bouquetin, depuis trente ans environ, est exclusivement réservée au Roi, qui pour cela entretient 36 gardes et même une station de carabiniers. De graves peines et même la prise de corps atteindrait celui qui toucherait à cet animal privilégié. Dans sa grosseur moyenne, il est de la taille à peu près d'un grand bouc domestique. Il s'agit ici du mâle. Ses jambes, courtes et carrées, ressemblent assez pour la forme à celles du mouton; le pied, soit la corne, aussi semblable, est creux au dedans, et se distingue au dehors par une proéminence molle, qui, s'attachant, pour ainsi dire, aux lieux où il se pose, facilite ses bonds extraordinaires au milieu des rochers les plus escarpés. Toute sa configuration indique une vigueur et une souplesse non communes. Ses cornes sortant à quelques lignes au-dessus des yeux, à la distance de trois doigts l'une de l'autre, se recourbent en demi-lune sur le derrière de sa tête. Leur contour à leur base est quelquefois tel qu'on ne peut les embrasser avec la main, et leur longueur, dans quelques-uns, est d'un bon mètre. Sur le devant, elles sont aplaties et bordées, dans toute leur longueur et de chaque côté, de deux arêtes proéminentes; elles sont arrondies sur le derrière. Quand elles ont atteint leur dernière dimension, elles pèsent 8 à 9 kil., et se trouvent éloignées à leur sommet de plus de 60 centimètres. Leur chair, d'un goût exquis, va jusqu'à peser environ 100 kilos. Les femelles des bouquetins, connues vulgairement sous le nom d'*étagnes*, se font remarquer par une corpulence plus mince et les cornes plus petites, semblables à celles des chèvres, auxquelles elles ressemblent aussi beaucoup pour le reste. — Cette description, prise au hasard dans l'opuscule sus cité, me paraît suffisante pour venger l'honneur des bouquetins », lequel, soit dit en passant, n'était nullement attaqué.

en plusieurs pièces. La volute est en os et fixée sur une boule ; elle se termine par une tête de serpent qui se jette, pour le dévorer, sur un cerf placé au milieu et transpercé d'une dague. Le cerf est un animal symbolique figurant le CHRIST : on le trouve sculpté en mille endroits sur des marbres du moyen âge, transpercé par une arme ou attaqué par des bêtes féroces. On lit dans Isidore, parlant de la crosse des évêques : « Hic baculus ex osse et ligno efficitur, chrySTALLINA VEL DEANRATA SPHERULA CONJUNGITUR, IN SUPREMO CAPITE INSIGNITUR, IN EXTREMO FERRO ACUITUR. » La forme singulière de l'objet en démontre l'antiquité, et ses petites dimensions, ainsi que le calice de verre, font suspecter que l'un et l'autre furent mis dans l'urne, postérieurement à la mort du saint, comme emblèmes dénotant que c'était la tombe d'un évêque. Cependant il ne conste pas qu'au temps de S. Félix les évêques d'occident se servissent de la crosse.

Reprenons cette note en détail, afin d'en discuter les termes à la lumière de l'archéologie. Une crosse du IV^e siècle, surtout de cette forme, serait un monument unique : Mgr Barelli a donc raison de douter *a priori* de son authenticité. Le texte de S. Isidore qu'il invoque ne prouverait que pour le VI^e siècle ; mais, même pour cette date, il donnerait un démenti à la forme ou volute. Que dit-il, en effet ? Que le bâton pastoral se compose de trois parties : la pointe, qui est en fer ; la hampe, que l'on fait en bois ou en os ; la tête, que l'on surajoute et qui est une boule ou de cristal ou de métal doré. Mgr Barelli est alors entraîné à une autre conclusion. Donc, le calice et la crosse ont été introduits postérieurement dans le sarcophage pour indiquer les restes d'un évêque. Cette simple réflexion achève d'ébranler la conviction. A quelle date aurait eu lieu cette introduction ? Évidemment lorsque le corps fut levé de terre et mis en honneur dans la crypte, au-dessus de l'autel. La date de cette élévation et translation doit être recherchée, car elle peut fournir un indice archéologique. Je présume qu'elle correspond au XI^e ou XII^e siècle, époque de l'église actuelle, reconstruite pour honorer davantage les saintes reliques qu'elle contient. Il faudrait aussi ouvrir l'urne de nouveau pour en retirer le calice de verre et constater s'il concorde pour la date avec l'époque de S. Félix ou avec celle de la crosse ; j'opinerais pour la date la plus reculée et ce calice du IV^e siècle serait peut-être pour Côme une bonne fortune archéologique. Mais alors il s'en suivrait que si le calice peut remonter au temps du saint évêque, la crosse, étant bien postérieure, perd son authenticité.

Si, au contraire, la crosse et le calice sont du même temps, il faut convenir rigoureusement qu'on s'est trompé lors de l'élévation et qu'on a exhumé le corps d'un autre évêque et non celui de S. Félix, ce qui n'est pas absolument inadmissible.

Ce n'est pas un cerf, mais un bélier ou bouquetin qui est sculpté à l'intérieur de la volute; il n'est pas transpercé par une dague comme un fauve poursuivi à la chasse, mais il porte une croix pattée dont la partie supérieure est brisée.



Crosse d'ivoire dans l'église de San Carpoforo, à Come (Lombardie). xii^e siècle.

Je crois, autant que mes souvenirs sont exacts, que la matière de la crosse, n'est pas de l'os, mais de l'ivoire : je prie Mgr Barelli de vérifier le fait qui a son importance ¹.

1. J'ai publié dans la *Revue de l'art chrétien*, 1883, p. 454, cette lettre rectificative de Mgr Barelli : « Monseigneur, j'ai lu avec un vif intérêt l'article que vous avez eu la complaisance de me communiquer. J'ai admiré votre vaste et judicieuse érudition, et j'ai été sensible aux paroles bienveillantes et flatteuses que vous avez eu la courtoisie de m'adresser. J'ai voulu examiner de nouveau la volute du bâton pastoral de San Carpoforo. Je conviens qu'elle est en ivoire, non en os et que l'animal symbolique, sculpté au milieu, ne peut plus se prendre pour un cerf. Je me réserve de faire cette double rectification dans le prochain numéro de la revue de Côme, en citant votre article. — Je suis également d'accord avec vous pour l'époque de cet objet. La nef de San Carpoforo

La volute est portée sur une tige qui se rattache à elle par un nœud et une tigette : l'un et l'autre ont été faits au tour et ne doivent pas remonter au delà du xvii^e siècle. Le nœud est elliptique, placé dans le sens de la longueur et la tigette est découpée d'une manière assez originale d'espèces de fusées superposées à plat. Je n'attache aucune importance à cette partie. Cette addition n'a pu être faite qu'au moment où la crosse fut soustraite de la tombe en 1611, et si on l'allongea, ce fut uniquement pour lui faire un support qu'on jugeait digne d'elle ou pour la présenter plus convenablement aux fidèles.

Je passe maintenant à l'examen de la volute, tel que je l'ai consigné en 1879 dans mes notes que complète le dessin, fort exact, de M. Nodet. Ce dessin est demi-grandeur de l'original.

La volute est en ivoire. Une tête de serpent à cornes (céraste) la termine : le reptile se détourne pour mordre l'animal qu'il attaque à la croupe. Le bélier, ou mieux le bouquetin sauvage, ce qu'indiquent ses cornes presque droites, est *passant*, comme l'on dit en blason ; le sabot est épais comme celui du ruminant, quoique le sculpteur n'ait certainement pas songé à en faire un animal hybride, mais l'histoire naturelle était alors singulièrement traitée par suite d'observations trop superficielles. Les jambes de devant s'infléchissent, car la blessure faite par l'adversaire redoutable semble meurtrière. Ainsi qu'on le voit pour l'agneau divin, la croix se dresse derrière le bélier et une de ses pattes s'y appuie presque, comme pour la soutenir. La hampe est droite, de même qu'aux croix de procession : elle est surmontée d'une croix pattée, dont il ne reste plus que la branche inférieure, mais qu'il est facile de reconstituer par la pensée. La tête se redresse fièrement : on y sent l'énergie qui lutte contre une mort prochaine. A hauteur de la tête, un feuillage forme raccord avec le sujet découpé à jour et l'empêche de se briser : un autre feuillage, au-dessous du dragon, relie la courbe à la base

fut probablement construite lorsque les bénédictins furent mis en possession de cette église par l'évêque Liligério, en 1040. Le presbytère et la crypte sont de date plus récente, vers 1149, quand l'évêque Ardizzone assigna à cette abbaye une riche dotation. A cette occasion, on a dû déplacer le tombeau de S. Félix, et il est naturel qu'on l'ait ouvert : suivant toute probabilité, à mon avis, on y aurait alors introduit la volute d'ivoire ».

du crosseron, qui s'élargit sensiblement pour plus de solidité et afin de mieux s'harmoniser avec le nœud.

L'exécution est grossière et, ce qui n'est pas gracieux à l'œil, la tablette d'ivoire, ainsi repercée et découpée, reste plate, au lieu de s'arrondir : de larges chanfreins lui donnent l'aspect du pan coupé. J'ai observé en plusieurs endroits des traces de peinture et de dorure, qui avivaient la surface blanche.

Trois cassures témoignent de la fragilité de la matière : une ne semble pas avoir eu de conséquence, mais les deux autres ont nécessité une ligature et des chevilles. A l'extérieur, six trous, que l'on a inutilement remplis de chevilles, font songer à une crête ou armature en métal, dont on trouve des spécimens au haut moyen âge.

Le sujet ressort naturellement de la comparaison de la crosse lombarde avec celles que j'ai décrites précédemment : le bélier divin est poursuivi par le dragon infernal.

Le symbolisme, dit Alfred Darcel, que la crosse figure, est en général le combat du bien contre le mal. C'est la volute même de la crosse qui, terminée le plus souvent par une tête de dragon, est chargée de représenter le génie du mal ou Satan. C'est le sujet qui occupe le centre de la volute qui représente le principe contraire. Tantôt ce principe est exprimé par une simple croix qui s'enfonce dans la gueule du dragon, et cette forme semble la plus ancienne ; tantôt c'est le bélier armé de la croix, qui combat lui-même le monstre, comme sur la crosse en ivoire, que M. Carrand attribue à la Suisse italienne et au XIII^e siècle. Nous avons rencontré partout de ces crosses. A Manchester, on les attribue à l'Irlande, à Vienne on les croit allemandes ¹ et tout ce que nous pouvons dire, c'est qu'elles sont fort barbares et probablement de l'époque romane. (*Gazette des Beaux Arts*, t. IX, p. 294.)

Quelle que soit l'origine première, le lieu de fabrication, restreint plus particulièrement à la Suisse et à l'Allemagne, peut s'étendre, comme le conjecturait M. Carrand, au nord de l'Italie. La crosse de Côme serait donc un produit indigène et non exotique. La date est partout la même : la vogue a pu durer deux ou trois siècles, mais

1. « Peut-être faut-il rapporter à la même époque, XII^e siècle, une crosse d'ivoire fort simple, et représentant un agneau dans sa volute, qui appartient à la collection de M. Bazilewski. Cependant, ces crosses, assez communes en Allemagne ainsi qu'en Italie, d'où celle-ci a été rapportée, nous laissent fort incertain, plusieurs d'entre elles étant chargées d'inscriptions dorées qui sont certainement du XIII^e siècle et même du XIV^e » (*Gazette des Beaux-Arts*, t. XIX, p. 295.)

jamais l'époque romane n'a été dépassée nulle part, au témoignage de Darcel, dont la compétence est incontestable, parce qu'il a beaucoup vu. Pour Côme, j'ai inscrit sur mes notes : « XI^e siècle avancé » ; je dirais maintenant, en raisonnant, plutôt XII^e. Il faut donc que Mgr Barelli, qui représente si dignement la science ecclésiologique, en prenne bravement son parti et cesse d'attribuer à S. Félix¹ une crose qui lui est postérieure de huit siècles.

XVI. La cathédrale de Vannes possède une crose en ivoire² qui a été longtemps attribuée à un évêque de ce siège, qui vivait au v^e siècle, S. Paterne : je l'ai étudiée à Vannes même, puis revue à l'Exposition rétrospective d'Angers, où j'ai pu la faire photographier, grâce à l'obligeance de M. Michel. Hauteur, 0,20 ; largeur, 0,12. M. Le Mené, qui la donne en photographie dans le *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*, année 1879, p. 218, la dit du XII^e siècle. Le sujet est peut-être plus ancien, quoique le nœud aplati soit même postérieur à cette époque. La douille³ est cylindrique et moulurée de cercles toriques peu saillants, à ses deux extrémités. Le nœud est aplati, au point qu'on dirait presque un disque épais. J'admettrais volontiers ici deux pièces de rapport d'une date postérieure. La volute, taillée à pans, est d'un ivoire différent, s'élargit à la base, où elle est fixée au nœud par un clou, et se termine par une tête de dragon, appliquée contre la volute, sans participer à la scène de l'intérieur. M. Le Mené voit, au centre du repli, « un animal féroce qui s'élance sur une licorne et se met à l'écharper, image sensible de la lutte du démon contre l'âme ». Est-ce bien une licorne ? J'y verrais plutôt un bouquetin, ou, si la corne était tant soit peu recourbée, le bélier symbolique⁴ ; le cou est trop élancé pour un bélier et les jambes sont trop grêles, celles de devant se replient sous la pression de l'agresseur. Il est difficile de définir la bête féroce, qui a cependant quelque chose du lion, à

1. « S. Félix, premier évêque de Côme, contemporain et ami de S. Ambroise (360), habita près de San Carposoro, qui fut la première église bâtie sur les ruines d'un temple païen. » (*Riv. arch. della prov. di Como*, 1880, p. 5.)

2. Ce n'est pas de la dent d'éléphant, mais de la dent de morse, comme l'indiquent quatre points correspondant aux épines.

3. Elle a été faite au tour et appartient, ainsi que le nœud, à une autre époque que la volute.

4. Élan, antilope ?

part toutefois la crinière, qui manque à la tête qui est trop petite ¹. L'animal a sauté sur sa victime, se cramponne fortement à sa croupe, renverse violemment sa tête en arrière d'un coup de griffe et la saigne au cou.

Peu importe le nom des deux animaux, le résultat est le même. Il s'agit d'une victime et d'un ravisseur. La victime est nécessairement le CHRIST, s'offrant pour notre rachat, et le ravisseur, ce lion dont parle S. Pierre : *quærens quem devoret*, c'est-à-dire le démon ou la mort sous une de ses formes rapides et violentes. Comme la victime surmonte le serpent, celui-ci peut être pris en bonne ou mauvaise part. Dans le premier cas, il symboliserait la prudence, comme à l'habitude, et semblerait dire au pasteur : Soyez prudent, veillez sur vous, ne vous laissez pas surprendre ; veillez sur votre troupeau, afin qu'il ne tombe pas sous la dent du loup ravisseur. Dans le second cas, ce serait le serpent infernal, rendu impuissant, vaincu par la mort même de la victime.

Au fond, l'idée est la même qu'aux crosses précédentes : l'immo-lation d'une victime et la rédemption par la mort.

Alfred Ramé dit de cette crosse : « La volute, terminée par une tête de dragon, renferme un petit ruminant dévoré par un fauve. L'exécution est trop imparfaite pour qu'il soit possible, sans témérité, de préciser les animaux représentés. Le travail est sec et anguleux, aucun ornement ne fournit les éléments supplémentaires d'appréciation pour la détermination d'une date. Tout ce que l'on peut dire, c'est que cette crosse est antérieure au XIII^e siècle. » (*Rev. des Soc. sav.*, 7^e sér., t. V, p. 414.)

Léon Palustre inclinait de préférence pour le XV^e siècle, par ce double motif : le pan coupé de la volute et la sécheresse anguleuse du travail. Ce dernier argument a certainement une grande valeur, cependant il ne faudrait pas l'exagérer ; quant au pan coupé, il se rencontre très anciennement et spécifie autant l'époque romane que l'ère ogivale.

Je crois, tout considéré, que l'idée-mère de la composition appartient en propre aux XI^e et XII^e siècles et ne se retrouve pas postérieurement ; c'est un élément essentiel dont il faut absolument tenir compte dans la fixation rigoureuse de la date.

1. Peut-être un loup carnassier, ce qu'exprimerait bien sa gueule ouverte.

Le mode de travail, au contraire, peut se considérer comme personnel à l'auteur, qui n'aurait pas adopté tout à fait les errements de son époque. Resterait à rechercher si cette sécheresse de forme ne se verrait pas ailleurs et si l'on ne rencontrerait pas quelque part un analogue sur lequel il y aurait moins matière à hésitation.

L'ornementation est faite au pointillé et en noir, autre caractéristique du temps.

La crosse de Vannes a presque son similaire dans celle du prince Soltikoff, publiée par le P. Martin, t. IV des *Mélanges d'archéologie*, p. 207. Le serpent infernal, qui termine la volute, se précipite sur une licorne¹ dont les jambes de devant se replient, comme si elle succombait et qui saisit de la bouche une croix tréflée. La scène se passe dans un bois, représenté par deux arbres. On pourrait, malgré une certaine sécheresse, y voir une œuvre du xiii^e siècle avancé ; quant à l'idée qui a fourni le motif iconographique, elle est toujours la même : agression du fort et rapace, oppression du faible et innocent, ce qui met symboliquement en regard le démon et le CHRIST et, par extension, le pasteur qui donne sa vie pour son troupeau.

III. — ÉGLISES DÉDIÉES À S. GRÉGOIRE

J'emprunte au docte M. Armellini (*Le chiese di Roma dalle loro origini sino al secolo xvi*, Rome, 1887, pp. 245-291) les renseignements suivants sur les huit églises dédiées autrefois à S. Grégoire et je les complète par quelques observations personnelles.

1. *S. Gregorio de Cortina*. — La grande basilique Vaticane, antérieurement au xiv^e siècle, était précédée d'une très petite place, de forme rectangulaire, dite *la cortina di S. Pietro*. Près de cette place était le monastère des Arméniens, dont le voisinage, dit Grimaldi (*Descr. can. bas. Vat.*, c. 4.) le fit appeler *S. Gregorius Armenorum* ; les attenances de l'église se nommaient *vico et contrada degli Armeni*. On l'appelait aussi *Saint-Grégoire de area et in platea*. Là était la *schola cantorum*, institué par S. Grégoire le Grand et on y conservait son lit (Cancellieri, *De secr. bas. Vat.*, 2, p. 733). L'église était au fond de la cour, près des degrés de la basilique Vaticane. Le manuscrit de Turin la compte parmi celles de

1. Je ne crois pas à la licorne, mais au bouquetin ou jeune chevreau, dont saint Mélicon, appuyé sur un passage du Cantique des Cantiques (II, 9), a fait un symbole du CHRIST : « *Hinnulus, CHRISTUS : Similis est dilectus meus hinnulo capræ.* » (*Spicileg. Solesm.*, t. III, p. 69.)

la *prima partita* et note que, de son temps, *habebat unum sacerdotem*. Le *Liber pontificalis*, dans la vie de S. Grégoire (590-604), l'appelle *xenodochium pro schola cantorum*, où demeuraient, rapporte Alfarano, non seulement les chantres de la basilique, mais aussi les officiers destinés à distribuer des aliments aux pauvres qui s'assemblaient auprès de S. Pierre (Alphar., *De sacros. b. Petri ap.* Et. ms., c. 10) ¹. Jean Diacre, dans la biographie du grand pape, écrit que, à son époque, on conservait et vénérail dans le *xenodochium* la fêrûle, dont le pape menaçait les enfants qui n'étaient pas attentifs aux leçons de musique (Jo. Diac., *in vita Gregorii I*, lib. II, n. 6) ².

1. Voici quelques extraits de Ciampini, *De sacris ædificiis a Constantino magno constructis*, Rome, 1693 : « Gradibus basilicæ subjecta jacebat amplissimæ laxitatis platea, quam *porticum S. Petri* sive *cortinam* appellavere. Surgēbat inibi non exiguus fons porphyreticus, quem Symmachus papa ad chris-matis unctionem feria secunda post Pascham faciendam excitavit. Fulcherriam etiam plateæ coronam efficiebant non humiles domus, quas inter Xenodochium vetustate sua et auctore B. Gregorio I clarissimum, quod pro schola canentium quotidie in Vaticana basilica deserviebat; hoc vero jamdiu exole-tum et in domos conversum Pius IV, ampliandæ plateæ gratia, disjecit solo-que æquavit. Eadem hæc infortunata passæ fuere geminæ ecclesiæ S. Gregorii de cortina et altera, pene contigua, S. Mariæ Virgariorum denominata, quæ tamen ruina casuque frequēti excidium ultimum invitaverant et quasi præve-nerant » (p. 40). — « Xenodochium, sive magna domus, quæ in plures aulas cubaculaque distributa erat, a nonnullis pontificibus ampliata fuit, præsertim vero a Gregorio XIII. In hac autem domo summi pontifices, S. Gregorium magnum imitantes, per idoneos ministros, ibi institutos, XIII peregrinos ad apostolorum limina confluentes ad mensam quotidie suscipiebant; qui mos nuper in palatio Vaticano et, dum hæc imprimuntur, in Quirinali, sæpe præ-sente pontifice observatur. Porro hæc domus loco antiqui Xenodochii a præ-fato S. Gregorio in platea Vaticana constructi et aliorum duorum, quæ Ste-phanum II auctorem habebant et prope eandem basilicam erant, successit » (p. 98). — « Ecclesia sive Xenodochium S. Gregorii in platea sive de cortina, in qua cantores basilicæ habitabant, necnon ministri qui ex pontificis arario peregrinis pauperibusque ad basilicam confluentibus suppeditabant alimen-tum. Non longe ab hac ecclesia alia aderat sub denominatione S. Mariæ Vir-gariorum, in cujus conspectu cantorum schola lectum D. Papæ ad basilicam processionaliter accedenti parabat » (p. 99).

2. « Officium et cantum ecclesiasticum nec non et scholam cantorum insti-tuit et pro hoc duo habitacula, unum juxta basilicam Petri, alterum juxta Lateranensem Ecclesiam, fabricavit, ubi usque hodie lectus ejus quo recu-bans modulabatur et flagellum ejus quo pueris minabatur, cum antiphono aulētico veneratione congrua reservantur » (*Leg. aul.*, édit. Grasse, p. 199).

Jean Diacre, dans sa *Vita S. Gregorii*, lib II, cap. VI, écrivait vers l'an 872 : « In domo Domini, more sapientissimi Salomonis, propter musicæ compunc-tionem dulcedinis, antiphonarium centonem cantorum studiosissimus nimis utiliter compilavit. Scholam quoque cantorum, quæ hæcenus eisdem institu-tionibus in sancta Romana Ecclesia modulatur, constituit; eique cum non-nullis prædiis duo habitacula, scilicet alterum sub gradibus basilicæ beati Petri apostoli, alterum vero sub Lateranensis patriarchii domibus fabricavit, ubi usque hodie lectus ejus, in quo recubans modulabatur et flagellum ipsius, quo pueris minabatur, veneratione congrua cum aulētico antiphonario re-

2. *S.-Grégoire de palatio*. — Non loin de là, mais absolument différente de la précédente, il y avait au Vatican une autre église dédiée à S. Grégoire, mentionnée aussi dans le manuscrit de Turin dans la *prima partita*¹ et desservie à cette époque par un seul prêtre. Elle était près du portique qui regarde le nord. Sous Innocent III, elle est comptée parmi les églises sujettes au chapitre du Vatican (Cancellieri, *De secr.*, t. II, p. 725) et fut démolie sous le pontificat de Pie IV. Dans son vestibule fut enseveli le pape Benoît IV,²

3. *S.-Grégoire in Martio*. — Cette petite église était située dans la dépendance du Latran. Plus tard on la dénomma Ste-Marie impératrice, mais l'*Ordo Romanus* l'appelle S.-Grégoire *in Martio* (Mabillon, *Mus. Italic.*, t. II, pp. 112-113). En avant se dressait une colonne, que l'on disait de S. Grégoire : là se réunissaient les camériers du pape pendant la procession de l'Assomption. La dénomination *in martio* est d'origine incertaine. Adinolfi trouva dans un acte de 1395 que le lieu s'appelait *Lacus Martis*, parce qu'il y avait là peut-être quelque autel ou chapelle à ce dieu (Adinolfi, *Laterano e via maggiore*, p. 6). La chapelle est renfermée maintenant dans le jardin, autrefois du marquis Campana, qui l'a reconstruite, sur l'emplacement de l'ancienne, à l'entrée de la rue qui conduit à S.-Étienne-le-Rond. Là on vénérât une dévote image de la Ste Vierge, qui en 1826, fut transportée dans la chapelle du cimetière de l'hôpital de S.-Jean : Mellini lut au-dessous, sur une tablette, la légende qui disait que cette image avait parlé miraculeusement à S. Grégoire³. En 1605, elle fut restaurée. Bruzio y a copié ces épigraphes (t. III, p. 625).....

D. O. M. QVI GIACE CONSTANZA MOGLIE DI PIETRO CROCCOLA LAVANDARA 4. DELL'OSPEDALE DEL SSMO SALVATORE. VISSE ANNI 28. MORI LI IO AGOSTO 1618.

*D. O. M. Giorgio d'Antonio Roncetti, fiorentino, argentiero, scultore et intagliatore, maestro di conio della zecca della Camera Apostolica*⁵, *huomo buono, timoroso de Dio, caritatevole del prossimo, amorevole degli amici. Visse anni 70, non senti la vecchiezza e gli ultimi 17 anni continuo di visitare gli ammaluti del vicino ospedale. Mori piamente e lascio d'esser*

servatur, que videlicet loca per præcepti seriem sub interpositione anathematis ob ministerii quotidiani utrobique gratiam subdivisit » (*Par. Lat.*, LXXV, 90).

1. « *Partita, regio urbis, gallis quartier de ville* » (Du Cange).

2. « *Oratorium S. Gregorii de palatio appellatum, in quo corpus ejusdem sancti a Gregorio IV translatum fuit* » (Ciampini, p. 96).

3. La peinture actuelle, d'un grand style, exposée au-dessus du maître-autel, est une fresque du xiv^e siècle.

4. Dans le pavé de l'église cathédrale de Saint-Paul-Serge, à Narbonne, on voit une dalle du xvii^e siècle, portant ces deux initiales L. L. (*noms de baptême et de famille*) et au-dessous est figuré un battoir de lavandière, destiné à indiquer la profession de la défunte.

5. Le nom du Florentin Antoine Roncetti doit être ajouté à la liste des graveurs de la *Zecca*, que j'ai publiée dans le tome III, pp. 418 et suiv.

sepolto nella nuda terra in questa chiesa l'anno 1610. Tomasso Cortini, Aquilano argentiero, ricordevole dell' amicizia e de beneficii ricevuti, pose qui sopra il suo corpo questa lapida.

Dans le catalogue de Cencio camerario parmi les églises abandonnées, *ignota et sine clericis*, il y en avait une dite S.-Grégoire de Massa. — Je suppose que c'est celle-ci et que la dénomination *in Martio*, par corruption ou erreur du copiste, s'est changée en cette autre *in massa*.

4. S.-Grégoire a *ponte quattro capi*. — C'est une église très ancienne, dont Galletti (t. III, 623) rappelle le recteur en 1493. Benoît XIII en supprima la cure. On l'appelle aujourd'hui de la *divina Pietà*, parce qu'elle est le siège d'une congrégation de laïques qui ont pour mission de secourir les familles honorables qui sont dans le besoin ¹. Dans le manuscrit de Turin, elle est appelée S.-Grégoire de *ponte* ² *judæorum* ³ et il ajoute : *habet unum sacerdotem*. Cencio Camerario dit simplement *de ponte*. Dans une relation des visites faites au xvi^e siècle des églises de Rome, je trouve la notice suivante, que je rapporte exactement, parce que cette église sera peut-être démolie par suite des travaux opérés sur le Tibre. « L'église paroissiale de S.-Grégoire *al ponte*, région de *Ripa*, au *Trivio de Macelli della mala carne* ⁴, est en face des deux portes du Ghetto. Une ancienne tradition, rapportée par feu le P. Gaetano, bénédictin, et par feu le P. Lupo, dominicain, affirme que là était la maison où Ste Silvie mit au monde S. Grégoire. Cette église a été érigée sur d'anciens portiques souterrains, sur la rive du Tibre, portiques et voûtes qui se rapportent aux maisons des Anicius, appelés depuis Frangipani, dont naquit Gordien, sénateur de Rome, père de S. Grégoire le Grand qui en fut le propriétaire et aussi d'autres maisons à S. Saba, près de la porte S. Paul et au mont *Coelius*. L'église, tant ancienne que moderne, est longue de 40 palmes, large et haute de 30. La sacristie est longue de 20 palmes et large de 10. Le tout a trois travées. L'habitation décrite est sur la façade, avec deux petites chambres et une autre pour le chœur, avec une autre au-dessus sous le toit..... Le curé actuel y célèbre chaque jour, mais il n'y est obligé qu'aux fêtes, où il y a concours de peuple..... En tout, il y a sept maisons, quarante familles et environ 160 âmes. La plus grande partie de la paroisse est dans le Ghetto, depuis la première année du pontificat de Pie V, qui renferma les juifs et leur imposa l'obligation de payer à cette église un baïoque ⁵ chaque mois et par feu..... Les juifs y ont plus de 40 maisons. »

1. Je crois plutôt qu'elle doit son nom à l'apparition du Christ de pitié (*Œuvres*, VI, 250).

2. *De ponte* indique qu'elle est en tête du pont *quattro capi*, jeté sur le Tibre.

3. *Judæorum* se justifie par sa position en face du *Ghetto* des Juifs.

4. Abattoir affecté aux animaux de *mauvaise viande*, qui n'entrent pas dans la consommation.

5. Le baïoque vaut un peu plus d'un sou de notre monnaie.

5. *S.-Grégoire de Gradellis*. Le manuscrit de Turin compte, parmi les églises de la *seconda partita*, celle dite « S. Gregorius de Gradellis, quæ habet unum sacerdotem ». Dans le catalogue de Cencio Camerario, on l'appelle, avec une légère variante, de *gradella*. Je crois que c'est la même qui est désignée avec l'appellation de *Gretis* dans les registres de Clément VI : « quæ capella ecclesiæ S. Mariæ in Cosmedin de ipsa Urbe fore dignoscitur ». L'église, comme il résulte du manuscrit de Turin et de Cencio, n'était pas éloignée du grand cirque et de Ste-Anastasie ; c'est pourquoi j'estime qu'elle a pris sa dénomination des gradins du cirque sur les cimes duquel elle fut élevée. Lonigo dit qu'elle était peu distante du Colysée, ce qui me fait conjecturer qu'elle peut être située à l'extrémité du cirque, au commencement de la *via di S. Gregorio*.

6. *S.-Grégoire Græcorum*. Elle est mentionnée dans le catalogue du *Camerlingue*, comme taxée à six deniers de *presbyterium*¹. Je crois hors de doute que c'est celle qui fut depuis dédiée à S. Grégoire de Nazianze, au *Campo Marzo*, où reposait son corps, qui y fut apporté de Constantinople au VIII^e siècle. Après de cette église, il y avait un monastère de moines basiliens, du rit grec. Le corps du grand docteur en fut enlevé par Grégoire XIII, en 1580². L'église était voisine de celle de Ste-Marie in *Campo marzio* et par conséquent située dans l'enceinte du monastère actuel.

7. *S.-Grégoire nel clivo di Scauro*. Le manuscrit de Turin transforme *clivus Scauri* en l'impossible *clavos Tauri*, notant qu'à son époque le monastère avait « abbatem et quatuor monacos residentes ». Elle fut aussi appelée *S. Gregorio in Andrea*, parce que l'édicule du S. Apôtre est uni à l'église. Là S. Grégoire eut la maison de son père, qu'il transforma en monastère et où il mena une vie exemplaire. Le saint édifia en ce lieu l'église dédiée à l'apôtre S. André. Après sa mort, le monastère demeura désert, mais Grégoire II y remit des moines et bâtit une nouvelle église en l'honneur de son prédécesseur dont il portait le nom. Celle-ci changea complètement d'aspect en 1633, lorsque le cardinal Scipion Borghèse réédifia la façade et le portique ; l'église elle-même fut renouvelée par les moines en 1725.

8. *S.-Grégoire des maçons*. Cette petite église, près le port de Ripetta, fut bâtie en 1527, sous Clément VII³, par la confrérie des maçons, qui fabriquèrent près d'elle l'oratoire destiné à leurs exercices de dévotion.

IV. — EGLISE DU COELIUS ⁴

Memorie storiche ed artistiche dell'antichissima chiesa abbaziale

1. « *Presbyterium*', idem quod *presbyteratus*, *presbyteragium*, obventiones presbyteri parochialis » (Du Cange).

2. *Œuvres*, II, 75, 76.

3. Elle est encore desservie par la corporation des maçons. On y voit une curieuse fresque du XVI^e siècle représentant la procession des grandes litanies et l'apparition de l'archange S. Michel sur le mole d'Adrien.

4. Dans la *Rev. de l'art chrét.*, 1891, pp. 441-442.

dei santi Andrea e Gregorio al clivo di Scauro sul monte Caelio, par le R^me D. Alberto Gibelli, abbé général des Camaldules ; Sienne, 1888, in-8^o de 193 pag., avec 23 planches.

Presque chaque église de Rome a son histoire imprimée ; j'en ai fait le catalogue bibliographique dans ma *Bibliothèque Vaticane*, Rome, 1867, pp. 231-239. L'église de Saint-Grégoire sur le mont Cœlius, près le palais de Scaurus, n'avait pas encore la sienne ; Oderici, en 1765, n'avait publié que les monuments, inscriptions et médailles de sa bibliothèque. Nous n'avons rien perdu pour attendre ; en effet, l'histoire est complète, et ce ne sont pas de simples « mémoires » ou souvenirs, mais bien une série de faits et documents, où l'art et l'archéologie ont leur place largement assignée.

Je n'insisterai guère sur les détails, parce que j'ai décrit cette église dans la *Revue de l'Art chrétien*, t. XXI, pp. 107-108, et que, plus loin, je serai connaître sa riche épigraphie.

Les planches, multipliées à dessin, donneront une idée du texte qui les explique et les fait valoir.

1. Portrait du cardinal Henri-Édouard Manning, archevêque de Westminster et titulaire de Saint-Grégoire, d'après le tableau qui se met dans l'église aux jours de fête, suivant l'usage.

2. Magnifique retable en marbre blanc de l'ancien maître-autel (1468). Je l'ai reproduit dans mes *Chefs-d'œuvre de la sculpture religieuse à Rome, à l'époque de la Renaissance*, ouvrage que ne paraît pas avoir connu le R. P. Gibelli, puisqu'il ne le cite pas.

3. Autel qui accompagnait ce retable et qui est gravé dans l'ouvrage indiqué. J'ai donné la description de son iconographie dans les *Analecta juris pontificii*, t. VIII, col. 2048-2049, puis dans le tome IV de mes *Œuvres complètes*, pp. 198-200.

4. Vue extérieure des trois oratoires du *Triclinium*, de Saint-André et de Sainte-Sylvie, élevés par le cardinal Baronio en 1604.

5. Coupole de la chapelle Salviati, peinte à fresque par Ricci de Novare et représentant le ciel. Il est regrettable qu'une planche n'ait pas été affectée à la Vierge de cette chapelle, que l'on dit avoir parlé à saint Grégoire.

6. Fresque du *Triclinium*, par Viviano d'Urbino : saint Grégoire envoie les Bénédictins évangéliser l'Angleterre.

7. Autre fresque du même peintre : saint Grégoire sert douze pau-

vres, le treizième convive est un ange. J'aurais préféré, au lieu de cette planche, la table de marbre, sur laquelle les pauvres furent bénis par le pontife.

8. Par le même : arrivée de moines en Angleterre.

9. Statue de sainte Sylvio, commandée par le cardinal Baronio au sculpteur lorrain Nicolas Cordier.

10. Statue de saint Grégoire, par le même.

11. Tympan de porte, sculpté à la fin du xv^e siècle : Marie, joignant les mains et enveloppée d'une auréole, est vénérée par deux anges, qui la proclament PVTEVS ET FONS GRATIARVM. Une Vierge semblable, représentant aussi l'Immaculée Conception, se voit à Sainte-Marie du Peuple, dans le couloir de la sacristie. C'est le type adopté par Sixte IV et vulgarisé en France, où on le trouve accompagné d'emblèmes, sujet que la Société de Saint-Augustin a imité des livres d'heures incunables.

12. Saint André adorant sa croix, avant son supplice : admirable fresque de Guido Reni, qui a pour pendant, dans sa chapelle, la scène de sa flagellation, par le Dominiquin (pl. 14).

13. Anges musiciens : fresque de l'abside de la chapelle de Sainte-Sylvio, par le Guide.

15. Vue de la façade de l'église, élevée, en 1633, par le cardinal Borghèse qui apposa cette inscription à la frise : S. EPISC. SABIN. CARD. BVRGHESIVS. M. POENITEN. A. D². M DC XXXIII.

16. Vue intérieure de la grande nef et du chœur, restaurés au siècle dernier par le cardinal Quirini.

17. Peinture symbolique de la voûte de la grande nef (xviii^e siècle).

18, 19, 20, 21. Pavage en mosaïque de pierres dures (xiii^e siècle).

22. Tombe effligée d'un évêque (xv^e siècle).

23. Monument funèbre des Bonzi (fin du xv^e siècle) : il figure aussi dans mes *Chefs-d'œuvre*.

Nous félicitons sincèrement l'auteur sur sa publication, qui intéresse à la fois les archéologues et les artistes, en vue de qui surtout a été fait l'album, absolument nouveau dans la librairie Romaine.

1. *Scipio episcopus Sabinensis cardinalis.*

2. *Magnus pœnitentiarius, anno Domini.*

V. — LES LORRAINS AU COELIUS ¹

Les trois *nations* de France, pour employer l'expression consacrée, dont on rencontre le plus souvent le souvenir à Rome, sont la Bretagne, la Bourgogne et la Lorraine. Chacune avait son *église nationale* (*Œuvres complètes*, t. I, pp. 99, 101, 102) : cependant, les épigraphes de Bretons, Bourguignons et Lorrains ne sont pas rares en dehors du lieu de leurs réunions.

La Lorraine se trouve un peu partout, même loin de son *église propre* de la place Navone. La publication récente du P. Gibelli² me permet de constater sa présence sur le mont Coelius, dans l'église de S.-Grégoire, où Mgr Lacroix l'avait oubliée³. Il y a donc tout intérêt à revenir sur la question, qui comporte deux éléments distincts : l'œuvre d'un sculpteur et plusieurs inscriptions mortuaires.

1. Le célèbre cardinal Baronio, auteur des *Annales ecclesiastici*, était commendataire de l'abbaye de S.-Grégoire, située sur le Coelius⁴. Il se fit scrupule de garder pour lui les revenus de son bénéfice et les employa en conséquence à l'embellissement du lieu. Prenant sur

¹ 1. *Les Souvenirs lorrains de l'église Saint-Grégoire sur le Coelius, à Rome*, Nancy, Crépin, 1890, in-8° de 16 pages. Extr. du *Journal de la Société d'archéologie lorraine*, tir. à part à 50 ex. Compte-rendu par Don Angelo Mercati, dans l'*Osservatore Romano*, Rome, 1892, n° 57 : « MONS. X. BARBIER DE MONTAULT. *Inscriptions relatives à Claude Lorrain à Rome. — Les souvenirs lorrains de l'église Saint-Grégoire à Rome. — Souvenirs du diocèse de Vannes à Rome. — Dalles tumulaires de Ste-Bibiane à Rome. — Inscriptions de dédicace d'églises à Rome.* Sono cinque estratti da vari periodici, dei quali i titoli ben dichiarano il contenuto e l'oggetto, completamente esaurito colla solita sua diligenza e vasta erudizione dall'illustre Prelato. Come tutti i numerosi lavori del chiarissimo Autore, che con grande amore e deferenza attende al movimento scientifico, specialmente in fatto di storia e di arti, dell'Italia nostra, e che possiamo dire aver dedicato la maggior parte dei suoi studi all'illustrazione della città eterna, sono questi pure di grande importanza, principalmente per la storia dell'arte, degli artisti, e di questo o quel personaggio. L'utilità d'essi è manifesta, ove si consideri quanto essi facilitino le ricerche e gli studi, riunendo in uno le sparse memorie che, relativamente a questo o quel personaggio, a questo o quell'argomento, trovansi in vari luoghi e presso diversi autori, o se anche presso un solo autore, ma sparse nei vari volumi delle sue opere e senza l'ordine che si desidera per un lavoro determinato. A questo riguardo richiamiamo l'attenzione sopra le *Inscriptions de dédicace d'églises à Rome*, raccolta la cui grande importanza è evidente. Ci è grato intanto annunziare la pubblicazione delle *Œuvres complètes* dello stesso Autore e delle quali avremo l'onore di dare fra non molto un cenno. »

² 2. Ce volume a sa place marquée dans une bibliothèque Lorraine.

³ 3. *La Lorraine chrétienne et ses monuments à Rome*. Nancy, 1854.

⁴ 4. « Clemente papa VIII commendava l'abbazia al cardinale Cesare Baronio, del titolo dei santi Nereo ed Achilleo » (Gibelli, p. 22).

les jardins qui dépendaient de son palais, il y construisit deux oratoires, qu'il dédia l'un à Ste Barbe, en mémoire d'une chapelle élevée sous son vocable par S. Grégoire le Grand, l'autre à Ste Sylvie, mère du pontife, afin de faire revivre son culte. Il demanda ensuite au Lorrain Nicolas Cordier ¹, élève de Michel-Ange, deux statues pour les orner.

Celle de S. Grégoire, placée dans une niche, se voit à Ste-Barbe. Elle est sculptée dans un bloc de marbre, que le maître avait ébauché ². Le pape est assis, coiffé de la tiare à trois couronnes, vêtu de l'aube, ceinte à la taille, de l'étole et de la chape; sa main droite est levée pour bénir à trois doigts et sa gauche tient un livre fermé; sur son épaule droite est perchée une colombe, symbole de l'Esprit Saint qui inspira ses écrits. L'attitude est noble et digne, le visage austère, la physionomie expressive et naturelle; l'ensemble dénote un talent supérieur ³.

La statue de Ste Sylvie surmonte son autel, entre deux colonnes qui forment le retable et dans une niche rectangulaire, où se dresse le socle d'albâtre qui la supporte. Ses pieds sont chaussés de sandales, un manteau recouvre en partie sa robe qu'une ceinture maintient à la taille, un long voile descend sur ses épaules et sa tête, légèrement renversée, regarde le ciel. La main droite, appuyée sur la poitrine, fait le geste de la profession de foi et la gauche tient ouvert un livre où est écrit ce verset du psaume CXVIII: *Vivit anima mea et laudabit te et judicia tua adjuvabunt me*. Ce marbre n'est pas inférieur au précédent, peut-être même plaît-il davantage pour l'exquise délicatesse de sentiments empreinte sur la figure ⁴.

Le P. Gibelli ne s'est pas contenté de décrire ces deux belles statues et de louer leur auteur, il a fait le public juge de son opinion, en les reproduisant par la phototypie. Qu'il me soit permis d'exprimer ici un vœu: je voudrais voir au Musée lorrain les photographies

1. Il fut enseveli à la Trinité-du-Mont (Lacroix, p. 87), mais sans épitaphe. Ne conviendrait-il pas de réparer cette omission grave? — Voir sur ses œuvres, à Rome, Lacroix, pp. 87-88.

2. « Dice il Baglioni che era « un abbozzo di Michelangelo Buonarotti per formare un papa: Nicolo Cordieri lo converti in un S. Gregorio » (Gibelli, p. 26).

3. Gibelli, planche X.

4. Gibelli, pl. IX.

de l'œuvre magistral d'un compatriote, pour honorer sa mémoire et manifester son génie.

2. Gibelli a rapporté quatre inscriptions, des xvi^e et xvii^e siècles. Forcella n'en avait donné que trois, mais sa lecture est meilleure. Deux ont disparu, une seule est intacte et de la troisième il ne reste qu'une moitié. La Société d'archéologie lorraine ne pourrait-elle pas prendre l'initiative d'une restauration, peu coûteuse, qui est parfaitement dans ses attributions et qui fixerait à jamais des souvenirs que le temps finira par effacer complètement ?

Le 11 juin 1546, mourait Jean Baron, prêtre, chanoine de Verdun, écrivain ¹ et protonotaire apostolique : il était âgé de quarante-huit ans. En 1550, l'année du jubilé, son neveu Adam Baron, surnommé Rauce, comme lui chanoine et écrivain, lui fit poser une épitaphe, qui ne nous est plus connue que par un manuscrit de la bibliothèque Chigi ².

D · O · M · S

D · ⁴ IOANNI BARON ⁵ CANONICO VIRDVNEN · ⁶ SCRIP · APOST · ⁷
 PROTHO · ⁸ VIRO INSIGNI CONTEYRANEORUM ⁹ QVONDAM LIBER
 TATIS OPPRESSE ¹⁰ OPTIMO LIBERATORI · AETATIS SVAE ANNO XL
 VIII · TVNC ¹¹ SACERDOTI DE AN · ¹² M · M · D · XLVII TERTIO
 ID · ¹³ IVNII VITA FVNCTO AVVNCVLO BENE · M · ¹⁴ ET POSTE

1. Les écrivains apostoliques étaient attachés à la Daterie (Lunadoro, *Relazione della Corte di Roma*, Venise, 1671, p. 60). Voir aussi *Œuvres complètes*, t. I, pp. 221, 222.

2. Forcella, *Iscrizioni delle chiese di Roma*, t. II, p. 108, n° 306; Gibelli, p. 78, n° XXXII.

3. *Deo optimo maximo*.

4. *Domino*.

5. Gibelli écrit BARON., comme s'il y avait une abréviation qui supposerait *Barono* ou *Baronio*.

6. *Viridunen.*, sans le sigle abrégé, dans Gibelli.

7. *Scriptori apostolico*. Dans Gibelli le dernier mot est contracté *APLICO*, qui est la forme usuelle. La dignité de protonotaire, annexée ici à celle d'écrivain, empêche de voir dans ce titre une simple fonction de copiste ou expéditionnaire : l'écrivain était un rédacteur.

8. *Prothonotario*, selon l'ancienne orthographe.

9. *Conterraneorum*, d'après Gibelli.

10. *Oppressæ* (Gibelli).

11. *Tunc* semble indiquer que Jean Baron ne reçut le sacerdoce qu'à la fin de sa vie.

12. *Anno*. Gibelli ne répète pas deux fois le chiffre *mil* et donne 1546 au lieu de 1547.

13. *Idus*.

14. *Benemerenti*. Gibelli écrit *BE..EM*.

RIS FATO SOLVTIS · ADAM BARO¹ ALIAS RAVCE² NEPOS
ET³ CANO· ET· SCRIP·⁴ MES·⁵ PONI CVR. ⁶ AN·

[IVBILEI M· D·⁷

La disposition des lignes, au nombre de huit, fait supposer que la gravure était dans le sens de la largeur de la dalle; Gibelli, au contraire, avec ses quatorze lignes, semblerait indiquer la hauteur. Comme la note de l'anonyme ne parle ni de la situation, ni d'armes et d'effigie, il est probable que la tablette funéraire devait être encastrée dans le pavé et clore le caveau qu'Adam Baron destina à son oncle, à lui-même et à leur postérité. La date de 1550, distante de trois ans de celle de sa mort, laisse entendre que le neveu négocia pour la sépulture et succéda à l'oncle *per obitum* dans le bénéfice canonial⁸ et la charge de la cour⁹.

Il n'en jouit pas longtemps, car il décédait sept ans après, le 7 novembre 1557, à peine âgé de quarante ans. A ses fonctions lucratives étaient adjoints les deux titres honorifiques de protonotaire apostolique *ad instar* et de comte palatin¹⁰. Son frère Jean, exécuteur testamentaire, attesta sa douleur par une épigraphe commémorative¹¹.

D. O. M.

ADAE BARON RAVCE LOTHARINGO.

1. Baron (Gibelli).

2. Ailleurs Gibelli met, à propos d'Adam, *Baron Ravce* et de Jean, *Baron et Ravce*. Peut-être *Ravce* est-il un nom de terre ou plutôt du lieu d'origine : il faudrait alors *de Ravce*.

3. *Etiam* (Gibelli). — 4. *Canonicus et scriptor*. — 5. MOES, dit Gibelli, *Moes-tus*. — 6. *Curavit*, en toutes lettres, suivant Gibelli qui écrit IVBILAEI avec la diphtongue. — 7. L'année jubilaire ne peut être ici que 1550.

8. M. Germain me signale dans le *Pouillé de Verdun* : « 25^e prébende. Adam Baron, pourvu le 25 février 1539, mort le 8 octobre 1538. » Serait-ce le même que celui de l'épigraphie ? Je ferai observer la discordance sur deux points essentiels : en 1550, il était déjà chanoine et il mourut en 1557, tandis que, d'après le même *Pouillé*, la 27^e prébende était affectée à « Martin Baron, mort le 7 octobre 1557 ». Le millésime concorde, mais non le mois, car, selon son épigraphie, le décès est fixé au 7 novembre. Peut-être serait-il plus logique de corriger le *Pouillé* d'après les inscriptions.

9. Lunadoro classe l'office d'écrivain parmi les charges vénales, « officij venali » et la taxe 1,800 ducats (p. 60).

10. Comte du palais de Latran, qui fut longtemps la résidence officielle des papes.

11. Gibelli, p. 79, n° 33; Forcella, page 109, n° 309.

V. I. BACC¹ SCRIP.² ET PROTHO³ APLIC^o.
 AC COMITI PALATINO OIBVS⁴ SIBI
 NOTIS ADMODV⁵ CARO ET BENE ACCEPTO
 SVAE AETATIS ANVM⁶ FERME XL. ATINGENTI⁷.
 SEPTIMO ID. NOB⁸. M. D. LVII AB HVMANIS IN
 VITAM FOELICIORE⁹ SVBLATO
 écusson¹⁰
 IOANNES BARON¹¹ | ALS¹² RAVCE
 FRATRI CHR¹³ HOC MEMORIE¹⁴
 SIGNVM NON SINE LACHRI
 MIS EX ILIVS¹⁵ TESTAMEN
 TO POSVIT —

La première partie, au-dessus de l'écusson, est restituée d'après l'anonyme de la bibliothèque Chigi; la seconde subsisterait seule dans le pavé du portique, devant la porte latérale gauche de l'église, si le Révérendissime P. Gibelli ne m'affirmait sa disparition.

Jean Baron, originaire de Verdun, mourut le 30 septembre 1596, âgé seulement de trente-huit ans. Une double fonction l'attachait à

1. *Utriusque juris baccalaureo*. Adam était bachelier en droit civil et canonique. — 2. Gibelli transcrit *scriptori* en toutes lettres. — 3. *Protonot. ap.* (Gibelli). — 4. *Omnibus*. — 5. *Admodum* (Gibelli). — 6. *Annum* (Gibelli). — 7. *Attingenti* (Gibelli), avec le redoublement de *t*. — 8. NOVEMBRIS en entier selon Gibelli. — 9. *Feliciorem* (Gibelli).

10. Forcella ne le décrit pas. Il se blasonne, d'après Michel (*Biographie du parlement de Metz*): « De gueules, au dextrochère d'or, tenant un badelaire mis en pal, à la poignée d'or et à la lame d'argent, le dextrochère sortant d'un nuage mouvant du côté sénestre de l'écu ». M. Germain a vu sur la tombe d'un Claude Baront, dans le cimetière de Trondes, près de Toul, un écusson qu'il blasonne : « Un bras émergeant de dextre, tenant une épée, surmontée d'un fleuron et accompagnée en pointe d'une fleur de lis. »

11. Ni ici ni plus loin, Jean Baron n'est qualifié chanoine. Cependant, le *Pouillé* en indique un, du même nom : « Jean Barron, dit Rancé, pourvu le 8 octobre 1557, mort le 10 novembre 1591 ». Aurait-il été pourvu du *canonicat* de son frère, mort l'année même de sa prise de possession, mais un mois plus tard ? La cession en aurait été faite de son vivant. Mais le Jean, de Rome, meurt en 1596, le 30 septembre, et celui de Verdun le 10 novembre 1591. A qui s'en rapporter dans cette confusion de dates ?

12. *Alias*. Gibelli met à la place *et*, qui n'a pas de sens. Peut-être faudrait-il restituer *ex* ? RAVCE revient deux fois, la lecture est donc certaine. Si le *Pouillé* imprime *Raucé*, il est préférable d'adopter *Raucé*.

13. *Charissimo* : cette abréviation est absolument insolite. Gibelli a lu *HEV*.

14. *Memoriæ* (Gibelli).

15. Dans Gibelli, il y a *lacrimis* et *illius*.

Rome : clerc consistorial ¹, il était chargé de la présentation des évêques français au consistoire pour leur préconisation ; secrétaire du cardinal Nicolas de Pellevé, archevêque de Sens ², il jouit de l'estime des ducs de Lorraine, de Guise ³ et de Mayenne, avec qui il fut en relation d'affaires. Son épitaphe, placée par ses exécuteurs testamentaires et amis, Jacques Belgi ⁴ et Rémy Burlurault ⁵, loue sa piété, sa justice, son zèle, son éloquence et sa gravité, qui le rendaient « souverainement agréable ⁶ ».

D. O. M.

IOANNI BARON VERDYNENSI VIRO AD OMNEM
LAVDEM NATO NICOLAO CARD. ⁷ SENONENSI
CVIVS ERAT A SECRETIS
LOTHARINGO GVISIO MODVANO ⁸ DVCIBVS
ALISQVE PRINCIPIBVS
GALLIS QVIBVS CVM ILLE DE REBVS MAX. ⁹
AGEBAT OB SINGVLAREM IN DEVM
PIETATEM IN REB. ¹⁰
AGENDIS AEQVAM FIDEM ET INDVSTRIAM SERMONIS
ELOQVENTIAM IN CONGRESSIBVS IVRIS IN DICENDA

1. *Œuvres complètes*, t. I, p. 99.

2. *La France pontificale, archid. de Sens*, p. 125. Créé cardinal en 1570, il mourut en 1594. Son nom est inscrit sur la tombe d'Antoine Muret, comme son exécuteur testamentaire, à la Trinité du Mont (Forcella, t. III, p. 141, n° 365).

3. « En 1596, le duc de Lorraine était Charles II, *vulgo* III, dit le grand duc, mort en 1608 ; le duc de Guise, Charles de Lorraine-Guise, fils du Balafre, et le duc de Mayenne était l'antagoniste du roi Henri IV, le frère du Balafre. » (*Communication de M. Germain.*)

4. L'acte de prise de possession de l'église Saint-Nicolas *in Agone* par la confrérie des Lorrains fut dressé le 13 juillet 1623, par François-Jacques Belgi (*Franciscus Jacobus Belgius*), notaire public et secrétaire de la confrérie de Saint-Nicolas et Sainte-Catherine, de la nation des Lorrains, à Rome » (*Mém. de la Soc. d'arch. lorr.*, 1854, pp. 277 et 307 : communication de M. L. Germain).

5. « Remi Burlurault, pourvu le 22 août 1589, mort le 23 septembre 1602, » dit le *Pouillé de Verdun*. Il n'était donc pas encore chanoine de Verdun en 1597, c'est pourquoi l'épitaphe se tait sur ce titre. Quant à l'orthographe du nom, celle de l'inscription doit prévaloir. — Jean Burlurault figure, comme l'un des officiers de la confrérie des Lorrains, dans l'acte que mentionne la note précédente. Plusieurs autres membres de cette famille, ajoute M. L. Germain, sont connus, au xvii^e siècle, à Verdun et à Metz.

6. *Gibelli*, page 99, n° LXXII. — 7. *Cardinali*. — 8. Rectifier *Meduano*, car la rivière qui a donné son nom à la ville et au duché de Mayenne est dite en latin *Meduana*. — 9. *Maximis*. — 10. *Rebus*.

SENT. ¹ GRAVITATEM SVMMOPERE GRATO QVI
 SACRAE CONCISTORIALIS AVLAE
 CLERICVS OBIIT AN. SAL. ² M. D. XCVI.
 PRIDIE KAL. ³ OCTOBRIS ANNVM AGENS
 AETATIS SVAE XXXVIII.
 IACOBVS BELGIVS ET
 REMIGIVS BVRLVRAVLT AMICO COMVNI CARISS. ⁴.
 TESTAMENTI EXECVTORES MOEREN ⁵
 POSVERE.

Jean Nicolini, fils d'Othon, fut d'abord archevêque d'Amalfi, puis évêque de Verdun ⁶ et enfin archevêque d'Athènes *in partibus*. Il était également cher aux papes Sixte IV et Jules II, ainsi qu'au roi Ferdinand d'Aragon. Renommé pour sa bonté, il mourut en 1504, âgé de 56 ans.

En 1590, un de ses descendants, le cardinal Giovanni Nicolini,

1. *Sententia*. — 2. *Anno salutis*. — 3. *Kalendas*. — 4. *Communi carissimo*. — 5. *Mærentes*.

6. M. Léon Germain, que j'ai consulté à son sujet, me répond très obligeamment : « Dans le *Pouillé de Verdun*, t. I, p. 32, à l'article de l'évêque Guillaume de Haraucourt, je lis : « Guillaume de Haraucourt sort de prison en 1482, nommé évêque de Vintimille; Jean de Nicolinis, évêque de Verdun, prend possession par procureur le 23 janvier 1483; réclamation à la cour impériale d'Allemagne; le chapitre reçoit de l'empereur Frédéric IV l'ordre de réintégrer Guillaume de Haraucourt; schisme pendant deux ans à Verdun, terminé par un accord entre les deux évêques et la retraite de Jean de Nicolinis en 1485... Mort de Jean de Nicolinis à Rome en 1504. L'inscription tumulaire, copiée à Rome au cloître de St-Grégoire au Cœlius, est reproduite dans Roussel, *Histoire de Verdun*, tome II, *Preuves*, n° 108. »

Je ferai une observation sur la manière d'écrire le nom. L'épithaphe donne *Nicolino*, qui est le datif de *Nicolinus*, lequel doit se traduire *Nicolini*. L'épithaphe du commandant de cavalerie porte aussi *Nicolino*, au xvi^e siècle : en 1590, une inscription nomme le cardinal *Nicolini*, quoiqu'elle soit en latin; en 1725, le marquis Philippe s'appelle *Nicolinus*. Le nom véritable, dans sa forme italienne, est donc *Nicolini*. En conséquence de *Nicolinis*, usité en France, n'est pas exact, pour deux raisons. D'abord, en Italie, la noblesse est absolument indépendante de la particule; puis *de* a un tout autre sens, car il exprime l'extraction et est affecté aux seuls cadets, qui se disent *de telle maison*. Il faudrait alors traduire *dei Nicolini* ou *dé Nicolini*, qui est la forme moderne.

Je fais cette rectification, parce que je viens de lire dans *les Abbés de la Blanche à Noirmoutier*, par le Dr Viaud : « Antoine de Lanti », « le cardinal de Lanti » (p. 21) : c'est *Lanti* tout court qu'il faut écrire, quoique, par flatterie, on ait pu en France ajouter le *de*, auquel on attachait une signification nobiliaire.

fils d'Angelo, ambassadeur du grand-duc de Toscane Ferdinand, auprès de Sixte V, renouvela sa mémoire¹.

écusson²

D. O. M.

IOANNI NICOLINO OTHONIS F³. LAPIN⁴

QVI OB PRAECLARAM EXCELLENTEMQ⁵

DOCTRINAM

SIXTO. IV. ET. IVLIO. II. PONT. MAXX⁶

1. Gibelli, page 95, n° LXIV; Forcella, page 136, n° 401; Roussel, *Hist. de Verdun*, t. II, p. cvj, dont les rééditeurs me l'ont empruntée, jusqu'à la faute d'impression *Cœlites* pour *Cœlius*. J'ai donné moi-même, le premier, sa transcription dans le *Journal de la Société d'archéologie lorraine*, 1863, p. 112. Malgré cela, il y a lieu d'y revenir à cause des variantes et du commentaire, d'autant plus que, n'ayant pas vu l'épreuve, j'ai été tout étonné de trouver dans le texte les compléments de mots que j'avais eu soin de renvoyer aux notes.

2. Le P. Gibelli m'informe que cet écusson, de forme ovale, est surmonté d'un casque. Il le blasonne : *tagliato da tre fasce a shieco*. « Trois fasces de travers » forment des *bandes* ou des *barres*. Le chevalier Bertolotti m'apprend que les Nicolini de Rome portent : « d'azzurro, al leone d'argento, colla banda ondata di rosso attraversante sul tutto; col capo d'azzurro caricato di tre gigli d'oro », ce qui est à peu près les Nicolini de Bologne, qui ont : « d'azzurro, al leone d'oro, colla fascia di rosso attraversante sul tutto et col capo d'Angiò. »

3. *Filio*.

4. Gibelli écrit LAPIN., le point final attestant que le mot est incomplet. Doit-on lire *Lapicino*, c'est-à-dire de la Ligurie ? Evidemment ce nom dénote l'origine.

J'ai eu recours aux lumières du chevalier Bertolotti pour m'expliquer cette difficulté. Voici sa réponse : « J'ai consulté tous les dictionnaires géographiques de l'Italie, anciens et modernes : dans aucun, je n'ai trouvé une localité dont le nom commence par *Lapin*. J'ai feuilleté aussi le dictionnaire des fractions de communes, mais je n'ai rencontré dans les Marches, près de Fermo, que *Lapedona*, qui aurait pu faire *Lapidonensis*. N'y a-t-il pas erreur dans la transcription ? Les cinq lettres ne seraient-elles pas les initiales d'un titre, d'une charge ou autre qualificatif ? »

J'ai consulté également le P. Gibelli, qui veut bien m'écrire : *Lapin*, a mio giudizio, indica un nome di famiglia, ossia un cognome. Nel *Mittarelli*. t. VIII, p. 190, si legge : *Frasinus Lapinius Florentinus* : era questi un tipografo, che viveva nella seconda metà del secolo XVI. — *Lapin* potrebbe significare anche paternità. I Fiorentini usavano dire *Lapo* per *Jacopo* e potrebbesi dire *Lapino* in vece di figlio di Jacopo. Del resto Le faccio osservare che in Italia sono moltissime le famiglie che anno doppio cognome. Epperò nessuna meraviglia se il Nicolini indicato nell'epitaffio avesse portato due cognomi a cagione di qualche eredità ». Malgré ces observations, qui peuvent ne pas manquer de justesse, je tiens à l'opinion que j'ai émise et qui me semble plus épigraphique.

5. *Excellentemque*. La conjonction, en épigraphie, s'exprime ordinairement par l'initiale, suivie d'un point. — 6. *Pontificibus maximis*.

REGIQ FERD¹ ARAGONIO CHARVS
 PRIMO AMALPHITAN · ARCHIEP²
 DEINDE EPISC. ³ VIRIDVNEN ·
 POSTREMO ATIENAR⁴ ECCLESIAE
 ARCHIEPISCOPVS
 PRAEGLARVM BONITATIS SVAE
 SPECIMEN DEDIT
 OBIT AN · SAL · CIO · IO · IV · AET⁵ · SVAE · LVI
 IOANNES ANGELI CARD⁶ · NICOLINI · FIL⁷
 APVD SIXTVM · V · PONT · MAXX⁸
 FERDINANDI ETRVRIAE MAGNI DVCIS
 ORATOR
 GENTILI SVO MEMORIAE CAUSA
 POS · AN⁹ · CIO · IO · LXXXX

Cette épitaphe existe dans le cloître qui précède l'église, au côté gauche : elle est appliquée dans la muraille.

3. On se demande pour quel motif Jean Baron déserta l'église de St-Louis-des-Français, où était établie la confrérie des Lorrains¹⁰, et choisit à St-Grégoire le lieu de sa sépulture. Il peut y en avoir plusieurs.

D'abord, l'inscription parle d'un fait dont la signification nous échappe actuellement : « Conterraneorum quondam libertatis oppressæ optime liberatori. » A-t-il contribué à l'émancipation de ses compatriotes opprimés par une administration commune et confondus avec les autres Français ? Fut-il l'initiateur de la séparation, qui ne s'effectua qu'en 1622¹¹ ?

L'inhumation dans l'église de St-Grégoire était très recherchée, à cause de son culte spécial pour les morts. En effet, elle jouissait de quatre autels privilégiés¹², faisait solennellement l'octave des tré-

1. *Ferdinando*. — 2. *Amalphitanus archiepiscopus*. — 3. *Episcopus*. — 4. *Athenarum*. — 5. *Et*, qui est une faute, dans Gibelli. — 6. *Cardinalis*. — 7. *Filius* ? Ce mot étant séparé d'*Angeli*, peut-être faudrait-il lire *Florentinus* ?

8. *Max*. dans Gibelli ; le redoublement indiquerait à tort le pluriel.

9. *Posuit anno*.

10. *Œuvres complètes*, t. I, p. 101, n° 13.

11. Lacroix, p. 33.

12. « S. Gregorio... l'anno 592, consagro questa sua casa in chiesa ad honore di S. Andrea apostolo e vi fece li quattro sottoscritti altari, consacrati di sua mano e fatti privilegiati per li defonti » (Gibelli, p. 7, note 1).

passés ¹, ensevelissait sans frais ² et surtout promettait le paradis à ceux qui reposaient dans son enceinte ³.

Les Baron y installèrent donc un caveau de famille : nous ne savons plus à quel endroit précis, car, lors de la restauration du parage par le cardinal Quirini, en 1730, toutes les tombes furent transportées sous le portique ⁴. Peut-être, en raison de la similitude du nom, se considéraient-ils comme de même souche que le cardinal Baronio, commendataire de l'abbaye.

L'évêque de Verdun y avait précédé ses trois diocésains Jean, Adam et Jean II Baron. Sa dévotion l'y porta probablement et sans doute aussi la mémoire de Sixte IV, bienfaiteur de l'église ⁵. Toujours est-il qu'un des siens, Pandolphe Nicolini, y reçut la sépulture, à une date incertaine, mais qui concorde avec celle-ci, car il commandait la cavalerie de Jules II et de Léon X ⁶. Enfin, en 1725, le marquis Philippe Nicolini restaurait « antiquum familiæ monumentum, in templo D. Gregorii positum ac nova ejus destructione dirutum ⁷ ».

VI. — LES PRIÈRES POUR LES TRÉPASSÉS ⁸.

La seconde moitié du xv^e siècle, unie au commencement du xvi^e, fut vraiment une ère prospère et féconde pour la dévotion, qui se

1. Gibelli, pp. 156 et suiv.

2. « Pare potersi credere che il santo pontefice (S. Grégoire) coll' avere proibito che si domandasse alcuna retribuzione per la sepoltura di coloro che qui avessero voluto esser sepolti, abbia con ciò inteso dichiarare questo un luogo privilegiato pei defunti. — Simile proibizione era ancora in vigore nel 1215... Questa proibizione fu rinnovata da Clemente papa VIII nel breve del 4 febbraio 1603 : « Statuimus et ordinamus ut pro sepultura eorum quos in eadem ecclesia humari contigerit, ex decreto ejusdem sancti Gregorii nihil exigi aut « peti possit ». (Gibelli, p. 52).

3. Gibelli, p. 51, cite cet extrait d'un manuscrit du Vatican dont il ne donne pas la date : « Insuper supradictus pater beatissimus Gregorius impetravit a Domino Jesu Christo illud privilegium quod quicumque sepulturam elegerit in monasterio, dummodo fuerit fide catholicus, perpetuo non demendetur incendio. Actum sub anno Domini quingentesimo nonagesimo quinto, indictione undecima ».

4. Gibelli, p. 155.

5. Gibelli, p. 11.

6. Forcella, t. II, p. 118, n° 345, donne son épitaphe, qui n'est pas dans Gibelli. En voici le début : « Pandolfo Nicolino, Florentino, in dirigendis instruendisque equis præstantissimo, a Julio II et Leone X, pontificibus maximis, equitibus pontificiis præfecto. »

7. Forcella, t. II, p. 136, n° 401.

8. *Les inscriptions cimétériales de Senlis et de S.-Léonard*, Beauvais, Père,

revivifia à des sources rajeunies ou nouvelles. L'imprimerie facilita singulièrement le mouvement de vulgarisation et de propagande par la voie simultanée des formules et des images, qui saisirent vivement l'attention des fidèles. Marchant d'accord, la liturgie et l'iconographie obtinrent un immense et légitime succès.

Alors furent mises en vogue, créées ou simplement continuées, les dévotions suivantes : l'exposition du Saint-Sacrement, les cinq plaies ¹, la plaie du côté ², le Sacré-Cœur ³, les heures de la Croix, les armes de la Passion, le Christ de pitié ⁴, l'Immaculée-Conception ⁵, les emblèmes de la Vierge, Notre-Dame de Pitié.

Les trépassés ne furent pas oubliés, et on leur accorda une large part dans l'ensemble des mesures prises pour développer la piété, c'est-à-dire le sentiment tendre et affectueux qui excite l'âme à des actes utiles au salut.

L'office des morts fit partie intégrante des livres d'heures, qui le

1895, in-8° de 128 pages. Tir. à part à 50 ex. Extr. des *Mémoires de la Société académique de l'Oise*, t. XVI, pp. 59-186. Analyse dans le *Journal de l'Oise*, n° du 7 mai 1892 et dans le *Compte-rendu des séances de la Société académique de l'Oise*, 1893, pp. 6-7 : « Au nom de M^r Barbier de Montault, qui paie sa bienvenue à la Société par le don des cinq premiers volumes de ses *Œuvres complètes*, M. Marsaux, doyen de Chambly, lit divers fragments d'un travail du savant archéologue, destiné au *Bulletin*. Ce travail est un commentaire très intéressant et très *documenté*, selon le mot du jour, de deux inscriptions cimétériales, que M. l'abbé Vattier avait communiquées au docte prélat. La première : « Bonnes gens qui par cy passés, etc. », se lit dans le mur près de l'entrée du cimetière de Senlis. Elle donne à M^r Barbier de Montault l'occasion de faire de curieux rapprochements avec les inscriptions similaires et les usages antiques des *clocheteurs*, *veilleurs de nuit*, *lineliers*, à peu près disparus aujourd'hui. L'auteur n'oublie pas les confréries de la Charité destinées à la sépulture. Les détails qu'il fournit sur celle de Pacy-sur-Eure intéressent tout particulièrement les auditeurs. A ce sujet, M. l'abbé Marsaux fait remarquer que les confréries de Charité sont très répandues dans l'Eure, la Seine-Inférieure, et les paroisses limitrophes de l'Oise et de Seine-et-Oise. Il cite en particulier l'exemple de Limetz, canton de Bonnières. — La seconde pierre, restaurée par les soins intelligents de M. l'abbé Vattier et placée aujourd'hui à l'entrée de l'église de Saint-Léonard, représente au *trait* la messe miraculeuse de saint Grégoire. Elle est accompagnée de prières en faveur des défunts. C'était une ingénieuse et touchante manière d'inviter les fidèles à prier pour les trépassés. Les cimetières entouraient autrefois les églises; ils étaient plus souvent visités, et cette invitation avait alors toute sa raison d'être. Comme la précédente, elle donne lieu à une abondance de détails du plus haut intérêt. »

1. *Rev. de l'art chrét.*, t. XXXII, p. 380. — 2. *Ibid.*, p. 402. — 3. *Ibid.*, p. 408. — 4. *Rev. du mus. eucharistique de Paray-le-Monial*, t. II, pp. 88 et suiv.

5. X. B. de M., *l'Office de la Conception, à Luçon, au XV^e siècle*. Vannes, 1888, in-8.

placent presque sur le même rang que celui de la Vierge, alors si populaire.

La Mort fut représentée frappant sans merci et s'autorisant de la prévarication de nos premiers parents, puis entraînant le genre humain tout entier dans cette *danse macabre* ¹, où chacun trouvait une leçon à son adresse.

Les cérémonies funèbres fournirent trois motifs distincts : la messe pour le défunt, l'absoute sur le corps et l'inhumation dans le cimetière. Enfin apparaît alors, pour la première fois, la délivrance des âmes du Purgatoire.

A ces éléments divers, les inscriptions cimétériales de Senlis et de Saint-Léonard ajoutent une triple information archéologique que nous ne devons pas négliger, car elle n'a encore été l'objet d'aucune étude spéciale : l'*appel aux fidèles*, les *indulgences* à gagner et les *prières* à dire ².

L'une des pierres que je vais étudier est encadrée dans le mur du cimetière de Senlis (Oise), à l'extérieur, près de l'une des portes. L'autre, qui vient vraisemblablement de l'ancien cimetière Saint-Rieule, est employée comme dalle dans la cuisine d'une maison bourgeoise bâtie après la Révolution, à Saint-Léonard; entourée de beaucoup d'autres pierres tombales remontant jusqu'au x^v^e siècle et provenant de l'église Saint-Rieule, elle a été sauvée par les soins empressés de M. Vattier, curé de Saint-Léonard (Oise), auquel le propriétaire a bien voulu la céder, et qui l'a placée dans l'église paroissiale après une restauration aussi complète que possible. Elle rappellera aux fidèles leurs devoirs envers les défunts et les précieux avantages qu'ils peuvent tirer de la dévotion en faveur des âmes du Purgatoire.

I. — L'église, au moyen-âge, était entourée d'un cimetière, en sorte qu'il fallait traverser la partie située à l'ouest pour arriver à l'entrée. Ce cimetière, clos de murs, avait sa porte à claire-voie, qui permettait, sans y entrer, de jeter un coup-d'œil à l'intérieur, placé sou-

1. Kastner (Georges), *Les danses des morts, dissertations et recherches historiques, philosophiques, littéraires et musicales, accompagnées de la danse macabre, grande ronde vocale et instrumentale*. Paris, 1852, gr. in-4.— Holbein (Hans). *L'alfabeto della morte, scelto da Auatole de Montaiglon*. Paris, Tross, 1856, in-8.

2. Voir sur les prières pour les trépassés, Méry, *les Cours d'amour*, p. 268.

vent sous le vocable d'un saint ¹. Les inscriptions de Saint-Léonard se réfèrent à un champ des morts, et c'est pour cela que je les ai appelées *cimétériales*, afin d'indiquer leur destination propre.

Si je cherche à préciser l'endroit où elles devaient être placées, j'en vois deux, également probables. Encastrées dans la muraille, à hauteur des yeux, elles pouvaient se lire aisément : il était nécessaire qu'elles frappassent de prime abord le regard du passant ou du fidèle allant soit au cimetière, soit à l'église.

La plus courte, par sa rédaction même, qui est un simple avertissement, est placée en dehors de la clôture, près de la porte du cimetière. Elle invite le passant à prier, et il le peut sans interrompre sa marche.

L'autre, au contraire, est prolix et donne une formule de prière qui suppose un temps d'arrêt. Je la fixerai, dans le cimetière même, à côté de la porte de l'église, où elle engage à faire dire des messes.

Chacune d'elles exige un commentaire pour expliquer sa teneur et montrer quelles sont, ailleurs, ses similaires, car nos études puisent surtout leur force dans la comparaison avec les œuvres du même temps et de même affectation.

II. — M. Valtier m'a transcrit l'inscription de Senlis ², qui, vu le millésime de 1518, doit être gravée en gothique minuscule, dite carrée :

BONNES GENS QUI PAR CY
PASSES PRIES DIEU POUR

1. En 1640, la paroisse de Chanteloup, au diocèse de Rennes, mit son nouveau cimetière, devenu nécessaire par suite de la peste, « sous l'invocation de saint Sébastien, patron des pestiférés ». On y construisit une chapelle de ce vocable, qui avait son chapelain pour la desservir. (*Bull. de la Soc. arch. d'Ille-et-Vilaine*, t. XVII, pp. 236, 240.)

Le *Sacramentaire de l'Eglise de Paris* a une « missa in ciminteriis ». (L. Delisle, *Mém. sur d'anciens sacramentaires*, p. 388). Là où il n'y avait pas de chapelle, la messe pouvait se dire sur l'autel érigé au pied de la croix ou de la lanterne des morts.

2. Il m'écrivit en même temps : « C'est une simple exhortation à prier pour les trépassés. A la porte du cimetière Saint-Rieule (à Senlis), sur la grille même qui le fermait, il y avait, d'un côté, l'image du saint apôtre, et, de l'autre, les armes de celui qui faisait la dépense de cette grille, mais pas d'inscription. Je ne m'explique pas comment le chanoine qui relevait ce détail il y a 140 ans, ne fait aucune mention de notre pierre, qui vient de ce cimetière. Il a pourtant recueilli bien des documents, et ses manuscrits, au nombre de 25 (il en manque quatre), conservés à la bibliothèque de la ville, valent chacun deux in-8 compacts. »

LES TRESPASSES † FUT FAIT
LAN DE GRACE MIL V^e ET
XVIII X^e AVRIL.

Que disent ces cinq lignes, qui supposent une pierre étroite? L'érection de la tablette à une date déterminée, probablement par une personne pieuse qui a voulu rester inconnue, au moins à la postérité. Puis l'appel à la charité des passants, fait en deux vers, chacun de huit pieds, à rimes masculines, qui se rétablissent ainsi d'une façon normale :

*Bonnes gens, qui par cy passez,
Priez Dieu pour les trépassés*¹.

Je connais plusieurs variantes de cette formule : je les classerai dans l'ordre chronologique.

La plus ancienne copie de cette formule précède, à Notre-Dame-de-l'Épine (Marne), une inscription de 1439, gravée pour perpétuer le souvenir d'un don des « merciers de Chaalons frequentans à la feste de ceste ville, sur l'une des tourelles du portail sud » (*Rev. de l'art chrét.*, t. XVI, p. 313). Elle occupe la première ligne :

BO[n]NES · GENS · QUI · PAR · ICY · PASSEZ · PRIEZ · DIEV · POVR ·
LES · TRESPASSES

Icy, au lieu de *cy*, rend le premier vers faux.

On lit, sous le porche méridional de la cathédrale de Bourges, ce quatrain, gravé en gothique carrée, au xv^e siècle :

1. La *Semaine religieuse d'Alby* établissait, en 1891, cette distinction qu'on oublie trop : « L'esprit moderne, qui tend insensiblement à tout séculariser, semble ne plus saisir la nuance profondément religieuse de cette expression : *les trépassés*; il dit : le mort, le décédé, le défunt, le trépassé, comme si ces termes signifiaient la même chose : or, il s'en faut de beaucoup qu'il en soit ainsi. Le mort, c'est celui qui a cessé de vivre, terme vague qui convient au végétal, à l'animal aussi bien qu'à l'homme. Le décédé, c'est celui qui a quitté sa place, l'a cédée à un autre, *cedere*, terme administratif. Le défunt, c'est celui qui a achevé de remplir sa fonction en ce monde, *functus*; c'est déjà l'idée morale, mais pas encore l'idée religieuse. Le trépassé, c'est celui qui, sans avoir cessé de vivre, a passé de la vie d'ici-bas à la vie de l'éternité. *Vita mutatur, non tollitur*. Trépassé, voilà donc le mot de la foi, notre mot à nous chrétiens, mot qui élargit notre existence d'ici-bas et la prolonge au-delà de l'horizon restreint de cette vie. C'est le voyage de la vie, c'est le *pertransiit* que l'Écriture dit de Notre-Seigneur : *pertransiit benefaciendo* ».

GAZOPHILATIUM[m]

ENTRE VOUS QUI PAR CY PASSEZ.

EN GRANDE MEDITATION.

PRIEZ DIEU POUR LES TRESPASSEZ

NOBLIEZ LA REPARATION

Gazophylacium, emprunté à saint Jérôme, se dit à la fois du trésor et d'un lieu où il se conserve. Ici, il rime avec le dernier mot, si on le prononce à la façon des méridionaux, *gazophylacion* ; peut-être y a-t-il corrélation directe entre eux, comme si l'appel aux passant voulait dire : *N'oubliez pas la réparation de notre église*¹, *faites une aumône à notre trésor, elle vaudra avec votre prière pour les trépassés ; entrez pour méditer et prier.*

Les vers sont de huit pieds, à rimes masculines croisées. Le dernier laisse à désirer, car la finale *ation*, dans *réparation*, compte pour deux pieds, tandis que dans *méditation* on la porte à trois. Les faiseurs d'épigraphes en ont toujours pris à l'aise avec la littérature.

« A Montigny-aux-Amagnes, arrondissement de Nevers, dit le *Bulletin des Comités historiques, Archéologie*, t. III, p. 49, on voit les lignes suivantes gravées en caractères gothiques, en l'an 1507, sur l'un des contreforts de l'église » :

BONES GENS QUI PAR CY PASSES

PRIES DIEU POUR LES TRESPASSES

ANIME FIDELIUM REQUIESCANT IN GAUDIUM

LAN MIL : V^c : ET : VII : SIMON DORY

PRESTRE : A : CE : FAIT : LE : XXI : DE : IUNG

Les deux vers français, chacun de huit pieds, sont suivis de deux vers latins, l'un de sept, et l'autre de huit pieds ; la mesure du premier aurait pu être rétablie en ajoutant *et* au commencement :

[Et] *animæ fœlium*

Requiescant in gaudium.

Le nom du prêtre qui adresse ce touchant appel à ses paroissiens

1. La cathédrale ne fut achevée qu'à cette époque, grâce aux indulgences accordées dans ce but par Nicolas V ; aussi le chapitre reconnaissant mit-il ses armoiries dans la rose de la façade occidentale.

n'est pas oublié à la fin de l'inscription, où l'on retrouve encore l'amour de la rime :

*L'an mil cinq cent et sept,
Simon Dory, prêtre, a ce fait.*

A l'entrée de l'ossuaire de la cathédrale de Quimper, qui date de 1514 (Le Men, *Monogr. de la cath. de Quimper*, p. 225), se trouvent ces deux vers :

VOUS QUI PAR ILLECQUES PASSEZ
PRIEZ TOUS POUR LES TRÉPASSÉS.

Une troisième inscription a été publiée par feu de Longuemar dans son *Epigraphie du Haut-Poitou* (*Mém. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest*, t. XXVIII, n° 190). Elle a été découverte par moi à Loudun (Vienne), en 1851, au faubourg Saint-Lazare, et provient évidemment du cimetière de l'hôpital fondé à cet endroit : j'en ai fait don au docteur de la Tourette. Gravée en majuscules qui dénotent le milieu du xvi^e siècle, cette pierre est traversée par une grande croix, marquée, au centre, des monogrammes des noms de Jésus et de Marie : IHS MA.

VOUS QVI CI
PASSEZ
PRIEZ DIEV
POUR LES TR
ESPASSEZ
CENT IOVRS
DE PARDON
GAIGNEREZ

La formule s'allonge d'un vers pour annoncer les indulgences, mais le premier est notablement altéré : *Vous*, dans sa généralité, ne vaut pas *bonnes gens*, qui équivaut à *âmes pieuses, personnes charitables*. De plus, il n'a que cinq pieds, trois de moins pour arriver à huit, qui est la mesure réglementaire.

En bonne forme, l'inscription se restitue ainsi :

*Vous [tous] qui [par i]ci passez,
Priez Dieu pour les trépassés :
Cent jours de pardon gagnerez.*

Qui a accordé ces *cent jours de pardon*? L'épigraphie ne le dit pas, l'histoire non plus. Ou c'est une indulgence générale accordée par un pape, ou c'est une indulgence locale octroyée par un cardinal. Le cardinal a, en effet, le pouvoir d'accorder cent jours, tandis que l'évêque est limité à quarante. A cette époque, la concession aurait pu être faite par Claude de Longuy, dit le cardinal de Givry, qui prit possession de l'évêché de Poitiers en 1541 (*Gall. christ.*, t. II, col. 1204).

M. Abgrall, dans sa brochure *Eglise et paroisse de Lampoul-Guimiliau*, Quimper, 1891, écrit, à propos de la façade de ce monument de la Renaissance :

Deux contreforts, posés sur les angles, accostent cette arcade (de l'entrée), et sur les faces intérieures de chacun sont deux petits anges tenant une banderole avec ces légendes en caractères gothiques :

*Bonnes gens qui icy passez priez Dieu pour les trépassés.
Benedictus qui venit in nomine Domini.*

Le tympan porte un cadran solaire, au haut duquel deux anges, gras et joufflus, tiennent une tête de mort. Plus haut est la date : A. D. M V^c XXXIII. Au-dessus, une sirène cornue, à queue contournée, forme cul-de-lampe pour une jolie statue de S. Michel terrassant le dragon (p. 4).

Tout y est ici : le temps qui s'écoule, la mort qui survient, le patron de la bonne mort et présentateur des âmes, l'appel adressé aux passants, les anges consolateurs et le soulagement apporté aux défunts par le saint sacrifice.

Le baron de Guilhermy, dans ses *Inscriptions de la France, ancien diocèse de Paris*, t. I, p. 308, date du « commencement du XVI^e siècle » les « deux lignes rimées » qui « ont été plus d'une fois gravées aux entrées des charniers ou des cimetières » et qui sont reproduites en gothique carrée « sur le mur occidental de la première des chapelles qui accompagnent la nef du côté du nord », à S. Séverin :

BONNES . GENS . QUI . P[ar] . CY . PASSES .
PRIEZ . DIEU . POUR . LES . TRESPASSES .

J'ai donné, dans mon *Epigraphie de Maine-et-Loire*, sous le n^o 134, l'épithaphe de Jean de Tessé, datée de 1554 et conservée dans l'église de Montigné. Elle se termine par les deux vers habituels, mais avec la variante *lirez*, au lieu de *passez*, et la défectuosité de

cinq pieds seulement au premier. Evidemment, on citait de mémoire et par à peu près.

CY GIST NOBLE HOMME IEHAN
DE TESSE EN SON VIVANT
SEIGNEVR DE SAINCT LOVP ET
DE MENE LEQVEL DECEDA
LE 18 DECEMBRE 1554.
CEUX QVI CY LIREZ PRIER DIEU
POVR LES TRESPASSEZ.

« On remarque dans le mur extérieur de la sacristie, à Blaize (Ardennes), une inscription, en lettres onciales, provenant de Thélincs : (p)riés Dieu (p)ovr les (tr)espassez, avec la date 1790, probablement ajoutée au moment de la translation » (*Bullet. mon.*, 1893, p. 144). Ce pourrait être une inscription cimétériale du xvi^e siècle.

Le xvii^e siècle continue la tradition. L'Anjou me fournit encore deux exemples, que mon *Épigraphie* a classés sous les n^{os} 341 et 361.

En 1673, on plaçait à l'église de Pruillé, à la porte de la sacristie, qui ouvrait sur l'ancien cimetière, un cadran solaire avec cette inscription, d'une orthographe incorrecte, que surmontent la date et le monogramme du nom de Jésus :

16 73

I H S

VOVS . QVI . PAR . ICI . PASSE —

[pr]IES . DIEV . POVR . LAIS [trépassés]

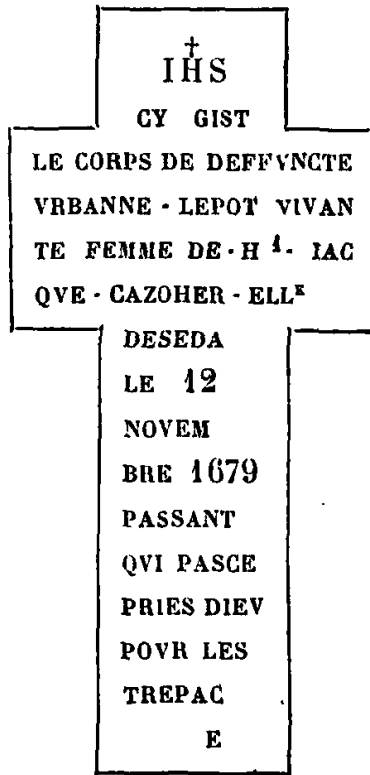
Au premier vers manque un pied. On pourrait le régulariser en insérant *tous* après *vous*, mais la faute est ancienne et le siècle précédent nous l'avait montrée à Loudun.

L'épithaphe d'Urbaine Lepot, femme de Jacques Cazoher, dans le cimetière de Jarzé, a, à la fin, deux vers, de facture inégale, qui s'adressent, non à la défunte, mais aux trépassés en général.

Cette croix est fichée sur un piédestal en forme de cœur, posé à plat.

Passant qui passez est un pléonasme ridicule, qui ne nous donne

que cinq pieds, au lieu des huit réglementaires. On remettrait ainsi ces vers en équilibre : *Passant, qui par ici pàsez, comme nous y autorise l'épitaphe de 1673.*



M. Largeault, président de la Société de Statistique des Deux-Sèvres, a imprimé, dans la *Revue de l'Ouest*, 20 février 1890, un article intitulé : « *De l'inscription cimétériale O vous qui passez, priez Dieu pour les trépassés.* » Il me fournit deux documents nouveaux, dont l'époque n'est pas déterminée, mais qui me semble être le xvii^e siècle.

A Saint-Sauvant (Vienne), à l'occasion de fouilles pratiquées dans la place publique, qui occupe l'emplacement de l'ancien cimetière, on a mis au jour un caveau funéraire, où ont été trouvés des débris de colonnes, d'ossements humains, de pierres tombales. Sur un fût de colonne brisée était gravée l'inscription suivante, que nous reproduisons d'après le *Courrier de la Vienne*, ainsi que l'interprétation qui en a été donnée :

1. Honnête.

O . V . Q .
 PA
 SSE
 INVO
 I C P E
 POR MOI
 DESSEDE

O vous qui
 passez
 invoquez
 Jésus-Christ, prêtre éternel,
 pour moi
 décédé

Toutes réserves faites, nous croyons qu'il s'agit d'une formule, très employée dans le moyen-âge, qui était gravée sur les croix et les portes de cimetières, et dont on trouve d'autres exemples en Poitou. Et cette colonne brisée, chargée de la susdite inscription, ne serait autre chose qu'un morceau de l'ancienne croix du cimetière qui existait en cet endroit.

N'ayant pas vu l'original, je ne puis me porter garant de la fidélité de la copie. Par là aussi m'échappe l'exactitude de l'interprétation. *Jésus-Christ, prêtre éternel*, me paraît bien fantaisiste; en tout cas, il ne conviendrait qu'à la mémoire du prêtre qui aurait élevé la croix. Le sentiment personnel se fait jour : le défunt, comme en 1554 et 1679, ne réclame pas des *prières pour les trépassés*, mais pour lui seul. Il importait de noter cette variante au texte traditionnel.

Pour moi décédé est une lecture qui, en soi, ne souffre pas plus de difficulté que *O vous qui passez*, ainsi abrégé exceptionnellement, parce que probablement il n'y avait place sur le fût de la croix que pour trois lettres. Quant au reste, je ne m'y risquerais pas sans une autre interprétation qu'il me faut examiner.

La Société des Antiquaires de l'Ouest (*Bulletin*, 2^e série, t. V, p. 194) a reconnu « d'un avis unanime », la « version proposée par M. Richard », comme « la seule plausible » :

o v[ous] Q[ui]
 PA
 SSE [Z]
 LA VO
 IE [*pour* veuillez] P [ri]E[r]
 POR MOI
 DESSOVS

Je crois qu'il faut chercher la rime qui manque manifestement. On pourrait donc dire :

O vous qui cy passez
Priez pour moi dessous placé.

Nous avons ainsi deux vers, l'un de six et l'autre de huit pieds. Mais, pour arriver à ce résultat, *cy* est substitué à *là*, qui vient après *passez*, et l'on supprime *veuillez*, qui ne me semble pas une tournure épigraphique.

A Saint-Marc-la-Lande (Deux-Sèvres), il existe une autre inscription à peu près semblable. La voici :

LA SEPULTVRE DES
TREPASSES . PRIEZ POVR
EVX VOVS QVI PASSEZ

Cela rappelle le *Sta viator* de l'antiquité païenne. Seulement là, c'était une invitation, solennelle et grandiose, mais froide et stérile, à contempler la sépulture des héros. La formule chrétienne, elle, est un appel touchant et fraternel, pieux et humain, réclamant de tous miséricordieusement un souvenir, une larme, une prière.

Sépulture des trépassés dénote certainement le cimetière, avec cette signification indicative : *Ici est la sépulture commune*. Le premier vers est faux, puisqu'il a neuf pieds. On lui en ôterait un en supprimant *la* ou en disant *sépultur'*, comme il se fait dans la prononciation et les poésies populaires.

L'autre vers, répété au second rang, supprime *Dieu* et y substitue *eux* : la contexture des deux phrases l'exigeait, tandis que, d'ordinaire, il n'y en a qu'une seule.

Une autre inscription, du XVII^e siècle, se voit à Rome, dans un mur de clôture du couvent de Saint-Jean, à la Porte Latine : je ne doute pas qu'elle n'ait été distraite de l'ancien cimetière attenant à cette église, titre cardinalice.

· ANGELO · CARPINO · F · F · [*fecit fare*]
† O VOI DEVOTI CHE .
DE QVI PASSATE . VN .
PATER . E . VNA . AVE .
MARIA . DICIA TE . Per .
LE . ANIME CHE SONO
DE QVE^{TO} M^{DO} PASSATE .

Ces trois vers doivent se lire ainsi :

*O voi, devoti, che de qui passate,
Un Pater e una Ave Maria diciate
Per le anime che sono de questo mondo passate.*

J'ai dit *vers* par euphémisme, car ce sont plutôt des rimes. Le premier a bien douze pieds, mais j'en compte quatorze au second, en faisant l'élision *un' Ave* et, ce qui est formidable, seize au dernier. En les forçant à rentrer dans l'alignement, on obtiendrait, ce qui serait plus satisfaisant :

*Un Pater et una Ave diciate
Per le anime da quel mondo passate.*

Celui qui a fait poser le marbre à ses frais s'est nommé dès le début : *Angelo Carpino fece fare*. Il y a peut-être là un peu de vanité, mais elle est excusable en raison du but qu'il se propose ; à sa mort, le passant priera aussi pour lui. Comme à Saint-Léonard, il a l'expression propre, *devoti*, qui est encore préférable à *bonnes gens* ; il faut être vraiment dévot pour écouter sa réclame. Il ne parle pas d'indulgences, ce qui témoigne qu'à Rome on ne croyait pas qu'il y en eût d'attachées à cet acte de piété. A Senlis et à Loudun, on se contente de dire : *Priez* ; notre Romain est plus pratique, car il indique de suite quelle prière il convient d'adopter. Ce sont, en effet, celles mêmes de l'Église, le *Pater* et l'*Ave*¹.

Au xviii^e siècle, l'appel prend une autre forme : les âmes de l'Église souffrante se recommandent à celles de l'Église militante.

M. Pantin de Soland, qui ne cite jamais ses sources, a donné, dans son *Bulletin historique et monumental de l'Anjou*, une complainte versifiée qui doit provenir de quelque manuscrit de la bibliothèque de la ville d'Angers, si riche en descriptions détaillées des églises disparues. Il la date du « xvii^e siècle » ; c'est peut-être exact pour la copie, mais non pour le texte, qui pourrait être reculé de cent ans. La prière des « âmes du Purgatoire », comme il l'intitule, « exis-

1. Une épitaphe de 1604, à Saint-Sulpice-de-Favières, se termine par la demande d'une prière pour les défunts en général (*Not. d'art et d'arch.*, 1891, p. 54), mais en précisant la formule à employer :

tait dans l'église de Saint-Pierre d'Angers, sur un tableau de bois peint. »

Humble requeste vous faisons,
A cry piteux et jointes mains,
Que vous donnez quelques oraisons.
Qui cy passez, peuples humains,
Or, ne argent, ne biens mondains
Ne demandons fors que prières,
Bien sont de charitez loingtains
Qui cy en leurs langues ont cheres.
Pas ne sont les peines legieres
Que nous souffrons, pour ces amis
Procurez par bonnes manières
Que brief en soyons hors mist.
Et si par un humble depris
Libregez nostre penitence,
Nous ferons en Paradis
Devant Dieu bonne racompense ;
Car après nostre delivrance
Pas ne serons ingratz vers vous,
Pour vous prirons divine essence
Tout ainsi qu'avez faict pour nous.
Pour ce humblement vous prions
Que passez par nos cymetières,
Et marchez sur nos pouvres ous,
Qui cy pourissent à grand terre ;
Impetrez-nous es cieux repoux
En priant pour vos pouvres freres.

L'appel est fait aux passants, *qui cy passez, peuples humains*. Mais où passaient-ils ? *Par nos cymetières*. C'est donc une inscription ci-métériale, et il faudra corriger l'indication « dans l'église », qui n'est pas rigoureusement vraie. Le contexte le dit suffisamment, quand il parle des « pouvres ous, qui cy pourissent à grand terre ».

Retenons le côté pratique de cette dévotion. Les « peines » du purgatoire ne sont pas « légères ». Si donc vos « prières » nous obtiennent « que brief en soyons hors mis » (et non *mist*), à notre tour, nous prirons « Dieu, » « en paradis », qu'il vous « racompense » de vos « charitez », parce que vous avez « abrégé (non *libregez*) nostre pénitence. »

Les *Mémoires de la Société académique de l'Oise* décrivent une

« pierre encadrée à l'extérieur de l'église de Parnes, du côté méridional, sur la face du cinquième contrefort à partir de l'ouest », qui porte l'épithaphe de « Jehan Legault, en son vivant charon » (1521), un appel en vers en faveur des âmes du purgatoire, leur délivrance et la scène du jugement dernier.

Priez Dieu pour les trespases
Tous les jours et deuotement
Car vous serez tous amasses
Deuant luy au grand Jugement..
Ayez pitie de vos amys
Qui sont trespases de ce monde
Priant Dieu que bien brief soient mis
Es saintz cieulx ou tout bien abonde
Humains viuans pries pour nous
Pouures ames de purgatoire
Et nous prirons apres por vous
Quant nous serons lassus en gloire
Prions tant Dieu et nostre Dame
Que les trespases soient absoubz
Et mesmement por les poures ames
De ceulx qui gissent cy dessoubz

Cette inscription est encadrée par la représentation au trait du Jugement dernier. Au sommet de la pierre, Jésus-Christ apparaît sur des nuages. Déjà, la Ste Vierge à sa droite et S. Jean Baptiste à sa gauche — ce dernier en qualité de patron du défunt — implorant à genoux sa clémence en faveur des pécheurs. Deux anges font entendre l'appel de la justice divine : de leurs trompettes sortent des phylactères, où l'on peut lire, à droite : *Venite ad iudicium* et à gauche *Surgite mortui*. Les morts obéissent et, à gauche de l'inscription, on les voit sortir de leurs tombeaux. Quelques-uns se jettent à genoux. Plusieurs cadavres, entourés de bandelettes, ressemblent absolument à des momies égyptiennes. Du même côté le tumbier a figuré le purgatoire, où des patients sont plongés dans les flammes. A droite, des anges accueillent les humains et les conduisent devant le Créateur ¹.

J'ai copié cette curieuse inscription sous le porche de l'église de

1. Cette interprétation n'est pas rigoureusement exacte. S. Jean Baptiste n'est pas ici comme patron du défunt : l'iconographie lui reconnaît, d'une manière générale, le rôle d'intercesseur suprême. La scène du jugement ne comporte pas la représentation du purgatoire : à la suite de la sentence, les élus sont conduits au ciel par les anges, tandis que les damnés, à gauche, sont plongés dans les flammes de l'enfer.

Sainte-Foy, à Agen, où elle sollicite encore, non ceux qui passent, mais ceux qui entrent, comme à Bourges :

. VOVS . TOVS . QVI . ENTRES
DANS . LESGLIZE . MILITANTE .
PRIES . DIEV . POVR . CEVX . QVI .
SONT . DANS . LA . SOVFRANTE .
IE . PRIE . MAIS . AMIS . PRIES
DIEV . QVE . NOVS . ALLIONS
BIENTOT . EN . PARADIS QVE M ¹
AME . ET . MON . CORPS PVISSENT BIENTOT
RESVSITE . POVR . IOVIR DE LA GLOIRE
QVE DIEV LVI . A . PREPARE COVME . IL .
. SON ANSAMBLE DANS LA SOVFRANSE
. QVIL LE SOIT DANS LA RECOMPANCE

Et dire que nous sommes à l'époque de Corneille et de Racine! S'en douterait-on à ces rimailles, qu'on ne saisit guère avec l'allure épigraphique? Elles deviendront plus intelligibles, mises en équilibre et avec une orthographe plus correcte :

*Vous tous, qui entrez dans l'Eglise militante,
Priez Dieu pour ceux qui sont dans la souffrante.
Je prie mes amis:
Priez Dieu que nous allions bientôt en paradis.
Que mon âme et mon corps puissent bientôt ressusciter,
Pour jouir de la gloire que Dieu lui a préparée :
Comme ils sont ensemble dans la souffrance,
Qu'ils le soient dans la récompense!*

Si le moyen âge a eu ses *quasi versus*, on voit que notre période la plus littéraire ne s'est pas gênée pour en admettre aussi. Mais si au moins le fond rachetait la forme! Hélas! il est encore pire. L'appel est très touchant, si l'on s'en tient au premier quatrain.

Rome a prescrit aux évêques de reviser préalablement les inscriptions funèbres et elle a eu grandement raison, en présence de l'erreur qui se manifeste ici. L'évêque d'Agen a laissé faire, ne se préoccupant ni de la loi qu'il ignorait, ni de son application qu'il négli-

1. On écrivait alors *m'âme*, qui est plus régulier que *mon âme*, puisqu'il équivalait à *ma âme*.

geait. Que dire de cette *âme* et de ce *corps* dont on demande la résurrection? Je sais bien qu'on a biffé *mon âme et*, mais à quel moment? N'est-ce pas après coup, longtemps après? La pensée n'en subsiste pas moins, car *puissent* reste au pluriel et surtout *ils sont ensemble dans la souffrance*, comme si le corps souffrait dans la terre où il repose ou dans le purgatoire qui n'a accueilli que l'âme.

Décidément, les inscriptions de Senlis, de Saint-Léonard, de Montigny, de Loudun et de Rome l'emportent de beaucoup sur celle d'Agen : tant il est vrai que la simplicité est une qualité précieuse quand on la compare à son défaut opposé, qui est l'exagération et la pompe dans les mots! La saine doctrine se passe de ce vain étalage, qui ne déguise pas la pauvreté du fond.

III. — L'appel de l'*Église souffrante* m'engage à dire un mot du purgatoire : ce n'est pas sortir de mon sujet. Aussi bien la question n'a-t-elle pas encore été envisagée à ce point de vue spécial.

Le xv^e siècle ¹ semble s'être beaucoup préoccupé du purgatoire, et le mouvement continua au siècle suivant. En voici, en quelques traits rapides, les principales manifestations.

Et d'abord, le dogme fut clairement défini, en attendant que le concile de Trente y ajoutât tout le poids de son importante autorité.

Au concile de Ferrare, en 1437, tenu pour l'union des Grecs aux Latins, il fut déclaré, au sujet du purgatoire : « Vere pœnitentes, si antequam fuerint vita functi, digne pro commissis culpīs non satisfecerint, eorum animas pœnis purgatorii post mortem purgari. Si decesserint in charitate, prodesse eis, ut ab his pœnis leventur, missarum scilicet suffragia, sacrificia, orationes, elemosynas et alia pietatis opera. Illorum animas, qui post susceptum baptismā nullam peccati maculam incurrerint illorumque rursus animas quæ post mortem in purgatorio vel in vita per pœnitentiam sunt purgatæ, mox in cœlum assumi et videre clarè ipsum Deum trinum et unum, sicuti est. » (*Anal. jur. pont.*, t. XXIV, col. 257.)

1. M. Forestié déclare que, au xiv^e siècle, « l'auteur du testament recommandant son âme à Dieu, indique les œuvres pies qui lui tiennent à cœur »; il place au premier rang « l'œuvre du purgatoire ». (*Bull. arch.*, t. XVII, p. 291.)

« Tractatus de Purgatorio » (xiv^e s.), « S. Augustini, de igne Purgatorio » (xi^e s.). Ces deux manuscrits de la Bibliothèque Nationale étaient autrefois à l'abbaye S. Martial de Limoges (*Bull. de la Soc. arch. du Limousin*, t. XLIII, pp. 53, 55).

Vers 1477, le P. Jean de Fabrica, de l'ordre des Frères Mineurs, publiait à Delft, chez Jacques van der Meer, un volume gothique, intitulé : *Compilatio super relaxatione penarum animarum purgatorii*.

L'Art de bien vivre et de bien mourir, dans l'édition de 1492, imprimée par Gilles Cousteau et Jehan Menard, pour Antoine Vérard, est suivi du *Traité des peines d'Enfer et de Purgatoire et des Joies du Paradis* (*Rev. de l'Art chrét.*, 1893, p. 127).

Parmi les livres d'une bibliothèque du temps de Louis XII, signalée par M. Delisle, dans *Littérature latine et du moyen âge*, se trouve : « *Quatuor novissimorum, 1* » (p. 112). Or, ces quatre fins dernières sont : la mort, le paradis, le purgatoire et l'enfer.

Deux visions, en particulier, se chargèrent de révéler l'état des âmes dans le lieu de l'expiation.

Sainte Françoise Romaine, morte en 1440, eut une vision. Elle aperçut le purgatoire avec cette inscription sur la porte : « *Hic est purgatorium, spei locus et animæ hic existentes habent intervallum pro desiderio.* » (*Bolland.*, die 9 mart., t. VIII, p. 175). « Les démons, dit-elle, ne peuvent pénétrer dans cet endroit de pénitence et d'attente, mais les âmes souffrent d'atroces douleurs, rien qu'à les voir menacer et ricaner. » (*Messag. des fidèl.*, 1886, p. 17.)

La bienheureuse Véronique de Binasco, religieuse de Milan, au xv^e siècle, fut conduite par son ange, le jour de l'Assomption, sur le seuil du Purgatoire. Elle vit pénétrer dans ces lieux de souffrance un homme vénérable, dont elle ne put découvrir le nom : une immense multitude d'anges l'accompagnaient, et une partie de ces anges menèrent devant lui un nombre d'âmes, égal au moins à la moitié de la population de Milan. Chacune de ces âmes avait près d'elle son ange gardien : on eût dit, quand elles sortaient des flammes, que le feu les avait pénétrées et rougies, comme il pénètre et rougit le fer ; mais, peu à peu, elles devenaient plus blanches que la neige. Les anges mettaient sur leurs têtes des couronnes vertes et les conduisaient devant le trône de Jésus. Là, elles déposaient leurs couronnes, Notre Seigneur les prenait et, le visage serein et souriant, les offrait à sa Mère. (*Echò de Rome.*)

En 1564, la Faculté de théologie de Paris s'assembla pour s'occuper de plusieurs propositions avancées dans un de ses sermons, par Simon Vigor, qui, plus tard, devint archevêque de Narbonne. Or, une d'elles se formule ainsi : « On ne peut entrer dans le para-

dis sans passer par le purgatoire, quelque saint qu'on ait été : saint Pierre, saint Paul et saint Jean-Baptiste n'ont pas échappé à cette loi. » (*Bull. de la comm. arch. de Narbonne*, 1870, p. 60.)

Voici trois ouvrages du xvii^e siècle sur cette question :

Eaux de Siloé pour esteindre le feu du Purgatoire, contre les raisons et allégations d'un cordelier portugays, qui a presché le Purgatoire ce caresme dernier à S. Jacques de la Boucherie (par P. Du Moulin). 1603, in-8. Traité peu commun du célèbre polémiste protestant, où il tend à prouver qu'il n'y a pas de Purgatoire.

Traicté du Purgatoire, par Claude Durand, vers 1610.

Le triomphe de la vérité ou adveu du sieur Abbadie, ministre de Pau, sur la transsubstantiation et sur le Purgatoire, par le P. Estienne Audebert, de la Compagnie de Jésus. Orthez, 1634, in-8°.

L'iconographie entra dans cette voie. J'en citerai quelques notables spécimens ¹.

Sur une miniature du xv^e siècle, de style italien, qui est à la Bibliothèque nationale, le purgatoire est représenté, à propos de ce chant de la *Divine comédie*, par ce quadruple motif : une jeune fille nue et étendue, dont les seins vont être sucés par deux belettes ; des pécheurs au milieu des flammes ; des âmes dans une piscine, où les plonge un évêque ; des anges surveillant des âmes purifiées.

Les âmes ont pris la forme du corps qu'elles ont habité pendant la vie mortelle : les sexes et les âges y sont très marqués. La nudité est absolue, ce qui est une faute, car elles devraient être complètement vêtues, d'abord pour ne pas choquer les regards, puis en raison de ce trait historique :

Saint Bernard a raconté, et Jacques de Voragine après lui, que saint Malachie avait une sœur qui, pour ses fautes, fit une longue station au purgatoire. Dans une vision, il l'aperçut vêtue d'une robe noire ; plus tard, du soulagement ayant été apporté aux souffrances par ses prières, il la revit, mais vêtue de couleur sombre. Enfin, au jour de la délivrance, elle

1. M. Léon Germain m'a écrit : « A Nuremberg, une tombe de 1430 m'a paru représenter le purgatoire ; je crois que c'est rare à cette époque. » Ce n'est pas seulement un motif rare, mais insolite ; d'où il suivrait que c'est le plus ancien exemple connu.

portait une robe blanche, symbole de la pureté recouvrée. (*Rosier de Marie*, 1884, n° 30¹.)

Les livres d'heures gothiques montrent les âmes, brûlant au milieu des flammes que projette au dehors un rocher entr'ouvert. Les mains jointes ou levées, en manière de supplication, elles disent à Dieu, qui apparaît au ciel : *Constituas michi tempus in quo recorderis mei.* *

Les *Heures Notre Dame à l'usage de Poitiers*, en 1525, y ajoutent ce quatrain :

POUR LES PÉCHEZ QUE COMMET L'HOMME
VIVANT EN SON MONDAIN PLAISIR ,
CONVIENT QU'IL SOIT PURGÉ EN SOMME ,
AVANT QU'IL PUISSE ÈS CIEULX VENIR.

Près de Bagnacavallo, en Italie, est une ancienne chapelle de pèlerinage, peinte à fresque. Sur ses murs, le millésime de 1534 se rapporte à un saint Jean-Baptiste et à une « représentation des âmes du purgatoire » (*Arch. stor. dell'arte*, 1890, p. 230.)

Dans une chapelle latérale², située au nord de l'église paroissiale de Clermont-en-Argonne (Meuse), un tombeau de la renaissance mérite une attention particulière. En bas est couché le défunt, nu et sans suaire; ses chairs sont dévorées par les vers. Au-dessus, dans trois compartiments, se succèdent le *pèsement des âmes*, le *miroir de la mort*³ et le *purgatoire*. Chaque sujet est élucidé par une inscription en vers français :

1. Je recommande particulièrement dans le *Messager des fidèles*, 1889, pp. 482-483, l'analyse de l'office des morts, qui fait aussi allusion à une triple situation : « Dans les matines de l'office qu'elle a consacré au culte expiatoire des saintes âmes délivrées du purgatoire, l'Église, à chacun des trois nocturnes, nous fait assister aux trois phases successives de l'œuvre de purification qui doit précéder l'entrée dans la béatitude : la préparation au passage redoutable de la mort, l'entrée dans le lieu d'expiation, les approches de la délivrance »

2. Dans l'église de Beaufort (Maine-et-Loire), existait une « chapelle des trépassés », qui fut fondée en 1489, puis accrue en 1494 (Denais, *Monogr. de N. D. de Beaufort*, pp. 199, 206).— En 1498 fut fondée, dans la même église, la chapelle de la croix, avec obligation pour le chapelain de dire tous les vendredis « une messe de l'office de la croix », avec cinq oraisons : la quatrième était « des trépassés. » (*Ibid.*, p. 183).

Dans le *Recueil des Mémoires et documents de l'Académie de la Val d'Isère*, Moutiers, 1887, se trouve cette mention, relative à la paroisse de Saint-Bon et à l'an 1756 : « Fondation de la chapelle de l'autel des âmes. »

3. La mort est si bien un *miroir*, où l'homme doit se voir tel qu'il est, qu'un

DE DIEU JE SUIS LA JUSTICE DIVINE
A RENDRE DROIT A CHASCUN SUIS ENCLINE.

MIROIR OU L'HOMME NATUREL
SE DOIT RECONGNOISTRE MORTEL.

DE SATISFAIRE AYEZ MÉMOIRE
AFIN D'ÉVITER PURGATOIRE.

Dans la troisième scène, on voit les âmes au milieu des flammes, appelant à leur secours par ces paroles de la liturgie : *Animas pauperum tuorum ne obliviscaris in finem*. Le Christ leur répond : *Venite ad me omnes qui laboratis*, et un ange ajoute pour les consoler : *Venite in locum refrigerii*¹. Ainsi finit la douloureuse épreuve de l'expiation.

Le *Bulletin monumental*, 1888, p. 491, signale à Irun (Espagne), dans l'église de Notre-Dame-des-Jones, « un curieux bas-relief en marbre peint, représentant la Vierge délivrant les âmes du purgatoire ». L'auteur de l'article a oublié d'indiquer la date, qui a bien son importance.

« Item un tableau peint sur bois, bordure de même, représentant le purgatoire. » (*Inv. de la cath. de Boulogne*, 1791, n° 101.)

Ailleurs, l'iconographie prend une autre forme, c'est-à-dire qu'elle montre la délivrance, résultat direct de l'application du saint sacrifice.

Sur une miniature d'un livre d'heures de la fin du xv^e siècle, qui

drap mortuaire du xv^e siècle (*Annal. arch.*, t. II, p. 219) figure, au milieu d'ossements et de crânes, deux miroirs à pied où se reflète une tête de mort. « Audessous de chaque miroir était une inscription dont on n'aperçoit plus que la trace ; le temps l'a effacée, mais on la devine facilement. Elle disait à notre vaniteuse nature de s'y regarder et de s'y reconnaître sous ses véritables traits. Le miroir des danses macabres est reproduit ici avec la même signification » (p. 221).

Le *Bulletin monumental* (1888, p. 101) a donné la représentation d'une dalle de 1518, qui est à l'effigie d'un Français, André de Tholet, sergent d'armes de la cour pontificale, dans l'église de S. Yves-des-Bretons, à Rome. Dans la bordure qui encadre le défunt, on voit deux miroirs ronds, à manche droit, qui sortent d'une touffe de feuilles, comme pour exprimer que la vie, qui se dessèche comme l'herbe, ne laisse pas plus de traces que l'empreinte d'un visage sur une glace.

1. Le prêtre dit, au canon de la messe : « Memento etiam, Domine, famulorum famularumque tuarum N. et N., qui nos præcesserunt cum signo fidei et dormiant in somno pacis. Iphis, Domine, et omnibus in Christo quiescentibus, locum refrigerii, lucis et pacis, ut indulgeas deprecamur. »

appartient à M. Gélis-Didot, un prêtre dit la messe ; le clerc allume la torche, ce qui prouve qu'on approche du moment de l'élévation. Deux anges descendent alors dans la gueule de l'enfer et en tirent les âmes, qui vont ensuite reposer dans le sein d'Abraham¹.

Le *Bulletin de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne*, t. XX, p. 330, signale, dans l'église de Pervillac, une peinture murale de la fin du xv^e siècle, représentant « le purgatoire, qui communique avec le paradis par un escalier et, dans le bas, l'enfer ».

Le retable de l'église de Harisse, qui remonte au commencement du xvi^e siècle, représente, à la suite de la scène des Limbes, « plusieurs âmes sortant à demi des flammes du purgatoire. C'est un petit tableau fort curieux, peu visible malheureusement et qui est à peu près semblable à Rochy-Condé ». (*Mém. de la Soc. académ. de l'Oise*, t. XV, p. 14.)

A Châlons-sur-Marne, dans l'église Saint-Alpin, sur un vitrail du xvi^e siècle, un prêtre célèbre : il a une chasuble verte, à croix bleue, et joint les mains, comme le prescrit la rubrique pour le *Memento* des morts. Un ange descend dans les flammes du purgatoire et en retire les âmes dont le temps d'expiation est achevé.

Suivant acte du 14 avril 1567, Sébastien Lecouvreur, peintre de Saint-Maximin, peignait, pour la communauté de Saint-Zacharie (Var), un tableau, sur toile de Constance, de deux mètres carrés, représentant au milieu l'archange saint Michel terrassant le démon et tenant entre ses mains la balance, dont les plateaux étaient chargés d'âmes, *armetes*, sous la forme de figurines ; dans la bande droite, le paradis, et dans celle de gauche, l'enfer ; enfin, dans le bas du tableau, le purgatoire avec des anges en retirant « les armetes » ; à droite, un prêtre célébrant la messe ; à gauche, d'autres prêtres faisant l'absoute. L'artiste avait trois mois pour achever son travail, pour lequel il devait recevoir 9 écus pistoles de quatre florins pièce.

Voici le document à l'appui : « Seachent tous présents et advenir, constitués (noms des consuls et des députés de Saint-Zacharie), ont bailhé à pris fait à M^e Sébastien Lucuvreur, pntre de la présante ville de S. inct Maximin, y présent, sçavoir : de faire et pinter, sur une telle de Constance blanche, que les dits consul et députés luy ont bailhé, ayant une cane carrée, sçavoir.... Et par desoulz soubta ung pan et demy de la dictie histoire ou circa dans ladicte telle y mettra et pintera purgatoyre ; au milheu en flambe ; de la bande droite y fara ung prestre disant sa messe avec

1. Aux obsèques, le Rituel romain fait chanter, en entrant le corps à l'église : « In sinum Abrahamæ angeli deducant te. »

ung ange tirant les armetes du purgatoyre ; et de la bande gauche y metra de prestres asoudre les mors et ung ange tirant les armetes du purgatoyre, de fines collours. » (*Bull. arch. du Com. des trav. hist.*, 1888, pp. 389, 399.)

A Rome, dans l'église de Sainte-Marie *Scala cæli*, la toile du retable, peinte au xvi^e siècle, rappelle la vision qu'eut saint Bernard en cet endroit et qui donna son nom à ce sanctuaire privilégié. Disant la messe, il aperçut les âmes pour lesquelles il priaît, arrachées par les anges aux flammes expiatriques et gravissant une échelle qui conduisait au ciel.

Le Musée de Chèvres, à Poitiers, possède une médaille en cuivre, qui a été frappée à Besançon en 1657. Sur la face, la Vierge est assise au ciel sur les nuages, sceptre et couronnée; les âmes, sous la forme de corps humains, plongées dans le feu, tendent vers elle des mains suppliantes. La légende nomme *Marie impératrice de l'Eglise souffrante* : MARIAE IMPER . ECCLÆ PATIENTIS FIDEL . DEFUNCTORVM (*Marie impératrice de l'Eglise patientis fidelium defunctorum*). Au revers, sur l'autel est posé un calice surmonté d'une hostie à l'effigie du crucifix, dont le sang jaillit et tombe sur les âmes qui intercèdent au milieu des flammes. En exergue : † SOCIETAS IN IPSORVM AVXIL . (*auxilium*) VESONT . (*Vesontii*) 1657. INSTIT . (*instituta*) DD . CC (*decretis curatorum*).

Les faits viennent à l'appui de ce mode de représentation. Le baron de Sarschaga en fournit, d'après des auteurs autorisés, un certain nombre que j'emprunte à son catalogue des *Collections d'histoire et d'art du Musée eucharistique de Paray-le-Monial*.

Un frère convers apparaissant à saint Bernard, à Clairvaux, lui fit savoir l'état malheureux de son âme en purgatoire. Le saint exhorta ses religieux à faire pénitence pour le mort. Celui-ci, après quelques jours, apparut de nouveau, annonçant qu'il était délivré par le Saint-Sacrement (p. 34).

1150. Un homme du peuple annonce en Afrique qu'il n'y a point de lieu en ce monde qui tire tant d'âmes du purgatoire que le monastère de Noirmontiers (p. 34).

1220. Le très saint sacrifice de la messe délivre les âmes du purgatoire. Vision du R. P. Jean d'Auvergne et de saint Nicolas de Tolentino (p. 36).

1500. Il est dit de saint Nicolas de Tolentino qu'il délivra plusieurs âmes du purgatoire pendant la messe. Un religieux jacobin délivra une âme

restée 15 ans en purgatoire. Le R. P. d'Alverne, de l'ordre de saint François, délivra une grande troupe d'âmes. Le R. P. Nicolas Facteur, du même ordre, de même (p. 24).

1580. Le P. Paul Achilles rencontre sur la place publique Bernard Colnago, et celui-ci lui dit qu'il a été en purgatoire tout ce temps, mais que lui et un de ses amis avaient été soulagés par son intercession et les saints sacrifices qu'il offrait pour lui. Il demanda pour cet ami une messe. Le lendemain, cet ami entre au ciel pendant le saint sacrifice.

Un autre jour, le P. Bernard Colnago, disant la messe, vit à l'élévation les âmes de deux de ses neveux qui s'envolaient au ciel et qu'il venait de délivrer par cette messe (p. 25).

1582. Le Frère, architecte distingué, nommé François Costa, étant mort à Catane, apparut au P. Satalia, recteur du collège, après plusieurs jours. Interrogé pourquoi son âme était restée si longtemps dans les souffrances, il répondit : Cette peine était due pour les péchés que je n'aurais pas expiés sans les saints sacrifices et les prières de vous tous. Je désire que vous demeuriez bien persuadés que les jugements de Dieu sont très sévères pour les actions que l'on a faites pendant la vie.

1599. Un grand gémississement se fit entendre dans l'église d'Herba, province de Milan, tandis que les capucins chantaient l'office de matines. On adjura, selon l'usage, celui qui apparaissait. Il répondit par trois fois : Je demande des messes. Comme on ne manqua pas de dire des messes pour son soulagement, la nuit suivante, des voix angéliques se firent entendre, au milieu desquelles l'âme dit trois fois : Frères, je vous remercie, je vais au ciel.

1600. Un jour de fête, Notre-Dame fit dire au P. Castelli, à Palerme, qu'il demandât autant d'âmes qu'il prononcerait de paroles depuis le commencement du saint sacrifice jusqu'à la fin. Le P. Castelli l'ayant fait, les âmes sortaient à chacune de ses paroles et venaient en foule rendre grâce (p. 26).

1602. Le prédicateur, croyant que l'âme du frère capucin était délivrée du purgatoire à cause de sa grande piété, ne disait point de messe pour lui. Le défunt lui apparut et lui cria d'une voix lamentable : Je serais au ciel si vous aviez offert le saint sacrifice pour moi.

1616. César Lauricelle d'Agrigente, S. J., mort en 1614 au collège de Palerme, apparut, après deux ans, à un cénobite qui avait été son élève. Il demandait des prières et des messes. Quelque temps après, il réapparut au cénobite la nuit devant le Saint-Sacrement, disant qu'on cessât les suffrages (p. 28).

Si la peinture est le livre des ignorants qui ne savent pas lire, mais comprennent parfaitement le sens et la portée des images mises sous leurs yeux, il est certain que l'imagination a dû être exaltée par les tableaux expressifs qui commençaient à garnir les

églises, où le prédicateur développait l'enthousiasme par des récits analogues à ceux que je viens d'analyser. Puisque le saint sacrifice avait une telle vertu pour la délivrance des âmes du purgatoire, il était tout naturel qu'on fit dire des messes à leur intention. Il y eut d'abord des fondations particulières, instituées par les personnes riches.

On lit, dans l'histoire manuscrite des *Evêques de Lavaur*, que publie la *Semaine religieuse de l'archidiocèse d'Albi*, 1889, p. 25 : « L'an 1400, il (l'évêque Pierre de Vissac) établit dix prestres dans l'église de Notre-Dame du Lac de Puy-Laurens, affin qu'ils célèbrassent la sainte messe et fissent des prières à Dieu pour les âmes des fidèles trépassés. »

Le testament d'Antoinette de Turenne, rédigé en 1413, porte cette clause : « Item, neuf francs pour chanter une messe de *Requiem* pour les âmes du purgatoire, qui l'audiance de Notre-Seigneur attendent. » (*Bull. de la Soc. arch., de la Corrèze*, t. VII, p. 383.)

L'Etat du temporel des paroisses, manuscrit du commencement du xviii^e siècle, contient cette déclaration, qui suppose une ancienne fondation : « Il y a des preys (prés) au Pont-Saint-Vincent qui rapportent annuellement environ deux cents francs, dont partie est employée à la rétribution d'une messe qui se dit tous les lundis pour les trépassés, sur le pied des règlements du diocèse, lesquelles sont messes hautes, avec vigiles et obsèques : il y a trente-cinq francs pour le maître d'école, et le surplus est employé à la fabrique de l'église, s'il y a du restant ; on a dit depuis qu'il doit estre employé à faire faire des services pour les trépassés. » (Léon Germain, *Excursions épigraphiques, Pont-Saint-Vincent*, Nancy, p. 42.)

J'ai trouvé dans les papiers de Léon Palustre l'inscription suivante copiée dans l'église de Xivry-le-Franc (Meurthe-et-Moselle) et qui doit dater du xvii^e siècle, à en juger par la formule de dévotion au S. Sacrement.

Loué soit le très St Sacrement de l'autel
Qui fait toute la gloire et l'espoir des fidels.
J'ai N. Morel, le curé de Xivry,
12 messes fondé tous les 1^{ers} jedy
des 12 mois de l'an, les Curés pour présent,

13 l. 10 s. auront argent de France,
4 l. 10 s. au chantre pour son chant,
9 l. tournois pour la cire et l'encens
et du 10^e écus, vos propres consciences
S^r Curés synodaux¹ en feront la dépense;
mais mon intention est qu'au bout de 10 ans.
avec les dix écus ont eut un ornement
aux plus abandonnés esprits du purgatoire,
12 messes je lègue à dire une par mois
dont les curés auront 14 francs barrois,
je lègue 8 écus que l'on me doit en rente
sur 2 maisons sur l'eau, dont j'en ai fait la vente,
pour brûler jour et nuit à perpétuité
une lampe à Jésus l'homme Dieu incarné.
Je donne 4 francs au curé pour présence,
fabrique et chantre auront chacun 20 francs de France,
pour mon anniversaire à chanter tous les ans
Aux 4 vendredis de chacun 4 temps :
de plus sur maison et sur ses dépendances,
je lègue 2 écus c'est 6 l. de France.
Vos titres nous diront où ces 25 écus
sont pour payer le tout. Loué en soit Jésus.

Cette inscription en mauvais vers offre ceci de curieux que le curé de Xivry fonda une messe par mois à l'intention des « plus abandonnés esprits du purgatoire » : il y a là le germe d'une dévotion qui s'est ultérieurement développée.

La messe des morts ne fut pas seulement fixée à certains jours de l'année, du mois ou de la semaine; on la trouve encore fondée quotidiennement, au profit des donateurs d'abord, puis de tous les fidèles trépassés.

Vers la fin du xii^e siècle, entre 1184 et 1190. Olivier de Tinteniac et sa sœur Tiphaine fondaient, à l'abbaye de S.-Georges de Rennes, une messe quotidienne qui devait être célébrée à perpétuité pour eux, leurs amis et tous les fidèles défunts : « Unam missam pro nobis et amicis nostris et pro fidelibus defunctis... singulis diebus... in abbazia in perpetuum celebrandam. »

En 1264, l'évêque de Chartres prescrivit à la léproserie du grand Beaulieu, chaque jour, trois messes, dont la première chantée, était des défunts : « Missas celebrent (clerici), prout est actenus

1. Marguilliers, expression usitée en Lorraine.

consuetum, videlicet qualibet die unam missam cum nota pro defunctis et aliam pro beata Maria Virgine et magnam missam de die vel de festo et vigiliis pro defunctis in communi, nisi in vigiliis apostolorum et aliis festis solempnibus et die sabbati.... Laici.... orent pro defunctis » (*Bull. hist. du Com. des trav. historiq.*, 1895, p. 564.)

En 1316, Jean de Medunca, maître des œuvres du roi de France, inscrivait cette clause dans son testament : « Item reliquit et legavit et dando jussit dictus magister Johannes, testator predictus, hospicio Sancti Jacobi, quod esse dixit in capite pontis novi Tholose, ... ad tenendum ibidem unum capellanum, qui celebret et celebrare habeat missam, quolibet die, ... pro ejus anima (t Dne Johanne, ejus uxoris, parentumque suorum et confratrum dicti hospicii et omnium Xpisti fidelium defunctorum. »

A S.-Grégoire au Coelius, Augustin de Romanis, en 1620, légua, dit son épitaphe, mille écus pour une messe quotidienne des défunts : « Scuta mille huic ecclesie, ut missam defunctorum... pro sua et purgatorii animabus... quotidie in perpetuum celebretur. »

La messe des morts, en France, se signale à l'attention par un rite spécial, qui est l'offrande.

Les oblations prenaient un caractère particulier dans les messes des défunts, *oblaciones pro defunctis*. Outre l'offrande du sacrifice, il s'y joignait, dans les premiers siècles, des dons destinés à un repas funèbre en mémoire des défunts. C'était une manière de faire l'aumône pour le soulagement de l'âme du mort, coutume qui n'a pas disparu et qui se retrouve encore en substance dans les distributions de pains qui accompagnent, dans nos contrées, les funérailles des personnes aisées et charitables. Il faut croire que la générosité, ou peut-être l'ostentation, amena certaines familles à la prodigalité, puisque saint Augustin se voit obligé d'avertir les fidèles que ces offrandes pour les âmes trépassées ne leur sont profitables que si elles restent dans les limites de la condition de ceux dont elles rappellent le souvenir : « Oblaciones pro spiritibus dormientium, quas vere aliquid adjuvare credendum est, super ipsas memorias non sint sumptuosæ. » (*Epist. 22 ad Aurel.*, 6.) Ces oblations avaient un caractère plus solennel aux jours anniversaires. Parfois, cette générosité dans le culte d'un défunt se manifestait d'une manière toute particulière et prolongée. Témoin cette riche veuve dont parle saint Grégoire de Tours (*Lib. de glor. confessor.*, cap. 65), qui fit célébrer, chaque jour, pendant toute année, une messe pour son mari, en accompagnant

chaque messe de l'offrande d'un septier de vin de Gaza pour le repos de son âme.

Nous retrouvons jusque bien avant dans les usages liturgiques cette insistance spéciale des oblations pour les défunts. A Notre-Dame de Paris, tous les membres du clergé présentaient leur offrande le jour des morts, comme à Noël, ce que l'on appelait l'*oblation générale*. A l'abbaye de Port-Royal, aux grand'messes pour les morts, le sacristain allait recevoir à la grille des religieuses la grande hostie, les petites hosties et le vin destinés au sacrifice. Dans la plupart des églises de Rouen, on ne manquait pas, aux offices des morts, de présenter, dans une aiguière, le vin du sacrifice. A Orléans, cette fonction était réservée au plus proche parent, qui offrait en même temps un cierge. A Besançon, le jour des morts, les chanoines, en chape traînante, portaient à l'autel des hosties dans des patènes et du vin dans des calices. A Saint-Étienne de Sens, trois ou quatre chanoines accomplissaient la même cérémonie aux obits solennels des évêques. Les usages monastiques nous offrent plusieurs rites analogues. Ainsi, on faisait l'offrande du pain et du vin à l'enterrement des religieux de Saint-Bertin, à Saint-Omer. Dans plusieurs églises de France, surtout en Normandie, on voit encore, aux messes des morts, deux enfants de chœur présenter, au moment de l'oblation, l'un du pain, l'autre une bouteille de vin, fournis par la famille du défunt (Corblet, *Hist. du sacrem. de l'Euchar.*, t. IV, pp. 223 et suiv...)¹.

Parfois les deux oblations, en nature et en argent, se trouvaient réunies, comme il résulte de ce passage d'un auteur anonyme de Tours, qui écrivit vers le x^e siècle, et qui dit : « Nous avons coutume d'offrir quatre choses à la messe, le pain, le vin, le denier et le cierge. » La pièce de monnaie et le cierge se retrouvent encore dans les offrandes des messes de morts²....

Outre ces rites déterminés, on trouve encore des traces d'offrandes extraordinaires, parfois curieuses, inspirées par des circonstances exceptionnelles. Telle est celle qui se pratiqua lors de l'enterrement solennel de Claude de Lorraine, duc de Guise : Du Tillet, *Recueil des rois de France*, p. 197; Leber, *Des cérémonies du sacre*, p. 420. Edmond du Boulaï raconte qu'on conduisit du cloître à l'offrande deux chevaux du défunt. Le premier, le cheval d'honneur, destiné au cardinal de Givry, qui officiait, était mené par l'écuyer du duc, et suivi de six pages vêtus de velours noir. Le second, le cheval de bataille, mené par un autre écuyer, était destiné aux chanoines de la collégiale de Saint-Laurent de Joinville » (*Mess. des fidél.*, 1889, pp. 536, 537, 539, 541).

On fit plus encore, car, pour avoir des ressources régulières et

1. « Cet usage existe encore à Saint-Léonard. »

2. « A Montlévêque, près Senlis, la pièce de monnaie est fixée dans le cierge. »

continues, on établit des quêtes, connues sous les divers noms de *table*, de *boîte*, et de *bassin* des *âmes du Purgatoire* ou des *trépassés*.

Le mot *table* s'explique par la pratique de Rome. A certains jours, les confrères se placent, à l'entrée de l'église, devant une table, où ils reçoivent les dons des fidèles, à qui ils offrent en retour une image ou une prière imprimée.

Le procès-verbal de la visite faite, en 1637, par l'évêque Donadieu de Griet, de la cathédrale de Saint-Bertrand de Comminges, contient, après la « visite de la chapelle du Purgatoire, une déclaration du recteur » ; puis un chapitre entier est consacré à l'« Estat de la table du purgatoire ». Il importerait de le reproduire presque intégralement pour montrer son bon fonctionnement, s'il n'était déjà dans mes *Œuvres*, t. V, pp. 521, 541, 546.

La « boîte des trépassés » est mentionnée en Anjou par M. Hautreux, dans sa brochure : *Recherches historiques sur la paroisse de Chazé-Henry*. Je renvoie le lecteur aux pages 24, 25 et 26, où le mot *boîte* signifie ici *caisse*.

Parmi les « fondations » sont inscrites : « Seize livres seize sols quatre deniers, dus à la boîte des trépassés sur le lieu Buron, de la Chapelle Hulin. — En 1641, Guillaume Gui Hunault et Renée Gaudin donnent le petit pré près la Fontaudière à la boîte des trépassés pour faire prier Dieu pour lui. »

Entr'autres usages locaux, il importe de signaler celui-ci :

Tous les dimanches, on quête les fidèles pour l'église et pour les trépassés et, comme dans beaucoup de paroisses de la Vendée et du Craonnais, souvent des offrandes en nature sont déposées sur les autels. — Chaque année, dans les jours qui précèdent ou qui suivent la Toussaint, un certain nombre de jeunes gens des meilleures familles s'en vont faire ce qu'on appelle *la quête de la gui l'an neuf* pour les trépassés. Le soir, il rentrent enrubannés comme des conscrits.

Dans l'église, la quête se faisait avec un *bassin*, qu'à Saint-Bertrand on nommait « bassin courant ». Plusieurs de ces plats d'étain existent encore dans les paroisses rurales du diocèse d'Angers. Voici ce que j'en dis, sous les n^{os} 326 et 778, dans mon *Épigraphie de Maine-et-Loire* :

Inscription gravée sur le bord intérieur d'un bassin en étain ser-

vant tous les dimanches à la quête pour les trépassés, à l'église de la Chapelle-du-Genêt :

· IACQVE : SIGNEVRET ·
: FABRIQVER · A · LA —
· CHAPELLE : DVGENET —
· 1667 · P : L' : TREPASE

Sur l'autre bord, est figurée une croix plantée sur le calvaire, où gisent le crâne et les ossements d'Adam. Une banderole flotte au-dessus avec ces mots : IN HOC SIGNO VINCES. La marque du poinçon porte les lettres P. B.

Ce plat d'étain, de forme circulaire, est partagé en cinq compartiments par de petites cloisons d'étain, dont une, au centre, circulaire, et les quatre autres coupant le bassin à angle droit et venant aboutir à la cloison du milieu². Ces compartiments servaient à séparer les pièces de billon et d'argent.

Avec le produit des quêtes, des messes sont dites tous les mois pour le repos des trépassés de la paroisse (V. *Rép. arch. de l'Anjou*, 1862, p. 120).

Inscription du XVIII^e siècle, frappée au poinçon, sur le bord d'un bassin en cuivre, qui sert aux quêtes du dimanche, dans l'église Saint-Léonard, près Angers :

S^T ❧ LEONARD ❧ POVR LES TREPASSES ❧

Le produit de la quête est affecté aux honoraires d'une messe, qui se dit tous les vendredis, à l'intention des trépassés de la paroisse.

Outre la quête en argent, faite par les confrères et les marguilliers, il y avait encore celle faite à domicile : de là, le *pain des trépassés*, toujours en usage dans la Picardie. Le *Dimanche*, parlant des « séjours que fit Benoit Labre à Pertain », dit qu'« il s'y constitua le prédicateur des enfants et remplaça le quêteur *du morceau de pain des trépassés*, c'est-à-dire que, selon la coutume locale, il alla, le samedi, quêter de porte en porte, le pain qu'on vendait pour faire dire, le lendemain, une messe des trépassés. On montre encore à

1. Pour les.

2. M. de Bastard a signalé plusieurs bassins cloisonnés encore en usage dans le Midi de la France. Le Comité de l'histoire, de la langue et des arts en a publié un à trois compartiments, à la page 573 du tome II de son *Bulletin*.

Pertain la maison où reçut l'hospitalité le pèlerin d'Amettes, qui fut le parrain de l'enfant d'un chantre » (Corblet, *Hagiogr. du dioc. d'Amiens*, t. IV, p. 179).

L'Ami du clergé écrivait en 1889, p. 515 : « Dans certains diocèses, on appelle *pain des trépassés* une oblation en pains que les fidèles font aux curés pour des messes de *requiem*. Cette oblation est de même nature au fond et nous paraît avoir la même origine que l'ofrande du pain et du vin, qui se fait encore aux enterrements, aux services funèbres, aux messes de mort, etc., dans beaucoup de diocèses. » Il eût été bon de dire quels sont ces diocèses, afin qu'on sache exactement si la coutume subsiste encore en dehors de la Picardie.

Le tronc permet une aumône discrète et surtout anonyme. Dans l'acte de visite d'une église de son diocèse, l'archevêque de Tarentaise relève cette pratique : « Dans l'église, il y a trois troncs, un pour l'autel de saint Jean-Baptiste, patron d'ycelle; un pour l'autel du Rosaire et un troisième pour les âmes du purgatoire. » (*Bull. hist. du Com. des trav. hist.*, 1888, p. 18.)

Le xvii^e siècle a placé ces touchantes inscriptions au-dessus des troncs de marbre du cimetière de Sainte-Marie *in Trastevere*, à Rome, pour rappeler la pauvreté des morts et exciter les vivants à faire à leur intention une aumône charitable :

RECORDARE PAUPERATIS MEÆ . TREN . III
VIS MORTVOS HONORARE ?
FAC ELEMOSINAS
CHRISOST . HOM . 60 . IN 10 .

Une association se constitua à la fois pour prier et pour recueillir les aumônes et en surveiller la distribution.

Dès le xiii^e siècle, il existait à Limoges une « liste des bienfaiteurs destinés à être compris dans les commémorations des défunts » (*Bull. de la Soc. arch. du Limousin*, t. XXXII, p. 67).

En 1471, un acte mentionne les « prieurs du luminaire des âmes du purgatoire » (*Bull. arch. du Com. des trav. hist.*, 1885, p. 379).

La *Revue de Saintonge*, t. IX, p. 173, a signalé à Tasdon une « association de prières pour les défunts, faite entre seize manants et habitants du bourg », d'après un acte de 1533.

« Le 30 septembre 1659, jour de saint Michel, dit le *Journal de raison* de Jean Texendier, dans l'auditoire de la salle du palais présidial, estans assemblés Mons. le curé et prestros et merguilliers et paroissiens, firent nomination de nouveaux bailes des Ames du purgatoire de la paroisse de Saint-Michel-des-Lions, où je fus nommé le premier..... Dieu nous fasse la grâce de parachever nos quatre années. » (*Bull. de la Soc. arch. de la Corrèze*, t. VIII, p. 152).

Enfin des confréries spéciales s'établissent dans le même but. A Rome, la plus célèbre est celle de *la Prière et de la Mort*, qui porte, en conséquence, un sac noir.

« La confrérie des trépassés fut fondée dans l'église Notre-Dame (à Beaufort) à une époque fort reculée : la date de son érection était perdue dès le xvi^e siècle..... Tous les premiers mardis du mois, une grand'messe était célébrée pour tous les confrères ; dans les dernières années du xviii^e siècle, la confrérie n'était plus desservie. » (Denais, p. 220¹).

Le *Giornale araldico* rapporte cette inscription, qui est à Monte San Giuliano, en Sicile :

SACERDOTI D. HIERONYMO
DEIDONO PIO PRO ANIMAB ;
PURGATORII TESTATURI HUNG
FRATRES EIUSDEM PURGATORII RELIGI-
OSA PIETATE LAPIDEM POSUERE
OBIT ANNO DOMINI 1672
X INDITIONIS
ANNORUM LVIII

A Fontenoy existait « une confrérie des âmes, agrégée à celle de Rome vers 1730. Elle assurait à chaque confrère défunt une messe avec vigiles et laudes et la participation aux messes dites pendant l'octave des morts ». (*Annal. de la Soc. d'Emulat. des Vosges*, 1894, p. 264.)

Le Rév. P. Gibelli écrit dans ses *Memorie storiche ed artistiche dell' antichissima chiesa abbaziale dei santi Andrea e Gregorio al clivo di Scauro sul monte Celio*, Sienne, 1888, p. 53 : « Le 9 décem-

1. On lira avec intérêt l'article de M. Oscar Havard : *les Charités en Normandie*, dans *le Monde* du 14 février 1892.

bre 1594, le pape Clément VIII accorda une indulgence de cent jours à tout fidèle qui accompagnerait la procession que l'archiconfrérie du Suffrage avait coutume de faire à l'église de Saint-Grégoire, pendant l'Octave des morts, comme il conste par l'inscription posée sous le portique de cette église :

D · O · M
 CLEMENS · PAPA · VIII
 DOLENTES · IGNE · PURGATORIO · ANIMAS
 IN · SOLEMNI · ECCLESIAE · VNIVERSAE · LVCTV
 QVO · MAGIS · EXHILARARET
 OCTIDVO · COMMEMORATIONIS
 OMNIVM · FIDELIVM · DEFVNCTORVM
 CVNCTIS
 AD · HOC · S. GREGORII · MAGNI · TEMPLVM
 PROCESSIONES
 ARCHICONFRATERNITATIS · SVFFRAGII
 SEQVENTIBVS
 CENTVM · DIERV · INDVLGENTIAM
 DE · INIVNCTIS · QVOQVOMODO · POENITENTIS
 PONTIFICIO · DIPLOMATE · PROMVLGAVIT
 V · IDVS · SEPT · M · D · XCIII

La procession au cimetière est un rite ancien, témoin cette inscription du xv^e siècle, relevée à Paris, par le baron de Guilhermy (1, 773) :

O mater dej memento mej

Les marguilliers de leglise de ceans sont tenus et obliges aux despens dicelle faire cy venir annuellement a tousiourz par chacun mecredj et vendredj de lan les prebtres et chappellains de lad' eglise faisans lors la procession que les d. iours on a de coustume faire pour les tres pasces faire station et chanter de profundis avec les oroysons de Inclina et fidelium et autres a ce consonnantes po^r. le salut Remede et comme moration de feu pierre Langloys et ce moyennant certaine somme de deniers que lesd. marguilliers en ont po^r ce faire eu et receu des heritiers et execute^{rs}. dud. defunct.

Le clergé de l'église où se trouvait notre inscription célébrait, le mercredi et le vendredi de chaque semaine, une procession pour les trépassés. Pierre Langlois désira qu'une station spéciale fût faite à son intention, probablement sur sa tombe, au chant du *De profundis* et de diverses oraisons. Il chargea ses héritiers et ses exécuteurs testamentaires de payer aux marguilliers de son église une certaine somme de deniers ; le pauvre homme n'avait pas compté avec la rapacité des spoliateurs.

Nous avons vu, avec un extrême intérêt, semblables processions et stations, le jour des morts, à Saint-Pétrone-de-Bologne, en exécution de contrats plusieurs fois séculaires. Chaque tombe a sa part de luminaire et d'eau bénite.

IV.— Des inscriptions spéciales sont placées à l'entrée des cimetières ou à l'ouverture des caveaux pour inviter le passant à penser à la mort. Quelques-unes sont banales, mais d'autres, au contraire, sont inspirées par un esprit vraiment chrétien.

Le caractère purement humain domine dans les sept spécimens suivants, que je me garderai bien de proposer comme modèles.

Ici est la fin des travaux, représentée par un crâne inerte, en 1553, à l'église Ste-Catherine, à Naples :

HAEC META
LABORVM

A Naples encore, en 1500, dans l'église de Monte Oliveto, l'on constate que personne n'est immortel :

FUI NON SVM
ESTIS NON ERITIS¹
NEMO IMMORTALIS

En 1605, les Olivétains inscrivent sur leur caveau que la vie est longue et longue aussi la mort :

DISCE VIATOR LONGVM VIVERE LONGVM MORI ESSE

En 1750, les confrères de l'Annunziata, à Gênes, s'avertissent réciproquement qu'ils se succèdent dans la tombe :

FRATRES UNUS POST ALIUM

Après de Gênes, j'ai lu, sur la porte d'un cimetière, cette épi-

1. Il y a une variante de la formule du moyen âge : *Quod es fui, quod sum eris* (*Bull. arch. du Com. des trav. hist.*, 1895, p. XXXI).

graphe moderne qui montre tous les habitants du bourg réunis de force par la mort dans le même lieu :

OMNES EODEM COGIMUR

A la cathédrale de Cerreto (Deux-Siciles), un squelette, gravé sur la dalle qui clôt le caveau, atteste que si la mort impitoyable atteint tout ce qui est précieux aussi bien que ce qui est vil, elle offre ici un abri commun aux évêques de ce siège :

QUE NVLLI PARCIT MORS DIRA
QUE OMNIA IN TEMPORE MEDIT
PRETIOSA, VILIA, SANCTA
THELESINAS INFULAS
HIC QUOQUE
CONGREGAT

A S.-Ambroise de Milan, les abbés Cisterciens sont réunis par l'amour, dans le même caveau, dont la dalle porte ces deux lignes du xvii^e siècle :

HIC MORS AEQVAT
ET AMOR IVNGIT

A Ste-Marie-du-Peuple, à Rome, le caveau des princes Chigi est fermé par une dalle, où un squelette, tenant l'écusson de la famille, proclame avec raison que la mort conduit les élus au ciel : MORS AD COELOS. Cette inscription, rédigée en forme de chronogramme, donne la date de 1650 : soit M mille, D cinq cent, C cent et L cinquante.

Dans le cimetière d'Anet (Eure-et-Loir) se dresse une colonne de la Renaissance, d'ordre dorique, où s'enroule, sur un semis de larmes, une banderole écrite à ces mots :

HIC QUIETĒ EXPECTANT
NON CONFUNDANTUR
PSI . 24¹

Sur trois cartouches sont gravées, au socle, ces deux sentences et ce souhait :

1. Le psaume III, 24, porte : « Universi qui sustinent te non confundentur. » L'Introît du premier dimanche d'Avent a *qui te expectant*.

NE	BIEN	ET PA
PLVS	VIVRE	RADIS
NE	ET MOV	AUX
MOINS	RIR	TRES
1555	CEST	PASSEZ
	ASSEZ	

En 1759, le curé Ruppet faisait apposer à la porte du cimetière de la paroisse de Montjean (Maine-et-Loire) une plaque de marbre noir, où, entre deux têtes de mort, se lit ce touchant appel à la concorde pendant la vie, pour mériter le ciel comme récompense finale :

BEATAM SPEM EXPECTANTES

LA NATURE A FORME TOUS LES HOMMES EGAUX
 POURQUOI DONC VIVENT ILS ENEMIS ET RIVAUX
 CEST QU'ILS PENSENT TROP PEU DANS LE COURS DE LEUR VIE
 AU CIEL OU LES ATTEND LEUR COMMUNE PATRIE

..... TV¹ RVPPE² PA³ PRIOR M. T. I. N. AN.³ 1789

V.—J'ai recours encore à l'épigraphie pour faire voir qu'elle était la ressource ordinaire en vue de la délivrance immédiate des âmes du purgatoire. On l'employait, non pas seulement à la porte du cimetière, mais dans le cimetière, dans l'église, sur les tombes, un peu partout, car on ne se lassait jamais de répéter, dans un but charitable, la même formule.

L'antiquité païenne avait donné l'exemple. Ciampini (*Vet. monim.*, t. I, p. 171) rapporte, après Kirchman, cette inscription d'un défunt qui place sa tombe près du temple d'Esculape, afin qu'on se souvienne, non pas seulement de lui, mais de tous, *nostri*.

MORTE · ME · VALERIVM

M · F · ADSEQVENTE · IN · VLT · TER
 RA · NVLLO · CREDIDI · LOCO · OS
 SA · NOSTRA · POSSE · MELIVS · AD
 QVIESCERE · QVAM · PROPE · TEM
 PLVM · AESCVLAPII · ITAQVE · EX ·
 TESTAM · AD · X · PEDES · A · TEM

1. *Maturinus*. — 2. *Parochus*. — 3. *Montis Joannis?* anno.

PLO · VOLO · CONDIER · VOS · NA
TI · IVCVNDISS · AB · VRBE · ROMA ·
HVC · CONCEDITE · AD · SEPVL
CHRYM · NOSTRVM · DEMETVR ·
DOLOR · PIETATE · VESTRA · SI
MANES · SENTIENT · VOS · ME
MORES · NOSTRI ·

Le rouleau mortuaire de Hugues, abbé de Saint-Amand, décédé en 1107, porte, dans le « titulus sancti Stephani de Cadomo » : « Animæ omnium fidelium defunctorum requiescant in pace. Amen. » et au « titulus Sancti Quintini Belvacensis » : « Animæ ejus et animæ omnium fidelium defunctorum requiescant in pace. »

Le rouleau des morts de l'abbaye de Solignac, en 1240, emploie deux fois la formule générale : « Anima Domini Hugonis, abbatis Solemniacensis et animæ omnium fidelium defunctorum per misericordiam Dei requiescant in pace. Amen. » (*Bullet. de la Soc. arch. du Limousin*, t. XLIII, p. 664.)

Les épitaphes, de la même façon, ne sont pas égoïstes : elles réclament une part de prière pour tous les défunts en général, et indiquent même qu'il convient de réciter à cette intention le *Pater* et l'*Ave*.

Une tombe de 1297, à la cathédrale de Chartres, finit, après l'épitaphe : « Et animæ omnium fidelium requiescant in pace. » (*Rev. de l'art chrét.*, 1888, p. 426.)

A Préaux (Seine-Inf.), l'épitaphe de la tombe de l'archidiacre Robert des Prés, décédé en 1314, se termine par ce souhait : « Anima ejus et animæ omnium defunctorum per misericordiam Dei requiescant in pace. Amen. » (*Bull. de la Comm. des Antiq. de la Seine-Inf.*, t. VIII, p. 125.)

La dalle tumulaire de Bernard de Camiat, évêque d'Albi, décédé en 1337, porte, à la suite de l'épitaphe, la recommandation, non seulement du défunt, mais aussi de tous les fidèles trépassés : « Cujus anima et omnium defunctorum per misericordiam Dei sine fine requiescant in pace. Amen. » (*Bullet. mon.*, 1894, p. 431.)

L'épitaphe de Nicolas Flamel, mort en 1418, porte, à la dernière ligne : « Soit prié pour les trespassez. » (Murcier, *la Sépult. chrét.*, p. 220 ; de Guilhermy, 1, 176.)

Sur la tombe de Guillaume Belier, chanoine de la Sainte-Chapelle, mort en 1428, le défunt est figuré à genoux devant la croix du cimetière. Deux vers latins invitent les passants, qui foulent aux pieds ceux à qui ils ressembleront plus tard, à les assister de leurs prières (De Guilhermy, 1, 84) :

Qui teritis. tritis similes eritis. bene scitis.
Quos pedibus premitis. precibus relevare velitis.

Nicolas Flamel, d'après le témoignage de Guillebert de Metz (*la Description de la ville de Paris en 1434*), « fist plusieurs maisons où gens de mestiers demouroient en bas et du loyer qu'ilz payoient estoient soutenus povres laboureurs en haut ». Le baron de Guilhermy (*Inscript. de la France, Dioc. de Paris*, t. II, p. 58) a donné une inscription qui se voit encore rue de Montmorency. On y lit que ses habitants, logés gratuitement, n'étaient tenus à d'autre redevance qu'à la récitation quotidienne du *Pater* et de l'*Ave* pour les trépassés :

NOUS HOMMES ET FEMMES LABOUREURS DEMOURANS OU PORCHE DE
[CESTE MAISON
QUI FU FAICTE EN LAN DE GRACE. MIL QUATRE CENS ET SEPT. SOMMES
[TENUS
CHASCUN EN DROIT SOY DIRE TOUS LES JOURS UNE PATENOSTRE ET
[1. AVE MARIA
EN PRIANT DIEU QUE SA GRACE FACE PARDON AUS POVRES PECHEURS
[TRESPASSEZ
AMEN

M. Croquet (*Epitaphier de Braine-le-Comte*, p. 28) cite cette invitation à la prière à la suite d'une épitaphe de 1471 :

Vous qui par chy passez, humblement vous rememorez priant Dieu misericorde pour les âmes du purgatoire.

Un vitrail de 1481, à Notre-Dame de la Couture, à Bernay (Eure), dans une inscription commémorative, après avoir nommé les donateurs, qui sont deux époux, ajoute : « Priez Dieu pour eux et pour leurs amis trépassés. » La même formule revient, en 1553, à Beaumont-le-Roger, sur un vitrail, également offert par deux époux : « Priez Dieu pour eux et leurs amys. »¹ (Porée, *Itinéraire archéologique de Bernay*, Tours, pp. 20, 45.)

1. On demande des prières pour soi, ses parents et amis. En 1521, « noble

L'*Ancien Forez* (III, 156) reproduit cette épitaphe gothique (xv^e-xvi^e siècle), qui est à S. Marcellin :

‡ Hic iacent ossa patru (m) matru (m)
filior(um) eor (um) et parentu (m) dni ioh(an)nis
pineti vicarii sancte crucis lugd(uni)
quor (um) a(n)il(m) e et o(mn) i (u) m fideliu(m) defu (n) ctor
[(um) p (er).
mi (sericordi) am dei requiescant in pace amen.

A Parnes (Oise), une croix gothique, du commencement du xvi^e siècle, demande des prières pour les trépassés et en particulier pour le donateur :

Ceste † par gabriel crochet
en testamēt come chun le sçait
Pries que dieu luy face p (aix)
et à to^s loyaulx tres(passés).

L'épitaphe de Gervais Targer, à Louveciennes (1505), se conclut par un quatrain (De Guilhermy, t. III, p. 210) :

Dieu par sa grace
De ses péchés pardon luy face
Et à tous aultres trespasés
Qui sont de ce ciècle passés. Amen. Pater noster.

Le même quatrain, à la même date, reparait à Fontenay-sous-Briis (*Ibid.*, p. 479) ; seulement, il ajoute au *Pater* « et Ave Maria ».

Sur le calvaire du cimetière de Francfort, on lit cette inscription : « En l'an 1509, les époux Jacob Heller et Catherine de Molheim, demeurant à Nuremberg, ont érigé ce calvaire à la louange de notre glorieux triomphateur Jésus-Christ, en leur nom et en celui de leurs ancêtres, afin que Dieu accorde sa grâce aux vivants et le repos éternel aux morts » (*Gaz. des Beaux-Arts*, 2^e pér., t. XXXVIII, p. 21).

En 1511, messire Guillaume Fusée et Jeanne des Portes, sa femme,

homme, messire Zanon de Dampierre, chevalier », faisait une fondation dans l'église d'Imbleville, « à l'intention dudit chevalier et pour l'âme de son père et mère et autres amis vivans et trespasés. » (*Bullet. de la Comm. des antiq. de la Seine-Inf.*, t. X, p. 178.) En 1645, le curé de l'église de Buchy fondait « un obit pour l'âme dud. s^r curé donateur et de ses amis trespassez » (*Ibid.*, p. 176.)

fondèrent, à Saint-Séverin, trois messes: « Et en la fin de chacune messe, les prebtres qui les auront dicte seront tenuz de faire commemo^{on} des trespassez, » lesquels sont encore mentionnés à la fin de la transcription de l'acte: « Priez Dieu po^r leurs âmes et po^r tous trespases » (De Guilhermy, I, 312).

L'inscription, apposée en 1519, au retable sculpté de l'église de Courville (Haute-Marne), par le curé donateur, se termine par ces mots: « Priez Dieu pour les trespassez. » (Chevallier, *la Vallée de l'Ardrès*, 1893, p. 21.)

En 1530, fut posée, à Limoges, dans l'église de Saint-Michel-des Lions, une inscription commémorative d'une fondation. Elle se terminait ainsi (Lecler, *Etudes sur les Mises au tombeau*, p. 12):

Ceux que (*qui*) cette Epitaphe lisés, priez Dieu pour les Trépassés.

A Saint-Aubin est une tombe de l'an 1533, dont la formule finale est celle que nous connaissons déjà (De Guilhermy, t. III, p. 363):

Priez Dieu pour luy et pour tous trespassez. Pater noster.
Ave Maria.

Les *Inscriptions du Diocèse de Paris*, t. II, p. 533, reproduisent encore une épitaphe de l'an 1537, qui est dans l'église d'Arnouville. Elle se termine de la sorte:

Priez Dieu qu'il luy (le défunt) face pardon et à tous
trespassez: Amen. Pater noster. Ave Maria.

Dans la même église (p. 535), une autre épitaphe, de 1549, porte à la fin, comme indication de prières:

Priez Dieu qu'il luy
face pardon et à tous autres trespassez
Amen

A Magny-les-Hameaux, l'épitaphe de Claude Rebours (1556) se clôt de cette façon (De Guilhermy, t. III, p. 284):

Priez Dieu pour son âme
et pour les trespassez. Pater noster. Ave Maria.

J'extraits cette inscription de donation (1557) de la brochure de M. le doyen Marsaux: *Etude sur les vitraux de Triel*, p. 9:

Thomas Mercier marchand
dem[eurant] au fort de Meullent a
don[n]e cette vitre l'an mil cinq
cent lviu pries Dieu pour les
trespasses.

Voici la conclusion d'une longue épitaphe de famille, placée au cimetière des Innocents en 1561 : « Priez Dieu por eux et por tous les trespasses. Amen Pater noster Ave Maria » (De Guilhermy, I, 701).

Vers 1570 fut faite à Baucouvilliers une fondation de messe par un prieur. L'inscription commémorative se termine ainsi : « Priez Dieu por luy et por tous ses amys vivant et trespassez. Pater noster. Ave Maria. » (*Mém. de la Soc. acad. de l'Oise*, 1892, p. 153.) La formule n'est plus aussi générale, puisque la demande est limitée aux seuls amis du défunt.

M. Léon Germain (*Pont Saint-Vincent*, p. 71) cite ce début du testament d'Anne Badin, en 1634 : « † Jesus, Maria, Joseph, Amen. Miserere mei, Domine, miserere defunctis. » Cette formule est aussi originale qu'insolite. L'invocation à la Sainte Famille est une des caractéristiques du temps.

L'épitaphe de Jean Brulé, en 1637, dans l'église de Vibleron (De Guilhermy, t. II, p. 618), a deux vers et un texte d'Évangile (S. Math., VII, 2; S. Luc, VI, 38), pour recommander la prière en faveur des défunts :

Vous vivans priez Dieu por les trespassez
Et l'on priera po^r vo^s quand vo^s serez passez
• PARI MENSURA QVA MENSURE VERITIS
REMETIETUR VOBIS

Sur le registre d'une des charités de la ville de Bernay, au XVII^e siècle, on lit : « Pater et Ave Maria pour le repos des âmes des frères servantz dans ceste année; à leurs intentions, *De profundis clamavi*. » On ajoutait, en 1740 : « Pater, Ave, pour le repos desdits frères. » (Porée, *le Registre de la Charité des Cordeliers de Bernay*, pp. 17, 18.)

Si l'on cherche la raison d'être de cette louable pratique, on la trouve dans la liturgie, qui avait pénétré jusqu'aux actions journalières. En effet, aux enterrements, le prêtre prie, non seu-

lement pour celui qu'il va inhumer, mais aussi pour tous les défunts; il mêle sans cesse leur souvenir. A la fin des psaumes, le *Requiem æternam* porte *eis* au pluriel et l'office funèbre se termine par cette supplication : « Anima ejus et animæ omnium fidelium defunctorum per misericordiam Dei requiescant in pace. Amen. »

Ce n'est pas tout : l'office quotidien a cette rubrique, que toute heure s'achève, si elle est la dernière récitée, par le verset : « Fidelium animæ per misericordiam Dei requiescant in pace. Amen. » Il en est ainsi pour l'action de grâces qui suit le repas ¹. Rien n'était donc plus naturel que de développer cette tendance et d'assimiler la maison à l'église.

Le foyer réunit les membres de la famille, là se fait la prière en commun. Aussi n'est-il pas étonnant que, sur deux cheminées du xvi^e siècle, au Fay, près Yvetot, aient été apposées ces sentences (*Rev. de l'art chrét.*, t. XIX, p. 326) :

Pensez à la mort, mourir convient, peu et souvent. Amen.

L'an de grâce, mil v^e et et iii le xv^e ior de janvier furent ces cheminées : les fit faire Robert Henri. Priez Dieu pour les trespassez.

VI. — Le cimetière, outre les tombes, a son épigraphie spéciale, qui, elle aussi, invite les passants à prier pour les trépassés et met ses inscriptions plus en évidence.

Les fidèles, pendant tout le moyen âge, groupèrent leurs sépultures autour de l'église, afin d'être plus directement sous la protection de Dieu qui y résidait, et aussi d'obtenir un souvenir de ceux qui venaient y prier.

Dans la chapelle sépulcrale des comtes de Warwick, à Warwick, en Angleterre (xv^e siècle), des anges tiennent des banderoles où est écrit :

Sit Deo laus et gloria,
defunctis misericordia.

« A l'entrée du charnier des Innocents, à Paris (Murcier, *la Sépulture chrétienne en France*, p. 127), on lisait cette épitaphe :

¹. Cette formule se lit dans un manuscrit liturgique du musée diocésain de Liège, daté de 1491, aux *Gratiarum actiones post mensam* : « Oratio. Deus det vivis gratiam, defunctis requiem, Ecclesie sue pacem, nobis autem peccatoribus post hanc vitam gloriam et vitam sempiternam. Amen. »

Vous qui voyez tant d'os et testes
Ez charniers de ce cimetièrre,
Nè faictes pas comme les bestes
Qui s'endorment sur leur litière :
La mort nuict et jour nous esclaire
Et prend enfans, hommes et femmes.
Vo'ci bel exemple et matière
Pour prier pour les pauvres âmes.

Au même cimetièrre, au xvi^e siècle, un squelette d'albâtre était accompagné de cette exhortation : « Priez Dieu pour les trespas. » (De Guilhermy, I, 703.)

« L'inscription de la dédicace de l'ancien cimetièrre d'Aumale, en caractères gothiques, est gravée sur une pierre placée à l'extérieur dans le mur septentrional de cet édifice religieux, chapelle Saint-Roch » (*Bullet. de la Commiss. des Antiquit. de la Seine-Inf.*, 1870, p. 10) :

Le xix^e jour de sep
tembre mil v^e III
fut dediee ce cy
mitiere au nom
de Messire Sainct
Pierre. Priez Dieu
pour les ames de
ceux do[n]t les cor
ps y reposent

Le cimetièrre de Saint-Sulpice, ouvert en 1749, portait cette inscription touchante : Ici reposent vos amis, priez pour eux (De Guilhermy, I, 708).

HIC JACENT AMICI VESTRI, ORATE PRO EIS.

1749.

Au milieu du cimetièrre s'élevait une croix : on pouvait facilement s'agenouiller un instant sur ses degrés. Celui qui l'avait érigée à ses frais ne s'oubliait pas, mais il demandait aussi une prière pour tous les trépassés.

A Ceffonds (Haute-Marne), « au cimetièrre, en face de l'église, se trouve une fort belle croix du xvi^e siècle ; au sommet, on a sculpté un pélican, symbole du dévouement absolu ; à la base est une niche gothique, où devait se trouver la mère du Sauveur. C'est entre ces

deux modèles, l'un figuré, l'autre réel, du plus parfait amour que le Christ expire. Il n'est rien que l'art moderne ait plus noblement, plus fortement et en même temps plus simplement rendu.

« A la suite d'un nom, aujourd'hui illisible, on découvre sur le socle le millésime 1575, suivi de ces mots (*Bull. arch. du Com. hist.*, t. IV, p. 137):

IL VOUS PLAISE PRIER DIEU P(our) L'AME DE LUY ET DES TRESPASSES

« La croix de Nicolas Bonnaire existe encore. On y lit : *Cy git Nicolas Bonnaire qui trépassa le xvi may 1630*. En 1674, Marguerite, fille de Nicolas Bonnaire, donne 50 francs de rente pour que, la veille de l'Ascension, on fasse passer la procession près de cette croix et qu'on y récite un évangile, le *De Profundis*, le *Miserere* et l'oraison pour les fidèles trépassés. » (L. Germain, *Pont-Saint-Vincent*, p. 46.)

M. Léon Germain a publié dans *Lorraine artiste*, 1892, pp. 394-396, une inscription, du « commencement du siècle dernier », qui se trouve maintenant à Nancy dans la rue Boulay de la Meurthe, plaquée à la façade d'une maison avec laquelle elle n'a aucun rapport. D'après sa contexture, elle ne peut provenir que d'un cimetière ou d'un caveau funèbre, et elle était alors placée au dehors pour attirer les regards des passants. Les défunts — remarquez ce pluriel qui indique une collectivité — réclament *aide et secours*, parce qu'ils sont entre les mains vengeresses de Dieu qui poursuit leur expiation dans le purgatoire: les prières spéciales qu'ils demandent sont, comme d'habitude, le *De profundis*, ou le *Pater* et l'*Ave*, lors même qu'on ne les réciterait qu'une seule fois, ce qui est un minimum de compassion.

LES MAINS VENGERESSES
DE DIEU SONT INFINIEAENT (*sic*)
LOYRDES ET PESANTES NOS
AMIS AIDES NOVS SECOURS
NOVS DVN SEVL DE PROFVN
DIS OV DVN PATER ET AVE. M.

Au grand séminaire de Limoges existe un rituel manuscrit de 1379, qui contient les prières qui devaient se faire au prône, « *preces que dicuntur singulis diebus dominicis* ». Or, parmi elles, il s'en trouve

une spéciale pour les défunts en général et en particulier pour ceux qui sont enterrés dans le cimetière annexé aux églises S.-Pierre et S.-Paul : ce rituel a en effet appartenu à S.-Pierre du Queyroi.

Et per las armas de tous lous fiaulx trespasatz, que sont anatz d'aquest monde en l'autre, plasse à N^{re} Sr que gracie et misericordie lor face et lors armas absolve et spécialement lo pregaren por lous seignors rectors qui an regit et governat l'eygleyse de cenc et por aquilz qui cey an leissat ceys ou rendas ou aultras chausas per far remembransas et anniversaris et spécialement por aquilz et aquellas que sont sepulturat au cimeteri de cenc et en aquil de Saint Paul, et per aquilz qui sont en l'universal monde. Et en remembrance d'eulx faren pregieyre per Mons^r... (Suit une longue liste de bienfaiteurs). Que place à N^{re} Sr que s'ilz aviant fach ou dich en aqeste présent ville chause que per los armas fussant en pene, que d'aquelle pene las veuille jectar et au reaulme de paradis las veuille conduire †. Et affin que N^{re} Sr en aquestas pregieras nous vuelle auvir tous et tontas, en vuellas dire lo *Pater noster* et *Ave Maria* en deumentre que auvireys yci la messe (*Bull. hist. du Com. des trav. hist.*, 1891, pp. 319, 351),

VII. — *Priez* est un terme vague et général, qui laisse au passant le choix de la prière ¹. Dans bon nombre d'inscriptions, on précise : la prière réclamée est généralement courte.

Les actes parlent ordinairement de *messes*, d'*offices des morts* et d'*absoutes*. En épigraphie, nous voyons surtout le *Pater*, l'*Ave*, le *Libera* et le *De profundis*, toutes formules qu'employait aussi la liturgie.

L'oraison dominicale fait partie intégrante de l'absoute. Par un sens accomodatice, on la met dans la bouche du défunt, suivant la pratique de l'Église, qui le fait souvent élever lui-même la voix vers Dieu. Ces passages sont, en effet, pour lui, d'une haute signification : « Notre Père, qui êtes aux cieux, que votre royaume m'arrive, pardonnez-moi mes offenses, délivrez-moi du mal. »

La salutation angélique, avec la finale dont l'a complétée le

1. Un épitaphier parisien a conservé l'épitaphe de « noble homme Christophe Lo Picard » et de « dame Catherine Sanguin », sa femme, qui « trespassa le 10^e soir de may 1544 » (*Bullet. mon.*, 1893, p. 40). La conclusion se réfère aux deux époux :

Dieu ait l'Âme d'eux
Passans priés Dieu pour eux

L'église de Vendresse (Ardennes) garde une inscription commémorative de la famille Lo Bœuf, dont le dernier membre mourut en 1640. Elle se termine en demandant des prières quelconques. (*Bullet. mon.*, 1893, p. 147.)

xv^e siècle, n'est pas applicable à la situation, car il est singulier de ne parler que de l'article de la mort, lorsqu'elle est déjà venue et que la formule ne vise que les vivants : « Sainte Marie, mère de Dieu, priez pour nous pécheurs ¹, maintenant et à l'heure de notre mort. »

J'ai cité précédemment quelques exemples de ces deux formules. En voici d'autres.

A Évreux, une tombe de l'an 1110 environ termine l'épithaphe par la demande d'un *Pater* et d'un *Ave*; c'est la plus ancienne de ce genre.

† HIC IACET CORPVS HVCONIS OBIIT XV
 KL IVN FRAT̄ QVI ME ASPICIS QVOD ES
 FVI QVOD SVM ERIS PRECOR TE ORA
 PRO ME PECCATORE. AD D̄NM PAT̄ AV̄ M̄

La tombe d'un abbé de S.-Martial, de Limoges, au xii^e siècle, porte à la suite de l'épithaphe : « Ora pro me, dic *Pater noster*. » (*Bull. de la Soc. arch. du Limousin*, t. XLII, p. 337.)

Une épithaphe de 1259 demande le *Pater* pour les âmes de deux frères : « Lector dic *Pater noster* pro animabus eorum. » (*Bull. de la Soc. arch. du Midi*, n^o 16, p. 125.)

L'église d'Argelès-sur-Mer, en Roussillon, possède l'épithaphe de deux pèlerins français, qui allèrent à Rome pour le jubilé de l'an 1301 (n. s.) et moururent peu de temps après. Le dizain rimé se termine par la demande au lecteur d'un *Pater* et de trois ou quatre *Ave* (*Bull. arch. du Com. des trav. hist.*, 1893, p. 398) :

† OSSA B. SCYDERII SVNT HIC TVMYLATA
 ATQVE MORE CONIVGIS QVE SIC EST VOCATA.
 AMBO ROMA VENERANT SECVM REPORTATA
 PENE CVLPE VENIA POST LAPSA PECCATA.
 QVARTO IANVARII IDVS OBIIT ILLE †
 ANNIS CHRISTI PROFLVIS TRECENTIS ET MILLE.
 MOX POST DIES XV TRANSIT MORE STILLE
 VXOR FACTA CINERI COMPAR VEL FAVILLE.

1. Je voudrais bien savoir en vertu de quelle règle littéraire on s'obstine en France à traduire *pro nobis peccatoribus* par *pour nous pauvres pécheurs*.

LECTOR FRATER PRO HIIS PATER NOSTER DIC SVPLICITER
TER VEL QVATER DEI MATER SALVTETVR PARITER

Les *Mémoires de la Société académique de l'Oise*, t. XV, p. 834, citent, sur une tombe de 1515, cette recommandation finale : « Priez Dieu pour leurs âmes. Pr. nr. »

Un manuscrit nous transmet l'épithaphe de deux grands artistes de la Renaissance qui furent inhumés à la cathédrale de Beauvais :

Cy gist Engrand le Prince
en son vivant vitrier natif de Beauvais
lequel deceda le jour de Paques fleurie 1530
et Jean le Pot tailleur d'images, natif de Ballerva
près d'Arras qui trépassat le 12^e juillet 1563.
Les dits ont fait dans cette église
plusieurs œuvres de leur métier
Priez Dieu pour les trépassés en disant
Pater noster — Ave Maria.

Les suivants sont fournis par les épithaphes de l'église S.-Antoine des Portugais, à Rome. En 1582, l'épouse du portugais Antonio Paulo demande pour son mari défunt un *Pater* et un *Ave* : PETIT VNVM PR NR ET AV MARIA (Forcella, *Iscriz. delle chiese di Roma*, t. III, p. 538, n° 1282). En 1649, AVE MARIA est gravé, en grosses majuscules, au milieu de l'épithaphe de Diego Lopez de Franca, prêtre de Lisbonne (*Ibid.*, p. 542, n° 1295).

Le chapelet, qui n'est que la répétition continue du *Pater* et de l'*Ave*, fut proposé comme mode de prier. Une charte angevine de 1405 règle ainsi la « procession », qui « ira environ la paroisse dudit Feneu » (en Anjou), « par chascun an dorzanavant, une foyx » : « Premièrement, quand le curé ou chappelain, qui à icelle journée mènera et conduyra ladicte procession, quand il vouldra partyr de l'église pour aller au serve de ladicte paroysse, en l'honneur et vénération et pour le remède des asmes dudict Jamet et de ses pères et mères et des sœurs et frères, il chantera devant le tabernacle ung *Subvenite*, avec quatre oraysons, c'est assavoir troys pour le sallut et remède des asmes dessus dictes et l'autre pour tous deffuncts et commendera que ung chascun dise sa patenostre ¹. »

1. A Rome, dans le chapelet récité pour les morts, on remplace le *Gloria Patri* par le *Requiem æternam*.

Au même temps, nous voyons apparaître le psaume *De profundis*, qui a si bien fait son chemin que, dans tous nos catéchismes français des siècles derniers, il a été introduit d'une manière fixe dans la prière du soir.

En 1477, Pierre Thomas, curé, fonda, à Saint-Piat de Tournai, « quatre messes la semaine », qui devaient se célébrer « après matines ». La deuxième était fixée au « lundi pour les trespasés ». « A cascade desquelles messes, après l'offertoire, sera ditte la psalme de *De profundis* et une orison, en priant pour toutes les âmes des trespasés et ledict deffunct » (De la Grange, *Obit. de lu par. de Saint-Piat*, p. 42).

En 1622, Messire Demenge, économe de la Maison Dieu de Toul, insérait cette clause dans son testament :

Sera teuu et obligé le dict magister présent et ceulx à venir, après le salut, le soir, chanté à l'église, de taper ou frapper trois coups la moyenne cloche de la dicte église (de Tondres) pour inviter le peuple à prier Dieu, dire un *De profundis* tout du long, *Oremus. Inclina aurem tuam, Fidelium*, en mémoire de tous les fidèles vivants et trespasés et continuer à l'advenir à perpétuité (Demange, *les Ecoles d'un village Toullois*, p. 209).

Le « rolle où est contenu le nombre de ceulx qui sont mors de la contagion en la ville de Pontgybaud en l'année 1631 », se termine par cette prière : « Tous les susnommés sont décédés de la contagion bien vérifiée,..... pour tous lesquelz et tous autres deffuncts et trespasés, nous priérons Dieu qu'après les havoir volut retirer des Carybdes dece mortel siècle, les havoir volut loger aux illes fortunées du royaume des cieulx et, pour mon particulier, à jointes mains, je supplie tous ceulx qui le présent mémoyre liront que à l'honneur et gloire de Dieu qu'ils récittent le *De profundis* ou *Pater* pour les deffuncts et pour moy, Gabriel Gilles, prestre indigne. 1631 » (Tardieu, *l'Auvergne illustrée*, 1888, p. 4). Le *Pater* n'est plus la seule prière recommandée : le psaume des morts s'y ajoute ou le remplace.

Lorsque les confréries romaines se rendent à la visite de la *Scala Santa*, elles passent devant le cimetière de l'archihôpital de Latran et s'y arrêtent pour réciter le *De Profundis*, avec cette oraison : « Deus, cujus miseratione animæ fidelium requiescant, omnibus hic in Christo quiescentibusda propitius veniam peccatorum, ut a cunctis reatibus absoluti sine fine latentur. Per eundem Christum Do-

minum nostrum. Amen. — Requiem æternam dona eis, Domino. Et lux perpetua luceat eis. — Requiescant in pace. Amen. »

Les ignorants récitaient leurs prières de mémoire. Ceux qui savaient lire cherchaient dans leurs livres d'heures d'autres prières et ils y trouvaient, entre autres, une prose fort populaire encore et qui a été adoptée par plusieurs liturgies diocésaines.

L'hymne *Languentibus*, très répandue dans les diocèses de France, où on la chante aux messes de *Requiem*, implore le secours de Marie pour les âmes du purgatoire : on la dit composée au xiv^e siècle, par Jean de Langozinou, abbé bénédictin de Landévénez, en Bretagne (*Anal. jur. pontif.*, 1896, col. 451).

Languentibus in purgatorio,
Qui purgantur ardore nimio,
Et torquentur gravi supplicio,
Subveniat tua compassio,
O Maria.

Fons es patens, qui culpas abluis,
Omnes juvas et nullum respuis :
Manum tuam extende mortuis
Qui sub pœnis languent continuis,
O Maria.

Ad te pie suspirant mortui,
Cupientes de pœnis erui
Et adesse tui conspectui
Æternisque gaudiis perfrui,
O Maria.

Gementibus, mater, accelera,
Pietatis ostende viscera ;
Illos Jesus per sua vulnera

Ut sanare dignetur impetra,
O Maria.

Tu vera spes ad te clamantium.
Ad te clamat turba sodalium
Pro fratribus, ut places Filium
Et cœleste det eis præmium,
O Maria.

Fac lacrymæ, quas bona respicis,
Quas fundimus ad pedes Judicis,
Mox extinguant vim flammæ vin-
[dicis,

Ut jungantur choris angelicis,
O Maria.

Et quum fiet stricta discussio
In tremendo Dei judicio,
Judicanti supplica Filio
Ut cum sanctis sit nobis portio.
O Maria.

Le P. Dreves, au tome VI de ses *Analecta hymnica mediæ ævi*, a reproduit les hymnes et proses d'Udalric, abbé de Wessobrunn, de 1438 à 1443. J'y cueille les passages suivants, relatifs au purgatoire, où la Sainte Vierge est particulièrement invoquée ¹ :

1. Je me contente de ces citations, extraites des pages 8, 24, 57, 67, 89, 95 et 180 ; mais il faudra, pour les compléter, recourir encore aux pages 34, 35, 37, 59, 75, 93, 99, 104, 119, 127, 129, 131, 132, 133, 134, 135, 137, 139, 140, 143, 145, 148, 150, 152, 153, 184.

Alpha et O Domine
Universitatis
Exstantis creamine
Tuæ potestatis,
Defunctis pro crimine
Pœna prægravatis
Digneris porrigere
Manum pietatis.

Salve, thesauraria
Dei gratiarum,
In mundi miseria
Nobis præstitarum,
Fletui suffragia
Præstes animarum
Pœna carceraria
Stygis detentarum.

Ave, spes solatii
Cunctis tribulatis,
Civitas refugii
Et securitatis,
Pœnis purgatorii

Pressis pro peccatis
Per donum remedii
Atque pietatis.
Ejulatum atque suspiria
Existentum in purgatorio
Audi, mater, pro tua gloria,
Hos consolans tuo præsidio.

Rogo, mater, plorabundis
Aurem præbe vocibus,
Opem a te de profundis
Misere precantibus;
Per te gratiarum undis
Absolvantur citius
Pœna purgatoria.

Salve, candens liliū
Veræ castitatis,
Cujus odor Filium
Traxit Dei Patris,
Hos quos purgatorium
Punit pro peccatis
Porrigere suffragium
Tuæ pietatis.

Le *De profundis*, fourni par les psaumes de David, revient si souvent dans l'office des morts qu'il n'est pas étonnant que les fidèles l'aient adopté, à l'instar de la liturgie, pour leur usage propre. Toutefois, il n'en est guère question qu'aux derniers siècles et l'on ne remonte qu'exceptionnellement au XIII^e.

L'épithaphe d'Armoise de Lautrec, décédée en 1250 et ensevelie à S.-François de Castres, réclame un *De profundis* (*Albia Christ.*, 1896, p. 38) :

O de par diex a tos vos dis
Que disiez ly *De profundis*.

Les *Analecta liturgica*, p. 71, ont publié cette prose imitée du *De profundis*, qui est imprimée dans le missel gothique d'Angers, au lieu du *Dies iræ* :

In commemoratione defunctorum.
De profundis clamantes gemimus
Et gemendo preces effundimus.
Exaudi nos, Domine.

Miserere, misertus miseris,
Qui Salvator et salus diceris,
Competenti munere.

Sicut cervus ad fontes properat,
Sic anima ad Te desiderat,
Fons misericordiæ.
Fontis hujus aquis nos abluas,
Nec secundum culpas retribuas,
Deus indulgentiæ.

Nec mensuram observes scelerum
Nec culparum numeres numerum,
Sed da locum veniæ.

Non est opus reis iudicio,
Sed afflictis detur remissio
Dono tuæ gratiæ.

Tu dixisti : Vos qui laboribus
Pressi estis atque oneribus,
Ego vos reficiam ;
Ecce ad te pressi confugimus,
A Te solo refici petimus
Per tuam clementiam.

Nec facturam tuam despicias,
Sed clamantem pius respicias,
Dona eis remedia.

Qui venturus ex Judex omnium
Animabus cunctis fidelium
Des æterna gaudia.

VIII. — L'inscription est un moyen excellent, pourvu qu'on la lise ; l'image a la même efficacité, si on la regarde. L'une et l'autre exigent qu'on soit en leur présence ; autrement, elles restent muettes. Pour obvier à cet inconvénient et forcer l'attention des fidèles, qui ne peuvent, de la sorte, se soustraire à un appel qui leur arrive pour ainsi dire, malgré eux, on a imaginé la *sonnerie des cloches*¹ et l'invitation retentissante du *crieur des trépassés*.

Les étrangers qui visitent Rome ont tous entendu sonner deux fois le soir : d'abord, à la tombée de la nuit, pour l'*Ave Maria* ou l'*Angelus* ; puis, une heure après, pour le *De profundis* des morts. L'usage est presque général, en Italie : il mériterait d'être importé en France, où il serait certainement goûté et vite populaire. A quelle époque remonte-t-il ? Je l'ignore, mais le document suivant témoigne qu'il est ancien :

Le 8 novembre 1600, l'archevêque Costa visita le clocher de la cathédrale de Capoue. Le procès-verbal relate le son de la cloche des morts. « Accessimus ad campanile, in quo invenimus octo campanas decenter retineri... Audivimus debitis horis pulsari salutationem angelicam in ortu solis, in meridie et in occasu et pro defunctis in prima hora noctis. » (Jannelli, *Sacra guida della chiesa cattedrale di Capua*, p. 228.)

1. Les inscriptions des cloches avaient soin de rappeler leurs fonctions diverses. La formule *Laudo Deum*, qui est assez commune, se retrouve, en 1715, à l'église de Lampaul — Guimilian, en Bretagne : « *Laudo Deum verum, plebem voco, congrego clerum, tempestatem fugo, demones repello defunctos ploro, festa decoro.* »

Quoi qu'il en soit, cet acte pieux a obtenu les faveurs spirituelles du Saint-Siège, comme on lit dans le Recueil officiel des indulgences, par Mgr Prinzivalli, dont Pallard a donné cette traduction :

Le De profundis une heure après le commencement de la nuit.

Pour exciter la piété des fidèles à soulager les âmes du purgatoire, Clément XII, par son bref *Celestes Ecclesie thesauros*, du 14 août 1736, accorda, le premier, à tous les chrétiens, cent jours d'indulgence, chaque fois qu'au son de la cloche, une heure après le commencement de la nuit, ils réciteront dévotement à genoux le psaume *De profundis*, suivi du *Requiem æternam*.

Sa Sainteté accorda aussi à ceux qui feront ce pieux exercice pendant une année entière, une indulgence plénière, une fois l'année, au jour qu'ils auront choisi pour se confesser et communier.

Ceux qui ne sauraient pas le *De profundis* pourront gagner lesdites indulgences en récitant, comme plus haut, un *Pater noster* et un *Ave Maria*, avec le *Requiem æternam*.

Et ici, il faut observer que Clément XII, le 12 décembre 1736, déclara que l'on peut gagner les susdites indulgences en récitant le *De profundis*, etc., quoique, suivant l'usage de quelques églises et de quelques endroits, le signal pour les morts, qui se sonne d'ordinaire avec la cloche, précède ou suit ladite heure de nuit.

Et le pape Pie VI, par un rescrit du 18 mars 1781, étendit ces indulgences à tous les fidèles qui, se trouvant dans les lieux où ne se fait point entendre la cloche, réciteront, vers une heure de nuit, le *De profundis* ou, ne le sachant pas, le *Pater noster*. (*Recueil des prières et d'œuvres pies*, pp. 439-440.)

Rome est très sage : elle a placé le son des morts à une heure commode pour tous, celle où l'on va prendre son repos. En France, où l'on a des tendances à l'exagération, ce son se faisait entendre à minuit, ou même la nuit entière ; on réveillait donc systématiquement ceux qui dormaient et, afin qu'ils ne pussent se couvrir du prétexte de n'avoir pas entendu, on avait le soin de sonner la grosse cloche.

Le *Journal d'un curé Tourangeau* dit, en 1634 : « Feste de Toussaint... Vespres avec encens, après lesquelles on dit vespres des morts, puis après complies... Après cela on va en procession autour du cimetière... On sonne toute la nuit. » (*Rev. des prov. de l'Ouest*, t. IV, p. 136.)

« En 1711, Nicolas Blai ou Gaucher, âgé de 17 ans, est tué par la grosse cloche, le jour de la Toussaint. En ce jour de la Tous-

saint, veille de la Commémoration des morts, avait lieu la plus longue sonnerie de l'année; les jeunes gens, qui relayaient les sonneurs de profession, faisaient souvent de graves imprudences. » (L. Germain, *Pont-Saint-Vincent*, p. 36.)

« Une délibération municipale (à Moutiers), du 17 septembre 1713, nous montre les nobles syndics consultant le conseil sur un incident relatif aux cloches des Cordeliers. Les habitants de la ville se plaignaient amèrement de ce que ces religieux « s'étaient relâchés de « faire sonner leur grande cloche, à l'heure de minuit, comme il a été « observé, de temps immémorial, pour le soulagement des pauvres « malades et âmes trépassées. Sur ce, le conseil commet les syndics « pour aller supplier les rév. gardien et religieux de continuer à faire « sonner leur grande cloche à ladite heure de minuit, pour exciter le « peuple à la dévotion des pauvres âmes défuntes, suivant l'ancienne « coutume; et, en cas de refus, le conseil prendra telles voies qu'il « verra à faire ». (*Mém. de l'Acad. de la Val d'Isère*, t. I, p. 272.

S'il plaisait aux habitants de Moutiers d'être ainsi brusquement réveillés par la cloche du couvent des Cordeliers, chaque nuit, il n'est pas surprenant qu'ailleurs on ne se soit pas senti incommodé d'une sonnerie qui durait toute la nuit à l'occasion de la commémoration des fidèles trépassés.

Le baron de Guilhermy a publié dans ses *Inscriptions du diocèse de Paris*, t. II, p. 439, une épitaphe datée de 1586, qui est dans l'église de Villers-le-Bel. On y lit cette fondation faite par les époux Nicolas du Biez et Etiennette Auzou :

lesd^{ts} marguill^{ts} seront tenuz entretenir a tousiours
quatre chandelles de suif d'ung quart la pièce
dans une lanterne de voarre que lesd^{ts} donate^{rs}
ont donnez po^r servir a esclerer les sonneurs qui
sonneront le Jor de toussainctz commence à vigille et
finissent le jor des mors au matin.

Rome, qui sait garder la mesure en toutes choses ¹, fait *tinter*

1. La coutume de sonner les cloches une heure entière ne semble pas conforme aux saints Rites; l'évêque doit régler cette question, en vertu de ses pouvoirs ordinaires. « *Montis Politiani*... Diurnæ tam pro defunctis quam occasione festorum, et etiam integro unius horæ spatio nocturnæ, adost consuetudo campanas pulsandi, quod non videtur sacris ritibus congruum. Et S. R. C. respondendum censuit: Ipse episcopus provideat jure ordinario. Die 10 januarii 1852. »

le son des morts, qui ne peut être festival, c'est-à-dire admettre le *branle* ou la *volée*. En France, on tintait pour les morts, comme il se pratique dans le Midi, d'une façon vraiment lugubre : ce tintement avait fait naître une locution spéciale, *coppeter*¹, à *gobets*², c'est-à-dire sonner par coups distincts, saccadés. La recommandation n'en a pas été négligée dans les fondations.

Vers la fin du xv^e siècle, le prévôt de Naves fonda, pour « son salut et le soulagement de son âme et de celles de ses parents et oncles », une « grand'messe », « devant être dite dans l'église de Tulle tous les jours ». « Et voulut... que le prieur, chapitre, sacristain et leurs successeurs, avant de commencer ladite messe, feraient sonner tous les jours douze coups de la grande cloche appelée *Sauveterre* et cela après que primes auront été dites ou chantées dans ladite église » (*Bull. de la Soc. arch. de la Corrèze*, t. X, p. 440.)

A Limoges, dans l'église de S.-Michel-des-Lions, existait la chapelle du Sépulcre, fondée en 1530 par les Romanet, qui y avaient apposé cette inscription, reproduite par le *Bulletin de la Société archéologique du Limousin*, t. XXXV, p. 518 :

Ceste Chapelle, ensemble la représentation du Sépulcre et Ressurrection Nostre Seigneur Jésus Christ, ont fait faire et édifier Martial Romanet et Peyronne Saleys, sa feme, du consentement de Messieurs le Curé et fabricateurs de la présente Eglise et esleu en icelle leurs sépultures, où ils ont fondé une Messe chacun jour, selon l'office d'icelui, avec une collecte des Trépassés, et, pour iceulx, une Absolution à la fin de chascune Messe; et tous les lundis se dira la Prière pour les fondateurs d'icelle; et

1. « A Paulus Duneau, marillier... xv sols tournois, pour avoir coppeté par chascun jour, la messe de neuf heures; v sols ii deniers, pour avoir coppeté les dimanches la messe de dix heures, pendant demi-année. » (*Compte de 1539-1542.*) Ce mot *coppeté*, qu'on trouve ailleurs écrit *gobeté*, de sa vraie orthographe, signifiait tinter, sonner à petits coups » (de Villaret, *les Antiquités de Saint-Paul d'Orléans*, p. 31).

« Par un acte du 20 février 1444, messire Arthault Trousseau, écuyer..., et demoiselle Marie de Saint-Palais, sa femme, renouvelent la fondation... d'une messe quotidienne, à heure du point du jour... La messe sera coppetée à la cloche de dame Bonne, de trente coups bien estroits. » (Boutillier, *Vocables*, p. 17.)

Une inscription, de 1570 environ, publiée dans les *Mémoires de la Société académique de l'Oise*, t. XV, pp. 151-154, relate la fondation d'une messe basse, le mercredi de chaque semaine. Cette messe doit être annoncée aux paroissiens par la sonnerie de deux cloches, d'abord tintées, puis coppetées et enfin mises en branle : « Et premier que la (messe) dire, la faire tinter et couppeter de deux cloches de lad. église par neuf coups et après la faire sonner à bransle pour l'intelligence des paroissiens, afin qu'ilz ayent occasion de oyr messe. »

2. Cette expression était surtout usitée en Anjou.

sera ladite Messe sonnée de la plus grosse cloche de la présente Eglise, par treize coups, tout incontinent que Matines seront sonnées, et Messrs Pbres de Communauté sont tenus dire ladite Messe par chascun jour, lesdits treze coups frappés; et pour ce fere, lesdits Fondateurs ont donné chascun an à ladite Communauté Rentes et Cens suffisans, tant en argent qu'en blé et à la fabrique quarante soulx de rente annuelle pour faire sonner lesd. treze coups; et mesd. Sr^s de la dite communauté, fabricateurs, se sont obligés faire les choses susd., comme appert par Lettres sur ce reçues par Maîtres Jehan Petiot et Barthélemy Texier, notaires royaux. Le xxii^e jour de Apvril, l'an mil cinq cent XXX. Ceux que ceste Epitaphe lisés, priez Dieu pour les Trépassés.

On remarquera les treize coups de la cloche d'appel, ce qui constitue un tintement, moins solennel que la sonnerie à volée. Ce nombre n'est pas indifférent et il s'y cache une intention particulière. Au moyen âge, puisqu'il s'agit ici d'une messe et d'une communauté de prêtres, j'y verrais volontiers une allusion au Christ et aux douze apôtres, qui, les premiers, offrirent le saint sacrifice. D'autre part, le nombre treize, invoqué au point de vue de la superstition populaire, était un signe de malheur et de mort, ce qui se réalise dans un anniversaire pour les défunts.

En 1651 furent fondées à Goussainville cinq messes pour Nicolas Chevesneau et ses deux femmes (de Guilhermy, t. II, p. 578).

..... ET CHACQUE MESSE QUE LON
DIRA DE FAIRE TINTER 20. FOIS LA GROSSE
CLOCHE

Dans la collection du D^r de la Tourette, à Loudun (Vienne), existe une inscription commémorative de plusieurs fondations de messes hautes ou basses (1659). Chaque messe est suivie d'un *De profundis* et « sonnée de 13 coups de la plus grosse cloche et de l'autre à la manière accoutumée, savoir à 9 heures du matin depuis la Toussaints jusqu'à Pasques et à 8 heures depuis Pasques jusques à la Toussaints ».

Au Thillay, le curé fonda en 1662 (de Guilhermy, t. II, p. 551) une exposition du Saint-Sacrement :

..... LA GROSSE CLOCHE
TINTEE PO^r CONVOQUER LE PEUPLE ET INVITER TANT
LES ABSENTS QUE LES PRESENTS A PRIER DIEV PO^r LE REPOS
DE SON AME.

En 1666, le curé Charpentier fit cette fondation à Jouy-le-Moutier (de Guilhermy, II, 356) : Les marguilliers sont tenus

..... de faire chanter et celebrer par le sr cvré ov son vicaire par chacvn an, devx obits à chacvn desquels seront dictes vigiles à trois leçons, lavdes, recommandaces, et vne messe havlte de requiem avec le libera et psalme De profvndis, l'vn le 23^e may ior dv décedz dvd. deffvnt et l'autre le 27^e janvier et de faire dire vne messe basse le premier vendredy des mois de l'année laquelle sera annoncée au prosne du dymanche précéda^t. et tintée de trente covps de la grosse cloche, à l'issve de laq^{le} sera dict le libera et psalme de profvndis avec les oraisons povr le deffvnt svr la sépvlture dvd. deffvnt et de faire chanter et celebrer tovs les ans, es iovrs des cinq playes de Nostre Seignevr et de Nostre Dame de pitié, le service canonial et en fin de chacvn d'iceux un Libera avec le psalme de profvndis svr la sépvlture dvd. deffvnt et de faire sa prière les quatre festes solennelles de l'année à l'offertoire de la grande messe avec le psalme De Profvndis.

En 1666, « Messire Hildevert Huche, natif de ce lieu d'Andrezy, prestre, curé de l'église royalle et paroissiale de Nostre Dame de Poissy », fonda, « pour le salut de son âme et repos de celle de ses parents et amis » (De Guilhermy, II, 345) :

..... Chacvn mercredy des 4 temps de l'année vn obit qve les s^{rs} margvilliers se sont obligez de faire annoncer av prosne de chacvn dimanche précédent lesdits 4 temps avec la prière accovstumée et de faire tinter les iovrs desdits obits 30 covps de la grosse cloche, après quoy sera chanté le traict *Domine non secundvm* et pvis vne havlte messe de requiem en la chapelle de S^t Vincent avec le libera à la fin svr la fosse....

A Fontenay-sous-Louvres (de Guilhermy, t. II, p. 501), le curé Gilles Pluyette fit, en 1694, une fondation de « trois messes hautes » pour son anniversaire :

AVANT LA DERNIÈRE MESSE AU LIEU DE SONNER
TOUTES LES CLOCHES EN BRANLE ON TINTE LES
DEUX GROSSES ENSEMBLE CHACUNE CENT COUPS.

Dans la même église, en 1748 (de Guilhermy, II, 505), les époux Guiard demandèrent douze messes, le 2 de chaque mois:

..... et seront annoncées au prône le dimanche président et tintées 12 coups avec une des grosses cloches.

IX. — S'il y avait une sonnerie funèbre, distincte de la sonnerie joyeuse, il existait aussi, en certains lieux, une cloche dite des morts, que l'on ne tintait que pour eux.

A Tulle, cette cloche portait une inscription spéciale : *Laus Deo, pax vivis, requies defunctis. Indicabam nuper me pro defunctis fuisam, procurante fratre Guidone de Lissac, cellerario, anno 1545. Donec inutilis facta propter fortuitam rupturam, refusa sum anno 1632.* (*Bull. de la Soc. des lettr. de la Corrèze*, 1887, p. 503 ; Fage, *le vieux Tulle, la cathédrale*, p. 22.)

M. Vallier (*Inscript. campan. du dép. de l'Isère*, 1886, p. 120) cite, sur la cloche de S.-Pierre d'Entremont, fondue en 1728, cette prière : « De profundis clamo ad te, Domine ; Domine, exaudi voces eorum. » C'est le premier verset du psaume *De profundis*, légèrement altéré : *clamo*, au lieu de *clamavi*, indique le moment précis où le *cri* monte vers le Seigneur, cri renouvelé à chaque office funèbre, où la cloche semble parler et gémir par son tintement lugubre. *Clamo* se rapporte plutôt à elle qu'à un défunt quelconque, dont elle prend la place dans son instantane supplication. *Voces eorum* dénote, au contraire, une collectivité qui se joint à la cloche : ce sont les vivants que le glas a prévenus d'un décès et la cloche continue à dire au Seigneur : « Écoutez leurs voix. » D'où résulte que cette cloche, qui devait être connue des fidèles, ne sonnait que pour les morts ; dès que les fidèles l'entendaient, ils s'empressaient de réciter le *De profundis* pour le trépassé.

La cathédrale de Tours avait, en 1778, une « cloche qui se nommait d'Argent, parce qu'elle servait pour le trépas des chanoines ». (*Bullet. mon.*, 1895, p. 353.)

La *Revue de l'art chrétien*, 1891, p. 263, et le *Bulletin monumental*, 1892, p. 561, ont signalé « la danse des morts ¹, figurée en relief

1. Marcial d'Auvergne termine ainsi sa *Danse des femmes* par cette leçon de moralité :

« O vous, mes seigneurs et mes dames,

sur une des cloches de l'église de Chereng » (Nord), qui date du xv^e siècle et est dessinée dans le *Bulletin de la Commission historique du Nord*, t. II, p. 87. C'est évidemment une cloche funèbre.

La cloche étant immobile dans le clocher, on lui a substitué, pour la conduite au cimetière, une clochette portative, connue en Anjou et en Poitou, où elle est encore usitée, sous le nom d'*échelette*, qui dérive du latin *squilla* dont il est le diminutif ¹. En tête du convoi marche le sacristain, qui, une échelette dans chaque main, les tinte alternativement, mais d'une façon saccadée et un repos après chaque coup. Les fidèles sont ainsi prévenus qu'ils aient à prier pour le défunt qu'on porte à sa dernière demeure et à se découvrir sur son passage ².

L'acte de 1405, relatif à la procession funèbre faite par la paroisse de Feneu, contient cette recommandation expresse : « Le dict curé ou chappelain... fera sonner les eschillettes... et celluy qui sonnera les eschillettes aura deux deniers. »

Je laisse maintenant la parole à M. Osgard Havard, qui, dans son article *Des charités en Normandie*, rapporte une ancienne coutume, observée encore de nos jours :

A Caillouët, commune du canton de Pacy-sur-Eure (Eure), la Charité se compose de quinze Frères. Gouvernée par un « échevin » et un « prévôt », elle comprend, à titre de dignitaire, un « antique » (c'est-à-dire l'échevin de l'année précédente) ; un « tintenellier », un sonneur et un chantre. Lorsqu'une mort survient dans une famille, après le curé de la paroisse, c'est « l'échevin » que l'on informe le premier du décès, et c'est lui qui se charge de faire avertir les Frères du jour et du lieu de l'enterrement.

Qui contemples ceste peinture,
Plaise vous prier pour les ames
De ceux qui sont en sépulture.
De mort n'eschappe créature,
Allez, venez, aprèz mourez.
Cette vie cy bien petit dure,
Faictes bien et le trouveres,
.....
Ayez en pitié, c'est assez. »

1. Voir du Cange, au mot *skella*, où sont les variantes *skilla*, *schilla*, *esquilla*.

2. A S.-Nicolas-de-Port, « élevée sur une tour, une horloge monumentale (placée au xvii^e siècle) faisait mouvoir, suivant la mode du temps, des personnages allégoriques, au nombre desquels figuraient un homme d'armes ouvrant la bouche et criant les heures et la Mort, tenant une clochette en sa main. » (Badel, *les Cloches de S.-Nicolas-de-Port*, p. 12.)

A l'heure convenue, tous les Frères se réunissent dans une pièce qui leur est réservée près de la sacristie et s'y habillent. Le costumé consiste en un pantalon de drap noir; une robe en laine noire descendant jusqu'aux genoux et garnie, au bas des manches, de deux galons d'or et de trois autres à la ceinture; un chapeau, brodé or et argent, et sur l'un des côtés duquel est brodée l'image de saint Firmin, patron de la Charité; une barrette en drap noir, entourée d'une brodetie or; enfin un rabat en mousseline blanche.

Aussitôt qu'ils ont arboré cette luxueuse tenue, les Frères se dirigent, le curé en tête et précédés de la croix et de la bannière, vers la maison mortuaire. Le long de la route, le tintenellier fait sonner deux clochettes qu'il tient à la main. Après les prières d'usage, quatre Frères prennent à bras la bière et la transportent à l'église. Si la distance est longue, ils cèdent la place à d'autres Frères, auxquels ils se substituent à leur tour dans le cortège. La messe terminée et le *Libera* chanté, le corps est conduit au cimetière conformément au même cérémonial. Point d'ouvriers, point de fossoyeur: le corps est descendu par les Frères eux-mêmes. Pendant que le prêtre récite les prières liturgiques, les Frères recouvrent la fosse, mais non sans observer un rite spécial. En prenant la pelle qui leur est nécessaire, les Frères en embrassent le manche, en disant: *Requiescat in pace!* Pour ne point se gêner dans leurs mouvements, trois ou quatre remplissent cette fonction. Quand l'un est fatigué, il passe la pelle à un autre en disant: *Requiescat in pace!* Celui qui la prend répond *Amen*, embrasse le manche et à son tour jette la terre. Lorsque la fosse est comblée, les pelles sont mises en croix sur la tombe: puis les Frères, groupés autour du *tumulus*, psalmodient à haute voix la cantilène que voici:

- | | |
|---|--|
| O bone Jesu Domine,
Audi pium præconium
Familiæ christianæ. | 3. Vous qui êtes son Rédempteur,
Sauveur aimable, ô doux Jésus,
Rendez-vous son médiateur;
Qu'il ait place parmi vos élus!
O bone... |
| 1. Regardez, ô Dieu de bonté,
Les pleurs et les gémissements
Que versent sur le trépassé
Ses pieux et tendres parents.
O bone... | 4. Devenez son consolateur
Et oubliez entièrement
Les péchés qu'il eut le malheur
De commettre en son vivant!
O bone... |
| 2. Tout ce que vous fîtes pour lui
Pendant qu'il fut dans ces bas
[lieux,
Nous fait espérer aujourd'hui
Que vous exaucerez nos vœux.
O bone... | 5. Chargés du salut des humains
Par la suprême autorité,
Ange, portez-le dans vos mains
Au sein de la Divinité.
O bone... |

6. Sainte Vierge, Mère de Dieu,
Priez pour lui le Tout-Puissant,
Afin qu'en quittant ces bas lieux
Il arrive au ciel triomphant !
O bone...
7. Grand saint Firmin, notre patron,
Nous avons confiance en vous.
Daignez implorer le pardon
Que pour lui nous vous deman-
O bone... [dons!
8. Saints et saintes du Paradis,
Adressez-vous à l'Éternel,
Pour que le défunt soit admis
A la jouissance du ciel !
O bone...
9. Espérons, Seigneur, que tous
[chrétiens
Ayant part à vos sacrements
Irons partager le vrai bien
Qu'au ciel possèdent vos enfants!
O bone...
10. En priant Dieu pour les trépas-
[sés
Pensons à nous sérieusement,
Pleurons sur nos péchés passés,
Vivons pour mourir saintement.
O bone...
11. Adieu ! cher frère, adieu !
Puisqu'il faut nous séparer !
Adieu, pour toujours en ces bas
Au revoir dans l'éternité. [lieux,
O bone...

La cérémonie achevée, les membres de la Charité vont tous en corps et en costume, avec croix et bannière, conduire la famille à son domicile, et là, l'échevin fait embrasser la croix à toutes les personnes présentes. Chacun alors se retire et les Frères regagnent leur domicile pour se déshabiller.

X. — La clochette portative servait encore dans une autre circonstance qu'il importe de rappeler. Celui qui la sonnait avait un nom particulier : on l'appelait le *crieur des trépassés*, aussi *cloqueteur*¹. J'ai à faire connaître ici son office, la formule de son cri, son costume et sa clochette.

En 1415, dit le *Journal de Florence*, le roi Charles VI ajouta aux fonctions des *crieurs de vin* (à Paris), celle d'annoncer les morts, les jours de confréries, les *animaux et les enfants perdus*. On les nomma alors *jurés-crieurs de corps et de vin*. Quand une personne était morte dans le quartier qui leur était dévolu, ils allaient de porte en porte annoncer la fatale nouvelle ; et, la nuit, leur éternelle sonnette à la main, ils parcouraient les rues, s'arrêtant à chaque carrefour et criant d'une voix sépulchrale : *Réveillez-vous, réveillez-vous, bonnes gens qui dormez ; réveillez-vous et*

1. L' « Ordre et marche du sacre de la présente année 1767 », cité par le *Monde* du 25 juin 1895, débute ainsi : « Deux halbardiers, avec casques et hallobardes. Les deux cloqueteurs de la paroisse. Les cloqueteurs des paroisses voisines avec leur clergé. »

priez pour les trépassés. Personne ne regrettera, nous en sommes sûr, que cette coutume soit tombée en désuétude.

« En 1489, on faisait crier à Clermont, comme en toutes bonnes villes du royaume, Paris, Orléans, Bourges, tous les lundis ¹, de grand matin, par les *huschers* de la ville, lesquels agitaient une clochette en disant: *Réveillez-vous, réveillez-vous, gens qui dormez, et priez pour les trépassés.* Ces crieurs de ville faisaient une quête pour leur peine, le lendemain de la Toussaint, jour des morts. Il y en avait encore à Clermont à la fin du xvii^e siècle. » (Tardieu, *l'Auvergne illustrée*, 1887, p. 4.)

« Dès l'année 1504, il est parlé (à Nevers) du crieur de nuit pour les trépassés. En 1643, on inhumait, à Saint-Laurent, Michel Desbarres, vigneron, crieur des trépassés. » (Boutillier, *Arch. paroiss. de Nevers*, p. 126.)

L'établissement d'un clocheteur des trépassés avait lieu dans toutes les localités importantes de notre Picardie. Un chapitre des ordonnances de l'échevinage d'Amiens est ainsi conçu (date, 1586): « Clocheteur ou re-commandeur des trespassez pour recommander aux prières de bonnes gens ceux qui sont décédez la veille, dont lui est baillé mémoire. » On lui donnait 2 sols par personne.

A Péronne, en 1758, le duc de Chaulnes, gouverneur de Picardie, fit supprimer le sinistre héraut de la mort, parce que la haute et puissante dame son épouse, passant une nuit à Péronne, avait été grandement effrayée du terrible *memento* proclamé au sein des ténèbres.

On dit qu'à Crécy la voix du clocheteur des morts répand encore l'épouvante dans ce champ de bataille, où dorment trente mille Français, morts pour la patrie.

La même coutume existait à Donart-lez-Ponthieu et à Conty. Dans ce

1. Le lundi paraît avoir été, en certains lieux, le jour préféré pour la lugubre cérémonie.

« Tous les lundis, des membres désignés parcouraient la ville de Pruilé avec une sonnette, en criant à haute voix que l'on eût à se souvenir des défunts de la Compagnie (de Saint Julien) et autres, et à prier pour eux: c'était ce que l'on nommait *crier les patenôtres.* » (D. Piolin, *Hist. pop. de Saint Julien*, p. 146.)

« On raconte, dit *le Rosier de Marie*, que dans quelques villes du Midi, à Toulouse par exemple, tous les lundis, quand sonnait l'heure de minuit, un homme, enveloppé d'un manteau noir et tenant en main une crécelle, partait de l'église paroissiale et s'en allait par les rues, faisant retentir sa crécelle à chaque coin, et criant d'une voix lente et sur un ton monotone :

Réveillez-vous, gens qui dormez,
Priez Dieu pour les trépassés ! »

dernier bourg, la recommandation des morts se faisait la veille de Noël et le lendemain de la Toussaint. Voici la formule la plus habituelle, débitée d'un ton traînant, nasillard et lamentable :

Réveillez-vous, gens qui dormez,
Priez Dieu pour les trépassés.
Pensez à la mort ! Pensez à la mort ¹.

Le Dimanche, d'Amiens, continue pour la Picardie :

Dans plusieurs villes et bourgades, comme à Domart-en-Ponthieu, on avait institué des *Réveilleurs* qui, une lanterne à la main, parcouraient, la nuit, les rues et les places en agitant par intervalles une lugubre clochette, et répétaient sur un mode plaintif : *Réveillez-vous, gens qui dormez ; priez Dieu pour les trépassés !* Cette ronde nocturne durait de minuit à l'aurore.

On se figure aisément l'effet que devaient produire sur les esprits, dans le silence et l'obscurité, les monotones tintements de la clochette, le lugubre son de ces voix déchirantes, et le falot blafard courant le long des rues sombres comme une âme en peine. Dans chaque demeure, quand venait à passer le rôdeur funèbre, chacun priait pour les trépassés.

La même revue donne de plus amples détails sur ce qui se pratique à Pierrepont, canton de Moreuil :

Là subsiste encore, avec ses caractères primitifs, l'institution des réveilleurs. Son origine remonte à une époque très reculée ; elle a survécu aux mauvais jours de la Terreur, qui ont laissé derrière eux tant de ruines, et n'a subi, depuis ce temps, aucune interruption. Chaque année voit se reproduire, durant la nuit qui précède la Commémoration des défunts, cette ronde funèbre qui rappelle aux habitants le souvenir de leurs morts... L'horloge de l'église paroissiale sonne lentement minuit : il y a comme un moment de solennel silence. Tout à coup, quatre ou cinq hommes, que l'on reconnaît facilement pour des fonctionnaires de la mort, entonnent le *De profundis* au pied d'une croix placée à l'entrée du pays, sur la route d'Amiens.

Ce premier acte accompli, les réveilleurs commencent leur ronde. Ils parcourent l'unique rue de Pierrepont, portant une lanterne et agitant une forte clochette dont les tintements produisent un mystérieux effroi. Ils redisent en même temps ces cris connus : *Réveillez-vous, chrétiens qui dormez ; priez pour les âmes des trépassés.....*

Arrivés en face de l'église, ils chantent de nouveau le *De profundis*, reprennent ensuite leur course en répétant le même refrain : *Réveillez-vous...* et pénètrent dans le cimetière. Représentant la commune entière, ils laissent sortir une troisième fois de leurs robustes poitrines les notes

1. Bull. des Comit. historiq., Archéologie, 1850, p. 22.

du psaume de David. Imaginez, si vous le pouvez, une scène plus dramatique.

Ils rentrent dans le village et atteignent enfin une croix située à son extrémité. Avant de se séparer, ils invoquent la protection de celle qui est la consolatrice des affligés, par le chant du *Sub tuum*.

« En 1642, le 9 juillet 1674, à l'inhumation de la femme du gouverneur, puis, le 16 avril 1707, à celle de Charles-François Haran, on trouve mention du crieur de patenôtres.

« M. de Bodard, dans sa *Notice sur Saint-Nicolas de Craon*, parle
« d'un semblable crieur, qui, à minuit, devait parcourir les rues et
« rappeler aux habitants trop endormis l'obligation de ne pas
« oublier les pauvres trépassés. »

« Les archives de la mairie d'Angers mentionnent aussi souvent des crieurs nocturnes de patenôtres du xv^e au xvii^e siècle.

« A Craon ¹, la nomination à cet office « était dans les attributions
« du sénéchal, ce qui doit faire penser, ajoute M. de Bodard, que
« ces fonctions n'étaient pas étrangères à la police de la ville ». Il
en était de même à Beaufort, comme on le voit par une délibération
des habitants, en date du 16 mars 1642, dans laquelle le sénéchal
nomme un crieur de patenôtres en place du précédent qui venait
de mourir. » (Denais, *Monogr. de N.-D. de Beaufort-en-Vallée*,
pp. 154-156).

« La nuit de chaque grande fête, le *bretteur* (ou bedeau) de la
(confrérie de la) Véronique (qui avait son siège dans l'église des
Minimes, à Nantes), parcourait la ville en agitant une clochette et
demandant à ceux qui reposaient dans la tranquillité de leur som-
meil un souvenir pour les trépassés. » (E. de la Gournerie, *Notice
sur l'église de l'Immac. Concept. Nantes*, 1849, p. 13.)

Langlois (*Rouen au xvi^e siècle et les danses des morts*, p. 87)
mentionne cette coutume : « Presque par tout le royaume, particu-
lièrement à Toulouse, les clocheteurs des trépassés, revêtus de leur
longue robe noire chargée de deux têtes de mort, placées l'une sur
la poitrine et l'autre entre les épaules, parcouraient les rues dans

1. « Il existait alors (en 1616) à Craon, un crieur de patenôtres, nommé par
le sénéchal et qui, à minuit, devait parcourir les rues, en rappelant aux
habitants de prier pour les trépassés. » (Joubert, *Hist. de la baronnie de
Craon*, p. 314.)

les ténèbres, agitant lentement leur clochette et répétant, de place en place, d'une voix sépulcrale :

Réveillez-vous, gens qui dormez,
Priez Dieu pour les trépassés.

Dans la paroisse de Saulgé, diocèse de Poitiers¹, au siècle dernier, existait un ermite, qui habitait une grotte de difficile accès, nommée l'*Ermitage*. Il vivait d'aumônes, faisait ses tournées la nuit et, une clochette à la main, criait aux gens endormis (*Semaine liturgique de Poitiers*, 1872, pag. 314) :

Réveillez-vous, gens qui dormez,
Priez pour les trépassés.

Dans les Vosges, le vieil usage, presque général en France autrefois, des *clocheteurs des trépassés*, s'est perpétué dans bien des villages, jusqu'à ces derniers temps, sous le nom du *réveilleur*. Le soir de la Toussaint et pendant toute l'octave, un des habitants du village parcourait, vers minuit, les rues de l'endroit, en agitant une clochette et en répétant :

Réveillez, réveillez
Entre vous, gens qui dormez,
Pensez à la mort et à l'éternité.
Priez Dieu pour les trépassés.
Requiescant in pace ².

Le Monde publiait, en 1892, cette nouvelle, dans son n° 13 :

Les vieilles coutumes s'en vont. Le conseil municipal de Ribauvillé (Alsace) a décidé de supprimer l'emploi de veilleur de nuit, mais de veilleur de nuit à la vieille manière et qui peut bien remonter au moyen âge et au delà. Ce veilleur de nuit, muni d'une lanterne et d'une hallebarde, parcourt d'heure en heure, du couvre-feu à l'*angelus* du matin, les rues de la ville, criant l'heure en un couplet à la fois étrange et curieux : une pensée morale, rimée en quatre vers et se rapportant à chaque nombre ; l'heure de minuit, ou la conscience des honnêtes gens, le voyage des revenants ; la première heure du matin, l'entrée dans la vie, etc. Le pittoresque et l'antique s'en vont, le veilleur remisera sa hallebarde rouillée, éteindra son falot et ira dormir avec les autres !

J'emprunte les renseignements suivants à l'*Albia christiana*,

1. *La Semaine religieuse du diocèse de Poitiers* (1888, p. 734) a dû citer de mémoire l'avertissement du veilleur : *Bonnes gens qui ne dormez pas, priez pour les trépassés* », car il était, au contraire, chargé de réveiller les endormis pour leur rappeler la prière pour les morts.

2. *Archiv. historiq.*, 1889, p. 43.

1894, pp. 385-386, dans une monographie de la cathédrale de Lavour (Tarn) :

Le Rébeillou. Les morts n'avaient pas seulement leur sanctuaire (la chapelle du Saint-Sépulcre), ils avaient aussi leur prêtre ; c'était le rébeillou. Les rébeillous, dit une note des biographies toulousaines, avaient été institués en 1518, par le conseil d'Arnaud Reveland, prêtre, qui prêchait alors dans l'église de Saint-Étienne. Ces gens portaient une petite cloche dont ils faisaient entendre à l'instant où tout le monde reposait. Ils précédaient les processions, alors très fréquentes à Toulouse, et parcouraient, en sonnant pendant la nuit, les rues de la ville. Ils étaient vêtus d'une longue casaque noire, sur le devant et le derrière de laquelle étaient brodées des têtes de mort et des os en sautoir. A ces signes funèbres on substitua, en 1785, les armes de la ville. Ils examinaient si les portes des maisons étaient fermées, sinon ils entraient en continuant de sonner et avertissaient. Ils s'arrêtaient de temps en temps dans les rues et disaient à haute voix : *Pregats per paoures trespasats et trespasados, que Dioua lour bolgo perdouna*, c'est-à-dire : Priez pour les pauvres trépassés et trépassées, que Dieu veuille leur pardonner. Ils ajoutaient de temps en temps des cantiques lugubres à ces tristes paroles. Les sons aigres et discordants de la cloche accompagnaient leur lamentable voix, lorsqu'ils chantaient les stances composées par Arnaud Reveland, et qui commençaient ainsi :

*Réveillez-vous, gens qui dormez,
Priez Dieu pour les trépassés.*

Lavour, que tant de liens rattachaient à Toulouse, ne pouvait se dispenser d'avoir son rébeillou. C'était un fonctionnaire municipal, rétribué par la ville, à raison de huit livres par an et vêtu par elle pour l'exercice de ses fonctions. C'est ce qui résulte d'une délibération du 18 mars 1644 : « Il a été représenté par Monsieur de Maffre, que le rébeillou de la présente ville, qui soune une clochette à travers les rues, les jours de fêtes solennelles, les dimanches et les jeudis de l'année, à minuit, par une louable coutume, pour éveiller le peuple, l'exciter à prier Dieu, il a besoin d'une petite robe pour continuer cette fonction ; il a été arrêté que les consuls feront faire cette robe aux dépens de la communauté. »

M. Morillot a donné de curieux détails sur les clocheteurs, dans son *Étude sur l'emploi des clochettes*, pp. 162-166 :

La nuit qui précédait les grandes fêtes, spécialement celle de la Toussaint et de Noël, ils se promenaient gravement et, s'arrêtant devant les maisons, agitaient leurs clochettes, puis chantaient d'un ton lugubre : *Réveillez-vous, gens qui dormez ; priez pour les trépassés ; pensez à mort,*

pensez à mort. » A Dijon, la même chose se serait pratiquée chaque nuit. Le 20 janvier 1539, la municipalité, « sur la requestre d'Ant. Ganeviex, carreleur, et Jehan de l'Escolle, tisserand, vu qu'ils veulent toujours servir la ville, leur fournira à chascun deux aulnes de drap noir, où seront figurés les ossements des morts, pour sonner la nuit la clochette, pour éveiller les gens pour prier pour les trépassés ». Le 21 janvier 1539, 40 sols payés à Joliet, fondeur, pour « mesures à laict, vin, poids, clochettes pour les trépassés, qu'il a fait à la ville » (*Délibér. de la Chambre de ville de Dijon*). Le 14 mai 1536, la Chambre de ville décide que sera « choisi un homme de bien, catholique, pour aller de nuit, à l'heure de dix heures et continuer toute la nuit, sonnant une clochette en prononçant hautement : Réveillez-vous, réveillez-vous, priez Dieu pour les trépassés. » (*Analyses des délibérat., arch. de Dijon.*) A la fin du xv^e siècle, l'usage existait toujours à Dijon, car, en 1692, la Chambre de Ville, vu les lettres patentes du Roy, nomme J. Durault, catholique romain, crieur d'enterrement. Il y a une vingtaine d'années, les mêmes sonneries se faisaient encore en Picardie, la nuit qui précédait les fêtes solennelles. (*Annal. arch., t. XVIII, p. 299.*)

Dans les grandes villes, les clocheteurs des trépassés formaient une corporation, une confrérie. A Paris, pour les funérailles de l'un des membres de la confrérie, quatre crieurs portaient le corps du défunt....

M. de Beaurepaire a fait connaître cette particularité relative à Rouen (*Bull. de la Comm. des antiq. de la Seine-Inf., t. IX, p. 394*) :

Les invitations aux obsèques se faisaient autrefois d'une manière tout autre qu'elles ne se font de nos jours. Dans les campagnes, un clocheteur allait de village en village et par les rues, de carrefour en carrefour, crier le décès et l'heure de l'inhumation du défunt. Une des plus bizarres inventions de la fiscalité fut, aux dernières années du xv^e siècle, de mettre en offices ces sortes d'annonces, que plusieurs paroisses se firent un devoir de racheter. S'il s'agissait d'un personnage d'un certain rang, les invitations se faisaient par des hommes, en plus ou moins grand nombre (amis ou parents), que conduisait un membre de la famille, un des plus proches héritiers ou un prêtre de l'église en laquelle devait se faire le service. Ces hommes étaient revêtus d'habit de deuil et on les désignait sous le nom de *revêtus*. Mais, entre les habits de deuil, il y en avait un, particulier à cette sorte de cérémonie et qu'on appelait le *babelou*. Je ne saurais dire en quoi il consistait. Mais on peut croire, par l'extrait suivant des Plumitifs de la Chambre des comptes, qu'il était aisé à reconnaître, que, dans certaines circonstances, l'usage en était prescrit par les convenances et qu'en ne l'observant pas on était exposé à blesser l'amour-propre des particuliers ou des compagnies auxquelles on s'adressait. Dans son testament, du 19 octobre 1588, Antoine de Frios Salaspor, espagnol de Burgos, domicilié à Rouen, exprime la volonté d'être enterré

en l'église des capucins, « sans pompe funèbre de porteurs de deuil, *babelours ny armaries* ». J'ai été surpris de ne trouver ce mot, pourtant très fréquemment employé, ni dans le Dictionnaire de Trévoux, ni dans ceux de Littré, de Lacurne de S. Palaye et de Godefroy.

M. le chanoine Marsaux, dans sa brochure : *Anciens usages de Chambly*, Pontoise, 1895, p. 5, donne ces renseignements :

Il y avait, nous apprend un ancien règlement, onze sonneurs....
« Le premier sonneur sera le second bedeau, qui aura aussi le droit d'être *cliqueteur*. » On appelait *cliquetum*, cliquet ou clinquet, une sorte de cloche. Le cliqueteur ou le clocheteur est le sonneur qui précédait les convois funèbres et les annonçait par les rues. Il remplissait le rôle de crieur d'enterrement; il annonçait les décès, en disant dans les rues : *Priez Dieu pour l'âme de Maître ou Messire*, selon la qualité du défunt; il portait aussi l'avis de la mort, ce qu'on appelait la *semonce*, chez les parents et amis. L'une de ses fonctions consistait aussi à éveiller, la nuit, pour faire penser aux morts, particulièrement à la Toussaint et à Noël. Le cliqueteur chantait d'une voix traînante : *Réveillez-vous, gens qui dormez; — Priez Dieu pour les trépassés. — Pensez à mort, pensez à mort.* On l'appelait aussi, en certains endroits, clocheteur des trépassés. L'usage d'annoncer les enterrements par la clochette des trépassés est encore en vigueur dans le diocèse d'Evreux et dans certaines paroisses de Seine-et-Oise, limitrophes, par exemple à Limetz, où il existe des confréries de charité.... A Chambly, le cliqueteur eut encore une autre fonction, celle de précéder les processions. L'inventaire de l'église, fait en 1793, mentionne deux sonnettes pour les processions. L'usage existe encore pour la procession de la Fête-Dieu : un clerc marche en tête, une grosse sonnette à la main, peut-être la vieille sonnette du cliqueteur, pour annoncer le passage du cortège sacré.

Le curé de Fontenay écrivait en 1894, dans la monographie de sa paroisse : « Rappelons ici une autre coutume très ancienne, qui disparut vers 1859. Pendant les nuits de l'octave de la Toussaint, deux hommes faisaient le tour de la ville, tenant d'une main un bâton surmonté d'une lanterne et de l'autre une clochette. Vers minuit, ils se mettaient en marche; à chaque coin de rue et sur les places publiques, deux voix sépulcrales, capables de donner des frissons aux plus aguerris, retentissaient dans le silence de la nuit :

Réveille qui dors !
Pensez à la mort !
Priez pour les trépassés.
Requiescant in pace.

« Un coup de sonnette annonçait la fin de cette méditation nocturne et chacun s'empresait de réciter un *De profundis*. » (*Annal. de la Soc. d'émulat. des Vosges*, 1894, p. 332.)

La confrérie de la Passion, établie à N.-D.-de-Vire, « le jour de la mort d'un des confrères, faisait crier par les rues les *patenôtres des trépassés* » (Seguin, *Mémorial Virois*, p. 29).

En 1618, une ordonnance de l'archidiacre du Petit-Caux « enjoit aux serviteurs de la charité (d'Eu) aller avertir toutes les nuits les frères et maîtres de la Charité, afin de prier Dieu pour les trépassés » (*Bull. de la Comm. des Antiq. de la Seine-Inf.*, t. X, p. 87).

En 1704 fut approuvée, à Limetz, diocèse de Rouen, la « confrérie de la Charité sous le titre du S.-Sacrement ». L'article 18 de ses statuts porte : « Le cliqueteur quètera, tous les dimanches et fêtes, dans l'église et aux enterrements, avertira quand un confrère sera mort, annoncera qu'il est mort en cliquetant dans les rues de Limetz et de Villé, tintera la cloque pour faire assembler les confrères ».

« Les membres de la confrérie portent un insigne spécial dans les cérémonies funèbres et aux fêtes, où ils figurent en corps. Cet insigne consiste en une espèce de baudrier, orné d'un ostensor brodé en bosse : ce baudrier s'appelle *chareson*. Le cliqueteur chargé d'annoncer les décès dans le pays porte, dans l'exercice de ses fonctions, une dalmatique noire appelée *tabar* et agite une sonnette. Le cliqueteur est un reste du moyen âge. A cette époque, les crieurs des morts étaient fréquents. Il y en avait dans toutes les villes, même à Paris. Fournel, dans son livre *les Cris de Paris*, donne une gravure représentant le clocheur des trépassés en 1755, d'après un dessin du temps : il porte une longue tunique blanche, semée de larmes, de tibias et de têtes de mort. » (Marsaux, *Un coin inconnu de Seine-et-Oise*, p. 7.)

Un cloqueteur spécial était attaché à chaque confrérie et il ne devait sonner que pour les confrères décédés.

Dans un registre de la confrérie de Notre-Dame de Gisors, à l'année 1496, se trouve cette note : « Pour avoir fait changer l'une des petites clochettes de quoy on a coustume cliqueter par la ville les frères et sœurs trespassez, qui estoit rompue et l'avoir fait faire plus grosse qu'elle n'estoit, XII s. »

Un des statuts de la confrérie de Notre-Dame de la Couture, au

Mans, le xviii^e, est ainsi conçu : « Seront ordonnées deux campanelles à main pour faire les avis et prières pour les trespassez. »

M. Charles Vasseur, dans sa brochure intitulée : *le Martyrologe de la Charité de Tourgéville* (Caen, 1875, p. 5), a consigné ce fait, que cette confrérie, érigée dans une des paroisses de l'ancien diocèse de Lisieux, avait, dans ses statuts approuvés en 1540, cette clause que le *crieur* devait « chacun dimanche, crier les patenôtres pour les âmes des trespassez à la porte de l'église et au cymetière dud. lieu de Tourgéville ».

Une grande confrérie de Saint-Martial (à Limoges) avait un frère servant, qui portait le nom d'*éveille* et, tous les premiers lundis du mois, allait à la porte de chacun des confrères, après minuit, chanter d'un ton lamentable et sépulcral : *Réveillez-vous, vous qui dormez; ne dormez pas si fort que vous ne pensiez à la mort; priez Dieu pour les trépassés, que Dieu leur daigne pardonner; c'est un chemin par lequel il vous faut tous passer; Requiescant in pace*¹. *Sancte Martialis* (ter). Amen. Après avoir frappé trois coups à la porte, en criant : *Il est telle heure*, il agitait sa sonnette en se rendant à une autre maison. (*Bull. des Com. historiq., Archéologie*, 1849, p. 170.)

Saint-Amant attaqua les clocheteurs, dans une satire intitulée *la Nuit* :

Le clocheteur des trépassés,
Sonnant de rue en rue,
De frayeur rend les cœurs glacés,
Bien que le corps en sue
Et mille chiens, oyant sa triste voix,
Lui répondent à longs abois.
Lugubre courrier du destin,
Effroi des âmes lâches,
Qui si souvent, soir et matin,
Et m'éveille et me fâches,
Va faire ailleurs, engeance de démon,
Ton vain et tragique sermon.

Il existait aussi un clocheteur pour annoncer² et accompagner les enterrements des particuliers.

1. On remarquera que cette formule est rimée suivant la pratique habituelle.

2. « L'Eglise, dans sa langue d'adoption, ne dit pas l'office des *morts*, la prière des *morts*, le jour des *morts*; elle ne parle que des *défunts*. Nos pères l'ont entendue; et ils ont dit les *défunts* ou les *trépassés*, mot que la langue latine n'a point, mais qui marque d'une manière plus précise la vie nouvelle sur laquelle la *mort* n'a plus d'empire. N'entendez-vous pas encore ces cris

Le Mémoire des cérémonies observées aux funérailles de feu madame la princesse douairière de Condé, en 1629, publié par M. le duc de la Trémoille dans Jeanne de Montmorency, pp. 155 et suiv., fournit de curieux détails sur cet usage :

Le mardi xv^e d'octobre, le lieutenant des cérémonies, revestu de sa robe à queue, bonnet carré, l'espée au costé et son baston en main, ... fut porter et présenter à Mess^{rs} du Parlement, chambre des comptes, cour des Aydes, prévost des marchands et eschevins de la ville de Paris, les lettres de cachet du Roy, par lesquelles sa Majesté leur mandoit d'assister au service et céresmonies de la dicte feu dame Princesse; et en mesme temps entrèrent dans lesdites compagnies XXIII jurez crieurs du corps de la dicte ville, revestus de robes avecq armoiries et leurs clochettes en main, pour faire les proclamations et semonces dudict service; lesquels, encore qu'il n'y eust lettres du Roy pour messieurs du Chastellet et recteur, ne laissèrent de les aller convier et firent en outre proclamations devant l'hostel de Condé, carrefour, devant l'abbaye St Germain, ainsi qu'il ensuit, par un nommé Mareschal, l'un desdictz jurez crieurs: *Nobles et dévotes personnes, priez Dieu pour l'âme de très haulte, très puissante et très illustre princesse Charlotte Catherinc de la Trimouille, vefve de très hault, très puissant et très illustre prince, Monseigneur Henry de Bourbon, en son vivant prince de Condé, duc d'Anguien, prince du sang, mère de très haut, très puissant et très illustre et magnanime Henry de Bourbon, prince de Condé, premier prince du sang, premier pair de France, duc d'Anguien et Chasteauroux, gouverneur et lieutenant général pour le Roy en ses pais et duche de Berry et Bourbonnois; pour l'âme de laquelle se feront les services et prières en l'église et monastère des Pères Cordelliers où son corps est en despost : auquel lieu, vendredy prochain, après midy, seront dictes vespres et vigilles des morts, pour y estre, le samedi suivant, à dix heures du matin, célébré son service solennel. Priez Dieu qu'il en ait l'âme....*

Le samedi xx^e d'octobre, fut fait le grand service... La messe cellébrée par Mons^r l'archevesque de Paris... Monsieur le Prince sortit d'une salle de la cour des Cordelliers et entra en l'église par la porte de la nef; lesdiz xxiii jurez crieurs, marchans les premiers, revestus de leurs robes et clochettes en main; ensuite cens pauvres, revestus, par les com-

publics qui éveillaient nos pères, en les avertissant de *prier Dieu pour les trépassés*? Il n'y a qu'à pleurer sur les *morts*. N'avez-vous pas encore vu, dans quelques provinces, ces femmes appelées *semondeuses*, qui annoncent dans les carrefours *qu'un tel était trépassé*? Et si vous leur demandiez *qui était mort*, elles vous répondaient que ce langage, impropre pour des chrétiens, ne méritait pas une réponse sérieuse. N'abandonnons pas, n'abjurons pas notre langage religieux, comme si nous voulions abandonner, abjurer la religion. Reprenez l'esprit de l'Eglise, en reprenant l'exactitude de son langage et en exprimant par des mots propres ses grandes vues. » (L'abbé Roubaud, *Synonymes français*, 1796, t. IV, p. 497.)

mandemens de mondict sr le Prince, de chaqu'un quatre aulnes de drap noir et de torches de deux livres en main, qui furent rangez en haye le long de la dicte nef.

S'il s'agissait d'une personne noble, le cloqueteur portait ses armoiries sur sa casaque. Un livre d'heures du xv^e siècle, à l'évêché d'Angers, que j'ai décrit dans la *Revue des provinces de l'Ouest*, t. V, p. 107, représente, à la bordure de l'Office des morts, « le cloqueteur qui, de chaque main, agite une échelette, pendant qu'un religieux lit les prières dans un livre : coiffé d'une calotte brune, à oreilles et mentonnière, il est vêtu d'un tabart bleu, passementé et pointé d'or, avec une plaque carrée et armoriée sur la poitrine. L'écusson, aiguisé en ogive, est aux armes de la dame qui fit usage de ces heures : d'or, à un chevron de sable, accompagné de trois croisants montants de même, 2 et 1 ».

Afforty, dans ses *Collectanea Silvanectensia*, s'exprime ainsi, à propos des funérailles de l'évêque de Senlis, Charles de Blanchefort, mort en 1515 : « A l'inhumation, les cloqueteurs portent sur la poitrine et le dos les armes du défunt. »

M. Dusevel, dans sa tournée d'inspection des monuments historiques de la Somme, trouva, dans la jolie église de Poix, sur les marches du maître-autel, une clochette ancienne, dont il releva l'inscription... Par ses informations dans le pays, il sut que la clochette en question servait encore, il y a environ six ans, au clocheteur des trépassés. Ce vieillard, presque nonagénaire, pour la modique somme de dix centimes, recommandait hautement aux prières des fidèles, la nuit, veille des grandes fêtes, chaque âme de défunt dont on lui donnait le nom...

Le clocheteur des trépassés était ordinairement un homme de service attaché aux hôpitaux, qui peut-être percevaient une partie de la rétribution exigée pour la recommandation des morts. Il était donc juste que l'Hôtel-Dieu de Poix contribuât aux frais nécessités pour la confection de la clochette de son employé.

CESTE CLOCHETTE . EST FAICTE DES BIENS DE
LHOTEL DIEV POV LES HABITANS DE LA VILLE
DE POIS ET ME FONDIT ANDRIEV MVNIER 1582 ¹

Notre clochette a une forme élégante; sa robe est allongée, d'un beau galbe; en termes de fondeur, elle a peu d'épaisseur à son *cerveau* ou partie supérieure, et beaucoup à sa pince ou partie inférieure.

1. Cette inscription est reproduite dans la *Revue de l'Art chrétien*, 1869, p. 79.

Conformément à la sévérité de sa destination, elle ne présente aucun ornement ; le manche en fer, ajouté après coup, n'offre rien de remarquable et semble usé par un long emploi. Approximativement, la clochette a de diamètre 12 centimètres et de poids 3 kilogrammes. Les métaux de l'alliage qui la forment doivent être purs, car elle jouit de toutes les perfections des chefs-d'œuvre de l'art campanaire du xvi^e siècle. (*Bull. des Comit. historiq., Archéologie, 1850, pp. 22-24.*)

La clochette publiée par le baron de Rivières dans le *Bulletin de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne*, tome XV, pl. v, me paraît être une échelette de confrérie. A son cerveau, sont inscrits les noms de Jésus et de Marie, IHS MARIA, avec la date 1643. Sur la robe, un crucifix, placé dans un médaillon qui rappelle les targes que portent les confrères, est accompagné des trois monogrammes IHS, MA et AA, c'est-à-dire *Jhesus, Maria et Anna*. Sainte Anne, en effet, était invoquée pour la bonne mort et il est probable qu'elle était la patronne de la pieuse union.

Sont encore plus certainement des échelettes de cloqueteurs ces trois clochettes en cuivre percé à jour, où l'on voit des cœurs et des larmes, pour exprimer les pleurs que fait verser le décès des personnes aimées. Deux sont en Poitou, dans les églises de Bonnes¹ (Vienne) et d'Adilly² (Deux-Sèvres), et la troisième au musée archéologique de Nantes. Elles datent du même temps, le xvii^e siècle, et peut-être aussi sortent-elles du même atelier.

La « clochette des trépassés » se voit sur une tombe de 1743, avec les « attributs funéraires », au Thilly (de Guilhermy, t. II, p. 554).

Le *Bulletin des Comités historiques, Archéologie*, a publié en 1850, p. 190, la « Complainte des cloqueteux », composée en 1643 par Le Caron de Troussures, chanoine de Beauvais. Elle commence ainsi :

1. Voir ma brochure, *Bibliographie campanaire*, où elle est reproduite, p. 7.

2. M. Courteaud, curé d'Adilly, a offert au musée de la Société des Antiquaires de l'Ouest un bénitier en cuivre, qui se compose de deux parties, soudées ensemble à une époque récente. La partie inférieure, formant pied, me paraît être la robe d'une clochette, à main et à jour, du xvii^e siècle, analogue à celle de Bonnes. Cette robe est évasée et la plus grande largeur mesure onze centimètres. Sa surface est percée, sur deux rangs, de trous, imitant, en haut, des larmes et des cœurs, en bas, des trèfles et des piques semblables à ceux des jeux de cartes. Le premier rang me ferait songer à une échelette des processions mortuaires.

Dredin, dredin, dredin (*bis*),
On fait assavoir aux personnes
Dévotes, pieuses et bonnes,
Qui, fuyans le train des maudis,
Cherchent celuy de Paradis...

et se termine de la sorte :

Je vous donnerai de ma cloche
Tant d'horions sur la caboche
Que vous fuirez tous en enfer
Demander ayde à Lucifer.

Un dessin représente le cloqueteux « valet du chapitre ». Il porte des souliers à rosette, la culotte courte, à nœuds de ruban, un justaucorps, des manchettes, un tabart brodé à l'effigie de saint Pierre, un large col blanc et, au cou, deux clefs en sautoir retenues par un cordon. Il agite de la main droite une sonnette à poignée, dans l'anneau de laquelle est passée une courroie.

Le Pèlerin, dans son n° du 30 octobre 1892, page 308, représente, « d'après une ancienne estampe », qui paraît du siècle dernier, « un crieur des morts ». Coiffé d'un large chapeau, les cheveux longs, en culotte courte et souliers à boucles, il porte, sur son habit, un tabart semé de têtes de mort, de croix faites d'os et de larmes ; de la main gauche il tient une lanterne et de la droite agite une sonnette ¹.

Le peuple aime à faire parler les cloches. A Marseille, on suppose qu'elles répètent indéfiniment dans leur glas funèbre : « Je vais t'enterrer. »

M. Oscar Havard a recueilli cette tradition dans la Normandie (*le Monde*, 1892, n° 107) :

Il y a des jours où les cloches se lamentent. Celle de Saint-Martin de Condé, par exemple, psalmodie lentement ce plaintif verset, chaque fois que le clergé procède à un enterrement :

1. M. Dergny, dans son intéressant volume : *Usages, coutumes et croyances*. Abbeville, 1887, in-8o de 394 pages, a des détails très curieux sur les points suivants : « la cueillette du pain des trépassés, la chandelle bénite, l'horloge arrêtée, le signe extérieur pour indiquer un décès dans une maison, les cloqueteurs pour annoncer le décès, les diverses sonneries funèbres, l'oreiller funèbre, les suaires, la veillée des morts, le cierge du défunct, la poignée de terre et aspersion, les pleureuses. »

« Ami mort, viens-t'in,
Viens-t'in, viens-t'in
Au cimetière Saint-Martin
Où la fosse t'attint.
Viens-t'in, viens-t'in. »

La cloche de Terry n'est pas moins funèbre :

« Branlons donc, branlons donc,
Corps mort, viens-t'en !
Du coup j'te tiens pour longtemps
Pour longtemps ! »

Est-il rien de plus poignant que ces notes plaintives tombant lentement, une à une, dans l'obscurité du soir, comme les larmes dans les yeux ?

X. ¹ — Le moyen âge, qui avait l'intelligence de tous les besoins publics, ne s'est pas contenté de ces appels silencieux ou retentissants. Comme il était essentiellement imagier, il s'ingénia encore à frapper les yeux par l'image, peinte ou sculptée, pour mieux atteindre le cœur. C'est de cet ordre d'idées qu'est née la *litre funèbre*², que Raymond Bordeaux a parfaitement décrite dans son *Traité de la réparation des églises*, pp. 145 et suiv. :

Il existe, à l'entour de la plupart des églises rurales, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, une ceinture noire, peinte à une certaine hauteur et décorée d'armoiries placées de distance en distance. Ces espèces de rubans sont ce qu'on appelle des *lîtres*. Le droit de les faire peindre appartenait au seigneur qui avait le patronage de l'église³ et on les appliquait en signe de deuil lorsqu'il passait de vie à trépas. Cette prérogative, qu'on avait limitée pour que les églises ne fussent pas défigurées par un trop grand nombre de ces ceintures funèbres, formait l'un des droits féodaux les plus recherchés⁴. Le badigeon à l'intérieur, la pluie et l'air à l'extérieur, ont à peu près effacé ces marques, contre l'abus desquelles plus

1. *La litre funèbre de l'église d'Anais*. Lille, Desclée, 1895, in-4° de 4 pages avec 2 vign. Extr. de la *Rev. de l'art chrét.*, tir. à part à 26 ex. — *La litre funèbre*, dans *la Province du Maine*, 1896, pp. 219-221.

2. Baron de Girardot, *Du droit de sépulture et de litre funèbre*, dans les *Annales archéologiques*, t. III, pp. 89-94.

3. « Ne pas oublier que le patronage n'était dévolu de droit qu'à celui qui avait fondé, bâti ou doté. Autrement, on n'était que bienfaiteur. » (*Ann. arch.*, t. III, p. 91.)

4. « Pour les personnes nobles qui n'avaient pas le patronage, on pratiquait quelquefois un autre usage : c'était de faire une litre au-dessus des bancs qu'elles occupaient. Sur cette litre on apposait des armoiries, peintes sur carton ou papier, qu'on enlevait au bout de l'année. » (*Ibid.*, p. 93.) « On sait ce qu'étaient les lîtres ou ceintures funèbres : bandes d'une hauteur de 0,50 à 0,60 centimètres (2 pieds au plus de largeur, si ce n'est pour les princes), peintes en noir sur les murs intérieurs et extérieurs d'une église et

d'un écrivain ecclésiastique protesta lorsqu'elles étaient en usage ¹... Généralement, la couleur noire, ayant été simplement appliquée en détrempe sur une couche de plâtre ou de mortier, a entièrement disparu, et il ne reste que les écussons seigneuriaux, peints d'une manière plus solide. Dans l'évêché d'Évreux, la plupart des églises rurales, bâties en cailloutis, portent, un peu au-dessus des fenêtres, une ceinture de mortier, haute d'environ deux pieds et légèrement saillante ², que nous avons parfois entendu désigner sous le nom de *deuil*. Cette espèce de cordon, dont l'origine est aujourd'hui à peu près oubliée ³, avait pour but de fournir une surface unie pour peindre la litre seigneuriale ⁴.

La Révolution, qui a éteint le droit de patronage, a, en même temps, supprimé le droit de litre : ce n'est donc plus actuellement parmi nous qu'un souvenir archéologique, qu'il sera toujours opportun de respecter.

A Rome, où les fondateurs jouissent encore du titre et des privilèges de patron sur les églises ou chapelles qu'ils ont construites, la litre funèbre reste en usage, mais sous une autre forme. Elle n'est

portant de distance en distance des armoiries. Le droit de litre appartenait aux seigneurs, patrons et hauts justiciers dans les églises fondées par eux ou de leurs seigneuries; signe honorifique de deuil, ce droit était exercé à la mort du seigneur et généralement au bout d'un an une couche de badigeon couvrait la litre. » (*Bullet. archéologiq.*, t. XXII, p. 329.)

1. Les statuts de l'évêque de Nantes, en 1481, cités par du Cange, sont allés trop loin quand ils ont prohibé la litre comme *injurieuse à Dieu et ignominieuse* pour l'église : « Nefandum et Deo injuriosum ac ignominiosum esse armorum scuta seu insignia ad modum circuli, zonæ, lictræ... imprudenter depingere. »

2. Il en est de même en Poitou, où les églises sont construites en moellons. Voir sur la litre en 1636 la *Revue Poitevine*, 1890, p. 68.

3. « Dans les réparations successives que l'on fit subir à l'église (de Fontenoy), au commencement de ce siècle, on crut lui donner un nouveau cachet d'élégance en la couvrant d'un affreux badigeon. Ce triste ornement subsista jusqu'en l'année 1888. La vieille église a retrouvé son élégance et sa fraîcheur antiques, par un grattage long et minutieux. On fut très étonné, en opérant ce travail, de constater sur les parties de droite et sur le pourtour des parois de la petite nef, une bande noire, d'une largeur de 35 à 40 centimètres. Un vieillard donna l'explication de cette bordure étrange : l'église ayant été polluée et souillée par les horreurs de la révolution, avait été en deuil de longues années en souvenir des scènes de désordre qui l'avaient déshonorée. » (*Annal. de la Soc. d'émulat. des Vosges*, 1894, p. 202.) Cette bande noire n'a absolument rien d'étrange pour qui connaît les litres funèbres; mais si l'explication donnée par un vieillard est étrange, il est encore plus de la voir acceptée et publiée par un curé.

4. « Les litres en velours, drap, serge ou futaine, se pouvaient mettre seulement au-dedans des églises; elles étaient surtout usitées dans les villes, pour les personnages de qualité ou revêtus d'offices importants. Elles ne pouvaient rester plus d'un an et jour; après le service du bout de l'an, elles appartenaient à la fabrique » (*Ann. arch.*, t. III, p. 53.) — *Les La Trémoille pendant cinq siècles*, t. III, pp. 46, 47.

apposée qu'à l'extérieur et non d'une façon permanente, car elle se compose d'une série de grandes feuilles de papier colorié, disposées en manière de ceinture. Toutes ces feuilles ont le fond noir et elles présentent alternativement un squelette et l'écusson du défunt. La pluie et le vent les détachent promptement de la muraille sur laquelle elles sont collées.

*Litre*¹ est une expression vague, indiquant simplement une bande : pour la caractériser, il faut y ajouter l'épithète *funèbre*. *Deuil* est plus expressif : l'église se met en deuil au décès de ses patrons. L'expression italienne est à la fois plus touchante et plus chrétienne : *Pregadio* se traduit littéralement *prie Dieu*. Que la litre soit à la fois un signe de faste et de vanité, je n'y contredis pas; mais j'y vois surtout un avertissement, au moins pendant une année, aux fidèles qui ont bénéficié de la générosité des patrons, afin qu'ils prient pour le repos de l'âme de leurs bienfaiteurs.

XI. — La seconde inscription de l'église Saint-Léonard, heureusement restituée au lieu saint, après avoir longtemps servi de plaque de foyer dans une maison particulière, provient de Saint-Rieule, de Senlis. Trois choses y sont dignes de remarque : la messe de saint Grégoire, l'origine de la prière indulgenciée et le texte de cette prière.

L'inscription du xv^e siècle, à la cathédrale de Bourges, se termine par ce vers, qui est à double sens, car il peut s'entendre soit d'une aumône, soit d'une œuvre expiatoire : *N'oubliez la réparation*.

Or la *réparation* la plus efficace, qu'il ne faut pas *oublier*, est certainement le saint sacrifice de la messe. La représentation de la messe surmonte l'épithaphe d'un chapelain de l'église de Mézières, mort en 1523 (*Bullet. mon.*, 1892, p. 257), sans doute pour rappeler que le saint sacrifice est la prière la plus efficace pour le repos de son âme et, peut-être aussi, qu'il a fondé quelque obit. L'image, gravée en tête de l'inscription, la met sous les yeux des fidèles et leur manifeste que le pape saint Grégoire, en implorant le Christ de pitié, était assuré d'obtenir miséricorde.

1. « *Vitta lugubris, zona funebris, ligatura funebris, litura*. Deux coutumes seulement en parlent : celle de Tours et celle de Loudun. Dans cette dernière, elle est appelée *listre*. On la désignait aussi sous le nom de *ceinture funèbre*. » (*Annal. arch.*, t. III, p. 92.)

A Saint-Léonard, la scène de l'apparition est retracée avec quelque détail. Le fond de la pierre simule une riche étoffe, damas ou brocart, semée de roses, encadrées dans des quatre-feuilles, qui projettent des branches feuillues, terminées par des pommes de pin ¹. La rose est, par excellence, la fleur de la Passion, à cause de ses épines et de sa couleur rouge; le quadrilobe cruciforme rappelle la croix, et la pomme de pin est un signe de pénitence, mais aussi d'immortalité.

Le Christ sort du tombeau, nu, un linge aux reins, les bras croisés sur la poitrine. Autour de lui sont groupés les principaux instruments de sa passion : la lance et la croix à droite, les fouets et la colonne de la flagellation à gauche.

L'autel est en pierre, mouluré à la base et garni d'un frontal frangé. On y voit deux chandeliers aux extrémités; sur le côté, le missel ouvert et posé sur un pupitre bas; au milieu, le corporal, sur lequel est placé le calice découvert et près de lui la patène.

Le pape, agenouillé, étend les bras en témoignage d'étonnement : il porte une chasuble dont l'orfroi étroit est en croix, à branches obliques. Le diacre et le sous-diacre, aussi à genoux, tiennent chacun une torche à long manche de bois.

Les autres spectateurs sont, du côté de l'évangile (cette partie est un peu endommagée) : un cardinal en *cappa* et chapeau rouges et un archevêque, chapé et mitré, la croix en main; à gauche, un cardinal tenant une tiare conique, très allongée, cerclée de trois couronnes et terminée par une croix; un évêque mitré, chapé et crossé; puis, à ses pieds, une femme, agenouillée, voilée et mains jointes, qui peut être une assistante, mais plus probablement la donatrice.

Il ne faut pas se hâter de conclure que la représentation gravée à l'extérieur de l'église de Saint-Léonard, est un fait absolument exceptionnel. Pour le moment, contentons-nous de dire qu'il est très rare, sans préjudice des découvertes ultérieures. En attendant de nouvelles recherches sur ce point spécial, voici un second fait analogue que cite Mgr Duc, évêque d'Aoste. Le procès-verbal de la

1. « Item, dalmatica et tunicella de simili panno (calaxamito violaceo), cum aurifrisiis et fimbriis de panno aureo ad pignas de serico rubeo. Item, una planeta de panno serico blavo, laborato ad aurum per totum ad pignias. » (*Inv. de Saint-Pierre de Rome, 1361.*)

« séance du 9 septembre 1891 » de la *Société académique religieuse et scientifique du duché d'Aoste* s'exprime ainsi (16^e *Bullet.*, pp. 5-6) :

M^r Duc ouvrit la séance par la lecture de son intéressant mémoire : *les Peintures de la Madeleine*. Cette église, déjà paroissiale en 1206, cessa de l'être en 1812... L'abside est de style roman...; le reste de l'édifice fut probablement bâti par les soins de noble Boniface de la Tour et décoré en 1463, comme l'atteste le millésime inscrit sur la façade... Le clocher possède une cloche fondue en 1446. Ce qu'il y a aujourd'hui de plus remarquable dans cette ancienne église, ce sont les peintures de sa façade, qui ont de l'analogie avec celles du mur méridional de l'église d'Arnad, mais dont l'exécution est meilleure et la conservation plus satisfaisante. Après avoir fait observer que l'édifice est parfaitement orienté, l'éminent auteur entre dans une description exacte, détaillée, de toutes les peintures de la façade. Sur la porte d'abord, on aperçoit un superbe monogramme du Christ et, de part et d'autre, quelques armoiries presque effacées par un malencontreux crépissage, sauf une de la famille de Challant. Le centre de la façade est occupé par la représentation de la messe dite de saint Grégoire. Le pontife élevant la sainte hostie...., le Sauveur qui apparaît derrière l'autel...., l'échelle qui s'y appuie et sur les huit échelons de laquelle on voit les instruments de la Passion, et tout près trois têtes juives ricanant contre le Sauveur, deux mains qui s'empoignent et rappellent Hérode et Pilate devenant amis, et plusieurs autres détails, tout est décrit avec les explications opportunes.

Depuis, M^r Duc a publié une brochure intitulée *les Peintures de la Madeleine à Gressan*, Aoste, 1892, où sont décrites les fresques qui ornent la façade de cette chapelle, laquelle est entourée d'un cimetière.

Le milieu de la façade est occupé par la représentation de la messe dite de saint Grégoire.... Un pape, au visage radieux et avec l'auréole, élève des deux mains la sainte hostie. Il est revêtu de l'aube, de la dalmatique rouge liserée et de la chasuble blanche... Un diacre et un sous-diacre assistent, à genoux sur un tapis, le pontife. Le diacre est revêtu de la dalmatique rouge et le sous-diacre de la tunique blanche. D'une main ils tiennent une torche allumée, de l'autre ils soulèvent le bas de la chasuble.... Au-dessus de ceux-ci apparaît un ange ailé, voltigeant et couvert d'une robe flottante qui lui cache même les pieds. Des deux mains il porte la tiare, aux fanons pendants.... Le calice est découvert sur l'autel.... A côté du calice on voit la patène dorée.... A l'angle postérieur de l'autel, du côté de l'évangile, on distingue, en guise de retable, un tombeau de forme rectangulaire d'où émerge le Sauveur, nu, à mi-corps.... Il a la

physionomie lamentable, les yeux à demi-fermés.... Ses mains, percées par les clous, sont saignantes; ses bras sont croisés sur le bord du tombeau. De son côté jaillit avec force le sang qui va tomber dans la coupe du calice.... A l'angle postérieur de l'autel, du côté de l'épître, s'élève la croix, surmontée du titre INRI. A la croix s'appuie obliquement l'échelle de la crucifixion, composée de huit échelons; on y voit retracées les armes de la Passion.... Au-dessous du pontife, on lit le millésime en caractères gothiques : *Anno Domini M. CCCC. LXIII.*

Cette peinture monumentale a donc été exécutée en 1463. On remarquera qu'à Aoste, comme à Saint-Léonard, le sujet est le même, mais ici dans de bien plus grandes proportions, de manière à frapper davantage l'esprit des fidèles. Contemporaines à peu près, ces deux œuvres eurent une affectation identique : placées à la façade d'une église, qui regarde le cimetière, elles invitent à faire célébrer le saint Sacrifice pour les défunts ¹.

XII. — J'ai traité, dans un mémoire spécial ², avec tous les développements qu'il comporte, le sujet, si fréquent aux xv^e et xvi^e siècles, de la messe de saint Grégoire ³, et j'en ai donné de très nom-

1. Une épitaphe du vii^e siècle, qui est à Narbonne (*Bullet. de la commis. arch. de Narbonne*, 1895, p. 407), fait dire au défunt que, quoiqu'il soit à la porte de l'église, il voit qu'à l'intérieur on prie pour lui, afin de mériter d'entrer au ciel :

Intueor hinc in reserata limina portæ
Cælorum ut merear positiva regna tueri.

2. *La messe de saint Grégoire ou l'apparition du Christ de pitié*. Lyon, 1884, in-4. *Œuvres complètes*, t. VI, pp. 235 et suiv.

3. M. Guerlin, dans un article *sur quelques représentations du St Sacrifice de la Messe* (*Revue de l'art chrétien*, 1886, pp. 22-29), examinant une miniature du xv^e siècle, à Amiens et une gravure de 1540 dans le Missel de Liège, conclut avec raison qu'il ne s'agit pas là de la Messe de S. Grégoire. Je puis ajouter deux preuves intrinsèques : le célébrant n'est pas un pape entouré de sa cour et l'apparition du Christ de pitié fait défaut. L'auteur croit qu'il y a là « une pieuse représentation destinée à placer sous les yeux des chrétiens la divine réalité du sacrifice de l'autel. C'est un sujet dont les missels du xvi^e siècle offrent de nombreux exemples sous de multiples variantes... » « L'attitude du célébrant, fléchissant le genou et paraissant tenir entre ses doigts le corps du Sauveur, rappelle évidemment celle du prêtre au moment de l'élévation. » Ces deux assertions ne sont pas exactes. Si la messe en était arrivée à l'élévation, on y verrait figurer la torche ou les torches et le missel ne serait plus au côté de l'épître.

Cette vignette, très fréquente à la fin du moyen âge, n'a qu'une seule place dans l'iconographie du Missel; elle ouvre l'année liturgique et précède le premier dimanche d'aveil. Les premiers mots de l'introït en donnent très clairement la signification : *Ad te levavi animam meam*. Le prêtre s'agenouille pour offrir son âme à Dieu qui le bénit. Or cette âme, suivant la tradition, est un petit enfant nu, qui ne représente nullement l'Enfant Jésus. J'avais déjà établi ailleurs cette théorie, sur laquelle il paraît nécessaire de revenir,

breux exemples. Il n'y a pas à revenir sur l'origine et le mode de représentation de ce thème iconographique. Je citerai seulement quelques autres documents dont j'ai eu connaissance depuis l'impression de mon travail, car plusieurs, par les inscriptions qui les accompagnent, fournissent d'utiles indications.

M. Bindi, dans ses *Monumenti storici ed artistici degli Abruzzi*, Naples, 1889, page 203, décrit en ces termes une peinture murale de la cathédrale d'Atri :

Sur cette paroi sont deux fresques. L'une représente le Christ, qui sort à mi-corps d'un tombeau ; de la main droite, il tient une hostie et de la gauche un calice. Autour du tombeau étaient en adoration des anges, dont il ne reste plus que des traces, l'enduit étant tombé. D'un côté est un évêque, vêtu des ornements pontificaux, à genoux, qui prie les mains jointes ; près de lui sont deux clercs, dans l'attitude aussi de la prière. Dans cette figure du Christ, l'expression est toute contemplative et sévère. Il semble que l'artiste ait voulu, par cette peinture, signifier le mystère de l'Eucharistie. Au-dessus du tombeau, dans un petit cadre, apparaissent deux figures de femmes, d'une profonde et mystique dévotion. Cette fresque étant exécutée sur un enduit placé au-dessous de celle du Christ, peut-être le peintre a-t-il voulu représenter les trois Maries : le temps et l'incurie des hommes ont détruit la troisième figure.

Je ne contredis pas la possibilité des trois Maries près du tombeau qu'elles visitent, des parfums en main ; je veux seulement donner un nom à la scène que M. Bindi n'a pas qualifiée. C'est évidemment la messe de saint Grégoire, toutefois d'une forme particulière, car le pape agenouillé voit, non pas seulement le Christ souffrant, mais aussi le Christ, victime au saint sacrifice ; en effet, l'hostie et le calice qu'il montre, et qui contiennent son corps et son sang, ne laissent pas de doute sur la pensée de l'artiste, qui est d'établir une relation directe entre les deux immolations, celle du calvaire et celle de l'autel, la sépulture et la communion.

« La manière dont sont conduites ces peintures prouve qu'elles appartiennent à la fin du xiv^e siècle ou au commencement du xv^e » (p. 190). Cette dernière époque me paraît plus vraisemblable.

car, dans un article intitulé : *De la représentation du saint sacrifice de la messe dans les Missels des xv^e et xvi^e siècles*, publié par l'Espérance, *Courrier de Nancy*, 1896, n^o 224, M. Léon Germain écrivait : « La question, qui était restée indécise jusqu'à ce jour, vient d'être élucidée dans la *Revue de l'art chrétien*, 1896, pp. 205-207. » Je revendique la priorité de l'interprétation.

A la cathédrale d'Aarhus, existe un retable qui date de 1479 : « A l'intérieur et à droite, Dieu le Père sur un trône bénit Jésus-Christ, agenouillé devant lui et lui montrant ses plaies. Des anges debout tiennent la croix et les clous. Marie est à genoux en prière et à sa suite paraissent tous les princes de l'Eglise, le pape, les évêques et les prêtres. Le tableau à gauche représente S. Grégoire disant la messe » (Rohault de Fleury, *les Saints de la Messe*, t. III, p. 93.)

M. de Beaurepaire, parlant des comptes de l'église Saint-Nicolas, de Rouen, écrit :

« 1479-1499. 25 l. à Jeh. Pasquier, imaginier, pour faire et tailler de bois de chesne une ystore de Mons. Saint Grégoire, pour mettre au dessus du crucifix d'icelle église. 1499-1500. 27 l. pour la peinture et dorure de cette ystore et de la table; 9 l. à Jeh. de la Place, huchier, pour la façon des huissets et cloueson de lad. histoire Mons. saint Grégoire et autre ouvrage qu'il a fait de son mestier en la table et pinacle de lad. histoire; 35 l. à Robinet Quesnel, pour peindre et dorer les huissets de l'histoire Mons. saint Grégoire dessous l'image du crucifix; 8 l. 10 s. pour la peinture du chapitrel de lad. histoire. » Le sujet auquel il est fait allusion dans les citations n'est autre chose que N. S. apparaissant visiblement à saint Grégoire au moment de la consécration. Il a été très fréquemment représenté en sculpture et en peinture. On en possède, au musée de Rouen, un curieux exemple dans un tableau, où l'on a fait figurer, à genoux et les mains jointes, le roi Henri III ». (*Bullet. de la Comm. des Antiqu. de la Seine-Inférieure*, tome V, p. 184).

Voici donc, aux dernières années du xv^e siècle, une « table » ou retable, sculptée en bois de chêne, peinte et dorée, avec « huissets » ou volets pour la protéger de la poussière et « chapitrel » ou entablement à la partie supérieure, qui représente l'« histoire » ou messe de saint Grégoire; elle était placée « dessous l'image du crucifix », au maître-autel.

« Derrière le nouvel autel de Saint-Joseph, dans l'église Saint-Ouen, à Rouen, existe une ancienne peinture murale de la messe de saint Grégoire. » (*Bullet. de la commiss. des Antiq. de la Seine-Infér.*, t. V, p. 201).

La *Revue de l'art chrétien*, 1888, pp. 449, 450, signale, à Sainte-Marie de Lubbeck, dans le nord de l'Allemagne, deux retables, où est figurée la messe de saint Grégoire : le second est daté de 1496.

M. le baron de Girardot, membre non résident, envoie la description

d'un tableau sur bois de la fin du xv^e siècle, trouvé à Bourges. Ce tableau représente la messe de saint Grégoire. Au moment où saint Grégoire, pape, officie et consacre, Jésus-Christ lui apparaît sur l'autel ; de la main droite il montre la blessure de son côté, il a la main gauche ouverte. — Le fond est doré ; dessus se détachent tous les instruments de la passion : la croix, trois clous, la couronne d'épines, l'échelle, la lance, l'éponge, la bourse où sont les 30 deniers, une lanterne, le marteau, les tenailles, une épée, la colonne après laquelle sont attachés les liens et le roseau ; au-dessus, le coq ; enfin le baiser de Judas et les soufflets. Dans le baiser de Judas, c'est la tête de cet infidèle apôtre baisant celle du Christ, toutes deux sans col ; au-dessous, une main ouverte, pour représenter les soufflets.

L'autel est carré, revêtu d'un parement noir et couvert d'une nappe blanche ouvrée en losanges, un point au milieu de chacun. Au bas de l'autel est un écu, sans support ni cimier : *de sable, à deux bandes dentelées d'or*¹. Autour de l'autel, deux rideaux verts, supportés sur des tringles².

Le Christ ni le saint ne sont nimbés. Le saint, agenouillé, est revêtu d'une chasuble rouge et très ample. La tiare rouge est ornée de trois couronnes ; elle est sur l'autel, à droite ; à gauche, le missel ; au milieu, le vase sacré, calice en or, de forme large et basse. Le manipule est très étroit et attaché au poignet. L'assistant, agenouillé, soutient de la main gauche la chasuble du saint, et de la droite il porte un cierge ; il est vêtu de noir.

Rien sur l'autel, ni flambeaux ni crucifix.

Au-dessus de cette scène, est une inscription en caractères du xiv^e ou xv^e siècle, en rouge. On y lit encore :

« Au temps que saint Grégoire pape vivoit, lui célébroit messe. . . . en l'église nomée Panthéon. Nostre Seigneur lui apparut en tele semblanche comme on le voit et lui, porté de grande compassion, octroya pour tous ceux qui pour bonne révérence devant ceste figure diront dévotement. . . . fois. . . . mortir xiiij^m ans de vray pardon. vii^e jour. . . . de indulgence. c'est. iiii^e pape Clément. »

Cette dernière ligne doit faire mention de la confirmation de l'indulgence par un autre pape : elle est tracée en lettres noires.

1. Armoiries du donateur. X. B. de M.

2. « Item, iiii corlins que erant circa altare in vergis ferreis pendentes ». (*Inv. des Templiers de Toulouse*, 1313, n^o 13). — « A Jake de Beillon, fèvre, pour iiii^x viii piés de vergues rondes estamées, mises sur les columbes dessus-dites pour faire couvrir les dras del autel parmi ». (*Comptes de la comtesse Mahaut d'Artois*, ann. 1325.) — « Les rideaux pour mettre à l'entour de l'autel, de taffetas de mesmes couleurs que sont ornemens ». (*Inv. de la cath. de Mirepoix*, 1566). — « Pour avoir fait mettre du passément et des agneaux aux grands rideaux du grand hostel du cœur, x s. ». (*Compt. de Saint-Pierre de Roye*, 1515). — « Une courtine d'auhtel, en soye rouge ». (*Inv. d'Adilly*, 1568). X. B. de M.

Ce tableau faisait partie d'un diptyque ou triptyque, comme le témoignent des charnières (*Bullet. arch. du Com. hist.*, t. IV, pp. 280-281).

Mme d'Aguillon, à Saint-Antonin (Tarn-et-Garonne), possède un livre d'heures de la fin du xv^e siècle, qui représente deux fois en miniature la messe de saint Grégoire. L'autel porte un missel, appuyé sur un coussin rouge ¹; une tiare d'or, du côté de l'évangile; un calice, dans la coupe duquel tombe le sang qui s'échappe de la plaie latérale du Sauveur, qui apparaît sortant du tombeau et montrant ses plaies; derrière lui est le coq de saint Pierre, et à sa gauche deux anges avec les instruments de la passion. Saint Grégoire, en chasuble violette ², élève l'hostie. Son diacre, en dalmatique rouge, soulève la partie postérieure de la chasuble, et de la main droite tient une torche de cire jaune.

Sur l'autre miniature, le pape debout, élève également l'hostie, mais il a la tiare en tête. Un clerc soulève la chasuble, et porte un cierge. Le sang coule du côté dans le calice. A la messe, assistent des cardinaux, vêtus de la *cappa* rouge et coiffés du chapcau de même couleur.

« Nous signalons, écrit M. Cloquet, comme devant être classée parmi les plus anciens exemples de ce type, la gravure de Bastian Ulmer, reproduite dans *Die Holtzchnitte des 14 und 15 jahrhunderts in germanischen museum in Nurnberg*, pl. XLIV, et celle de la planche XII du même recueil, ainsi que la planche 15 de l'ouvrage *Die holz und metallschnitte*, tous deux édités par Soldan, à Nuremberg. » (*Rev. de l'Art chrét.*, 1888, p. 315.)

La messe de saint Grégoire est gravée dans les Heures de Simon Vostre (1498), mais réduite à sa plus simple expression : ciel étoilé, servant de fond au Christ debout, les pieds sur le calice, soutenu par deux anges qui tiennent les verges et le fouet; sur l'autel, retable historié, deux chandeliers, le missel ouvert, le calice sur un corporal, et la patène du côté de l'épître; le pape à genoux, étonné, sa

1. L'usage du coussin existe encore à Rome, conformément à cette rubrique du Missel : « In cornu epistolæ cussinus supponendus Missali » (*De præparat. altaris*). Il en était de même en France, témoin la rubrique du *Missale Pictaviense* de 1767 : « In cornu autem epistolæ lectorile pro Missali supponendo, vel duo hinc et inde pulvinaria, aut saltem unum coloris diei. »

2. Le pape ne prend jamais la couleur violette : aux pontificaux, il ne se sert que du blanc et du rouge.

chasuble relevée par le diacre et le sous-diacre, qui ont une torche à la main.

Parmi les miniatures d'un beau livre d'heures de la Renaissance, au trésor de la cathédrale de Trèves, j'ai observé une messe de saint Grégoire. Le pape, tiaré, porte un collier, fixé par un fermoir rond, gemmé; aux manches de son aube est une série de dix boutons blancs. Le diacre en a de même à ses manches, ainsi que les cardinaux à leur rochet.

M. Marsaux, doyen de Chambly (Oise), m'écrivait, au mois de septembre 1895 :

En visitant l'église de Groslay, diocèse de Versailles, j'ai remarqué une messe de saint Grégoire sur un vitrail du ^{xvi}^e siècle¹, placé dans la fenêtre centrale au-dessus du maître-autel. La fenêtre est partagée en deux baies par un meneau et la scène est ainsi disposée: A gauche du spectateur, le pape offre le saint sacrifice. Il a une ample chasuble. Le Christ lui apparaît derrière le retable. L'autel est orné d'un *antependium* très simple. Sur la table est placé un calice, sans pale², et surmonté de l'hostie. La pale est sur le côté, représentant la Sainte-Face³, en broderie sans doute. Auprès du célébrant, on voit le sous-diacre agenouillé, en tunique violette, et deux assistants.

Dans la baie à main droite, l'autre ministre sacré porte, sur son aube, une étole croisée sur la poitrine et une dalmatique violette. Il tient un encensoir à la main. Près de lui est un lévite, habillé de blanc.

Le sujet, traité en deux tons, en or et blanc, se détache sur une draperie rouge.

Depuis, M. le doyen de Chambly a décrit l'apparition du Christ de pitié à saint Grégoire dans ses *Vitraux de l'église de Saint-Martin de Groslay*, p. 11.⁴

1. Je trouve cette indication dans les papiers de Léon Palustre : « A Ballan, vitrail du ^{xvi}^e siècle : La messe de S. Grégoire. Le retable est orné d'une tenture, deux acolytes tiennent des cierges, un cardinal est agenouillé à droite.

2. Sur le panneau de la messe de saint Grégoire, peint au commencement du ^{xvi}^e siècle et conservé à Chambly, où il fit partie primitivement d'un triptyque-retable, le calice, posé sans corporal sur la nappe, est couvert d'une petite pale blanche, carrée et unie, sans ornement.

3. N'est-ce pas plutôt le corporalier?

4. La messe de saint Grégoire fait le sujet de trois brochures, que je suis heureux de recommander : *Panneaux de l'église de Chambly*, par M. le doyen Marsaux, Beauvais, 1887, in-8° (ces panneaux, qui formaient un triptyque pour retable d'autel, datent du ^{xvi}^e siècle), et du même, la *Messe miraculeuse de saint Grégoire le Grand*, Bar-le-Duc, 1889, où il est question du retable de Chambly (p. 21), du tableau du musée de Beauvais (p. 23), du vitrail de Groslay (p. 23), de plusieurs gravures (pp. 23, 25, 27), d'une paix à Saint-Ambroise de Milan (p. 24), et de la pierre de Saint-Léonard (p. 26).

La *Revue de l'Art chrétien*, 1896, pp. 26, 27, a reproduit l'apparition du Christ de pitié de S. Grégoire, pendant la messe, d'après une miniature de la fin du xv^e siècle, à Amiens et la gravure de Jean Gossaert, qui est du xvi^e siècle. Page 205, elle ajoute une miniature de la Renaissance, où se voit la même apparition.

Enfin, p. 26, elle fournit le renseignement relatif à Amiens :

L'épithaphier manuscrit de Villers-Rousserville, conservé dans la bibliothèque des Antiquaires de Picardie, nous apprend qu'il existait dans la cathédrale d'Amiens, « dans la nef et près de la porte de la chapelle de l'aurore... un tableau où était représenté Notre-Seigneur apparaissant à S. Grégoire pape ». On y lisait : « Saint Grégoire, pape, à Rome, célébrait. Là eut vision, en faisant élévation du précieux corps Jésus crit, comme il est chi paint et escrit, don... qua... à tous ceux qui seront... confessé et salueront cette image, disant six fois à genoux de cœur et de voix *Pater*... et six fois *Ave Maria* ». Cette inscription, informe dans l'épithaphier, était vraisemblablement en vers.

La messe de saint Grégoire figure sur les volets du retable, peint par Quentin Metsys en 1504, pour une chapelle de l'église de San-Salvador, à Valladolid (*Gaz. des Beaux-Arts*, 2^e pér., t. XXXVII p. 206.)

M. Batault a relevé, dans les Inventaires de Marguerite d'Autriche, ces trois mentions importantes. Parmi les tableaux de Rogier van der Weyden, le plus ancien enregistre « une messe de saint Grégoire » (p. 27). M. de la Borde, dans *les Ducs de Bourgogne*, a donné des extraits d'un autre inventaire, qui répète : « Un petit tableau de Notre Seigneur crucifié et d'une messe de saint Grégoire, fait de la main de Maître Rogier van der Weyden » (p. 28). Un troisième inventaire, dressé en 1531, un an après sa mort, porte : « Ung tableau, en lequel est peint Nostre Seigneur sortant du sépulcre, au dessus de l'autel et l'histoire de la messe de Monseigneur saint Grégoire pape » (p. 34) ¹.

« Saint Grégoire célébrant » fut point, en 1560, sur une verrière de l'église Saint-Géry, à Braine-le-Comte, en Belgique. (Croquet, *Epitaphier de Braine-le-Comte*, p. 10.)

1. Notice sur la Messe de saint Grégoire, d'après un tableau peint sur bois du xv^e siècle, par M. Batault; Châlon-sur-Saône, 1888, in-8, avec une planche. Outre ce tableau, qui provient de Beaune et est attribué à Roger van der Weyden, il est question d'une miniature du xiv^e siècle (p. 5) et, dans l'ancien

XIII. — La messe de saint Grégoire, comme on a dû le remarquer, se compose de deux parties distinctes, qui, réunies, forment un tableau complet : l'apparition du Sauveur et la vision du pape. La vision prouve l'authenticité du fait, mais souvent on s'en passe pour arriver directement au but, qui est la dévotion, conséquence de l'apparition.

La vision elle-même comprend deux parties : le *Christ de pitié* et les *armes de la Passion*. On les trouve souvent répétées : aussi quelques archéologues se sont-ils mépris sur la signification du premier motif, croyant voir l'*Ecce homo*¹, parce qu'ils ignoraient l'origine première de la représentation.

Le Christ de pitié est figuré de deux façons : *seul* ou *accompagné*. Isolé, il se tient debout dans son sépulcre ouvert et adossé à la

diocèse de Chalon-sur-Saône, des peintures des chapelles de Meilly (p. 17) et de Lenoux (p. 21).

1. Veludo, *la Pala d'oro de la basilique de Saint-Marc, à Venise*, p. 38. — Le chanoine Barraud, dans une notice sur les instruments de paix, publiée en 1865, cite la paix de Milan, où, selon lui, serait figuré le « Christ au tombeau », qu'il constate pourtant « debout », « demi-nu, les reins ceints d'un linge » et non couché ou enveloppé du suaire. Evidemment, l'auteur n'a pas compris qu'il s'agissait d'un *Christ de pitié*, analogue à tant d'autres, qui ont été plus généralement considérés comme des *Ecce homo*, ainsi que j'en ai plusieurs fois fait la remarque dans la *Revue de l'Art chrétien*, en analysant l'*Archivio storico dell'arte*.

« M. de Lasteyrie rend compte d'une communication de M. le vicomte de Pulligny, maire d'Ecos (Eure), relative à la découverte d'un bas-relief faite dans le jardin du presbytère de sa commune. Grâce à l'excellente photographie jointe à cet envoi, nous voyons qu'il s'agit d'un charmant morceau de sculpture française, de la première moitié du xv^e siècle, représentant au centre le Christ debout, à mi-corps dans son tombeau et entouré d'anges ; à droite quatre femmes agenouillées, sans doute la mère et ses trois filles, avec un moine debout auprès de la noble dame dont nous voyons ici la lignée et dont il était le patron, à gauche sept figures d'hommes agenouillés, avec un S. Michel debout auprès d'eux ; ils représentent sans doute le mari de la dame placée en pendant et la descendance masculine des deux époux... Je pense qu'il faut y voir seulement l'en-tête de quelque fondation pieuse, comme on en a tant fait au xv^e et au xvi^e siècle et qui aura eu pour auteur un des seigneurs d'Ecos, qui se sera fait représenter ici avec sa femme et ses enfants ou plus proches parents » (*Bullet. arch. du Com. des trav. hist.*, 1892, p. XXI). Il est possible aussi que cette sculpture ait formé le retable d'un autel élevé par les donateurs qui y sont figurés. En tout cas, le Christ représenté est bien celui qu'on appelle le *Christ de pitié* : il est essentiel de lui restituer son vrai nom.

G. Gruyer, dans ses *Illustrations des écrits de Jérôme Savonarole*, p. 50, n'a pas compris les deux bois qui représentent le Christ entre deux anges et versant son sang dans le calice ; dans les deux scènes, c'est bien le *Christ de pitié*, quoique dans des attitudes différentes.

croix ¹; tel est le type usuel de l'écusson du Mont-de-piété, qui en a pris le nom, car *piété* est synonyme de *pitié*. Escorté, il a avec lui la Vierge et saint Jean, qui se désolent, ou deux anges qui le soutiennent, comme sur le beau triptyque en broderie de la cathédrale de Chartres ². Rien n'est plus fréquent que ce motif, surtout en Italie, où on l'a répété en nombre infini sur les retables, les tombeaux, les cloches ³, les instruments de paix et les petites plaquettes de dévotion.

Les *Comptes royaux* font, en 1389, cette description d'un tableau d'or émaillé, où un ange soutient le Christ, escorté de la Vierge et de saint Jean : « A Jehan Hune, orfèvre, demourant à Paris, pour uns tableaux d'or acheté de luy... En l'une des parties d'iceulx tableaux est la Pitié, eslevée et esmaillée de blanc, et en l'autre partie d'iceulx a 2 ymages enlevez, l'un de Nostre Dame, l'autre de S. Jean l'évangéliste, garnis par dedens de pierreries, c'est assavoir de 5 balays, 8 saphirs et 36 perles de compte. »

A Saint-Augustin de San Gimignano, le Siennois Bartolo di Maestro Fredi peignit, au xiv^e siècle, « un *Ecce homo* maigre et osseux, entre Marie et Jean, placés plus bas. Judas, représenté seulement par une tête de profil, s'avance pour donner le baiser au Christ, autour de qui sont représentés tous les instruments de la Passion, tenus chacun par une main » (*Archiv. stor. dell'arte*, 1890, p. 44). Il est facile de restituer à cette scène son vrai nom, qui est le *Christ de pitié*.

M. Léon Germain (*Mélanges historiques de Lorraine*, p. 94), décrivant la cloche d'Arrancy, qui date de 1454, signale sur la robe « des médaillons rectangulaires, dont deux représentent Notre Seigneur Jésus-Christ ressuscité, sortant du tombeau ». N'est-ce pas plutôt le Christ de pitié?

1. Un des plus anciens exemples est celui qui est peint sur le revêtement de la *pala d'oro* de Venise (Veludo, p. 38). Le Christ, à mi-corps, les bras croisés, adossé à la croix, se tient debout entre la Vierge et saint Jean. Ce tableau date de 1345. — L'inventaire de Saint-Marc de Venise, en 1519, contient ces deux articles : « Pivial uno de damaschin brochado d'oro... con el suo capucin de panno brocado d'oro et suo fiocho, con una figura sul capuzin de un X^o passo. — Uno panno de camocha, con uno Xpo passo. »

2. De Mély, *Le Trésor de la cathédrale de Chartres*, p. 23. Il y est dit « du xv^e siècle », xv^e serait plus exact.

3. Cloche de Saint-Jacques de Châtellerault (Vienne).

Le Musée du Louvre renferme un retable, daté de 1474, qui a son similaire à Vicence. Le Christ, presque nu, sort du tombeau, l'air piteux, la tête penchée; deux anges le soutiennent, car il va s'affaïsser (*Gaz. des Beaux-Arts*, 2^e pér., t. XXV, pp. 137, 141) ¹.

Au Musée de Cluny, sur un grand retable peint, de la fin du xv^e siècle, à la messe de saint Grégoire, le Christ apparaît, enveloppé d'une auréole : un jet de sang part de son côté et tombe dans le calice.

Dans un livre d'Heures du xv^e siècle, à l'hôpital de Beaune (Côte-d'Or), une miniature montre l'apparition du Christ de pitié, dans son tombeau, comme ayant lieu au moment de l'élévation. Le pape, en chasuble bleue, tient l'hostie entre les mains; le diacre et le sous-diacre, en dalmatique, portent des torches.

Une gravure italienne du xv^e siècle, dite de Savonarole, représente, dans autant de maisons, la pratique de chacune des sept œuvres de miséricorde. La scène se termine par le saint sacrifice, qui est l'œuvre de miséricorde par excellence. Le sujet est ainsi indiqué :

Hæc est imago pietatis quæ apparuit
Beato Gregorio missam celebrando ².

En 1504, mourut le chanoine Bury, qui fut enterré à la cathédrale d'Amiens. Sur un soubassement, couvert d'os de mort, s'élève un « Christ, couronné d'épines et les mains liées de grosses cordes », appelé à tort *Ecce homo* (*Rev. de l'Art chrét.*, 1889, p. 470). La présence sur une tombe signifie littéralement : « Christ, fils de Dieu, aycz pitié de moi », formule empruntée à la liturgie.

Un contrat de 1520 règle, avec Etienne Peson, pour l'église Saint-Augustin, à Marseille, les conditions pour la peinture d'un retable, « unum retabulum » : la messe de saint Grégoire devait figurer à la *predella* : « Item, es agut de pacti che à l'escabella penhera ou fara penher au mitan lo misteri de sanct Gregori ». (*Bull. arch. du Com. des trav. hist.*, 1885, p. 425).

Le *Missale insignis Ecclesie Pictavensis*, imprimé en 1525, a une

1. Voir aussi, pour un Christ de pitié, du xv^e siècle italien, la *Revue archéolog.*, 3^e sér., t. III, pp. 167, 168.

2. Lacroix, *Vie milit. et relig. au moyen âge*, p. 384; le *Très Saint-Sacrement*, 1889, p. 613.

gravure sur bois, qui représente un autel avec deux chandeliers posés sur la table, la paix à gauche et le missel incliné à droite, un retable cintré au milieu et à l'effigie du Christ, un parement à frontal damassé, six colonnes, trois de chaque côté, surmontées de statues d'apôtres et deux rideaux glissant sur des tringles. Le Christ de pitié se manifeste à saint Grégoire.

M. de la Borde, dans l'Inventaire de Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas, cité dans ses *Ducs de Bourgogne*, relève cet article : « Un autre tableau d'ung Christ de pitié estant dans les bras de sa mère ¹, ayant deux volets et feuillet, dans chacun desquels est peint un ange. »

Dans les *Devote orationes* de Fontevrault (1546), au-dessous du Christ, nu moins aux reins, tenant du bras droit la lance et de la gauche la croix, entouré de tous les instruments de la Passion, on lit ce quatrain :

Comment le benoist saint Grégoire
Vit les maux, tourmens et oppresse,
Qu'on feist au haultain filz de gloire,
Ung jour en célébrant la messe.

Saint Charles Borromée demande que le tabernacle soit surmonté d'une statuette du Christ ressuscitant ou montrant ses plaies : « In summo tabernaculo sit imago Christi glorioso resurgentis vel sacra vulnera exhibentis. » (*Instruct. fabric. eccles.*, lib. 1, cap. 13).

Une épitaphe de 1604, à l'église de Saint-Sulpice de Favières, se termine par cette invocation au Christ de pitié (*Notes d'art et d'arch.*, 1891, p. 54) :

QVI PASSVS ES PRO NOBIS
DOMINE MISERERE NOBIS

Une « confrérie des trépassés » ² existait à Longuyon : on n'en

1. Une variante du type est le Christ mort, étendu sur les genoux du Père éternel. Tel il a été représenté en marbre au retable de la chapelle du Mont-de-Piété à Rome, xvii^e siècle : M. le vicaire général de Vareilles en a rapporté de cette ville une bonne copie en marbre blanc, qui date du siècle dernier et qui fait partie de sa collection à Poitiers.

2. En 1472, fut fondée à Rouen une « noble confrarie sous le nom de la glorieuse Résurrection Notre Sauveur et Rédempteur Jhesu Crist, S. Ladre, Ste Marthe et des Trépassés » (*Bullet. de la Commis. des antiq. de la Seine-Inf.*, t. VI, p. 233.)

donne pas la date. « Elle était chargée par la municipalité des soins de vider les fosses tous les dix ans et de placer les crânes au pied d'un Dieu de pitié » (Léon Germain, *la Paroisse de Longuyon*, p. 11).

On lit dans le *Bulletin de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne*, t. XII, p. 329 : « M. Forestié père fait remarquer que l'apparition du Christ de pitié se trouve reproduite dans une marque typographique d'un imprimeur de Toulouse, Jehan de Guerlin ». Il eût été bon de dire la date.

M. Godard, dans son *Inventaire du musée d'antiquités d'Angers*, décrit les objets suivants :

N° 287. Empreinte d'un sceau trouvé en 1864 à l'ex-prieuré conventuel de Notre-Dame de la Haye, fondé près d'Angers... Légende : s. CHRISTE SALVA ME (xvi^e siècle).

N° 3189. Bois. Triptyque (xvi^e siècle) : au panneau central, le Christ montrant ses plaies ; au volet droit, une religieuse à genoux ; au volet gauche, un archevêque, et à ses pieds un chapeau de cardinal.

N° 3191. Peinture sur bois : l'enfant Jésus portant la croix et les instruments de la Passion. Incrustation de cailloux du Rhin aux broderies du costume.

J'ai cité ce dernier exemple parce qu'il a son analogue sur toile à l'abbaye des Châtelliers (Deux-Sèvres) : l'enfant Jésus tient sa croix et y est entouré des autres instruments de son supplice. Le xvii^e siècle a donc fait dévier la tradition, en substituant au Christ de pitié, qui était bien à sa place, un enfant qui ne peut se motiver que par cette considération, qu'en venant au monde, le Fils de Dieu s'était voué aux souffrances et à une mort ignominieuse.

Poussant plus loin l'idée mystique, à la chapelle de la Barre, près d'Angers, si remarquable par ses saints qu'on ne visite pas assez, Biardeau met le petit Jésus sur les genoux de sa mère et accueillant avec empressement la croix que lui présente un ange, tandis que Marie en paraît effrayée.

La poésie avait, à la même époque, la même inspiration. En effet, le P. Martial de Brive, capucin, a inséré, au milieu du xvii^e siècle, dans son *Parnasse Séraphique*, page 91, une pièce intitulée : « Sur une image où la Sainte Vierge montre son sein à l'enfant Jésus et un ange lui présente une croix, à laquelle il tend ses bras pour la prendre :

Aymable mère, aymable croix,
Tous deux m'attirez à la fois :
Si faut-il suivre l'une ou l'autre ;
O croix, c'est à toi que je viens,
Car, ma mère, je ne suis vostre
Qu'afin de pouvoir estre sien.

Dès la fin du *xv^e* siècle, l'idée nouvelle commençait à percer. A Rome, une toile que j'ai vue chez un marchand, *via di san Venanzio*, représente l'enfant Jésus, âgé d'une douzaine d'années, la tête entourée d'un nimbe rayonnant et flamboyant, agenouillé devant les instruments de la Passion. L'inscription explique parfaitement le sujet : QVONIAM. EGO. IN. FLAGELLA. PARATVS. SVM.

Il est prêt pour le sacrifice et, dès son bas âge, il a compris qu'en lui s'accomplissait la prophétie de David.

XIV. — L'image ne suffisait pas. Pour exciter davantage la commisération des fidèles, on l'accompagna d'un texte adapté au sujet, c'est-à-dire le commentant.

M. le marquis de Villoutreys, dont la riche bibliothèque est si obligeamment ouverte aux travailleurs, m'a communiqué un livre d'heures du diocèse d'Angers, où, en 1605, on a écrit sur vélin, à la fin, l'énumération de toutes les douleurs du Sauveur pendant sa longue agonie.

*Nombre des gouttes de sang, de larmes, de playes qu'a reccu
Notre Sauveur J. C. en sa passion.*

Larmes de J.-C., 62.200.

Sueur de sang, 97.305 gouttes.

Tirées de ses playes, 81.200 gouttes.

Soldats qui l'ont battu, 500.

Blessures en sa face, 100.

En sa bouche, 30 coups.

Jetté par terre, 13 fois.

Frappé sur la teste, 85 fois.

Tiré par les cheveux, 305 fois.

Par la barbe, 58 fois.

Relevé de terre par les cheveux, 23 fois.

Frappé sur le dos, 380 fois.

Frappé sur la poitrine, 43 fois.

Des soufflets reccus, 120.

Des crachats, 32.

Foulé aux pieds, 170 fois.

Frappé sur les espales, 62 fois.

Sur les iambes, 32 fois.

Ses sanglots et soupirs, 900.

Coups mortels, 19.

Blessures, 6.666.

Blessures sanglantes, 5.400.

Blessures en sa coronation, 300.

Blessures receus en sa flagellation, 15.490.

A la cathédrale d'Albi, au xvi^e siècle, dans une des chapelles latérales, on lit ces vers, qui disent ce qu'il faut *regarder* et dans quel esprit doit se faire cette contemplation méditative :

Aspice, mortalis, pro te datur hostia talis.

Morte morte demo ne moriatur homo.

Nescio quid pro te majus possim dare quod me.

Dulcis amice, vides quos pro te porto labores.

Ces vers léonins sont certainement antérieurs à l'époque qui les a peints, parce qu'ils étaient dans le fonds commun de la tradition. Je les crois contemporains de ceux-ci, qui datent de 1098 et qui sont insérés dans le *Textus sacramentorum*, édit. de 1523 :

In cruce pro te sum : fili, respice Jesum.

Pro culpa populi respice quanta tuli :

Lancea, crux, clavi, spine, mors, quas toleravi,

Demonstrant qua vi crimina vestra lavi.

Sputa, flagella, mine, vestre sunt meta ruine †.

Morte luo seva quid homo commisit et Eva.

Mors mihi sola placet ne pereant hic et hec.

Idcirco sine ve non vivit filius Eve.

A Saint-Eustorge de Milan, un tableau de la fin du xv^e siècle, placé dans la sacristie, énumère aussi en vers les instruments de la Passion pour émouvoir le cœur des fidèles. J'ai eu tort de n'en pas prendre copie : le temps m'a souvent manqué en voyage.

A la même date, les anges, tenant les mêmes instruments, furent peints aux châteaux de Dissais (Vienne) et de Pimpéan (Maine-et-Loire). Chacun d'eux a une strophe de vers français pour attendrir par le spectacle de la douleur sous toutes ses formes. Je ne répèterai pas cette poésie qui ne manque point de charme; qu'il me

1. Le xvi^e siècle a ainsi glosé ce vers : « Sputa gallice *crathes*, flagella, id est tormenta, et ruine sunt meta, id est redemptio vestre ruine, id est vestre perditionis. »

suffise de renvoyer à ma monographie du château de Dissais (dans les *Paysages et Monuments du Poitou*) et à mon *Épigraphie angevine*, où les textes sont tout au long, avec leurs variantes.

Dans les « Cantiques spirituels, composez par le R. P. Martial de Brives, capucin, sur les principaux points de la doctrine chrétienne », Paris, 1679, le quatorzième a pour sujet « les Instruments de la Passion » (*Bull. de la Soc. arch. de la Corrèze*, t. X, p. 512).

XV. — Le texte complémentaire de l'image de pitié prend aussi parfois la forme d'une prière, que l'on doit réciter au moment solennel de l'élévation, lorsque, en face de l'hostie consacrée, le Christ se manifeste dans sa chair.

M. Batault a extrait des manuscrits trois formules que je vais reproduire.

La première a été copiée sur un « manuscrit de la première moitié du xv^e siècle, grand in-4° sur vélin et orné de belles miniatures à grandes pages et marginales, intitulé *Psalterium magnum*, à la Bibliothèque Nationale. Une très belle miniature de la messe de saint Grégoire est en tête du chapitre : *Incipit vigilie defunctorum* » (p. 10). L'indulgence accordée par Boniface VIII, à la demande de Philippe le Bel, serait de deux mille ans :

Omnibus confessis et contritis hanc orationem dicentibus inter elevationem corporis Christi et tertium Agnus Dei, Dominus papa Bonifacius concessit duo millia annorum (indulgentiæ) supplicatione Philippi regis Franchie.

Oratio. Domine Jhesu Christe, qui hauc sacratissimam carnem et preciosissimum sanguinem tuum de gloriose Virginis Marie utero assumpsisti et eundem sanguinem de sacratissimo utero in ara crucis pro salute nostra effundisti, et in hac gloriosa carne a mortuis resurrexisti, et ad celos ascendisti et iterum venturus es judicare vivos et mortuos in eadem carne; libera me, per hoc sacrosanctum corpus tuum, quod modo tractatur in altari, ab immundiciis mentis et corporis et ab universis malis, periculis presentibus, preteritis et futuris. Amen.

« Les Heures imprimées au commencement du xv^e siècle avaient aussi ces prières. Qu'on nous permette de donner le texte des deux suivantes, que nous croyons inédites » (pp. 11-12).

Quand le prêtre lève la sainte hostie.

Salve, sancta caro Dei,
Per quam salvi sunt rei.

Salvos tuos redemisti,
Dum in cruce pependisti,
Quando mortem occidisti.

Unda, que de te manavit,
A peccato nos mundavit.

Quod primus homo inobediens patravit

Sancta caro, tu me munda.

Sanguis et benigna unda,
Lava me ab omni sorde
Et ab infernali morte.

Per tuam benignitatem,
Confer mihi sanitatem
Et sanctam prosperitatem.

Frangere meos inimicos

Et fac eos amicos

Et superbiam illorum destrue,

Rex angelorum.

In exitu mortis mee libera me,

Deus fortis, a leone

Pater noster.

L'autre oraison provient des « *Horæ beatæ Virginis Mariæ*, manuscrit du xv^e siècle » (p. 12) :

Salve, caro Dei Domini Nostri Jesu Christi.

Anima Christi, sanctifica me ;

Corpus Christi, salva me ;

Sanguis Christi, inebria me ;

Aqua lateris Christi, lava me ;

Passio Christi, conforta me ;

Sudor vultus Christi virtuosissimi, sana me ;

Bone Jesu, ab hoste maligno defende me

Et in hora mortis mee voca me et pone juxta te,

Ut cum angelis et sanctis tuis laudem te

Dominum Salvatorem meum in secula seculorum. Amen.

Ce n'était pas encore assez. Le Christ de pitié avait sa prière particulière. Elle consistait en sept *Pater* et *Ave*, qu'il fallait dire avec dévotion et à genoux pour gagner les indulgences accordées par « une bulle du pape Boniface VIII ». M. Batault, si exact dans ses citations, où je le remercie de m'avoir fait une si large part, ne dit

pas quel manuscrit lui a fourni cette rubrique (p. 9) : « Indulgentiis concessis omnibus illis qui ante figuram Christi patientis posuerunt genua in terra, dicentes cum devotione *Pater Noster* et *Ave Maria* septies, etc. » Cet *et cætera* donne des regrets sur la suite du texte : un document ne devrait jamais être tronqué.

Le docte écrivain nous renseigne mieux sur la fresque de l'église de Meilly, où la messe de saint Grégoire est accompagnée du Christ de pitié, des instruments de la Passion, mais surtout de cette inscription « en vers rimés », écrite sans que les rimes soient à la ligne, méthode usitée quelquefois dans les manuscrits du xv^e siècle » (p. 20) :

Celui ou celle qui dira :
 Pater noster, Ave Maria,
 Dévotement, le cœur contrit,
En l'honneur du doux Jésus-Christ,
 En contemplant sa passion
 Par piteuse compassion,
Chaque fois à genoux, les mains jointes,
Révèrement, sans nulles feintes,
 En saluant la portrecture
 Semblable à ceste figure
 Qui est ci-dessus picturée,
Acquerera, c'est chose prouvée,
Tous les pardons en vérité
De Rome, la sainte Cité,
Et mériteront l'absolucion
Quatorze mille ans de pardon.
Et dix papes, à cette chose voire,
Qui furent après St Grégoire,
Chacun d'eux en donna six ans
Et trente papes puis régnaient
L'accrurent chacun de cent jours
Pour donner aux pécheurs secours.

A la chapelle de Lenoux, fondée en 1484, la messe de saint Grégoire était aussi expliquée par une légende dont il ne reste plus que ces mots : « Ainsi que saint Grégoire estant à Rome, où il célébroit la sainte messe..., à luy aparut J.-C... » M. Batault ajoute (p. 21) : « Sur une des faces de la chapelle se lisait, en outre, une longue inscription, aujourd'hui illisible », qui probablement relatait les prières à réciter pour gagner des indulgences vraiment extraor-

dinaires, que l'inscription de Meilly suppose être, pour une première fois (concession Grégorienne), de quatorze mille ans, pour une seconde, de soixante ans, et une troisième, de trois mille jours.

XVI. — Les *armes de la Passion* sont l'adaptation à la forme héraldique des divers instruments du supplice du Sauveur. La série la plus complète existe à la voûte de l'église abbatiale de Saint-Mathias, à Trèves (fin du xv^e siècle). La *Revue de l'Art chrétien* en a donné des spécimens, après les *Mélanges de décoration religieuse* de M. de Farcy. Sur un champ de gueules ressort soit la croix, soit la colonne et les fouets, ou la couronne d'épines ou la robe tirée au sort, etc. Les textes on parlent aussi souvent que les monuments : malgré cela, il n'en est pas soufflé mot dans le *Glossaire archéologique*, qui a tant de lacunes qu'il importe de combler.

« Ung corporalier à l'ymaige des enseignes de la Passion » (*Inv. de la comtesse de Montpensier, 1474*).

Dans l'église de San-Lorenzo, à Vicence, l'autel du *Corpus Domini* est surmonté d'un beau retable de la Renaissance. Au tympan, le Père éternel ; au milieu, le Christ sortant du tombeau et soutenu par deux anges ; à droite, saint François d'Assise, tenant un livre et une croix ; à gauche, un autre franciscain portant dans un médaillon rond les instruments de la Passion.

Un des plus curieux exemples est « le plat dit de la Passion, fabrique de Savignies, conservé au musée de Beauvais. La bordure est couverte d'écussons aux armes de France et de Bretagne et des attributs de la Passion, avec la légende : *O vos omnes qui transitis per viam, attendite et videte si est dolor similis sicut dolor meus. Pax vobis. 1511* » (Marsaux, *Représent. allégoriq. de la Sainte Eucharistie*, p. 20).

En 1516, Roland Lagout, « vitrier, demeurant à Angiers, » entreprit de faire « la grande vitre de dessus le grand aultier de l'église de Saint-Nicolas de Craon, à laquelle vitre est tenu faire Nostre Dame de pitié », avec les donateurs. « Et au fournement de ladite vitre sera tenu de faire Dieu le Père et des anges portant le mistaire de la Passion » (Joubert, *Hist. de la baronnie de Craon*, p. 437).

Sur un manuscrit d'Aristote, de la fin du xv^e siècle, à la bibliothèque de Rouen, la Prudence porte, suspendu au cou, un écusson qui forme sur son bras comme un bouclier : or, le meuble de l'écus-

son est une croix, percée des trois clous et accostée de la lance, de l'éponge, des dés et de la colonne (*Annal. arch.*, t. XX, p. 247).

A la même date, au jubé de Sainte-Madeleine, à Troyes, l'écusson reparaît deux fois. Sur l'un est la croix, avec les clous, la lance et l'éponge; sur l'autre, la colonne, les cordes, la verge, les fouets et les dés.

En 1534, à l'enterrement de l'abbesse Renée de Bourbon, on disposa, dans l'église de Fontevrault, « par dessus le siège » abbatial, « une listre ou cinclure, » « tout au travers, » où « estoyent semez les escussons des armes de la Passion et de la defuncte, entremelez les uns dans les autres ».

« Aux heures, garnies d'or taillé, les armes de la Passion » (*Inv. de Fr. de la Trémoille*, 1542).

« Plus, troys parements d'autel de plusieurs vailleurs, de taffetas, armoyé des armes de Dieu le Fils » (*Inv. de la Sainte Chapelle de Chambéry*, 1542).

M. le chanoine Muller, vicaire à Senlis, a bien voulu me copier une gravure du xvi^e siècle, signée *Nullen^t*, et de style allemand. Elle offre cette particularité, que les armes de la Passion sont figurées par un écusson, couché obliquement et traversé par une croix, dont le cimier, soutenu par deux anges volants, n'est autre que le Christ de pitié, debout, presque nu, adossé à sa croix et escorté de la lance et de l'éponge. Telle est la vision du pape qui, agenouillé devant l'autel, ne voit pas seulement le Christ piteux, mais aussi le symbole héraldique de la passion.

Cet autel est muni d'un retable, bas et allongé, couronné d'une course tréflée. Deux rideaux le flanquent. Le calice repose sur le corporal, et du côté de l'évangile est un seul chandelier, à pied rond. Latéralement, dans une petite niche, sont posées les burettes. Le diacre et le sous-diacre, en dalmatique et tunique, se regardent étonnés, au bas des marches, qui sont au nombre de deux. Des deux cardinaux en *cappa* et chapeau rouges, qui assistent le pontife, l'un tient la tiare à trois couronnes, et l'autre la croix papale, sans crucifix. Il y a, en outre, deux assistants laïques, dont un indique du doigt l'apparition.

Sur le mur sud du bas-côté, sont appliqués les instruments de la

Passion : la colonne de la flagellation, avec les fouets et les verges, surmontée du coq qui convertira saint Pierre ; la Sainte-Face, le marteau de la crucifixion, les vases à parfums des trois Maries, la lanterne de l'envahissement nocturne du jardin des oliviers, les trente deniers de la trahison, les dés qui jouèrent la robe sans couture, le profil de Judas et, placées en regard, les têtes de saint Pierre et de la servante, de Pilate et d'Hérode couronné ¹.

L'art, au moyen âge, se guidait sur la liturgie : ils marchaient de pair, en sorte que les monuments s'expliquent tout naturellement par les prières de l'Eglise. L'artiste ne faisait que reproduire ce qu'il avait entendu et goûté : il n'était même pas nécessaire, pour cela, d'une intervention directe du clergé. La seule assistance aux offices suffisait à former l'éducation vraiment chrétienne de l'ouvrier.

Les armes de la Passion nous paraissent actuellement étranges ; pour les comprendre, il faut les replacer dans leur milieu, où prédominaient les idées de culte et de chevalerie. Les *Analecta hymnica mediæ ævi*, du P. Dreves, contiennent deux poésies qui ont dû être populaires autrefois, et qui sont la justification de la théorie que je viens d'émettre.

La première est tirée d'un manuscrit du xv^e siècle, qui provient de Saint-Pierre de Salzburg. Elle figure dans les *Hymni inediti*, Leipzig, 1888, p. 21, n^o 17, et a pour titre : *De armis Christi*.

1. Lauda, Sion, gloriosa

Christi torcularia,
Per quæ nimis fructuosa,
Valde salutaria
Sunt exorta gratiosa

Nobis pocularia ².

2. O quam felix hasta, latus
Christi quæ aperuit,
Cruci clavis conclavatus
Qui transfigi meruit,

1. Le chanoine Santoni, dans sa brochure *Altare di majolica, ai cappuccini di Camerino*, Camerino, 1892, signale, au retable des Capucins de Camerino, autour du sujet principal qui est la Vierge en majesté, les instruments de la passion, et parmi eux, « le baiser de Judas est représenté par deux têtes qui se baisent, le reniement de saint Pierre par les deux faces affrontées de l'apôtre et de la servante, l'infâme prix de la trahison par deux mains, dont une compte l'argent et l'autre le reçoit, l'accident de Malchus par une main gantée qui tient une oreille ; deux autres mains qui se lavent dans un bassin, se réfèrent à Pilate ». Ce beau retable des débuts du xvr^e siècle, vers 1530, appartient à l'école des della Robbia, qui ont affectionné ce genre de décoration, témoin le retable de la pieve di San-Stefano di Lamporecchio, province de Florence (*Arte e Storia*, 1886, n^o 25.).

2. Cette hymne se chantait sur l'air du *Pange lingua*, dont elle a adopté a doxologie.

- Per quem mundus renovatus
Et salus resloruit.
3. Nexus clavis et ligatus
Christus, ut nos solveret ;
Deus homo captivatus,
Ut captos redimeret ;
In hoc mundo conversatus,
Ut nos cœlo redderet.
4. Christus, botrus Engaddinus,
Est expressus ferulis,
Nostra salus, flos divinus
Et salvator nobilis,
Bone pastor celestinus,
Rex totus amabilis.
5. Unde fluit mundus liquor
Et potus nectaricus,
Cujus mirus dulcis sapor
Et totus sanaticus,
Ejus salvativus odor,
Bonus, aromaticus.
6. Fundat bonus christianus
Vasa hinc vinaria,

- Mentem scopet cordis manus
Vera per scoparia,
Replens lotus non mundanus
Sua promptuaria.
7. Felix sanguis, felix unda,
Christi fluens latere,
Mendas nostras tergens munda,
Lava nos a scelere,
Per te nobis lætabunda
Salus sit ac vivere.
8. Miserere, qui latronem
Pœnitentem sumpseras,
Transigentem militonem
Hasta sustinueras,
Nobis bonum des agonem
Nec extremos deseras.
9. Genitori Genitoque
Laus et jubilatio,
Salus, honor, virtus quoque
Sit et benedictio,
Procedenti ab utroque
Compar sit laudatio.

Les armes énumérées ici sont au nombre de quatre : le *pressoir*, qui foule le *raisin* ; la *lance*, qui perce le côté et en fait jaillir le sang et l'eau ; les *clous*, qui transpercent les membres ; la *croix*, instrument du salut.

L'autre pièce liturgique est une séquence, insérée dans les *Sequentiæ ineditæ*, Leipzig, 1890, p. 22, n° 19. Son titre, *De corona spinea*, n'est pas exact, car elle ne salue pas seulement la *couronne d'épines*, mais aussi la *croix*, les *clous*, les *fouets*, l'*éponge*, la *lance*, le *voile* qui couvrit la face, la *chlamyde* de pourpre, la *colonne* et les autres *armes*. Elle a été copiée dans un graduel manuscrit du xv^e siècle, « Graduale Borkense »¹. Nous sommes toujours en Allemagne, où l'art héraldique s'est si complètement épanoui.

1. Diadema, laude plena,
Nunc adora, nunc honora
Jesu Christi spineum ;

- Mens devota, ejus lota
Cum cruore ex amore
Fuso tis in pretium.

1. Borken, dans la Basse-Hesse.

2. Cerne Verbum incarnatum,
Tibi natum, tibi datum,
Pro te passum, immolatum,
Ne putrescas scelere,
Pressor nimis cum emungit,
Spina sacrum caput pungit,
Sua membra nos perungit
Cruor fluens propere.

3. Sic adjutus, sic solutus,
Noli nimis esse tutus ;
Certa forte, sic imbutus,
Virili certamine ;

Age grates majestati,
Redde vices caritati,
Memor esto tanti dati
Nec unquam obliviscere.

4. Salve, crux, clavi, flagella,
Spongia, lancea, spina,
Vela, chlamys et columna,
Armis et cum reliquis ;
Arma tua nunc adoro,
Christe, Deus et hoc oro
Ut in domo et in foro
His dependas clipeis ¹.

M. le marquis de Villoutreys possède un très bel exemplaire des Heures d'Angers, imprimées en 1529 par Thielman Kerver. On y lit :

Notandum quod quicumque arma Passionis Xpisti devote intuetur eademque veneratur, si de peccatis suis vere confessus fuerit et contritus, habebit tres annos indulgentiarum a Leone papa et aliis XXX summis pontificibus, a quolibet centum dies et a centum et XXVIII episcopis, a quolibet eorum XL dies. Quas indulgentias confirmavit Innocentius quartus in consilio Lugdunensi et addidit ad hec CC dies.

De armis Passionis Christi, antiphona :

Cruci, clavis, corone spinee,
Flagellis sacroque ferro lancee
Honorem impendamus :
Hec sunt enim vexilla regia
Per que corone gaudia
Perpetue speramus.

† Adoramus te, Christe et benedicimus tibi

✠ Quia per sanctam crucem tuam redemisti mundum.

Oratio. Deus, qui diversarum penarum tuarum insigniis signans tue Passionis victoriam nobis demonstrasti, concede propicius ita nos sacratissime Passionis tue arma venerari, ut insignia signata penarum eternarum per tui sacri sanguinis effusionem nobis misericorditer deleantur. Qui vivis.

La seconde édition, imprimée en 1545, contient aussi la prière *De armis Passionis Christi*. Les instruments constituant les armes sont la croix, les clous, la couronne d'épines, les fouets et la lance.

On gagnait même des indulgences à réciter cinq *Pater* et cinq

1. *Clipeis* indique la forme de l'écusson, qui, dans l'origine, fut véritablement un bouclier pour se défendre.

Ave devant les armes de la Passion, comme il résulte d'une inscription gothique (xvi^e siècle ?) rapportée dans le *Zeitschrift für Christliche Kunst*, 1891, p. 367 :

Quociens· quis· coram· armis· Xpi· quincque· orationes· apostolicas· cit (scilicet ?)· quinq· Pater· noster· et· Ave· Maria· devote· dixerit· xx· milibus· anorum· a· penis· purgatorii· exoneratus· erit.

Cette seule mention de 20.000 ans prouve que l'indulgence est apocryphe, comme l'a démontré le bienheureux cardinal Tommasi.

Voici une notable variante que j'ai relevée à Aix-la-Chapelle sur un retable de la fin du gothique, et où est figurée la messe de saint Grégoire :

Quicumque· devote· septem· orationes· apostolicas· coram· Xpi· armis· legerint· et· septem· preces· (Pater ?)· septem· Ave· Maria· locuerint· quociens· id· fecerint· de· indulgenciis· XX· milia· annorum· gaudebunt.

XVII. — L'image de la messe de saint Grégoire n'est pas la seule qui illustre les inscriptions cimétiérales : on y voit encore le jugement dernier, car c'est de lui seul que dépendra le sort éternel.

Or cette scène comprend d'ordinaire ces parties distinctes : la manifestation du Christ en majesté, entouré des instruments de la Passion ; le son de la trompette par les anges pour éveiller les morts ; la résurrection des morts sortant de leurs tombeaux ; l'intercession en leur faveur de la S^{te} Vierge et de S. Jean-Baptiste ; la conduite par les anges des élus au paradis et des damnés en enfer par les démons. Telle est dans ses grandes lignes la « pierre » de l'église de Parnes (Oise) ¹, qui y ajoute le purgatoire.

L'idée première doit se chercher dans la représentation du jugement dernier, qui, dès le xii^e siècle, fut sculpté au tympan de la porte occidentale de nos églises, que précédait le parvis ou le cimetière.

XVIII. — Revenons à la messe de saint Grégoire, qui n'a pas encore dit son dernier mot. Son commentaire varie beaucoup sur certains détails. Tous sont unanimes à attribuer à saint Grégoire le

1. *Bullet. arch. du Com. hist.*, t. IV, p. 75. J'ai cité plus haut, page 256, la description et l'inscription qui l'accompagne. Ici, à part quelques variantes d'orthographe insignifiantes, je ne vois à noter dans cette dernière que la division du texte en quatre quatrains et, au septième vers, le mot *unis* à la place de *mis*.

Grand l'apparition du Christ de pitié, mais les uns la placent au Panthéon, d'autres à Sainte-Croix de Jérusalem, ou encore à l'église du Coelius. Je crois avoir démontré qu'elle eût lieu là où est actuellement la petite église de la *Divina pietà*, qui en conserve le souvenir. A distance, des erreurs topographiques sont possibles.

L'accord se fait également sur la vulgarisation de la dévotion, qui suppose deux choses : une *image* et des *oraisons* que l'on doit réciter devant pour gagner certaines indulgences. J'ai publié ces oraisons, qui sont très touchantes ¹. Le pape peut-il les revendiquer comme siennes ? Le cas est douteux, car il n'en est point question ni dans sa vie ni dans ses œuvres.

L'image, comme type, remonte-t-elle à son pontificat ? Assurément non, et je n'en connais guère d'antérieure au xv^e siècle.

C'est à cette même date qu'est également spécifiée une concession d'indulgences. Je crains bien qu'elles soient apocryphes, car des indulgences grégoriennes, bien prouvées, seraient un fait vraiment exceptionnel. On peut donc poser sur ce point les réserves les plus expresses. Plusieurs papes les ont confirmées ou augmentées ; leur identité n'est pas facile à établir. Je les classe donc dans la catégorie de celles octroyées par saint Pierre. Quelques-unes ne doivent pas être rejetées, car elles portent leur date et correspondent à l'établissement de la dévotion au Christ de pitié ; ainsi Nicolas V, en 1444 et 1449 ; Calixte III, en 1456 ; enfin Sixte IV. Les renseignements donnés par le manuscrit de M^{me} d'Aguilhon sont si précis qu'il serait téméraire de les condamner *à priori* ; il y a là une indication que, tôt ou tard, maintenant que les archives du Vatican sont ouvertes aux studieux, on pourra justifier par des documents.

Saint Grégoire aurait recommandé, en même temps, l'usage du Christ de pitié et des armes de la Passion, mais l'un me paraît aussi fantaisiste que l'autre. Les instruments de la Passion, en iconographie, nous viennent d'Orient. Les byzantins les exhibent sur un trône, à propos de l'*Elimacia* ou préparation du juge-

1. Les comptes de l'imprimerie Ripoli portent la vente, en 1477, au 5 mars « delle orationi di sancto Gregorio » au prix de 2 sous ; au 26 mars, « per orationi della pietà », 26 sous ; le 29, « d'oration di sancto Gregorio », 14 sous. (*Il bibliofilo*, 1887, p. 14).

ment ¹. Les Latins les ont admis aux côtés du Sauveur, tenus par des anges, dans cette scène finale qui occupe le tympan aux portes occidentales de nos cathédrales, comme Notre-Dame de Paris et Saint-Pierre de Poitiers. Le XIII^e siècle commence à les honorer ; il les place autour de l'autel, par exemple à Arras ², ou autour de l'abside, ainsi qu'à la cathédrale d'Angers. Mais la grande vogue fut au XV^e siècle : nous en revenons toujours là.

Aussi, je ne puis dissimuler ma conviction que c'est aux alentours de cette époque qu'il faut chercher la création de la légende, qui entraîna à sa suite une forme nouvelle en iconographie.

Le livre d'heures de M^{me} d'Aguillon, que j'ai connu à Montauban par mon très obligeant ami le chanoine Pottier, forme un appoint considérable dans la question. J'en détache en conséquence cette page instructive :

Orationes dicende ante ymaginem pietatis, que apparuit sancto Gregorio et debet dici cum quinque Pater noster et totidem Ave Maria, pro quibus habentur maxime indulgentie ab eodem sancto Gregorio et aliis quam plurimis summis pontificibus. O Dne...

Beatus Gregorius, dum esset summus pontifex, apparuit ei Dominus Ihesus Xpistus sub passionis effigie, in capella Jherusalem, que est Rome ad sanctam Crucem ; qui, ipsum Jesum intuens, motus devotione et considerans quod tota efficacia remissionis peccatorum procedi[1] ex merito passionis, vere penitentibus et confessis, coram simili ymagine genuflexis, devote dicentibus quinque *Pater noster* et totidem *Ave Maria*, concessit III^{or} millia annorum de indulgentis. Item quicumque intuetur arma Domini Nostri Ihesu Xpisti habet a sancto Petro apostolo 3^s 3 annos indulgentiarum, a sancto Innocencio xliii annos, a sancto Gregorio xl dies. Item sanctus Leo dedit xxx annos. Alibi legitur quod xxx^{ca} pape quibus eorum dedit centum dies et quibus xviii episcoporum dat xl dies. Calistus secundus in consilio Lugdunen., Nicholaus quintus anno Domini mil^o cccc^o xlix^{mo}, Calixtus 3, anno mil^o cccc^o lvj, confirmaverunt omnes indulgentias a sancto Gregorio concessas hijs qui in genibus legunt devote, contriti et confessi, quinque *Pater noster* et *Ave Maria* coram prefatis armis, sicut sanctus Gregorius qui h^o in capella Jherusalem que est Rome ut pretactum est, videbat, legendum instituit. Et summus pontifex Calixtus 3^s qui easdem, ut dic-

1. Voir la brochure de Paul Durand, sur ce sujet, p. 35 ; Veludo, *la Pala d'oro de Saint-Marc de Venise*, p. 48 ; de Rossi, *Bull. d'arch. chrét.*, 1872, pl. ix, fig. 4.

2. *Annal arch.*, t. IX, p. 1 ; Viollet-le-Duc, *Dict. d'arch.*, t. II, p. 29.

3. *Tres*.

tum est, confirmavit auctoritate apostolica et plenitudine potestatis, easdem concessit. Calixtus vero xl adjuncit prefatis quinque *Pater noster* et *Ave Maria* orationes quinque precedentes et plures alii summi pontifices addiderunt quilibet tempore suo indulgencias, ita quod ascenderunt ad xx^m millia et xx^m annos cum xx^m diebus. Habentur ista in camera sanctissimi pape in libro summorum pontificum et hoc per signaturam apparet in Registro folio cxxvj, li. 2^o, anno mil^o cccc^o lvj, pontificatus sui anno 2^o et hanc signaturam extraxit quidam nomine frater Xpistoforus Persomin, divi ordinis Guillermo heremite ; qui Xpistoforus fuit librarius Sixti IIIⁱ. Nicholaus papa quintus easdem etiam indulgencias confirmavit et sub eadem forma concessit anno Domini mil^o cccc^o xlvj, die 3^o januarii, post quintam horam noctis, ad requestam fratris Xpistofori de Folirio, presentibus Francisco de Vilbio et multis aliis in palacio sancti Patris, easdem indulgencias confirmavit. Postremo Sixtus papa III^{us} et etiam et hoc orationculas supra insertas composuit et cum h^o omnes indulgencias a tempore Gregorio concessas duplicavit. Summa ergo indulgenciarum quas consequuntur dicentes septem oraciones cum septem *Pater noster* et *Ave Maria* coram supradicta ymagine et nescientes legere si legant xv *Pater noster* et *Ave Maria* easdem consequuntur.

XIX. — Que signifie plus spécialement la messe de saint Grégoire en tête de l'inscription cimétériale de Saint-Léonard? Trois choses : que la messe est le moyen le plus efficace pour la délivrance des âmes du purgatoire et que saint Grégoire institua à la fois l'autel privilégié et le trentain.

J'ai longuement disserté de l'autel grégorien dans mon *Traité de l'autel privilégié* (*Analecta jur. pontif.*, t. VIII, col. 2044-2049 ; *Œuvres complètes*, t. IV). La question y est épuisée et je n'ai plus à y revénir : j'en dirais presque autant du trentain ², dont je raconterai ici seulement l'origine.

1. *Hasce.*

2. *Œuvres complètes*, t. IV, p. 192, n^o 2. — On peut consulter aussi un article de *l'Ami du clergé* (1891, pp. 42-43) en réponse à ces questions : « En quoi consiste précisément le trentain de saint Grégoire ? Quelle est son efficacité pour le soulagement des âmes du purgatoire ? » — Les *Analecta juris pontificii*, t. XXVIII, col. 507-508, et le *Journal du droit canon*, 1889, pp. 40-44, donnent le texte du décret de la S. C. des Indulgences, du 24 août 1888, *De Gregoriano missarum tricenario*, qui ne permet pas d'appliquer les trente messes aux vivants.

Le trentain est le perfectionnement du système, car saint Grégoire avait introduit dans son Sacramentaire deux messes « pro agendis defunctorum » et « pro depositione unius defuncti » (Cari, *Antiq. lib. miss. S. Greg. papa*). En cela, il se conformait à la tradition. Saint Ambroise, dans son oraison funèbre de l'empereur Théodose, parlait de trois sortes de messes : l'une pour un défunt ; une autre, pour plusieurs défunts, et la troisième, pour tous les défunts (*Ephem. lit.*, 1891, p. 8).

Un religieux du monastère de Saint-André, sur le Cœlius, à Rome, que gouvernait alors saint Grégoire, révéla à son frère, peu de temps avant de mourir, qu'il avait recueilli en secret trois pièces d'or, contrairement à la règle qui exigeait le dépouillement complet de toutes choses. En conséquence, comme punition et pour servir d'exemple à la communauté, saint Grégoire le laissa mourir sans consolation aucune de la part des autres religieux et le fit ensevelir sans honneur. Mais, au trentième jour après son décès, ayant pitié de son âme qu'il supposait devoir expier sa faute dans le purgatoire, il ordonna au prévôt du monastère de célébrer, à l'intention du défunt, trente messes, pendant trente jours consécutifs. Quand la dernière eut été dite, le moine infidèle, mais purifié, apparut à son frère pour lui annoncer sa délivrance qu'il ne devait qu'au Saint Sacrifice.

Ce trait, dont se porte garant saint Grégoire lui-même au quatrième livre de ses *Dialogues*, chap. 55, a fourni le sujet d'une gracieuse composition, sculptée sur marbre blanc, en 1469, au devant de l'autel privilégié de l'église de Saint-Grégoire. L'inscription latine fait allusion à la délivrance du moine Juste : *Missis · triginta sanctus · Gregorius animam · sui · monachi · liberavit.*

Ces trente messes, saint Grégoire ne les dit pas lui-même, mais les fit dire par un religieux de son monastère. Aussi le pape est représenté à genoux, vêtu de la chape et priant devant un autel, au coin duquel il a déposé sa tiare et en face d'un crucifix. Derrière l'autel est une grotte creusée dans le roc, où l'âme du moine, humble et suppliante, expie son péché au milieu des flammes qui la brûlent. Mais, à la prière du saint pape, on voit cette âme monter au ciel portée par les mains des anges. Le pontife est assisté d'un seul cardinal et près de lui voltige la colombe divine qui l'inspire et en a fait un des plus savants docteurs de l'Eglise. Près du pape, le donateur de l'autel et sa femme prient agenouillés.

Du Cange a cité de nombreux textes relativement à la dévotion au trentain¹, qu'il appelle aussi *messe de Saint Grégoire*. Après avoir

1. Sur le trentain, les messes de S. Grégoire et les autels Grégoriens, voir la *Revue Benedictine*, 1893, p. 426.

Je signale ici une variante importante, qui consiste à faire un trentain dans un seul jour en employant trente prêtres à la fois. En 1523, Astoul de Montmouré, du diocèse de Lavaur, « fixe à trente le nombre des prêtres qui diront

donné sa définition, il énumère les auteurs qui en ont traité, puis expose toutes les variantes du mot.

Missa S. Gregorii, quæ juxta ritum Gregorianum celebratur. Pauli Maffei epist., apud Marten., to. 3 *Ampliss. collect.*, col. 904 : *Missas, quæ vulgo sancti Gregorii dicuntur, incepimus.*

Tricenarium autem a B. Gregorio M. papa institutum ferunt ex iis quæ tradit lib. de *Dialog.*, c. 55. Vide quæ de eo habent Alcuinus, *De divin. offic.*, cap. *De exequiis mortuor.* ; Amalarius, lib. 3, *De ecclesiast. offic.*, cap. 44 ; Durandus, lib. 7 *Ration.*, c. 33, n° 8 ; Haëfftenus, lib. 8 *Disq. monast.*, tract. 1, disq. 4, etc. Quomodo vero tricenaria a monachis exsolverentur, vide in *Antiquis statutis Cartusiensib.*, 1 part., c. 48, § 1.

Tricenarium, tricenarius, officium 30 missarum, quod totidem diebus peragitur pro defunctis, vel obventiones quæ obveniunt sacerdotibus ratione ejusdem officii. Martyrolog. Corb. ms., *De societate Eccl. S. Medardi Suession. et S. Bertini cum Corbeiensi : Et si brevis de defuncto eorum ad nos venerit, vel noster ad eos, statim percussa tabula,.... ayetur officium pro eo, deinde tricenarius.* — Lanfrancus, in decretis pro Ord. s. Benedicti, c. 5 de cantore : *Cura brevium, qui foras mitti solent pro defunctis fratribus, et cura numerandi tricenaria et septenaria ad eum pertinet.* — Monasticum Anglic., tome I, p. 150 : *Pro fratribus defunctis hoc utrimque servabitur... Singuli fratrum 30 missas vel decem psalteria persolvent.* — *Tricenarius missarum*, in metropoli Remensi, lib. 3, p. 354. — Bernardus, in Ord. Cluniac., part. 1, cap. 24 : *Si autem duo aut plures insimul sepulti fuerint, tricenarius quoque missarum et psalmorum et septenarius pluraliter pro ambobus celebrabitur.* — Regula S. Stephani Grandimont., c. 5 : *Tricenarium, septenarium, annuale vel quodlibet pretium pro missa nominatim vobis oblatum nullatenus accipiatis.* — Adde Radulf. mon. in *Vita Petri ven.*, abb. Cluniac., apud eundem Marten., to. 16 *Ampliss. collect.*, col. 1198.

Trigintale. Monastic. Anglic., t. II, p. 414 : *Et domus faciat celebrare trigintale pro anima ejus et pro animabus omnium benefactorum.* Occurrit præterea in *Provinciali Cuntuar.*, lib. 3, tit. 23, apud Will. Thorn., in *Chr.*, cap. 25, § 1.

Tritennarium. Apud Ælredum Rievallensem, in *vita S. Edw. confess.*, lib. 2, cap. 2 : *Adhuc de more tritennarium pro rege celebrabatur officium (Du Cange).*

Du Cange n'a pas assigné de date à ces documents divers, qui concernent surtout le clergé régulier, moines et chanoines, soit

des messes le jour de sa sépulture, de la fin de sa neuvaine et du bout d'an, pour chacun de ces trois jours... Il ordonne pareille aumône (de pain et de vin pour les pauvres) aux deux trentenaires que son héritière universelle fixera à sa volonté » (*Albia christ.*, 1895, p. 260.)

pour leurs confrères défunts, soit à l'occasion de leurs associations de prières. Les moines imitèrent donc de bonne heure l'exemple donné par un des leurs, saint Grégoire. Le clergé séculier suivit, comme on le voit, par la cathédrale de Reims.

Je vais grouper ici les documents que j'ai recueillis, par ordre chronologique, afin de mieux faire saisir la marche de la tradition du x^e au xvii^e siècle.

922. *Insigne est hac de re statutum capituli S. Martini Turon., editum to. I Anecd. Marten., col. 62* : « An. Dom. D cccc xxii, kal. junii. Hortatu et suasionem atque servitio cujusdam fidelis fratris gregis inclyti confessoris Christi B. Martini, Adam, sacerdotis et granicarii.... statuerunt ejusdem gregis generaliter fratres... ut ex illo tempore,.. quodcumque aliquis fratrum ex eodem cœnobio obiisset, cantarent pro eo quotidie per xxx dies, post horæ primæ expletum capitulum, super altare dominicum propriam missam, ad quam offerrent fratres generaliter, tam majores quam et minores, in Eucharistiam Christi, ut mos est, panem et vinum » (Du Cange).

1054. *Trigintarius*. Concilium Narbon., an. 1054, c. 14 : *Monemus ut nullus laicorum in opus suum retineat primitias, neque oblationes, neque trigintarios, qui recte debentur a clericis recipi pro fidelium defunctorum orationibus; sed clericis qui eisdem ecclesiis præsent, utendos relinquat* (Du Cange).

1097. *Trigintalia*. Notitia an. 1097 apud Marten., to. 1. *Ampl. Collect.*, col. 566 : *Nos autem pro anima ipsius Julianæ, in primo obitus sui anno, quinque trigintalia fecimus*. (Ibid.)

1100. *Trigesimalis*. Concordia inter canonicos S. Juliani et monachos S. Vincentii Cenoman., an. circiter 1100, eod. to., col. 580 : *Promissimus quoque illis pro defuncto illorum abbate unum trigesimalem*. (Ibid.)

1112. Le *Cartulaire de l'abbaye de Tulmont* (Vendée) publie une charte de l'an 1112 environ, qui débute ainsi : « Comitissa Pictavorum, dum quadam vice in hoc castello demoraretur, petiit matri et patri tuo itemque patri et matri consulis a nobis trigenarium fieri missarum. » (*Mém. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest*, t. XXXVI, p. 273.)

1116. *Tricesimale*. Societas abbatiarum Sangerm. Paris. et Fiscamm., an. 1116, in probat. *Hist. Sangerm.*, p. xxxv : *Ileoque decrevimus ut pro fratribus nostris semel per annum tricesimale faciatis* (du Cange).

1140. *Orioldis Cariolensis*, pietati communi commota, a domno abbate Girauda anime sue aliquod beneficium fore post obitum poposcit. Qui ejus petitioni annuens, trigenarium missarum et vigiliarum et nomen ejus in martirologium cum pane et vino scribendum concessit (*Cart. de Talmond*, p. 324, charte de 1140).

1147. Item, temporibus domni Giraudi abbatis, Gauteus Chabot, in capitulum nostrum veniens,.... petivit fieri tricesimum missarum ac vigiliarum in conventu pro salute sua et fratris sui defuncti et Gaulterii Chabot avi sui et Pagani et Gaudini omniumque parentum suorum, quod ei libentissime concessimus (*Curt. de Talmont*, p. 318, charte [de 1147]).

1152. Si vero aliquis capellano vel parochiali sacerdoti nummos, vinum, annonam, vel etiam illud quod vulgo trentale appellat, reliquerit, commune habeatur (*Charte de 1152, dans le Pastorale de la cath. de Paris*). Du Cange ajoute: *Trentale*, id est pecuniam quæ pro *trentenario* adimplendo sacerdoti exsolvitur. Et quidem *trentel* pro officio 30 missarum dixerunt nostri.

1171. Litteræ Radulphi, prioris de Caritate, ad canonicos S. Martini Turon., an 1171, tom. I *Anecd. Marten.*, col. 557: *Præterea statuimus ut omni anno post dominicam primam quadragesimæ feria secunda, ... anniversarium vestrum fiat pro defunctis scilicet canonicis in communi conventu solemniter et ipso die incipias tricenarium, quod annualim persolvetur, sicuti solemus facere pro fratribus nostris, scilicet missas faciendo* (Du Cange).

1171. *Trentenarium*. Gaufridus Vosiensis in *Chronico*, I part., c. 55: *Instituit ut ubicumque obiret monachus S. Martialis, fieret pro eo trentenarium Lemovicæ per duas missas*. Infra: *Fiebat plenarie trentenarium Lemovicæ*. Rursum occurrit in charta capituli S. Martini Turon. ann. 1171, tom. I *Anecd. Marten.*, col. 556 et alibi. *Trentain*, galli dicunt eadem notatione; olim *trenier*, ut refert Borellus (Du Cange).

1200. Conventio an. 1200, apud Fleureau, *Hist. Bles.*, p. 521: *Omnes tricenarii, annualia, septenaria in communem ambobus, prioris scilicet et sacerdotis venient partitionem*. (*Ibid.*).

1200. *Trigesimale*. Charta an. 1200, t. I *Ampl. collect. Marten.*, col. 1097: *Celebrabunt anniversarium ejus cum classico. . et facient annualim unum trigesimale pro eo*. (*Ibid.*).

1234. Les abbayes de Solignac et de la Chaise-Dieu s'engagent réciproquement à prier pour leurs défunts: « Si brevis qui pro defuncto fratre, ut solet fieri, congregationis alterius alteri deferatur, absolvatur in capitulo et in ecclesia cum septem poenentialibus psalmis, omnia signa pulsando et septem officia cum totidem missis.... triginta diebus... persolvantur » (*Bullet. de la Soc. arch. du Limousin*, t. XLIII, p. 627).

1243. *Trigenarium*. Charta an. 1243, ex archivis S. Victoris Massil.: *Post vestrum obitum trigenarium faciemus*. Chartul. S. Sulpitii Bituric., fol. 22: *Concedit omne fevum presbiterale, hoc est offerendam... confessiones, vigiliis, trigenaria*. — Tabular. S. Florentii: *VI non. maii incipiemus trigenarium pro fratribus S. Melanii Redon*. — Pluries occurrit ibi, ut ex tom. 4 *Concil. Hispan.*, pag. 10 et 32 (Du Cange).

1245. *Tridecennale*. Charta an. 1245, e tabulario S. Martini Pontisar.: *Odoni capellano v sol. paris. pro uno tridecennali*. (Du Cange).

1287. Ita legendum in Synodo Exoniensi, an. 1287, c. 21, pro triennale: *Statuimus insuper quod parochiales presbyteri annalia vel triennalia non recipiant, per quæ parochiales ecclesie careant officiis debitis et quotidianis.* Charta Adelaidis, comitissæ Bellimontis et dominæ de Gornaio : *Postquam suprascripta comitissa de hoc mundo migraverit et certi fuerint monachi de morte ejus, in crastino tricennale incipient et sic singulis annis, redeunte tempore anniversarii ejus, tricennale facient* (Du Cange).

Au XIII^e siècle, l'*Obituaire de S. Martial* établit que des rapports de confraternité spirituelle furent réglés entre les abbayes de Saint-Martial de Limoges et de Sainte-Foi de Conques ; or, un des avantages fut un trentain pour chaque religieux décédé. « Notum sit omnibus quod dominus Willelmus, abbas sancti Marcialis, toto annuente conventu, in generali capitulo, Helias Alboino et Willelmus Kasqueri, monachi sancte Fidis de Conchis, ut sint monachi nostri tam corporaliter quam spiritualiter et ubicumque decesserint, scribentur in regula et plenarium tricenarium habeant. » (*Docum. hist. sur la Marche et le Limousin*, t. I, p. 67).

1310. L'évêque d'Excter, mort en 1310, avait prescrit plusieurs trentains : « Ex legato defuncti xxiiij vicariis presbyteris in ecclesia b. Petri Exoniensis et xvj vicariis presbiteris in ecclesia S. Crucis Critidone, pro ij tricennialibus celebrandis pro anima domini, per eorum quemlibet x li., videlicet cuilibet V s. Item, magistro hospitalis S. Johannis et S. Marie Magdalene Bothonie, pro iiij tricennialibus celebrandis pro anima domini, X s. Item, magistris domorum S. Katerine et S. Laurentii, B. Marie Magdalene et domus monialium Bristollie, pro viij tricennialibus celebrandis, xx s. ».

XIV^e siècle. Bocace, dans son *Décameron*, parle d'une femme qui rapporte que plusieurs de ses parents, sa mère entr'autres, lui ont apparu en songe. « C'est pourquoi je voudrais faire prier pour le repos de leur âme et vous serez donc bien obligé de dire les quarante messes de saint Grégoire¹ à leur intention, afin que le Seigneur les délivre des flammes du purgatoire ».

1370. Le sculpteur romain Paolo di Mariano di Sezze, dans son testament, daté de 1370, fait cette recommandation : « Et jussit, si moriatur, corpus suum sepelliri in ecclesia sanctæ Mariæ Arcæceli,

1. Il y a erreur sur le chiffre, qui a toujours été *trente*. Bocace n'a-t-il pas exagéré avec intention, par moquerie ? Cependant saint Ambroise parle de quarante messes, d'après les *Ephemerides liturgicæ*.

cui ecclesiæ pro ejus anima et jure sepulturæ et quod debeant fratres dicti conventus pro anima sua celebrare missas sancti Gregorii reliquit florenos in Urbe currentes decem » (*Archivio storico di Roma*, t. IV, p. 310).

1385. *Trecenarium*. Charta an. 1385 e Chartulario S. Joh. Angeriae., p. 458 : *Istæ pauperum procurationes vel trecenaria debent fieri in auditorio diebus superius annotatis.* » (Du Cange).

1391. Tricenale. Eadem notione in *Provinciali Cantuar.*, lib. 2, tit. 6, lib. 5, tit. 2 ; in Synodo Londinensi, ann. 1391, apud Willelmum Thorn., in *Chr.*, cap. 20, § 5, c. 21, § 10 ; in statutis ordinis de Sempringham, p. 780 ; in veteri charta apud Lobinell., to. 2 *Hist. Britan.*, col. 225. (Du Cange).

xiv^e siècle. « Nous lisons, dans la Vie de saint Vincent Ferrier, qu'une de ses dévotions était de célébrer trente messes sans interruption pour le repos de ceux qu'il avait perdus. Ainsi en usa-t-il à l'égard de sa sœur. Ainsi en use-t-on dans un certain nombre de communautés religieuses dominicaines pour les sœurs défuntcs » (*l'Année dominicaine*, mai 1889).

1401. « Sire Guillaume Alorge, maire et capitaine de la ville de Rouen » fondait « iii messes, l'une de S. Laurent, l'autre le jour de Penthecauste et l'autre le premier lundi de la quarantaine » (*Bullet. de la comm. des antiq. de la Seine inférieure*, t. X, p. 83).

1439. « Item, ordino, ad remedium anime mee, celebrari missas Sancti Gregorii in ecclesiis infrascriptis, videlicet : sancti Luce, sancti Dominici de Castello, sanctorum Johannis et Pauli, sancti Francisci a Vinea de sancto Erasmo, sancte Agnetis, sancti Pauli, dando ducatum unum auri pro qualibet ipsarum ecclesiarum. » (*Testament du peintre Jacobello del Fiore*, Venise, 1439).

1447. Pierre de Béchillon inscrivait, dans son testament, ces deux clauses relatives à deux sortes de *trentains*, l'un de trente messes le même jour et l'autre de trente messes consécutives :

Item, je veulz et ordonne que, au jour de ma sépulture, au jour de mon service et au jour de mon annan (anniversaire) soient dites et célébrées en ladite église d'Espannes (dioc. de Poitiers) pour le salut de mon âme, c'est assavoir à chacun desdicts jours, trente messes avec les vigiles des morts et autres divins offices en tel cas accoustumés... Item, veulz et ordonne que tanstoust après mon trespas, le plus bref que faire se pourra, soit dit et célébré en ladite église d'Espannes, audit autel de Madame

sainte Katerine, ung trentenaire de trente messes, ainsi qu'il est accoustumé de faire en tel cas, pour lequel dire et célébrer je ordonne estre choisi et esleu messire Pierre Caillole, prestre, mon fillou, s'il luy plaist en prendre la charge et pour icelluy faire, je ordonne à luy estre payé pour son salaire la somme de trois escuz d'or. Et veulz et ordonne que il ayt en mon houstel sa provision de boyre et de menger pendant le temps qu'il fera ledit trentenaire (*Rev. Poitev.*, 1889, p. 270).

1448. « Item, je voel et ordonne ung trentel de messes estre dites et célébrées pour l'âme de my, le plus brief que faire se pourra ». (*Testam. de 1448, dans le Cartul. de Corbie*, ap. Du Cange).

1495. « Mathurin de Béchillon, fils aîné de Pierre, régla par son testament, le 6 décembre 1495, qu'il aurait, lui aussi, sa sépulture dans l'église d'Epannes, ... ordonna que trente messes seraient dites par les prêtres de plus sainte vie qui se pourraient trouver, à chacun desquels seraient donnés trois sous tournois » (*Rev. Poit.*, 1889, p. 271). L'analyse donnée par M. Bouillet est insuffisante, il fallait citer le texte même du testament. Il n'est pas indiqué quel jour se diront ces trente messes, probablement c'est celui de l'obit ou sépulture. Ici encore le trentain est abrégé et réduit à un jour, mais trente prêtres y figurent à la fois.

L'Hystoyre et plaisante cronique du petit Jehan de Saintré, au chapitre LXIII, parlant de son retour à Paris, après ses prouesses contre « les infidelles », dit que les chevaliers ses compagnons furent présentés avec lui au roi, qui leur fit ce petit discours :

Mes amys, Nostre Seigneur soit loué et sa très benoïste mère, quant à tel honneur et joye estes retournez et veuille Dieu pardonner aux âmes de ceux qui y sont demourez, ainsi que, selon nostre sainte foy, le devons croire, et qu'ils sont sauvez; mais, affin que Nostre Seigneur veuille délivrer leurs âmes des paines de purgatoire et les mettre en repoz et en son très glorieux royaulme de Paradis, nous voulons et ordonnons que, aux vespres, nous soyons tous à Nostre-Dame, et ferons dire les vespres et vigilles des mors et demain les recommandacions et solempnelles messes que l'évesque dira; et par toutes les aultres églises seront dites messes de *Requiem*, par tant qu'il y viendra de prebstres; si vous prie que tous y soyons, lequel service voulons et ordonnons estre ainsi par trente jours continué (Edit. Guichard, Paris, 1843, p. 208).

On les fêta par un « soupper »; « dont furent aucuns qui, après que les tables furent ostées, parlèrent de dancer; laquelle chose ouye, le roy et la royne dirent que, pour l'amour des trespasés, dont l'on

ne devoit mye estre joyeux, jà n'y serait chanté ne dances faites ; mais, pour le matin estre tous à l'église, demandèrent les espices et le vin de congié ».

Le *Sacerdotale Romanum*, dont la première rédaction remonte au pontificat d'Alexandre VI, à l'article de la *Confessio infirmi*, a cette rubrique :

Et si quod invenerit quod obligatus sit satisfacere, si potest satisfaciat et faciat eum suum condere testamentum et domui sue disponere, decimas debitas Ecclesie, ubi hoc fieri consuevit, dimittere et partem aliquam sue facultatis in redemptionem suorum peccatorum legare studeat Ecclesie vel pauperibus et missas beate Marie, que sunt numero 9, et missas beati Gregorii, que sunt numero 30 et alias hujusmodi pro se celebrari facere.

1507. La seconde femme du peintre Antonazzo, de Rome, demandait, par son testament, en 1507, une messe à l'église de saint Grégoire: « Reliquit unum duc. pro una missa ad S. Gregorium pro anima sua ». (*Arch. stor. di Roma*, 1883, p. 25).

1507. « Item, volo et ordino celebrari deberi missas beatissime Marie et sancti Gregorii pro anima mea. » (*Testament du peintre Gentile Bellini*, Venise, 1507).

1517. « *Trigintanarium*. Testam. ann. 1517, ex schedis D. Aubret: *Vult unum trigintanarium missarum fieri absque interruptione et in qualibet missa offerri panem, vinum et candelam, ut moris est, et illo trigintanario finito, aliud fiat* (Du Cange).

1521. Le 2 janvier, Marie Aubry fondait, à Sainte-Croix d'Angers, un « trentain », dont « troys messes à notes, diacre et soubz-diacre et offerte ».

1522. Le 26 janvier, Perrine Colin, par son testament, demandait deux trentains, qui devaient être célébrés dans l'église de la Baumetto, près Angers, par les franciscains qui la desservaient.

1527. En 1527, Jérôme Catalani fit un legs à l'église de Saint-Michel de Bologne, à la charge que, chaque mois, on appliquera à son intention les trente messes dites de saint Grégoire.

1528. Marie de Sénac règle, dans son testament, la « fixation d'honoraires pour plusieurs trentenaires de messes ». (*Bull. de la Soc. arch. du Midi*, 1889, p. 78).

1528. « Item, volo quod in remedium anime celebrentur misse

Virginis Marie et divi Gregorii, cum elemosina consueta ». (*Testament de Palma Vecchio*, Venise, 1528).

1532. Le testament de Jean Vareilles, en date du 18 février 1532, est ainsi analysé par l'*Albia christiana*, 1896, p. 149 : « Par amour de Dieu et en vue d'aumône pour son âme et tous les fidèles défunts de sa parenté, led. testateur a légué dix trentains de messes à dire dans l'église du Truel ou de Plaisance. A la fin de chaque trentain et pour chacun, il sera donné deux livres tournois. » Il eût été préférable de donner le texte même de cette curieuse disposition.

xvi^es. Le *Bulletin archéologique* de Montauban imprimait en 1896, p. 32, à propos d'un document de la première moitié du xvi^e siècle : « Aux nombreux trentinaires ou annuels de messes que les fidèles faisaient célébrer, avait lieu, à l'offertoire, l'offrande de pain, vin et cierge allumé ; les riches mourants léguaient trois ou quatre setiers de froment et seigle et une ou plusieurs pipes de vin à distribuer aux pauvres. »

1533. Le « compte des dépenses occasionnées par les obsèques de Gilles de Poreon, seigneur de Bonnefontaine, décédé le 15 janvier 1533 et inhumé le lendemain en l'église paroissiale d'Antrain », porte, entr'autres, « la solennité du trentain, consistant en trente messes chantées à diacre et sous-diacre ». (*Bull. de la Soc. arch. d'Ille-et-Vilaine*, 1888, p. xcii).

1534. Jacques de Cleraunay, curé de Dissé et de Pisieux, au diocèse du Mans, décédé en 1534, prescrivit, dans les deux églises dont il était titulaire, un trentain solennel, c'est-à-dire de messes chantées et célébrées par quatre prêtres différents : « Item, qu'il soit dict et célébré en chacune des églises de Dissé et de Pisieux un trentain solennel par quatre prêtres » (*La Prov. du Maine*, 1896, p. 118).

1580. « Par son testament du 30 mars 1580, Françoise Duverne, veuve de Jean Fontenay, choisit sa sépulture en la voste de la chapelle de Fontenay, en l'esglise Saint Cire... Enfin, veut et ordonne ladite dame qu'il soit dit et célébré en icelle chapelle de Fontenay ung trantenier de saint Grégoire, léguant au prêtre qui dira le trantenier 4 écus soleil. » (Boutillier, *Mém. sur les anc. vocables des autels et chapelles de la cath. de Nerers*, p. 43.)

1597. Le cartulaire paroissial de Souday (Loir-et-Cher) contient

trois fondations. En 1597, une veuve lègue « 10 sols pour entretenir les messes des trépassés » ; en 1615, un « marchand » laisse « une rente de 30 sols à la boeste des trépassés pour entretenir les messes des trépassés » ; en 1625, « 100 sols de rente » sont affectés « pour entretenir à faire dire la messe des trépassés » (*L'Institut des fastes du Sacré-Cœur*, 1890, p. 253).

1657. Après l'assassinat du marquis Monaldeschi, à Fontainebleau, mort le 6 novembre, furent célébrés deux trentains, par ordre de la reine Christine de Suède, en deux fois, par trente prêtres chaque fois.

Et le 14^e, à dix heures du matin, le service solennel fut célébré en l'église paroissiale d'Avon, où ledit marquis est enterié, où tous les prestres dudit lieu assistèrent et dirent la sainte messe et le supérieur (des Trinitaires) chanta la dernière du service... auquel trentain il y avoit un assez honneste luminaire. Et le lundy 19^e, tous les religieux dirent la sainte messe les uns après les autres en la grande église du bourg (Fontainebleau), à l'autel privilégié et entre eux continuèrent un trentain, à ce qu'il plaise à Dieu de mettre l'âme du deffunt en son saint paradis. (*Giorn. arald.*, t. XVI, p. 197.)

1677. « Le 27 mars 1677, honnête femme Claude Cousin, veuve de maître François-Alexandre..., fait son testament... Item, veut que son manteau et sa juppe de camelot noir soient vendus pour en être employé le prix à faire dire un *trantiner* pour le repos de son âme. » (Boutillier, *Arch. paroiss. de Nevers*, p. 230.)

xviii^e siècle A Notre-Dame de Vire, en Normandie, la communauté des prêtres se faisait un casuel avec les « services des trentains et anniversaires que les particuliers font faire à la mort de leurs parents et qui se font tous à cette confrérie », dit un manuscrit du siècle dernier.

XX. — La locution *messes de saint Grégoire* indique simplement une origine, non une forme déterminée. Les trente messes ne furent jamais célébrées en l'honneur de saint Grégoire, c'est-à-dire qu'on ne l'invoqua pas spécialement à cette occasion ; ce ne fut ni la messe d'un confesseur ni plus tard celle d'un docteur.

On peut faire deux hypothèses : ou la même messe se répéta pendant trente jours consécutifs, ou cette messe varia chaque jour.

La première supposition ferait croire à une série de messes de

Requiem. Est-ce ainsi qu'agit saint Grégoire? Nous l'ignorons absolument; ultérieurement, quand la liturgie eut été plus régulièrement constituée et surtout *rubriquée*, cela paraît impossible, car les dimanches et les fêtes occurrentes auraient été un obstacle sérieux à la continuité de la messe mortuaire. Tout au plus, peut-on admettre, pour le premier trentain, celui qui suit immédiatement la mort, trois messes de *Requiem* aux quatre jours de la déposition, troisième, septième et trentième, qui sont reconnus officiellement, en pareil cas, comme jours privilégiés ¹.

Ferraris, dans sa *Prompta Bibliotheca*, v^o *Missa*, t. V, p. 459, a parfaitement établi que les trente messes de saint Grégoire ne sont nullement défendues par la Sacrée Congrégation des Rites; qu'elles ne sont pas nécessairement de *Requiem*, qu'elles peuvent être dites par différents prêtres qui se succèdent et qu'enfin, tout en requérant la continuité sans solution, il y a parfois impossibilité matérielle à l'obtenir, comme il arrive aux trois derniers jours de la Semaine Sainte, cas spécial prévu et autorisé par Benoît XIV ².

Reste alors la seconde hypothèse de messes variables. On peut songer tout d'abord à la messe du jour, fête ou férie, avec application de l'intention au défunt, mais il paraît qu'il n'en était pas ainsi. En effet, j'ai trouvé, aux archives de la mairie de Jarzé (Maine-et-

1. Telle est la rubrique du missel, à la messe *Indie obitus seu depositionis defuncti*: « In die tertio, septimo et trigesimo depositionis defuncti, dicitur missa ut supra, exceptis orationibus quæ dicuntur ut infra. » Amalaire inscrivait déjà le troisième, le septième et trentième jour: « Non opinor ut aliquis velit dicere quod non liceat nobis orare quotidie et sacrificare Deo pro mortuis, sed quod agitur in tertia, septima et trigesima die, publice agitur. » (*De eccl. offic.*, lib. III, cap. 44.)

Pour le trentième jour en particulier, nous avons deux textes très anciens, l'un de saint Ambroise et l'autre de saint Ephrem le Syrien, que citent les *Ephemerides liturgicæ*, 1894, p. 7: « In Deuteronomio scriptum est quia plauerunt filii Israël Moysen diebus triginta et consummati sunt dies luctus; utraque ergo observatio habet auctoritatem qua necessarium pietatis impletur officium. » (*Orat. de obitu Theodos.*) — « Cum trigesimum diem complevero, mei memoriam faciatis, mortui enim beneficio officiantur in oblationibus recordationum sanctorum viventium » (*Festam. S. Ephrem*).

2. Cette doctrine a été sanctionnée par le décret rendu pour Beaune, le 14 janvier 1839, par la Sacrée Congrégation des Indulgences (*Œuvres complètes*, t. IV, p. 194). Les Prémontrés, qui ont cherché à rétablir la dévotion du trentain à l'abbaye de Saint-Michel de Frigolet, en tirent ces conclusions: Ces messes se disent « sans mémoire de saint Grégoire », pas par le même prêtre obligatoirement », « pendant trente jours, sans interruption aucune » et « sur des autels différents, à volonté ».

Loire), un document de l'an 1620, signé du nom du curé, qui prouve que ces trente messes suivaient un ordre déterminé. C'était une sélection faite dans le missel et où défilaient les messes principales, depuis le premier dimanche d'Avent jusqu'aux messes du commun et même votives.

L'ordre adopté fut celui-ci, et on s'autorise de l'institution de saint Grégoire, bien qu'à cette époque certaines messes n'existassent pas encore, comme celles de la Trinité et de l'Assomption :

1. Premier dimanche d'Avent. 2. Jeudi avant Noël. 3. Vigile de Noël. 4. Noël. 5. Saint Etienne. 6. Saint Jean évangéliste. 7. Saints Innocents. 8. Octave de l'Apparition. 9. Purification. 10. Septuagésime. 11. Cendres. 12. Passion. 13. Rameaux. 14. Résurrection. 15. Tribulation. 16. Ascension. 17. Pentecôte. 18. Trinité. 19. Saint Jean Baptiste. 20. Saints Pierre et Paul. 21. Assomption. 22. Nativité. 23. Saint Michel. 24. Toussaint. 25. Morts. 26. Apôtres. 27. Evangélistes. 28. Martyrs. 29. Confesseurs. 30. Vierges.

Sur ces trente messes, se succédant comme dans le calendrier, il n'y avait donc qu'une messe de *Requiem* et encore parce qu'elle faisait partie du cycle liturgique et se référait au lendemain de la Toussaint.

On remarquera, à la suite de ce document, une nouvelle série de trente-trois messes, établies par Zachée ou saint Amador, vénéré à Rocamadour. Elles sont, en général, par groupes et se terminent par trois messes des morts. Je me demande comment le fondateur de cette dévotion, qui vivait au premier siècle, a pu dire une messe de sainte Marguerite, qui vécut au troisième. La légende abuse un peu trop de la crédulité des fidèles.

1620. *Hæ sunt missæ quas sanctus Gregorius celebravit sine intermissione aliarum.*

Prima de Adventu : Ad te levavi.

Secunda de feria V ante Nativitatem Domini : Rorate.

Tertia de vigilia Nativitatis Domini : Hodie sciatis.

Quarta de die Nativitatis : Puer.

Quinta de sancto Stephano : Et enim.

Sexta de sancto Johanne evangelista : In medio Ecclesie.

Septima de Innocentibus : Ex ore infantium.

Octava de Aparutione ¹ : Ecce advenit.

1. « Apparitio, Epiphania. Ordo officii Gothici, to. III. *Collect. conc. Hisp.*,

IX^a de Purificatione : Suscepimus.

X^a de Septuagesima : Circumdederunt.

XI^a de Cineribus : Misereris.

XII^a de Passione : Judica.

XIII^a de ramis palmarum ; Domine, ne longe.

XIII^a de Resurrectione : Resurrexi.

XV^a de tribulatione : Salus populi.

XVI^a (de Ascensione) : Viri Galilei.

XVII^a de sancto Spiritu in die Pentecosten : Spiritus Domini.

XVIII^a de Trinitate : Benedicta.

XIX^a de sancto Johanne Baptista : De ventre.

XX^a de sancto Petro et Paulo : Nunc scio.

XXI^a de Assumptione Virginis Marie : Gaudeamus.

XXII^a de Nativitate ejusdem gloriose : (Salve, sancta parens.)

XXIII^a de sancto Michaele : Benedicite.

XXIII^a de omnibus sanctis : Gaudeamus.

XXV^a de Mortuis : Requiem.

XXVI^a de apostolis : Mihi autem.

XXVII^a de evangelistis : In medio Ecclesie.

XXVIII^a de martyribus : Sapientiam justorum.

XXIX^a de confessoribus : Sacerdotes.

XXX^a de virginibus : Dilexisti ¹.

Ci s'ensuit la déclaration et le nombre des messes que Monsieur saint Amador dist pour son père et pour sa mère. Et premièrement, sept messes de Notre-Dame, trois messes de la Trinité, et une du Saint-Esprit, et une de sainte Marguerite, et six de la Magdeleine, et troys de saint Michel l'ange, et quatre des Apostres et une des Evangélistes et une de Sainte Croix, et une des Martyrs et une des Confesseurs, une des Vierges et troys des Trespassez, et les devront faire dire tous les bons Xpestiens pour leurs amys trespassez, car nul ne scauroit nombrer ce qu'elles valent et incontinent que saint Amador les eust dictes, sa mère s'en alla tout droict en paradis, et le vingt remercier et payer. En dist autant pour son père, qui fut pareillement délivré et feut porté des (anges?) en la gloire du Paradis, en laquelle nous veille conduire le Père et le Fils et le benoist Saint Esprit. — Pierre MICHEL, curé de Jarzé.

Nous pouvons remonter jusqu'au xvi^e siècle pour une formule à peu près identique que m'a copiée le chanoine Boutillier, dans le Missel d'Autun de 1556, qui est intitulé : *Sacrorum codex*

p. 26 : *Notandum est... Apparitionem... idem esse cum Epiphania.* » (Du Ca ge.)

1. « Les anciens missels du xvi^e siècle indiquent toujours l'ordre des messes pour le *Trigenarium beati Gregorii papæ.* » (Boutillier, *Vocables*, p. 43.)

(*vulgo missale nuncupatus*) *juxta ritum Ecclesie Heduenensis, optimo ordine nunc demum multo quam antehac unquam castigatior, in lucem emissus. In quo præter veram verborum distinctionem, orthographiam ac prosodiam, nihil eorum quæ ad sacra peragenda pertinere videntur, desiderare possis.* 1536.

Au dernier folio, numéroté ccxii, se lit le *Trigenarium* grégorien, dont les messes se suivent ainsi, comme il se pratique à Rome, dans l'église de Saint-Sébastien ¹ : 1. Premier dimanche de l'Avent. 2. Noël. 3. Saint Etienne. 4. Saint Jean évangéliste. 5. Saints Innocents. 6. Epiphanie. 7. Octave de l'Epiphanie. 8. Purification. 9. Septuagésime. 10. Premier dimanche de Carême. 11. Second dimanche de Carême. 12. Quatrième dimanche de Carême. 13. Annonciation. 14. Dimanche des Rameaux. 15. Jeudi Saint. 16. Pâques. 17. Ascension. 18. Pentecôte. 19. Trinité. 20. Premier dimanche après la Pentecôte. 21. Second dimanche. 22. Saint Jean-Baptiste. 23. Saints Pierre et Paul. 24. Sainte Madeleine. 25. Saint Laurent. 26. Assomption. 27. Sainte Croix. 28. Saint Michel. 29. Saint Grégoire ou de tous les Saints. 30. Morts.

Il n'y a donc qu'une seule messe des morts, la dernière et l'avant-dernière est, à volonté, de tous les saints ou de saint Grégoire, qui le mérite bien. La rubrique se recommande de l'usage romain, qui comporte la confession, puis avant la messe, une prière à l'Esprit Saint, un nocturne de l'office du jour, les sept psaumes de la pénitence; après la messe, les vigiles des morts. Si l'on préfère, chaque jour, on jeûne et l'on récite le psautier jusqu'au *Dixit Dominus*.

Secundum usum romanum, *trigenarium* beati Gregorii pape sequitur : quod quicumque dixerit vel dici fecerit, obtinebit tres annos et tres quadragenas indulgentiarum per dominum Innocentium Papam datarum. Et primo debet sacerdos, qualibet die qua ipse est celebraturus, invocare gratiam Spiritus Sancti : et deinde dicere nocturnum illius diei, deinde septem psalmos pœnitentiales cum precibus et sequentibus orationibus ; postea vero quam celebraverit, dicat vigiliis mortuorum, et hoc omni die cum magna devotione et suorum peccatorum confessione. Aliqui vero dicunt totum psalterium usque ad psalmum *Dixit Dominus Domino meo*, in vesperis de dominica, et jejunant omni die. Tamen, secundum Romanam Ecclesiam, in sancto Sebastiano Romæ, Missæ sunt sequentes :

1. Voir sur l'autel privilégié de Saint-Sébastien mes *Œuvres complètes*, t. IV, p. 200.

Prima missa dicti Trigenarii debet esse de Dominica prima Adventus.

Secunda, de Nativitate Domini.

Tertia, de Sancto Stephano.

Quarta, de Sancto Johanne Evangelista.

Quinta, de Innocentibus.

Sexta, de Epiphania.

Septima, de Octava Regum.

Octava, de Purificatione Beatæ Mariæ Virginis.

Nona, de Septuagesima.

Decima, de Dominica prima Quadragesimæ.

Undecima Missa, de Dominica secunda Quadragesimæ.

Duodecima, de Dominica quarta Quadragesimæ.

Decimatertia, de Annuntiatione beatæ Mariæ Virginis.

Decimaquarta, de Dominica in Ramis palmarum.

Decimaquinta, de Cœna Domini.

Decimasexta Missa, de Resurrectione Domini.

Decimaseptima Missa, de Ascensione Domini.

Decimaoctava Missa, de festo Pentecostes Domini.

Decimanona, de festo Trinitatis.

Vicesima, de Dominica prima post Pentecosten.

Vicesima prima, de Dominica secunda post Pentecosten.

Vicesima secunda, de Sancto Johanne Baptista.

Vicesima tertia, de Sanctis Petro et Paulo.

Vicesima quarta, de Sancta Maria Magdalena.

Vicesima quinta, de Sancto Laurentio.

Vicesima sexta, de Assumptione beatæ Mariæ Virginis.

Vicesima septima, Missa de Sancta Cruce.

Vicesima octava, de Sancto Michael.

Vicesima nona, de Sancto Gregorio vel de omnibus Sanctis.

Ultima, de Mortuis.

M. Boutillier m'ajoute ces autres renseignements :

Un autre Missel de la fin du xvi^e siècle, qui était à l'usage de l'abbaye de Saint-Léonard de Corbigny (aujourd'hui diocèse de Nevers), met aussi au dernier folio l'ordre des messes :

« Incipit *trentenarium* B. Gregorii papæ.

« Quod quicumque dixerit... obtinebit *plures annos et quadragenas.*

« *Trentenarii hujusin sancto Sebastiano Romæ Missæ sunt istæ sequentes... Et in omnibus prædictis Missis sit secunda oratio pro defuncto vel defuncta.* »

Je ne trouve pas mention du *Trigenarium* dans le missel d'Autun de 1530, ni sur celui de Troyes de 1525, ni sur celui de Nevers de 1605.

A Corbigny, c'est encore l'ordre établi à Saint-Sébastien qui sert de règle, mais les indulgences restent dans le vague : on se contente

de dire *plusieurs années et quarantaines*, tandis qu'à Autun on déclarait que trois ans et trois quarantaines avaient été concédés par un pape du nom d'Innocent.

En 1628, ces mêmes messes étaient sévèrement prohibées par la Sacrée Congrégation des Rites, qui fit confirmer son décret par Urbain VIII :

Urbis. — Occasione liberculi impressi cum inscriptione : *Stato dell'anime del purgatorio*, compositi per P. Martinum de Roa, Societatis Jesu, in Urbe, apud Franciscum Cavallum, fuit a S. R. C. petitum : An tuta conscientia et licite possent recitari *Missæ S. Gregorii*, ascendentes ad numerum 48, modo et forma in dicto libello supplicii descripta, etiam in diebus festivis ?...

Sacra Rituum Congregatio, ad tollendos abusos qui variis in locis irrepererunt, re mature discussa, censuit et decrevit :...

Missas item quæ circumferuntur, a S. C. non approbatas, S. Gregorii pro vivis et defunctis, quindecim auxiliatorum et de Patre æterno, et quas-cumque alias... prohibuit, rejectis omnino et damnavit respective et prohibitis, rejectis et damnatis haberi voluit...

Et ne præmissorum ignorantia possit ab aliquo prætendi neque oblivio possit ullo unquam tempore irrepere, eadem S. C. voluit et ordinavit decreta hujusmodi affigi in sacristiis omnium ecclesiarum, tam sæcularium quam regularium, etiam patriarchalium, metropolitanarum, cathedralium, collegiatarum et aliarum quarumcumque, in eisque perpetuo asservari.

Facta demum relatione horum decretorum SS. D. N. Urbano papæ VIII, ea laudavit, approbavit atque ab omnibus ubique sub prædictis pœnis servari præcepit.

Or les peines portées contre les contrevenants sont celles mêmes de l'Index : « Quo vero ad utentes supradictis missis, sub aliis pœnis contentis in *Indice librorum prohibitorum* ex decreto Concilii Tridentini edito, etc. 1. »

XXI. — La seconde inscription cimétériale de saint Léonard ²

1. X. B. de M. *Collect. des déc. auth. de la S. C. des Rites*, t. II, p. 219, n° 1507.

2. M. Vattier m'écrivit : « Cette pierre doit venir de l'ancienne église de Saint-Rieule, de Senlis, démolie en 1793 et, depuis ce temps, gardée dans la cuisine d'un de mes paroissiens. J'ai pu l'obtenir, il y a quelques années; je l'ai alors fait restaurer et sceller contre un mur dans mon église. La gravure a malheureusement souffert d'un côté, la pierre est quelque peu usée. Ce qui m'intéresse plus encore que la scène représentée, c'est l'inscription et l'indulgence qu'elle indique. J'avais prié un père Mariste, qui est le procureur de sa Congrégation à Rome, de vérifier le texte derrière l'autel de Saint-Pierre. Il l'a sans doute oublié, et j'ai réfléchi depuis que l'indication se rapportait nécessairement à l'ancienne basilique Vaticane, puisque la confession, aujourd'hui, est adossée au mur et que, s'il y a une inscription derrière l'autel, il est impossible de la

est gravée en gothique carrée. En voici la teneur, dégagée de ses abréviations :

Ceste oraison fut trouee derriere lautel saint pierre de Romme ou il est escript que quiconques la

dira quant il passera parmi aulcun cimetiere avec pater noster et avec maria il gaignera autant

de pardon quil y a de corps enterrez en icelle depuis leure quele fut constituee iusques a

leure presente Et ce donna et octroia le pape Jehan XXII^e Et cecy ont confermé les papes en

suiuans Et donne cent ans de pardon a tous ceulx et celles qui la diront

Aucte omnes anime fideles quarum corpora hic et ubique requiescunt in pulvere dominus noster

Jhesus xpistus qui vos Redemit suo preciosissimo sanguine dignetur vos a penis liberare et inter

choros suorum sanctorum angelorum collocare ibique nostri memores suppliciter exorare ut vobis

associemur et vobiscum in celis coronemur. Non intres in iudicium cum animabus seruorum tuorum

domine. Quia non iustificabitur in conspectu tuo omnis vivens. Oremus. Oratio

Domine ihesu xpiste salus et liberacio fidelium animarum qui non venisti animas perdere sed saluare

et dare animam tuam in Redempcionem pro multis Immensam clemenciam tuam ac ineffabilem misericordiam

vérifier. En allant à Rome, au mois d'octobre 1887, j'ai demandé au vice-archiviste de Saint-Pierre de chercher si l'indulgence était encore valable. Il m'a répondu affirmativement. Je l'ai prié alors de compléter l'oraison, car, comme vous pouvez le voir sur la photographie, la pierre a été coupée. Il me l'a promis, mais je n'ai encore rien reçu. »

Lors même que l'indulgence serait authentique, ce dont je doute très fort, elle ne serait plus valable depuis la suppression totale des indulgences antérieures par le pape Paul V, au commencement du xvii^e siècle.

Dans une autre lettre, M. Vattier ajoute : « La pierre, comme vous le pensez, n'était pas une pierre tombale. Elle devait être placée soit dans l'église Saint-Ricule, soit dans le cimetière qui l'entourait et qui a été, comme l'église, supprimé à la Révolution. Cette dernière hypothèse est encore corroborée par ce fait qu'au cimetière actuel il y a une inscription du xv^e siècle, encadrée dans le mur près de la porte, mais qui est toute simple. Cependant, la pierre me semble bien conservée, pour être restée si longtemps à l'injure du temps. Elle n'a été usée, à mon avis, que par les chaussures des cuisinières, près du four à charbon où on l'avait reléguée. »

La table de pierre pouvait être en dehors de l'église, sans pour cela être exposée au grand air, par exemple si elle était abritée sous un porche ou ballet.

tuam humiliter Imploramus ut animas omnium fidelium deffunctorum
in penis purgatorii cruciatas
misericorditer Respicere digneris et que juste pro peccatis affliguntur
tua benignissima pietate
liberentur subueniatque illis tua misericordia quas in precioso sanguine
tuo Redemisti Et per merita
beatissime gloriosissimeque virginis marie et omnium sanctorum et
sanctarum liberare eas
ab inferorum cruciatibus et collocare inter animas sanctorum tuorum
digneris ¹...

Ce texte comprend trois choses : une origine, la concession d'indulgences et une prière pour les morts.

L'oraison fut trouvée à Rome, « derrière l'autel de Saint Pierre » ; on ne dit pas à quelle époque ni qui l'y avait mise. L'authenticité exigeait quelque garantie. On ignore également qui promut cette dévotion.

Quant aux indulgences, elles émanent du pape Jean XXII ², et par conséquent viennent d'Avignon et se reportent au XIV^e siècle. Plus tard, elles furent confirmées par d'autres papes qui ne sont pas nommés.

L'indulgence première consiste dans autant d'années qu'il y a actuellement de corps dans le cimetière que l'on traverse. La formule est bizarre et, pour y croire, il faudrait l'étayer d'un document pontifical qui fait défaut.

Pour la gagner, on doit réciter simplement un *Pater* et un *Ave*. L'*Ave* montre qu'elle ne doit pas être bien ancienne.

Une autre indulgence de cent ans est attachée à la récitation de l'*oraison*, qui comprend une antienne, où figure le *Non intres* de l'Office des morts et une oraison.

XXII. — Les indulgences à gagner pour les morts sont dans la nature même des choses, et, de nos jours, presque toutes les prières et œuvres pieuses leur sont applicables par manière de suffrage. Voyons ce qu'il en était autrefois.

La dédicace de l'église Saint-Gervais, à Paris, fut faite en 1420. Au jour anniversaire, les fidèles sont engagés à gagner des indul-

1. La pierre a été coupée à la partie inférieure, mais M. Vattier n'a pas trouvé de sens aux trois mots qui terminent la dernière ligne. La fin de l'oraison peut être rétablie par l'inscription des Emmurées.

2. 1316-1334.

gences, à prier pour les bienfaiteurs et les trépassés et à dire, à leur intention, le *Pater* et l'*Ave* (de Guilhermy, I, 168) :

. et sera a tous
jours. la feste de la sainte dedicace. le di
manche deuant la dicte feste de saint Simon
et saint Jude. Li vous plaise y venir gaugni
er les grans pardons. et priez pour les
biens faiteurs de ceste église et ainsi pour
les trespases Pater Noster Ave Maria.

L'église de Saint-Côme, à Paris, fut consacrée en 1427. L'inscription commémorative réclame trois choses de ceux qui la lisent : qu'on gagne les indulgences afférentes à la dédicace, qu'on prie pour les trépassés et qu'on récite le *Pater* (de Guilhermy, I, 116) :

. fut ceste presente esglise
consacree des aumosnes des bonnes
gens guangnies les pardons et
pries pour les trespases Pater Noster.

Sixte IV accorda des indulgences à qui aiderait à la construction de la cathédrale de Saintes. La bulle, datée du 27 novembre 1477, fut imprimée vers 1484 sous ce titre : « Sequitur declaratio et determinatio quam felicis recordationis Dominus noster fecit contra aliquos male sentientes de auctoritate Sedis super indulgentia pro animabus purgatorii. » (*Rev. de Saintonge*, t. IX, p. 398.)

Y eut-il des indulgences strictement *cimétériales*? Je veux bien le croire, mais jusqu'à présent je n'en ai pas eu la preuve péremptoire. Le bref de Pie IX, du 28 mars 1863, est le seul document de ce genre que je puisse donner comme authentique.

Pius PP. IX. Ad perpetuam rei memoriam. Cœmeteria christianorum maxima semper religione servata ac magno in honore fuisse habita res est cuique compertissima. Hæc sodales piæ archiconfraternitatis sub titulo Assumptionis B. M. V. l. et ad suffragia ferenda animabus purgatorii igni addictis canonice erectæ in ecclesia S. Mariæ vulgo in *Monterone* nuncupata de Urbe, perpendentes omne studium pro suo instituto ponendum esse duxerunt, ut hujusmodi religio ac honor penes quascumque gentes custodiatur. Hinc iidem sodales per hodiernum dictæ piæ archiconfraternitatis moderatorem enixas preces nobis admovendas curarunt, ut ad augendam christifidelium pietatem ac venerationem in sacra memorata loca illos cœlestium munerum, quorum dispensatores Nos esse voluit Altissimus, elargitione ditaremus. Nos præfatis supplicationibus, quæ dum veneranda cœmeteria debito honore prosequi, etiam animabus piaculari igni

addictis solatium levamenque afferre intendunt, obsecundare ac ut infra indulgere, de benignitate Apostolica voluimus. Quare de Omnipotentis Dei misericordia ac BB. Petri et Pauli Apostolorum ejus auctoritate confisi, omnibus et singulis confratribus et consororibus præfatæ piæ Archiconfraternitati jam descriptis, vel pro tempore describendis, saltem corde contritis, qui quodlibet publicum cœmeterium, ubi christifideles in somno pacis requiescunt, visitaverint, ibique pro defunctis exoraverint, qua vice id egerint, septem annos totidemque quadragenas de injunctis eis, seu alias quomodolibet debitis pœnitentiis in forma Ecclesiæ consueta, relaxamus. Memoratis vero confratribus et consororibus, vere pœnitentibus et confessis ac S. Communione refectis, qui saltem infra mensis spatium quater vicibus pietatis opera supra præscripta peragerint, nec non etiam quamlibet ecclesiam publicam devote visitaverint, et ibi pro christianorum principum concordia, hæresum extirpatione, ac S. Matris Ecclesiæ exaltatione pias ad Deum preces effuderint, plenariam, semel tantum quolibet mense, per unumquemque confratrum et consororum lucrifaciendam, omnium peccatorum suorum indulgentiam et remissionem misericorditer in Domino concedimus; quas omnes et singulas indulgentias, peccatorum remissiones ac pœnitentiarum relaxationes, etiam animabus Christifidelium, quæ Deo in charitate conjunctæ ab hac luce migraverint, per modum suffragii applicari posse etiam in Domino indulgemus. In contrarium facientibus non obstantibus quibuscumque. Præsentibus perpetuis futuris temporibus valituris.

Datum Romæ, apud S. Petrum, sub annulo piscatoris, die XXVII martii MDCCCLXIII, Pontificatus nostri anno decimoseptimo. — Pro Dno card. BARBERINI, Jo. B. BRANCALEONI CASTELLANI.

Præsentès Literæ Apostolicæ in forma brevis sub die 27 martii 1863 exhibitæ fuerunt in Secretaria S. Congregationis Indulgentiarum ad formam decreti ejusdem S. Congregationis diei 14 aprilis 1856. In quorum fidem, etc. Datum Romæ, ex eadem Secretaria, die 9 aprilis 1863. A. Archipr. PRINZIVALLI, substitutus.

Je tiens à faire ici une dernière constatation, à propos des cimetières, où les fidèles trépassés reposaient en paix sous l'œil vigilant des vivants, qui avaient établi pour eux une messe spéciale.

A la bibliothèque Vaticano, un missel du x^e siècle contient une messe, précédée de cette rubrique : « Missa in depositione defuncti, in cimiteriis, pro defuncto. » Un Sacramentaire du xi^e siècle, à Venise, inscrit en tête de la messe spéciale : « Pro defunctis quorum corpora in hoc monasterio vel in cunctis cimiteriis fidelium requiescunt. »

Le Missel de Marmontiers, du xi^e siècle, au folio 330, contient une messe pour « un ou plusieurs défunts, pour ceux notamment qui

reposent dans le cimetière de l'abbaye ou du prieuré» (*Rev. de l'Art chrét.*, 1889, p. 298)¹. Or, à l'exposition rétrospective de Tours, j'ai copié, dans un Missel du XIV^e siècle à l'usage de ce diocèse, ces trois oraisons propres :

Missa pro his qui in cimeterio requiescunt.

Deus, in cujus miseratione anime fidelium requiescunt, famulis et famulabus tuis omnibus hic et ubique in Xpisto quiescentibus, da propicius veniam peccatorum, ut cunctis reatibus absoluti, tecum sine fine letentur. Per.

Secreta. Pro animabus famulorum famularumque tuarum N. et N. et omnium catholicorum hic et ubique in Xpisto quiescentium vel dormientium, hostiam, Domine, suscipe benignus oblatam, ut, hoc sacrificio singulari vinculis horrende mortis exute, vitam mereantur eternam. Per.

Post communio. Deus, fidelium lumen animarum, adesto supplicationibus nostris, et da famulis et famulabus tuis quorum corpora hic et ubique in Xpisto requiescunt, refrigerii sedem, quietis beatitudinem, luminis claritatem. Per Do.

XXIII. — Cherchons maintenant des similaires au texte de saint Léonard, afin de constater son plus ou moins de popularité au moyen-âge.

La prière *Averte*, avec son oraison, existe dans quelques livres d'heures gothiques; plus tard on y ajoute le trope *Languentibus*².

Le baron de Guilhaemy (*Inscript.*, t. II, p. 275) dit que « le charnier d'Argenteuil se trouvait placé au nord de l'église, dans le cimetière » et qu'il est sous le vocable de l'archange saint Michel, Il ajoute :

On voyait, en effet, de ce côté, à la première travée de la nef, une porte d'un travail assez riche, en style du XV^e siècle, sur une des parois de laquelle une longue inscription gothique exhortait les fidèles à prier pour les âmes rachetées au prix du sang de Jésus-Christ, dont les corps reposaient en ce lieu... Au-dessus du texte, plusieurs figures étaient gravées au trait : le Christ, assis sur l'arc-en-ciel et montrant ses plaies³, saint

1. « Indépendamment des oraisons placées çà et là, on y trouve huit messes spéciales pour les âmes des morts » (*Ibid.*, p. 304.).

2. Le *Languentibus* « se trouve, pour la première fois, dans un missel romain publié à Paris chez la veuve Kerner en 1583 », dans le « supplément imprimé à l'usage des Mineurs franciscains ». (Haiguère, *Des rites funèbres dans la liturgie romaine*, p. 87.)

3. « Car nostre Sauveur Ihesu Crist apparu en l'air, sur le lieu dont il monta

Pierre tenant une clef de dimension énorme, saint Jaçques le majeure avec ses attributs ordinaires de pèlerin, un saint évêque et un dernier personnage à peu près effacé. Cette porte servait de passage pour conduire les morts, de l'église à leur sépulture. Elle menait aussi au charnier ¹.

L'inscription d'Argenteuil était sans doute une formule consacrée pour les cimetières ². On a conservé quelques débris d'une inscription toute semblable, autrefois placée dans le cimetière des Innocents, à Paris. Nous l'avons aussi retrouvée au-dessus de la porte de l'ancien cimetière de Saint-Lazare, à Avallon. Le *Bulletin de la Commission départementale des antiquités de la Seine-Inférieure* nous en fait connaître trois exemplaires dans la seule ville de Rouen, l'un au Musée, provenant de l'église de Saint-Godard, une autre près de l'église des Emmurées, le troisième au pied d'une des tours de l'abbaye de Saint-Ouen. Ces diverses reproductions d'une même formule datent des xv^e et xvi^e siècles; elles sont, pour la plupart, en mauvais état. Le texte pourrait en être ainsi rétabli :

« Pater noster. Ave Maria. Avete, omnes animæ fidelium, quorum corpora hic et ubique requiescunt in pulvere. Dominus noster Jesus Christus † per signum quo vos redemit, suo pretiosissimo sanguine dignetur vos a pœnis liberare et inter choros suorum sanctorum angelorum collocare detque vestri memores sic perenniter exorare ut vobis associemur et vobiscum in cœlis coronemur. Non intres in judicium cum animabus servorum tuorum, Domine, quia non justificabitur in conspectu tuo omnis vivens ³. Oremus : Domine Jesu Christe, salus et redemptio fidelium animarum, etc. »

ès cieulx et, devant lui, seront les instruments de sa mort, ainsi comme les bannières ou signes de sa victoire ou triumphe : c'est assavoir la croix, les cloux et la lance et en sa char seront veues les traches de ses playes, pour veoir en quelle personne ils mirent leurs mains. » (Raoul de Presles, *Expos. du ch. XXIII de la cité de brev de saint Augustin.*)

1. Un acte de 1691 parle de « la porte mortuaire, du côté du cimetière. » (*Bull. de la Soc. arch. d'Ille-et-Vilaine*, t. III, pp. 326, 327.)

Dans l'ancien Saint-Pierre, à Rome, la porte des morts s'appelait porte du jugement. On aurait pu la dénommer de même à Argenteuil, en raison du sujet qui la décorait. « *Hæc porta judicii denominabatur, quoniam, inquit Malilius, per eam tantum mortui, qui sepeliendi sunt in Ecclesia B. Petri, mittuntur, a Domino judicandi.* » (Ciampini, *De sacr. ædific.*, t. III, p. 82.)

2. Le baron de Guilhaemy dit, au tome I de ses *Inscriptions*, p. 684 : « Dans le même dépôt (de l'église de Saint-Denis), nous avons rencontré une autre inscription, à peu près du même temps (xv^e siècle), mais par malheur fort mutilée, qui fut certainement placée à l'entrée de quelque cimetière, peut-être celui des Innocents. Nous en avons trouvé une toute semblable, en caractères gothiques du xv^e siècle, à l'entrée de l'ancien cimetière d'Argenteuil. C'était une longue et touchante prière en faveur des âmes du purgatoire, composée de plusieurs répons et versets de l'office des trépassés ».

3. Le texte du cimetière de Saint-Godard, à Rouen (maintenant au musée de cette ville) est identique à celui-ci, seulement *crucis per signum*, y est en

Ce texte, qu'il eût été opportun de compléter, fournit quelques variantes. Mais en voici une beaucoup plus importante. La concession aurait été faite, non par Jean XXII, mais par Jean XII¹, ce qui reporte au x^e siècle : elle n'en est pas plus authentique pour cela et, bien qu'on la rencontre encore en Normandie, le baron de Guilhermy a eu raison de la contester, t. II, p. 275. La concession d'indulgences par Jean XXII se voit, dit-il, « à Saint-Ouen et aux Emmurées de Rouen.... Cette assertion est dépourvue de toute authenticité ».

En 1871, je publiais dans le *Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure* (t. II, p. 254) ce renseignement, qui « se lit dans un livre d'heures manuscrit du xv^e siècle, écrit pour le diocèse de Saint-Pol de Léon et possédé par M. Mordret, d'Angers » :

Hoc scriptum fuit repertum Rome retro altare beati Petri : Papa Johannes XII concessit omnibus dicentibus *Pater noster, Ave Maria*, cum oratione sequenti, tantum eundo per cimiterium pro qualibet vice qua dictum cimiterium intervenerint, tot annos indulgentie quot et quanta corpora in dicto cimiterio fuerint inhumata a constitutione dicti cimiterii usque ad horam qua dictum cimiterium intervenerint.

L'écrit, que reproduit le manuscrit, a été trouvé à Saint-Pierre de Rome, mais il ne concorde pas absolument avec le texte donné par la pierre de Saint-Léonard. Est-ce le traducteur qui aurait été infidèle ? Jean XII remplace Jean XXII ; pour gagner l'indulgence, il est nécessaire d'ajouter l'oraison au *Pater* et à l'*Ave* ; cette indulgence ne se gagne pas, une fois le jour seulement, mais *toties quoties* ; elle suppose qu'on entre dans le cimetière, il ne suffirait donc pas de se tenir en dehors ; enfin le nombre d'années, dont on laisse à Dieu le soin de faire le calcul, correspond, non à celui des morts actuellement ensevelis, mais de tous les corps qui y ont été inhumés depuis l'établissement du cimetière.

J'avais adressé ma note au savant abbé Cochet, qui l'utilisa, en la faisant précéder de cette observation :

Une inscription, échappée aux révolutions des âges, nous apprend que,

abrégé † p[er] s. (*Bull. de la Commiss. des antiq. de la Seine-Inf^{re}*, 1872, p. 318.)

1. 956-964.

pour solliciter la piété des fidèles dont le zèle allait sans doute se refroidissant, les moines (de Saint-Ouen de Rouen) avaient proclamé, par la voix de la pierre, que des indulgences et des pardons étaient attachés au privilège de l'inhumation dans ce lieu vénéré. D'après cette inscription, tracée au xv^e siècle, ces grandes faveurs remontaient jusqu'au souverain pontife. Voici les premières lignes de ce monument épigraphique, rencontré, en 1886, au pied d'une des tours de Saint-Ouen et aujourd'hui placé au musée départemental d'antiquités (p. 253).

Recourant au *Catalogue du Musée d'antiquités de Rouen* (Rouen, 1868), j'y vois que l'« inscription sur table de pierre avait été placée au commencement du xiv^e siècle dans le cimetière de l'église Saint-Ouen, puis encadrée au xvi^e siècle dans le mur de la tour méridionale du grand portail.

« L'inscription étant très mutilée en plusieurs endroits, la lecture en est très difficile. Nous n'avons pu en rétablir que les quatre lignes suivantes qui, du reste, sont les plus importantes :

Le pape Jehan XII^e de ce nom a donné à tous ceulx qui par ce chime-
tière passeront et diront *pater n^r* et *ave ma*.

l'anthienne et oregon, ensuite aqueront autant d'ans de pardons qu'il y
a eu de corps inhumés depuis l'inception (p. 7).

Nous revenons donc à Jean XII, ce qui est absolument inaccept-
table.

M. Baudry parle en ces termes d'une inscription analogue dans
le *Bulletin de la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure*,
t. V, p. 424 :

La plus considérable inscription des Emmurées (couvent dominicain de
Rouen) est gravée, en caractères gothiques du xiv^e ou xv^e siècle et en
26 lignes, sur une pierre incrustée au côté est du cloître (il est évident
qu'elle était placée là, parce que le préau du cloître formait cimetière).
Elle existe encore aujourd'hui, mais de plus en plus détériorée. Dès 1848,
je n'avais pu en rétablir le sens, à peu près complet, qu'à l'aide d'une
inscription analogue découverte en 1846 à la base de la tour méridionale
du portail de Saint-Ouen et actuellement au musée (de Rouen. La publi-
cation est de 1882). Je donne le texte en lecture courante :

« Le pape Jehan, XII^e de ce nom, a doné à tous vrais Xpétiens, qui par ce
cimetière passeront et diront *Pater noster* et *Ave Maria*, l'antienne et l'o-
raison ensuivant, autant d'ans de pardon comme il y a eu de corps enter-
rés depuis le commencement du cimetière jusqu'à maintenant.

• *Pater noster. Ave Maria.*

• *Avete, omnes anime fideles, quarum corpora hic et ubique requiescunt*

in pulvere. Dominus Jhesus Xpistus, qui vos et nos redemit suo preciosissimo sanguine, dignetur a penis liberare et inter choros suorum sanctorum angelorum collocare ibique, nostri memores, suppliciter exorare (exorate) ut vobis associemur et vobiscum in celis coronemur.

« Non intres in iudicium cum animabus servorum tuorum.

« Quoniam non iustificabitur in conspectu tuo omnis vivens.

« Domine Jhesu Xpiste, salus et liberatio fidelium animarum, qui non venisti animas perdere sed salvare et dare animam tuam in redemptionem pro multis, immensam clementiam tuam ac ineffabilem misericordiam tuam humiliter imploramus, ut animas omnium fidelium defunctorum, in penis purgatorii cruciatas, misericorditer respicere digneris et que multe pro peccatis affliguntur tua benignissima pietate liberentur, subveniatque illis tua misericordia quas preciosissimo sanguine tuo redemisti et per merita beatissime gloriosissimeque Virginis Dei genitricis Marie et omnium sanctorum et sanctarum tuarum, liberare eas ab inferorum cruciatibus et collocare inter agmina sanctorum digneris, veste quoque immortalitatis indui et paradisi amenitate confoveri iubeas, qui cum Deo Patre et Spiritu sancto vivis et regnas Deus per omnia secula seculorum. Amen.

« Pater noster. Ave Maria ».

En comparant ce texte avec celui de Saint-Léonard, je relève ces variantes :

ligne 2 : vos et nos. — Dignetur a pœnis, sans vos.

ligne 4 : manque à la fin *Domine*.

ligne 5 : *quoniam*, au lieu de *quia* ; sans *oremus ni oracio*.

ligne 9 : *multe*, qui n'a pas de sens, au lieu de *juste*.

ligne 11 : *in precioso sanguine*.

ligne 12 : *Dei genitricis Marie*. — *sanctarum tuarum*.

ligne 13 : *agmina*, sans *tuorum* après *sanctorum*.

Dans des Heures manuscrites de la collection Mordret, à Angers, datées de 1522, la prière de Jean XII pour les âmes des morts qui reposent dans les cimetières commence aussi par *Avete*¹.

Beauduin du Bar, prévôt de Tournai, mourut en 1522. Son testament porte cette clause : « Je eslis ma sépulture en la chimentière S. Piat devant le gardin d'Olivet, et que il soit clauwet ung tablet audit gardin, se commenchant *Avete* » (De la Grange, *Hist. de la paroisse de S. Piat*, p. 56).

XXIV. — Ce long mémoire exige un épilogue ou plutôt une con-

1. Une faute de typographie met *Arête* (X. B. de M., *Livres dispersés de la collection Mordret*, Angers, 1891, p. 19).

clusion pratique, car il n'a pas été écrit seulement pour éclairer une question d'archéologie, mais aussi pour aviver la dévotion des fidèles envers les défunts, en leur montrant ce que faisait le passé à leur intention. Le zèle et l'intelligence de M. Vattier me viennent admirablement en aide pour obtenir le but désiré.

Les deux inscriptions cimériales ont repris place dans l'église paroissiale de Saint-Léonard. Sauvées de la destruction, elles continueront à rappeler aux générations futures leurs devoirs envers les morts et seront un témoignage permanent de la tradition locale.

Si cette restitution s'était faite à Rome, on en eût aussitôt fixé le souvenir par une épigraphe commémorative. Je ne vois pas pourquoi le restaurateur ne s'inspirerait pas de cet exemple. Il serait donc à souhaiter qu'il ajoutât au-dessous des tables :

LAPIDES . NEGLECTOS . ET . DISPERSOS
FELICITER . RESTITVIT
AMBROSIVS . VATTIER . PAROCHVS
A . D . M . DCCC . LXXXVIII

M. le curé de Saint-Léonard, après avoir remis les tables en état, a fait photographier la plus importante et imprimer son texte. Ce n'était pas assez pour lui ; il m'a prié très obligeamment de vouloir bien élucider un monument qui mérite d'être mieux connu.

Insatiable de publicité — je suis loin de l'en blâmer, et je l'y encourage, au contraire, fortement, — il m'a soumis le projet d'une réintégration par l'imagerie de la messe de saint Grégoire et de la dévotion au Christ de pitié¹. Le complément sera, au revers de l'image coloriée, exécutée dans le style des incunables, la reproduction des oraisons dites de saint Grégoire, si propres à exciter la piété.

A défaut d'indulgences authentiques, il sollicitera du Saint-Siège des indulgences spéciales pour la récitation de cette prière, avec application aux âmes des défunts. Léon XIII ne se refusera certainement pas à cet acte de réparation.

Bien plus, il y aurait lieu de demander, non pas l'autel privilégié,

1. J'ai fait reproduire en chromo, avec quelques légères modifications de détail, l'Apparition du Christ de pitié à S. Grégoire d'après la célèbre tapisserie de Nuremberg. Elle fait partie de l'imagerie religieuse de Van de Vyvere, à Bruges, qui lui a donné le format convenable aux livres de piété.

mais, en souvenir de la dévotion à saint Grégoire, *l'autel Grégorien*, tel qu'il est à Rome dans l'église du Coelius et une nouvelle inscription perpétuerait l'octroi du privilège pontifical.

Ce n'est pas tout : la prière *Avete* ne doit pas être oubliée dans cette œuvre de piété. Elle aussi mérite les honneurs d'une réimpression. Qu'on la mette donc au dos d'une image qui figurerait, soit la Résurrection du Christ, espoir de la revivification de nos corps, soit, comme à Argenteuil, la scène du Jugement dernier ou encore, ainsi qu'à Rome et Châlons-sur-Marne, la délivrance des âmes du purgatoire par le saint sacrifice de la messe. Ce dernier sujet me semble préférable aux autres. Là encore l'intervention du Saint-Siège donnerait à cette prière rajeunie une vogue nouvelle par l'attrait des indulgences.

Enfin, il y aurait à Saint-Léonard, pour entretenir le culte des morts, une confrérie de la *prière et de la mort*, affiliée à l'archiconfrérie romaine.

En terminant, je fais des vœux pour la prompte réalisation de ces trois projets dont le succès est assuré, parce qu'ils répondent pleinement à la foi et à la dévotion des fidèles. Saint-Léonard aura eu la gloire de prendre l'initiative d'un acte éminemment utile et opportun.

VII. — LES CROIX-PITACIUM¹

Le canon de la messe, dans le sacramentaire grégorien, parle du « signe de la foi », qui accompagne la dépouille des défunts à leur dernière demeure. Or ce signe est de deux sortes : extérieur ou inté-

1. *Les croix de plomb, placées dans les tombeaux en manière de pitacium*, Limoges, Ducourtieux, 1888, in-8°, de 32 pag. Extr. du *Bullet. de la Soc. hist. et arch. du Limousin*, tir. à part à 50 ex. — Compte-rendu par Cloquet dans la *Revue de l'Art chrétien*, 1889, p. 382 : « Les croix de plomb qui forment épitaphe à l'intérieur des tombes ont été relevées isolément ; ici même nous avons parlé de celles qu'a signalées M. Delorme et que M. Meissonnier a découvertes à Périgueux en 1875 (*V. Revue de l'Art chrétien*, 1888, p. 258). Mais ces curieux objets n'avaient pas encore été l'objet d'un travail d'ensemble. Notre collaborateur en examine 35 spécimens, lorrains, angevins et limousins, répartis en cinq catégories, qu'il distingue ainsi : croix de *religion*, de *dévotion*, de *préservation*, d'*absolution* et de *désignation*. Profitons de cette occasion pour résoudre un point resté inexplicé dans l'étude de M. Delorme rappelée plus haut. Le signe indéchiffré qui faisait pendant à l'Ω dans la gravure que nous avons donnée doit être considéré comme une altération de l'Alpha. »

rieur. Les croix de plomb qui forment épitaphe à l'intérieur des tombes¹, considérées jusqu'ici isolément, n'ont pas encore été l'objet d'un travail d'ensemble. Toutes les observations de détail doivent tendre de plus en plus à former une synthèse, qui deviendra l'axiome de la science et fournira en même temps, à l'appui de ses affirmations érigées en principes, les pièces justificatives.

Ces petits monuments, cachés dans la terre et que les fouilles peuvent seules révéler, datent en général des XI^e, XII^e et XIII^e siècles; quoiqu'on puisse citer, avant et après, des cas qui, actuellement, ne semblent que des exceptions. Cependant, la tradition paraît s'ériger en système dès l'époque mérovingienne.

Sur les trente-six croix dont je vais parler, dix-huit sont Lorraines, quatre Angevines, une seule Limousine. Ce mémoire pouvait donc convenir à la Société d'archéologie de Limoges; aussi elle a bien voulu en agréer l'hommage.

1. — Les croix que l'on exhume des tombeaux peuvent se répartir en cinq catégories distinctes : les *croix de religion*, qui font partie intégrale du costume ecclésiastique, religieux ou militaire et qui se portaient d'office, soit au cou, soit sur les vêtements; les *croix de dévotion*, ornées ou non d'un Christ, avec ou sans reliques, qui dénotent une habitude pieuse de la part des défunts ou qui, au moment du décès, furent placées entre leurs mains pour attester qu'ils sont morts chrétiennement; les *croix de préservation*, qui, par leurs devises ou emblèmes choisis à dessein, avaient pour but d'éloigner le démon²; les *croix d'absolution*, qui contiennent une formule analogue à celle que le prêtre emploie dans l'administration du sacrement de pénitence et qui, pour le repos éternel des fidèles, semblaient en maintenir l'efficacité³; enfin les *croix de désignation*, qui jouaient, à l'intérieur de la tombe, le même rôle que les épitaphes à l'extérieur, c'est-à-dire qu'elles nommaient les défunts et consignaient aussi souvent leurs titres et fonctions, ainsi que la date de leur décès.

Je ne veux m'occuper ici que de ces dernières, dont je vais faire

1. Voir sur le *Pitacium*, le tome X de mes *Œuvres*, p. 42.

2. Voir l'article de Rané, dans la *Revue des Sociétés savantes*, 2^e série, t. III, pp. 656-662.

3. Voir le mémoire de l'abbé Cochet dans le *Bulletin du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de France*, 1856, pp. 306-324.

passer sous les yeux du lecteur un certain nombre de types qui se succèdent du v^e au xvii^e siècle.

Dès l'époque romaine, on prit la précaution de placer dans les sarcophages, afin d'attester l'identité des personnes, de petites tablettes, le plus souvent en plomb, en marbre ou en os. L'usage se perpétua pendant tout le moyen-âge, car il était logique et utile. J'ai depuis longtemps préparé sur ce sujet un article spécial qui sera intitulé : *le Pitacium dans l'antiquité et au moyen-âge*, car tel est le nom donné originairement à ces inscriptions commémoratives par les Latins, qui empruntèrent cette appellation particulière aux Grecs. Or, la croix inscrite n'est qu'une variété du *pitacium* ordinaire, variété assez nombreuse pour former une classe à part, mais restreinte relativement à la masse considérable des tablettes rectangulaires.

Il est tout naturel que, dans les siècles de foi, on ait songé à découper en croix la tablette funéraire, puisque la croix est toujours, pour le chrétien, l'indice de la foi pratiquée¹ et un gage de salut. En inscrivant le nom du défunt sur l'instrument de supplice qui a sauvé le monde, on plaçait la personne décédée sous la sauvegarde immédiate du Fils de Dieu, faisant ainsi, au jour de la justice suprême, appel direct à sa miséricorde.

2. — Le plus ancien exemple d'une *croix de désignation* remonte probablement au v^e siècle, comme on va en juger.

a.—Le *Bulletin monumental*, t. VIII, p. 261, a le premier annoncé la découverte à Saint-Seurin de Bordeaux, dans un tombeau en marbre blanc du v^e siècle, d'une petite croix en argent dont il donne le dessin. Je crois y voir le monogramme du nom du défunt, suivant un usage fort commun à cette époque.

« Les ossements des doigts, encore entrelacés, annonçaient que les mains avaient été jointes; une petite croix latine, d'argent massif, y tenait encore, noircie par une épaisse couche de terre; dépouillée de cette enveloppe étrangère, elle a présenté à mes regards deux doubles rainures croisées, conduites dans le milieu des deux

1. « Memento, Domine, famulorum famularumque tuarum, qui nos præceserunt cum signo fidei et dormiunt in somno pacis » (*Memento des morts, au canon de la messe*). — « Semper crux capiti illius (defuncti) apponi debet, ad significandum illum in Christo quiescere. » (*Rit. Roman., De exequiis.*)

parties de la croix et terminées dans le haut par un P; en bas et sur les côtés, par des lettres difficiles à déchiffrer..... Cette croix était émaillée de couleurs diverses. »

D'après le dessin, je distingue une ligne verticale terminée par la lettre P et coupée à son milieu par une ligne horizontale, qui, au point de rencontre, se complique, d'un côté seulement, d'un O losangé. A part cet O, qui semble spécifier un nom, on pourrait, à la rigueur, voir là un chrisme; mais toute hésitation cesse quand on lit, à la partie inférieure, la lettre L et sur le croisillon gauche (la gauche de la croix) les lettres NC. La lecture est-elle sûre ? Je n'oserais l'affirmer, mais la gravure sur bois du *Bulletin* ne présente pas autre chose, et je m'en tiens là jusqu'à plus ample informé.

b. — A Sant'Abondio de Côme (Italie), sous un autel, gît une dalle de marbre dont la croix pattée, gravée au v^e siècle, reproduit la croix de plomb qui fut trouvée à l'intérieur du sarcophage. La formule très brève se lit : *Hic requiescit Abundius episcopus*, et désigne saint Abondius, évêque de Côme :

A
B
V
N
D
I
[h] IC REQVIES [ci] T
S
E
P
I
S
C

c. — La Société des Amis de l'archéologie chrétienne à Rome, dans sa séance du 30 novembre 1879, inscrivait cette communication à son procès-verbal : « Le R. P. Bruzza montre, grâce à l'obligeance de l'abbé Gregorio Palmieri, une mince lame d'or, en forme de croix, trouvée dans un sarcophage païen, mais transformé en tombeau chrétien, près de Plaisance, et donné au musée sacré de la Bibliothèque vaticane. Cette croix était cousue sur les vêtements du défunt, comme on le voit par les petits trous percés aux extrémités, elle paraît être du viii^e siècle environ. Au milieu et aux extré-

mités, on y a marqué au poinçon des colombes et de petites croix équilatères ».

Le comm. de Rossi ajoute en note, après avoir reproduit ce texte : « Fr. Nicolli, *Sarcofago antico disotterrato in Piacenza*, Plaisance, 1825, pl. V, p. 58. L'auteur attribue à un croisé cette croix cousue sur le vêtement; p. 61, il cite un autre tombeau, trouvé aussi à Plaisance, avec un squelette, sur le bras duquel était une croix, formée d'une lame d'or très mince, attachée avec des fils d'or et portant des monogrammes cruciformes. Mais ces croix sont du temps des Lombards; on en a trouvé des spécimens dans les tombes du VII^e siècle environ, en Piémont (CALANDRA, dans les *Atti della Società di arch. per la prov. di Torino*, 1880, pl. III, n^{os} 16-19); à Bolsène (STEVENSON, dans les *Notizie di Ant. de Fiorelli*, août 1880, pp. 267-268); à Chiusi, où M. le chanoine Brogi m'a montré de ces croix avec les trous pour passer le fil. » (*Bull. d'arch. chrét.*, 1880, p. 108.)

d. — A l'exposition de Milan, en 1882, j'ai observé cinq petites croix que le catalogue disait dater de 569 à 774, et avoir été trouvées près Chiusi. Elles sont pattées, à quatre branches égales, en feuille d'or mince, avec trous tout autour pour pouvoir les coudre¹.

e. — Le *Journal officiel* du 26 mai 1886 contenait une note de Edm. Le Blant « sur une série d'objets trouvés dans une localité voisine de Ravenne. Ils étaient renfermés dans le sarcophage d'un évêque lombard. Les vêtements de l'évêque sont ornés de croix appliquées sur les tissus; elles sont faites de minces feuilles d'or et percées sur les bords de petits trous permettant de les coudre sur l'étoffe où elles forment une sorte de broderie. Parmi les signes dont elles sont marquées figure le plus souvent le poisson, que l'on avait cessé de représenter à Rome, dès une époque ancienne, mais dont

1. M. de Beaurepaire a publié, dans le t. VIII du *Bulletin de la société des Antiquaires de Normandie*, une *Note sur une découverte de bijoux mérovingiens au village de Valmeray, commune de Mauléon* (Calvados). Parmi ces bijoux, « on a trouvé un certain nombre de petites plaques d'or estampé, les unes circulaires, les autres rectangulaires, d'autres filiformes dessinant des zigzags et quelques-unes triangulaires de plusieurs modèles; plusieurs de celles-ci ornées de grenats sertis dans une butte. Les petits trous percés sur toutes ces pièces montrent qu'elles étaient destinées à être cousues sur les vêtements, ainsi que l'indiquent les représentations des costumes byzantins. » (*Rev. des soc. sav.*, 7^e série, t. VI, p. 109.)

l'image était restée courante, dans les provinces, jusqu'au vi^e et au vii^e siècle. Sur d'autres feuilles d'or ou d'argent, on voit un évêque baptisant par infusion une femme; ailleurs, deux colombes, sur chacune desquelles tombe un flot sortant d'une grappe, se dressent aux côtés du poisson, symbole du Christ; ailleurs encore, saint Jean baptise le Christ, au-dessus duquel plane la colombe; le Christ et Pierre sont dans une barque, sur les flots d'une mer agitée, symbolisant le monde, ils se préparent à recueillir trois brebis qui nagent vers l'esquif; le poisson mystique porte la barque sur son dos; une ancre, dont deux personnages tiennent la hampe, ramène du fond des flots deux brebis posées sur ses branches, c'est-à-dire deux âmes sauvées par la foi; entre les douze apôtres, le poisson est dressé sur sa queue, portant, sur l'une et l'autre nageoire, un vase et un pain. La pièce la plus importante pour la symbolique chrétienne est peut-être celle que l'on voit entre les mains d'une femme, à savoir un assez grand vase ayant la forme de l'agneau, portant la croix sur son front et qui est posé sur un plateau garni de douze gobelets. Le tout est en argent. Sur le ventre de l'agneau est appliquée une croix grecque, découpée à même sur une mince feuille d'or; sur ses bras, sont représentés les quatre évangélistes ¹ ».

f. — A la séance du 16 mars 1887 de la Société des Antiquaires de France, « M. de Bayo a soumis les dessins de croix en or, trouvées dans un groupe de sépultures aux environs de Milan, et conservées aux musées de Nuremberg et de Cividale » ². A celle du 30 novembre, le même membre « soumet à la Société une croix en or estampé, trouvée dans une tombe longobarde près de Bergame et appartenant à M. Amilcare Ancona, de Milan ³ ».

g. — Dans la collection du comte Morbio, à Milan, j'ai vu douze petites croix en or estampé, de l'époque lombarde (vi^e-vii^e siècles), qui ont été découvertes dans des tombeaux à Monza. La feuille est très mince et devait être cousue sur les vêtements ou le suaire. Cinq

1. *Rev. illustr. du Musée et de la Bibliothèque eucharistique de Paray-le-Monial*, 1888, p. 182. — Ce trésor, connu à Rome sous le nom de son propriétaire, *Sacro Tesoro Rossi*, est tenu pour suspect, sinon pour apocryphe, par la plupart des archéologues.

2. *Revue de l'art chrét.*, 1887, p. 344; *Bull. monument.*, 1887, p. 398; *Gaz. arch.*, 1887; *Chronique*, p. 10.

3. *Bullet. mon.*, 1887, p. 577; *Rev. de l'art chrét.*, 1888, p. 92.

seulement portent des caractères qui expriment le nom du défunt, soit en abrégé, soit en monogramme. Sur l'une, on lit, au milieu, les lettres C et R croisées ; une autre porte, au centre, un monogramme ; une troisième donne, toujours au milieu, les deux lettres E et R ; sur la quatrième, le monogramme se décompose ainsi ARV et la cinquième répète le monogramme au milieu et aux extrémités.

3. — Je n'ai que deux documents à citer pour la seconde période.

a. — La chronique de Moyenmoutier, dans les Vosges, écrite au XI^e siècle et publiée par Pertz dans les *Monumenta Germaniæ historica*, parle en ces termes (page 91) de la sépulture d'Etienne, évêque de Toul, décédé en 996 : « Sepultus extata dextris altaris semper virginis et matris Domini Mariæ... Pectori ejus crucicula superposita, disticon abbatis Sicconis inscriptum habens ita :

Hic fuit antistes Leuchorum Stephanus olim,
Idibus et tetra Martis discessit ab arvis. »

b. — Je regrette que le renseignement suivant ne soit pas plus précis. « Il en est une autre (recluse) nommée *Ainenda*, que M. Port soupçonna le premier avoir dû être une recluse (*Edit. de Péan*, p. 322). Or, cette *Ainenda*, sainte entre toutes les religieuses ses compagnes qui vécurent autrefois dans les dépendances de l'église Saint-Maurille, à Angers, y fut inhumée avec épitaphe inscrite sur une croix de plomb (BALAIN, ms., n^o 867, page 654, bibl. d'Angers), que l'on découvrit vers 1714. » (*Mém. de la Soc. d'agric. d'Angers*, t. XXI, p. 160.)

4. — Les monuments abondent pour le XI^e siècle. En voici huit :

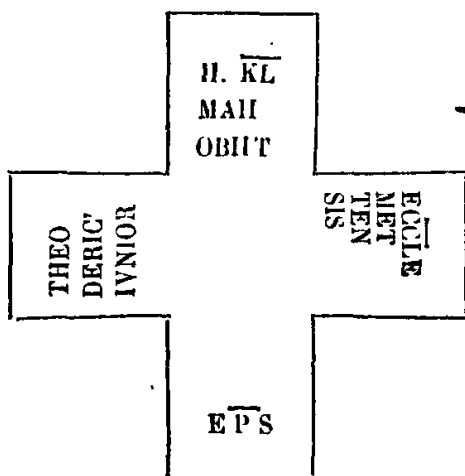
Deux inscriptions ne sont pas datées, mais, pour l'une, le personnage est connu et, pour l'autre, les caractères épigraphiques ne laissent pas de doute quant à l'époque.

a. — Nous débutons avec la première moitié du XI^e siècle et par Metz, qui a fourni tant de croix analogues.

« Lorsqu'en 1521, le chapitre agrandit le sanctuaire, on tira du tombeau de Théoderic II des ossements et une croix de plomb sur laquelle était gravée l'inscription suivante : *Secundo kalendas maii obiit Theodericus junior, Ecclesie Metensis episcopus*¹. » L'ins-

1. *Hist. et descript. de la cath. de Metz*, par Emile BÉGIN, t. I, p. 98. —

cription est disposée en quatre groupes, un par bras, de la façon que voici :



Ce fut ce même évêque, qui selon la chronique de Jean le Châtelain :

« En l'an de l'Incarnation,
» Environ de mil et vingt ans »,

commença la reconstruction de la cathédrale : il mourut en 1046 ¹.

b.—En 1879, Godard-Faultrier a lu aux réunions de la Sorbonne un mémoire sur les fouilles faites à Angers, place du Ralliement,

Cette inscription a été répétée, d'après *l'Ami de la religion*, n° du 26 juillet 1851, par l'abbé Cochet, *Bull. du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France*, 1856, p. 319.

1. On lit dans *le Monde* du 20 décembre 1881 : « En creusant le sol du transept de la cathédrale de Metz, les ouvriers ont mis à découvert, sous l'emplacement du lutrin, un sarcophage d'une seule pièce, mais divisé en six compartiments. Chacun de ces compartiments renferme les restes soit d'un évêque, soit d'un chanoine ou d'un autre membre du clergé de la cathédrale. « On en serait réduit à se demander comment ces dépouilles mortelles ont pu être réunies dans un même sarcophage, si une inscription latine, très lisible, gravée sur une plaque métallique de forme rectangulaire et trouvée sur le sarcophage, ne donnait les explications nécessaires. Il résulte de cette inscription que le lieu de sépulture primitif de ces corps se trouvait dans l'ancien chœur roman de la cathédrale. Le chœur actuel fut bâti en 1488, et c'est au mois de juillet 1520 qu'eut lieu la translation de ces restes dans le transept actuel.

« La mort de ces ecclésiastiques remonte à une date bien antérieure à cette époque ; leurs noms et dignités sont également gravés sur la plaque. Une croix pectorale est déposée en outre dans chaque compartiment ; on y voit le nom, le titre et la date de la mort du défunt. Mais ces croix pectorales ne remontent qu'à l'époque de la translation où elles auront remplacé les croix primitives. »

dans un ancien cimetière. Je constate, mentionnée au procès-verbal, « une croix latine de commémoration, en plomb, trouvée dans un sarcophage et sur laquelle reposait la tête d'un squelette. On y lit une inscription oxydée et, partant, d'une lecture difficile ». Godard-Faultrier y a cependant déchiffré ce qui suit :

ANNO
MIXVII
AB INCAR
N
ECCLESIAE CA
QVI DV[m] VI[xit]
PAVP..... » 1.

Je crois la date fautive : I avant X indique la suppression d'une unité, ce qui est inadmissible, vu la finale VII. Je proposerais donc de lire MLXVII, de manière à fixer la date de cette croix à l'an 1067.

D'après les analogues, après le millésime vient la constatation du décès par le verbe *obiit*, puis le nom du défunt, suivi de son qualificatif. Or ce fut un chanoine, puisque le cimetière avoisinait les églises collégiales de Saint-Mainboeuf et de Saint-Maurille ; on peut donc lire : *hujus ecclesiae canonicus*.

D'autres inscriptions du moyen-âge permettent de compléter le sens de la dernière ligne, qui peut s'interpréter : *Pauperibus largus, pauper ipse factus*.

Godard reprend ainsi la question dans une autre publication 2 :

La quatrième planche représente grandeur nature (0^m26 de hauteur sur 0^m20 de largeur), une croix de plomb, pesant un kilo 250 grammes, trouvée, le 26 décembre 1878 (place du Ralliement, à Angers), au fond d'un sarcophage en molasse de Doué. Sur cette croix, de forme latine, reposait la tête d'un squelette, aux bras placés le long des cuisses ; orient chrétien, grande ardoise brute sur le sarcophage, autre tombe en dessus, date de MIXVII au sommet de la croix, lettres et lignes réglées à la pointe, emploi simultané du C rond et du C carré. Caractères oxydés, par suite lecture difficile. ANNO, etc.

C'est peu, mais c'est assez pour nous indiquer que cette croix a été plutôt une croix de commémoration que de préservation ou d'absolution. Excepté une seule croix de forme grecque, toutes celles découvertes à

1. *Revue des Sociétés savantes*, 7^e série, t. I, p. 445.

2. Voir aussi *Invent. du Musée d'antiquités d'Angers*, p. 338.

Angers qui sont venues à ma connaissance m'ont paru être des croix de commémoration ou d'építaphe, notamment les quatre qui furent trouvées place du Ralliement, savoir : l'une en 1714, deux vers 1868, et enfin la présente en 1878. Quant à celle des quatre qui appartient à M. Parrot, elle est mixte.

A ce propos, nous avons remarqué qu'en Anjou la croix de plomb funéraire penche vers la forme latine, que sa hauteur moyenne est de 0^m20 à 0^m28, qu'elle porte presque toujours une date de décès, que l'on y voit rarement les formules connues d'absolution ou de préservation, qu'elle est, le plus ordinairement, posée sous la tête du défunt et que les avant-bras de celui-ci ne sont pas croisés sur la poitrine.

Le contraire paraît exister en Normandie, où la croix de plomb est le plus souvent de forme grecque en manière de croix de Malte, assez petite, rarement portant date de décès, plus rarement posée sous la tête du défunt, mais bien sur sa poitrine, croix enfin chargée habituellement des formules d'absolution ou de préservation et placée dans les mains croisées du mort. On dirait qu'à la forme latine se serait plus spécialement rattachée la formule de commémoration et à la croix grecque la formule d'absolution ; en effet, il est encore d'usage au sein de l'église grecque, et spécialement en Russie, que le pope dépose entre les mains du défunt une formule d'absolution. (*Mém. de la Soc. d'agric. d'Angers*, t. XXI, p. 164.)

En comparant la planche avec le texte de Godard, je crois devoir faire quelques observations. La date me paraît erronée. Le second chiffre n'est pas un I, mais probablement un C, dont on n'a plus que le dos ou même un L, ce qui donnerait 1117 ou 1067. Ces deux dates sont également acceptables, quoique je penche pour la première. Je lis, avec la ponctuation : M.CX.VII.

Sur le bras droit, à gauche du spectateur, mais sans séparation de mots :

ECCLESIAE CA
QVI DV̄ VI. .
PAVP. . . .
SEIN. . . .
EV. . . .

1. J'ai écrit à M. Parrot, président de l'Académie d'Angers. Voici sa réponse : « Vous me demandez le texte de l'inscription de ma croix de plomb. Je voudrais bien vous satisfaire, mais la première ligne est un peu altérée et toute la croix est dans un tel état de vétusté que je n'ose pas la soumettre à un frottis. Je la destine, ainsi que le curieux sarcophage qui la renfermait, à une étude spéciale : Elle a la forme d'une croix pattée ou croix de Malte. Les caractères sont tracés à la pointe. Son diamètre est de 0,21. »

Sur le bras gauche, ces fins de lignes ne donnent pas de sens déterminé :

.....MOINI....AE
ES
Q...IONI
ARIS
NICE

Enfin sur la tige, après quatre lignes disparues : PSBORA, suivies de quatre autres lignes également effacées ¹.

c.— Le *pitacium* de plomb de Pierre I, abbé d'Airvault (Deux-Sèvres), découvert récemment dans sa tombe, est superposé à une croix de plomb, à branches pattées et égales, qui reposait sur sa poitrine. L'inscription, qui se réfère à l'an 1081, est ainsi conçue :

PETRVS
 PRIMVS
 ABBAS

Cette précieuse croix est conservée au Musée de la Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.

d.— La Société des Antiquaires de Londres, dans le tome XXIII de l'*Archæologia*, a publié la croix déposée en 1088 dans la tombe de Godefroy, évêque de Chichester. Cette croix a une importance particulière, parce que l'inscription contient, avant la date du décès, une formule d'absolution, usage liturgique savamment élucidé par l'infatigable abbé Cochet :

ABSOLVIMUS TE GODE
 FRIDE EPE VICE SCI

1. Godard signale encore, au Musée d'Angers, trois croix pattées, anépi-graphes et en plomb, trouvées dans cette ville. L'une, n° 2068, de « l'époque romane », provient de la place du Ralliement (1867) ; l'autre, n° 2070, de même date, était « sur la poitrine d'un squelette, au fond d'un cercueil de pierre en forme d'auge, vis-à-vis de l'hôtel de la Préfecture, ancienne abbaye de Saint-Aubin » ; la troisième, n° 2071, du XI^e siècle, était « fixée à une vergette de bois, longue de 1,70 (bâton cantoral, présumé du chantre Girard). Cette croix, trouvée à Toussaint, en 1845, a de longueur 0,15, de largeur 0,15 » (*Invent.*, pp. 338, 339).

Sur l'építaphe « gravée sur ardoise », d'Ermenbergane, découverte en 1867 « sur l'emplacement de l'ancienne église Saint-Mainbœuf », on voit « trois petites croix pattées, dont deux plombées ». (*Ibid.*, p. 102.). Trois croix, symbole de la Trinité, comme à Monza, caractérisent l'époque mérovin-gienne.

PETRI PRINCIPIS
APLO CVI DNS DEDIT
LIGANDI ATQUE SOLVENDI
POTESTATEM UT QUANTUM TVA EXPETIT
ACCUSATIO ET AD NOS PERTINEAT REMISSIO
SIT TIBI DEUS REDEMPTOR OMPS SALUS OMNI
PECCATORUM TUORUM PIUS INDULTOR. AMEN.
VII KL. OCTOBRIS IN FESTIVITATE SCI
FIRMINI EPI ET MART.

OBIIT GODE
FRIDUS EPS
CICESTREN
SIS IPSO DIE
V LUNÆ FUIT

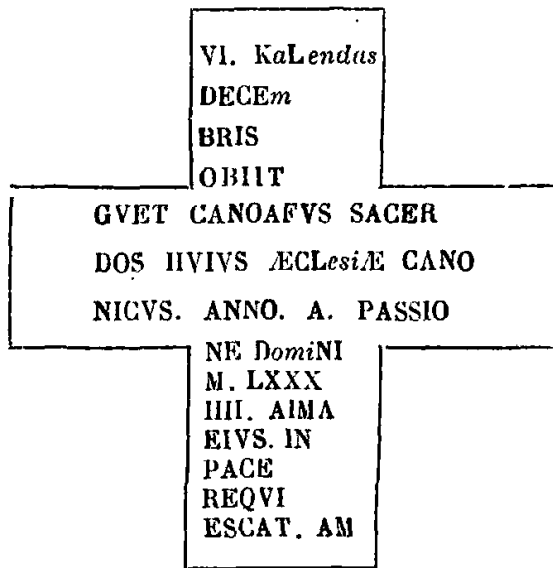
La lecture courante donne : *Absolvimus te, Godefride episcopo, vice sancti Petri, principis apostolorum, cui Dominus dedit ligandi atque solvendi potestatem, ut, quantum tua expetit accusatio et ad nos pertineat remissio, sit tibi Deus redemptor omnipotens, salus, omnium peccatorum tuorum pius indultor. Amen. VII kalendas octobris, in festivitate sancti Firmini, episcopi et martyris, obiit Godefridus, episcopus Cicestrensis; ipso die quinto lunæ fuit.*

c.— Le chroniqueur d'Anjou, Jean Balain, nous a transmis, page 564 de ses *Annales*, une inscription, gravée sur une croix de plomb qui fut trouvée à Angers, le 15 mai 1711, en creusant une fosse dans l'église de la Trinité¹. L'écriture est l'onciale du XI^e siècle, avec quelques abréviations et surcharges de lettres. Au-dessous de chaque ligne est gravé un trait, ainsi que cela se pratiquait alors en épigraphie.

Il résulte de ce texte que le défunt, nommé Guet Canoafus (peut-être ce dernier nom a-t-il été mal lu), était prêtre et chanoine de l'église de la Trinité, et qu'il mourut le 26 novembre 1084. On remarquera que l'année est datée, non à partir de l'Incarnation du Seigneur, mais de sa Passion, formule inusitée en épigraphie. A la fin est un souhait de paix pour le repos de son âme, comme il a été

1. Cette inscription est reproduite, en majuscules et sans abréviations, dans *l'Histoire de l'Université d'Angers*, par Rangcard, t. II, p. 115.

pratiqué pendant toute la durée du moyen-âge : *Anima ejus in pace requiescat. Amen.*



Godard-Faultrier revient sur cette croix dans *l'Inventaire du musée d'antiquités de la ville d'Angers* (Angers, 1884), pp. 147-148, en ces termes :

79 B. Marbre noir. Haut. 0^m,46, long. 0^m,49. Inscription provenant de l'aumônerie de Saint-Jean :

EPITAPHIVM

GVETOANCÆI SACERD HVIVS ECCLESIE CANONICI
DEFVNCTI ANNO A PASSIONE DNI MLXXXIII.



CETTE CROIX DE PLOMB A ÉTÉ TROUVÉE DANS
VN TOMBEAV PROCHE CE PILIER COUVERT DVNE
TOMBE DE PIERRE NORE ¹ SVIVANT LE PROCEZ
VERBAL INSÉRÉ SVR LE REGISTRE DE CETTE
EGLISE LE XXX..... MDCXXI.

La croix a disparu de son encastrement.

Du rapprochement de l'inscription sur marbre noir avec l'inscription reproduite par Balain (*Bibliothèque d'Angers*, ms. 867, p. 564), nous avons la certitude que cette épitaphe doit se lire ainsi : VI KT, etc.

Balain, beaucoup plus explicite que l'inscription sur marbre noir provenant des hospices d'Angers, nous apprend que, le vendredi 15 mai 1711,

1. Noire.

ladite croix de plomb fut trouvée dans l'église de la Trinité d'Angers, au fond d'une fosse que l'on creusa pour y enterrer M. Mallet de la Sauvagère, gentilhomme et paroissien de ladite église.

La mention du procès-verbal, gravée sur marbre noir, est de la même année que celle indiquée par Balain, savoir 1711. C'est de tout point la teneur de la même épitaphe, moins les quatre premières lignes supprimées sur le marbre et remplacées arbitrairement par le mot : *epitaphium*, avec l'emploi du génitif pour les noms et qualités du chanoine défunt. Cette croix de plomb aurait plutôt dû appartenir à la Trinité qu'à l'hôpital Saint-Jean, qui n'existait pas en 1084, du moins comme fondation de Henri II et de son sénéchal.

Le nom propre reste douteux, car d'un côté il est écrit : *GVET CANOAFVS*, en deux mots, et de l'autre en un seul : *GVETOANCÆVS*. Je n'ose me prononcer à défaut de l'original.

Il y a encore une autre variante à la première ligne *KT* pour *KL*, qui me semble la seule lecture plausible.

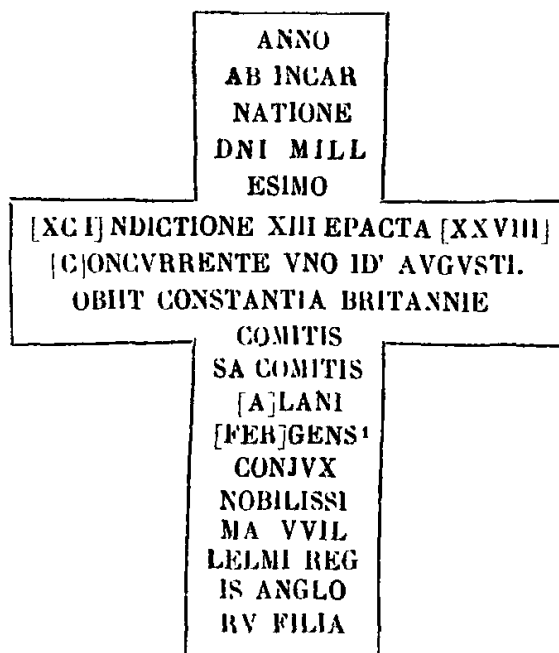
f. Alfred Ramé a publié, dans la *Revue des Sociétés savantes* (2^e série, t. III, pp. 658-659), une note isolée que je lui emprunte. La croix dont il reproduit l'inscription, d'après un ouvrage rarissime, nomme une fille du roi d'Angleterre Guillaume, décédée l'an 1090, le 13 août, indiction 13, épacte 28 ¹.

Une croix analogue à celle de Thierry fut trouvée, au xvii^e siècle, dans la tombe d'une comtesse de Bretagne, Constance, femme d'Alain Fergent. Quoique cette découverte ait fait alors le sujet d'une dissertation d'Hevin, avocat au parlement de Bretagne, cette brochure est si rare (deux exemplaires connus, l'un dans la collection des Blancs-Manteaux, l'autre à la bibliothèque de Rennes) qu'elle a tout le mérite d'une notice manuscrite.

Le 9 juin 1672, les ouvriers employés à creuser les fondations de la tour occidentale de l'église de Saint-Melaine de Rennes rencontrèrent un cercueil en maçonnerie, se rétrécissant vers les pieds et couvert de grandes pierres plates. Il contenait, outre un étui en cuir qui avait servi à renfermer le corps, un crâne, des débris de chevelure, des ossements, « une étoffe de laine d'un tissu gros et mal serré, de couleur brune qui paroist naturelle et sans teinture et à la place où devait estre l'estomac, une

1. La duchesse Constance, fille de Guillaume le Conquérant et femme du duc de Bretagne Alain III, mourut en 1090. D'Argentré, dans son *Histoire de Bretagne*, liv. III, p. 42, dit qu'elle fut inhumée à Saint-Pierre de Rennes, mais il se trompe, car, en 1672, on découvrit à Saint-Melaine dans la même ville, « le tombeau de cette princesse dans lequel était renfermée une croix portant son nom, la date de sa mort et d'autres renseignements qui ne peuvent laisser aucun doute sur l'authenticité de cette sépulture ». (Le Men, *Monogr. de la cath. de Quimper*, p. 73).

croix de plomb », de dix-neuf pouces de hauteur, ainsi figurée par Hevin. J'indique entre crochets les lettres restituées :



g. La tombe de Hérیمان, 51^e évêque de Metz, fut retrouvée en 1712. On y constata une « croix de plomb », dit Bégın, qu'une inscription, placée à cette occasion, qualifie seulement « plumbea lamina ». Elle était endommagée et on crut y lire :

« Obit in d[omino] Heri[manus] Met[ensis] epus, legatus [apostolice se]dis, a papa Gregorio VII [honore] mitræ et pallii [decoratus, anno a] nativitate [Domini MXCIV, nonis maii] »².

Ce texte est précieux par la mention qu'il fait d'un double privilège, la mitre et le pallium. L'usage de la mitre émana presque toujours du Saint-Siège, par voie de concession³. Il est curieux de constater ici qu'à la fin du XI^e siècle, les évêques de Metz ne portaient pas encore cet insigne, qui n'allait pas tarder à devenir général. Les sceaux de l'époque montrent souvent les évêques la tête

1. « Je préférerais à la restitution d'Hevin celle qui rétablirait à la douzième ligne, le mot [DE]GENS. Le surnom d'Alain, dans les anciens textes, est *Hiranger* ou *Fergan*. »

2. BÉGIN, t. II, p. 378.

3. Le pape saint Léon IX écrivait en 1049 à Ebherard, évêque de Trèves : « Romana mitra caput vestrum insignimus, qua et vos et successores vestri in ecclesiasticis officiis romano more semper utamini semperque vos esse Romane sedis discipulos reminiscamini. »

nue, mais plus tard ils l'ont constamment coiffée. On pourrait donc fixer à peu près, par ces seuls monuments, l'introduction en France, et dans chaque diocèse en particulier, de la coiffure propre aux évêques.

h. La dernière inscription faisait partie, à l'Exposition universelle de 1878, de l'exposition particulière de la ville de Paris, ce qui indique qu'elle a été découverte dans la capitale : l'étiquette qui l'accompagnait ajoute qu'elle provient des fouilles du cimetière de Saint-Marcel. La croix est en plomb, mais plus ornée que d'habitude, car les extrémités sont *ancrées*, comme on dit en blason, et les croisillons, afin d'éviter une cassure, sont renforcés de quarts de cercle, de manière à donner au centre de la croix l'aspect d'un médaillon ou d'un nimbe. Le personnage mentionné par l'inscription est tout à fait inconnu : il se nomme Albéric Chrétien. *Christianus* doit-il se prendre adjectivement ? Je ne le pense pas, car tous les défunts admis dans les cimetières des églises faisaient nécessairement profession de la foi chrétienne. Cependant deux noms, au lieu d'un seul plus fréquent, constituent, pour cette époque, un fait presque anormal ¹. J'ai relevé à Rome, sur une tombe du x^e ou xi^e siècle, dans l'église de Sainte-Praxède, la signature d'un lapicide, qui précisément se nommait aussi Chrétien, mais ce nom était unique ². Le second nom ne se prenait qu'au cas où l'on voulait préciser une filiation, mais alors on le mettait au génitif, en sous-entendant *filius*, parce que le premier nom était celui qui avait été imposé au baptême, tandis que le second, donné pour distinguer des autres personnes appelées de la même façon, était celui du père ; surnom, comme disaient les Italiens, *cognome*, qui fut ultérieurement une des formes du nom de famille ³.

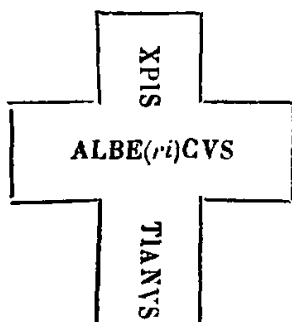
Les deux noms gravés en majuscules romaines sur la croix se coupent à angle droit ⁴.

1. *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 1847, p. 121.

2. CRISTIANVS MAGISTER FECIT.

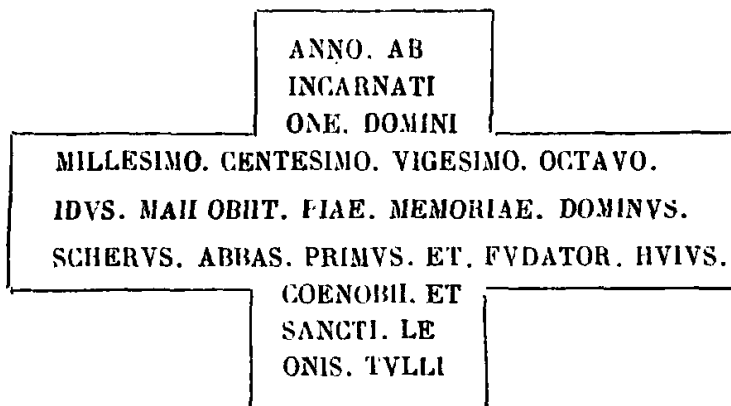
3. Je ne citerai que quelques exemples d'après le cartulaire de Saint-Hilaire de Poitiers : en 1096, *Petrus Guarnerii* ; en 1102, *Bodinus Aimerici* ; en 1138, *Wilelmus Sequini*, *Petrus Villani*, *Constantinus Budelli*.

4. Cette croix est gravée dans le tome V, p. 93, des *Inscriptions du diocèse de Paris*, par de Guilhermy et de Lasteyrie. On l'y donne comme intacte : d'après ma copie, deux lettres manquaient à *Albericus*. Le sarcophage avait



5. Le XII^e siècle nous apporte jusqu'à neuf croix gravées, dont une provient d'Angleterre et trois de la cathédrale de Metz.

a). En 1589, « fut ouvert, vers le milieu du chœur » de l'église abbatiale de Chaumousey (Vosges), « un tombeau », dans lequel on trouva « partie d'un calice d'estain, un baston ou crosse, avec certains ossements, en outre une croix de plomb, escrete des deux costés, en l'un desquels estoit l'évangile de S. Jean *In principio*, et en l'autre ce qui s'ensuit » (Ruyr, *Sainctes antiquitez de la Vosge*, Saint-Dié, 1628, livr. III, 3^e partie). Or ce pitacium, donné en lecture courante par les *Annales de la Société d'émulation des Vosges*, 1889, p. 53, nous apprend que c'était la sépulture de l'abbé Scher, fondateur du monastère, décédé en 1128.



l'aspect des « tombeaux mérovingiens et carlovingiens, mais il est peu vraisemblable qu'il faille donner à la croix une date aussi ancienne... Elle était placée du côté des pieds, au lieu de se trouver à la hauteur de la poitrine ou de la tête du défunt, comme c'est la règle habituelle... Elle doit remonter au moins au XI^e siècle, époque vers laquelle paraît s'être généralisée la coutume de placer dans les tombes des croix de plomb avec inscription. Toutes celles que l'on possède sont de la fin du XI^e siècle ou du XII^e... Ajoutons qu'elle est une des plus petites que l'on possède ». Sa hauteur est de 0,95 et sa largeur de 0,68, ce qui donne les dimensions ordinaires ou moyennes; *plus petites* est donc exagéré. Quant à la date de ces croix, parquée du XI^e au XII^e siècle, elle est également inexacte, comme le prouve ce mémoire tout entier.

L'auteur rapporte, à la suite de cette épitaphe, un distique qui s'y rattache :

CARMOSII FVNDATOR OBIT . POST FACTA SEHERVS
 QVI FR F
 SINE AVDE VIT
 NEC L VI 1

b). Voici ce que M. Depelchin écrivait dans *le Monde*, n° du 14 mai 1879, dans un second feuillet relatif à *Saint-Front de Périgueux* :

Ajoutons, pendant que nous parlons de découvertes archéologiques, que la restauration, dans d'autres parties de l'édifice, a mis au jour divers objets qui méritaient d'intéresser les antiquaires. Nous mentionnerons, entre autres, dans le chœur des moines, un coffre renfermant, avec des ossements réduits en poussière, deux croix épiscopales, un suaire et une étoffe tissée, d'un beau travail byzantin. Cette étoffe, dont le dessin figure des aigles portant un écu, des lions et des animaux fantastiques tirés du bestiaire oriental, paraît venir de Cappadoce. Peut-être a-t-elle été apportée à Périgueux par la colonie vénitienne de Limoges.

Le suaire, d'une couleur brune, qui s'est assez bien conservé à travers les âges, porte encore des traces de sang : il paraît être celui de Guillaume de Nanclard, évêque de Périgueux au XI^e siècle. Enfin, sur une des croix à laquelle était soudée un chapeau en métal recouvrant sans doute un reliquaire, on lit distinctement ces lettres, gravées avec une pointe et d'une main peu assurée : *VV epis — copus*. Étant donnée l'identité du G et du V dans l'ancienne écriture, ne pourra-t-on pas admettre qu'il s'agit ici de Guillaume de Montbrond, évêque de Périgueux en 1130 ? Le fait n'est pas certain, mais le caractère de l'inscription et l'antiquité de la croix le rendent au moins très vraisemblable ².

c). M. Akerman, de Londres, a acquis une croix en plomb, fournie par un tombeau d'Angers. Cette croix mentionne simplement la date du décès, qui est l'an 1136 : *MCXXXVI NON. NOVEMBRIS* ³.

d). Un cercueil en plomb fut découvert, en 1789, dans la salle capitulaire de l'église du Christ, à Cantorbéry. Il contenait les cendres du prieur Almer, mort en 1137. Son nom était gravé sur une croix de plomb. (*Archæologia*, t. XV, pp. 294-297, pl. X.)

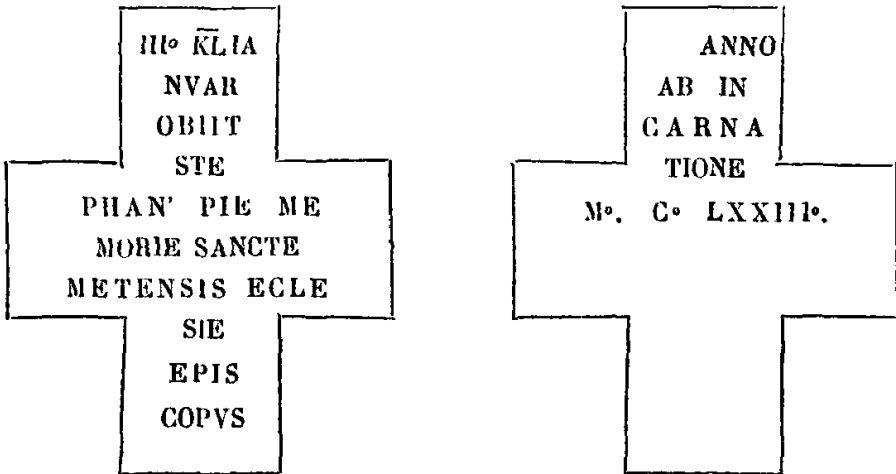
1. Lire : *Qui sine fraude fuit, nec sine laude vivit.*

2. Voir sur les croix de plomb découvertes à Périgueux la brochure de M. Delorme, *Étude sur deux croix de plomb du XII^e siècle*. Toulouse, 1886, in-8, et *Bull. de la Soc. arch. du Midi*, 1886, p. 55.

3. *Bulletin du Comité*, 1856, p. 318.

e). Passons à l'an 1173.

En 1521, on rencontra dans le tombeau du cardinal Étienne de Bar, cinquante-cinquième évêque, « une croix de plomb desrompue de vieillesse et escripte des deux côtés » (Bégin, t. I, pp. 100-101) :



La croix est légèrement pattée.

L'inscription se traduit ainsi : « Tertio kalendas januarii obiit Stephanus, pie memorie, sancte Metensis Ecclesie episcopus, anno ab Incarnatione MCLXXIII. » La *Gallia Christiana* (t. XII, p. 748) rapporte cette épitaphe, mais sans tenir compte de la disposition des lignes, qu'il est toujours utile de retracer exactement : elle lit, au début, *quarto* au lieu de *tertio*, et nous fournit ce renseignement précieux : « *crux plumbea collo ejus imposita.* » Il ne faut pas voir dans cette assertion la croix pectorale proprement dite, qui a un caractère liturgique et qui se place sous la chasuble. L'imposition au cou à l'aide d'un cordon ou d'une chaînette, a seulement pour but d'empêcher la croix mortuaire de glisser sur la poitrine, lors des funérailles.

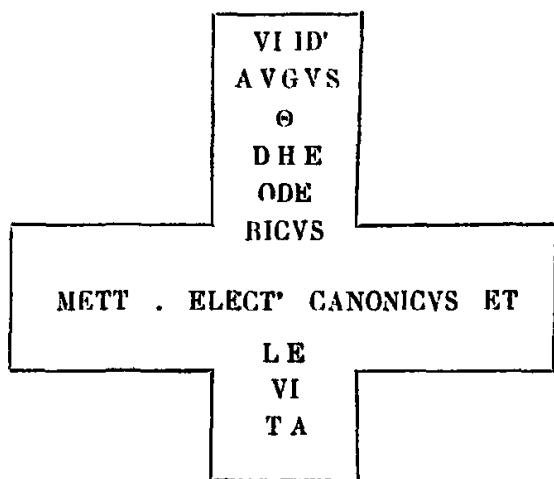
Notons la formule *Sancte Metensis Ecclesie episcopus*, dont l'Église romaine n'a jamais cessé de faire usage, et que le Cérémonial des évêques impose encore aux ordinaires des lieux pour la promulgation des indulgences¹; ainsi que l'autre formule *pie memorie*, qui,

1. « Reverendissimus in Christo Pater et Dominus, Dominus N., Dei et Apostolicæ Sedis gratia hujus Sancte N. Ecclesie episcopus. » (*Cærem. Episc.*, lib. I, cap. xxv, n° 1.)

au moyen-âge et actuellement en Italie, s'est transformée en *bonæ memoriæ*, ce qui est un peu moins significatif et spécial.

f) Théodoric III, mort en 1171, avait dans son sépulcre, « une petite croix de plomb en laquelle estoit son nom escript ».

Théodoric ou Thierry était chanoine et diacre lorsqu'il fut élu évêque de Metz : il ne reçut pas la consécration épiscopale. Son épigraphe se lit ainsi : « Sexto idus Augusti, obiit Dheodericus (*sic*), Mettensis electus, canonicus et levita ¹. »



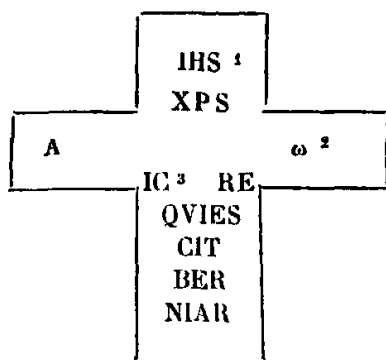
On remarquera l'emploi du *thêta* grec ; comme dans les inscriptions latines de l'époque romaine, il équivaut à *obiit*. *Le calendrier de Monza*, publié par Frisi, t. III, en faisait encore usage, comme ici, en plein moyen âge.

g) J'ai copié en 1864, au musée de Limoges, une courte inscription funèbre, gravée sur une croix de plomb provenant d'un tombeau et que l'on ne retrouve plus actuellement. Les caractères sont ceux du XIII^e siècle. En haut, on lit le monogramme ordinaire du nom de Jésus-Christ ; aux extrémités des croisillons sont les deux lettres *alpha* et *omega* ; enfin sur la hampe parait l'épithaphe qui nomme le défunt, *Berniar*. Peut-être faudrait-il lire *Bernard* ?

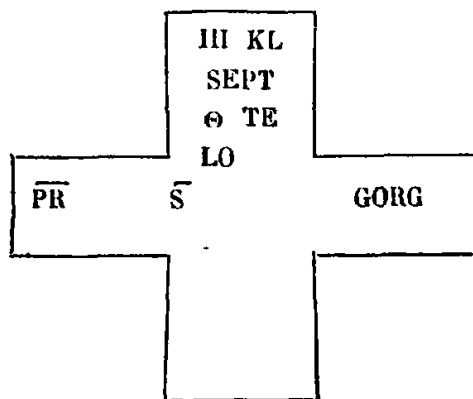
La croix a la forme des croix latines, c'est-à-dire que sa hampe est plus longue que sa tête et ses bras. Des demi-cercles unissent les

1. BÉGIN, t. I, p. 102.

croisillons à la tige, de manière à lui donner plus de solidité. Les extrémités sont légèrement pattées.



h) J'extrais encore de Bégin, t. II, pp. 396, 397, la « vieille croix » trouvée en 1477 « dedans un cercueil de marbre » et qui mentionne, sous la date du 3 septembre, mais sans millésime, Telon, prêtre attaché à l'église de Saint-Gorgon⁴. Je restitue le texte : « Tertio kalendas septembris obiit Telo, presbiter sancti Gorgonii. »



i) L'abbé Cochet; dans les fouilles faites au cimetière de Bouteilles (Normandie), en 1856, signale « une croix en plomb » trouvée

1. Ihesus Xpistus.

2. « Ego sum a et ω, principium et finis, dicit Dominus Deus, qui est et qui erat et qui venturus est, omnipotens » (*Apocalyps.*, I, 8.).

3. Sic, pour HIC.

4. « S. Gorgon, martyr, premier officier de Dioclétien, est venu reposer sur la terre de France. Il a son pèlerinage séculaire du 8 au 15 septembre dans la pauvre église en ruines du Fréty (Ardennes), église riche par son trésor de reliques. Une antique image représente le soldat dans l'arène où il a triomphé; il y est environné des malheureux atteints de maladies de nerfs qui depuis longtemps trouvent plus spécialement guérison auprès de lui. La modeste chapelle est devenue la paroisse ». (*Vies des Saints du Pélerin*).

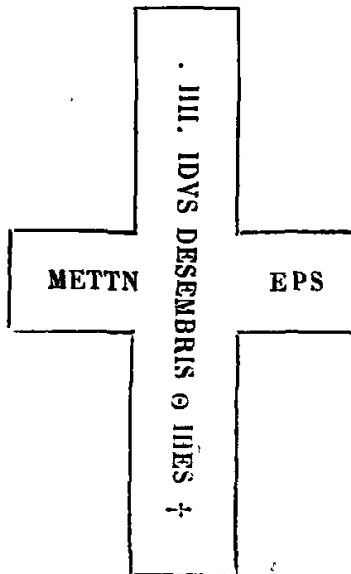
sur le corps d'un jeune homme d'environ dix à douze ans, inhumé dans un cercueil de bois. Cette croix, écrite sur les quatre côtés, ne contenait pas d'absolution, mais une indication sépulcrale composée des trois vers léonins qui suivent :

Hee est Gallermi crus istic intumulati
Ergo pater noster quisquis legis versus hos ter
Dicas, quod requiem det sibi Cristus. Amen ¹.

M. Cochet estimait cette croix du XII^e siècle. Elle nomme la personne dont elle constatait l'identité, Guillaume, pour qui elle demande au lecteur de réciter trois *Pater*, afin que le Christ accorde au défunt le repos éternel; puis vient le souhait ordinaire des prières liturgiques : *Ainsi soit-il*.

6. Au XIII^e siècle, le chiffre des croix diminue; il se réduit à quatre et encore nous ne sortons pas de Metz.

a Jean d'Apremont, mort le 10 décembre 1238, avait, dans son cercueil, « une croix d'argent, pendant à un filet d'or, là où estoit escript le nom dudit évesque, le jour et le mois qu'il trespassoit ² » : *Quarto idus decembris obiit Johannes, Mettensis episcopus*.



La croix est étroite et longue; à l'extrémité supérieure est un petit crochet qui servit à la suspendre en manière de croix pectorale.

1. Bull. du Comité, 1836, p. 311.

2. BÉGIN, t. I, p. 115.

Sous le rapport épigraphique, observons que l'inscription débute par un point, tandis que la croix d'usage est reléguée à la fin de la ligne; que *obiit* se traduit encore par le *thêta* grec déjà signalé et enfin que l'orthographe de *decembris* est aussi irrégulière que la contraction inusitée de *Mettensis*.

b) Bouchard d'Avesnes, mort le 29 novembre 1296, avait « une croix de plomb pendue au col » (Bégin, t. I, pp. 121-122):

ANNO DNI M^oCC^o NONAGE^o SEXTO
IN VIGILIA STI ANDREE APLI
OBIIT DNS BOCHARDVS METN
EPS. FR. DNI. IOHIS COMITIS.
DE. HANONIA TERTIO : KALENDAS
DECEMBRIS :

L'inscription est gravée sur la traverse de la croix, dont le sommet et la hampe sont garnis de roses. Sa lecture ne présente aucune difficulté, cependant il est bon de la débarrasser de ses abréviations:

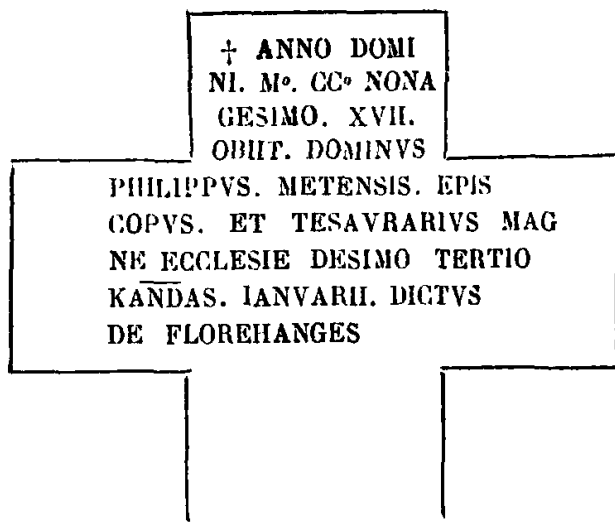
Anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo sexto, in vigilia sancti Andreae apostoli, obiit dominus Bochardus, Metensis episcopus, frater domini Johannis comitis de Hanonia, tertio calendas decembris.

J'emprunte cette inscription aux Bénédictins, parce que ce me sera une occasion de dire un mot de leur méthode. Il est à regretter qu'ils n'aient jamais reproduit les inscriptions citées en forme épigraphique. Je fais le même reproche à l'éditeur moderne de la *Gallia*, qui pouvait fort bien, sur ce point, quand la chose était possible, corriger un texte défectueux (*Gall. christ.*, XIII, 767.)

c) La « croix de plomb », découverte dans la tombe de Philippe de Floranges, porte qu'il mourut en 1297, le 20 décembre Bégin, t. I, p. 120.)

Cet évêque avait été auparavant trésorier de la cathédrale. Sa mort n'arriva que trente trois ans après son abdication, dont ne parle pas le *pitacium*. Pour la première fois, nous voyons inscrire le nom de famille, mais à la fin, loin du nom de baptême, qui est le seul vrai nom épiscopal.

La *Gallia christiana* (t. XIII, p. 762) assure que la croix pendait au cou : « Habens collo suspensam crucem plumbeam, proferentem hanc inscriptionem. »



d) La quatrième inscription présente un intérêt particulier, parce qu'elle est rédigée en français, ou mieux en patois Messin. La croix est « de plomb », pattée et écrite en gothique rouge (Bégin, I, 132):

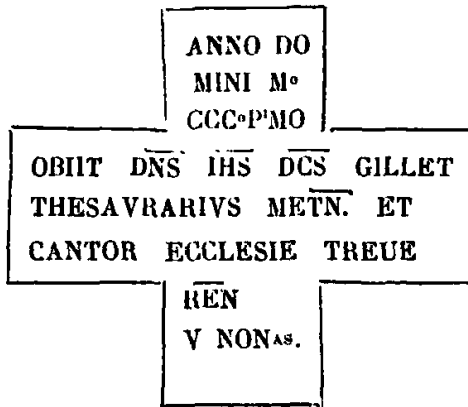
SEI. GEIT SIRE. IEHANS. DE
MET. ET. COLLAIT. CHAINOI
NE DOV.GRAN MOISTEIT.

La formule a changé avec la langue et le type des caractères. Elle se rapproche de celle employée pour les épitaphes, car elle débute par *ci-git* : Jehan de Metz et Collait était chanoine du Grand Moutier. Son nom paraîtra insolite : peut-être *de Metz* s'applique t-il à sa ville natale et *de Collait* à son fief seigneurial? *Sire*, équivalant à *Dominus*, se maintiendra jusqu'au xviii^e siècle sous la forme de *Messire*.

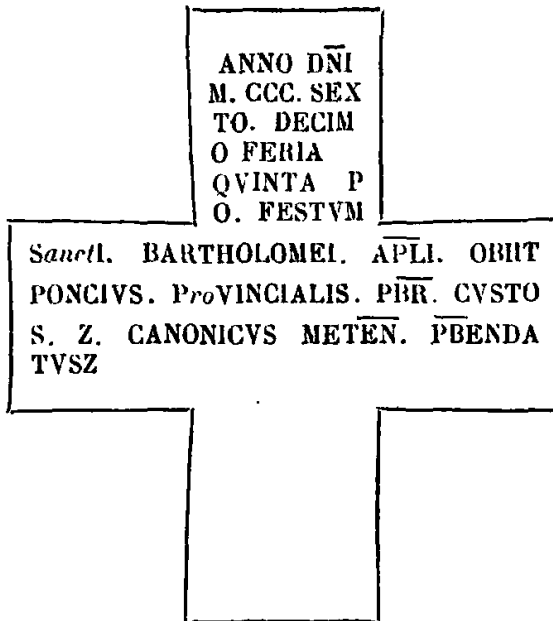
7. Le xiv^e siècle est plus riche en croix de plomb que le xiii^e, car il en compte six, également fournies par l'historien de la cathédrale de Metz.

a) Sur une « croix de plomb », datée de 1301, mention de la mort de Jean Gillet, trésorier de Metz et chantre de Trèves (*Ibid.*, 133).

Je n'insisterai que sur trois particularités : *Dominus* est le qualificatif de la dignité, et IHS, qui signifie ordinairement *Jhesus*, l'abréviation de *Johannes*; DCS se lit *dictus*, comme dans l'inscription de Philippe de Floranges, et non *decanus*, ainsi que l'a prétendu Bégin; enfin le *quinto nonas* manque de son complément indispensable qui serait la désignation du mois.



b) Sur une « croix de plomb », en gothique ronde, inscrite au millésime de 1316 :



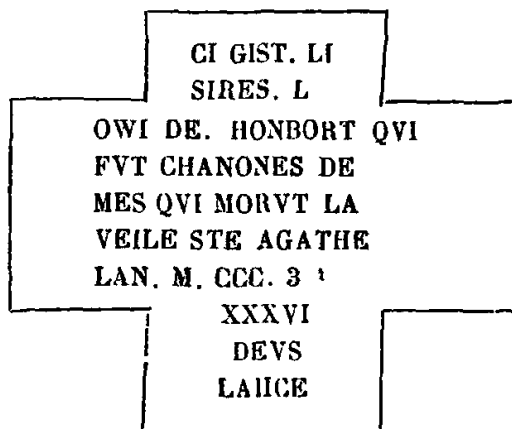
Ponce Provincial ou Provenzal remplissait à la cathédrale de Metz la fonction de prêtre-coutre, c'est-à-dire qu'il avait la garde de la sacristie; il était en outre chanoine et prébendé (Bégin, I, 134).

La date se signale par un particularisme qui se constate sur les actes notariés du temps : le jour de la mort est le jeudi après la fête de l'apôtre saint Barthélemy, qui tombe le 24 août.

c) Le français reparait pour l'inscription funèbre du chanoine Louis de Honbort, décédé en 1336, la veille de sainte Agathe, autrement dit le 4 février. Avec l'abandon de la langue latine, revient,

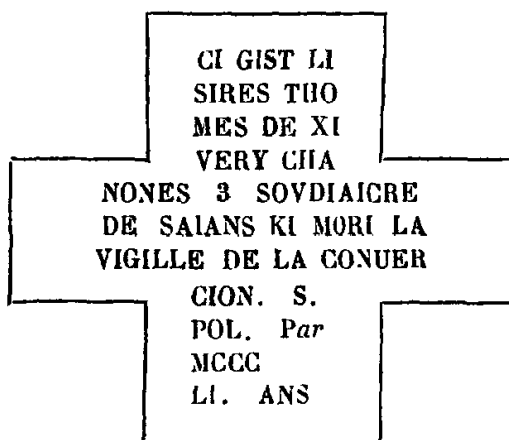
comme à la fin du XIII^e siècle, la formule de l'épithaphe : *ci-git*. Le dernier mot est d'une interprétation difficile; cependant le sens est celui-ci : *Dieu l'ait en paix*.

Sur une « croix de plomb », courte et large (Bégin, I, 134) :



d) Thomas de Xivery, chanoine de l'ordre des sous-diacres, comme précédemment Ponce Provincial l'était de l'ordre des prêtres, mourut le 24 janvier 1351, veille de la fête de la conversion de saint Paul. L'inscription est rédigée en français et l'habitude s'en conservera pendant tout le XIV^e siècle.

Sur une « croix de plomb » (Bégin, I, 136) :

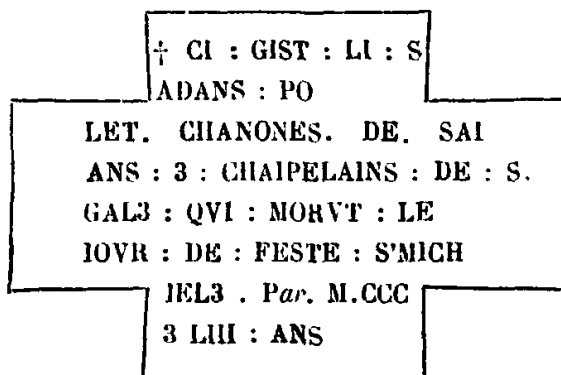


e) Adam Polet cumula avec son titre de chanoine une chapellenie sous le patronage de saint Gall (?). Sa mort coïncida avec la fête de saint Michel, 29 septembre de l'an 1353.

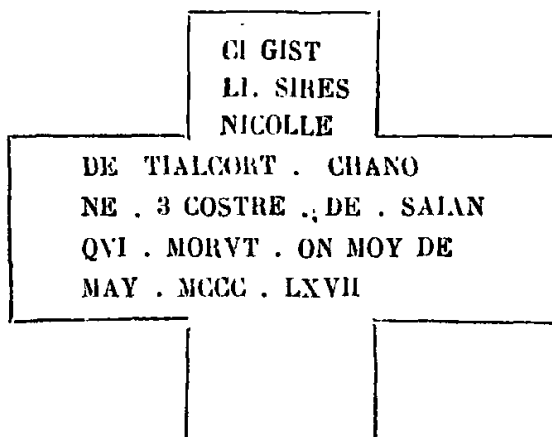
1. Le chiffre 3, ici, comme plus loin, équivaut à *et*.

L'initiale S qui termine la première ligne s'explique naturellement à l'aide de l'inscription de Thomas de Xivry : il faut donc lire : *Li sires. Par* ou *Per*, comme dans cette dernière, précède le millésime.

Sur « une croix de plomb » (Bégin, I, 137) :

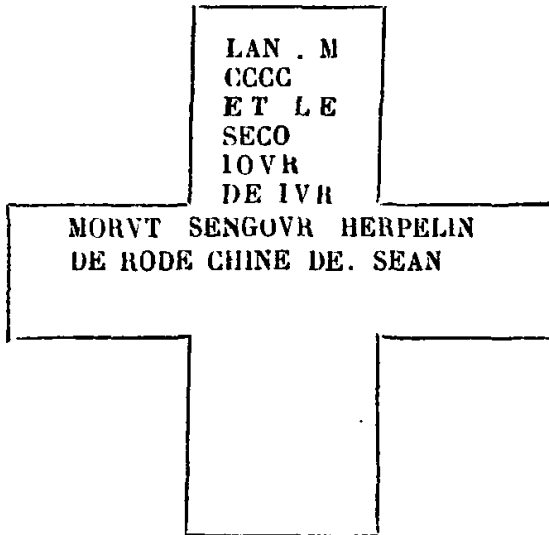


f) Encore un chanoine, Nicole de Tialcort, contre de céans, qui trépassa en 1367 au mois de mai, sans plus préciser la date (Bégin, I, 146) :

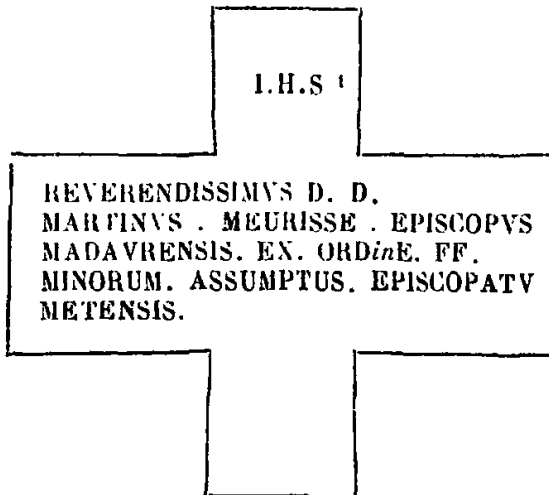


8. Je termine cette longue nomenclature par deux inscriptions messines, l'une du xv^e siècle, en français, et l'autre du xvii^e, en latin, pour reprendre les vieilles traditions.

a) Le 2 janvier 1400, mourait sire Herpelin de Rode, *chanoine de céans*. Sur « une croix de plomb », découverte en 1521 (Bégin, I, 167) :



b) Martin Meurisse, évêque de Madaure, mort en 1614, fut inhumé dans la cathédrale de Metz, où l'on retrouva en 1760 la « croix de plomb » qui, dans son cercueil, formait son épitaphe (Bégin, II, 51) :



Il était né à Roye en Picardie, et avait fait sa profession religieuse dans l'ordre des Frères mineurs, à Metz, où il fut vicaire général. Par lui se clôt dignement une coutume ecclésiastique dont

1. Monogramme du nom de Jésus.

nous avons constaté, pour ce siège, l'existence dès 1046 et qu'il serait utile, à l'avantage de la postérité, de continuer de nos jours et même de généraliser, car ce qui est bon ailleurs doit l'être aussi pour nous et l'exemple du passé peut servir de règle au présent ¹.

VIII. — L'HOSTIE DANS LES TOMBEAUX

1. S. Grégoire rapporte, dans ses *Dialogues*, liv. II, ch. 24, qu'un jeune moine, coupable de désobéissance, mourut en état de péché. On l'ensevelit ; mais, dès le lendemain, la tombe avait rejeté le cadavre. Inhumé de nouveau, il fut encore une fois retrouvé hors de la sépulture. On accourut auprès de l'abbé, S. Benoit, en le suppliant de pardonner au coupable. L'homme de Dieu remit alors à ceux qui l'imploraient le pain eucharistique. Allez, dit-il, déposer avec respect le corps du Seigneur sur la poitrine du mort et remplacez le cadavre dans la tombe. On obéit et, dès ce moment, la terre conserva les restes du religieux ².

Ce trait, qui pourra paraître extraordinaire, réclame sa justification. Comme il n'est pas insolite, il s'agit de montrer par des textes et des monuments l'origine et la persistance d'un usage, que S. Benoit n'inventa certainement pas, mais qui dut à sa foi et à la célébrité que lui donna S. Grégoire la confiance en son efficacité.

2. M. Edmond le Blant explique ainsi comment les fidèles ont été amenés à ce que « le Christ protège le défunt » (*Rev. de l'art chrét.*, t. XIX, pp. 27-28) :

Deux questions s'offrent ici tout d'abord : Comment le Seigneur peut-il être présent dans la tombe d'un fidèle ? Contre quelles attaques le mort doit-il être gardé dans son sépulcre ?

Avant l'heure de la résurrection et du jugement suprême, le pécheur, répétaient les anciens, pouvait souffrir, dans son corps même, de cruels tourments. Le démon, par la permission de Dieu, ou des anges terribles,

1. « *Quod alibi rectius servatur et nos rectius custodimus.* » (S. AMBROS., *De Sacramentis*, lib. III, cap. I, n° 5).

2. *Les collections d'histoire et d'art au musée eucharistique de Paray-le-Monial*, p. 15. Ce miracle y est inscrit au « v^e siècle », avec références à « la vie de S. Benoit, par Surius, et à Corbin ». — J. Corblet, *Hist. de l'Euch.*, t. I, p. 536 : « Le religieux était sorti du monastère sans avoir reçu la bénédiction de S. Benoit, ce qui était une violation de la règle. Le jeune moine mourut le même jour ».

ministres de sa justice ¹, faisaient expier dès la mort les crimes ou les fautes de la vie. Des faits qui répandaient l'épouvante se racontaient parmi les chrétiens. Ici, c'était un débauché dont la flamme avait fouillé la tombe et anéanti les restes (Gregor. Mag., *Dialog.*, l. IV, c. 32); là, une religieuse indigne, arrachée de sa couche mortuaire et à demi consumée par le feu (*Id.*, IV, 51); des morts criaient du fond de leurs tombeaux que la flamme les dévorait (Gregor. Turon., *De gloria martyr.*, c. CVI); un autre gémissait et suppliait de le délivrer du démon (Gregor. Turon., *Vitæ Patrum*, c. XVI). A Milan, un impie avait été enterré dans une église; la nuit suivante, on entendit le bruit d'une lutte engagée dans l-sanctuaire; deux esprits, à face terrible, avaient liés les pieds du cadavre, l'entraînaient malgré ses clameurs et le jetaient hors de l'enceinte sacrée (Gregor. Magn., *Dialog.*, l. IV, c. 53).

Ainsi prend corps et se dramatise, sous la plume de deux Saints Pères, Grégoire de Tours et Grégoire le Grand, une croyance déjà bien ancienne dès avant l'âge où nous reportent leurs écrits, les chrétiens redoutaient pour leurs restes les attaques du démon. « C'est là, dit S. Maxime de Turin, une crainte que nos ancêtres nous ont transmise » (*Homil. LXXXI*). Le temps ne devait pas la faire disparaître. Au ix^e, au x^e siècle, cette persuasion demeure vivante. On raconte aux fidèles épouvantés la terrible légende du dragon torturant, dans le sépulcre, un prince impie (Baluz., *Capitul.*, t. II, pp. 409 et 479; Flodoard, l. II, c. 12). Longtemps après, Guillaume Durand (*Rationale div. offic.*, l. VII, c. 35, § 37, 38, 39), Théodore Balzamon (*Commentar. in Canon. Apost. et Concil.*, in can. LXXXVI, concil. Trull.) répètent que les démons s'acharnent sur nos restes misérables.

Le Seigneur et ses saints pouvaient seuls assister, dans la tombe, le chrétien que ne couvre plus alors le bouclier de la prière. La croix ², les reliques ³, auprès desquelles, dit S. Jérôme, les esprits de l'abîme rugissent impuissants, l'eau consacrée par la bénédiction ⁴, tout ce qui avait, pendant la vie, défendu le fidèle contre l'enfer devait encore après le trépas être sa protection et son appui...

Ce secours que la Rome des Gaules (Trèves) reçut ainsi des reliques de

1. Hübner, *Inscr. Hisp. christ.*, n^o 253 : *Ut non permittas introire angelum percutientem*; cf. I Paralip., XXXII, 21 : *Et misit Dominus angelum qui percussit omnem virum robustum*. Eulog., *Memor. sanctor.*, lib. II, c. 16 : *Angelo percutiente*.

2. Morcelli, *Kalend. Constant.*, t. I, p. 231; Duchesne, t. II, p. 87; Bolland., t. III Mart., col. 138, § 5; Allegr., *Opusc.*, p. 59; de Rossi, *Bull. arch. crist.*, avril 1853; l'abbé Cochet, *Sépultures*, p. 312.

3. Théodoret., *Philoth.* c. XXI; Sozom., *Hist. eccles.*, IX, 11; Duchesne, t. II, p. 87; Bosio, *Roma sott.*, p. 105; Mabillon, *Acta SS. ord. S. Bened.*, sæc. III, pars II, p. 165; de Rossi, *loc. cit.*

4. Durandus, *loc. cit.*; Bosio, *Roma sotterr.*, p. 20; Lupi, *Dissertazioni*, t. I, pp. 76, 77.

ses anciens pasteurs (S. Euchaïre et S. Maximin), des prières de celui qui leur avait succédé (S. Nizier), les chrétiens l'espéraient pour leurs tombes de la présence des choses saintes, cherchant ainsi, comme le disent les inscriptions, une protection pour leur dépouille mortelle, en même temps qu'un patronage pour leur âme ¹.

C'était par la vertu du Christ que s'obtenait ce merveilleux secours ; aussi, plus d'un, parmi nos pères, voulut demander au Seigneur même de l'assister dans le tombeau. Là, comme ailleurs, devait être tout puissant celui dont la présence tient les démons enchaînés à la porte des sanctuaires. (S. Chrysost., *Homil. de S. Martyrib.*, §4.) Son corps vénéré devait accomplir partout le même miracle, et ce corps n'était-ce pas la sainte Eucharistie ? Au milieu de tant de textes qui l'affirment, l'une de nos anciennes inscriptions, celle d'Autun, nous dit que le fidèle, recevant du prêtre, suivant l'usage des premiers siècles, les espèces eucharistiques, tient en ses mains le divin Ἰησοῦς ² ; puis, par une expression qui rappelle celle de l'épigramme si laconique dont je cherche à pénétrer le sens, S. Optat dit qu'en renversant ces autels que chaque consécration eucharistique fait la demeure du Fils de Dieu, les donatistes ont frappé le Christ lui-même qui y réside ³. L'hostie est donc le Seigneur en personne, ainsi que l'Eglise l'a enseigné par la parole, par les écrits des Pères, la liturgie, les monuments.... Nos ancêtres l'avaient compris et, comme tant d'autres choses saintes, des oblatæ furent placées sur la poitrine des morts, afin de leur assurer le repos dans la tombe. Du VI^e au X^e siècle, le fait est souvent constaté ⁴.

M. Le Blant répète sa démonstration en termes identiques dans son *Nouveau recueil des inscriptions chrétiennes de la Gaule, antérieures au VIII^e siècle*, Paris, 1892, pp. 3-10. Il la complète par ces vers de Prudence, appliqués à la croix, mais où se retrouve la formule de Vix : *O tortuose serpens, Qui mille per mœandros Fraudæque flexuosas Agitas corda quietæ, Discede, Christus hic est ; Illic Christus est, liquesce*. Il repousse l'objection faite par l'abbé Morelet, qui combat l'hypothèse de l'hostie ; mais apprend que le miracle opéré par S. Benoît a été traduit dans la belle fresque peinte

1. Gazzera, *Iscriz. crist. del Piem.*, p. 80 : *Martyribus Domini animam corpusque tuendo gratia commendans tumulo requiescit in isto Silvius*, etc. ; p. 102 : *Com. men. dans. sanctis. animam corpusque fovendo*.

2. *Inscript. chrét. de la Gaule*, n^o 4. Voir encore, pour l'identification du Christ et des espèces eucharistiques, le fait miraculeux rapporté par S. Cyprien (*De lapsis*, c. xxvi).

3. S. Optat, *De schismate Donatist.*, lib. VI : « Quid vos offenderat Christus, cujus illic per certa momenta corpus et sanguis habitabat?... Dum impie persequimini manus nostras illic ubi corpus Christi habitabat feristis et vestras. Hoc modo Judæos estis imitati : illi iniecerunt manus Christo in cruce, a vobis percussus est in altari ».

4. M. Le Blant, qui sait tant de choses, aurait bien fait d'appuyer son assertion de quelques textes, que le lecteur eût assurément goûtés. X. B. de M.

par le Sodoma à Monte Oliveto, et enfin que la pierre de Vix « appartient à l'époque mérovingienne ».

3. Le chanoine Corblet a un chapitre fort intéressant sur la communion des morts (*Hist. de l'Eucharistie*, t. I, pp. 339-340) :

En Afrique, en France et surtout en Orient. on a déposé parfois le pain eucharistique dans la bouche des personnes décédées qui n'avaient pu le recevoir avant leur mort. D'après le témoignage de Balsamon, cet usage persévéra longtemps en Orient, surtout à l'égard des évêques.

D'après quelques érudits, Théophile Raynaud, Fassini, A. Murcier, etc., l'hostie, pour certains chrétiens ignorants, aurait remplacé l'obole nommée *naule*, que les païens mettaient dans la bouche des morts pour payer à Charon le passage du Styx et de l'Achéron. Selon Zaccaria, on aurait mal compris le 13^e canon du 1^{er} concile de Nicée, recommandant aux évêques de veiller à ce que personne ne mourût sans avoir reçu le viatique, nécessaire au chrétien pour terminer heureusement le cours de son pèlerinage; cet abus serait donc provenu de la croyance erronée à la nécessité absolue de l'Eucharistie pour le salut. De l'Aubespine croit que l'on commença à mettre l'Eucharistie dans la bouche des pénitents que la mort avait frappés subitement, pour témoigner que l'Église les considérait comme étant rentrés dans sa communion (*Observ. eccles.*, l. I, obs. 9 et 10). Balsamon pense qu'on donnait l'Eucharistie aux morts afin de préserver leurs corps contre les embûches des démons (*In can. LXXXIII, conc. in Trullo*). Chacune de ces explications peut être vraie pour telle ou telle contrée.

On a prétendu que l'usage de mettre l'Eucharistie dans la bouche des morts avait amené l'érection des fanaux de cimetières, qui auraient été des espèces de lampes du S. Sacrement. Mais il est bien certain que ces lanternes des morts n'avaient nullement cette destination. Les édicules ont été construits uniquement dans le but de rendre un religieux hommage à ceux qui dorment du sommeil du juste dans le champ du repos et d'éveiller aussi un pieux souvenir pour les défunts dans l'âme des voyageurs qui apercevraient de loin cette lumière (J. Corblet, *Manuel d'archéologie*, 2^e édit., p. 358).

Le 3^e concile de Carthage (397) paraît être le premier qui ait parlé contre l'abus dont nous nous occupons. « On ne donnera point l'Eucharistie aux corps des morts, dit le 6^e canon, car le Seigneur a dit : *Prenez et mangez*; or les cadavres ne peuvent ni prendre ni manger; et il est à craindre que si on la leur donne, les faibles d'entre les frères ne s'imaginent qu'on peut aussi baptiser les morts. » La même défense a été formulée par le 6^e concile de Carthage (525), par le concile d'Auxerre (578) et par le concile de Constantinople *in Trullo* ¹.

1. Tout le monde comprendra combien, dans un ouvrage scientifique, il importait de rapporter textuellement les canons de ces conciles. Trop d'écrivains se soustraient à ce devoir élémentaire, qui parfois oblige le lecteur à des recherches personnelles. X. B. de M.

Diverses légendes parlent de morts rendus à la vie pendant quelques instants pour recevoir le saint viatique dont ils avaient été privés par des circonstances indépendantes de leur volonté. Nous ne saurions nous faire le garant des récits de ce genre qu'on trouve dans la vie de S. Evroult, dans celle du S. abbé Pulcherius et dans les actes de S. Jean, pape et martyr, relativement au philosophe Boëce, qui, après avoir été décapité, aurait remis sa tête sur son cou et serait allé communier dans une église voisine. Nous nous bornerons à reproduire deux de ces légendes qui ont peut-être servi de type à plusieurs autres.

A la fin du VII^e siècle, le monastère d'Ouche en Normandie, gouverné par S. Evroult, était décimé par la peste. « Dieu, qui voulait faire briller encore d'un plus vil éclat la sainteté de cet abbé, dit M. l'abbé Blin (*Vie des SS. du diocèse de Sées*, 29 déc.), permit qu'un vénérable religieux, nommé Ansbert, mourût sans recevoir le saint viatique. Le frère, qui était chargé de le garder, vint aussitôt en avertir le saint abbé... Le saint... se rendit auprès du lit du défunt... Tout à coup, sentant qu'il est exaucé, il se lève et commande au mort de revivre. A la voix du saint, le mort lève la tête... O mon père, lui dit-il, que je vous remercie d'être venu à mon secours ! Poursuivi au tribunal de Dieu par l'ennemi des hommes, qui voulait emporter mon âme, parce que j'avais eu le malheur de mourir sans le saint viatique, je me voyais sur le point d'être temporairement éloigné de mon Dieu..., vous êtes venu me délivrer des mains de mon ennemi. Oh ! bon père, soyez éternellement béni ! Mais, de grâce, allez vite me chercher la sainte communion... Aussitôt le saint fit apporter le corps de N. S., et le religieux ne l'eut pas plutôt reçu que, par un dessein tout particulier de la Providence, il rendit de nouveau son âme à Dieu. »

S. Sardos, dit Ribadencira (4 mai), alors qu'il était supérieur de l'abbaye de Sarlat, en Périgord, eut la douleur de perdre son père, sans qu'il eût reçu les derniers sacrements... Plongé dans la plus grande tristesse, le pieux abbé se jette au pied des divins tabernacles... O merveille ! Par sa foi vive et ardente, Sardos obtient la résurrection de son père ; il lui administre le sacrement de la divine Eucharistie ; puis, après avoir reçu le viatique sacré, son père rend de nouveau son dernier soupir.

Le docte chanoine continue l'élucidation du sujet dans le chapitre intitulé : *De la réserve eucharistique destinée à être enterrée avec les morts* (pp. 535-537) :

Il s'agit ici d'un usage différent, de l'Eucharistie mise dans le cercueil du défunt. Ponce de Léon et J.-B. Thiers (*Traité des superst.*, t. II, p. 247) croient en trouver l'origine dans la coutume qu'avaient les païens de déposer une pièce de monnaie dans la bouche des morts, pour qu'ils pussent payer leur passage au nautonier du Cocyte. Les chrétiens, qui modifiaient souvent les usages des infidèles par la nouvelle signification qu'ils y attachaient, auraient remplacé la pièce de monnaie matérielle par

la monnaie céleste qui pouvait payer le rachat de leurs péchés. Nous croyons qu'on peut assigner un motif plus plausible à cette coutume. Quand les pénitents et les excommuniés repentants mouraient avant d'avoir eu le temps d'être réconciliés, on les enterrait avec des hosties non consacrées, pour montrer que l'Église les réintégrait en quelque sorte dans son sein, en leur restituant fictivement le droit d'offrir des oblations, droit qui n'appartenait qu'aux fidèles (De l'Aubespine, *De vet. Eccl. r. t.*, l. I). Parmi les textes que l'on cite pour prouver que l'Eucharistie était enterrée avec les morts, il en est beaucoup que l'on doit interpréter dans le sens que nous venons d'indiquer. Les mots *oblata*, *oblaciones*, ne peuvent donner lieu à aucune équivoque. Quoi qu'on en ait dit, ce sont des hosties non consacrées qui furent déposées, en 687, sur la poitrine de S. Cuthbert¹; en 759, sur celle de S. Othmar². Ainsi donc, lorsqu'il est dit qu'on enterra la communion avec un mort, nous pensons qu'il ne faut pas donner à cette expression le sens que nous y attachons aujourd'hui, mais qu'il faut entendre par là l'union avec l'Église, union dont le symbole était une oblation, c'est-à-dire une hostie non consacrée. Par la suite des temps, cet usage se dénatura dans certaines localités et ce fut des hosties consacrées qu'on déposa dans les tombeaux. Quelques textes fort précis ne peuvent laisser aucun doute sur ce point; d'ailleurs, la coutume d'enterrer l'Eucharistie avec les morts a été formellement interdite par le 3^e concile de Carthage (397), par celui d'Auxerre (578) et par celui de Constantinople (693).

Le P. de Buck, dans un ouvrage sur les vases de sang trouvés dans les catacombes, a supposé que la matière rougeâtre qu'on y voit était du vin de communion³. M. de Rossi rejette cette opinion qui lui paraît en désharmonie avec le soin que prenaient les chrétiens de ne point laisser tomber la moindre goutte de vin consacré⁴.

On lit dans l'histoire de S. Basile, attribuée faussement à S. Amphiloque, que l'évêque de Césarée, en célébrant pour la première fois les saints mystères, divisa le pain consacré en trois parties, qu'il en prit une pour

1. « Oblatis super sanctum pectus positis. » (*Vita S. Cuthberti*, l. IV, c. XIII.)

2. « Sub capite autem et supra pectus viri Dei quedam panis rotula, quæ vulgo *oblata* dicuntur » (*De miracul. S. Otmari*, lib. I, c. III.)

3. M^{sr} di Carlo (*Risposta al P. Grisar*, Tivoli, 1896, pp. 6, 8) écrit au sujet de l'évêque S. Ulric : « In Augusta fu trovato il corpo di S. Ulderico, vescovo di quella città... « Cum quibusdam particulis pontificalium induviarum... et « in dextero latere, ad caput, pyxis argentea, admodum nitens, in sacculo « holoserico et in pyxide, ut quidam dicebant, sanguis Domini et alia sancta « continebantur. »

X. B. DE M.

4. Voir sur le vase de sang. mon tome VII, p. 196. Comme il est à peu près certain que ce vase ne contenait pas le sang du chrétien inhumé dans la tombe où il est apposé, il y a toute probabilité que le sang d'un martyr est là, à titre de relique, pour protéger le corps du défunt. X. B. de M.

se communier, réserva la seconde pour qu'elle fût enterrée avec lui et mit la troisième dans une colombe d'or qu'il suspendit à l'autel ¹.

S. Grégoire le Grand raconte....

M. Le Blant croit que l'inscription *Christus hic est* d'une pierre tumulaire du v^e siècle, trouvée à Vix, près de Châtillon-sur-Seine, est relative à l'Eucharistie qui aurait été enterrée avec le défunt (*Revue de l'art chrétien*, t. XIX, p. 25). M. le chanoine Davin ne partage pas cet avis et pense que cette inscription se rapporte uniquement au monogramme du Christ gravé sur la tombe et signifierait : le Christ avec sa croix garde cette tombe contre le serpent infernal (*Ibid.*, t. XXVII, p. 38) ².

Au moyen-âge, on déposait souvent un calice dans la sépulture des prêtres et des évêques ³. Plusieurs archéologues ont supposé qu'on mettait du vin consacré dans ces vases ; nous ne connaissons aucun texte qui puisse favoriser cette hypothèse.

4. Je crois utile d'insister ici sur les lanternes des morts, qui pourraient bien être des lanternes eucharistiques.

L'Ami du clergé (1896, pp. 895-896) a publié une intéressante étude sur les « oculus que l'on trouve, dans l'Est de la France, au-dessous et à côté des fenêtres principales, dans le pignon formant le chœur de certaines églises » et qui ouvrent, à l'extérieur, sur le cimetière, et, à l'intérieur, sur l'armoire où était enfermée la réserve eucharistique. Je lui emprunte les extraits suivants qui vont à mon sujet : « D'autres archéologues prétendent que l'oculus avait pour but d'étendre aux défunts reposant dans le cimetière les effets de la présence réelle de Notre Seigneur dans l'Eucharistie et de remplacer les vieilles lanternes des morts, en faisant parvenir sur les tombes la lueur de la lampe qui brûlait devant le saint Sacrement. On trouve

1. Le ch. Corblet, tronquant la citation, je crois opportun de la rétablir intégralement (D'Achery, *Spicileg.*, t. VI) : « Ille paulo ante mortem, mysteriis celebratis, hostiam in tres partes divisisse... unam carum communicasse cum timore multo, alteram reservasse secum sepeliendam, tertiam vero imposuisse columbæ aureæ pendenti super altare. » X. B. de M.

2. Cette opinion est la plus archéologiquement vraie, le mot *Christus* ne faisant que traduire le *chrisme*, qui a ici la vertu de la croix, comme dans Prudence et cette inscription d'Espagne (Hübner, *Inscr. Hisp. christ.*, n° 268) :

A † ω
CRVCIS ALME
FERO SIGNV
FVGIE DEMON

X. B. de M.

3. Ces calices ont fait l'objet d'un savant mémoire du regretté chanoine Van Drival. X. B. de M.

dans le *Dictionnaire d'architecture* de M. Viollet le Duc (v^o *Chapelle*, p. 445), à propos de la chapelle de l'abbaye de Montmajour, près Arles, de curieuses remarques qui peuvent servir à corroborer cette hypothèse : elle est considérée comme sérieuse par M. Léon Germain, secrétaire perpétuel de la Société d'archéologie Lorraine, qui a tout particulièrement étudié ces ouvertures, nombreuses dans les églises du pays qu'il habite. — Les lanternes des morts sont, elles aussi, mystérieuses et leur intervention dans le problème n'est peut-être pas de nature à le simplifier..... Une notice anonyme inédite sur l'église de Monseaugeon, rédigée vraisemblablement au commencement de ce siècle, renferme un passage constatant l'existence simultanée dans le chœur de cette édifice, « du côté de « l'épître, d'un enfoncement où reposait le S. Sacrement et, du côté « de l'évangile, d'une autre ouverture non fermée destinée à recevoir la lampe du S. Sacrement ». L'auteur inconnu ajoute : « Dans « les églises environnées d'un cimetière, cette ouverture était à jour « du côté du cimetière même; alors la lampe du S. Sacrement avait « une double destination, elle éclairait aussi le dehors et portait le « nom de *lampe des morts*. » Si ce texte était contemporain de l'usage à expliquer, il serait décisif. Le profil des moulures, les ornements qui accompagnent les ouvertures en question indiquent comme date la fin du xv^e et le commencement du xvi^e siècle. Celle de Serrigny (Côte-d'Or) est datée de 1540 et la pierre dans laquelle elle est pratiquée porte, dans ses angles, des médaillons circulaires où sont gravés les noms et les symboles des quatre évangélistes ».

M. Chabeuf revient sur la question dans les *Notes d'art et d'archéologie*, 1896, p. 138, en ces termes : « Ces ouvertures, d'un très faible diamètre, ne sont pas toujours contemporaines des édifices... les plus anciennes remontent seulement à la fin du xiv^e siècle. Il en existe du xvi^e siècle, mais aucune, à ce qu'il semble, du xvii^e.... On s'était demandé aussi s'il ne fallait pas y voir une sorte de lanterne des morts rayonnant sur le cimetière. Ces opinions ont été écartées au moins provisoirement; certaines de ces ouvertures ne donnent pas sur le cimetière et toutes, au contraire, communiquent ou communiquaient avec des armoires pratiquées dans la muraille du sanctuaire. La première idée dès lors qui se présente à l'esprit est que ces armoires étaient destinées à recevoir les saintes espèces,

usage qui fut pratiqué jusqu'à la fin du xvi^e siècle et même au-delà et ne cessa que quand se fut généralisé celui des tabernacles faisant corps avec l'autel ».

Le *Répertoire archéologique de l'Anjou, 1858-1859*, contient, pp. 15-18, un article intitulé : *Des lampes ardentes dans les cimetières*. On y cite deux textes importants, qui se lisent dans *Considérations et pratiques de piété, tirées de l'Écriture sainte, des Conciles et des Pères de l'Église, pour honorer Jésus-Christ au Saint Sacrement*; Château-Gontier, Joseph Gentil, 1716, in-18. A propos des lampes devant le S. Sacrement, l'auteur anonyme écrit : « Cette pratique s'observait en plusieurs lieux d'Orient et d'Occident dans les cimetières, à cause de la divine Eucharistie que l'on mettait dans la bouche des morts. » Il ajoute : « M. Henri, docteur en théologie, a assuré à un de mes amis avoir vu dans le trésor de S.-Florent-le-jeune (près Saumur, Maine-et-Loire) la fondation d'une lampe dans le cimetière de Montsoreau (Maine-et-Loire), *ob reverentiam corporis Domini in ore defunctorum*. D'autres, contrairement à cette opinion qui est la plus commune, prétendent qu'on se servait de ces lampes pour éclairer les peuples qui s'assemblaient la nuit dans les églises et dans les cimetières, pour y célébrer la veille des fêtes, d'où elles ont retenu le nom de *vigilæ* ».

5. En confirmation des textes, je puis citer un exemple notable. Récemment on a découvert à Jérusalem, dans une tombe, une colombe en terre cuite, creusée circulairement avec une feuillure indiquant un couvercle qui s'y adaptait; peut-être était-ce simplement un cristal, qui permettait de voir l'intérieur. On put supposer que la tombe renferma des reliques; mais, en examinant de plus près, on constata comme un reste de pâte de farine ¹. Il est donc infiniment probable que nous sommes là en présence de la réserve eucharistique, contenue à dessein dans un vase de forme symbolique, mais aussi de matière économique. Cet insigne monument

1. Le même fait est ainsi rapporté par le comte de Gironde (*Bull. arch. de la Soc. arch. de Tarn-et-Garonne*, 1895, p. 272) : « Un des Pères blancs m'a fait part de la toute récente découverte qui a été faite chez eux, à Jérusalem même. S. Basile avait demandé dans son testament qu'un fragment d'hostie consacrée fût enseveli avec lui, ce qui eut lieu. Cet exemple fut suivi par quelques chrétiens de son époque et, dans un tombeau que des inscriptions ont fait reconnaître comme authentiquement chrétien, on a trouvé la custode suivante :

de la tradition remonterait au IV^e siècle environ. Il est donc contemporain du concile de Carthage qui prohiba cette coutume, pleine de foi assurément, mais, au fond, assez peu respectueuse et indigne du Sacrement. En effet, outre que le récipient était peu en harmonie avec sa destination qui exigeait un métal précieux ou une gemme, on sent, avec nos idées modernes, combien il était inconvenant et anormal d'associer les saintes espèces à la décomposition du cadavre; d'où il suivait rigoureusement que la présence réelle ne pouvait être que temporaire, puisqu'elle cessait aussitôt que la matière sacramentelle s'altérait substantiellement. L'efficacité de cette protection spéciale du corps par l'Eucharistie n'avait donc de portée que pour les premiers temps de la sépulture, à moins de conditions spéciales comme l'embaumement et la nature du sol qui retardaient la décomposition.

6. Les conciles ont pu enrayer la pratique de l'Orient et de l'Occident, mais ils n'ont pas eu la puissance de l'empêcher absolument. Le fait semble attesté par l'épigraphie.

L'inscription de Vix, publiée et commentée par M. Le Blant, serait le premier témoin à invoquer, si l'explication était rigoureuse et indéniable. Avec l'époque mérovingienne, nous arriverions à l'époque du concile d'Auxerre.

Le second serait l'inscription tombale du Musée de Salona (Dalmatie), qui porte: *Ecce Agnus Dei, ecce qui tollit peccatum seculi* (Bulic, *Museo archeologico Salonitano*, p. 11).

Un témoignage du même genre me paraît résulter de trois inscriptions déposées au Musée de Niort et publiées par le *Bulletin de la Société de statistique des Deux-Sèvres*, 1887, p. 676; 1888, pp. 67-68). Voici ces inscriptions, que je transcris en lecture courante,

un paon en pierre cuite; la matière est naturellement rosée, comme celle de beaucoup de petites statuettes grecques. Le paon est vu de profil; au milieu de l'aile, dont les plumes sont assez bien formées, un rond vitré, dans lequel on voit encore l'hostie presque entière; dans le haut, un tout petit trou donnait passage au fil qui suspendait la custode. La tête du paon est très ressemblante; sa queue, un peu réduite, porte des yeux caractéristiques. Pourquoi un paon? Ce n'est point sans raison..... Quelques chrétiens, paraît-il, l'adoptèrent comme symbole d'immortalité. La colombe, c'est l'amour; le paon, qui perd son plumage en automne et le revêt neuf, de pied en cap, au printemps, symbolise la naissance à une autre vie..... En dehors de la pensée de résurrection, S. Augustin signale une autre qualité du paon: c'est l'incorruptibilité, attribuée de son temps à la chair de cet oiseau. »

parce qu'il ne s'agit pas ici d'un document épigraphique, mais uniquement d'une formule liturgique.

La tombe d'Ermengarde, de l'« époque carlovingienne », a été découverte dans le « cimetière de Saint-Pierre de Melle ». Elle porte trois vers, suivis de l'épithaphe :

Tellus suscipit terra(m), cosma relditur (h)umo,
Sed tu pius, qui redemisti, retde vita(m) de baratro.
En Agnus Dei qui tollit crimina cosmi.
(H)ic requiescit corpus Ermeniardi
XI kl. iun. migravit a s(e)c(u)lo.
Vivit in Xpo. Quit legist ora pro anima :
Anima eius Requiescat in pace. Amen. †

La tombe d'Ermembert a la même date, la même origine et la même formule :

Tellus suscipit terra(m), cosma relditur (h)umo,
Set tu pius, qui redemisti, retde vita(m) de baratro.
En Agnu(s) Dei qui tollit crimina cosmi.
Hic requiescit corpus Ermenberti
VIII kal. febroarias migravit a seculo.
Vivit in Xpo. Qui legis ora pro anima eius :
Requiescat anima eius in pace. †

L'épithaphe d'Ahcard, trouvée à Saint-Maixent¹, ne consiste plus que dans un fragment, qu'il est facile de restituer ainsi et dont la date s'impose au x^e siècle :

En Agnus Dei qui tollit crimina cosmi.
Hic requiescit corpus Ahkardi.....
Vivit in Xpo..... anima illius in sempiternum.

Raisonnons ces divers membres de phrase.

Tellus est opposé à *terra*. Le globe terrestre, le sol, reçoit ce qui est sorti de lui, car l'homme, à l'origine, fut formé d'un peu de terre². Le corps retourne à la terre. Le second hémistiche n'est

1. *Revue Poitevine*, 1888, p. 88.

2. Armellini a reproduit (*Cronachetta di archeologia*, 1889, p. 12) l'inscription grecque trouvée dans la basilique de S. Valentin, sur la voie Flaminienne, et qui se traduit ainsi : « La terre recouvre le défunt Ablavius, au visage divin (c'est-à-dire fait à l'image de Dieu), l'ami des bienheureux immortels, homme juste et heureux près du Dieu vivant et près des hommes mortels. Il vécut 25 ans. En paix. »

qu'une redondance du premier et *humus*, synonyme de *tellus*, se complète par *cosma*, équivalent de *corpus*.

Le corps est mort, mais l'âme vit. On s'adresse aussitôt à la pitié du Rédempteur, pour obtenir la vie véritable, en arrachant l'âme au gouffre de l'enfer. Sur les tombeaux italiens de la Renaissance, le Christ de pitié occupe souvent une place fort apparente.

Suit la prière liturgique, tirée de l'Évangile : Voici l'Agneau de Dieu, qui enlève les crimes du monde.

Plus haut, nous avons *cosma* au féminin ou au neutre : ici il est au masculin, *cosmus*.

L'opposition entre le corps et l'âme reparaît. Le corps repose ici, depuis qu'il a quitté le siècle, tel jour, tel mois. Pas d'autre date. L'année était rarement enregistrée dans les obituaires et nécrologes.

L'âme vit dans le Christ. Le lecteur dira à son intention : Que son âme repose en paix. Ainsi soit-il.

In pace est la formule primitive, à Rome, comme en Tunisie. Le *requiescat in pace* s'est maintenu dans la liturgie, concurremment avec l'autre formule : *Anima ejus*.

Tout cela est donc fortement imprégné de saveur antique et traditionnelle. *En Agnus*, qui est essentiellement démonstratif, peut sans difficulté se rapporter à l'hostie incluse dans le tombeau, d'autant plus qu'aucune sculpture de l'Agneau divin ne paraît au dehors du sarcophage, pour contrebalancer cette interprétation.

Il y a corrélation évidente entre le fait du prêtre, qui à la messe montre l'hostie au fidèle qu'il va communier, en lui disant : *Voici l'Agneau de Dieu*, et les mêmes paroles répétées sur une tombe, où elles n'ont de signification qu'autant que cette tombe renferme une hostie consacrée.

7. Le fait suivant, quoiqu'il ne soit pas absolument probant, doit être invoqué comme le dernier vestige de la tradition ecclésiastique.

La *Revue de l'art chrétien*, 1888, p. 455, décrit en ces termes une tombe de la cathédrale de Lubeck, dans le nord de l'Allemagne :

Dans le chœur, la tombe en métal de l'évêque Bockolt. Sa statue, légèrement élevée sur une sorte de sarcophage, est fort belle. Le gisant

est représenté revêtu des vêtements liturgiques, mitre en tête, tenant de la main gauche un joli modèle d'église — allusion à la construction du chœur où l'évêque repose, — et la crosse épiscopale; la droite est élevée dans l'action de la bénédiction et, chose rare, elle tient entre les mains une hostie.... L'inscription qui règne autour du mausolée, sur une plaque traitée dans le goût des plaques tombales bourgeoises, nous apprend que l'évêque Henri Bockolt est mort en 1341.

8. Revenons aux mots *terra*, *tellus* et *humus*, employés par les épitaphes.

Une inscription du iv^e siècle, relative à S. Agapit, dit : « *Quem tradimus terræ* » (De Rossi, *Inscript. christ.*, t. II, p. 40).

Le comm. de Rossi cite dans son *Bullettino*, 1884, p. 73, ce début d'une épitaphe du cimetière de Priscille, antérieure au iv^e siècle :

DIXIT . ET HOC . PATER . OMNIPOTENS . CVM *pelleret Adam*
DE TERRA SVMPTVS . TERRAE . TRADERIS . HVmandus.

Le même archéologue pose comme règle, dans le *Bulletin d'archéologie chrétienne*, 1877, p. 38, qu'après le vi^e siècle, on reproduit de préférence sur les tombeaux, et cela dans diverses contrées, le premier distique de l'épitaphe de Grégoire le Grand (Le Blant, *Manuel d'épigraphie chrét.*, p. 67; *l'Épigr. chrét. en Gaule*, p. 61).

« *Suscipe, terra, tuo corpus de corpore sumptum,
Reddere quod valeas, vivificante Deo.* »

Le chanoine Duchesne, dans son édition du *Liber pontificalis*, t. II, pp. 150, 190, reproduit ces deux inscriptions de tombes papales :

Épitaphe de Benoît III (858) :

« *Hac gelida praesul benedictus membra quiete
Tertius en claudit quæ sibi reddat humus.* »

Épitaphe d'Adrien II (872) :

« *Ei mihi composuit mortalis pondera carnis
Hadrianus praesul. Illic sua mater humus
In cineres mersit quicquid de pulvere sumpsit
Ast animam caelo, reddidit ossa solo.* »

Le célèbre Nicolas Flamel, mort en 1418, avait fait graver sur sa tombe : *De terre suis venu et en terre retourne.*

IX. — LA LÉGENDE DE TRAJAN

« Dans un mémoire des plus érudits ¹, dit M. Müntz, M. Gaston Paris a signalé l'intérêt de cette légende, si populaire vers la fin du moyen âge... Le travail de M. Paris n'est pas à refaire ». Je me contenterai donc de le reproduire textuellement et de le compléter : mes notes personnelles seront précédées d'un astérisque ².

1. *Trajan et saint Grégoire*. — Le récit le plus simple et le plus ancien ne nous est parvenu qu'enveloppé dans une autre légende. On raconte que le pape saint Grégoire le Grand (590-604), en se rappelant l'acte de justice de Trajan, fut saisi d'une profonde douleur à la pensée qu'un homme si vertueux était damné. Il pleura et pria longtemps pour lui, et une voix d'en haut lui annonça, dans une vision, que Dieu avait exaucé sa prière pour Trajan, mais qu'il se gardât bien désormais de prier pour d'autres que pour des chrétiens. Ce sont les biographes de Grégoire qui, en nous racontant cette histoire, nous font connaître le trait de la vie de Trajan qui avait tant ému le pape.

Nous possédons, en comptant celle de Bède, trois vies de saint Grégoire ³, qui ont toutes pour source principale une « légende », composée, sans doute peu de temps après sa mort, pour l'usage des Eglises anglo-saxonnes, qui lui devaient leur existence. Cette légende est perdue : elle a été d'abord utilisée par Bède (735), qui a inséré dans son *Historia ecclesiastica Anglorum* une véritable biographie de saint Grégoire ; l'ouvrage de Bède a fourni le fond de la *Vie* rédigée vers 760 ⁴ par Paul, fils de Warnefrid, connu sous le nom de Paul Diacre. Enfin, vers l'an 880, un diacre romain, nommé Jean ⁵ et surnommé Hymonide, composa une *Vie* beaucoup plus étendue, à la prière du pape Jean VIII. Ce pape avait remarqué avec étonnement que saint Grégoire n'avait pas trouvé de biographe dans l'Eglise romaine, tandis que les Saxons et les Lombards, peuples, l'un si éloigné, l'autre si ennemi de Rome, possédaient des vies du pontife romain écrites pour leurs Eglises. Ce fut pour combler cette lacune que Jean

1. *La légende de Trajan*, extrait des *Mélanges publiés par l'École des Hautes Etudes*. Paris, Imprimerie nationale, 1878, in-8° de 40 pages, ayant conservé la pagination de la revue.

2. *Dans le tome II, j'ai cité les textes de Jean Diacre et de Jacques de Voragine. Je renverrai aussi aux Bollandistes, t. II, de mars, p. 136.

3. La *Vie* publiée par Canisius (*Lectiones antiquæ*, éd. Basnage, t. II, p. III, p. 256) ne compte pas : ce n'est qu'un *sec* abrégé de celle de Jean.

4. C'est une œuvre de la jeunesse de Paul (voy. Bethmann, dans l'*Archiv de Pertz*, X, 303).

5. C'est par suite d'une confusion que M. R. Reuss (*Rev. crit.*, 1872, t. II, p. 283) fait de Jean un moine du Mont-Cassin. La même erreur se trouve dans Gregorovius, *Geschichte der Stadt Rom.*, 2^e éd., t. II, p. 93, n. 1.

composa sa vie en quatre livres, il put puiser pour l'écrire dans les archives pontificales ; mais il n'y trouva que des lettres ou des actes de Grégoire : il ne put ajouter aucun document réellement biographique à la légende saxonne et à l'opuscule de Paul.

La légende anglaise contenait l'histoire des prières pour Trajan et du fait qui les avait provoquées. Jean le dit expressément : « Legitur penes easdem Anglorum ecclesias. » (AA. SS. Mart., II, 153). Bède l'avait donc lue ; mais, la jugeant sans doute fabuleuse et dangereuse, il l'a omise. Elle figure cependant dans les diverses éditions de l'ouvrage de Paul, qui n'avait d'autre source que Bède ; mais, comme l'a montré M. Bethmann (*Archiv de Pertz, l. l.*), toute la partie où elle se trouve est une interpolation postérieure. D'où provient cette interpolation qui remonte au moins au XI^e siècle, puisqu'elle se lit dans un grand nombre de manuscrits du XII^e ? Elle peut avoir deux sources : ou la légende saxonne (que Paul n'avait connue que par l'extrait de Bède), ou la *Vita* de Jean. M. Bethmann croit que c'est la légende saxonne qui en a fourni le fond, et plusieurs circonstances rendent cette opinion à peu près assurée. En ce qui concerne notre anecdote, l'ouvrage de Jean et l'interpolation pratiquée dans le livre de Paul nous offrent donc deux dérivations indépendantes de cette légende, aujourd'hui perdue. Je vais donner en regard l'une de l'autre les deux rédactions qui la représentent :

PAUL

Cum quadam die per forum Trajani, quod opere mirifico constat esse constructum, procederet, et insignia misericordiae ejus conspiceret, inter cetera memorabile illud comperit quod, etc.

.....
Cujus rei gratia compunctus venerabilis pontifex coepit lacrymosis gemitibus secum inter verba precantia haec, siquidem prophetica, evolvere oracula : Tu Domine, dixisti : *Judicate pupillo, defendite viduam, et venite et arguite me ; dimittite et dimittetur vobis. Ne im-*

memor sis (quæso peccator ego indignissimus), propter nomen sanctissimæ gloriæ tuæ (et) fidelissimæ promissionis tuæ in hujus devotissimi viri facto. Perveniensque ad sepulcrum beati Petri apostoli, ibidem diutius oravit et flevit ; atque veluti gravissimo somno correptus in extasi mentis raptus est, quo per revelationem se exauditum discit, et ne ulterius jam talia de quoquam sine baptismo sacro defuncto præsumeret petere promeruit castigari (AA. SS., l. l. 135).

JEAN :

Gregorius per forum Tra-

1. *Je crois utile de rétablir le texte de Jean Diacre dans son intégrité :

« Legitur penes easdem Anglorum ecclesias, quod Gregorius per Forum Trajani, quod ipse quondam pulcherrimis aedificiis venustarat, procedens, judicii ejus, quo viduam consolatus fuerat, recordatus atque memoratus sit. Quodam tempore, Trajano ad imminentis belli procinctum vehementissime festinanti, vidua quaedam processit, flebiliter dicens : « Filius meus innocens,

jani, quod ipse quondam pulcher-
rims ædificiis venustarat, procedens,
judicii ejus, quo viduam consolatus
fuerat, recordatus atque memoratus
est, etc.

.....
Hujus ergo mansuetudinem ju-
dicis assorunt Gregorium recorda-

Ce sont probablement les dernières paroles du texte de Paul, mal interprétées, qui ont donné lieu à un développement postérieur de la légende. D'après un manuscrit du Vatican², qui rapporte cette histoire sous le nom (certainement feint) du diacre Pierre, le meilleur ami de Grégoire, et d'un diacre Jean, dont le nom est sans doute emprunté au biographe plus jeune de deux siècles, Grégoire aurait raconté lui-même qu'un ange lui avait annoncé qu'en punition de son intervention indis-
crète, quoique heureuse, il souffrirait dans son corps (de fièvres et de

tum ad sancti apostoli basilicam
percoluisset¹, ibique tam diu super
errore clementissimi principis de-
flevisse, quousque responsum se-
quenti nocte cepisset, se pro Tra-
jano fuisse auditum tantum pro
nullo ulterius pagano preces effun-
deret (AA. SS., l. l. 153).

te regnante, peremptus est. Obsecro ut quia eum mihi reddere non vales, sanguinem ejus digneris legaliter vindicare. » Cumque Trajanus, si sanus reverteretur a prælio hunc se vindicaturum per omnia responderet, vidua dixit : « Si tu in prælio mortuus fueris, quis mihi præstabit ? » Trajanus respondit : « Ille qui post me imperabit. » Vidua dixit : « Et quid tibi proderit, si alter mihi justitiam fecerit ? » Trajanus respondit : « Utique nihil. » Et vidua : « Nonne, inquit, melius est tibi ut tu mihi justitiam facias et pro hoc mercedem tuam accipias, quam alteri hanc transmittas ? » Tunc Trajanus, ratione pariter pietateque commotus, equo descendit, nec ante discessit quam judicium viduæ per semet imminens profligaret. Hujus ergo magnitudinem judicis, etc. » (JOANN. DIACON. apud BOLLAND., t. II mart., p. 155.)

Voici la fin du texte de Jean Diacre :

« Sed cum de superioribus miraculis Romanorum sit nemo qui dubitet, de hoc quod apud Saxones legitur, hujus precibus Trajani animam ab inferni cruciatibus liberatam, ob id vel maxime dubitari videtur, quod tantus doctor nequaquam præsumeret pro pagano prorsus orare, qui quarto *Dialogorum* suorum libro docuerit eandem causam esse, cur non oretur a sanctis in futuro judicio pro peccatoribus æterno igne damnatis, quæ nunc etiam causa est ut non orent sancti homines pro hominibus infidelibus impiisque defunctis, non advertentes quia non legitur pro Trajano Gregorium exorasse, sed tantum flevisse. Et notandum quod non legitur Gregorii precibus Trajani anima ab inferno liberata et in paradiso reposita, quod omnino incredibile videtur...., sed simpliciter dicitur, ab inferni solummodo cruciatibus liberata. Quod videlicet potest videri credibile, quippe cum ita valeat anima in inferno existere et in inferni cruciatibus per Dei misericordiam non sentire. » (Joann. Diacon., lib. II, *Vit. S. Gregorii*, cap. xiv).

1. Pervenisse.

2. Ce ms., découvert et cité par Chacon, portait de son temps la cote *Plut.* III, n° 153. Il contenait les *Dialogues* de Grégoire, et la note censée rédigée par Pierre et Jean était écrite sur la dernière page. Baronius, qui la déclare avec raison bien postérieure au VII^e siècle, n'indique pas la date de l'écriture. Cette note ne mentionne notre légende qu'en passant; elle a réclément pour but de faire croire à certains privilèges obtenus du ciel par Grégoire pour la paroisse de Saint-André.

maux d'estomac) ¹ jusqu'à la fin de ses jours. Ce récit existait certainement à une époque ancienne, puisque la *Kaiserchronik*, au ^{xiii}^e siècle, l'a reproduit dans son style archaïque et naïf : l'ange qui annonce à Grégoire que Dieu est prêt à exaucer son vœu le laisse encore libre d'y renoncer ; s'il y persiste, il sera frappé de « sept maladies » et il mourra bientôt. Grégoire accepte de payer la rançon de Trajan ; alors l'âme de l'empereur sort de la tombe où elle était chargée de liens, aux cris de fureur des démons ; elle est remise à Grégoire, qui s'en fait le gardien jusqu'au jour du jugement dernier. Bientôt après, les maladies annoncées le saisissent, et il ne tarde pas à mourir. Dans la *Légende dorée* ², nous

1. S. Grégoire, dans ses ouvrages, se plaint plusieurs fois de maux d'estomac qui le fatiguent.

2. * Dum igitur quadam vice, diu jam defuncto Trajano, Gregorius per forum Trajani transiret et hujus mansuetudinem judicis recordatus fuisset, ad S. Petri basilicam pervenit et ibidem pro ejus errore amarissime flevit. Tunc sibi divinitus est responsum : Ecce, petitionem tuam complevi et Trajane pœnam æternam peperci ; de cœtero autem diligentissime caveas ne pro damnato aliquo preces fundas. Damascenus (*Op.*, vol. 1, p. 591) autem in quodam suo sermone narrat quod Gregorius, pro Trajano orationem fundens, audivit vocem sibi divinitus illatam : Vocem tuam audivi et veniam Trajano do. Cujus rei (ut ibidem dicit) testis est Oriens omnis et Occidens. Super hoc dixerunt quidam quod Trajanus revocatus fuit ad vitam, ubi gratiam consecutus veniam meruit et sic gloriam obtinuit nec erat in inferno finaliter deputatus nec sententia definitiva damnatus. Alii dixerunt quod anima Trajani non fuit simpliciter a reatu pœnæ æternæ absoluta, sed ejus pœna usque ad tempus, scilicet usque ad diem judicii fuit suspensa. Alii quod pœna quoad locum vel modum aliquem tormenti sub conditione fuit taxata, donec, orante Gregorio, per Christi gratiam locus vel modus aliquis mutaretur. Alii, ut Johannes dyaconus, qui hanc legendam compilavit, quod non legitur orasse, sed flevisse ; et frequenter Dominus misertus concedit quod homo quamvis desiderans petere non præsument et quod ejus anima non est ab inferno liberata et in paradiso reposita, sed simpliciter ab inferni cruciatibus liberata. Valet enim (ut dicit) anima et in inferno existere et inferni cruciatibus per Dei misericordiam non sentire. Alii, quod pœna æterna consistit in duobus, scilicet in pœna sensus et in pœna damni, quod est carentia visionis divinæ. Pœna igitur æterna quantum ad primum sibi est dimissa, sed quantum ad secundum retenta. Fertur quoque, quia et angelus istud adjecerit : Quia enim pro damnato rogasti, duorum tibi datur optio : aut enim in purgatorio duobus diebus cruciaberis aut certe toto tempore vitæ tuæ infirmitatibus et doloribus fatigaberis. Qui præelegit toto tempore vitæ suæ doloribus concuti quam duobus diebus in purgatorio cruciari. Unde factum est quod semper deinceps aut febribus laboravit aut podagræ molestia pressus fuit aut validis doloribus conquassatus aut dolore stomachi mirabiliter cruciatus. Unde in quadam epistola sic loquitur dicens : « Tantis podagræ, tantis molestiarum doloribus premor, ut vita mea mihi gravissima pœna sit, quotidie enim delicio et mortis remedium expectando suspiro ». Item alibi : « Dolor meus interdum mihi lentus est, interdum nimius, sed neque ita lentus ut recedat, neque ita nimius ut interficiat. Unde fit ut qui quotidie in morte sum, repellar a morte. Sic autem infectio noxii humoris imbibit ut vivere mihi pœna sit et mortem desideranter expectem, quam gemitibus meis solam credo esse remedium ». (*Leg. aur.*, édit. Græsse, pp. 196-197).

retrouvons la punition de Grégoire, mais elle n'est pas facultative, non plus que dans le récit attribué à Pierre et à Jean; l'ange donne seulement au pape le choix entre deux genres de châtement : ou un état constant de maladie jusqu'à sa mort, ou deux jours de purgatoire; il n'hésite pas à choisir la maladie ¹. Ce choix n'est pas marqué dans le récit de Godefroi de Viterbe, et la punition est autre :

Angelico pulsu femur ejus tempore multo
Claudicat, et poenæ corpore signa tenet.

L'histoire de la rédemption de l'âme de Trajan par les prières de Grégoire ne nous est pas connue seulement par les deux biographies de Jean et de Paul : un autre témoignage, apparemment plus ancien, nous atteste et son antiquité et sa diffusion. L'auteur grec d'un traité attribué à tort à saint Jean Damascène, mais qui n'est sans doute pas beaucoup plus récent, nous rapporte que Grégoire adressa au Dieu miséricordieux des prières ardentes pour la rémission des péchés de Trajan, et qu'il entendit aussitôt une voix divine lui dire : « J'ai exaucé les prières, et je pardonne à Trajan; mais garde-toi dorénavant de m'implorer pour des impies. » L'auteur ajoute : « Que ce soit là un fait réel et à l'abri de toute contestation, c'est ce qu'attestent l'Orient et l'Occident tout entier ². » Faut-il croire que l'auteur grec avait lu la légende saxonne? Il est beaucoup plus probable, d'après les termes mêmes dont il se sert, qu'il connaissait par la tradition l'intercession extraordinaire de Grégoire. S'il en est ainsi, il nous fournit pour cette histoire une seconde source, indépendante de la première ³.

1. Ce trait se retrouve dans le *Catalogus sanctorum* de Pierre de Natalibus (III, 192) : *aut biduo in purgatorio cruciari, aut in vita sua infirmitatibus fatigari*. Il est reproduit dans les *Fiori di filosofi*, mais il n'a pas passé dans le *Novellino*; il est indiqué dans le Commentaire de Dante connu sous le nom de *l'Ottimo*. L'anonyme de Florence ne parle que d'un jour de purgatoire, Buti que d'une heure.

2. *S. Joann. Damasc. opp.*, éd. Migne (t. XCV), col. 261. L'inauthenticité du traité *Sur ceux qui se sont endormis dans la foi* a été démontrée par Léon Allatius et, après lui, par l'auteur des *Dissertationes damascenicæ*, reproduites dans le tome XCIV de la *Patrologie grecque* de Migne.

3. C'est probablement au prétendu Jean Damascène que l'histoire a été empruntée par l'*Euchologe grec* que cite Baronius : « De même que tu as délivré Trajan de sa peine par l'ardente intercession de ton serviteur Grégoire, écoute-nous, qui t'implorons non pour un idolâtre. » etc. Un grand nombre de passages d'écrivains grecs, réunis par Preuser ont aussi pour unique base le passage du traité attribué à Jean de Damas. Hugo d'Eteria (*De anima corpore exulta*, c. xv) a, bien que Latin, emprunté cette histoire à la tradition grecque. C'est ce qui ressort de la façon dont il raconte, et surtout de ses derniers mots : *Quærite, si placet, apud Græcos; græca certe omnis testatur hæc Ecclesia* (Migne, *Patr. lat.*, t. CCII, p. 200). Cet écrivain a d'ailleurs vécu longtemps à Constantinople et connaissait à fond les théologiens grecs. S. Thomas aussi s'appuie sur S. Jean Damascène.

Quoi qu'il en soit, cette histoire fut accueillie avec faveur, pendant tout le moyen-âge, par les historiens et même par beaucoup de théologiens. C'est le plus souvent à propos de Grégoire le Grand qu'est raconté ce trait de la mansuétude et de la justice de Trajan, qui excita à un si haut degré son admiration et sa pitié. Sigebert de Gembloux se contente de rappeler brièvement la délivrance opérée par Grégoire ; mais la plus part des auteurs que j'ai cités plus haut à propos de Trajan encadrent l'un des récits dans l'autre ou mentionnent l'un à propos de l'autre. C'est le cas pour la *Kaiserchronik*, Godefroi de Viterbe ¹, Jean de Salisbury ², les *Annales Magdeburgenses*, Hélinand, reproduit par Vincent de Beauvais, *Girart de Roussillon*, les *Fiori di filosofi*, le *Novellino*, Dante ³ et ses commentateurs, Bromyard, et sans doute beaucoup d'autres ouvrages pieux et historiques qui n'ont pas encore été cités ⁴. Quelques-uns de ces textes ajoutent diverses circonstances, qui nous offrent le développement à la fois logique et puéril de la donnée légendaire.

La *Chronique des Empereurs* semble déjà dire que saint Grégoire fit ouvrir le tombeau de Trajan ; l'imagination du moyen âge devait naturellement se demander dans quel état on avait trouvé le corps ⁵. D'après un

1. * Son *Speculum regum* a été reproduit par Pertz, dans ses *Monumenta Germanie historica*, XXII, 75.

2. * « Jean de Salisbury, dans son *Policraticus* (lib. V, cap. viii), ne manque pas de raconter ce fait quelconque à propos des modèles que doivent imiter les princes ; il ajoute plusieurs détails qui ne sont pas mentionnés par Honorius, et entr'autres que la veuve saisit le pied du prince, comme pour l'arrêter par la botte et que l'empereur descendit de cheval (arrêtant son armée) pour faire justice immédiatement à cette femme désolée. Ce trait a passé jusque chez les Grecs, comme on le voit dans Nicéphore Blemmydas (*Traité sur les devoirs d'un roi*) et par un discours longtemps attribué à S. Jean Damascène. » (Cahier, *Nouv. mél. d'arch.*, t. II, p. 263).

3. « Del roman prince, lo cui gran valore.

Mosse Gregorio alla sua gran vittoria ». (*Purgatorio*, X, 70 et suiv. ; *Paradiso*, XX, 42-106).

4. * « La question plusieurs fois traitée par des critiques et des théologiens, et par les Bollandistes entr'autres, se trouve débattue méthodiquement par Sante Viola (*Zaccaria, Raccolta di dissertaz. di storia ecclesiastica*, Roma, 1795, t. XVIII, pp. 4-78). On croit reconnaître l'origine de cette historiette dans ce que dit un biographe de l'empereur Adrien. » (Cahier, p. 264.)

Ce sujet a aussi occupé Bellarmin, Vossius, Capizucchi (*Controvers. selectæ*, Roma, 1677, controv. 7, p. 245) et Bourassé (*Summa aurea de laudibus B. M. V.*, t. IV, col. 115 et suiv.).

On peut consulter encore Jean Etienne Duranti (*De Ritib.*, lib. II, cap. 43, n. 12), Gonzalve Duranti, évêque de Montefeltro, dans son commentaire sur les révélations de sainte Brigitte, Melchior Cano (*Locor. Theologic.*, lib. XI, cap. 2), Dominique Soto, Raphaël de la Torre, Medina et Fassoni (*De prior. in sinu Abraham beat.*, num. 67 et 68).

Voir Mai, *Nov. coll. ex Valic. codic.*, II, 622 et suiv.

Aux historiens il convient d'ajouter de Champagny, pour son *Histoire des Césars*, et Servières, pour l'*Histoire de Sainte Foy*, p. 355.

5. Bien entendu on ne savait pas que le sépulcre pratiqué sous la colonne

récit que nous connaissons, non pas sans doute dans sa forme originale, qui était certainement latine ¹, mais par la rédaction allemande de la *Chronique de Cologne* et la rédaction italienne des *Fiori di filosofi*, source de celle du *Novellino*, quand on ouvrit la tombe, « la langue, dit la *Chronique*, était encore chair et sang, » « signe, dit le texte italien, qu'il avait parlé justement » : — « mais, ajoute la *Chronique* allemande, quand elle eut été à l'air, elle redevint poussière ². » Cette histoire forme le sujet du second tableau relatif à notre légende, exécuté par Roger de la Pasture et reproduit sur la tapisserie de Berne : d'un côté saint Grégoire est en prières, de l'autre on trouve le crâne de Trajan, où la langue est encore pleine et fraîche. L'inscription latine s'exprime ainsi : « Cum beatus papa Gregorius rem tam difficilem a Deo suis precibus impetrare meruisset, corpus Trayani jam versum in pulverem reverenter delegens, linguam ejus quasi hominis vivi integram adinvenit, quod propter justiciam quam lingua sua persolvit pie creditur contigisse. » (Kinkel, p. 364.)

Les mêmes scènes étaient sans doute représentées à l'hôtel de ville de Cologne ; au-dessous, d'après la *Chronique*, était écrit ce vers que pronçait Trajan :

Justus ego baratro gentilis salvor ab atro ³.

On devait aller plus loin : du moment que Trajan avait conservé sa langue, ce devait être pour s'en servir. D'après plusieurs commentateurs de Dante, on avait par hasard ⁴ ouvert une tombe inconnue : on y trouva, parmi des ossements, un crâne dans lequel la langue était encore fraîche ; conjurée par le pape Grégoire, elle se mit à parler, à dire qu'elle avait appartenu à Trajan, et à raconter sa justice, en demandant au pape de prier pour lui. Telle fut, d'après cette légende, qui s'éloigne sensiblement du point de départ, l'occasion des prières du pape. « Ita fabulas, dit Baronius, fabulis addidere, ut ridiculum etiam illud demum sit superadditum, de Trayani cranio cum vivida adhuc lingua reperto, qua ipse suam miseriam deplorans ad commiserationem sanctum Gregorium movit. »

Trajane n'avait contenu que des cendres et non un cadavre. Tant le souvenir de l'antiquité avait complètement disparu !

1. Au moins n'oserais-je pas affirmer que cette forme primitive fût celle que donne l'inscription de Berne.

2. La *Chronique* est citée dans Massmann, *l. l.* ; les deux textes italiens se trouvent dans le *Manuale* de Nannucci, *l. l.*

3. Notons que, d'après le témoignage de Salmeron et de Chacon, l'intercession de Grégoire était représentée sur un retable de l'église consacré, à Rome, à ce saint.

4. C'est ce que disent Buti (éd. Giannini, t. II, p. 234) et Jacopo della Lana, dans l'édition de son Commentaire, publiée à Bologne en 1866. D'après l'*Ottimo* (Pisa, 1826, II, 161), c'était l'empereur Maurice qui avait donné l'ordre d'ouvrir le tombeau. Le même conte a été inséré par Bernardino Corio dans son *Histoire de Milan* (1503), et c'est par cet ouvrage que l'a connu Chacon et, à travers lui, Baronius.

L'auteur des *Annales de l'Église*, on le voit, parle avec grand mépris de ces fables du moyen âge; il est d'ailleurs absolument hostile à la légende elle-même. Rien n'est plus naturel, et ce qui surprend, au contraire, c'est que des théologiens, aient laissé passer et même répété un récit qui est directement contraire à deux dogmes fondamentaux de l'Église: l'un que les infidèles sont damnés, l'autre qu'il est défendu de prier pour les damnés. Dès les plus anciens temps, il faut le constater, des objections s'étaient produites. La légende saxonne n'en élevait aucune; elle racontait naïvement cette histoire bizarre et touchante. Mais le diacre Jean en sentait les difficultés, et la manière dont il en parle prouve que ce trait de la vie de Grégoire, profondément oublié à Rome lorsqu'il le raconta d'après la légende saxonne, y avait rencontré des doutes et des scrupules: « Tandis que personne à Rome ne doute des miracles précédents¹, dit-il, cet endroit de la légende saxonne où on raconte que l'âme de Trajan fut, par les prières de Grégoire, délivrée des tourments de l'enfer, n'est pas cru de tous; on fait surtout remarquer que le grand docteur enseigne au quatrième livre de ses *Dialogues* que la même raison empêchera les saints, au jugement dernier, de prier pour les damnés qui empêche aujourd'hui les fidèles de prier pour les infidèles défunts, et que celui qui parle ainsi n'aurait certainement jamais songé à prier pour un païen. On ne fait pas attention que la légende ne dit pas que Grégoire pria pour Trajan, mais seulement qu'il pleura. Or, sans qu'il ait prié, ses larmes ont pu être exaucées... Il faut encore noter que la légende ne dit pas que, par les prières de Grégoire, l'âme de Trajan ait été délivrée de l'enfer et mise dans le paradis, ce qui paraît absolument incroyable, puisqu'il est écrit: *A moins que l'homme ne renaisse de l'eau et de l'Esprit-Saint, il n'entrera pas dans le royaume des cieux*. On dit simplement que l'âme fut délivrée des tourments de l'enfer, ce qui peut paraître croyable. Une âme peut être dans l'enfer, et, par la grâce de Dieu, ne pas en sentir les tourments; de même dans l'enfer c'est un seul et même feu qui embrase tous les damnés, mais, par la justice de Dieu, il ne les brûle pas tous également: car autant la faute de chacun est grave, autant sa peine est douloureuse. » Des deux atténuations de Jean, la première est peu sérieuse et manque même de bonne foi: dans son texte, il est vrai, on lit simplement *flevisse*, tandis que le texte attribué à Paul, plus fidèle sans doute à la légende saxonne, porte *oravit et flevit*; mais il rapporte lui-même que l'ange avertit Grégoire « de ne plus prier pour un païen². » Quant à l'idée que l'âme de Trajan avait obtenu par l'intercession de Grégoire, non

1. L'Église romaine, on l'a vu, ne possédait aucune biographie de Grégoire; celle de Bède, qu'on connaissait à Rome par le *refucimento* de Paul Diacre, avait supprimé tous les miracles racontés dans la légende saxonne; en sorte que Jean, qui les reprenait dans cette légende, était le premier à les faire connaître à Rome.

2. D'ailleurs, comme l'ont fait remarquer plusieurs théologiens, on prie avec le cœur et non avec les lèvres.

pas une grâce entière, mais une commutation de peine, elle est évidemment contraire à l'esprit de la légende, et à l'interprétation qu'elle a reçue généralement au moyen âge, mais elle peut se défendre suivant la lettre et elle a été admise par quelques auteurs. Le rédacteur des *Annales Magdeburgenses*, par exemple, l'a précisée encore plus que le diacre romain : « Je ne voudrais pas, dit-il, affirmer que cette intervention ait valu à Trajan le salut complet ; je pense seulement que, grâce aux larmes de Grégoire, il a obtenu une peine plus douce. »

Ce ne fut pas toutefois la seule tentative qu'on fit pour conserver le récit légendaire sans porter atteinte à la pureté de la foi. « La peine de Trajan, dit l'un ¹, avait dès l'origine été conditionnelle ; Grégoire n'a pas sauvé un damné, mais mis à un supplice temporaire le terme prévu. » C'est n'expliquer rien : car comment un homme non baptisé pouvait-il ne pas être damné pour l'éternité ? — « La peine de Trajan, par l'intercession de Grégoire, fut seulement suspendue jusqu'au jugement dernier ». Cette hypothèse paraît avoir été celle qu'a suivie la *Chronique des Empereurs* ; elle est ingénieuse, mais elle ne résout pas la question : au jugement dernier que deviendra l'âme ² ? — Enfin la plus heureuse, quoique la plus hardie des explications, fut donnée par un théologien inventif, Guillaume d'Auxerre († 1230) : « Nul ne peut, dit-il, être sauvé s'il n'est baptisé ; mais ce fut précisément ce que saint Grégoire obtint pour Trajan : à sa prière, il revint à la vie, son âme rentra dans son corps, Grégoire le baptisa, et l'âme, quittant de nouveau son enveloppe terrestre, monta droit au ciel ³. » Ainsi tout était concilié. Saint Thomas d'Aquin ne s'en tint pas là : il fallait aux prières de Grégoire joindre quelque mérite personnel de Trajan, et tant qu'il était païen, il n'avait pu mériter : il admit donc que l'âme de Trajan anima un nouveau corps, qui, une fois baptisé, vécut chrétiennement et mérita le paradis ⁴. Dante, qui vit l'âme

1. S. Thom. d'Aq., *Quest. disput.*, VI, 6 (éd. Fretté, t. XIV, p. 463).

2. Saint Thomas d'Aquin, auquel cette question de l'âme de Trajan a donné beaucoup de mal, et qui en a proposé des solutions contradictoires, semble bien dire à un endroit (*Ad libr. IV Sent.*, xlv, 2, 2 ; éd. Fretté, t. XI, p. 372) qu'après le jugement dernier l'âme de Trajan sera rendue aux enfers. Ce n'était presque pas la peine d'un miracle.

* « On peut penser avec probabilité que Trajan a été rappelé à la vie par les prières de S. Grégoire, et qu'ainsi il a obtenu la grâce par laquelle ses péchés lui ont été remis, et que, par suite, il a été exempt de sa peine ; comme on le voit aussi dans tous ceux qui ont été miraculeusement ressuscités, parmi lesquels il y en a plusieurs qui étaient idolâtres et qui avaient été damnés. Il faut penser qu'ils n'étaient pas finalement condamnés à l'enfer, à cause de leurs mérites, mais qu'il devait être autrement disposé d'eux, d'après les causes supérieures, selon lesquelles il était prévu qu'ils reviendraient à la vie. » (*Summa, suppl.*, LXXI, 5.)

3. Voy. Chacon, p. 18. Toutes ces explications atténuantes sont réunies dans la *Légende dorée*. L'âme seule aurait été baptisée, d'après une des solutions de saint Thomas, adoptée par saint Vincent et saint Antonin.

4. Voy. l'endroit cité dans le n. 2. C'est une opinion qui, d'après Preuser,

de Trajan formant, avec d'autres, le sourcil de l'aigle qui vole devant Jupiter (*Parad.*, XX, 43), a exposé à sa manière le système du docteur angélique. Ainsi l'imagination, dirigée par la logique, indifférente à la réalité, — c'est la vraie scolastique, — s'exerça sur ce sujet pendant des siècles, et déposa autour du simple noyau primitif ses cristallisations bizarres.

Sans s'embarrasser de ces subtilités, on admit généralement, au moyen âge, que l'âme de Trajan était sauvée, par les prières de saint Grégoire¹ et en considération de sa justice². Si quelque esprit réfléchi s'étonnait de la contradiction infligée par une pareille croyance à la doctrine catholique, les âmes pieuses se contentaient facilement des réflexions par lesquelles l'interpolateur de Paul termine son récit. « Le plus sûr est de voir ici un acte de la justice et de la puissance divine, qu'il faut vénérer et non pas discuter³. » Les Bollandistes se sont approprié ces paroles et ont respecté le mystère.

Il n'en avait pas été ainsi de la théologie du xvi^e siècle. Je ne sache pas que les protestants aient alors touché à la question ; ils se seraient sans

a été admise par plusieurs théologiens. Ceux qui rejettent la légende ont fait remarquer, non sans raison, que cette résurrection et cette seconde vie de Trajan auraient fait quelque bruit à Rome, et que Grégoire lui-même en aurait sans doute parlé dans ses lettres.

1. On avait même profité de cette croyance pour l'exploiter. Ochino, dans le 23^e de ses *Apologi*, nous montre un charlatan vendant une prière de Grégoire le Grand qui, chaque fois qu'on la récite, tire une âme de l'enfer, et s'appuyant pour prouver son dire sur l'histoire de l'âme de Trajan. Ce conte, mentionné par Preuser, se trouve à la page 31 de la version allemande d'Ochino par Wirsing (1559, in-4^o) ; je n'ai pu voir l'original italien.

2. Sainte Brigitte de Suède († 1373) eut une *révélation* qui lui confirma le salut de l'âme de Trajan. Une visionnaire plus ancienne, sainte Mathilde († vers 1160), avait entendu Dieu lui dire qu'il ne voulait pas révéler aux hommes le sort de cette âme, non plus que de celles de Samson, de Salomon et d'Origène. Rolewink (*Fasciculus temporum*, éd. Pistorius, p. 40) fait sur ces révélations et d'autres semblables, qu'il avait entendu raconter, des réflexions assez curieuses. Chacun cite ces témoignages comme démontrant la légende, et ils embarrassent quelque peu Baronius.

* Sainte Mathilde en parle incidemment. Elle écoute le Christ qui lui dit : « Quid ego statuerim me liberalitate in anima Trajani nolo ut homines sciant. »

Sainte Brigitte (*Revelat.*, lib. IV, cap. 13) atteste dans une de ses révélations que le Christ lui montra Trajan délivré de l'enfer par les prières de S. Grégoire. Mais Bellarmin (*Controvers.*, t. II, de *Purgat.*, lib. II, p. 8) dit que le texte invoqué est obscur et ne prouve nullement que Trajan ait été élevé jusqu'aux cieux, mais seulement avoir monté à un degré plus haut. Baronio, à l'an 604, n^o 47, conteste l'authenticité de ce texte.

Les révélations sont conformes aux idées du temps et, par elles-mêmes, ne prouvent rien dans la question, car sainte Mathilde et sainte Brigitte répètent simplement ce dont elles ont eu connaissance, soit par la lecture, soit par l'iconographie.

3. Les phrases qui précèdent celle-là, sur les doutes auxquels l'histoire peut donner lieu, sont, dans le texte des Bollandistes, inintelligibles et sans doute altérées.

doute bornés à tourner en ridicule ce qu'ils auraient traité de fable papiste : car, moins encore que les catholiques, ils pouvaient admettre le salut d'un païen, surtout obtenu par des prières¹. Mais les organes officiels de cette théologie à moitié rationaliste, qui marqua, vers la fin du xvi^e siècle, la renaissance de l'Église romaine, se prononcèrent énergiquement contre l'authenticité du miracle attribué à saint Grégoire. Ils y furent provoqués par une tentative en sens contraire, qui sembla sans doute dangereuse : en 1576, le savant Alphonse Chacon², connu, entre autres travaux d'érudition, par une monographie de la colonne Trajane que l'on consulte encore avec profit, publia à Rome un livre exprès pour démontrer que l'âme de Trajan était sauvée. Chacon avait été précédé par un autre Espagnol, Salmeron, l'un des douze premiers compagnons d'Ignace de Loyola, qui, dans le tome XIV de ses Dissertations théologiques³, en a une spéciale (xxvii) sur ce sujet. Salmeron et Chacon s'intéressaient à l'âme de Trajan comme à celle d'un compatriote. La thèse du premier passa inaperçue, mais le petit livre de Chacon, où pour la première fois était cité le prétendu témoignage des diacres Pierre et Jean, fit du bruit⁴. Ce fut à cause de cet écrit que Baronius se crut obligé de détruire de fond en comble la légende que le monde chrétien avait acceptée depuis près de mille ans⁵. Bellarmin ne mit pas moins d'ardeur à soutenir

1. Salmeron parle, au début de sa dissertation, des railleries des hérétiques à ce sujet, mais il n'en cite aucun. Il est peu probable qu'il fasse allusion à l'apologue d'Ochino.

2. Le livre de Chacon sur l'âme de Trajan, comme celui sur la colonne Trajane, ayant paru (en latin) en Italie, il est appelé sur le titre *Ciacconus*, d'où l'on a tiré le nom Ciacconi ou Ciaccone, qu'on lui donne souvent à propos de ces livres. Sa dissertation porte le titre suivant : *Historia ceu verissima a calumniis multorum vindicata quæ refert Trajani animam precibus divi Gregorii a Tartareis cruciatibus ereptam*. Elle a 22 pages in-folio et est dédiée à Grégoire XIII.

* Ce petit volume est rare. Il fait suite à l'*Historia utriusque belli Dacici a Trajano Cæs. gesti ex columna Romæ accessit Historia*, etc.

Dom Morin, dans la *Revue Benedictine*, écrit, 1890, p. 291, note 2 : « Parmi les erreurs signalées par Baronius, les plus graves consistent dans quelques récits légendaires qu'on reproche à Jean diacre (vers 872) d'avoir admis avec trop de crédulité. Mais on oublie que les plus incroyables de ces légendes se trouvent dans les biographies antérieures, par exemple l'historiette de la délivrance de Trajan figure au chap. xxix de la plus ancienne *Vie* de S. Grégoire, écrite au monastère anglais de Streoneshalch, tout au commencement du viii^e siècle (P. Ewald, *Die älteste biographie Gregoris I*, pp. 26, 45). Jean Diacre, en la reproduisant, fait ressortir tout ce qu'elle contient d'in vraisemblable; il a soin de la faire suivre de quelques réflexions qui permettent de l'interpréter d'une façon raisonnable.

3. Ed. de Madrid, 1597-1602. Mais il doit y avoir une édition antérieure, Salmeron étant mort en 1585. Chacon n'a pas connu son devancier.

4. Une traduction italienne par le camaldule Fr. Pifféri parut à Sienne en 1593 (in-8°, 88 pages). Le traducteur, sur le titre et dans le corps de l'ouvrage, appelle l'auteur original Giaccone, faute qui a été souvent reproduite.

5. *Annales*, éd. Luc., t. XI, pp. 59 ss.

la même thèse, et cet accord indique qu'à Rome on était gêné par ce récit, et on voulait s'en débarrasser. Quand on a lu les deux grands théologiens du catholicisme moderne¹, quand on y a joint la dissertation, d'ailleurs fort érudite, du protestant P. Preuser², on est bien convaincu que l'âme de Trajan n'a pas été délivrée par saint Grégoire, et qu'elle subira éternellement dans l'enfer la peine de son infidélité.

2. *Origine de la légende.* — On a reconnu, il y a longtemps³, que l'histoire de la veuve et de Trajan a pour source une anecdote rapportée par Dion Cassius à Hadrien : « Un jour, il rencontra dans la rue une femme qui lui adressa une requête; il lui répondit d'abord : Je n'ai pas le temps. Elle s'écria : Alors ne règne pas ! Il se retourna et lui donna audience⁴. » Ce trait devait frapper le peuple; on en conserva le souvenir, mais on l'attribua bientôt à Trajan⁵. Rien n'est plus fréquent que les substitutions de ce genre, et celle-ci s'explique sans peine. Hadrien ne fut pas aimé, il ne savait pas se rendre populaire. Trajan, au contraire, laissa un souvenir incomparable de grandeur, de justice, et surtout de bonté. « Tout concourut à perpétuer le souvenir de sa bonté. A chaque nouvel avènement, on souhaitait au prince d'être *plus heureux qu'Auguste, meilleur que Trajan*... Ce type d'un prince équitable et puissant, que l'esprit construit à l'aide de quelques grands faits bien constatés, ne saurait suffire à l'imagination populaire. Elle invente, ou elle emprunte ailleurs des

1. *La Redargutio historice de anima Trajani... liberata, auctore Bernardo Bruscho, theologo Veronense* (Vérone, s. a.), n'a pas d'intérêt; c'est une simple compilation de ce qu'ont dit les théologiens antérieurs. Parmi ceux qui, après Baronius et Bellarmin, se sont encore occupés de notre légende, il faut surtout citer le théologien français Noël Alexandre, qui l'a également réfutée en forme.

2. *De Trajano imperatore precibus Gregorii magni ex inferno liberato* (thèse soutenue à Leipzig le 12 février 1710).

3. Je ne sais quel érudit est le premier à l'avoir fait. Chacon signale déjà ce rapprochement, mais, convaincu de l'authenticité de l'histoire relative à Trajan, il est porté à croire que c'est par confusion ou malveillance que Dion l'a transportée, en l'altérant, à Hadrien.

4. Dion, LXIX, 6. Il est curieux qu'un trait presque identiquement pareil soit raconté de Saladin. Voici comment le rapporte Reinaud (*Bibl. des Croisades*, IV, 318) : « Une autre fois, pendant qu'il délibérait avec ses généraux, une femme lui présenta un placet; il lui fit dire d'attendre. Et pourquoi, s'écria cette femme, êtes-vous notre roi, si vous ne voulez pas être notre juge? Elle a raison, répondit le sultan. Il quitta aussitôt l'assemblée, s'approcha de cette femme, et lui accorda ce qu'elle désirait. » Reinaud ne dit pas de quel auteur il tire cette anecdote, qui ne se trouve pas dans Beha-Eddin, comme on pourrait le croire par le contexte. M. Defrémery, qui a bien voulu s'assurer pour moi de ce point, pense cependant que l'histoire est authentique et puisée dans le récit d'un auteur contemporain. Sans cela, on pourrait croire à un emprunt : Saladin, ainsi que Trajan, a été considéré comme un type de souverain justicier, et on sait que les chrétiens ont essayé aussi de croire au salut de son âme.

5. * Le souvenir en est encore vivant au XIX^e siècle, car la *Justice de Trajan* fait le sujet d'un tableau d'Eugène Delacroix, qui est au Musée de Rouen.

traits caractéristiques... Dès le III^e siècle, on saisit autour de la personne de Trajan les traces d'un semblable travail. Tous les traits un peu remarquables de bonté, lui sont attribués. Alexandre Sévère tire d'un conspirateur une vengeance généreuse accompagnée, dans l'exécution, d'une certaine espièglerie (Lampride, *Sev. Alex.* 48) : on en fait honneur à Trajan. Lampride discute la version populaire et montre qu'elle n'est pas fondée, mais il ne se cache pas qu'il est trop tard pour ébranler cette tradition déjà invétérée. On relève un trait d'équité dans la vie d'Hadrien, on l'embellit... alors il devient digne de Trajan¹. » La substitution avait dû se faire de bonne heure, peut-être aussi anciennement que celle dont pouvait se plaindre Alexandre Sévère dès l'époque de Lampride.

Mais d'où provient la transformation qui a fait changer de caractère à cette anecdote, et qui l'a rendue invraisemblable et romanesque? Pourquoi s'est-on représenté Trajan à cheval, au milieu de ses généraux, partant pour une expédition, quand la suppliante le rencontre et l'arrête? Pourquoi a-t-on fait de cette femme une veuve? Pourquoi a-t-on raconté qu'elle demandait justice de la mort de son fils? C'est ce que pourra nous indiquer l'examen attentif de nos plus anciens textes. « Grégoire, dit la légende saxonne conservée dans l'ouvrage interpolé de Paul Diacre, passait un jour par le forum de Trajan, construit, comme on sait, avec une rare magnificence; il regardait les marques de la bonté de cet empereur, et il prit connaissance entre autres de cette mémorable action, » etc. Le texte de Jean est moins précis, mais il a cependant conservé la circonstance essentielle : ce fut en passant par le forum de Trajan que Grégoire se ressouvint du plus beau trait de la vie de ce prince². La tradition d'un

1. C. de la Berge, *Essai sur le règne de Trajan*, p. 292.

2. Les paroles du traité grec attribuées à saint Jean Damascène sont fort obscures. Les traducteurs latins rendent τῆν λιθίνον par *locum lapidibus stratum*, ce qui ne veut pas dire grand'chose. Hugo d'Esteria, qui suivait le texte grec, dit : *Hic aliquando per lapideum pontem quem Trajanus extruxerat gradiens modicum tardato eundi officio ex industria*. Il semble donc que quelques mots comme γέφυραν ἢν ὁ αὐτοκράτωρ Τραιανὸς κατεσκεύακεν soient tombés entre λιθίνον et πορσίαν. Godefroi de Viterbe parle aussi d'un pont, ce qui indique une source commune : il est vrai que ce pont est ici la scène de l'action de Trajan et non de l'émotion de Grégoire, mais cela revient à peu près au même. Salmeron et Chacon donnent, comme texte de Jean Damascène, *cum per forum Trajani, lapidibus stratum, iter faceret*. Ces deux auteurs ont-ils suppléé *ex ingenio* les mots *forum Trajani*? C'est peu probable, car ils sont indépendants l'un de l'autre. Il faut donc qu'ils aient eu sous les yeux la même traduction latine du traité attribué à Jean de Damas, mais dans cette traduction les mots en question étaient peut-être interpolés. Le pont dont il s'agit ici paraît d'ailleurs être le pont Saint-Ange, construit par Hadrien, et peut-être le texte grec nous a-t-il conservé une forme particulière du récit, où saint Grégoire aurait songé à Trajan en passant sur ce pont : il est probable que la tradition populaire attribuait à Trajan cet ouvrage fort admiré, dépouillant encore ici son successeur à son profit.

bas-relief vu par Grégoire paraît d'ailleurs s'être conservée, car les *Annales Magdeburgenses* disent expressément : « In ejus foro, ubi cuncta Trajani insignia facta expressa sunt, inter cetera hoc quoque mira cœlatura depictum est. »

Ainsi, vers la fin du ^{vii}^e siècle, et déjà sans doute plus anciennement, on croyait voir représentée, sur un monument du forum de Trajan, l'action dont on lui faisait honneur, au préjudice d'Hadrien. Entre l'action et la représentation, il fallait qu'il y eût un point commun, qui avait motivé cette opinion; ce point commun ne pouvait être que la rencontre de Trajan et d'une femme. Les traits propres à la représentation passèrent ensuite à l'histoire le plus naturellement du monde. Trajan, sur le bas-relief, était à cheval, entouré de troupes : c'est donc qu'il partait pour une expédition militaire, et qu'il avait arrêté sa marche pour rendre justice à la pauvre femme. Cette femme était éplorée, elle était à genoux peut-être, elle semblait profondément émue : ce devait être une veuve, ce type éternel de la faiblesse innocente et persécutée, cet objet toujours rappelé de la protection comme de la violence; et qu'avait-on pu lui faire qui la jetât dans un tel état de désespoir, et lui fit demander justice avec tant d'ardeur, si ce n'est de lui tuer sans raison son fils unique? Ainsi la légende se constitue, par des procédés simples et pour ainsi dire nécessaires; ainsi Grégoire l'avait sans doute entendu raconter dans son enfance et se la rappelait naturellement en passant dans le forum où se dressait la colonne Trajane.

Le forum de Trajan paraît avoir existé en partie jusqu'au ^{viii}^e siècle¹; la bibliothèque même et la basilique, à en croire des indices à la vérité quelque peu contestables, servaient encore du temps de Grégoire². Dans cette œuvre colossale d'Apollodore de Damas, l'art gréco-romain avait fait un suprême effort et avait atteint son apogée : la décadence commença presque aussitôt. L'imagination de ceux qui voyaient pour la première fois cet ensemble unique de monuments somptueux en était tellement frappée que plusieurs témoignages d'admiration enthousiaste sont arrivés jusqu'à nous : « Constructions gigantesques, dit Ammien Marcellin, qu'on ne peut essayer de décrire, et que les efforts des mortels ne sauraient réaliser une seconde fois³. » — « Même quand on le voit constamment, s'écrie Cassiodore, le forum de Trajan est une merveille⁴. » Plusieurs médailles⁵ nous en ont conservé le plan : nous savons qu'on y accédait par un arc triomphal. On a cru longtemps, mais à tort, que c'était cet arc qui avait été dépouillé des bas-reliefs qui ornent aujourd'hui l'arc de Constantin près

1. L'anonyme d'Einsiedeln, dont le ms. est de cette époque, le mentionne (Ulrichs, *Codex topogr.*, p. 74).

2. Fortunat, *Carm.* III, 23; Gregorovius, *Geschichte der Stadt Rom*, t. II, p. 85.

3. XVI, 40.

4. *Var.* VII, 6. — Voyez la description de ce forum, ainsi que les témoignages des anciens et l'indication des événements dont il fut le témoin, dans C. de la Berge, *Essai sur le règne de Trajan*, p. 93.

5. Voy. C. de la Berge, *l. l.*

du Collsée; c'est un autre monument, élevé aussi par Trajan, qui a subi ce traitement barbare¹. Il est donc possible que la représentation qui nous occupe figurât sur l'une des faces intérieures de l'arc en question; cependant, à vrai dire, il semble résulter des termes de la légende que saint Grégoire, quand il s'arrêta devant cette représentation, passait sur la place et non sous l'arc. On conserve au musée de Latran un bas-relief qui représente Trajan, accompagné de licteurs, adressant une allocution à des sénateurs²; ce bas-relief provient du *forum Trajani* et ne se trouvait certainement pas sur l'arc de triomphe. Il formait sans doute avec d'autres le revêtement d'un des murs qui entouraient l'*area Trajani*³. C'est là qu'il faut aussi chercher le bas-relief devant lequel s'arrêta saint Grégoire. Et que représentait-il? Sans doute l'empereur à cheval, et devant lui une province conquise, figurée par une femme agenouillée, implorant sa clémence. C'est un symbolisme dont l'art romain nous offre plus d'un exemple⁴, notamment en ce qui concerne Trajan: nous avons plusieurs médailles de lui où la Dacie est figurée comme une femme dans diverses attitudes; l'une d'elles nous la montre même à genoux⁵. Qu'on se figure sur un bas-relief une scène dans ce genre; qu'on mette Trajan à cheval; qu'on l'entoure de ses principaux officiers et de ses troupes; qu'on oppose à toute cette grandeur, à cette puissance éclatante, la figure isolée, douloureuse, prosternée de la femme suppliante, et on aura la scène qu'interpréteraient comme nous l'avons vu les Romains du vi^e siècle. Plus d'un des tableaux de la colonne Trajane pourrait, en y changeant peu de chose, donner lieu à une interprétation semblable⁶.

Ce n'est pas la première fois qu'on explique à peu près comme je viens de le faire l'origine de notre légende⁷, mais on ne s'est pas attaché autant qu'il aurait fallu à cette circonstance essentielle que Grégoire, d'après les anciens récits, en aurait vu le sujet représenté sur un monument du *forum Trajani*. M. de Rossi, grand connaisseur assurément de Rome antique et chrétienne, est tombé à ce propos dans une erreur qui me paraît évidente :

1. Voy. C. de la Berge, p. 95.

2. Benndorf et Schœne, *Die antiken Bildwerke des lateran. Museums* (Leipzig, 1867), n° 28.

3. Voy. C. de la Berge, l. I.

4. On a de nombreuses médailles d'Hadrien, où une province, une nation vaincue, sont à genoux devant lui.

5. Voy. Cohen, *Médailles impériales*, Trajan, n° 355.

6. On peut encore comparer plusieurs médailles de Trajan où le cheval qu'il monte et qui galope va fouler aux pieds un Dace suppliant.

7. « Il racconto di Trajano e della vedova, immortalato da Dante, esisteva già prima d'esser riferito a Trajano. Probabilmente però un bassorilievo d'arco trionfale rappresentante quell'imperatore trionfante a cavallo, e dinanzi a lui la provincia sottomessa, in sembianza di donna in ginocchio, fece attribuir quel racconto a Trajano. » Je suis presque tout à fait d'accord avec ces paroles de M. Comparetti (*Virgilio nel medio evo*, II, 68); je ferai seulement remarquer que, d'après moi, le récit n'existait pas tel que avant d'être attribué à Trajan; en outre je ne pense pas que la scène ait été représentée sur un arc de triomphe.

parlant du bas-relief que Dante vit dans le Purgatoire et où était représenté Trajan écoutant la veuve, il ajoute : « Ce relief n'était pas imaginaire, mais réel ; il ne se trouvait pas dans l'autre monde, il était sculpté sur un arc triomphal élevé presque en face du Panthéon d'Agrippa. C'est ce que nous indique l'auteur inconnu du petit livre intitulé *Mirabilia urbis Romæ*, et il en décrit l'aspect de telle manière que ce sont pour ainsi dire ses paroles versifiées que nous lisons dans la *Divine Comédie*. La sculpture qui faisait l'ornement de cet arc représentait certainement une nation vaincue suppliante, demandant merci à l'auguste vainqueur. L'imagination ignorante des hommes du moyen âge y crut voir la fameuse légende de Trajan, tout à fait digne d'être enregistrée, avec tant d'autres contes, dans le livre barbare des *Mirabilia*¹. » Il y a dans ces paroles plusieurs erreurs ou inexactitudes : la forme de la légende qu'offrent les *Mirabilia* n'est pas celle qu'a connue Dante et une différence essentielle, qui aurait dû frapper le savant antiquaire, c'est que les *Mirabilia* représentent l'empereur sur un char ; Dante, au contraire, d'accord avec toute la tradition, à cheval. En second lieu, M. de Rossi aurait dû faire attention que cette histoire n'apparaît pas dans les *Mirabilia* avant les manuscrits du xiv^e siècle, où elle a été interpolée ; j'ai d'ailleurs montré plus haut qu'elle appartient à un développement de la légende relativement récent. Ce texte dit, en effet, après avoir parlé des arcs de triomphe : « Sunt præterea alii arcus qui non sunt triumphales sed memoriales, ut est arcus Pietatis ante Sanctam Mariam Rotundam, ubi cum esset imperator paratus in currum, » etc. Mais quelle valeur peut avoir ce témoignage si récent, et, si je ne me trompe, absolument unique², en faveur d'un monument que l'interpolateur paraît avoir introduit là fort gauchement, et uniquement pour servir de prétexte à l'histoire qu'il voulait raconter ? Remarquons, d'ailleurs, qu'il ne dit nullement que l'entretien de l'empereur (il ne sait même pas son nom !) et de la veuve ait été représenté sur cet arc prétendu ; il dit que l'arc fut élevé en souvenir de cette action. Il n'y a donc pas lieu, à mon avis, de s'arrêter à la conjecture de M. de Rossi, et de faire des fouilles devant la Rotonde avec l'espoir de retrouver des vestiges de l'arc de la Piété et peut-être même le bas-relief décrit par Dante³.

Une autre hypothèse, présentée par un écrivain fort distingué, mais parfois peu exact, est encore moins acceptable, bien qu'elle ait le mérite de nous ramener au forum de Trajan. « Le regard de Grégoire, dit M. Gregorovius en prétendant résumer la légende du viii^e siècle⁴, s'arrêta sur un

1. *Bullettino di corrispondenza archeologica*, 1871, p. 6.

2. M. de Rossi dit en note qu'il parlera plus en détail de cet arc à une autre occasion ; c'est une promesse que jusqu'à présent il n'a pas tenue.

3. Notons qu'en parlant de « l'imagination des hommes du moyen âge », l'auteur semble donner à la légende une date trop moderne : elle remonte au moins au vi^e siècle.

4. « Au temps de Paul Diaque, qui raconte la légende, ainsi au viii^e siècle, » dit ailleurs l'auteur. Il n'a pas distingué les éléments qui entrent dans la *Vita*

groupe de bronze qui représentait Trajan à cheval, et devant lui une femme à genoux¹. » Il n'est dit un mot, ni dans Paul ni dans Jean, d'un groupe de bronze, et le spirituel historien de la ville de Rome substitue un peu trop librement son imagination aux textes². Ayant ainsi préparé le terrain, il reconnaît naturellement ce « groupe de bronze » dans la statue équestre de Trajan qui ornait le milieu du forum³. Il y a à cela une première difficulté, c'est que cette statue n'était accompagnée d'aucune figure de femme à genoux. Nous en avons la représentation sur une médaille : l'empereur, comme dans la statue pédestre qui figurait au sommet de la colonne, tenait une lance de la main droite et portait dans la main gauche étendue une petite victoire⁴. Puis il est fort peu probable que la statue de Trajan ait encore orné son forum à l'époque de saint Grégoire : nous savons que, plus tard, elle se trouvait à Constantinople⁵, et il est vraisemblable que, comme d'autres monuments romains, elle fut enlevée et transportée à Byzance du temps de Justinien.

Il faut donc s'en tenir à l'idée d'un bas-relief, qu'un heureux hasard fera peut-être retrouver, où se voyait une scène symbolique telle que je l'ai supposée. Cette scène, en devenant aux yeux du peuple la représentation de l'histoire de Trajan et de la solliciteuse, transforma à son tour cette histoire à son image. Que penser maintenant de l'anecdote relative à saint Grégoire ? Je suis fort disposé à la croire authentique. Grégoire n'était pas un savant, tant s'en faut ; il interprétait comme tout le monde alors le bas-relief devant lequel il passait souvent en allant du Latran à Saint-Pierre, et rien ne s'oppose à ce que son âme, naïve et tendre malgré son ardeur et son activité prodigieuse, ait été émue à cette terrible pensée, que tant de chrétiens ont peine à regarder en face : la damnation irrémédiable des infidèles, même vertueux. Qu'il ait, sous l'empire de cette émotion, prié pour Trajan⁶, qu'il ait cru, dans une vision, entendre une voix qui

Gregorii de Paul ; il aurait vu que la légende saxonne, qui sert de base à cette partie de la *Vita*, est du vi^e siècle, et qu'elle suppose l'existence du récit sur Trajan dès le vi^e siècle.

1. *Geschichte der Stadt Rom*, t. II, p. 86.

2. Peut-être a-t-il été influencé par la discussion de Baronius avec Chacon, qui raconte en effet, comme s'il le trouvait dans ses sources, que l'action de Trajan fut, par ordre du sénat, représentée sur son forum par une statue de de marbre ou de bronze. Le commentateur anonyme de Dante, publié par M. Fanfani (Bologne, Romagnoli, 1869, t. II, p. 175), dit, sans plus de fondement, que saint Grégoire vit l'histoire peinte dans un temple. Buti rapporte que « per questa iustizia fu fatta la statua di Traiano ne la piassa, come fece iustizia a la vedova ; » et c'est là, sans doute, la source plus ou moins directe de l'assertion de Chacon.

3. * S. Antonin, qui vivait au xiv^e siècle, dit que, sur le forum de Trajan, on voyait encore la statue de l'empereur répondant aux sollicitations de la pauvre femme (Cahier, *ibid.*, p. 264).

4-5. C. de la Berge, *l. l.*

6. « Trajan, dit M. Pingaud (*la Politique de saint Grégoire le Grand*, Paris, 1872, p. 210), était digne d'être admiré par Grégoire, et il ne faut pas s'é-

lui disait qu'il était exaucé, c'est ce qui ne me semble pas plus impossible qu'aux auteurs des *Acta Sanctorum*. On objecte qu'il a enseigné lui-même qu'il ne faut pas prier pour les infidèles ; on pourrait objecter aussi que cette tendresse pour l'âme d'un païen est étrange dans le cœur de l'homme qui gourmandait si sévèrement un évêque pour avoir lu et enseigné Virgile, et qui a constamment manifesté une telle aversion pour ce qui, de près ou de loin, pouvait rappeler l'époque de l'idolâtrie. Mais l'homme est plein de contradictions, et Grégoire surtout en offre plus d'une à qui étudie sa vie et son œuvre : « Esprit mystique et contemplatif, a dit un excellent critique, il s'abandonnait aux impulsions du moment, et ces impulsions étant souvent contradictoires, il en résultait un certain décousu dans sa conduite ¹. » Le même homme qu'indignait Virgile a donc pu pleurer sur Trajan. Son attendrissement dans cette circonstance rappelle celui qu'il éprouva en voyant pour la première fois des enfants angles, qu'on vendait à Rome comme esclaves : « Ce sont des anges, dit-il, et non des Angles ! Hélas ! quelle douleur de songer que le prince des ténèbres possède ces visages lumineux ! » Et il s'occupa de convertir la Bretagne. L'impression de justice et de puissance qui se dégagait, pour son esprit, de la contemplation du bas-relief impérial le frappa d'autant plus, qu'il se sentait vivre dans un temps bien différent de celui dont les monuments magnifiques du *forum Trajani* attestaient la splendeur et la majesté. Grégoire, qui passait sa vie à défendre des violences le troupeau qui lui était confié, Grégoire, sans cesse abandonné par la protection impuissante des Césars byzantins, se prit à rêver à ce que pourrait être le monde si un Trajan unissait la soumission à l'Église à tant de gloire et de vertu. Il pleura devant Dieu et sur son temps, qui n'avait pas de Trajan, et sur Trajan, qui n'avait pas connu la vérité ; il se persuada qu'il l'aurait aimée comme la justice s'il l'avait connue ; il osa demander à Dieu de faire pour lui, en considération de cet acte magnanime, où il avait laissé un si bel exemple aux rois, une exception à ses décrets. Que se passa-t-il alors ? Sans doute il crut entendre une voix lui dire qu'à sa prière l'âme de Trajan était délivrée, et il ne s'étonna pas de cette réponse divine à sa méditation et à ses pleurs. Certains traits de sa biographie nous montrent qu'autour de lui on le croyait en relations habituelles et familières avec le ciel, et il paraît n'avoir pas trop découragé cette croyance. Il est donc fort possible qu'il ait raconté à quelque témoin de ses larmes, par exemple

tonner si, dans la tradition populaire, le saint pontife a demandé à Dieu pour un aussi bon prince l'entrée du ciel des chrétiens. » Baronius et Bellarmin n'en jugeaient pas ainsi ; mais c'est se tromper que de croire que Grégoire ait admiré ou même connu les qualités du Trajan historique. Il est encore moins juste d'attribuer les larmes du pape à « un élan de fierté patriotique ». De semblables idées étaient bien étrangères à l'esprit des hommes d'alors et surtout de Grégoire.

1. M. Reuss, dans la *Revue critique*, 1872, t. II, p. 285.

au diacre Pierre, son confident ordinaire ¹, la vision qui l'avait consolé et que celui-ci l'ait redite à son tour, comme il raconta l'histoire de la colombe céleste qu'il avait vue dicter à Grégoire ses écrits. Mais il est possible aussi que le pape ait eu plus tard des remords de cette infraction aux lois de l'Église, qu'il en ait demandé pardon à Dieu et qu'il ait vu dans la continuité de la maladie dont il souffrait une expiation de sa témérité.

L'intérêt de l'étude qu'on vient de lire est surtout de mettre en lumière le développement d'une légende, non pas précisément dans le peuple, mais dans ce public à moitié instruit qui est seul propre à conserver et à amplifier les fables historiques. Née d'un fait réel, qui honore Hadrien, transportée à Trajan par une usurpation comme les riches, même involontairement, en commettent sur les pauvres, transformée une première fois sous l'influence d'une de ces interprétations populaires auxquelles les œuvres d'art ont si souvent donné lieu, l'histoire de la justice de Trajan, une fois que l'intérêt qu'elle avait inspiré à saint Grégoire l'eut conservée pour le moyen âge littéraire, se modifia de différentes façons, mais toujours dans une direction logique et explicable. On la rendit plus chrétienne en amplifiant le dialogue ; on la rendit plus dramatique en plaçant Trajan entre son devoir de juge et son amour de père ; on la confondit avec l'histoire de Zaleucus, où ces deux mobiles étaient également en lutte. L'imagination de Dante, retrouvant à son insu l'une des étapes les plus importantes qu'elle avait parcourues, s'en empara pour un tableau saisissant que Delacroix a cru reproduire en le transformant. D'autre part, l'intercession de saint Grégoire, contraire au dogme rigoureux, a charmé les uns, étonné, scandalisé les autres ; les théologiens l'ont adoucie, expliquée ou niée ; les légendaires l'ont insensiblement travestie, jusqu'à donner à leur récit l'apparence d'un conte d'enfant. Grâce aux larmes de Grégoire, l'âme de Trajan n'a sans doute pas été tirée de l'enfer, mais sa mémoire a bien réellement été tirée des gouffres d'oubli où l'antiquité tout entière avait sombré pour le moyen âge ; elle a reçu, pendant des siècles, l'admiration à laquelle elle avait droit sans qu'on le sût, et deux fois, par la lyre et le pinceau, l'hommage glorieux du génie ².

1. Il lui en raconte bien d'autres dans ses *Dialogues*. Il est vrai que les miracles qui en remplissent toutes les pages ne se font pas par lui, mais par les saints dont il rapporte les vertus ; mais comment l'homme qui croyait tout cela aurait-il douté que Dieu pût communiquer avec lui ?

2. La légende de Trajan a été étudiée plus d'une fois, notamment par Massmann et par MM. A. d'Ancona, Oesterley et R. Köhler ; j'ai trouvé dans leurs travaux les indications les plus utiles. — Je ne prétends pas avoir réuni ici tous les passages relatifs à notre légende dans les auteurs du moyen âge : il y en a certainement que je n'ai pas connus ; il y en a (par exemple, saint Antonin, Jacques-Philippe de Bergame, etc., parmi les théologiens ; Scot, Durand de Saint-Pourçain, etc., parmi les historiens) qui, vu leur date ou leur caractère, ne méritaient guère d'être cités ; enfin, il y en a dont j'ai connu l'existence et que je n'ai pu vérifier (par exemple, le *Rosarium* de Bernardinus

3. Après avoir écouté les historiens, donnons la parole aux archéologues qui font autorité. Didron, expliquant dans les *Annales archéologiques*, t. XVII, p. 207, un chapiteau, sculpté au xiv^e siècle au palais des doges de Venise et représentant la justice de Trajan ¹, cite ces vers de Dante : « Là, sur le marbre, étaient représentés le char et les bœufs, traînant l'arche sainte. J'arrachai mes pieds du lieu où je me tenais, pour voir de près une autre histoire, placée derrière Michel et qui m'éblouissait. Là était représentée la haute gloire du prince romain qui, par sa grande vertu, excita le pape Grégoire à une si grande victoire. Je parle de l'empereur Trajan. Au frein de son cheval était une veuve en larmes et désolée..... » L'auteur continue :

Pour cet acte incomparable de Trajan, le pape S. Grégoire le Grand demanda à Dieu que l'âme de l'empereur païen fût arrachée aux enfers et récompensée par la possession du paradis. Dieu exauça la prière du pape et Dante a placé Trajan dans la planète de Jupiter, au chant XX du *Paradis*. L'aigle de Jupiter, qui occupe cette planète, est composé, tête, ailes et

de Bustis et le *Selentroist*, cités par M. Oesterley, ou le passage d'Hugues de Saint-Victor donné par Preuser avec une fausse indication). — Je dois remercier, en terminant, MM. les employés de la Bibliothèque nationale, dont l'inépuisable obligeance m'a facilité des recherches et des vérifications souvent malaisées.

* Voici le texte d'Albert le Grand, qui mérite parfaitement d'être cité, car il fut un des premiers à attaquer la légende : « Illud miraculum beati Gregorii non sufficienter probatum est, nec est auctorizatum, sed apocryphum. Unde non legitur postea quid de Trajano acciderit, ubi pœnituerit, et qualiter salvatus sit, et ideo hoc fabulam reputo. Si autem aliud inveniatur per quod confirmatur miraculum illud, tunc dico quod Trajanus non fuit mortuus, ita quod finalem sententiam sæe condemnationis acciperet, sed potius ut gloria Dei in meritis beati Gregorii manifestaretur. » (Albert. Magn., *In IV Sentent., distinct. XX, art. 18.*)

1. On lit, dans le *Bulletin et Mémoires de la Société archéologique et historique de la Charente*, année 1895, p. 410, à propos d'un chapiteau roman, de la première moitié du xii^e siècle, de l'église de Feuillade (Charente) : « L'un d'eux représente un personnage à cheval, passant sur un homme nu et renversé. Le cavalier, barbu et couronné, a une figure qui exprime la douceur et la satisfaction. En avant est un homme accroupi, dont les bras, démesurément longs, sont passés sous les jambes, les coudes sous les genoux, et tenant dans ses mains, à la hauteur de ses joues, des objets qui semblent être les jambes d'un autre personnage. Une femme, vêtue et drapée, se tient debout devant lui, mais elle n'est pas visible, se trouvant près du mur. On a beaucoup discuté sur ces cavaliers : les uns, s'appuyant sur d'anciens textes, y voient Constantin, symbolisant la triomphe du christianisme sur le paganisme; les autres, Charlemagne; d'autres enfin, le seigneur du lieu ».

Ce chapiteau a une telle importance iconographique qu'il eût été utile de le reproduire. J'y vois le jugement de Trajan. L'empereur, couronné, est à cheval; l'ennemi sur lequel il passe le qualifie victorieux; il écoute la mère, qui se plaint de la mort de son fils, dont on lui montre les restes sanglants.

corps, des âmes impériales et royales qui ont saintement gouverné les nations.... « Des cinq qui font l'arc de mon sourcil, dit l'aigle au grand poète florentin, celui qui est le plus près de mon bec, consola la veuve de la perte de son fils ». Nous n'avons pas à décider si le pape S. Grégoire a pu arracher à l'enfer, pour en enrichir le paradis, la belle âme de Trajan. Jean le Diacre, S. Thomas d'Aquin et Alphonse Ciaconius, dans son *Historia utriusque belli Dacici*, ont affirmé cette rédemption, que Bernard Bruschus a réfutée dans sa *Redargutio historiarum de anima Trajani ex infernis suppliciiis liberata* ... Voyez dans le *Roman de Doloputhos*, publié par MM. Brunet et de Montaiglon, pp. 265-271, le curieux récit en vers du XIII^e siècle, premier quart, de la justice de Trajan et à la table des matières, p. XXXI, la note 3 où sont indiquées les sources de cette légende, qui est bien antérieure à Dante. Enfin, dans un article récent publié dans la *Revue des Deux-Mondes*, seconde période, t. VIII, année 1857, p. 137, article intitulé : *L'histoire romaine à Rome*, M. J.-J. Ampère dit : « Trajan fut digne de porter le nom de très bon, qu'on n'avait avant lui donné qu'à Jupiter et qui lui convenait beaucoup mieux qu'à Jupiter ; il mérita qu'après lui on adressât aux empereurs qu'on voulait le plus flatter cette louange : *Plus heureux qu'Auguste, meilleur que Trajan*. Le moyen âge, qui a traduit souvent en légendes bizarres les grands souvenirs de l'antiquité, a consacré celui que Trajan avait laissé par une légende extraordinaire et touchante. Il a cru, et cela honore les consciences de ce temps-là, qu'un si bon empereur ne pouvait être damné. Un instinct de tolérance, que je me sens fort disposé à respecter dans sa naïveté, a fait attribuer à Dieu un miracle pour ne pas lui attribuer une injustice. Le pape S. Grégoire, touché des vertus de Trajan, avait demandé qu'il fût sauvé et l'avait obtenu. Des docteurs ont combattu pour l'irrémissibilité de la damnation, mais des saints ont accepté le pardon de Trajan. L'Eglise grecque a mis dans son rituel cette phrase : *O Dieu, pardonne-lui, comme tu as pardonné à Trajan par l'intercession de S. Grégoire*. L'Ange de l'école, qui est à la fois un saint et un docteur, a cherché à expliquer comment on pouvait admettre sans hérésie cette tradition charitable et c'est pourquoi un autre théologien, disciple de S. Thomas, qui était de plus un grand poète et un poète très orthodoxe, Dante, n'a pas hésité à placer Trajan dans son *Paradis*. »

Comme M. Ampère, nous avouons notre vive sympathie pour l'empereur Trajan. Nous remercions donc le grand pape Grégoire et tout le moyen âge d'avoir amené ce saint païen dans le paradis, au milieu des saints chrétiens.

4. La liturgie compte parmi les sources d'information les plus autorisées, car elle témoigne que la dévotion s'inspirait de la tradition ecclésiastique.

Les textes ne sont pas nombreux, puisque je ne puis en citer que quatre, appartenant au missel et au bréviaire : ils sont

fournis deux fois par des abbayes bénédictines, une par les frères prêcheurs et une autre par le diocèse de Tournai.

L'antienne des laudes de l'office propre de S. Grégoire est ainsi formulée dans le bréviaire d'Anne de Pryo, abbesse de la Trinité de Poitiers, manuscrit de la fin du xv^e siècle : « Ad hujus quoque (S. Gregorii) spectat meritum quod Trajani paganissimi animam orationibus et lacrimis mercatus, ex ipsa inferorum conclavi eripuit ».

Dans le Prosaire de Marchiennes, manuscrit du xv^e siècle, conservé à Douai, une strophe est consacrée, le jour de S. Grégoire, à la délivrance de Trajan (Dreves, *Anal. hymn.*, x, 189) :

Precibus salutiferis
Trajanum ab inferis
Solvit et miseria.

Le *Breviarium Tornacense*, imprimé à Paris en 1509, contient cette strophe dans une hymne (Dreves, xix, 149) :

Scriptis insudat, homilias prædicat,
Narrat exempla, dilucidat obscura;
Salvat Trajanum justum, licet paganum;
Febribus æger, sed facundia pulcher.

Dans le Bréviaire des Frères Prêcheurs, imprimé à Venise en 1514, le verset du second répons du second nocturne y fait allusion (Dreves, v, 187) :

§ Jam sepultus frater absolvitur
Et Trajano pœna remittitur.

On a constaté, plus haut, le témoignage de l'Église grecque dans son *Eucologe* et, pour la dévotion privée, la prière répandue en Italie et traduite en allemand au xvi^e siècle. Les théologiens, en réalité, n'ont donc pas eu une grande influence ni sur le clergé, ni sur le peuple et la tradition a continué à s'affirmer jusque dans la prière publique et officielle ¹.

1. La vénérable mère de Matel, fondatrice du Verbe incarné, y croyait si bien, au commencement du xvii^e siècle, qu'on lit au tome II de sa vie, p. 390 : « La mère de Matel a eu sur le salut d'Henri IV un rayon de lumière qu'il est bien doux d'apercevoir. Elle avait vu en songe le roi de France auprès de l'autel du Saint-Sacrement; elle croyait que c'était Louis XIII. « Depuis, dit-elle, ouvrant une lettre où l'on me mandait de demander à Notre-Seigneur « en quel état était l'âme de Henri IV, je me rappelai soudain cette vision que « j'avais eue en dormant et il me sembla entendre que c'était lui qui était en

Je classerais dans cette catégorie le sermon de la Sexagésime, prononcé au XII^e siècle par Honorius d'Autun :

Dum quemdam regem
Ad bellum properantem
Vidua interpellaret
Ut filium ejus vindicaret,
Ille peracto bello hoc se facturum respondit.
Sed illa reponit :
Si tu occisus fueris, quis mihi judicabit ?
Et ille : Qui post me, inquit, regnabit.
Illa intulit : Quæ gratia tibi erit
Inde quod alius fecerit ?
Ille vero eam prosecutam firmavit
Et in eodem loco ei judicavit.
Qui postea, dum moritur,
Quia paganus erat, ad infernum deducitur.
Evolutis ergo multis annis, sanctus Gregorius.....
 imaginem ejus conspexit
Hoc viduæ judicium in memoriam reduxit ;
Qui ex intimo animo condolens tam justum judicem in inferno
 perpetuo cruciari,
Cœpit pro eo uberrime lacrimari.
Tertio die angelus Domini ei astitit,
Se exauditum a Deo retulit.
(Honorius Augustodunen., *Speculum Ecclesiæ, sermo de Sexagesima.*)

« Pierre Marini, religieux Augustin, confesseur et prédicateur du roi René d'Anjou, comte de Provence, fut évêque de Glandève en 1447 : il mourut en 1467..... Le prédicateur, pour engager les rois à être justes, n'oublie pas de citer Trajan, qui fut retiré de l'enfer, dit-il, par les prières du pape S. Grégoire. Il cite cet exemple dans plusieurs de ses sermons » (Philomneste (Gabriel Peignot), *Prædicatoriana*, Dijon, 1841, p. 88).

« grâce avec Dieu, qui avait eu égard aux prières de quelques âmes et à sa mansuétude envers ses ennemis devenus ses sujets. On m'a rappelé ce que fit saint Grégoire pour Trajan, non que j'aie entendu que Henri a été retiré de l'enfer après la mort ; cela se serait fait à son dernier soupir. »

A la même date paraissait à Paris un opuscule des plus rares, dédié à la « Royne Marguerite » et écrit par le tourangeau Palma Cayot : *Histoire véritable, comment l'âme de l'Empereur Trajan a été délivrée des tourmens d'enfer par les prières de S. Grégoire, traduit du discours latin fait par Alf. Ciacono*. Paris, Cl. Hulpeau, 1607, in-8 de VIII et 95 pages.

5. L'iconographie a traduit d'une manière sensible le mouvement général. M. Müntz répartit avec raison les représentations connues en deux catégories : la *Justice de Trajan*, c'est-à-dire la sentence rendue *ex abrupto* à l'avantage de la veuve désolée de la mort de son fils ¹, et l'*Intercession de S. Grégoire en faveur de l'âme de Trajan*, ou la récompense au ciel de sa justice. Quand on parle de l'*Histoire de Trajan* ², il faut l'entendre des deux scènes réunies, qui se complètent mutuellement. Le savant membre de l'Institut ajoute : « Ici les représentations figurées sont des plus nombreuses et un essai de catalogue dépasserait les limites assignées à notre travail. Il suffira de mentionner, outre la peinture de Rogier van der Weyden, reproduite dans les tapisseries de Berne, la gravure de Giovanni Maria de Brescia (1502), qui représente le saint sur un balcon, priant pour l'empereur justicier » (*la Légende de Trajan*, Vannes, 1892, p. 11 ; extr. de la *Revue des traditions populaires*).

1. Jules de Laurière, dans le *Bulletin monumental*, 1886, p. 469, signalait, à l'extérieur de l'abside de l'église de Bétren, dans le Val d'Aran, deux bas-reliefs, dont il ne donne pas la date, mais qui pourraient être romans. « L'un d'eux représente un cavalier, dont le cheval marche sur un homme coupé en deux et l'autre une femme debout, devant le cavalier. » Il s'égare aussitôt sur l'interprétation et y voit aussi bien « Constantin terrassant l'hérésie » que le « miracle de S. Jacques », à la bataille de Clavijo contre les Maures, en 844, ou même « S. Georges, en présence de la fille du roi de Lydie ». J'y verrais le fils de Trajan à cheval et la mère protestant contre la mort de son fils écrasé par l'imprudence du cavalier.

L'*Archivio storico dell'arte*, t. II, p. 359, reproduit un dessin de Ercole de Roberti, peintre ferrarais, de la collection van Beckerath, à Berlin (fin du xv^e siècle). Le sujet y est mal défini : « Un re, con seguito di cavalieri e di armigeri, si appressa ad una donna col corpicino del figlio tra le braccia. » L'empereur est à cheval et couronné ; il se détourne pour parler à sa suite ; la mère agenouillée lui présente le corps mort de son enfant.

« M. Ch. Lenormand, qui reconnaissait ce fait dans un médaillon de bronze exécuté au xv^e siècle (*Trésor de numismatique*, Ornaments, t. II, pl. XXV), ne s'est pas aperçu qu'on le retrouvait encore sur deux bas-reliefs d'un peigne en ivoire dans le même recueil (*Ibid.*, t. I, pl. 37. Cf. *Romania*, II, p. 495). Là, malgré des Suisses qui battent le tambour et jouent du sifre, on voit, sans beaucoup de tâtonnement, le fils de la veuve écrasé sous les pieds d'un cheval qui galope derrière l'empereur ; puis, le meurtrier qui a déjà les yeux bandés pour subir la décapitation en présence de Trajan. La suppliante obtient sans doute que la peine de mort soit commuée et que le jeune prince lui soit donné au lieu de l'enfant qu'elle vient de perdre. » (*Cahier, Nouv. mélanges d'archéologie*, p. 264.)

2. L'inventaire du mobilier du château de Westminster, en 1547, enregistre, parmi les tapisseries, l'histoire de Trajan : « Item, one pece of Arras of the Istorie of Trajan, lined with canvas, containing in hengthe foure yardes quarter and in depthe iij yardes iij quarters » (Müntz, *Archives des Arts*, I, 58).

Voici ce que j'ai pu trouver à cet égard, regrettant que ma récolte ne soit pas plus abondante et que je ne remonte pas au delà du xv^e siècle.

Salmeron et Chacon, comme l'a noté M. Paris, ont vu « l'intercession de Grégoire représentée sur un retable de l'église consacrée à Rome, à ce saint ». Il s'agit évidemment de la belle sculpture, en style de la renaissance, qui est dans la chapelle Salviati et qui formait autrefois le retable du maître-autel, malheureusement démonté en deux pièces, placées dans des chapelles différentes et qu'il serait si opportun de rapprocher. J'y vois bien S. Grégoire en prière, dans la scène des grandes litanies, mais non la délivrance de l'âme de Trajan, sujet dont je ne puis pas citer d'exemple à Rome, mais seulement dans l'Etat pontifical, à l'Académie des Beaux-Arts de Bologne, qui possède un remarquable tableau, peint, au xv^e siècle, par Jacques Avanzi. Ce panneau reproduit deux scènes seulement de la vie du saint pontife et, comme elles n'ont pas de lien ensemble, je suis porté à croire que l'œuvre se complétait par d'autres traits et que nous n'avons plus qu'une partie du tableau original, qui affectait peut-être la forme d'un triptyque. S. Grégoire est assis devant une table pour écrire; il écoute la colombe qui l'inspire, tandis que son secrétaire Pierre, PETRUS, tirant indiscrètement le rideau qui les sépare, voit avec étonnement une scène qu'il ne soupçonnait pas. Dans le second compartiment, le saint pontife, désigné par son nom pour qu'il n'y ait pas d'erreur, S. GREGORIUS, la tiare en tête et suivi d'un cardinal, prie à genoux devant le tombeau de Trajan, élevé sur quatre colonnettes et identifié par cette inscription : SEPULCRUM TRAIANI IMPERATORIS. Le Christ, qui a exaucé sa prière, lui apparaît au ciel : par son ordre, deux anges sont descendus et ils emportent, du fond de l'enfer enflammé, l'âme de Trajan, ANIMA TRAIANI; cette âme, suivant la pratique du moyen-âge, est un petit corps, figuré jusqu'au buste, posé sur un linge blanc et joignant les mains en signe de reconnaissance; outre son nom, on la reconnaît à ces deux insignes, la couronne d'or dont elle est coiffée et le vêtement, aussi d'or, qui la recouvre, car l'Italie habillait l'âme, tandis qu'en France on la laissait plus généralement nue.

La Revue de l'art chrétien indique parmi les acquisitions de « pein-

tures italiennes » faites par la National Gallery de Londres, « deux petits panneaux du xv^e siècle, traitant la légende de l'empereur Trajan et la veuve » (1884, p. 537). Elle annonçait en 1883, p. 416, que le même musée venait d'acheter « deux tableaux de l'école de Véronèse, relatifs à l'épisode de Trajan et de la veuve ». Deux panneaux supposent deux scènes distinctes : la Justice et sa récompense.

« A Milan, les peintures de Vincenzo Foppa rendirent promptement célèbre le palais que les Médicis tenaient de la libéralité de François Sforza ; on y remarquait l'Histoire de Trajan ». (Müntz, *les Précurseurs de la Renaissance*, p. 140.)

M. Paris va nous introduire en Allemagne et en Flandre :

M. Kinkel (*Mosaik zur Kunstgeschichte*, Berlin, 1876, p. 302) a suivi, dans un travail fort intéressant, toute la série de ces tableaux de justice, dont il fut de mode, dans l'Allemagne occidentale et les Pays-Bas, vers la fin du xv^e et le commencement du xvi^e siècle, de décorer les salles où l'on rendait les jugements. Il faut ajouter à sa liste la peinture qui, d'après la *Chronique de Cologne*, ornait l'hôtel de ville de Cologne et représentait, comme celle de Bruxelles, la justice de Trajan et la récompense qu'il en reçut. Cette chronique a été rédigée dans la seconde moitié du xv^e siècle : il n'y a donc aucune raison pour attribuer aux peintures de Cologne l'antériorité sur celles de Bruxelles et pour contester l'opinion de M. Kinkel, qui regarde le travail de Roger de la Pasture comme ayant été le point de départ de tout ce mouvement : Roger l'exécuta sans doute entre 1430 et 1440 (*la Légende de Trajan*, p. 268).

On lit dans l'*Histoire de la Tapisserie*, par Guiffrey, Tours, 1886, p. 78 :

Le Musée de Berne conserve neuf tapisseries, qui, d'après la tradition, auraient décoré la tente du Téméraire, à Granson. Sur l'une, se voit une Adoration des Mages, c'est la plus ancienne ; quatre autres, appartenant à une même suite, représentent la Justice de Trajan et l'Histoire d'Herkinbald, que les artistes du moyen-âge se plaisent à rapprocher. Cette série a pour nous un prix particulier, parce qu'elle reproduit fidèlement les tableaux de Rogier van der Weyden, placés autrefois dans la grande salle de l'Hôtel-de-ville de Bruxelles et détruits lors du bombardement de 1695. Chaque pièce est divisée en deux sujets, expliqués par des légendes latines..... On a pu constater que la composition des tapisseries de Berne reproduit exactement les tableaux du maître flamand, connus par les descriptions des anciens historiens. M. Jubinal a donné un dessin au trait de cette suite fameuse ¹..... Des doutes se sont élevés en ces derniers temps

1. *M. Müntz, *la Tapisserie*, p. 149, a reproduit, d'après Jubinal, la tapisserie

sur l'authenticité de la tradition relative à la provenance de ces tapisseries. Ont-elles bien appartenu à Charles le Téméraire? N'est-il pas singulier de ne retrouver aucune d'elles dans les nombreux documents parlant du mobilier de la maison de Bourgogne? Quoi qu'il en soit de ces scrupules, les pièces de Berne semblent bien dater du x^e siècle et leur âge n'est pas en contradiction avec la tradition.

Cette tenture n'était pas unique, car on lui connaît un duplicata. En effet, l'inventaire de « la tapisserie estant en la maison de Monseigneur à Nancy » porte, au n^o 22 : « Sept pièces de l'empereur Fragens, comprins un ciel avec les pans ». (*Bull. arch. du Com. des trav. hist.*, 1883, p. 473).

Les *Mémoires de la Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or*, t. VIII, contiennent, de M. Beaune, un important article, intitulé *les Dépouilles de Charles le Téméraire*, à Berne. Je lui emprunte le passage suivant, pp. 298 et suiv. :

La seconde tapisserie a une longueur de vingt-six pieds sur treize pieds six pouces de hauteur. Elle représente deux sujets forts différents en apparence, mais presque identiques en réalité, parce qu'ils expriment la même pensée, la glorification et la sainteté de la justice. Ces deux sujets sont deux légendes, l'une empruntée à la vie de Trajan et l'autre à celle d'un duc de Brabant selon les uns, d'un simple seigneur de Flandre selon les autres, nommé Archambaud, ou, comme on l'appelle ici, Herkinbald. Ils sont séparés sur la tapisserie par des colonnettes et des détails d'architecture, qui isolent chaque scène et ne permettent pas à l'œil de les confondre. Enfin ils sont expliqués minutieusement par un long texte latin, inscrit en lettres gothiques au pied de la tenture et qu'il n'est peut-être pas inutile de reproduire ici :

« Quodam tempore, Trajanus, Romanorum imperator, ritu paganus sed alias justicie cultor precipuus, ad bellum cum magno exercitu festinans equum ascendisset, quædam vidua, pede ipsius apprehenso, illum flebiliter interpellavit, ut eam de quodam qui innocentem ejus filium occiderat, vindicare dignaretur. Cui imperator, mansueto vultu respondens, ait : Reversus de bello satisfaciam tibi. Quid, inquit illa, si non redieris? Cui Trajanus : Faciet tunc ille qui post me regnaturus est. At illa : Quid hoc tibi proderit? Tu mihi justicie debitor es nec te liberabit justicia aliena. Fac tu pro te quod tibi prosit. Melius enim est tibi ut tu justicie mercedem accipias quam illam transmittas ad alterum. Hujus itaque tantus est totius orbis monarcha pietate commotus, ut mox ab equo descendens, exercitum detinuit donec causa debite ac pleniter exa-

de Berne, qui représente Trajan à cheval, écoutant les plaintes de la mère dé-solée. — Voir aussi Havard, *la Tapisserie*, p. 120.

minata condigna satisfactione esset viduam consolatus; quo facto, Trajanus ad bellum profiscitur. Et post ingentem victorie gloriam, a Perside rediens, pro fluxu ventris extinctus est; cujus ossa Romam delata in foro sub columpna centum quadraginta pedum in urna aurea magnifico cultu sepulta leguntur.

« Post mortem Trajani elapsis plusquam quadringenta quinquaginta (annis), sanctus papa Gregorius primus cathedram beati Petri digne conscendit. Qui, dum quadam vice in urbe Roma forum Trajani et secus ejus columpnam pertransiens ac prefiguratam atque cetera justicie illius studia memoratus, quod illa coram Deo sub oblivione transissent, ingemuit statimque ad basilicam S. Petri mœstus pergens, ante altare in conspectu Dei prostratus, errorem tam justî judicis tamque mansueti imperatoris deflevit et si verbo non auderet, corde tamen sic Deum suppliciter orans: Trayani parce errori, clemens, misericors Domine, quoniam judicium et justiciam fecit in omni tempore. Qui, prout oriens simul et occidens attestatur, tandem hoc divinitus responsum accepit : Flentis tui petitionem complevi, Trayano licet pagano peperci, cui veniam do ; sed tu diligenter cave ne pro quocumque dampnato deinceps orare presumas. Et cum beatus papa Gregorius rem tam difficilem a Deo suis precibus impetrare meruisset, corpus Trajani jam versum in pulverem reverenter detegens, linguam ejus quasi hominis vivi integram adinvenit, quod propter justiciam quam lingua sua persolvit pie creditur contigisse ».

Voici en deux mots le sujet de la première scène. Au moment de partir pour combattre les Daces, Trajan est arrêté par une veuve qui se plaint du meurtre de son fils. Il arrête son armée, recherche le coupable et le fait, séance tenante, mettre à mort. Plus de 450 ans après le décès de l'empereur Romain, le pape Grégoire I, passant près de la colonne Trajane, déplore qu'un souverain si bon justicier soit mort dans les liens du paganisme qui ont provoqué sa damnation. Une voix divine l'avertit alors que son vœu mental est exaucé et que Trajan a été retiré de l'enfer. Le pape fait rechercher son corps et constate que sa langue, qui servait d'instrument à ses arrêts de justice, avait été miraculeusement préservée de la putréfaction.

L'artiste a fidèlement retracé la légende. Sur le premier plan à gauche, on voit la pauvre veuve aux genoux de Trajan. Celui-ci est à cheval, en costume impérial du xv^e siècle... quant à la veuve, elle a un capuchon blanc... La scène se poursuit à droite. Trajan descend de cheval; il se tient debout, la hache à la main.... Devant lui le condamné à genoux, couvert de son armure, mais la tête nue, les mains liées, les yeux bandés, attend le coup mortel que le bourreau se prépare à lui porter....

A droite encore, la légende de Trajan se continue en deux parties. Dans la première, le pape S. Grégoire, la tiare sur le chef, le dos couvert d'une chasuble rouge ¹, prie à genoux S. Pierre ² dans une église de

1. * La chasuble indique que S. Grégoire a célébré la messe et, comme le rouge est la couleur de deuil des papes, ce dut être une messe de *Requiem*.

2. * La statue de S. Pierre dénote le lieu, qui est la basilique Vaticane ou sim-

Rome. Il a des gants brodés de pierres précieuses et ornés d'une plaque d'orfèvrerie, dont on voit de fréquents exemples sur les statues des pierres tombales. Dans la seconde, il apparaît encore agenouillé, mais un serviteur, vêtu d'une robe rouge fourrée, lui présente sur un plat la tête de Trajan toute noire, sauf la langue, qui sort vermeille d'entre les lèvres. Des cardinaux, dont l'un porte une croix processionnelle et un seigneur, vêtu d'un surcot bleu fourré, ayant à la main un chapeau rouge, entourent le souverain pontife....

C'est à un peintre de génie qu'est empruntée cette composition. Le célèbre artiste tournaisien Roger de la Pasture, ou van der Weyden, nommé peintre officiel de la ville de Bruxelles au mois de mai 1437, en est l'auteur et la tapisserie de Berne est la fidèle reproduction des quatre grands tableaux qu'il exécuta peu après cette époque pour l'hôtel municipal de la cité brabançonne¹. Ces tableaux, regardés comme des merveilles picturales par divers écrivains-voyageurs, notamment par Schaschek², Albert Durer³, Don Calvete de Estreda⁴, Vasari⁵, Bergeron⁶, Balthazar de Monconys⁷, sans parler de Bullart, ont été détruits par le bombardement de 1695, mais la description en subsiste et ne laisse aucun doute sur la ressemblance du modèle et de la copie... Telles sont les tapisseries que l'on regarde à Berne comme ayant fait partie des tentures du pavillon de campement de Charles le Téméraire. Il reste à nous demander si cette opinion est justifiée d'une manière satisfaisante. Qu'elles proviennent du butin fait à Granson et Morat, cela n'est point douteux et la tradition ne nous l'affirmerait pas, outre le témoignage des historiens, que nous serions fondés à le reconnaître à leur seule inspection, qui révèle un luxe presque inouï, surtout en Suisse, si ce n'est à la cour de Bourgogne. Mais qu'elles aient appartenu à Charles le Téméraire lui-même, qu'elles aient orné sa tente, qu'elles aient fait partie des meubles ducaux, quoi qu'en dise le docteur Stanz dans son *Münsterbuch*, publié en 1866, cela est

plément le secours demandé au prince des apôtres, en raison du pouvoir des clefs.

1. M. Alfred Michiels a consacré un long article aux quatre panneaux peints par Rogier van der Weyden pour la chambre d'or de Bruxelles, au xv^e siècle, et représentant la légende de Trajan : « La veuve arrêtant l'empereur, le prince faisant mettre à mort le coupable, puis le Souverain Pontife en prière et, pour terminer, des diacres lui offrant la tête de Trajan dont la langue est restée incorruptible. » (*Gazette des Beaux-Arts*, t. XXI, p. 213.)

2. Auteur d'une narration du voyage de Léon de Rozmital, beau-frère du roi de Bohême, dans l'Europe occidentale, publiée en 1577.

3. *Journal de voyage* (Campe, *Reliquien von Albrecht Dürer*, p. 88).

4. *El felicissimo viaje del muy alto principe don Phelippe*, 1552.

5. *Vite dei pittori*, édit. de Florence, 1857, t. XIII, p. 147.

6. *Itinéraire germano-belgique*, écrit en 1617 par Pierre Bergeron.

7. *Les voyages de M. de Monconys en Angleterre et aux Pays-Bas*, t. II, p. 97.
— On peut ajouter à tous ces noms de voyageurs ceux de Guicciardini et du poète Ch. Van Mander.

beaucoup moins certain. M. de Laborde a publié *in extenso* les inventaires du mobilier de Philippe le Bon et de son fils ; j'ai moi-même dépouillé avec soin les comptes généraux du duché qui ont un chapitre distinct pour les tapisseries achetées chaque année par les Ducs, et je n'ai rencontré nulle part la plus brève mention de celles qui sont exposées à Berne, bien que leur importance, leur richesse, leur valeur aient dû les signaler d'une manière spéciale à l'attention des officiers ducaux.

Mais ce qui semble dissiper tous les doutes à cet égard, c'est que, loin de porter l'écu de Bourgogne, comme cela aurait eu lieu si un prince de cette race les avait fait fabriquer pour son usage exclusif, elles portent dans le tissu même des armoiries étrangères à la maison ducale. Au-dessus des épisodes de Trajan et d'Herkinbald, presque au bord supérieur de la tenture, sont deux écussons *coupés d'azur et d'argent*. A quelle famille ont-ils appartenu ? Est-ce le blason de la famille wurtembourgeoise Lupff ou Lupfen, dont l'écu est ainsi décrit dans le *Blason des armoiries de tous les chevaliers de l'ordre de la Thoison d'or*, par Maurice (1667, p. 134), des sires de Cly en Bourgogne, de la maison de Dalner en Bavière, qui portaient également un écu *coupé d'azur et d'argent* ? Il est impossible de le dire, mais il n'est pas en revanche possible de méconnaître que c'est là un signe de propriété privative qui exclut l'opinion consacrée jusqu'à ce jour !....

Charles de Bourgogne était un trop grand seigneur pour tolérer sur ses meubles, dans l'intérieur même de sa tente, d'autres signes distinctifs, d'autres écussons que les siens : si cette tenture lui avait été offerte en présent par un de ses vassaux, il eût fait acte immédiat de propriétaire et de suzerain en substituant ses propres armoiries à celles du donateur et nul de ceux qui ont un peu pénétré son fier et ombrageux caractère n'en éprouvera le moindre étonnement. Du reste, les historiens rapportent que son pavillon de Granson était tendu, non de tapisseries, mais de velours rouge, brodé en feuillage d'or et de perles....

Il ne nous reste plus qu'à indiquer la date et le lieu probable de fabrication de ces tapisseries... Les costumes qui y figurent ne permettent pas de leur attribuer une date antérieure à 1430... Quant à celle de Trajan et d'Herkinbald, nous connaissons au moins approximativement l'époque à laquelle Roger van der Weyden a peint les tableaux de Bruxelles qui ont servi de modèle au tapissier et nous pouvons affirmer que la copie tissée n'est pas antérieure à l'original, c'est-à-dire à 1436.

Il est plus difficile de déterminer le lieu où cette dernière tenture a été fabriquée... A ne considérer que l'exécution industrielle du travail, on l'attribuerait volontiers aux tapissiers d'Arras, les plus renommés de cette époque... Je ne serais pourtant pas étonné que les Belges la revendiquassent au profit des ouvriers bruxellois.

1. * Ce fait ne détruit pas la tradition. Ces tapisseries armoriées pouvaient se trouver dans la tente d'un des compagnons d'armes du Téméraire.

6. Le P. Cahier, qui ne redoutait pas les opinions hardies, propose de voir Trajan dans les cavaliers des portails romans. Il se base sur ce qu'on rencontre la femme, à Ste-Croix de Bordeaux, à la cathédrale de Bayonne et sur un chapiteau du cloître d'Arles, où elle se jette « au devant d'un cavalier dont la monture écrase l'homme étendu par terre » (*Vouv. méf.*, p. 263). A Bordeaux, cette femme « semble y avoir été ajoutée vers le XIII^e siècle, dit-on » (*Ibid.*).

La question n'est pas encore péremptoirement tranchée et jusqu'à plus ample informé, on peut continuer à voir dans le cavalier des églises romanes l'empereur Constantin, ainsi qu'il résulte d'inscriptions et de textes non équivoques.

X. — CIMETIÈRE DE SAINT-PIERRE DE VIENNE.

Au congrès archéologique tenu à Vienne (Dauphiné), en 1879, par la Société française d'archéologie pour la conservation et la description des monuments, M. Leblanc a cité un curieux document de l'an 1534, dont il n'indique pas la provenance et que je reproduis d'après sa copie (*Congrès*, t. XLVI, pp. 193-196) :

Transport miraculeux de trois lions de pierre, de Rome dans l'abbaye de Saint Pierre de Vienne.

Le révérend seigneur abbé du monastère de Saint Pierre, hors les portes de Vienne, de l'ordre de Saint Benoît, supplie humblement les magnifiques seigneurs, conseillers du Dauphin, auditeurs de la Chambre des comptes de Dauphiné, à ce que le bon plaisir desd. seigneurs soit de mander et permettre estre extrait et tiré des registres de la Chambre une copie des patentes en icelles enregistrées sur l'apposition des trois lions de pierre apportés et existant dans le cimetièrre dud. monastère, en mémoire éternelle de la chose qui s'est passée à ce subject et faire expédier lad. copie ou extrait au profit desd. suppliants en bonne et probante forme pour servir et valloir ce que de rayson. Et à ces fins que la commission soit adressée à l'un des secrétaires de lad. cour, pour faire perquisition du contenu en lad. requeste faite au bureau, l'an de grâce mil cinq cent trente quatre et le troisieme jour du mois de décembre, consernant la consécration du cymetièrre de Saint Pierre, hors portes de Vienne et la transportation des trois lions de pierre de la ville de Rome.

On lict à Rome, dans le catalogue-registre du trésor du bienheureux saint Pierre et imprimé dans une certaine pierre d'un stille brief que le bienheureux Grégoire premier, l'an deuxième de son pontificact, a consacré l'églize et cymetièrre de Saint André le Bas et en après, environ la neuf-

viesme année de son pontificat, dans la cité de Vienne, anciennement appelé *La Gehenne* et prison des crestiens et le lieu de malédiction où le fleuve du Rosne passe tout au long de lad. ville par un cours rapide et dans laquelle les crestiens estoient envoyés en exil par Trajan et autres empereurs des Romains perfides pour estre affligés de la gehenne et souffrir le tourmant du martire; auquel temps led. pappe Grégoire consacra le monastaire de Saint Pierre, premier des apostres, avecq son cymettièrre et dans lequel reposent et sont inhumés une inffinité presque de martirs et les corps des saints tués et martirisés. Lad. consécration estant finie, il se prosterna en terre à genoux et fist des prières à Dieu et au Seigneur Tout Puissant, avecq un esprit d'humilité et de supplication, disant : « Seigneur Jésus Christ, qui avez dit à vos apostres et, par les apostres, à son vicaire et aux fidelles crestiens : *Tout ce que vous demanderez à mon Père et à mon nom vous sera accordé*, je demande à la toute puissance de Vostre Majesté à ce que quiconque à l'advenir eslira la sépulture de son corps dans le cymettièrre des deux esglises Saint Pierre et Saint André de lad. ville, pourveu qu'il aye fait profession de la foy de Jésus Christ, ne soit pas sujet et soubzmis aux flammes de la damnation éternelle, mais plustost qu'il jouisse de la joye de la vie éternelle. » Ensuite de quoy, l'oraison estant parachevée, apparut un ange qui lui dict : « Ta prière a esté exaucée ». Et en signe de cela, les trois lyons qui brusloient à Rome, sans estre estaincts ni consuméz, au devant l'ydolle des Romains et les simulacres des divinités, par un art de Virgille ¹ ou plustost diabolique, cette mesme nuit, par l'annunciation de l'ange, feurent transportés miraculeusement de Rome dans le cymettièrre de Saint Pierre, et lesquels lyons, servant autrefois aux simulacres des démons, Jésus Christ a réservé, pour les corps morts des martires; mais pour ce que tu as présumé demander des sy grandes choses et que tu as demandé de prier pour l'âme de l'empereur Trajan, homme sy infidelle, sache qu'en ce siècle, tu ne seras jamais délivré d'une infirmité corporelle de laquelle sans doute tuserais deslivré, si tu n'avais pas demandé à Dieu ces deux choses et certes, ainsy que les

1. * « L'auteur de l'Enéide, qui, dans son poème, nous parait si chaste et si religieux, fut travesti par le moyen âge en sorcier... On assure qu'il éleva, par un art magique, l'enceinte tout entière des murailles de Naples. Nous avons vu à Vienne, en Dauphiné, des lions de marbre, aussi laids qu'ils sont gros et lourds, que Virgile transporta de Rome en cette ville, avec le secours du diable, dans l'espace d'une nuit... Au pied de la tour (dans le cloître de Cadouin, au xv^e siècle), Virgile, étudiant dans son cabinet un rituel magique, reçoit la visite d'un diabolin en grand costume, queue, griffes et peau hérissée de poils » (*Annal. arch.*, t. VI, pp. 150, 154).

A consulter : *les Faictz merveilleux de Virgile*, réimpression textuelle de l'édition sans date publiée à Paris. Genère, Gay, 1867, in-18, tirée à 100 exempl. — *Virgilio nel medio evo*, par Comparetti. — *Revue des questions historiques*, 1857, t. XVII, p. 48. — *Rev. des deux-mondes*, 1^{er} févr. 1877. — Boutaric, *la Connaissance de l'antiquité chez Vincent de Beauvais*. — *Roma nella memoria e nelle immaginazioni del medio evo*, de Graf.

nouvelles le rapportent, lad. prière perpétuelle ayant esté exaucée, il feust d'abord accablé d'une langueur d'estomac et feus travaillé, jusques à son décedz, d'une fièvre cante et quarte et du depuis, on n'a pas entendu les tonnerres, mouvement de terre, infestations des démons, les terribles bruits nocturnes que l'on estoit en coutume d'entendre auparadvant. Ce que voyant, le bienheureux pape Grégoire, dans la susd. consécration et pendant l'octave et les trois festes de Saint Pierre, il accorde une indulgence de vingt ans pendant les caresmes, à tous les fidelles, véritablement repentis et confessés, et sept ans et sept quarantaines à toutes personnes, pour la substention et entretenement de la lumière miraculeuse des lampes des lyons servant aux statues; et laquelle prière et révélation divine a esté notiffiée, à savoir, à nous Pierre diacre, que nous avons fait transcrire pour en donner notice à la postérité et à moy Jean Humbert, diacre et secrétaire du bienheureux père Grégoire. Après son décedz, j'ay inscrit les actes de sa vie par le commandement de Jean pontiffe. Enfaïn, le bienheureux Grégoire, après avoir tenu le Saint Siège pendant quatorze ans, six mois et dix jours, tout remply de bonnes œuvres, a rendu l'âme à Dieu son créateur, l'année six cents six depuis l'Incarnation de Nostre Seigneur.

En tesmoignage de quoy, lesd. seigneurs de la Chambre des comptes ont fait apposer leur scellé aux présentes et signé par nous secrétaires soub-signés, ce cinquiesme décembre 1534. Bonier, Gignon, secrétaires.

Analysons ce document pour en extraire tout ce qu'il contient et tâchons d'y discerner le vrai du faux.

En 1534, l'abbé bénédictin de Saint-Pierre de Vienne prie les conseillers du Dauphin de Viennois, de tirer des registres de la Chambre des comptes de Dauphiné une copie des patentos, relatives à la consécration du cimetièrre de Saint-Pierre, ce qui lui est accordé. Par ce procédé, la tradition prend un caractère pour ainsi dire officiel, et l'autorité ecclésiastique, qui compte en bénéficièr, se met à couvert sous l'autorité civile. Peut-être avait-on commencé à suspecter cette tradition, ce qui devait nuire à la bonne renommée du cimetièrre et porter préjudice aux largesses des fidèles qui en étaient la conséquence. En faisant exhiber le document conservé aux archives, l'abbé revendiquait hautement l'authenticité des déclarations pontificales. Malheureusement, la preuve était loin d'être faite.

La « révélation divine » eut pour garants le diacre Pierre et le secrétaire même de saint Grégoire, qui la consigna par écrit. M. Gaston Pâris nous a dit quelle confiance nous pouvions avoir en ces deux écrivains ecclésiastiques.

Le fait est encore attesté par une inscription, gravée sommaire-

ment dans la basilique vaticane et dont il serait curieux d'avoir le texte exact.

D'après elle, le pape S. Grégoire, dans un double voyage en France dont ne parle pas l'histoire, aurait consacré les églises et les cimetières attenants de Saint-André et de Saint-Pierre, à Vienne.

Or le cimetière de Saint Pierre, contourné par le Rhône, fut considéré comme « lieu de malédiction », parce que Trajan y envoya en exil les chrétiens, qui, y étant morts, y reçurent la sépulture. Voici donc deux cimetières suburbains, dans les mêmes conditions qu'à Rome, c'est-à-dire sanctifiés, dès l'origine, par la présence de nombreux corps saints et, comme eux, but de dévotion et de station (*Œuvres*, VI, 76) ¹.

Saint Grégoire avait été téméraire en demandant la délivrance de l'âme de Trajan; il en fut récompensé, car il l'obtint, quoiqu'il s'agit d'un païen, mais il en fut puni, car dès ce moment on le voit affligé d'une infirmité corporelle, qui ici prend le nom de fièvre périodique.

Corrigé de ce côté, il songea aux chrétiens, ce qui valait mieux et était plus sûr. Il sollicita donc de la miséricorde du Christ que tout fidèle qui serait inhumé en ces lieux jouirait infailliblement de la vie éternelle. On pensait de même à Saint-Grégoire-sur-le-Coelius, et les premiers chrétiens recherchaient avant tout une place près de la tombe des martyrs. Il n'y a donc jusqu'ici rien d'extraordinaire, quoique ce soit raconté avec des développements qui nuiraient plutôt à la cause, acceptable au fond.

Je ne pense pas, puisque je rejette la venue de saint Grégoire à Vienne, que le privilège pontifical fût ce qu'on appelle en droit canonique *oraculum vivæ vocis*; mais il n'est pas impossible que la déclaration ait été adressée sous forme de lettre.

En preuve de la véracité des paroles prononcées par le pape, on invoque le transport miraculeux, la nuit, de Rome à Vienne, de trois lions de pierre, dont le corps était lumineux et qui brûlaient devant l'idole de Rome. Désormais, ils devaient brûler en l'honneur des martyrs. Il y a là évidemment un fait incontestable, à savoir que des lampes étaient entretenues dans les cimetières en l'honneur des

1. « Stationes Gregorius per basilicas vel beatorum martyrum cœmeteria... sollicite ordinavit », dit son biographe Jean Diacre.

martyrs : nous le savons de source certaine, au temps même de saint Grégoire, par le papyrus célèbre de Monza.

J'ai trouvé à Naples, au musée du moyen âge, un ustensile liturgique du VIII^e ou IX^e siècle, qui affecte précisément la forme d'un lion : l'encens y brûlait, à l'intérieur, sur des charbons ardents, et la fumée odorante s'échappait par les ouvertures pratiquées à dessein en différents endroits de la tête et du corps. Par similitude, ne peut-on pas supposer que ces lions, en pierre creuse et non massive, contenaient, au dedans d'eux, une lampe cachée, qui ne manifestait sa lumière, réputée pour cela *miraculeuse*, que par les naseaux, les yeux, les oreilles et la gueule? Mais les lions encore subsistants contrediraient cette hypothèse, s'ils sont authentiques. Alors, il faudrait les considérer seulement comme le support des lampes, rôle que leur assigna le moyen âge pour le chandelier pascal dans nombre d'anciennes basiliques.

La conséquence immédiate est que pour brûler sans s'éteindre, ces « lampes des lions » devaient être abondamment pourvues d'huile. Saint Grégoire avait doté lui-même les basiliques de Saint-Pierre et de Saint-Paul de fonds considérables pour que les *limina apostolorum* ne manquassent jamais d'huile d'olive pour leurs nombreuses lampes¹. A Vienne, il sollicitait la piété des fidèles et, dans ce but, il leur offrait, en compensation de leur aumône, une indulgence de sept ans et sept quarantaines.

Cette rémission des péchés n'était pas la seule. Il y en avait une autre spéciale de vingt ans, qui nécessitait la confession préalable, — il n'est pas question de communion : celle-ci, que j'appellerais volontiers *stationnale*, se gagnait cinq fois l'an, au jour de la consécration et pendant l'octave, puis aux trois fêtes de Saint-Pierre, qui sont la chaire de Rome (18 janvier), le jour natal (29 juin) et les chaînes de la basilique Eudoxienne (1^{er} août).

Tout cela se justifie parfaitement : le nombre d'années, dans l'indulgence partielle, est en rapport avec ce qu'on sait de l'antiquité pour des concessions analogues et les jours choisis de préférence sont encore les fêtes de la consécration et du titulaire.

En dégageant la tradition viennoise de toute superfétation et sur-

1. *Œuvres*, t. XI, p. 368.

charge, faite pour frapper le public, je conclus que le cimetière de Vienne, déjà mémorable par ses martyrs, a été enrichi de faveurs spéciales par le pape saint Grégoire, qui y a imposé l'entretien d'un luminaire perpétuel, sous la forme des trois lions, d'origine païenne peut-être, et que le pape a pu lui-même adresser directement de Rome.

La légende viennoise se greffe sur celle de Trajan, mais elle a pour but exclusif de favoriser les chrétiens et d'honorer les martyrs. Par ce double motif et appuyé sur l'archéologie qui en permet le contrôle, je lui reconnais un fonds de vérité qui n'est pas à dédaigner et qui méritait bien quelque observation, puisque M. Leblanc s'est contenté de la rapporter, sans montrer son importance historique.

XI. — LE DUC DE BERRY.

1. Jean, duc de Berry, troisième fils du roi de France Jean II, dans les Inventaires de sa riche bibliothèque et de sa merveilleuse chapelle, pleine d'objets d'art, à plusieurs reprises, montre en quelle estime et vénération il tenait saint Grégoire.

2. Il possédait trois exemplaires des *Dialogues* et un des *Homélies* :

Item, un livre en francoys, escript de lettre de court, nommé le *Livre du dyalogue Saint Grégoire*, couvert et garni de cuir vermeil empraint ¹, à deux fermouers de cuivre. — Item, un petit livre appelé le *Dyalogue Saint Grégoire*, escript en francoys, ... historié ² en aucuns lieux, couvert de cuir rouge ampraint à deux fermouers de laiton; lequel Monseigneur achata de Jehan Colin, le ix^e jour de juillet, l'an mil CCCC et IX, pour le pris et somme de xv escus d'or. — Item, ung aultre livre appelé le *Dyalogue Saint Grégoire*, escript en françois, de lettre de court. . . , couvert de vielz cuir vert, à deux fermouers de cuivre et cinq petis boillons de mesmes sur chascune aiz; lequel livre mondit Seigneur achapta dudit maistre Regnault (du Montet, libraire demorant à Paris) ou dit mois de février mil quatre cens et douze, pour le pris et somme de dix escuz d'or (*Invent. de 1414*, nos 886, 962, 1229).

Item, un livre en françois, escript de lettre de court, appelé le *Livre*

1. Cuir rouge gaufré. — 2. Avec miniatures. — 3. Un de ces manuscrits, provenant de la librairie des ducs de Bourgogne, fait actuellement partie de la bibliothèque royale de Bruxelles, où il porte le n° 9533 (Delisle, *Mélanges de paléographie*, p. 230, et *Cab. des man.*, t. III, p. 340).

des *Omélie*s Saint Grégoire, historié en aucuns lieux ; couvert de cuir vermeil empraint, à deux fermouers de cuivre (*Inv. de 1414*, n° 885).

3. Voici une statuette-reliquaire, d'argent doré, aux armes de Grégoire XI :

Item, un ymage de saint Grégoire ¹ d'argent doré, un tyaire sur sa teste et tient en l'une de ses mains une croix ² et en l'autre un reliquaire quarré ouquel a dedans des reliques de saint Silvestre ; assis sur un entablement d'argent doré, esmaillé autour de plusieurs esmailz aux armes du pape Grégoire ; pesant quinze mars, cinq onces, un gros. Datum capelle Bicturicensi (*Inv. de 1402*, n° 696).

4. Deux fois saint Grégoire est représenté sur des dossiers ou retables en broderie :

Item, un autre doussier de brodeure, de l'ovrage de Florence ³, où il y a au milieu un corronnement et anges entour, jouans de pluseurs instrumens et aux deux coustez a huit granz ymaiges faiz pour apostres, saint Grégoire, saint Nicolas, saint Estienne et sainte Katherine ; doublé de toile vert (*Inv. de 1402*, n° 1298). — Item, une très grant table de brodeure pour un autel, toute d'enleveure ⁴, dudit ovrage de Florance, en pluseurs pièces, entre lesquelles a deux grans ymages de Dieu et de Nostre Dame faiz pour un corronnement... Item, xxiii pièces de demis ymages et testes d'ymages de pluseurs sains et saintes qui servent à ladicte table : l'un de saint Grégoire, saint Remy (*Ibid.*, n° 1817).

XII. — ORDRE CHEVALERESQUE.

1. On lit dans le *Calendario d'oro, Annuario nobiliare, diplomatico, araldico*, Rome, 1896, p. 128, cette courte notice sur l'ordre pontifical et chevaleresque de saint Grégoire le Grand :

Cet ordre fut institué par le pape Grégoire XVI, le 1^{er} septembre 1831. Il fut ensuite réformé en 1834 et il sert à récompenser le mérite civil et militaire.

1. L'inventaire le nomme à tort S. Grégoire, peut-être à cause du donateur ; mais, en raison de la relique, j'y verrais plutôt un S. Sylvestre.

2. Cette croix est la férule.

3. « Une chappe de broderie d'or, à plusieurs histoires de N. D. en tabernacles, faiz en manière de tirez, escripz dessus de l'*Ave Maria* et *Salve Regina* ; de laquelle chappe le champ est de drap de Damas blanc, à laquelle sert un orfroiz à ymages de N. D., de l'ouvrage de Florence, de broderye d'or ; garnie d'une bille armoryée des armes de M^{sr}, pourphilées de perles. » (*Inv. de Philippe le Bon*, 1420.)

4. C'est-à-dire en relief. Victor Gay, dans le *Glossaire archéologique*, parle de l'enlevure d'orfèvrerie, mais non de celle de broderie.

L'ordre se divise en trois classes, auxquelles a été ajoutée depuis peu celle de commandeur avec plaque : 1. Grand'croix. 2. Commandeurs avec plaque. 3. Commandeurs. 4. Chevaliers.

Décoration : croix bifurquée ¹; émaillée de rouge, pommelée d'or, chargée au centre d'un médaillon à l'image du saint pontife dont elle porte le nom, avec la légende autour : *S. Gregorius Magnus*. Pour les civils, la croix est surmontée d'une couronne de chêne en or; pour les militaires, d'un trophée, aussi en or.

Plaque : à huit rayons d'argent, taillés en pointe de diamant; au centre, la croix, sans la couronne ou le trophée. Elle est réservée à la première et à la seconde classe.

Ruban : rouge, bordé en jaune ².

2. La nomination se fait par le pape et l'expédition par bref (*Œuvres*, IV, 10), signé du secrétaire des brefs, chancelier des ordres pontificaux ou de son substitut.

Ce bref, rédigé en latin, comprend trois parties distinctes : l'éloge du chevalier, l'absolution *ad effectum* et la nomination dans l'ordre, avec désignation de la croix et du ruban.

Je prends comme type du diplôme pontifical celui qui fut remis par Pie IX, le 18 juillet 1854, à Adolphe Didron, mon maître et ami, à l'occasion de son voyage de Rome. Le docte et vaillant directeur des *Annales archéologiques* méritait bien d'être loué par l'autorité suprême pour « son goût exquis de l'art », ses « excellentes qualités d'âme et d'intelligence », ainsi que les « services rendus à la religion » par son instructive revue.

Dilecto filio Adulpho Didron gallo.

Pius PP. IX. Dilecte fili, salutem et Apostolicam Benedictionem. Ingenio, religione ac virtutum ornamento præstantibus viris ex more instituto Romanorum Pontificum honorum munera et præcipua Pontificiæ beneficentiæ testimonia deferimus. Jam vero quum Nos minime lateat te religionis laude spectatum, bonarum artium cultorem eximium, egregiis animi et ingenii dotibus præstare, idcirco dignum te existimavimus, cui splendidum honoris munus tribuamus. Peculiari ergo te honore decorare volentes, et a quibusvis excommunicationis et interdicti, aliisque ecclesiasticis censuris, sententiis et pœnis quovis modo vel quavis de causa latis, si quas forte incurristi, hujus tantum rei gratia absolventes et absolutum fore censentes, hisce litteris auctoritate Nostra Apostolica, te ejus-

1. Autrement dit, à huit pointes, comme la croix de Malte.

2. Le rouge et le jaune sont, en effet, les couleurs pontificales (*Œuvres*, III, 335).

dem Ordinis S. Gregorii Magni, classis civilis, eligimus et constituimus, teque in ornatissimum ejusdem ordinis Equitum cœtum et numerum referimus. Tibi proinde concedimus ut ejus Ordinis insigne, nempe crucem auream octangulam rubra superficie, imaginem S. Gregorii Magni in medio referentem ¹, ad pectus tœnia serica rubra ad utramque oram flava, ex communi equitum more, in parte vestis sinistra ² gestare libere et licite possis et valeas. Ne quod vero discrimen in hoc gestando insigne contingat, ejusdem crucis schema tibi tradi mandamus ³.

Datum Romæ, apud S. Petrum, sub annulo Piscatoris, die XVIII julii MDCCCLIV, Pontificatus Nostri anno nono.

L. † S. Pro Dno Cardinali Macchi, J. B. Brancaleoni Castellani Subst.

Unissant dans une même estime et affection l'oncle et le neveu, je suis heureux de rapporter ici le bref de Pie IX, qui décore M. Edouard Didron de la croix de chevalier de Saint-Grégoire, pour sa participation à l'Exposition religieuse de Rome, en 1870.

Dilecto filio Eduardo Didron.

PIUS PP. IX. Dilecte fili, salutem et Apostolicam Benedictionem. Quod catholico nomini bene, prospere atque feliciter eveniat, quidquid hac nostra ætate in excolenda christiana Arte nostratium peregrinorumque artificum posset industria, illud nuper ad Thermas Diocletiani commodo splendidoque apparatu civium et advenarum admirationi proposuimus. Cujus incepti successus si expectationi nostræ cumulatissime respondit, id acceptum referre debemus primum quidem nostrorum et exterorum opificum sinceræ erga Nos observantiæ, qui nobilissima quæque opera in hoc genere suis ab officinis profecta in hanc Almam Urbem incredibili studio atque æmulatione miserunt, deinde curis diligentiaque hominum præstantissimorum, quorum alii cum apud suos gratia et auctoritate maxime valerent, alii ingenii, consilii, dexteritatis, rerumque usus laude abundarent, provinciam sibi demandatam strenue, naviter scienterque

1. « Au milieu de la croix, sur fond azuré, se détachent en or, d'un côté l'image de S. Grégoire le Grand, avec ces mots autour d'elle : *S. Gregorius magnus* et, de l'autre, cette devise : *Pro Deo et Principe*, avec ces mots tout autour : *Gregorius XVI P. M. anno I.* » (A. Monbrun, *les Décorations pontificales*, Condom, p. 29.)

2. « Les grand'croix mettent la décoration de droite à gauche, avec plaque au côté gauche; les commandeurs, en sautoir; les chevaliers, à la boutonnière » (Maigne, *Dictionn. encyclop. des ordres de chevalerie*, Paris, 1861, p. 181). Il serait plus exact de dire que le ruban de grand'croix se porte en sautoir, celui de commandeur en cravate, et celui de chevalier au côté gauche de la poitrine.

3. Autrefois, le pape remettait une croix avec le bref; depuis, par économie, on se contente d'adresser une image coloriée, représentant la croix et son ruban.

exercuerunt. Jam vero cum tu, dilecte fili, tua industria sis consequutus ut utrumque præconium istud tibi optimo jure tribui possit, quo certam tibi impertiamus Paternæ benevolentiae Nostræ significationem, Equestri dignitate te augere constituimus. Itaque ab quibusvis excommunicationis et interdicti, aliisque ecclesiasticis censuris, sententiis et pœnis, quovis modo vel quavis de causa latis, si quas forte incurristi, hujus tantum rei gratia te absolventes et absolutum fore censentes, te, hisce literis Equitem Ordinis sancti Gregorii Magni, classis civilis, eligimus, facimus, teque in amplissimum illum cœtum cooptamus. Proinde tibi concedimus, ut vestem Equitum hujus propriam Ordinis induere, et proprium item insigne, nempe Crucem auream octogonam, rubra superficie imaginem Sancti Gregorii Magni in medio referentem, gestare libere et licite possis et valeas; quæ tænia serica rubra extremis oris flava sinistro pectoris latere ex aliorum Equitum more dependeat. Ne quod vero tam in veste quam in insigni hujusmodi gerendo discrimen sit, appositum schema tibi jussimus tradi.

Datum Romæ, apud S. Petrum, sub Annulo Piscatoris, die XXIV maii MDCCCLXX, Pontificatus Nostri Anno Vigesimoquarto.

L † S Pro Dno Card.^{li} Paracciani Clarelli, F. Profili Substitutus.

Le second bref ajoute un détail qui a son importance : le chevalier est autorisé à porter le costume propre de l'ordre : « tibi concedimus ut vestem Equitum hujus propriam ordinis induere... possis et valeas ».

Or ce costume, comme on le voit sur les gravures officielles, comprend : un chapeau à claque, en feutre noir, avec plumes noires et cocarde jaune et blanche, qui sont les couleurs actuelles du Saint-Siège (*Œuvres*, III, 338); un habit couleur vert d'eau, à boutons d'argent, brodé, au cou, aux manches et au bas du dos, de feuilles de chêne d'argent; une épée droite, à dragonne d'or; un pantalon blanc, à bande d'argent sur le côté.

Pour les grades supérieurs, les boutons sont entourés d'une broderie de feuilles de chêne. Ces feuilles sont plus larges pour les grand'croix.

XIII. — OFFICE PROPRE.

L'office rythmé de saint Grégoire se retrouve dans les manuscrits suivants : *Antiphonarium Græcense*, XI^e s.; *Ant. Nivernense*, XII^e s.; *Breviarium Kremssense*, XII^e s.; *Brev. Palatinum Vindobonense*, XII^e s.; *Brev. S. Germani a Pratis Parisien.*, XII^e s.; *Brev. Nova-*

riense, XII^o s.; *Brev. S. Georgii Pragen.*, XIII^o et XIV^o s.; *Brev. S. Floriani*, XV^o s.

In 1 Vesperis. Ad Magnificat.

Gloriosa sanctissimi
Solemnia Gregorii
Toto corde catholica
Suscipiat Ecclesia,
Cujus doctrina aurea
Per mundi splendet climata,
Quam meritis et precibus
Christo commendet, quæsumus.

Ad Matutinum. Invitatorium.

Ad Dominum vigiles,
Cuncti convertite mentes,
Gregorium vigilem
Cœli qui vexit ad arcem.

In 1 Nocturno. Antiphonæ.

1. Gregorius ortus Romæ
E senatorum sanguine,
Fulsit mundo velut gemma
Auro superaddita,
Dum præclarior præclaris
Hic accessit atavis.
2. Lineam sui generis
Dictis et factis extulit,
Bibens in pueritia
Quod ructavit postea.
3. Adhærebat moralibus
Seniorum relatibus,
Quos tenaci memoriæ
Non cessabat committere.
- 1 *ñ.* Fulgebat in venerando
Duplex genus Gregorio :
Senatoria dignitas,
Secundum genus sæculi ;
Voluntaria paupertas,
Juxta præceptum Domini.
- ÿ.* Beatus vir qui timet Dominum,
In mandatis ejus cupit nimis.
- 2 *ñ.* Videns Romæ vir beatus
Anglorum forte pueros :
Bene, inquit, bene Angli,

Vultu nitent ut angeli ;
Oportet illis monstrari
Iter salutis æternæ.

- ÿ.* Quoniam Domini est regnum
Et ipse dominabitur gentium.
- 3 *ñ.* Dum oraret in obscuro
Servus Dei latibulo,
Lux immensa super eum
Resplenduit post triduum ;
Iloc signo cunctis proditus
Papa Urbis efficitur.
- ÿ.* Quia misericordiam et veri-
tatem dilexit Deus,
Gratiam et gloriam dabit Do-
minus.

In 2 Nocturno. Antiphonæ.

1. Gregorius, ut creditur,
Divinitus sic dicitur,
Qui sibi et Ecclesiæ
Vigilavit catholicæ.
2. Studiis liberalibus
Nulli secundus habitus,
Prætor urbanus exstitit
Adolescens spectabilis.
3. Hic ab adolescentia
Divina fretus gratia,
Anhelare non desiit
Ad regnum vitæ perpetis.
- 1 *ñ.* Propter intolerabiles
Rerum curas mundanarum,
Recusabat præsulatum
Suscipere Romanorum,
Sed victus prece populi,
Suscepit jugum Domini.
- ÿ.* Nec fecit proximo suo malum
Et opprobrium non accepit
Adversus proximos suos.
- 2 *ñ.* Orante beatissimo
Ad Dominum Gregorio,
Sanata est plebs Romana
A peste inguinaria.

- ŷ. Multum enim valet
Deprecatio justī assidua.
- 3 R̄. Vere felicem præsulem,
Veræ fidei doctorem,
Quo petente panis Christi
Formam accepit digiti,
Ad firmandam plebis fidem
Versus incruentam carnem.
- ŷ. A Domino factum est istud
Et est mirabile in oculis nos-
tris.

In 3 Nocturno. Antiphonæ.

1. Sex struxit in Sicilia
Vir clarus monasteria
Et infra Urbem septimum,
In quo se fecit monachum.
 2. Illis sane monasteriis
Prædiis large tributis,
Reliqua tandem vendidit
Et egenis distribuit.
 3. Qui solebat in sericis
Incedere in divinis,
Post in abjectis vestibibus
Servit pauper pauperibus.
- 1 R̄. Sanctus papa Gregorius,
Vir totus apostolicus,
Postquam præsedī cathedræ
Pervigil apostolicæ,
Carne solutus hodie
Advit regem gloriæ.
- ŷ. Innocens manibus et mundo
corde,
Qui non accepit in vanum
animam suam.
- 2 R̄. Hodie præclarissimus
Deo dignus episcopus
Et Anglorum apostolus,
A terrenis separatus,
Conjunctus est cœlestibus
Cum gloria Gregorius.
- ŷ. Et ecce vere Israelita,
In quo dolus non est.
- 3 R̄. O pastor apostolice,
Gregori beatissime,

- Tuo posce precamine
Incrementum Ecclesiæ,
Tuo rigatæ dogmate
Ac defensatæ opere.
- ŷ. Memor esto congregationis ca-
tholicæ
Et dextera Dei plantatæ vineæ.

Ad Laudes. Antiphonæ.

1. Gregorius vigiliis
Confectus et jejuniis,
Etsi marcebat corpore,
At spe vigeabat animæ.
2. Lentis quidem sed jugibus
Hic æstuabat febribus,
Podagræ necnon syncopis
Pulsabatur incommodis.
3. Cœlesti cinctus verbere,
Vir miræ innocentæ
Præsumebat se diligi
Quod merebatur argui.
4. Bis senos nummos angelo
Illic dedit quasi naufrago,
Hinc scutellam argenteam
Quam sibi vidit reliquam.
5. Virginum tria milia
Romæ pavit sub regula,
Exceptis Dei famulis
Longe vel prope positis.

Ad Benedictus Ant.

Christi fidelis famulus,
Prudens quoque Gregorius,
Postquam suo in tempore
Vixit ejus familiæ,
Cœlo reddidit animam,
Terræ carnis materiam.

In 2 Vesperis. Ad Magnificat.

O Gregori, dulcissimum
Sancti Spiritus organum
Atque virtutum speculum,
Posce nobis suffragium,
Ut hoc possimus consequi
Quo te gaudemus perfrui.

XIV. — HYMNES.

Voici onze hymnes, que je mets ici à dessein. Dans une réforme imminente du Bréviaire romain on pourra s'en inspirer, afin d'éviter l'hymne banale, *Iste confessor*, du commun des confesseurs. Le pape Saint Grégoire a tant fait pour la liturgie qu'il mérite bien cette distinction, accordée à beaucoup d'autres saints.

1. Hymne « in ordinatione S. Gregorii », du Bréviaire de saint Arnoul de Metz, 1332 et 1337 (Dreves, XI, 127).

1. Sancte, tu præbe miseris misertus,
Lacrimas juges, gemitus profundos
Et tuis certe meritis resurgunt
Quos suæ premunt.
2. Credimus Christum, pretium laborum,
Præmium justum studiis dedisse,
A quibus artus etiam solutos
Morte bearis.
3. *Gloriam Christo supplices canamus*
Corde præstanti tibi servienti,
Tanta qui pollet, deitate simplex,
Trinus et unus.

2. Hymne des vêpres, dans le Bréviaire de Cologne, xv^e siècle (Dreves, XII, 127).

- | | |
|---|---|
| <ol style="list-style-type: none">1. Gaude, cœlestis curia,
Nostra resultet patria,
Cum recensentur omnia
Gregorii solemnia.2. Qui totus apostolicus,
Miraculis, virtutibus,
Præventus Dei gratia,
Refulsit in Ecclesia.3. Crebris correptus febribus,
Miris pollens affectibus,
Se præsumebat diligi
Quod merebatur argui. | <ol style="list-style-type: none">4. Psallamus totis nisibus,
Jungamus preces precibus,
Laudes canentes singuli.
Dicamus tanto præsuli.5. O Gregori, dulcissimum
Sancti Spiritus organum
Atque virtutum speculum,
Posce nobis suffragium.6. Ut hoc possimus consequi
Quo te gaudemus perfrui
In summi regis gloria
Per infinita sæcula. |
|---|---|

3. Bréviaire de Tournai, imprimé à Paris en 1509 (Dreves, XIX, 149).

1. Gaudeat sancta nunc mater Ecclesia,
Fulta doctrinis et canticis divinis
Magni pastoris, eximii doctoris,
In festo sancti præsulis Gregorii.

2. Qui auro, gemmis, sericis indumentis
Se nudans Christi fit pauper et monachi
Villa quærit, monasteria condit,
Septem prædiis large ditans propriis.
3. Celebs monachus fit abbas largifluus,
Strenuus rector pauperumque dilector,
Dat ut naufrago argenteam angelo
Scutellam, marcis ceteris erogatis.
4. Papa fit Urbis, caput totius orbis,
In forma Christi corpus monstrat digiti,
Servum servorum primus scribit seipsum,
Humilis præsul, pius inopum consul.
5. Scriptis insudat, homilias prædicat,
Narrat exempla, dilucidat obscura,
Salvat Trajanum, justum licet paganum;
Febribus æger, sed facundia pulcher.
6. Sit Deo Patri sempiterna gloria,
Sit coæterno laus et honor Filio,
Sit coæquali laus Sancto Spiritui,
In caput sancti qui sedit Gregorii.

4. Hymne de l'*Hymnarium Hermetisvillanum*, ms. de l'an 1553
(Dreves, IV, 145).

1. Laudibus dignis resonemus omnes
Corde devoto veneranda sacra
Tam refulgentis meritis beati
Festa patroni.
2. Qui salus Romæ patre Gordiano,
Silvia matre genitus pudica,
Traxit et famam genere ex avito
Nobilitatis.
3. Artibus puris teneris sub annis
Impiger sensus aluit tenellos
Atque gustavit studio frequenti
Dogmata Christi.
4. Struxit ad Christi venerationem
Claustra sex fratrum Siculis in arvis,
Septimum sumptu proprio latina
Struxit in Urbe.
5. Post cleri ritus statuit precesque,
Cuncta restaurans monumenta sedis,
Ordines cleri revocansque sacros
Papa creatus.

6. Nunc tuis præsens age sis, Gregori,
Corde sincero flagitamus omnes,
Quatenus sacris sociemur astris
Arce polorum.

7. Sit Deo nostro decus et potestas
Sit salus perpes, sit honor perennis,
Qui poli summa residet in arce
Trinus et unus.

5. Dans le Bréviaire du Mont-Cassin, du x^e siècle, à la bibliothèque du Vatican et le Bréviaire de Ste-Sophie de Bénévent, du x^e siècle (Dreves, XXII, 118).

1. Anglorum jam apostolus,
Nunc angelorum socius,
Ut tunc, Gregori, gentibus
Succurre jam credentibus,

2. Tu largas opum copias¹
Omnemque mundi gloriam
Spernis, ut inops inopem
Jesum sequaris principem.

3. Videtur egens naufragus,
Dum stipem petit, angelus;
Tu nummulam post geminam²
Præbes et vas argenteum.

4. Ex hoc te Christus tempore
Suæ præfert Ecclesiæ,
Sic Petri gradum percipis,
Cujus et normam sequeris.

5. O pontifex egregie,
Lux et decus Ecclesiæ,

Non sinas in periculis
Quos tot mandatis instruis.

6. Mella cor obdulcantia
Tua distillant labia,
Fraglantum vim aromatum.
Tuum vincit eloquium.

7. Scripturæ sacræ mystico³
Mire solvis ænigmata
Theorica mysteria
Te docet ipsa veritas⁴.

8. Tu nactus apostolicam
Vicem simul et gloriam,
Nos solve culpæ nexibus,
Redde polorum sedibus.

9. Sit laus Patri ingenito,
Sit decus Unigenito,
Sit honor ineffabili
Majestas summa Flamini.

6. Dans le *Breviarium Civitatense*⁵, du xv^e siècle (Dreves, XXIII 119).

1. Gregori, doctor inclite,
Tuo lustrata dogmate,
Tota mater Ecclesia
Plaudat ad hæc solemnia.

2. Tu sidus micans fulgidum,
Jubes solare fervidum,
Illustras corda hominum,
Fers animæ præsidium.

1. Cette hymne présente quelque négligence pour les assonances. On pourrait rétablir ainsi le premier vers : *Tu largam opum copiam*.

2. L'assonance exigerait : *Tu nummulum post geminum*.

3. Il faudrait évidemment *mystica*.

4. L'assonance se fera en lisant : *Te docet veritas ipsa*.

5. Ciudad Rodrigo, en Espagne, siège uni actuellement à celui de Salamanque.

- | | |
|--|--|
| 3. Celsas turres Ecclesiæ
Sedisque gubernacula
Tenes regens egregie,
Opponens propugnacula. | Cœli locaris hodie,
Comptus corona gloriæ. |
| 4. Terrenos vultus Anglicos
Romæ videns ut angelos,
Motus misericordia,
Fideles facis Anglia. | 6. O sacræ apostolice
Dux fidei catholicæ,
Nostris adauge mentibus,
Fervorem Sancti Spiritus. |
| 5. Hinc carceris ergastulo,
Carnis solutus vinculo, | 7. Præsta, beata Trinitas,
Concede, simplex Unitas,
Ut fructuosa sint tuis
Jejuniorum munera. |

7. Dans le *Breviarium Wirceburgense*, ms. du xv^e s., à la biblioth. du Vatican (Dreves, XXIII, 185) :

1. Sancte Gregori, magni pastor meriti,
Doctor præclarus, vere Dei famulus,
Sacerdos Dei, pontifex et populi
Urbis Romanæ, tanto dignus nomine.
2. Quibus hac vita demonstrasti pabula
Vitæ æternæ permansura lumine,
Docens terrena fore transitoria,
Nil in hac vita carnis præsit gloria.
3. Qui meruisti cœli portas ingredi
Et regi Christo adsistere Domino,
Tibi commissum supplicentem populum
Commenda pio creatori Domino.
4. Ut christianus mereatur populus
In hac mortali semper vita protegi
Et absoluto peccatorum vinculo,
Vivat cum patre in æterna requie.
5. Præstet hoc nobis Pater qui est in cœlis,
Cum coæterno semper sibi Filio ;
Hoc virtus Sancti annuat Paracliti,
Trinitas sancta, per æterna sæcula.

8. *Proprium Boscoducense*, imprimé à Anvers (Dreves, XXIII, 186) :

- | | |
|--|---|
| <i>Ad vespas.</i> | Verbis, scriptis et opere
Propagator Ecclesiæ. |
| 1. Lætetur orbis quadruus,
Piis concertans laudibus ;
Adest festum Gregorii,
Pontificis eximii. | 3. Gentem convertit Anglicam
Colentem idolatriam,
Missis prædicatoribus
Adscribens Christi ovibus. |
| 2. Hic sacro fervens studio,
Totum se vovit Domino, | |

4. Spiritu sancto didicit
Magistro, quidquid edidit,
Favos distilans mentibus,
Nunc sermone, nunc cantibus.

5. Sancto Sanctorum gloria,
Tanti patris memoria
Ab angelis et homine
Dicatur omni tempore.

9. *Breviarium Vallumbrosanum*, xv^e s. ; *Brev. S. Salvii Florent.*, xv^e s. ; *Brev. S. Trinitatis in Alpibus*, 1455 ; *Brev. Prædicatorum*, imprimé à Venise en 1514 (Dreves, XXIII, 186) :

Ad vesperas.

1. Pange, lingua, confessoris
Incliti præconium,
Melodiam formet oris
Fervens ardor mentium,
Intus corda, lingua foris
Personent Gregorium.

2. Tamquam Aaron electus,
Christi præest ovibus,
Pastor vigil, zelo rectus,
Sed suavis moribus,
Velut Moyses dilectus
Deo et hominibus.

3. Modulantis harmoniæ
Renovans dulcedinem
Et reformans hierarchiæ
Subcœlestis ordinem,
In se David et Josiæ
Pertulit imaginem.

4. Sicut morbis lacessitus
Et bellorum turbine
Perstat fortis, alte situs
In virtutis culmine,
Job et Josue munitus
Bina fortitudine.

5. Tibi summa sit majestas
Gratiarum actio,
Honor, virtus et potestas,
Laus et benedictio,

Quæ cœlestis regni præstas
Gloriam Gregorio.

Ad nocturnum.

1. Laudis opus ut honori
Serviat opificis,
Collaudari te, Gregori,
Decet modis musicis,
Per quem servit conditori
Mundus laudum canticis.

2. Christi vice tu prælatus,
Sed subsistens humilis,
Christo semper es conatus
Inventi similis,
Ut præesses Deo gratus,
Mundo venerabilis.

3. Primo confert te pastori
Fidel constantia,
Paulo sensus, Præcursori
Victus parsimonia
Et Joanni seniori
Mentis eminentia.

4. O vas auri, pretiosis
Renitens lapidibus,
Quasi cœlum radios
Emicans sideribus,
Affer opem gloriosis
Meritis et precibus.

5. Tibi summa etc.

10. *Orat. Schonangiense*, xii^e s. (Dreves, XXIII, 187) :

1. Fulget in cœlis celebris sacerdos,
Stella doctorum rutilat in astris,
Fidei sacros radios per orbis
Climata spargens.

2. Israelita pius et fidelis,
Hac die junctus angelis in alto,

**Regis superni meruit serenum
Cernere vultum.**

3. **Cive tam claro, Sion o superna,
Læta dic laudes Domino salutis;
Jubila, tellus, meritis protecta
Præsulis almi.**
4. **Hic fidem sacram vigilanter firmat,
Arma errorum subigit potenter,
Maculas morum lavat et repellit
Dogmate claro.**
5. **O gregis Christi speculator alme,
Norma pastorum, monachorum gemma,
Speculum cleri, pater orphanorum,
Sancte Gregori.**
6. **Tu Dei nobis faciem placato,
Donet ut nobis veniam reatus,
Dona virtutum ferat et perennis
Gaudia vitæ.**
7. **Gloria Patri genitæque Proli
Et tibi compar, utriusque semper
Spiritus alme, Deus unus, omni
Tempore sæcli.**

XV. — PROSES.

Les proses qui glorifient saint Grégoire sont au nombre de deux et viennent du Nord.

a) Dans le Bréviaire de l'abbaye de Marchiennes, xv^e s. (Dreves, X, 188).

- | | |
|--|--|
| <ol style="list-style-type: none">1. Adest dies recolenda,
Dulci melo prosequenda,
Revehens solemnia
Almi patris Gregorii,
Pontificis eximii,
Intrans in gaudia
Quæ promisit Jesus dare
His qui vellent se amare
Post mortis exsilia.2. Gregorius præ cæteris
Ætatis suæ pueris
Literarum studia
Amavit et postposuit
Quibus noceri potuit
Mundi lenocinia. | <ol style="list-style-type: none">3. Vigebat in Gregorio
Duplex decus, religio,
Generis prosapia,
Dulcis amor paupertatis
Cum despectu vanitatis,
Virtutum insignia.4. Illic, defunctis parentibus,
Magnis ditatus opibus,
Struxit monasteria,
Quorum in uno clauditur,
Cui tandem præficitur,
Insignitus gratia.5. Unde invitatus rapitur,
Præsul orbi præficitur,
Applaudit Ecclesia. |
|--|--|

- Olim scholis eruditus,
Nunc docet illum Spiritus
Sapere cœlestia.
6. Ore mellito loquitur,
Stilo morali graditur
Tangendo præcordia,
Qui sublevare nititur
Ad illa quibus pascitur
Cœli desideria,
7. Præsulis sacri precibus,
Monitis salutaribus,
Peste inguinaria
Plebs Romana liberatur,
Virtus papæ declaratur
Per mundi confusiva.
8. Omnis pastor informatur,
Rex cum clero gloriatur
Ejus sapientia.
Offa carnis Dominicæ,
Gregorio pontifice,
A Dei clementia.
9. Caro vere ostenditur,
Quæ sanguine intingitur
Miranda potentia.
Precibus salutiferis
Trajanum ab inferis
Solvit et miseria.
10. Servus prudens et fidelis,
Dum sponsus redit e cœlis,
Mente spectat sobria.
Vigilavit Gregorius,
Vigilavit attentius,
Vigilat in gloria.
11. Gloriose præsul Christi,
Placens Deo qui fuisti
In carnis præsentia,
Ad fluentia purissima,
Quæ tua haurit anima,
Duc nostra collegia,
12. Ut abluta lacte pio
Lætetur nostra concio
In cœlesti curia.

b) Dans le Missel de Cambrai, xiv^e s. (Dreves, X, 189).

1. Spiritales filii
Beati Gregorii
Celebrent solemnia,
Corde toto gaudeant
Et efferre studeant
Ipsius præconia.
2. Ornatus moralibus,
Prius liberalibus
Studiis defloruit,
Dignus pontificio
Fugitivus radio
Cœli lucis patuit.
3. Factus præsul, feminae
Nequam monstrat semini
In similitudine
Carnis corpus Domini.
4. Post in panis pristinam
Formam hanc restituit
Sicque fidem feminam
Prædicando docuit.
4. Super quem insederat,
Equum statim liberat
Artibus a magicis;
Pestis inguinaria
Cessat per suffragia
Tam sancti pontificis.
5. O doctor egregie,
Tuæ nobis gratiæ
Confer per auxilium
Delictorum veniam,
Ut sursum ad patriam
Ducamur cœlestium.

SAINTE HÉLÈNE

I. — MONUMENTS

1. Ste Hélène, dit Piazza (*Emerologio di Roma*, Rome, 1719, p. 538), « naquit, croit-on, à Trapani en Bithynie et y mit au monde Constantin, qui voulut qu'en souvenir cette ville se nommât Héléropolis et sa province Héléropont ». Elle fut épouse de Constance Chlore et mère de l'empereur Constantin.

2. A Rome, elle habita en face du Latran, un palais connu sous le nom de palais Sessorien, *palatium Sessorianum*, adossé au mur d'enceinte de la ville et situé entre la porte *Asinaria* et la porte Majeure.

3. Dans ce palais lui fut érigée, de son vivant, une statue qui n'existe plus, mais dont il reste le piédestal en marbre blanc, sur lequel on lit cette inscription votive :

DOMINAE. NOSTRAE. FL. IVL. ¹.

HELENAE. PISSIMAE. AVG. ².

GENITRICI. D. N. ³ CONSTAN

TINI. MAXIMI. VICTORIS

CLEMENTISSIMI. SEMPER

AVGVSTI

4. Au Musée du Vatican, dans la salle des sarcophages, une inscription, plaquée contre un des murs et gravée sur marbre blanc en lettres pédales, atteste qu'elle fit reconstruire les thermes dits de Constantin, qui sont situés sur le Quirinal et qui avaient été détruits par un incendie.

D. N. HELENA VENERABILIS DOMINI N. CONSTANTINI AVG. MATER ET AVIA BEATISSIMOR. ET FLORENTISSIMOR. CAESARVM. NOSTRORVM

TIHERMAS INCENDIO DESTRUCTAS RESTITVIT

5. « Constantin admit avec lui Ste Hélène au concile romain que

1. Flavie Juliae. — 2. Augustae. — 3. Domini nostri. Caligula est le premier qui se soit fait appeler *Dominus*: « *Dominum* dici tentaverat. Primus diademate (capiti) imposito, dominum se jussit appellari. » (*Aurelius Victor.*)

célébra S. Sylvestre dans l'endroit où est actuellement S. Martin des Monts et, selon l'observation du cardinal Baronio, elle ne se contenta pas d'y assister, mais elle en souscrivit encore les actes, ainsi qu'on le voit à la fin. » (Piazza, p. 538.)

6. Constantin transforma en basilique le palais Sessorien et, comme il y déposa un morceau considérable de la vraie croix, l'église prit le nom de Ste Croix de Jérusalem : « Fecit Constantinus Augustus basilicam in palatio Sessoriano, ubi etiam de ligno S. Crucis Domini Nostri Jesu Christi et auro et gemmis conclusit ; ubi etiam et nomen ecclesiæ dedicavit, quæ cognominatur usque in hodiernum diem Hierusalem » (*Liber pontificalis, in vit. S. Silvestri*). Comme toutes les basiliques, celle de Ste-Croix, quoique reconstruite et restaurée à plusieurs époques, a gardé son plan primitif, qui se compose d'un portique, de trois nefs, d'un transept et d'une abside.

7. On retrouve le sol ancien dans la crypte, où l'on montre, dans la chapelle de Ste Hélène, décorée au xvi^e siècle de mosaïques et de peintures murales, « la chambre où elle habita » (Piazza, p. 537). Les femmes ne peuvent, sous peine d'excommunication, y entrer qu'une fois l'an, le jour de la dédicace, en raison de la sainteté du lieu.

8. Ste Hélène enrichit Rome de reliques insignes qu'elle avait apportées de Jérusalem ¹. « Ce sont : la corde avec laquelle le Sauveur fut lié, l'éponge avec laquelle il fut abreuvé de fiel et de vinaigre, un morceau du vêtement de Notre Seigneur » (Piazza, p. 537), trois fragments considérables de la vraie croix ², la majeure partie du titre de la croix ³, deux épines de la sainte couronne et un des clous

1. Voir sur les reliques qu'elle porta ailleurs, le tome X des *Œuvres*, p. 57, 192, 194 et sur l'église qu'elle bâtit à Samarie sur le corps de S. Jean-Baptiste, p. 541.

2. « Helena, salutari cruce inventa.... partem Constantino filio detulit, quæ Romæ reposita fuit in ecclesia S. Crucis in Jerusalem, ædificata in ædibus Sessorianis. » (6^e leçon de l'off. de l'Inv. de la croix)

3. *Œuvres*, VII, 501. « Aperit itaque humum, decutit pulverem, tria patibula confusa reperit, quæ ruina contexerat, inimicus absconderat sed non potuit obliterari Christi triumphus. Incerto hæret ut mulier; sed certam indaginem Sanctus Spiritus inspirat, eo quod duo latrones cum Domino crucifixi fuerint. Quærit ergo medium lignum. Sed poterat fieri, ut patibula inter se ruina confunderet, casus mutaret et inverteret. Redit ad Evangelii lectionem, invenit quia in medio patibulo prælatus titulus erat : *Iesus Nazaremus Rex Judeorum*. Hinc collecta est series veritatis, titulo crux patuit Salvatoris. Hoc est, quod

de la crucifixion, reliques qui se voient encore à Ste-Croix ; de la terre du Calvaire, dont elle emplit le « cimetière » des allemands, près le Vatican ¹, les « colonnes de bronze de l'autel du S. Sacrement, à S.-Jean de Latran » et le « sol ainsi que la voûte de sa chambre »,

Ste-Croix (Piazza, pp. 537, 538) ; les chambranles de deux portes de la maison de Pilate et l'escalier saint (au *Sancta Sanctorum*), une colonne de la même maison (dans le cloître de S.-Jean de Latran) et la pierre du sacrifice d'Abraham avec l'autel de la présentation de Notre Seigneur, à S.-Jacques *Scossacavallo* (Piazza, p. 538).

II. — RELIQUES.

1. Ste Hélène mourut à Rome l'an 333, âgée de quatre-vingts ans. Constantin l'ensevelit sur la voie Lavicane, au troisième mille, dans l'église des Saints Pierre et Marcellin, en un tombeau de porphyre : « Augustus Constantinus fecit basilicam beatissimis martyribus Marcellino presbytero et Petro exorcistæ inter duas lauros et mausoleum ubi beatissima mater ipsius sepulta est Helena Augusta in sarcophago porphyretico, via Lavicana, milliario ab urbe Roma tertio » (*Liber pontific., in vita S. Silvestri*). Le mausolée circulaire, qui est en ruines, fut construit en briques : on le nomme vulgairement *tor pignattara* ². Dans la crypte, la chambre sépulcrale a gardé son pavage en mosaïque, reproduit par Perret dans son grand ouvrage sur les catacombes. Le sarcophage, en porphyre rouge, a été transporté au Vatican : il a la forme d'un cube ; sur les quatre faces se détachent en haut relief des batailles où les vainqueurs font des pri-

petentibus Judæis Pilatus respondit : *Quod scripsi scripsi* : id est, non ea scripsi, quæ vobis placerent, sed quæ ætas futura cognosceret ; non vobis scripsi, sed posteritati, propemodum dicens : *Habeat Helena quæ legat, unde crucem Domini recognoscat. Invenit ergo titulum, regem adoravit, non lignum utique : quia hic gentilis est error et vanitas impiorum, sed adoravit illum qui pependit in ligno, scriptus in titulo* » (S. Ambrosius, *De obitu Theodosii senioris August., Opera*, t. V, p. 123, Paris, 1661.)

1. *Œuvres*, VII, 506 — On y voit cette inscription du xvi^e siècle, au-dessus d'une représentation du Calvaire, avec les trois croix, placée entre deux lûtes de mort :

CAMPVS . SACRVS
QVEM . S . HELENA
TERRA . CALVARIÆ
SANCTIFICAVIT

2. Cette appellation lui vient des cruches ou amphores de terre cuite, *pignatte*, qui remplissent la voûte pour la rendre moins pesante.

sonniers. L'iconographie de ce monument prouve à elle seule qu'il n'a pas été fait exprès pour la circonstance et qu'on le destinait probablement à la sépulture d'un empereur victorieux ¹.

2. « Constantin, rapporte Nicéphore, transféra ensuite le corps de S^{te} Hélène de Rome à Constantinople et le fit placer dans son propre tombeau, dans la basilique des Saints Apôtres qu'il avait édifiée » (Piazza, p. 538). Quoi qu'il en soit, ce corps précieux repose actuellement à S^{te} Marie *in ara cæli* ², dans le transept droit, en une urne de porphyre qui forme l'autel, surmonté d'un dôme que supportent huit colonnes de brocatelle. On lit au soubassement que, en 1605, l'évêque de Cavaillon, Jérôme Centelles, en mémoire de l'autel qui a donné son nom à l'église et qui est conservé au-dessous du tombeau de S^{te} Hélène, fit quelques embellissements :

1. *Gazette des Beaux-Arts*, 2^e pér., t. XXXI, p. 103; Duruy, *Hist. des Romains*, t. VI.

2. L'abbaye de Hautvillers, au diocèse de Reims, prétendait le posséder (*Œuvres*, X, 76), à la suite d'un vol qu'aurait fait, à Rome même, un de ses moines « vers le milieu du ix^e siècle » (Lucot, *Ste Hélène, mère de l'empereur Constantin*, Paris, 1876, pp. 15, 39). Il est maintenant à Paris dans l'église S.-Léon, où il a été reconnu en 1875. Le procès-verbal contient ces renseignements : « La châsse de l'église S.-Léon renferme le tronc presque entier du corps de Ste Hélène, dépourvu de la tête et des membres, fortement comprimé et aplati dans le sens bilatéral. Ce corps, primitivement embaumé, est complètement momifié. Des enveloppes multiples de linge et de soie, toutes d'un tissu très fin, adhérent au corps. J'ai compté jusqu'à quarante de ces enveloppes superposées et s'alternant plus ou moins régulièrement : soie, lin ; soie, lin ; lin, soie, etc. Elles sont aglutinées par les substances résineuses qui ont servi à l'embaumement. On distingue, enfermés dans le tronc, deux os qui paraissent être une partie du fémur par leur forme et leur volume et un troisième os, long et grêle, qui, autant qu'on en peut juger, est probablement un péroué » (p. 55). — « L'ancienne abbaye du Der, en Champagne, prétendait posséder la tête de Ste Hélène.... L'église de Montier en Der montre un chef de la Sainte impératrice, avec l'acte original fort ancien (de 1343) d'une translation » (p. 37). — Les Bollandistes, au 18 août, disent que le corps conservé à Hautvillers n'est pas complet : « Desunt enim caput, brachia et pedes, quæ forsan Venetiis asservantur, licet quidam asserant caput Trevirenses possidere ».

L'inventaire de l'abbaye, en 1726, enregistre : « Une statue d'argent de Ste Hélène, tenant une grande croix d'argent d'une main et de l'autre, trois clous d'argent ; la Sainte est couronnée. Plus le piédestal d'ébène, couvert de lames d'argent ciselées ».

Au xi^e siècle, l'archevêque de Trèves consacra l'église abbatiale de Gorze ; il déposa dans l'autel des reliques de Ste Hélène : « Et in principali altari continentur reliquie.... Sanctarum Marie Magdalene et Helene regine ». En 1065, « dedicatum est oratorium in hospitali.... Et in principali altari continentur reliquie... Sanctarum Felicitatis mart., Marie Magdalene, Helene regine » (Des Robert, *Deux codex mss. de l'abb. de Gorze*, pp. 17, 22).

HIERONYMVS · CENTELLES · R · EPISC · ¹ CAVALLICEN · ARAM ·
DEO · ET · BEATAE · VIRGINI · ORNAVIT
SEPVLCRVM · SIBI · FECIT · ANNO · DOM · MDCV

Le P. Casimir, dans son histoire de l'église de l'*Ara cœli*, p. 166, dit avoir lu cette inscription, gravée sur bronze et appendue entre deux colonnes :

Archiconf .² confalonis
coeli . hanc . aram . a . se . olim
s . helenae . dicatam . avxit
perfecit . ornavit . an . M . D . C . XXIV
carlo . barberino . vrbani . pp . VIII
germano . fratre . io . bapt .³ astallio
annibale . matthaeio
mario . de . rybeis . cvstodibvs
rvtilio . specvlo . cam⁴ .

De cette inscription il résulte que l'autel avait été dédié à S^{te} Hélène par la confrérie du Gonfalon, qui, en 1624, l'augmenta, orna et acheva.

3. Piazza signale des reliques de S^{te} Hélène « à l'église d'*Ara cœli*, au Jésus, à S.-Alexis, à S^{te}-Marie *in Campitelli*, à S.-Eusèbe » (p. 537). J'ai relevé, dans mon *Année liturgique*, un bras à S. Jean-de-Latran, un doigt à S.-François *a Ripa*, des ossements à S.-Marc et aux SS.-Apôtres, du voile à S^{te}-Marie *in Campitelli*⁵.

III. — CULTE

1. Le culte s'affirme, en outre, par une église qui porte son nom et trois chapelles dédiées sous son vocable à S^{te}-Croix de Jérusalem, à S.-Pierre du Vatican et à la Trinité des Monts (Piazza, p. 537). L'église était autrefois desservie par une corporation, aussi Piazza

1. *Romanus, episcopus.* — 2. *Archiconfraternitas.* — 3. *Joanne Baptista.* — 4. *Camerario.*

5. L'inventaire du duc de Berry, de l'an 1414, au n^o 133, décrit cette relique : « Item, une croix de fer, couverte de viez argent blanc, où il a plusieurs ymages dont les noms sont escrips en grec, qui fu prinse de dessus le tombei de sainte Elène; laquelle croix messire Jehan de Chasteaumorant apporta de Constantinople et donna a Monseigneur on mois de septembre l'an mil CCCC et deux » (Guiffrey, *Inv. de Jean, duc de Berry*, t. I, p. 55).

Le comte Riant, dans ses *Erw.æ sacræ Constantinopolitanæ*, t. II, p. 354, dans son énumération des reliques de sainte Hélène, cite : Sa chlamyde, son corps transféré à Venise, son char, sa croix et un vase qui était à Clairvaux et un doigt à Corbie.

la nomme-t-il « *chiesa de' credenzieri* » (p. 537). D'après le même auteur (p. 538), « il y avait dans le Latran un oratoire de S^{te} Héléne, appelé *Basilica Julix*, parce qu'avant son baptême on l'appelait ainsi. Une autre basilique fut dédiée à cette Sainte: il en est fait mention par Anastase le bibliothécaire dans la vie d'Étienne V; elle subsista jusqu'au temps de Martin V ».

2. J'emprunte à M. Armellini (*le Chiese di Roma*, p. 236) l'histoire des deux églises de S^{te} Héléne:

S^{te}-Héléne au Transtévère. Cette église a disparu depuis plusieurs siècles. Elle était située près du pont de marbre, *marmoreo*, qui était l'ancien pons *Æmilius*, actuellement connu sous le nom de *ponte rotto*, qui lui fut donné après l'an 1598¹. Le peuple l'appelait *lapideus* et même *palatinus*; au xiii^e siècle, on l'appelait *ponte S. Maria* (bulle de Jean XII pour l'abbaye de Subiaco).

S^{te}-Héléne des crédençiers. S.-Nicolas de *Mellinis* était aussi appelé S.-Nicolas *alli cavalieri*, parce que devant se trouvait une petite place dite de *Cavalieri*, nom de la famille qui y avait son habitation..... Elle porte actuellement le titre de *S^{te}-Héléne de credenzieri*, parce que leur corporation, qui à l'origine occupa une petite église près du palais de Sienne (S.-André *della valle*), obtint du cardinal Alexandre Peretti l'église dite de *Melinis* ou de *Molinis*². Cencius *camerarius* l'appelle *Melienorum* et *Signorilli de Mellinis*.

3. La fête de S^{te} Héléne se célèbre sans pompe à l'*Ara cœli*. Elle est inscrite par le Martyrologe romain au 18 août.³

En 1681, la S. C. des Rites éleva au rit de seconde classe, avec octave, pour la Palestine et la Galilée, l'office de S^{te} Héléne déjà accordé sous le rit double à la ville de Jérusalem et permit de transférer la fête au 30 août.

Hierosolymitana. S. R. C., ad *pias preces* Emi cardinalis de Norfolkia porrectas ad instantiam patris custodis sacri montis Sion, supplicante etiam P. Michaelae Astarriaga, commissario generali Terræ Sanctæ in curia Romana, benigne inclinata indulguit ut festum S. Helenæ imperatricis cum officio et missa sub ritu duplici in civitate Hierosolymæ ejusque jurisdictione die 18 augusti hactenus celebratum, in posterum justis de

1. Détruit en partie par une inondation du Tibre, il ne fut pas reconstruit.

2. Evidemment, à cause de la famille Mellini, qui devait en avoir le patronage, comme elle a celui de la chapelle Ste-Héléne, à Ste-Marie-du-Peuple.

3. La date a ainsi varié: « 15 april., Dormitio S. Helene » (*Missel de Venise*, XI^e s.); « 15 april., Helene reginæ » (*Miss. du XV^e s.*, à la *Bibl. Vaticane*); « 18 aug., Helene regine, matris Constantini » (*Sacrament. du XIII^e s.*)

causis in Palestina et Galilea celebrari possit cum officio et missa sub ritu duplici secundæ classis et cum octava singulis annis die 30 ejusdem mensis augusti. Die 7 junii 1684.

4. Le P. Cahier (*Caractéristiq. des SS.*, pp. 617, 640) la dit patronne de Bonn, de Colchester, de Pesaro et de Trèves.

Les Anglais veulent qu'elle soit née à Colchester, malgré les revendications de Trèves¹, qui montre les ruines de son palais et lui attribue l'érection de la basilique; la cathédrale aurait été édifiée au IV^e siècle dans sa maison même, sous le vocable de S. Pierre : « Anno Dom. Inc. 368, S. Agricius Trebitorum præsul efficitur.... Hic domum beatissimæ Helenæ, exclusis ab ipsa cunctis paganismi spurcitiis, in honore S. Petri dedicavit et caput Ecclesiæ Treberensis ut esset instituit » (*Gesta Treveror.*, cap. III).

5. On invoque spécialement S^{te} Hélène pour retrouver les objets perdus, parce qu'elle a retrouvé la croix qui était perdue. En Champagne, elle protège surtout contre les sortilèges, les maléfices et l'épilepsie.

IV. — HYMNES

Breviar. Waradinense, 1460, ms. de la Bibl. vatic. (Dreves, XXII, 190) :

Ad vespas.

1. Gaude, felix Aponia,
Gaude de Christi munere,
Laudes vi notæ varia
Corde promens et opere.
2. Helena quod sanctissima
De te nascendo prodiit,
Rite detestans infima,
Cœleste regnum petiit.
3. Terreni regis filia,
Cœlesti regi placuit
Electum super millia
Quærens invenit, tenuit.
4. Conjuncta cœli civibus,
Vitæ potatur flumine;

- Divinis vacans laudibus,
Lumen videt in lumine.
5. Læta stupet Jerosolyma
Fractis naturæ regulis,
Dum sanctæ per suffragia
Fulgent miranda sæculis.
6. Vita defunctis redditur,
Ægris confertur sanitas,
Clausus directe graditur
Cæcos illustrat claritas.
7. Hanc ergo dignis laudibus
Nostra collaudet concio,
Quæ nos profusis fletibus
Dei commendet Filio.

1. Une prose du XV^e siècle (Dreves, *Anal. hymn.*, IX, 169) contient cette strophe :

« Nobilis hæc a parente
Utrobique præpotente
Fuit Treverigena ».

Hymnar. Campense, 1462 (Dreves, XXIII, 150) :

1. Aureos solis rotat ecce currus
Hæc dies, semper veneranda nobis,
Qua sacræ cœlos Helenæ subivit
Spiritus almus.
2. Cujus obtentu studioque lignum
Regis æterni rutilat resectum,
Quodque sacratum latuit sepulchrum
Luce coruscat.
3. Hæc carens hostis jaculum maligni
Obtegi ferro docuit terebrum,
Quo manus Christi vulnerata curat
Vulnera nostra.
4. Sancta priscorum recolensque vatum
Dicta frænari monuit habenis
Ora cunctorum redimita clavis
Vulneris agni.
5. Plura mirantes pietatis ejus,
Lingua quæ nec mens valet experiri,
Credimus cujus precibus foveri
Nocte dieque.
6. Gloriam Patri resonemus omnes,
Gloriam Nato pariterque Sancto
Flamini noster chorus et resultat
Omne per ævum.

V. — ICONOGRAPHIE

1. La vie de Ste Hélène¹ a été peinte aux xv^e et xvi^e siècles. Elle se résume dans ces six faits : Ordre de chercher la croix (*fresque du Pinturicchio à la voûte de l'abside de Ste-Croix de Jérusalem, fin du XV^e siècle; fresque de l'oratoire de S. Marcel, XVI^e siècle*); fouilles pratiquées sur le Calvaire (*ibidem*); invention de la croix et du titre (*ibid.*; *tableau de Paul Véronèse, à la Pinacothèque du Vatican; mosaïque de Balthazar Peruzzi, dans la crypte de Ste-Croix de Jérusalem*); l'essai des trois croix sur des malades qui reviennent à la santé, par le contact de la croix du Sauveur (*Pinturicchio, fresq. de l'orat. de S. Marcel*); résurrection d'un mort lors de cette épreuve (*fresq. de la fin du XVI^e siècle, à la chapelle Mellini, à Ste-Marie-du-Peuple; fresq. du XVII^e siècle, au-dessus de la porte*

1. Voir sur la vie de Ste Hélène, la *Science catholique*, 1890, pp. 261-265.

de l'église *Ste-Hélène*); chargement d'un navire avec la terre du Calvaire (*mosaïque de Balth. Peruzzi*).

La fête de l'Invention de la Croix, fixée au 3 mai, se célèbre sous le rit double de seconde classe, pour commémorer cet événement. L'office est entièrement propre, avec leçons historiques au second nocturne. En voici quelques passages qui se rapportent à l'icographie :

Post insignem victoriam quam Constantinus imperator, divinitus accepto signo Dominicæ crucis, ex Maxentio reportavit, Helena, Constantini mater, in somnis admonita, conquirendæ crucis studio Jerosolymam venit... Loco crucis purgato, alte defossæ, tres cruces erutæ sunt reperi-tusque seorsum ab illis crucis Dominicæ titulus; qui cum ex tribus cui affixus fuisset, non appareret, eam dubitationem sustulit miraculum. Nam Macarius, Jerosolymorum episcopus, factis Deo precibus, singulas cruces cuidam feminæ gravi morbo laboranti¹ admovit; cui cum reliquæ nihil profuissent, adhibita tertia crux statim eam sanavit.

2. Le P. Cahier n'assigne que deux attributs à sainte Hélène : « Clous, croix » (p. 828). Le nombre est bien supérieur à Rome².

Age. Ste Hélène était sexagénaire, lors de l'invention de la croix : on ne le soupçonnerait pas à la façon dont les peintres l'ont représentée, entr'autres au xv^e siècle, dans le Bréviaire d'Anne de Prie et, au xvii^e, dans un intéressant tableau de l'église S.-Porchaire, à Poitiers. A Rome, elle est représentée dans la force de l'âge, vers quarante ans.

Attitude. Ste Hélène est debout quand elle montre la croix (*fresq. de Pinturicchio, à Ste-Croix*) et à genoux devant celle-ci,

1. « In hystoriis ecclesiasticis legitur quod cum quædam mulier, primaria civitatis, semiviva jaceret, Macarius, episcopus Hierosolymitanus, primam et secundam crucem adhibuit, sed nihil profecit, tertiam vero apposuit et mulier, apertis oculis, protinus sanata surrexit. » (*Leg. aur.*, édit. Græsse, p. 309). — « Nobilis quædam mulier Jerosolymis gravissimo et insanabili morbo laborabat. Ad quam in lecto decumbentem Macarius, Jerosolymorum episcopus, assumpta secum imperatoris matre et iis quos circa se habebat, accessit. Factaque prius oratione et signo assistentibus dato, eam esse divi-nam crucem quæ, mulieri imposita, morbo ipsam liberaret, singulas ei cruces ordine admovit. Verum duabus quidem illarum mulieri admotis, nihil aliud quam nugæ ac minus ea res videbatur, cum mulieri mors jamjam immicaret. Postquam vero tertia similiter admota est, repente mulier oculos aperuit et recuperatis viribus, sana exsiliit e cubili. Aiunt etiam mortuum eodem modo ad vitam esse revocatum. » (*Sozomen., Hist. eccl.*, lib. II, cap. I.)

2. Consulter Garrucci, *Stor. dell'arte crist.*, VI, 130.

quand elle l'adore ou qu'elle prie Dieu de la lui faire connaître. ¹

Costume. Aussi riche que possible, il comprend une robe, une ceinture, un manteau et un voile.

Couronne d'or pour indiquer l'impératrice (*fresq. du XVI^e s., à Ste-Susanne; toile du XVIII^e à l'Umiltà; statue de 1745, à la façade de Ste-Croix de Jérusalem*); par humilité, elle la dépose à ses pieds (*fresq. à la porte de son église*).

Couronne d'épines, qu'elle a retrouvée avec les autres instruments de la Passion (*fresq. de Ste-Susanne*).

Croix du Sauveur, rencontrée dans les fouilles du Calvaire exécutées par ses ordres et sous ses yeux ². Elle la tient à la main (*coupe de Pie III, 1503, au mus. chrét. du Vatican; fresq. de Sainte-Susanne* ³), la montre au cardinal de Carvajal, qui se prosterne devant elle (*fresq. de Pinturicchio*), la baise dévotement ⁴ (*stuc du XVII^e s.*,

1. D'après la tradition, la chapelle de Ste Hélène occupe au S. Sépulcre l'emplacement de l'endroit où elle se tenait en prière pendant les fouilles.

2. Sur un reliquaire en tableau de la cathédrale de Gran, contenant une vraie croix double, de grande dimension et de style byzantin (XII^e siècle), Ste Hélène fait face à Constantin : elle est désignée par son nom. Son bouclier porte une croix à deux croisillons (*Gaz. arch.*, 1887, pl. 32), qui devient le meuble héraldique de son blason.

Le peintre Anversois Juste Susterinans « exécuta le portrait de la grande duchesse de Florence, dans l'attitude, et peut-être le costume de Sainte Hélène, avec la croix entre les bras », comme il l'écrivait lui-même de Florence, le 23 janvier 1669, au sénateur Boromei : « Vedra V. S. Illustrissima un altro ritratto fatto ora di presente dal naturale di S. A. S. in forma una Santa Elena, con la croce in braccia, che d'ordine di S. A. S. si deve incassare fra due giorni per mandarla a Pisa a S. A. S. (Müntz, *Archiv. des Arts*, I, 77).

3. Panciroli, dans les *Tesori nascosti dell'alma città di Roma*, Rome, 1600, signalait, au gradin du maître-autel de S. Benedetto in piscinula, des représentations de S. Benoit, S. Nicolas et Ste Hélène dont il ne donne pas la date. Dans la même église existe une fresque du XV^e siècle, reproduite dans l'ouvrage du prince Massimo, *Mem. stor. della chiesa di S. Benedetto in piscinula*, Rome, 1864, p. 70; elle a été malheureusement restaurée et est incomplète, car on ne voit plus la main du bras droit tendu qui devait tenir la croix : Ste Hélène y est nimbée, couronnée, voilée et vêtue d'une robe et d'un manteau que fixe sur la poitrine une agrafe marquée d'une croix.

4. La *Gazette des Beaux-Arts* (2^e pér., t. XXV, p. 12) nous apprend qu'en 1602 Rubens achevait, à Rome, « trois peintures », commandées par « son souverain l'archiduc Albert, gouverneur des Pays-Bas » et « destinées à la décoration d'une des chapelles de l'église de Santa Croce in Gerusalemme ». Le sujet était « Sainte Hélène embrassant la croix miraculeusement retrouvée », le « Couronnement d'épines » et la « mise en croix ». D'après Titi (*Ammaestramento di pittura nelle chiese di Roma*, p. 198), en 1763 (page 224 de la réimpression), ce tableau avait été transporté à la bibliothèque : « Questa tavola è stata trasportata in libreria, perche aveva patito ». En 1769, l'abbé

à *S.-Jean des Florentins*). Dans la salle de Constantin, peinte à fresque par Jules Romain, cette inscription accompagne son acte d'adoration :

CONSTANTINI OPERA CHRISTUS ET A MATRE
HELENA CRUX INVENTA IN ASIA ADORANTUR

Diadème. Il remplace la couronne sur le stuc de *S.-Jean des Florentins*.

Livre, emblème de la prière (*panneau à fond d'or, au mus. chrét. du Vatican, XV^e s.*) ¹

Miracle qui fait reconnaître la vraie croix (*Fresque à la porte de Ste-Hélène.*)

Rouleau écrit, car elle a donné des ordres (*pann. byzant. au Mus. chrét.*)

Sceptre : il est déposé à ses pieds (*fresq. à la porte de son église.*)

3. Méry fait ces réflexions dans la *Théologie des peintres*, pp. 160, 250 :

Ste Hélène. Les peintres savent qu'il faut donner à cette sainte une beauté mâle, qui marque la noblesse et la vertu héroïque. Elle soutient de la main droite la croix véritable de N. S. et dans la main gauche elle en tient les clous. C'est ainsi qu'André Bolgi a représenté Ste Hélène, par la statue de marbre qu'on voit de lui dans l'église de *S.-Pierre de Rome*. Ce sculpteur ne lui a point mis de couronne sur la tête, mais l'a ceinte d'un ornement dont les impératrices se servaient, et tel qu'on le remarque en quelques-unes de leurs figures antiques, qui se conservent encore aujourd'hui. — On verra dans le cabinet de Monseigneur le duc d'Orléans, au Palais Royal, un tableau qui représente Ste Hélène, cherchant à découvrir la croix de N. S. : il est peint par le Géorgion.

VI. — Ste LOUBETTE.

Une déclaration de ma part est nécessaire au début de ce travail : je ne suis pas historien, mais simplement archéologue. A ce seul titre je vais me permettre une excursion dans un domaine qui n'est

Richard parle des deux derniers tableaux qu'il vit « dans la galerie par laquelle on monte à la sacristie », mais il ne parle pas de Ste Hélène. (*Descript. historiq. de l'Italie*, t. V, p. 444.)

1. Sur une peinture du xv^e siècle, à la cathédrale de Cologne, Ste Hélène a le quintuple attribut de la couronne royale, du voile des veuves, du manteau fourré, du livre et de la croix (*Zeitschrift für christliche kunst*, 1896, pl. I.)

pas celui de mes études habituelles, mais qui y rentre par certain côté. Mon but, dans la question présente, est d'éclairer par les lumières que fournit l'archéologie une page, pleine d'obscurités, des origines de l'église de Poitiers. Dom Chamard l'a tenté à un autre point de vue : j'irai plus loin que lui en produisant de nouveaux arguments d'où se dégagera peut-être définitivement la vérité.

1. La bibliothèque de la ville de Poitiers possède un manuscrit d'où j'extraits cinq documents dont trois encore inédits. En les reproduisant *in extenso*, j'aurai soin de les faire suivre d'un commentaire pour montrer tout le parti qu'on peut en tirer, au profit de la science. J'y joins deux autres documents qui se rattachent si intimement aux précédents que je ne puis omettre leur publication.

Le premier document ne contient que quelques lignes. Il a été ajouté, d'une main peu exercée, à la suite du procès-verbal de 1148 et est écrit en grosse minuscule gothique. En voici la teneur :

Illustris, potentissimus ac metuendissimus Dominus Dominus Johannes ex spectabili felicique generositate pollenti, regali Francorum prosapia ingenuus, Bituricen. et Arvernie dux celeberrimus, comes Pictaven. urbanissimus, hunc libellum novum suprascriptum ex quodam vetutissimo libro seu quaterno, qui in presenti volumine erat insertus, transsumi et scribi et inibi consui mandavit et ligari, prelibatum vero vetutissimum quaternum apud se retinuit et cum ceteris suis voluminibus ad futuram memoriam decrevit perpetim permansurum.

Illustre, puissant et redoutable seigneur, Jean de France, duc de Berry et d'Auvergne, comte de Poitiers, convoita dans les archives de S. Pierre le Puellier un cahier de parchemin très ancien qu'il sollicita pour sa bibliothèque : don lui en fut fait ¹. En retour, il fit copier ce même cahier, avec ordre de l'insérer et coudre à la place de celui qu'il enlevait. Le chapitre se tint pour satisfait, car à cet échange il gagna une riche couverture pour son manuscrit et aussi une statuette en argent doré de S. Pierre, armoriée et posée sur un socle émaillé :

Item, un autre petit ymage de saint Pierre, d'argent doré, tenant en l'une de ses mains un livre et en l'autre deux clés ; séant sur un entablement d'argent doré, esmaillé à l'entour de deux esmailz et de serpens volens ; et sur une espaule a une petite lozenge aux armes de France,

1. Ce manuscrit n'est pas mentionné dans les *Inventaires du duc de Berry*, publiés par M. Guiffrey.

pesans neuf mars, trois onces, dix esterlins. Datum ecclesie Sancti Petri Puellarum, Pictavis ¹, ut apparet per compotum dicti Robineti (Guiffrey, *Inv. de Jean, duc de Berry*, t. II, p. 88, n° 687, inv. de l'an 1402).

Pesons maintenant tous les termes de cette note, écrite en manière de justification pour un acte blâmable en soi. En effet, le chapitre ne pouvait pas, ne devait pas se dessaisir d'un document de cette importance, qui attestait l'origine de sa fondation au iv^e siècle ; une copie, même authentiquée, était une mince compensation pour une perte vraiment irréparable. Mais comment résister à un prince très puissant et très redoutable, dont le ressentiment pouvait se faire jour au détriment des chanoines peu souples et indociles, d'autant plus qu'il s'était acquis du renom et était très célèbre par son goût pour les arts et la science ? Le comte de Poitou, plein d'urbanité, ne voulut pas rester en retard de poïtesse avec le chapitre : il fit copier les feuillots découpés du livre. La copie est nette et bien calligraphiée : cependant elle fut faite hâtivement, si l'on en juge par l'absence des majuscules initiales, laissées en blanc pour être enluminées et surtout de toute signature et sceau attestant l'exactitude de la transcription. La note ci-dessus répara l'omission, mais tardivement, quand on fut certain que les choses resteraient en l'état.

Que contenait le cahier enlevé ? Deux renseignements seulement : la légende de Ste Loubette et le procès-verbal de 1448.

Ce livre, puisqu'on le qualifiait ainsi, tout en étant obligé d'insérer immédiatement un correctif, *libro seu quaterno*, était-il réellement très ancien, *vetustissimo* ? j'en doute et la raison est que ce qui reste du manuscrit primitif n'est pas antérieur au xii^e siècle et comme la deuxième partie contient les cens et redevances dûs à S.-Pierre le Puellier, *Hic est census sancti Petri Puellaris*, il s'ensuit que le manuscrit était en quelque sorte le plus précieux cartulaire de la collégiale, puisqu'il renfermait son histoire, l'authentique de sa relique principale et le tableau de ses revenus annuels ².

1. L'auteur ajoute en note : « Il existait à Bourges une collégiale portant le nom de Saint-Pierre-le-Puellier, dépendant primitivement d'un monastère de filles. Il est fort probable que c'est à cette église que le duc de Berry donna l'image de saint Pierre, décrite ici, et que le mot *Pictavis* est une erreur de copiste. » (Voy. La Thaumassière, *Hist. de Berry*, p. 417). Il n'y a point eu d'erreur, et c'est bien à Poitiers que la donation a été faite.

2. M. de Fleury, dans son *Inventaire analytique et descriptif des manus-*

Pour justifier le mot *très ancien*, il faudrait supposer que le livre ne contenait que des originaux, au lieu de copies, ce qui n'est guère admissible. Ainsi le procès-verbal de 1148 venant après la légende de Ste Loubette, donnerait peut-être l'antériorité à celle-ci. De combien d'années ou de siècles? Là est la difficulté. L'archiviste Rédet, en assignant la légende au x^e siècle (*Bull. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest*, 1838, p. 2), fixe une date qu'on ne peut raisonnablement dépasser. Mais, je le répète, les cartulaires étaient faits pour colliger les transcriptions et non les pièces originales. Il y a donc toute probabilité que le manuscrit, écrit tout d'une fois, était entièrement du xiii^e siècle.

Le comte Jean, après avoir fait transcrire le libellé nouveau, *libellum novum*, ordonna la reliure du manuscrit, *mandavit et ligari*. La note n'en eût rien dit que la couverture elle-même eût attesté la munificence du prince.

Cette riche couverture, en argent doré ¹, a disparu à une époque

crits de la bibliothèque de Poitiers (Mém. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest, t. XXXII, pp. 158-159), décrit ainsi ce manuscrit : « N° 84, ancien 189.—II. 300, l. 150. Le livre de Saint-Pierre-le-Puellier, 1 vol. en vélin, xiii^e siècle. Le manuscrit connu sous ce nom contient : le faux évangile de Nicodème, la légende de sainte Loubette, un lectionnaire, des morceaux de chant notés sur portée, un fragment du pouillé de Saint-Pierre-le-Puellier. Il est renfermé dans un étui. »

Ces indications ont besoin d'être rectifiées ou complétées. Le cartulaire est ainsi composé : 1. L'Évangile de Nicodème (a) (xv^e siècle). — 2. La légende de sainte Loubette (xv^e siècle). — 3. Le procès-verbal de l'an 1148 (xv^e siècle). — 4. Note relative à la transcription (fin du xv^e siècle). — 5. Procès-verbal de 1647. — 6. Lectionnaire, épistolier et évangélique, commençant à Noël, sans rubriques indicatives (xii^e siècle avancé). — 7. Suite de l'épistolier (xiii^e s.). — 8. Prose notée de sainte Radegonde (xii^e siècle). — 9. Prose de la Pentecôte *Veni Sancte Spiritus*, non notée (xiii^e siècle). — 10. *Exultet* noté (xiii^e siècle). — 11. Etat des cens (xiii^e siècle). — 12. Suite de l'état (xiv^e siècle).

A Montmorillon, l'évangélique s'appelait *évangéliste*, et sa couverture était d'argent historié. « Plus, un évangéliste, couvert de feuilles d'argent les aisses et ouquel y a un crucifix, une Notre Dame et saint Jehan, de longueur de demy pied, quatre doibs et de largeur de demi pied deux doibs. » (*Inv. de la Maison-Dieu de Montmorillon*, 1526.)

1. Dreux-Duradier (*Biblioth. histor.*, t. I, p. 379) dit de la couverture du cartulaire : « C'est un manuscrit magnifiquement relié et couvert de deux ais, de six pouces de large sur un pied de long, avec une feuille d'argent doré, où l'on trouve la figure de saint Pierre, celle de sainte Loubette et un Christ relevé en bosse, avec la figure du prince nu-tête et ayant un manteau doublé d'hermine et de vair ».

« Procez verbal de l'ouverture d'un reliquaire du chapitre de Saint-Pierre-

(a) « Dans l'église de Saint-Pierre-le-Puellier, on révère un manuscrit qui contient l'Évangile du faux Nicodème ou les Actes de Pilate ; on le place sur l'autel, on le porte en procession et le peuple adore ces rêveries » (Dulaurens, *L'Arélin moderne*, 1783, 2^e part., p. 88).

que nous ne pouvons préciser, mais certainement avant la révolution. Cet acte de vandalisme se fit de propos délibéré : on avait sans doute besoin d'argent. Le chapitre n'avait pas tenu à garder son titre primordial ; il n'eut pas davantage souci du don princier. Mais, en cette circonstance encore, toujours modeste dans ses goûts, il sut se contenter d'une copie et quelle copie ! Les deux plats furent dessinés, assez mal, à l'encre et sur papier ; puis les dessins se substituèrent, sous vitre, à la couverture absente. Pour comble de niaiserie, on fit un étui, afin de préserver à l'avenir les deux copies du xv^e et du xviii^e siècles. Ne décrions pas trop tout de même les pauvres chanoines, si peu versés dans l'archéologie, car leur dessin nous est du moins resté, tandis que la tourmente révolutionnaire eût incontestablement supprimé la couverture pour la faire passer au creuset de la monnaie. La sottise peut donc avoir quelquefois des résultats heureux.

Le dessin, malgré son imperfection, car le style du moyen âge n'y a été nullement compris ni rendu, nous montre ce qu'il importait avant tout de savoir, puisque sous le rapport de l'art nous avons ailleurs des équivalents, c'est-à-dire les motifs iconographiques qui ornaient la couverture. D'après les ombres projetées, il est évident que les représentations étaient en fort relief, ce qui indique le procédé du repoussé. Des deux côtés, une vigne, avec ses pampres et ses raisins, forme bordure autour du champ des plats, divisé en deux étages et parsemé de fleurs de lis, pour rappeler que le donateur est bien membre de la maison de la France ¹.

le-Puellier de Poitiers, où se trouvent des morceaux de la vraie croix, sur l'original, qui est à Saint-Pierre-le-Puellier et dans le livre des épîtres et évangiles, couvert de lames d'argent doré. En renuant le livre des épîtres, qui est de la longueur d'un pié ou environ et de la largeur d'un demi-pié, on entend quelque chose de caché sous le Christ ; c'est peut-être de la vraie croix. Les chanoines de Saint-Pierre appellent *cartulaire* ce livre où sont les évangiles et les épîtres, des leçons de matines. On y a inséré le procès-verbal de M^r de la Roche-Posay. Il y a de différentes sortes d'écritures. Celle des leçons est du xii^e siècle, c'est la plus ancienne. Celle du récit de sainte Loubette ne passe pas au plus le quatorzième, je la crois même plus récente... On appelait alors ce livre vieil *cartulaire*, et dans le fond c'est très peu de chose. » (Dom Fonteneau, t. LXXXI, p. 483.) — Rédet (*Bullet. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest*, 1889, p. 11) a décrit le contenu du cartulaire qu'il attribue, pour ses différentes parties, aux xii^e, xiv^e et xv^e siècles.

1. Le dessin de la « couverture en argent vermeillé du livre des évangiles de Saint-Pierre-le-Puellier » montre : une bordure, formant glacis, ce qui indique que le plat est abaissé ; sur le champ, une croix alésée, surmontée d'une couronne feuillagée, appuyée sur des rinceaux et chargée, au centre, d'une rosace

Sur le plat supérieur, on voit le Christ en croix, assisté de la Vierge et de S. Jean : le soleil et la lune surmontent le croisillon et le titre est gravé aux initiales habituelles INRY. Au-dessous, le donateur prie à genoux. Une inscription, en gothique carrée, le désigne ainsi :

iohan : filz et : frere de
roy de france con
te : de poytiers

Le prince Jean se met donc sous la protection de la croix, puisque tel était l'objet de la dévotion populaire, par suite de la relique insigne possédée par l'église de S.-Pierre-le-Puellier et, par une attention particulière, après avoir constaté sa descendance et sa parenté, il ajoute simplement comme titre d'apanage *comte de Poitiers*.

Au revers, une place d'honneur est assignée au titulaire de l'église, S. Pierre. Le prince des apôtres, comme on se plut à le faire au moyen âge, est figuré en pape, car il inaugure en effet la série des pontifes de Rome. Il a en tête la tiare à trois couronnes, terminée par une pierre précieuse¹ et est vêtu de la chasuble avec orfroi en croix à branches obliques ; sa main droite bénit à trois doigts et sa main gauche brandit une grande clef à anneau losangé et panneton double, insigne de son pouvoir spirituel, qui consiste à ouvrir les cieux. Assis, il offre le type de la *majesté*, comme on disait au moyen âge, type populaire en Poitou, car du Cange cite, d'après les archives de l'abbaye de la Celle, mais sans en donner la date, ce passage significatif où la *majesté* de S. Pierre est assaillie à coups de pierres : « *Incendia domorum, vincarum extirpationes, censuum terræ ablationem, patris sui seu proprii corporis invasionem et ad ultimum,*

en quatrefeuilles, au-dessus de laquelle est apposé l'écusson de France; au-dessus du croisillon, deux anges, issant de nuages, nimbés et la ferronnière au front; l'un tient les verges et un objet indéfinissable, l'autre les clous et la couronne d'épines; sous les bras de la croix, acostés de l'écu de France et les pieds sur les nuages, la Vierge à droite, nimbée et les mains croisées sur la poitrine et, à gauche, saint Jean, nimbé, imberbe et mains jointes.

1. Douët d'Arcq distingue entre « la mitre droite » et « la mitre couronne » (*Rev. des Soc. sav.*, 7^e série, t. VI, p. 427). La première a un nom propre, c'est une *tiare*, et la seconde une *mitre* simplement.

Au tombeau de saint Pierre martyr, à Saint-Eustorge de Milan (1338), la tiare du pape saint Grégoire n'a qu'une seule couronne, formée d'un bandeau gemmé, d'où se détachent deux fleurons : la forme en est conique, le tissu échiqueté à lignes alternativement verticales et horizontales, avec un fleuron pour amortissement (*Œuvres complètes*, XI, 523).

quod magis plangendum est, ipsius etiam majestatis S. Petri lapidationem. »

A l'étage inférieur, Ste Loubette, agenouillée, présente des deux mains la croix qu'elle légue à l'église S.-Pierre. Sa tête est encapuchonnée et à son côté gauche pend la pancetière carrée dans laquelle elle a apporté la précieuse relique et qui, en conséquence, est marquée d'une petite croix à branches égales; par-dessus sa robe, elle a une tunique qui lui descend aux genoux et une pèlerine ouverte en avant. Voilà donc l'iconographie de Ste Loubette parfaitement déterminée : elle admet trois attributs, le *costume de pèlerine*, la *besace* crucifère et la *relique* de la vraie croix. Ce sera une addition à faire à l'ouvrage si incomplet du P. Cahier : *les Caractéristiques des Saints*, où Ste Loubette, donnée sous trois noms différents, est dite vénérée en *Guyenne*, mais sans désignation d'aucun attribut spécial.

Une inscription fait connaître en trois lignes le nom de Ste Loubette, la nature de la relique et l'église à laquelle elle en fit présent :

: s : loubete qui
aporta la vraye †
a : s. pere puellier

Certes, voilà de l'art bien entendu par l'appropriation intelligente de la couverture au livre lui-même. On savait, à première vue, qu'il était consacré à l'histoire de sainte Loubette et de la vraie croix, et que le comte Jean avait quelque part à sa confection. On ne pouvait résumer d'une manière plus concise et plus expressive un trait d'histoire locale qu'il importait de transmettre à la postérité, pour me servir des termes mêmes employés par le chroniqueur : « Ad futuram memoriam perpetuo permansurum. »

2. Le second document est tout entier relatif à sainte Loubette : nous n'avons pas sur elle d'autres renseignements biographiques.

« Qualiter et unde fundamenta basilice seu ecclesie secularis collegiate beati Petri puellaris Pictaren. primum sumpserunt exordia.

Temporibus Constantini imperatoris, cum beatissimam Helenam matrem suam ad exquirendum preciosum lignum crucis in qua Dominum nostrum Ihesum Xpistum Judei suspenderunt Iherosolimis, Spiritus Sancti gracia inspirante, misisset : erat cum eadem Helena sanctissima virgo Lobeta, nobilis quidem genere, sed nobilior moribus et tota animi vigilancia ad Deum intenta, sed, natura faciente, parvissime stature et etiam gibbosa ¹

1. Sic pour *gibbosa*.

erat. Hec virgo beata intererat quando supradicta Helena memoratum lignum crucis invenit non sine multo labore, facta Judeorum illius terre congregacione maxima, quorum consilio Judas unus eorum legis peritissimus, ne ceteri interficerentur, Calvarie locum ei ostendit ubi lignum ipsum absconditum esse credebat. Quo invento ¹, cum eadem virgo in prefate Helene obsequio diu morata fuisset, et honeste vite atque sanctissime conversacionis circa eam exiltisset, tandem venit ei in mente quod ad partes cismarinas ad terram videlicet Britannie, de qua sicut asseritur fuerat oriunda, veniret genusque suum natalis reminiscens patrie visitaret et de jam dicto ligno, si domina sua acquiesceret in largiendo aliquam partem pro corde secum et maxima devocione deferret. Cumque hoc domine sue intimasset, bonam voluntatem illius intelligens, videns etiam quod nubere nollet nec corpus, natura impediante, aptum esset conubio, partem ligni illius in admiracionem magnam et alias reliquias preciosas, maxime de spinea corona Domini, aurumque multum et argentum ei benigne contulit et eam usque ad cismarinas partes fecit conduci. Que per longa terrarum spacia, non sine multo timore hostium et maximo corporis sui dispendio, Pictavis veniens, dum civitatem ingressa fuisset, itinere fatigata, ad caput ecclesie beate Marie (antique) sub arbore quadam, que sanbucus dicitur, pera sua in qua prefatas reliquias posuerat, ob reverenciam Dei prius in arbore suspensa, membra sopori dedit et ibidem aliquantulum requievit. Postmodum vero cum a sompno excitata fuisset, volens peram suam accipere, ramo in quo pendeat ultra quam credi potest altius erecto, eam nullatenus potuit rehabere, licet baculo suo et aliis quibuscumque poterat modis, ramum ipsum ad se inclinare temptaret. Quod divino credens accidisse miraculo, episcopum peciit civitatis ipsius eique rem prout acciderat indicavit et qualiter de Jherosolimis huc adveniens tam preciosum thesaurum secum devote et humiliter attulisset. At ille, gaudio immenso repletus, blande illam allocutus est, dicens : Soror dulcis et amica, Dominus Noster Jhesuc Xpistuc ad hanc te ideo civitatem cum tanto venire thesauro permisit et hac de causa ramum in quo pera tua cum sanctis reliquiis suspenditur ne illam ad presens rehabere valens, sursum fecit erigi, quod ibidem thesaurus ille remaneat et in eodem loco Salvator Noster qui pro nobis in cruce pependit per crucem ab omnibus honoretur. Unde te oportet comitem Pictavensem adire et causa tua illi humiliter exposita, ab eo suppliciter postulare ut de facultatibus suis aut in pecunia aut in possessionibus tibi tantum sicut bonus princeps et fide-

1. La vraie croix, après son invention, fut conservée dans la basilique élevée en son honneur, en un *sacraire secret*, et l'évêque de Jérusalem ne la montrait au peuple qu'une fois l'an, le jour de Pâques : « Inventa et probata crux Christi est..... Condita in passionis loco basilicâ, quæ, aureis corusca laquearibus et aureis dives altaribus, arcano positam sacraio crucem servat : quam episcopus urbis ejus quotannis, cum Pascha Domini agitur, adorandam populo princeps ipse venerantium promit. » (S. Paulin. Nolan., *Epist. II ad Sever.*, p. 197.)

lis christianus tribuat, quod ecclesiam in quo prefate ad honorem Dei reliquie reponantur edificare valeas et clericos in ea atque presbiteros ad exemplum Jhesu Xpisti servicium aggregare. Statim illa Sancti Spiritus igne succensa et ab eodem sapienter instructa, cum nuncijs ejus ad comitem ivit, eique negotium suum sicut prudens et eloquens femina intimavit et quantum Deus urbem illius diligeret, in qua tam preciosas reliquias disposuerat remanere. Qui de tam thesauro letus effectus, videns eam pedibus claudicantem et quia debilis erat et gilbrosa, vix valentem incedere, tantum ei terre sue in dono concessit quantum in die valeret conculcare. Que civitatem illico et fluvium urbis egressa, per terram que nunc defensum comitis nuncupatur cepit ire et divino miraculo mox terra se post eam erexit et aggerem fecit per omnem quem pedes ejus calcabant locum, ad ostendendum quousque terra illa quam predictus comes ei promiserat extenderetur, ne forte in posterum humani generis inimico in populo Dei discordias seminante, super metis ipsius terre contencio posset oriri. Perlustratis igitur campis et possessionibus, cum ad fluvium Clennem¹ venisset, aqua fluvii ipsius et velut quondam ebreis Pharaonem fugientibus mare siccum prebuit iter, ita quod siccis vestigijs ultra potuit transmeare. Quod videntes miraculum comitis servientes, cum nondum sexta preterisset hora diei, eam tenuerunt et quomodo contigisset de aggere, videlicet terre et fluvio qui subsisterat, comiti per nuncium significaverunt. Qui eam contentam esse precepit et donum quod ei fecerat super terram quam calcaverat hilariter confirmavit. Que baculum suum pro meta figens ibidem in aqua quousque possessio quam ex dono acceperat protenderetur cum ipso baculo demonstravit. Sequenti vero die, ecclesiam in honore beati Petri, apostolorum principis, non longe a loco in quo peram suam suspenderat cum episcopi et comitis consilio edificare incepit. Et facto altari, angelus Domini peram ipsam cum sanctis reliquijs memoratis super illud attulit et ibidem dereliquit. Cum autem virgo beata ecclesiam consummasset, tresdecim in ea canonicos instituit et abbatem eisque terram quam acquisierat assignavit. Procedente vero tempore, cum jam ad decrepitam pervenisset etatem, febre accensa, viam est universe carnis ingressa et juxta ecclesiam beati Gregorii, non longe a præfata urbe, cum magno honore sepulta. Ubi per ejus merita et oraciones languentes super tumulum ejus dormientes, multi sanantur infirmi et alia fiunt miracula plura et exuberant ibidem beneficia Dei, prestante Domino Nostro Jhesu Xpisto, cui est honor et gloria in secula seculorum. Amen.

Le fait se passe sous le règne de l'empereur Constantin. Constantin était légendaire en Poitou : suivant la tradition, il aurait fondé l'église de Notre-Dame la-Grande à Poitiers, qui, par reconnais-

1. La forme la plus ancienne de ce nom est *Clennus*, que donne Grégoire de Tours. Dom Fonteneau cite *Clennis* en 1077; l'histoire de Montierneuf porte *Clemnus* dans Dom Bouquet (*Rédet, Dict. top. du dép. de la Vienne*, p. 125.)

sance, lui avait élevé une statue équestre, comme plus tard elle mit dans son écusson l'aigle impériale de sable. Cette statue est la première en date de tous ces cavaliers qui, à l'époque romane, ornèrent plusieurs façades d'églises, telles que Melle, Civray, Parthonay. Dans le baptistère de Saint-Jean, près la cathédrale, une fresque du XII^e siècle nomme ce cavalier CONSTANTINVS, désignation qui se retrouve ailleurs. Le cavalier fut donc, dans le principe et au moyen âge, l'empereur Constantin qui, en favorisant dans tout l'empire la religion chrétienne, aida à son extension en Poitou. Il est logique en conséquence, qu'une légende, où l'on se pique de remonter aussi haut que possible, fixe sa date *aux temps* du premier empereur chrétien.

Que sainte Loubette ¹, noble par sa naissance, ait été attachée à la cour de sainte Hélène, en soi le fait n'a rien d'in vraisemblable, car, si l'on en croit le dernier historien du Poitou, Constancø, père de Constantin, épousa Hélène, fille du roi d'Angleterre Cloel ² : or, Loubette était native de la Grande Bretagne. Quoi d'étonnant qu'elle ait admis dans sa maison, malgré sa difformité, une jeune fille, non moins remarquable par sa naissance que par sa vertu, et avec qui, à Trèves ou à Rome, elle pouvait encore s'entretenir de la patrie absente ?

1. Le nom latin reporté à l'époque gallo-romaine, mais il n'est pas non plus étrange pour la période mérovingienne. *Lupeta* est un diminutif de *Lupa*, qui lui-même est le féminin de *Lupus*. La substitution de *o* à *u*, ce qui donne *lo* au lieu de *lu*, et de *b* à *p*, d'où provient *be* en place de *pe* à la seconde syllabe, est fréquente dans l'épigraphie du temps. On a trouvé à Côme une inscription du v^e siècle environ, peut-être du vi^e (*Rivista archeology. della prov. di Como*, juin 1884, p. 18), où est mentionnée une *Lupula*, qui se traduirait en français *Loupette* ou *Loubette* :

HIC QUIESCIT V. (nom du mari)
 ET LVPVLA VXOR eius cum qua vixit an.
 XII MENSES. qui dilexerunt
 PVM CUNCTIS diebus vitæ suæ.

×

Lobetus se lit dans la *Notitia confratrum Tutelensium*, qui date de 1104 (*Bull. de la Soc. arch. de la Corrèze*, 1890, p. 449).

Le redoublement du *t* dénote que la prononciation faisait longue l'avant-dernière syllabe ; l'équivalent aurait été obtenu par un accent grave, *Loubète*.

2. *Mém. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest*, t. XXXVII, p. 119. — Les Bollandistes disent que la ville de Colcester, en souvenir de la naissance de sainte Hélène en ce lieu, avait pris pour armes, au moyen âge, une croix écolée, cantonnée de quatre couronnes : « Et in memoriam crucis ab ea repertæ, crucem nodosam inter quatuor coronas positam » (*Actu SS.*, t. III Aug., p. 548).

Sainte Hélène, allant à Jérusalem à la recherche du bois de la croix où mourut le Sauveur, emmena avec elle Loubette, qui assista à l'invention, opérée sous la direction du juif Judas¹. Ici le fait est sommairement rapporté, mais il est essentiel de le reproduire intégralement pour faire voir quelles idées avaient cours au moyen-âge. La *Légende d'or* s'exprime ainsi :

Cum autem Helena Jerusalem advenisset, omnes Judæorum sapientes qui per totam regionem reperti sunt, ad se congregari præcepit. Judæi igitur nimium formidantes dicebant ad invicem : Quare putatis quod regina nos ad se faciat convocari ? Unus autem ex iis, nomine Judas, dixit : Scio enim quia vult a nobis discere ubinam sit lignum crucis in quo Christus crucifixus fuit. Videte ergo ne aliquis sibi confiteri præsumat, si non autem certissime sciatis quod lex nostra evacuabitur et paternæ traditiones funditus destruentur. Dixerunt ergo Judæi ad Judam : Nos talia numquam audivimus, verumtamen si de hoc regina quesierit, vide ne hoc sibi aliquatenus confitearis. Cum ergo illi ante reginam stetissent et illa eos interrogasset de loco ubi fuerit Dominus crucifixus et ipsi locum nullatenus indicare vellent, jussit eos omnes igne cremari. At illi omnes timentes tradiderunt Judam, dicentes : Illic, Domina, justi et prophetæ filius, optime novit legem et tibi omnia quæ quæsieris ab eo indicabit. Tunc illa omnes dimittens tenuit Judam solum, cui dixit : Mors et vita tibi proposita sunt, quid malueris elige. Ostende igitur mihi locum qui Golgotha dicitur, ubi fuit Dominus crucifixus, ut crucem ejus invenire possim. Respondit Judas : Quomodo locum scire valeam cum ducenti anni jam et amplius fluxerint, et nequaquam illo tempore natus essem. Cui regina : Per crucifixum fame te perimam, nisi mihi dixeris veritatem. Ipsum igitur in puteum siccum jussit projici et ibidem famis molestia cruciari. Cum ergo ibidem vi diebus sine cibo mansisset, die septimo extrahi petiit et crucem se indicaturum promisit. Cum ergo extractus ad locum venisset et ibidem orasset, locus subito commovetur et fumus aromatum miri odoris sentitur ita ut miratus Judas ambabus manibus plauderet et diceret : In veritate, Christe, tu es Salvator mundi. Erat autem in loco illo, sicut in ecclesiasticis hystoriis legitur, templum Veneris quod Hadrianus imperator construxerat, ut si quis christianorum in loco illo adorare voluisset, videretur Venerem adorare et

1. La légende de Judas a été peinte sur verre, à la cathédrale de Metz, au xv^e siècle et au xvi^e, sur mur, à la cathédrale d'Albi. A Metz, voici la suite des sujets : Sainte Hélène, debout sur un navire, la croix en main ; une femme fouette un juif couché ; il est tiré de prison ; consultation entre vieillards et enfants, le vieillard seul devant un lit.

L'Académie d'archéologie de Belgique a publié, en 1880, dans le tome XXXVI de ses *Annales* « un reliquaire-phyllactère du xii^e siècle, appartenant à l'évêché de Tournai », qui représente « l'invention de la croix ». (*Rev. de l'art chrét.*, t. XXXII, p. 431.) Peut-être est-ce le même que celui que le P. Cahier a donné dans les *Nouveaux mélanges d'archéologie*.

ob hoc infrequens et pœne oblivioni datus fuerat locus; regina autem templum funditus fecit destrui et locum inarari. Posthoc Judas præcingens se viriliter fodere cœpit et xx passus fodiens, tres cruces absconditas reperit, quas ad reginam protinus deportavit.... Judas.... constanter dyabolo maledixit, dicens : Christus te damnet in abyssum ignis æterni. Post hoc Judas baptizatur, Quiriacus appellatur et Hierosolymorum defuncto episcopo, ibidem in episcopum ordinatur (Edit. Græsse, pp. 307-309).

Le fait de Judas se dévouant pour sauver les Juifs condamnés à mort et indiquant le Golgotha pour échapper lui-même au supplice¹ est trop connu pour supposer qu'il soit besoin de sainte Loubette, témoin oculaire, pour l'apprendre aux Poitevins. L'iconographie même s'en était emparée et une châsse émaillée, découverte en Belgique et publiée dans les *Nouveaux mélanges d'archéologie*, reproduit tous les détails insérés dans la *Légende d'or*. Ce trait, pris isolément, ne prouve donc rien en faveur de la véracité du récit, puisqu'un clerc tant soit peu instruit pouvait fort bien l'y introduire.

Après l'invention de la croix², Loubette resta encore longtemps, *diu*, près de sainte Hélène, à qui elle demanda, avant de partir, une parcelle, *aliquam partem*, de la vraie croix pour la porter dans son pays natal. Dom Chamard dit à ce propos : « Selon la légende, sainte Hélène lui fit ce don en Orient ou à Rome » (p. 121). Rome peut être indiquée aussi bien que Jérusalem, en raison du long séjour de sainte Loubette auprès de sainte Hélène, après l'invention; mais il faut avouer que la légende de saint Pierre le Puellier n'établit pas de disjonctive et ne précise pas le lieu de la donation, que le contexte permet de supposer Jérusalem, car il y est dit plus loin que la reine la fit conduire au delà des mers, *eam usque ad cismarinas partes fecit conduci*.

Sainte Hélène donna à sa fidèle compagne beaucoup d'or et d'argent, plusieurs reliques précieuses, de la couronne d'épines du Sau-

1. « Hujus (Constantini) tempore, venerabile crucis Dominicæ lignum per studium Helenæ matris ejus repertum est, prodente Juda hebræo, qui post baptismum Quiriacus est vocitatus. Usque hoc tempus historiographus in Chronicis scribit Eusebius ». (Gregor. Turonen., *Histor. Francor.*, lib. I, cap. xxxiv.)

2. Les *Ephemerides liturgicæ* ont publié, en 1891, une docte dissertation intitulée : *De inventa Ierosolymis, Constantino magno imperante, cruce D. N. J. C.* L'auteur y prend surtout à parti le chanoine Duchesne. Page 667, est racontée la résurrection de Protonice, au contact de la vraie croix.

veur et un morceau de la vraie croix, si grand qu'il excitait l'admiration.

Après un long et périlleux voyage, Loubette vint à Poitiers et entra dans la ville; mais, fatiguée de la route, elle s'arrêta sous un surcau ¹, au chevet de l'église Notre-Dame, et, ayant suspendu par respect sa besace aux branches de l'arbre, elle s'endormit. Lorsqu'elle se fut réveillée, elle voulut reprendre sa besace, mais la branche s'était élevée tellement haut qu'elle ne pouvait l'atteindre ni avec son bâton ni autrement.

Ici commence l'in vraisemblance. Le bâton et la besace sont les attributs ordinaires des pèlerins, qui cheminent lentement et à pied. Est-il croyable que sainte Loubette ait fait ainsi la route, depuis le lieu du débarquement, elle que l'on sait de *très petite stature et bossue*, ce qui est l'indice d'une santé délicate? A quoi lui aurait servi son trésor d'or et d'argent si ce n'avait été pour la soulager dans une si pénible expédition, et comment peut-on supposer qu'entrant en ville elle se repose simplement sous un arbre, dans un lieu fréquenté, puisque c'était auprès d'une église, quand il lui eût été si facile d'entrer dans une hôtellerie où elle eût trouvé un gîte plus confortable et plus sûr? Il était imprudent, en outre, de laisser ainsi sa besace exposée à la rapacité du premier venu. En souvenir de ce séjour momentané en cet endroit, tous les ans, le jour de la Purification, sans doute jour anniversaire, les chanoines de Saint-Pierre-le-Puellier portaient processionnellement la vraie croix dans cette église, ainsi que l'attestent des chartes de 1268 et de 1334, citées par dom Fonteneau, tome XXVI, p. 182.

Dès le iv^e siècle, existait-il une église sous le vocable de Notre-Dame en ² cet endroit? Je réponds négativement. La plus ancienne

1. « Dans un titre du 21 février 1444, les chanoines prétendaient être propriétaires d'une maison assise devant le puitz de la Celle, tenant d'une part à l'église Saint-Pierre-le-Puellier et, d'autre part, au seuf qu'on dit vulgairement estre le seuf de sainte Loubette. » (Bull. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest, 1838, p. 3.) Ce surcau, « appelé le seuf de sainte Loubette, » se « montrait près du puits de la Celle » (De Chergé, *Guide du voyageur à Poitiers*, p. 85).

2. De Chergé (*Guide du voyageur à Poitiers*, 3^e édit., p. 82) dit que Notre-Dame l'ancienne était une des vingt-quatre paroisses de Poitiers, et qu'on en voit « les restes » place Saint-Pierre-le-Puellier, n^o 6. Cette qualification d'ancienne est étrange si l'on veut donner à cette église l'antériorité sur Notre-Dame-la-Grande; mais peut-être cela veut-il dire tout simplement qu'elle était plus ancienne que l'église construite par sainte Radegonde, en 580, sous le vo-

église en l'honneur de la Vierge fut Notre-Dame-la-Grande : il était donc fort inutile d'ajouter au texte primitif *antiquæ* pour qualifier une église bâtie postérieurement. Aussi ce mot n'est-il même pas dans la copie, mais uniquement écrit en marge par quelque chanoine qui voulut revendiquer un droit d'ancienneté insoutenable. Or, les trois seules églises alors debout, selon dom Chamard (p. 116), étaient *Saint-Sauveur*, qui devint plus tard *Saint-Porchaire* ; *Saint-Pierre*, qui était la cathédrale, et *Saint-Laurent*, attenant à l'abbaye de Saint-Hilaire. Le document cité fait donc erreur en supposant une cinquième église sous le vocable de Notre-Dame.

Le fait de la suspension à un arbre de la besace contenant la relique a des analogues, mais à des dates postérieures. Il se reproduit identiquement à Langres pour saint Mammès et à Evron, pour le lait de la Sainte Vierge¹. Nous sommes alors en plein moyen âge et non à l'époque constantinienne. Cette répétition est une mauvaise note pour un trait que l'on veut faire accepter comme historique, car elle devient par là même essentiellement légendaire et le merveilleux qui l'accompagne offre encore un motif sérieux de doute. Dieu ne prodigue pas inutilement les miracles, et il sait trouver au besoin des ressources et des moyens humains pour manifester sa volonté.

Le miracle opéré engage Loubette à consulter l'évêque, à qui elle raconte qu'elle vient de Jérusalem (non de Rome) et qu'elle porte avec elle de précieuses reliques. L'évêque, joyeux à cette nouvelle,

cable de Notre-Dame et qui, plus tard, prit son nom, par suite de sa sépulture (Dom Fonteneau. t. LXXVII, p. 411). Donc la venue de sainte Loubette serait postérieure à cette date, ce qui me confirme une fois de plus dans l'assignation que j'en fais au VII^e siècle.

1. « Ceux qui portaient le corps de saint Gorgon (volé à Rome) s'acheminèrent vers la Lorraine et s'arrêtèrent à Varangéville, près de Saint-Nicolas. Là ils s'établirent dans un camp, au milieu duquel ils déposèrent les saintes reliques avant de s'endormir ; mais l'arbuste, adossé à la tête de saint Gorgon, grandit tellement pendant la nuit que le clerc, qui avait accroché à une de ses branches la croix de N. S., ne put la reprendre qu'en se servant de machines » (Des Robert, *Deux codex manuscr. de l'abb. de Gorze*, p. 43).

« La tradition locale, rapportée par le P. Bonaventure, attribue la fondation de cette église (Aixe-sur-Vienne) à un miracle : vers l'an 1106, un pèlerin venait de Jérusalem, apportant une petite croix qui avait été faite avec un fragment de celle de N. S. J.-C. Il s'était arrêté à Aixe pour prendre un moment de repos, et avait déposé au pied d'une vigne le paquet qui renfermait la précieuse relique. Quand il voulut la ramasser, tous ses efforts furent vains... Au comble de l'étonnement, il va chercher le curé, qui n'éprouve aucune peine à relever la sainte croix et à la porter dans son église » (*Bull. de la Soc. archéolog. du Limousin*, XXXIV, 90).

lui fait voir clairement que, par ce prodige, le *Sauveur mort pour nous sur la croix* veut être honoré par tous en ce même lieu dans sa croix. Quel était cet évêque ? La légende ne le nomme pas, ce qui est fort regrettable, car en somme, pour préciser la date de l'événement, il n'était pas plus difficile de dire que ce fut aux temps de l'évêque Emigdius, comme le prétend dom Chamard (*Origines de l'Église de Poitiers*, t. I, p. 115), que de débiter dans la légende par ces mots : « Temporibus Constantini imperatoris. » Cette façon de procéder n'est pas franche, et le vague dont on s'entoure me paraît passablement suspect.

L'évêque renvoie la pieuse pèlerine au comte de Poitiers pour assurer une dotation à l'église naissante. Là encore même incertitude historique : le comte n'est pas nommé et, de plus, les comtes sont venus à une date bien postérieure ¹.

Le comte accueille avec joie la proposition et donne à la pèlerine, qui enrichit ainsi sa ville, autant de terrain qu'elle pourra en parcourir dans la journée, croyant bien qu'en raison de sa claudication, de sa faiblesse et de sa bosse, elle ne pourrait aller loin ². Mais son attente fut trompée, car, à l'heure de sexte, elle avait déjà traversé la ville, la rivière à pied sec et était entrée sur la partie du territoire appelée les *défens* ³, ou bois du comte. A chaque pas la terre se

1. « La dignité de comte de Poitiers fut d'abord amovible, et les rois désignèrent successivement, pour remplir cet office, Abbon (778-811), Bernard (815-826), et enfin Emenon, mis de côté en 839 par Louis le Débonnaire » (Palustre, *Hist. de Guillaume IX*, p. 30, note 2).

2. Un fait du même genre est raconté par la chronique des comtes de Nevers (Labbe, *Nova biblioth.*, p. 339), à propos de Landri, deuxième comte, et du château de Maers, vers 1160 : « Is cum adolevisset, petiit a patris suo aliquid sibi dari. Cui ille respondit : Quid, filiule, tibi vis dari ? At ille : Volo, inquit, ut tantum terræ mihi concedas quantum contigui montis umbra die perlustraverit. Quo concepto, surrexit juvenis summo mane in diebus æstivi temporis et cepit proprios limites circumeirca ponere, sicuti sole vergente umbra divertebat et ædificavit ibi castellum quod dictum est Moncellis et dilatavit terminos patris sui, genuitque filium nomine Landricum. »

3. « Le *Fief-le-Comte*, qui formait la principale dotation du chapitre (de Saint-Pierre-le-Puellier), était réellement borné, d'un côté, par un « chemin herbu appelé, disent des titres anciens, la « levée de Sainte-Loubette » (De Chergé, *Guide*, p. 84).

V., sur la « levée ou chemin de Sainte-Loubette », la brochure du P. de la Croix, *les Temples et les puits de Mercure*, pl. I. — Dans la « Nouvelle dénomination des rues des faubourgs de Poitiers, adoptée par le conseil municipal », en 1895, au « faubourg de la Roche », le « sentier de Sainte-Loubette » va « de l'ancienne route de la Roche au Polygone ».

soulevait, formant une chaussée qui indiquerait les limites de ses possessions, de manière à éviter ultérieurement toute contestation à leur sujet. On l'arrêta dans son élan et le comte confirma de son autorité ce qu'elle avait ainsi conquis ; puis elle enfonça son bâton dans le Clain pour servir de borne.

Là paraît toujours la légende. Le comte emploie un moyen fort usité au moyen-âge pour délimiter la propriété concédée : il n'y a donc là rien d'in vraisemblable. Le merveilleux consiste à marcher sur les eaux du Clain comme sur la terre ferme et à tracer par un *agger* le chemin parcouru ; ce qui, en d'autres termes, signifie qu'elle passa la rivière, à gué peut-être, et eut soin de faire creuser un fossé dont la terre était rejetée au dehors pour préciser ce qui lui appartenait. Cette enceinte primitive et sommaire se retrouve, avec les bornes, à l'origine de toutes les propriétés de quelque étendue : acceptons-la donc comme un fait de droit positif plutôt que due à une intervention céleste.

Le lendemain du jour où sainte Loubette avait assuré sa fondation, on commençait, sur le conseil de l'évêque et du comte, la construction d'une église sous le vocable de l'apôtre saint Pierre, non loin du lieu où la besace était restée suspendue.

On se mit donc immédiatement à l'œuvre. Le lieu était désigné d'avance par le sureau ; cependant on s'en éloigna quelque peu, peut-être pour éviter la proximité gênante de l'église de Notre-Dame. Le vocable choisi fut celui de saint Pierre. Dans la suite on dit *Saint-Pierre-le-Puellier* ¹, parce qu'il s'y adjoignit un monastère de jeunes

1. Il y avait à Saintes une église *Saint-Pierre-Puillier*, *ecclesia S. Petri Puellaris*, comme porte une charte de l'an 1096. M. Briand ajoute à ce propos : « L'histoire d'Orléans par Guyon raconte que c'était l'usage de l'Eglise de bâtir ainsi des églises baptistaires pour les hommes et séparément pour les femmes ou filles, à cause du baptême par immersion : « L'évêque Diopet, dit « l'historien, fit faire à Orléans deux grands baptistaires ou fonts de baptesme, « en deux églises dédiées à Dieu sous le nom de saint Pierre, l'un pour servir au « baptesme des hommes et l'autre pour le baptesme des femmes, *Sancti Petri « virorum, sancti Petri puellarum.* » « Guyon donne une autre origine à ces églises : l'une était appelée l'église des hommes, parce qu'elle était adjacente à un monastère d'hommes, et l'autre à une communauté de femmes. Cette seconde explication est fondée, mais la première ici nous paraît préférable. » (Briand, *Hist. de l'Eglise Santone*, t. III, p. 562.) Contrairement à l'opinion de cet auteur, je tiens pour la seconde explication, qui est la seule fondée pour Poitiers.

Tours et Bourges avaient une collégiale qui s'appelait *Saint-Pierre-le-Puellier*.

filles vouées à Dieu, *puellarum*. Jean Bouchet, l'historien de l'Aquitaine, affirme que sainte Loubette « construisit quelque petit logis pour elle et les filles qui se voudroient rendre avec elle pour servir Dieu et vivre religieusement en chasteté et pauvreté ». Cette fondation est fort vraisemblable et justifiée par le titre même de l'église. En 962, le roi Lothaire, dans un diplôme donné en faveur de l'abbaye de la Trinité, attestait la tradition et montrait une abbaye succédant au monastère, puis un chapitre à l'abbaye : « Abbatiam, quæ olim monasterium puellare S. Petri vocitatum ob puellas ibi deservientes, nunc, versa vice, ... eam canonicis instauratam ¹. »

Déjà la cathédrale était sous le vocable de Saint-Pierre, et, suivant les lettres de sauvegarde données en 1440 par Charles VII au chapitre, ce serait, en France, la première église de ce nom : « Quæ de antiquioribus ecclesiis regni nostri et maximis fertur esse prima in

1. « Dès le commencement du ix^e siècle, les moines (à Saint-Julien d'Angers) avaient été remplacés par des chanoines » (Hautreux, *Mém. instruct.*, p. 2). — A la même date, les moines de Saint-Hilaire de Poitiers sont sécularisés (De la Bouralière, *la Collég. de Saint-Hilaire*, p. 82). Sur le remplacement des moines et l'établissement des chanoines, voir *Mém. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest*, 2^e sér., t. VII, p. 277; Gastex, *Sainte-Livrade*, p. 121; Grandet, *Notre-Dame-Angevine*, pp. 40, 405; Santoni, *Atti e culto di S. Ansovino*, p. 7.

Eugène II, à la demande de Louis le Débonnaire, en 824, remplaça, à Saint-Maurice-d'Agaune, les moines par des chanoines : « Postulavit a nobis Lodoicus, cognomine pius, ... rex Francorum, quatenus ... ejusdem loci monachos, ita nos canonicos quos, propulsis monachis, in eodem loco rex ordinaverat, auctoritate Sedis Apostolicæ decoremus » (*Gall. christ.*, t. XII, p. 245).

Le *Liber pontificalis*, dans la vie de Grégoire III (827-844), parlant de l'église de Sainte-Marie-au-Transtévère, dit « monachos canonicos adgregavit, qui inibi officium tenerent et omnipotenti Deo grates et laudes, diebus singulis et noctibus prosecutis intimo cordis spiramine decantarent ». « Cette expression paraît désigner des chanoines : ce serait la plus ancienne apparition, à Rome, de cette combinaison entre la vie cléricale et la règle monastique. En France, elle avait été introduite, au siècle précédent, par S. Chrodegang, évêque de Metz; en 816, l'empereur Louis fit adopter au concile d'Aix-la-Chapelle des réglemens réformateurs qui contribuèrent beaucoup à propager cette institution » (Duchesne, *Lib. pont.*, t. II, p. 84).

« Les chanoines réguliers prononçant les vœux parurent vers le x^e siècle » (*Anal. jur. pont.*, t. XXVII, ch. 1184).

Pierre de Marca écrivait, en 1640, dans son *Histoire de Béarn*, p. 373 : « Chanoines réguliers veut dire clercs réguliers. Dans les capitulaires, les clercs sont appelés *canonici*, comme enrôlés au *canon* et en la matricule des églises et, en outre, sujets aux *canons* et lois ecclésiastiques. En opposition sont les *moines et réguliers*, qui ne sont pas incorporés au canon ou registre des églises, mais sont sujets à la discipline monastique, appelée *règle* par emphase. En joignant ces deux professions en la personne des clercs de saint Augustin, on les a qualifiés de *canonici regulares* ».

sanguine et honore gloriosissimorum apostolorum Petri et Pauli consecrata et fundata. » Le texte porte *regni nostri* : le récent historien du diocèse de Poitiers a traduit « du monde catholique » (p. 45)¹. Les reliques du prince des apôtres motivèrent incontestablement cette appellation. Il dut en être de même à Saint-Pierre-le-Puellier. Mais d'où provenaient ces dernières reliques ? Nous l'ignorons : la légende ne les mentionne pas dans le legs fait par la pèlerine de Jérusalem.

Ici je suis obligé de relever une contradiction flagrante entre le vocable et la légende. Si l'église, comme l'avait dit l'évêque, était bâtie en l'honneur des reliques apportées d'Orient et surtout de la

1. J'ai déjà traité cette question dans le tome XI, p. 397. Je produirai ici quelques autres textes :

Gorze. — « Saint Clément aurait été envoyé dans les Gaules, suivant la légende, par saint Pierre, avec Cèleste et Félix, et se serait arrêté à Gorze, lieu alors désert, où il aurait bâti une église en l'honneur de saint Pierre et une espèce d'ermitage » (Des Robert, *Deux codex manuscrits de l'abbé de Gorze*, p. 47).

Rome. — Les martyrologes attribuent à saint Pierre même la fondation de l'église du Sauveur, à Rome, actuellement Saint-Pierre-ès-Liens (*Œuvres*, XI, 348). — Tous les anciens martyrologes en font foi, et Benoît XIV y adhère dans la constitution *Admirabilis sapientiæ*, 1^{er} avril 1743. « Romæ, dedicatio primæ ecclesiæ a B. Petro constructæ et consecratæ » (*Martyr. de Florentini*, p. 692). — « Romæ, dedicatio primæ ecclesiæ et a B. Petro apostolo constructæ et dedicatæ » (*Martyr. Hieronym.*, ap. d'Achery, *Spicileg.*, t. II, p. 15). — « Dedicatio primæ basilicæ a B. Petro constructæ, quæ dicitur ad S. Petrum ad vincula » (*Martyrol. Barberinian.*) — « Statio ad S. Petrum ad vincula, quam ecclesiam ipse primus in Europa construxit et dedicavit » (Notker, ap. Canisio, *Antiquit.*, t. II, p. 159).

Saintes. — « Nicolas V, dans sa bulle en faveur de Saint-Pierre de Saintes, datée de 1451, dit que la basilique de Saint-Pierre est, du monde entier, la seconde en date » (*Mém. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest*, 2^e sér., t. VII, pp. 175, 176). Or cette fondation ne serait pas antérieure au v^e siècle (p. 172).

Sens. — L'anglais Thomas Stapleton, professeur à Douai et à Louvain au xvi^e siècle, écrivait dans son ouvrage *De magnitudine Romanæ Ecclesiæ* : « Sane Aureliis in Gallia templum olim vidimus parvum, sed vetustissimum, S. Pierre le vif nuncupatum, quia, vivente adhuc B. Petro extractum fuit ». Il se trompe : il faut substituer *Senonis* à *Aureliis*.

Tibériade. — « Tibériade ou Tibérias est la seule place des bords du lac qui conserve encore quelque importance... L'intérieur offre... une église, la première de toutes les églises catholiques sous l'invocation de Saint-Pierre ; ce lieu attire toujours la vénération des chrétiens... L'immense intérêt attaché à cette place vient de la tradition qui en fait la demeure de saint Pierre, lorsqu'il fut choisi par le Messie pour l'accompagner. Il est bien évident que cette église n'a pas été primitivement construite pour servir au culte ; mais les premiers chrétiens auraient donné cette pieuse destination à la maison habitée, sous leurs yeux, par le prince des apôtres » (Garnier, *Jérusalem et la Judée*, Tours, Mame, 1850, pp. 498-499).

vraie croix, dont le morceau était considérable, comment se fait-il qu'on ait rompu avec toutes les traditions ecclésiastiques pour donner à la nouvelle construction un vocable différent de celui que provoquait nécessairement la nature même de la relique principale? A Poitiers, sainte Radegonde reçoit d'Orient une relique de la vraie croix : aussitôt l'église se nomme Sainte-Croix. Plus anciennement, le pape Hilaire adjoint un oratoire au baptistère de Latran : il y dépose un morceau de la croix du Sauveur et l'oratoire est encore appelé de Sainte-Croix. Sainte Hélène transforme, à Rome, le palais Sessorien qu'elle habitait en basilique, où elle entasse les trésors insignes qu'elle a transportés de Jérusalem : la vraie croix est la relique principale et la basilique de prendre immédiatement le nom de Sainte-Croix de Jérusalem. A une époque plus rapprochée, saint Grégoire de Tours qualifie Sainte-Croix l'oratoire où s'arrêta la vraie croix envoyée à sainte Radegonde et qui possédait un suaire de la vraie croix conservée à Jérusalem. Enfin, à Poitiers encore, l'église Saint-Sauveur, depuis Saint-Porchaire, possédait une vraie croix vénérée, qui n'était peut-être pas étrangère à son vocable : en 942, un chanoine de Saint-Hilaire faisait un don de biens « ad lignum Domini seu ad ecclesiam quæ est in honore Sancti Salvatoris constructa, ubi requiescit Sanctus Porcharius ».

Donc, pour tirer une conclusion de ce qui précède, la vraie croix de sainte Loubette fut déposée dans l'église préexistante de Saint-Pierre-le-Puellier.

Et quand l'autel eut été érigé, un ange détacha la besace du surreau et la déposa sur l'autel où il la laissa. Comme une église ne se construit pas en un jour et qu'il fallut pour la rendre apte au culte au moins une ou deux années de travaux, il n'est pas probable que la besace resta ainsi attachée aux branches du surreau : c'eût été à la fois peu sûr et peu respectueux, à moins qu'on ne suppose un ange préposé à sa garde. Toujours du merveilleux pour frapper l'esprit : l'ange n'est nullement nécessaire ici et, comme dans l'Apocalypse, l'ange fut l'évêque consécrateur.

Nous savons par le *Liber pontificalis* que la vraie croix de l'oratoire de Sainte-Croix au Latran, au v^e siècle, fut déposée dans une confession sous l'autel : cette confession était fermée par des volets, en sorte qu'à certains jours on pouvait l'en tirer pour la faire vé-

nérer au peuple ¹. Les autels de Ravenne sont creux et celui du Saint des Saints, au patriarcat de Latran, qui remonte au pontificat d'Innocent III, est également creux, de manière à recevoir des reliques. Donc, à défaut de confession, les reliques se mettaient dans l'autel même. Ainsi dut-il être pratiqué à Saint-Pierre-le-Puellier et *in altari* ne veut pas dire *sur l'autel*, mais *dans l'autel*.

Je dois signaler un semblant de confession, établi en dehors de l'autel, « en l'abbaye de Saint-Michel-en-l'Her, en Poitou ». Je cite Jean Bouchet pour un cas analogue à celui de Saint-Pierre-le-Puellier, car la date est supposée la même ². « Sainte Heleine retourna de Hiérusalem, comme il est contenu *en un légendaire fort ancien*, estant en l'abbaye de Saint-Michel-en-l'Her, en Poictou, elle amena avec elle Arestolus, patriarche de Hiérusalem..... s'en alla près de là (de Luçon) à un lieu nommé l'Hermitage, où elle fit faire une petite chapelle et un autel au nom du Saint Sauveur, où elle laissa grande quantité de la vraie croix et autres saintes reliques qu'elle avoit apportées de Hiérusalem..... et ces choses parachevées, s'en retourna sainte Héleine à Rome et laissa son chapelain Paulinus, évesque de Césarée, audit hermitage pour la garde de ses reliques, où il vesquit fort longtemps et voyant l'heure de son décès, assembla lesdites reliques en une casse sous terre à la main dextre dudit autel, où depuis furent, par révélations, trouvées en l'an mil cent vingt-huit ».

Sainte Loubette institua, pour le service de Saint-Pierre, treize chanoines et un abbé. Un chapitre au v^e siècle, voilà qui dépasse toutes les bornes du vraisemblable ! Lothaire nous a donné les transformations successives de cet établissement : d'abord monastère de vierges, puis abbaye d'hommes, enfin collégiale. Le nom même

1. « In oratorio S. Crucis fecit (S. Hilarus papa) confessionem; ubi lignum Dominicum posuit cum cruce aurea, cum gemmis. que pensabat pondus librarum 20. Fecit ex argento purissimo, in confessione, januas pensantes pondus librarum 50 ».

2. « On prétend que sainte Hélène a fondé le monastère de Saint-Michel-en-Lherm en l'honneur de Saint Sauveur ; c'est le sentiment de Bouchet, dans les *Annales d'Aquitaine*. On fait encore à Saint-Michel la fête de saint Sauveur, le 6 août, et celle de sainte Hélène, le 18 du même mois, avec solennité. Une des cloches de l'abbaye porte le nom de cette sainte, avec cette inscription : *S. Helenæ semper Augustæ, eremi hujus fundatrici zelantissimæ, votum anno Domini 1673, a reformatione vero quarto...* Il est bien incertain que sainte Hélène soit la fondatrice de ce monastère » (*Journ. de voyage de D. Jacques Boyer*, p. 371, ad ann. 1714).

d'abbé, conservé au premier des chanoines, prouve que l'abbaye fut d'abord régulière avant de devenir séculière. Les chanoines étaient déjà sécularisés au x^e siècle, ainsi qu'à Saint-Hilaire-le-Grand.

La fièvre ayant pris sainte Loubette, elle mourut et fut enterrée, hors la ville, près de l'église S.-Grégoire ¹, qui était située là où s'établirent plus tard les capucins ². Des miracles s'opèrent sur son tombeau, où les infirmes se couchaient et dormaient pour obtenir leur guérison, souvenir sans doute du sommeil mystérieux qui avait fixé le séjour définitif de la pèlerine de Terre Sainte à Poitiers.

Qu'elle ait reçu la sépulture à quelque distance de la ville, ainsi que l'exigeait la loi romaine, de même le voulait également la tradition chrétienne, qui avait, dans ces parages, son cimetière remontant à ses origines. Mais que déjà une église ait été construite à côté sous le vocable de S. Grégoire, c'est encore une mauvaise note à ajouter à tant d'autres et bien faite pour rendre suspecte la légende. S. Grégoire étant mort en 604, cette église ne pouvait être antérieure à la seconde moitié du vii^e siècle.

Que doit-on penser de la légende ³ ? Elle est certainement apocryphe, ce qui ne veut pas dire qu'elle soit entièrement fausse ⁴, mais la difficulté très grande est, en effet, de discerner le vrai du faux.

Je prévois une objection faite à *pari*. On me dira : c'est un principe en archéologie que les imagiers ont fait leurs représentations comme si la scène s'était passée de leur temps ; sans critique, ils

1. Edouard de Barthélemy affirme que ce ne fut « qu'au x^e siècle qu'on prit, l'habitude d'inhumier autour des églises » (*Rev. des Soc. sav.*, 7^e sér., t. V, p. 150). Le cimetière était donc complètement indépendant de l'église de Saint-Grégoire, qui ne dut être élevée que bien postérieurement.

2. De Chergé (*Guide*, pp. 84, 313) dit avec raison que l'église Saint-Grégoire, qui dépendait de l'abbaye de la Trinité, est postérieure à l'inhumation de sainte Loubette dans le cimetière, qui avait pris son nom.

Les capucins s'établirent à Poitiers en 1607, près de l'église Saint-Grégoire, dans la *rue de la Baume*, autrefois *Baume des Capucins*, à cause d'une représentation de la sainte Baume de Provence.

3. Le chanoine Auber accepte le fond de la légende, qu'il débarrasse de ses accessoires ; mais, il fait venir sainte Hélène à Poitiers, en 326, et elle y laisse « une de ses suivantes malade », qui apportait un morceau de la vraie croix (*Mém. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest*, t. XXX, pp. 492-494). Dans son *Histoire générale du Poitou*, t. I, pp. 108-111, il est moins affirmatif.

4. La conférence d'archéologie chrétienne, à Rome, dans sa séance du 12 janvier 1896, déclarait qu'« il faut distinguer dans les traditions locales l'ensemble du fait et les circonstances qui, ajoutées postérieurement, ont pu mêler un peu de faux à la vérité primitive » (*Anal. jur. pontif.*, 1896, col. 333).

n'ont pas imaginé d'autres costumes et d'autres mœurs que ce dont ils étaient témoins. Les chroniqueurs ont agi de même et ils ont placé la scène dans un milieu qui était le leur et non celui de l'époque Constantinienne. Donc ce vice de forme n'atteint nullement le fond, et le récit doit être tenu pour véridique substantiellement, à part certains détails, comme les églises de Notre-Dame l'ancienne et de S.-Grégoire, l'intervention du comte et la fondation du chapitre. Ces détails sont bons exclusivement à fixer la date de la rédaction de la légende qui admet semblables éléments.

L'objection est grave et je ne vois pas qu'elle puisse être réfutée. En conséquence, nous devons retenir de la légende que j'ai reproduite et commentée ces points essentiels : une pèlerine de Terre Sainte, nommée Loubette, rapporta de Jérusalem diverses reliques, entr'autres de la vraie croix : elle les tenait d'une reine, peut-être quelque impératrice de Constantinople, comme il arriva à Ste Radegonde. Elle fit don de son trésor à une église de Poitiers, qui était sous le vocable de St Pierre et que desservaient déjà des religieuses. Sa réputation de sainteté attira sur son tombeau le concours des pieux fidèles et sa fête fut dès lors établie au 7 février.

Le lieu choisi pour le dépôt fut celui où Ste Loubette s'arrêta, à proximité de Notre-Dame, à l'endroit où plus tard s'élèvera cette église ¹; de même le lieu désigné pour la sépulture fut là où ultérieurement le pape S. Grégoire eut une église sous son vocable ².

Mais la critique doit pénétrer plus avant. S. Fortunat, dans la lettre de remerciement qu'il adressa au nom de Ste Radegonde à l'impératrice Sophie, dit expressément que la vraie croix envoyée par elle fut la première qui parut dans ces contrées ³. Tenons le

1. D'après le chanoine Auber, l'église de « Notre-Dame-l'Ancienne » aurait été construite « vers le milieu du règne de Constantin » (*Mém. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest*, t. XXX, p. 512), antérieurement à Notre-Dame-la-Grande (*Ibid.*; p. 513).

2. L'inventaire des reliques de l'abbaye de Sainte-Croix enregistre, en 1420 : « Item, reliquiare Sancti Gregorii, munitum lapidibus pretiosis et auro ». — « Par une transaction passée en 1334, les religieuses de la Trinité avaient abandonné au chapitre le patronage des cures de Notre-Dame-l'Ancienne et de Saint-Grégoire » (*Bullet. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest*, 1838, p. 9).

3. « La France ne possédait encore aucune relique de la sainte croix. Sainte Radegonde écrivit à l'empereur Justin II, successeur de Justinien, et à l'impératrice Sophie, pour solliciter une part de ce riche trésor » (*Le Pèlerin*, 1882, n° 293). M. Largeault soutient la même thèse (*Rev. Poit.*, 1890, p. 282) et cite

fait pour historique, car comment S. Fortunat aurait-il pu ignorer que, depuis longtemps déjà, la ville de Poitiers était en possession d'une relique de même nature et plus insigne encore, puisque sa dimension provoquait l'admiration générale? Donc la venue de la vraie croix, à Poitiers, est postérieure à l'an 567 et donc aussi Ste Loubette qui l'a apportée n'a pu vivre au iv^e siècle.

Avançons encore. Chosroës enleva la vraie croix l'an 614 : elle ne fut restituée à Jérusalem que l'an 629. Or, le patriarche pour éviter le retour d'un pareil malheur, fractionna la vraie croix et la dispersa par le monde. L'évêque français Arculfe qui, au vii^e siècle, demeura neuf mois en Terre sainte, déclare que Jérusalem n'avait plus qu'une partie de la tige de la croix coupée en deux morceaux et qu'il vit, à Constantinople, la relique la plus considérable. Comment Jérusalem aurait-elle pu suffire à la dévotion des pèlerins avec une part si réduite ¹? Comment aussi concilier la légende avec ce passage de Grégoire de Tours, qui montre les sollicitations des pèlerins repoussées même par la force et les mieux recommandés, obligés de se contenter, non pas de parcelles du bois sacré, mais de l'enveloppe de soie qui la protégeait ²?

ce que j'en ai dit dans le *Trésor de l'abbaye de Sainte-Croix de Poitiers*. Voici le vers de saint Fortunat :

« Quo nescita (crux) fuit, hoc modo visa tegit. »

Cependant, quand saint Benoît envoya en France saint Maur pour y établir son ordre, il lui « donna une petite châsse d'ivoire pleine de reliques », et parmi elles était la « vraie croix », avec laquelle il opéra un miracle sur son compagnon de route. Mais les Actes de saint Maur ont été déclarés suspects par la science allemande. Toutefois, je dois dire que la thèse de M. Malnory est combattue par dom Plaine dans un mémoire publié par les *Studien und Mittheilungen* et intitulé : *De l'authenticité de la mission de saint Maur en France*.

1. La vraie croix était si complètement dispersée que Charlemagne ne put en obtenir que des parcelles; il est vrai que le patriarche les multiplia : « Patriarcha Hierosolimitanus... domno (Carolo) misit reliquias... de ligno sanctae crucis portuiculae XII » (Besly, *Comtes de Poitou*, p. 151).

Charlemagne, du *Palais*, près de Limoges, « dit le cartulaire de Charroux, se rendit dans une villa de Roger, son fidèle comte, pour y goûter auprès de lui quelques instants de diversion. Le ciel voulut qu'il fit la rencontre d'un pèlerin breton, rapportant de Jérusalem un morceau de la vraie croix. Roger, comme on peut bien le croire, était épris de la sainte relique. Sur la demande du monarque, le pèlerin ayant consenti à la laisser dans l'endroit, construction fut faite pour la recevoir d'un monastère qui devint la célèbre abbaye de Charroux » (Poufrière, *les Églises de Saint-Angel et de Meymac*, p. 7). Ceci se passait en 785.

2. « Advenit quidam qui nobis pallulam holosericaam valde vetustam exhi-

D'où je conclus que Ste Loubette n'a pu obtenir un morceau considérable de la vraie croix, quelles que fussent ses protections, sa noblesse et sa piété. Si elle a sollicité la faveur du patriarche ou du préposé à la garde de la croix, car la vie de S. Porphyre au v^e siècle nous apprend qu'elle avait son gardien d'office, elle n'a dû obtenir que peu de chose.

La charte de Lothaire fixe une limite extrême. Ste Loubette n'a donc pu vivre qu'entre les années 629 et 962, c'est-à-dire très probablement au vii^e siècle.

3. Le troisième document, déjà publié intégralement dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, t. XXXVII, pp. 123-124, va nous être d'un grand secours pour pénétrer dans les mystères de la légende Poitevine. Je dois rectifier toutefois le texte donné par dom Chamard sur deux points: *inveneramus*, qui n'a pas de sens, doit-êtré remplacé par *numeramus* et *particulas* par *porciunculas*. On ne saurait se montrer trop scrupuleux dans les transcriptions, surtout quand un mot substitué à un autre détruit la base du raisonnement: or, *numeramus* est capital dans la question.

De revelatione reliquiarum.

Anno ab Incarnacione Domini millesimo centesimo quadragesimo octavo, decimo kalendas junii, dominica que tunc fuit post Ascensionem Domini, revclate sunt reliquie de ligno crucis Domini, per venerabiles personas,

buit, dicens ab hac in Hierosolymis crucem Domini involutam fuisse. Quod cum apud rusticitatem nostram incredibile haberetur ac rimaremur sollicite unde ei tanta ibidem fuisset gratia ut ista meruisset, cum sciamus in tempore quo sacrum hoc lignum adoratur, non solum exinde nihil quemquam mereri, sed etiam importunius accedentem verberibus arceri, respondit: Quando, inquit, Hierosolyma abii, Futen abbatem reperi, qui magnam cum Sophia Augusta gratiam habuit, huic enim omnem Orientem quasi prefecto commiserat. Huic me subdidi et cum ab Oriente regrederer, ab hoc et sanctorum pignora et hanc pallam, de qua eo tempore sancta crux involvebatur, accepi. Postquam mihi vir ille retulit et hanc mihi pallam tradidit, presumpsi, fateor, eam abluere et frigorificis potum dare; sed mox, opitulante virtute divina, sanabantur. Scindebam etiam exinde plerumque *particulas* et *dabam religiosis* pro benedictione. Ubi vero abbatii partem divisi, qui, post duos ad me annos rediens, cum sacramento asseruit duodecim ab ea energumenos, tres ciecos duosque paralyticos fuisse sanatos. Muto quidam ipsam pallam in os posuit; sed cum dentes linguamque attigit, statim vocem eloquiumque restituit. Quod nos fideliter credere ipsa Domini promissio illicit, dicens: Omnia quæcumque petieritis in nomine meo, credite quia accipietis et venient vobis. Marc., XI, 14 *
(*De glor. martyr.*, lib. I, cap. vi).

videlicet Gauffridum Burdigalensem archiepiscopum et Gilbertum Pictavensem et Bernardum Xanctonensem episcopos in ecclesia sancti Petri Puellaris, aperta cruce aurea quam sancta Lobeta priscis temporibus de Hierosolimis allatam, divina manifestatione et operante gracia ad salutem populi credentis, eidem loco venerandam reliquerat. Cujus beneficij gracia et ecclesie ipsius fundamenta sumptserunt inicium et principis terre hujus celitus inspirata benignitas ecclesie et reliquiarum servitoribus largita est, sicut hactenus licet videre in terris et prediis quod sufficere debuit procurationi subsidium. Verum ne tanti sanctuarij agnicio posteris in perpetuum profutura depereat, quod oculis licet indigne vidimus et ore morituro profiteri diu non possumus, scripto diucius permansuro testamur, quoniam, exceptis minoribus partibus quas non numeramus, quinque partes preciosi ligni usque in admiracionem magnas et de corona spinea porciunculas videre et adorare, ibidem divinitus permissi sumus, Eadem die, congregata populi magna multitudine, dominus Gislebertus episcopus in ipsa ecclesia consecravit altare ad pedes ymaginis crucifixi, in honore beatorum Jacobi et Clementis martyris et Marie sororis Lazari.

Ce procès-verbal est officiel, car il a été rédigé en 1148 par ordre des trois prélats présents, Geoffroy, archevêque de Bordeaux, Gilbert, évêque de Poitiers, et Bernard, évêque de Saintes, afin d'en perpétuer le souvenir, *scripto diucius permansuro testamur*. L'original n'existe plus; nous n'en avons que la copie, faite au xv^e siècle, sur la transcription insérée au cartulaire.

L'acte est mal rédigé. Trop bref, il néglige certains détails indispensables: ainsi il ne dit pas comment se fit la *révélation*, quelle est la dimension de la croix, ni l'époque à laquelle elle fut apportée à Poitiers. Il se contente d'affirmer qu'elle vint de Jérusalem et fut un don de Ste Loubette; ces deux faits sont donc considérés comme incontestables et jusqu'à preuve contraire nous devons les tenir pour authentiques, d'autant plus, qu'à leur occasion le rédacteur ne se lance pas dans la légende et ne précise même pas la date, se contentant d'indiquer une époque éloignée, *priscis temporibus*. Il dit encore d'une manière vague que *la volonté divine se manifestant et la grâce opérant, le peuple croit pour son salut*. Là est le vrai commencement de l'église, qui fut libéralement dotée pour l'entretien des serviteurs ou gardiens des saintes reliques. On n'en savait pas alors davantage et toute la tradition se résumait dans ces quelques mots. Il y a donc tout lieu de croire que la légende s'est greffée, comme un développement normal, sur ce procès-verbal restreint et

que sa rédaction actuelle ne remonte pas au delà du XII^e siècle. En effet, elle n'est, au fond, qu'une amplification de ce que consistent les évêques et elle reproduit même une des expressions, à savoir l'étonnement que causent les dimensions du *précieux bois*.

La croix d'or, qui forme la thèque, est ouverte et, pour en conserver le souvenir, ils attestent qu'ils y ont trouvé cinq grands morceaux de bois, des parcelles de la couronne d'épines et de *petits fragments* qu'ils ne prennent pas la peine de *compter*, parce qu'ils n'y attachent qu'une importance secondaire. Pour eux, la vraie croix consiste dans les cinq grands morceaux, dont il eût été bon de donner la disposition et de faire connaître les proportions entr'eux. Étaient-ils égaux ou non? Deux formaient les bras, deux autres la tête et la tige, le cinquième était probablement au milieu et c'est sur lui que devaient se souder les quatre autres. Évidemment, le morceau central était plus petit, de même que la tête était moins longue que la tige et celle-ci plus développée que les bras.

Dans la vie du Pape Serge I, au VII^e siècle, le *Liber Pontificalis* décrit une croix dont l'enveloppe a quatre branches¹, égales peut-être, mais il se tait sur la relique elle-même. Supposons quatre morceaux correspondant aux quatre bras, la chose est régulière, tandis qu'ici cinq morceaux, dont l'assemblage n'est pas évident, constituent une exception.

Après l'avoir *adorée*, le même jour de la révélation, l'évêque de Poitiers, en présence d'une *grande multitude de peuple*, consacre dans l'église de S.-Pierre-le-Puellier, aux pieds du crucifix, un autel en l'honneur de S. Jacques, apôtre (lequel des deux, le majeur ou le mineur?), de S. Clément martyr (ce n'est donc pas le pape, car on n'aurait pas omis le titre de sa dignité) et de Marie, sœur de Lazare.

1. « Hic beatissimus vir in sacrario B. Petri apostoli capsam argenteam, in angulo obscurissimo jacentem et ex nigredine transactæ annositatis nec si esset argentea apparentem, Deo ei revelante, reperit. Oratione itaque facta, sigillum expressum abstulit, locellum aperuit, in quo interim plumacium ex holoserico superpositum, quod stauracis dicitur, invenit. Eoque ablato, inferiori crucem, diversis ac preciosis lapidibus perornatam, inspexit, de qua tractis quatuor petalis, in quibus gemmae clause erant mire magnitudinis et ineffabilem portionem salutaris ligni Dominicæ crucis invenit. »

Où était ce crucifix, qui a ses similaires dans les grands Christs d'argent de Pavie et de Verceil, datant aussi du XII^e siècle¹ ? A l'arc

1. Les églises de Rome ont généralement un autel du crucifix (*Œuvres*, t. I, p. 128, note 3). On va voir par les documents cités combien cet usage était ancien et général.

« La *trabes* doit être l'origine du jubé.... On y appuyait des autels à droite et à gauche de la porte placée au milieu. Dans d'autres églises un seul autel s'élevait au centre et deux portes s'ouvriraient latéralement. Le plan de l'abbaye de Saint-Gall (qui est du IX^e siècle), fait voir cet autel placé en avant et dédié au Christ en croix, *altare Sancti Salvatoris ad crucem* » (Alb. Lenoir, *Architect. monastiq.*, t. I, p. 187).

« Le 20 mai 1020, nous voyons Arnaud Bonpar donner, pour le salut de son âme et de celles de son père, de sa mère, de ses frères, au crucifix de N. S. J.-C., qui est dans la basilique de Saint-Pierre, église matrice de la cité d'Angoulême, son alleu de Sers. Cartulaire manuscrit du chapitre de Saint-Pierre d'Angoulême » (*Bull. de la Soc. arch. de la Charente*, 4^e sér., t. II, p. 220).

Il est dit de Gérard I, abbé d'Uzerche (1068-1096) : « *Perfecit monasterium ab altare sancte Crucis usque ad portalem* ».

La comtesse de Bar, Sophie, morte vers 1092, fut inhumée « sous l'autel Sainte-Croix, devant le jubé, du côté de l'épître » (L. Germain, *Monuments funéraires de l'église Saint-Michel, à Saint-Mihiel*, p. 45).

Adhémar avait achevé, en 1095, la reconstruction de la nef de son église abbatiale de Saint-Martial de Limoges, dit l'auteur de *Commemoratio Abbatum*, de l'autel de la croix à la porte de l'ouest : « *Navem monasterii majoris ab altari Sancte Crucis usque ad portam occidentalem volvi fecit* ».

La chronique de saint Maixent rapporte que, lors de la consécration de l'autel matutinal, à Montierneuf de Poitiers, par le pape Urbain II, l'évêque Pierre bénit l'autel du Crucifix (1096) : « *Petrus, episcopus Pictaviensis, qui altare Crucifixi benedixit... Et quia omnia altaria jam benedicta erant, excepto altare Crucifixi, quod a domno Petro episcopo, ut superius dixi, benedictum est* ».

En 1096, le pape Urbain II, dit la *Chronicon Vendocinense*, bénit le crucifix de l'abbaye, « *consecravit Crucifixum S. Trinitatis Vindocinensis cœnobii* ». La rubrique d'un missel porte : « Cette consécration doit être solennisée par les fidèles... le 4 des calendes de mars, jour où elle fut faite par le pape Urbain, en l'honneur de la très victorieuse croix et de saint Eutrope, évêque de Saintes et martyr, qui repose en cette église. A la même occasion, le pape Urbain promulgua un décret général d'indulgences pour cet anniversaire. » Cet autel du Crucifix était aussi appelé matutinal... on y disait la messe pour le peuple, de grand matin ». (Métais, *Urbain II et Geoffroy I*, p. 16). On a beaucoup discuté sur la place de cet autel (*Ibid.*, pp. 17 et suiv.). Les trois documents cités suffisent à l'élucidation de la question. *Consecravit* indique une consécration et, selon l'usage, des indulgences sont attachées à la visite au jour anniversaire. La chronique dit que le crucifix fut consacré; il y a là une erreur manifeste. Rectifiez l'autel du crucifix. Autel matutinal signifie ici autel paroissial, ou tout au moins pour les fidèles et non pour les moines; cet autel avait toujours sa place fixe en avant du jubé, au haut de la nef. Sous Urbain II, les jubés n'existaient pas encore, mais la place exacte est spécifiée par le double qualificatif matutinal et du Crucifix. Ce dernier mot ne veut pas dire que l'autel ait été surmonté immédiatement d'un Crucifix, mais simplement qu'il était placé sous le Christ triomphal, qui était toujours d'une grande dimension. Je dis sous, ce devrait être à côté, pour plus d'exactitude. En effet,

trionphal, là où commençait la nef pour les fidèles ¹, et où, à certains jours, se faisaient des stations; là où, à peu près à cette

un des deux autels du jubé était ordinairement sous le vocable du Crucifix, et l'autre sous celui de la Vierge.

Au monastère d'Egmond, diocèse d'Utrecht, l'évêque Harbert consacra un autel à la Ste Croix en 1148 (Rohault de Fleury, *les SS. de la Messe*, t. III, p. 259).

Dans un acte de 1216, il est question d'une fondation « ad tenendam unam lampadem de nocte coram altari Sanctæ Crucis et ante imaginem Crucifixi » (*Cart. d'Uzerche*, ap. *Bullet. de la Soc. arch. de la Corrèze*, t. X, p. 719).

En 1293, Geoffroy de Courlon écrivait : « Ad levam Crucifixi est altare Sancte Crucis, B. confessorum Ebbonis, Ursicini, Ambrosii et Agricii. Ad dextram est altare S. Michaelis, quod prius fuit in turri et S. Marie Magdalene » (Julliot, *le Livre des reliques de l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif de Sens*, p. 73).

Un inventaire de l'abbaye de Beaulieu (27 mars 1432) place le corps de sainte Félicité sur l'autel qui est au pied du grand crucifix : « Super dictum altare, ad pedem magni crucifixi, est griba, magna satis, de fuste, desuper cooperta argento et super deaurata, in qua dicitur inesse corpus vel ossa sanctæ Felicitatis » (*Bull. de la Soc. arch. de la Corrèze*, t. VI, p. 85).

Le père de sœur Jeanne de Mancigny, cellérier de l'abbaye de Fontevrault, fut enterré en 1467 audit lieu « du costé du grand autel, en face l'image du crucifix » (*Sainte Famille*, t. III, p. 70).

Le 15 juin 1487, frère Jean Maupoint et Hélyes Delyormy, chapelains de la chapelle fondée, en l'abbaye de Saint-Cyprien de Poitiers, « à l'autier du crucifix », donnèrent quittance de 61 sols 8 deniers pour leur service annuel.

Dom Boyer, dans son *Journal de voyage* (p. 185), inscrivait, le 18 mars 1712 : « Je dis la messe (à la cathédrale du Puy), au Saint-Crucifix : on y célébrait solennellement la fête de saint Gabriel ».

« Selon toute probabilité, le jubé (de S. Piat, à Tournai) offrait trois travées, les deux latérales étant fermées par des portes grillées, et celle du milieu entièrement bouchée et occupée par un autel : c'était l'usage, en pareil cas, que cet autel portât le vocable de la Sainte-Croix ou du Crucifix. Nous retrouvons, en effet, la mention de l'autel du Crucifix dans les archives de Saint-Jacques et de Saint-Nicolas » (Cloquet, *les Jubés des églises de Tournai*, p. 11). Une fondation de 1513 prescrivait qu'à l'autel du milieu serait exposé « le Dieu pitieux » ou le Christ de pitié (Cloquet, *Not. sur quelques anciens usages liturgiques des églises de Tournai*, p. 39).

« Au gros pilier du chœur, du côté de l'évangile, était adossé l'autel du Crucifix, appelé plus tard l'autel de la Sainte-Croix et aujourd'hui de Saint-Pierre. Quand les chanoines cessèrent d'administrer la paroisse et la confièrent à un vicaire, ils lui cédèrent l'usage de cet autel pour y dire la messe paroissiale, ce qui a été observé jusqu'à la révolution française. » (Le Mené, *Hist. de l'égl. cath. de Vannes*, p. 10.)

1. Que l'autel de paroisse ait été dans la nef, nous en avons un exemple dans le diocèse de Poitiers, à l'abbaye de Saint-Jouin-de-Marnes; mais ce fait existe aussi ailleurs, comme on va voir.

A l'abbaye de Solignac, « il y avoit une grande muraille qui faisait la séparation ». A son autel, où l'on vénéroit « Notre-Dame de la moitié, à cause qu'elle étoit environ le milieu de l'église », « le sacristain disoit, tous les dimanches, à sept heures, la messe de paroisse, faisait les proclamations, le prône et le reste des fonctions curiales » (*Bullet. de la Soc. arch. du Limousin*, t. XLIII, p. 590).

L'église de Saint-Cyr, à Issoudun, « avant la révolution, se composait de

époque, on le descendit sur le parapet du jubé, flanqué lui-même de deux autels.

On ne saisit pas bien la liaison qui existe cependant entre la vraie croix et cet autel qui ne porte pas son vocable. Le crucifix a peut-être motivé le choix de cet emplacement. Mais ce que ne dit pas le *procès-verbal et ce qui en ressort naturellement, c'est que cet autel fut destiné à exposer et probablement aussi à conserver la précieuse relique. Autrement, que viendrait faire ici la mention de cette consécration ?*

J'incline à penser que la vraie croix eut l'autel même pour chässe et de ce fait résulte pour moi la conviction qu'elle fut trouvée au

deux parties, séparées par le transept et le chœur, réservé aux chanoines, et la partie occidentale, appelée la *paroisse*, réservée au curé. Cette dernière partie était divisée en deux nefs » (*Bullet. et Mém. de la Soc. arch. d'Ille, et-Vilaine*, t. XXVII, p. 175). — « Saint-Cyr est une église collégiale et paroissiale... La paroisse est dans la nef » (*Journal de voyage de D. Jacques Boyer*, p. 98).

A Angers, le chapitre de Saint-Laud « fut transporté en 1232 dans l'église de Saint-Germain, cédée sur la prière de saint Louis aux chanoines par l'abbé de S. Aubin... Deux autels, celui de la paroisse et celui de Notre-Dame, accompagnaient le jubé, qui supportait un grand Christ et séparait la nef des ailes et du chœur » (*Rev. de l'art chret.*, 1887, p. 392).

« La paroisse de Saint-Maurice, à Reims, subit la conséquence des inévitables vicissitudes de l'édifice, comme il arrivait d'ailleurs à toutes les paroisses obligées de vivre en commun avec un ordre religieux. Son autel fut conservé d'abord à son ancienne place, au bas des degrés du nouveau chœur, puis fut transporté de nuit, en 1626, dans la chapelle latérale du nord » (*Bullet. mon.*, 1884, p. 762).

« Il existait dans la cathédrale (de Tréguier), avant la révolution, trois autels supplémentaires. Ils étaient adossés à des piliers et désignés sous le nom d'*autels paroissiaux*, parce que les recteurs des trois paroisses de la ville, à savoir le Minihy, Saint-Sébastien et Saint-Vincent, y célébraient l'office divin à l'intention de leurs paroissiens respectifs » (*Bullet. mon.*, 1886, p. 300).

En 1680, une transaction intervint. « L'église abbatiale et paroissiale de Meymac qui, jusques alors, avait été commune entre les religieux, le curé et les prêtres habitués, sera divisée et partagée par une muraille que les parties feront bâtir à frais communs. Dans la partie réservée pour les prêtres, ces derniers pourront faire toutes fonctions curiales, offices et services de paroisse ; néanmoins il sera permis aux religieux d'y célébrer la grand'messe paroissiale et d'y prêcher les jours de Pâques, Pentecôte, Toussaint et Noël » (*Bull. de la Soc. arch. de la Corrèze*, t. VIII, p. 216). En 1726, il y eut protestation et revendication : « Le chœur et le maître-autel de ladite église paroissiale qu'occupent les religieux est absolument nécessaire pour le service de la paroisse, dont la majeure partie des habitants qui la composent, au nombre de plus de quatre mille, ne peuvent voir le prêtre à l'autel de l'Assomption, lorsqu'il célèbre la messe paroissiale, et les curés, prêtres habitués et vicaires sont confondus parmi le peuple au milieu de la nef lorsqu'ils chantent les offices de la paroisse, à la grande indécence de leur caractère et de leurs fonctions » (p. 412).

même endroit, lors de la démolition d'un autel qu'on voulait renouveler. Ainsi s'expliquerait le mot *révélation*, qui doit s'entendre d'un fait inattendu et heureux, dont on attribue à Dieu la faveur. En effet, dans la langue du moyen âge, *revelare* ne signifie pas seulement, comme dit du Cango, « retegero, patefacere, arcani patefactio », *manifestation* d'une chose tenue secrète, mais *exhumation*, et *translation*, « exemptio sacri corporis e tumulo et ejusdem elatio, translatio ».

4. Passons au quatrième document qui est double. La Bibliothèque de la ville possède, dans un recueil factice, la copie manuscrite de deux inscriptions gothiques qui existaient autrefois dans l'église de S.-Pierre-le-Puellier et qui peuvent remonter au x^ve siècle, plutôt vers la fin.

La première, rédigée en vers français, devait accompagner un tableau du miracle, ainsi qu'il résulte clairement de ces mots : *comme cy vois*. Elle nous reporte au temps de Constantin et raconte ce que nous savons déjà, le don de la vraie croix apportée par Ste Loubette, dans une *bougete*¹, le surcau miraculeux, l'intervention de l'évêque et la générosité du comte qui fonde et dote l'église.

Ou. temps. constantin. lempereur.

Filz. dame. helaine. qui. le boys.

Trouua. ou. quel. ñre. seigneur.

Ihū crist. fut. pendu. en. croix.

Saincte. loubette. bien. espoir.²

En. sa. bougete. en. aporta.

Quelle. pendit. come. cy. vois.

A. ung. subs. qui. si. hault. monta.

Que. quant. elle. soy. reueilla.

Ne. le. peult. avoir. a. la. main.

Dont. a. leuesque. reuella.

Le. miracle. le. lendemain.

Ce. que. voyant. ung. comte. humain.

Funda. et. dota. ceste. eglise.

Ou. est. reuere. soir. et. matin.

Le. dit. boyx. par. tres. bonne. guise.

La seconde inscription, en vers latins, comprend six distiques, qui mettent en avant le règne de Constantin et associent Ste Loubette

1. Bouchet, dans ses *Annales d'Aquitaine*, disait *malete*.

2. Le sens et la rime exigent *espois* et non *espoir*.

à Ste Hélène. Le morceau de la croix qu'elle donne à Poitiers, après le miracle du sureau, est de grande dimension, *frustrum grande* : l'inscription précédente l'avait dit *bien espois* (épais). Elle vante l'« œuvre noble » du comte et invite le peuple à honorer la Sainte Croix *annuellement* par des *présents*, des *vœux* et des *prières*.

Imperii. solio. rutilat. diui ¹. natus. helene.
Xpiferamque ². fundi ³. dū iubet. illa. crucem.
Ilinc. lobeta. redet ⁴. et. frustrū. grande. reportat.
Pictauis. ede. sub. hac. quod. reuerenter. habes.
Deinque. Pictauiē. quō. monet. sambuchus. istud ⁵.
Ere. suo. p̄ceptis ⁶. nobile. fundat. opus.
Huc. ades. o pla. plebs. cui sunt. meritoria. grata ⁷.
Annua. redde. cruci. munera. uota. preces.

5. Le cinquième document existe en original dans le Cartulaire de S.-Pierre-le-Puellier, à la suite des trois précédents; mais il y manque les deux premières pages et quelques lignes finales. J'ai dû y suppléer par la copie qu'en a prise dom Fonteneau (t. LXXXI, pp. 485-490).

Procès-verbal de l'Ouverture d'un Reliquaire du chapitre de Saint-Pierre-le-Puellier où se trouve des morceaux de la Vraye Croix.

Henry Louis Chasteigner de la Roche-Pozay, par la permission divine et du Saint Siège apostolique Evesque de Poitiers, à tous présents et advenir salut. Savoir faisons que les chanoines et chapitre de l'église collégiale de Saint Pierre le Puellier de cette ville de Poitiers auraient député par devans nous Mr. Guy Massoteau et Jacques Roier, prestres et chanoines de la dite Eglise par acte capitulaire du huictiesme mai dernier passé, pour nous faire entendre l'intention du dict chapitre et que parmy les Reliquaires quy sont au trésor de leur Eglise garantis cy devant de la fureur et pillage des hérétiques calvinistes, arrivé l'an 1562 en cette ville de Poitiers, par la dextérité de l'un des précédents chanoines qui les auroit caché dans les pilliers de lad. Eglise, ils ont tousjours soigneusement conservé un grand reliquaire d'argent doré, fait en forme

1. L'empire *divin* me parait singulièrement exagéré. Ne faut-il pas plutôt lire *diver*, qui se rapporterait alors à *Helenæ* ?

2. *Xpistiferamque*, suivant l'orthographe du moyen âge, pour *Christiferam*.

3. *Sic*, évidemment pour *fodit*, car il s'agit des fouilles.

4. *Sic* pour *redit*.

5. *Sambucus* étant du féminin, il faut restituer *ista*.

6. *Princeps*.

7. *Gratam* n'a pas de sens : *grata* s'entendrait des dons *gracieux*, qui sont *méritoires*.

quarrée, sur lequel il y a quelques figures et sur lames d'argent doré ouvragéé faites en forme de croix et qui couvre quelques Reliques qui ne paroissent point à l'Extérieur, lesquelles par ancienne Tradition l'on tient estre quelques parties notables du bois adorable de la Vraye-Croix apportée de Hiéruzalem en cette ville par Sainte Loubette, servante et domestique de l'Impératrice Sainte Héléne, mère de Constantin le Grand, ainsy qu'il est porté par un vieil chartulaire de leur Eglise, couvert d'argent doré, sur lequel est l'Image en relief de la dite Loubette, d'une part et de Jean, duc de Berry et conte de Poictou, d'autre, qui fit renouveler le dict Cartulaire et icelui enrichyr en la forme qu'il paroist à présent. Et d'autant que, outre la dite tradition, ils ont quelques preuves que dans le dict reliquaire sont enfermées ces dites particules de la Vraye Croix, ainsy qu'il est contenu dans le dit Cartulaire qui faict mention de l'ouverture d'iceluy arrivée l'an 1148, Ils désireroient pour leur entière assurance de la vérité et pour exciter la dévotion du peuple et l'adoration de ce bois sacré dont ils sont dépositaires, faire faire ouverture du dict reliquaire en nostre présence et de telles personnes que nous voudrions nommer pour avoir une attestation de nous de tout ce qui sera trouvé au dedans du dict reliquaire. A laquelle requête du dict Chapitre inclinant favorablement, nous aurions icelle enterinée de vive voix et a assigné jour pour se trouver en nostre pallais Episcopal au mecredy 19 du présent mois de Juin, veille de la feste du précieux corps de notre Seigneur, auquel Jour, par ordre dudict chappitre de Saint Pierre le Puellier et en conséquence de l'acte capitulaire d'icelluy de ce iourd'huy 19 Juin, se seront rendus en nostre dict pallais Episcopal, à une heure après midy, Mr. Guy Massoteau, Jan Regnault, Jacques du Gay, et Jacques Royer, tous Prestres et Chanoines de la dicte Eglise et députés d'icelle, lesquels nous auroient représentez ledict Reliquaire, et après Serment que nous aurions d'iceux requis, nous auroient affirmé et déclaré que par l'ancienne tradition l'on a tousiours creu et estimé ledit Reliquaire contenir les particules du bois sacré de la Vraye croix apportée par Sainte Loubette, et pour plus ample preuve, nous auroient représenté le dict chartulaire de leur Eglise, couvert comme dict est de Lames d'argent doré, où est lad. figure de Sainte Loubette tenant une Croix en la main, avec cette inscription en lettres gothiques relevées en argent doré : *Sainte Loubette qui apporta la vraye † à St Pierre Puellier*; dans lequel nous avons trouvé un acte en latin qui a esté leu à haulie voix, portant qu'en l'année 1148, le 10^e des Kalendes de Juin, le iour du dimanche qui est après l'Ascension de nostre Seigneur, ouverture fut fait dudict Reliquaire en présence de très Illustres Prélats Messires Gaufridus, archevesque de Bourdeaux, Gilbertus, Evesque de Poictiers et Bernard, Evesque de Xainctes, lesquels déclarent que, outre plusieurs petites portions du précieux bois de la vraye croix de Notre Seigneur, que ils n'ont point comptées, ils ont trouvé dans ledict Reliquaire (qu'ils appellent la croix de Sainte Loubette)

cinq parties de ce précieux bois et adorable qu'ils ont veu et remarqué si grandes qu'ils en ont esté saisis d'admiration, et ont icelles adorées ; au moyen de quoy, nous aurions fait faire ouverture d'icelluy Reliquaire par Thomas Ollivier, maistre orfèvre de cette ville, qui auroit levé les cloux d'argent doré qui attachotent une lame aussy d'argent doré, faicte en forme de croix, qui couvroit ledict Reliquaire dans le milieu, et après que tous les dictz cloux ont esté tirez, nous avons levé ladicte lame en présence de Messieurs Denys Guilloteau, doyen des Docteurs de la Sacrée faculté de Théologie en l'université de cette ville, chanoine Theologal en nostre Église cathédrale et nostre grand vicaire ; Chrystophle Fauveau, docteur en la Sorbonne de Paris, chanoine en nostre Église cathédrale et nostre official ; René Esvet, notre Archidiaque de Thouars et des d. Massoteau, Regnault Dugay et Royer, chanoines et députez dud. chapp. de Saint Pierre le Puellier et de André Chantelin, prestre, nostre aumosnier et de Père Estienne de Boscovert, docteur en Théologie, gardien du convent des cordeliers de cette ville, comme aussy en présence de Maistre Jean Tillier, conseiller du Roy et juge conservateur des privilèges Royaux de l'université de cette Ville ; Charles Pineau, conseiller et Juge Magistrat ; Jean Richeteau, aussy conseiller et Juge Magistrat au mesme siège présidial ; Jean Jarno, conseiller du Roy et son procureur audict Siège ; Jean Filleau, soubdoyen des docteurs Régents en droict en ladicte université, conseiller et Advocat du Roy audict siège présidial ; Estienne Rifault, advocat aud. siège, par nous convocquez en parties et les autres si estant heureusement rencontrez et après que ladicte lame d'argent doré, faicte en forme de croix, a été par nous levée, nous avons trouvé soubz icelle une Croix dont la partie externe est de bois enchassée et placée dans ledit Reliquaire suivant les mesmes longueurs et largeurs de ladicte lame d'argent doré, sur la partie supérieure et externe de la quelle croix de bois nous avons trouvé cinq concavitez creuzés en icelle, l'une au milieu, l'autre au-dessus, une autre au dessoubz et les deux autres au costez droict et gauche en forme de croix, dans les quelles concavitez estoient cinq petits pacquets de taffetas rouge un peu décoloré et au dedans du taffetas qui estoit au milieu, après l'avoir déplié, avons trouvé en icelluy plusieurs portions de bois assez larges et quarrées et peu espoisses qui n'ont estez par nous comptées et dans les autres taffetas avons trouvé en chacun d'iceux une portion de bois de largeur à plus près d'un travers de doigt ou quelque peu davantage et de longueur comme d'un demy doigt et après avoir mis les dits pacquets de taffetas en lieu décent, avons fait extraire la dicte croix de bois et icelle tirer de la profondeur du dit Reliquaire où elle estoit placée et estant mise hors du dit Reliquaire, avons remarqué que la partie interne de la dicte croix ou le revers d'icelle estoit couverte d'argent doré et ouvrée à petits fils d'argent doré entassées et façonnées à jour, soubz les quels, en cinq endroits, à scavoir au milieu, dessus, dessoubz et aux deux costez d'icelle croix paroissent plu-

sieurs particules notables de bois collé ou attaché en chacun des dits endroits de ladite Croix en forme de croix et dans la profondeur du dict Reliquaire où la partie interne de ladite croix estoit couchée auparavant que d'en avoir esté par nous tirée, s'est trouvée une couche de cotton estendu dans ledit Reliquaire pour mieux conserver icelle croix. Et après avoir considéré le tout avec attention et fait considérer à tous les assistans, nous avons replié les dits paquets de taffetas et remis en iceux les mesmes portions de bois que nous y avons trouvées et ensuite, après avoir remis ladite croix dans la concavité dudit Reliquaire en la forme et manière que nous les y avons trouvées placées, nous avons aussy remis les dits cinq paquets de taffetas dans les cinq concavitez de la partie externe de la dicte croix de bois, et fait reclouer en nostre présence et des susd. par ledit Ollivier, orfèvre, la dicte lame d'argent doré qui couvre le milieu dudit Reliquaire en forme de croix et après nous estre prosternez en terre au devat d'icelle croix contenue audit Reliquaire pour l'adorer, nous l'avons présentée à tous les assistans cy dessus dénommés qui ont icelle baisée et adorée entre nos mains, avons icelluy Reliquaire remis ès mains desdits quatre chanoines députez dud. Chappitre de Saint Pierre le Puellier pour icelle rapporter en leur Église et y estre par eux soigneusement gardée avec dheüe révérence et afin d'exciter le peuple de nostre Diocèse à la vénération d'une si sainte Relique, nous avons de nostre puissance Episcopalle accordé et accordons à perpétuité quarante jours d'Indulgence à tous fidelles chrestiens de l'un et l'autre sexe qui visiteront dévotement par chacun an cette précieuse et très digne Relique, qui sera exposée dans la dicte Église de Saint Pierre le Puellier ès jours du Vendredy Saint, de l'Invention et Exaltation de Sainte Croix et à chacun dix neufiesme Jour du mois de Juin, en mémoire de l'ouverture faicte à ce jour de ce sacré dépost. Exhortons nos Diocésains d'implorer l'assistance divine en toutes leurs nécessitez au pied de ce bois salutaire et attirer par ce moyen sur eux la bénédiction du ciel, et afin que ce soit chose stable, nous avons signé ces présentes et fait apposer le seau de nos armes et icelle fait signer aux cy dessus nommez, à Poitiers, en nostre Pallais Episcopal, le mercredy, veille de la feste du très Saint Sacrement, dix-neuf^{me} Jour du mois de Juin, l'an de grâce mil six cent quarante sept, tenant le Saint Siège Apostolique à Rome Nostre Saint Père le Pape Innocent dixiesme et du Règne de Louis quatorziesme, Roy de France et de Navarre, la Reyne Anne d'Autriche, sa mère, Régente en France durant sa minorité.

Henry Loys Evesq. de Poitiers. — Le Tillier. — D. Guilloteau grand vicaire. — J. Dugay chanoine de St Pierre le Puellier. — Fauveau official. — Royer chanoine de St Pierre le Puellier. — A Chandefin présent. — V. Esvet archid. de Th. — Pineau. — Filleau. — Jehan Jarno, procureur du roy. — Richeteau présent. — Estienne Rifault. — Massoteau, plus ensien chanoine. — F. Estienne Bosquever gardien des pp. Corde-

liers de cette ville. — Pierre Regnault, chanoine dudict saint Pierre Puellier. — P. Olivier orfeuvre.

Et par mon dict seigneur, Michelet.

En 1647, deux chanoines de la collégiale de S.-Pierre-le-Puellier furent délégués par le chapitre vers l'évêque de Poitiers, Henri-Louis Chasteigner de la Rocheposay, à l'effet de le prier de vouloir bien ouvrir, pour constater officiellement son contenu, un *grand reliquaire*, que l'on estimait par tradition renfermer la vraie croix apportée de Jérusalem par Ste Loubette. A l'appui de leur assertion, ils citent le cartulaire et sa couverture historiée d'argent doré. On déclare de suite, *preuves en main*, qu'au dict *reliquaire* sont incluses « quelques parties notables du bois adorable de la vraye croix ». Ils ajoutent qu'elle fut sauvée, lors du pillage des calvinistes en 1562, par un chanoine qui la cacha, avec d'autres reliques, « dans les piliers de ladite église » et que son *reliquaire* est d'argent doré, « faict en forme quarrée, sur lequel il y a quelques figures et sur lames d'argent doré ouvragé, faites en forme de croix. »

Notons de suite les détails de cette description. Il y a deux objets : un carré, en argent doré, historié de figures ; l'autre, en forme de croix et en lames d'argent doré travaillé. La croix, dite d'or en 1148, en 1647 n'est plus que de vermeil.

Le 19 juin, veille de la Fête-Dieu, la commission d'examen se réunit au palais épiscopal, sous la présidence de l'évêque, à une heure après midi. Y assistent trois chanoines au nom du chapitre, un vicaire général, l'official, l'archidiaque de Thouars, l'aumônier de l'évêque, le gardien des cordeliers de Poitiers et plusieurs magistrats.

Les chanoines délégués prêtent serment de faire connaître exactement la vérité et exhibent, *pour plus ample preuve*, leur cartulaire, dont ils font valoir la couverture et l'attestation de 1148. On procède ensuite à l'examen. Thomas Ollivier, « maistre orfevre » de Poitiers, enlève « les cloux d'argent doré qui attachaient une lame aussy d'argent doré, faicte en forme de croix, qui couvrait ledict reliquaire dans le milieu ». Cette croix était donc appliquée au centre d'un tableau carré qui formait le *reliquaire* ; type dont on a un bel exemple dans un reliquaire du trésor de la cathédrale de Gran.

Sous la croix d'argent doré apparaît « une croix dont la partie

externé est de bois, enchâssée et placée dans ledit reliquaire suivant les mesmes longeurs et largeurs de la dicte lame d'argent doré ». Ainsi la croix de métal se modèle sur la croix de bois qu'elle couvre entièrement.

« Sur la partie supérieure et externe de laquelle croix de bois, nous avons trouvé cinq concavitez creuzés en icelle, l'une au milieu, l'autre au-dessus, une autre au-dessoubz et les deux autres au costez droit et gauche en forme de croix ». Ces concavités, disposées en croix, une au centre et une sur chaque bras, indiquent déjà l'idée d'un récipient quelconque; mais elles n'altèrent pas la croix elle-même, qui semble faite d'une pièce et non de cinq morceaux, comme le déclarait le procès-verbal de 1148.

« Dans lesquelles concavitez estoient cinq petits paquets de taffetas rouge un peu décoloré ». Chaque locule avait son sachet et tous les sachets, au nombre de cinq, étaient en *taffetas* ou soie mince de couleur rouge, par allusion à la Passion de Notre Seigneur. La finesse de la soie, nécessitée par l'emploi qu'on en faisait dans un espace très réduit, dénote à première vue du cendal, comme dans la petite chasse de plomb que possédait le chanoine Auber et qui date du XII^e siècle.

« Et au dedans du taffetas qui estoit au milieu, après l'avoir déplié, avons trouvé en icelluy plusieurs portions de bois assez larges et quarrées et peu espoisses, qui n'ont estez par nous comptées ». Le tort de l'évêque est précisément de ne les avoir pas comptées: il agit de nouveau aussi étourdiment que les trois évêques du XII^e siècle. Ce sont des éclats de bois, sans épaisseur et taillés régulièrement en carré: un taffetas les enveloppe, plié plusieurs fois sur lui-même et non lié, comme dans le reliquaire du XII^e siècle du chanoine Auber.

« Dans les autres taffetas avons trouvé en chacun d'iceux une portion de bois de largeur à plus (peu) près d'un travers de doigt ou quelque peu davantage et de longueur comme d'un demy doigt ». Là encore autres éclats, plus grands, mais un seul par sachet.

Ici finit l'examen des reliques. Il n'est pas dit un mot des parcelles de la couronne d'épines, nommément spécifiées par le premier procès-verbal: c'est qu'en effet elles n'y étaient pas, car il eût été facile de les distinguer des fragments énumérés et de provenance diverse évidemment.

« Avons fait extraire la dite croix de bois et icelle tirer de la profondeur du dit reliquaire où elle estoit placée et estant mise hors dudit reliquaire, avons remarqué que la partie interne de la dicte croix ou le revers d'icelle estoit couverte d'argent doré et ouvrée à petits fils d'argent doré entassées et façonnées à jour ». Il n'en faut pas davantage pour attester que la croix, par cela seul qu'elle était ornée sur ses deux faces, était faite pour être vue aussi bien d'un côté que de l'autre et non pour être ainsi emboîtée, au détriment de la partie inférieure, qui, pour moi, est la partie supérieure et non le revers. Cette croix fut donc, à l'origine, isolée et ce ne fut que postérieurement qu'on l'incrusta dans un tableau, ou pour mieux la conserver, ou pour lui rendre plus d'honneur en l'ornant davantage, puisque ce tableau était historié, peut-être de l'histoire de Ste Loubette, comme le comte de Poitou la fit reproduire sur la couverture du cartulaire. Il est très vraisemblable qu'il a copié et les chartes et le tableau.

Toute cette surface, cachée par le fond du reliquaire, était couverte de filigrane d'argent doré, dont les fils très rapprochés laissaient entre eux des ajours. La présence de cet ouvrage n'est pas un indice certain d'époque, car le filigrane est aussi bien carlovingien que mérovingien ; au moyen âge, il est très fréquent, mais je ne sache pas qu'on puisse en citer des exemples du *iv^e* siècle.

« Soubz lesquels (filigranes), en cinq endroits, à scavoir au milieu, dessus, dessous et aux deux costez d'icelle croix paroissent plusieurs particules notables de bois collé ou attaché en chacun des dits endroits de la dite croix en forme de croix ». Cette seule phrase suffit à montrer dans cette partie la face principale, puisque le bois de la croix y est en évidence. La belle croix de la collégiale d'Eymoutiers (Haute-Vienne), qui date du *xiii^e* siècle et est entièrement tapissée d'un réseau de filigranes ravissants, présente la même disposition : les filigranes forment comme des boîtes en relief, aux endroits où étaient disposées les reliques qui ont disparu. Il n'y a pas de vitre protectrice, le filigrane seul protège la relique¹.

1. Le n^o 3129 du Musée de Cluny, qui date du *xiii^e* siècle, est ainsi décrit par du Sommerard, dans son *Catalogue*, édit. de 1861, p. 363 : « Cette grande et belle croix à double face porte, de chaque côté, huit petits reliquaires s'ouvrant à charnières, et dont les vantaux, montés en relief sur des portants à jour finement ciselés, sont, comme la croix elle-même, enrichis de filigranes et de pierreries. Un de ces vantaux fait exception : il est en bronze doré et

Chacune des cinq parcelles est en forme de croix, ce qui se pratiquait toujours pour les fragments de petite dimension, même sur des croix doubles.

Or ces cinq parcelles ou mieux ces cinq croix, comme sur l'autel liturgique, et mieux encore sur le cierge pascal, car la disposition y est plus semblable, représentent les cinq plaies du Sauveur, idée symbolique qui n'apparaît qu'assez tardivement, mais sûrement pas dès le iv^e siècle : cependant, on peut la constater au vii^e siècle.

« Et dans la profondeur dudict reliquaire ou la partie interne de la dicte croix estoit couchée auparavant que d'en avoir esté par nous tirée, s'est trouvée une couche de cotton estendu dans ledit reliquaire pour mieux conserver icelle croix ». Cette couche moëlleuse de cotton, qui évitait tout froissement avec le fond du tableau, avait évidemment pour but de protéger les filigranes, toujours si délicats et faciles à altérer.

Le procès-verbal mentionne, en terminant, la réintégration de la croix dans le reliquaire par l'orfèvre, son adoration par les assistants et enfin les mesures prises par l'évêque pour assurer le culte de la relique, c'est-à-dire exposition quatre fois l'an, dont une à l'anniversaire de la récoognition, et concession d'une indulgence de quarante jours, « à perpétuité, » pour chacune des quatre expositions indiquées.

Ces prémisses posées et discutées, il convient d'en déduire une conséquence.

Les cinq croisettes sont véritablement du bois de la croix¹, leur forme seule suffit à l'indiquer ; de plus, elles sont à la face principale,

gravé et présente à son centre une croix à jour, fermée par une glace ; cette petite monstrance était sans doute destinée à renfermer une relique de la vraie croix ».

A Eymoutiers, la croix à double croisillon a une âme en bois, recouverte d'argent sur les côtés, de filigrane d'argent doré sur les deux faces et une fiche en cuivre doré. A chaque extrémité du croisillon est un médaillon en losange, monté sur une arcature à jour formant boîte à l'intérieur, de manière à contenir des reliques. Deux autres losanges, aussi en boîtes, accompagnent, au-dessus et au-dessous, la vraie croix, qui est au centre, dans un médaillon carré ; un autre médaillon, rond et gemmé, occupe le centre du croisillon supérieur. Les reliques sont enveloppées dans de la soie très fine.

1. L'inventaire de Saint-Hilaire-de-la-Celle, à Poitiers, rédigé en 1539, mentionne « une autre petite croix d'argent doré où était renfermée une portion de la vraie croix ». (*Bullet. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest*, 1838, p. 91).

qui est la plus ornée, en raison de ses filigranes qui les laissent apercevoir à travers leur élégant réseau.

Les éclats de bois, conservés dans des sachets et inclus dans les locules, sont recouverts par une lame métallique, à la face postérieure ; leur importance est donc moindre. Sont-ce des morceaux de la vraie croix ? On peut en douter, car, d'ordinaire, les parcelles de ce bois précieux se disposent en forme de croix, comme à la face antérieure. Cependant je dois déclarer que j'ai trouvé, dans l'ancienne abbaye de S.-Florent-lès-Saumur, un morceau mince, plat et rectangulaire, du genre de ceux décrits par le second procès-verbal. Ce peuvent être tout aussi bien d'autres souvenirs de Terre Sainte, tels que des fragments de la table de la cène, du bois des oliviers qui ont donné leur nom à la montagne où pria le Sauveur avant sa Passion et d'où il s'élança vers les cieux à sa triomphante Ascension, etc. Les inventaires sont pleins de reliques analogues. Or la légende porte que Ste Loubette avait dans sa besace, non seulement de la vraie croix, mais encore d'autres reliques : ces reliques, difficiles maintenant à dénommer, les voici et le tout provient de Jérusalem. Aucun os de saint ne s'y mêle, le Christ seul y est représenté par sa passion glorieuse, ce qui convient très bien à la forme de croix donnée à l'excipient.

La croix de bois n'est nullement de la vraie croix. Le procès-verbal a omis de confronter son essence avec celle des autres parcelles ; pourtant c'était essentiel. D'une part, on eût observé du chêne probablement et, de l'autre, le bois d'un conifère, pin, cèdre, ainsi qu'on l'a constaté partout sur les échantillons réputés authentiques.

Que cette croix soit simplement une âme en bois, tout le prouve ¹.

1. La croix-reliquaire, du xv^e siècle, qui est maintenant à Montierneuf et qui provient de Sainte-Opportune de Poitiers, « est en bois creux et forme neuf compartiments, garnis de verres, sous lesquels sont placés des débris d'ossements. On en voit même dans le milieu du croisillon, compartiment d'honneur où le fragment de la vraie croix devait être placé ». Ce bois est serti dans une enveloppe d'argent (Lecoindre-Dupont, *Notz sur un reliquaire en forme de croix de l'ancienne église de Saint-Opportune de Poitiers*, 1876, p. 3).

« Auroit esté fait ouvrir ledict thrésor et osté le reste des pierres estant esdites grandes croix... et tiré de dessus le boys quelque reste d'or qu'on n'avoit peu oster qu'on n'eust rompu ledict bois » (*Proc.-verb. du pillage par les Huguenols des reliq. et joyaux de Saint-Martin de Tours, en mai et juin 1562*. Tours, 1863, p. 45).

« Le vi^e janvier 1576, jour des Rois, de relevée, fut prins ledit ange (d'argent doré) pour fondre et convertir à faire la couverture du bois sur lequel doit

On y creuse des locules, on y enfonce des clous pour fixer la plaque de recouvrement, on la tapisse de filigranes, toutes choses qu'on ne se fût pas permises sur la vraie croix elle-même, traitée avec plus de respect. Bien plus, la croix, par sa forme latine, trahit jusqu'à l'évidence l'intention de l'artiste qui ne décore pas une vraie croix, car toutes les croix venues d'Orient, dès l'époque la plus reculée, ont un double croisillon, indice certain de la nature de la relique, à tel point qu'au moyen âge cette croix double était mise aux mains de Ste Hélène en souvenir de l'invention de la Ste Croix ou devenait le meuble principal de ses armoiries. Sans sortir du Poitou, il m'est facile d'indiquer en témoignage les vraies croix de Ste-Croix de Poitiers et de Charroux¹, dont le reliquaire, comme la croix, présente un double croisillon.

Les évêques du xiii^e siècle et celui du xvii^e ont donc pris complètement le change sur la vraie croix de Ste Loubette. Dédaignant ce qui constituait à proprement parler la relique, ils n'ont fixé leur *attention* que sur la croix de bois, qui n'était nullement une relique, et dont ils ont admiré les proportions inusitées. Que l'Église a grandement raison de vouloir que l'évêque, constitué par elle gardien des saintes reliques et juge en premier ressort de leur authenticité, avant de prononcer une sentence, s'entoure des lumières de la science, représentée par des hommes studieux et compétents² ! La vérité ne peut se dégager qu'à ce prix et alors on est assez sûr de soi pour ne pas tromper les fidèles, singulièrement mystifiés par trop de précipitation en 1148 et 1647.

J'ai nié la possibilité de faire vivre Ste Loubette au iv^e siècle. Les reliques elles-mêmes me fournissent un argument péremptoire qu'elles ne peuvent même pas remonter au vi^e siècle et qu'il faut retarder leur venue à Poitiers jusqu'au vii^e. S. Fortunat, par un

reposer le saint fust de la vraie croix « (*Inv. de la Sainte-Chapelle*, 1573, n^o 30).

1. Roger, comte de Limoges et Euphrasio, sa femme, jetèrent, en 798, les fondements de l'église de Charroux, pour y conserver le « morceau de la vraie croix » que rapportait « de Jérusalem un pèlerin breton » (*Bull. de la Soc. arch. de la Corrèze*, t. VI, p. 361).

2. « Nec novas reliquias recipiendas, nisi eodem recognocente et approbante episcopo, qui simul atque de iis aliquid compertum habuerit, adhibitis in consilium theologis aliisque piis viris, ea faciat quæ veritati et pietati consentanea judicaverit » (*Sess. XXV, de invoc., venerat. et reliquiis SS.*).

texte inéluctable, rejette toute hypothèse qui irait du iv^e au vi^e siècle, tandis que, pour le suivant, un fait historique démontre la possibilité d'admettre exclusivement cette date, qui concorde d'ailleurs avec l'interprétation logique de la légende.

Écoutons M. Rohault de Fleury, qui a si bien développé la question de la vraie croix : « Anseau, chantre du S. Sépulcre de Jérusalem et précédemment clerc de l'église de Paris, envoya, en 1109, une relique de la vraie croix, à Galon, évêque de cette ville et à son chapitre, avec des lettres qui en assuraient l'authenticité. « Après la « mort d'Héraclius (en 636), les infidèles... ayant amassé une grande « quantité de bois auprès de l'église du S.-Sépulcre, ils la brûlèrent en partie. Ils eussent traité de même la sainte croix; mais « elle avait été cachée par les chrétiens dont plusieurs furent mis à « mort à cette occasion. Enfin, les chrétiens ayant délibéré entre eux « sur le parti qu'ils devaient prendre, divisèrent la sainte relique en « plusieurs portions qu'ils distribuèrent à différentes églises, afin « que, si quelqu'une vint à être brûlée, on eût du moins la consolation de conserver les autres. C'est pour cela que l'on envoya à « Constantinople, outre la croix de l'empereur, trois autres croix « faites du bois sacré, deux en Chypre, une en Crète, trois à Antioche, une à Édesse, une à Alexandrie, une à Ascalon, une à « Damas, enfin quatre à Jérusalem... De ces quatre dernières l'une « appartient aux Syriens, l'autre aux grecs du monastère de Saint-Sabas, la troisième aux moines de la vallée de Josaphat. Nous autres latins nous possédons au S.-Sépulcre la quatrième, qui a un « palme et demi de long sur un pouce de large et autant d'épaisseur. Le patriarche des Géorgiens en avait une autre que je vous « ai envoyée. Cette croix se compose de deux sortes de bois, vous « y verrez une petite croix incrustée dans une plus grande. La première est du bois auquel Notre Seigneur a été suspendu, la seconde du bois dans lequel sa croix fut plantée » (*Mém. sur les instruments de la Passion*, pp. 107-108).

D'après le dessin donné planche X, les deux petites croix dites d'Anseau et faisant partie du trésor de Notre-Dame de Paris, se composent de deux bois superposés, le long appliqué sur celui qui forme la traverse. A chacun des bras est fixé un éclat, étroit et allongé, posé horizontalement; à la tige, un éclat plus long est mis

verticalement : ces trois parcelles ne se touchent pas et la croix existe plutôt en intention qu'en réalité. Les extrémités des deux croix ne sont pas taillées carrément, mais arrondies, ce qui indique une retouche avec un instrument tranchant.

Le texte n'est pas moins instructif. Au VII^e siècle, la croix est taillée pour être dispersée et des morceaux on façonne autant de croix. Les plus considérables, sinon les plus vénérées, sont celles de Jérusalem et de Constantinople ; mais chacune d'elles n'en a point tant qu'elle puisse se montrer prodigue. Au siècle précédent, S. Grégoire de Tours affirme qu'il était impossible aux pèlerins de s'en procurer ; que dût-ce être quand le bois fut réduit à n'avoir plus qu'un pied et demi de longueur et un pouce dans les autres sens ? Arculf, comme Anseau, atteste, au VII^e siècle, les proportions restreintes de la portion restante.

Quand la légende affirme que Ste Loubette assista à l'invention de la croix, ne serait-il pas plus exact de dire qu'elle fut témoin de son dépeçement ? On comprend alors que, recommandée à la fois par sa haute naissance et d'efficaces protections, elle ait obtenu, non une croix entière, à l'instar des villes et lieux insignes indiqués plus haut (c'eût été trop prétendre), mais des éclats enlevés au bois dont on formait des croix et qu'elle disposa en manière de croix. On comprend aussi que, complétant son précieux butin, elle y joignit d'autres parcelles provenant de bois également vénérés, comme les coins qui fixèrent la croix dans le trou du rocher du Calvaire.

Je ne vois pas d'autre explication plausible à ces fragments multiples qui n'ont pas le même aspect et cette manière d'interpréter une légende assez embrouillée mais vraie au fond, me paraît la seule rationnelle. De la sorte nous obtenons une date qui satisfait à toutes les exigences de la cause et répond à toutes les difficultés qu'elle soulève.

6. Nous n'avons qu'un seul dessin de la croix : il figure sur la couverture du cartulaire et n'est pas antérieur à la fin du XIV^e siècle. Ste Loubette tient en main la croix qu'elle a apportée et, relativement à elle, elle est, en effet, de grande dimension.

Cette croix est à branches égales, à bouts arrondis et munie d'une poignée très mince et courte. Sur chaque bras on voit un rond, qui doit indiquer un caboçon et, au milieu, un quatrefeuilles à lobes

arrondis. A part le manche, qui dénote un caractère plus ancien¹, l'aspect est celui d'une croix du moyen âge, du XII^e siècle environ. Raisonçons un peu sur ce thème archéologique.

Au IV^e siècle, la croix n'aurait pas le pied *fiché*, suivant l'expression héraldique; ses bras ne seraient pas arrondis et de même largeur. A l'époque mérovingienne, si le manche commence déjà à être en vogue, il l'est surtout postérieurement², le pied fiché commence à se montrer³. Les cabochons ne répugnent pas à leur place respective, mais le quatrefeuilles central ne convient pas à ce style, qui exigerait aussi la forme pattée. Le carlovingien me paraît non moins douteux, force nous est donc de nous en tenir au déclin de l'ère romane.

En 1148, la croix est isolée; en 1649, elle ne l'est plus. Une modification importante s'est donc introduite. A quelle époque? Posté-

1. Sur un émail cloisonné du trésor de l'église d'Essen, que l'on suppose byzantin, on voit Othon, qui fut duc de Souabe de 973 à 982, remettre à sa sœur Mathilde, qui fut abbesse d'Essen de 974 à 1013, une croix que la même abbesse offre, à genoux, à la sainte Vierge, sur un autre émail cloisonné, attribué à la fabrication allemande. La date est certaine, fin du X^e siècle, puisque les personnages sont nommés par des inscriptions.

Dans le premier émail, la croix est blanche, pattée et à branches égales, portée sur une longue hampe rouge, ce qui en fait comme une croix de procession (*Gazette des Beaux-Arts*, t. XXII, p. 432). Sur le second, la croix affecte encore la forme processionnelle, mais la hampe et le croisillon sont partout de même grosseur (*Ibid.*, p. 433). D'où je conclus que la croix étant différente, comme le style des émaux, le second émail pourrait bien être postérieur au premier: les caractères de l'inscription indiquent plutôt le XI^e siècle. Ainsi le premier émail serait contemporain de la donation, tandis que le second ne ferait que la rappeler, à une distance d'au moins cinquante à soixante ans. Ces deux plaques ont été faites pour être appliquées sur la croix offerte par le duc Othon: elles doivent donc donner la forme même de la vraie croix. Or cette croix n'est pas double, fait insolite chez les Byzantins: le premier émail pourrait donc fort bien n'être pas d'origine byzantine, ni même fabriqué directement par un ouvrier byzantin, mais seulement sous l'influence de cet art. De plus la croix ainsi montée sur une hampe est essentiellement latine: la hampe n'est ici que le prolongement de la fiche primitive. Ce qui m'amène à voir dans la croix de sainte Loubette un intermédiaire entre la fiche et la hampe, que je nommerai *manche*, *poignée* ou *bâtonnet*.

2. Sur la mosaïque de saint Vital, à Ravenne (VI^e siècle), la croix que tient l'évêque par la hampe est de forme latine, c'est-à-dire dont la partie inférieure est plus développée que la tête et les bras.

3. Voir, au Musée de Cluny, une croix que l'on assure du « VII^e siècle » et provenir de « Sainte-Radegonde de Poitiers »; elle est classée sous le n^o 3128. Du Sommerard, dans son *Catalogue*, p. 364, ajoute: « Les monnaies mérovingiennes de Poitiers et les deniers de Pépin et de ses fils Carloman et Charlemagne, frappés dans l'abbaye de Sainte-Croix de Poitiers, présentent une croix potencée à pied fiché. »

rieurement à la couverture du cartulaire, puisqu'elle figure sainte Loubette tenant une croix et non un cadre crucifère. :

Le revêtement de métal aurait pu être renouvelé à la suite de la *révélation*, pour le mettre au goût du jour. Si les extrémités ne sont pas droites, c'est pour mieux épouser la forme de l'âme de bois, comme à la croix d'Anseau; les quatre cabochons indiquent la place des quatre croisettes et le quatrefeuilles celle de la croisette centrale ou peut-être des quatre sachets, puisqu'il n'y a pas trace de filigrane, qui doit être de l'autre côté. On a soin de conserver le manche, qui sert à tenir la croix à la main¹, usage existant à la cathédrale chaque fois que l'évêque officiait, à Bourges et à Paris, où jusque dans ces dernières années, les simples prêtres l'avaient usurpé sur les évêques. C'était la croix de l'autel, portée par l'officiant avant la messe et par lui retournée à la sacristie après le saint sacrifice.

Ou encore, Jean comte de Poitou, en train de rafraîchir le passé, a eu l'idée de renouveler l'enveloppe de la croix, car l'ornementation peut encore être acceptée comme celle du xiv^e siècle expirant, au moins sur la face externe, puisque l'autre étant cachée avait pu garder son riche décor de filigranes. La croix figurée sur le cartulaire serait celle de 1148 et le cadre sur lequel elle fut appliquée serait un don généreux du prince royal. Le coton qui reçoit le précieux dépôt convient bien à cette date, de même que la disposition en tableau.

Ainsi la croix de Ste Loubette aurait subi successivement une triple transformation. La croix primitive, en or et de style probablement mérovingien, est remplacée, au xii^e siècle, par la croix dont nous avons le dessin; celle-ci, à son tour, après quelque modification extérieure, est placée dans un cadre qui forme un décor nouveau et plus important.

7. Voici le sixième document, qui est extrait d'un mémoire présenté au parlement de Paris, rédigé au xvii^e siècle, à la suite de son union avec le Calvaire (on le conserve au Calvaire de Poitiers) et

1. A la Réole, deux pierres tombales portent chacune une croix à branches égales, munie d'une fiche pointue : les extrémités sont cordiformes pour l'une, ancrées pour l'autre. M. Grellet-Balguerrie les estime du xii^e siècle. Cette date n'est-elle pas trop récente?

intitulé *Extrait de la fondation, antiquité et droits de l'abbaye de la Trinité* :

Le premier tiltre et le premier honneur qui brille sur le front de cette maison relligieuse et qui est comme la base de tous ses privilèges, est son antique, illustre et miraculeuse fondation, faicte environ l'an de grâce trois cens vingt sept, deux ans après le concille de Nice, par sainte Loubette, damoiselle de l'impératrice Hélenne, femme de l'empereur Constance et mère de l'empereur Constantin, native et originaire d'Angleterre et fille du roi Cloel et fut espouzée par Constance, ce que escriit le cardinal Baronius en l'année 306, nombre douze et autres ensuite et au nombre soixante de l'an 326, il dit que la susd. impératrice, après son voiage de la terre sainte repassa en Occident et le prouve par le miracle du clou de Nostre Seigneur iecté dans la mer hadriaticque pour appaiser la tempeste et de là ont ne doit point hésiter à croire ce que maistre Pierre Bouchet, annaliste d'Acquitaine, escriit touchant la première fondation de cette abbaye de la Trinité de Poitiers, laquelle il rapporte à lad. sainte Loubette, demeurée malade aud. Poitiers l'orsque sainte Hélenne sa maistresse y passa en retournant en Engleterre et cella ne se fit pas sans plusieurs miracles, dont l'un entre autre fut que sainte Loubette, aiant dans un coffret une pièce assés grosse de la vraye croix et la tenant sy chère qu'elle ne la quittoit jamais, attaquée du sommeil, mit un jour sous sa teste la petite cassette pour reposer à l'ombre d'un seux ou sureau, *sambucus*. Mais à son réveil elle fut tout estonnée de la voir à une branche de ce seux, mais bien d'avantage quand, vcullant hausser la main pour la reprendre, elle apperceut que la branche s'eslevoit et, se retirant d'elle, luy disputoit par manière de dire la restitution de ce précieux gaige. Alyphius y acourut avec le peuple, fut présent au miracle et adsista sainte Loubette à construire et édifier en ce lieu le monastère où premièrement furent mises et consacrées les relligieuses et desquelles fut la première abbesse et supérieure...

Quand à la fondation ancienne, les miracles, le sureau cy dessus allégué et qui est encore en nature ou un autre pourveu de luy, les pierres, marbres, tableaux et inscriptions de l'églize de saint Pierre le puellier, leur premier monastère, sont des pierres vivantes et immortelles pour cella, avec l'histoire d'Acquitaine, preuves bien receues et qui font pleine et entière foy.

Nous n'apprenons ici rien de nouveau. L'autorité invoquée est l'annaliste Bouchet : on cite en preuve plusieurs monuments, qui malheureusement ont disparu, le sureau, les « pierres, marbres, tableaux et inscriptions », qui fixaient la tradition.

8. Le dernier document, fourni par le recueil manuscrit de dom

Fonteneau (*Bibl. de Poitiers*, t. 73, pp. 161-162), est entièrement liturgique : il date de 1736 et est imprimé.

Selon la déclaration de 1731, la préminence des curez primitifs est d'officier dans l'Église paroissiale aux quatre Fêtes annuelles, et à celle du Patron, y célébrer la Messe de Paroisse ¹ et y chanter les premières et secondes Vêpres. Or l'usage des chanoines de S. Pierre-le-Puellier n'est autre chose, sinon que, le jour des Rois, le Chapitre va en procession dans la Ville, tous les chanoines en chappes avec le Saint-Sacrement, et la portion de la vraie Croix dont ils sont les dépositaires ; et auparavant de se rendre dans leur Église, ils font une station en celle de Notre-Dame, où ils chantent une antienne à la Vierge, et ce n'est que dans leur Église, après s'y être retirés, qu'ils donnent au Peuple la Bénédiction du Saint-Sacrement.

Cette Procession fut ordonnée en 1653, par le décret de l'établissement de la Confrairie de la Ste-Croix.

Le jour de la Purification, ils vont, le cierge à la main, en la même Église, où ils chantent l'antienne *Sancta et immaculata*, et, ce même jour, tous les Chapitres de Poitiers font de semblables Processions.

Le jour des Rameaux, ils sortent de leur Église, et dans le circuit de leur Procession, ils passent par la porte de l'Église de Notre-Dame l'ancienne, et ils sortent par le Cimetière pour se rendre dans le plan, et revenir à leur église en faire l'ouverture, ce qui n'empêche point le curé de Notre-Dame l'ancienne de faire son Office, de bénir les Rameaux, de les distribuer et faire sa Procession particulière.

Le jour de l'Ascension, les Chanoines en chappes font la Procession autour du plan, et passant devant l'Église de Notre-Dame, ils font leur station et y chantent une antienne.

Ces cérémonies, bien loin d'avoir à se proposer comme des actes de supériorité, qu'au contraire elles ne peuvent être considérées que comme un hommage rendu à l'Église dont le sieur Giraud est titulaire, aucun de ces jours n'est fête annuelle et la transaction de 1334 fait foi, qu'à la réserve de celle du jour des Rois, elles étoient dès lors en usage.

Le jour de l'Assomption, qui à l'égard de cette Église est réputée la fête du Patron, le chapitre y porte la Vraie Croix, et les chanoines y chantent une grande messe ; mais ce n'est pas la Messe Paroissiale, ils n'y viennent qu'après que le curé y a célébré la Messe Paroissiale, qui est une messe chantée ce jour-là ; à laquelle il fait l'aspersion de l'Eau bénite, la distribution du pain béni et donne la sainte communion au peuple, sans que les chanoines y fassent aucunes fonctions curiales ; ils n'y font pas même l'adoration de la Croix, ni ne la présentent au Peuple, et la messe finie, ils chantent l'antienne et ils se retirent dans leur Église, où ils font l'adoration de la Sainte-Croix et la présentent au Peuple.

1. Voir sur la messe de paroisse, *Œuvres complètes*, VI, 203.

Le sieur Giraud, dans sa comparution au procès-verbal du 21 mars 1734, est convenu que ce n'étoit point la Messe Paroissiale, puis que sur l'interpellation qui lui fut faite par les Députés du Chapitre de déclarer quelles étoient les fonctions de Curé primitif qu'il avoit à leur imputer, il répondit: N'est-il pas vrai qu'ils viennent le jour de la Notre-Dame d'Août chanter une Grand'Messe, ce qui oblige le dit Giraud de dire la Messe Paroissiale dès huit heures du matin, afin de n'être pas troublé dans sa fonction. Il ne pourroit pas y célébrer une Grand'Messe, puisqu'il est seul dans son Église avec son sacristain, et il est sensible que l'usage de la Grand'Messe que ce jour le Chapitre de S.-Pierre y vient célébrer, n'a pas eû d'autre principe que d'en remplir la solennité, au défaut d'aucun clergé dans cette Paroisse.

Mais, du moment que ce n'est point la Messe de Paroisse qu'ils viennent célébrer, que ce ne sont point eux qui font l'aspersion de l'Eau bénite, et qu'ils n'y présentent point au Peuple le morceau de la Vraie sainte Croix qu'ils y apportent en Procession, il est invincible que ce n'est point un acte de Curez primitifs.

Dans sa déclaration, il ne dit point que les chanoines ayent jamais perçu aucune offrande ou oblation dans son Église, ni qu'ils y ayent présenté la Vraie Sainte Croix au Peuple, et il ne parle point des quatre autres Fêtes annuelles; il doit donc demeurer pour constant, que le Chapitre n'a jamais fait aucun acte de Curé primitif dans cette Église; car il faut nécessairement que l'acte soit une fonction curiale, ou bien ce ne peut-être un acte de Curé primitif.

Selon lui, les chanoines se sont usurpez ces usages, qu'il appelle droits de *jurisdiction*, parce que leurs Vicaires étoient alors amovibles et conséquemment hors d'état de leur résister; mais, posant ce fait, que deviendra donc son idée de Curez Primitifs, en vertu du décret de 1334, puisque, selon ce décret, la Cure devoit toujours être possédée de la même manière qu'au paravant en titre de Bénéfice, sous la dénomination de *Vicairerie perpétuelle*.

Par tous les actes qui en sont produits, il est justifié qu'il n'y a jamais eû de Déservans ni de Vicaires amovibles dans cette Paroisse, que tous ont été pourvus en titre par la Collation de l'Ordinaire, ou sur la présentation du Chapitre, ou sur les Bulles de Cour de Rome pour cause de résignation.

D'ailleurs, comment ces Processions et Stations auroient-elles à s'interpréter comme une prérogative et une supériorité, dès lors que le sieur Giraud, ainsi que ses prédécesseurs, n'a jamais assisté à aucune dans le devoir d'un Vicaire perpétuel envers les curez primitifs ?

Mais, supposé qu'elles eussent à s'attribuer à aucun titre de supériorité, ce ne pourroit certainement être qu'au Droit de Patronage cédé par la transaction de 1334, dont la sculpture des deux clefs en sautoir que le sieur Giraud a remarquées être sur le frontispice de son Église, aussi anciennes que le bâtiment, est un témoignage. Semblable sculpture se trouve sur la porte de l'Église de St-Pierre-le-Puellier, et cependant les armes du Chapi-

tre ne sont pas les mêmes, elles contiennent à la vérité les deux clefs en sautoir, mais elles y sont accompagnées de trois autres pièces, ¹ qui ne sont sur la porte ni de l'une ni de l'autre Église, dont la conformité à cet égard indique la même origine de fondation dont Alize s'acquit le Patronage, qu'elle transmet à son Monastère de la Sainte-Trinité sur ces deux Églises et plusieurs autres qu'elle rétablit.

Au surplus, pourquoi s'en formaliser comme d'une marque de supériorité ? Car la chose auroit bien plus à se considérer comme un devoir de Paroissiens, ou comme une servitude de la part des Chanoines, supposé que ce terme fût convenable à l'exercice des choses saintes, puisque ce sont autant d'hommages qu'ils rendent à l'Église de Notre Dame l'ancienne, et ces termes de la transaction au sujet de la plupart de ces Processions et Stations, *si hoc eis fuerit intimatum ex parte Dominæ Abbatissæ, etc.*, le démontrent assez.

Ils vont aussi en Procession le jour de S. Marc en l'Église des Capucins, et ils y célèbrent une Grande Messe ; le Lundy des Rogations, ils vont au Monastère de l'Abbaye de Montierneuf ; le Mardy, à l'Église Collégiale de St-Hilaire ; le Mercredi, à la Cathédrale et à l'Abbaye de la Sainte-Trinité : usages auxquels le roi, par sa déclaration de 1731, a déclaré ne vouloir donner atteinte, et dont il a remis la connoissance à l'Évêque Diocésain ; les Chanoines de Saint-Pierre le Puellier n'y prennent d'autre intérêt que de s'acquitter d'un devoir qu'ils se croient prescrit par un aussi longtemps, dont ils seront toujours prêts de s'abstenir, lorsqu'il leur sera ainsi ordonné.

Monsieur l'abbé Pucelle, rapporteur. — M^e Prévost de Leyri, avocat. Menassier, proc.

De l'Imprimerie de Paulus du Mesnil, rue Ste-Croix en la cité, 1736.

9. Dom Fonteneau n'a que des notes éparses sur Ste Loubette. Je vais les colliger pour les mettre à la disposition du public.

Dans un acte de 1246, il est parlé d'un don fait à S.-Pierre-le-Puellier de terres situées : « 1^o in defenso² comitis Pictavensis, infra metas sanctæ Lobetæ ». Le bénédictin ajoute en note : « C'est ici le premier titre où j'aie trouvé qu'il soit fait mention de Ste Loubette, » qu'on regarde comme la fondatrice de l'église collégiale de Saint-Pierre-le-Puellier de Poitiers. On y célèbre sa fête dans cette église.

1. Ces trois autres pièces ne sont pas indiquées sur les armoiries placées sur la bannière qui est à Dissais.

2. *Deffens*, comme écrivait la Coutume d'Anjou, est un lieu réservé et gardé : « *Defensa* dicitur ager, pratium vel silva, ubi aut pascua aut animalia immittere aut aliud quidpiam agere quod iis noceat non licet » (Du Cange). La Coutume de Normandie contient cet article : « Terres sont aucun temps en deffens et en autres sont communes. Toutes terres cultivées etensemencées sont en deffens. »

On n'a sur cette sainte, si jamais elle a existé, aucun mémoire certain. On a débité sur son compte quantité de fables qu'on peut voir dans les *Annales* de Bouchet. Quoi qu'il en soit, on voit toujours par ce titre que, dès l'an 1241, Ste Loubette n'était pas inconnue dans Poitiers » (t. 23, p. 123).

Clément X, le 4 avril 1672, par bref accorde des indulgences à la confrérie de la Ste Croix, établie à S.-Pierre-le-Puellier (tome 73, p. 139).

Traduction de la légende (pp. 141-144).

Légende latine (pp. 145-147).

Description de la couverture historiée : « Ces deux images ici attachées font la couverture du livre » (p. 147).

On ne trouve rien ailleurs de Ste Loubette. Ainsi, tant qu'on n'aura pas des mémoires plus anciens, il faut regarder cette histoire de Ste Loubette, selon que bien des gens du pays la regardent, comme fabuleuse (p. 145).

D. Estiennot, p. 137¹ : « De S. Lupeta seu Lubeta, vulgo Ste Louvette, silent omnino hagiolog. ms., imo et martyrol. ac kalendaria ms. ipsius parthenonis SSæ Trinitatis, sed et chronica vetera. . . . De parthenone S. Petri Puellarum ita silent annales et hagiologia ms. ut quo sæculo quove authore constiterint non didicerim, licet in eo exquirendo usus sim labore improbo, chartularium hujus domus scrutatus sum, sed nihil sæculo X antiquius occurrit. » Il opine que le monastère de S. Pierre le Puellier a été fondé par S. Philbert, vers 650 (p. 338). « Considerans quod femineus grex, divino cultui mancipatus, eget sacerdotibus et solatio ministrorum qui in choro sunt, nec rationabiliter valet consistere sine eo, ideo imperat ut quedam abbatia quæ olim monasterium puellarum S. Petri vocitatum ob puellas ibi Deo servientes, nunc versa vice quoniam sors omnia versat, 13 canonicis instauratur. cœnobio SS. Trinitatis amodo tam ipsa abbatia quam canonici eorumque præbendæ abbatissis supra dicti cœnobii cum omni integritate subjaceant. »

Ste Loubette aurait apporté la vraie croix en 340 (p. 150).

Imprimé de 1736, reproduit plus haut (pp. 161-162).

Acte de 1352 à 1382. L'abbesse de la Trinité de Poitiers devait, « le jour de la dédicace, . . . du vin blanc, des oublies à souper » — « M^e l'abbesse allait aussi en procession avec plusieurs religieuses, le mardi et mercredi des Rogations, l'on y portait la crosse. Dans

1. Rédet s'en réfère à Dom Estiennot pour sainte Loubette et n'y ajoute pas la moindre observation. Il constate seulement qu'elle ne figurait « ni dans les martyrologes ni dans le bréviaire du diocèse », ce qui, en soi, est un fait assez grave et digne de remarque.

l'église de S.-Pierre-le-Puellier, les chanoines étoient du côté gauche et les dames du côté droit : ils faisoient porter la grande croix et la châsse à leurs frais, comme ils continuent encore ; Madame les recevait au chapitre où étoient les religieuses et leur donnoit l'aumusse. »

Acte du XVI^e siècle : « Pendant le règne des dernières abbesses, l'on chantoit *la Reine boit*, le soir des Rois, à table, sur le chant de *Conditor alma siderum*. On avoit de l'hypocras, des dragées, des oublies à souper » (t. 81, p. 331).

La Trinité fut fondée en 936. Adèle d'Angleterre y mit des religieuses bénédictines qu'elle tira, à ce que l'on dit, de l'abbaye de S.-Pierre-le-Puellier, fondé par Ste Lupe ou Loubette. Il est très constant que S.-Pierre-le Puellier a été autrefois une abbaye de religieuses.... Nous ne savons pas dans quel temps elle fut bâtie, nous n'avons pas de preuves hors d'atteinte et convaincantes, qui nous fassent voir que Ste Loubette en a été la fondatrice et la première abbesse (p. 289).

S.-Pierre-le Puellier, dans la première fondation, a été un monastère de religieuses.... On ne sait quand et par qui il fut bâti, car ce que toutes les traditions nous disent de Ste Loubette est une pure fable, qui n'a pas plus de 300 ans et dont tous les anciens ne disent pas un seul mot.... Ils ont les religieuses jusqu'à la descente des Normands en 876, après lequel on y mit des chanoines, qui probablement furent obligés de se faire moines (p. 281).

Les chanoines de S.-Pierre-le-Puellier étoient autrefois nommés et institués par l'abbesse de la Trinité.... Tous ces chanoines se sont rendus dans la suite indépendans par les fréquens procès qu'ils ont intentés aux abbesses (p. 276).

« Une prétendue Ste Loubette » (t. 77, p. 71).

Enfin, les Bollandistes, au tome II de février, p. 4, n'ont que quelques mots sur Ste Loubette, qu'ils disent suivante de Ste Hélène : « S. Lubetia electa, S. Helenæ Augustæ ancilla ». Ils donnent pour variante du nom *Lubecia* et *Libania* et s'appuient sur le témoignage d'André du Saussay, dans le Martyrologe gallican, et de François Lohier (Lahorerio), « in Menologio Virginum, » réservant la vie pour le 18 août, où il est parlé de Ste Hélène, mais ils oublient alors complètement leur promesse.

On le voit, dom Fonteneau est peu sympathique à la cause de Ste Loubette, que les Bollandistes traitent avec plus d'égards. Sans doute, il y a incertitude sur l'époque et sur les faits concomitans,

mais nullement sur le nom, le titre de Sainte, la double qualité de pèlerine et de religieuse, et la donation qu'elle fit à Poitiers de reliques apportées de Terre Sainte. Tout ceci suffit largement, à défaut de plus amples renseignements, pour l'admettre dans le calendrier de l'Église de Poitiers. Une altération quelconque de sa vie est absolument impuissante, en bonne critique, à aboutir à la négation pure : les preuves peuvent manquer sur certains points, mais, au milieu de tant d'incohérences inexplicables, surgit la vérité, affirmée par une tradition non interrompue.

10. Le culte public s'affirme de deux manières, par le vocable et les monuments.

Au lieu, où fut inhumée Ste Loubette, s'éleva une chapelle. « Après avoir vescu longtemps encore en toute sainteté, la pieuse pèlerine Loubette alla de vie à trépas et fut son corps inhumé au cymetière général de la ville, en une belle sépulture voustée sous terre, à la manière ancienne, car en ce temps et longtemps après n'y avoit cymetière au dedans des villes. Et depuis, à cause des grands miracles que Dieu fit au trépas de cette bonne vierge Loubette, on construisit sur sa sépulture une chapelle, dont, depuis et longtemps après, on a fait une église paroissiale dédiée à S. Grégoire. »

L'annaliste d'Aquitaine a tracé sommairement la succession des faits qu'il s'agit de retenir et de justifier. Ste Loubette, soit à cause de sa naissance, soit en raison de sa qualité de fondatrice et de supérieure d'une communauté de religieuses, n'eut pas une sépulture vulgaire, dans un sarcophage déposé au sein de la terre, mais dans un caveau voûté, une *spelunca*, comme celle de Mellebaudo au *Martyrium* des Duncs.

Là s'opérèrent des miracles, ce qui prouve le concours des fidèles sur une tombe vénérée. Il en résulta que ce champ des morts prit le nom de *cimetière de Ste Loubette* et que sur le caveau on bâtit une chapelle, qui prit aussi son nom. Ce n'est que plus tard que ce double vocable fut changé en celui de S. Grégoire, pour qui le moyen âge et la renaissance eurent une dévotion spéciale, à l'endroit des trépassés.

Le Pouillé du diocèse de Poitiers constate, en 1789, dans l'église de Notre-Dame l'ancienne, une chapellenie de Ste Loubette, dont l'évêque était le collateur.

A l'abbaye de Ste-Croix de Poitiers, la fête de Ste Loubette se célébrait le 7 février.

Enfin, dans le même diocèse de Poitiers, actuellement dans le diocèse de Luçon, existait une chapelle de Ste Loubette, près de S.-Michel-en-l'Herm.

11. L'iconographie de Ste Loubette revendique trois monuments : une couverture de texte, du xiv^e siècle, décrite précédemment ; une statue de la fin du xvi^e et une bannière du xviii^e.

La statue est conservée dans l'église de S.-Georges-les-Baillargeaux¹, où, après l'avoir le premier signalée, j'en ai fait prendre une photographie par mon ami Léon Palustre. Elle n'est, m'a dit le doyen, l'objet d'aucun culte paroissial, quoique quelques mères demandent, de temps à autre, pour leurs petits enfants, un évangile en l'honneur de Ste Loubette. Haute de 0, 62 c., elle est taillée dans un bloc de bois, qui a été ensuite polychromé. Sans être une œuvre d'art, ce n'en est pas moins un produit intéressant de la sculpture poitevine à la fin du xvi^e siècle. Ste Loubette est représentée à genoux, priant ; ses pieds sont garnis de sandales et non de chaussures, pour mieux exprimer qu'elle a fait humblement le pèlerinage de Jérusalem ; elle s'appuie des deux mains sur le bâton à pomme ou *bourdon*, qui lui a servi de soutien pendant son long voyage et qui est l'insigne ordinaire des pèlerins ; sa robe bleue est recouverte d'un surcot rouge, à col rabattu, lacé en avant, avec basques déchiquetées et d'un manteau brun ; au côté droit pend la panetière de cuir, dans laquelle elle apporta la vraie croix ; sur son voile, blanc et bleu, qui rappelle la modestie des vierges, est posé un chapeau noir à larges bords et à glands, qui devait la protéger contre les ardeurs du soleil d'Orient ; sa figure est jeune et ses cheveux sont noirs et ondulés. Il faudra donc désormais assigner à Ste Loubette ces trois attributs distinctifs, conformément à sa légende : le *bourdon*, le *chapeau* et la *panetière*.

La bannière dont a hérité l'église paroissiale de Dissais (Vienne) provient de S.-Pierre-le-Puellier. Haute de 1 m. 30 c., elle se compose d'une toile peinte, encadrée de damas rouge. Son style ne la reporte pas au delà du siècle dernier. D'un côté, elle représente le

1. Peut-être est-ce un héritage de Saint-Pierre-le-Puellier, après la révolution, comme la paroisse voisine obtint la bannière.

titulaire de l'église, S. Pierre, assis en majesté, la tiare en tête¹ et de l'autre, la Résurrection de Notre Seigneur, car l'église paroissiale de ce nom était voisine et dépendante de l'abbaye de la Trinité, le curé étant à la nomination de l'abbesse². Au-dessous, dans deux médaillons ovales, est figurée, d'une manière assez gracieuse, la légende de Ste Loubette : fatiguée du chemin, elle s'étend à terre, son bâton dans la main gauche et, appuyée sur le coude droit, elle s'endort ; à ses pieds se dresse un sureau, à une branche duquel, la plus basse, elle a suspendu sa panetière. A son réveil, l'arbre a grandi démesurément et la malette se trouve à la branche la plus haute ; coiffée de son chapeau et vêtue de noir, elle s'agenouille et prie, les mains jointes, regardant avec anxiété la relique précieuse qui lui échappe. La propriété de la bannière est attestée par les armes du chapitre, qui se blasonnent : *De gueules, à deux clefs en sautoir, l'une d'or et l'autre d'argent, les pannetons en haut ; couronne de comte.*

12. Une dernière considération s'impose tout naturellement à la fin de ce mémoire : Y a-t-il lieu d'introduire Ste Loubette dans le Propre du diocèse de Poitiers ? Certainement. Je dis plus, c'est même un devoir pour un triple motif : il ne convient pas de laisser dans l'oubli aucune de nos gloires locales ; il est juste de maintenir et de développer un culte, actuellement réduit à si peu de chose ; nous ne pouvons continuer la négligence des siècles passés et l'indifférence de la génération présente. Tel était le vœu du pieux Mgr Bellot des Minières, trop tôt enlevé à notre affection et aux œuvres de zèle qu'il patronnait³.

Il est facile de justifier, par la tradition et le culte persistants, la demande de reconnaissance auprès de la S. C. des Rites. On pourrait solliciter, pour le 7 février, la concession d'un office, sous le rit semi-double, pris au commun des vierges, avec oraisons propres et leçons historiques au second nocturne. Ces leçons, dégagées de tout élément légendaire, se réduiraient à une simple constatation de fait pour la tradition et le culte public.

1. *Œuvres*, XI, 437. — 2. *Œuvres*, XI, 288.

3. *La Semaine religieuse du diocèse de Poitiers*, en 1890, pp. 517-520, a publié un article, intitulé *Le culte de sainte Loubette* et signé « l'abbé Rosière ». Je dois déclarer ici que presque tous les renseignements bibliographiques et archéologiques qui y sont contenus ont été fournis par moi, sans que l'auteur m'ait nommé une seule fois. Comme ce procédé n'est pas nouveau de sa part, je confirme la note que j'ai insérée à son sujet au tome X, p. 320.

SAINT LAZARE

I. — CULTE.

Piazza en parle en ces termes dans l'*Emerologio di Roma*, p. 732 :

1. S. Lazare, évêque de Marseille, frère de Ste Marie-Madeleine et de Ste Marthe, dont la miraculeuse résurrection est racontée dans l'Évangile. Aimé du Christ et par lui appelé *ami*, honoré de ses larmes à ses funérailles, il le sortit de la tombe après quatre jours. Après la résurrection du Sauveur (Baron., *Annal. cum notat. ad Martyrol.*), les Juifs, qui le détestaient comme son disciple, l'exposèrent avec ses sœurs sur une barque démontée, sans rames et sans voiles, pour les faire périr¹ ; mais par une assistance particulière de Dieu, ils abordèrent au port de Marseille, où il prêcha la foi aux païens et fit de nombreuses conversions ; puis, devenu évêque, il gouverna trente ans cette église et mourut, plein de vertus.

2. Sa fête se fait, avec indulgence plénière, à son église hors la Porte Angélique, où est l'hôpital des lépreux ; à l'église du Jésus, où l'on expose un de ses bras ; au S.-Suaire des Piémontais, où il est peint sur l'autel et où on en fait mémoire, parce qu'il est titulaire de l'ordre des chevaliers de S. Maurice, dits aussi de S. Lazare ; à la basilique de S.-Pierre, où l'on vénère un os de la jambe².

Le Martyrologe fixe la fête au 17 décembre.

Outre les reliques indiquées, j'en ai relevé, mais sans nom spécial, aux SS.-Jean et Paul et à Frascati³.

1. *Œuvres*, X, 534.

2. J'ai décrit le reliquaire dans le tome IX, pp. 545-546.

3. Il y avait, à l'abbaye de Gorze, en 1099, « dens sancti Lazari a Domino resuscitati ».

Le reliquaire d'Ardus, œuvre du xiii^e siècle, qui a appartenu à l'abbaye de Grandselve, contient une relique, « morceau de toile de lin », qui doit être du suaire de saint Lazare. L'inscription gravée porte, comme l'étiquette : DE SEPULCRO SCI LAZARI (*Bull. de la Soc. arch. de Montauban*, t. XXIII, pp. 362, 368).

Le corps de saint Lazare fut transféré à Autun en 1147, à la cathédrale, qui avait été consacrée en 1132 par le pape Innocent II. En 1627, lors de l'ouverture

3. S. Lazare est patron des villes d'Autun, où fut transféré son corps, de Bourbon-Lancy et de Marseille; des corporations des boulangers et des peintres-doreurs, par confusion avec S. Lazare peintre; enfin des lépreux et des mendiants.

II. — LITURGIE.

1. L'office de S. Lazare n'existe pas dans le Bréviaire Romain. Il y a là une lacune à combler, car l'évêque de Marseille méritait cet honneur aussi bien que ses deux sœurs. Je me permets d'appeler sur ce point l'attention de S. E. le cardinal Perraud, d'autant plus qu'il s'agit du premier évêque de France.

2. Le 3 décembre 1732, la S. C. du Concile répondait à l'évêque de la Nouvelle Cordoue, dans les États de la Plata, qui sollicitait une messe propre de S. Lazare, patron des lépreux, avec obligation de chômage, que sa demande avait été transmise à la S. C. des Rites, qui ne contient rien à cet égard dans les décrets imprimés.

Ad tuum postulatam de declaranda die pro solenni commemoratione S. Lazari, ulcerosorum patroni, concedendaque missa propria aut appropriata, responsum referes a S. R. C., ad quam SSmus Pater preces tuas direxit. (*Anal. jur. pont.*, t. XVI, col. 1086.)

3. En 1881, la S. C. des Rites concéda, sous le rit double mineur, l'office et la messe des SS. Lazare, Maximin et Trophime, tels qu'ils avaient été déjà approuvés pour plusieurs diocèses de France, à l'usage des diocèses des évêques qui en firent la demande et que ne nomme pas le décret.

Galliarum. Quamplures Galliarum Rmi archiepiscopi et episcopi enixas SSmo D.N. Leoni pp. XIII porrexerunt preces, expostulantes ut in Kalendario omnium ecclesiarum illius regionis festa SS. episcoporum Lazari,

du tombeau, fut trouvée cette épitaphe, qui remonte à l'année même de la translation :

*Hic requiescit corpus beati Lazari,
quadriduani mortui, revelatum
ab epis(copis) Hum(berto) Eduensi,
G(offrido) Niver(nensi), G(alterio) Cabil(lonensi),
P(ontio) Matiscon(ensi),
R(otrodo) Ebroicensi
R(ichardo) Habrincensi
XIII. kl. novemb. anno M. C. XLVII
regnante Ludovico rege.*

Maximiani et Trophimi inscribi amodo valeant. Sanctitas vero Sua, ad relationem S. R. C. secretarii ita his precibus annuere dignata est ut in diœcesibus tantum Rmorum sacrorum antistitum supplicantium, festa præfatorum SS. recoli valeant sub ritu duplici minori et cum officio et missa quæ jam a S. Sede pro nonnullis Gallicæ ditionis ecclesiis approbata fuerunt, dummodo in omnibus rubricæ seruentur. Contrariis non obstantibus quibuscumque. Die 22 decembris 1881.

4. Le récit, emprunté à S. Jean, de la résurrection de Lazare, forme l'évangile du vendredi de la quatrième semaine de carême¹. Le commentaire de cet évangile, aux trois leçons des matines, est extrait de S. Augustin. Deux antiennes seulement sont propres, celles du *Benedictus* et du *Magnificat*; elles sont fournies par l'évangile même.

5. Dans le Rituel, l'allusion à S. Lazare revient deux fois. Au titre des obsèques, lors de l'enterrement du corps pour le porter au tombeau, le chœur chante cette antienne : « Chorus angelorum te suscipiat et cum Lazaro quondam paupere habeas requiem². »

A l'office des morts, le deuxième répons est ainsi formulé : « Qui Lazarum resuscitasti a monumento foetidum, tu eis, Domine, dona requiem et locum indulgentiæ. »

1. On trouve cette rubrique dans *Beroldus (Ordo et cærem. Eccles. Mediolanen., XII^e siècle : « de Sabbato de Lazaro »* (p. 94).

2. Il s'agit ici de Lazare le lépreux, mentionné dans la parabole du mauvais riche : « Et erat quidam mendicus, nomine Lazarus, qui jacebat ad januam ejus, ulceribus plenus... Factum est ut moreretur mendicus et portaretur ab angelis in sinum Abrahæ. Mortuus est autem et dives et sepultus est in inferno. Elevans autem oculos suos, cum esset in tormentis, vidit Abraham a longe et Lazarum in sinu ejus » (S. Luc., XVI, 20-23). De Lazare le lépreux et de Lazare ressuscité la tradition n'a généralement fait qu'une seule personne. Le P. Cahier écrit dans les *Caractéristiques des saints*, p. 503 : « Plusieurs veulent que le récit des misères de ce pauvre mendiant, si négligé par le riche avare, ne soit qu'une parabole. Le moyen âge n'a généralement pas mis en doute que la leçon donnée ainsi aux Juifs par Notre Seigneur ne reposât sur des faits réels; l'ordre de saint Lazare et le mot *ladre*, qui est resté dans notre langue, montrent bien que l'on ne prenait point le mendiant pour une abstraction. On le trouvera donc plus d'une fois dans les vitraux ou les missels, tenant sa cliquette et couché à la porte du mauvais riche, où les chiens viennent lécher ses ulcères. — Les Espagnols, eux aussi, doivent bien avoir cru à l'existence du pauvre Lazare, puisque, dans leurs poésies populaires sur le Cid, comme dans la chronique rimée, ils racontent l'apparition du saint mendiant à ce héros. Le Campéador, rencontrant un lépreux, lui avait fait partager sa couche. Durant son sommeil, saint Lazare lui promet un succès assuré dans toutes ses entreprises. Le Cid se réveillant ne trouva plus le lépreux et comprit qu'il avait eu affaire à un habitant du ciel. »

Le portail d'Avila, en Espagne, qui a une certaine « similitude » avec « celui de S. Ladre d'Avallon », représente « les deux tableaux de la légende de Lazare et du mauvais riche » (*Bull. arch. du Com. des trav. hist.*, 1894, p. 177).

6. Dans la bénédiction d'un cimetière, au Pontifical, l'évêque explique que le Christ, dans son humanité, pleura sur Lazare, mais que, par sa divinité, il le rendit à la vie : « Qui per humanitatem assumptam Lazarum flevit, per divinitatis potentiam vitæ reddidit ».

III. — HYMNE.

L'hymne suivante se trouve dans deux bréviaires manuscrits du xv^e siècle : *Breviarium Nissense* et *Brev. Sanganense* (Dreves, XXIII, 224) :

- | | |
|--|--|
| 1. Veni, creator siderum,
Terge maculas scelerum
Devoti tibi famuli
Precibus sancti Lazari. | 4. Qui actibusque floruit,
Vitam suam non timuit
Pro tuo sacro nomine
Perdere suo sanguine ¹ . |
| 2. Qui te convivam sæpius
Habuit et alacrius
Recepit æde propria,
Ministrante Martha pia. | 5. Ob hoc ipsum perpetuo
Vis pleno frui gaudio,
Quem ostendisti lacrimis
Amicum fore Numinis. |
| 3. Hunc suscitasti, Domine,
Sacro spirante Flamine;
Prece ejus nos visita
Visitatosque suscita. | 6. Laus Patri sit et Genito,
Decus atque Paraclito;
Beatus vero Lazarus
Oret pro nobis omnibus. |

IV. — ÉDIFICES RELIGIEUX.

Une église est dédiée à S. Lazare, hors la porte Angélique, et une chapelle sur les bords du Tibre : toutes deux avaient comme annexe un lazaret ou hôpital pour les lépreux, car, d'après une tradition qui semble erronée à quelques auteurs, S. Lazare aurait été lépreux lui-même.

S. Lazare. C'est une chapelle, sous le mont Aventin, qui a donné son nom à l'arc antique appelé maintenant *S. Lazaro delle marmorate* 2^e Autrefois, il y avait attaché à cette église un lazaret de lépreux, quand cette horrible maladie commença à se répandre en Occident à la suite des dernières croisades (Armellini, p. 295).

S. Lazare hors la porte Angélique. La petite église en l'honneur de S. Lazare est située au pied de Monte Mario, à droite de la voie publique, au milieu de maisons de pauvre aspect qui forment comme un village. Peu avant la fin du xiii^e siècle, sous le pontificat de Grégoire VIII, suivant

1. On verra plus loin, p. 532, que l'Église de Marseille, au xv^e siècle, vénérât S. Lazare comme martyr.

2. Parce que là était l'entrepôt des marbres amenés par la voie du Tibre.

les traditions, il y avait là une auberge, qu'habita un Français, mendiant et lépreux, qui, grâce aux aumônes recueillies par ses soins, érigea cette église avec un hôpital pour les lépreux. Comme dans la suite des temps, cet hôpital ne pouvait subsister par lui-même, il fut uni à celui de San Spirito in Sassia, jusqu'à ce que Benoît XIII eût, en 1724, fondé celui de S. Gallican. On y recevait, écrit Piazza (*Emerologio Romano*, ch. IV, p. 13), les pauvres malades atteints de lèpre et souvent la piété des pontifes subvint aux nécessités de leur entretien : l'hôpital du S.-Esprit avait mis à la tête un hospitalier, qui touchait les revenus afférents dans le district de Rome. En 1598, sous Clément VIII, s'établit à S. Lazare une confrérie de vigneron et de jardiniers, qui à ses frais, érigea une chapelle à Ste-Marie-Madeleine¹; par suite de legs, elle distribue des dots à des jeunes filles honnêtes; elle est unie à l'archiconfrérie du S. Sacrement de la basilique de S.-Pierre. Longtemps, cette église fut succursale de S.-Pierre; mais, ultérieurement, la paroisse fut supprimée et réunie à celle de S.-François a Monte Mario². Au commencement du siècle dernier, les autels furent refaits et consacrés par l'archevêque Antoine Tasca; de nos jours, les colonnes de marbre et de granit qui soutiennent les arcades furent recouvertes et les peintures blanchies par une main sacrilège (*Forcella, Iscriz. delle chiese di Roma*, t. VI, p. 341).

L'autel de S. Lazare porte cette inscription, datée de 1727 :

ANTONIVS TASCA ARCHIEP³. HIEROPOLITANVS SACRO^{T.E}
VAT^{NÆ} 4 BASILICAE CANONICVS CONSECRAVIT ALTARE
HOC DIE XXV . MARTII MDCCXXVII

L'église jouit du privilège de la station, le dimanche de la Passion. On gagne à la visiter une indulgence de dix ans et dix quarantaines⁵.

Le souvenir de la paroisse est attesté par deux inscriptions. L'une rappelle que Paul V fit construire le presbytère, en 1621 :

PAVLVS . V . PONT . MAX
AN . PONTIF⁶ . SVI . XVI

L'autre nous apprend que le curé Pierre Oriotto, décédé en 1649, voulut reposer parmi ses paroissiens :

S . D . H . G .⁷
PETRO ORIOTTO ROMANO
HIVVS ECCLESIE CVRA
PER ANNOS XXIV.

1. *Œuvres*, XI, 10. — 2. *Œuvres*, V, 121. — 3. *Archiepiscopus*.

4. *Sacrosanctæ Vaticanæ*. — 5. *Œuvres*, VI, 79. — 6. *Anno pontificatus*.

7. *Sit Deo honor, gloria*.

PIE FVNCTO
QVI VIVENS
ADEO OVES SVAS DILEXIT
VT MORIENS AB EIS
SEGREGARI NOLVERIT
OBIIT XIII . IVLII . MDCIL . ¹
ÆTATIS SVÆ LXXIV .

V. — ICONOGRAPHIE.

Aux premiers siècles, sur les sarcophages sculptés, où elle est un symbole de la résurrection des corps, la résurrection de Lazare² par le Christ est fréquemment représentée, comme on peut s'en convaincre entr'autres au Musée chrétien de Latran³. Le Musée chrétien du Vatican conserve un certain nombre de médaillons, en verre doré, qui sont des débris de patènes eucharistiques⁴, et, si l'on y lit PIE. ZESVS, c'est pour exprimer la piété ou compassion du Christ envers son ami ou encore, par allusion à la devise ordinaire des coupes à boire, PIE ZESSES, *bois et vis*⁵, autrement dit : Bois le sang divin qui te donnera la vie éternelle⁶; traduction presque littérale de l'antienne

1. On remarquera cette manière de dater : 1650-1, qui fait 1649.

2. Le pape Jean XIX, en 1033, racontant la vie saint Martial, dit entr'autres qu'il assista à la résurrection de Lazare : « Beatissimus Martialis, sicut in gestis ejus reperimus, docente Christo in mundo in precipiente, a principe apostolorum Petro baptizatus est et tanto Spiritus Sancti igne inflammatus ut, ex eo derelictis parentibus, soli ipsi Filio Dei servire eligeret, hunc magistrum et dominum, Petro apostolo confirmante, ejus sanguine creatus erat desideraret. Quod et factum est, nam in ressuscitatione Lazari presens aderat, in coena interfuit, in latione pedum ministravit; post passionem vero, quando putabant spiritum videre, palpare manus et latus Thomam vidit. Quando apostolis dictum est : *Euntes docete omnes gentes, baptizantes eos in nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti et Accipite Spiritum Sanctum, quorum remiseritis peccata remittuntur eis et quorum retinueritis retenta sunt*, audivit. Ascendentem in cælum Christum vidit, Spiritum Sanctum in igneis linguis descendentem et vidit et accepit omnibusque linguis est usus; deinde principi apostolorum adhæsit, utpote carne propinquus et baptizate filius; a quo precipiente Christo, ad predicandum provincias Galliarum est destinatus, ubi infinitum populum a cultura idolorum removens, Christo sua doctrina dedicavit » (*Bull. de la Soc. arch. du Limousin*, t. XLII; p. 313).

3. *Œuvres*, I, 540 et suiv. — 4. *Œuvres*, II, 192. — 5. *Œuvres*, II, 191.

6. Le R. P. Grisar a rapporté dans la *Civiltà cattolica*, 1896, t. I, pp. 728-732, la belle découverte faite par M^r Wilpert dans la catacombe de Sainte-Priscille, à la *capella greca*. La fresque qui orne le *cubiculum* date du commencement du I^r siècle. On y voit, pour symboliser le baptême, Moïse frappant le rocher; comme figures de l'Eucharistie, le sacrifice d'Abraham, Daniel dans la fosse aux lions nourri par Abacuc, la résurrection de Lazare et la multiplication des

du *Benedictus* à l'office des morts : « Ego sum resurrectio et vita ; qui credit in me, etiam si mortuus fuerit, vivet ; et omnis qui vivit et credit in me non morietur in æternum ¹. » Dans l'un et l'autre cas, la scène est ainsi figurée : Lazare est lié de bandelettes ², à l'instar d'une momie (une seule fois, on le rencontre nu, sur une fresque du cimetière de Calixte); le Christ, imberbe, s'avance vers lui, le touche de sa baguette et le fait revivre. Il se tient debout sous un édicule, flanqué de colonnes et surmonté d'un fronton, qui est son *monument* ³, ou couché sur les marches qui le précèdent ⁴.

La résurrection de Lazare fait le sujet d'un panneau peint du ^{xiv}^e siècle au Musée chrétien du Vatican ⁵ : Le Christ l'appelle LAZARE ⁶ et deux des assistants se bouchent le nez dans une attitude réaliste ⁷, qui témoigne que le corps est déjà en décomposition ⁸; Marthe et Marie, agenouillées et nimbées, supplient le Sauveur qui les bénit de consoler leur douleur ⁹. On la voit aussi sur une tapisserie, exécutée sous le pontificat de Clément XIII (*Œuvres*, II, 35), qui, à la chapelle Sixtine, forme le retable de l'autel, aux jours de deuil.

Le P. Cahier donne cinq attributs à S. Lazare : *Barque, cadavre, cercueil, groupe, vaisseau* ¹⁰. D'après les belles sculptures datées de 1481, à la Major de Marseille, on peut y ajouter : le *sacre*, la *ma-*

poissons et des pains; par allusion au salut qu'opèrent les sacrements; enfin Noë dans l'arche. « Le miracle de Lazare, dit cet archéologue sagace, se voit souvent sur les peintures cimétériales et sur les sarcophages des ^{iv}^e et ^v^e siècles, en relation avec la multiplication des pains. La scène de la résurrection de Lazare dans cette composition signifie nettement que celui qui se nourrit dignement du pain céleste aura le sort de Lazare, c'est-à-dire qu'il ressuscitera glorieux à la fin du monde : « Qui manducat meam carnem habet vitam æternam et ego resuscitabo eum in novissimo die » (Joh., VI, 55).

1. « Dixit ei (Marthæ) Jesus : Ego sum resurrectio... » (S. Joann., XI, 25-26).

2. « Ligatus pedes et manus institis et facies illius sudario erat ligata » (S. Joann., XI, 44).

3. « Invenit (Jesus) eum (Lazarum) quatuor dies jam in monumento habentem » (S. Joann., XI, 17).

4. Deville, *Hist. de l'art de la verrerie dans l'antiquité*, pl. XXIX, A.

5. *Œuvres*, t. II, p. 238, n° 6.

6. « Voce magna clamavit : Lazare, veni foras » (S. Joann., XI, 43).

7. Ce geste expressif se constate dès le ^{xiii}^e siècle, à Autun, sur une des statues du tombeau de saint Lazare (*Bull. arch. du Com. des trav. hist.*, 1894, pl. XXII).

8. « Domine, jam factet » (S. Joann., XI, 39).

9. « Martha ergo ut audivit quia Jesus venit occurrit illi.... Maria ergo, cum venisset ubi erat Jesus, videns eum, cecidit ad pedes ejus » (S. Joann., XI, 20, 32).

10. Barque et vaisseau, en réalité, ne font qu'un.

jesté (il est assis, mitré, crossé, vêtu de la chasuble et bénissant), la *décapitation*, le *chef* porté par deux anges¹.

VI. -- ORDRE CHEVALERESQUE².

1. L'historique de l'ordre de S. Lazare est ainsi raconté dans *Les habillemens de tous les ordres militaires*, par Schoonebeck, Amsterdam, 1699, t. I, pp. 52-55 :

Si l'on veut s'en rapporter au témoignage de S. Grégoire de Nazianze, il fut érigé par S. Basile, évêque de Césarée, un hôpital sous le titre de S. Lazare, environ l'an 360, 366 ou 370. Mais cette institution était presque abolie lorsque les princes chrétiens se divisèrent pour le voyage de la Terre Sainte; et que l'an 1200, le pape Innocent III les ayant excités à entreprendre cette expédition, il rétablit en même temps cet Ordre. Le pape Grégoire IX confirma ce qu'Innocent avoit fait et augmenta les privilèges des chevaliers. Innocent IV suivit les mêmes traces et entr'autres il leur donna, l'an 1245, le pouvoir d'élire un Grand-Maître. Au tems de Baudouin, premier roy de Jérusalem, ils fondèrent dans cette ville un hôpital sous le nom de S. Lazare, pour loger les pauvres pèlerins, aussi bien que les galeux et les lépreux et pour y faire panser ceux-ci. Baudouin II, Faucon, Almaric, Baudouin III et Baudouin IV, rois de Jérusalem, leur firent quantité de présens pour aider à bâtir cet hôpital, qu'ils dotèrent aussi de bons revenus. Cela donna lieu aux chevaliers d'en ériger plusieurs autres dans la Syrie, espérant qu'ils obtiendroient encore de pareils secours; et en effet, les reines Théodore et Mélisinde n'eurent pas peu de part aux fondations qu'ils firent. On voit encore à Blagni³, dans l'Orléanais, país de France, un tableau qui peut servir de preuve de ces faits.

Ce fut ce même lieu de Blagni que Louis le jeune assigna pour retraite aux chevaliers de cet ordre, après que les chrétiens eurent été de nouveau contraints d'abandonner la Terre Sainte. Leur Grand-Maître y établit alors sa demeure et y rassembla les Commandeurs de l'Ordre, tant d'Italie, de Sicile, de Savoye, d'Angleterre, d'Ecosse, de Hongrie, que des

1. Dans l'Etat pontifical, à Ferrare, l'église de Saint-François possède une résurrection de Lazare, qui est signée : . BENVENUTO . GAROFALO . F . 1532 (*Benvenuto fecit*). — Au musée de Bologne, un panneau du xv^e siècle représente saint Lazare, nimbé et lépreux; deux chiens lèchent les plaies de ses jambes.

2. Cibrario, *Précis historique des Ordres religieux et militaires de S. Lazare et de S. Maurice, avant et après leur réunion*, traduit de l'italien par H. Ferrand. Lyon, Perrin, 1860, petit in-8°, avec planches en couleur et en noir. Vignat (Eug.). *Les lépreux et les chevaliers de Saint-Lazare de Jérusalem et N. D. du Mont-Carmel*. Orléans, 1884, in-8, fig.

3. Maigne (*Dict. des ord. de chevalerie*, p. 193) écrit Boigny. On lit Bonney dans le *Calendario d'oro*, 1896, p. 94.

autres païs et ils y demeurèrent jusqu'à l'an 1558. Les rois de France Philippe Auguste, S. Louis, Philippe le Bel, Philippe le Long, Jean, Charles VII, Louis XII, Henri II, Henri III et Henri, roi d'Angleterre et duc d'Anjou et de Normandie, aussi bien que plusieurs autres princes françois, leur firent beaucoup de présents et de bienfaits et avec l'approbation du pape ils pourvurent l'ordre de quantité de bons revenus. Frédéric II, empereur et roy de Sicile, leur donna aussi, tant dans cette isle que dans la Calabre, la Pouille et ailleurs, beaucoup de rentes et de fonds avec de belles terres pour y demeurer. Et ces donations furent depuis confirmées par les bulles des papes Alexandre IV, Nicolas III, Clément IV, Jean XXII et Grégoire X.

L'an 1490, cet ordre étant sur son déclin, les chevaliers de Rhodes obtinrent du pape Innocent VIII qu'il seroit réuni avec le leur. Mais il fut rétabli l'an 1563 par le pape Pie V, qui en fit Grand-Maître Jeannot Castellioni, gentilhomme Milanois. Néanmoins, comme les chevaliers de Malte ou de Rhodes étoient déjà en possession des fonds et des revenus, cela causa entre eux et les chevaliers de S. Lazare de grands différens, qui furent enfin accommodés par le pape Pie V, en la seconde année de son pontificat. Cependant Castellioni étant mort l'an 1572, la dignité de Grand Maître fut conférée par Grégoire XIII à Emanuel Filibert, duc de Savoie et, l'année suivante, elle fut rendue héréditaire à ses successeurs.

En vertu de cette collation, le duc Emanuel convoqua les chevaliers à Nice, où il leur prescrivit de nouvelles règles et leur donna de nouveaux instituts, approuvés du pape pour la gloire de l'ordre et enfin il les réunit aux chevaliers de S. Maurice. Il leur fit aussi bâtir à ses frais deux maisons, l'une à Nice et l'autre à Turin, à condition que ceux de Nice seraient tenus de servir sur mer et de faire leurs caravanes avec des galères contre les Turcs et que ceux de Turin serviroient par terre contre ces mêmes ennemis du nom chrétien. Ils ne peuvent se marier qu'une fois, n'épouser qu'une fille vierge. Ils sont obligés de servir les lépreux et de faire leurs preuves de noblesse de quatre races. Leur armure est semblable à celle des chevaliers de Constantin¹, mais leurs instituts et leurs règles sont conformes à celles des chevaliers de Malte. Entre les privilèges dont ils jouissent, ils ont celui de pouvoir être admis à toutes les dignités ecclésiastiques.

Les hôpitaux et les commanderies qu'ils possédoient en France furent réunis par Henri IV à l'ordre de Ste Marie du Mont Carmel, ce qui a été confirmé par une bulle de Paul V; mais, l'an 1672, Louis XIV ayant pris l'ordre en sa protection, le rétablit en la France.

1. Sur la gravure qui accompagne la notice, les chevaliers, bardés de fer, portent sur la poitrine une croix à huit pointes, comme celle de Malte, mais de sinople, qui se répète au côté gauche du manteau; sur le bouclier est représentée une sainte Vierge, debout, tenant sur le bras droit l'Enfant Jésus et entourée d'une auréole lumineuse.

On voit, à l'un des côtés de leur bannière, la croix de l'ordre et, de l'autre côté, les armes du prince, leur Grand-Maître, qui sont : *de gueules, à la croix d'argent.*

Les chevaliers avoient accoutumé de porter au côté gauche une croix verte, sur leurs manteaux qui étoient blancs et leurs servans d'armes et autres domestiques la portoient au côté droit. Pour ce qui regarde la figure de cette croix, les écrivains ne s'accordent pas bien ensemble sur ce sujet, car, dans la description de tous les ordres de chevaliers, imprimée à Paris l'an 1671, on fait cette croix de sinople, comme est celle des chevaliers de Malte¹ et il y en a encore une autre d'argent ou plutôt un sautoir passé dessous et sortant aux quatre angles, avec ces paroles : *Ordre de S. Lazare sous S. Benoit, institué par Denis Perioca, VI^e du nom, roi de Portugal, l'an 1321.* Mais, dans le même livre on trouve encore une autre croix de S. Lazare, posée au-dessus de celle S. Maurice et on lit auprès : *Ordres de S. Lazare et de S. Maurice, unis ensemble par le pape Grégoire XIII.* Ainsi il paroît qu'avec les changemens qui sont arrivés à l'ordre, la croix a aussi changé. Au reste, on voit dans les lettres de Grégoire IX que les chevaliers de S. Lazare devoient suivre la règle de saint Augustin.

2. Voici d'autres renseignements fournis par le *Calendario d'oro*, 1896, pp. 94, 127 :

L'ordre chevaleresque le plus ancien est celui de S. Lazare... Les chevaliers ou hospitaliers hiérosolymitains et de S. Lazare assistaient les infirmes, spécialement les lépreux, et combattaient les musulmans. Ils prirent leur nom, selon les uns, du mendiant couvert de plaies qui attendait l'aumône à la porte du riche épulon et, selon d'autres, de l'évêque qui mourut à Marseille, où il s'étoit rendu pour propager la foi. Leur institution est très ancienne, car on cite une bulle du pape Benoît IX en 1045, qui concède à leur hôpital de Jérusalem des privilèges qui furent confirmés par Urbain II, en 1096 : l'auteur de la vie du pape Gélase II (1118-1119) relate que l'Institut de S. Lazare reprit alors son ancienne splendeur. L'ordre comprenait : des *chevaliers*, qui combattaient les infidèles et assistaient les lépreux ; des *chapelains*, qui desservaient l'église et avaient le gouvernement des hôpitaux ; des *frères servants*, qui servaient au ministère inférieur et plus tard, des *laïques* ou tertiaires, qui tenaient à l'ordre par leurs prières et leurs bonnes œuvres.

Les chevaliers professaient la règle de S. Augustin, s'habillaient de noir et portaient une croix pleine verte, qui, seulement au xvi^e siècle, se bifurqua. Plusieurs d'entre eux étoient lépreux et, dans le principe, lépreux aussi étoit leur grand-maître ; plus tard, ils furent exemptés de cette obligation...

1. Ils avoient une croix verte sur leur manteau.

Pour terminer les différends qui s'étaient élevés sur le titre du nouvel ordre et sur la forme de la croix, on donna pour premier titulaire Saint Maurice et la croix de S. Lazare, qui était d'abord pleine, puis qui fut bifurquée à huit pointes par Benoît Castiglioni... Charles Emmanuel I^{er} disposa plus tard que la croix de S. Maurice l'emporterait sur celle de saint Lazare, réduite à de moindres dimensions, comme on la voit maintenant. La croix se portait alors en soie, cousue sur l'habit ; avec le temps, on ne se servit plus que de celle en or émaillé... La croix d'or de S. Maurice était tréflée...

L'ordre des SS. Maurice et Lazare est composé de cinq classes : 1. Grands croix. 2. Grands officiers. 3. Commandeurs. 4. Officiers. 5. Chevaliers. *Décoration* : Croix tréflée d'or émaillé de blanc, accolée à une autre croix bifurquée de sinople. *Ruban vert*.

3. Les *Analecta juris pontificii*, t. III, col. 1151 et suiv., ont ainsi raconté, dans *Les cinq dernières années du cardinal Gerdil*, l'« affaire des décorations, lors de la restauration du gouvernement du roi » (de Piémont), au mois de juin 1799 :

Le maréchal de S. André, que le roi fit son lieutenant-général en Piémont, prit l'initiative de ce projet, qui offrait de graves difficultés, à cause des dispenses absolument nécessaires. Les croix qu'il s'agissait de conférer aux généraux russes étaient celles de l'Annonciade et des SS. Maurice et Lazare. Le maréchal demanda dispense au cardinal Gerdil, délégué apostolique...

Le cardinal accorda la dispense dans les termes suivants : « Quant aux décorations et grades auxquels Sa Majesté a daigné élever le prince Souvarow, ç'a été sans doute une pensée excellente et digne de l'esprit élevé de notre auguste souverain de témoigner ainsi sa reconnaissance à un personnage à qui le Piémont doit tant ; et, puisqu'il s'agit d'un bienfait aussi signalé envers le royaume et la famille royale, d'un cas extraordinaire et sans exemple et d'un personnage qui est déjà décoré de tous les ordres militaires des deux empires et même commandeur de Malte ; puisqu'on veut y ajouter les décorations des devises¹ des deux ordres militaires, savoir de l'ordre suprême de la S. Annonciade et des SS. martyrs Maurice et Lazare, avec admission à tous les honneurs et prérogatives de ces ordres ; puisqu'il faut dispense des statuts particuliers et des constitutions de ces ordres, de la part de l'autorité ecclésiastique, présumé l'agrément de Sa Majesté, chef suprême ; attendu les circonstances particulières du cas, je serais disposé à donner cette dispense et je l'accorde même, dès à présent, en vertu des pouvoirs de ma délégation apostolique pour ce royaume, à condition pourtant que, dans la collation et l'usage

1. Il faut lire *les décorations et les devises*. *Devises* se prend ici dans son acception italienne pour costume propre aux *chevaliers*.

de ces décorations, on exclue toujours toute cérémonie et rit ecclésiastique et toute communication *in divinis*, sur laquelle il n'y a pas lieu à dispense. »

Cet indult regardait le seul maréchal Souvarow. Des instances arrivèrent bientôt en faveur d'autres officiers. Le commandeur d'Osasque s'adressait en ces termes à Gerdil, le 3 août 1799 : « Monseigneur, je reçois à l'instant même un courrier, daté le 2 du Bosco, que M. le général m'a expédié avec ordre d'en envoyer un à Votre Eminence. Il vous supplie de lui accorder les dispenses nécessaires pour donner la croix des SS. Maurice et Lazare à des officiers russes, cette fonction devant se borner à la simple décoration »...

Gerdil accorda la dispense, présupposé la volonté royale... Le cardinal répond à la même date, 3 août : « A une heure et un quart après-midi, j'ai reçu la lettre que m'écrit d'aujourd'hui Votre Seigneurie et par laquelle vous daignez me communiquer les instances de S. Exc. M. le général, au sujet des dispenses nécessaires pour donner la croix des SS. Maurice et Lazare à quelques officiers russes et me signifier en même temps que cette fonction doit se borner à une simple décoration. En conséquence, et présupposé les bienveillantes dispositions de Sa Majesté dont vous me parlez aussi, en vertu de la présente, muni des facultés nécessaires de la part du S. Père et en qualité de délégué apostolique en ce royaume, j'accorde la dispense demandée, afin que, nonobstant les statuts particuliers et les règles de l'ordre des SS. Maurice et Lazare, on puisse décorer de la croix de cet ordre les officiers russes que S. A. M. le grand maréchal en aura jugés et en jugera dignes dans la suite, avec cette réserve toutefois que, comme il s'agit d'un ordre non seulement militaire mais aussi religieux, la collation de la croix doit, selon la teneur de votre lettre, se borner à une simple décoration et toujours à l'exclusion de la communication *in divinis*, qui ne donne pas lieu à dispense... »

La condition de l'agrément du roi, suggérée par la haute prudence de Gerdil, arrêta cette distribution précipitée de décorations. De plus pressantes instances au cardinal le trouvèrent inflexible. Le 9 août il écrivait au P. Scati : « Votre Révérence peut bien penser combien j'aimerais à coopérer de toutes les manières possibles à tout ce qui peut faire plaisir au très respectable marquis de Saint André. Le désir manifesté de tranquilliser davantage la religion de Sa Majesté, en s'abstenant de parler de son désir préventif, a fait naître en moi une autre pensée que je ne dois pas vous cacher. Dans une affaire si délicate, s'il arrivait que, la dispense ayant une fois reçu son effet, Sa Majesté, par suite des suggestions des *zelanti*, conçût quelques doutes sur cette dispense, surtout à l'égard de l'ordre de S. Maurice, elle en serait extrêmement affligée, d'autant plus que le recours au pape est impossible. Afin de prévenir de pareils inconvénients, qui deviendraient très pénibles pour le maréchal, je croirais à propos d'agir plus prudemment et de s'informer, avant tout, comment et

sur quel fondement les souverains catholiques ont conféré les insignes de leurs ordres à des personnes qui sont hors de la communion catholique. Un délai de quelques jours pourrait prévenir les fâcheuses conséquences dont je parle, surtout si on savait ce qui s'est passé à ce sujet par rapport à l'ordre de Malte. Je prie Votre Révérence de soumettre mon idée à l'esprit éclairé et prudent de Son Excellence. J'espère que ma sincérité à la lui exposer ne lui déplaira pas. »

Selon les prévisions du cardinal, les *zelanti* n'omirent pas de répandre des doutes sur la légitimité de ces décorations. Voici un mémoire que le cardinal adressait au théologien Tempia : « Il peut se faire que le Rme théologal Tempia entende parler de la dispense qui me fut demandée en toute hâte pour admettre le maréchal Souvarow et autres officiers russes dans l'ordre de l'Annonciade et des SS. Maurice et Lazare. Pour coopérer, autant qu'il dépendait de moi, à ces projets qu'on me disait de haute importance pour le service de Sa Majesté et la cause commune et afin de sauver, en même temps, tout ce qui pouvait intéresser les inviolables maximes de notre sainte religion catholique, que je sais être tant à cœur à notre religieux souverain; après avoir consulté deux sages ecclésiastiques, j'adoptai l'expédient d'accorder, comme délégué apostolique dans le royaume, la dispense qui pouvait être requise sur les statuts particuliers des deux ordres; en sorte que, présumé l'agrément de Sa Majesté, leur chef suprême, les officiers en question pussent être admis aux décorations et prérogatives civiles de ces ordres équestres, avec la condition expresse que, dans la collation et l'usage de ces décorations, on exclurait toute cérémonie et rit ecclésiastique d'où on pût inférer une communication quelconque *in divinis*, sur laquelle il n'y a pas lieu à dispenser. — J'ai cru de mon devoir, même pour l'édification publique, d'informer le très digne théologal de ce qui s'est passé, afin que, en toute occurrence, il soit en état de dissiper toute ombre de suspicion par la simple et nette exposition du fait. J'ajoute que la susdite formule fut agréée pleinement par le très respectable personnage qui m'en fit la demande et je désire vivement que Sa Majesté, dans sa souveraine clémence, ne dédaigne pas d'agréer mon intention pure et droite dans la conduite que j'ai cru devoir adopter comme la plus convenable, dans cette circonstance imprévue, où il fallait agir avec la plus grande promptitude ».

En 1850, la S. C. des Évêques et Réguliers, après approbation de Pie IX, exilé à Portici, donna un indult, adressé au vicaire capitulaire de Gênes, par lequel le comte Fancello, président de la Cour d'appel, était dispensé d'abord de la profession formelle qui est nécessaire pour jouir d'une pension sur les biens de l'ordre des SS. Maurice et Lazare, puis du cas de bigamie, à condition toutefois que l'indultaire se comporterait comme il devait à l'égard de

l'éditeur d'un opusculé irrégulier. Le texte en est rapporté dans les *Analecta juris pontificii*, t. XIII, col. 683 :

Januen. Vicario capitulari. — La supplica del conte Francesco Maria Fancello, diretta ad ottenere la dispensa sulla professione da emettersi nell' ordine equestre de' SS. Maurizio e Lazzaro e sull' impedimento di bigamia, onde poter fruire di una pensione, e stata riferita in Portici alla Santità di N. S., la quale si è degnata far rescrivere per la grazia, come potrete vedere nel decreto che originalmente troverete qui inserito. Oltre però alle conditions e alle clausule apparenti del medesimo decreto, aveva S. B. ordinato doversi a voi commettere di non dare esecuzione alla grazia se non nel caso che l'oratore, nella sua qualità di presidente del tribunale di appello, cooperasse sinceramente per la conveniente sentenza contro l'editore dell' opuscolo avente per titolo : *Giesù Cristo davanti a un consiglio di guerra*. Non eseguito il decreto, dovesse rimetterlo a questa S. C. e doveste voi avvertire di tutto ciò eseguire con tutta prudenza, e avuto in vista che le sudette istruzioni vi si davano anche all' oggetto di procurare il bene spirituale dell' oratore, e che tutto questo avesse ordinato la S. di N. S., ho creduto opportuno di farvelo conoscere, sebbene, per mezzo della più recente nostra lettera del giorno e del corrente, abbia poi inteso come il ridetto presidente del tribunale di appello, contro l'aspettazione e con consolatione di tutti buoni, si sia prestato al bene della religione e sia stata emanata sentenza di condanna contro l'editore del libro su citato. Posso quindi in oggi con più piacere compiegarvi il decreto di cui si tratta, perche, non esistendo più l'ostacolo, potrete con libertà mandarlo ad esecuzione. Die 16 januarii 1850.

Ex audientia SSmi, habita Neapolis in suburbano Portici a Domino assessore sub die 6 hujus mensis. Sanctitas Sua, attenta relatione vicarii capitularis Januen., benigne remisit preces arbitrio ejusdem vicarii, cum facultatibus necessariis et opportunis ad hoc ut, quatenus jus alteri quaesitum non laedatur et accedat consensus interesse habentium, si qui sint, et orator ipse ita catholicæ religioni adhaereat ut in exercendo suo munere istam ab injuriis ei illatis pro posse tueatur, petitum indultum ei concedere possit et valeat, contrariis quibuscumque non obstantibus. Romæ, 16 januarii 1850.

4. Les *Miscellanea* in-4, de la Biblioteca Casanatense, à Rome, contiennent, tome 150, un document imprimé du temps même de Louis XIV, que Mgr Chaillot a, le premier, utilisé dans les *Analecta juris pontificii*, t. XX, col. 483-489¹.

1. J'en ai trouvé, cette année, un exemplaire à Paris, avec la date de 1716; il forme quatre pages in-folio.

Instruction de ce qui se doit observer pour être reçu dans l'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel et de S. Lazare de Jérusalem.

Premièrement, il faut que le postulant présente une requête signée de lui à Monseigneur le grand vicaire général, pour avoir son agrément, à laquelle sera attaché un mémoire sommaire des qualités, maison et service du postulant et laquelle requête sera conçue en la manière cy-après.

Ensuite, il doit payer entre les mains du trésorier général de l'Ordre le droit de passage, montant à deux cens écus d'or et les droits des officiers, montant pour toutes choses généralement à deux cent livres, dont lui sera délivré quittance en parchemin pour ledit passage et certification pour lesdits droits, qui seront contrôlés par le contrôleur général de l'Ordre, desquelles il fera apparoir au secrétaire dudit Ordre, en retirant de lui la commission pour informer, adressante à deux de Messieurs les Chevaliers qui il aura plu à mondit Seigneur le grand vicaire de nommer.

Le postulant fera faire par le peintre de l'Ordre le tableau de ses armes et l'arbre de sa généalogie, lequel arbre il mettra, avec les titres qu'il aura à produire et ladite commission, entre les mains desdits sieurs Commissaires, devant lesquels il fera entendre trois gentils-hommes, qui ne seront point de ses parens, sur les demandes qu'on leur fera, pour être informé de ses bonne vie, mœurs, religion catholique, apostolique et romaine, naissance légitime et noble extraction. Les preuves des postulans seront faites par témoins et par actes, comme contracts de mariage, testamens, partages, transactions et autres en originaux, de trois degrez de noblesse du costé paternel et maternel, en commençant par eux et remontant jusques aux ayeuls inclusivement; desquelles dépositions et examen des susdits titres lesdits sieurs Commissaires feront rédiger leur procès-verbal par l'un des Notaires de l'Ordre, pour après la communication des pièces et du procès-verbal faite au procureur général de l'Ordre, et ses conclusions données, être le tout remis au sieur chancelier d'icellui, lequel en fera son rapport au chapitre; après quoi ledit postulant sera reçu novice de l'Ordre par mondit Seigneur le grand vicaire; puis lui seront délivrées les Lettres patentes de sa réception, signées et scellées.

Et néanmoins le grand vicaire pourra dispenser de grâce de la preuve de ladite noblesse ceux qui auront rendu des services considérables à Sa Majesté ou à l'Ordre.

Les ecclésiastiques doivent faire preuve de bonnes vie, mœurs, religion catholique, apostolique et romaine et légitime naissance. Les frères servans et petits officiers de même et qu'ils n'ont point d'emplois mécaniques.

Si les ecclésiastiques prétendent faire preuve de noblesse, ils payeront les mêmes sommes que les Chevaliers; sinon, ils ne payeront que la moi-

tié dudit droit de passage, ainsi que feront les frères servans et petits officiers.

Le salaire du peintre est compris dans les droits des officiers. Et l'Ordre donnera gratuitement la croix et le ruban à chaque Chevalier, lors de sa réception.

A Monseigneur le Marquis de Louvois, Ministre et Secrétaire d'Etat, Chancelier des Ordres du Roy et Grand vicaire général de l'Ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel et de S. Lazare de Jérusalem.

Monsieur *Un tel, par nom, surnom, avec ses qualités*, vous démontre très humblement que le désir qu'il a depuis longtemps de se dévouer à la défense de la religion, au service de l'Eglise, du roy et des pauvres, lui a fait prendre le dessein d'entrer et faire profession dans l'Ordre de Notre Dame du Mont Carmel et de S. Lazare de Jérusalem. Et d'autant que, pour y parvenir et être admis au nombre des Chevaliers dudit Ordre, il est nécessaire d'avoir les qualités et conditions requises, il vous supplie très humblement, Monseigneur, de commettre et députer tels des sieurs Chevaliers dudit Ordre qu'il vous plaira, pour faire information de ses bonnes vie, mœurs, religion catholique, apostolique et romaine, naissance légitime et noblesse et des services qu'il a rendus à Sa Majesté, pour ensuite être receu dans ledit ordre en la qualité de Chevalier; et il continuera ses prières pour votre prospérité et santé.

Ceux qui ne demanderont point à être receus Chevaliers de Justice n'employeront point le mot de noblesse dans leur requeste.

VII. — S. LAZARE, PEINTRE

Les saints qui ont honoré le nom de Lazare, à la suite du disciple du Christ, sont au nombre de cinq, mais le plus célèbre et le seul vénéré à Rome, est le peintre martyr :

S. Lazare, martyrisé en Perse avec S. Zanitas, l'an 328, 27 mars.

S. Lazare, diacre de Trieste, honoré à Vérone, 1^{er} avril.

S. Lazare, évêque de Milan, mort en 449, 11 février et 14 mars.

S. Lazare, solitaire à Malsésine, près Vérone : on l'appelle aussi *San Caro*, 26 juillet.

S. Lazare, peintre et moine à Constantinople, né vers le commencement du ix^e siècle, aux environs du Mont-Caucase, entra dans un monastère de Constantinople. Comme à cette époque les iconoclastes, soutenus par la puissance des empereurs grecs, faisaient aux saintes images une guerre cruelle, les moines, retirés dans le fond de leurs cloîtres, s'adonnaient à l'art de la peinture pour réparer, autant qu'il était en eux, les ravages causés par ces fanatiques sectaires, et S. Lazare s'acquitta par ses

tableaux une réputation qui s'étendit hors de son monastère, ce qui lui attira de cruelles persécutions. Théophile, fils et successeur de Michel le Bègue, étant monté sur le trône en 829, porta, dès les commencements de son règne, un édit qui ordonnait à tous les peintres de détruire, sous peine de la vie, tous ceux de leurs tableaux qui avaient pour sujet quelques traits de la vie de Jésus-Christ, de l'Histoire sainte ou toute autre matière pieuse. Lazare, n'ayant pas voulu obéir à cette loi impie, fut mis en prison et condamné à subir plusieurs mauvais traitements. On finit cependant par le renvoyer dans son monastère; mais comme il continuait de s'appliquer à peindre des sujets religieux, il fut de nouveau traîné en prison et on lui perça les mains avec un fer rougi au feu, afin de le mettre dans l'impossibilité d'exercer désormais son talent. Lazare s'évanouit pendant qu'on lui infligeait ce cruel supplice; mais l'impératrice Théodora, touchée de compassion, ayant obtenu son élargissement, le fit cacher dans l'église de S.-Jean-Baptiste, et quand il en sortit, ses plaies étaient guéries. On assure qu'en reconnaissance de ce miracle, il fit un saint Jean-Baptiste que l'on regarde comme son chef-d'œuvre. Michel III ayant succédé, en 842, à son père Théophile, s'empessa, d'après les conseils de Théodora, sa mère, de révoquer toutes les ordonnances contre les images. Les prisons s'ouvrirent, les exilés furent rappelés, les peintres purent exercer librement leur profession, et Lazare exécuta une image de Jésus-Christ qui fut exposée sur une colonne d'airain à la vénération des fidèles; ce fut par cet ouvrage qu'il termina sa carrière d'artiste et il ne s'occupa plus, le reste de sa vie, que de prières et de pieuses méditations. L'empereur Michel l'envoya à Rome, vers l'an 856, pour porter au pape des présents magnifiques; on croit même qu'il fit encore un second voyage à Rome et qu'il mourut en chemin, vers l'an 860. Quoi qu'il en soit, son corps fut déposé dans l'église de S.-Evandre, à Constantinople. 23 février (*Dictionn. hagiograph.*, coll. Migne, t. II, col. 230-231).

Piazza parle ainsi de son culte à Rome, après quelques mots sur sa vie :

La fête solennelle de ce saint vaillant se fait à grand apparat ¹ et surtout avec le concours des peintres, qui l'ont avec raison choisi pour leur avocat. Elle a lieu, avec indulgence plénière, à l'église de Sainte-Martine, au pied du Capitole, où lui est dédiée une noble chapelle, peinte de ses plus belles actions et fondée par Lazare Baldi, non moins excellent par sa piété que par sa noble profession dont il a laissé ici-même d'illustres témoignages (*Emerologio*, p. 153).

J'écrivais, en 1868 et 1869, dans la *Correspondance de Rome*, au

1. Piazza emploie l'expression *nobile apparato*, à l'occasion des tentures rouges, blanches et jaunes, dont on décore les églises avec beaucoup de goût, aux grandes solennités.

23 février : Le peintre Lazare Baldi lui a érigé, en 1681, un autel où l'on expose sa relique¹ dans un reliquaire de cuivre argenté, dont voici la date et l'inscription : *Sancti Lazari martyris monachi atque pictoris, 1703*. On expose aussi les autres reliques de l'église dans quatre reliquaires de cuivre argenté, marqués à ces initiales sur deux lignes S. L. | M. P. (*Sanctus Lazarus monachus pictor*). Il y a indulgence plénière. La croix et les six chandeliers, de cuivre argenté, qui parent l'autel, portent sur le pied cette épigraphe commémorative, où le donateur s'est modestement oublié :

DIVO
LAZARO
MARTIRI
MONACHIO
ATQVE
PICTO
RI

1. Peut-être sont-ce de ses reliques que mentionne, parmi les martyrs, le catalogue épigraphique de la chapelle du palais Attempo (*Œuvres*, VII, 231).

SAINT LOUIS DE GONZAGUE

I. — CULTRE.

1. S. Louis de Gonzague... était fils de Ferdinand de Gonzague, marquis de Châtillon et prince du S. Empire... Arrivé à Rome, il commença par visiter les églises et les lieux de dévotion, et après avoir baisé les pieds du pape Sixte V, il entra au noviciat, le 21 novembre 1585.... Il alla achever son noviciat à Naples et retourna à Rome pour y prononcer ses vœux : cette cérémonie eut lieu le 20 novembre 1587 et, peu après, il reçut la tonsure et les ordres mineurs... Il se rendit ensuite à Milan pour y continuer ses études théologiques et il y arriva le 22 mars 1590. C'est dans cette ville qu'il apprit par révélation que la fin de sa vie approchait. Rappelé à Rome au mois de novembre suivant, il demanda à être logé dans une chambre étroite et obscure, où il n'avait de meubles que son lit, une chaise de bois, et un escabeau pour mettre ses livres. Pendant une maladie épidémique, qui fit grands ravages à Rome en 1591, les jésuites reçurent les malades dans un hôpital qu'ils avaient érigé à leurs frais et les servirent eux-mêmes avec le plus héroïque dévouement. Louis surtout ne se ménagea pas dans cette œuvre de charité : il les intruisait, les exhortait, leur lavait les pieds, faisait leurs lits et leur rendait les services les plus rebutants. Il fut atteint par la contagion ¹, ainsi que plusieurs autres jésuites. S'étant mis au lit le 3 mars 1591, le mal devint si grave qu'on lui administra le saint viatique et l'extrême onction. Il n'en mourut pas, mais sa maladie dégénéra en une fièvre lente... Il expira la nuit du 20 au 21 juin 1591, à l'âge de 23 ans². Il fut enterré dans l'église du collège des jésuites, mais son corps a été transféré dans une chapelle bâtie sous son invocation par le marquis Scipion Lancellotti. S. Louis de Gonzague fut béatifié par

1. Ce n'est pas tout à fait exact, car il ne mourut pas de la peste, mais bien pour avoir porté sur ses épaules, ce qui lui occasionna une pleurésie, le corps d'un pestiféré, comme le constate une inscription plaquée sur les murs de l'hôpital de la Consolation, près le Forum.

2. « Il rendit à Dieu son âme innocente, en invoquant le nom ineffable de Jésus : il reçut avec humilité et consolation la bénédiction que lui envoya le pape Grégoire XIV, qui l'aimait beaucoup » (Piazza, p. 417).

Grégoire XV en 1621 et canonisé par Benoît XIII, en 1726 ¹ (*Dict. hagiogr.*, t. II, col. 296-301)².

2. Le corps, inhumé à S.-Ignace, lorsqu'on l'éleva de terre à sa béatification, reposa d'abord dans la chapelle située « à l'endroit où fut sa chambre et où il mourut » : elle avait été « érigée par le cardinal Bellarmin, qui fut son confesseur et directeur » ³. Plus tard, on le transporta sous l'autel de sa chapelle, au transept droit, qui appartient à la « très noble famille Lancellotti » et que Piazza décrit ainsi :

L'autel majestueux s'élève, dans un site très beau, ample et très bien éclairé. Les pierres merveilleuses qui le composent sont le jaune antique, l'albâtre fleuri, l'agate orientale, le blanc et noir, la brèche antique. Les quatre colonnes torsées, avec leurs contrepilastres, leur frise et leurs piédestaux, sont entièrement en vert antique. Sont en métal doré, les chapiteaux et les arabesques du cadre qui entourent le bas-relief de marbre, où S. Louis est représenté environné d'anges. Sur les piédestaux ressortent en bronze doré, sur champ de lapis lazuli, les armes de la noble famille Lancellotti, dont cet autel demeure comme un trophée de sa piété et de sa magnificence. Au-dessus du fronton sont assises deux statues, qui figurent l'Innocence et la Pénitence, avec deux anges tenant des touffes de lis. Le corps du bienheureux repose sous l'autel dans une urne de lapis lazuli, ornée d'argent et de cuivre doré : la base est toute d'agate et les pierres y sont enchâssées dans le bronze. Aux côtés de l'urne sont deux anges de marbre, l'un tient des instruments de pénitence et l'autre une couronne de fleurs ; ceux qui sont plus bas tiennent une couronne de marquis et ceux qui soutiennent un globe de lapis lazuli sont assis sur des coussins de marbre, à passementerie et houppes de bronze doré. La cimaise, les marches de l'autel et celles de la balustrade sont en jaune d'or ; les balustres, en brèche de France, sont entrecoupés de pilastres de vert antique sur lesquels posent deux anges de bronze avec des torchés-

1. « Multis etiam magnisque claruit miraculis. Quibus rite probatis, Benedictus decimus tertius sanctorum fastis angelicum juvenem adscripsit atque innocentiae et castitatis exemplar simul et patronum studiosae praesertim juventuti dedit » (6^e leçon). — *Œuvres*, t. IX, p. 143, n^o 160.

2. *L'Archivio storico Lombardo*, 1891, pp. 480-482, 919-922, à l'occasion du centenaire de saint Louis, a publié la bibliographie des ouvrages le concernant.

3. « In causa B. Aloysii Gonzagae fuit admissus Illustriss. cardinalis Bellarminus, qui ejus confessor fuerat » (Bened. XIV, *De serv. Dei beatif.*, lib. III, cap. VII, n. 4). — En 1608, le même cardinal disait dans le panégyrique du B. Louis, qui fut imprimé à Milan en 1622 : « Mandatis Dei et Ecclesiae toto vite tempore ita exacte paruit ut, judicio confessoriorum qui ejus generales confessiones audierunt, quorum unus ego sum, nunquam lethale crimen admisit. »

res. Le parement, tout entier à compartiments de jaune antique, correspond à la somptuosité du travail. Tout le dessin de l'architecture, ainsi que les peintures de la voûte de la chapelle, sont dus au P. Antoine Pozzi, célèbre pour son génie non moins que pour ses vertus religieuses (*Emmerologio*, p. 417).

J'ai relevé, au tome VII, p. 580, sous le mot *Louis de Gonzague*, sans parler de S. Ignace et du Collège Romain, des ossements à S.-Roch, à Monte Cavi, à Castel Gandolfo et à Tusculum ; des reliques non dénommées à S.-Pierre au Vatican, *Ste-Marie in Trastevere*, SS.-Jean et Paul, Frascati ¹.

Les Jésuites distribuent sous le nom de *poudre de S. Louis* ce qui est resté de la farine miraculeusement multipliée par le saint au couvent des Carmélites de Vetralla, en 1728. On lit dans l'*Inventaire de Marie Joséphe de Saxe, dauphine de France*, et mère de Louis XVI, document daté de 1767 et publié en 1883, par M. Germain Bapst :

Une boîte de vernis rouge, renfermant de la farine de S. Louis de Gonzague. — Un petit reliquaire de S. Louis de Gonzague, dans un filigrane d'argent. — Une relique de S. Louis de Gonzague, dans un reliquaire de filigrane d'argent, legs de M. le comte d'Artois (plus tard Charles X). — Une boîte de vernis rouge, dans laquelle est de la farine de S. Louis de Gonzague.

L'auteur ajoute en note : « Malgré toutes les recherches que nous avons pu faire, il nous a été impossible de savoir ce que l'on appelait *farine de S. Louis de Gonzague*. Les PP. Jésuites, qui comptent ce saint comme un des principaux de leur ordre, ne connaissent point cette substance. Nous croyons que c'était une poudre de toilette quelconque alors en usage » (p. 145). La pratique de Rome donne à ce mot sa vraie signification. D'ailleurs, Benoît XIV n'a pas

1. On conserve dans la bibliothèque du Vatican un curieux manuscrit, contenant « la descrizione del viaggio fatto in Cina dal Contughi di Volterra verso il 1583 e da lui dedicata a Luigi Gonzaga, ancora laico e giovanissimo ». Armellini, qui en disserte dans la *Cronachetta di archeologia*, conclut ainsi (1873, p. 14) : « Après les récentes études sur la vie de saint Louis de Gonzague, et surtout après la splendide publication du célèbre P. Schroeder (*Das Leben des heiligen Aloysius*, 1891), la figure de cet aimable saint se présente sous son véritable aspect. Maintenant, on ne sait plus voir en lui, comme avait dit quelque biographe peu éclairé, un jeune homme timide, anémique, qui ne savait rien faire autre chose que de prier : nous pouvons à bon droit l'admirer comme le saint de l'innocence et de la candeur, mais aussi comme un jeune homme d'esprit élevé, de culture exquise, comme un prince versé dans les affaires politiques, qui, connaissant le monde dont il méprisait la vanité, en pleine connaissance de cause, sacrifia tout à l'amour de Dieu et de ses semblables. »

omis ce fait dans son docte traité *De servorum Dei beatificatione*, lib. iv, p. I, c. XXIII, n. 4 : « Post canonizationem S. Aloysii Gonzagæ ejus intercessione facta est mirabilis multiplicatio farinæ in monasterio monialium Carmelitarum terræ Vetrallæ, diœcesis Viterbiensis, a die 12 aprilis usque ad diem 21 junii 1729, uti colligitur ex authentico processu confecto ab Ordinario, cujus compendium typis romanis eodem anno editum fuit. »

3. La fête se fait avec beaucoup de solennité et indulgence plénière, à la magnifique église de S. Ignace au collège romain. A S. André à *Monte cavallo*, où il fit son noviciat et reçut des grâces si abondantes de Dieu et de la Ste Vierge, qu'il vénérât de loin dans son temple auguste de l'Esquilin, le dimanche suivant, a lieu sa fête solennelle à sa magnifique chapelle (Piazza, pp. 417, 418).

J'ai fourni ces détails dans la *Correspondance de Rome*, en 1868 et 1869 :

Sa fête se célèbre avec pompe dans l'église de S. Ignace, richement décorée de tentures; son corps repose sous son autel, paré et illuminé, et où un ossement est exposé. La veille, les premières vêpres se chantent avec solennité. Le matin, la communion générale des enfants a lieu à 9 heures. La messe (à 10 h. 1/2) et les vêpres sont chantées en musique, avec le concours des élèves de l'Université Grégorienne, tenue par les Jésuites. Au Collège romain, on est admis à visiter sa chambre, convertie en chapelle : on y conserve plusieurs objets qui lui ont appartenu et sa vie y est retracée en plusieurs tableaux à l'huile ou à fresque.

4. Le 3 octobre 1671, Clément X, par décret de la S. C. des Rites autorisa l'insertion du nom de S. Louis de Gonzague, qui n'était encore que bienheureux ¹, dans le Martyrologe Romain, à la demande du général des Jésuites.

Societatis Jesu. — SSmus D. N. Clemens X benigne indulsit, ad preces præpositi generalis Societatis Jesu, ut in Martyrologio Romano no-

1. Sous l'épiscopat du cardinal Orsini, qui devint pape sous le nom de Benoît XIII, un autel fut dédié au B. Louis de Gonzague, en 1714, dans l'église de Sainte-Sophie, à Bénévent. comme l'atteste cette élégante inscription :

B. ALOYSIO GONZAGÆ
PATRONO PRÆSENTISSIMO
ARAM PRO MODO COR SINE MODO
FRANCISCVS ANTONIVS FINY
SVPPLEX
MDCCXIV

viter imprimendo apponatur B. Ludovicus Gonzagæ, e prædicta Societate Jesu, sub 21 junii, die ejusdem obitus. Die 3 octobris 1671.

Voici le texte de la formule, placée en tête des fêtes inscrites au 21 juin : « Romæ, S. Aloysii Gonzagæ, Societatis Jesu, principatus contemptu et innocentia vitæ clarissimi. »

5. Le 23 juillet 1842, c'est-à-dire plus de cent ans après sa canonisation, Grégoire XVI, par décret de la S. C. des Rites, étendit à l'Église entière la fête de S. Louis de Gonzague, sous le rit double mineur, avec messe et office propres, conformes à la concession faite à la ville de Rome. Dans une réforme générale du bréviaire, cette extension ne devrait pas être maintenue : le culte spécial n'atteint, en effet, que la compagnie de Jésus, à laquelle il appartient ; la ville de Rome, où il mourut, et les écoliers, qui l'ont pour patron.

Decretum Urbis et Orbis. Qui dum terris degit, angelicus juvenis S. Aloysius Gonzaga, placens Deo factus est dilectus, postquam cœlitum felicitatem et gloriam est assequutus, ejus memoria in benedictione apud homines permansit atque adeo cultus est diffusus ut dissitæ etiam regiones impense eum venerentur ac validissimum implerent patrocinium. Nam, etsi consummatus fuerit in brevi, attamen explevit tempora multa, siquidem a cœlestium donorum distributore Deo inter cetera id obtinuit speciale ut miræ vitæ innocentie parem pœnitentiam sociaret et sic saltem pœnitentem imitarentur qui non fuerant innocentem sequuti. Quod autem unum optandum supererat, nimirum ut ipsius officium cum missa jamdiu adprobatum de præcepto persolveretur ob omnibus qui ad horas canonicas orbe toto tenentur, non sine miserentis Dei sapientissimo consilio factum est ut ardentiori studio exquireretur, hisce potissimum temporibus queis abundante malitia charitas frigescit ac de innocentia deperdita veræ pœnitentie fructus ut plurimum desiderantur. Hæc singula animo volventes Emi et Rmi DD. cardinales in curia degentes, non minus quam Rmi nonnulli antistites ac religiosorum ordinum præsules, ad propellendam impendentium malorum colluviem non parum conducere existimarent erga inclitum hunc sanctum majorem in dies fidelium religionem ac pietatem promovere, ac proinde humillimis precibus SS. D. N. Gregorium XVI pont. max. adeuntes enixe rogarunt ut per generale decretum extendere dignaretur officium et missam in honorem S. Aloisii Gonzagæ ad utrumque per orbem clerum ac cujuscumque ordinis sanctimoniales ad horas canonicas persolvendas adstrictas. Enixa hujus modi vota peramanter excipiens, SS. D., pro eo quo præstat erga cœlestes patronos pietatis excitandæ studio ac animarum salutis promovendæ zelo, propria manu rescripsit : « Annuimus juxta petita » ac proinde ad Sanctitatis Suæ mentem per hoc S. R. C. generale decretum edicitur ut a clero sæculari

et regulari, ipsis sanctimonialibus comprehensis, per universum orbem in posterum sub ritu duplicis minoris undecimo kalendas julii, vel ea die impedita, prima quæ postea libera occurrat, in honorem S. Aloisii Gonzagæ confessoris officium cum missa de præcepto persolvatur, juxta concessionem factam clero Urbis et quamplurimum dioceseum, servatis attentè rubricis. Contrariis non obstantibus quibuscumque. Die 23 julii 1842.

C. M. ep. Portuen. card. Pedicinius, S. R. E. vice cancell., S. R. C. præfectus. — J. G. Fatati, S. R. C. Secret.

L'office comprend une oraison propre, trois leçons historiques au second nocturne et, au troisième, une homélie de S. Jean Chrysostome sur la virginité. La messe est entièrement propre, moins l'épître empruntée au commun.

6. Par suite d'un privilège particulier, dans les lieux où l'on célèbre la fête de saint Louis de Gonzague *avec solennité*, les Ordinaires peuvent la fixer à un jour particulier pour chaque église et chaque oratoire, et au jour fixé les fidèles peuvent gagner l'indulgence plénière attachée à la fête, et le clergé réciter l'office et chanter la messe propre du saint. On a demandé à Rome si en ce jour on peut dire *toutes les messes de sancto Aloysio*? La S. C. des Rites a répondu affirmativement, sauf quelques exceptions.

Per decretum S. C. Indulgentiarum, die 22 aprilis 1742 editum et in Actis S. R. C. exhibitum die 29 januarii 1746, ubicumque festum S. Aloisii Gonzagæ conf. cum solemnitate fieri contigerit, dies pro eodem festo, in singulis ecclesiis et oratoriis, a Rmis locorum Ordinariis opportune designanda permittitur, cum extensione ad prædictam diem indulgentiæ plenariæ a christifidelibus in forma Ecclesiæ consueta lucrandæ et officii et missæ propriæ de ipso angelico juvene a clero peragenda. Hinc a nonnullis ecclesiasticis curiis postulatum fuit: Utrum, juxta praxim S. R. C., omnes missæ propriæ de S. Aloysio celebrari valeant, qualibet die a Rmis Ordinariis, ut in casu designata? Et S. R. C., referente subscripto secretario reque mature perpensa, rescribendum censuit: *Affirmative*, dummodo non occurrant duplex primæ classis et dominica privilegiata, item primæ classis quoad missam solemnem; et etiam duplex secundæ classis, nec non dominicæ, feriæ, vigilia, octavæque privilegiatæ quoad missas lectas; neque omittatur missa conventualis vel parochialis officio diei respondens, ubi eam celebrandi adsit onus; servatis rubricis. Contrariis non obstantibus, die 27 junii 1806. Caj. card. Aloisi-Masella, S. R. C. præf. — A. Tripepi, S. R. C. secret.

7. Benoît XIV signale l'effigie de S. Louis de Gonzague, alors qu'il n'était que bienheureux, sur des *Agnus Dei* :

Tempore Innocentii XIII, interrogatus ipse an in his Agnis cereis imprimi posset imago cujusdam beati, dixi nihil huic rei obstare; utque fidem meo dicto conciliarem, exhibui summo pontifici Agnum cereum in quo erat impressa imago Pii V beatificati et nondum canonizati. Processus quoque exhibui factos pro canonizatione S. Aloysii Gonzagæ, in quibus nonnulli testes, famam sanctitatis ejus testantes, inter cetera dixerunt se id tuto scire cum viderint ejusdem imaginem impressam in cereis Agnis. Mihi nimirum hæc apta ad rem videbantur, sed Innocentius censuit in ea facti, ut aiunt, contingentia abstinendum esse ab impressione imaginis beati in Agnis cereis a se benedicendis (*De serv. Dei beatif.*, lib. IV, p. II, c. XXI, n. 13).

II. — ASSOCIATIONS PIEUSES.

1. Le P. Vincent Basile, de la Compagnie de Jésus, missionnaire apostolique parmi les Slaves méridionaux, a conçu le projet d'une association pieuse, en l'honneur de Marie immaculée et de S. Louis de Gonzague, dans le but d'empêcher les conversations et les manières indécentes. Les statuts portent que les associés doivent : 1° S'abstenir de tout propos et de tout jeu immodeste et ne pas les souffrir devant soi, autant qu'on le peut. 2° Se confesser et communier aux fêtes de l'Immaculée Conception, de la Purification, de l'Annonciation, de l'Assomption, de la Nativité et du Rosaire, ainsi que le jour de la fête de S. Louis de Gonzague ou le dimanche dans l'octave. 3° Réciter chaque jour la salutation angélique, en ajoutant : *Benedicta sit sancta et immaculata Beatæ Mariæ Virginis Conceptio* et un *Pater, Ave* et *Gloria* en l'honneur de saint Louis de Gonzague, afin d'obtenir la persévérance. 4° Porter au cou une médaille de la sainte Vierge, comme souvenir de la promesse.

Un décret de la S. C. de la Propagande, en date du 7 septembre 1865, approuva cette association, en autorisant tout prêtre séculier et régulier à l'établir partout avec l'agrément des Ordinaires : il n'est donc pas nécessaire de demander des pouvoirs spéciaux.

Le fondateur a sollicité communication des indulgences accordées, le 20 août 1840, par Grégoire XVI, à la confrérie instituée contre le blasphème. Ce sont les suivantes : « Indulgence plénière, une fois le mois, au jour qui convient à l'associé, qui a rempli chaque jour pendant le mois les œuvres prescrites, aux conditions ordinaires de confession, communion et visite d'une église; ind.

plén. aux fêtes de la Vierge et de S. Louis de Gonzague, cette indulgence annulant celle du mois; ind. plén. à l'article de la mort; ind. de 300 jours, chaque dimanche, pour la récitation de cinq *Pater*, *Ave* et *Gloria*; ind. de 300 jours, pour la récitation de l'*Ave* à l'Immaculée Conception et du *Pater*, *Ave* et *Gloria*, en l'honneur de S. Louis de Gonzague; ind. de cent jours pour toute œuvre pie ou prière en conformité avec les statuts. Toutes ces indulgences sont applicables aux âmes du purgatoire.

Ex audientia SSmi habita die 7 septembris anno 1863. SSmus D. N. Pius divina providentia papa IX, referente me infrascripto S. C. de Propaganda fide card. præfecto, omnibus mature perpensis, benigne probavit piam sodalitatem de qua in precibus, erigendam tamen de consensu Ordinarii loci in quo efformanda ipsa erit eidemque adscriptis dummodo preces et injuncta opera ab instituto fideliter impleant, petitam unionem et indulgentiarum participationem quæ piæ sodalitati ad extirpandas blasphemias et imprecationes Romæ erectæ per rescriptum S. C. Indulgentiarum, die 20 augusti 1840, concessa sunt, impertitus est. Indulsit insuper indulgentiam plenariam, applicabilem etiam animabus in purgatorio detentis, lucranda in festivitatibus B. M. V. et S. Aloisii protectoris supraenunciatis, a sociis qui vere pœnitentes, confessi et sacra communione refecti, ecclesiam seu oratorium publicum hisce diebus visitaverint ibique pro scopo associationis, pro christianorum principum concordia, hæresum extirpatione, S. Matris Ecclesiæ exaltatione ac juxta mentem Sanctitatis Suæ pias ad Deum preces effuderint, ea tamen lege ut in mensibus in quibus hæc festivitates occurrunt, suspensa intelligatur plene plenaria indulgentia quolibet mense lucranda a sociis prædictæ sodalitatæ per communicationem indulti; nec non indulgentiam ter centum dierum, similiter applicabilem defunctis, recitantibus *Ave* et *Pater* ut in precibus. Tandem concessit ut pia hæc sodalitas ubicumque a quovis sacerdote, sive sæculari sive regulari, annuentibus locorum Ordinariis, institui valeat. Præsenti in perpetuum valituro absque ulla brevis expeditione exhibendo tamen in Actis S. C. I. Datum Romæ, ex ædibus S. C. de Propaganda fide, die et anno ut supra. Alex. card. Bernabo, præf.

Præsens rescriptum exhibitum fuit in secretaria S. C. Indulgentiarum die 30 septembris 1863, ad formam decreti ejusdem S. C. diei 14 aprilis 1856 ac ejus exemplar asservatur in actis. In quorum fidem, etc. Datum Romæ, in eadem secretaria, die et anno ut supra. Philippus can. Cossa, substitutus.

Ex audientia SSmi. SS. D. N. Gregorius pp. XVI omnibus utriusque sexus christifidelibus piæ sodalitatæ de qua in precibus, de Emi Urbis Vicarii licentia erigendæ, adscriptis, indulgentiam plenariam, semel in mense, die uniuscujusque arbitrio eligenda, dummodo preces et injuncta

opera ab instituto præscripta singulis diebus per mensem persolvendo, eadem die vero pœnitentes, confessi ac S. communionem refecti aliquam ecclesiam seu publicum oratorium visitaverint ibique pro christianorum principum concordia, hæresum extirpatione, S. Matris Ecclesiæ ac juxta mentem Sanctitatis Suæ pias ad Deum preces effuderint, clementer est elargitus. Insuper iisdem christifidelibus in mortis articulo constitutis et rite dispositis, SS. Jesu nomen corde, si ore nequiverint, devote invocantibus, indulgentiam plenariam benigne concessit; et tandem quavis dominica, recitando quinquies *Pater, Ave* et *Gloria* ut in precibus, tercentum dierum indulgentiam ac pro quocumque pio opere vel quacumque precum recitatione juxta sensum et regulas præfatæ sodalitalis, indulgentiam centum dierum peramanter impertitus est. Præsenti in perpetuum valituro absque ulla brevis expeditione, facta quoque facultate easdem indulgentias animabus in purgatorio detentis applicandi. Non obstantibus in contrarium facientibus quibuscumque. Datum Romæ, ex Secret. S. C. Indul., die 20 augusti 1840.

2. Pie IX, par bref en date du 17 juin 1873, a érigé en *primaire*, avec pouvoir d'agrèger des confréries du même nom et de même but, la confrérie de S. Louis de Gonzague, canoniquement établie à Rome dans l'église de *San Spirito in Sassia* par décret du cardinal-vicaire.

Pius PP. IX. — Ad perpetuam rei memoriam. Pia sodalitia, ad majorem Dei gloriam et sempiternam animarum salutem instituta, Romani Pontifices nullo unquam tempore destiterunt spiritualibus gratiis ditare et peculiaribus augere privilegiis, ut ex iisdem uberiora in christianum populum bona et commoda redundarent. Jamvero supplicatum est Nobis, ut Aloisianum sodalitium, cura dilecti filii Joannis Monti, presbyteri romani institutum, et modo in parochiali Urbis templo S. Spiritus ad Saxonas seu in Saxia canonice ex decreto Venerabilis Fratris Nostri Constantini, Episcopi Ostiensis et Veliternensis, S. R. E. Cardinalis Patrizi, Nostri Vicarii generalis, decreto die XXIII septembris anno MDCCCLXXII dato, erectum primarii Sodalitii titulo ac privilegiis honestare et augere Apostolica benignitate Nostra velimus. Nos igitur, quibus vel maxime cordi est, ut cultus erga S. Aloisium Gonzaga, cœlestem juventutis patronum ac tutorem, hisce præsertim excitetur temporibus quibus juvenus ipsa, tot tantisque circumventa periculis nefariisque machinationibus atque insidiis appetita, præsentissimo ejus patrocinio ac tutela indiget, hujusmodi precibus alacri libentique animo annuendum censuimus. Quare omnes et singulos quibus hæ litteræ Nostræ favent peculiari beneficentia prosequi volentes et a quibusvis excommunicationis et interdicti aliisque ecclesiasticis sententiis, censuris et pœnis, quovis modo vel quavis de causa latis, si quas forte incurrerint, hujus tantum rei gratia absolventes ac absolutos

fore censes, Aloisianum sodalitiū, prout ex præfati Nostri Vicarii generalis decreto in parochiali Urbis templo S. Spiritus in Saxia canonicè erectum, in Primarium perpetuo erigimus atque institulmus. Hujusce autem sodalitiū in primarium erecti officialibus et confratribus, ut alia ejusdem nominis et instituti sodalitia ubique locorum existentes erectas vel erigendas eidem primario sodalitiū, servatis tamen forma constitutionis fel. rec. Clementis PP. VIII prædecessoris Nostri cæterisque apostolicis ordinationibus desuper editis aggregare, illisque omnes et singulas indulgentias et peccatorum remissiones ac pœnitentiæ relaxationes ipsi sodalitiū per has litteras Nostras in primarium a Nobis erecto a Sede Apostolica concessas, quæ tamen communicabiles sint, communicare libere et licite possent et valeant auctoritate Nostra Apostolica tenore præsentium litterarum perpetuo item concedimus atque indulgemus. Decernentes præsentis Litteras firmas, validas et efficaces existere et fore suosque plenarios et integros effectus sortiri et obtinere et illis ad quos spectat et pro tempore spectabit in omnibus et per omnia plenissime suffragari. Sicque in præmissis per quoscumque judices ordinarios et delegatos etiam causarum Palatii Apostolici Auditores judicari et definiri debere atque irritum et inane si secus super his a quoquam quavis auctoritate scienter vel ignoranter contigerit attentari. Non obstantibus constitutionibus et ordinationibus Apostolicis et, quatenus opus sit, memorati sodalitiū, aliisque quibusvis etiam juramento confirmatione Apostolica vel quavis firmitate alia roboratis statutis et consuetudinibus, cæterisque contrariis quibuscumque.

Datum Romæ, apud S. Petrum, sub Annulo Piscatoris, die XVII Junii MDCCCLXXIII, Pontificatus Nostri anno XXVII. — F. Car. ASQUINIUS.

III. — INDULGENCES

1. *Les six dimanches.* — Pour ranimer parmi les fidèles, et surtout les jeunes gens, la dévotion envers saint Louis de Gonzague, qui mena sur la terre une vie angélique, Clément XII, par deux décrets émanés de la Sacrée Congrégation des Indulgences, le 11 décembre 1739 et le 7 janvier 1740, accorda, à perpétuité, l'indulgence plénière, pour chacun des six dimanches où l'on honore ce Saint, soit immédiatement avant sa fête, le 21 juin, soit dans tout autre temps de l'année. Pour gagner ces indulgences, il faut que ces six dimanches soient consécutifs et non interrompus, et que, chacun de ces jours, les fidèles, vraiment repentants, après avoir communiqué, fassent quelques pieuses méditations ou des prières vocales, ou d'autres œuvres de piété chrétienne en l'honneur de ce même Saint.

Ad humillimas preces Patris Francisci Retz, præpositi generalis Societatis Jesu, quibus exposuit multos vel ad impetrandas intercessionem S. Aloisii Gonzagæ a Deo gratias, vel pro impetratis, sex dominicas dies ante illius festum, sive alias per annum pie celebrare consuevisse, Sac. Congregatio Indulgentiis et Sac. Reliquiis præposita in divini cultus incrementum et fidelium spiritualem profectum, omnibus utriusque sexus christifidelibus, qui sex dominicas dies ut supra vere pœnitentes, confessi sacraque communione refecti, piis orationibus aut meditationibus, aliisve christianæ pietatis operibus ad ejusdem Sancti honorem ac Dei gloriam vacando sanctificaverint, plenariam peccatorum suorum indulgentiam concedi posse censuit, si Sanctissimo placuerit, die 3 octobris 1739. De quibus facta per me cardinalem præfectum relatione, Sanctitas Sua benigne annuit, die 11 decembris ejusdem anni. L. episcopus Albanen. card. Picus præf. — Joannes archiepiscopus TYRI secret.

Cum nuper Sanctissimus Dominus Noster, de consilio Congregationis Indulgentiis et Sac. Reliquiis præpositæ fidelibus utriusque sexus, qui sex dominicas dies continuas ante festum S. Aloisii Gonzagæ, sive alias per annum vere pœnitentes, confessi sacraque communione refecti, piis meditationibus aut orationibus, aliisve christianæ pietatis operibus ad ejusdem sancti honorem ac Dei gloriam vacando sanctificaverint, plenariam peccatorum suorum indulgentiam concesserit; quærentibus postea quibusdam nunc pro omnibus simul dictis sex dominicis, an potius pro singulis talis indulgentia fuerit concessa; relato per me infrascriptum ejusdem Sac. Congregationis cardinalem præfectum hujusmodi dubio, Sanctitas Sua, ad fovendam erga eundem Sanctum miram ob tot gratias tum spirituales tum temporales populorum devotionem benigne declaravit, dictam indulgentiam pro singulis concedi, idque in decreto exprimi mandavit. Die 7 januarii 1740. — L. episcopus Albanen., card. Picus, præf. — Joannes archiepiscopus TYRI, Secret.

2. *Fête.* — Benoît XIII, par décret du 22 novembre 1729, a accordé une indulgence plénière à tous ceux qui visitent l'autel de S. Louis de Gonzague, le jour de sa fête (21 juin).

Clément XII, par décret du 21 novembre 1737, étend cette indulgence à l'autel où se fait la fête du saint, lors même qu'il ne lui serait pas dédié.

Cette fête peut, avec la permission de l'Ordinaire, se célébrer en un jour quelconque de l'année, en tout lieu et à tout autel (Benoît XIV, 12 avril 1742).

Edicto sub 22 novembris 1729 decreto, videlicet: « Cum Sanctissimus Dominus Noster Benedictus XIII S. Aloysium Gonzagam decreverit solemniter canonizandum, ut adolescentibus præsertim venerandus atque imitandus proponeretur juvenis innocentia vitæ clarissimus; post ejus vero

canonizationem multæ per orbem scholæ, etiam extra Societatem Jesu, illum sibi magna cum utilitate imitandum ut exemplar et venerandum ut patroarum proposuerint; idcirco Sanctitas Sua, non solum in omnibus et singulis universitatibus, gymnasiis, vel collegiis generalium vel non generalium studiorum, verum etiam aliis, si quibus alicubi placuerit, ubicumque existentibus vel extituris, eundem S. Aloysium principalem constituit patronum, cum facultate missam et officium proprium de illo per Sedem Apostolicam approbatum dicendi pro sacerdotibus, aut alias ad horas canonicas obstrictis, die ipsius anniversario 21 junii in ecclesiis dictæ Societatis, vel aliis, ad quas accedere consueverint aut voluerint, indulgentia vero plenaria quibuscumque rite visitantibus altare ipsius in festo ubicumque (juxta facultatem in bulla canonizationis attributam) fieri contigerit: at Litteras Apostolicas desuper expediri mandavit. 22 novembris 1729. Loco † Sigilli. Nicolaus Maria Tedeschi, archiep. Apam., Sac. Rituum Congregationis secretarius. Ortoque aliquibus in locis dubio: An ubi festum ejusdem Sancti sit, non tamen ad altare ipsius proprium (cum illic non adsit; vel si adsit, non ad illum, sed ad majus aut commodius altare, magni concursus et solemnitate causa celebretur) nihilominus rite visitantibus altare in quo fit festum, etiam si non sit ipsius proprium, dicta indulgentia suffragetur? Sanctissimus Dominus Noster Clemens PP XII, facta per me cardinalem Congregationis super Indulgentiis Sacrisque Reliquiis præfectum relatione Sanctitati Sux tam præfati dubii quam precum desuper exhibitarum, pro opportuna declaratione benigne annuit; confirmatoque in reliquis decreto, declaravit indulgentiam suffragari. Die 21 novembris 1737. L. episcopus Alban. card. Picus præf. — Joannes archiep. TYRI secret.

Cum ex decretis fel. mem. Benedicti PP. XIII 22 novembris 1729, et Clementis PP. XII 21 novembris 1747 concessa et confirmata in perpetuum reperitur indulgentia plenaria universis utriusque sexus christifidelibus rite visitantibus ecclesiam sive altare ubicumque festum S. Aloisii Gonzagæ fieri contigerit; festum autem hujusmodi ob eximiam et universalem erga Sanctum miraculorum fama ubique illustrem populorum devotionem, sæpe numero in unius et ejusdem, etiam non magnæ civitatis, quam pluribus ecclesiis et aliis locis sacris, magna cum solemnitate ac populi concursu, et sacramentorum frequentia celebretur, atque adeo commode non possit ubique uno eodemque anniversario ejus die 21 junii, sed pluribus dumtaxat, et quidem successive diebus celebrari; Sanctissimus Dominus Noster Benedictus PP XIV memoratam indulgentiam benigne ampliandam censuit, ad diem pro dictis festis cum officio et missa de Sancto in singulis locis ejusmodi ab Ordinariis eorundem opportune designandam. Cumque per eadem decreta eundem Sanctum Benedictus idem constituerit, idemque Clemens confirmaverit in omnibus et singulis universitatibus, gymnasiis aut collegiis generalium vel non generalium studiorum Societatis Jesu patronum principalem, ideoque officio et missa sub

ritu duplici primæ classis cum octava juxta Breviarii Romani rubricas honorandum. Sanctitas Sua eundem ritum in reliquis ejusdem etiam Societatis domibus (quæ admodum paucæ sunt), uniformitatis gratia servari mandavit. Hac die 12 aprilis 1742. — L. card. Picus præf. — A. M. ERBA Prof. Apostolicus secret.

3. *Prière.*— O saint Louis, orné de mœurs angéliques, moi votre très indigne serviteur, je vous recommande d'une manière particulière la chasteté de mon âme et de mon corps. Je vous conjure, par votre angélique pureté, de me recommander à Jésus-Christ, l'Agneau immaculé, et à sa très sainte Mère, la Vierge des vierges, et de me préserver de tout péché grave. Ne permettez point que je me souille d'aucune impureté; mais, quand vous me verrez dans la tentation ou dans le danger de pécher, éloignez de mon cœur toutes les pensées et les affections impures, et, réveillant en moi le souvenir de l'éternité et de Jésus crucifié, imprimez profondément dans mon cœur le sentiment de la sainte crainte de Dieu. Enflammez-moi du divin amour, et faites qu'en vous imitant sur la terre, je mérite de jouir de Dieu avec vous dans le ciel. Ainsi soit-il. *Pater noster, Ave Maria.*

Indulgence de cent jours, une fois le jour. Pie VII, Décret de la S. Congrégation des Indulgences du 6 mars 1802.

Urbis et Orbis. SS. D. N. Pius PP. VII, humillimis precibus a quamplurimis orbis catholici episcopis Sibi porrectis benigne annuens, et ad augendam erga S. Aloysium Gonzagam, juventutis specialiter patronum, devotionem, omnibus utriusque sexus christifidelibus, qui corde saltem contrito ac devote orationem *O Luigi santo*, etc., ac insimul orationem Dominicam et salutationem angelicam recitaverint, indulgentiam centum dierum, semel ab unoquoque singulis diebus lucrandam, fidelibus defunctis quoque applicabilem, benigne concessit. Præsenti in perpetuum valituro absque ulla brevís expeditione, non obstantibus in contrarium facientibus quibuscumque. Datum Romæ, ex Secretaria Sac. Congregationis Indulgen., die 6 martii 1802. Petrus MACCARANI secret.

IV. — PATRONAGE.

D'après le P. Cahier, *Caractéristiques des Saints*, p. 836, S. Louis de Gonzague est patron des villes de Castiglione delle Stiviere, marquisat de son père; de Chieri, pays de sa mère, qu'il habita pendant son enfance; de Mantoue, dont était originaire sa famille; de Solferino, principauté, fief des cadets de sa famille, dont l'aîné était duc de Mantoue.

On l'invoque aussi pour le choix d'un état de vie et la jeunesse des collèges et des écoles le considère comme son patron spécial, ainsi que l'a déclaré Benoit XIII (*Œuvres*, X, 164).

Le dimanche est le jour de la semaine qui lui est spécialement consacré : de là la dévotion des six dimanches.

Le jour de sa fête, les élèves du Collège Romain déposent individuellement sur son autel des lettres où ils exposent leurs besoins (*Œuvres.*, X, 161).

V. — CHAMBRES.

1. Les chambres de saint Louis de Gonzague sont situées au Collège Romain, à l'étage supérieur. Dans le corridor qui les précède est appendue une grande toile qui le représente priant, à genoux, le crucifix qu'il tient à la main et couronné de fleurs par les anges : ce fut un don de son frère, ambassadeur de l'empereur Rodolphe auprès de Paul V et du cardinal Diechtrestein, qui mirent ce tableau sur sa tombe, en 1605, avant sa translation définitive dans la chapelle que lui élevèrent les princes Lancellotti :

HANC

S . ALOYSII GONZAGÆ IMAG. ¹

FRANCISCVS EJUS GERMANVS FRAT. ²

RODVLPHI II . CÆS ³ AD PAVLVM . V . ORATOR

SUIS IPSE MANIBVS SOCIO ET ADJVTORE FRANC-

ISCO DIECHTRESTEIN S . R . E . CARDINALE APPENDISSE AD IPSI

VS SEPVLCHRVM PVBLICE VENERATIONIS ERGO EODEM PAULO V .

ANNUENTE ⁴ MENSE JUNIO ANNI M - DC . V . PERHIBETUR . EADEM

POST QVINDECIM ANNOS IN PRIMVM BEATO JVENI A LANCEL-

LOTTA FAMILIA DEDICATVM SACELLVM TRANSLATA DIU IBI-

DEM PVBLICI CVLTVS RELIGIONEM OBTINUIT .

1. — *Imaginem.* — 2. *Frater.* — 3. *Cæsaris.*

4. « Vivæ vocis oraculo Paulus V induisit ut in ecclesiis Patrum Societatis Jesu publicè venerationi una cum votivis oblati exponerentur imagines SS. Stanislai et Aloysii Societatis Jesu » (Bened. XIV. *De serv. Dei beatif.*, lib. II, cap. xx, n. 4). — « Aloysius Gonzaga obiit anno 1591. Ex indulto autem a sum. pont. Paulo V, die 21 maii 1605, exposita fuit ejus imago cum votivis in publica ecclesia moxque festi solemnitas per dies octo subsequenta fuit. Postea... examinatis virtutibus atque miraculis respectu ad canonizationem habito, die 31 maii 1618, approbante summo pontifice, facta est concessio officii ac missæ; deinde etiam beati nomen in Martyrologio Romano cum insigni elogio descriptum est. Supervenerunt deinceps Urbani VIII decreta... quamobrem S. R. C., approbante summo Pontifice, die 23 septembris 1724, respondit : Constare de casu ab ipsis Urbani VIII decretis exceptis » (*Ibid.*, cap. XXI, n. 6).

On voit dans le vestibule trois tableaux relatifs à la vie et aux miracles.

1. Habillé en jésuite, saint Louis fait ses adieux, après s'être démis de sa principauté ¹ :

ABDICATO . PRINCIPATV . MVTATA . VESTE
INTER . VIROS . ILLVSTRES . PIA . MONITA . DIVIDIT

2. Il meurt en embrassant le crucifix, au jour qu'il avait indiqué ² :

EO QVEM PRAENVNCIAVERAT DIE IN CHRI
COMPLEXV LAETABVNDVS EXCEDIT

3. En 1714, un prêtre distribua, dans les Indes, aux malades qu'elle guérit, de l'eau dans laquelle avait trempé un morceau de bois de son cercueil :

IN ITINERE INDICO, IN INSVLA CIORAN
ET GOÆ MVLTII INFIRMI ET EX HIS ALIQVI
PENE DEPOSITI, AC PROXIME MORITVRI SANITATI
RESTITVVTVR ANNO MDCCLXIII HAVSTV
AQVÆ BENEDICTÆ LIGNO ARCÆ SEPVLCRHALIS IN QVA
PER PLVRIMOS ANNOS CONDITVM ROMÆ
QVIEVIT CORPVS B : ALOYSII GONZAGÆ
GRATI ANIMI
MONVMENTVM

La porte qui ouvre sur sa chambre est accompagnée de ce distique :

HIC VBI VIVEBAS COLERIS SED VIVVS IBIDEM
DIGNVS ALOYSI QVI COLERERIS ERAS

2. La salle qui vient après le corridor est entourée de peintures à fresque, qui racontent en détail la vie de saint Louis de Gonzague :

1. « Ei (Deo) demum ut unice adhæreret, victo post triennale acerrimum certamen patre et aviti principatus jure in fratrem translato, Societati Jesu, ad quam cœlesti voce Matrili fuerat accitus, Romæ se adjunxit » (5^e leçon).

2. « S'entretenant avec son confesseur sur ce sujet (sa mort), il tomba dans une extase qui dura presque toute la nuit, et l'on croit que ce fut alors qu'il connut par révélation qu'il mourrait le jour de l'octave de la Fête-Dieu... Le jour de l'octave, il parut mieux...; mais il répéta plusieurs fois qu'il ne verrait pas le jour suivant, et il voulut recevoir les derniers sacrements » (*Dict. hagiogr.*, t. II, col. 301).

1. Un ange le préserve de l'explosion d'un canon auquel, enfant, il a mis le feu :

AB EXPLOSI TORMENTI PERICVLO
ANGELICA OPE SVBTRAHITVR

2. Agnouillé devant un autel, à l'âge de neuf ans, il consacre à Dieu sa virginité en lui offrant un lis ¹ :

NOVENNIS VIRGINITATEM VOVET

3. Il s'évanouit en se confessant :

VIRIBVS DEFICIT
HORRORE CVLPARVM QVAS VIX NOVERAT

4. Saint Charles Borromée lui fait faire sa première communion ² :

A S . CAROLO BOROMEO
COELESTI PANE PRIMVM REFICITVR

5. Il reprend un vieillard de ses paroles licencieuses et proteste en s'en allant :

SENEM CORAM ADOLESCENTIBVS
TVRPIA LOQVENTEM CORRIPIT ET FVGIT

6. A genoux devant le P. Aquaviva, qui l'admet dans la compagnie de Jésus, il a laissé à la porte sa couronne de marquis :

A P . ³ CLAVDIO AQVAVIVA
IN SOCIETATEM ADMITTITVR

7. Le cardinal de la Rovère essaie en vain de lui faire violer la règle du silence :

EXCVSAT SILENTII REGVLAM
CARD . ROBOREO AD ALLOQVIVM PROVOCANTI

8. Sa modestie attire à lui :

EXTEROS MODESTIA ALLICIT

1. « Novennis Florentiæ, ante aram B. Virginis, quam parentis loco semper habuit, perpetuam virginitatem vovit eamque insigni Dei beneficio nulla mentis aut corporis pugna tentatam servavit » (4^e leçon).

2. « S. Charles Borromée étant venu à Brosee (Brescia) en qualité de visiteur apostolique, l'an 1540, il eut avec Louis une conférence dont il fut extrêmement satisfait et il ne pouvait se lasser d'admirer le trésor de grâces que Dieu avait mis en lui. Il l'exhorta à se préparer à sa première communion et lui donna d'autres avis spirituels, et surtout de recevoir souvent le sacrement de l'Eucharistie » (*Dict. hag.*, II, 298).

3. *Patre.*

9. Il est employé à la cuisine :

CVLINÆ PRÆFECTO SVBSERVIT

10. Il transporte à l'hôpital un pestiféré :

ÆGRVM LVE INFECTVM

AD NOSOCOMIVM DEFERT

11. Dans une extase il apprend le jour de sa mort :

IN ECSTASIM RAPTVS

SVÆ MORTIS DIEM INTELLIGIT

12. Le général des jésuites reçoit des mains de Benoît XIII le bref qui le proclame patron de la jeunesse studieuse :

A BENEDICTO PAPA XIII

STVDIOSÆ IVVENTVTIS PATRONVS CONSTITVITVR

13. Les élèves du Collège romain lui offrent des bouquets et des *ex voto*.

DISCIPVLOR . COL . ROM . ¹

VOTA EXCIPIT

14. Sainte Madeleine de Pazzi le voit au ciel ² :

A S . M . MAGDALENA DE PAZZIS

COELESTI GLORIA PRÆFVLGENS CONSPICITVR

La porte communiquant avec la pièce suivante est surmontée d'une inscription qui avertit que la chambre de saint Louis a été convertie en chapelle sous son vocable :

CONCLAVE OLIM ALOISII GONZAGÆ AEDICVLA NVNC SACRA

IPSI ALOISIO COELESTI PATRONO STVDIOSÆ IVVENTVTIS

1. *Discipulorum Collegii Romani.*

2. « Migravit in cœlum. Ibi eum sancta Maria Magdalena de Pazzis tanta frui gloria, Deo monstrante, vidit, quantam vix esse in cœlo credidisset ipsumque sanctimonia insignem et caritate martyrem incognitum-fuisse prædicavit » (6^e leçon).

« Cum anno 1600, S. Maria Magdalena de Pazzis vitam Aloysii Gonzagæ a P. Virgilio Cepario scriptam perlegisset, tum os digiti ejus vellet adstantibus sororibus dividere, ad contemplandam ejus sanctitatem et gloriam hinc cœlitus elata, mirabilia deinde enuntiavit de ipsa S. Aloysii in cœlum recepti sanctitate ac gloria: hanc autem revelationem cum plures venerabiles moniales, ex audito aliquæ ab ipsa S. Maria Magdalena, aliæ ab hujus confessario, testatæ essent; ipsamet demum victa auctoritate archiepiscopi Florentini, illacrymans quod occulta Dei dona vulgare cogeretur, jurejurando oblatam sibi visionem in pagina archiepiscopo exhibita descriptam affirmavit omniaque eadem in pagina recensita, prout ibidem narrabantur vera esse perhibuit » (Bened. XIV. *De serv. Dei beatif.*, lib. II, c. XIX, n. 13),

3. La cellule, occupée par saint Louis de Gonzague ¹, a été intempestivement embellie : on préférerait la voir dans sa simplicité première. Les murs ont été couverts de damas rouge et les soliveaux du plafond peints de fleurs et d'ornements. Sous l'autel est une planche de son cercueil et la porte est de son temps. Des toiles peintes rappellent plusieurs traits de sa vie.

1. Pendant qu'il se flagelle ², son père le surprend et lui permet de se faire jésuite :

DVM FLAGRIS IN CONCLAVI SE CRVENTAT
A PARENTE ADITVM IN SOCT^{EM}. EXTORQVET

2. La Vierge lui apparaît et lui enjoint de se rendre à Madrid :

MATRITI . SVADENTE . VIRGINE . INEVND.E . SOC . ³ IESV

3. Jésuite, il réconcilie le duc de Mantoue et son frère Rodolphe ⁴ :

INTER VINCENTIVM MANTV.E DVCEM ET RODVLPHVM FRATREM
SVVM PERDIFFICILEM CONTROVERSIAM COMPONIT

4. Il écrit, à genoux, ce que lui apprennent les anges :

QVAE DE ANGELIS INTER PREGANDVM
DIDICERAT IN CODICEM REFERT

5. Il soigne les pestiférés ⁵.

6. On lui administre les derniers sacrements.

1. Elle était, dans le principe, au rez-de-chaussée; mais, lors de la construction de l'église de Saint-Ignace, le plan exigea sa suppression; elle était située là où fut sa première chapelle, à droite. Les murs furent donc transférés à l'étage supérieur du collège voisin.

2. « Adjecit sensuum custodiæ corporis cruciatum... Saepe etiam ter in die se funibus aut catenis cruentabat; flagella quandoque canum loris, cilicia equorum calcaribus supplevit » (5^e leçon).

3. *Societatis.*

4. Il commençait l'étude de la théologie lorsqu'une contestation, née au sein de sa famille, l'obligea de se rendre à Mantoue, par ordre de ses supérieurs, pour arranger l'affaire. Il s'agissait de la terre de Sulphurino (Solferino) qu'Horace de Gonzague, mort sans enfants, avait léguée au duc de Mantoue, et que Rodolphe, frère du saint, réclamait, prétendant que, comme c'était un fief de l'Empire, elle devait revenir de droit au plus proche parent. L'empereur donna gain de cause à Rodolphe et cassa le testament; mais ce jugement ne termina pas l'affaire, parce que le duc refusa de s'y soumettre. Louis n'eut pas plutôt mis en présence les deux contendants que le duc se désista de ses prétentions et se réconcilia avec le marquis » (*Dict. hagiogr.*, II, 300).

5. « Mira etiam proximis caritate amplexus, in publicis, quibus alacriter ministrabat, nosocomiis luem traxit » (6^e leçon).

Dans la sacristie, on remarque une toile qui le représente portant sur ses épaules un pestiféré; une lettre autographe à son oncle, datée du 23 juin 1581 et signée *A Luigi Gonzaga*; une autre lettre autographe, de même date; un crucifix, peint sur bois en grisaille devant lequel il priait et qu'il apporta à Rome en 1585 :

HANC JESU CRUCIFIXI IMAGINEM ANTEQUAM

S. ALOYSIUS GONZAGA

ITER AGENS ORARE SOLEBAT IN SOCIETATEM VENIENS SECUM ROMAM

[ATTULIT

25 9BRIS 1585

un portrait à l'huile, fait de son vivant; une image à son effigie qui, plongée dans un vase vide, au monastère de Saint-Joseph *capo le case*, à Rome, le remplit d'huile instantanément; de la peinture verte et un tissu de toile pour les pauvres, multipliés par son intercession; trois feuilles de noyer qui poussèrent miraculeusement; la supplique, adressée en 1842 à Grégoire XVI pour obtenir l'extension de sa fête à l'Église universelle.

4. Le vestibule conduit à un oratoire, peint à fresque et restauré en 1860: il sert aux élèves du Collège Romain. C'est là dans cette chapelle, autrefois dédiée à Ste Catherine, que S. Louis prononça ses vœux.

Au premier étage est la chapelle de l'Annonciation, où S. Louis servit la messe: il pria souvent devant la Madone, peinte sur toile, qui est exposée sur l'autel.

VI. — ICONOGRAPHIE.

L'iconographie de S. Louis de Gonzague peut se considérer sous un double aspect, au point de vue spécial du portrait et des attributs.

1. Dès lors qu'on possède le véritable portrait, les artistes doivent s'astreindre à le reproduire scrupuleusement, évitant toute fantaisie à cet égard, comme le font nombre d'images pieuses qui n'ont aucun caractère¹. Le portrait qui est au Collège Romain représente S. Louis

1. Les artistes négligent trop facilement cette caractéristique importante, qui se réfère à l'individualité. Je visitais un jour, à Angers, en 1868, l'atelier de sculpture de l'abbé Choyer, à qui manquaient, sur bon nombre de points, les notions premières. Comme il me montrait avec satisfaction et pour avoir

en buste seulement, la tête baissée et de profil à gauche, imberbe, les cheveux ras et vêtu de la soutane¹. Il en a été fait, au siècle dernier, une excellente gravure, de format in-folio, signée *Stefano Coppa inc.* et portant à la lettre : *Effigie di S. Luigi Gonzaga, della Compagnia di Gesù, disegnata dal suo vero Originale*. C'est celle que distribuent encore les jésuites, le 21 juin, aux dignitaires de l'Église et aux prêtres, qui célèbrent, ce jour-là, à l'autel de S. Louis de Gonzague. Elle a été reproduite en petit dans l'*Amico del popolo*, Rome, n° du 1^{er} juillet 1891.

Une autre gravure, fort soignée comme style et signée *Raph. Persichini Sculp.*, date aussi du siècle dernier. Je ne l'ai rencontrée qu'une seule fois au marché de la place Navone. Grand in-folio, elle figure, au second plan, l'intérieur d'un palais, qui, par une fenêtre, a vue sur un jardin planté d'arbres, dont l'élancement et le feuillage rappellent les cyprès. S. Louis, la tête entourée de lumière, se tient debout, les bras étendus; ses jambes ne paraissent pas. Il s'incline respectueusement devant le crucifix, posé sur une table, où sont groupés également une barrette à houpe², un livre fermé et une branche de lis. Le costume est celui des jésuites: soutane ouverte, à col arrondi; ceinture serrant la taille et retombant au côté droit, où elle se noue. On lit au-dessous :

Imaginem hanc, quam Martha Tana Gonzaga filio sanctissimo, dum viveret in Societate Jesu, ad similitudinem exprimi curavit, quaeque Castilione Stiverorum in arce patria ut esset praesidio et honori in haec usque tempora adservata fuit, amanter nobiliter Aloysius Gonzaga superstes a majoribus acceptam dono dedit Julio Caesari Busti ob merita; isque Angelo filio canonico basilicae Nazarianae; isque Carolo comiti Taberna praeposito ejusdem basilicae; isque, si decessit, legari jubet basilicae eidem ut pros-

mon approbation, une statue de saint François de Sales, je lui fis observer qu'il avait omis de le faire ressemblant, ce qui, à mon sens, était une faute grave. La leçon lui déplut et ne lui profita pas, car, à l'Exposition religieuse de Rome, en 1870, il présenta un groupe des *Adieux de S. Pierre et de S. Paul*, où les apôtres, vrais types de brigands, n'étaient nullement conformes à la tradition romaine, qu'il était pourtant facile de connaître. Ayant fait partie du jury des récompenses, je dus forcément user de sévérité pour cette fantaisiste exhibition.

1. La soutane des jésuites est celle du xv^e siècle : ouverte à la partie antérieure, sans boutons, elle se croise sur la poitrine et a un col à rebord retourné et non boutonné.

2. La barrette actuelle n'a pas de houpe, mais une simple languette de drap.

et verenda¹ cultu : tuque, o juvenum innocentissime, sis illis magister et adsertor morum optimorum.

Haec archetypo sunt inscripta, quod colitur Mediolari in aede Nazariana majore, ex quo effigies haec expressa est, ut juventuti potissimum quod in collegio Romano ad bonas artes instituitur.

Cette inscription fait connaître l'origine du tableau, exécuté par les soins pieux de la mère de saint Louis, Marthe Tana, qui en fit la sauvegarde du château de Castilione ; sa transmission par diverses mains, pour assurer son authenticité ; son dépôt dans l'église de Saint-Nazaire, à Milan ; et sa copie fidèle par la gravure, à l'usage des élèves du Collège Romain. Pour la populariser, je l'ai fait photographier, à Poitiers, format album, par Fellot, qui l'a mise dans le commerce.

Je signalerai encore trois gravures anciennes, du siècle dernier, faites probablement à l'occasion de la canonisation et de trois formats différents : grand, moyen et petit. La première est dédiée par l'auteur, *Bernardino Olivieri* et a la forme d'un médaillon ; la seconde est signée *Ant. Gregori sculp.*, et la troisième, aussi en médaillon, se recommande de la signature autographe de saint Louis.

2. Cette signature forme deux lignes :

*Aluigi² Gonzaga della
Compagnia di Giesu*

Au point de vue graphologique, elle donne lieu à quelques observations. L'ensemble dénote deux idées qui se combattent : les majuscules et certaines lettres ont la grande allure de l'aristocratie, tandis que toutes les autres tendent à l'abaissement ; de là cette flexibilité de la ligne qui tendrait à monter, mais qui s'empresse de descendre. La passion n'a aucune prise sur ce cœur qui se domine constamment : l'inclinaison des lettres, signe d'affectivité, est sans cesse annihilée par un redressement de nombre d'autres, ce qui prouve la prédominance de la raison. Aussi l'écriture est-elle peu appuyée et très déliée, sans empâtement. Les lettres sont inégales, hautes ou basses,

1. Sic pour *veneranda*.

2. *Aluigi* traduit le latin *Aloysius*, tandis que *Luigi* correspond à *Ludovicus* et *Louis*. Le nom a été féminisé et Meursius (Nicolas Chorier), en 1749, publiait, chez Barbou, à Paris, un volume in-12 intitulé : *Aloïsia ou Académie des dames*. *Aloïsi* est même devenu nom de famille, il est actuellement porté par le cardinal préfet de la S. C. des Rites.

L'assiette parfaite de la vie n'a pas été trouvée, et il s'y mêle quelque tristesse. Le sens esthétique est très développé et la bonté d'âme se traduit par des courbes gracieuses. De nature rayonnante, saint Louis s'oublie volontiers pour son prochain; il est avant tout pratique, réalisateur et ne se perd pas dans la rêverie; rarement il se montre intuitif et créateur, se contentant de la direction à laquelle il se soumet. L'esprit est net, malgré quelque propension naturelle à l'imagination, qui joue bien son rôle dans le mysticisme. Concentré en lui-même, il s'ouvre peu ou point, comme s'il craignait de laisser évaporer le parfum de sainteté qui est en lui. Studieux, appliqué, il s'assimilait facilement la doctrine qui lui était enseignée, au point de la faire totalement sienne; mais, dès le début, on voit que sa naissance lui pèse, qu'elle l'incline vers la terre en l'éloignant du ciel, et il a hâte de s'y soustraire. Dans la vie religieuse, sa ponctualité fut remarquable; rien ne parvenait à l'écartier de la règle. Il y a là, en résumé, un groupe de forces vives, qui permet la résistance au mal et l'accomplissement du bien, afin de parvenir plus sûrement au ciel.

3. Le P. Cahier reconnaît à saint Louis de Gonzague six attributs : « Couronne, Discipline, Enfants, Groupe, Lis, Surplis » (p. 886). A Rome j'en compte jusqu'à seize.

Agenouillement. Il prie devant un autel (*toile du XVIII^e s., à Saint-Apollinaire*), ou reçoit la communion.

Anges. Un ange le couronne (*toile du XVII^e s., au Collège Romain*); deux anges posent sur sa tête une couronne de fleurs, en signe de récompense céleste (*Chambres de saint Louis*); les anges l'escortent à son entrée au ciel (*retable de sa chapelle*). La pureté de sa vie l'a fait appeler l'*angélique jeune homme*, par la liturgie : « In angelico juvenculo Aloisio ».

Autel. Il y communique et prie.

Clerc, qui le soutient, car il tombe en défaillance à la suite de la communion (*gravure de 1862*).

Communion. Elle lui est donnée pour la première fois par saint Charles Borromée (*gravure du siècle dernier et fresque de sa chambre*).

Costume. Il est de trois sortes : *laïque*, il fait sa première communion et porte la collerette des pages; *jésuite*, il est vêtu sur la

soutane de la houppe, suivant la pratique de l'ordre (*tableau au Collège Romain*); *clerc* et servant de messe, il a le surplis, qui est sa caractéristique ordinaire.

Couronne. On en trouve deux : la couronne princière à pointes, renversée à ses pieds ¹ (*toile de S.-Apollinaire*), pour exprimer son détachement des choses de la terre; la couronne de fleurs, apportée par les anges, qui est sa récompense au ciel.

Crâne desséché, qui le montre pensant à la mort, sur une toile de l'église de la corporation des boulangers et deux gravures du siècle dernier.

Crucifix, modèle de sa vie mortifiée et objet de ses méditations ²: il le tient à la main à Saint-Apollinaire, à Sainte-Marie des boulangers et dans toutes les gravures.

Discipline de cordes ou de chaînes de fer ³: elle est sur sa table (*gravures romaines*) ou entre les mains d'un ange (*toile à S.-Apollinaire, retable à S.-Ignace*).

Lis, tenu par un ange ou par lui-même, car il fit vœu de virginité dès l'âge de neuf ans, et garda l'innocence. L'oraison de son office associe les idées d'innocence et de pénitence : « *Cœlestium donorum distributor, Deus, qui in angelico juvene Aloisio vitam vitæ innocentiam pari cum pœnitentia sociasti, ejus meritis et precibus concede ut, innocentem non secuti, pœnitentem imitemur.* » Cet attribut est des plus communs (*gravures romaines, Agnus de Pie VII et de Pie IX*).

Main posée sur le cœur, comme pour faire un acte de foi (*Agnus Dei de Pie IX, 1862*).

1 « *Aviti principatus jure in fratrem translato* » (5^e leçon).

2. « Il passait plusieurs heures de la nuit en prière, et les domestiques le trouvaient souvent prosterné devant un crucifix » (*Dict. hagiogr.*, II, 298).

3. « *Die quem prædixerat, undecimo kalendas julii, ætatis anno quarto et vigesimo jam inchoato, cum antea flagellis cædi atque humi stratus mori postulasset, emigravit in cælum* » (6^e leçon).

« *Tota die orationi et contemplationi vacavit. Tandem cum litanias B. Virginis cum P. J. B. Lambertino sub vesperam recitasset, a Patre rectore petiit ut sibi viaticum daret. Interim dum hæc agerentur, cum pater J. B. Carminata provincialis Aloysium inviseret, rogavit illum præclarus adolescens ut stercas supra lectum positas amoveri juberet veniamque sibi daret ut posset se verberibus afficere aut saltem ut aliquis se a vertice ad pedes flagellis cæderet permetteretque se humi suum spiritum reddere creatori. Quæ omnia blando sermone provincialis denegavit* » (*Proces de canonisation*).

Mouchoir, qu'il tient à la main pour essuyer ses larmes : « Des larmes abondantes coulaient de ses yeux lorsqu'il recevait l'Eucharistie » (*Dict. hag.*, II, 299).

Nom de Jésus, entouré d'une auréole flamboyante, pour rappeler soit sa dévotion ¹, soit la Compagnie de Jésus à laquelle il appartenait (*Agnus de Pie VII et de Pie IX*).

Pestiféré, qu'il transporte à l'hôpital sur ses épaules et qui occasionne sa mort (*toile au Collège Romain*).

Surplis, bordé de dentelles (*toiles du XVII^e s.*, au Collège Romain, et du XVIII^e à Saint-Apollinaire, gravures, *Agnus de Pie VII et de Pie IX*), car il servit la messe et n'avait reçu que les ordres mineurs.

Tête baissée, par suite de sa grande modestie (*toile du Collège Romain et Agnus de Pie IX*); ses yeux regardent la terre ².

1. « Aussitôt qu'il fut capable de connaître quelque chose, sa vertueuse mère, Marthe Thana Santona, qui avait été dame d'honneur de la reine d'Espagne, femme de Philippe II, lui apprit à faire le signe de la croix et à réciter les noms sacrés de Jésus et de Marie... Après avoir dit : *Seigneur, je remets mon âme entre vos mains* et prononcé le nom de Jésus, il expira » (*Dict. hagiogr.*, II, 297, 301).

2. « Sensus etiam, oculos præcipue, ita cohibuit ut non modo illos nunquam in faciem interjecit Mariæ Austriacæ, quam plures annos inter honorarios Hispaniarum principis ephobos fere quotidie salutavit, sed a matris etiam vultu contineret; homo propterea sine carne aut angelus in carne merito appellatus » (4^e leçon).

SAINTE MARTHE

I. — SOEURS DE S. LAZARE.

S. Lazare eut deux sœurs, Ste Madeleine et Ste Marthe. Ayant déjà parlé de la première (*Œuvres*, XI), je ne puis omettre ici la seconde.

L'évangile qui les concerne figure à la fête de l'Assomption¹. Il est commenté par une homélie de S. Augustin, aux trois leçons du troisième nocturne. Là est l'origine du symbolisme chrétien, qui incarne en Madeleine la vie contemplative et en Marthe la vie active², comme on le verra plus loin dans une hymne empruntée à un Bréviaire manuscrit du xv^e siècle, qui est à la Bibliothèque Vaticane (strophes 3, 4, 5). Le Christ avait dépeint les deux situations d'une façon très précise : « Martha, Martha, sollicita es, turbaris erga plurima. Porro unum est necessarium. Maria optimam partem elegit, quæ non auferetur ab ea. » L'évêque d'Hippone fait ce commentaire des paroles du Sauveur : « Audivimus sententiam judicis. Quæ sententia interpellanti respondit, susceptam defendit. Erat enim Maria intenta dulcedini verbi Domini. Intenta erat Martha quomodo pasce-

1. L'Évangile de l'Assomption raconte la scène où sont mises en regard Marthe et Marie dans des rôles différents. Les auteurs expliquent cette appropriation à la Vierge, parce qu'elle réunit en elle les deux vies active et contemplative.

2. Michel-Ange a adopté pour cette double personnification Lia et Rachel, s'inspirant de Dante dans le *Purgatoire* : « Il me semblait voir en songe une jeune et belle femme, qui allait par une lande, en cueillant des fleurs et qui disait en chantant : Que quiconque demande mon nom sache que je suis Lia et je vais portant de tous côtés mes belles mains pour me faire une guirlande. C'est pour me plaire à mon miroir que je me pare; ma sœur Rachel ne se détourne jamais du sien, mais elle demeure assise devant lui tout le jour. Elle est avide de voir ses beaux yeux, comme moi de me parer avec mes mains. Son bonheur est de contempler et le mien d'agir » (*La Divine comédie, Purgatoire*, ch. xxvii, trad. de Fiorentino, p. 221).

Les deux sœurs sont sculptées au tombeau de Jules II (*Œuvres*, III, 332). On donne la même signification aux deux femmes qui accostent le prophète Jérémie à la chapelle Sixtine, suivant la remarque de l'*Archivio storico dell'arte*, 1896, p. 157.

ret Dominum, intenta Maria quomodo pasceretur a Domino. A Martha convivium Domino parabatur, in cujus convivio Maria jam jucundabatur. »

II. — FÊTE.

1. La fête de Ste Marthe est fixée par le Martyrologe au 29 juillet et le Bréviaire l'inscrit sous le rit semi-double ¹. L'office est en entier du commun des vierges, moins les trois leçons historiques du second nocturne et celle du troisième dont l'évangile est commenté par S. Augustin.

En 1881, la S. C. des Rites, à la demande de plusieurs archevêques et évêques français, a rendu un décret par lequel Léon XIII élève au rit double majeur, pour tous les diocèses de France, les fêtes de Ste Madeleine et de Ste Marthe.

Gallarum. SSmus D. N. Leo pp XIII, referente S. R. C. secretario, clementer deferens supplicibus votis propemodum omnium Rmorum archiepiscoporum et episcoporum Gallicæ ditionis, expetentium ut festa S. Mariæ Magdalænæ poenitentis et S. Marthæ virginis ad altiore cultus honorem evehantur, concedere dignatus est ut in cunctis Galliarum diocesisibus eadem festa sub ritu duplici majori in posterum recoli valeant, servatis rubricis. Contrariis non obstantibus quibuscumque. Die 22 decembris 1881.

2. Piazza, dans l'*Emerologio*, pp. 497-498, s'exprime ainsi sur la fête et les reliques :

La fête se fait, avec indulgence plénière, à son église au collège Romain, où il y a de ses reliques. Cette église et le monastère attenant furent construits par le zèle et la générosité de S. Ignace de Loyola en faveur des converties et, lorsqu'elles se trouvèrent dans une grande détresse, de tout cœur il vendit pour cent écus les pierres et les marbres qu'il destinait à sa maison propre. Les converties furent depuis transférées à Ste-Madeleine au Corso, par les soins et le zèle du cardinal Baronio et du cardinal Frédéric Borromée et enfin au monastère des converties à la Lungara, où des vierges exemplaires suivent la règle de S. Augustin. S. Charles Borromée contribua par de larges aumônes à l'érection de l'église et du monastère ; c'est pourquoi on voit encore, au-dessus de la porte, les

1. Dans le projet de réforme du bréviaire par Benoît XIV, en 1741, la fête de sainte Marthe, vierge, fut maintenue au 27 juillet, avec une troisième leçon tirée « de sermone S. Augustini episcopi » (*Anal. jur. pont.*, t. XXIV, col. 911).

armoiries de sa famille, sculptées sur marbre, en témoignage de son zèle ardent pour le salut des âmes.

Il y a indulgence plénière à sa dévote église, derrière la tribune de S. Pierre. Auprès est un hôpital pour la famille du pape, là où, au commencement du pontificat de Pie IV, S. Charles Borromée avait établi, à l'usage des prélats de la cour, une Académie ecclésiastique. On s'y exerçait à l'étude des saintes lettres, à l'interprétation de l'évangile, à des compositions d'érudition destinées à être débitées en public pour habituer à la prédication et à l'enseignement du peuple en toute occurrence. Il en est sorti des évêques parfaits, des ministres de l'Église voués au bien des âmes et à l'édification de l'Église, cette noble assemblée rendant apte à n'importe quelle fonction publique. Cette Académie fut par lui appelée d'un titre savant : *Les Nuits Vaticanes* ; nuits, parce que la réunion se tenait la nuit, après les audiences publiques et *Vaticanes*, à cause du voisinage du palais du Vatican et par allusion aux célèbres réunions littéraires où Aulu Gelle groupa les meilleurs esprits de Rome. S. Charles avait alors vingt-deux ans et était occupé aux plus graves affaires de l'Église.

La fête se fait encore à Ste-Cécile, où il y a trois ossements, et à la Madone de la Victoire, où existent de ses reliques.

3. Le corps de Ste Marthe est conservé à Tarascon dans la crypte de son église ¹. Les reliques ² que possède Rome actuellement sont, d'après le relevé que j'ai fait au tome VII de mes *Œuvres*, au baptistère de S.-Jean de Latran, à Ste-Cécile, à Ste-Marthe, aux SS.-Jean et Paul et de sa chair, aux SS.-Apôtres.

J'ai donné ces détails dans la *Correspondance de Rome*, en 1868 et 1869 : Fête à ses églises. A celle qui avoisine le collège Romain, le Sénat offre, tous les quatre ans, un calice d'argent et quatre torches de cire blanche, qui restent toute la journée au maître-autel. On y expose sa relique.

III. — HYMNES

1. *Breviarium Franciscanum*, 1332 ; *Brev. Massiliense*, imprimé à Lyon en 1530 (Dreves, XXII, 184) :

1. « Cujus corpus apud Tarascom magnam habet venerationem » (6^e lec.). — *Monuments de l'église de Sainte-Marthe, à Tarascon, département des Bouches-du-Rhône, avec un essai sur l'apostolat de sainte Marthe et des autres saints tutélaires de Provence*. Tarascon, 1835, gr. in-8^o.

2. Sa mâchoire et une dent sont conservées à Calcata, près Rome (*Œuvres*, X, 361).

Ad vesp. et noct.

- | | |
|---|--|
| <p>1. Jam suæ Christus hospitæ
Dulce parat convivium,
Dum Marthæ bene meritæ
Cœleste confert gaudium.</p> <p>2. Quam ubertim inebriat,
De se pascit et satiat,
Pro choro discumbentium
Sanctorum dans consortium.</p> <p>3. Divinitatis glorias
Christi cernens quem paverat,
Beatas agit gratias
Quod eam sic remunerat.</p> | <p>4. O mira Dei largitas,
Quæ centuplum repræmiat!
O ingens liberalitas,
Quæ mercedem sic ampliat!</p> <p>5. Christo Martha obsequitur,
Intenta ministerio;
Sed hanc Christus prosequitur
Æternitatis bravio.</p> <p>6. Illi sit laus et gloria
Qui est sanctorum præmium,
Qui Marthæ per suffragium
Det nobis cœli solium.</p> |
|---|--|

2. *Brev. Romanum*, ms. du XIV^e siècle, à la Bibl. Vaticane (Dreves' XXII, 185) :

- | | |
|--|---|
| <p>1. Ad laudem Marthæ virginis
Psallamus omnes pariter,
Quæ tarascam viriliter
Interfecit veraciter.</p> <p>2. Exemplis et virtutibus
Martha fulget sideribus,
Ibi rogat pro omnibus
Suum supremum hospitem.</p> <p>3. Puer mersus quidam Rhodano
Resurrexit miraculo</p> | <p>Et reddidit laudes Deo,¹
Qui talem fecit famulam.</p> <p>4. Suis Tarrasco laudibus
Ditatur et muneribus
Et eminet in pluribus
Felicis Marthæ precibus.</p> <p>5. Gloria tibi, Domine,
Qui Martham facis vivere
Exemplis et miraculis,
Et nunc regnat cum angelis.</p> |
|--|---|

Ad Laudes.

- | | |
|--|--|
| <p>1. Martha, Christi hospitiva,
Fuit beata conviva,
Quæ suum pavit Dominum
In æde sua propria.</p> <p>2. Martha fuit sollicita
De hospitis familia,
Pavit cum egregie,
Sicut decet familiæ.</p> | <p>3. Tali parat cibaria
Et dat in abundantia,
A quo recepit omnia
Et cuncta regit sæcula.</p> <p>4. Recto ivit itinere
Martha cum suo genere
Et ideo cum flamine
Gaudebit sine fine.</p> <p>5. Gloria tibi, Domine.</p> |
|--|--|

1. « Quadam die, dum apud Avenionem inter urbem et fluvium Rhodan prædicaret, juvenis quidam, ultra fluvium consistens, ejus verba audire desiderans, cum navigio careret, nudatus intare cœpit, sed subito vi fluminis rapitur et protinus suffocatur. Cujus corpus, vix secunda die inventum, ante pedes sanctæ Marthæ resuscitandum præsentatur; illa vero, in modum crucis sola (solo?) prostrata, taliter oravit : Adonay, Domine Jesu Christe, qui fratrem meum Lazarum dilectum tuum olim resuscitasti, respice, mi hospes care, ad fidem circumstantium et resuscita puerum istum; et apprehensa ejus manu, mox juvenis surrexit et sacrum baptismum suscepit » (*Leg. aur.*, édit. Græsse, p. 145).

3. *Brev. Civitatense*, xv^e s. (Dreves, XXII, 186):

- | | |
|--|--|
| <p>1. Nunc, Sancte nobis Spiritus,
Da et infunde cœlitus
Lumen supernæ gratiæ
Ut collætetur hodie</p> <p>2. In festo talis famulæ,
Quæ Christi jugo regulæ
Se subdens, ejus manibus
Sepulta est cum laudibus ¹.</p> <p>3. Laudes ergo personemus
In festo Marthæ et demus</p> | <p>Voces nostras ad Dominum,
Qui est creator omnium,</p> <p>4. Ut in ejus solemnia
Det nobis patrocina,
Marthæ sectando semitam
Consequamur veram vitam.</p> <p>5. Præstet Pater ingenitus,
Det et hoc Unigenitus,
Cum Spiritu Paraclito,
In Marthæ festo inclito.</p> |
|--|--|

4. *Brev. Humiliatorum*, xv^e s., aux Biblioth. du Vatican et de l'*Ambrosiana*, à Milan (Dreves, XXII, 186) :

Ad nocturnum.

- | | |
|--|--|
| <p>1. Christe, qui Marthæ precibus
Et sororis obtutibus
Resuscitasti Lazarum,
Exaudi preces supplicum.</p> <p>2. Noctis nostræ qui tenebris
Surgimus ab illecebris,
Hospitiæ tuæ gloria
Celebrare solemnia.</p> <p>3. Sororum qui tugurium
Elegisti hospitium,
Signans per has Ecclesiam
Futuram fore typicam.</p> <p>4. Nam hospita sollicita
Erga cibi negotia</p> | <p>Et soror pedes lacrimis
Rigavit, stans in intimis.</p> <p>5. Per has dignaris, Domine,
Duas vitas exprimere ;
Tu nobis eas tribue
Tenere mente et corpore.</p> <p>6. Taliter nunc terrestria
Tractentur et cœlestia,
Nobis adsit in exitum
Promissum digne meritum.</p> <p>7. Præsta, Pater, per Filium
Nobis tuum subsidium,
Per Paraclitum Spiritum
Angelorum consortium.</p> |
|--|--|

5. *Breviarium Othinense*, impr. à Lubeck en 1497 ; *Brev. Roschil-dense*, imp. à Paris en 1517 (Dreves, XXIII, 236):

Ad nocturnum.

- | | |
|---|--|
| <p>1. O Martha, Christi hospita ;
Martha, in æde vernula,
Placato nobis hospitem
Tuumque nostrum judicem.</p> <p>2. Quem lare tuo proprio
Confovisti cum gaudio,
Ministrans ei largiter,
Quod te sumpsit alacriter.</p> | <p>3. Tua prece melliflua
Deterge nostra crimina,
Ut hic possimus liberi
Servire tuo hospiti.</p> <p>4. Ubi Pater cum Filio
Regno regnat perpetuo,
Una cum Dei digito²,
Laus sit æterno Domino.</p> |
|---|--|

1. « Ecce Christus advenit, dicens : Veni, dilecta hospita et ubi ego sum, illuc mecum eris. Tu me suscepisti in hospitio tuo, ego te recipiam in cœlo meo et invocantes te exaudiam amore tuo » (*Leg. aur.*, p. 446).

2. Dans le *Veni creator*, le Saint-Esprit est appelé « Digitus paternæ dexterae ».

6. *Breviarium Mellicense*, xv^e s. (Dreves, XXIII, 237) :

1. Præsens solemnum nostrum sit gaudium,
Cujus præconium cordis tripudium,
Cum Martha, solium scandens ad arduum,
 Adivit regem omnium.
2. Virtutum Dominus gaudet amplexibus
Felicis hospitæ, fidei debita
Reddit officia, dum beneficia
 Larga solvit in patria.
3. Pascentem reficit qui mundo sufficit,
Nova dans fercula, dulcia pocula,
Fons indeficiens, hospita sitiens
 Bibat numquam fastidians.
4. Dulce convivium, in quo per fluvium
Delectabilium tollit fastidium,
Hoc plenum gaudium, hoc patrocinium
 Marthæ datur in præmium.
5. Oramus, Domine, dilectæ hospitæ
Dum festum agimus hymnumque pangimus,
Ejus precamine purgemur crimine,
 Cœli lætemur agmine.
6. Te, summa Trinitas, simplex Divinitas,
Quam fide noscimus, devote poscimus
Ut per suffragia Marthæ des gaudia
 Nobis in cœli curia.

IV. — PATRONAGE

1. Le P. Cahier dit que Ste Marthe est patronne d' « Aix en Provence, de Cadix, de Castres et de Tarascon ; des aubergistes, cabaretiers et hôteliers, des hospitalières, des servantes et des lavandières » (p. 623). Il faut y ajouter les cuisiniers et les traiteurs.

On l'invoque contre la mort subite et les épidémies. La prière suivante se distribue à Rome, où elle est reconnue comme protectrice contre les fléaux :

Ego sum Martha, hospita Christi.
Qui confidit in me
A morbo epidemico liberabitur,
Quae gratia data est mihi
A Domino Deo nostro.
Un *Pater, Ave e Gloria.*

Hôtesse du Christ est, en effet, le qualificatif qui lui est le plus

fréquemment décerné par la tradition ¹. Le P. Cahier l'a constaté dans son office propre, au Bréviaire d'Amiens, imprimé en 1554 : *Antienne des premières vêpres* : « Hæc est Martha gloriosa, quæ Regem sæculorum hospitavit et pavit, qui angelos et homines et omnem creaturam alit et pascit. » — *Oraison* : ... intercessione beatæ Marthæ...., hospitæ tuæ ». — *Invitatoire* : « Imperatorem cœlorum adoremus Jesum Christum, qui gratia hospitalitatis coronavit hospitam suam Martham. » — *1^{re} noct.* : « Gaudeat totus orbis terrarum in celebritate gloriosæ Marthæ, hospitæ Christi; quam Jesus tantum dilexit quod ab ipsa voluit hospitari et pasci. »

Le Bréviaire d'Halbertstadt (1510) dit, dans l'hymne des premières vêpres :

Sicut sacrato ubere	Sic Martha salutifere
Virgo Christum ablactavit,	Suis cibus ipsum pavit.

2. Une congrégation des Sœurs de Ste-Marthe a été fondée à Périgueux, en vue de « toutes les œuvres de charité spirituelle et corporelle ». Ce sont des religieuses de vœux simples. Elles ont demandé au S. Siège l'approbation de leurs constitutions; la S. C. des Evêques et Réguliers s'est contentée, le 25 avril 1896, de leur présenter ses animadversions en 30 articles pour la correction de ces mêmes constitutions, qu'elle défend d'appeler *règle*. Ces animadversions, qui prouvent combien nous sommes ignorants en France de la législation canonique sur la matière, ont été publiées par *l'Ami du clergé*, 1896, pp. 1007-1008².

V. — EGLISES.

Deux églises sont dédiées à Rome sous le vocable de Ste Marthe.

Ste-Marthe. Cette église s'élève sur la place du collège Romain. Depuis 1870, elle a été profanée et transformée en magasin militaire. Comme elle

1. « Martha, hospita Christi » (*Leg. aur.*).

2. Cette fondation nouvelle était-elle nécessaire ? Il y a lieu d'en douter, puisque son but n'est pas différent de celui de beaucoup d'autres. Comme Pie IX avait raison de vouloir unifier tous ces instituts récents, en les fusionnant dans trois catégories ayant chacune sa mission propre ! Le projet échoua, mais retenons cette grande et logique division des religieuses, à vœux solennels ou simples : les *contemplatives*, exclusivement vouées à la prière; les *éducatrices*, attachées spécialement aux enfants et à l'instruction; les *hospitalières*, affectées au service des hôpitaux et des infirmes.

était voisine de l'*arcus Camilli*, le quartier jusqu'au xv^e siècle fut appelé *Camigliano*. Là St Ignace de Loyola avait fondé un monastère de femmes arrachées à une mauvaise vie et appelées les *mal mariées* ; elles y restèrent jusqu'en 1561, époque où on les transféra ailleurs et où elles cédèrent la place à des religieuses cloîtrées suivant la règle de S. Augustin. Plus tard l'église fut renouvelée par le cardinal Borromeo ; puis, en 1673, aux frais d'une religieuse, Eléonore Boncompagni. La consécration solennelle de l'édifice restauré fut faite l'an 1696, sous Innocent XII. La voûte a été peinte à fresque par le Baciccio. Sous l'autel majeur repose le corps de S. Boniface.

Ste-Marthe au Vatican. Cette église s'élève au côté gauche de la basilique Vaticane. Elle fut érigée en 1537, avec un hôpital destiné aux familiers du pape. Elle fut plusieurs fois restaurée sous les pontificats de Sixte V, Clément VIII, Paul V et Urbain VIII. Clément XI lui donna sa forme actuelle. Elle a été de nouveau restaurée en 1886 (Armellini, pp. 450-451).

Forcella ajoute : « L'église n'offre aucun caractère ni aucun monument artistique. Présentement, elle dépend du chapitre du Vatican et est confiée aux soins du séminaire de S. Pierre. »

En 1580, Grégoire XIII revalida les faveurs spirituelles octroyées par Paul III à la confrérie et hôpital de Ste-Marthe, spécifiant que toute personne visitant l'église gagnera une indulgence plénière, ainsi que toutes les indulgences, même de stations, accordées aux églises de S.-Jérôme de la Charité, de S.-Jean des Florentins, de Ste-Marie du peuple, de S.-Jacques de Compostelle, de S.-Jacques *in Augusta*, de S.-Jean de Latran ¹, du S.-Sauveur au Saint des Saints ², des SS.-Côme et Damien ³, de S.-Jacques des Incurables et de l'hôpital du S. Esprit. La mention de ce privilège se répète, à l'entrée de l'église, en latin et en italien. Forcella reproduit ces deux inscriptions, t. VI, pp. 299-300; je ne cite que la première.

S · D · N ⁴ · GREGORIVS · PP · XIII · INDVLTA · PRIVILEGIA
INDVLGENTIAS · PECCATORVM · REMISSIONES · ET
QVASCVMQ · GRATIAS · ALIAS · QVAS · PAVLVS · III ·
CETERIQ · PONTIFICES · ROMANI · CONFRATERNITATI
ET · HOSPITALI · S · MARTHE · RETRO · TRIBVNAM · NOVAM
BASILICE · S · PETRI · DE · VRBE · SITO · CONCESSERANT
PIETATIS · ZELO · IN INTEGRVM · RESTITVIT · REVALI

1. *Œuvres*, I, 400, 433. — 2. *Œuvres*, I, 401. — 3. *Œuvres*, VII, 220.

4. *Sanctissimus Dominus Noster*.

DAVITQ · ET VT PRÆTERITIS · TEMPORIBVS SIC
 POSTHAC · QVOQ · DEVOTAM : QVAMQ · PERSONAM
 VTRIVSQ · SEXVS · VISITANTEM · DICTI · HOSPITALIS
 ECCLAM¹ · REMISSIONEM · PECCATORVM · OMNIVM.
 ET INFRASCRIPAS · INDVLGENTIAS · CONSEQVI · VOL
 VIT · GRATIAS · OMNES · ET STATIONES · CONCESSAS
 ECCLESIA · HOSPITALIS · S · HIERONYMI · SOCIETATIS
 CARITATIS · S · IOHANNIS · FLORENTINORV · S · MARIE
 DE POPVLO · S · IACOBI IN COMPOSTELLA · S · IACOBI
 IN AVGVSTA · S · IOHANNIS LATERANENSIS · IMAGINIS
 SALVATORIS SCA SCORVM · SS · COSMI ET DAMIANI
 S · IACOBI INCVRABILIVM · HOSPITALIS · S · SPIRITVS
 IN SAXIA · ANNO · SAL · M · D · LXXX ·
 DIE · XVIII · MENSIS · MARTII

Parmi les autres inscriptions, peu nombreuses d'ailleurs, je ne citerai que celle qui est apposée sur la dalle qui clôt le caveau de la confrérie :

VERA FRATERNITAS
 NEC MORTE SEPARATVR

VI. — ICONOGRAPHIE.

L'iconographie de Ste Marthe comporte, d'après le P. Cahier (p. 840), quatre attributs : « Goupillon, Dragon, Groupe, Vaisseau, ». A Rome, j'en compte une quinzaine.

Agencouillement, attitude de la prière (*paliotto brodé de Ste-Marie in Trastevere, xvi^e s.*) et de la supplication, lorsqu'elle implore le Christ pour son frère défunt (*Mus. chrét. du Vatican, panneau du xiv^e s.*).

Autel. Elle y fait brûler de l'encens, tableau de Christophe Allori, dit le *Bronzino*, galerie Barberini, 2^e sal., n^o 62².

Chaines pour la capture du dragon (*Galer. Barberini*).

Christ. Elle lui raconte sa douleur (*pann. peint du xiv^e s., paliotto du xvi^e*).

1. *Ecclesiam*.

2. « Congregato ibidem (à Tarascon) magno sororum conventu et ad honorem B. Mariæ semper virginis magna ædificata basilica » (*Leg. aur.*).

Chevelure. Abondante et en désordre, elle exprime la douleur causée par la mort de Lazare, sur le paliotto brodé, qui lui donne un nimbe elliptique, une robe bleue et un manteau d'or.

Croix. Sur le paliotto de la basilique du Transtévère, elle la tient à deux mains ; la fresque du xviii^e siècle qui décore la façade de son église, place du Collège Romain, la lui met à la main gauche et la figure en bois. Dans les deux cas, elle signifie le signe de croix avec lequel Ste Marthe vainquit le démon.

Démon. Il a une forme humaine, dans le tableau du Bronzino, qui l'attache à la ceinture de Ste Marthe avec un ruban bleu, pour indiquer que la victoire n'est pas d'ordre naturel ni attribuable aux seules forces physiques.

Dragon. C'est la caractéristique ordinaire, pour ainsi dire¹. Il est lié avec un ruban rouge et couché à ses pieds, dans la fresque de Ste-Marthe au Collège Romain (xviii^e s.). Il ouvre sur elle sa gueule enflammée (*galerie Doria, toile du XVII^e s.*); elle le foule de ses pieds chaussés (*fresq. du XVI^e s., à S.-Guy*), mais il se retourne vers elle dans sa rage impuissante (*paliotto du Transtévère*).

Ferrière. La fresque de S.-Guy la lui fait porter au front, en signe de condition distinguée².

Goupillon. Je ne le rencontre qu'une fois sur une grisaille du Vatican, exécutée sous Urbain VIII : Ste Marthe jette de l'eau bénite sur le dragon qu'elle tient attaché par le ruban de sa ceinture³.

1. « Erat autem tunc temporis super Rhodanum, in nemore quodam inter Arelatem et Avenionem, draco quidam, medius animal, medius piscis grossior bove, longior equo, habens dentes ut spatula, acutos ut cornua, binis parvis ex utraque parte munitus, qui latens in flumine omnes transeuntes perimebat et naves submergebat. Venerat autem per mare de Galatia Asiæ, generatus a Leviathan, qui est serpens aquosus et ferocissimus et ab onacho animali, quod Galatiæ regio gignit, quod in sectatores suos per spatium jugeris sterces suum velut spiculum dirigit et quidquid tetigerit velut ignis exurit. Ad quem Martha, a populis rogata, accedens ipsumque in nemore quendam hominem manducantem reperiens, aquam benedictam super eum jecit et crucem quandam sibi ostendit. Qui prolinus victus ut ovis stans a S. Martha proprio cingulo alligatur et illico a populo lanceis et lapidibus perimitur. Vocabatur autem draco ab incolis *tarasconus*, unde in hujus memoriam locus ille vocatur *Tarascona* » (*Leg. aur.*, édit. Græsse, p. 444).

2. « Martha, hospita Christi, Syron patre, Eucharia matre, regali ex progenie descendit » (*Leg. aur.*).

3. « On peint ordinairement sainte Marthe, tenant en sa main un bénitier avec un goupillon. Clichove, auteur du xv^e siècle, nous dit, appuyé sur une certaine tradition, que sainte Marthe ayant débarqué en Provence et fixé son séjour dans une solitude près du Rhône, un monstre, d'une grosseur énorme,

Lazare. Elle assiste à sa résurrection, sur le panneau du Musée chrétien (xiv^e s.).

Livre. Il symbolise la vie de prière et de méditation dans la fresque de S. Guy, où il constitue une exception.

Mains, qui se joignent pour prier (*galer. Doria*) et se recommander à Dieu qu'il la fasse échapper à la gueule dévorante du dragon.

Palme. Le peintre de S. Guy en fait un attribut, qui serait mieux approprié à une martyre.

Prière. Le tableau de la galerie Doria¹, au xviii^e siècle, la montre les mains jointes, tandis qu'à la galerie Barberini, la prière est symbolisée par l'encens qui brûle sur l'autel.

Ruban, avec lequel elle tient attaché le dragon (*grisaille d'Urban VIII, à Ste-Marthe du Vatican*).

VII. — LA TARASQUE².

On lira avec intérêt ce qu'a écrit récemment M. Arnoux à son sujet :

Les Tarasconnais ne tiennent pas, autant qu'on a bien voulu le proclamer, à ce qu'un monstre de cette nature ait réellement existé et surtout à ce que cet épisode se rattache à la fondation même de Tarascon. Le mot de Tarasque, appliqué à ce dragon, signifie chose horrible à voir; d'autre part, le géographe Strabon, qui vivait sous Auguste, donne à Tarascon le

se tenoit caché dans les eaux de ce fleuve, entre Arles et Avignon, faisant un tel ravage qu'il submergeoit les bateaux remplis de passagers et désoloit toute cette contrée. Les habitants recoururent alors à sainte Marthe et la prièrent de venir les délivrer de ce fléau. La sainte se rendit à leurs vœux et, étant arrivée à l'endroit où étoit ce monstre, elle lui présente la croix qu'elle tenoit à la main, lui jette de l'eau bénite et le fait sortir de sa retraite. Le peuple alors se mit à le poursuivre et l'assomma à coups de pierre et à coups de lance ou de bâton. L'on voit encore aujourd'hui en Provence un reste de cette tradition : tous les ans, on promène, dans la ville d'Avignon, la figure de ce monstre par les rues. Voilà l'explication qu'on peut donner du bénitier et du goupillon que les peintres placent à la main de sainte Marthe » (Méry, *la Théologie des peintres*, Paris, 1765, p. 156).

1. Dans la même galerie, 4^e salle, n^o 35, est une Sainte Famille où figure sainte Marthe : ce tableau est attribué à Louis Carrache (1555-1619).

2. Voir sur la tarasque l'ouvrage de Gilles, *Campagne de Marius dans la Gaule*, p. 160.

La signification du dragon, symbole du démon vaincu ou de la religion païenne écrasée par la croix, résulte de ce passage d'Eusèbe qui, dans la vie de Constantin, livr. III, chap. III, rapporte que cet empereur s'était fait représenter dans le vestibule de son palais, foulant aux pieds le dragon qu'il transperçait de la pointe du Labarum.

même nom que cette ville porte encore aujourd'hui et Ptolémée en fait aussi mention sous ce nom. La figure que Vanloo a tracée n'est qu'une reproduction heureuse de l'imagination de ce grand peintre, de même que celle qui s'étale sur les blasons et les écrits du moyen âge. Selon l'opinion générale, la Tarasque est une figure du paganisme ainsi personnifié. Cependant il est possible qu'il y ait eu sur les bords du Rhône, à cette époque, un animal amphibie, d'une forme bizarre et d'une espèce inconnue. Un crocodile, par exemple, qui, par suite d'un débordement du Nil, aurait été jeté par les flots impétueux de la Méditerranée jusque sur les rivages de la Provence et qui aurait monté le cours du Rhône. Dans ce cas, il ne serait plus étonnant que les habitants furent pris d'une frayeur extrême en constatant les dégâts que devait occasionner ce reptile dont la forme, les traits et le caractère ont été exagérés dans la suite. De même Ste Marthe a su profiter de la circonstance pour ramener ce peuple à des croyances plus pures. Quoi qu'il en soit, la divergence de ces deux opinions n'a jamais été et ne sera jamais une occasion de disputes grossières entre l'étranger et le Tarasconnais. Ajoutons que l'on trouve la Tarasque partout : sur les armes de la ville, au sommet de la flèche de l'église Sainte-Marthe, à l'Hôtel de ville, sur les peintures et fresques qui décorent les belles salles du château de Tarascon, etc.

Les courses et jeux de la Tarasque furent institués par le roi René, le 14 juin 1474. Ce prince, inspiré de toutes les vertus et des nobles qualités qui font les grands monarques, inventa des jeux, afin d'apaiser les querelles intestines qui désolaient les Tarasconnais, et en même temps pour réjouir sa nouvelle épouse, Jeanne de Laval, qui se mourait de langueur dans le célèbre château que l'on admire encore et qui sert malheureusement de prison aujourd'hui, sort fatal que subissent parfois nos plus beaux monuments historiques.

Les chevaliers de la Tarasque étaient autrefois choisis dans les rangs de la haute noblesse, mais de nos jours ils sont recrutés dans toutes les classes de la société. Leur costume est plein de grâce et de distinction : culotte courte, de couleur rose ; gilet à manches en batiste, orné de broderies et de dentelles blanches ; bas de soie, souliers de satin blanc bordés de rouge avec talon de même couleur ; toque ornée d'une plume blanche. Chaque chevalier porte, en outre, en sautoir la plaque de la Tarasque.

Le jour de la fête, un cortège nombreux conduit le dragon. Qu'on s' imagine une carcasse en bois, recouverte de toile peinte et ornée de pointes aigues, longues de deux centimètres, sur tout le dos de l'animal ; la tête, petite à proportion du corps, est assez semblable à celle d'un chat auquel on aurait coupé les oreilles ; le monstre n'a presque pas de cou. Le corps ressemble à un œul gigantesque, il est couvert d'écailles longues et jaunâtres, la queue immense rappelle la forme d'un gros serpent. Seize cavaliers sont chargés de solenniser le triomphe sur le monstre, ils représentent ceux de la tradition qui se mirent en campagne ; huit d'entre eux figu-

rent ceux qui ont été dévorés, ils sont cachés dans l'intérieur de la carcasse, les huit autres marchent devant; ils représentent, toujours selon la légende, les chevaliers survivants qui fondèrent Beaucaire et Tarascon. A un signal donné, la Tarasque furibonde s'élance au milieu de la foule, frappant de sa queue, et vomissant de sa gueule énorme des torrents de flammes sur les curieux qui l'approchent de trop près. Elle fait ainsi le tour des principales rues de la ville.

Autrefois, c'est-à-dire à l'époque où les gouvernements moins libertaires autorisaient cependant les fêtes religieuses publiques, la manifestation était encore plus imposante et se rapprochait davantage de la vraie légende. Une jeune fille, vêtue de bleu et représentant Ste Marthe, tenait l'animal attaché par une ceinture de soie et lorsque celui-ci manifestait sa férocité par de grands sauts ou de trop violentes furies, la sainte l'apaisait au moyen de quelques gouttes d'eau bénite. A la fin de sa course effrénée à travers les rues de la cité, l'animal était conduit par toute l'escorte jusqu'à l'église Sainte-Marthe, où se terminait, par des cantiques et des élévations vers Dieu, cette fête joyeuse autant que salutaire.

Dans l'intérieur de l'église Saint-Jacques, à Tarascon, on remarque une superbe toile, exécutée à Rome en 1730 par Carle Vanloo, représentant Sainte Marthe qui triomphe de la Tarasque. Vanloo représente cet épisode et en fait le sujet d'une de ses plus belles et de ses plus harmonieuses compositions. L'auteur a su y déployer toutes ses grâces et la richesse de son coloris. Dans l'héroïne, on contemple les beautés du dessin et la finesse de la nature; c'est un contraste d'un effet puissant et merveilleux de voir la douceur et l'assurance modeste de la sainte à côté de l'aspect farouche et la forme hideuse de l'amphibie. Marthe pose le pied sur l'animal en signe de son triomphe, et cet effort se fait très bien sentir dans les muscles de sa main droite, le monstre foudroyé la contemple avec une énorme stupeur et semble oublier le cadavre qu'il tient encore sous ses énormes griffes: Il est fâcheux que ce tableau ne soit pas dans l'église Ste-Marthe, pour faire suite à la superbe collection de Vien, représentant la vie de la sainte (*Rosier de Marie*, 1896, p. 74).

VIII. — STES DU MÊME NOM.

Les saintes du nom de Marthe sont au nombre de sept : Sainte Marthe, vierge et martyre, à Astorga (Espagne), l'an 252, 23 février; Ste Marthe, martyre en Égypte, 24 juin; Ste Marthe, martyre, compagne de Ste Susanne, 20 septembre; Ste Marthe, vierge et martyre, en Perse, l'an 346, 6 juin; Ste Marthe, v. et m., compagne de Ste Ursule, 20 octobre; Ste Marthe, veuve, mère de S. Siméon Stylite le jeune, en 550, 5 juillet.

Ste Marthe, martyre à Rome, était femme de S. Maris et mère de S. Au-

·difax et de S. Abachum. Cette sainte famille, après avoir distribué ses biens aux pauvres, quitta la Perse, sa patrie, pour aller à Rome, visiter les tombeaux des apôtres. Arrivée dans cette ville au plus fort de la persécution d'Aurélien, elle s'occupait de donner une sépulture honorable aux restes des martyrs. Macien, gouverneur de Rome, en ayant été informé, fit arrêter S. Maris, avec ses enfants et les condamna à mort. Ste Marthe, après avoir eu les mains coupées, fut noyée à treize milles de Rome, dans un étang qui fut ensuite appelé, à cause de cela, *Santa Ninfa*, 19 janvier (*Dictionn. hagiogr.*, t. II, col. 423).

Au XIII^e mille de la *via Cornelia*, dans un lieu appelé *ad nymphas Catabassi*, eut lieu le martyre célèbre d'un groupe de martyrs, c'est-à-dire des époux Marius et Marthe et de leurs fils Audifax et Abacon, famille qui n'était pas romaine, mais originaire de la Perse, ainsi que les saints Abdon et Sennen et comme eux qualifiés dans leurs actes *Subreguli*. Ils souffrirent le martyre dans la persécution de Claude le Gothique: leurs actes racontent qu'ils étaient venus à Rome prier sur la tombe des apôtres. Leurs corps furent avec grande fête déposés par une femme chrétienne, appelée Félicité, dans son domaine, où elle établit certainement un cimetière chrétien pour la sépulture des villageois de ce lieu. Pascal I^{er} les transféra, avec une quantité innombrable de corps de martyrs, dans l'église de Ste-Praxède, comme l'apprend la fameuse inscription qui donne les noms des saints que ce pape fit transférer des cimetières suburbains pour les mettre à l'abri des déprédations des Lombards et des Sarrasins¹. Toutes ces mémoires ont péri et il n'en reste plus trace sur la *via Cornelia* (Armellini, p. 775.)

Piazza donne ces détails complémentaires dans l'*Emerologio*, p. 62 :

L'an du Christ 270, ils viennent à Rome, portant avec eux de grandes richesses pour subvenir aux chrétiens, qui étaient enfermés dans les prisons du Transtévère, au lieu appelé actuellement *Marmorata*.... Ils furent décapités hors la porte S. Pancrace, la mère fut étranglée et jetée dans un puits, les fils furent brûlés... Ste Félicité les ensevelit tous dans son domaine de la *via Claudia*. Leur fête se fait à S.-Adrien *in campo vaccino*, à S.-Jean Calybite dans l'île du Transtévère, à Ste-Praxède et aux Quatre saints couronnés, églises dans lesquelles furent transférés et distribués leurs corps par S. Pascal I ; il y a indulgence plénière. S. Charles *de' Catinari* a de leurs reliques à un autel latéral, qui leur est dédié et qu'orne une bonne peinture de Romanelli.

Dans mon inventaire des reliques de Rome (*OEuvres*, VII), je constate les suivantes :

S. Abacon: corps, à Ste-Praxède et à S.-Jean Calybite.

1. Je l'ai reproduite au tome VII, p. 227.

S. Audifax : corps, *ibidem*.

S. Marius : corps, *ibidem*; une dent, au palais Altemps; relique aux SS.-Côme et Damien.

Ste-Marthe : corps, à S.-Jean Calybite ¹.

Une fresque du xvi^e siècle, à S.-Étienne le Rond, peinte par Pomarancio, représente Ste Marthe, les mains coupées et pendues à son cou.

1. Les inscriptions mentionnent, à Sainte-Praxède, le corps de sainte Marthe, vierge martyre; Saints-Côme et Damien ont de ses reliques.

S. STANISLAŚ KOSTKA

S. Louis de Gonzague et S. Stanislas Kostka étant unis par une commune dévotion, parce qu'ils sont les patrons de la jeunesse des écoles, il convient de ne pas les séparer dans ce volume.

I. — FÊTE.

S. Stanislas mourut le 15 août 1568, à l'âge de dix-huit ans. Son éloge est inscrit dans le Martyrologe au 15 août, qui est proprement son jour natal :

Romæ, S. Stanislai Kostkæ, poloni, confessoris Societatis Jesu, qui, consummatum in brevi, angelica vitæ innocentia explevit tempora multa et a Benedicto decimo tertio, pontifice maximo, in sanctorum album relatus est.

Mais le 15 août étant perpétuellement empêché par l'Assomption, sa fête a été renvoyée, d'une manière fixe, comme à son siège propre, au 13 novembre, anniversaire de son élévation et translation¹.

Il fut canonisé par Benoît XIII, en 1726 (*Œuvres*, t. VI, p. 143, n° 161), dans la basilique Vaticane².

Son corps repose, à son autel, à S.-André du Quirinal, dans une magnifique urne de lapis lazuli. Une lampe y brûle constamment ; placée derrière un cœur en verre rouge épais, monté en cuivre doré,

1. « Quando fieri debet translatio corporum seu reliquiarum de loco ad locum, petitur a S. R. C. facultas id peragendi, que illam concedere consuevit : in concessione porro prescribit modum quo translatio facienda est, utrum scilicet secreto et sine pompa, an potius cum aliquarum personarum interventu. Ex alibi quippe dictis non est permissum aliquid facere quod augeat cultum beatorum, nisi accedente auctoritate pontificia Dum munereungebar fidei promotoris, cum occasione fabricæ novi altaris in ecclesia S. Andreae in Monte Quirinali, Patrum Societatis Jesu, ponenda esset capsula in qua recondita erant ossa B. Stanislai Kostkæ in novo monumento, S. R. C. utique permisit ut hæc fieret translatio, sed januis ecclesiæ clausis et interventibus tum secretario, tum me fidei promotore, una cum notario S. C. et plerisque Patribus Societatis » (Bened. XIV, *De serv. Dei beatif.* lib. IV, p. II, c. 22, n. 8).

2. « Benedictus decimus tertius (quod a Clemente undecimo jam pridem fuerat decisum), in Sanctorum numerum retulit » (6^e *leg.*)

elle produit un effet qui attire particulièrement l'attention des visiteurs.

Son office¹ est du rit double. Inséré seulement dans le supplément *pro aliquibus locis*, il n'a pas été étendu à l'Église universelle et, pour le réciter, un indult spécial est nécessaire². Il se compose d'une oraison propre, de trois leçons historiques au second nocturne et d'une homélie de S. Augustin, au troisième.

Piazza écrivait, en 1713, dans l'*Emerologio di Roma*, p. 679 :

La fête de ce Bienheureux se fait au jour où son corps fut transféré de l'ancienne église de S.-André, où il fut enseveli, dans la noble chapelle de la nouvelle église, érigée, avec une élégante magnificence, par Don Camille Pamfilio, neveu d'Innocent X, et où on la célèbre solennellement, avec indulgence plénière; aussi à S.-Ignace, où ses reliques s'exposent dans sa chapelle et au Jésus, avec indulgence plénière.

J'ai donné ces renseignements dans la *Correspondance de Rome*, en 1868 et 1869: S. Stanislas Kostka, de la Compagnie de Jésus, mort l'an 1568. Son corps repose à son autel, à S.-André au Quirinal, où la messe se chante en musique et les premières et secondes vêpres, à 3 h. $\frac{1}{2}$. Dès la veille et aujourd'hui, l'on peut visiter la chambre de S. Stanislas, qui a été tendue pour la circonstance de damas rouge. Sa relique est exposée à S.-Ignace.

II. — INDULGENCES.

En voici le détail d'après la Raccoltà, qui est un recueil officiel et dont il existe deux traductions françaises, approuvées, faites par M. Pallard et M. Planchard; je me sers ici de cette dernière.

Fête, dix dimanches, neuvaine et retraite. — Pour propager parmi les chrétiens la dévotion à saint Stanislas Kostka, comme très propre à accroître aussi la dévotion à Marie Immaculée, dont il était tout spécialement

1. « Stanislaus Kostka mortuus est anno 1568; anno autem 1605, summus pontifex Paulus V concessit ut ejus imago, quæ in sacrario asservabatur, una cum votivis oblatis, ad publicam venerationem, cum iisdem votivis, exponeretur in ecclesia S. Andreae Patrum Societatis Jesu. Anno deinceps 1619, signata fuit causæ commissio; tum, anno 1659, pronuntiatum fuit de casu ab Urbano VIII excepto. Anno 1670, san. mem. Clemens papa X, prævio consilio C. S. R., ipsi tunc beato missam et officium in determinatis nonnullis locis indulisit » (Bened. XIV, *De serv. Dei beat.*, lib. II, cap. 21, n. 5).

2. Cet indult a été accordé, entr'autres, aux diocèses d'Angers et de Perpignan.

animé, le Souverain Pontife Léon XII, par rescrit de la S. Congrégation des Indulgences du 3 mars 1827, a étendu à tous les fidèles les indulgences suivantes, déjà concédées pour certains pays par le pape Pie VII (Décrets de la S. Congrégation des Indulgences du 3 avril et du 1^{er} mai 1821) et par Léon XII lui-même (Rescrits de la même S. Congrégation du 21 janvier et du 23 février 1826).

1. *Indulgence plénière*, des premières vêpres à tout le jour de la fête du Saint (13 novembre), pour tous les fidèles qui visiteront une église ou un oratoire public où se célèbre cette fête, pourvu que, vraiment repentants, confessés et communiés, ils prient quelque temps selon l'intention de Sa Sainteté;

2. *Indulgence de sept ans et d'autant de quarantaines*, chacun des dix dimanches qui précèdent la fête, s'ils visitent une église ou un oratoire où ait lieu ce pieux exercice et prient comme ci-dessus ;

3. *Indulgence de cent jours*, chaque jour de la neuvaine qui précède la fête du Saint, en y assistant dévotement et de cœur au moins contrit, et en priant comme ci-dessus.

De plus, par décret de la S. Congrégation des Indulgences du 10 juillet 1854, il a accordé une *indulgence plénière*, une fois le mois, à ceux qui auront récité ces *Prières* avec trois *Pater*, *Ave* et *Gloria*, au moins une fois par jour pendant un mois, au jour où, vraiment repentants, confessés et communiés, ils visiteront une église ou un oratoire public, et y prieront quelque temps selon l'intention de Sa Sainteté.

Je crois utile de rapporter ici le texte même des décrets de concession.

1. *Utriusque regni Siciliæ*. — Ad humillimas preces nonnullorum episcoporum, parochorum et rectorum utriusque Siciliæ regni, Sanctissimus Dominus Noster Pius PP. VII benigne annuens, ut erga S. Stanislaum Kostkam fidelium devotio eorumque pietas incrementum suscipiat, omnibus utriusque sexus christifidelibus vere pœnitentibus, confessis ac S. Communionem refectis qui, in festivitate S. Stanislai Kostkæ, unam ex ecclesiis seu publicis oratoriis totius utriusque Siciliæ regni in quibus eadem festivitas celebrabitur devote visitaverint, ibique per aliquod temporis spatium juxta mentem Sanctitatis Sux pie oraverint, plenariam indulgentiam, incipiendam a primis vespertis usque ad occasum solis ipsius diei ; ac septem annorum totidemque quadragenarum indulgentiam in unaquaque ex decem dominicis prælaudatam festivitatem immediate præcedentibus, benigne concessit. Insuper ipsis christifidelibus, novendiali supradictam festivitatem immediate præcedenti corde saltem contrito ac devote interessentibus ac ut supra orantibus, centum dierum indulgentiam, semel tantum in die acquirendam elementer est elargitus. Præsenti in perpetuum et pro utriusque Siciliæ regno tantum valituro absque ulla

brevis expeditione. Datum Romæ, ex Secretaria Sacræ Congregationis Indulgentiarum, die 3 aprilis 1821. — *Angelus Costaguti, Secret.*

2. Pie VII, par décret du 1^{er} avril et du 1^{er} mai 1821, accorda au royaume des Deux Siciles : une indulgence plénière, pour le jour de la fête de S. Stanislas ; une indulgence de sept ans et sept quarantaines, pour les dix dimanches qui précèdent sa fête ; cent jours, pour chaque jour de la neuvaine ; cent jours, pour qui récite un *Pater* et un *Ave* devant son image exposée dans une église et une indulgence plénière à qui aura fait cette prière pendant un mois entier.

On demande que les jours où l'on est empêché d'aller à l'église, on gagne les mêmes indulgences en récitant chez soi le *Pater* et l'*Ave*. On demande aussi des indulgences spéciales pour la retraite de S. Stanislas, qui se fait chaque semaine et qui se compose du rosaire, d'un sermon, d'une prière et de la bénédiction du S. Sacrement. Enfin, l'on désire que toutes les susdites indulgences soient applicables aux âmes du purgatoire.

Utriusque Siciliæ regni. — Beatissimo Padre, a richiesta di molti arcivescovi, vescovi, parrochi, rettori di chiese e missionarii ridomandarono delle sante indulgenze perpetue per accrescere la divozione di S. Stanislao Kostka, sperimentata vantagiosissima per le anime del regno delle Due Sicilie e dalla fel. me. di PP. Pio VII, con decreto del 1 Maggio 1821, ed un altro antecedente del 1 Aprile dell' anno medesimo, si concessesse indulgenza plenaria perpetua nel giorno che se ne celebrasse la festa per qualunque chiesa del regno delle Due Sicilie; di più sette anni e sette quarantene nelle dieci domeniche precedenti alla sua festività e 100 giorni in ciascun giorno della novena; finalmente si concessero 100 giorni d'indulgenza a chi recitasse un *Pater* ed *Ave* innanzi all' imagine del Santo esposta in chiesa, ed a chi continuasse detta recita pel corso d'un mese si accordò in ogni mese l'indulgenza plenaria, confessandosi e comunicandosi. Queste sante indulgenze hanno maggiormente dilatata la divozione del Santo ed il Signore si compiace di renderla portentosa in tutti i luoghi e sempre con mirabile profitto delle anime; ma siccome molti non possono per un mese continuo visitare giornalmente la chiesa, recitando un *Pater Noster* ed *Ave* innanzi l'immagine del Santo, supplicano la S. V. a volergli accordare che nei giorni in cui sono impediti di andare alla chiesa, possano recitare in casa quel *Pater* ed *Ave* e guadagnare l'indulgenze medesime, e siccome in un giorno della settimana si celebra il ritiro di detto Santo, preceduto dal rosario della Beatissima Vergine, predica, preghiera e benedizione dell' Augustissimo Sacramento, s'implorano per questo giorno l'indulgenze accordate alle dieci domeniche di S. Stanislao

o altre parziali indulgenze. Finalmente si desidera che tutte le indulgenze predette si possano applicare per i defunti.

Sanctissimus Dominus Noster Leo PP. XII clementer indulisit ut unum *Pater* et *Ave* ad effectum de quo in precibus, ubicumque locorum in casu necessitatis recitare possint et valeant, servato tamen in reliquis tenore primæ concessionis. Insuper omnibus utriusque sexus christifidelibus, præfato recessui corde saltem contrito ac devote interessentibus, et per aliquod temporis spatium juxta mentem Sanctitatis Suae pie orantibus, centum dierum indulgentiam in singulis mensibus acquirendam benigne concessit. Præsentibus in perpetuum valituris absque ulla brevis expeditione, cum facultate ad formam ipsarum precum in suffragium fidelium defunctorum applicandi.

Datum Romæ, ex Secretaria Sac. Congregationis Indulgentiarum, die 21 januarii 1826. A. *archiep. Trapezuntin. secret.*

3. L'on demande l'extension à l'État Pontifical des indulgences accordées à la dévotion à S. Stanislas pour le royaume des Deux Siciles par Pie VII, le 1^{er} avril et le 1^{er} mai 1821, et par Léon XII, le 21 janvier 1826.

Pontificiæ Ditionis. — Beatissimo Padre, la divozione di S. Stanislao Kostka resa tanto portentosa nel regno di Napoli e Sicilia, si vâ dilatando anche in Roma, per cui si prega la Santità Vostra ad accordare quelle stesse indulgenze che la felice memoria di Pio VII accordò pel regno delle Due Sicilie con due decreti, uno del primo aprile, l'altro del primo maggio 1821, indulgenze che la Santità Vostra ha anche ampliate di più con consolazione di tutto quel regno con rescritto del 21 gennaio 1826. Si prega dunque la S. V. ad accordare le medesime indulgenze anche per tutto lo Stato Pontificio dove si dilaterà questa divozione, nelle stesse forme e colle medesime clausule delle concessioni passate.

Sanctissimus Dominus Noster Leo PP. XII supraenunciatam gratiam pro regno Siciliarum jam concessam, ad totum Ecclesiasticum Statum extendit. Servato in omnibus tenore primæ concessionis. Datum Romæ, ex Secretaria S. C., die 25 februarii 1826. A. *archiep. Trapezuntin., secret.*

4. L'on demande que les indulgences déjà accordées pour la dévotion de S. Stanislas au royaume des Deux Siciles et à l'État Pontifical soient étendues à l'univers entier et qu'on puisse les gagner, non seulement dans les églises et oratoires publics, mais encore dans les églises et oratoires des communautés, séminaires, conservatoires, etc.

Urbis et Orbis. — Beatissimo Padre, la divozione di S. Stanislao Kostka non solo nel regno delle Due Sicilie, ma nello Stato Pontificio ed in

Genova si è mirabilmente promossa, dove la Santità Vostra ha estese e dilatate le sante indulgenze che la felice memoria di Pio VII si degnò accordare pel solo regno delle Due Sicilie. Or questa divozione, Beatissimo Padre, nella Francia, nella Polonia, nei luoghi Santi, e fino nel regno della Cina si v'è rendendo mirabile; per cui si prega la Santità Vostra d'accordare quelle stesse indulgenze per tutti i luoghi dell' orbe cattolico dove si promuoverà detta divozione, con quelle stesse limitazioni e condizioni ed opere ingiunte che la S. V. si degnò accordare pel regno delle Due Sicilie, Stato Pontificio ed altri luoghi, dichiarando solamente che le stesse sante indulgenze accordate alle chiese o pubblici oratorii ove si venera l'immagine del Santo si possino lucrare nelle interne chiese ed oratorii delle sacre vergini, de' seminarii, conservatorii e ritiri, sempre colle stesse opere ingiunte a norma delle concessioni passate. Che, etc.

Sanctissimus Dominus Noster Leo PP. XII supraenunciatas gratias ad omnes ecclesias, oratoria, conservatoria, seminaria et recessus Urbis et Orbis clementer juxta preces extendit. Servato in reliquis tenore primæ assertæ concessionis. Præsenti in perpetuum valituro absque ulla brevis expeditione. Datum Romæ, ex Secretaria Sac. Congregationis Indulgentiarum, die 3 martii 1827. A. archiep. Trapezuntin. secret.

5. Urbis et Orbis. — Præter quamplurimas plenarias et partiales indulgentias, quas ad excitandum in fidelium cordibus devotionis affectum erga S. Stanislaum Kostkam tum in ejus festo celebrando, tum in decem dominicis ante dictum festum peragendis, tum pro aliis piis exercitationibus in ejusdem sancti honorem persolvendis, ipsis fidelibus elargiti sunt Summi Pontifices Pius VII et Leo XII gloriosæ recordationis, Sanctissimus Dominus Noster Pius PP. IX concessionem indulgentiæ quoque tercentum dierum omnibus christifidelibus semel in quolibet anni die lucrificiendæ, tres orationes corde saltem contrito recitantibus, tam ad impetrandas puritatis et charitatis virtutes quam gratiam bonæ mortis, meritis et intercessione ejusdem Sancti a Deo obtinendam, die 22 mensis martii anni 1847 propria manu obsignavit. Emissis iterum delatis precibus eidem Sanctissimo Domino Nostro ex parte Reverendissimi P. Salvatoris Pascale, procuratoris generalis congregationis vulgo de' Pii Operaj in Urbe, ut plenariam etiam indulgentiam pro tribus præfatis orationibus dignaretur elargiri, Sanctitas Sua, referente me infrascripto Sac. Congregationis Indulgentiarum secretario in audientia diei 10 julii 1854, oratoris votis clementissime exceptis, indulgit ut omnes utriusque sexus christifideles, qui singulis diebus cujuslibet mensis tres enunciatas orationes totidemque *Orationes dominicis et Angelicus Salutationes et Gloria Patri* etc. semel saltem in die recitaverint, indulgentiam plenariam, semel in unoquoque mense, lucrari possint et valeant, ea scilicet die qua vere pœnitentes, confessi sacraque synaxi refecti, aliquam ecclesiam seu publicum oratorium devote visitaverint, ibique per aliquod temporis spatium juxta mentem Sanctitatis Suae pias ad Deum preces effuderint; quas in-

dulgentias, tam partiales pro singulis diebus quam plenarias pro singulis mensibus, voluit etiam ut unusquisque e christifidelibus animabus in purgatorio detentis applicare queat. Presentibus in perpetuum valituris absque ulla brevis expeditione.

Datum Romæ, ex Secretaria Sac. Congregationis Indulgentiarum, die 10 julii 1854. — F. card. ASQUINIUS, prief.— A. COLOMBO, secret.

III. — CHAMBRES.

Piazza en parle en ces termes dans l'*Emerologio*, p. 679 :

Dans le somptueux oratoire, à l'intérieur du noviciat, qui fut la chambre où le saint novice habita, qu'il réchauffa de la ferveur de son esprit et où il rendit son âme très pure à Dieu, on voit plusieurs souvenirs du bienheureux. Cet oratoire a été modernisé et somptueusement embelli et orné d'élégantes inscriptions, avec de nobles peintures illuminées d'or, l'an 1703, à l'occasion de la visite de Sa Sainteté Clément XI. On y admire une statue couchée, excellemment faite par l'ingénieur ciseau de M. Le Gros, sculpteur parisien; l'aspect en est admirable. Le bienheureux est représenté moribond, dans une attitude vraiment naturelle. Il est étendu sur un lit, la tête, les mains et les pieds sont de marbre blanc; l'habit de marbre noir, le lit de jaune antique et le tapis d'albâtre fleuri. Auprès était une dévote chapelle, qui servait pour les infirmes. On y lit l'inscription suivante : *Hoc antiqui valetudinarii sacellum in honorem B. Stanislai Kostæ elegantius ornatum anno 1703*. Dans cet oratoire on vénère une image de la Vierge de Ste Marie Majeure, copiée, par permission spéciale de S. Pie V, sur l'original, sur les instances de S. François Borgia, alors général de la Compagnie, comme l'atteste cette inscription : *Hanc imaginem S. Franciscus Borgia primam omnium ab Exquilini exemplari exprimendam curavit*.

Les chambres sont au nombre de trois. Tel est le relevé des curiosités qu'elles contiennent et que j'ai imprimé en 1869 dans la *Correspondance de Rome*, p. 519 :

Dans la première, qui servit au noviciat fondé par S. François Borgia, on voit : la porte de la chambre de S. François, celle de la chapelle bâtie par S. Ignace à la vigne du Collège Romain, dite *della Balbina*; la copie de la Vierge de Ste-Marie-Majeure que fit exécuter S. François; onze tableaux peints à l'aquarelle et représentant la vie du saint; cette inscription qui raconte l'histoire de la chambre .

TIROCINIUM

A S. FRANCISCO BORGIA

IN HAC ÆDIUM PARTE

INSTITUTUM

S. STANISLAUS KOSTKA

VIVENS COLUIT

ET MORIENS ILLUSTRAVIT

Les onze tableaux ont ainsi leurs sujets respectifs élucidés par des inscriptions italiennes :

1. Le Nom. de Jésus respandit sur le ventre de sa mère, pendant qu'elle était enceinte de lui, présage de son entrée dans la Compagnie ¹ :

SVL . VENTRE . DELLA . MADRE . GRAVIDA . DI . LVI
SPLENDE . IL . NOME . SSMO . DI . GESV

2. Il est cruellement traité par son frère Paul ² :

E . CRVDELMENTE . TRATTATO . DA . PAOLO . SVO . FRATELLO

3. Il se dépouille de ses vêtements et les donne à un pauvre :

SI . SPOGLIA . DELLE . VESTI . E . LE . DA . A . VN . POVERO

4. Il est communié de la main des anges, en présence de sainte Barbe, dans la maison d'un hérétique ³ :

E . COMVNICATO . DAGLI . ANGELI . PRESENTE . S . BARBARA . IN .
CASA . ERETICA

5. Il est reçu par S. François Borgia dans la Compagnie de Jésus ⁴ :

E . RICEVUTO . NELLA . COMPAGNIA . DA . S . FRANCESCO . BORGIA

6. Il est rafraîchi par les anges dans les ardeurs de son amour :

E . DAGLI . ANGELI . REFRIGERATO
NELLE . VAMPE . DEL . SVO . AMORE

1. « Quam olim esset militiam secuturus nomen Jesu prænuntiavit, paritæ matris gremio divinitus inscriptum » (4^e leç.)

2. « Coactus in lutherani hospitis ædes migrare ibique a Paulo fratre ad liberiozem vitam incitatus » (4^e leç.). — « Quotidianæ fratris vexationi » (5^e leç.)

3. « Sacrum viaticum, quod in hieretica domo decumbens frustra ab hominibus petebat, ab angelis accepit Stanislaus angelorum pane iterum angelico ministerio refectus » (5^e leç.)

4. « Romæ, in Societatem Jesu a S. Francisco Borgia, generali præposito, meruit cooptari » (*ibid.*)

7. Il conduit un novice devant le S: Sacrement et le délivre de ses tentations :

CONDOTTO . VN . SVO . CONNOVIZIO . AL . SSMO . LO . LIBERO . DALLE .
TENTAZIONI

8. Il obtient de la Ste Vierge la santé pour une malade :

OTTENE . DALLA . B . V . AD . VN . INFERMA . LA . SANITA .

9. Il reçoit les derniers sacrements, en présence de Jésus et Marie :

E . MVNITO . DEGLI . VLTIMI . SACRAMENTI . PRESENTI . GESV . E . MARIA

10. Son image, portée en procession, fait cesser la peste :

LA . SVA . IMAGINE . PORTATA . IN . PROCESSIONE . FVGA . LA . PESTILENZA

11. On l'invoque et il ressuscite un enfant noyé dans un puits :

INVOCATO . RISVSCITA . VN . FANCIVLLO . AFFOGATO . IN . VN . POZZO

Dans la deuxième chambre, pavée en carreaux émaillés du xvi^e siècle : Calotte en soie rouge du vénérable card. Bellarmin, mort en 1621¹; cahier d'*Exhortations*, écrit de sa main; cahier écrit par S. Jean Berchmans²; lettres autographes de S. Léonard de Port-Maurice³, de S. Alphonse Rodriguez⁴, de S. Louis de Gonzague; S. François d'Assise, peinture sur cuivre du xv^e siècle; inscription commémorative d'une guérison opérée, en 1766, par saint Stanislas; oratoire⁵ d'ébène, imitant une façade d'église, de style grec, supportée par deux colonnes de cristal, avec incrustations de pierres précieuses, lapis-lazzuli, cornaline, albâtre, encadrant une miniature très finement peinte sur ivoire et qui représente un docteur écrivant (xvii^e siècle); deux châsses, pleines d'ossements de saints; un masque fait en pâte d'ossements de martyrs; un autre, *ex cineribus Sanctæ Maniliæ, martyris*; une fiole de sang, la tête de Ste Laudence, v. m., une jambe de S. Crespin, m.; un bras de saint Martial m.; un bras de Ste Valentine, m.

La pièce la plus intéressante est la lettre, écrite de Munich en 1587

1. *Œuvres*, VII, 253.

2. *Œuvres*, VII, 264; IX, 83.

3. *Œuvres*, IX, 602.

4. *Œuvres*, IX, 601.

5. En italien, on dit *altarino*, petit autel.

par le B. Pierre Canisius¹ pour recommander le jeune Stanislas à S. François Borgia (je supprime les abréviations) :

✕ Pax Chri. Admodum R^{do} pater, quihas perferent duce Christo ex provincia nostra mittuntur.....

Tertius mittitur Stanislaus Polonus nobilis, probus et studiosus adolescens, quem Viennenses² nostri novitium recipere ausi non fuere, ut ne familiam eius exacerbare viderentur. Cum venisset ad nos, et cuperet explere votum diuturnum (nam ante annos aliquot se societati, priusquam admissus esset, plane devovit) Dilingre in convictorum collegio fuit probatus ad tempus, seque in ministerio fidum, et in vocatione constantem semper præstitit. Optabat interim Romam mitti, ut a suis, quorum persecutionem metuit, longius abesset³, maioresque progressus faceret in pietate. Inter novitios nostros nunquam vixit, quibus isthic poterit adhiberi, ut iustum tyrociniij sui specimen præbeat; nos de illo præclara speramus. Neque moleste feret p. T^a ⁴, uti confido, hunc iniussum accedere, non solum quia hæc mittendi se obtulit occasio, verum etiam quod ipse nondum a nobis omnino receptus ita fieri desideraret...

Monachij, 25 septemb. 1587.

Servus in Christo p.⁵ Canisius.

Dans la troisième chambre, où il mourut, on admire la statue de S. Stanislas, sculptée par le protestant Le Gros, qui se convertit après son exécution. Le matelas du lit est en jaune antique, le drap en albâtre, la soutane en marbre noir; les coussins et les mains, les pieds et le visage en marbre blanc. Il tient de la droite un crucifix, un chapelet et une branche de lis; dans la gauche, un médaillon de la Ste Vierge⁶. A côté est un beau tableau de Minasi, qui figure S. Stanislas, au moment de sa mort, voyant la Ste Vierge, Ste Cécile, Ste Agnès et les anges.

Deux inscriptions, extraites de la bulle de canonisation, rappellent que S. Stanislas se fit jésuite, à la suite d'une apparition de la Vierge, en 1567, et qu'il mourut, l'année suivante, dans ce même lieu, à l'âge de 18 ans, après dix mois de noviciat.

1. *Œuvres*, IX, 86.

2. « Ad Viennense in Austria seminarium studiorum causa missus, non minus exemplo sodalibus quam venerationi fuit » (*4^e lec.*)

3. « Domesticum bellum toto biennio constantissime sustinuit » (*Ibid.*)

4. *Paternalitas Tua*.

5. *Petrus*.

6. Il existe une gravure du siècle dernier de cette statue. Elle n'est pas signée, mais porte à la lettre : « S. Stanislaus Kostka Soc. Jesu Novitius. A divozione delle Religiose Agostiniane di S. Giacomo alla Longara ».

DEIPARAE VIRGINIS MONITV
QVAE DIVINVM INFANTEM AMPECTENDVM
PORREXIT SOCIETATI IESV NOMEN DEDIT
AN . MDLXVII . V . KAL . NOVEMB
EX *bull. Can.*

HIC

LEVI MORBO CORREPTVS
VEHEMENTIQVE DEI AMORE INFLAMMATVS
TRANSLATVS EST DIE FESTO VT PROEDIXERAT
VIRGINIS IN COELVM ASSVMPTAE AN . SAL . MDLXVIII.
AETATIS XVIII TIROCINII MENSE X
EX *Bull. Can.* 1.

IV. — PATRONAGE

D'après le P. Cahier, S. Stanislas est patron de la Pologne², de Lemberg, de Lublin (Pologne) et de Guesne (p. 631), de la Galicie

1. *Bulla Canonisationis.*

2. « Multis post obitum miraculis in sua praesertim Polonia enituit, cujus armis contra formidabiles Turcarum exercitus spectabilis e caelo affuit non semel et civitates alias peste, alias incendio liberavit. Quamobrem Clemens decimus cum inter primarios totius regni patronos constituit » (6^o *lec.*)

« Consimilis concessio facta fuit a memorato Clemente papa X in honorem beati, nunc sancti Stanislai Kostkæ, uti desumitur ex ejus litteris apostolicis, datis die 10 januarii 1674, in *Bullario Rom.*, tom. VII, pag. 253, in quibus, post expositas enixas et iteratas preces Michaelis, regis Poloniae et archiepiscoporum atque episcoporum necnon nobilium virorum Senatus regni et Magni Ducatus Lithuaniae, haec habentur : « Hinc est quod Nos etiam supplicatio-
« nibus, etc., inclinati, . . . quamvis constitutiones apostolicae et decreta
« Congregationis praedictorum cardinalium die 23 martii 1630 super ordina-
« tione servanda pro patronis eligendis emanata, electionem beatorum in pa-
« tronos fieri velent eosque solum qui ab Ecclesia universali titulo sanctorum
« colunt, non autem beatificatos duntaxat in patronos eligi posse declarent,
« nihilominus, ad majorem Dei laudem divinique cultus augmentum id ten-
« dere agnoscentes, de memoratorum cardinalium consilio praedictum B. Sta-
« nislauum Kostkam patronum principaliorem regni Poloniae et Magni ducatus
« Lithuaniae praedictorum eisque adjunctarum provinciarum, cum omnibus et
« singulis prerogativis quae principalioribus patronis eorundem regni et
« magni ducatus competunt et quibus praenominati Sancti Adalbertus et Sta-
« nislauus aliique principales patroni regni et magni ducatus hujusmodi
« ibidem de praesenti gaudent seu coluntur, juxta tamen ritum rubricarum
« Missalis et Breviarii praedictorum, dicta auctoritate, tenore praesentium, de-
« claramus » (Bened. XIV, *De serv. Dei beatif.*, lib. IV, pars II, cap. XIV, n. 7).

(p. 650), de Posen (p. 663) et de Varsovie (p. 670), car il était noble polonais de naissance ¹.

On l'invoque pour les palpitations de cœur et pour les cas désespérés (p. 631).

V. — ICONOGRAPHIE.

Le P. Cahier assigne onze attributs à S. Stanislas : « Anges, Apparition de l'Enfant Jésus, Armée, Artillerie, Chevaux, Communion, Croissant, Feu, Lis, Pèlerin, Poitrine » (p. 857).

Voici les dix-sept que j'ai constatés à Rome, surtout à S.-André du Quirinal :

A genoux, il prie devant le S. Sacrement exposé, tableau moderne où prie la Ste Vierge, pour laquelle il avait une grande dévotion ².

Anges. Ils lui apparaissent à sa mort et, de son vivant, le communient et le rafraichissent.

Compagnon. S. Louis de Gonzague lui est associé sur un petit *Agnus de Pie IX*.

Costume: c'est celui de la Compagnie, soutane et manteau (*Agnus de Pie VII*); ou bien celui du pèlerin de Rome ³, comme sur le tableau du P. Pozzi ⁴.

1. « Stanislaus, senatoria Kostkarum gente ortus in Polonia » (4^o leç.)

2. « Unicum illi erat rerum caelestium desiderium, perpetua cum Deo consuetudo, cultus Deiparae adeo tener ut Matrem suavissime appellaret » (4^o leç.). — Il avait demandé à mourir le jour de l'Assomption : « Amore verius quam febris aëstans, die assumptae in caelum Virgini sacro, ad ejus triumphalem pompam propius, ut optaverat, spectandam, ab ipsa beatarum virginum choro stipata, vocatus est ex Quirinali domo probationis, anno innocentis vitae decimo octavo, operum plenior quam dierum » (6^o leç.) — « Sa dévotion envers la Ste Vierge était si tendre que, dans son enfance, étant tombé gravement malade, il mérita d'être visité par les anges et de voir apparaître la mère même de Dieu, qui lui présenta son saint Enfant lui souriant avec amour et l'invita à entrer dans la Compagnie . . . Il ne se rassasiait pas de l'honorer, surtout dans sa miraculeuse image de Ste-Marie-Majeure; quand il ne lui était pas permis de lui rendre visite personnellement, il ne négligeait aucune occasion de lui témoigner son amour, ce qui était pour lui une grande consolation et confort, en se tournant vers elle, dans la partie du jardin qui regarde sa basilique. Interrogé une fois s'il l'aimait, il s'écria : « Que demandez-vous ? N'est-elle pas ma mère ? » Il s'efforçait de la louer et de l'exalter par toutes sortes d'épithètes, de noms et de titres. » (Piazza, p. 679).

3. « Cum aditum ad illam (Societatem Jesu) patris timor in Germania precluderet, peregrini habitu, solus, pedes, mendicis, fugam arripuit, certus non sistere nisi voti compos fiat. Iter non uno Dei beneficio prosperum fuit. Nam, praeter alia, Pauli profugum fratrem jam assequentis equi, inmissa divinitus torpore, constiterunt » (5^o leç.)

4. « Dans la sacristie, noble et somptueuse, de l'église S.-André, on re-

Eucharistie qu'il reçoit avant de mourir, en présence de Jésus et Marie.

Enfant, tombé dans un puits et qu'il en tire sain et sauf ¹.

Infirme, à qui il rend la santé.

Lis, emblème de sa pureté virginale (*Agnus* de Pie VII)².

Livre, pour la méditation, où est écrit : *In meditatione mea exardescet ignis* ³.

Mouchoir mouillé, qu'il s'applique sur la poitrine, pour calmer l'ardeur qui l'embrase après la sainte communion ⁴.

Nom de Jésus, qui est le chiffre de sa Compagnie et qu'il regarde au ciel dans une auréole de lumière (*Agnus* de Pie IX, 1867); on le voit aussi, avant sa naissance, sur le ventre de sa mère.

Pauvre, auquel il donne son vêtement.

Procession, où est portée solennellement son image, qui délivre de la peste.

Stes-vierges martyres, Agnès et Cécile, qu'il voit à ses derniers moments.

S. François Borgia, qui le reçoit dans la Compagnie de Jésus.

S. Sacrement exposé qu'il adore.

Vierge, qui lui apparaît et lui présente à baiser l'Enfant Jésus, lui enseignant d'entrer dans la Compagnie ⁵.

Vision qu'il a, pendant sa maladie et à son trépas.

marque, digne d'attention, le tableau peint par le célèbre P. Antoine Pozzi, de Trente, aussi de la Compagnie, où l'œil est réjoui par l'expression vivante du bienheureux jeune homme qui, fuyant les commodités et avantages de sa noble maison, fuit saintement la Pologne, sa patrie, vêtu en pauvre pèlerin, et se présente humblement à S. François Borgia pour être admis dans la Compagnie » (Piazza, p. 680).

1. « Dum fungebatur munere fidei promotoris, in causa S. Stanislai, novitii Societatis Jesu, inter cetera que fuerunt discussa miracula, tria proposita fuerunt trium puerorum suffocatorum in puteo, stagno et flumine, qui revocati ad vitam dicebantur intercessione ejus sancti » (Bened. XIV, *De serv. Dei beatif.*, l. IV, p. 1, c. 21, n. 19).

2. « Virginitatem adhuc puer ita coluit ut paterna in mensa si quid minus pudice dictum audisset, prae horrore exanimis corrueret » (4^e *lec.*)

3. *Psalm.* XXXVIII, 3.

4. « Ardor pectoris tantus ut media quoque hyeme foret ingesta identidem gelida temperandus » (6^e *lec.*). — Dans le jardin du noviciat, à S.-André, existe encore, au bout de la grande allée, la fontaine monumentale, où S. Stanislas allait rafraîchir sa poitrine embrasée, comme l'atteste une inscription commémorative.

5. « Lethalem in morbum incidit . . . Mox ad pueri Jesu complexum a beatissima ejus matre comiter admissus ac Societati jussus nomen dare, subito convaluit » (5^e *lec.*)

TABLE DES MATIÈRES

	Pages.
AU LECTEUR	1
I. — BIBLIOGRAPHIE	3
1. Les saints de la messe. — 2. Décret de la S. C. des Rites. — 3. Souvenirs de pèlerinages. — 4. Miniatures. — 5. Icono- graphie. — 6. Patron et titulaire. — 7. Vén. Jeanne d'Arc. — 8. S. Gétule. — 9. S. Jérôme. — 10. B. Joachim Piccolomini. — 11. S. Joseph. — 12. S. Nicolas. — 13. S. Philippe Néri. — 14. S. Pierre. — 15. Rectifications. — 16. S. Ange gardien. — 17. Ste Syre. — 18. S. Hilaire. — 19. Compléments divers. — 20. <i>L'Archivio storico dell'arte</i> . — 21. Un ostensor monu- mental. — 22. S. Eutrope. — 23. S. Louis. — 24. La Fuite en Égypte. — 25. La Gazette des Beaux-Arts. — 26. S. Benoît Labre. — 27. B ^e Marguerite-Marie.	
II. — S. ANTOINE DE PADoue	87
1. Fête. — 2. Office. — 3. Reliques. — 4. Patronage. — 5. Pieuse Union. — 6. Indulgences. — 7. Costume. — 8. Art et archéolo- gie. — 9. Iconographie. — 10. S.-Antoine des Portugais.	
III. — S. GABRIEL	147
1. Culte. — 2. Neuvaine. — 3. Iconographie. — 4. Saints du même nom. — 5. Offices propres. — 6. Hymnes. — 7. Séquence.	
IV. — S. GRÉGOIRE LE GRAND	176
1. Ste Sylvie. — 2. La crosse. — 3. Eglises dédiées à S. Grégoire. — 4. Eglise du Coelius. — 5. Les Lorrains au Coelius. — 6. Les prières pour les trépassés. — 7. Les croix-pitacium. — 8. Les hosties dans les tombeaux. — 9. La légende de Trajan. — 10. Ci- metière de S.-Pierre de Vienne. — 11. Le duc de Berry. — 12. Ordre chevaleresque. — 13. Office propre. — 14. Hymnes. — 15. Proses.	
V. — STE HÉLÈNE	462
1. Monuments. — 2. Reliques. — 3. Culte. — 4. Hymnes. — 5. Ico- nographie. — 6. Ste Loubette.	
VI. — S. LAZARE	525
1. Culte. — 2. Liturgie. — 3. Hymnes. — 4. Edifices religieux. — 5. Iconographie. — 6. Ordre chevaleresque. — 7. S. Lazare, peintre.	
VII. — S. LOUIS DE GONZAGUE	543
1. Culte. — 2. Association pieuse. — 3. Indulgences. — 4. Patro- nage. — 5. Chambres. — 6. Iconographie.	
VIII. — STE MARTHE	567
1. Sœurs de S. Lazare. — 2. Fête. — 3. Hymnes. — 4. Patronage. — 5. Eglises. — 6. Iconographie. — 7. La tarasque. — 8. Saintes du même nom.	
IX. — S. STANISLAS KOSTKA	582
1. Fête. — 2. Indulgences. — 3. Chambres. — 4. Patronage. — 5. Ico- nographie.	

TABLE ALPHABÉTIQUE

- Aarhus, 322.
 Aaron, 459; voir *Verge*.
 Abacuc, 530.
 Abattoir, 229.
 Abbaye, 15, 488.
 Abbé, 67, 181, 192, 193, 214, 230, 276, 382, 404, 443, 456, 480, 491, 492, 495; commendataire, 233; général, 231; voir *Siège*.
 Abbessé, 514, 520, 521.
 Abel, 5.
 Ablution, voir *Eau*.
 Abraham, 5, 46, 200, 201, 263, 464, 527, 530; voir *Sacrifice*, *Sein*.
 Abréviation, voir *Sigle*.
 Abside, 436, 463.
 Absolution, 373; *ad effectum*, 450, 452; voir *Croix*.
 Absoute, 244, 263, 295.
 Académie : ecclésiastique, 569; de France, 70, 71, 72; de S. Luc, 71, 73.
 Acte de foi, 126, 563.
 Actes des saints, 2.
 Action de grâces après le repas, 283; voir *Vie*.
Ad mentem, 90.
 Adam, 275, 412.
 Administrateur, 131.
 Administration, 191.
 Admission, 99.
 Adoration : de la croix, 471, 472, 504, 517; des Mages, 438.
 Adieu, 301.
 Adrien, 424.
 Affaires, 35.
 Affichage, 361.
 Age : de Ste Hélène, 470; voir *Vieillesse*.
 Agen, 257.
 Agenouillement, 114, 151, 336, 523, 531, 560, 564, 575, 593.
 Agent, 142.
Agger, 487.
 Agneau, 51, 203, 205, 209, 223, 377; de Dieu, 183, 200, 208, 410; voir *Cornes*.
Agnus Dei, 548, 565, 566, 594.
 Agonie du Christ, 168.
 Agrafe, 471.
 Aigle, 203, 205, 380, 422, 432.
 Ailes, 206.
 Airain, 541.
 Ais, 448, 475.
 Albâtre, 234, 284, 588, 590, 591.
 Albi, 333, 482.
 Allaitement, 60.
Alleluia, 197.
 Allemagne, 223.
Alpha et omega, 200, 291, 391, 406.
 Alphabet de la mort, 244.
 Alsace, 305.
Altarino, 590.
 Altération de type, 219.
 Ambassadeur, 70, 88, 136, 137, 138, 240, 556; voir *Secrétaire*.
 Ame, 260, 264, 320, 346, 411, 437; de croix, 509; voir *Pècement*.
Amen, 393.
 Ames du purgatoire, 100, 104, 149, 244, 365, 585, 586, 588; voir *Luminaire*.
 Ami, 279, 284; du Christ, 525, 528.
 Amiens, 302, 326, 329.
 Amphore, 464.
Amplitudo, 106, 107.
 An : de l'Incarnation, 380, 390, 445, 495; de la Passion, 383; du Seigneur, 394, 395.
 Anathème, 288.
 Ancelle, 50.
 Ancien Testament, 6.
 Ancre, 214; voir *Croix*.
 Anc, 80, 81, 114, 123.
 Ange, 4, 20, 26, 52, 72, 74, 75, 76, 77, 116, 119, 124, 127, 177, 191, 196, 232, 249, 256, 260, 262, 263, 300, 319, 324, 324, 327, 329, 330, 331, 333, 337, 342, 344, 346, 358, 362, 401, 415, 416, 417, 430, 435, 437, 444, 454, 477, 480, 490, 510, 527, 544, 556, 558, 560, 564, 565, 589, 591, 593; gardien, 45, 259; du grand conseil, 171; musicien, 232, 449; terrible, 400; voir *Chœur*, *Dominationes*, *Gardiens*, *Principautés*, *Puisances*, *Séraphins*, *Tablette*, *Trônes*, *Vertus*.
Angelus, 292, 305.
 Angers, 254, 255, 291, 337, 341, 344, 353, 378, 379, 383, 389, 500, 561.
 Angle, voir *Pierre*.
 Angleterre, 231, 232, 350, 380, 414, 430, 436, 438, 454, 457, 458, 468, 479, 481.
 Angoulême, 498.
 Animadversions, 573.
 Animaux, voir *Symbolisme*.
 Anjou, 249, 250, 270, 273, 277, 288, 299, 304, 331, 332, 333, 349, 356, 408.
 Annales archéologiques, 450.
 Anneau : du pêcheur, 451; de rideau, 323.
 Anniversaire, 133, 144, 268, 350, 351, 355.
 Annonce aux bergers, 170.

- Annonciade**, 535.
Annonciation, 147, 151, 152, 157, 158, 159, 359, 561.
Annuel, 347, 349; voir *Fête*.
Antechrist, 164, 169.
Antienne, 34, 363, 527; à la Vierge, 517.
Antiphonaire, 452; de Bangor, 51; de S. Grégoire, 227.
Antique, 299; voir *Jaune, Noir, Vert*.
Apocalypse, 498, 213.
Apocryphe, voir *Indulgence*.
Apostolat de Ste Marthe, 569.
Apostolique; voir *Sous-Diacre, Visiteur*.
Apothéose, 75.
Apôtres, 4, 5, 6, 51, 60, 181, 201, 209, 296, 330, 357, 358, 449.
Apparition : du Christ de pitié, 229, 323, 326, 327, 336, 343; de l'Enfant Jésus, 116; de S. François d'Assise, 127; de S. Lazare, 527; de S. Michel, 24, 230; de la Vierge, 128, 560.
Appel aux fidèles, 244.
Appliques de métal, 186.
Approbation, 99.
Aquarelles, 588.
Arbre, 28, 125, 226, 485; de vie, 199; voir *Chêne, Olivier, Orme, Pin, Sureau*.
Arc, 129; de Camille, 574; en ciel, 366; triomphal, 426, 428, 499.
Archambaud, 438, 439.
Archanges, 4, 150, 198; voir *S. Gabriel, S. Michel, S. Raphaël, S. Uriel*.
Arche, 432; d'alliance, 129.
Archéologie, 108.
Archéologues, 16, 17.
Archevêque, 142, 318.
Archiconfrérie, 529; de l'Assomption, 364; du Gonfalon, 466; de S. Louis de Gonzague, 551; de S. Antoine de Padoue, 88, 96; du S. Sépulcre, 58; du Suffrage, 274.
Archidiacre, 504.
Archiprêtre, 89.
Architectes, 73, 130, 265, 426, 545.
Archives, 414.
Ardeur de S. Stanislas K., 589.
Ardoise, 380, 382.
Argent, 80, 374, 393, 405, 452, 465, 475, 491, 497, 569; blanc, 466; doré, 449, 473, 475, 476, 499, 502, 503, 506, 509, 510; de France, 267; voir *Lame*.
Argenté, voir *Cuivre*.
Argentier, 228, 229.
Arles, 215, 443.
Armée du ciel, 4, 6.
Arméniens, 226.
Armes; voir *Épée, Glaive, Hache, Halberde, Homme, Lance, Poignard, Sergent*.
Armoire eucharistique, 406, 408.
Armoiries, 72, 73, 84, 240, 308, 481, 518, 534, 539; du donateur, 323; de France, 473; de la Passion, 243, 327, 337, 339, 341; de Ste Hélène, 471; de S. Louis, 76; à autel, 544; à bannière, 524; à bille, 449; à casaque, 312, 316; à façade d'église, 319; à litre funèbre, 345, 358; à livre, 477; à plafond, 178; à plat, 337; à porte, 569; à reliquaire, 449; à robe, 311; à rose, 217; à statuette, 473; à tapisserie, 442.
Arras, 344, 442; voir *Tapisserie*.
Art, 108.
Article de la mort, 100.
Artistes, 182; voir *Architectes, Graveurs, Hucher, Ignorance, Imagier, Lapidaires, Mouleurs, Peintres, Porcelainiers, Sculpteurs, Signature, Tailleurs d'images, Tapisseries*.
Art, 453, 457.
Ascension, 168, 199, 357, 359; voir *Procession*.
Aspersions, 79, 517, 518; voir *Gouppillon*.
Association : pieuse, 549; de prières, 348; pour les défunts, 272.
Associés, voir *Obligations*.
Assomption, 357, 359, 567; archiconfrérie, 364; autel, 500; voir *Procession*.
Assonance, 37, 155, 165; voir *Vers*.
Astres; voir *Etoile, Lune, Planète, Soleil*.
Atri, 321.
Attitude : de S. Gabriel, 150; de Ste Hélène, 470; de S. Antoine de Padoue, 116.
Attributs : funéraires, 313; de S. Ant. de P., 114; de Ste Hélène, 470.
Aube, 234, 325.
Auberge, 529.
Aubergistes, 572.
Auditeur de Rote, 72.
Auguste, 462.
Aumône, 97, 99, 139, 258, 272, 354, 529.
Aumônier, 504.
Aumusse, 521.
Auréole, 533, 566.
Aurore, voir *Chapelle*.
Autel, 4, 9, 15, 16, 40, 113, 114, 116, 121, 177, 178, 180, 318, 323, 330, 402, 479, 491, 496, 497, 529, 558, 560, 564, 575, 577; des âmes du purgatoire, 261; de l'Assomption, 500; de la croix, 498, 499; du crucifix, 498, 499; grégorien, 175, 345, 434; majeur, 140, 231; matutinal, 498; d'or, 148; de paroisse, 498, 499, 500; de la Présentation de N. S., 464; privilégié, 241, 355; du rosaire, 272; de S. Antoine de Padoue, 96; de S.

- Louis de Gonzague, 544, 553; de la Vierge, 378, 499; voir *Allarino, Consécration, Croix, Nappe, Parent, Predella, Relable, Rideau.c.*
 Autographes, 590; de S. Louis de Gonzague, 561; de S. Philippe Néri, 40; voir *Lettre, Signature.*
 Autun, 358, 525, 526.
 Auxiliaires (saints), 361.
Ave Maria, 97, 253, 254, 279, 281, 282, 285, 286, 287, 288, 293, 326, 335, 336, 342, 344, 362, 363, 364, 367, 368, 369, 449, 549, 550, 555, 584, 585, 587; voir *Salutation.*
Avenir, 204.
 Avent, 357, 359.
 Aventin, 175, 177.
Ave te animæ fidelium, 362, 366, 369, 370.
 Aveugles, 71, 495.
 Avignon, 1, 90.
 Avocat, 138, 141, 504, 519.
 Avoine, 115, 116.
 Avorton, 38.
 Avranches, 526.
 Azur, 451.
- Babelou, 307, 308.
 Bachelier, 237.
 Baguette, 531.
 Baile, 273.
 Bataque, 229.
 Baisement : de croix, 471, 504; de main, 121; de pied, 71, 121.
 Baiser, 214; de l'Enfant Jésus, 594; de Judas, 323, 328, 339.
 Balai (rubis), 328.
 Balance, 61, 263.
 Balanciers, 9.
 Balcon, 436.
 Bâle, voir *Crosse.*
 Balustrade, 544.
 Banc, 315.
 Bandage, voir *Yeux.*
 Bandelettes, 531.
 Banderoles, 249.
 Bannière, 13, 88, 300, 523; de Jeanne d'Arc, 26; voir *Oriflamme.*
 Bapême, 52, 216, 377, 487, 530, 570; de Constantin, 74; du juif Judas, 483; voir *Nom, Parrain, Trajan.*
 Baptistère, 44, 487.
 Barbe, 116; voir *Imberbe.*
 Barbiers, 71.
 Baril, 80, 81.
 Barque, 377, 525, 531.
 Barrette, 22, 562.
 Bas, 578.
 Bas-relief, 75, 426, 427, 429, 436; symbolique, 213.
 Basiliens, 230.
 Basilique, 43, 67, 426.
 Bassin de quête, 270, 271.
- Bataille, 464.
 Bateau, 577.
 Batiste, 578.
 Bâton, 81, 479, 480, 484, 487; abbatial, 193; à boule, 187; de chantre, 382; des hérauts, 151; pastoral, 183; de S. Pierre, 188, 189; voir *Bourdon.*
 Battoir, 228.
 Baudrier, 309.
 Baume, 12; sainte, 492.
 Bayonne, 443.
 Beaune, 337.
 Beauvais, 329.
 Bedeau, 304, 308.
 Belette, 260.
 Bélier, 181, 194, 196, 200, 203, 205, 206, 207, 209, 223; voir *Cornes, Peau, Queue, Tonte.*
 Bénédictines, 521.
 Bénédictins, 179, 394.
 Bénédiction, 56, 83, 84, 151, 231, 434, 532; latine, 129; de S. Antoine de P., 103, 114; du S. Sacrement, 88, 89, 517, 585; voir *Eau.*
 Bénévent, 457, 516.
 Bénitier, 576, 577; portatif, 313.
 Bergers, 55; voir *Houlette.*
 Berne, 419; voir *Tapisserie.*
 Besace, 478, 480, 484, 487, 490.
 Besançon, 261, 269.
 Bêtes, 62, 164, 208; voir *Agneau, Ane, Baruf, Dragon, Griffon, Hermine, Licorne, Lion, Loup, Monstre, Mule, Mulet, Renard, Tarasque, Taureau, Truie, Vache, Veau.*
 Bible, 84.
 Bibliographie, 3.
 Bibliothèque, 231, 426, 448.
 Bienfaiteurs, 135, 286, 315, 364.
 Bienheureuses : Jeanne de Valois, 70; Marguerite-Marie, 85.
 Bienheureux, 516, 548, 582, 592; Gabriel Ferretti, 154; Gabriel Perboyre, 454; Joachim Piccolomini, 30; Pierre Canisius, 591; Pierre Fournier, 61; Pierre de Luxembourg, 1.
 Biens donnés aux pauvres, 580.
 Bière, 71, 300.
 Bigamie, 537, 538.
 Bijoux mérovingiens, 376.
 Bille, 449.
 Blanc, 77, 179, 200, 205, 215, 259, 261, 309, 319, 324, 449, 452, 514, 523, 535; voir *Manteau, Vin.*
 Blasphème; voir *Confrérie.*
Blavus, 318.
 Blason, 237.
 Blé, 296.
 Blessures du Christ, 333.
 Bleu, 73, 77, 263, 312, 329, 441, 523, 576, 579; voir *Azur.*
 Blois, 71.

- Bœufs**, 11, 432.
Bois, 499, 509; de la croix, 512; doré, 10; voir *Croix*, *Crosse*, *Ebène*, *Eclat*.
Boîte, 543; à onguents, 12; des trépassés, 270, 353.
Bologne, 333, 437, 522.
Bon Pasteur, 200, 213, 214.
Bonæ memoriæ, 391.
Bonne mort, 38, 149, 313, 587.
Bonnes : gens, 243, 246, 247, 248, 249, 301, 305, 364; œuvres, 202.
Bonnet : carré, 311; pointu, 57.
Bordeaux, 374, 443, 496, 503.
Bordure, 476.
Borne, 480, 487.
Bosse, 478, 480.
Bouche, 402, 403, 408.
Bouclier, 341.
Bougète, 501.
Bouillon, 448.
Boulangers, 526, 565.
Boule, 220; voir *Bâton*.
Boulogne, voir *N.-D.*
Bouquetin, 218, 221, 222, 224, 226.
Bourdon de pèlerin, 80, 81, 523.
Bourges, 246, 302, 449, 487; voir *Duc*.
Bourgogne, 233.
Bourse, 116.
Boutonniers, 71.
Boutons, 323, 452.
Branches de feuillage, 83.
Branle, 293, 297.
Bras : en croix, 570; étendus, 562; de Ste Hélène, 466; de S. Lazare, 525; voir *Croix*.
Brasier, 27.
Brebis, 203, 205, 377.
Brèche de France, 544.
Bref, 101, 364, 450, 451, 531.
Brésil, 138.
Bretagne, 293, 385.
Bretteur, 304.
Bréviaire, 19, 452, 458, 459, 460, 468.
Breviis, 347.
Bride, 80.
Brocart, 318.
Brocatelle, 463.
Broderie, 328, 449.
Brodeurs, 71.
Bronze, 429, 447, 508; doré, 544; voir *Lion*.
Brun, 119, 385.
Bruxelles, 438, 441.
Bâcher, 10, 12.
Bulle, 518.
Bure, 119.
Burette, 300, 338; voir *Niche*.
Buste, 70, 132, 144, 437, 562.
Byzantin, 514.
C carré, 380.
Cabaretiers, 572.
Caboche, 314.
Cabochon, 513, 514, 515.
Cachet, voir *Lettre*.
Cadavre, 531.
Cadet, 555.
Cadran solaire, 249.
Cahier, 590.
Caillou, 29, 95; du Rhin, 331.
Cailloutis, 316.
Calandreaux, 9.
Calculs, 49, 50; voir *Gravelle*, *Pierre*.
Calice, 72, 114, 264, 319, 321, 323, 324, 325, 327, 329, 338, 388, 569; funèbre, 406; de verre, 219; de S. Philippe Neri, 41.
Calotte, 312.
Calvaire, 58, 280; voir *Terre*.
Calvinistes, 502, 506.
Calvitie, 61.
Camaldules, 231.
Camelot, 355.
Camériers du pape, 228.
Camerlingue, 466.
Camocas, 328.
Campanelle, 310.
Canon, 558; de la messe, 4.
Canonisation : de S. Philippe Neri, 41; de S. Stanislas Kostka, 382.
Cantiques, 334, 579.
Capitole, voir *Notaire*.
Cappa, 113, 318, 324, 338; cardinalice, 22, 29.
Captifs, 91.
Capuce de S. Antoine de P., 87, 91.
Capuchon, 117, 119.
Capucins, 88, 104, 105, 106, 107, 108, 265, 308, 492.
Cardinal, 70, 79, 113, 249, 318, 324, 325, 390, 437, 441, 471, 547; évêque, 232; grand pénitencier, 232; secrétaire des brefs, 450; titulaire, 231; vicaire, 531; Baronio, 177, 179, 180; Bellarmin, 544; voir *Chapeau*, *Chapelle*, *Curé*, *Titre*.
Carême, 120, 351, 359, 445.
Caresses, 129.
Carnes, 94, 149.
Carré, voir *Nimbe*, *Terre*.
Carrefour, voir *Croix*.
Carrelcur, 307.
Carthage, 71.
Cartulaire, 475, 476, 503, 506.
Cas désespérés, 593.
Casaque, 306.
Casque, 73, 210, 381.
Casuel, 355.
Catacombes, 34; voir *Martyrs*.
Catalogue, 49.
Cataxamitum, 318.
Cathéchisme, 289.
Cathédrale, 60, 71, 90, 488.
Catherine de Médicis, 74.
Cavaillon, 465.
Cavalerie, 242.

- Cavalier, 432, 436, 443, 481.
 Caveau, 522; funéraire, 251; des évêques, 276; de famille, 242.
 Ceinture, 121, 234, 562; de Ste Marthe, 576; funèbre, 317.
 Cellière, 499.
 Cellule de S. Louis de G., 560.
 Cendal, 507.
 Cendres : mercredi des, 357; de S. Antoine de P., 91.
 Cens, 474, 475.
 Céraste, 222.
 Cercueil, 531; de plomb, 389; de S. Louis de G., 557, 560.
 Cérémonies. voir *Lieutenant*.
 Cerf, 220, 292.
 César, 462.
 Chacon, 423, 433.
 Chaines, 56, 575; de fer, 565.
 Chair : du Christ, 202, 203, 204; de Ste Marthe, 569.
 Chaise, 543.
 Châlon-sur-Saône, 526.
 Châlons-sur-Marne, 246, 263.
 Chambre : de Ste Hélène, 463; de S. Louis de G., 544, 556; de S. Stanislas K., 588; voir *Maitre*.
 Chancelier, 540.
 Chancellerie, voir *Taxe*.
 Chandelier, 318, 324, 330, 338, 542; pascal, 197, 206.
 Chanfrein, 223.
 Chanoine, 137, 235, 279, 298, 379, 380, 383, 391, 395, 396, 480, 488, 491, 500, 520, 521, 529; régulier, 488; sous-diacre, 397.
 Chantre, 79, 227, 267, 299, 395, 512; voir *Schola*.
 Chape, 62, 192, 234, 346, 449, 517; voir *Pluvial*.
 Chapeau, 300, 311, 318, 441, 452, 523; cardinalice, 29, 113, 338; voir *Plume, Toque, Turban*.
 Chapelain, 143, 349, 397, 491, 499, 531.
 Chapellet, 88, 117, 288, 591; des morts, 288; de S. Philippe Neri, 40; voir *Patenôtre, Rosaire*.
 Chapelle, 131, 407, 466, 522, 528, 583; de l'aurore, 326; de la croix, 261; du sépulcre, 295; des infirmes, 588; latérale, 500; du purgatoire, 270; des trépassés, 261; de S. Antoine de P., 96; de Ste Hélène, 463; de S. Louis de G., 556; de S. Philippe Neri, 40, 41; cardinalice, 70.
 Chapellenie, 144, 522.
 Chaperon du pluvial, 328.
 Chapiteau, 153, 432.
 Chapitre, 43, 44, 89, 215, 322, 318, 349, 488, 502; voir *Théologal, Vicaire*.
 Char, 215, 428, 432; de Ste Hélène, 466.
 Charité, 60; confrérie, 273, 299; voir *Confrérie, Frères*.
 Charlemagne, 71, 72, 432, 494.
 Charnier, 284, 367.
 Charpentier, 38.
 Charrette, 125.
 Charroux, 494, 511.
 Chartres, 328.
 Chasse, 17, 18.
 Chasse, 198, 465, 483, 590; voir *Passage*.
 Chasseurs, 60.
 Chasteté, 202, 205.
 Chasuble, 29, 114, 192, 263, 318, 319, 323, 324, 325, 329, 440, 477, 532; voir *Croix*.
 Château, 318, 486; de Pau, 18.
 Chauffe-pied, 40.
 Chaussée, 487.
 Chaussures: de Ste Lucie, 10; voir *Pied, Sandales, Souliers*.
 Chauvigny, 153.
 Chef, 10, 532; de S. Grégoire, 175; de Ste Syre, 50; du troupeau, 202.
 Cheminée, 283.
 Chêne, 322, 450, 452.
 Chérubins, 4.
 Cheval, 13, 30, 83, 95, 215, 269, 425, 426, 427, 428, 432, 439, 440; voir *Statue*.
 Chevalier, 138, 450, 451, 534, 535; de Malte, 533; de S. Maurice, 533; de Rhodes, 533; du S. Sépulcre, 58; voir *Costume, Instruction*.
 Chevelure, 117, 576.
 Cheveux, 9, 314; à la Nazaréenne, 56; de S. Antoine de P., 91; de Ste Félicité, 13; voir *Couronne, Tonsure*.
 Chevreau, 203, 226.
 Chien, 30, 310, 532.
 Chine, 587; voir *Voyage*.
 Chirurugiens, 27.
 Chlamyde, 13.
 Cœur, 232; des anges, 4, 171; voir *Enfant*.
 Choix d'un état, 555.
 Chrisme, 42, 200, 406; voir *Monogramme*.
 Christ, 3, 26, 72, 84, 181, 196, 198, 201, 226, 321, 322, 329, 330, 366, 402, 531, 541, 575; sa vie, 51, 56; de pitié, 60, 243, 318, 319, 327, 330, 331, 337, 338, 411, 499; ressuscité, 195, 330; triomphal, 498; ensevelissant Ste Marthe, 571; voir *Blessures, Cinq plaies, Croix, Crucifix, Crucifixion, Douleur, Ecce homo, Enfant, Epaulles, Eponge, Face, Fête, Flagellation, Fuite en Egypte, Hôtesse, Humanité, Jambes, Larmes, Mages, Monogramme, Noces de Cana, Ordre, Pax, Pierre, Plaies, Résurrection, Sacré, Sanglots, Sauveur, Sépulcre, Vêtement*.
 Chronogramme; voir *Inscription*.
 Chrysolithe, 162.

- Ciel, 231, 324; de tapisserie, 439; voir *Entrée, Gloire, Locus, Porte, Feux*.
- Cierge, 269, 323, 324, 325, 353, 354, 317; pascal, 197; voir *Torche*.
- Cilice : de S. Antoine de P., 91; de Ste Perpétue, 12.
- Cimetière, 213, 244, 245, 253, 255, 275, 283, 284, 286, 289, 300, 303, 362, 363, 364, 365, 368, 369, 406, 407, 408, 492, 517, 522, 528, 580; des Allemands, 464; de S.-Jean de Latran, 228; de Vienne, 443; voir *Croix, Dédicace, Inscriptions, Porte, Procession*.
- Cinq plaies, 243, 297, 509.
- Cipollin, 69.
- Cire, 30, 267; jaune, 324.
- Cirque, 230.
- Cisterciens, 276.
- Clain, 480.
- Classicum*, 349.
- Claudication, 480, 486.
- Claf, 314, 367, 473, 477; du Latran, 191; de S. Pierre, 192; de voûte, 208.
- Clerc, 321, 565; consistorial, 238; de S. Augustin, 488.
- Cliquet, 308.
- Cliqueteur, 308, 309.
- Cliquette, 527.
- Clivus Scauri*, 177.
- Cloche, 9, 292, 319, 328, 491; d'argent, 298; grosse, 296, 297, 298; des morts, 292, 298; Sauveterre, 295; voir *Classicum, Glas, Gobet, Inscriptions, Mentem, Siquum, Son, Sonnerie, Tintement, Volée*.
- Clocher, 9.
- Clocheteur, 301, 302, 304, 314; des trépassés, 305, 307, 310, 312.
- Clochette, 40, 41, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 310, 311, 314, 499; à jour, 313; voir *Echelette*.
- Cloisonné, voir *Email*.
- Cloître, 369.
- Clous, 504, 505, 506; de la Passion, 76, 322, 463, 465, 516.
- Cocarde, 452.
- Cochon, 117.
- Cœlius, 231.
- Cœur, 95, 117, 124, 313, 565, 582; voir *Palpitations, Sacré*.
- Coffre-fort, 118.
- Cognomen*, 387.
- Coiffe de Ste Lucie, 10.
- Coiffeurs, 71.
- Col, 314; de soutane, 582.
- Collecte des trépassés, 295.
- Collège, 535; romain, 546, 556, 559, 563.
- Collégiale, 43, 44, 487, 500; de Saint-Pierre-le-Puellier, 474, 478.
- Collerette, 564.
- Collier, 76, 325.
- Cologne, 419, 438, 455, 472.
- Colombe, 51, 376; divine, 20, 208, 234, 346, 377, 431, 437; eucharistique, 406, 408, 409.
- Colonne, 228, 251, 276, 529, 541; à autel, 330; de bronze, 464; torse, 544; voir *Trajan*.
- Colonnelle, 437, 439.
- Combat au ciel, 198.
- Côme, 219, 375, 481; voir *Crosse*.
- Commandeur, 142, 450, 451, 532, 535.
- Commemoration, 34; voir *Inscriptions*.
- Commendataire, 178; voir *Abbé*.
- Commende, 179.
- Commissaire, 539; de Terre Sainte, 467.
- Communauté, voir *Prêtre*.
- Communication *in divinis*, 536, 537.
- Communion, 89, 97, 138, 150, 403, 404, 405, 549, 552, 564, 584, 585, 587; générale, 88, 546; première, 558, 564; de S. Stanislas K., 589, 593, 594; voir *Vin*.
- Complainte, 300, 315; des âmes du purgatoire, 255.
- Complies, 293.
- Comte : palatin, 236, 237; de Poitou, 479, 486, 501; romain, 23; voir *Couronne*.
- Concavités, 507.
- Conception, voir *Immaculée*.
- Concile, 258; de Rome, 462.
- Conclusion, 217.
- Concordat, 141.
- Concours de peuple, 554.
- Concupiscence, 200.
- Condamné, 440.
- Conduite de la famille, 301.
- Confesseur : prêtre, 544; saint, 357, 358.
- Confession, 97, 113, 119, 138, 150, 334, 344, 359, 447, 490, 491, 549, 558, 584, 585, 587.
- Confessionnal, 40, 41, 94.
- Confrérie, 275, 289, 310, 313, 372, 529; contre le blasphème, 549; de charité, 243, 308, 309; de la croix, 517, 520; des Lorrains, 238; de la Passion, 309; des trépassés, 273, 330; de S. Antoine de P., 88, 96; de Ste Marthe, 574.
- Confirmation, 55, 227.
- Congé, voir *Vin*.
- Congrégation, 134, 135, 144; de bienfaisance, 229; voir *Décret, Notaire*.
- Conillère, 510.
- Conjonction, 240.
- Consécration; d'autel, 529; d'église, 98; voir *Vin*.
- Conseiller, 504.
- Consistoire, 141.
- Constance, 459.

- Constantin, 432, 443, 462, 463, 464, 465, 467, 472, 480, 481, 493, 501, 503, 516, 533; voir *Thermes*.
- Constantinople, 76, 429, 465, 512, 513, 510.
- Constitutions, 573.
- Contagion, 91, 289.
- Contradictions, 430.
- Contemplatives, 573; voir *Vie*.
- Contrefort, 247, 249.
- Contrôleur, 539.
- Conventuels, 88, 90, 104, 106, 107.
- Convecties, 568.
- Convoi funèbre, 308.
- Copeaux, 204.
- Copie de la Vierge de Ste-Mar.-Maj., 588.
- Coppeter, 295.
- Coq, 52, 54, 211, 216, 323, 324, 339.
- Corbeille, 125.
- Corde, 11, 76, 118, 119, 329, 565; du Sauveur, 463.
- Cordeliers, 260, 294, 311.
- Cornes: de l'agneau, 208; du bélier, 200, 204, 207, 210; de la mitre, 210; voir *Serpent*, *Symbolisme*.
- Corporal, 324, 338.
- Corporalier, 29, 325, 337.
- Corporation, 466, 467; ouvrière, 9, 526.
- Corps, 410, 411; de S. Boniface, 574; de S. Grégoire, 475; de S. Louis de G., 546; de Ste Marthe, 569; de ville, 311; voir *Élévation*, *Resurrection*, *Translation*.
- Correction, 191.
- Cortina, 226, 227.
- Cosmos, 411.
- Costume: des chevaliers de S. Grégoire, 452; des chevaliers de la Tarasque, 578; des jésuites, 562, 564; de pèlerine, 523; riche, 24; de S. Antoine de P., 104, 119; de Ste Hélène, 474; de S. Louis, 78.
- Côté droit, 524.
- Coton, 504, 509.
- Colla, 79.
- Cou, 199.
- Couteur: voir *Azur*, *Blanc*, *Gris*, *Jaune*, *Noir*, *Rouge*, *Symbolisme*, *Turquin*, *Vermeil*, *Violet*.
- Coupables, 191.
- Coupe, 11, 56, 208, 471.
- Coupc, 442.
- Couple, 231.
- Couronne, 9, 11, 12, 57, 68, 73, 116, 119, 151, 168, 259, 437, 450, 465, 471, 484; de cheveux, 117, 119, 129; de comte, 524; d'épines, 71, 72, 74, 75, 76, 463, 471, 479, 483, 496, 497; de feuillage, 476; de fleurs, 514, 556, 564, 565; de marquis, 544, 558; de prince, 565; royale 72, 76, 77.
- Couronnement: d'épines, 205, 471; de la Vierge, 20, 449.
- Courtiers de commerce, 149.
- Courtine, 323.
- Coussin, 514; du missel, 324.
- Coutre, 396, 398.
- Coutrepointiers, 71.
- Couvent, 575.
- Couverture de livre, 475.
- Couvre-feu, 305.
- Crachats, 332.
- Crâne, 275, 331, 565; voir *Trajan*.
- Cravate, 451.
- Crécelle, 302.
- Crèche, 135.
- Crédenciers, 467.
- Crête, 223.
- Crieur: du corps de ville, 311; d'enterrement, 307, 308; de nuit, 302; de patenôtres, 302, 304; des morts, 301, 310, 314; de vin, 301.
- Cristal, 80, 220, 590.
- Crochet, 393.
- Crocodile, 578.
- Croisade de S. Louis, 77.
- Croisette, 451.
- Croix, 9, 10, 23, 29, 33, 58, 74, 75, 77, 183, 195, 196, 208, 209, 223, 271, 318, 322, 331, 337, 358, 359, 401, 465, 474, 472, 482, 503, 577; d'absolution, 373, 381, 382; alésée, 476; ancrée, 387; d'autel, 542; de bois, 504, 576; à bras égaux, 513, 514; de carrefour, 266; de chasuble, 263; du Christ, 469, 471; de cimetière, 252, 279, 280, 284; de désignation, 373; de dévotion, 373; double, 83, 471, 509, 511; écotée, 481; de fer, 466; de la ferule, 191; finale, 394; grecque, 381; latine, 381; à main, 12, 515; d'or, 491, 497; à oriflamme, 298; papale, 192, 338; pattée, 194, 195, 222, 382, 390; pectorale, 379, 390; *pitacium*, 372; à huit pointes, 450, 533; potencée, 514; de préservation, 373; processionnelle, 114, 300, 441; de religion, 373; reliquaire, 513; des larrons, 463; de S. Antoine de P., 103; de Ste Hélène, 466; de S. Maurice, 535; simple, 83; stationnale, 184; tréflée, 195, 226, 535; verte, 534; voir *Exaltation*, *Exposition*, *Grand*, *Hampe*, *Heures*, *Iconographie*, *Mains*, *Nimbe*, *Office*, *Signe*, *Tau*, *Titre*, *Vraie*.
- Crusse, 24, 83, 318, 388, 442, 520, 532; de bois, 219; symbolique, 218; des papes, 187; de Bâle, 194; de Côme, 221; de Fontevrault, 198; de Tiron, 183; de Vannes, 224; de S. Bernard, 195; de S. Godehard, 195; de S. Grégoire, 180; voir *Douille*, *Ferule*, *Hampe*, *Nœud*, *Pointe*, *Symbolisme*, *Volute*.

- Cruauté, 499.
 Crucifix, 20, 22, 40, 183, 313, 322, 326,
 346, 475, 496, 497, 498, 499, 556, 557,
 561, 562, 565, 591.
 Crucifixion, 150, 477.
 Crypte 463.
 Cuir, 385; rouge, vermeil, vert, 448.
 Cuisine, 539.
 Cuisiniers, 572.
 Cuisse, 30.
 Cuivre, 26, 80, 313, 448; argenté, 542;
 doré, 544.
 Culotte, 314, 578.
 Culte, 15; immémorial, 434; public,
 522; de S. Gabriel, 447; de Ste Hé-
 lène 466; de S. Joseph, 36; de S.
 Louis de G., 543.
 Cure, 229.
 Curé, 229, 266, 297, 529; cardinal, 83;
 primitif, 517, 518.
 Custode, 466.
 Cy git, 395, 397.
 Cypres, 562.
 Dais, 83.
 Dalle tumulaire, 262.
 Dalmatique, 56, 319, 324.
 Damas, 88, 560, 583; rouge, 523.
 Damasquin, 328.
 Dames, 449; religieuses, 521; voir
Madame.
 Damnés, 256, 416, 420, 421; voir
Trajan.
 Dangers sur mer, 91.
 Daniel, 147, 162, 163, 164, 169, 170,
 530.
 Danse, 352, 353; macabre, 244, 298;
 de Salomé, 43.
 Dante, 418, 421, 428, 432, 567.
 Daterie, 235.
 Dauphiné, 443.
 David, 47, 151, 459; voir *Psaumes*,
Psaulier.
 De, 239.
De profundis, 274, 285, 289, 291, 292,
 293, 296, 297, 298, 303, 309.
 Débauché, 401.
 Debout, 119, 150.
 Décapitation, 436, 532; de S. Chryso-
 gone, 13; de Boèce, 403.
 Décédé, 246.
 Décret de la S. C. : des Indulgences,
 584, 585, 586, 587; des Rites, 15, 89,
 90, 105, 106, 107, 364, 526, 547, 548,
 568.
 Dédicace, 520; de cimetière, 284;
 d'église, 363.
 Défens, 480, 486, 519.
 Défunt, 246, 261, 310; voir *Déposition*.
 Délégation, 99.
 Délégué apostolique, 535, 536, 537.
 Délivrance : des âmes du purgatoire,
 262; de Trajan, 420.
 Demi-image, 449.
 Démon, 114, 119, 129, 199, 224, 225,
 259, 292, 400, 401, 402, 403, 406,
 445, 445, 576; voir *Possédé*, *Salun*.
 Denier, 269.
 Dent, 199; de S. Lazare, 525; de Ste
 Marthe, 569.
 Dentelle, 566, 578.
 Déposition du défunt, 356.
 Désignation, voir *Croix*.
 Desservant, 518.
 Dessin, 476.
 Deuil, 307, 315, 316, 317.
 Devise, 84, 535.
 Dévot, 254.
 Dévotion, 34, 262, 373; voir *Croix*.
 Dextrochère, 237.
 Diable, 92, 198, 444; voir *Démon*,
Queue.
 Diacre, 56, 318, 354, 540; saint, 6.
 Diadème, 9, 151, 462, 472.
 Diamant (pointes de), 450.
 Dialogues de S. Grégoire, 449.
 Didron, 450.
 Dieu, 20; pitieux, 499; voir *Divinité*,
Doigt, *Hôtel*, *Justice*, *Maison*, *Misé-
 ricorde*, *Noms*, *Père*, *Permission*, *Pre-
 gadio*, *Te Deum*, *Théologie*, *Trinité*.
 Dignités ecclésiastiques, 533.
 Dijon, 307.
 Dimanche, 306, 309, 550, 556.
 Dimanches : de S. Louis de G., 552;
 de S. Stanislas K., 584, 585.
 Diocèse, voir *Propre*.
 Diplôme, 488.
 Discipline, 119, 565.
 Dispense, 536, 537, 538.
 Distillateurs, 71.
 Divinité, 204.
 Dizain, 287.
 Docteur, 210, 216, 504.
 Doigt, 30; de Dieu, 571; de Ste Hé-
 lène, 466; de S. Louis de G., 559.
 Dôme, 75, 465.
Domina, 462.
 Domination, 4, 207.
 Dominicains, 59, 434.
Dominus, 390, 399, 462.
Domnus, 498.
 Donateur, 59, 280, 318, 327, 337, 346,
 475, 477.
 Doreur, voir *Peintre*.
Dormientes, 268.
Dormitio, 467.
 Dorure, 322; voir *Cuivre*, *Verre*.
 Dossier, 449.
 Dot, 529.
 Dotation des jeunes filles, 132, 139,
 140.
 Double, 70; de 2^e classe, 467, 470;
 voir *Croix*, *Ril*.
 Douille de crosse, 224.
 Douleur, 199, 575, 576; du Christ, 332

Douze, 294.
Doyen, 504.
Doxologie, 55.
Dragées, 521.
Dragon, 183, 184, 194, 195, 196, 198, 199, 223, 224, 225, 401, 575, 576, 577, 578; infernal, 48; voir *Gueule, Queue*.
Dragonne, 452.
Dragons pontificaux, 88.
Drap, 307, 312, 316; mortuaire, 262.
Dredin, 314.
Droit de passage, 539.
Droite, 57, 162; du Père, 54.
Duc : de Berry, 448, 473, 503; de Savoie, 533; de Toscane, 240.
Ducat, 354, 352.
Eau : d'ablution, 495; bénite, 404, 576, 577, 579; miraculeuse, 557; voir *Inondation, Noyade, Poisson, Pluie, Puits, Rivière, Thermes*.
Èbène, 186, 465, 590.
Ecailles, 578.
Ecce homo, 327.
Echelette, 299, 312.
Echelle, 113, 264, 320.
Echevin, 216, 299.
Ecoles, 149, 553; voir *Maitre, Patron, Schola*.
Eclat de bois, 507, 510.
Ecritoire, 120, 129.
Ecrivain apostolique, 137, 235, 236.
Ecu, 118; soleil, 354.
Ècueils en archéologie, 180.
Ècuëlle, 477, 454, 456, 457.
Ècuyer, 269.
Èdifices religieux, 528.
Èducatrices, 573.
Èglise : militante, 257; souffrante, 257, 264; triomphante, 215.
Èglise, 15, 487; nationale, 233; royale, 140, 144, 146; sous le vocable de *Ste Croix*, 490; voir *Dédicace, Modèle, Porte, Réparation, Sacristie, Sépulture*.
Èglises de Rome : *Ste Agathe*, 8; *S. André au Quirinal*, 582; *S. Ange in pescheria*, 28; *S. Antoine de Padoue*, 96, 98; *S. Antoine des Portugais*, 130; *Chiesa nuova*, 40; *Ste Croix de Jérusalem*, 463, 471; *S. Chrysogone*, 13; *Divina pietà*, 175; *S. Grégoire*, 193, 226, 228, 229, 230, 346; *Ste Hélène*, 467; *S. Jean de Latran*, 227; *S. Lazare*, 528; *S. Louis des Français*, 68; *Ste Lucie*, 10; *Ste Marie Ara celi*, 463; *Ste M. impératrice*, 228; *Ste M.-Majeure*, 7; *Ste Marie virginiorum*, 227; *Ste Marthe*, 573; *Panthéon*, 323; *S. Pierre ès-liens*, 489; *S. P. au Vatican*, 227; *Ste Praxède*, 580; *S. Saba*, 175, 209.

Èl, 163, 169.
Èlectus, 391.
Èléphant, 129.
Èlévation, 265; à la messe, 319, 324, 329, 334; de corps saint, 582; voir *Prière*.
Èlie, 46.
Èmail, 19, 22, 328, 375, 449, 450, 473, 535; cloisonné, 514.
Èmbauement, 465.
Èmblèmes de la Vierge, 243.
Èmpeur, 13.
Èmpreint, 448.
Èmprinte des pieds de Ste Agathe, 8.
Ènceinte, 187.
Èucens, 3, 15, 13, 267, 447, 577.
Èucensoir, 148, 325, 575.
Ènergumène, 495.
Ènclume, 129.
Ènfant, 87, 120; de chirurgien, 95, 269; malade, 42; nu, 320; ressuscité par *S. Stanislas K.*, 594; *Jésus*, 38, 120, 124, 125, 128, 129, 331; voir *Résurrection*.
Ènfer, 256, 259, 263, 363, 401, 415, 416, 420, 421, 432, 435, 437, 440; voir *Damnés, Flammes, Peines, Serpent*.
Ènlevure, 449.
Ènuemi, 212.
Ènseigne, 18, 327.
Èntablement, 449, 473.
Ènterrement, 244, 527; voir *Funérailles*.
Èntrée de S. Louis de G. au ciel, 564.
Èpaules du Christ, 333.
Èpée, 75, 452; de *S. Chrysogone*, 13.
Èperons, 560.
Èpices, 353.
Èpidémie, 572.
Èpieu, 194.
Èpilepsie, 468.
Èpines; voir *Couronne, Couronnement*.
Èpiphanie, 357, 359; voir *Tiphaine*.
Èpis, 83, 202.
Èpistolier, 475.
Èpítaphe, 136; de *Ste Agathe*, 8; de *S. Grégoire*, 412.
Èpítre, 407.
Èpizootie, 91.
Èponge de la Passion, 463.
Èpongier, 60.
Èpoux, 38, 51; voir *Mariage*.
Èpreuves, 103.
Èrmitage, 189, 491.
Èrmit, 305, 345.
Èscabeau, 123, 543.
Èscalier, 263.
Èspagne, 148, 527.
Èsprit St, 42, 43, 52, 358, 360; voir *Colombe, Hôpital, Messe, Pentecôte*.
Èsthétique, 564.
Èstomac (mal d'), 416, 445.
Ètablissements ecclésiastiques, 1.

- Etain**, 270, 388.
Etamage, 323.
Etang, 580.
Etat, voir *Secrétaire*.
Eternel; voir *Père, Requiem*.
Etimacia, 343.
Etoffe; voir *Damas, Fulaine, Hostoricum, Linge, Serge, Soie, Taffetas, Toile*.
Etoile, 50, 164, 216; de la mer, 202.
Etole, 79, 151, 325.
Eucharistie, 402, 590, 594; voir *Bénédiction, Exposition, Hostie, Lampe, Loué, Niche, Ostensor, Patène, Procession, Réserve, Tabernacle, Transubstantiation, Viatique*.
Évangéliste, 56, 475.
Évangéliste, 84, 357, 358, 407; nom de l'évangéliste, 475.
Évangile, 285, 407, 523, 527, 567; de Nicodème, 475.
Évanouissement, 541.
Ève, 164, 168, 333.
Èvêque, 6, 105, 181, 211, 257, 318, 321, 379, 399, 402, 403, 411, 485, 486, 501, 547; de Jérusalem, 483; voir *Ordonnance, Palais, Préconisation, Sacre, Sancta, Tombeau*.
Èvreux, 526.
Ex-voto, 30, 87, 94, 583.
Exaltation de la croix, 21.
Eraudit, 79.
Excellence, 537.
Excellentissime, 135.
Excommunication, 450, 452, 463.
Excommunié, 405.
Exposition: de Rome, 187, 451; d'image, 585; de relique, 186; de vraie croix, 479, 509; du S. Sacrement, 101, 132, 133, 138, 243, 296, 593, 594.
Extase, 559.
Extrême onction, 543.
Erulltel, 475.
Ezzelino, 121.

Fabricateur, 295.
Fabrique, 266.
Fabriqueur, 271.
Façade de S. Grégoire au Cœlius, 232.
Face (Ste), 325.
Facteurs, 149.
Faïenciers, 91.
Faim, 482.
Familier, 137, 138.
Famille: du pape, 569, 574; sainte, 282; voir *Nom*.
Farine de S. Louis de G., 545.
Faux, 492.
Felice memoria, 585, 586, 587.
Felices recordationis, 364; voir *Gloriosæ*.
Femmes, 443; exclues de la chapelle Ste Hélène, 463; saintes, 6.

Fer; voir *Croix, Tige*.
Fermeoir, 325, 448.
Ferronnière, 477, 576.
Férule, 184, 187, 190, 191, 192, 449; de S. Grégoire, 227; voir *Pointe*.
Fête, 87, 309; annuelle, 518; solennelle, 297, 306, 307; du Corps de N. S., 503; de S. Antoine de P., 139; de S. Gabriel, 147; de Ste Hélène, 467; de S. Joseph, 36; de Ste Loubette, 523; de S. Louis de G., 546, 547, 548, 550, 553, 556; de S. Pierre, 447; de S. Stanislas K., 582; de la Vierge, 550; voir *Passion*.
Fête-Dieu, voir *Octave*.
Feu, 121; du purgatoire, 260; voir *Cheminée, Incendie*.
Feuillage, 80, 196, 199, 202, 222, 262, 442.
Feutre, 452.
Fiche, 514.
Fidèle (Majesté très), 88.
Fidèles, 31, 113, 216, 400.
Fief, 186, 553.
Fièvre, 91, 415, 416, 445, 446, 451, 455, 492, 513, 593.
Fifre, 436.
Fil: de suspension, 409; d'or, 376.
Filiation, 387.
Filigiane, 504, 508, 515, 545.
Fille, voir *Jeune*.
Filippini, 40.
Fin de la pieuse union de S. Antoine de Padoue, 98.
Fins dernières, 259.
Fiole, 12; de sang, 590.
Flagellation: de N. S., 27, 68, 565; de S. Louis de G., 560.
Flamel (Nicolas), 278, 279.
Flamme, 11, 51, 401; de l'enfer, 437; du purgatoire, 259, 260, 263, 264, 290.
Flèche, 24, 129, 509.
Fleurette, 80.
Fleuron, 477.
Fleurs, 95, 123, 131, 567; de lis, 21, 73, 77, 78, 240, 476; voir *Couronne, Guirlande, Lis, Paques, Symbolisme, Violette*.
Florence, 558, 559; voir *Ouvrage*.
Florin, 351.
Flux de ventre, 440.
Foi, 73, 97; voir *Mont, Promoteur, Signum*.
Fondateur, 295.
Fondations de messes, 142, 266, 281, 282, 289, 295, 296, 297; voir *Obit*.
Fondeurs, 307, 312.
Fontaine, 130, 227, 290, 594.
Fontevrault, 338.
Force, 168, 169, 173, 207, 459.
Fortune, 292.
Forum, voir *Trajan*.
Fosse, 297.

- Fossé, 487.**
Foudre, 9.
Fournaise de Ste Agathe, 7, 10.
Fourrure, 441; voir *Hermine, Petit-gris, Noir.*
Fraises, 91.
France; voir *Nation, Personnification, Prière.*
Franciscains, 89, 91, 113, 166, 353, 399; voir *Général, Mineurs, Observantins, Tertiaire.*
Fraternité, 575.
Frère : Elie, 105; servant, 534, 539.
Frères : des charités, 299; de S. Gabriel, 449.
Fresque, 71, 72, 96, 111, 228, 230, 232, 319, 321, 469, 561, 574.
Froment, 215, 254.
Frontal, 318; de parement, 330.
Fronton, 544.
Funérailles, 311; voir *Pain.*
Futaine, 316.
Fuite en Egypte, 80.

Gala, voir *Train.*
Galères, 533.
Galeux, 532.
Galon, 300.
Gants, 441; voir *Plaques.*
Gardien, 37, 294, 504; du Mont Sion, 467; des reliques, 496; voir *S. Ange.*
Gauche, 37, 469; voir *Droite.*
Gazette des Beaux-Arts, 81.
Gazophylacium, 217.
Géant, 92.
Géhenne, 444.
Gemmes, 477, 491, 497, 509; voir *Balai, Grenat, Lapis-lazzuli, Piergeries, Pierres précieuses, Saphir.*
Général : des franciscains, 98, 99, 134; des jésuites, 553, 559; russe, 585; voir *Præpositus.*
Généralissime, 18.
Gênes, 537.
Genève, 41.
Génies, 72.
Gentilhomme, 539.
Gerula, 34.
Geste, 16, 151.
Ghetto, 229.
Gilet, 578.
Gisant, 411.
Glaive, 11, 12, 24, 77, 83; voir *Epee.*
Glas, 314.
Globe, 544; du monde, 72, 83, 342.
Gloire, 62, 63; céleste, 559.
Gloria : in excelsis, 53; Patri, 91, 400, 549, 550, 584, 585, 587.
Gloriosæ recordationis, 587.
Gobet, 295.
Gorze, 489.
Gothique, voir *Heures.*
Goupillon, 576, 577.

Goutte, 416, 454.
Gouverneur, 135, 141, 142, 145.
Grand : croix, 450, 451, 535; maitre, 137, 532, 533, 534; messe, 268, 273, 295, 518.
Granit, 219.
Graphologie, 563.
Gratuité, voir *Inhumation.*
Gravelle, 49, 50; voir *Calculs.*
Graveurs, 228, 436, 562, 563.
Gravures, 114, 185, 321, 330, 338, 542, 563, 591.
Grec; voir *Rite, Théta.*
Grenat, 376.
Griba, 499.
Griffes, 579.
Griffon, 195.
Grille, 243, 499.
Gris, 91, 119, 123.
Grisaille, 128, 561, 576.
Grotte, 316.
Groupe, 531.
Gué, 487.
Guéule : du dragon, 576; enflammée, 579.
Gui; voir *Quête.*
Gurlande, 567.

Habit, 452.
Hache, 38, 66, 67, 68, 92, 123.
Hagiographie, 1, 2.
Haleine, 200.
Hallebarde, 305.
Hallebardiers, 301.
Hampe : de la croix, 514; de la croix-c, 220; voir *Manche.*
Haut justicier, 316.
Henri IV, 434.
Hérétiques, 97, 126, 129.
Hermine, 29, 77, 475.
Hernie, 30, 49, 50.
Heures : de la croix, 213; gothiques, 49; voir *Livre.*
Histoire, 16, 449; de la liturgie, 39.
Historiè, 448.
Holosericum, 403, 494, 497.
Homélie, 548, 567; de S. Augustin, 583; de S. Grégoire, 449.
Homme : d'armes, 299; nu, 432.
Honnête, 251.
Hôpital, 529, 532, 533, 534, 543, 559, 560, 566, 569; du Saint-Esprit, 574; du Latran, 228; de S. Lazare, 248; de Ste Marthe, 374.
Horloge, 299, 314.
Hospice, 430; de S. Jacques, 268; voir *Xenodochium.*
Hospitalier, 529.
Hospitalières, 572, 573.
Hosie, 62, 72, 114, 123, 264, 269, 321, 412; non consacrée, 405; dans les tombeaux, 400.
Hôtel-Dieu, 312.

- Hôteliers**, 572.
Hôtellerie, 94.
Hôtesse du Christ, 572.
Houlette, 208.
Houpe, 562.
Houppelande, 565.
Housse, 44.
Hucher, 302, 322.
Huile, 117, 447.
Humanité du Sauveur, 55.
Humilité, 202, 203.;
Humus, 411, 412.
Hymnaire, 469.
Hymnes, 36, 37, 51, 53, 65, 155, 156, 159, 160, 165, 339, 569; de S. Grégoire, 455; de Ste Hélène, 468; de S. Lazare, 528.
Hymnographie, 52.
Hypocras, 521.

Iconoclastes, 540.
Iconographie, 22, 55, 436; de la croix, 185; de Ste Agathe, 9; de Ste Anastasie, 12; de S. Antoine de P., 114; de S. Chrysogone, 13; de S. Gabriel, 150; de Ste Hélène, 469; de S. Lazare, 530; de Ste Loubette, 523; de S. Louis de G., 561; de Ste Marthe, 575; de S. Stanislas K., 593.
Idoles, 67, 210, 444.
Ignorance des artistes, 184, 187.
IFIS, 250, 251, 399.
Illustrations, 39.
Illustre, 473.
Image, 16, 177, 178, 343, 371, 473; de S. Stanislas K., 590; qui a parlé à S. Grégoire, 228, 231; voir *Iconoclastes*, *Iconographie*.
Imagier, 322; voir *Tailleurs d'images*.
Imberbe, 56, 123.
Immaculée Conception, 128, 232, 243, 549.
Immobilité de Ste Lucie, 11.
Immortalité, 370, 409.
Imprimatur, 40.
Imprimerie, 243.
In pace, 411; voir *Requiescat*.
In principio, 388.
Incendie, 9, 123, 462, 477, 592.
Inclination, 151.
Incorruptibilité, 409.
Incrédules, 97.
Incurable, 34.
Index, 105, 361.
Indigne, 289.
Indulgence, 36, 103, 150, 244, 247, 363, 498, 532, 583; apocryphe, 343; partielle, 248, 249, 274, 293, 323, 334, 336, 341, 342, 344, 350, 360, 362, 365, 368, 445, 447, 504, 509, 529, 550, 555; de 100 jours, 584, 586; de 300 j., 587; de sept ans, 584; de la pieuse union de S. Antoine de P., 104; plé-

nière, 87, 88, 101, 103, 138, 177, 293, 365, 525, 541, 542, 548, 549, 552, 553, 568, 569, 574, 580, 583, 584, 585; voir *Pardon*.

Indult, 135, 538, 583.

Infidèles, 73, 97, 352, 420.

Infirmes, 123, 480, 492, 594.

Infirmités, 417; voir *Calculs*, *Epilepsie*, *Estomac*, *Hernie*.

Inhumation : à S. Grégoire, 241; gratuite, 242.

Innocence, 203, 544, 547.

Inondation, 467.

Inscriptions, 26, 73, 78, 96, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 175, 177, 178, 180, 228, 235-240, 245-256, 271-273, 275, 276, 284, 286, 287, 294, 296-298, 312, 323, 330, 332, 337, 342, 346, 362, 364, 369, 375, 380-382, 384, 386-395, 406, 410, 412, 419, 437, 439, 445, 451, 462, 464, 466, 472, 477, 478, 481, 491, 503, 526, 529, 542, 546, 556, 557, 559, 561, 574, 575, 588, 592; chronogrammatiques, 276; cimétières, 242; de cloches, 292; commémoratives, 371; en italien, 589, 590; en vers français, 246-250, 255, 257, 266, 277, 280-282, 291, 336, 501; en vers italiens, 254; en vers latins, 279, 287, 320, 333, 378, 389, 393.

Insigne, 39, 329.

Instruction pour la réception d'un chevalier, 539.

Instrument de paix, voir *Pair*.

Instruments de la Passion, 318-320, 323, 324, 328, 330, 331, 333, 334, 336-341, 343, 344, 367, 471, 477; de pénitence, 544.

Invention de la croix, 469, 470, 472, 482, 483.

Invitation aux obsèques, 307.

Isaac, 204.

Isaie, 3, 156.

Italien, voir *Inscriptions*.

Ivoire, 84, 184, 185, 193, 199, 215, 221, 222, 426; voir *Siège*.

Jacob, 47.

Jambe, 123; du Christ, 333; de S. Lazare, 525.

Jardin, 158, 562.

Jardiniers, 529.

Jaune, 450, 452; antique, 73, 545, 588, 591.

Jean V de Portugal, 134.

Jérémic, 212, 567.

Jérusalem, 470, 479, 482, 491, 503, 513; voir *Evêque*, *Patriarche*.

Jessé, voir *Tige*.

Jésuites, 27, 95, 265, 361, 543, 545, 546, 549, 557; voir *Costume*, *Noviciat*.

Jésus, 250, 251; voir *Enfant*, *Ihs*, *Nom*;

- Jésus, Marie, 248 ; Jésus, Marie, Joseph, 282.**
Jedi, 266, 306 ; saint, 359.
Jeune fille, 260, 579 ; voir Dotation, Pucelle.
Jeune, 359, 454.
Jeunesse, 71, 123 ; voir Patron.
Jeux de la tarasque, 578.
Job, 459.
Joie, 207.
Josias, 459.
Josué, 459.
Jubé, 498, 499, 500.
Jubilé, 287.
Judas : apôtre, 51 ; juif, 479, 482.
Judith, 287.
Juge, 10, 504.
Jugement dernier, 53, 256, 290, 342, 416.
Juifs, 229.
Jupiter, 433.
Jurisconsulte, 137.
Justaucorps, 314.
Justice, 22, 61, 83 ; divine, 261 ; voir Trajan.
- La Rochelle, 71.**
Labarum, 577.
Laboureurs, 279.
Laine, 201, 300, 385.
Lait, 461 ; de la Vierge, 81, 485 ; voir Vase.
Laiton, 448.
Lame d'argent, 503, 504, 506, 507, 510.
Lampe, 11, 96, 177, 208, 267, 499, 582 ; des morts, 407, 446 ; du S. Sacrement, 408.
Lance, 73.
Langres, 485.
Langue de Trajan, 419, 440, 441.
Languentibus, 290, 366.
Lanterne, 152, 294, 303, 305, 308, 339 ; des morts, 403, 406, 407.
Lapicide, 387.
Lapidation, 68.
Lapis-lazzuli, 544, 582, 590.
Larmes, 276, 309, 313, 314, 566, 571 ; du Christ, 232 ; de S. Grégoire, 420, 421, 440 ; voir Pleureuses, Trajan.
Larrons, 463.
Lavandière, 228, 572.
Lavoir, 205.
Lazare, 48.
Le Mans, 192, 348.
Le Puy, voir N. D.
Leçons historiques, 470, 548, 568, 583.
Lectionnaire, 475.
Légat, 33.
Légende, 403, 492 ; de Ste Loubette, 475.
Légumes, 177.
Lentilles, 177.
Lépre, 91.
- Lépreux, 113, 123, 525-529, 532-534.**
Lettre : de cachet, 311 ; de court, 448 ; du B. P. Canisius, 590 ; de S. François d'Assise, 125 ; de S. Louis de G., 590.
Lettres patentes, 307, 539.
Levée, 486.
Lia, 567.
Libera, 297, 300.
Licence, 338.
Licorne, 224, 226.
Lieutenant : des cérémonies, 311 ; général, 311, 535.
Limbes, 263.
Limoges, 258, 281, 285, 287, 293, 310, 319, 350, 391.
Linge, 137, 465.
Lion, 28, 29, 51, 197, 203, 205, 206, 209, 211, 225, 240, 335, 389 ; de bronze, 447 ; de pierre, 443, 446.
Lionceau, 195, 196.
Lis, 20, 116, 117, 121, 124, 152, 202, 209, 291, 544, 558, 562, 565, 588, 591, 594 ; à trois fleurs, 125 ; voir Fleurs.
Lit, 482, 543 ; de S. Grégoire, 226, 227.
Litanies de la Vierge, 565 ; voir Procession.
Litre funèbre, 315, 338.
Liturgie, 339, 433, 526 ; voir Histoire.
Livre, 9, 11, 12, 19, 22, 24, 73, 77, 84, 113, 121, 124, 125, 126, 129, 179, 193, 197, 209, 234, 337, 448, 472, 473, 562, 577, 594 ; d'heures, 19, 20, 34, 324, 338 ; voir Heures, Quaternus, Reliure.
Locus refrigerii, 262.
Lombards, 580.
Lorraine, 39, 333, 483.
Lorelle, 144 ; voir N. D.
Losange, 473.
Loth, 47.
Loudun, 248, 317.
Loué soit le S. S. de l'autel, 266.
Louis : XI, 43 ; XIV, 73.
Loup, 201, 209, 212, 225.
Louvre, 329.
Lumière, 164-166, 168, 174 ; voir Rayonnement, Ventre.
Luminaire, 353, 445 ; des âmes du purgatoire, 272.
Lundi, 132, 138, 266, 289, 295, 302, 319, 351.
Lune, 477.
Lunettes de S. Philippe Neri, 41.
Lyon, 280.
- Machina, 88.**
Mâchoire de Ste Marthe, 569.
Mâcon, 526.
Maçons, 230.
Madame, 351.
Madone, 561.
Mages, 51, 153.
Magister, 289, 387.

Main, 328, 565.
Mains : coupées, 580, 581; croisées, 125, 152, 381; enveloppées, 125; jointes, 60, 289, 318, 336, 342, 374, 437, 577; levées, 9; liées, 440; percées, 541; suppliantes, 125, 261.
Maire, 351.
Maison, 142; Dieu, 289; de Ste Agathe, 7; de Pilate, 464.
Maisons de Rome, 96.
Maitre, 308; autel, 140; de chambre, 137; d'école, 266; des œuvres, 268.
Majesté, 524; de S. Pierre, 477; très fidèle, 146.
Mal mariées, 574.
Mal: de S. Antoine, 123; voir *Estomac, Nerfs, Palpitations, Pleurésie, Ulcères*.
Malades, 75, 469, 590.
Maladie, 91, 416, 417.
Maléfice, 468.
Maléte, 501.
Mamelle de Ste Agathe, 8.
Manche: de croix, 514; de torche, 318.
Manchettes, 314.
Manifestation, 501.
Manipule, 323.
Manteau, 23, 28, 77, 78, 151, 234, 302, 355, 471, 523, 533, 576; blanc, 534; fourré, 472, 475.
Manuscrit, 473.
Maquignons, 71.
Marbre, 130, 197, 374, 392, 432, 514, 568, 588, 591; noir, 385; voir *Albâtre, Cipollin, Jaune, Marmorata, Noir, Porphyre, Table, Vert*.
Marches, 531.
Mardi, 91, 100, 101, 273.
Maréchal, 535.
Marguilliers, 267, 274, 297.
Maries (les trois), 321, 339.
Mariage, 533.
Marillier, 295.
Mariniers, 12.
Marmorata, 580.
Marque typographique, 331.
Mars: dieu, 228; mois, 147.
Marseille, 329, 526, 531.
Marteau, 429.
Martyre, 66, 202.
Martyrologe, 348, 489, 546, 582.
Martyrs, 4, 6, 49, 205, 357, 358, 402, 444, 446, 580; des calacombes, 590; voir *Pâte, Vierges*.
Matines, 265, 296.
Mauvais riche, 527.
Mausolée, 464.
Médaille, 58, 264, 426, 427; de la Vierge, 549; voir *Trajan*.
Médailon, 509, 524; de la Vierge, 591.
Méditation, 247, 577.

Melchisédech, 5.
Mémoire, 34; voir *Piæ*.
Memoria, 268; voir *Sauæ*.
Mendiants, 525, 529.
Mentem sanctam, 9.
Mer, 126.
Mercédaires, 166.
Mercièrs, 71, 246.
Mercredi, 274, 297.
Mère, 12, 120, 123; de S. Stanislas K., 589, 594.
Mèreau, 58.
Messagers, 149.
Messe, 28, 99, 132, 136, 143-146, 263, 264, 265, 286, 317, 320; des morts, 244, 266, 297, 345, 352, 355, 356, 440; à note, 268, 353; de paroisse, 499, 517, 518; propre, 518; quotidienne, 267, 295; de S. Antoine de P., 94; du S. Esprit, 79; de S. Grégoire, 20, 29, 175, 243, 319-327, 329; de la Vierge, 353, 354, 358; représentation, 321; voir *Quarantaine, Servant, Trentain*.
Messire, 179, 308, 395.
Mesures, 307.
Métal, voir *Argent, Bronze, Cuivre, Etain, Or, Plomb*.
Metz, 378, 379, 388, 591, 455, 482, 488.
Milan, 149, 201, 209, 276, 327, 333, 376, 377, 401, 438, 540, 543, 563.
Mineurs (frères), 259.
Miniatures, 19, 42, 73, 77, 260, 262, 324, 326, 329, 334.
Ministre plénipotentiaire, 134, 146.
Minuit, 294, 302-304, 306.
Miracles, 30, 67, 68, 420, 468, 470, 472, 480, 485, 494, 495, 516, 522, 544, 570; de S. Antoine de P., 92, 93; de S. Eutrope, 64; de S. Grégoire, 461; de S. Louis de G., 561; de S. Stanislas K., 590, 594; voir *Thaumaturge*.
Miroir, 152, 261, 567; de la mort, 261.
Miserere, 285.
Miséricorde, 202; de Dieu, 99, 278, 279, 280, 283; voir *Œuvres*.
Missel, 318, 323, 324, 329, 330, 358, 366, 461; voir *Pupitre*.
Missionnaire, 549.
Mitre, 21, 210, 318, 386, 412, 477, 532.
Modèle d'église, 412.
Modestie, 558, 566.
Moineau, 83.
Moines, 182, 230, 346, 348, 400, 456, 488, 540.
Moïse, 198, 353, 459, 530; voir *Verge*.
Momie, 256.
Monastère, 454, 456, 460, 487, 488, 520.
Monnaie, voir *Pièce, Zecca*.
Monogramme, 42, 248, 250, 313, 374, 376, 378; du Christ, 73, 319, 391.

- Monographie**, 15.
Monseigneur, 326, 539, 540.
Monsieur, 311.
Monuments, 531; de Ste Hélène, 462.
Monstre, 576, 577.
Mont : Cassin, 457; de la foi, 145; de piété, 328; de S. Pierre, 140.
Montagne, 51, 203, 205.
Montpellier, 92.
Montre, 40.
Monza, 377, 382.
Moribond, 588.
Mort, 197, 225, 565; personnifiée, 244, 299; subite, 572; de S. Louis, 72, 76; voir *Miroir, Tête, Trajan*.
Morts, 246, 310, 357, 401; voir *Messe, Octave, Office, Os, Prière, Procession, Revenants, Rouleau, Son, Trépassés, Vêpres, Vigile*.
Mosaïque, 9, 12, 13, 104, 108, 111, 128, 151, 153, 463, 464, 469; voir *Pavage*.
Mouchoir, 566, 594.
Mouleurs, 9.
Moutier, 395.
Moyen âge, 182.
Mozette, 22, 79.
Muel, 495.
Mule, 80, 114.
Mulet, 95, 215.
Multiplication des pains, 51, 64, 530, 531.
Musiciens, 21; voir *Ange*.
Musique, 81, 88, 516, 583.
Mysticisme, 564.

Nacre, 48.
Naissance légitime, 539.
Nancy, 439.
Nantes, 304, 316.
Naples, 91, 106, 107, 444, 447, 538, 543
Nappe d'autel, 323.
Narbonne, 320.
Nation de France à Rome, 233.
Nativité de la Vierge, 357.
Nature; voir *Offrande*.
Naufragé, 177.
Navire, 19, 470, 482, 576.
Nécrologe, 131.
Nef, 499.
Néologisme, 45.
Nerfs (mal de), 392.
Neuvaine, 89, 91, 347; de S. Gabriel, 149; de S. Stanislas K., 584, 585.
Nevers, 526.
Nez bouché, 531.
Niche, 234; à burettes, 338; du S. Sacrement, 140; voir *Tabernacle*.
Nimbe, 16, 23, 26, 27, 42, 77, 332; carré, 191; crucifère, 20, 208, 209; elliptique, 576.
Niort, 409.
Noblesse, 239, 533, 539, 540, 578, 593.
- Noces de Cana**, 51, 55.
Noël, 303, 306, 308, 357.
Nœud de crosse, 194, 222, 224; voir *Pomme*.
Noir, 119, 260, 273, 300, 302, 304, 307, 312, 323, 355, 452; antique, 73.
Nom : de baptême, 391; de famille, 394; de Jésus, 42, 551, 566, 589, 594; de Marie, 566.
Noms divins, 51, 203, 205.
Nonce, 106.
Normandie, 269.
Notaire, 238; du Capitole, 140; de la C. des Rites, 582.
Notre-Dame, 484, 485; de Boulogne, 19; de Lorette, 18; de la moitié, 499; du Mont Carmel, 549; del pilar, 19; de pitié, 243, 297; du Puy, 18.
Nouveauté, 62.
Novice, 92, 539, 590.
Noviciat, 543, 546; des jésuites, 588.
Noyade, 580.
Noyer, 113, 126, 561.
Nudité, 260, 331, 570; voir *Homme, Pied, Poitrine*.
Nuits Valicanes, 569; voir *Veilleur*.
Nympha, 580.

Obéissance, 203.
Obélisque, 103.
Obit, 297.
Objets perdus, 91, 93, 468.
Oblate, 402.
Oblations, 268, 269, 348, 405.
obligations des associés, 98.
Obole, 403.
Obsèques, 354; voir *Invitation*.
Observantins, 88, 101, 108, 125, 154.
Octave, 87, 89, 467, 555; de S. Antoine de P., 99; de la Fête-Dieu, 557; des morts, 136, 241, 273, 274, 308.
Oculus, 406.
Œuvre : de miséricorde, 329; du purgatoire, 258; voir *Maitre*.
Offerte, 353.
Offertoire, 289, 297.
Office : propre, 470, 547; rythmé, 65, 155; de la croix, 261; des morts, 243, 261; de paroisse, 500; du S. Ange gardien, 45; de S. Antoine de P., 90; de S. Gabriel, 147, 153; de S. Grégoire, 452; de S. Stanislas K., 583.
Official, 506.
Officiers, 535.
Offrande, 354, 368; en nature, 270; du pain et du vin, 269; du Sénat, 569; voir *Oblations, Vin*.
Olivétains, 275.
Olivier, 116, 151, 202.
Ombre, 486.
Or, 59, 328, 375, 376, 377, 437, 442.

449, 459, 471, 493; estampé, 377; voir *Fil, Rose, Urne*.
Oraculum vivæ vocis, 566.
 Orage, 420.
 Oraison, 34, 36, 334, 518, 583; des morts, 274, 289; de S. Grégoire, 313.
 Orante, 12.
 Oratoire, 177, 230, 234, 465, 467, 491, 561, 585; public, 551; de Ste Sylvie, 231; voir *Altarino*.
 Orator, 241.
 Ordination de S. Grégoire, 455.
 Ordonnance épiscopale, 25.
 Ordres chevaleresques : de S. Basile, 179; du Christ, 146; de S. Grégoire, 449; de S. Lazare, 532, 534, 535; de S. Louis, 71; de S. Maurice, 534, 535; de S. Michel, 71; de N.-D. du Mont Carmel, 533, 540; du S. Sépulcre, 58.
 Ordres : mineurs, 566; religieux, 148, 166.
 Oreille tirée, 214.
 Oreiller funèbre, 314.
 Orfèvre, 9, 328, 504, 506, 509.
 Orfroi, 29, 318.
 Orgueil, 199.
 Orientation, 319.
 Oriflamme, 72, 78.
 Orléans, 269, 302, 487.
 Orme, 27.
 Ornement, 267.
 Os, 220; de morts, 307, 309; en sautoir, 306.
 Ossements : de S. Louis de G., 545, 546; de Ste Marthe, 509; de martyrs, 590.
 Ossuaire, 248.
 Ostensoir, 61.
 Oublies, 520, 521.
 Ouvrage de Florence, 449.
 Ouvriers; voir *Maçons, Pieux, Tailleurs, Vignerons, Vitriers*.
 Padoue, 87, 91.
 Paganisme, 578; voir *Païen*.
 Page, 364.
 Païen, 415, 420, 435.
 Pain, 97, 98, 126, 353, 354; des funérailles, 268; d'offrande, 348; des pauvres, 271, 272, 314, 347; multiplication, 51, 530, 531.
 Pair de France, 311.
 Paix, 33; instrument liturgique, 327, 328, 330.
 Pal, 27.
 Palais, 562; épiscopal, 503, 504; de Ste Hélène, 468; de Scarus, 231; Sessorien, 462, 463.
Palazzino, 73.
 Pale, 325.
 Palerme, 179.

Paliotto, 575, 576.
Palla, 494.
Pallium, 191, 386.
 Palme, 9, 11, 12, 57, 58, 152, 153, 179, 577.
 Palpitations de cœur, 593.
 Pan coupé, 225.
 Panégyrique, 87.
 Panchière, 523, 524.
 Pantalou, 300, 452.
 Paon, 409; voir *Plume*.
 Papes, 70, 113; saints, 6; voir *Apostolique, Croix, Familier, Table, Tiare, Visite*; Adrien II, 412; Alexandre IV, 533; VII, 74, 105; Benoît III, 412; IV, 228; V, 190; IX, 334; XIII, 58, 229, 529, 544, 546, 553, 554, 555, 559, 582; XIV, 12, 72, 141, 146, 147, 154, 356, 489, 545, 548, 553, 554, 568; Boniface VIII, 334, 335; Calixte II, 344; III, 343, 344; Célestin III, 191; S. Clément I, 4, 66-68, 496; II, 588; IV, 323, 533; VII, 238; VIII, 177, 233, 242, 274, 529, 574; X, 90, 520, 546, 583, 592; XI, 138, 142, 574, 582; XII, 134, 293, 552-554; XIII, 86, 146, 531; XIV, 142, 146; S. Clot, 4; S. Cornéille, 4; Etienne V, 467; Eugène II, 488; IV, 130; Gélase II, 187, 534; S. Grégoire I, 43, 175, 177, 232, 344, 357, 359, 400, 443, 450, 480; II, 230; III, 488; IV, 228; VIII, 528; IX, 87, 105, 213, 532, 534; X, 533; XI, 449; XIII, 229, 230, 423, 533, 534, 574; XIV, 543; XV, 41, 544; XVI, 175, 186, 449, 547, 549, 564; Innocent I, 344; II, 525; III, 188, 491, 532; IV, 192, 341, 532; VIII, 533; X, 106, 583; XII, 574; XIII, 549; Jean I, 403; VII, 153; VIII, 413; XI, 368, 369; XIX, 530; XXII, 362, 363, 368, 533; Jules II, 239, 242, 567; S. Léon I, 344; VIII, 190; IX, 386; X, 84, 147, 242; XII, 584, 586, 587; XIII, 16, 100, 101, 526, 568; S. Lin, 4; Nicolas III, 533; V, 247, 343-345, 489; S. Pascall, 580; Paul III, 574; V, 362, 529, 533, 556, 574, 583; Pie III, 471; IV, 227, 228, 569; V, 229, 533, 549, 588; VI, 446, 293; VII, 27, 555, 565, 584, 593; IX, 1, 89, 103, 142, 149, 364, 450, 451, 537, 550, 551, 565, 566, 585, 587, 593, 594; Serge I, 497; S. Simplicio, 27; S. Sixte I, 4; II, 192; IV, 130, 232, 239, 242, 343, 345, 364; V, 79, 103, 191, 240, 543, 574; S. Sylvestre I, 449, 463; Symmaque, 227; Urbain II, 498, 534; VIII, 137, 361, 466, 556, 574.
 Papier coloré, 347.
 Pâques, 197, 296, 357, 359, 479; fleurie, 288.
 Paradis, 259, 263, 370, 415, 416, 420, 432; voir *Ciel*.

- Paralytique, 495.
Paranympbus, 173, 174.
 Parchemin, 539.
 Pardon, 35, 248, 364, 369.
 Parement d'autel, 323, 338, 545; voir *Paliotto*.
 Paris, 50, 58, 70, 259, 274, 302, 314, 363, 387, 465, 512; voir *Louvre*.
 Parfums; voir *Vase*.
 Parnasse séraphique, 331.
 Paroisse, 500, 529; voir *Messe, Office*.
 Parrain, 486.
 Partage; voir *Vraie croix*.
Parlita, 228.
 Passage : sous châsse, 12; du Styx, 403.
 Passant, 216-253, 279; voir *Viator*.
 Passé, 204.
 Passement, 323.
 Passementiers, 71.
 Passion, 127, 205; fête, 357; voir *Instruments*.
 Pasteur, 51.
 Pâte d'ossements de martyrs, 590.
 Patène, 114, 319, 324; eucharistique, 530; de verre, 42.
 Patenôtre, 279, 288; des trépassés, 309, 310; voir *Crieur*.
Pater, 97, 253, 254, 280-282, 285-289, 293, 326, 335, 336, 341, 342, 344, 362-364, 367-369, 393, 549, 550, 555, 584, 585, 587; voir *Patenôtre*.
 Patience, 203.
 Patriarche, 491; de Jérusalem, 494.
 Patron, 24, 39, 132, 315, 316, 554, 592; de la jeunesse des écoles, 582.
 Patronage, 85, 402, 467, 468, 493; de S. Antoine de P., 91; de S. Gabriel, 149; de S. Louis, 71; de S. Louis de G., 555; de Ste Marthe, 572; de S. Stanislas K., 592.
 Patronal, 39.
 Paumier, 58.
 Pauvres, 13, 78, 114, 130, 227, 231, 311, 353, 354, 561, 580, 589, 594; voir *Pain, Vin*.
 Pavage, 131, 212; en mosaïque, 23.
 Pavie, 498.
 Pavillon, 29.
Pax Christi, 591.
 Paysan, 114, 126; voir *Salut*.
 Peau de bœuf, 205.
 Pêcheur, 400.
 Peigne, 84, 436.
 Peines de l'enfer, 416; voir *Communion*.
 Peintre, 40, 43, 71-75, 82, 108-111, 130, 152, 231, 232, 263, 326, 353, 354, 424, 436-438, 441, 469, 471, 472, 532, 540, 541, 577, 579-581, 591, 594; doreur, 526; verrier, 288.
 Peinture murale, 178; voir *Fresque*.
 Pèlerin, 58, 130, 227, 493, 494, 511, 532, 593, 594.
 Pèlerinage, 392; voir *Souvenirs*.
 Pélerine, 478.
 Pélican, 284.
 Pelle, 300.
 Pendaïson, 77.
 Pénitence, 544, 547; voir *Instruments, Psaumes*.
 Pénitentes, 405.
 Pension, 538.
 Pentecôte, 357, 359, 530.
 Père : éternel, 152, 174, 322, 330, 337, 361; putatif, 37; de S. Grégoire, 230.
 Périgieux, 189, 389.
 Perles, 442, 449; de compte, 328.
 Permission divine, 502.
 Perse, 580.
 Persécuteur, 57; voir *Trajan*.
 Persécution, 511.
 Personnification de la France, 71; voir *Mort, Province*.
 Pèsement des âmes, 261, 263.
 Peste, 91, 404, 453, 461, 543, 590, 592, 594.
 Pestiférés, 245, 559-561, 566.
 Petit-gris, 29.
 Pharaon, 46.
 Phylactère, 58, 152, 256, 312.
Puer memoriae, 388, 390.
 Picardie, 271.
 Pièce de monnaie, 405.
 Pied, 30; baïsé, 121; chaussé, 576; coupé, 114; nu, 33, 126, 152.
 Pierre, 27, 126, 203, 205, 467; angulaire, 51; précieuse, 459, 493, 510, 590; première, 98; tombale, 515; Christ, 46; calcul, 49, 50; voir *Tailleurs*.
 Pierreries, voir *Gemmes*.
 Piété, 328; voir *Pratiques*.
 Pieuse union, 96.
 Pieux ouvriers, 587.
Pissimus, 462.
 Pilier, 80.
 Pin; voir *Pomme*.
 Pinacle, 322.
 Piscine, 260.
Pilacium, 372-374.
 Place du Vatican, 226.
 Plafond, 178, 560.
 Plaies montrées par le Christ, 322, 330, 331, 332, 366; voir *Cinq*.
 Plaisance, 375, 376.
 Planète, 432.
 Plaques de gants, 441.
 Plat, 337.
 Plénier, 350.
 Pleurésie, 543.
 Pleureuses, 314.
 Plombs, 372, 378, 380, 382, 383, 385-387, 389, 390-392, 394, 395, 397, 398.
 Pluie, 13.

- Plumacium*, 497.
 Plume, 129, 578; à écrire, 126; de paon, 20; au chapeau, 452.
 Pluriel, 39.
 Pluvial, 328.
 Poète; voir *Virgilé*.
 Poignard, 11.
 Poil, 444.
 Poinçon, 271, 376.
 Pointe : de crosse, 220; de férule, 191.
 Pointillé, 226.
 Poisson, 126, 214, 376, 377, 530.
 Poitiers, 22, 37, 314, 470, 473, 479, 485, 496, 498, 503, 516; voir *Université*.
 Poitou, 299, 313, 331, 333, 348, 351, 382, 491, 523.
 Poitrine, 400, 402, 405; nue, 9.
 Pologne, 592.
 Pomme, 194; de pin, 318.
 Pommété, 450.
 Pont, 92; *Æmilius*, 467; S. Ange, 425; du Tibre, 220; voir *Trajan*.
Pontifex maximus, 451.
 Porcelainiers, 91.
 Porphyre, 227, 464, 465; voir *Siège*.
 Portail, 498.
 Porte, 51, 498, 560, 588; du ciel, 202; de cimetière, 244, 245; d'église, 518, 519; des morts, 367.
 Porteur, 38.
 Portique, 229, 230, 463.
 Portrait, 471; de S. Louis, 75; de S. Louis de G., 561; de S. Philippe Neri, 40.
 Portugais, 88.
 Possédé, 114, 119.
 Possession; voir *Prise*.
 Postulant, 539.
 Potence, 185, 193.
 Poudre de S. Louis de G., 545.
Præpositus generalis, 553.
 Pratiques de piété, 408.
 Prê, 266.
 Prébende, 236.
 Prébendé, 396.
 Préconisation, 238.
Predella, 37, 329.
 Prédicateur, 216, 266.
 Prédication, 202, 210, 216; de S. Antoine de P., 113, 125, 127; voir *Sermon*.
 Préfaces, 4.
Pregadio, 317.
 Prélats, 569.
 Prémices, 348.
 Prémontrés, 356.
 Presbytère, 529.
Presbyterium, 230.
 Prescience, 204.
 Présents, 541.
 Préservation, 373.
 Pressoir, 56, 339.
 Prêteur, 453.
 Prêtre, 216; de communauté, 296; habitué, 500.
 Prévôt, 299.
 Prière, 127, 286, 297, 502, 564, 575, 577; pour l'élévation, 335; pour la France, 79; pour les morts, 242, 244, 363; du soir, 289; à S. Louis de G., 555; voir *Trajan*.
 Prieur, 10, 191, 349, 389.
 Primaire, 551.
 Prime, 348.
 Prince, 315; du sang, 311.
 Principal, 203.
 Principauté, 4, 557.
 Prise de possession, 190.
 Prison, 13, 482, 541, 578, 580; de Ste-Agathe, 7, 10.
 Prisonniers, 30, 56.
 Procès, 93, 521; verbal, 475, 476, 502.
 Procession, 62, 63, 88-90, 179, 192, 285, 288, 306, 308, 475, 484, 590, 594; de l'Ascension, 517; de l'Assomption, 228; au cimetière, 274, 293; des grandes litanies, 230, 5 9; de la Purification, 517; des Rogations, 199, 519, 520; des rameaux, 517; du S. Sacrement, 517; à S.-Grégoire, 271.
 Procureur, 137, 239, 504, 519; général, 539, 587.
 Profession religieuse, 540.
 Profil, 562.
 Promoteur de la foi, 155, 582.
 Prône, 25, 285, 298, 499.
 Prophètes, 54, 57.
 Propre diocésain, 524.
 Prose, 64, 290, 475; de S. Grégoire, 460; voir *Séquence*.
Prosella, 67.
 Prosodie, 359.
 Protonotaire, 136, 235-237.
 Provence, 569.
 Province personnifiée, 427.
 Provincial, 94, 565.
 Provision, 352.
 Prudence, 225, 337.
 Psaumes de la pénitence, 349, 359.
 Psautier, 92, 347, 359.
 Pucelle, 50.
 Pudeur, 9.
 Puellier, 487.
 Puissance, 4, 207.
 Puits, 482, 484, 590, 594.
 Pupitre, 113; du missel, 318, 324.
 Pureté, 587.
 Purgatoire, 20, 256, 258, 259, 346, 350, 352, 363, 364, 416, 417, 550; voir *Ames, Table*.
 Purification de la Vierge, 357, 359; voir *Procession*.
 Pyxide, 405.
 Quadrige, 66.
 Quarantaine de messes, 350, 361.

Quaternus, 473.
 Quatre temps, 267.
 Quatrain, 246.
 Quête, 270, 302, 309; du Gui l'an neuf, 270.
 Queue : du bélier, 213, 214; du diable, 444; du serpent, 198; du dragon, 199; de robe, 311; de la tarasque, 578, 579.
 Quimper, 248.
 Quirinal, 74, 79, 80.
Quod es fui, 275.
 Rabat, 300.
 Rachel, 567.
 Raisin, 202, 340, 476.
 Rameaux, 357, 359; voir *Procession*.
 Râpe à tabac, 78.
 Rapporteur, 519.
 Râteau, 84.
 Rayonnement, 152, 166; de la tête, 23; voir *Nimbe*.
 Rébeilhou, 306.
 Rébus, 83.
 Recluse, 378.
 Recommandaces, 297.
 Recommandations, 352.
 Récompense de Trajan, 436.
 Réconciliation, 560.
 Recteur, 68, 286.
 Rectifications, 42.
 Rédacteur, 235.
Regimentum, 148.
 Règle, 573; de S. Augustin, 324, 568, 574.
 Reims, 465.
 Reine, 521.
 Religieuse, 401.
 Religion, 72, 73.
 Reliquaire, 389, 419, 471, 482, 493, 502, 542, 545; en tableau, 186; voir *Statuette*.
 Reliques, 3, 6, 80, 401, 479, 480, 483, 485, 491, 493, 503, 510; de Ste Agathe, 8; Ste Anastasie, 11; S. Antoine de Padoue, 88, 91; Ste Félicité, 121; S. Gabriel, 149; Ste Hélène, 464; Ste Lucie, 10; Ste Marthe, 568, 569; S. Philippe Neri, 40; de Ste-Croix de Jérusalem, 175; voir *Martyrs*, *Pâte*, *Révélation*.
 Reliure, 473, 475.
 Renard, 196.
 René d'Anjou, 578.
 Reniement de S. Pierre, 339.
 Rennes, 349, 385.
 Rente, 296.
 Réparation, 317; d'église, 247.
 Repas funèbre, 68.
 Répons, 163; de S. Bonaventure, 93; *Si quæris*, 98, 102, 113.
 Requête, 539.
Requiem æternam, 288, 290, 293.

Requiescat in pace, 278, 280, 283, 290, 305, 308, 380, 410.
 Réserve eucharistique, 104.
 Résurrection, 203; du Christ, 52, 58, 496, 206; des corps, 55; d'un enfant, 590; d'un mort, 127, 188, 189, 401, 469, 470, 483, 570; des morts, 342, 356; de Lazare, 64, 527, 530.
 Retable, 29, 57, 231, 234, 263, 264, 281, 322, 325, 327, 329, 337, 338, 339, 419, 437, 449.
 Retardataire, 191.
 Retraite de S. Stanislas, 585.
 Réveilleur, 301-303, 305-308.
 Révélation, 422, 445, 501; de reliques, 495.
 Revenants, 305.
 Révérence, 537.
 Révérend, 443.
 Révérendissime, 390, 399, 537, 587.
 Révélus, 307.
 Rhône, 444.
 Rideaux, 437; d'autel, 323, 330, 338; voir *Verge*.
 Rinceaux, 193.
 Rit : double, 90, 147, 148, 583; double majeur, 568; double mineur, 547; double de 1^{re} classe, 555; semi-double, 70, 568; grec, 230.
 Rivière, 486, 487.
 Robe, 81, 151, 300, 304, 506, 523, 576; à queue, 311.
 Rocher, 28.
 Rochet, 525.
 Rogations; voir *Procession*.
 Roi de France, 78, 533; voir *Henri*, *Louis*.
 Rome, 489, 541.
 Ronces, 201.
 Rosace, 476.
 Rosaire, 57, 549, 585.
 Rose : en architecture, 247; fleur, 151, 202, 318; d'or, 141.
 Rosier, 159.
 Roué, 57.
 Rouen, 307, 322, 337, 351, 367, 369, 424.
 Rouge, 22, 28, 205, 318, 319, 323, 324, 440, 441, 448, 450, 514; voir *Jermil*.
 Rouleau, 472; des morts, 278, 289.
 Ruban, 535, 540, 576, 577.
 Rupture, 49, 50.
 Rythme, 53.
 Sac, 273.
Sacculum, 405.
 Sacraire, 479.
Sacrarium, 497.
 Sacre, 304, 531.
 Sacré-Cœur, 85, 213.
 Sacrements (derniers), 560, 590; voir *Baptême*, *Eucharistie*.
 Sacrifice d'Abraham, 201, 202, 206, 207, 464.

Sacristain, 79, 299, 499, 518.
 Sacristie, 141, 229, 361, 561, 583.
 Sagesse, 201; voir *Vierges*.
 Sainte-Face, 325, 339.
 Sainte Famille, 282, 577.
 Ste Vierge, 3, 5-7, 13, 23, 27, 33, 34, 39, 42, 59, 79, 80, 82, 84, 121, 128, 130, 149, 193, 202, 228, 256, 262, 264, 284, 290, 291, 301, 322, 328, 331, 342, 363, 475, 477, 514, 513, 555, 575, 590, 591, 592-594; Ste-Marie-Majeure, 593; voir *Assomption*. *Chapelet*, *Lait*, *Litanies*, *Messe*, *Nativité*, *N.-D.*, *Rosaire*, *Salutation*, *Salve*, *Sub tuum*, *Virginité*, *Vision*, *Visitation*.
 Saintes (ville de), 361, 487, 489, 496, 503.
 Saintes : Agathe, 5, 7, 396; Agnès, 5, 7, 591, 599; de Montepulciano, 209; Anastasie, 5, 11; Anne, 29, 84, 313; Barbe, 234, 549; Brigitte, 422; Catherine, 29, 57, 352, 419, 561; Catherine de Sienne, 57; Cécile, 5, 7, 39, 294, 591; Claire, 23; Elisabeth, 23, 167; Elisabeth de Portugal, 130; Félicité, 5, 12, 465, 499, 580; Françoise Romaine, 259; Hélène, 462, 478, 491, 516; Lucie, 5, 10; Lubette, 472, 478; Madeleine, 57, 358, 359, 465, 496, 497, 499, 531, 567, 568; Madeleine de Pazzi, 40, 74, 559; Marguerite, 357, 358; Marthe, 314, 528, 531, 567, 580, 581; Mathilde, 422; Radegonde, 490, 493; Suzanne, 579; Sylvie, 175, 229, 231, 232, 234, 456; Symphorose, 27; Syre, 49; Ursule, 24.
 Sainteté; voir *Signe*.
 Saints, 3, 5, 6, 15, 301, 361; de la messe, 3, 7; voir *Auxiliaires*, *Martyrs*, *Toussaint*, *Vie*; Abacon, 580; Abdon, 580; Abondius, 375; Adalbert, 592; Agricius, 468, 499; Alexandre, 5; Alphonse Rodriguez, 590; Amadour, 357, 358; Ambroise, 53, 464, 499; André, 5, 72, 175, 230, 232, 241, 394, 443, 444; Ange gardien, 149; Antoine, 18, 123; Antoine de Padoue, 87, 131; Audifax, 580, 581; Barthélemy, 45, 396; Basile, 406, 542; Bède, 413; Benoît, 400, 494, 534; Benoît Labre, 85, 274; Bernard, 195, 215, 260, 264; Blaise, 84; Boniface, 574; Caro, 540; Charles Borromée, 22, 40, 553, 564, 568, 569; Chrysogone, 5, 13; Clément, 497; Côme, 5; Cuthbert, 405; Cyprien, 5; Damien, 5; Dominique, 57, 59, 214; Ebbon, 499; Etienne, 5, 357, 359, 449; Eucher, 188; Eutrope, 64, 498; Evroult, 403; Félix, 219, 224; Fiacre, 49, 50; Firmin,

300, 301; Fortunat, 494; François d'Assise, 39, 104, 127, 128, 337, 590; François Borgia, 74, 588, 589; Front, 188; Gabriel, 51, 57, 147, 154, 499; Gall, 397; Gétule, 27; Gilles, 60; Godehard, 195; Gorgon, 392, 485; Grégoire de Nazianze, 230; Hilaire, 37, 51; Ignace, 5; Ignace de Loyola, 423, 568, 574, 588; Innocents, 51, 153, 357, 359; Jacques maj., 13, 80, 82, 367, 496, 497; Jean-Baptiste, 3, 6, 21, 24, 43, 44, 59, 132, 133, 256, 260, 261, 272, 342, 357, 359, 459, 463, 541; Jean Berchmans, 590; Jean Damascène, 417; Jean év., 56, 328, 357, 359, 475, 477; Jean et Paul, 5; Jérôme, 28; Joseph, 23, 33, 181, 148, 170; Jeunes hébreux, 47; Joseph d'Arimathie, 52; Laurent, 5, 192, 351, 359, 485; Lazare, 331, 496, 525, 577; Léonard, 56; Léonard de Port-Maurice, 590; Louis év., 21; Louis roi, 68; Louis de Gonzague, 543, 593; Luc, 43; Macaire, 470; Magne, 212; Malachie, 260; Marcellin et Pierre, 5, 464; Marius, 584; Martial, 188, 189, 310, 530; Martin, 39; Materne, 188; Maur, 494; Maximin, 526; Michel, 3, 4, 5, 23, 39, 62, 149, 150, 162, 163, 166, 197, 198, 249, 262, 263, 327, 357, 358, 359, 366, 397, 432, 499; Nicolas, 39, 419; Nicolas de Tolentin, 264; Othmar, 405; Paul, 3, 4, 5, 33, 41, 61, 209, 357, 359, 397, 459, 489; Philippe Neri, 39; Pierre, 3, 4, 5, 7, 10, 33, 41, 57, 61, 68, 188, 192, 209, 260, 284, 314, 343, 344, 357, 359, 367, 443, 444, 468, 473, 475, 477, 480, 485, 488, 489, 524; Porchaire, 490; Raphaël, 150, 162, 166; Remy, 449; Sardos, 404; Sébastien, 245; Sennen, 580; Siméon Stylite, 579; Stanislas év., 592; Stanislas Kostka, 556, 582; Thomas d'Aquin, 59, 421, 433; Thomas de Cantorbéry, 212; Trophime, 526; Ulric, 405; Urcisin, 499; Uriel, 150, 162, 198; Vincent Ferrier, 59, 351; Vincent de Paul, 39; Zacharie, 23, 168-171; Zénoni, 84.
 Saladin, 424.
 Salomon, 422.
 Salut, 37, 289; des paysans, 45.
 Salutation angélique, 152.
Salve regina, 449.
 Samedi, 268, 271.
 Samson, 422.
Sanæ memoriæ, 106.
Sancta Ecclesia, 390.
Sanctissimus, 574.
Sanctuarium, 496.
Sanctus, 171.

- Sandales**, 119, 126, 179, 234, 523.
Sang : du Christ, 264, 324, 327, 329, 332, 403; de Ste Lucie, 10; voir *Fiote, Vase*.
Sanglots du Christ, 333.
Santo, 87.
Saphir, 328.
Sarcophage, 60, 206, 374, 379, 380, 464, 530.
Sarments de vigne, 27.
Satan, 198, 199.
Sautoir, 451.
Sauveur (St), 485, 490, 491, 498.
Savoie, 19.
Sceau, 331, 497, 504.
Sceptre, 73, 77, 78, 152, 472.
Schisme d'Occident, 171.
Schola cantorum, 226, 227.
Sculpteurs, 71, 180, 228, 232, 234, 350, 472, 588, 591.
Sec, 486.
Secrétaire, 238, 437, 445; d'ambassade, 137; d'État, 540.
Sécularisation, 488.
Seigle, 354.
Seigneur, 250, 316.
Sein, 9, 10, 260, 331; d'Abraham, 263.
Séminaire de S.-Pierre, 574.
Semi-double, voir *Rit.*
Semonce, 308, 311.
Semondeuse, 311.
Sénat Romain, 569.
Sénateur, 229.
Sénéchal, 304.
Senlis, 242-245, 361.
Sens, 65; ville, 82, 83, 233, 263, 489.
Septenaire, 317, 349.
Septuagésime, 357, 359.
Sépulcre du Christ, 168, 326, 327, 329.
Sépulture, 352, 444; dans une église, 401; des trépassés, 253.
Séquence, 174, 340.
Séraphins, 4.
Serge, 316.
Sergent d'armes, 262.
Serment, 503.
Sermon, 585.
Serpent, 30, 162, 183, 198, 199, 205, 209, 220; à cornes, 222; infernal, 225, 226; volant, 473; voir *Queue*.
Servant de messe, 565.
Servantes, 572.
Service, 311, 355; du bout de l'an, 316.
Servites, 80.
Serviteurs de Dieu, 16.
Sicile, 179, 454, 456.
Siège : abbatial, 338; d'ivoire, 191; de porphyre, 191.
Signature : d'artiste, 387, 532; de S. Louis de G., 563.
Sigle d'abréviation, 42.
Signe : de croix, 406, 566, 576; de sainteté, 16.
Signum, 349; *fidei*, 374.
Silence, 558.
Sire, 351, 395, 397-399.
Sirène, 249.
Sobriété, 459.
Sœurs : de S. Lazare, 567; de Ste Marthe, 573.
Soie, 55, 318, 323, 456, 509, 535, 579.
Soldat, 30, 332.
Soleil, 477.
Solitaire, 540.
Sommeil, 480, 492.
Son des morts, 293.
Songe, 350.
Sonnerie pendant une heure, 294.
Sonneur, 294, 299, 308.
Sorcier, 444.
Sortilège, 468.
Soufflets, 323, 332.
Souliers, 314, 578.
Souper, 352, 521.
Sourcil, 433.
Sourds-muets, 149.
Sous-diacre apostolique, 192.
Soutane, 562.
Souvenirs de pèlerinage, 18.
Spondée, 54.
Squelette, 276, 284, 317.
Stalactite, 111.
Station, 175, 186, 274, 446, 489, 499, 517, 529, 574.
Statue, 10, 40, 86, 90, 111, 177, 178, 443, 462, 472, 544; de bois, 523; équestre, 429, 481; de S. Pierre, 440; de S. Stanislas K., 591.
Statuette, 116, 473; reliquaire, 449.
Stauracis, 497.
Stercus, 576.
Strasbourg, 203.
Strophe, 36, 54.
Stuc, 53, 130.
Style, 63; ecclésiastique, 155.
Suaire, 55, 314; de S. Lazare, 525.
Sub tuam, 304.
Subvenite, 288.
Succursale, 529.
Suffrage, 33, 50.
Suggestion, 200.
Suisse, 223.
Supplique, 561.
Surcot, 523.
Sureau, 479, 484, 487, 490, 501, 516, 524.
Surplis, 565, 566.
Symboles, 128.
Symbolisme, 155, 181, 182, 189, 191, 196, 199, 200, 318; des animaux, 203; des cornes, 205; des couleurs, 205; de la crosse, 223; des fleurs, 202.
Synagogue, 170.

Syncope, 454.
Syndic, 294.

Tabart, 309, 312, 314.

Tabernacle, 288, 330; niche, 80, 81, 449; de l'Ancienne Loi, 205.

Table, 113, 125, 129, 322, 562, 565; à écrire, 437; de marbre, 392; du purgatoire, 270; servie par le pape, 227; des trépassés, 270; verte, 449.

Tableau, 508; voir *Reliquaire*.

Tablette : angélique, 8; funéraire, 374.

Tabula, 317.

Taffetas, 323, 338, 504; rouge, 507.

Tailleurs, 11, 88; d'images, 288; de pierres, 71.

Tambour, 436.

Tapisserie, 436, 531; d'Arras, 442; de Berne, 436, 438, 439.

Tapissiers, 71.

Tarascon, 569, 570, 576, 577.

Tarasque, 570, 576, 577; voir *Queue*.

Tau, 184, 185, 192, 193.

Taureau, 24.

Taxe de chancellerie, 134.

Te Deum, 47, 53.

Tellus, 410.

Tempérance, 22.

Tempête, 9, 114, 129, 292.

Temple, 483; d'Esculape, 277; voir *Voile*.

Temps : trois, 199; voir *Quatre*.

Tenailles, 9.

Tentation, 103, 590.

Tente, 71; de Charles le Téméraire, 438, 441.

Tentures, 88, 511, 516.

Terra, 410; voir *Tellus*.

Terre : carrée, 458; du calvaire, 464, 470; sainte, 493; voir *Tremblement*.

Tertiaire, 534; franciscain, 76, 78, 88.

Testament, 136, 353, 355, 560.

Testaments (les deux), 210; voir *Ancien*.

Tête, 129, 199; baissée, 566; de mort, 130, 249, 277, 304, 306, 314, 464; de Ste Hélène, 465; voir *Nimbe*, *Rayonnement*.

Tétramètre, 54.

Thalamus, 173, 174.

Thaumaturge, 97.

Théologal, 504, 537.

Théologie, 125, 143.

Théologiens, 434.

Thermes : de Constantin, 462; de Dioclétien, 451.

Théta, 390-393.

Tiare, 20, 192, 234, 318, 319, 323-325, 338, 346, 437, 440, 449, 477, 524.

Tibériade, 489.

Tige : de fer, 194; de Jessé, 51.

Tintement, 244, 294, 296, 297, 299.

Tintenellier, 299, 300.

Tiphaine, 267.

Tisserands, 9, 307.

Titre : cardinalice, 15; de la croix, 463, 477.

Titres, 43.

Titulaire, 24.

Tobie, 47.

Toile : peinte, 523; de Constance, 263.

Tombeau, 43, 82, 83, 275, 321, 437; d'évêque, 209, 232; de Ste Agathe, 8, 11; de Ste Hélène, 466; de Ste Loubette, 480; de Ste Lucie, 10; de Ste Syre, 49; voir *Dalle*, *Pierre*, *Sarcophage*, *Trajan*.

Tonnerre, 445; voir *Orange*.

Tonsure, 29, 543.

Tonte du bétail, 201.

Toque, 578.

Torches, 10, 263, 312, 318, 319, 324, 325, 569.

Torchère, 544.

Toul, 378, 389.

Toulouse, 93, 268, 304.

Tour, 129, 224, 385, 499.

Tourneurs, 9.

Tours, 298, 317, 348, 349, 366, 487, 510.

Toussaint, 293, 294, 296, 303, 306, 308, 357.

Trabes, 498.

Tradition, 155, 492, 573.

Traduction, 44.

Train de gala, 70, 141.

Trait, 277.

Traiteurs, 572.

Trajan : baptême, 421; colonne, 418, 423, 440; commutation de peine, 421; crâne, 419; damnation, 421; délivrance de l'âme, 420; forum, 414, 416, 425-428, 440; justice, 413, 418, 419, 432, 436, 438, 439; langue, 419, 440, 441; larmes de S. Grégoire, 414, 416; légende, 413; médailles, 427; mort, 440; origine de la légende, 424; persécuteur, 444; pont, 425; prières de S. Grégoire, 413, 419, 422; récompense, 436; salvation, 456; statue équestre, 429; tombeau, 418; urne d'or, 440; voir *Veuve*.

Translation, 501; de corps saint, 582.

Transsept, 463.

Transsubstantiation, 260.

Treize, 91, 100, 296.

Tremblement de terre, 41, 445.

Trentain, 345.

Trépassés, 246, 310; voir *Défunts*, *Morts*, *Pain*, *Patenôtre*, *Sépulture*, *Table*.

Trésor, 443.

Trésorier, 395, 539.

- Trèves, 188, 325, 337, 386, 395, 401, 465, 468.
Tribulation, 357.
Tribun, 27.
Triclinium, 231.
Triduo, 88.
Trinitaires, 355.
Trinité, 4, 20, 97, 98, 100, 158, 172, 357-359, 382.
Triptyque, 324, 325, 328, 437.
Trochée, 54.
Trompette, 256, 342.
Tronc, 272.
Trônes, 4.
Trophée, 196, 450.
Troyes, 65.
Truie, 130.
Tuniqué, 77, 78, 151, 319; de S. Antoine de P., 91; de Ste Lucie, 10.
Turban, 179.
Turcs, 533, 592.
Turquin, 69.
Tympan, 59, 198, 232.
Tyran, 114.

Ulcères, 527.
Université : catholique, 2; grégorienne, 546; de Poitiers, 504.
Urbane, 251.
Urbanissimus, 473.
Urbis et Orbis, 90, 547, 555, 585, 586.
Urne, 219, 465, 544, 582; d'or, 440.

Væ, 333.
Vache, 12.
Vair, 475.
Valence, 45.
Valet, 314.
Valladolid, 326.
Vandalisme, 476, 529.
Vannes, 224, 499.
Vantaux, 508.
Vase, 22; funèbre, 43; de lait, 208; à parfums, 57; de sang, 405; de Ste Hélène, 466.
Vatican, 228; voir *Nuits*.
Veau, 203, 205.
Veilleur de nuit, 305.
Velours, 316, 442; noir, 269.
Vendôme, 64, 498.
Vendredi, 261, 267, 271, 274, 297; saint, 504.
Vénérable, 495; Jeanne d'Arc, 26.
Venise, 328, 434, 466.
Ventre lumineux, 173.
Vénus, 482.
Vèpres, 88, 89, 517, 546, 583; des morts, 293, 311, 352.
Verbata, 47.
Verdun, 235, 237, 239.
Verge : d'Aaron, 184; de Moïse, 198; de rideau, 323.
Vermeil, 506; rouge, 448.
Vermisseau, 203, 205.
Vernis, 545.
Vérone, 540.
Verre, 510; doré, 41, 530; voir *Vitraux*, *littres*, *Vitriers*.
Verriers, 91.
Versailles, 71.
Vers : assonnants, 36; français, 49, 50; latins, 49, 50; voir *Inscriptions*.
Versets, 34, 38.
Version, 2.
Vert, 263, 448, 452, 535; antique, 544; voir *Table*.
Vertus, 71, 202; anges, 4; cardinales, 60, 83; théologiques, 60.
Vêtement, 114, 130, 140; riche, 9; du Christ, 463; de Ste Lucie, 10; de S. Philippe Neri, 41.
Veuve, 179, 180, 268, 414, 425, 427, 432, 433, 435, 436, 438-440, 441, 579; voir *Trajan*, *Voile*.
Viatique, 403, 404, 543, 565, 589.
Viator, 275.
Vicaire, 280, 350, 518; apostolique, 16; capitulaire, 538; général, 539.
Vicairerie perpétuelle, 518.
Victime, 225.
Vie : active et contemplative, 567, 571; de S. Louis, 75; de S. Louis de G., 546, 557, 560; de S. Stanislas K., 588; des saints, 1, 2.
Vieillesse, 179.
Vierges, 357, 358, 479; martyres, 579; sages, 11; saintes, 6; voir *Virginité*, *Virgo*.
Vigile, 408; des morts, 266, 268, 273, 297, 311, 348, 349, 351, 352, 359.
Vigne, 28, 476, 477, 588; voir *Pres-soir*, *Raisin*, *Sarments*.
Vignerons, 28, 529, 302.
Vin, 269, 353, 354; blanc, 520; de communion, 405; de congé, 353; consacré, 406; d'offrande, 348; des pauvres, 347.
Violet, 324, 325.
Violette, 202.
Virgile, 430, 444.
Virginité, 548, 558, 565, 594; de Marie, 425.
Virgo, 34, 37.
Vision, 259, 264; de S. Grégoire, 327; de la Vierge, 594; voir *Apparition*.
Visitation, 22.
Visite : d'église, 584, 585, 587; de S. Grégoire, 338; des papes à S.-Antoine des Portugais, 142.
Visiteur apostolique, 558.
Vitraux, 15, 16, 17, 56, 75, 77, 263, 279, 282, 325, 326, 337.
Vitre, 186.
Vitriers, 337.
Vœux, 58, 502; de S. Louis de G., 561; voir *Ex-voto*.

- Voie** : Cornelia, 580 ; Lavicane, 464.
Voile, 234, 471, 533 ; du temple, 52 ;
des veuves, 472 : de Ste Agathe,
8, 9 ; de Ste Hélène, 466 ; de Ste
Lucie, 10.
Volée, 295.
Volets, 322, 330, 490.
Volute, 194, 195, 220, 222, 224 ; de
crosse, 190.
Votum, 16.
Voûte, 71, 354 ; à amphores, 464.
Voyage, 441 ; en Chine, 545.
Voyageurs, 403.
- Vraie croix**, 463, 476, 478, 479, 483-
485, 490-497, 500-504, 506, 509, 516,
517, 520 ; partage, 512.
Xenodochium, 227.
Yeux, 11, 130 ; bandés, 440 ; au ciel,
125.
Zachée, 357.
Zecca, 228.
Zelanti, 536, 537.
Zigzag, 376.

APPRÉCIATIONS DE LA PRESSE

SUR LES

ŒUVRES COMPLÈTES DE M^{GR} X. BARBIER DE MONTAULT
(Voir tomes III, VI, VII, VIII, IX, X et XI).

XXVIII. Dans le *Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze*, 1894, pp. 538-539 :

M. le président (Émile Fage) renouvelle à Mgr Barbier de Montault les remerciements et la gratitude de la société pour l'envoi de ses *Œuvres complètes*, au fur et à mesure de la publication des volumes. L'œuvre importante que l'éminent auteur a entreprise a été accueillie dans le monde de l'érudition avec une faveur insigne ; c'est une mine infinie de recherches, de documents, de textes, de rapprochements, d'explications et d'interprétations ; elle peut être considérée comme l'encyclopédie la plus étendue et la plus complète des matières qui se rattachent à la liturgie, à l'archéologie et à l'iconographie religieuses.

XXIX. M. Narbonne, dans le *Bulletin de la Commission archéologique de Narbonne*, 1896, p. XXI :

Les chapitres du tome X ont pour titre : Ce volume est, comme le précédent, consacré à l'hagiographie et mérite de fixer l'attention des érudits par l'intérêt des matières qu'il traite, la science archéologique et religieuse qu'il contient. Il convient de relever deux passages relatifs, l'un à une boîte à Agnus en nacre du xvi^e siècle, qui figure dans notre musée et dont la destination est rendue certaine par l'inscription gothique gravée sur le couvercle (page 38), l'autre, à l'inscription d'un *pitacium*, sur laquelle Mgr Barbier de Montault s'exprime ainsi (p. 76) ¹ Nous croyons devoir rappeler qu'il a paru un travail sur *saint Siméon, évêque et moine, XI^e siècle, Boutenac (Aude)*, par M. Escarguel, curé de Boutenac (Carcassonne, imp. G. Servièrre, 1893), dans lequel on trouvera le fac-simile de l'inscription citée par notre savant auteur.

XXX. Dans *l'Ami du clergé*, 1897, p. 140 :

On nous envoie le tome XI des *Œuvres* de Mgr Barbier de Montault. Nous ne pouvons que le signaler à l'attention de ceux qui ont déjà les précédents. Nous remettons à plus tard une étude d'ensemble sur l'œuvre complète de Mgr Barbier de Montault. Cette publication en vaut la peine.

1. Il s'agit du *pitacium* de l'évêque Siméon, au Musée de Narbonne.